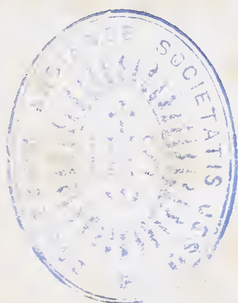


LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.



LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

PARIS
AU BUREAU DU CORRESPONDANT
RUE DE TOURNON, 29.
1851



LE CORRESPONDANT.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DE

L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE

PAR M. THIERS, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Séance du 26 janvier 1850.)

(FIN[1].)

VII

Cette fois notre étude portera moins sur le texte du Rapport que sur une théorie, sur un système qui, ainsi que je l'ai indiqué, n'est point propre à M. Thiers. Plusieurs voix, et, il faut le dire, une sorte d'instinct ont, par des raisons trop naturelles, mis ce système en faveur depuis Février. Mais si l'illustre homme d'Etat n'en est pas l'inventeur, il emploie tout son talent à l'affermir dans l'opinion ; les citations placées à la fin du précédent article en sont la preuve : l'expression de *vertu* appliquée à l'Etat, et d'autres analogues que je me suis permis de critiquer,

[1] Voir *le Correspondant* du 10 septembre 1850, t. XXVI, p. 641.

n'ont pas, à mon sens, d'autre but. Elles tendent toutes à mettre en crédit une assimilation du caractère moral de l'Etat avec celui des personnes ; or, cette assimilation est la base même du système. Avant de le discuter, il convient d'en offrir un résumé clair et impartial. Voici en toute sincérité l'idée que je m'en fais.

Tous les honnêtes gens reconnaissent de nombreux devoirs prescrits par la religion et par la morale, obligatoires pour la conscience, quoiqu'ils ne constituent au profit de ceux qui en sont l'objet aucun droit précis, aucune action coactive. La langue théologique les nomme *devoirs imparfaits*, locution très-juste du point de vue du droit et qui peut néanmoins frapper les gens du monde comme une sorte d'antiphrase, puisque c'est en accomplissant ce genre de devoirs que nous approchons le plus de la perfection. Il est, d'autre part, incontestable que la charité privée appartient à cet ordre de devoirs. Pour l'individu, les actes charitables pris successivement restent essentiellement facultatifs ; c'est ce qui les rend surtout méritoires devant Dieu et dignes de la gratitude des hommes. Or, l'exercice de la charité privée une fois classé parmi les devoirs imparfaits dans le sens qui vient d'être expliqué, le système consiste d'abord à soutenir que l'assistance publique, en incombant à l'Etat, garde les mêmes caractères moraux que l'assistance privée dont elle procède, et reste comme elle un devoir imparfait ; puis à conclure de là que l'Etat, en l'exerçant, agit aussi discrétionnairement qu'un particulier bienfaisant, appliquant à de bonnes œuvres sa fortune personnelle.

Ce raisonnement plaît à première vue ; une fois accepté il aurait pour conséquence d'armer l'Etat d'une fin de non-recevoir contre les réclamations impérieuses, et de lui concilier la reconnaissance des personnes soulagées ; il présenterait donc des avantages importants, surtout aujourd'hui. Malheureusement il recèle aussi, je le crois, des dangers ; de plus, il me semble très-contestable.

Si je ne me trompe, la notion complexe du devoir imparfait appliquée à la charité s'explique chez l'homme par un ensemble d'attributs qui se combinent en lui, et que l'analyse la plus complaisante ne saurait retrouver dans la personne fictive de l'Etat.

Le premier de ces attributs, c'est le droit de propriété. On ne peut être généreux que sur ce qui est sien. En dehors de la propriété, les personnes honorables qui répartissent et distribuent des largesses peuvent acquérir des droits sérieux à l'estime et même à la reconnaissance, mais

c'est alors à raison de la manière dont elles agissent, et non pas pour ce qu'elles donnent.

Or, dira-t-on que l'Etat est propriétaire? ce serait tomber en plein communisme, dans le gouffre qu'on a précisément en vue de combler. Aussi M. Thiers est-il loin de le prétendre. Il se prévaut même avec autorité de l'absence de la propriété chez l'Etat, pour lui enjoindre une juste circonspection dans l'emploi des deniers publics, qui sont en dernière analyse les deniers d'autrui. Mais si, en face de ceux qui ont effectivement la propriété, l'Etat décline cette prétention, de quel droit se poserait-il, vis-à-vis de ceux qui ne possédent pas et qu'il secoure, en propriétaire jouissant de sa chose et en disposant à son gré ?

Une appréciation analogue pourrait être étendue jusque sur le *don de la personne,* bien connu du dévouement privé et que l'Etat, représenté par le fonctionnaire, n'accomplit jamais à titre purement gratuit. Pour ce dernier, l'office de bienfaisance dont il accepte la charge est nécessairement œuvre de justice avant d'être œuvre de charité. Ceci nous met sur la voie du second attribut.

Ce second attribut qui distingue l'homme charitable, c'est la plénitude du libre arbitre, qui le présente à ses concitoyens comme existant d'abord pour lui-même, et ne devant compte ici-bas de ses actions qu'en tant qu'elles nuisent à autrui, digne de gratitude par conséquent dans le moindre acte où il a le bien de ses semblables pour objet. Or, cette irresponsabilité extérieure fondée sur le respect du libre arbitre, l'inscrirons-nous parmi les prérogatives de l'Etat ? Ce serait proclamer le despotisme. Le prince en jouit chez les Orientaux, et par là même est presque un Dieu. Aussi, qu'à côté de l'opulent Asiatique qui se croit en quelque sorte redevable à son souverain maître du riche domaine et même de la vie dont il le laisse paisiblement jouir, son voisin indigent accepte comme une pure grâce l'aumône que ce maître fait tomber de son trésor, cela se conçoit; c'est de part et d'autre le même raisonnement sous deux faces différentes. Mais que nous, libéraux ou prétendus tels, nous laissions à l'Etat sur un point quelconque, et particulièrement sur ce terrain sacré, son bon plaisir à suivre au lieu de la justice à faire, cela ne se peut, et, quant à moi, je ne saurais m'y résigner.

Le troisième attribut distinctif de l'homme est le sentiment d'une fin supérieure, étrangère à l'objet sensible de ses actes charitables, quoiqu'elle en soit la cause première : fin surnaturelle quand l'homme s'élève jusqu'à la religion : fin naturelle lorsque, conformément à la pensée

du Rapporteur, elle se réduit au plaisir de soulager ceux qui souffrent. Assigner à l'Etat dans une action quelconque une fin surnaturelle qui lui soit propre, ce serait entrer en pleine théocratie, et assurément M. Thiers ne le veut pas plus que moi. Quant à la fin naturelle, au bonheur que procure l'exercice de la bienfaisance, M. Thiers y a lui-même répondu : sa haute sagacité ne pouvait oublier que la satisfaction du devoir accompli, juste récompense des dépositaires du pouvoir dans l'assistance comme dans toute autre branche du service public, n'a rien de commun avec la douceur intime de la bienfaisance, d'abord parce qu'ils ne font aucun sacrifice, ensuite parce qu'ayant charge spéciale du bien public, ne pas l'accomplir en quelque point serait déjà pour eux un commencement de prévarication. Or, c'est justement le sacrifice et l'absence d'obligation rigoureuse qui engendrent et légitiment l'ineffable plaisir de la charité.

Si cette analyse des trois éléments essentiels de la charité privée est fidèle, elle détruit toute analogie entre le principe moral qui anime les hommes qui s'y dévouent et celui qui dirige les agents de l'assistance publique, si estimables qu'ils puissent être d'ailleurs. Du même coup tombent encore, devant l'évidence d'une assimilation impossible, les expressions de vertu, de cœur, de générosité, de spontanéité, de propre impulsion, appliquées à l'Etat et tous les termes plus ingénieux qu'exacts qui prêtent au système une apparence de solidité. Enfin, point capital qui résume tout, l'idée de l'Etat et celle du devoir imparfait frappent par leur incompatibilité radicale. Voilà ce dont conviendront tous les gens de bonne foi, bien que beaucoup d'entre eux puissent ne pas se séparer sans peine d'une opinion aussi accréditée et surtout n'abandonner qu'avec de profonds regrets l'illusion détruite, craignant de voir crouler avec elle un des derniers remparts de la société.

Ces regrets se comprennent assurément ; pourtant, fussent-ils plus fondés encore, soutenir l'opinion qui en est l'objet en dépit des raisons qui précèdent ne serait pas un parti proposable. Il y a toujours défaut de franchise à prétendre maintenir d'autorité une superstition à laquelle on ne croit plus ; et, de plus, une fois qu'elle donne matière à contestation, il y a imprudence et danger à s'opiniâtrer pour sa défense. Mais dans le cas présent, je crois qu'un peu de réflexion atténue beaucoup l'inquiétude, et par conséquent les regrets. Si à première vue la discussion ci-dessus semble ne laisser que trois alternatives : tomber dans le socialisme, accepter le despotisme irresponsable du pouvoir, ou

renoncer à l'assistance publique, un examen plus attentif montre que notre analyse n'impose point un choix fatal entre ces trois partis. En effet, ce qui est illogique et dangereux dans la théorie qui assimile la bienfaisance publique à celle des particuliers, ce n'est pas qu'elle autorise l'Etat à accepter la charge de répartir les secours même les plus abondants sur toutes les misères, ce n'est pas non plus que les largesses qu'il distribue prennent leur source et trouvent leur règle dans une volonté intelligente, libre et spontanément bienfaisante, quoique engagée par la conscience, ainsi que je l'ai dit. Un seul point choque la raison et le sentiment de la liberté humaine : c'est que cette volonté soit celle de l'Etat, et que cet être à la fois indéterminé et absolu, doué aujourd'hui de tant de prestige, joigne ce principe d'arbitraire à ses autres prérogatives essentielles. Il y a là une idée fausse en théorie qui peut dans la pratique entraîner de pernicieuses conséquences. Elle persuade, en effet, aux agents du pouvoir qu'ils font une sorte de charité propre et justifie à leurs yeux l'attitude d'omnipotence protectrice qu'ils ne manquent guère de prendre à l'égard des personnes assistées. Mais la logique, en nous dénonçant l'Etat comme incapable de réunir en lui les aptitudes morales qui donnent naissance au devoir imparfait, ne nous défend pas de le juger propre à être l'organe et l'instrument d'un tel devoir pratiqué par les citoyens. Qu'il se borne à la prétention de suppléer leur action volontaire là où elle pourrait se trouver gênée ou insuffisante ; qu'au lieu de vouloir concentrer sur sa personne fictive et abstraite le mérite des libéralités qu'il a charge de dispenser, il consente, avec une abnégation qui n'est que de la justice, à s'effacer entre ceux qui reçoivent le soulagement et ceux aux dépens de qui le soulagement s'opère par le fait ; qu'il se déclare le ministre des seconds en faveur des premiers ; que l'Etat renonce enfin à être, selon l'expression de M. Thiers, *un honnête homme*, pour se contenter d'être *le représentant des honnêtes gens*, alors tout sera concilié. La notion féconde du devoir imparfait ou de la vertu essentiellement libre, si incontestable dans le domaine privé, pourra de ce domaine, où elle a sa racine, pénétrer jusque dans le domaine public ; avec elle renaîtront tous les sentiments, partant tous les effets utiles qu'il lui est donné de produire.

A vrai dire, la solution que nous offrons ici n'est qu'une application nouvelle, dans la sphère de la charité, de l'ordre d'idées que mes amis et moi avons cherché depuis vingt ans à propager sur la mission du gouvernement dans le temps actuel. D'abord assez isolés quand nous

avons commencé à l'exposer en ce qui touche à l'enseignement et aux rapports de l'Etat avec l'Eglise, nous comptons aujourd'hui de nombreux auxiliaires. Il en faut convenir néanmoins, ces idées ne sont point encore universellement acceptées, et même les derniers événements politiques ont jeté quelque trouble parmi leurs partisans. Dans l'application présente, elles doivent rencontrer deux sortes d'adversaires. Les uns sont des hommes absorbés dans la pensée exclusive de relever en France le prestige du pouvoir. La crainte du socialisme leur amène aujourd'hui grand nombre de recrues qui ne se demandent pas si le genre d'appui prêté à ce pouvoir dans une première ferveur n'a pas pour effet de favoriser secrètement l'ennemi qu'on veut justement terrasser. Ceux-ci nous accuseront de dégrader l'Etat; les concessions que notre doctrine peut renfermer seront regardées par eux, avant examen, comme un danger public. Les autres adversaires partent d'un point tout opposé; leur prétention est de soulager efficacement les pauvres sans en faire le moins du monde les obligés des riches, et de soustraire ainsi les premiers à la reconnaissance, convertie à leurs yeux en un humiliant fardeau. On voit tout d'abord en quoi nos idées peuvent leur déplaire.

Il importe de répondre aux uns et aux autres; mais je ne pourrai le faire dans un ordre rigoureusement méthodique. Il faudrait pour cela isoler l'exposition de la doctrine que je soutiens de la réfutation des objections qu'elle peut soulever. Je crois plus simple et plus clair de les lier à cette exposition à mesure qu'elles se présentent, de quelque côté qu'elles viennent.

VIII

Examinons d'abord si la doctrine indiquée dégrade, en effet, le pouvoir.

Elle le dégraderait sans doute, si l'on oubliait de séparer par la pensée, au sein du pouvoir, deux ordres de fonctions jusqu'ici peut-être imparfaitement distingués.

J'allais m'efforcer de faire de mon mieux ce partage essentiel, lorsque *le Correspondant* du 25 août est venu m'apporter, à ma grande satisfaction, la formule dont j'avais besoin pour point de départ. Ce que le peu de bon sens à quoi je prétends aurait péniblement élaboré, la langue philosophique, soutenue de la théologie, me le fournit avec ampleur et précision, et, de plus, avec l'autorité que prête à la parole un caractère sacré.

« L'Etat, dit M. Chastel, c'est le corps entier de la nation réunie en société, et plus spécialement, c'est le gouvernement ou l'ensemble des pouvoirs publics. L'Etat ou le gouvernement a donc pour mission première et essentielle de maintenir l'ordre et la sécurité publique à l'intérieur et à l'extérieur. Il peut aussi, s'il en est chargé, renfermer dans ses attributions les autres intérêts que comporte le but de la société; se charger de les surveiller, de les assurer, quelquefois de les gérer par lui-même et de les administrer, dans la mesure toutefois et avec les moyens consentis par la nation, ou, à défaut de mandat explicite, selon la coutume de l'époque et la volonté présumée du pays. »

Je lis plus loin :

« Nous ne disons pas qu'on puisse restreindre le pouvoir jusqu'à lui refuser tout droit à exercer; car alors il n'y aurait plus ni pouvoir ni société! Si la nation lui retirait le droit et les moyens de maintenir l'ordre et la sécurité publique, que lui resterait-il de sa vaine autorité? Mais nous disons que toutes les attributions ne sont pas également essentielles à son existence, qu'il en est plusieurs qui peuvent lui être accordées, comme elles peuvent lui être refusées. »

On ne saurait mieux mettre en relief les deux parts distinctes de la mission remplie par l'Etat, l'une essentielle à laquelle il ne peut renoncer ni manquer sans se renier lui-même; l'autre contingente, variable, dépendant du temps et du lieu, et qu'il peut sacrifier sans s'avilir; l'une, à mon sens, toujours mystérieuse en quelque degré, car qui pourrait réduire à des éléments clairement accessibles à la raison la nature même du pouvoir! l'autre facile à comprendre et à déterminer, comme tout ce que l'homme fixe, classe, partage et délègue à son gré.

Si je ne m'abuse, cette distinction suffit pour garantir pleinement dans le cas présent la vraie dignité de l'Etat. Mais avant d'aller plus loin, montrons comme elle jette un grand jour sur la question qui nous occupe et fait faire à la discussion un pas considérable. Je ne crois pas exagérer en soutenant qu'elle détruit par la base un des principaux sophismes avancés par les socialistes, ensuite qu'elle offre le moyen d'étendre dans une mesure équitable et sans danger le principe et le sentiment du droit au profit de ceux dont le socialisme se donne pour le protecteur exclusif.

Pour comprendre comment la confusion des deux ordres d'attributions que nous venons de séparer tout à l'heure favorise singulièrement le progrès des idées anarchiques dont la propagation cause aujourd'hui dans le monde une si profonde et si juste inquiétude, il suffit de recon-

naître que le classement de certaines des fonctions exercées par le pouvoir dans l'un de ces ordres au lieu de l'autre, nous fait prendre implicitement parti, même à notre insu, pour ou contre ces idées pernicieuses. Ainsi, en ce qui concerne l'assistance, il serait facile d'établir que si l'on compte parmi les attributions essentielles du pouvoir politique la charité à faire, si seulement on y voit l'ornement indispensable de sa dignité et de sa moralité, on marche sans s'en douter droit au socialisme. Ce premier pas fait, les artifices les plus ingénieux n'en sauraient dégager nettement une raison sérieuse et droite. L'expédient qui consiste à doter le pouvoir d'une liberté discrétionnaire ajoutera vainement à la thèse la défaveur qu'entraîne une prétention au bon plaisir; il n'atténuera en rien devant la conscience et la logique la responsabilité immense où la première concession engage l'Etat dans une matière si grave; sans compter que le despotisme qu'il implique nous rapproche du socialisme par un autre côté. Tout change au contraire si l'on ne regarde l'intervention du gouvernement dans l'assistance que comme une tâche accessoire qui le fait utilement venir en aide à la bonne volonté des citoyens aisés dont il se borne à suppléer l'insuffisance. Dès lors plus de socialisme possible, du moins par ce côté. Celui-là même n'en devra point être suspecté (j'en fais à ce dessein la remarque pour arriver à de nouveaux développements) qui refusera au pouvoir, dans cette fonction pratique et positive, plus de liberté d'action que dans toute autre branche du service public et qui l'y considérera comme soumis à des règles tracées dont il ne peut s'écarter sans abus. Or, dès qu'un faux classement des attributions du pouvoir peut entraîner de telles conséquences, on conçoit combien la confusion sur cet objet peut prêter au sophisme et engendrer d'erreurs.

Mettre fin à cette confusion est un premier avantage que nous offre la distinction présentée plus haut. Pour bien saisir le second, il faut comprendre que le mandat dont l'Etat nous paraît investi en matière de charité n'a, en effet, rien de général. Si un juste sentiment de l'intérêt public, autant qu'un penchant naturel, dispose les partisans de la souveraineté du peuple à étendre la délégation faite à l'Etat dans l'ordre politique, jusqu'à rendre à peu près illusoire dans le fait la subordination des pouvoirs constitués à l'égard de leurs commettants, aucun motif ne nous engage à la même libéralité envers l'Etat dans un ordre d'attributions tout spécial, qui, bien que très-utile souvent, n'a rationnellement rien de nécessaire. Ici donc le mandat nous paraît enfermé dans un cercle

d'obligations précises, soumis à des règles positives, déduites de la volonté loyalement interprétée de ceux qui le donnent ; règles qui le limitent de toutes parts. Reste à mesurer les conséquences de cette limitation.

Sera-t-elle pour l'Etat et pour la société par suite une source de périls ? Pas plus, selon moi, qu'elle n'est une atteinte à sa dignité. Dans les deux cas, nous rencontrons le même motif de sécurité, puisque, encore une fois, la restriction porte sur un accessoire, non sur les conditions essentielles d'existence. Cependant la thèse que je soumets au lecteur serait incomplète si elle se bornait là. Elle va jusqu'à soutenir que l'adhésion donnée à cette restriction d'indépendance de l'Etat, loin de venir en aide aux démolisseurs de la société, proteste directement contre leurs desseins et fournit des armes pour les combattre. C'est ce que la suite fera ressortir.

IX

Une fois le pouvoir reconnu le mandataire des riches qui donnent près des pauvres qui reçoivent, il se trouve placé vis-à-vis des uns et des autres dans des rapports dont les effets méritent une étude attentive.

L'idée d'un mandat spécial et précis emporte, comme effet premier, qu'on ne puisse logiquement exiger du mandataire rien au-delà du devoir strict qui lui a éte imposé ; il en résulte donc d'une manière irrécusable que tout acte de bienfaisance qui n'est pas formellement inscrit dans les attributions de l'Etat est par là même réservé à l'élan de la charité privée, et ne saurait, à aucun titre, donner prétexte à une réclamation près de l'autorité publique. Je ne suis pas ici plus socialiste que M. Thiers : car cette fin de non recevoir est l'un des résultats qu'il poursuit ; seulement je crois l'appuyer sur une base plus solide. Cependant cette première conclusion élève la pensée jusqu'à un principe plus général. Supposez un pays garanti de la misère autant que le permet l'imperfection humaine, si ce qui précède est exact, moins l'assistance publique y sera développée, plus on y approchera du bien absolu. En effet, ce peu de développement prouvera ou la modicité des besoins, c'est-à-dire l'aisance générale ; ou la puissance de la charité privée, c'est-à-dire une somme de vertu plus qu'ordinaire chez les personnes pourvues d'aisance. Dans les deux hypothèses l'idéal que je propose n'est-il pas, je le demande, l'opposé du socialisme ? Mais pourquoi tant argumenter ? La raison ne crie-t-elle pas que plus un mandat est spécial et circonscrit,

plus l'expression de la volonté du mandant, par conséquent sa libre action reste entière; ce qui revient à dire pour le cas présent que plus l'omnipotence de l'Etat sera restreinte et limitée, plus la liberté des personnes, c'est-à-dire la contradiction même du socialisme grandira.

Ceci, bien entendu, ne met nullement en péril la question d'humanité ; personne ne veut y porter atteinte, et cette série d'articles éveille peut-être en sa faveur jusqu'au scrupule des âmes honnêtes. D'autre part, autant que l'honorable Rapporteur de la commission, nous entendons conserver à l'assistance publique le caractère de bienfait et non la transformer en l'acquit d'une dette perçue sans gratitude par un créancier qui se complaît dans son droit. Pas plus que lui nous ne voulons céder aux prétentions sans mesure. En résumé, nous tenons à préserver sur ce point des relations sociales la notion cordiale et sainte du devoir imparfait. Mais quel meilleur moyen d'y parvenir que de réduire à ce qu'il a de réel ce personnage incapable de ce devoir parce qu'il ne vit pas, n'aime pas, n'a pas d'éternité, et qu'on appelle l'Etat, pour que, sur la place qu'on lui fait occuper dans les imaginations, se mettent librement en présence de véritables hommes ayant vie, appelés aux mêmes destinées, se tendant une main sympathique, celui-là pour donner, celui-là pour recevoir une aide fraternelle! — Non, j'en ai la confiance, l'ordre d'idées que je cherche à faire prévaloir ici ne froisse, dans les rapports qu'il établit entre l'Etat et les personnes pourvues d'aisance, ni l'intérêt de ces personnes, ni aucun principe tutélaire de la société.

Entraîne-t-il d'autres conséquences en ce qui touche les personnes secourues? Peut-il exciter leur mécontentement? Les satisfait-il trop, au contraire, et leur met-il en main une arme dangereuse? C'est ce qu'il s'agit d'éclaircir.

Du côté des pauvres ou des gens qui se posent en défenseurs de leurs intérêts, ceux-là seuls pourront s'irriter de nos idées qui, dans le soulagement apporté à une portion des citoyens par une autre, affectent de voir pour les premiers une humiliation qui cesse dès que le soulagement émane de l'Etat. Leur thème, que je ne puis discuter à fond, repose tout entier sur une distinction chimérique entre le *secours* et *l'assistance.* Le premier les révolte, la seconde les émerveille. Voulant autant que nous (chose qui n'est que louable) pourvoir du nécessaire ceux à qui il manque; cherchant avec tout le monde, et comme le bon sens l'indique, à puiser ce nécessaire dans la bourse des personnes qui jouissent du superflu, ils tiennent à honneur de jeter un voile entre le lieu d'où

coule ainsi le bien-être et le lieu où il se répand comme le Nil, de peur qu'à la vue de la source quelque gratitude ne se hasarde à y remonter. Cependant l'amour-propre ne s'est point borné à ce seul artifice. Non content de dérober à sa vue l'origine du soulagement reçu, il a prétendu s'en dissimuler la nature par des déguisements. Ici même l'illusion a été plus générale et des hommes très-honorables n'en ont pas été exempts. Ils n'ont pas vu seulement dans la partie de l'assistance qu'on a nommée prévoyance une forme économique qui pouvait offrir des résultats utiles et qu'il convenait d'étudier ; ils ont cru que cette prévoyance, lors même qu'elle s'accomplirait aux dépens du trésor, ménagerait chez les individus une dignité compromise par le secours direct. Je ne combats pas ici des chimères ; rien de plus commun que de rencontrer des ouvriers honnêtes qui s'indignent au seul mot de secours et qui poursuivent dans leurs rêves le moyen d'assurer l'aisance de leur vieillesse avec l'aide du budget. La plupart de ceux-ci ont conspué le droit au travail et pourtant leur erreur ne diffère pas essentiellement de celle d'hommes honnêtes aussi en grand nombre que cet impudent sophisme avait séduits. Qu'on se le rappelle, c'est aussi au nom de la dignité de l'homme que le droit au travail était prôné.

Aux clameurs de ses adeptes une réponse m'a toujours paru fort simple. La donner ici ne sera point sans opportunité.

Ce qui, leur dirai-je, vous paraît humiliant dans l'aumône (mot dont je me sers à dessein comme de celui qui a soulevé le plus d'amertume), c'est que rien n'y compense de votre part le service qui vous est rendu et que, pour user d'une expression familière, elle laisse celui qui la reçoit pleinement *en reste* vis-à-vis de celui qui la donne. Votre susceptibilité se comprend en ce sens, et quand la chose n'offre pas d'inconvénient considérable, il est de l'intérêt de tous d'y avoir égard. Mais convenez-en aussi, il est encore d'autres manières de rester redevable envers ses concitoyens, par conséquent de s'attirer l'humiliation que vous redoutez. Elle atteint, vous ne le nierez pas, plus légitimement encore l'homme qui exige d'eux les choses dont il pourrait se passer ou qu'il aurait moyen de se procurer lui-même, celui enfin qui pèse sur autrui hors du cas de nécessité.

Or, ce point établi, la question posée devient facile à résoudre. Ou sous la forme indirecte de salaire le soulagement de ceux qui manquent du nécessaire sera moins onéreux que sous la forme simple et directe de secours : alors pourquoi tant de clameurs, quand tout le monde sera

d'accord pour combiner le travail avec l'assistance? Ou le contraire aura lieu, et, dans ce cas, je le demande, n'est-on pas en droit de vous dire qu'en prétendant imposer une charge supérieure à ce qui est indispensable à votre vie, vous réclamez une prime pour votre vanité, vous faussez de la manière la plus étrange la notion du point d'honneur, et que chercher dans une aggravation de fardeau pour ceux aux frais de qui ce bien s'opère pour vous un moyen d'échapper à la gratitude, c'est le comble de l'aberration. La raison et la religion n'accepteront jamais ce coupable subterfuge et cette hypocrisie spoliatrice. Pour elles, tout est plus simple : répugner à accepter le nécessaire leur paraît une fausse honte; mais aspirer à plus par amour-propre est au moins une bassesse quand un élément plus criminel ne vient pas s'y mêler.

Dans des proportions beaucoup moindres, et à un degré fort adouci, le même raisonnement peut s'appliquer à tous les systèmes qui se produisent de nos jours sous le nom de prévoyance. A Dieu ne plaise que je repousse aucun progrès et que je ne sois prêt à accueillir toute combinaison qui prépare aux classes laborieuses un avantage actuel, un sort moins précaire pour le présent ou pour l'avenir. Il y a probablement en ce sens beaucoup à faire, et j'applaudis d'avance au succès. Une seule chose en tout ceci scandalise ma raison : généralement les inventeurs de ces combinaisons commencent par présenter aux masses le secours comme une ignominie; ils se vantent de les dérober à sa flétrissure; puis, quand il s'agit de réaliser leurs plans, on les voit tous proposer comme premier moyen pratique une emprise sur le budget. Certes ce fait seul ne les condamne pas sans examen. Si leurs projets atteignent un résultat plus efficace pour le bien-être général, si, sans manquer le but, ils allégent en quelque chose la charge qui aurait pesé sur les classes aisées, il faut les adopter avec empressement. Voici seulement ce que je voudrais qu'on se rappelât : aux yeux de la saine morale, il ne saurait y avoir rien d'humiliant à recevoir de ses frères, même sous la forme la plus directe et la moins déguisée, ce dont en réalité l'on ne peut se passer. Que si cependant l'on veut chercher en cette occasion matière à point d'honneur, et mettre dans une classe à part et inférieure les personnes secourues, il n'y a plus d'autre distinction sérieuse à faire que de ranger d'un côté les hommes qui sont forcés de recourir aux largesses d'autrui sous une forme quelconque, et de l'autre les hommes qui peuvent s'en dispenser, sauf à expliquer à ceux de la première catégorie que chaque parcelle de subvention qui soutiendra telle ou telle caisse, dont

ils mesurent les avantages en perspective, n'est pas moins un secours que ne le serait un pain du même prix; que la source pour l'un et pour l'autre est la même; qu'un seul point reste à examiner: ce qui sera plus profitable à tous en dernière analyse; qu'enfin, si un déguisement de la libéralité qui leur est faite devient une aggravation de charge sans fruit réel, y prétendre par amour-propre serait la plus absurde des iniquités.

C'est assez sur les plaintes que pourrait exciter notre doctrine parmi les personnes appelées à participer aux bienfaits de l'assistance. Il est temps de considérer les avantages qu'elle leur assure.

X

L'idée d'un mandat spécial et précis, imposé à l'Etat en matière de charité, imprime assurément un caractère plus fixe et plus régulier au service qu'il accomplit; avant tout, elle détermine le devoir de ceux qui exécutent ce service de manière à exclure toute pensée d'arbitraire et de faveur. Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, elle permet d'étendre sans danger le principe et le sentiment du droit au profit de ceux dont le socialisme se proclame le protecteur. Mais, dira-t-on, soumettre l'Etat, même sous un rapport limité, à un devoir nécessaire, c'est conférer aux masses un droit sur lui; c'est par conséquent trahir et sacrifier le principe d'autorité.

Je pourrais rappeler comment notre doctrine, en graduant le droit de chacun à l'assistance sur le caractère particulier de la souffrance qu'il éprouve, a précisément pour effet de ne laisser jamais le fonctionnaire en face d'une action collective, et de dissoudre les masses devant lui. Je croirais encore facile de montrer qu'on approche plus du socialisme en affranchissant l'Etat de tout devoir qu'en admettant qu'il puisse exister des droits vis-à-vis de ses agents. Les personnes que cette assertion étonnerait n'ont qu'à relire l'excellent *Examen de conscience* de M. de Champagny, pour voir comment il démêle et poursuit le socialisme jusque dans le fond des systèmes centralisateurs qui datent de 1789. Mais c'est à un ordre plus pratique, plus modeste, et, si je puis m'exprimer ainsi, plus palpable, que je vais emprunter ma justification. Elle établira, j'espère, que la position que je fais à l'État n'a rien de compromettant pour les intérêts mis en question par les passions déchaînées aujourd'hui; enfin que l'Etat a déjà accepté une situation analogue dans une autre branche très-importante et très-respectable du service public.

Pour se rendre bien compte de la situation que l'idée de mandat po-

sitif fait à l'Etat en matière de charité, il est bon de regarder ce qui se produit toutes les fois qu'une personne riche et généreuse dépose une somme entre les mains d'un mandataire, en déterminant à quelle nature de souffrances elle sera affectée, de quelle manière et dans quelles circonstances elle sera dépensée. N'est-il pas vrai que par là même cette personne enlève à son délégué la liberté de faire ou de ne pas faire à l'égard de celui qui se présentera dans les conditions voulues, et qu'elle confère, on peut le dire, à ce dernier un véritable droit sur ce même délégué? N'est-il pas vrai encore que ce droit, purement relatif à la situation spéciale et subordonnée de celui qui distribue les secours, ne préjudicie en rien au droit supérieur du donateur véritable et n'empiète point sur sa liberté? D'autre part, s'il réduit à l'égard du délégué la gratitude à l'estime de ses bons procédés dans l'exercice de la bienfaisance d'autrui, elle n'allége en rien la reconnaissance due au premier, de qui émane en réalité le bienfait. Tel est pour moi le caractère de l'Etat dans la bienfaisance : je lui refuse, là comme partout, la liberté morale de faire ou de ne pas faire, que M. Thiers revendique pour lui. Du reste, lorsque, comme le célèbre Rapporteur dans les paroles que j'ai citées, l'on a prescrit à l'Etat de laisser faire d'abord, pour assurer seulement ensuite la part négligée par l'action individuelle et spontanée, il me semble contradictoire de lui rehausser ensuite sa mission jusqu'à y introduire une prétention à la puissance discrétionnaire. Répétera-t-on que, réduite aux termes que j'indique, la mission devient humiliante pour l'Etat? Je pourrais rappeler comment le contraire a été établi dans le cours de cette discussion ; mais il s'offre à moi mieux que cela à faire. Je puis tirer, ce me semble, un argument décisif de la situation acceptée par l'Etat telle que je viens de la décrire dans un ordre qui, bien que séparé de celui-ci par une grande distance en raison de son objet incomparable, se révèle dans le droit positif par une combinaison analogue d'éléments, et à l'occasion duquel, chose remarquable, le texte de la Constitution vient sanctionner la doctrine que je soutiens.

L'assistance n'est pas le seul point où l'Etat intervienne dans l'accomplissement des devoirs imparfaits, de ce genre de devoirs dont nous avons donné la marque distinctive en disant que leur accomplissement, parce qu'il est facultatif, nous approche de la perfection plus que celui de tous les autres. Parmi ces devoirs, il en est un, le plus sacré de tous, et à l'égard duquel l'expression juridique, si exacte qu'elle soit, heurte particulièrement le sentiment naturel : c'est le devoir religieux. Dans

le langage du droit humain, ce devoir, le premier de tous devant la conscience, est incontestablement un *devoir imparfait* puisqu'il n'a point de sanction légale dans le for extérieur. Eh bien, dans ce domaine où la loi civile n'exerce point d'empire, domaine essentiellement supérieur à son action, l'Etat prête pourtant son concours à plusieurs titres et rend là de véritables services. C'est ainsi qu'il connaît le fait de la religion tant dans ses manifestations extérieures que dans ses détails les plus intimes pour en protéger le libre exercice. Mais il fait plus encore : au lieu de laisser à chaque individu le soin d'assurer la permanence et la dignité du culte religieux par ses efforts personnels et ses cotisations volontaires, l'Etat se fait le caissier de tous; il remplit cette tâche avec l'assentiment universel ou du moins avec celui de l'immense majorité, et pourtant cette attribution n'est point essentielle à son caractère de pouvoir public : « Pour ne parler que du soin de la religion, dit encore avec une haute raison M. Chastel, n'est-il pas évident que cet intérêt, si différent de tous les autres dans sa nature, son but et ses moyens, peut être séparé et confié à un autre pouvoir? »

Quoi qu'il en soit, cette mission accessoire, facultative, bien qu'habituelle de l'Etat, se résout, quant au matériel en des dépenses considérables, en ce qui concerne les ministres de la religion dans l'allocation d'un traitement servi sur le budget. Les Constitutions antérieures avaient exprimé plus ou moins clairement cette conséquence onéreuse de la fonction acceptée par l'Etat. La Constitution de 1848, qui peut sur d'autres points prêter à l'équivoque, a fui sur celui-ci toute ambiguité; elle statue (art. 7, paragraphe 2) que : « les ministres, soit des cultes « actuellement reconnus par la loi, soit de ceux qui seraient reconnus « à l'avenir, ont le droit de recevoir un traitement de l'Etat. »

Voilà le mot de droit prononcé pour la première fois en pareille matière dans un acte public solennel. Son apparition n'est pas assurément sans importance, elle n'a point soulevé de réclamation sérieuse. Tous ont compris que ce droit se conciliait sans peine avec la liberté de chacun, formellement consacrée dans le premier paragraphe de l'art. 7. L'Assemblée constituante comptait bien des esprits peu portés à la confiance envers les ministres de la religion ; pourtant nul n'a craint d'en voir sortir une arme dans la main du prêtre, un principe de domination sur les fidèles ou sur le gouvernement. Ce droit reconnu n'a pas même suggéré l'appréhension d'une extension exagérée du chapitre du budget affecté au clergé. Le seul effet de cette expression nouvelle a été de

rétablir dans la vérité la position du sacerdoce vis-à-vis de l'Etat. En face de ce droit, fondé sur l'aveu d'un besoin supérieur et indélébile des citoyens, appartenant à un ordre qui, devant la raison pure, préexiste à l'ordre politique, il n'y a plus moyen de se poser en maître et de regarder le sacerdoce comme un corps de subordonnés, affectés il est vrai à un service spécial, mais qu'on emploie et qu'on paye, que par conséquent l'on dirige à son gré.

Après le besoin moral de pratiquer la religion, nul sans contredit n'agit avec un droit si légitime et si puissant sur l'âme de l'homme que celui de satisfaire, d'une manière positive et pratique aussi, aux prescriptions de la loi divine, en soulageant de nos deniers ou de nos efforts nos frères atteints de souffrance et de misère. Aussi général que le besoin inné de la religion, il lui est en quelque sorte accessoire et connexe. Là encore, ce nous semble, le respect dû à la liberté de chacun s'accorde facilement avec la reconnaissance d'une intention commune assez générale et d'un concert de bonne volonté assez évident pour donner naturellement naissance à un service public, très-utile quand il se charge, comme nous l'avons souvent répété, de la part de l'œuvre commune où la régularité propre à tous les services administratifs doit mieux réussir que les efforts épars, moins égaux et moins constants, quoique intrinsèquement bien plus efficaces, du zèle individuel.

Certes il n'y a aucune similitude entre le sentiment qui peut animer le citoyen qui secoure son frère et celui que doit éprouver ce même citoyen présentant son offrande melée d'hommage à l'homme consacré dont il reçoit une assistance incomparablement supérieure ; aussi n'est-ce pas là-dessus que porte la comparaison ; mais réduite aux rapports qui dans les deux cas s'établissent avec l'Etat, chargé de percevoir et de répartir conformément à des règles déterminées le tribut justement réputé volontaire des citoyens soit à leurs prêtres soit à leurs frères nécessiteux, la comparaison prend un tout autre caractère, et notre pensée ne rencontrera, je le suppose, aucune opposition.

Telle est notre doctrine sur le principe de la bienfaisance officielle. Elle est conforme à l'idée que nous nous faisons de la puissance publique dans des temps comme les nôtres. Sous quelque face que nous envisagions successivement cette idée, le même intérêt principal frappe nos regards : ne point grandir sans nécessité l'importance de l'être social abstrait aux dépens de l'homme réel. Là est la véritable défense contre le socialisme.

Mais avant que cette doctrine pût être acceptée, une dernière objection s'offrait dans l'organisation politique créée par la République de 1848. Pour que l'Assemblée votant les fonds de l'assistance dût être estimée l'organe des intentions fraternelles et charitables des citoyens qui peuvent aider leurs frères, ne fallait-il pas qu'elle représentât exactement ceux-ci plutôt que leurs obligés? Il y avait là, tant que tous concourraient à l'élection, une difficulté grave, et je me suis étonné qu'on ne se soit pas prévalu de ce motif dans la discussion de l'article de la loi nouvelle qui, en privant du vote les personnes inscrites aux secours publics, les considère plutôt comme les hôtes que comme les membres de la société politique; mais m'étendre là-dessus serait sortir de mon sujet.

Ici se termine cette longue étude sur le rapport de M. Thiers. C'est au lecteur à prononcer entre les doctrines de l'illustre homme d'Etat et celles que je n'ai pas craint de mettre en regard. Il reconnaîtra en même temps que la différence qui existe entre les unes et les autres ne porte pas sur un débat de circonstance, mais sur une opposition sérieuse de principe. Il m'excusera par conséquent d'avoir parlé tardivement de ce travail qu'il était juste de ne combattre qu'après réflexion et qui, contrairement aux habitudes parlementaires, n'étant suivi d'aucune conclusion positive et agitant seulement des idées et des doctrines, ne doit son importance qu'à sa valeur propre et nullement à la date où il a été prononcé.

E. WILSON.

DES CONDITIONS

DE L'UNITÉ NATIONALE

ET DE L'UNION POLITIQUE.

(PREMIER ARTICLE.)

Pourquoi cette sombre inquiétude? pourquoi cette anxiété douloureuse? pourquoi ces sinistres pressentiments? pourquoi cette épouvante qui saisit tous les cœurs à la pensée de demain? pourquoi cette terreur qui va du père à la fille et qui fait que tous, hommes, femmes, jeunes gens, cherchent, sans pouvoir le trouver (si ce n'est pourtant le vieillard accablé de fatigues et d'années, qui meurt et qui trouve un refuge dans la tombe), tous cherchent le plus humble abri contre l'orage qu'ils croient voir s'amasser à l'horizon, se rapprocher d'eux avec une effroyable rapidité pour éclater tout à l'heure en tempête furieuse et implacable qui emportera tout dans son tourbillon, qui brisera les innocents comme les coupables, et qui ne laissera que la ruine, la désolation et la mort où règnent maintenant la vie et la prospérité, où régnaient naguère encore l'insouciance à défaut de la sécurité, la joie à défaut du bonheur?

Que pouvons-nous craindre, cependant? Si des passions cruelles nous menacent, n'existe-t-il pas des lois tutélaires qui nous défendront contre elles? Si des forcenés, voulant appliquer leurs doctrines sauvages, osaient jamais nous attaquer dans nos biens acquis par notre travail ou légitimement transmis par la prévoyance et la tendresse de nos pères, dans nos personnes, dans nos plus douces et nos plus saintes affections, la première de nos lois, la constitution de notre pays, qui donne pour bases au nouveau gouvernement *la fa-*

mille, le travail, la propriété et l'ordre public[1], n'arrêterait-elle pas ces efforts et n'enchaînerait-elle pas cette rage? Toutes nos autres lois, qu'elles soient des legs du consulat, de l'empire ou des deux monarchies de 1814 et de 1830, ne viendraient-elles pas en aide à la constitution ? Et si ce n'était pas encore assez, la grande majorité de l'Assemblée législative n'est-elle pas prête à voter d'enthousiasme les lois nouvelles qui seraient nécessaires à prévenir ou à réprimer toutes les atteintes à l'ordre public ou aux droits de la famille, du travail et de la propriété ?

Mais comment des lois anciennes ou nouvelles pourraient-elles nous défendre, si elles sont impuissantes à se défendre elles-mêmes ? Toute la force des lois est dans le respect des peuples. Elles contrarient souvent dans ce qu'ils ont d'injuste, mais de trop naturel, les sentiments particuliers, elles froissent les intérêts privés dans leurs prétentions exagérées, elles interdisent aux passions les attaques trop directes à l'ordre social : de là des résistances aussi nombreuses que les hommes auxquelles les lois s'adressent. Cependant les lois triomphent de toutes ces résistances — quand elles triomphent — en inclinant sous leur autorité la volonté du plus grand nombre, en contenant, par une terreur salutaire, les volontés mauvaises et rebelles, en retranchant par la prison, par le bannissement ou par la mort, mais en retranchant résolument de la société les hommes insociables qui prétendent demeurer au milieu d'elle insoumis à ses lois.

Ces deux derniers moyens, la menace et le châtiment, supposent, pour que le châtiment soit possible et pour que la menace soit efficace, le succès du premier moyen, l'adhésion du plus grand nombre : l'histoire nous apprend que la terreur et les supplices ne peuvent pas être employés par le législateur contre une nation tout entière, ou au moins qu'ils ne peuvent réussir que pour un temps bien court, et en appelant après eux les plus funestes réactions.

L'adhésion du plus grand nombre, nécessaire pour que les lois ne demeurent pas une lettre morte, ne peut être déterminée que par une conformité plus ou moins parfaite des lois, non pas évidemment avec les penchants et les passions de l'homme, — la loi est un frein, et tout frein est insupportable aux passions ; — mais avec les principes de justice que chaque membre de la société porte au-dedans de lui-même.

[1] *Préambule*, art. 4, § 2.

De cette conformité de la loi avec ce que nous croyons être la justice, naît en nous la persuasion que la loi est juste, et par conséquent le respect de la loi[1], qui est la foi sociale.

Hélas ! cette foi qui donnait à la société la lumière, la chaleur et la vie, cette foi qui avait survécu à la foi religieuse, disparaît à son tour.

L'homme avait osé prendre Dieu lui-même à partie et lui dire : Qui es-tu ? que me veux-tu ? qu'ai-je besoin d'une révélation ? qu'ai-je besoin de commandements ? Le ciel est ton empire, soit : mais la terre est mon domaine, et j'y veux vivre en maître. N'ai-je pas pour me diriger mon infaillible raison ? Qu'est-ce que cette autorité de l'Eglise par toi instituée, et depuis transmise de chef en chef ? Pourquoi ce gouvernement des consciences, quand la nature parle à mon cœur ? Fi de la superstition et du fanatisme qui arrêtent la raison humaine dans ses conquêtes !

L'homme qui avait ainsi interpellé Dieu pouvait tout oser. Ce qui le gênait le plus après Dieu, dont il venait de secouer le joug, c'était la société. Il s'est tourné vers elle et lui a demandé la raison de son existence et de ses lois : Pourquoi la famille ? pourquoi le mariage[2] ? pourquoi « un précepte qui proscrit le changement qui est en nous, « qui commande une constance qui n'y peut être[3] ? » Pourquoi l'appropriation du sol ou des fruits de la terre à l'individu, quand la nature plus libérale a donné tout à tous ? Pourquoi des lois ? pourquoi des entraves à la liberté ? pourquoi des gouvernements ? L'homme serait-il donc condamné à une enfance et à une tutelle qui ne doivent point finir ? N'a-t-il pas en lui le sentiment de sa force, de sa dignité, de sa haute raison ? Guerre, guerre implacable à l'esprit de compres-

[1] Il est bien évident que je ne parle ici que des lois fondamentales de la société. Il faut les croire justes, il faut avoir foi en elles pour s'y soumettre. Cela n'est pas nécessaire pour les autres lois, lois règlementaires, lois qui ne sont que l'application plus ou moins heureuse des lois essentielles et fondamentales. On peut et on doit se soumettre à ces lois dérivées des autres, sans être persuadé qu'elles soient justes : une loi fondamentale et essentielle de toute société ordonne à tous de se soumettre à toutes les lois.

[2] Ai-je besoin de dire que je n'accepte point la division que je reproduis ici en l'empruntant à cette philosophie qui s'est insurgée contre Dieu et contre la société ? Je sais bien que les œuvres de l'homme n'ont point un tel caractère de grandeur et d'universalité, que ce n'est point la société qui a institué la famille, mais que la famille est comme la société elle-même, une institution divine.

[3] DIDEROT. *Supplément au Voyage de Bougainville.*

sion et de résistance, qui voudrait arrêter l'humanité dans sa course vers un éblouissant avenir !

La société n'aurait rien à redouter de ces questions, s'il était permis à la raison d'y répondre ; mais les passions ne lui en laissent pas le temps, elles la préviennent et répondent pour elle.

Ceux qui interrogent le savent bien ; ils demandent à la convoitise : Qu'est-ce que la propriété ? et la convoitise répond : La propriété, c'est le vol, le vrai vol, non point ce que les malthusiens[1] appellent ainsi et qui n'est pour le volé que la restitution, pour le voleur que la récupération.

Ainsi les lois fondamentales sur lesquelles s'appuient toutes les autres sont ébranlées dans les consciences. Ainsi la morale, qui justifie les lois et qui leur assure le respect et la soumission des peuples, sent s'affaiblir chaque jour son empire. Ses fidèles sont encore plus nombreux que leurs adversaires, mais ils voient avec effroi leur nombre qui décroît sans cesse, et les apostats de la foi sociale qui vont grossir la bande des rebelles. Déjà ceux-ci leur disent insolemment : Vous êtes la majorité d'aujourd'hui, vous êtes la minorité de demain. Par nos conquêtes récentes, jugez de nos conquêtes prochaines ! Nous serons les plus nombreux et les plus forts aux premières assemblées générales du peuple en 1852[2]. Nous ferons et déferons les lois.

Nos lois sont donc un vain rempart pour nous protéger. L'ennemi abattra le rempart par la force brutale ou par la force du nombre, cette autre force brutale. Une seule ressource nous reste encore, c'est de défendre le rempart pour en être défendus.

Cette unique voie de salut s'est présentée à plus d'un esprit. Tandis que des bandes furieuses, se précipitant dans la rue pour y atta-

[1] C'est une des ruses familières à l'esprit de parti, de se saisir du nom d'un homme, souvent de troisième ou de quatrième ordre, pour livrer une institution ou un ensemble d'institutions à la haine des passions ameutées. On sait la fortune des mots *escobarder, escobarderie,* il y a deux siècles. On veut faire aujourd'hui le même succès au mot *malthusien.* Pourquoi n'y réussirait-on pas ? Pourquoi l'Académie ne lui donnerait-elle pas droit de cité dans la septième édition de son *Dictionnaire,* comme elle a fait pour *escobarder, escobarderie ?*

[2] L'impatience des socialistes peut leur faire croire le succès plus prochain qu'il ne l'est en effet. Mais qu'importe, si la société doit périr, que ce soit en 1852 ou en 1855 ? Et elle périra certainement, si ses lois fondamentales ne reprennent pas leur légitime empire sur les consciences et n'assurent pas l'autorité tous les jours plus méconnue des autres lois.

quer nos lois les armes à la main, y rencontraient tant de généreux citoyens et tant de braves soldats armés pour la défense de l'ordre public ; d'autres insurgés, encore plus dangereux, attaquant les lois par leurs journaux, par leurs chansons, par leurs pamphlets, par leurs livres, ont rencontré les soldats de l'idée sociale, levés pour opposer les journaux aux journaux, les livres aux livres, les raisonnements aux sophismes, les faits aux mensonges, la vérité aux calomnies.

Toutes les attaques armées ont tourné au profit de l'ordre public menacé : le 16 avril, le 15 mai, le 23 juin, le 13 juin. Et si, après chacune de ces défaites du parti anarchique, une attaque nouvelle a encore été possible, c'est que l'anarchie, vaincue dans la rue par les armes, avait réparé ses pertes en triomphant à son tour dans la discussion.

Pourquoi la vérité a-t-elle succombé là précisément où elle devrait être assurée de triompher toujours? Ses défenseurs étaient-ils au-dessous de cette tâche glorieuse par eux acceptée? Mais ses défenseurs, c'est d'abord l'Assemblée législative, ce sont les réunions politiques formées dans son sein, ce sont nos académies les plus fameuses, ce sont les hommes les plus illustres et les plus éloquents de notre temps. Ont-ils été timides, incertains, irrésolus? Se sont-ils laissés abattre et décourager sans résistance? Mais, pour être vaincus, ils ne sont ni abattus ni découragés. Ils sont tout prêts à se jeter dans de nouvelles luttes et de nouveaux combats contre cette formidable coalition de passions et d'erreurs qui menace la société.

Cependant l'Académie des sciences morales et politiques s'est retirée de la lutte après avoir essuyé autant de revers qu'elle avait engagé de combats. Mais il lui aurait été facile de ne point aller chercher une défaite certaine et de prévoir le mauvais succès de tout ce qu'elle pourrait entreprendre. Il lui aurait été facile de lire dans la loi de sa constitution intérieure sa condamnation à l'impuissance. Qu'est-ce, en effet, qu'une Académie des sciences morales et politiques qui a des sections de Philosophie, de Morale, de Législation, Droit public et Jurisprudence, d'Economie politique et Statistique, et d'Histoire générale et philosophique, et qui n'a point de section de la première des sciences morales et politiques, qui est en même temps la mère de toutes les autres, je veux dire de section de Théologie?

Mais comment une académie aurait-elle une section de Théologie sans avoir une Théologie? Et comment une académie nationale aurait-elle une Théologie au milieu d'une nation qui a proclamé l'égalité devant la loi de toutes les Théologies, de toutes les croyances, de toutes les religions, de tous les dieux?

Chacun des membres de l'Académie des sciences morales et politiques, pris isolément, peut être un grand philosophe, un grand économiste, un grand historien, un grand politique... Tous ensemble sont impuissants : il n'existe entre eux aucun lien d'unité, et leurs forces, dirigées en sens contraires, se neutralisent.

Quand les hommes ne sont point d'accord sur les vérités premières qu'il faut croire, ils ne peuvent jamais tomber d'accord que par accident ou par malentendu sur aucune des autres vérités qui découlent des vérités premières ; mais cet accord apparent, cet accord qui peut s'établir pour un moment dans le langage et dans les actes extérieurs, ne s'établira jamais dans les idées et dans les sentiments, dans les esprits et dans les cœurs. Et là seulement il pourrait être durable.

Quand les hommes ne sont point d'accord sur leur origine et sur leurs destinées, comment se mettraient-ils d'accord sur aucun des actes qui doivent tous tendre également à l'accomplissement de ces destinées ?

Mais l'Académie des sciences morales et politiques n'est que l'image trop fidèle de notre société telle que l'ont faite la variété des religions et l'incrédulité philosophique. Où trouver aujourd'hui, si ce n'est dans le petit nombre de ceux qui sont demeurés inébranlables dans leur attachement à la foi catholique, où trouver des hommes qui pensent de même, je ne dis pas seulement parmi ceux qui réfléchissent véritablement et qui pensent, je dis encore parmi ceux qui ne pensent pas, qui semblent accepter de ce courant d'idées anonymes qu'on appelle le sentiment public, qui semblent accepter des opinions toutes faites, mais qui, en effet, ne pouvant pas être divisés par les décisions d'un esprit fainéant qui ne regarde point, qui ne compare point et ne juge point, sont divisés non moins sûrement et non moins profondément par des passions semblables et par des intérêts contraires?

On a dit que l'élection socialiste du 10 mars était la victoire d'une coalition. Rien n'est plus vrai. D'irréconciliables ennemis, qui n'a-

vaient pas cessé depuis deux ans de s'entre-maudire et de s'entre-déchirer comme les damnés de Dante, ont signé une trève, et même une alliance d'un moment, pour s'élancer tous ensemble à l'assaut de la société. Malgré leurs faux-semblants de modération et de conciliation, nous les avons vus dès le lendemain reprendre tous les uns vis-à-vis des autres une attitude d'hostilité.

Qui pourrait s'étonner que l'accord n'existe pas plus dans le camp de l'anarchie que dans le camp de l'ordre? Mais qui ne s'affligerait de voir qu'il n'existe pas plus dans le parti de l'ordre que dans la coalition de l'anarchie? Nous-mêmes, *grand parti de l'ordre*, sommes-nous véritablement un parti? Ne sommes-nous point aussi une coalition? Notre accord sur nos onze élus du 8 juillet s'est-il autrement formé que l'accord des socialistes pour l'élection du 10 mars [1]?

Depuis que s'est engagée cette lutte terrible où la France peut périr, il y a eu de l'un et de l'autre côté des avantages partiels : il n'y a pas eu de victoire décisive. Supposons-la cependant, cette victoire, et supposons-la conforme à nos vœux, acquise au parti de l'ordre. Qu'en fera-t-il?

Tout le monde le sait et le répète : le parti de l'ordre *se divise* en trois grandes fractions. Pour moi, j'en compterais quatre. Mais le nombre ne fait rien à l'affaire. Qu'il se divise en trois, en quatre ou en dix fractions, il suffit qu'il *se divise* pour être impuissant à rien fonder.

Je veux bien supposer que l'une de ces fractions triomphe des autres comme des adversaires communs de la coalition de l'ordre. L'heure du triomphe marquera le commencement de la décomposition du parti triomphant.

Les partisans de la monarchie élective comprennent-ils tous de la même manière le droit de la nation et le droit de la dynastie élue? Les partisans du principe de l'hérédité sont-ils tous d'accord sur ses conséquences?

[1] Il ne faudrait pas conclure de ce rapprochement que ces deux coalitions soient également légitimes ou également coupables. Il y a entre elles cette différence, que l'une s'est formée pour attaquer la société, l'autre pour la défendre. L'excellence des choix du 8 juillet peut être contestée; aucune contestation n'est possible sur l'élection du 10 mars : c'est un crime de lèse-société, un crime au même titre que le serait l'élection d'un général étranger actuellement en guerre contre la France, si la loi avait oublié d'exclure les étrangers de l'éligibilité. Les candidats élus le 10 mars sont en guerre ouverte et déclarée contre la société.

Continuant cette analyse tant qu'on voit les hommes divisés sur quelque point essentiel, poursuivant l'unité, qu'on croit toujours apercevoir de loin et qu'on ne peut jamais atteindre, on arrive à l'individualité, chaque homme est son parti à lui-même, et cependant l'unité là encore échappe à la poursuite ; car on trouve chaque homme divisé contre lui-même.

Si quelqu'un pouvait douter que cette décomposition sociale à laquelle nous assistons soit l'effet nécessaire des dissidences religieuses, il suffirait, pour l'en convaincre, de le renvoyer à l'histoire des XVI[e] et XVII[e] siècles. Il y verrait la décomposition de la société religieuse avec le même caractère, les mêmes accidents, les mêmes phases, les mêmes temps d'arrêt, qui font naître les mêmes illusions, bientôt emportées par le même travail de destruction, qui recommence avec la même rapidité effrayante que nous revoyons aujourd'hui dans la décomposition de la société politique et de la société domestique. En changeant les noms propres et quelques mots qui conviennent spécialement au sujet, l'*Histoire des variations des Eglises protestantes* n'est-elle pas l'*histoire des variations des partis politiques ?* Et ce que dit ailleurs Bossuet de chaque particulier qui *appelle Dieu tout ce qu'il pense* ne semble-t-il pas écrit tout exprès pour notre situation présente et pour ces partisans de l'autorité qui appellent autorité tout ce qu'ils pensent ?

« Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'ar-
« bitre de sa croyance ; et encore qu'il semble que les novateurs
« aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de
« l'Ecriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fi-
« dèle en deviendrait l'interprète et croirait que le Saint-Esprit lui en
« dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie au-
« torisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses
« erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense. Dès lors on a bien
« prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplie-
« raient jusqu'à l'infini, que l'opiniâtreté serait invincible, et que,
« tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs
« rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles vi-
« sions et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion dé-
« chirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste
« et une entière indépendance dans l'indifférence des religions et
« dans l'athéisme [1]. »

[1] *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

La doctrine du libre examen nous a fait protestants en politique comme en religion[1]. Quand on se révolte contre le gouvernement de Dieu, on ne peut pas supporter le gouvernement de l'homme. Ceux qui ont proclamé l'indépendance de la raison humaine ont bien prétendu lui faire un devoir d'admettre les grands principes sociaux de l'autorité, de la propriété, de la famille ; mais chacun a été autorisé à fixer lui-même, dans la souveraineté de sa raison, les limites de l'autorité, les conditions de la propriété, les droits et les devoirs de la famille. Et bientôt les hommes, lassés de leurs propres contradictions, ont été chercher le repos dans l'indifférence pour tous les principes, ou dans l'*an-archie* érigée en doctrine, l'an-archie, cet athéisme politique et social.

Quand les hommes sont ainsi divisés sur toutes choses, on a le droit de demander si la société existe encore. La société, qu'est-ce autre chose en effet que l'union des hommes? qu'est-ce autre chose qu'une multitude d'hommes ramenée à l'unité ?

Nous le sentons si bien que jamais nous n'avons autant parlé de l'unité que depuis le jour où elle a été tout-à-fait brisée. La révolution qui a complété l'œuvre du protestantisme et de la fausse philosophie, qui a détruit ce qui restait de l'ancienne unité de la nation française, a déclaré qu'elle voulait, non pas rétablir, mais établir l'unité nationale. Elle a supprimé les anciennes provinces ; elle a effacé du même coup l'originalité du caractère provincial et l'originalité du caractère national. Elle a divisé la France en départements ; elle a soumis aux mêmes lois de police et au même système de centralisation excessive et vexatoire des hommes qui n'obéissaient plus à la même loi religieuse. Elle a constitué tout justement l'unité qui règnerait dans un régiment dont les soldats, vêtus du même uniforme, seraient soumis à des disciplines différentes.

L'unité, la vraie unité nationale ne se décrète pas en un jour de fantaisie révolutionnaire. Elle ne s'impose pas brusquement et violemment ; elle s'établit comme d'elle-même, doucement et peu à peu. Elle n'est point l'effet forcé de la volonté d'un tyran ; elle naît au contraire de la liberté, elle naît naturellement de la conformité

[1] J'ai bien le droit d'appeler ici *protestants* tous ces prétendus catholiques qui s'arrogent le droit d'interpréter à leur fantaisie l'Ecriture sainte et de se faire à eux-mêmes, je ne dois plus dire leur *religion*, mais leur croyance et leur Dieu.

des croyances, des principes, des mœurs, et aussi des intérêts.

C'est sur le besoin de reconstituer l'unité nationale brisée que se sont appuyés les partisans du monopole de l'enseignement dans les mains de l'État. « Abandonnez, dit un professeur de l'Université « dans un traité de morale sociale[1], abandonnez l'éducation morale

[1] *Morale sociale, ou devoirs de l'Etat et des citoyens en ce qui concerne la propriété, la famille, l'éducation, la liberté, l'égalité, l'organisation du pouvoir, la sûreté intérieure et extérieure,* par Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-8°. Paris, L. Hachette, 1850.

C'est là un livre plein d'excellentes intentions, mais duquel le sentiment religieux est tout à fait absent. Je ne sais pas même si Dieu, et je dis le Dieu des déistes, y est seulement nommé, quoique M. Adolphe Garnier, comme je le raconterai dans un article suivant, y révèle deux différents procédés pour composer des religions nouvelles.

Cette absence du sentiment religieux empêche l'auteur de reconnaître le véritable remède aux maux qu'il signale. Il établit la nécessité de réserver aux filles de la classe pauvre les professions convenables à leur sexe, que les hommes usurpent sur elles. Mais le moyen qu'il propose est un moyen de socialiste, la loi, l'intervention de l'Etat, la contrainte. (P. 104 à 107.)

Rétablissez la loi chrétienne au fond des cœurs, et l'homme, recouvrant le sentiment de sa dignité, ne voudra plus « tenir des boutiques de modes, faire des souliers de femmes, des robes et des corsets. » (BENTHAM, *Traité de législation.* Edit. 1802, t. III, p. 45.)

Rétablissez la loi chrétienne au fond des cœurs, et la prudence chrétienne appellera dans les maisons d'éducation de jeunes filles des institutrices, et non plus des hommes et de jeunes hommes, comme M. Adolphe Garnier se plaint qu'on le fasse aujourd'hui.

Mais lorsqu'il parle de l'éducation des jeunes hommes, le professeur de la Sorbonne se laisse tout à fait emporter par sa passion universitaire. Il méconnaît la dignité et la grandeur de la tâche accomplie par le père qui élève lui-même son enfant. Il attaque ce beau dévouement avec une violence mal déguisée. Il est, comme les socialistes, partisan de l'instruction *obligatoire*. Mais, à la différence des socialistes, il évite de s'expliquer sur le degré ou les degrés d'enseignement pour lesquels il veut l'*obligation*.

Dois-je ajouter qu'il proclame l'excellence du monopole universitaire? « Les chefs « de famille, surtout dans la société moderne, sont pour la plupart absorbés par « un travail matériel; ils manquent du loisir ou même des lumières nécessaires à « la conduite de l'éducation. L'État doit donc avoir des écoles où les pères puissent « remettre leurs enfants entre des mains dignes d'un si précieux dépôt............... « L'éducation morale doit être dans la main de l'Etat. » (P. 127 et 128.)

Ainsi, les mêmes hommes qu'on émancipe dans l'ordre politique, qu'on fait passer, à tort ou à raison, de l'enfance à la virilité, on veut les remettre en tutelle dans l'ordre domestique. C'est l'inverse de l'ancienne société : l'homme était enfant dans l'ordre politique, le roi était le père commun de tous ses sujets; mais dans l'ordre domestique, le père était roi.

Malgré ces contradictions, ou peut-être à cause de ces contradictions, de celles que je signalerai dans un article suivant et de toutes les autres que je suis obligé de passer sous silence, l'Académie française vient, dans sa séance du 8 août, de

« à la merci de l'industrie particulière, de quelle bigarrure vous allez « marquer la nation ! . . . . Plus d'idées communes, plus « d'esprit public, plus d'unité de caractère[1]. »

L'Université nous rendra-t-elle des idées communes dont l'ensemble puisse reconstituer l'esprit public ? Je vois bien ses philosophes d'accord entre eux sur ce qu'il faut rejeter, jamais sur ce qu'il faut croire.

La philosophie universitaire a fait la société moderne à son image. En politique comme en religion, comme en morale, nous sommes d'accord sur ce que nous repoussons, nous sommes divisés sur ce que nous acceptons. Et ce que nous repoussons unanimement se maintient par nos divisions.

Écoutez ces hommes qui se vantent de l'ancienneté de leurs titres, de leurs titres de républicains, de démocrates, d'amis du peuple : ils vous diront que leur république n'est point cette monarchie mutilée que nous a faite la constitution de 1848 et contre laquelle ils ont tant de fois protesté depuis dix-huit mois, à la tribune, dans leurs journaux, dans leurs clubs. Ils sont les républicains d'une autre république. Écoutez-les interpeller leurs adversaires, les appeler royalistes : ceux-ci ne protestent point, et bon nombre d'entre eux acceptent bien haut une dénomination qui implique un éloignement profond pour ce qui est. Ne cherchez point cependant de partisans à ce qui est dans cette petite coterie de républicains modérés aux mains desquels le hasard des révolutions avait remis pour un moment les destinées de la France et qui nous ont donné une république selon leur fantaisie : leur fantaisie a changé ; en possession du pou-

décerner à la *Morale sociale* de M. Adolphe Garnier un prix de 3,000 fr. sur les fonds provenant des libéralités de M. de Montyon.

Dans la même séance, l'Académie française a proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1852, l'*Eloge de Bernardin de Saint-Pierre*, c'est-à-dire du plus habile, du plus éloquent et du plus dangereux des disciples de Rousseau, de celui qui a opposé avec le plus de succès la nature à la société pour convaincre la société d'outrages à tous les nobles sentiments que la nature a mis en nous.

Mais si des hommes qui ne sont ni des philosophes, ni des lettrés, ni des heureux de ce monde, cèdent encore une fois aux appétits brutaux et aux convoitises immondes que la nature a mis en eux, s'ils livrent en 1852 un nouvel assaut à cette citadelle démantelée qu'on appelle la société, l'Académie française, le même jour qu'elle couronnera le plus éloquent éloge de Bernardin de Saint-Pierre, proposera, pour sujet du prix de poésie à décerner en 1853, *le Dévouement de ceux qui ont péri dans les sanglantes journées de ...... 1852, pour la défense des lois et de la société.*

[1] Page 137.

voir, ils avaient horreur du socialisme, ils lui ont refusé le droit de cité dans leur république démocratique, ils l'ont mis hors la loi; mais, tombés du pouvoir, ils se sont de dépit faits socialistes, ils se sont alliés à leurs ennemis (car en ces temps malheureux où tous les principes les plus sacrés sont remis en question, la politique ne connaît plus d'adversaires, mais des ennemis), ils se sont ligués avec les hommes qu'ils avaient autrefois proclamés les ennemis de la société, qu'ils avaient poursuivis, combattus, vaincus, jetés en prison, déportés, ils se sont ligués avec eux pour renverser la république qu'eux-mêmes ils ont fondée et pour asseoir sur les ruines de la France la république démocratique et sociale.

Ainsi nous sommes unanimes pour repousser ce qui est[1]. Mais que mettrons-nous à la place? Nous sommes sans doute tout disposés à nous passer du concours et de l'assentiment des socialistes d'ancienne et de nouvelle date, pour établir un gouvernement nouveau. Nous sommes encore la grande majorité du pays, nous n'avons point à compter avec nos ennemis.

Mais nous devons au moins compter avec nous-mêmes, nous mettre d'accord tous ensemble, chefs et soldats du *grand parti de l'ordre*. Comment le ferons-nous, si nous sommes divisés sur le principe même de l'autorité? Prenez cette publication que tant de sacrifices et le concours assidu de tous les chefs et de tous les hommes éminents du *grand parti de l'ordre*, de M. Molé, de M. de Montalembert, de M. Thiers, de M. le duc de Broglie, de M. le duc de Noailles, de M. Léon Faucher, de M. de Vatimesnil, de M. de Melun, de M. de Larcy, de tous les autres, n'ont pu faire vivre plus de huit mois, prenez le ***Messager de la semaine***, et vous verrez que ce recueil, destiné à redresser l'esprit public faussé par la prédication de tant de doctrines détestables, abonde en contradictions qui jettent sans cesse de nouveaux doutes dans l'esprit public et précipitent sa marche vers le scepticisme et l'athéisme politiques.

[1] Cette unanimité souffre quelques exceptions. *Ce qui est* a des partisans du lendemain, royalistes la veille, qui concluent du désaccord des partis entre eux, du fractionnement de chacun d'eux et de l'impossibilité de fonder aujourd'hui un gouvernement régulier, à l'adoption définitive de *ce qui est*. Autant vaut se déclarer partisan de la maladie qui ne peut pas être immédiatement guérie, repousser tout ce qui rétablirait peu à peu la santé, consacrer même tous ses soins à entretenir la maladie et à la perpétuer. Ce serait l'indice d'un caractère fort accommodant, mais non d'un esprit très-sain.

M. Léon Faucher croit que l'autorité, besoin de tous les temps, n'a jamais été plus nécessaire. Il entend la société qui, dans sa détresse, en implore à grands cris le rétablissement. Il enseigne sur quelle base on doit l'asseoir :

« L'autorité, dit-il, l'autorité dans les choses humaines, ne des- « cend plus du ciel. On ne l'impose plus du haut de la gloire ; elle « doit résulter du concours que tous les bons citoyens prêteront au « pouvoir. » (*Messager de la semaine*, 2 février.)

A trois semaines de là, et pour lui répondre sans doute, M. le comte Fernand de la Ferronnays publie, dans le même *Messager de la semaine*, un article sur le même sujet, *l'autorité*. Il y contredit presque mot pour mot le funeste principe professé par M. Léon Faucher [1] :

« Le caractère véritable de l'autorité chez une nation déjà an- « cienne, c'est d'être incontestable. Elle puise dans la tradition cette « force incomparable, parce que la tradition nationale d'un pays est « *une*, et qu'on ne saurait invoquer deux traditions à l'appui de deux « autorités rivales. Si l'on fait, au contraire, dépendre l'existence de « l'autorité, dans un pays, du caprice de chaque génération, ou pour « parler plus juste, des caprices successifs de chaque génération, on « est exposé à des conflits continuels, à des élévations suivies de « chutes qui finissent par être fatales à la grandeur et le plus sou- « vent à l'existence du pays qui est le théâtre de ces changements.

« L'autorité, ainsi faite et refaite, est semblable à un de ces bâti- « ments toujours en construction, qui ne se terminent jamais, et qui, « par conséquent, ne sauraient prêter qu'un abri incomplet et in- « suffisant aux passants qui y cherchent un asile momentané contre « l'orage, mais ne songent point à y faire un établissement durable. » (23 février.)

Lorsque les hommes, voulant élever une tour dans les plaines de Sennaar, se virent tout à coup parlant chacun un différent langage, ils renoncèrent à poursuivre leur édifice et se séparèrent le laissant inachevé.

[1] Ai-je besoin de dire que ces critiques s'adressent aux faux principes défendus par M. Léon Faucher et qui lui sont malheureusement communs avec une portion considérable du *grand parti de l'ordre?* L'appréciation indépendante des doctrines de M. Léon Faucher ne doit point d'ailleurs diminuer la reconnaissance que tous les bons citoyens lui ont vouée pour l'énergie et le courage qu'il a déployés pendant son passage au pouvoir.

Ce n'est point un conseil que je donne : jamais l'union ne fut plus nécessaire. Mais pour être utile et féconde, il faut qu'elle s'établisse d'abord sur les principes. Tant que les hommes auront des principes opposés, et qu'ils voudront se concerter et se réunir pour les mesures à prendre dans l'intérêt du salut commun, l'union ne pourra subsister que de concessions toujours trop onéreuses pour ceux qui les font, toujours insuffisantes pour ceux qui les obtiennent. Ils se lasseront bien vite de ces transactions où chacun donne beaucoup et ne reçoit que peu. L'œuvre commune ne pourra jamais être menée à bonne fin ; elle sera comme la tour de Babel, abandonnée par les ouvriers qui n'ont un différent langage que parce qu'ils ont des pensées différentes.

Pour que l'accord réel des hommes entre eux soit possible, il faut que chacun se soit déjà mis d'accord avec lui-même. Et nous n'en sommes pas là.

Si je veux savoir, par exemple, ce que pense M. Léon Faucher de l'état actuel de la société française, je le vois qui proclame que « la « nation, après tant d'épreuves, a définitivement atteint l'âge viril[1]. » Et si je veux savoir ce que c'est que l'âge viril d'une nation, si je cherche un portrait de la France parvenue à sa maturité, je lis à la même page : « En Allemagne et en Italie, comme en France, les peu« ples ont déserté l'un après l'autre le respect du pouvoir et l'obéis« sance à la loi. En même temps se sont oblitérées ou effacées les no« tions du droit, de la propriété, de la famille ; des ténèbres épaisses « ont enveloppé et comme enseveli le monde moral. »

Si choquante qu'elle soit, cette contradiction n'est rien encore. Il en est une autre que je trouve non-seulement dans l'article de *l'autorité*, de M. Léon Faucher, article qui, pour être si riche en contradictions, n'a cependant que soixante et quelques lignes, mais qui lui est commune avec tous les rationalistes jaloux de conserver le peu qui nous reste à cette heure d'ordre matériel et moral.

L'un d'eux, M. Adolphe Garnier, dans le livre de la *Morale sociale*[2] qu'il vient de publier, s'empare du rapport de M. Girod (de l'Ain) sur les sociétés secrètes mêlées aux procès de 1839 et de 1841, et se moque fort spirituellement de ces prétendus républicains, de ces faux partisans du gouvernement populaire, qui ne veulent renverser le

[1] *Ut suprà.* — [2] Pages 223 à 229.

gouvernement existant que pour le remplacer par le gouvernement dictatorial, pour supprimer partout l'élection au lieu de l'établir partout, pour faire eux-mêmes, et à leur façon, l'éducation du peuple souverain, auquel ils imposent tyranniquement toutes leurs idées.

Armé de ces documents d'une authenticité irrécusable, M. Adolphe Garnier n'a point de peine à convaincre les républicains d'imposture.

Mais les partisans de l'indépendance de la raison humaine sont-ils plus sincères et plus conséquents? Ne s'insurgent-ils pas contre l'autorité légitime à laquelle doit se soumettre la raison? Et ne se retournent-ils pas immédiatement contre la raison humaine pour la garotter dans leurs systèmes, pour lui prescrire ce qu'elle doit croire et ce qu'elle doit ne pas croire? N'organisent-ils pas, eux aussi, leur gouvernement provisoire dictatorial? N'ont-ils pas des clubs (on les appelle cours de philosophie) où l'on ne peut dire que ce qu'ils ont permis de dire?

En religion, en philosophie, comme en politique, les révolutionnaires n'agitent le drapeau de la liberté que pour séduire et tromper la multitude, et fonder la plus insupportable et la plus oppressive des tyrannies.

Que devient le principe de la souveraineté de la raison, lorsque pour combattre des novateurs qui vont beaucoup plus loin qu'on ne veut aller, on dit que « l'abus du raisonnement offusque chez eux « les clartés de la raison? » lorsqu'on ajoute que « ce qui est logi- « que n'est pas toujours légitime[1]? »

Assurément rien n'est plus vrai. Mais qui pourra nous apprendre à distinguer de la raison l'abus du raisonnement, si la raison est souveraine, et si rien n'est au-dessus d'elle? Et si la raison souveraine doit se défier de la logique, quel autre instrument plus sûr emploiera-t-elle dans la recherche du vrai et du juste?

Le chef de l'une des écoles rationalistes vient au secours de l'ordre social, de la famille et de la propriété, la *Profession de foi du vicaire savoyard* à la main, et pour justifier ce choix, qui en effet a besoin de l'être, il dit que des idées développées dans cet écrit de Rousseau, qu'il met au-dessus de tous les autres, « les unes appar-

[1] M. le comte Portalis. *L'Homme et la Société*, p. 7, 2e livr. des Petits traités de l'Académie des sciences morales et politiques.



« tiennent à la tradition permanente du genre humain, les autres « sont empruntées aux philosophes les plus autorisés[1]. »

Une *tradition* est donc nécessaire!

Mais y a-t-il une *tradition permanente du genre humain?*

Et si, en effet, le genre humain a su conserver jusqu'ici une *tradition permanente,* peut-on craindre qu'il la perde aujourd'hui et ne doit-on pas mépriser, sans daigner même dire un seul mot pour les réfuter, toutes ces folles doctrines qui prétendent s'élever contre la *tradition permanente du genre humain?*

Mais devant quelle autre *autorité* que celle de la raison M. Cousin consent-il donc à s'incliner, pour reconnaître des philosophes *plus autorisés* que leurs rivaux?

M. Adolphe Garnier ne traite pas la souveraineté de la raison avec beaucoup plus de scrupules que les républicains ne traitent la souveraineté du peuple. Il veut cependant fonder *le gouvernement de la raison.* Mais, après avoir reconnu que « pour gouverner l'Etat, il « faut un esprit naturellement porté aux vues générales, et par con- « séquent propre aux idées abstraites, » il ajoute: «Si vous examinez « les réunions d'hommes, vous verrez que les esprits propres aux « idées abstraites sont les moins nombreux. »

Et il en conclut que « le premier inconvénient de l'*ochlocratie* se- « rait de mettre le gouvernement (*le gouvernement de la raison,* ne « l'oublions pas) entre les mains des incompétents[2]. »

Voilà donc la majorité, et si on pressait un peu M. Garnier, la presque unanimité des hommes exclue de la souveraineté de la raison. Les républicains raillés par M. Garnier ne font pas autrement pour la souveraineté du peuple.

M. Léon Faucher, qui ne permet pas à l'autorité de descendre du ciel, l'attribue sans doute à la raison publique de cette nation qui a définitivement atteint l'âge viril? Pas le moins du monde. Il se défie profondément de la raison publique, qui, pour lui, n'est pas la raison : « On a, dit-il, tant abusé de la discussion qu'elle n'a plus d'en- « seignements et n'est guère plus qu'un spectacle; impuissante à « convaincre, elle sert tout au plus de décharge aux haines et d'exu-

[1] M. Victor Cousin. *Philosophie populaire, suivie de la première partie de la profession de foi du vicaire savoyard,* p. 21.

[2] *Morale sociale,* p. 217, 218, 219 et 220.

« toire aux complots. C'en est fait pour quelque temps ; la raison ne « peut plus se montrer qu'à la suite de la force[1]. »

Pour quelque temps !.... c'est-à-dire pour le temps seulement que dureront les passions humaines.

C'est néanmoins un touchant accord que celui des partisans de la souveraineté de la raison, pour ne vouloir jamais renoncer à leur principe, même en face des désastres et des catastrophes dont il a rempli le monde, et pour ne vouloir jamais non plus l'appliquer.

Cette inviolable défense que Dieu fit aux flots de la mer, les philosophes, dans leur orgueil, ont cru pouvoir l'adresser à la mer toujours mouvante, toujours agitée, toujours irritée, des opinions humaines, à laquelle ils ont dit : *Tu n'iras pas plus loin !* Ils ont déchaîné ces vents terribles qui s'appellent l'ambition, la cupidité, la convoitise, le libertinage de l'esprit et des sens, l'orgueil, et ils leur ont dit : Vous ne soufflerez que modérément, vous ne soulèverez ces flots que jusqu'à la maison de Dieu, qui nous gêne, mais non jusqu'à cette magnifique forteresse où nous avons élu notre demeure et qui est la société des hommes..... Ils s'étaient éloignés de l'Eglise de Dieu, et ce funeste éloignement a fait leur illusion. Vue ainsi à distance, l'Eglise leur a semblé moins élevée que l'Etat. Ils ont applaudi aux premières fureurs de la tempête qu'ils avaient préparée, croyant l'Eglise perdue. Mais voici que le flot monte, monte, et bat la forteresse qui déjà tremble sur ses fondements et qui tout à l'heure va disparaître submergée par le flot vainqueur.

Assise sur un rocher, confiante dans les promesses divines, l'Eglise demeure inébranlable et sereine au milieu de la tempête, car le flot qui emporte tout le reste ne peut pas monter jusqu'à elle, ou si Dieu qui seul peut dire à la mer : *Tu n'iras pas plus loin !* lui permet d'arriver jusqu'à son Eglise, c'est pour que les promesses éternelles reçoivent un éclatant témoignage des efforts de cette rage impuissante et vaine qui ne saura que se briser contre ce qui est impérissable.

[1] On surprendrait beaucoup M. Léon Faucher si on lui disait qu'il est infiniment moins libéral que les partisans de *l'autorité descendue du ciel*. Et cependant rien n'est plus vrai : ceux-ci reconnaissent avec lui que la raison humaine ne peut pas toute seule avoir raison ; mais tandis qu'il la fait marcher à la suite de la force, ils la font marcher à la suite de l'autorité qui s'appuie sur la foi et sur le libre consentement de l'âme.

Soufflez, vents orageux; grondez, tempête implacable; renversez tout sur votre passage, flots cruels, renversez même cette forteresse dont les hommes étaient si fiers et du haut de laquelle ils vous contemplaient superbement dans une sécurité trompeuse; répandez partout, avec vos eaux qui ne rencontrent plus de digue qui les arrête, répandez partout le deuil, la désolation et l'horreur : la Providence a préparé à ceux que la forteresse en s'écroulant n'aura pas écrasés sous ses ruines, un refuge où vous ne pourrez pas les atteindre, un refuge inviolable, un refuge devant lequel il vous faudra reculer au milieu même de vos emportements et de votre fureur; c'est l'Eglise de Dieu !

Alex. de Saint-Albin.

(La suite à un prochain numéro.)

LA RÉFORME TURQUE

ET LA QUESTION DU LIBAN.

(FIN [1].)

Dans l'histoire contemporaine de l'Orient un grand intérêt s'attache à l'émir Béchir, dont la perte a été pour le Liban celle de son indépendance. L'émir descend d'une famille musulmane noble et ancienne, connue sous le surnom de Chéhab. Ses ancêtres étaient chefs d'une tribu nombreuse qui vint du Hedjaz, en Arabie, se fixer, sinon dans le Liban, au moins dans le voisinage, à une époque que nous ne saurions assigner, mais incontestablement très-reculée. La famille Chéhab, par l'extinction de celle du célèbre Fakr-Eddin, à laquelle l'unissaient des liens de parenté, était, depuis bientôt deux siècles, en possession du gouvernement de la Montagne, lorsque naquit à Ghasir, en janvier 1767, l'émir Béchir. On croit que son père, qui mourut cette même année, s'était converti à la vraie foi ; mais ce qui est certain, c'est que sa mère, qui était catholique, l'a fait baptiser par un missionnaire latin, et l'a élevé dans les principes chrétiens qui consolent aujourd'hui sa vieillesse et son malheur. Les pachas, de qui les princes de la Montagne recevaient l'investiture au nom de la Porte, spéculaient, avec la cupidité qui est le type caractéristique de ces hauts fonctionnaires turcs, sur les dissentions qui n'ont jamais cessé de diviser, pour la ruine du pays, les familles aristocratiques du Liban, et se faisaient une source de revenus des rivalités existantes, ou suscitées par eux, entre les membres de la famille Chéhab, tous aptes, suivant un usage traditionnel, à posséder le pouvoir. Les *Lettres sur le Liban* insistent beaucoup pour établir qu'il n'y avait point, dans la Montagne, de dynastie régnante avec droit de succes-

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVI, page 658.

sion, par ordre de primogéniture. Mais M. Eugène Boré avoue d'ailleurs que le commandement était *héréditairement* inhérent à une famille. La reconnaissance de ce fait démontre que notre ami a tort de regretter, dans les *Lettres sur le Liban*, d'avoir laissé entendre, dans une autre publication, que la déchéance de l'émir Béchir avait été la violation d'un droit. Ce fut à la faveur d'un de ces encans auxquels les pachas mettaient la principauté que l'émir Béchir se substitua dans le gouvernement à l'émir Joussouf, son oncle. Mais sa gloire est d'avoir usé de l'autorité où il était parvenu, et où il a su se maintenir à force d'habileté et de prudence, en se relevant de cinq chutes, durant son long commandement, pour faire régner la paix, la sécurité et la prospérité au milieu de ces races si différentes, de ces cultes et de ces intérêts si opposés. Ce n'est pas, toutefois, que nous prétendions justifier tous les actes de sa vie publique; mais, puisqu'on ne saurait prononcer un jugement équitable en histoire, sans prendre pour pierre de touche des faits d'une époque l'ensemble des idées et des mœurs qui a constitué le milieu social où se sont produits les événements qu'on apprécie, il faut également demander au monde oriental, où l'émir Béchir a vécu dans une atmosphère musulmane, la raison de sa conduite politique, si on veut la soumettre à un examen impartial. Son administration n'a certainement pas été exempte des abus et des violences dont le régime musulman a fait l'état normal des contrées atteintes de son contact. C'est à bon droit qu'on reproche au dernier prince de la Montagne d'avoir, par une impitoyable répression de l'anarchie féodale, fait crever les yeux à deux émirs, ses cousins, dont les intrigues troublaient l'ordre qu'il avait réussi à établir. Mais une coutume barbare rendait fréquent, dans le pays qu'il a fini par pacifier, l'emploi du traitement horrible dont nous le condamnons d'avoir usé envers ses parents. L'histoire ne nous apprend-elle pas d'ailleurs qu'il n'a pas fallu moins que l'influence prolongée du Christianisme, sur les nations policées de notre Europe, pour déraciner ce même usage des instincts du cœur humain, si naturellement porté à la vengeance que l'antiquité païenne en avait fait la félicité de ses dieux? On peut trouver excessive aussi l'ardeur avec laquelle il a consacré tout ce qu'il avait de facultés gouvernementales à fortifier et à consolider son autorité. On peut l'accuser, enfin, de n'avoir pas tenu assez de compte des obligations que lui imposaient les conditions en vertu desquelles la famille Chébab avait succédé à celle de Fakr-Eddin, dans le privilége de donner

un chef à la Montagne, et d'avoir élevé l'impôt à un taux qui dépassait de beaucoup le chiffre du tribut qu'il était obligé de payer à la Porte. Ce en quoi était surtout condamnable, à notre avis, le but politique qu'il poursuivait, c'était par son identité avec celui que s'était proposé d'atteindre le pacha d'Egypte, et avec ce que fait maintenant le gouvernement turc pour imposer au Liban son despotisme habillé à l'européenne, c'était de tendre trop directement, et dans des vues trop personnelles, à l'extinction de la féodalité, pour arriver à la centralisation administrative, dont les inconvénients ne sont pas moindres que ceux du régime qu'il s'efforçait de détruire par des voies illégitimes, et autres que celles du temps. Mais, à côté de l'aveu des torts non dissimulés de l'émir Béchir, si on place le demi-siècle de tranquillité qu'a valu au pays, sur lequel on le blâme d'avoir trop souverainement régné, le système dont nous exposons ici le fort et le faible, il faut reconnaître que ce n'est pas sans raison que ce prince est universellement regretté dans la Montagne, veuve de sa fermeté tutélaire, et où il avait favorisé avec succès l'extension de la race chrétienne, comme le remarquent très-bien les *Lettres sur le Liban*. Deux fois, durant le long cours de sa carrière agitée, il a été forcé, par suite de l'immixtion des pachas dans les affaires du Liban, d'en abandonner momentanément la direction, et de chercher un refuge en Egypte auprès de Méhémet-Ali, qui prit peut-être conseil des vues qu'il nourrissait sur la Syrie, pour lui offrir une hospitalité dont la générosité a pu n'être qu'apparente. Quoi qu'il en ait été, ce qu'il importe de constater ici, c'est qu'à son second retour l'émir fut accueilli par l'enthousiasme significatif des habitants de la Montagne, à sa résidence de Beit-Eddin.

Il s'était créé dans cette résidence, voisine de Deir-el-Quamar, chef-lieu de la Montagne, un séjour de prince. Il y avait bâti un palais élégant, où il avait fait venir des eaux abondantes, et il tenait là une espèce de cour, où il se montrait le protecteur de la culture des lettres sacrées et profanes. Il avait épousé la jeune veuve d'un chef turc, qui, née chrétienne, avait été contrainte par son mari de renoncer à sa religion. Mais la brebis, involontairement égarée, était rentrée au bercail en s'unissant à l'émir, qui eut d'elle trois fils, dont un, l'émir Emin, a scandaleusement embrassé l'islamisme, sans qu'on puisse rendre l'auteur de ses jours responsable de cette apostasie. L'émir Béchir a maintenant pour compagne de son infortune une ancienne esclave circassienne, qu'il a épousée en secondes noces, après

la mort de sa première femme, et qu'il a convertie à sa foi. Les faits attestent donc que ce serait juger l'émir Béchir d'après le témoignage d'une femme atteinte d'aliénation mentale que d'admettre, sur la parole de M. de Lamartine, écho de lady Stanhope, qu'il était de tous les cultes officiels de son pays : *musulman pour les musulmans, druze pour les druzes, chrétien pour les chrétiens.* Puisque sous la dictée des préoccupations politiques, qui s'opposent encore chez nous à la réunion des hommes d'ordre en une seule pensée, un écrivain catholique est descendu, envers l'auteur du *Génie du Christianisme,* à une critique dont c'était déjà trop que M. Sainte-Beuve, si changé de ce qu'il était quand il assistait avec nous à la lecture des *Mémoires d'outre-tombe,* eût donné l'exemple, puisqu'on a établi une sorte de comparaison entre l'auteur du *Voyage en Orient* et celui de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem,* nous sommes autorisé à dire ici qu'en visitant la Grèce et la Syrie, ces deux livres à la main, nous avons trouvé le second vrai de tout point, et le premier aussi faux en maints endroits que dans celui qui concerne l'émir Béchir. Si on veut entendre parler pertinemment de ce dernier ouvrage, il faut aller à Beyrouth : les Levantins sont sans pitié pour une poésie d'où la réalité est absente. Mais revenons à l'émir Béchir, qui répond aujourd'hui même à ce reproche de mobilité religieuse, pour le moins étrange sous la plume du chantre des *Méditations,* devenu le barde du panthéisme, en puisant dans son inébranlable fidélité aux engagements de son baptême des allégements aux peines de l'exil, tandis que son accusateur a laissé sa foi s'évaporer au soleil de l'Orient. C'est l'attachement de l'émir au catholicisme qui lui a valu la sympathie des Maronites, que nous avons trouvée encore si vive en 1845. Un irrécusable témoignage des regrets qui honorent son administration est en contradiction avec les *Lettres sur le Liban,* lorsqu'elles nient l'existence de ce sentiment. Nous avons entendu de nos propres oreilles une des victimes de la sévérité cruelle dont il vient d'être question, un vieil émir à qui le prince de la Montagne avait fait crever les yeux, déclarer que celui qui l'avait privé de la vue était seul capable de rétablir l'ordre dans le Liban, et l'y rappeler de tous ses vœux.

C'est aussi par son attachement au catholicisme que l'émir Béchir s'est aliéné les dispositions de l'Angleterre, de la Russie et de la Porte. Il avait vu de trop près Méhémet-Ali pour être, comme l'a été l'opinion révolutionnaire européenne, au temps où elle s'appe-

lait le libéralisme, la dupe de l'égoïsme politique dont la réforme égyptienne, sœur de celle de Constantinople, était le masque. Mais, quoiqu'il fût sans confiance dans l'avenir de ce charlatanisme, la reconnaissance de l'hospitalité deux fois reçue en Egypte le mit dans une position très-embarrassante, lorsque le pacha étendit sa domination sur la Syrie. La disparition de la suprématie de la Porte le laissa d'abord dans la nécessité de prêter les mains à l'établissement de l'envahisseur. Quand il vit ensuite les franchises du Liban sérieusement menacées par un système qui tendait à réduire les libres habitants de la Montagne à l'esclavage des fellahs, il ne prit plus conseil que du devoir et de l'intérêt qui lui commandaient de résister à une semblable prétention. L'Angleterre, de son côté, voulut prévenir l'implantation sur la terre d'Asie d'un monopole commercial inquiétant pour l'écoulement des produits de ses manufactures. L'introduction de la conscription militaire en Syrie ayant comblé la mesure du mécontentement, les agents anglais eurent mission de l'exploiter pour le convertir en un soulèvement. C'est ainsi que de la jalousie mercantile de la Grande-Bretagne naquit son opposition aux desseins de Méhémet-Ali, opposition dont l'émir fut victime, d'abord par une erreur de la politique qui le crut à tort dévoué à la cause égyptienne, et puis parce que le Foreign-Office vit en lui, avec raison, un obstacle au calcul d'inféoder à l'industrie britannique la population chrétienne de la Montagne, en la convertissant au protestantisme. Le Liban trompa l'attente des partisans de la maxime de ce noble lord qui, appuyant dans le parlement une demande de subside en faveur de la Société biblique, vantait l'utilité, au point de vue du commerce, d'une prédication qui tend *à faire porter des culottes et des chemises à ceux qui sont nus.* La religion *anglaise,* qualifiée par cette ironique expression comme elle méritait de l'être, ne trouva pas plus d'accès auprès des schismatiques que chez les catholiques, et les Méthodistes, qui s'en étaient faits principalement les missionnaires, en furent pour leurs frais de Bibles falsifiées. Mais la vengeance que l'Angleterre ne manqua pas de tirer de cet échec amena les déplorables conséquences de l'antagonisme des deux races, maronite et druze, suscité pour la ruine de l'indépendance du Liban et de l'influence séculaire de la France dans cette contrée. Le malheur de l'émir Béchir, et des populations dont son gouvernement assurait la sécurité, a voulu que la Russie, dans l'intérêt de son ambition anti-catholique, et que la Porte elle-même, dans l'espoir d'étendre, sur une province dont elle

n'était que suzeraine, le niveau de sa centralisation administrative, fussent disposées à s'unir aux projets du cabinet de Londres pour l'accomplissement de cette œuvre d'iniquité.

Si les relations des Maronites avec la France ne remontent pas à l'origine du protectorat que notre patrie exerce sur les chrétiens d'Orient, depuis que Charlemagne en a été reconnu investi par le calife Haroun-Al-Raschid, elles datent certainement, au moins, du règne de saint Louis. Le compagnon de M. Eugène Boré, dans la mission dont les résultats ont provoqué la discussion que nous espérons clore, M. de Lallemand, dans une lettre adressée à *l'Univers*, à l'occasion d'un débat parlementaire où M. Poujoulat était intervenu comme défenseur des chrétiens du Liban, a donné pour excuse de la politique orientale du gouvernement déchu en 1848 le prétexte qu'*il n'y a jamais eu de convention réciproque et obligatoire*, concernant les Maronites, entre la France et la Turquie. Quoique nous soyons de ceux qui pensent, avec M. de Maistre, que l'existence d'un fait politique ne gagne rien à être écrite, nous opposerons à cette objection un titre qui admet les Maronites à *jouir de la même protection dont les Français jouissent* auprès de notre gouvernement, bien antérieurement à l'asservissement de la Syrie à la domination ottomane, et, par conséquent, à nos capitulations avec la Porte, puisque cette pièce est datée du 21 mai 1250, jour où saint Louis l'a signée près de Saint-Jean-d'Acre. C'est une lettre au prince des Maronites qui lui exprime la joie qu'a ressentie le royal croisé en voyant venir à lui le fils de ce prince à la tête de vingt-cinq mille hommes. Si on partageait les doutes manifestés par M. Eugène Boré sur l'authenticité de la lettre de saint Louis, la protection accordée aux Maronites par nos rois, depuis l'époque des croisades, demeurerait toujours historiquement incontestable. Nous avons fait justice, en nous appuyant de l'autorité des publicistes de toutes les opinions, de la doctrine, si bien appelée antichrétienne par M. Lenormant, qui invoquerait, contre des populations qui ont foi en Jésus-Christ, la légitimité du droit de conquête en faveur des Musulmans. Dans les *Lettres sur le Liban*, l'assertion que les Maronites sont des *sujets que la fortune des armes a livrés à la Porte*, et qu'ils ont envers elle des devoirs de *sujets* à remplir, est si formellement en contradiction avec les convictions éminemment catholiques de l'auteur, qu'elle est bien mieux réfutée par ces convictions mêmes qu'elle ne pourrait l'être par qui que ce fût. Deux lettres, l'une de Louis XIV, à la date de 1649, et l'autre de

Louis XV, à la date de 1737, renouvellent, dans les termes les plus explicites, l'assurance de la protection accordée par la France aux Maronites *depuis un temps immémorial,* dit très-bien la seconde de ces lettres. C'est donc à une protection obligatoire pour lui que le gouvernement de Louis-Philippe fit défaut, notamment en 1840, comme le remarque très-justement M. de Lallemand, lorsqu'il abandonna les Maronites aux vues anticatholiques de l'Angleterre, de la Russie et de la Porte. Mais il faut reconnaître qu'il a péché bien plus par impuissance que par mauvaise volonté. Héritier de notre révolution, à la faveur de laquelle l'Angleterre et la Russie ont substitué la rivalité de leur ambition à la prépondérance de la France en Orient, il a été condamné au triste rôle de laisser les Maronites livrés à leur propre faiblesse, parce que, pour nous servir encore des expressions de M. de Lallemand, *il a exercé sa protection dans la mesure que lui permettait la politique qu'il pratiquait à Constantinople.*

La coalition antifrançaise en même temps qu'anticatholique, où ont figuré, en 1840, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, acharnées à la curée de notre antique influence, a ouvert pour le Liban une ère de malheurs, qui aboutira à transformer en un pachalik une province indépendante et simplement tributaire. En attendant mieux, pour celles de ces puissances qui ont des chances de s'asseoir au banquet futur du démembrement de l'empire ottoman, c'est au profit de la centralisation administrative de la Turquie qu'elles ont travaillé. On sait comment l'émir Béchir, attiré sous le pavillon britannique, et amené par trahison prisonnier à Malte, a été livré par les possesseurs de cette île à la vengeance ottomane, dont il est demeuré le captif. La flotte turque était devenue la proie de Méhémet-Ali par la félonie du capitan-pacha, et le contingent fourni par la Porte à l'escadre destinée à opérer, sur les côtes de la Syrie, contre les forces égyptiennes, ne se composa que d'un seul vaisseau, symbole très-exact, suivant un historien anglais de cette guerre, de l'empire des sultans, *vieux, en ruine, et faisant eau de toutes parts.* Un seul combat, livré et gagné par un détachement anglais, suffit pour détruire l'illusion de ceux qui avaient pris au sérieux la gloire du vainqueur de Nézib. Ibrahim-Pacha avait une armée de soixante-six à soixante-sept mille hommes et de six mille irréguliers, pourvue d'une artillerie nombreuse et bien attelée; mais il ne sut pas même rassembler cette armée, dispersée par toute la Syrie, pour l'opposer

à l'ennemi. Les troupes turques devant lesquelles il recula sans leur disputer le terrain présentaient un effectif qui n'atteignait pas le quart du sien ; et quiconque sait comment les choses se sont passées n'ignore pas que, si les têtes de colonnes de l'armée de Sa Hautesse n'avaient pas été conduites par des officiers anglais et autrichiens, elles n'auraient pas même pu s'avancer à la poursuite des Egyptiens en retraite. Celui qui a recueilli, sur le théâtre même de cette campagne instructive pour la connaissance des armées orientales organisées à l'européenne, les détails qu'il donne ici, tient de la bouche du général allemand Jochmus, entré au service ottoman, que l'un des deux généraux commandant les divisions turques qui manœuvraient sous ses ordres s'est cru, pendant toute la durée des opérations, à l'est du Jourdain, tandis qu'il marchait à l'ouest de ce fleuve. On voit que les institutions militaires de la réforme essayée sur les rives du Bosphore ont produit des fruits semblables à ceux de l'œuvre qui a échoué sur les bords du Nil.

L'auteur d'une *Relation d'un séjour de plusieurs années à Beyrouth et dans le Liban,* M. H. Guys, qui a été consul de France dans ces contrées, fait cette juste mais triste observation : « La plus exacte, la plus terrible mesure des maux des peuples de Syrie, depuis 1840, c'est qu'ils en soient réduits à regretter le temps des Egyptiens. » On ne saurait, en effet, imaginer une plus affreuse situation que celle des districts mixtes depuis que le Liban chrétien, livré aux rancunes ottomanes par les conséquences du traité du 15 juillet 1840, porte la peine de l'appui que la France, son ancienne protectrice, a commis l'énorme faute de prêter à Méhémet-Ali. Si le pouvoir de l'émir Béchir dégénérait quelquefois en cruauté, sa fermeté, au moins, comprimait les dispositions des cheiks druzes à opprimer les chrétiens, que la destruction de son gouvernement, tramée pour les perdre, a livrés aux plus criantes exactions. Dans le remarquable discours par lequel il répondit, le 12 janvier 1846, à l'éloquente exposition de l'Etat du Liban faite à la tribune par M. de Montalembert, M. Guizot reconnut hautement que « le dessein turc était d'abolir les anciennes institutions, l'ancienne administration unique et chrétienne du Liban, et de faire tomber ce pays sous le joug d'une administration musulmane. » Le dernier ministre des affaires étrangères de la monarchie déchue en 1848 ajoutait que la politique française avait opposé à ce dessein la proposition « de rétablir les priviléges traditionnels des populations de la Montagne, l'administration unique et

chrétienne, qui, pendant longtemps, les avait fait vivre tranquilles sans que l'Europe entendît parler d'elles et eût à se mêler de leurs affaires. » Nous convenons avec M. Guizot que nous n'étions *bien posés*, après l'équipée de M. Thiers en 1840, ni envers la Porte, ni envers les puissances européennes, pour faire rendre justice aux Maronites. Mais nous avons vu à l'œuvre notre diplomatie à Constantinople, en 1845, et, à la manière dont elle soutenait leur cause, nous ne croyons pas qu'ils aient jamais eu en elle un appui bien ferme. Leur situation devint tellement intolérable dans les districts mixtes qu'un soulèvement éclata en 1841. La Porte intervint pour arrêter l'effusion du sang, et il fut statué, pour assurer la pacification, que le gouvernement turc et les Druzes tiendraient compte aux chrétiens d'une partie des pertes que ceux-ci avaient éprouvées, par le paiement d'une indemnité dont le Divan régla le chiffre. Mais jamais il n'a été payé aux chrétiens une piastre de cette somme, qui avait été fixée à un million et demi de francs. Les chrétiens répondirent constamment aux efforts de la Porte pour obtenir d'eux la demande du remplacement de l'administration druze par une administration turque, en réclamant un chef choisi parmi leurs coréligionnaires. Les années 1843 et 1844 s'écoulèrent en tentatives stériles de rapprochement, parmi lesquelles nous plaçons celle de faire administrer, dans les districts mixtes, les Druzes par un magistrat druze et les Maronites par un magistrat maronite. L'exécution de ce plan, qui paraît si simple en théorie, a été reconnue impossible par l'expérience. Les intrigues ourdies par le colonel Rose, agent de l'Angleterre à Beyrouth, firent des Druzes les instruments des desseins britanniques aux mains des Méthodistes, établis dans la Montagne, et provoquèrent l'horrible lutte qui éclata le 30 avril 1845. Les *Lettres sur le Liban*, qui reprochent aux chrétiens d'en avoir pris l'initiative, reconnaissent, toutefois, *qu'ils y ont été poussés par les intolérables rigueurs du régime qui pesait sur eux depuis cinq années, régime qui était un assez long commencement d'hostilités*. C'est établir que l'agression ne vint pas des chrétiens. Le but de la politique anglaise était de commencer à jalonner une des routes qu'elle a besoin de s'ouvrir vers l'Inde, d'exploiter à son profit, dans cette vue, la fausse position où se trouvaient en même temps les Maronites et la France, et de démontrer aux uns l'impuissance de l'autre à les protéger. L'attitude de partialité des autorités turques en faveur des Druzes, et la coopération des troupes du sultan à l'extermination des chrétiens sont des preuves évidentes de la

participation du gouvernement ottoman au complot de la ruine de la nationalité maronite. Si l'Angleterre n'a pas laissé impunie la répugnance fermement catholique de cette population pour les menées protestantes des missionnaires du Foreign-Office, la Porte n'a pas été plus indulgente pour la résistance de la Montagne à subir le joug uniforme que Constantinople prétend imposer à tout l'empire. Le pacha de Beyrouth, dont l'ivrognerie était le moindre des vices, ne s'est pas borné à désarmer les chrétiens, en laissant les Druzes armés ; il a été jusqu'à livrer aux Druzes les armes des chrétiens. Au début des hostilités, ces derniers avaient montré une grande résolution et un courage de bon augure ; mais cette première ardeur n'a été que la flamme d'un feu de paille. Notre désir de rendre hommage à la vérité, mis à une pénible épreuve lorsqu'il est forcé de contredire les renseignements fournis à notre ami M. Eugène Boré, que nous savons animé de la même intention, s'accorde pleinement avec son témoignage pour démentir l'opinion que, sur certains points, les catholiques se sont faite chez nous des Maronites. Nous qui les avons vus aux prises avec les Druzes, nous certifions que, bien que les Turcs eussent fait cause commune avec ces derniers, nos coréligionnaires, si leur défaut d'énergie et l'absence d'union parmi leurs émirs et leurs cheiks n'eussent rendu leur défaite inévitable, eussent pu avoir raison de cette alliance. Ils ont eu dans M. Poujade, qui a dignement représenté la France sur le théâtre de la lutte, un soutien inébranlablement dévoué. Ni l'appui moral, ni les encouragements, ni les secours ne leur ont manqué de la part de la colonie française de Beyrouth. C'est la confiance en eux-mêmes, c'est la consistance de caractère chez leurs chefs, qui leur ont seules manqué. Une désolante mollesse a suivi leur premier élan ; et les habitants de Zaklé, dont la population est presque exclusivement composée de Grecs unis, ont seuls montré un ensemble de bravoure que les autres catholiques de la Montagne sont loin d'avoir opposé à leurs ennemis. Nous sommes bien convaincus que si les districts mixtes avaient été résolument secourus par les districts septentrionaux, l'avantage du nombre, du côté des chrétiens, aurait suffi, à défaut de mieux, pour que les troupes turques reçussent la leçon que méritait leur jonction avec les Druzes contre les Maronites. Au lieu de la victoire par par laquelle nos protégés auraient forcé le gouvernement français à stipuler en leur faveur un traité de paix réparateur, au moins, des dommages matériels de la guerre, la ruine de la bonne cause en a été

le résultat ; et c'est impunément qu'ont été commises, à l'instigation des agents anglais, par les mains des Druzes et des Turcs, toutes les atrocités dont nous regrettons que les *Lettres sur le Liban* tendent à amoindrir l'horreur.

L'auteur de ces *Lettres* a parfaitement caractérisé les engagements qui ont eu lieu dans cette guerre, en les qualifiant d'escarmouches de tirailleurs où, dans des fusillades à distance, *il se dépensait plus de poudre que de courage.* Mais s'il est vrai que souvent on ait eu à peine des morts à enterrer après ces combats, il ne l'est pas moins que presque toujours ils ont été suivis du sac en même temps que de l'incendie d'un village et du massacre d'une population paisible, sans respect de l'âge ni du sexe, et avec accompagnement de viol. C'est ainsi que la ruine et la désolation ont été portées dans toute l'étendue des districts mixtes. La dévastation de cette partie du Liban a encore eu pour effet de disperser les écoles des Lazaristes, des Jésuites et des Capucins, c'est-à-dire d'éteindre momentanément les seuls foyers de lumière qui existassent dans le pays. Nous avons vu de nos yeux la flamme et la fumée des incendies ; nous avons mêlé nos larmes à celles qui mouillèrent la barbe blanche du vénérable supérieur des Capucins de Beyrouth, lorsqu'il apprit la mort affreuse du père Charles, religieux de son ordre, dont le corps fut brûlé par les Druzes, après qu'ils l'eurent lâchement assassiné dans le couvent d'Abbei, au moment où il leur faisait entendre des paroles de paix et de charité ; nous avons encore vivante dans le cœur l'indignation que nous avons ressentie en apprenant la dévastation de ce couvent, à laquelle ont honteusement participé les troupes turques, dont des détachements de dix hommes gardaient, durant cette expédition, chacune des maisons des Méthodistes américains, complices de ces abominations ; nous ne nous rappelons que trop bien, pour l'honneur de Wedgi-Pacha, qu'il a eu l'impudence de nier par écrit, dans un de ses moments d'ivresse sans doute, que le P. Charles eût été assassiné, *puisque les troupes impériales étaient là,* disait-il ; et c'est sous l'impression du souvenir de ces scènes affreuses, où l'autorité et l'armée turques ont rivalisé de barbarie avec les Druzes, que nous sommes venu opposer notre témoignage aux effets de l'influence qui a été exercée sur la bonne foi de M. Eugène Boré. La sainte candeur qu'il n'a certainement pas manqué de porter dans l'accomplissement de sa mission l'a laissé sans défiance contre une mesquine jalousie des services rendus, dans cette lutte suprême, à la

cause des Maronites, qui était celle du catholicisme et de la France, par M. Poujade, gérant par intérim, en l'absence du titulaire, le consulat général de Beyrouth. Mais le mérite de ce dévouement, incontestable à quelque critique qu'on le soumette, est surtout inattaquable dans l'authenticité des faits qui l'ont provoqué. Parmi tous les documents où ces faits sont enregistrés, il en est un que la presse française et étrangère s'est empressée de publier, dès 1845, parce qu'il a particulièrement le caractère d'un tableau dessiné d'après nature : c'est l'exposé des événements tracé par les notables français de Beyrouth, propriétaires et négociants, réunis avec quelques voyageurs qui visitaient alors la Syrie, en une *Association de secours en faveur des chrétiens du mont Liban.* Signataire nous-même de cette pièce, qui est une déposition de témoins oculaires, nous reproduirons le résumé des faits qui y sont dénoncés à l'opinion publique, pour achever de protester contre tout ce qui peut tendre, même innocemment, ou dans un intérêt quelconque, à atténuer le sort fait au Liban par la politique anglo-turque. Voici ce résumé : « Le nombre des villages incendiés dépasse *cent cinquante ;* les récoltes ont été anéanties, les églises et les couvents détruits, et on a pu acheter dans les bazars de Beyrouth des vases sacrés vendus par les soldats turcs appelés à protéger les populations inoffensives... On estime à *deux mille* le nombre des morts du côté des chrétiens, et ce qu'on ne saurait trop déplorer, c'est que la majeure partie se compose de femmes, d'enfants, de vieillards... La population des villages incendiés s'élève à environ *vingt-deux mille âmes,* errante en partie dans les montagnes ou réfugiée à Saïda, Zaklé et Deir-el-Quamar, sans pain, sans asile et sans vêtements. »

Nous nous sommes trouvé, pendant plusieurs jours, au milieu de ceux de ces malheureux qui avaient été recueillis dans les vastes bâtiments du khan français de Saïda : ils étaient au nombre de plus de six cents, et quoique ce fussent des femmes, des enfants et des vieillards, plusieurs étaient grièvement blessés et portaient des marques horribles de la férocité des Druzes. Les ressources du généreux agent de la France, M. Conti, étaient loin d'égaler son zèle, et aucune expression ne saurait peindre les misères qu'il gémissait avec nous de ne pouvoir soulager.

Les *Lettres sur le Liban* conviennent qu'aucun de ces maux n'a été réparé par la mission de Chékib-Effendi dans le Liban, lorsque la Porte fut forcée de l'y envoyer, en 1846, pour accorder une satisfac-

tion aux réclamations de la diplomatie, et notamment de la France, en faveur des chrétiens. Les *Lettres* auraient pu dire que ce grand dignitaire de l'Empire n'a pas même tenu une seule des promesses qu'il avait faites à Constantinople comme ministre des affaires étrangères. Les indemnités dues aux couvents chrétiens ne furent pas payées ; le principal meurtrier du Père Charles échappa à la vindicte de la justice ; le désarmement du pays fut opéré avec partialité contre les chrétiens, et une insulte fut faite à la France, au mépris de nos relations séculaires avec la Porte. Nous voulons parler de l'ordre inouï qui fut donné à tous les étrangers d'évacuer le Liban, afin d'obliger les religieux, qui y demeurent sous notre protection, à abandonner leurs couvents et à se réfugier à Beyrouth. En comblant ainsi la mesure des iniquités, Chékib-Effendi a contraint le gouvernement français de commander à son ambassadeur auprès du sultan d'exiger, par un ultimatum qui a été accepté, la réparation de cette scandaleuse violation de nos capitulations et des autres griefs de la France. Mais le sort des populations du Liban n'a point été amélioré. M. Eugène Boré déclare qu'il ne connaît qu'un remède à cette situation ; c'est de placer le pays sous la dépendance du pacha de Beyrouth, en augmentant l'autorité de ce haut fonctionnaire. Une lettre, récemment écrite du Liban, nous apprend quels singuliers avantages les chrétiens trouveraient à ce changement. Les habitants d'un canton, ne pouvant plus supporter les vexations des chefs druzes, ont obtenu l'autorisation de payer directement l'impôt à l'agent fiscal de la Porte ; mais, dit la lettre : « Cette mesure, qui paraissait devoir être favorable aux malheureux chrétiens, ne leur a apporté aucun soulagement, attendu que l'arriéré de cinq années étant exigé avec la plus grande rigueur, ils sont obligés d'entretenir les janissaires turcs, et que ceux-ci sont encore plus impitoyables que les Druzes. On fait monter la dépense des poules fournies, dans un seul village, à ces exacteurs, à une somme énorme ; et quant aux moyens de contrainte, c'est toujours le bâton qui tient le premier rang. »

Les efforts du gouvernement du Sultan finiront évidemment par réduire la Montagne à passer sous les fourches caudines du pouvoir central ; et nous voyons un très-grand danger, quoiqu'on soutienne qu'il n'y en ait aucun, à ce que, sur les ruines de la féodalité, dernière gardienne de l'indépendance des peuples dans l'empire Turc, l'unité ottomane, c'est-à-dire le despotisme un et universel, se fonde

au moyen de l'administration uniforme empruntée à notre centralisation bureaucratique. C'est ainsi que la conséquence des événements de 1840 et de 1845 sera la réalisation de l'idée turque poursuivie depuis la première de ces deux dates, le renversement définitif de la principauté du Liban, par l'assimilation des Maronites aux sujets de l'Empire, et par l'anéantissement de leur nationalité, qui, cependant, suivant la belle et juste expression de notre ami, deviendrait aisément *une oasis de sainteté*. Loin de croire les réformateurs de l'école matérialiste de Réchid-Pacha appelés à dédommager ces contrées de la perte de cet élément catholique de renaissance chrétienne, nous les tenons pour radicalement incapables de jamais rétablir l'ordre qui a disparu avec l'émir Béchir. Le proverbe qui dit que la terre cesse de produire là où le Turc met le pied, reste vrai sous leur régime, et la stérilité qui fait de la Turquie un désert, jusqu'aux portes de Constantinople, s'étendra bientôt sur le Liban.

Dieu a livré le monde aux disputes des hommes. Mais quand ils tendent au même but sur la terre et vers le ciel, quand leurs pensées n'ont d'autre objet que le progrès de la vérité chez autrui comme chez eux-mêmes, ils ne sauraient diverger d'opinion sur les questions fondamentales, non-seulement de l'ordre spirituel, mais même de l'ordre temporel. Ainsi, après avoir cheminé en deux sens opposés, M. Eugène Boré et nous, lui dans les *Lettres sur le Liban*, nous dans les lignes qu'on vient de lire, nous arrivons à la même solution de la question d'Orient. Au point de vue essentiel où règne cet accord, il est si complet, que nos convictions sur les besoins et sur l'avenir de ces contrées trouvent leur exacte expression dans la conclusion des *Lettres* de notre ami : *Ce qui nous ramène aux deux moyens les plus efficaces pour le bien-être de la Turquie, et les plus avantageux, en particulier, au Liban : les missions et les écoles.*

L'immense différence qui reste entre M. Eugène Boré et nous, c'est qu'après avoir voué sa vie, comme laïque, à cette œuvre admirable des missions et des écoles, qui sèment en Orient les germes d'une véritable régénération, il vient de s'y consacrer comme prêtre.

E. D'AULT-DUMESNIL.

DES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

ET D'INSTRUCTION POPULAIRE

EN LOMBARDIE.

L'histoire de la charité Italienne à travers le moyen âge et les temps modernes est une des plus belles pages de la civilisation chrétienne. Cette charité, fille de l'Evangile et de la paix, racheta l'Italie des invasions des hommes du Nord, et en fit son champ de bataille contre la barbarie à une époque où le glaive commandait seul au monde.

On connaît aussi les prodiges de la charité française pour adoucir les misères de l'humanité, pour retarder à son tour l'invasion du paupérisme. Il fut une époque où nos établissements charitables égalaient en importance les monuments de la foi et de la prière, merveilleuses constructions dont le nombre s'éleva jadis chez nous jusqu'à 1,800,000. C'était l'âge des administrations locales : chaque province, chaque commune remédiait alors largement aux misères qui naissaient dans son sein. Quand survint plus tard l'action directe de l'Etat, la centralisation, ce mécanisme absorbant étouffa toute œuvre d'inspiration ; mais il en résulta du moins cet avantage, faible compensation ! qu'on put réunir et coordonner tous les matériaux de notre législation charitable. Grâce à cette concentration de documents originaux et de pièces justificatives, M. de Watteville a publié la situation officielle de la charité française dans la statistique qu'il a donnée des établissements de notre bienfaisance publique. Conserver cet avantage de la centralisation, et ranimer la charité communale, la charité religieuse, faire en un mot la triple part de la *Commune*, de l'*Eglise* et de l'*Etat*, ainsi que l'a si bien démontré M. Béchard [1], telle serait aujourd'hui pour nous la question à résoudre.

[1] *La Commune, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec les classes laborieuses*, par Ferdinand Béchard. — Chez Giraud, libraire-éditeur, 24, rue Guénégaud.

Quant à l'Italie moderne, faute d'union et de fédération, faute d'une centralisation quelconque, on conçoit qu'elle n'ait encore pu rien coordonner. L'Italie n'a donc pas une statistitique générale de ses établissements charitables ; mais ce défaut de travaux d'ensemble n'en donne que plus de prix aux enseignements qui ressortent de bien des travaux partiels. Quand la partie d'une œuvre est bien traitée, il ne faut pas non plus beaucoup de génie pour deviner le caractère et la valeur de l'œuvre totale. C'est ainsi qu'avec l'excellent ouvrage de Mgr Morichini sur les établissements de charité à Rome, avec le travail du comte Mateucci sur les établissements du même genre à Forlì, et avec bien d'autres écrits analogues, on peut déjà pressentir ce dont sera capable l'économie charitable de l'Italie. Les progrès de la statistique générale y marcheront bientôt de pair avec les inspirations du dévouement ; et pour s'en convaincre, il suffira de citer ici les études comparatives de M. Joseph Sacchi sur les résultats de *la bienfaisance publique en France et en Lombardie* [1].

L'auteur de ce Mémoire, prenant pour point de comparaison les travaux de M. Watteville sur la charité Française, établit par les faits et par les chiffres qu'à nombre égal d'habitants réduits à la misère, la charité Lombarde en secourt trois, quand en France deux seulement participent à la bienfaisance publique. Avec une telle supériorité de ressources, on s'explique facilement pourquoi le paupérisme qui commence à ravager la France, non-seulement n'a point encore fait son apparition en Lombardie, mais n'y provoque même aucune inquiétude pour l'avenir.

Pourquoi donc ces résultats si différents en des pays où la charité est égale ? La raison en est surtout dans les différentes applications du même principe. En France, la bienfaisance publique s'exerce, sinon en totalité, du moins en grande partie, sous la direction du pouvoir central, ou même aux frais du Trésor public si facilement épuisable quand il s'agit de taxe des pauvres. En Lombardie, au contraire, cette bienfaisance est le produit toujours renaissant de la générosité privée, de la charité municipale et de l'intelligente administration de la commune, cette famille politique si favorable aux développements de la véritable fraternité. Dès lors s'explique la différence signalée entre les deux pays. La stérile prévoyance de l'Etat n'a point remplacé en Lombardie les liens de la fraternité et de la solidarité locale. Or, ce sentiment suffit à soulager toutes les

[1] Milan, 1849. — Chez les éditeurs des *Annales universelles des sciences et de l'industrie.*

misères; et dans sa prévoyance il a fait élever le patrimoine des pauvres à une valeur de 360 millions de francs, c'est-à-dire à la trentième partie de l'estime cadastrale des fonds ruraux et urbains de toute la province. Valeur énorme, due tout entière à la bienfaisance spontanée, à des donations entre-vifs ou testamentaires destinées à soulager l'infortune!

Tel est le patrimoine de la classe indigente dont l'origine explique la fécondité, et dont les seuls revenus, répartis sur le nombre des nécessiteux, ne laissent aucun d'eux sans secours, et rendent par suite inexcusables le vagabondage et la mendicité.

Pour établir cette conclusion générale, l'auteur a dû se livrer aux recherches particulières les plus approfondies. Aussi le Mémoire de M. Sacchi fait-il connaître les revenus dont chaque établissement charitable peut disposer, le nombre de nécessiteux qu'il doit secourir, et la manière dont il les secourt. On y trouve ainsi décrits les hôpitaux, les innombrables établissements pieux, les maisons d'enfants trouvés et d'orphelins, les conservatoires, les refuges, les asiles de charité, les colléges, les oratoires, les monts-de-piété, les lieux de distribution d'aumônes, en un mot tout ce qui touche à la question chaque jour plus importante de a charité publique.

Un pareil travail fait sans contredit le plus grand honneur, non-seulement à son auteur, mais encore à la Lombardie, déjà si avantageusement connue sous le rapport de l'instruction populaire, cet autre remède contre le paupérisme intellectuel et moral des populations.

Il s'agit d'apprécier maintenant cette seconde face de la question, et les résultats n'en seront pas moins concluants que ceux de la première.

Dans l'année scolaire 1846-47, la population des 9 provinces lombardes comptait 367,492 individus âgés de 6 à 12 ans, parmi lesquels 185,020 garçons et 182,472 filles susceptibles de participer gratuitement au bienfait de l'instruction élémentaire. Sur ces nombres, 138,762 garçons et 115,457 filles, soit en totalité 254,219 enfants, fréquentaient assidûment les divers instituts d'éducation, qui étaient répartis au nombre de 5,566 entre 2,110 communes. Parmi ces communes, 14 seulement manquaient encore d'écoles publiques pour les garçons, et 530 en manquaient pour les filles. Dans les 14 premières communes se trouvaient 357 garçons, et dans les secondes 22,051 filles, qui étaient forcément privés du bienfait de l'instruction gratuite. Outre ce nombre d'enfants à instruire, on comptait encore dans la Lombardie 45,901 garçons et 44,964 filles qui, par l'incurie des parents, ou pour avoir été mis trop

tôt dans les ateliers, n'avaient pu recevoir aucun rudiment d'instruction. Malgré cette lacune que le temps permettra facilement de remplir, le nombre des écoliers était à la population totale dans la proportion de 1 à 10 : proportion à laquelle nul autre Etat italien n'est encore arrivé.

Dans la statistique des écoles de garçons donnée pour 1847 par la *Gazette de Milan,* on compte seulement 9 écoles impériales élevant 4,520 écoliers aux chefs-lieux des 9 provinces, et 9 séminaires épiscopaux comprenant 192 élèves. Toutes les autres écoles, au nombre de 3028, étaient des établissements communaux ou privés, et comptaient 134,050 élèves. D'où l'on voit la faible part qui revenait à l'Etat enseignant.

Pour les écoles de filles, la proportion était encore plus favorable à l'enseignement communal et à la concurrence des établissements privés. On ne comptait que 11 écoles impériales élevant 2,542 filles, tandis que l'enseignement libre comptait 112,915 élèves.

Maintenant, comment se distribue ce travail gratuit de l'intelligence populaire ? La même *Gazette de Milan* nous donne à cet égard des détails extrêmement précieux.

Pour combler les lacunes qui se manifestent encore dans l'instruction populaire de la Lombardie, la charité publique et celle des particuliers présentent un admirable concours. En 1847, on comptait 56 salles d'asile pour l'éducation des enfants pauvres de 3 à 6 ans ; elles comprenaient journellement 5,817 enfants des deux sexes préparés à recevoir les premiers rudiments de l'éducation. A Milan et à Brescia , des bienfaiteurs privés avaient fondé des conservatoires spéciaux destinés à continuer jusqu'à 10 ans l'instruction des enfants qui avaient déjà passé par les salles d'asile. A Milan, à Bergame, à Mantoue, à Caravage, à Casirate, et en d'autres bourgs ruraux, existent d'excellentes écoles nocturnes dirigées par de pieux ecclésiastiques et maintenues par des donations particulières. Dans les 22 maisons d'orphelins existant en Lombardie, l'instruction élémentaire se distribue à plus de 1,600 orphelins des deux sexes. Dans les trois maisons de surveillance existant à Bergame, à Crémone et à Milan, pour les fils de mauvaise conduite, un enseignement approprié à leur position, et simultanément élémentaire et professionnel, est distribué à 250 pauvres garçons.

L'illustre chanoine Pavoni, qui n'est plus, entretenait à ses frais dans Brescia un laboratoire où plus de 75 malheureux s'instruisaient dans les

arts et métiers. Une éducation semblable est donnée dans une douzaine d'hospices que la charité privée tient ouverts dans Milan, Bergame, Brescia, Pavie et Crème, à plus de 600 pauvres filles arrachées à de périlleuses positions. Les dignes Filles de la Charité, de l'institution Canossa, les Filles de Marie, les Sœurs de saint Vincent de Paul, les Filles du Sacré-Cœur continuent à élever dans les vertus chrétiennes des centaines de pauvres filles dans les provinces de Milan, de Bergame, de Brescia, de Mantoue, de Crémone, de Lodi et de Crème. Ces mêmes institutrices, avec d'autres généreux éducateurs, font aussi participer à l'enseignement élémentaire les pauvres sourds-muets dans des écoles de charité fondées à leur intention à Bergame, à Brescia, et dans le petit bourg de Villanova. Ainsi se répandent sur plusieurs provinces les bienfaits que ces malheureux enfants reçoivent, déjà depuis environ quarante années, dans l'Institut central des sourds-muets de Milan. Dans un autre institut Milanais de fondation plus récente, et si bien dirigé par le digne M. Michel Barozzi, toutes les jouissances du bien moral et de la vérité religieuse sont de même assurées à 30 pauvres aveugles.

Outre ce généreux concours d'associations pieuses et de bienfaiteurs privés coopérant à l'envi aux progrès de l'éducation populaire, l'année 1847 vit encore un grand nombre de locaux particuliers prêtés gratuitement aux instituteurs, avec d'abondantes donations de livres et d'objets relatifs à l'instruction des enfants les plus pauvres.

L'alliance de l'Eglise et de la commune produisit un dernier résultat très-significatif : ce fut le bénéfice de l'économie. Les écoles publiques continuèrent à être gratuitement surveillées et dirigées par 2,443 personnes, la plupart membres du clergé, en sorte que les pauvres familles purent se reposer, sans rien payer, sur la bonne éducation distribuée à leurs enfants. C'est avec cette largesse et cette spontanéité de secours de tous genres que l'instruction élémentaire se maintient en Lombardie à ce degré de prospérité qui, depuis plusieurs années, l'a signalée à l'admiration publique, et en a fait un cauchemar pour les admirateurs de l'Etat enseignant.

R. THOMASSY.

REVUE POLITIQUE.

***, le 8 octobre 1850.

« Quel malheur pour l'Allemagne que *trois* personnes ne puissent « s'y trouver ensemble, sans qu'il n'y ait *quatre* opinions sur le ta- « pis ! » Telle est la formule humoristique sous laquelle un journaliste d'outre-Rhin résumait l'autre jour son désespoir sur la situation politique de son pays. Bien que nous ne passions pas pour vivre dans les nuages autant que nos voisins, ne pourrions-nous pas nous appliquer assez justement cette formule? Nous déplorions, il y a quelque temps, l'incurable division des esprits en France. Depuis lors, cette division n'a fait que s'accroître, et quelques circonstances récentes porteraient à croire qu'elle en est revenue à son apogée. De pareils dissentiments ne peuvent exister sans que chacun des esprits ne soit lui-même en proie à de poignantes incertitudes : il n'est, pour ainsi dire, aucun de ceux qui raisonnent et qui étudient les événements qui n'ait à la fois un pour et un contre, et c'est ce qui fait qu'à rebours des quatre fils Aymon, chaque groupe qui se forme parmi nous est doué de la propriété signalée en Allemagne : les naïfs chevaliers comptaient trois, quoiqu'ils fussent quatre ; nous autres, nous comptons quatre quand nous ne sommes que trois. Mettez ensemble un napoléoniste, un orléaniste, un partisan de la légitimité, il y a tout à parier qu'un invisible républicain se glissera au milieu d'eux.

La parole inspirée de Jérémie me remue profondément ; je n'aime pas les jérémiades. Il faut voir en toute chose le côté consolant qu'elles peuvent présenter, et sans le côté consolant les choses n'ont rien d'instructif ; c'est alors le suicide moral au lieu du suicide matériel. Pourquoi, depuis quelque temps, les espérances de ceux qui comptaient sur un rapprochement des esprits semblent-elles indéfiniment ajournées? C'est précisément parce qu'on s'approche d'un réglement de position. L'idée républicaine, qui pouvait prendre racine en 1848, est aujourd'hui très-ébranlée. Sa meilleure chance n'est point en elle-même : il se peut que l'impossibilité de s'entendre ailleurs prolonge l'interrègne décoré du nom de république : pendant cette prolongation, les esprits s'habituent jusqu'à un certain point et

les nouvelles générations peuvent se préparer à un avenir républicain. Si les Français qui doivent nous succéder n'ont en effet rien de commun avec nous, si la nation a le temps et la faculté de faire ce qu'on appelle peau neuve, alors la révolution de 1848 aura éprouvé ce qui arrive aux vins qui ne s'améliorent qu'en vieillissant. Mais plus nous avançons, et plus notre esprit se refuse à reconnaître des signes suffisants pour justifier cette hypothèse.

Jusqu'ici l'opinion républicaine n'a de puissance réelle que par sa liaison avec l'esprit de désordre; et, tout le monde le comprend, pour que la société se raffermisse, il faut que l'esprit de désordre soit dompté. Hors d'une lutte courageuse et constante contre les sauvages tendances d'une grande partie de la nation française, il n'y a de programme possible pour aucun gouvernement. Ceux qui représentent honorablement l'idée républicaine, ceux à qui nous devons garder notre reconnaissance pour le courage avec lequel ils nous ont protégés contre l'anarchie de 1848, sont-ils en état d'inscrire une telle condition sur leur programme? Sous de certains rapports, nous en serions charmés, et je pense qu'ils le voudraient bien eux-mêmes : mais ce n'est pas une raison pour qu'ils le puissent. Au moment de leur empire, ils n'ont pas trouvé dans leurs propres rangs assez d'hommes capables de les comprendre et de propager par la confiance leurs doctrines dans la population paisible : après leur chute, ils ont manqué de sang-froid et de patience, et la facilité avec laquelle leur amour-propre les a poussés sous les fourches caudines du socialisme est une mauvaise note pour leur avenir.

Je me crois donc autorisé à limiter les chances de l'opinion républicaine, et à la laisser par conséquent de côté dans l'examen de l'agitation actuelle des esprits. Tout se concentre pour nous en ce moment, d'une part dans l'effet du pélerinage de Wiesbaden, et dans celui de la fameuse circulaire qui en a été la conséquence; d'autre part dans la nouvelle physionomie que la mort du roi Louis-Philippe a donnée au parti orléaniste, et en troisième lieu dans les chances qu'a le président de la République de voir proclamer comme une nécessité la prolongation de ses pouvoirs. Il est bien entendu pour tout le monde que ces trois partis réunis représentent l'immense majorité des Français qui ne comptent sur l'anarchie ni pour prendre le bien d'autrui, ni pour faire de notre malheureux budget une nouvelle curée républicaine; c'est ce qui donne aujourd'hui une valeur si considérable en France à ces mots devenus presques magiques : *Révision de la Constitution;* c'est ce qui fait que le groupe des républicains quand même inscrit d'un ton grondeur et menaçant sur son drapeau la

proposition contraire : *Maintien rigoureux et absolu de la Constitution !*

Que les légitimistes, au point de vue de la tactique, aient bien manœuvré depuis quelque temps, c'est, je pense, ce qu'aucun optimisme ne saurait soutenir. Ils vont revenir à la Chambre avec le besoin qu'on leur pardonne quelques fantaisies malheureuses, et la nécessité où ils seront de modifier le langage qu'ils ont tenu depuis quelque temps ne sera pas le moindre de leurs embarras. Si peu qu'il soit donné à notre Recueil d'influer sur quelques esprits, nous serions désolés d'avoir contribué nous-mêmes à un excès de confiance qui produit aisément sur les cervelles françaises l'effet de notre boisson éminemment nationale, c'est-à-dire du vin de Champagne. Nous trouvons admirablement juste et bien inspiré le mouvement qui a porté M. le comte de Chambord à se mettre en rapport avec un plus grand nombre de ceux qui ont foi dans ses droits et dans sa destinée; nous ne reprochons pas à la fidélité enthousiaste de s'être précipitée dans une voie très-largement ouverte : hâtons-nous même de dire que ce qu'il y a de parfaitement loyal dans l'attitude du prince et de ses partisans à l'égard des autres Français innocentait d'avance ce que les démonstrations récentes avaient de peu compatible avec le langage tenu depuis deux ans : quand on ne conspire pas, on a le droit de dire franchement ce qu'on espère et ce qu'on désire : et c'est une si grande et heureuse nouveauté qu'un parti qui ne conspire pas, que quand nous n'aurions pas d'autre raison pour partager les espérances des légitimistes, il nous suffirait de ce bon exemple donné à tous ceux que la nécessité force de vivre sous une loi antipathique à leurs sentiments. Ajoutons que les rapprochements de Wiesbaden ont tourné complétement à l'honneur de celui qui en était l'objet : de tant de récits divers, nous n'avons rien recueilli qui ne le fasse aimer, rien qui puisse exciter une défiance raisonnable. M. le comte de Chambord répond parfaitement à la volonté de Dieu, qui l'a fait naître par un prodige et qui l'a éloigné de nous au moment où son nom aurait pu être compromis dans nos discordes civiles.

Malheureusement toute la France ne pouvait être à Wiesbaden, ni en personne, ni par voie de représentation, et nous regrettons qu'on ait parlé comme si la France entière eût fait le voyage des bords du Rhin. Nous sommes dans un temps où l'on ne doit rien forcer, rien précipiter, si l'on veut réussir. Il ne faut point oublier que l'on a le vœu national à conquérir, et que ceux qui, en plus ou moins grand nombre, se sont détachés récemment des anciens partis pour

s'adjoindre à la vivace phalange des légitimistes, ne suffisent pas encore, il s'en faut de beaucoup, pour rejeter dans une minorité impuissante ceux qui continuent de protester en faveur de la révolution.

La France actuelle est un grand hôpital : les plus malades sont dévorés par une fièvre de haine et de révolte : ceux qui leur présentent un breuvage salutaire ont aussi leur mal, d'autant plus dangereux qu'ils en ont moins conscience. Je suppose un instant que les idées dans lesquelles ont été élevés beaucoup d'entre nous, hommes de la génération intermédiaire, soient exactes, que la révolution n'ait eu que des torts et que la pure et chaste figure de madame Elisabeth soit le type de l'ancienne monarchie, iniquement sacrifiée, encore faudrait-il s'y prendre bien prudemment avec des gens qui sont si nombreux à s'imaginer que leurs pères ont eu quelques motifs de renverser un trône ; à plus forte raison, si la révolution a été la punition de fautes immenses et le règlement fatal d'un compte qui remontait à plus de deux siècles.

Cela est si vrai que si la révolution était parvenue à corriger elle-même son principe, si, comme l'espéraient en 1830 quelques esprits d'élite, elle avait fondé un gouvernement sur une base suffisante d'autorité et de respect, il n'y a pas un homme raisonnable qui eût hésité à considérer les princes de la branche aînée, si grande et si touchante que soit la majesté de l'exil, comme forclos de l'héritage royal, et, nouveaux Stuarts, condamnés à s'éteindre loin de leurs partisans, chaque jour transformés et conquis à un autre ordre d'idées. 1848, en prouvant que les analogies sont trompeuses quand on ne tient pas compte de la différence du génie des peuples, et en nous ramenant à toute l'inexpérience, sinon à toute la fureur du génie révolutionnaire, a prouvé aussi qu'une autre comparaison nécessaire au succès de la monarchie de Juillet n'était pas plus fondée que celle qui nous représentait comme ayant accompli notre révolution de 1688. Nous savons maintenant que c'est bien ravaler le génie et la destinée de la race capétienne que de la mettre en parallèle avec ces princes écossais étrangers à l'Angleterre et qui ne montèrent sur le trône de Henri VIII que pour accomplir l'expiation de la révolte de la royauté contre l'Eglise, avec un peu plus de dignité que ne l'auraient fait sans doute les descendants du féroce Tudor. S'il n'y a qu'un moment, qu'un pas entre l'acceptation de la constitution civile du clergé et le supplice de Louis XVI, c'est une preuve que Dieu n'avait pas accompli ses desseins sur une famille aussi intimement incorporée à notre histoire. Dans un moment où les

hommes éclairés aperçoivent enfin nettement l'obligation de rendre pour base à la société le respect de la liberté de l'Eglise, il n'est point étonnant que le rejeton de tant de rois vraiment chrétiens se montre à nous comme l'arc-en-ciel après la tempête, surtout quand on sait à quel point il a lui-même la conscience des fautes de ses pères et de la cause première de tant de malheurs.

Cependant, indépendamment de l'impression heureuse et vraie qu'ont rapportée tous les pèlerins de Wiesbaden, de bonnes et sérieuses affaires y ont été traitées, et M. le comte de Chambord y a dicté une résolution dont l'avantage était depuis longtemps compris de tous les hommes prévoyants. Il s'agissait de savoir si l'opinion légitimiste se personnifierait enfin dans les hommes qui la montrent aux regards les plus prévenus comme capable d'autorité, de lumières et de conciliation, et si l'on verrait encore des chefs de corps francs compromettre par leurs boutades et leurs fausses manœuvres jusqu'au signe du ralliement de l'armée. Les deux tendances s'étaient prononcées dans les derniers débats parlementaires : l'une, la plus considérable par le nombre de ses adhérents, dont le concours a si largement contribué aux victoires du parti de l'ordre, avait pour organes avoués M. Berryer, et, avec une nuance qui n'est pas sans importance, M. le comte de Saint-Priest; l'autre, répartie en divers groupes d'une manière assez désordonnée, se résumait sous son aspect le plus saillant dans M. Henri de la Rochejaquelein. Celui-ci, dont nous ne voulons contester ni la verve quelquefois spirituelle, ni discuter les intentions et le caractère, mais qui enfin n'a pas pris dans la direction de la vie le parti que nous rêvions pour le représentant de la renommée peut-être la plus noblement romanesque de notre histoire, usait et abusait, pour se conserver une position distincte, de ce nom même qui n'a pas perdu le privilége de remuer bien des cœurs. Il servait ainsi d'honorable étiquette à l'intrusion dans les affaires de la légitimité du despotisme illégitime des journalistes.

La presse périodique, en tant que puissance irresponsable et sans contrepoids, n'a cessé de s'offrir à toutes les opinions et à tous les gouvernements comme ces escortes d'Arabes qu'il faut solder pour traverser le désert. Avant qu'il ne fût question de M. E. de Girardin, avant même que le *docteur Louis Véron* n'eût fait ses premières armes, le trop célèbre Genoude s'était présenté à la Restauration comme un homme capable de mettre toute la presse dans ses filets. Nous nous souvenons de l'avoir vu épuiser la caisse particulière du roi Charles X à acheter d'indignes folliculaires qui trouvaient le moyen de se

vendre cinq ou six fois, sous des noms et des titres différents. C'est au beau milieu de ces vains et humiliants trafics qu'éclata la révolution de 1830. Genoude n'avait pu sauver la monarchie par les journaux ; il s'offrit, toujours au moyen du même procédé, de lui rendre la France. Pour colorer ce qu'une telle entreprise avait de chimérique, on bâcla un système historique incapable de soutenir une demi-heure de discussion, et avec une certaine intelligence, nous le reconnaissons, de l'élément populaire si dédaigneusement négligé par le gouvernement de Louis-Philippe, on rendit à la cause des exilés de ces apparences de service qui conduisent inévitablement à des capitulations compromettantes.

Soit que M. de la Rochejaquelein, homme d'affaires plutôt que de savoir, ait été séduit par cette absurde histoire de France comme Genoude savait la faire, soit qu'il trouvât dans ce qu'on pourrait appeler la démagogie légitimiste, un emploi plus commode de ses facultés remuantes, toujours est-il que son importance et celle de la nuance d'opinion qu'il avait introduite dans la Chambre des Députés augmentèrent quand la France eut été amenée à la terrible expérience du suffrage universel, sans qu'on sût bien clairement qui avait le plus contribué à rendre nécessaire cette hasardeuse épreuve, du journaliste Genoude ou des démagogues pur sang qui avaient marché à la tête des sociétés secrètes. De là cette hardiesse, cette confiance qui ont distingué depuis le 24 février 1848 la conduite de M. de la Rochejaquelein jusqu'au moment de la dernière prorogation, et qui finissait par vouloir mettre la doctrine même de la légitimité et les droits qui en résultent sur le vatout d'une carte du suffrage universel.

La doctrine de l'*appel au peuple*, fruit de ces longues aberrations, a été jugée à Wiesbaden ; elle y a été jugée et condamnée. La légitimité n'a de sens que comme école d'autorité : pour le bien du peuple, elle ne doit pas se mettre à la suite des courtisans du peuple. M. le comte de Chambord pouvait seul rompre le charme du nom de Larochejaquelein ; il l'a fait résolument, modérément, avec un juste mélange de fermeté et d'affection. Aujourd'hui que l'effet superficiel de la fameuse circulaire commence à s'affaiblir, on reconnaît que l'opinion légitimiste n'a rien perdu à se priver d'une doctrine aussi compromettante que celle de Genoude. Cette opportune amputation coïncide avec les effets de la loi qui, en obligeant les journaux à la signature individuelle, détruit le prestige de leur puissance anonyme : isolé désormais dans le Parlement de ceux sur l'ardeur et l'inexpérience desquels il pouvait quelquefois compter, mis

par l'exécution de la loi sur la presse dans l'impossibilité de faire retraite sur l'influence collective d'un journal, rappelé d'ailleurs à lui-même et au respect de son nom par l'ineffaçable sentiment de l'hérédité, M. de Larochejaquelein, naguère si agressif, courbe la tête sous l'irrésistible nécessité de l'amoindrir : quel que soit l'avenir de la cause légitimiste, si le jour du succès luit pour elle, elle n'aura pas du moins d'aventuriers à récompenser, ni à solder, aux dépens de la liberté et de la considération, les comptes de ces odieuses fournitures de papier noirci par la presse, qui ont incombé depuis quarante ans à toutes les causes victorieuses.

Après avoir constaté ce progrès, il ne nous coûte pas de dire qu'on ne pouvait pas arriver à un bon résultat par une voie plus maladroite que la fameuse circulaire. Les légitimistes sensés le reconnaissent, et le succès de la bonne foi qu'ils mettent à avouer leur tort prouve à quel point l'immense majorité de la France a besoin que quelqu'un ait aujourd'hui raison. Dans tout cela, cependant, il y a une bonne leçon de conduite à recueillir. En voyant tant de milliers d'excellents légitimistes accourir à Wiesbaden, sans s'appliquer les naïfs conseils de la prose de Pâques :

Beati qui non viderunt,
Et firmiter crediderunt !

Nous nous sommes dit : Ne renonçons pas seulement à l'arme trompeuse et immorale des conspirations ; apprenons à nous abstenir. Si Dieu veut que M. le comte de Chambord continue l'histoire de ses pères, persuadons-nous d'avance que plus il restera chez eux d'honnêtes gens, priant Dieu pour le roi, sans prétendre l'étouffer sous leurs embrassements, plus le pouvoir sauveur aura d'air et de vie.

En lisant dans la fameuse circulaire non-seulement des phrases assez mal faites et des doctrines mal exposées (ce qui n'est pas le plus grave), mais des noms qu'on ne devrait pas y trouver, accolés aux seuls noms qui, par leur valeur parlementaire, signifient actuellement quelque chose, nous nous sommes dit encore : Patience, patience, mon cœur; une restauration, fût-elle célébrée par les anges, ne changera rien à la faiblesse des hommes. Il y aura toujours de petites prétentions qui produiront pour autorité la défiance et l'envie, et des cœurs trop bons pour s'apercevoir du préjudice que leur cause un certain degré de condescendance pour de semblables prétentions. Quoi qu'il arrive de telles misères, il faut espérer que nos enfants ne chercheront pas comme nous, dans la révolte, un remède dont l'effet est de porter au pinacle de bien autres pauvretés.

Aussi, qu'arrive-t-il? Après avoir déploré la circulaire, après avoir été tenté de la stigmatiser vertement, si nous nous tournons de l'autre côté, si nous examinons le parti qu'on en a voulu tirer au profit d'une autre opinion, nous nous sentons tout rassurés. Cette pointe de fatuité orléaniste, à propos de la circulaire, ne nous a point étonnés. Les orléanistes ne peuvent entrer dans la fusion sans avouer le vice fondamental de l'établissement de 1830, et les amours-propres sont généralement intraitables. Nous savions, d'ailleurs, que la volonté testamentaire si noblement et si fermement exprimée par le chef de la branche cadette n'était pas acceptée de ceux qui, se portant fort, non de la nécessité, mais de la révolution, l'avaient entraîné dans les aventures de 1830. En vain une princesse vénérable, une veuve courageuse et chrétienne continue avec un dévouement et une fermeté dignes d'admiration l'œuvre qui lui a été léguée par son époux, et trouve dans ceux qui l'entourent ce respect affectueux qui commande l'obéissance et ouvre les cœurs à la vérité; les vieux routiers du carbonarisme, conservateurs par crainte et révolutionnaires par instinct, n'ont pas perdu tout espoir d'entraîner encore une fois de jeunes princes en dehors de leur devoir et de leur intérêt. Que si la branche cadette, mieux inspirée, oppose avec succès son union à ces fatales influences, qu'à cela ne tienne! on trouvera moyen de s'arranger ailleurs, et la cause de Louis-Napoléon n'est pas un pis-aller si méprisable.

C'est ainsi, et sans qu'on sache ce qui s'est passé dans les régions ténébreuses de l'intrigue, que le public a généralement interprété l'empressement avec lequel un journal, qui se croit encore tout-puissant, s'est mis à prodiguer le dédain et les sarcasmes à la cause légitimiste. Il est vrai que ce paroxisme de résistance à l'union n'a point duré. Pour justifier une brouillerie à fond avec la branche aînée, il aurait fallu un point de départ plus solide que celui qu'on a cherché dans la distinction de la souveraineté nationale d'avec la souveraineté du peuple. Ceux qui ont servi le gouvernement de Juillet se font une bien faible idée de ce qui le justifiera dans l'avenir, lorsqu'ils prétendent faire revivre le principe qui n'a pu le protéger contre une folie de l'émeute. Eh quoi! l'intelligence supérieure, les services dévoués, les intentions droites de quelques-uns des hommes les plus éminents de notre génération n'ont pu assurer la durée de cet établissement. Entre deux minorités qui protestaient, l'une au nom du droit et l'autre au nom de la révolution, ces hommes, qui voulaient le bien et qui savaient le faire, en ont été réduits à louvoyer à l'aide de sophismes dans un système impraticable; après dix-huit

ans de cette épreuve, il a suffi d'une heure de vertige dans les masses pour renverser l'arbre de la nouvelle dynastie : elle trompait par ses branches et son feuillage ; on l'a regardée à la base, elle n'avait point de racine : et c'est celle qu'on avait voulu lui donner, cette reconnaissance *in petto* du droit national, qu'on prétendrait essayer encore !

L'emploi d'une plume spirituelle, pour soutenir un paradoxe aussi désespéré, ne sert qu'à en mieux démontrer la chimère. Aussi n'avons-nous pas pris au sérieux les motifs sur lesquels on prétendait s'appuyer : il y aurait eu de la puérilité à se laisser attendrir par les hommages, poussés presqu'à l'apothéose, dont on a entouré le nom de Louis-Philippe au moment de sa mort. Ce n'est pas la première fois qu'on a entrepris d'enterrer la synagogue avec honneur, et nous voyons très-bien que s'ils pouvaient se laisser aller à la pente naturelle que leur indiquent les événements, les apologistes posthumes du suffrage national se porteraient du côté où du moins l'expression éclatante de six millions de voix permet de faire usage franchement du dogme périlleux de la souveraineté du peuple. Mais quelque bonne volonté qu'on mette à changer de drapeau, encore y a-t-il des considérations qui empêchent qu'on ne secoue tout de suite le joug du passé, et il semble déjà qu'un appel au respect des volontés dernières du vieux roi ait tempéré cette fantaisie de retour aux barricades du juste-milieu.

Si donc on accepte comme une nécessité temporaire les ménagements envers une cause qu'on déteste dans le fond de l'âme, on se consolera en secondant le mouvement à peu près irrésistible qui porte à la prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon. Nous croyons en effet approcher de jour en jour davantage de ce dénouement provisoire. On avait compté sur la commission de prorogation : nous avons déjà dit pourquoi elle ne pouvait rien faire. Il en sera probablement de même de l'Assemblée : on revient avec moins d'union que jamais. Louis-Napoléon n'a dans le Parlement qu'un petit nombre de partisans personnels ; mais quelques sentiments qu'on nourrisse soit envers ses collègues, soit envers *le chef de l'Etat*, on se gardera de remuer trop fort de peur de se casser en s'agitant, et comme les circonstances sont telles qu'on ne peut songer qu'à signer un bail *trois*, *six*, *neuf*, en attendant le propriétaire, les écrivains de l'Elysée ont raison de dire qu'un jour viendra où les légitimistes eux-mêmes mettront leur signature au bas de l'indispensable contrat.

Mais ils se trompent à leur tour, les écrivains de l'Elysée, quand

ils comparent de tous points 1850 à 1798, et s'imaginent qu'un renouvellement de bail présidentiel pourrait être un acheminement à une dignité définitive et plus haute. Nous n'établissons pas ici la différence des facultés et des caractères : c'est un outrage gratuit envers un homme auquel nous restons fortement obligés. L'abîme est surtout entre les circonstances des deux époques elles-mêmes. Isolé dans sa famille, dont les autres membres n'ont su se créer aucun titre au respect, Louis-Napoléon est dans l'impuissance de fonder rien de durable et de personnel. Sa mission ressemble à celle du Consulat, uniquement parce que l'*idée napoléonienne* n'a de chances de succès qu'alors que la société a besoin pour se raffermir de la force matérielle ; mais dès que la tempête est calmée et que l'édifice réclame un ciment d'une nature plus subtile, on sort de la dictature et on rentre dans le droit.

Louis-Napoléon se trouve invinciblement placé dans ce dilemme : ou, ses pouvoirs une fois prolongés, il continuera de gouverner légalement et modérément ainsi qu'il le fait aujourd'hui, de concert avec l'autorité parlementaire et en dépit d'elle : et alors il verra sous son administration se préparer l'avenir sans aucune perspective correspondante à sa situation présente ; ou il lâchera la bride à la fougue des décembristes, on le verra monter à cheval entre un cigarre et un verre de vin de Champagne, et donner au gouvernement de fait son caractère naturel de violence ; cette extrémité, dont nous sommes loin de le croire capable, ne contribuera alors qu'à abréger son rôle, et le napoléonisme tombera au lieu de s'évanouir.

Deux mots encore après cette longue discussion, dont on ne contestera pas l'importance ; un mot de bienvenue respectueuse à l'archevêque de Turin pour son arrivée sur la terre de la liberté religieuse ; un mot de félicitation aux écrivains de *l'Univers* pour la dignité de leur soumission, pour la bénédiction que notre commun Pasteur leur adresse.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.



MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE

PAR M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND [1].

(1er ARTICLE.)

I

Il se passe en ce moment, dans le monde littéraire, un véritable phénomène : la publication de l'œuvre favorite du premier écrivain de notre époque ne semble avoir fait qu'une médiocre sensation ; c'est à peine si quelques recueils se permettent des annonces écourtées ou de froides analyses. On n'a trouvé jusqu'ici d'ardeur et de décision que pour une espèce d'exécution en règle des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Cette exécution, concertée sans doute dans des salons où l'on avait lieu de se trouver blessé de quelques-unes des appréciations de M. de Chateaubriand, s'est opérée avec un air d'assurance qui prouve qu'on ne doutait pas du succès ; on a dit son mot, fait sa morsure, lancé son arrêt, et puis l'on a feint de penser à autre chose, comme si l'on avait soufflé sur une poussière.

Après cette justice sommaire, l'attitude du public ou plutôt celle de la critique a paru justifier l'assurance de ceux qui l'avaient faite. Pas un champion ne s'est élevé jusqu'ici en faveur du combattant sublime, si longtemps maître de l'arène. En vain le ton voltairien de plusieurs attaques montrait-il aux hommes religieux que c'était leur chef et leur maître qu'en grande partie on se flattait d'avoir à jamais renversé ; des scrupules, d'ailleurs trop justifiés, un froisse-

[1] 12 vol. in-8°. — Paris, Victor Penaud et Ce.

ment involontaire ont retenu ceux que leurs convictions et leurs talents appelaient naturellement sur la brèche. Il en a été de même des hommes principalement politiques ; personne n'ayant trouvé tout à fait son compte dans les jugements si divers, quelquefois si excessifs, de l'auteur de *la Monarchie selon la Charte,* chacun n'a songé qu'à sa propre blessure. Les orléanistes restaient sous le coup d'une véritable malédiction ; les royalistes s'offensaient des prédictions républicaines et des avances faites au parti du *National ;* les républicains, à leur tour, se souciaient fort peu d'un livre qui frappe d'un stigmate indélébile l'infamie des crimes révolutionnaires, qui fait ressortir, de la manière la plus touchante, les vertus des princes de la maison de Bourbon, et qui réfute, avec une évidence irrésistible, quelques-unes des calomnies sous lesquelles a succombé le gouvernement de la Restauration ; enfin, malgré quelques pages qui sont peut-être pour le génie de Napoléon la plus belle couronne qu'il ait pu ambitionner, qu'est-ce que les résurrectionnistes de l'Empire auraient pu revendiquer d'un livre où, en face de l'homme qui, aux derniers jours de sa vie, se vantait encore, pour ainsi dire, d'avoir fait mettre à mort le duc d'Enghien, se place fièrement l'auteur du pamphlet *de Bonaparte et des Bourbons,* soutenant qu'il n'a pas eu tort, dans la crise de 1814, de traîner aux gémonies l'auteur du *Code civil* et le vainqueur d'Austerlitz ?

Contre cette conjuration du silence, il aurait fallu la voix qui finit toujours par devenir la plus puissante, celle du grand inconnu qui s'appelle à la fois *personne* et *tout le monde.* Ce juge ne manquera pas, nous en sommes convaincus, aux *Mémoires d Outre Tombe ;* nous avions déjà étudié l'effet de l'ouvrage sur quelques-uns de ceux qui se laissent toucher de ce qu'ils lisent sans se croire obligés de le raconter en toute hâte au public, et à cette première intumescence des flots, pour parler comme notre barde immortel, nous avons compris que l'admiration publique ne tarderait pas à se soulever de manière à couvrir tous les petits calculs de la colère ou de l'envie.

Toutefois, nous comprenons que cet effet se fasse encore attendre, et nous allons expliquer d'où vient ce retard. Tout homme qui sait écrire est artiste, et qui a mieux mérité ce nom que celui qui depuis Platon a le plus complétement possédé le secret de communiquer à la simple prose l'énergie des formes de la statuaire et la vivacité des couleurs de la peinture ? Or, tout artiste calcule le lieu où il placera

son ouvrage, le jour sous lequel il devra le faire voir. M. de Chateaubriand, qui avait sous ce rapport un instinct du premier ordre, et qui d'ailleurs avait su se soumettre de bonne heure à des avis d'autant plus sûrs qu'ils provenaient de personnes d'une organisation différente de la sienne, M. de Chateaubriand, en composant ses *Mémoires*, s'était justement préoccupé de la manière dont il les montrerait au public. « Ces *Mémoires*, dit-il dans son *Avant-Propos*, ont « été composés à différentes dates et dans différents pays..... Les « formes changeantes de ma vie sont ainsi entrées les unes dans les « autres..... Ma jeunesse pénétrant dans ma vieillesse, la gravité de « mes années d'expérience attristant mes années légères, les rayons « de mon soleil, depuis son aurore jusqu'à son couchant, se croisant « et se confondant, ont produit dans mes récits une sorte de confu- « sion, ou, si l'on veut, une sorte d'unité indéfinissable..... J'ignore « si ce mélange, auquel je ne puis apporter remède, plaira ou dé- « plaira ! il est le fruit des inconstances de mon sort... » (T. I, p. 3.) Un ouvrage à ondes changeantes, qui réunit tous les tons comme un drame de Shakspeare, sans les fondre autrement que par une harmonie supérieure, est comme ces marbres chargés de veines capricieuses, dont la beauté consiste principalement dans la disparité des éléments qui en forment l'agrégation ; arrachez les à leur gite, séparez-les de la gangue qui les unit, au lieu d'une pierre précieuse vous n'aurez souvent dans la main qu'un caillou sans intérêt et sans valeur.

L'idée du morcellement est essentiellement antipathique à un tel ouvrage. Nous sommes convaincus que M. de Chateaubriand n'aurait pas même accepté l'idée d'une division par livraisons de plusieurs volumes : il tenait et il devait tenir à se montrer à la fois et tout entier au public. Quand la société qui s'était formée dans un instant de généreuse ardeur pour acheter le manuscrit des *Mémoires d'Outre-Tombe*, commençant à trouver peut-être que son illustre pensionnaire durait bien longtemps, se fut laissé prendre à l'appât d'un bénéfice de 100,000 fr., et qu'il fut question de déchiqueter dans les feuilletons de *la Presse* cette œuvre de longue haleine, M. de Chateaubriand, quoique déjà fort affaibli par l'âge, laissa éclater une répugnance, et je dirais presque une indignation, qu'il a consignée dans deux codiciles. Il faut le dire, c'était de la part des divers contractants de ce marché un déplorable cal-

cul. D'un côté, les acheteurs oubliaient l'expérience qu'ils ont dû acquérir dans le genre de spéculations littéraires le plus déplorable; ils connaissaient tous les artifices employés par les faiseurs de feuilletons pour soutenir et exciter l'attention du public. Comment ont-ils pu s'imaginer un seul instant que les qualités vraies du style, même de celui que colore l'imagination la plus brillante, suppléeraient à ces effets d'optique et à ces changements à vue? Est-ce que le plus éclatant des Rubens pourrait, au jour de la rampe, soutenir la comparaison avec les monstruosités calculées de la brosse d'un peintre de décors? D'un autre côté, les propriétaires des *Mémoires*, eussent-ils considéré ce livre uniquement sous le point de vue de la spéculation, n'auraient pas dû ignorer qu'en l'abandonnant à cette exhibition défavorable, à ce faux jour qui devait en dérober les beautés et en faire ressortir les défauts, ils défloreraient eux-mêmes leur marchandise et s'exposeraient, par impatience, à réduire énormément les avantages qu'il leur faut pour rentrer dans leurs longues avances.

A ces considérations purement matérielles s'en joignaient d'autres d'un ordre plus élevé. Des *actionnaires* comme ceux dont on lit les noms en tête du premier volume n'étaient pas sans savoir, je pense, que M. de Chateaubriand s'était exprimé avec une rude liberté sur le compte de ses amis comme de ses rivaux politiques. Cette franchise, activée par la passion qui possède chacun des acteurs de la grande scène publique, passion qui, de notoriété commune, n'était pas médiocre chez M. de Chateaubriand, est le plus grand obstacle à la publication immédiate des mémoires personnels. L'illustre auteur le sentait bien lui-même, et ce n'était pas sans une répugnance sincère qu'il laissait exposés à tous les inconvénients de la publicité des hommes que le silence de la tombe n'a pas mis encore à l'abri de ces blessures. Pour ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de M. de Chateaubriand, il n'y a rien qui rende mieux ses vrais sentiments que ces phrases amères de l'*Avant-Propos :* « La triste nécessité, qui m'a « toujours tenu le pied sur la gorge, m'a forcé de vendre mes *Mé-« moires*. Personne ne peut savoir ce que j'ai souffert d'avoir été « obligé d'hypothéquer ma tombe; mais je devais ce dernier sacri-« fice à mes serments et à l'unité de ma conduite... Enfin, si j'étais « encore maître de ces *Mémoires*, ou je les garderais en manuscrit, ou « j'en retarderais l'apparition de cinquante années. » (T. I, p. 2.) Puis-

que M. de Chateaubriand (j'énonce ici une vérité dure, mais nécessaire) était d'un parti où l'on n'a pu relever la misère d'un grand homme sans joindre une spéculation aux honneurs rendus à sa vieillesse, au moins aurait-il fallu avoir assez conscience de la responsabilité qu'on assumait par une publication immédiate, pour donner à l'expression de cette pensée, si souvent irritée, la gravité qui appartient à un livre de longue haleine, et qui se dissipe inévitablement dans un feuilleton. Des pages qui s'expliquent et se protégent, en quelque sorte, les unes par les autres, n'auraient point dû être semées au hasard sous les colonnes d'un journal dont la propre témérité déteint sur les hardiesses qu'on lui a données pour cortége. C'est une sensation très-pénible que celle qu'on éprouve quand on trouve son nom ou celui de ses proches sévèrement qualifié dans un ouvrage en douze volumes ; mais l'impression n'est elle pas cent fois plus cruelle quand on pense que cette mention désobligeante va traîner sur toutes les tables des lieux publics?

Au reste, il a fallu toute l'infatuation créée par la littérature des feuilletons, avant la catastrophe de 1848, pour causer une illusion aussi générale sur le déplorable effet que ne pouvait manquer de produire la dissémination des *Mémoires d'Outre-Tombe* dans les numéros d'un journal. « Croyez-moi, disait une personne haut placée « dans la considération publique à un ami de M. de Chateaubriand « qui s'inquiétait d'avance du fâcheux effet que produirait ce mode « de publication, croyez-moi, on ne lit plus que les feuilletons. » D'où il faudrait conclure que depuis qu'une mesure fiscale a fait taire cette muse éhontée, la nation française en serait réduite à ne rien lire du tout, pas même les souvenirs de l'écrivain qui l'a charmée pendant cinquante ans. Mais laissons là ces misères ; nous en avons vn bien d'autres : il est seulement fâcheux qu'un tel génie et un tel ouvrage aient été les victimes d'une pareille méprise.

En tous cas, l'épreuve a été complète, et jamais peut-être la légèreté française n'a mieux servi la malignité de l'envie. On ne nous croirait plus déjà, si nous citions les noms des personnes qui, au milieu des distractions causées par nos tempêtes, pour avoir jeté un regard sur quelque feuilleton de *la Presse* pendant qu'elle déroulait ce long manuscrit, ont prononcé des jugements sans appel contre M. de Chateaubriand. Dans ces sentences, qui rappelaient un peu celles du tribunal révolutionnaire, une boutade de mauvaise hu-

meur était réputée un signe de noirceur, une fantaisie d'artiste devenait un crime contre la religion, un trait acéré contre quelqu'une de nos misères morales passait sans rémission pour un enrôlement sous la bannière du socialisme ; on se débarrassait enfin d'une admiration si lourde à porter. Je gagerais, tant la satisfaction d'avoir renversé un autel de la gloire humaine était grande, qu'aucun de ces accusateurs n'a eu la pensée de s'éclairer davantage en recourant à l'ouvrage lui-même enfin réuni en volumes, afin de se convaincre s'il était vrai qu'un homme, dont la dignité morale s'était si hautement soutenue pendant une longue carrière et au milieu des écueils où tant d'autres se sont brisés, eût fini par souiller sa vieillesse en abjurant après sa mort l'estime à laquelle, durant sa vie, il avait toujours si énergiquement prétendu. Pour revenir ainsi sur le tort de ces accusations injustes et frivoles, il a fallu des âmes honnêtes et sans prétention qui prissent sur elles de lire de suite et dans son vrai jour ces tableaux, ces jugements, ce monde à la fois tumultueux et serein de pensées hautes, hardies, vraies, humaines, dont se composent les *Mémoires d'Outre-tombe ;* et alors, nous savons ce qui est arrivé à ces courageux contempteurs des préjugés de circonstance, semblables à ce contemporain de la vieillesse du grand roi qui avait reçu pour *pénitence* dans des *jeux innocents* de lire la tragédie d'*Athalie* tombée tout à plat à Saint-Cyr. Inquiets de son absence, ses compagnons vinrent enfin savoir ce qu'il devenait : « Ah ! laissez-moi, dit-il ; « tous les plaisirs du monde ne valent pas celui de découvrir un « chef-d'œuvre. » Il en arrivera autant, nous ne craignons pas de le dire, à ceux qui ne croiront pas, sur la foi de critiques intéressées, que l'auteur de *René* ait fini par une Pertharite, et que, dans la décadence de son propre goût, il ait considéré comme *l'objet de sa prédilection* un ouvrage capable non-seulement d'obscurcir mais d'effacer ses autres titres de gloire. Afin de nous rendre dignes de la confiance de nos lecteurs, nous venons de lire tout d'une haleine ces douze volumes que nous avions suivis pendant longtemps phrase à phrase ; nous n'avons plus le visage en quelque sorte collé sur les pierres de l'édifice ; notre regard en suit les contours, en embrasse les proportions : après cette épreuve, notre admiration augmente et l'ouvrage nous semble digne d'une immortelle renommée.

Pour nous exprimer avec tant d'assurance, il nous suffit d'interroger les phases précédentes de la carrière de M. de Chateaubriand, et de

rappeler à l'étonnement de nos lecteurs que *les Martyrs*, lors de leur apparition, n'avaient pas reçu un meilleur accueil que les *Mémoires d'Outre-tombe* n'en rencontrent aujourd'hui. Le témoignage de l'illustre écrivain sur ce sujet est curieux à recueillir. Après avoir rappelé le soin particulier avec lequel il avait travaillé cet ouvrage, « celui de « tous ses écrits où la langue est la plus correcte, » il ajoute : « Je « croyais donc ne pas nourrir des espérances par trop folles, mais « j'oubliais la réussite de mon premier ouvrage (le *Génie du Christia-* « *nisme*) ; dans ce pays, ne comptez jamais sur deux succès rappro- « chés ; l'un détruit l'autre... les amours-propres alarmés, les envies « surprises par le début heureux d'un autre, se coalisent et guettent « la seconde publication du poëte, pour prendre une éclatante re- « vanche... L'exécuteur de la justice des vanités fut M. Hoffmann, à « qui Dieu fasse paix !... il était trop excellent catholique pour ne « pas s'indigner du rapprochement profane des vérités du christia- « nisme et des fables de la mythologie. Velléda ne me sauvait pas... « et ne voilà-t-il pas que les chrétiens de France s'avisèrent de se « scandaliser sur la parole évangélique de M. Hoffmann !... Je crus de « bonne foi l'ouvrage tombé ; la violence de l'attaque avait ébranlé « ma conviction d'auteur. Quelques amis me consolaient, ils soute- « naient que la proscription n'était pas justifiée, que le public tôt ou « tard porterait un autre arrêt ; M. de Fontanes surtout était ferme... « il ne cessait de me dire : « ils y reviendront. » Sa persuasion à cet « égard était si profonde, qu'elle lui inspira les stances charmantes :

« Le Tasse errant de ville en ville, etc.....

« sans crainte de compromettre son goût et l'autorité de son juge- « ment. En effet, *les Martyrs* se sont relevés... » (T. V, p. 106.)

Chose singulière ! malgré cette intrépidité de bonne opinion qu'on se plaît à reprocher à M. de Chateaubriand, il lui est resté jusqu'au bout quelque impression de ces premières attaques ; sa confiance n'est pas entière dans l'ordonnance de son ouvrage ou dans le mérite de ses fictions ; il a l'air de demander grâce pour quelques parties d'un livre qui possède le mérite suprême de ne languir jamais, et qui montre un art de composition, une harmonie de toutes les parties d'autant plus remarquable que des qualités qui constituent l'écrivain de premier ordre, c'est l'enchaînement et la continuité du tissu qui manquent le plus habituellement à l'auteur. On dirait qu'il ignore que pour le don de la

création idéale des personnages qui, dans le domaine de l'art, est le plus rare peut-être, en dehors des écrivains dramatiques, il n'a eu pour devancier, entre les anciens qu'Homère, et parmi les modernes que le Tasse; qu'on se sent vivre aussi naturellement avec Velléda, Eudore et Cymodocée qu'avec Clorinde, Armide ou Tancrède; que par la variété des tons et la fermeté du contour il a résolu mieux que personne le problème, insoluble en théorie, de la prose poétique; qu'à lui appartient le privilége de s'emparer des jeunes imaginations, de les élever sans trouble jusqu'aux régions les plus sublimes; qu'après avoir été l'enchanteur de la jeunesse il reste le compagnon de l'âge mûr, et qu'enfin par tous ces avantages il a fait pâlir le *Télémaque* lui-même, cette perle sans prix de notre littérature classique.

Puisqu'une telle erreur a été commise à l'occasion des *Martyrs,* ne nous inquiétons pas outre mesure de ces juges austères qui trouvent maussade ou immorale la production favorite de la vieillesse de M. de Chateaubriand. Il n'y aurait rien d'étonnant sans doute à ce qu'épuisé par tant de travaux, après avoir dépensé dans les régions ingrates de la politique les succès de sa maturité, l'illustre auteur se fût affaissé sous ses efforts suprêmes, et alors sa prédilection pour l'enfant de ses derniers jours ne prouverait qu'une de ces faiblesses séniles qui ont produit dans Corneille la décrépitude littéraire et qui ont atteint jusqu'à la superbe raison de Voltaire. S'il en était ainsi, il aurait beau, comme Titien nonagénaire, écrire d'une main tremblante et courroucée sur son dernier tableau : *Titianus pinxit, pinxit, pinxit,* le public ferait bien de détourner la tête, et, pour garder son admiration intacte, d'en revenir à l'âge du *Saint-Pierre martyr* et de l'*Assomption.* Mais, Dieu merci! nous n'en sommes pas réduits à ces vaines déplorations. Les *Mémoires d'Outre-Tombe* n'ont que bien peu de traits communs, soit avec la traduction de Milton, bizarre entreprise où M. de Chateaubriand, qui pendant plusieurs années avait parlé l'anglais comme sa propre langue, s'est imaginé que pour rendre son modèle il lui fallait mettre sous le mot anglais d'origine française l'expression correspondante dont l'acception est presque toujours chez nous absolument différente : ni avec la *Vie de Rancé*, ouvrage commencé beaucoup trop tard, dont les matériaux amassés à la hâte n'ont point subi l'épreuve de la critique, et à la mise en œuvre desquels il manque presque partout ce ciment qui fait le lien de la construction, et dont M. de Chateaubriand, dans ses

meilleurs jours, n'a jamais possédé qu'une dose assez restreinte : de façon qu'on dirait d'un de ces amas de rochers cyclopéens, avec de petites pierres brusquement fourrées dans les interstices, comme on en voit à Tirynthe, sorte de construction qui ne saurait soutenir la comparaison avec les assises régulières de la belle époque, mais qui ne laissent pas de parler à l'imagination par une impression de puissance. Les personnes que la lecture de la *Vie de Rancé* a le plus désappointées peuvent faire l'épreuve de ma dernière observation ; elles n'ont qu'à isoler des phrases de ce livre si imparfait dans son ensemble ; elles s'apercevront que l'effet en est aussi puissant que celui d'aucune des citations de cet écrivain, si précieuses à enchasser dans le discours, quand on veut le rendre plus savoureux et plus ferme.

Cette remarque, qui doit empêcher qu'on ne rejette trop dédaigneusement la *Vie de Rancé*, s'appliquerait tout au plus à quelques parties des *Mémoires d'Outre-Tombe* écrites à la dernière époque ; mais comme la composition de cet ouvrage remonte jusqu'au temps où M. de Chateaubriand, loin d'avoir perdu ses plus précieuses qualités, en faisait l'application à ceux de ses écrits qui, sous le rapport du style, ont désarmé les critiques les plus sévères, je veux parler de sa polémique dans les journaux, il serait difficile de croire qu'il eût précisément réservé alors les signes de sa décadence pour le travail auquel sa pensée se complaisait davantage : supposition absurde, si l'on songe qu'en retraçant les souvenirs d'une vie errante et agitée, il ne faisait que continuer ce qu'il avait déjà accompli dans *l'Itinéraire*, aux applaudissements de toute la France. Ce dernier livre, où pour la première fois l'auteur a parlé de lui-même à découvert, montrait à quel point son instrument était susceptible de cette harmonie changeante qui est le mode adopté pour *les Mémoires*.

En rappelant *l'Itinéraire*, nous n'oublions pas que cet excellent voyage est resté quelque chose de suspect pour ceux qui s'imaginent que, quand les couleurs ont une telle beauté, elles ne sauraient être naturelles, et j'avoue que je crains qu'il en soit de même pour beaucoup de traits des *Mémoires*. Parce qu'ils sont peints avec un talent qui les idéalise, beaucoup ne voudront y voir qu'une fiction de poëte ; mais ceux à qui l'épreuve de *l'Itinéraire* faite sur les lieux a pu donner confiance dans ses observations, ceux qui savent

par leur expérience personnelle que ce voyage est non-seulement le plus poétique, mais le plus vrai, ceux-là surtout entreront plus facilement dans la réalité des *Mémoires d'Outre-Tombe.* On apprendra alors à reconnaître avec nous que M. de Chateaubriand n'avait besoin de rien arranger, parce que les choses elles-mêmes lui apparaissaient sous leur aspect le plus saisissant, et l'on s'apercevra en même temps que de toutes les qualités qui lui ont assuré dans notre littérature une place si originale et si prééminente, il n'en est aucune qu'il ait conservée plus intacte jusqu'au dernier jour de sa vie ; témoins ces voyages d'Allemagne et d'Italie qu'on trouve dans les derniers volumes des *Mémoires*, et dont la touche a autant de liberté, le parfum autant de fraîcheur que dans les pages exubérantes des *Natchez*, où la nature du Nouveau-Monde revit tout entière.

Après ces remarques, il nous sera inutile de revenir sur les imperfections d'un livre dont les défauts les plus considérables se trouvent déjà dans les ouvrages de la jeunesse de M. de Chateaubriand, ce qui ne les a pas empêchés de conquérir une assez belle place dans l'estime publique. Nous conviendrons sans difficulté que l'expression n'en est pas toujours naturelle, et qu'avec une palette déjà si riche l'auteur a trop souvent recours à un néologisme inutile ; nous y reconnaîtrons tant qu'on voudra un entassement de citations incohérentes et un abus d'allusions presque toujours fondées sur une érudition d'emprunt ; nous déplorerons autant que personne cette absence de transitions, ce procédé désultoire qui trop souvent produit une obscurité presque impénétrable. Faut-il hésiter à avouer que ces défauts sont plus choquants dans un genre d'ouvrage qui, d'après les habitudes communes, réclame plus d'abandon et de naturel? Qui pourrait nier que, malgré tant de feu et de vie conservés encore sous les glaces de l'âge, on aperçoit à bien des reprises la main lourde et tremblante de la vieillesse?

M. de Chateaubriand a souvent répété qu'il *doutait de son talent :* malgré ce que cette formule a d'affecté, il s'en faut qu'elle ne soit pas sincère. Si M. de Chateaubriand avait eu plus de confiance dans ce qu'il faisait, on ne l'aurait pas vu remettre perpétuellement ses phrases sous l'enclume, comme s'il lui eût été impossible de réaliser le type qu'il s'était fait dans son esprit : cette inquiétude devenait dangereuse à mesure que l'âge pesait sur lui, que la mémoire le quittait, et que la roideur succédait à l'ancienne souplesse de sa diction.

Il est telle partie de ses *Mémoires,* comme le récit de sa jeunesse, qu'on aurait bien fait, je pense, de lui soustraire il y a une vingtaine d'années.

Mais toutes ces remarques et celles que j'omets, parce que le lecteur expérimenté pourra les faire lui-même, ne diminuent que d'une manière peu sensible la valeur de création de l'ouvrage ; ces défauts, du genre de ceux qu'on retrouve dans toutes les œuvres humaines (il y en a sans doute dans Homère que nous n'apercevons pas à cause de la distance et du respect), n'empêchent pas ce don de la vie, qui est le premier de tous et qui fait les écrivains du premier ordre. Cette vie précieuse, incomparable, elle surabonde dans les *Mémoires ;* elle donne à tous les personnages, à tous les faits, à tous les tableaux une animation, une précision qui les fixe dans la mémoire d'une manière indélébile, et qui poursuit ceux mêmes dont la mauvaise humeur voudrait en rejeter l'empire.

Je n'ignore pas que ce sont là des beautés perdues pour beaucoup de lecteurs. En fait de goût, notre pays a subi une transformation fâcheuse pour un génie de cette trempe ; à force de donner au style français de la raison et de la logique, de l'approprier par la clarté de ses définitions et la simplicité de son allure à l'expression des sciences exactes, on l'a dépouillé de la sève abondante qu'il possédait encore à la fin du XVIIe siècle. De cette épuration exagérée est née la théorie négative qui a prétendu s'établir tyranniquement à l'époque des Daunou et des Ginguené, ces implacables ennemis de Chateaubriand, aussi bien sur le terrain de la littérature que sur celui de la religion. Tout en croyant porter à la perfection une qualité toute française, nous nous sommes ainsi rapprochés des Anglais, qui, à force de retrancher le superflu du discours, ont fini par n'avoir généralement pour toute prose qu'une espèce d'algèbre qui n'a ni qualités ni défauts. Le prosaïsme croissant des habitudes a favorisé la domination de ce système : tandis que les derniers sectateurs de l'imagination s'égaraient dans des inventions bizarres ou immondes, l'autre camp, celui des sages et des purs, se réduisait chaque jour davantage au strict nécessaire : comme Diogène, ils auraient jeté leur écuelle en voyant un pauvre boire dans sa main. On conçoit ce qu'aurait été la fortune littéraire d'un Chateaubriand s'il n'avait pas eu d'autres juges ; mais ceux dont il avait humilié les théories par ses triomphes, en acceptant les faits accomplis, se sont toujours ré-

servé de faire un nouvel usage de leurs forces dans l'inévitable incertitude du public à l'apparition d'un autre ouvrage. On les a vus chaque fois crier au scandale en citant des phrases, des mots isolés; et comme le nombre de ceux qui sentent par eux-mêmes est très-restreint, surtout dans les rangs où l'on vit d'une existence factice, où la nature ne pénètre qu'à travers toutes les conventions sociales, où les affaires étant la principale occupation dessèchent l'imagination en flétrissant le cœur, on a toujours eu beau jeu à présenter comme des monstruosités, à ces coteries pédantes, les fantaisies dans lesquelles se joue en toute liberté un génie dont le propre est de refléter les aspects poétiques de toutes choses.

Ce qu'il y a de curieux, toutefois, c'est que parmi les hommes qui, sans plus de cérémonie, traitent de rapsodie informe les *Mémoires d'Outre-Tombe*, et qui, joignant aux scrupules du goût les susceptibilités de la morale et de l'équité, s'imaginent que pour quelques sévérités de jugement poussées jusqu'à l'excès la France va répudier une gloire qui l'honore et laisser tomber dans l'oubli un livre sur lequel l'auteur a fondé l'une de ses plus fermes espérances d'avenir, il s'en trouve qui depuis vingt ans n'ont pas cessé d'être prosternés devant l'éternel rabâchage d'un gentilhomme mécontent, qui, trop dominé par l'humeur et les préjugés pour garder le respect de la vérité, a tracé à course de plume le roman satyrique du siècle de Louis XIV. En général, les personnes dont je parle ne gardent aucune mesure dans leur admiration pour le duc de Saint-Simon : ce n'est pas seulement pour eux, comme pour M. de Chateaubriand, un homme qui *écrit à la diable des pages immortelles;* c'est le phénix de la littérature française, de même que le type de l'honnêteté historique : ils ne jurent que par lui, ils acceptent ses calomnies les plus brutales, ils brûleraient volontiers en son honneur les modèles de la prose française.

Il est vrai, tout se tait dans la tombe, et les victimes de Saint-Simon ne sont plus là pour réclamer contre leur bourreau. Ce qu'on admire dans Saint-Simon pourtant, ne le passera-t-on pas à M. de Chateaubriand? ne lui permettra-t-on pas de s'abandonner à la vivacité de ses impressions et de pousser ses récriminations jusqu'à la cruauté, si l'on réfléchit que du moins il a raisonné juste, si l'on avoue enfin qu'il a poursuivi le bien avec une passion inflexible, si l'on reconnaît qu'au lieu de ces préjugés surannés qui troublent le juge-

ment de Saint-Simon, il a porté dans l'appréciation des choses de son temps une liberté d'esprit qui l'élevait constamment au dessus de ses impressions de naissance et de ses engagements de parti? Ne s'apercevra-t-on pas que contre des opinions qui descendent de si haut (à la différence de Saint-Simon qui n'a d'autre piédestal que son implacable vanité), il y a quelque ridicule à relever la tête d'un ton si vertueusement fâché, et qu'on pourrait à cette occasion se souvenir de ceux à qui le poëte Lebrun reprochait de

Burlesquement roidir *leurs* petits bras
Pour étouffer si haute renommée ?

Je n'admettrais d'exception que pour ceux qui, se sentant directement blessés, ou, ce qui est plus sensible encore, blessés dans leurs proches, obéiraient à la violence naturelle qui ressort d'une situation aussi digne d'intérêt : mais alors je ferais remarquer à ces légitimes colères à quel point il leur est facile de heurter leurs griefs particuliers contre l'opinion toujours plus calme du public. Nul n'est juge dans sa propre cause ; c'est un principe de la jurisprudence dont personne ne met la sagesse en doute. Et s'il est permis, que dis-je, s'il est du devoir des personnes atteintes dans leur propre considération ou dans celle de leur famille, de présenter leur apologie et d'opposer, s'ils le peuvent, des faits exacts à l'impétueuse prévention de leur adversaire, on s'apercevra sans peine que ces réclamations, toujours bien accueillies du public, n'excitent jamais plus d'intérêt que lorsqu'elles se bornent à leur objet, en s'abstenant avec soin de toute récrimination inutile ; tandis que si, à propos d'un procès particulier, on voit les gens engager une affaire générale, et s'égarer au point de nier la trempe des armes du guerrier, parce que ces armes les ont blessés en passant, on se prend à déplorer, surtout pour ceux qui les ont commis, ces excès d'un sentiment respectable dans son principe.

Les gens du monde, n'ayant pas le sentiment littéraire, mesurent mal les forces de l'adversaire qu'ils croient pouvoir renverser d'un seul coup ; il y aurait moyen, toutefois, pour eux, de s'éclairer sur ce point, si les littérateurs qu'ils consultent parlaient avec franchise : mais les écrivains sincères sont rarement à la portée des gens du monde, et ceux qui se glissent dans un coin de leurs salons se gardent bien de révéler les secrets du métier. Outre qu'en dépit du progrès

des mœurs démocratiques il leur faut toujours user de quelque complaisance envers leurs protecteurs, ils n'aiment pas à faire des renommées, et sont charmés, quand ils le peuvent, de démolir celles qui sont faites. Un grand homme vivant, quand il lui suffit de sa force personnelle pour opposer une digue à l'envie, et quand son commerce peut aider à se pousser dans le monde, est toujours sûr de trouver dans les hommes dont je parle les plus fervents et les plus humbles adorateurs : ils lui serviront de l'admiration et des louanges plus qu'il n'en voudra lui-même, quelque goût qu'y ait sa faiblesse : mais un homme mort, c'est autre chose : il n'y a que les dévots qui respectent les morts. Dès ce moment, pour peu qu'on rencontre des esprits aigris et blessés contre une mémoire respectable, on se fera une étude d'attiser ces mécontentements, on se mettra à leur service, expiant ainsi par une autre courtisannerie celle qu'on avait affichée quand elle rapportait quelque chose.

Pour peu qu'on ait écrit soi-même et qu'on possède quelque expérience de la critique littéraire, on n'a pas de peine à trouver dans les grands talents comme dans les caractères d'une certaine énergie le défaut de la cuirasse. On se rappelle cette anecdote attribuée très-faussement sans doute au cardinal Du Perron, qui venait de faire devant Henri IV une magnifique démonstration de la vérité du Christianisme : « Maintenant, sire, aurait ajouté le docte prélat, si cela « vous fait plaisir, je suis prêt à vous prouver le contraire. » Eh bien ! ce qui n'est qu'un pauvre *cancan* philosophique, s'applique très-naturellement à ceux qui, selon leur intérêt ou leur passion du moment, se mettent ainsi à tourner leurs armes contre ceux dont ils ont été longtemps les clients prosternés. Ils se garderaient bien d'avouer que leur ancienne admiration était juste et qu'ils n'y ont pas renoncé : à portes closes, ils reliront en enrageant ces pages où se révèlent à qui s'y entend tous les secrets de l'art d'écrire ; mais devant le monde, on les verra composer leur visage, faire les dégoûtés, mettre perfidement en saillie tout ce qui peut donner le change sur la véritable valeur des choses. Quand on a accompli de main de maître une de ces bonnes perfidies, on se frotte les mains, on se croit de la puissance, et l'on ne réfléchit pas que le succès en ce genre n'est jamais que passager, et que l'esprit le plus délié ne saurait parvenir à dissimuler la passion qui l'anime : au bout de quelque temps, il ne reste de ces odieuses campagnes à ceux qui les ont en-

treprises qu'un renom d'ingratitude et un certificat d'impuissance.

Au reste, je ne me propose pas dans cet article de traiter plus au long ce qui concerne le mérite littéraire des *Mémoires d'Outre-Tombe.* M. de Chateaubriand est bien comme le philosophe à qui l'on niait le mouvement : il marche. On peut détourner quelques badauds de lire ses *Mémoires :* tous les sophismes du monde n'empêcheront pas celui qui aura pris le livre de le dévorer jusqu'à la dernière syllabe. Pour quiconque a commencé à se soumettre à lui, M. de Chateaubriand est un maître impérieux ; il ne souffre pas qu'on lui échappe. Ainsi, depuis son début jusqu'à la fin de sa carrière, et même après sa mort, il lui aura fallu enlever ses succès à la pointe de l'épée. Il le sentait bien, lorsqu'à propos des génies créateurs de chaque littérature, entre lesquels il se savait une place assurée, il écrivait à l'adresse des Zoïles cette page qui n'est pas la moins frappante de ses prophéties : « On renie souvent ces maîtres « suprêmes ; on se révolte contre eux ; on compte leurs défauts ; on « les accuse d'ennui, de longueur, de bizarrerie, de mauvais goût, « en les volant et en se parant de leurs dépouilles ; mais on se débat « en vain sous leur joug. Tout se teint de leurs couleurs ; partout s'im« priment leurs traces ; ils inventent des mots et des noms qui vont « grossir le vocabulaire général des peuples ; leurs expressions de« viennent proverbes, leurs personnages fictifs se changent en per« sonnages réels, lesquels ont hoirs et lignée. Ils ouvrent des hori« zons d'où jaillissent des faisceaux de lumière ; ils sèment des idées, « germes de mille autres ; ils fournissent des imaginations, des sujets, « des styles à tous les arts : leurs œuvres sont les mines ou les en« trailles de l'esprit humain. » (T. III, p. 293.)

Ce que j'ai omis, d'ailleurs, d'essentiel, quant à l'appréciation littéraire, se retrouvera çà et là dans les autres parties de ce travail. Maintenant je laisse de côté l'écrivain, et puisque c'est surtout l'homme politique et l'homme privé qui, depuis l'apparition des *Mémoires d'Outre-Tombe*, ont été l'objet d'accusations violentes, j'envisagerai d'abord, dans M. de Chateaubriand, l'homme politique, puis l'homme privé : ensuite j'étudierai l'ouvrage sous le rapport religieux, et je m'efforcerai d'expliquer à ceux pour lesquels j'écris principalement, quelques-uns des doutes et des scrupules que la lecture des *Mémoires* a dû éveiller dans leur esprit.

II

Je n'ai pas besoin de dire pourquoi je commence par l'examen des opinions politiques de M. de Chateaubriand : c'est sur le terrain des affaires que l'illustre écrivain a rencontré les adversaires les plus sérieux ; c'est à propos de ses luttes de parti qu'il a récriminé avec le plus d'amertume. S'il eût été plus indulgent et plus réservé à l'égard de ceux dont il ne suivait pas le drapeau, s'il eût plus ménagé ses propres amis, on ne se serait pas avisé d'entreprendre l'autopsie de son caractère, et contre des insinuations qui vont jusqu'à l'outrage il eût trouvé des défenseurs plus fermes parmi les hommes de sa couleur. Sachons donc au vrai ce que M. de Chateaubriand a été en politique, et d'abord écartons une fois pour toutes ce jugement général, qu'à propos de lui on a voulu porter contre l'intervention des *poëtes* dans les affaires. L'auteur de *la Monarchie selon la Charte* pourrait d'abord répondre : Je ne suis point un *poëte* et je n'ai jamais prétendu l'être. Il se laissait dire par ses amis qu'*il avait les deux instruments*, et ses amis avaient raison : M. de Chateaubriand a écrit des vers plus sincèrement beaux qu'aucun de ses contemporains ; mais Bossuet aussi a écrit de beaux vers et il ne mérite pas pour cela la qualification de poëte, surtout quand on en fait un reproche. Le poëte, à proprement parler, est celui qui s'exprime plus naturellement en vers qu'en prose ; ce privilége implique des conséquences restrictives pour celui qui le possède : il est nécessairement l'esclave d'une certaine émotion superficielle qui ne laisse pas à l'esprit le calme de la réflexion. Lorsque Cuvier répondait au discours de réception de M. de Lamartine à l'Académie française, il s'efforçait de définir l'inspiration poétique et l'on s'apercevait à quel point il lui était difficile de se placer dans cette hypothèse ; le poëte, à son tour, ne se serait pas logé plus aisément dans l'hypothèse du génie scientifique de Cuvier. M. de Lamartine n'a pas réussi à transporter la poésie dans la politique, parce qu'il y a toujours entre les objets et lui un prisme chatoyant qui les dissimule et les déforme ; cela est encore plus vrai de M. Victor Hugo, qui ne voit et ne peut voir dans la politique qu'une réclame pour sa poésie, et une paire d'échasses pour son orgueil.

Vous êtes séduit un moment par l'éloquence de M. de Lamartine ; il a un beau geste, une belle figure, un bel organe : les phrases tom-

bent admirablement moulées de sa bouche; mais si vous cherchez un enchaînement d'idées, vous y perdez votre peine. C'est pour lui surtout que Molière a fait, deux siècles à l'avance, le vers devenu proverbe :

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé.

M. de Lamartine ne le sait pas lui-même; il s'enivre de ses phrases. Il n'est devenu une puissance politique qu'à mesure qu'on cessait de s'entendre. Après nous avoir poussés dans l'abîme, il lui restera le renom d'avoir été le barde de la nouvelle Babel.

Qu'on jette, au contraire, un regard rétrospectif sur la participation de M. de Chateaubriand aux affaires de la France, il ne sera pas difficile de reconnaître un jour, une époque donnée où il a exprimé dans la prose la plus claire, la plus logique, la plus substantielle, l'opinion, soit d'un grand parti, soit de plusieurs partis coalisés, et cela dans un temps où le but que l'on poursuivait était évident, où tous les hommes d'une certaine valeur travaillaient à naturaliser en France le gouvernement représentatif. Il ne s'est pas contenté de prendre la plume; il a été ambassadeur, ministre; il a précédé de vingt-cinq ans M. de Lamartine dans le ministère des relations extérieures. Pour justifier les hésitations de sa politique active, M. de Lamartine peut alléguer la violence des circonstances au milieu desquelles il a dû l'exercer. M. de Chateaubriand, au contraire, a administré pendant une trêve de sécurité et de calme, et si l'on trouve qu'il vante un peu trop les résultats de sa politique, on ne peut nier que ces résultats n'aient donné à la Restauration ses meilleures et ses plus honorables années. Il a donc fait de toutes les façons de la politique en prose, et c'est cette prose non poétique que nous avons à apprécier.

M. de Chateaubriand tenait par toutes ses racines au parti royaliste : issu d'une famille illustre, mais d'une branche tombée dans l'oubli, né d'un père qui, possédé de la passion de réhabiliter sa maison, trouvait un moyen de se rehausser en se rapprochant de la cour, contrairement à l'esprit de sa province, plus Breton de race qu'il ne le disait lui-même (il affectait de se croire une origine normande) et moins Breton de sentiment qu'il ne le prétendait dans l'occasion, accouru sous l'influence de ces idées anciennes et nouvelles des forêts de l'Amérique à l'armée de Condé, gentilhomme

dans l'âme, émigré pendant huit ans, M. de Chateaubriand avait reçu de cette origine et de cette éducation des idées dont il n'aurait pu se dépouiller sans une versatilité qui fut toujours étrangère à sa nature. Mais, d'un autre côté, il était né songeur et mécontent ; sa sauvagerie naturelle et acquise le jetait directement dans la vieille opposition bretonne. Il avait paru *dans les carosses du roi* comme un louveteau mal apprivoisé ; il tirait l'épée avec les gentilshommes tapageurs de sa province contre les gens des communes qui repoussaient l'impôt du fouage. 1789 ne le trouva que mieux disposé à s'associer, par dépit contre la cour, aux préludes de la nuit du 4 août. D'ailleurs, le tourbillon du siècle l'avait entraîné, il avait perdu ses croyances. Quelques années plus tard, écrivant l'*Essai sur les révolutions,* il philosophait dans le sens du désordre général ; enfin, son séjour prolongé en Angleterre avait produit en lui l'effet de ces opérations qui modifient la nature des plantes. Une organisation aussi intelligente et des convictions aussi incertaines n'avaient pu rester indifférentes au spectacle de la vie publique que la Grande-Bretagne déployait alors. Le témoignage qu'il rend lui-même de l'impression que l'Angleterre lui avait faite est précieux à recueillir ; voici sous quels traits il se peint à l'époque de son retour de l'émigration : « Je « nourrissais toujours au fond du cœur les regrets et les souvenirs de « l'Angleterre ; j'avais vécu si longtemps dans ce pays que j'en avais « pris les habitudes (il ne les a jamais complétement perdues) :..... « j'étais Anglais de manières, de goût, et jusqu'à un certain point, « de pensées ; car si, comme on le prétend, lord Byron s'est inspiré « quelquefois de René dans son Childe-Harold, il est vrai de dire « aussi que huit années de résidence dans la Grande-Bretagne, pré- « cédées d'un voyage en Amérique, qu'une longue habitude de parler, « d'écrire et même de penser en anglais, avaient nécessairement in- « flué sur le tour et l'expression de mes idées. » (T. III, p. 371.)

Sans doute si, même après avoir reçu cette forte couche anglaise, il s'était associé d'une manière durable à la fortune du grand homme qui relevait la France, il aurait probablement modifié les idées politiques qu'il avait rapportées de l'exil. Le meurtre du duc d'Enghien, en détruisant les liens passagers qui l'avaient rapproché de Napoléon et en lui donnant une attitude décidément royaliste, le réengagea aussi de bonne heure sous les drapeaux de la liberté constitutionnelle ; et c'est ainsi que, parti d'un autre point de l'horizon, il se trouva, au

retour des Bourbons, dans le même système politique que les plus illustres ou les mieux doués dans le camp protestant et philosophique : madame de Staël, Benjamin Constant, M. Guizot. Sous ce rapport, il n'était pas sans analogie avec M. Royer-Collard, qui n'avait pas émigré, qui n'était devenu Anglais que de loin, mais qui avait servi en France la cause des princes exilés, et qui se trouvait conduit à proclamer la forme constitutionnelle comme la condition essentielle du gouvernement de la monarchie.

Mais M. de Chateaubriand n'avait rien dans le caractère d'assez communicatif, nous allions dire d'assez commode, pour qu'on s'entendît aisément avec lui sur une marche politique à suivre. La vérité est qu'il resta pendant les onze premiers mois de la monarchie restaurée à bouder contre les ingrats qui n'avaient pas l'air de comprendre que la brochure aujourd'hui si violemment attaquée eût rendu la France aux Bourbons. Après son séjour à Gand et son ministère de l'exil, qui faisaient de plus en plus de lui un héraut d'armes à dalmatique fleurdelysée, le conflit s'engagea entre ses alliés sans le savoir et lui. Ce conflit n'eut qu'une trève, celle de l'époque où, par mécontentement personnel, réagissant contre son principe, M. de Chateaubriand commit, de son propre aveu, une faute politique qui est devenue fatale à la France. A l'exception de ce rapprochement, qui manquait de franchise comme toutes les coalitions, M. de Chateaubriand et les hommes du système anglais, les doctrinaires, puisqu'il faut les appeler par leur nom, ont été pendant trente ans des adversaires acharnés, et se sont fait une guerre qui, sous beaucoup de rapports, rappelait celle des *frères ennemis*.

Si je n'étais habitué, par une expérience déjà longue, à ne voir apporter dans les jugements politiques qu'une passion superficielle, je ne pourrais m'étonner assez de trouver généralement placés dans l'opinion, à deux extrémités opposées, les deux hommes qui ont travaillé avec le plus de talent, de conviction et de persévérance, à naturaliser en France le système constitutionnel des Anglais, je veux dire M. de Chateaubriand et M. Guizot. A les bien étudier, cependant, il semble qu'ils n'aient fait pendant toutes les années communes de leur carrière politique qu'une course à fond de train pour arriver l'un avant l'autre au but qu'ils s'étaient proposé. M. Guizot, quoique le plus jeune, entre le premier aux affaires ; il n'y a pas,

au fond, d'anachronisme dans l'aversion qui le signale à vingt-cinq ans comme l'homme important du ministère de l'abbé de Montesquiou et qui lui reproche son voyage de Gand : les deux rivaux s'y rencontrèrent et y échangèrent, sous l'influence conciliante de la mauvaise fortune, quelques rapports assez froids. Au retour de l'émigration des Cent-Jours, ils s'isolèrent de nouveau pour comprendre, chacun à sa manière, l'acclimatation de leur idée fovorite. Mais en face du gentilhomme et du catholique se trouvait le plébéien et le protestant : l'un voulait greffer sur la Révolution et l'Empire, l'autre sur la Restauration. Le premier, touché comme il devait l'être des malheurs de ses coréligionnaires dans le Midi, ne voyait dans le parti royaliste qu'une rancune surannée et sans intelligence : il aurait voulu émanciper les Bourbons de la tutelle de leurs amis ; le second aurait trouvé monstrueux que la Restauration ne s'accomplît pas au profit des victimes de l'émigration et de la Vendée : il ne voyait avec raison de sécurité pour les Bourbons qu'au sein de leur propre parti ; mais il aurait voulu, comme ces jardiniers hardis qui transportent des arbres tout venus, planter d'un coup de baguette les idées nouvelles au milieu des vertus royalistes : il considérait ses propres études en Angleterre comme un capital amassé au profit de tous les émigrés, et il le partageait généreusement entre eux, à la condition qu'ils crussent à sa parole.

La différence ne consistait pas seulement dans le choix du terrain ; elle portait aussi sur les moyens à employer. M. Guizot et ses amis, en adoptant la Révolution, étaient conduits d'une manière irrésistible à épouser les traditions administratives de l'Empire ; d'ailleurs, ils avaient la responsabilité du pouvoir, et dans cette position, comme on est plus embarrassé, on est aussi plus timide. De ce côté, ce n'était donc qu'avec une lenteur infinie qu'on prétendait infuser l'élixir constitutionnel dans les veines de la nation. Sous cette influence prudemment administrée, la France devait peu à peu dépouiller ses préjugés de despotisme, et surgir enfin à la plénitude de la liberté ; mais ce système de sevrage, avec un succès très-incertain et des intentions suspectes dans un grand nombre, avait encore l'inconvénient de fermer aux royalistes la porte des affaires, et M. de Chateaubriand, repoussé tout le premier, ne l'entendait pas ainsi. C'est alors que s'emparant avec la force d'un géant et le prestige d'un magicien de l'arme anglaise que M. Guizot gardait pour une meilleure occasion,

et que les alliés des doctrinaires ne touchaient que du bout du doigt, il la tourna contre ses adversaires politiques, et enrôla que bien que mal tous les royalistes, jusque là désorientés, sous une bannière qu'ils commencèrent à trouver bien belle et bien naturelle, puisqu'il plaisait ainsi au médecin des cas désespérés de la monarchie.

Dans ces brusques revirements, il n'était pas étonnant qu'on s'inquiétât peu des mœurs politiques de la nation, puisque de part et d'autre il était convenu qu'elle n'en avait pas, et qu'il s'agissait de lui en faire. M. de Chateaubriand, de son côté, trouvant la transformation peut-être encore plus difficile, n'en mettait que plus d'ardeur à presser l'inoculation de ses idées ; et comme on aurait eu quelque droit de lui dire qu'après tout, les principes exposés par lui avec tant d'autorité et de séduction appartenaient plus naturellement à ceux qu'il combattait, et qu'entre eux et lui il n'y avait qu'une question d'opportunité, tandis qu'il n'avait pas, pour ainsi dire, un soldat derrière lui qui ne fût prêt à tirer sur son général ; alors, pour couvrir l'embarras de sa position, il entrait en plein dans l'inique fiction des mœurs anglaises. Sous prétexte d'opposition systématique, il traitait ses antagonistes avec toute la hauteur de mauvaise foi d'un Junius. Il s'est expliqué à cet égard en termes trop clairs pour que nous hésitions à les rapporter ici : « L'idée que j'avais du gouvernement re- « présentatif me conduisit à entrer dans l'opposition ; l'opposition « systématique me semble la seule propre à ce gouvernement : l'op- « position surnommée de *conscience* est impuissante. La conscience « peut arbitrer un fait *moral ;* elle ne juge point d'un fait *intellectuel.* « Force est de se ranger sous un chef appréciateur des bonnes et des « mauvaises lois. N'en est-il pas ainsi, alors que tel député prend sa « bêtise pour sa conscience et la met dans l'urne ? L'opposition dite « de *conscience* consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, « à voter même, selon l'occurrence, pour le ministère, à se faire ma- « gnanime en enrageant : opposition d'imbécilités mutines chez les « soldats, de capitulations ambitieuses parmi les chefs. Tant que « l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition sys- « tématique.... (T. VII, p. 462.) » Tels étaient les sophismes dont on se berçait en 1816 et plus tard, pour faire du pouvoir à tout prix et traiter ses adversaires à outrance.

Iliacos intra muros peccatur, et extra.

Quoi qu'il en soit, M. de Chateaubriand avait réussi au delà de l'espérance commune et par la seule force de son talent. Le parti royaliste, promptement formé à son école, était entré à pleines voiles dans la carrière constitutionnelle : il n'avait pas tardé à produire ce qu'on attendait le moins de lui, des hommes d'affaires. A leur tête se montrait M. de Villèle, tout à fait supérieur en matière de finances. On s'étonnait de voir ainsi ce bataillon de recrues monter à l'assaut du pouvoir, et revendiquer par des services incontestables le droit pour la vieille France de conduire la nouvelle. Une catastrophe, qui révélait les haines implacables de la faction révolutionnaire, l'assassinat de M. le duc de Berry, renversa le dernier obstacle. On a reproché à M. de Chateaubriand d'avoir profité de cet événement ; ce reproche est une véritable folie. Après une telle lumière jetée sur l'état des bas-fonds de la société, le succès des royalistes était inévitable ; M. de Chateaubriand n'y mit qu'une phrase de trop : c'est souvent un malheur que de savoir faire de belles phrases.

Depuis cette crise, qui ne fit pourtant pas entrer immédiatement au ministère le rédacteur en chef du *Conservateur*, jusqu'à l'insulte gratuite par laquelle M. de Villèle lui signifia son expulsion, la part toujours croissante que M. de Chateaubriand prit à la direction des affaires améliora de jour en jour la position de la royauté et de la France. Quoi qu'on en dise, il avait une grande et juste idée du rôle de notre pays. Par l'expédition d'Espagne, dont il a raison d'être fier, il donna à la Restauration ce qu'elle n'avait pas, une armée, et nous fit, pour la première fois depuis huit ans, respecter au dehors. Cependant il ne pouvait se faire illusion sur les périls de sa position ; on excitait habilement contre lui les préventions et la jalousie d'un homme qui, malgré son mérite, n'avait pas le droit de devenir son rival. Déjà d'autres ont livré à la presse le secret de ces tristes intrigues : l'Europe, inquiète de la renaissance française si rapidement opérée par M. de Chateaubriand, poussait au renversement de cet homme d'Etat. Il semble reprocher en deux endroits de ses *Mémoires* à Louis XVIII d'avoir traité l'empereur Alexandre avec une hauteur toute bourbonienne ; Louis XVIII allait le chasser de son conseil, en grande partie pour calmer des mécontentements qu'avaient soulevés des procédés du même genre. Le ministre y prêtait d'ailleurs par ses allures, dont on ne pouvait expliquer l'étrangeté. Il avait des besoins de solitude qu'on se hâtait d'interpréter comme des conspi-

rations contre ses collègues : il n'avait pu prendre sur lui d'être naturel avec les princes, et ceux-ci lui en voulaient de l'embarras qu'il leur causait par son silence gourmé. Toutes ces misères étaient activement exploitées par l'envie, puissante dans tous les rangs de la nation française.

Les procédés de Louis XVIII et de M. de Villèle firent du ministre un Coriolan : il voua à la vengeance les imprudents qui l'avaient blessé, et il trouva dans la liberté de la presse et dans son talent une arme d'une puissance terrible. M. de Villèle, malgré l'appui que lui prêtaient les hommes d'affaires de presque toutes les opinions, devait tomber sous ses coups, et il n'y résista pas. On comprend que M. de Chateaubriand n'ait pas profité de sa dépouille, et on doit lui rendre au moins la justice qu'il ne chercha pas à le faire. En se trouvant dans ses attaques sur le même terrain que l'opposition libérale, il ne lui avait aucunement sacrifié ses convictions monarchiques : après avoir vu reconstituer un ministère de sa propre couleur, il s'éloigna pour ne pas entraver sa marche, et à Rome, où l'on a conservé le plus honorable souvenir de son ambassade, il ne s'attacha qu'à faire aimer la France et à propager au dehors le prestige rajeuni de la monarchie des Bourbons.

Cependant, l'arrangement conçu sous ses auspices n'avait eu qu'un succès éphémère ; les qualités aimables et loyales de M. de Martignac ne suffisaient pas à la difficulté de la tâche ; d'un côté les royalistes, troublés par l'opposition furieuse de leur ancien chef, avaient renoncé à leur goût d'emprunt pour le système anglais ; de l'autre, le parti hostile aux Bourbons, qui avait pris des forces sous l'élan donné par un talent aussi vigoureux, ne dissimulait pas ses espérances. Le nouveau roi Charles X donnait les mains au mécontentement royaliste qui caressait ses idées ; les libéraux cherchaient de misérables chicanes à M. de Martignac : le moment approchait où devait sonner l'heure fatale de la monarchie.

Ce moment fut signalé par une double et terrible faute : puisque en présence de la mauvaise foi des adversaires on voulait donner un nouvel élan à l'opinion royaliste, ce qui peut aujourd'hui très-légitimement se soutenir, il n'y avait qu'un parti salutaire à prendre, c'était de tenter une réconciliation entre M. de Chateaubriand et M. de Villèle, et de les replacer à la tête des affaires. M. de Chateaubriand se serait-il prêté à cette combinaison? Il a l'air de le croire;

mais le fait est qu'on n'y pensa même pas. De son côté il eut le tort fort grave à nos yeux de laisser l'opposition de gauche prendre ce qu'on appelle vulgairement un grapin sur lui, et de donner sa démission d'une ambassade dont la politique se mouvait en dehors des tracasseries de l'intérieur. Il trouvait lui-même très-mauvais que des gens qui n'avaient jamais été ses amis disposassent cavalièrement de sa personne et lui dictassent sa conduite : il convient d'ailleurs qu'il y avait au moins de la précipitation à jeter, comme il le fit, sa démission à la face du roi, sur la seule présomption des projets anti-constitutionnels d'un ministre, son ancien ami, et qu'il avait fait appeler lui-même à l'ambassade de Londres. Il n'avait fait aucun pacte avec l'opposition ennemie des Bourbons ; pourquoi se laissa-t-il aller à agir comme s'il lui eût vendu son âme ?

Les conséquences de cette résolution, dans laquelle l'amour-propre tint malheureusement une grande place, étaient pourtant faciles à pressentir ; par là il semblait se résoudre à faire cause commune avec l'opposition qui poussait la monarchie l'épée dans les reins, et il ne fallait pas une grande perspicacité pour s'apercevoir qu'il serait trop tard pour qu'il distinguât ses convictions royalistes du mouvement insurrectionnel, si le jour arrivait où l'existence de la monarchie serait en jeu. En gardant entre les deux aveuglements une neutralité dictée par son dévouement à la cause royaliste, il eût apporté aux tendances du prince de Polignac une heureuse entrave, et il eût offert un point de ralliement honorable et sûr aux hommes qui voulaient résister à la marche de plus en plus révolutionnaire de l'opposition.

Mais M. de Chateaubriand était destiné à ne faire ces réflexions que quand il n'aurait plus qu'à se frapper la poitrine ; quant à M. Guizot, sa position bien plus nette ne lui laissait aucune hésitation ; il lui suffisait de se maintenir avec loyauté sur le terrain de la résistance légale ; aucun lien particulier ne le rattachait à la monarchie : si celle-ci était décidée à se perdre, il calculait d'avance quel serait le point d'appui que l'on trouverait pour s'opposer à l'entraînement révolutionnaire. On conspirait ouvertement pour M. le duc d'Orléans, et le chef des doctrinaires, tout en s'abstenant avec soin de toute participation à ces entreprises illégales, trouvait dans sa religion, dans ses études et jusque dans ses succès littéraires, des raisons pour ne pas trop s'effrayer d'un second 1688. Après tout,

c'était peut-être à ses yeux un pas nécessaire vers la perfection du système constitutionnel, système dans la pure conception duquel n'entre pas une charte octroyée, mais une charte imposée.

Le réveil de juillet 1830 fut terrible pour M. de Chateaubriand ; dans son discours d'adieu à la Chambre des Pairs, il exhala son trouble tout en cachant ses remords. Rentré dans la vie privée, il ne pouvait se dissimuler qu'il avait contribué pour plus de moitié au succès de la conspiration orléaniste ; comme il était importun à ceux mêmes dont il avait involontairement secondé le triomphe, on laissa passer le moment décisif sans même lui demander la permission de se séparer de lui, et cet inexplicable dédain lui creusa dans l'âme une blessure qui ne se referma plus. Pour résister à l'amertume de sa position, il lui aurait fallu la patience d'un saint ; du moment qu'il ne put remporter sur lui cette victoire, son habitude invétérée d'isolement devait le pousser et le poussa en effet aux derniers excès de l'invective. Qu'on ne lui reproche pas d'avoir mis dans cette querelle plus ou moins d'amour-propre : en fait d'amour-propre, j'attends que, la main sur la conscience, on lui jette la première pierre. Il fut injuste, il outra les expressions, il accueillit sans examen les plus mauvaises inventions de la presse ; il reprocha à M. Thiers l'orgie de Grand-Vaux ; il tonna contre les massacres de Lyon et de la rue Transnonain ; il jugea, comme le faubourg Saint-Germain, que M. Louis Blanc avait très-impartialement raconté la révolution de Juillet ; il gémit sur la presse muselée, sur l'état de siége et sur l'abaissement de la France. Mais n'avait-on pas vu, dans la discussion des lois de septembre, M. Royer-Collard, qui pourtant avait prêté serment à la nouvelle monarchie, tonner avec presque autant d'exagération contre ces mesures trop justifiées aujourd'hui par ce qu'on a été obligé de faire depuis que nous vivons en République ? C'est qu'au fond de l'âme M. Royer-Collard ne se pardonnait pas plus que M. de Chateaubriand d'avoir travaillé, par la roideur de son opposition, à la chute de la monarchie : le vieil agent royaliste se retrouvait sous le législateur de la doctrine.

Que M. de Chateaubriand, dans ce déluge d'invectives, ait laissé voir un certain degré de faiblesse sénile ; qu'avec une puérilité qui n'est pas rare chez les hommes à imagination vive, après avoir cédé à l'attrait du pouvoir, il ait mal supporté le vide qui se fait autour des hommes dont la puissance s'est évanouie ; qu'il ait jugé avec d'au-

tant plus de rigueur tout ce qui se faisait sans lui ; qu'après avoir vu à l'œuvre dans sa jeunesse les grands diseurs d'injures de l'école anglaise, il se soit encore une fois trompé sur le génie français, en ornant sa polémique de cette malheureuse importation, je ne connais personne qui puisse contester de tels reproches. Mais quelque regret poignant que j'en éprouve, comme attaché par un devoir d'admiration et de reconnaissance à la mémoire de M. de Chateaubriand, si je laisse de côté les blessures des vivants, hélas ! bientôt fermées par la mort, ce qui absout à mes yeux l'homme d'Etat, c'est la hauteur de ses vues, c'est l'incroyable sûreté de son jugement. Je n'hésite pas à l'avouer aujourd'hui, quand je lisais ses brochures politiques, publiées après 1830, quand dans les parties que je connaissais de ses *Mémoires* je trouvais l'expression encore plus marquée de ses anathèmes, je m'inquiétais pour lui du contraste fâcheux qui ne pourrait manquer de s'établir entre les événements et ses prédictions. Mais aujourd'hui, retrouvant toute notre histoire récente retracée en traits de feu, plus de quinze ans avant qu'elle ne s'accomplît, je me demande comment il peut prendre fantaisie à des hommes raisonnables de contester désormais la supériorité de son sens politique. Sans doute il s'est trompé sur la possibilité d'acclimater en France le système de la constitution anglaise ; mais cette erreur, ne l'a-t-il pas partagée avec ceux qui s'efforcent de le ravaler aujourd'hui ? Je dirai plus : il était seul capable de réussir dans cette entreprise ; car il y mettait seul les deux conditions obligatoires, le respect de l'hérédité légitime, et pour la presse dont il a toujours défendu la liberté avec passion, une loi répressive d'une rigueur proportionnée aux dangers qu'elle fait courir.

Du reste, quand il retrempait la vieille fidélité royaliste dans le flot des idées nouvelles, n'avait-il pas raison ? Quand il travaillait à effacer par la grandeur de la France le certificat d'origine qu'on ne cessait de reprocher aux Bourbons, n'avait-il pas raison ? Quand il a déclaré que l'établissement de Juillet périrait par son propre principe, a-t-il eu tort ? Quand il a mesuré l'effrayant progrès des idées démocratiques, s'est-il trompé ?

Qui croirait, si nous tous témoins oculaires n'étions pas là pour l'attester ; si, en 1845, je n'avais pas moi-même donné en pleine Sorbonne, à cinq cents auditeurs ravis d'enthousiasme, la lecture de la conclusion des *Mémoires d'Outre-Tombe,* qui croirait, dis-je, que

cette conclusion ait été écrite il y a plus de dix ans, et qu'elle n'ait pas été plutôt dictée par les événements accomplis depuis 1848? Il n'y a pas jusqu'à l'incertitude de son jugement sur un avenir plus éloigné, jusqu'à l'espèce de *tenson* qu'il établit entre les chances de la monarchie et celles de la république, qui ne réponde merveilleusement à l'incertitude fondamentale des esprits.

On dira peut-être que ces grandes vues tiennent plus de la poésie que de la réalité (beaucoup de gens traitent de poésie toutes les vérités d'un ordre élevé); il a pu, dira-t-on, saisir l'ensemble, mais les détails devaient lui échapper : ou il les dédaignait, ou il était impossible qu'il en eût le sens. J'en demande pardon à ceux que cette richesse de facultés importune; mais M. de Chateaubriand avait aussi le sens des détails ; le travail ne lui répugnait pas : ses observations étaient justes et multipliées, ses voyages l'attestent; quand il a voulu traiter sérieusement des questions d'érudition, il y a pleinement réussi ; ses dépêches aux affaires étrangères sont à la fois belles, justes et soignées. D'ailleurs il était de ces hommes à qui les subordonnés devaient sauver les détails, et tous ceux qui ont travaillé sous ses ordres attesteraient au besoin que le travail avec lui était rendu facile per la promptitude de sa perception et la bienveillance de ses procédés. Mais à part quelques collaborateurs fidèles et qui ont mérité de conserver le titre d'amis de M. de Chateaubriand, on aimait mieux le jalouser et le miner en dessous que de le servir; et de là cette chute outrageante d'où tous les malheurs de la France sont venus.

Je ne conteste pas les admirables qualités de notre nation, mais il y a un vice qui les gâte toutes, c'est l'envie. L'envie qui inspire les coupables espérances qu'on nourrit dans les classes pauvres avait d'abord exercé ses ravages parmi ceux que l'éducation et la richesse auraient dû mettre à l'abri de cette triste passion. Si du moins l'expérience pouvait nous servir ! mais l'expérience ne profite guères qu'à des individus isolés, incapables d'agir sur les hommes réunis.

Ceux qui ont obtenu de grands succès littéraires sont exposés à des dangers d'un genre particulier et dont ils se sauvent rarement : la tête leur tourne inévitablement à la hauteur où on les place; mais ce n'est point une raison pour les jeter à la porte de la République après les avoir couronnés de fleurs, quand, malgré leur supériorité

comme écrivains, ils peuvent rendre dans les affaires des services à leur pays. Si l'on avait la conscience de la vraie supériorité, si, après avoir senti ce que valent les hommes, on se résignait à leur rendre publiquement justice, pourquoi n'userait-on pas, envers ceux que la louange a dû gâter, de ménagements appropriés à leur disposition d'esprit? On convient que Louis XIV avait l'art de discerner les hommes; il avait encore celui de les soutenir et de les employer, non-seulement suivant leur génie, mais encore suivant leur faiblesse; et c'est ainsi seulement que les hommes supérieurs ne deviennent pas, par une juste punition, le fléau de leur pays. Si le ressentiment de M. de Chateaubriand a perdu la monarchie légitime, c'est que la monarchie légitime avait oublié les leçons de Louis XIV.

N'appelons donc ni intraitable, ni insociable, celui avec lequel on n'a su ni traiter, ni vivre. Si, en dépit d'un abord peu commode et d'une gloire importune pour les grandes vanités des petits hommes, on avait discerné les ressources pratiques qu'offrait le génie de M. de Chateaubriand, et secondé le mouvement qui l'entraînait vers les affaires après avoir épuisé les succès de l'imagination, on aurait eu un grand ministre de plus et deux révolutions de moins.

Dans la conduite de toutes les opinions à l'égard de M. de Chateaubriand, on peut remarquer une double ingratitude et une double maladresse; les uns, après avoir accepté ses services, lui en ont marchandé la récompense, quand ils ne la remplaçaient pas par un outrage; les autres, après l'avoir accepté comme auxiliaire, l'ont abandonné indignement, le but atteint, sur la route; il a ressenti profondément cette imprudente et coupable conduite; il a fait éclater surtout sa colère contre ceux qui lui devaient d'autant plus que son association avec eux était moins naturelle. Je déplore, pour M. de Chateaubriand, l'effet de ces colères; je l'aimerais mieux plus noblement résigné; mais il y a dans sa vengeance un fonds de justice qui me frappe et qui frappera bien davantage quand l'impartialité de l'histoire ne s'étendra plus que sur des morts.

Ch. Lenormant.

(La fin au prochain numéro.)

DES CONDITIONS

DE L'UNITÉ NATIONALE

ET DE L'UNION POLITIQUE.

(2e ARTICLE [1].)

Ainsi les philosophes qui sont d'accord entre eux sur le principe de la souveraineté de la raison, sont aussi d'accord pour ne point permettre à la raison souveraine de reconnaître des vérités qu'ils n'ont pas eux-mêmes proclamées, pour condamner à la stérilité leur propre principe. Mais tous leurs efforts sont impuissants à empêcher ce principe funeste de produire ses conséquences fatales, fruits empoisonnés qui tombent comme un germe de mort au sein de la société.

Pour arrêter les rapides progrès de cette décomposition sociale qui résulte de toutes nos contradictions, les rationalistes eux-mêmes ont bien senti qu'il ne reste plus d'autre ressource que de relier les hommes entre eux par une croyance commune, ce qu'exprime si bien le seul nom de *religion*.

Ils ont donc imaginé de composer une religion. Mais ayant tous pris des systèmes de composition différents, ils sont arrivés à des résultats également différents.

Ainsi M. Victor Cousin choisit deux ou trois vérités pas trop gênantes dans le cours de la vie, l'existence de Dieu, la grandeur de l'homme qu'il développe avec les idées et avec les phrases même de Pascal (mais Pascal développe l'idée de la misère de l'homme parallèlement à l'idée de sa grandeur, et se garde bien d'inspirer des pensées fausses à l'esprit en ne lui présentant qu'une vérité mutilée et tronquée).

M. Cousin proclame encore l'immortalité de l'âme et s'écrie : « Quel homme en effet, qu'il le sache ou qu'il l'ignore, ne possède « pas toutes les vérités qui viennent d'être rappelées [2] ? »

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 18.

[2] *Philosophie populaire*, p. 9.

Qu'est-ce cependant que posséder une vérité en l'ignorant? Et à quoi peut servir une vérité ainsi possédée? Or c'est sans doute d'utilité pratique qu'il s'agit ici, puisque M. Cousin vient de dire immédiatement auparavant, qu'il veut bien supprimer les procédés de la métaphysique qui demeurent inaccessibles à la foule. Il ne peut donc être question des tours de force de l'imagination d'un philosophe.

Pour être un peu moins arbitraires, les systèmes de M. Adolphe Garnier (car M. Adolphe Garnier a deux systèmes différents pour composer une religion), ses systèmes n'en sont guère plus satisfaisants.

M. Adolphe Garnier ne veut pas, aujourd'hui que les cultes sont divers, que l'éducation du pays repose sur un culte particulier, mais sur la religion naturelle enseignée par la philosophie. « Professer « les vérités religieuses qui sont communes à toutes les religions, « c'est, dit-il, la religion la plus haute, la plus universelle ou la plus « catholique dans le sens étymologique du mot [1]. »

Quelles sont donc ces vérités communes à toutes les religions?

Il semblerait que la première dût être celle-ci : *Il est un Dieu*... Mais la Grèce et Rome, qu'on n'a pas le droit de dédaigner quand on parle de la raison humaine, de sa puissance, de ses conquêtes, la Grèce et Rome disaient : *Il est un grand nombre de dieux*.

Dans l'autre système de M. Adolphe Garnier, c'est encore l'État qui compose la religion; cependant il ne la forme plus d'emprunts faits au passé, mais de larcins faits à l'avenir. Il prévoit les religions futures que la civilisation porte dans ses flancs, et il les fait arriver avant terme. M. Adolphe Garnier ne songe point que cette singulière impatience peut empêcher les religions de l'avenir de naître viables. Je sais bien qu'il impose à l'État le devoir de consulter les tendances, les idées, *la raison du siècle* [2] *!* Mais cependant tout cela n'est pas si clair que l'État ne puisse s'y tromper [3].

Je le demande à M. Adolphe Garnier lui-même : L'État devrait-il aujourd'hui faire passer le socialisme dans la pratique?

Mais, dans les deux systèmes de M. Adolphe Garnier et dans celui

[1] *Morale sociale*, p. 150, 151, 152 et 153.

[2] *La raison du siècle!* Voilà qui condamne sans appel le dogme de la souveraineté de la raison. Si chaque siècle a sa raison différente, la raison n'est pas faite pour connaître par elle-même la vérité, dont l'essence est d'être éternelle et immuable.

[3] *Morale sociale*, p. 198.

de M. Cousin, c'est toujours l'homme qui institue la religion, et Dieu n'y tient son existence que de l'homme. Sans être rationaliste, qu'il me soit permis de réclamer ici pour la raison outragée.

Parlons un peu moins de la raison, et soyons un peu plus attentifs à sa voix. La raison nous dit que fonder une religion n'est point l'affaire du philosophe, que les religions ne naissent point des philosophies, mais quelquefois les philosophies des religions ; qu'il y a une philosophie païenne, une philosophie chrétienne, qu'il y a bien aussi en effet une religion philosophique, mais ainsi appelée non pour avoir été conçue, produite ni même adoptée ou protégée par les philosophes qui ont au contraire voulu l'étouffer dès son berceau, ainsi appelée pour avoir concilié toutes les vérités partielles, incomplètes et en apparence contradictoires qui gisaient plutôt à l'état de problèmes qu'à l'état de solutions, plutôt à l'état d'énigmes qu'à l'état de principes, au fond des différentes philosophies.

Ce n'est point à l'homme de gouverner Dieu, ce n'est point à l'homme d'établir une religion, qu'il veuille le faire au nom de la philosophie ou au nom de l'Etat. Cependant, si la philosophie a toujours été impuissante à cet égard, la politique a vu souvent ses tentatives couronnées de succès ; si les hommes n'ont jamais connu de religion philosophique, c'est-à-dire née d'une philosophie, ils ont connu souvent, ils connaissent encore des églises nationales.

Nous ne pouvons tirer de l'erreur qu'un seul profit, qui est d'aller découvrir dans son origine, dans les circonstances qui l'ont produite ou favorisée, une vérité. Assurément, il n'est point au monde d'erreur plus monstrueuse qu'une église nationale, qu'un Dieu qui finit où finit l'étendue d'un royaume, qui est moins que la terre, mère de tous les hommes, comme l'appelle Fénelon [1], puisqu'il n'est le père que de quelques millions d'hommes, qui est moins que ce hardi voyageur qui va porter sa parole et sa pensée aux habitants des pays les plus lointains, tandis que son Dieu demeure interné dans sa bourgade ou dans sa province. Une loi religieuse qui se renferme dans une nation est comme une loi politique ou civile qui se renfermerait dans une famille : l'une et l'autre confondent les trois degrés de la société humaine, la Famille, l'Etat, l'Eglise.

[1] « La terre, cette bonne mère, multiplie ses dons selon le nombre de ses enfants « qui méritent ses fruits par leur travail. » (*Télémaque*, liv. V, édit. de Versailles, t. XX, p. 90.)

Cependant une église nationale répond au premier besoin politique d'une nation, elle constitue au sein du peuple l'unité des croyances et des principes [1], elle met tous les membres de la société politique d'accord sur les lois fondamentales, elle place au-dessus des contestations ce qui ne peut être abandonné au libre examen sans péril pour la raison humaine d'abord qui toujours y succombe, puis pour la sécurité publique et pour l'existence même de l'État.

Il n'y a point d'Etat, point de société politique, sans unité nationale ; il n'y a point d'unité nationale sans unité religieuse [2].

Ce n'est pas l'Église qui réclame l'alliance de l'État. La véritable Église, l'Église universelle grandit dans les épreuves et dans la persécution ; les contradictions qu'elle rencontre de la part des maîtres du monde font éclater sa puissance, et il semble que chaque goutte de son sang versé pour la foi tombe dans un cœur infidèle pour y faire germer la foi. L'alliance de l'État ne peut, au dedans, que relâcher sa discipline, au dehors, que compromettre son divin caractère dans l'esprit des peuples. Une Église nationale ne peut pas davantage réclamer ce qui nécessairement existe déjà pour elle, ce qui a précédé tous ses actes, et même le premier de tous, l'acte de sa constitution ; puisqu'elle est née du besoin impérieux qu'a senti l'État de se créer une alliée. C'est en effet à l'État qu'il importe de donner à sa volonté l'autorité qui lui manque, d'avoir le secours et l'appui de l'Église, et, puisque l'homme ne veut pas obéir à l'homme, de lui commander au nom de Dieu.

« Invoquez l'Être suprême avant de délibérer et d'agir : c'est Dieu « qui est la cause première de tout bien. »

[1] Bien que le protestantisme ait pour base l'interprétation que chaque fidèle se donne à lui-même des Livres saints, c'est-à-dire la mer toujours mouvante des opinions et des passions humaines, l'Eglise nationale d'Angleterre n'a point tiré sa raison d'être de l'amour anarchique de la diversité, mais, au contraire, du besoin de l'unité. Elisabeth, trois ans après avoir rétabli le protestantisme aboli par sa sœur Marie, voulut arrêter les divisions qu'il créait incessamment dans la nation, empêcher les sectes infinies qui faisaient déjà du peuple anglais une multitude de peuples, de se multiplier encore ; elle réunit à Londres, en 1562, un synode chargé de fixer la confession de foi de l'Eglise anglicane et de rétablir l'unité dans la séparation.

[2] Peu importe à la vérité de ce principe que la religion soit elle-même vraie ou fausse. Ce qui ne veut pas dire que la vraie religion n'offre pas à la société politique un appui plus assuré que toutes les autres. Mais l'unité religieuse crée et maintient l'unité nationale, quelle que soit la religion.



Ainsi commence Charondas, législateur de Thurium, dans sa *Déclaration des devoirs du citoyen*, préambule de ses lois.

L'antiquité a toujours donné la religion pour base aux institutions politiques.

Dans les temps modernes, les mahométans et les idolâtres ont fait comme l'antiquité ; les peuples chrétiens jusqu'au XVI[e] siècle ont étroitement uni l'Église et l'État.

Le protestantisme, en introduisant chez ces peuples la diversité des religions, a posé à la civilisation un problème insoluble, la séparation de l'Église et de l'État sans que l'État périsse.

La séparation de l'Église et de l'État, nécessaire partout où les hommes n'ont plus les mêmes croyances, a pour conséquence légitime la liberté illimitée pour les particuliers de discuter la religion ou plutôt les religions, de contester jusqu'à leur principe, de nier jusqu'à Dieu. De quel droit en effet l'État, incrédule et indifférent en matière de religion, voudrait-il obliger les particuliers à croire ce que lui-même ne croit pas ?

Mais il ne peut plus y avoir rien d'assuré là où Dieu est contesté. Ce ne sont pas les philosophes qui sauveront la morale sociale : les lumières et l'autorité leur manquent également [1], leurs propres contradictions leur sont comme des piéges où ils ne manquent jamais de se prendre [2], et nous nous révoltons à la seule idée de nous soumettre à leurs décisions capricieuses.

Ainsi la vérité, qui devait être assez forte de sa propre lumière contre toutes les erreurs, assez forte de sa propre lumière pour

[1] Jésus-Christ, qui a donné dans son sermon sur la montagne le plus sublime traité de morale sociale, avait ce qui manque à nos philosophes pour donner au genre humain la règle des mœurs : il instruisait les peuples « comme ayant au« torité, et non pas comme les scribes et les pharisiens ; » *erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ et pharisei.* (Mat., VII, 29.)

[2] Dans la même page (p. 10), M. Adolphe Garnier repousse la doctrine qui fonde le droit de propriété sur l'intérêt personnel : « Je ne me sens pas obligé par la « conscience de respecter mon intérêt particulier ; » et lui-même prétend fonder ce droit sur l'intérêt général ! Mais la société ne peut-elle pas dire, comme M. Garnier : « Je ne me sens pas obligée par la conscience de respecter mon intérêt » ? Ne peut-elle pas, en vertu de ce principe, abolir la propriété ? Ne pourrait-elle pas même abolir la famille ?

Si le socialisme triomphant avait son jour de pouvoir, l'abolition de la famille et de la propriété serait donc légitime ? car le socialisme, comme tous les derniers gouvernements, rendrait ses décrets au nom de la société.

dissiper tous les nuages dont le sophisme voudrait l'envelopper, qui devait triompher si elle ne se fût point failli à elle-même, a succombé pour avoir eu honte d'elle-même. La vérité sociale a eu honte de la vérité religieuse. La morale sociale, cette grande et universelle loi qui nous commande d'obéir à toutes les autres, a eu honte de son auteur. Elle est encore le décret divin ; mais on a déchiré en tête le nom du législateur, qui seul donne à la loi son caractère et la fait obligatoire [1].

[1] Les quelques socialistes qui raisonnent ou qui font semblant, n'ont pas manqué d'apercevoir cette absence du nom du législateur et d'en conclure l'abrogation de la loi sociale. Et je dois avouer qu'en cela ils ne font pas seulement semblant de raisonner, mais qu'ils raisonnent fort justement. Aussi ne leur a-t-on jamais répondu et ne leur répondra-t-on jamais que par des condamnations pour les délits de presse, par des coups de majorité dans l'Assemblée (voir la séance du 22 juin dernier) ou par des coups de fusil dans la rue si leurs doctrines se traduisent en actes insurrectionnels, toujours par la raison du plus fort.

Mais les hommes qui ne veulent point remonter à la source de toute vérité pour y apprendre la vérité sociale dans toute son intégrité et toute sa pureté ne peuvent pas accepter un débat contradictoire avec les socialistes sur la société. La partie serait trop inégale, les socialistes auraient trop beau jeu.

Les socialistes parlent et en parlant prêtent à rire : on en profite, on se dit que c'est de bonne guerre et on se laisse ainsi conduire à l'abîme tout en riant.

Quelquefois cependant, on s'arrête à un système frais éclos dans quelque cerveau socialiste, on le discute et on démontre sans peine qu'il est impraticable, et que, s'il pouvait être pratiqué, il aurait des conséquences à la seule pensée desquelles la nature se révolte. Ainsi a-t-on fait pour le système de M. Pelletier ; ainsi doit-on faire encore, lorsque l'Assemblée va reprendre ses travaux, pour le système de MM. Benoît et Charassin.

Nous sommes un peuple artiste, nous sommes de véritables Athéniens, nous aimons ces luttes oratoires, notre curiosité s'éveille et s'inquiète aisément, non pas du résultat, toujours connu d'avance, — lequel de ces systèmes pourrait résister à la discussion ? — mais des incidents même de la lutte, et l'impartiale admiration de la galerie donne les mêmes applaudissements aux deux orateurs s'ils ont parlé avec la même éloquence pour et contre la nouvelle désorganisation sociale proposée. L'Assemblée vote et repousse à une grande majorité la proposition, le pays à une plus grande majorité encore que l'Assemblée, et nous nous félicitons tous, nous croyant enfin cette fois complétement débarrassés du socialisme.

Mais le socialisme pousse le lendemain un nouveau système à la place du système détruit la veille, comme l'hydre de la fable dont les têtes coupées renaissaient aussitôt. Les têtes n'étaient point l'hydre, et c'est pour cela que l'hydre survivait à ces coups et réparait ses pertes. Les systèmes ne sont pas davantage le socialisme. Le socialisme n'est ni le système de M. Pelletier, ni celui de M. Proudhon, ni celui de M. Louis Blanc, ni celui de M. Pierre Leroux, ni aucun des autres. Prenez n'importe lequel des socialistes, interrogez-le sur n'importe lequel des systèmes socialistes, il s'en moquera comme vous-même, à moins pourtant que vous ne

La morale, qui prête aux lois son autorité, a besoin de recevoir elle-même son autorité de plus haut. L'Église, après avoir semé la morale chrétienne dans le monde, a recueilli de miraculeuses moissons de vertus. La morale toute seule, à supposer qu'un homme, un sage

vous soyez adressé précisément à l'inventeur : la dignité d'inventeur oblige à plus de réserve.

Les systèmes ne sont que les formes diverses et infinies du socialisme. La forme n'est pas le fond. Le fond du socialisme est la négation de la société. Dans cette séance du 22 juin que je viens de rappeler, M. Pierre Leroux donnait trois définitions du socialisme : l'une, prise au point de vue de la connaissance ou de la science, et il appelait le socialisme *l'attraction;* une autre, au point de vue du sentiment, et il appelait le socialisme *la solidarité;* la dernière, au point de vue de la pratique, et il appelait le socialisme *la fraternité.* S'il m'était permis de donner mes définitions après celles d'un des plus grands apôtres du socialisme, je me placerais aux trois mêmes points de vue et je dirais que la société ne vit que par *l'autorité* et que le socialisme est *l'an-archie;* que la société ne vit que des sacrifices que font incessamment tous ses membres, de *l'abnégation*, et que le socialisme est *la convoitise;* que la société ne vit comme chacun de nous que par les soins qu'elle prend tous les jours de se conserver, que l'esprit de *conservation* est le véritable esprit social, et que le socialisme est *la destruction de toute société.* Après cela, si le socialisme doit triompher, qu'importe à la société que tel système soit adopté plutôt que tel autre ? Si je dois périr en cette occasion, que m'importe que ce soit par le fer, par le feu ou par la hart ?

C'est au cœur qu'il faut frapper l'hydre aux têtes sans cesse renaissantes. Ce n'est pas les systèmes socialistes qu'il faut combattre et détruire, c'est le socialisme, c'est-à-dire — car on ne peut pas attaquer directement une négation — c'est-à-dire que c'est la société qu'il faut protéger, qu'il faut défendre, qu'il faut glorifier, dont il faut faire entrer les principes essentiels plus avant dans les cœurs.

L'a-t-on fait? Le pouvait-on faire ?.... Mais d'abord, où sont les principes essentiels sur lesquels nous soyons d'accord? Où sont les principes de certains membres du *grand parti de l'ordre?*

Dans cette séance du 22 juin, M. Pierre Leroux leur a demandé de les faire connaître. Mais en donnant à l'expression de ses idées une tournure souvent plaisante, M. Pierre Leroux leur a fourni l'occasion de rire, ce qui dispense de répondre.

Cependant je tiens à consigner ici ces preuves nouvelles de l'union nécessaire du dogme et de la morale sociale. Elles sont d'autant plus précieuses qu'elles viennent d'un homme également ennemi de la société et des dogmes chrétiens.

« Jusqu'ici, dit M. Pierre Leroux, toutes les fois que des assemblées politiques,
« que des pouvoirs, que des autorités temporelles ont condamné des doctrines, ces
« autorités s'appuyaient sur un pouvoir spirituel, obéissaient, si vous voulez, à un
« pouvoir spirituel qui avait condamné d'abord.
« . . . .
« . . . . Autrefois, comme je le disais en commençant,
« ceux qui avaient l'autorité sur la terre, les rois, par exemple, ou les parlements,
« avaient à côté d'eux un pouvoir spirituel qui avait droit sur les intelligences;
« c'était à la suite des enquêtes faites par ce pouvoir spirituel que le pouvoir tem-

encore distant de Jésus-Christ comme la terre est distante du ciel, mais un sage cependant déjà bien supérieur à Socrate, eût pu donner aux hommes cet admirable code de la vie intérieure et de la double vie extérieure privée et publique; la morale toute seule n'aurait

« porel prononçait ses décrets. . . . .
« . . . . Mais je vous le demande, à vous, Assemblée « souveraine, où je vois des juifs, des catholiques, des chrétiens et des philosophes « (rires), je vous le demande, aujourd'hui quel est votre pouvoir spirituel?

« J'entends quelques-uns de mes collègues rire, parce qu'apparemment je n'ai « pas l'art de m'exprimer, mais l'idée que je représente est capitale, et véritable-« ment ceux de nos collègues qui riraient d'une pareille idée sans y répondre au-« raient tort. »

On a ri, on n'a pas répondu, mais on a voté.

« M. Pierre Leroux. — Oui, messieurs, je vois ici, au nom de la Constitution, « quoi ? L'anarchie des idées. Cela est clair ; l'anarchie philosophique est permise ; « elle est dans votre loi, dans votre Constitution, vous le savez tous aussi bien que « moi. Quel est donc le pouvoir spirituel au nom duquel vous prétendez poursui-« vre des idées? Je demande à M. Baroche, qui a apporté ces lois inquisitoriales, « quelle est sa théologie? (Hilarité.)

« Quelques voix. — Il est absent!

« M. Pierre Leroux. — Mon Dieu! que M. Baroche y soit ou n'y soit pas, la « question n'en est pas moins sérieuse.

« M. Thiers n'est peut-être pas ici; M. de Montalembert, je crois, est en « congé?

« Plusieurs membres. — Non! non! il est là!

« M. Pierre Leroux. — Cela ne m'empêchera pas de leur demander quelle est « leur théologie.

« M. Léon Faucher. — Ce n'est pas la métempsycose! »

La réponse de M. Léon Faucher est fort spirituelle, je l'avoue; mais c'est encore une négation... Quelle est la théologie de M. Léon Faucher?

« M. Pierre Leroux. — . . . .
« . . . . Je sais bien que vous me direz : Vous voulez donc faire « de nous un concile? (On rit.) Je vous dirai : Je ne vois pas pourquoi vous ne vous « feriez pas concile. (Nouveaux rires.) Tous les jours vous décidez au spirituel. « Toutes les fois que vous croyez ne décider qu'au temporel, vous décidez au spiri-« tuel; car il n'y a pas de phénomène de l'ordre temporel qui ne donne lieu à un « phénomène de l'ordre spirituel, et réciproquement. Une distinction absolue n'est « pas soutenable. Lorsqu'on vient vous proposer de décider sur la plus haute ques-« tion, sur le mouvement de l'esprit humain ; quand M. Baroche, qui n'a pas de « théologie..... (on rit), quand M. Baroche, qui n'a pas de philosophie, car je n'en « vois aucune dans ses discours ; quand M. Baroche vient dire, sur des choses qu'il « ignore complétement : Ces doctrines sont abominables, il faut les poursuivre, il « faut les réprimer par la violence, par le timbre, par l'impôt, par toutes sortes de « moyens ; quand M. le général d'Hautpoul emploie ses gendarmes dans toute la « France pour réprimer ces idées (on rit) ; quand notre collègue, un peu plus com-« pétent, M. de Montalembert, après avoir suivi des idées plus hautes, après avoir « suivi notre illustre Lamennais, veut tous les jours vous conduire au rétablisse-« ment d'un tribunal de l'inquisition (les journaux qu'il patronne le disent ouver-

point accompli ce miracle sans l'aide du nom de Dieu, qui surmonte toutes les résistances, qui dompte toutes les volontés, qui incline tous les esprits, qui soumet tous les cœurs.

La morale est une loi, et souvent une loi bien dure pour nos passions. Toute loi commence, avant de rien prescrire, par nous rappeler le nom du législateur et son titre, c'est-à-dire son droit à notre respect et à notre obéissance. Sans cela nous ne lui obéirions point.

Si la morale ne nous vient pas de Dieu, de qui vient-elle? Du phi-

« tement), je dis que cela dépasse toutes les bornes de la tyrannie qui jusqu'ici a « existé sur la terre. »

Ici M. Pierre Leroux déraisonne. M. de Montalembert a, lui, une théologie qui réprouve les abominables excitations du socialisme, et il a le droit, selon la théorie que vient de développer avec tant de bonheur M. Pierre Leroux, de demander que ces odieuses prédications soient réprimées et que le socialisme soit poursuivi sans trève ni pitié par la société dont il a juré la ruine.

Mais si ce que dit M. Pierre Leroux n'est pas vrai de M. de Montalembert, c'est, hélas! trop vrai du plus grand nombre des membres du *grand parti de l'ordre.*

« Faute de principes, continue M. Pierre Leroux, on est dans le désordre, et on « augmente à chaque instant ce désordre. On est dans le désordre, dis-je, et on y « reste; car, faute d'une idée générale, faute d'avoir discuté précisément sur les « questions, l'Assemblée constituante n'a pas pu constituer l'Etat. . . . . .

« . . . .

« . . . . Toutes les fois qu'on vient ici, à cette tribune, faire l'éloge des idées « d'autorité, le scepticisme est dans tous les cœurs, parce que l'on comprend très-« bien qu'il n'y a pas réellement une autorité constituée et véritablement con-« sentie; on le comprend, et quand on n'en conviendrait pas tous les jours, on en « convient ouvertement quelquefois. »

Et M. Léon Faucher, qui a écrit un article de *l'autorité* dans le *Messager de la semaine*, qui est présent, qui entend M. Pierre Leroux et qui avait tout à l'heure la répartie si prompte, ne proteste pas contre cette accusation de scepticisme pour les idées d'autorité!

« M. Pierre Leroux. — . . . . On ne peut rien faire « sans un principe discuté, reconnu, admis. Autrefois (je reviens à la comparaison « que je faisais), autrefois Sully, Colbert, tous les grands ministres, tous les hommes « d'Etat, avaient à côté d'eux une autorité constituée : c'était la religion. Avec « cela ils avaient un parangon pour leurs lois, ils pouvaient comparer leurs lois à « un type; quand elles n'étaient pas conformes au type, elles pouvaient être regar-« dées comme mauvaises.

« . . . .

« . . . .

« . . . . Donc regardez, messieurs, nous tous qui sommes ici, si « nous étions ici unis dans cette foi, ah! nous aurions un guide, et alors nous « saurions quel est le but des lois. Il faut faire des lois, dirions-nous, dans ce but, « et ne pas les faire dans un autre but. » (*Moniteur* du dimanche 23 juin 1850.)

Dans quel but, en effet, un *grand parti de l'ordre*, composé de tant de partis, fait-il et peut-il faire des lois?

losophe? Mais il n'est qu'un homme comme moi, et je suis trop fier pour lui obéir. Que si cependant j'avais la fantaisie de me donner un maître, qui choisirais-je d'Épicure ou de Zénon ou de tout autre?

La morale serait-elle la règle tracée par la conscience du genre humain? Mais si je ne veux pas asservir mon esprit et mon cœur aux décisions de l'esprit et du cœur d'un autre homme, la multitude me trouvera-t-elle plus docile? La multitude est la plus forte, je le veux bien; elle pourra briser mon corps, faire ployer mon bras se roidissant pour la résistance... Mais dans ce corps brisé elle ne pourra jamais « forcer le retranchement impénétrable de la liberté de mon « cœur [1], » elle ne pourra jamais atteindre cette résistance qui l'irrite et qui défie toutes ses violences et toutes ses fureurs.

Souvent, dans ses actions publiques, on se règle sur la volonté du plus grand nombre. Le plus grand nombre est un pouvoir de fait comme un autre, un peu moins intelligent et beaucoup plus brutal, comme il convient à un pouvoir dépourvu d'intelligence. Cependant on lui obéit, la prudence le commande, dans tous les actes accomplis sous ses yeux, pourvu toutefois qu'on n'en soit pas empêché par une autre loi descendue de plus haut. Mais rentré dans sa maison, et surtout rentré en soi-même, on méprise ce pouvoir qui dans ces deux retraites n'en est plus un, puisque là ses décisions ne sont plus obligatoires. Pauvre pouvoir qui à certains moments obtient la soumission du corps, mais qui n'obtient jamais celle de l'esprit et du cœur! C'est la tyrannie, ce n'est pas la morale.

La morale. la règle des mœurs sera-t-elle tracée par le pouvoir public? Elle ne serait pas autre chose alors que la loi civile, puisqu'elle ne nous obligerait encore que dans nos actes extérieurs, mais non dans nos pensées et dans nos sentiments. L'histoire raconte les injustes caprices de bien des tyrans, tyrans à une seule ou à mille têtes : aucun d'eux, ni Caligula, ni Néron, ni le peuple souverain de 93, n'ont jamais pu faire violence à un cœur. Ils l'ont essayé : Caligula voulut être adoré comme Jupiter; Néron, qui acceptait et qui recherchait la haine, n'acceptait pas le mépris, et même exigeait l'admiration comme un tribut légitime que tous les habitants de Rome devaient lui payer; le peuple souverain de 93 poursuivit les regrets comme un attentat et voulut que l'amour pour la révolution

[1] FÉNELON. *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne.*

et ses plus détestables excès remplît tous les cœurs. Qu'ont-ils obtenu cependant? Caligula put se bâtir un temple, se choisir des prêtres et se faire offrir des sacrifices ; Néron put, lorsqu'il chantait en public, disperser dans son auditoire des gardes chargés de punir ceux qui n'applaudissaient pas assez, et les auditeurs applaudissaient toujours; le peuple souverain de 93 put faire porter à tous les hommes et même aux femmes la cocarde tricolore, il put faire sortir de toutes les bouches le cri de *Vive la République!* et encore d'autres cris ; ce fut là le triomphe de la Terreur!. Mais tous ces témoignages extérieurs d'adoration, d'admiration et d'amour, étaient désavoués par le cœur tout rempli au contraire de haine, de mépris et d'horreur.

Il importe cependant à la dignité de l'homme que la bouche parle comme l'esprit pense et comme le cœur sent. Cette harmonie doit être précisément le chef-d'œuvre de la morale qui seule pourra résoudre le problème dont la solution est vainement poursuivie depuis tant d'années par la politique, l'accord de l'ordre avec la liberté.

Les hommes n'ont rien à faire pour la liberté intérieure, puisqu'ils ne peuvent rien faire contre elle. La liberté extérieure sera complète le jour où le corps, cet « organe et util de l'âme, » comme l'appelle Plutarque [1], ne sera soumis qu'à la volonté de l'âme.

Cet entier abandon du corps à la seule direction de l'âme ne sera sans péril prochain pour l'ordre que lorsque l'âme elle-même sera fermement attachée à l'ordre.

Alors l'âme se soumettra volontairement, et ce sera la liberté. La soumission du corps suivra la soumission de l'âme, et ce sera l'ordre.

C'est là un idéal auquel nous n'atteindrons jamais, mais c'est là le but auquel nous devons tendre d'un constant effort.

Ne nous inquiétons pas après cela des lois restrictives de la liberté. La vraie liberté civile ou extérieure suivra toujours les progrès généraux de l'ordre intérieur.

Mais il faut d'abord établir cet ordre, il faut avant tout que l'âme se soumette. Ce n'est que sur la soumission de l'âme que la morale sociale peut fonder son empire.

Cependant l'âme ne peut se soumettre ni à l'autorité de l'État, ni à l'autorité d'un philosophe, ni à l'autorité du genre humain. L'État,

[1] *Banquet des sept sages*, trad. d'Amyot.

le philosophe, le genre humain, c'est toujours la raison humaine qui ne peut pas faire elle-même la loi à laquelle elle doit obéir.

Faire la loi, c'est faire acte de souveraineté.

Obéir à la loi, c'est faire acte de soumission.

Le souverain ne peut pas devenir le sujet, le sujet ne peut pas être le souverain. Une loi que soi-même on a faite n'oblige pas, car on peut la défaire.

Mais, diront les philosophes, la raison ne fera pas la loi, elle reconnaîtra la loi éternelle, immuable, qui est la même pour tous les hommes, pour tous les lieux, pour tous les temps.

Si en effet il y avait différentes lois, laquelle de ces lois serait la vraie?

La raison reconnaîtra donc une loi éternelle et immuable.

Une loi éternelle et immuable suppose un législateur éternel et immuable.

Quel sera ce législateur, si ce n'est Dieu?

La plupart des philosophes voudront bien permettre à Dieu d'être l'auteur de la morale, mais ils se réserveront d'en être les interprètes, et nos doutes sur la règle des mœurs ne seront point fixés, car le nom de Dieu ne sera qu'un patronage banal donné en même temps aux théories les plus contradictoires, aux doctrines les plus opposées.

Partout, les lois de la société civile ont été fondées sur les lois de la morale établies elles-mêmes par la divinité. L'antiquité exprimait cela en deux mots : *Ab Jove principium.* Mais cet auguste patronage de Dieu, accordé par la philosophie à la morale et à la législation, n'a concilié ni les législateurs, ni les philosophes.

« On ne voit, dit Pascal, presque rien de juste ou d'injuste qui ne « change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation « du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la « vérité; en peu d'années de possession, les lois fondamentales « changent; le droit a ses époques. L'entrée de Saturne au Lion nous « marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une rivière « borne! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà[1]. »

Les lois fondamentales changent... Les lois fondamentales, c'est-à-dire la famille et la propriété.

[1] *Pensées,* article XXIV, § 4.

Les lois fondamentales changent, tandis que les peuples continuent d'attribuer la morale à Dieu. Les lois fondamentales changent, parce que leur auteur, Dieu lui-même, a changé.

Le genre humain a cessé de croire à Jupiter incestueux, adultère et parricide, et à l'impudique Vénus, pour croire au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; comment la loi fondamentale de la famille n'aurait-elle point changé? De nombreuses populations ont embrassé l'islamisme qui promet à ses croyants la jouissance de toutes les voluptés charnelles, pour récompense de la vertu; comment la loi fondamentale de la famille n'aurait-elle point encore changé?

Comment la loi de la propriété, qui tire sa raison d'être de la loi fondamentale de la famille, ne changerait-elle point avec celle-ci? Et comment encore la loi de la propriété serait-elle la même pour les païens qui élevaient des autels à Mercure voleur, et pour les chrétiens qui apprennent de l'Évangile à ne point attacher leur cœur aux richesses?

On n'a donc rien fait pour reconnaître la vraie morale et pour établir son autorité, lorsqu'attribuant à Dieu ses premiers principes, on a réservé à l'homme le droit de les promulguer et de les interpréter.

Je dis qu'on n'a rien fait pour la vérité de la morale, car la passion promulgue les principes, et c'est un heureux hasard si les principes sont vrais; la passion interprète, commente et accommode les principes à ses intérêts, et des principes même les plus vrais tire la morale la plus fausse, des principes les plus purs tire la morale la plus grossière et la plus perverse. Je dis qu'on n'a rien fait pour la vérité et la pureté de la morale..... Mais qu'importe à ceux qui ne sont point trop difficiles, qui s'arrangent de cette morale ainsi faussée et viciée et comptent assez sur elle pour en attendre protection dans leurs biens, dans leurs plaisirs et dans leurs personnes? Je dis qu'on n'a rien fait pour la vérité et la pureté de la morale, et j'ajoute qu'on n'a rien fait non plus pour son autorité et son unité, car si la passion interprète ici en faveur du riche, elle interprète là en faveur de celui qui ne l'est pas; si elle interprète ici en faveur de l'ordre social établi, elle interprète là pour les espérances d'un ordre social nouveau, elle arme au moins autant de bras pour l'attaque que pour la défense, elle justifie tout et surtout le crime. La morale, c'est la loi établie de Dieu pour la répression des passions : la passion chargée d'interpréter et

d'appliquer la loi et de faire office de juge, ne se condamnera jamais elle-même. Et si toute son habileté d'interprétation devait échouer contre la rigueur du principe, elle briserait le principe, elle promulguerait un principe nouveau, ou même elle promulguerait l'absence de tous les principes, elle effacerait du cœur jusqu'au nom de la morale, et après avoir si longtemps et si pleinement régné sous le nom d'une autre, elle voudrait enfin régner sous son propre nom. Et la reine du monde, ce ne serait plus l'opinion, comme dans ce livre italien cité par Pascal[1], ce serait la passion.

Ce que les plus sages ont prévu depuis si longtemps, ce que nous refusions de croire, ce qui nous paraissait un mauvais rêve de quelques esprits chagrins, ne le voyons-nous pas aujourd'hui? Quelle loi fondamentale de la société est encore respectée? Après avoir par les plus détestables sophismes fait produire aux principes des conséquences qui en sont la négation, les novateurs rejettent tout à fait ces principes : les uns annoncent qu'ils veulent sur des principes nouveaux établir une morale nouvelle, les autres proclament l'émancipation et la majorité du genre humain qui désormais sera dirigé dans tous ses actes par le seul mobile de *l'attraction passionnée.*

Quand l'homme a voulu être à lui-même son législateur (et je ne distingue pas entre faire la loi morale, la promulguer et l'interpréter), il a ôté à la loi sa vérité, parce qu'il n'y a dans l'esprit humain que des vérités altérées, et des vérités altérées ne sont plus la vérité; il lui a ôté sa pureté troublée par l'invasion des passions humaines; il lui a ôté son autorité, parce que l'homme n'est pas supérieur à lui-même, qu'aucun de nous n'est supérieur à son semblable, et que toute autorité doit venir d'en haut; enfin il lui a ôté son unité, parce qu'il lui a ôté son origine céleste, parce qu'il l'a fait entrer dans le domaine des choses de ce monde, que Dieu a livrées à nos contestations et à nos disputes : *tradidit mundum disputationibus.*

Pour rétablir la morale dans sa vérité, dans sa pureté, dans son autorité, dans son unité, l'homme remontera donc à Dieu. Mais il n'essaiera pas d'entrer en partage avec lui, il ne lui dira pas : La loi morale portera votre nom, vous en aurez tout l'honneur, mais j'apprécierai ce que le temps, les idées, les mœurs, peuvent en suppor-

[1] « Je voudrais de bon cœur voir le livre italien dont je ne connais que le titre, « qui vaut lui seul bien des livres : *Della opinione, regina del mondo.* J'y souscris « sans le connaître, sauf le mal, s'il y en a. » (*Pensées,* article XIX, § 11.)

ter, je ferai fléchir la rigueur de ces principes plus propres à effrayer qu'à corriger, et la morale, qui par mes soins se sera faite ainsi toute à tous, sera acceptée de tous.

L'homme confessera le mensonge de ces transactions toujours faites aux dépens de la vérité et au profit de la passion, première victoire de l'esprit de révolte, gage assuré de tant d'autres. Il se soumettra sans réserve à son Dieu, à son auteur; il recevra la loi telle que le législateur l'a faite, telle que le législateur l'explique. Il adorera la loi ; il baisera ce joug divin, joug de liberté, mais non d'esclavage : l'homme méchant impose le joug à son semblable pour le faire son esclave, et dès lors ne le considère plus comme son semblable, mais comme un être d'une nature inférieure, digne tout au plus de servir aux besoins et aux plaisirs d'un maître, comme un animal domestique ; Dieu, infiniment bon parce qu'il est Dieu, Dieu qui en créant l'homme l'a déjà fait son semblable par un pur mouvement de bienveillance et malgré cette distance infinie que sa bonté rapproche, Dieu veut que par un retour de la volonté humaine l'homme devienne encore plus semblable à lui, et pour cela il lui impose une loi d'amour, un joug de liberté, car ressembler davantage à Dieu qui est infiniment libre, n'est-ce pas en effet marcher dans la voie de la liberté?

Mais cette belle raison humaine ne veut pas raisonner ; elle s'obstine dans ses préventions et ses préjugés ; elle demeure dans son esclavage, non par goût, mais par manque de courage pour en sortir. Elle essaie cependant de s'en consoler et de se tromper elle-même en lui donnant les noms d'indépendance et de souveraineté.

C'est la souveraineté de la raison qui a jeté tous les esprits et tous les cœurs dans cette complète anarchie à laquelle nous ne songions même pas à prendre garde et qui ne nous a effrayés que le jour de la première catastrophe. C'est à la souveraineté de la raison qu'on demande aujourd'hui de restaurer l'ordre dans les esprits et dans les cœurs.

Ce qui se passe ne nous a point encore appris qu'elle en est radicalement incapable. L'ordre n'est que l'un des noms divers de la vérité ; et la raison abandonnée à elle-même est incapable de connaître la vérité. La raison toute seule est incapable de restaurer l'ordre. Ce que nous voyons ne nous l'a pas encore appris : c'est à désespérer de l'apprendre jamais.

Cette erreur fondamentale explique comment *le grand parti de*

l'ordre travaille si bien depuis deux ans pour le petit parti qui se dit le parti de l'avenir et qui paraît en effet devoir être dans un avenir prochain le grand parti de l'anarchie.

Qu'ont produit les trop fameux traités de l'Académie des sciences morales et politiques? Qu'ont produit la plupart des livres publiés contre les extravagances socialistes? Qu'ont produit les trente ou quarante numéros du *Messager de la semaine?*

Presque chacune de ces publications a été une occasion de triomphe pour le parti contre lequel elles sont dirigées.

C'est qu'en effet l'erreur qui va logiquement et résolument d'un principe faux jusqu'à la dernière de ses conséquences, a dans cette résolution et cette hardiesse quelques traits de ressemblance avec la vérité, traits qui manquent complètement à l'erreur timide qui s'arrête en chemin et prétend interdire au principe de produire ses conséquences nécessaires et fatales.

La foule, qui juge de tout sur les plus vaines apparences et qui doit aimer d'autant plus la logique chez les autres qu'elle en est elle-même tout à fait dépourvue, prend la logique de l'erreur pour un témoignage évident de la vérité.

Leur inconséquence a fait l'infériorité, la faiblesse, l'impuissance des apologistes récents des grands principes sociaux.

Je dis infériorité, faiblesse, impuissance, parce qu'à cette heure solennelle je ne prends point garde à la grâce des discours et à la beauté des formes oratoires, que je songe seulement au résultat probable de cette lutte où il s'agit du sort de la société, et que je ne considère que le terrain gagné ou perdu, presque toujours perdu, par ceux qui combattent pour elle. Je sais bien qu'ils sont les plus habiles, je ne leur ferai pas l'injure de les comparer à leurs adversaires indignes et d'ajouter qu'ils sont les plus éloquents : mais ces heureux dons, comme des armes trop pesantes dans des mains débiles, ne sont ni une force pour l'attaque ni une protection pour la défense; c'est un embarras, c'est un bouclier sous lequel tombe écrasé celui qui le porte. L'éloquence tourne à la confusion de la vérité qu'elle croyait servir.

Alex. DE SAINT-ALBIN.

(*La fin à un prochain numéro.*)

DE

NOTRE LÉGISLATION RELIGIEUSE

ET DE LA

POSITION DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

(3e ARTICLE[1].)

VI

DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, ET DE L'UNION TELLE QU'ELLE EXISTE AUJOURD'HUI.

L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés profondément distinctes; mais quelque différentes qu'elles soient dans leur nature et leur origine, dans leurs attributions et leur but, elles ne laissent pas d'avoir nécessairement des rapports multiples. Existant toutes les deux pour le bien des hommes, l'une pour leur bonheur temporel, et l'autre pour leurs intérêts éternels; en conséquence, appelées l'une et l'autre à diriger leurs actes et leurs intérêts, à diriger la vie humaine elle-même, bien qu'à des fins diverses; on conçoit qu'elles ne peuvent rester dans un isolement absolu, et que, vivant sur le même sol et s'adressant aux mêmes individus, les deux pouvoirs doivent infailliblement se rencontrer, et prendre vis-à-vis l'un de l'autre une position quelconque.

La première situation où ils se soient trouvés, et qu'on a vue se renouveler plus d'une fois depuis lors, fut un état d'hostilité flagrante. Non que l'Eglise ait jamais pu être hostile à la société temporelle : lors même qu'ils ont crié à ses prétentions exagérées, les hommes n'ont jamais

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVI, page 577.

pu soupçonner qu'elle en voulût à l'existence des empires. C'était d'ailleurs trop évident. Mais l'Eglise, dès sa naissance, fut assaillie par la haine aveugle des gouvernements qui, voyant en elle une ennemie, jurèrent de la noyer dans son sang, comme on les a vus depuis, en Angleterre, en Chine, au Japon, etc., jurer de l'exterminer dans toute l'étendue de leur empire.

L'Eglise triompha de cette première épreuve, comme elle triomphera de toutes les persécutions, par le martyre et par sa longanimité. Lorsqu'après trois cents ans de tortures et de carnage, les bourreaux s'arrêtèrent fatigués, ils sentirent en elle une force surhumaine qui les subjugua. Ils se rendirent à cette influence divine, et ses bourreaux devinrent ses enfants. Il y eut alors, et durant de longs siècles, entre les deux pouvoirs, union intime, sincère et complète, alliance sans restriction et sans condition aucune, parce qu'elle était fondée sur la conscience, sur le sentiment et le dévouement mutuel. Chacun des deux mit au service de l'autre ses moyens d'action, et se prêta lui-même à promouvoir ses intérêts. Si parfois l'harmonie était troublée par des querelles d'intérieur, jamais il ne s'agissait de rompre ni de refuser l'appui réciproque qu'ils s'étaient promis; et pendant longtemps ils unirent ainsi leur autorité et leurs efforts pour le bien de l'humanité.

Mais les hommes peuvent devenir inconstants, et ne pas conserver leur bienveillance toujours inaltérable. Dans un long commerce de relations et de services réciproques, ils peuvent en venir insensiblement jusqu'à l'empiétement et l'usurpation. Il fallut donc à la fin stipuler les secours que les deux pouvoirs auraient à attendre l'un de l'autre, pour en assurer la stabilité. Il fallut, par des traités exprès, déterminer les droits pour l'avenir, ceux qui, étant inhérents à chacun, étaient reconnus inaliénables, et ceux que dans un but de conciliation louable et utile ils se concédaient librement l'un à l'autre. Telle fut la cause et l'origine des concordats. Le régime concordataire a déjà duré plusieurs siècles; et s'il ne paraît pas aussi confiant, aussi intime que le précédent, ni aussi fécond en heureux résultats, il n'est pas moins légitime, et n'a pas laissé de produire pour l'Eglise comme pour l'Etat, pour les individus comme pour les peuples, de précieux avantages; surtout lorsque les chefs du pouvoir temporel se montrèrent hommes de foi et de conscience dans l'exécution des conventions arrêtées.

Mais il arriva bientôt que les puissants de la terre, trop faciles aux suggestions de l'ambition, aspirèrent sourdement à une position nou-

velle vis-à-vis de l'Eglise, mais à une position impossible. Ils se dirent que puisqu'ils *protégeaient* l'Eglise, ils pourraient la diriger; puisque l'Eglise se livrait à eux, ils pourraient en faire un instrument utile. L'Eglise, dans ses jours d'éclat et de puissance, n'avait jamais prétendu gouverner les choses temporelles; eux, ils affectèrent la suprématie sur le pouvoir spirituel et sur tout l'ensemble des choses saintes. Ils furent d'ailleurs encouragés par le spectacle des Eglises protestantes qui dès leur origine s'étaient promptement résignées à la suprématie du pouvoir temporel. Il était si beau de pouvoir se dire, comme Henri VIII en Angleterre, ou comme le plus petit des princes d'Allemagne, qu'on était maître de tout dans son royaume; il était si beau de pouvoir gouverner les ministres de la religion, comme tous les autres fonctionnaires de l'Etat! d'autant plus beau que les princes protestants n'avaient à gouverner qu'une Eglise sans vie, n'avaient entre les mains qu'un instrument vicié et de nulle valeur, tandis que les chefs catholiques disposeraient d'une Eglise vraie, d'une Eglise divine, qui, au service de leur autorité, lui communiquerait la vie dont elle était la source inépuisable. Tel fut le vœu secret des pouvoirs temporels, particulièrement en France; vœu qui, d'abord timide et réservé, se formula plus nettement, se produisit ou se dissimula selon les circonstances, mais se poursuivit toujours, depuis Charles VII avec sa pragmatique et ses théologiens de Bourges, en passant par Louis XIV et Napoléon, jusqu'à Louis-Philippe avec son conseil d'Etat et son ministère des cultes. Ce n'était plus une persécution ouverte et sanglante, mais une lutte opiniâtre et perfide; ce n'était plus une guerre d'extermination, mais un effort permanent de domination et d'asservissement. L'Eglise a pu résister à ce nouveau danger; avec des peines infinies, elle a maintenu son indépendance; et les gouvernements semblent avoir enfin compris que l'Eglise est *ingouvernable*.

Mais frappés de ces inconvénients, de ces dangers perpétuels et de ces luttes incessantes, l'Eglise et l'Etat, dans certains pays, se sont accordés à adopter un nouveau mode d'existence, qui consiste à se renfermer chacun dans sa sphère respective, à séparer le plus complètement possible leurs attributions et leur gouvernement, et à n'avoir d'autres rapports, d'autres droits et d'autres devoirs réciproques que ceux qui découlent nécessairement de leur nature même; l'Eglise ne recevant de l'Etat aucun privilége, aucune protection spéciale, ne lui demandant rien que la faculté de se suffire à elle-même et d'exercer librement les

fonctions de son ministère ; et l'Etat n'ayant d'autres droits dans l'Eglise que ceux qu'il a sur tous les citoyens pour les devoirs de la vie civile ; se déclarant, en fait de religion, non indifférent mais incompétent, laissant le culte catholique et tous les cultes dans le droit commun, comme toute autre association, comme toute autre entreprise.

Cette nouvelle combinaison, particulière aux temps modernes, et appelée séparation de l'Eglise et de l'Etat, offre du moins cet avantage qu'elle semble rendre moins nombreux les points de contact et diminuer les chances d'altercations. La distinction nette des droits, et l'engagement pris de se renfermer chacun dans son domaine propre, peut devenir un moyen de paix et de bonne harmonie. Ce n'est souvent que par une séparation de biens et un partage complet que deux familles, que deux sociétés ou deux individus peuvent espérer de vivre en bonne intelligence [1]. On se demande en outre si aujourd'hui cette combinaison n'est pas rendue nécessaire par l'état de nos mœurs et de notre droit public. Les législateurs et les gouvernements peuvent être légalement sans religion ; les hommes du pouvoir peuvent être personnellement hostiles à l'Eglise : dès lors, que peut être l'alliance entre l'Eglise et ce pouvoir ? Une alliance est-elle même possible ? En vertu de la Constitution, l'Etat se déclare neutre entre tous les cultes, comment pourra-t-il s'allier avec l'un d'entre eux ? et puisqu'il n'y a plus de religion d'Etat, la séparation ne semble-t-elle pas toute faite ? L'Eglise appuie toujours l'Etat de ses moyens spirituels, mais elle n'a plus pour le faire aucune action extérieure ; elle n'est plus un corps politique, et elle ne demande point à le redevenir. L'Etat ne se charge plus, ne peut plus se charger de seconder et de maintenir la religion catholique ; dès lors quels priviléges l'Eglise peut-elle attendre de lui, et quels droits lui-même peut-il réclamer dans l'Eglise ?

Néanmoins, s'il ne peut plus y avoir aujourd'hui, entre l'Eglise et l'Etat, cette alliance qu'on pourrait appeler offensive et défensive, est-ce à dire qu'il ne puisse y avoir entre eux aucun traité honorable, aucune convention utile, aucune concession de droits réciproques ? Nous n'admettons pas ce que disent certains publicistes exagérés, que tout concordat entre un gouvernement sans religion et l'Eglise est illogique, irrationnel, impossible. Nous pensons qu'un pouvoir incroyant, fût-il infidèle ou hérétique, comme en Hollande, en Prusse ou à Constantinople,

[1] *Cas de conscience*, par Mgr de Langres.

peut très-bien obtenir de Rome certains droits dans la nomination et l'installation des dignitaires ecclésiastiques; comme l'Eglise, dans ces pays, peut accepter du gouvernement les secours qu'il s'engage à lui fournir.

Il faut reconnaître toutefois que cette position n'est pas sans de graves dangers. Ce n'est plus alors l'alliance de deux pouvoirs amis, s'unissant dans un but commun, et s'animant du même esprit et des mêmes vues. Ce sont des contractants qui stipulent chacun pour leurs intérêts. Dans leurs rapports, la loyauté devra toujours exister; mais la bienveillance, on ne peut l'attendre également des deux côtés, et l'Eglise aura besoin d'être constamment sur ses gardes vis-à-vis d'un allié qui n'a pour elle aucune sympathie profonde. Elle pourra craindre souvent qu'il ne profite de ses nouveaux droits, et même de ses bienfaits, pour la dominer et l'asservir.

Telle est cependant à peu près la situation de l'Eglise en France, situation équivoque, alliance nécessairement imparfaite, qui mérite à peine le nom d'alliance, et qui n'en offre que plus de périls pour l'Eglise et pour la religion.

Nous irons plus loin, et dussions-nous exciter quelque surprise, nous demanderons si dans la position de l'Etat vis-à-vis des cultes, telle qu'elle existe aujourd'hui, il n'y a pas quelque chose de radicalement défectueux, et qu'il serait difficile de justifier; non de la part de l'Eglise, mais de la part de l'Etat; non dans ses rapports avec la religion catholique, mais avec les autres religions, qui pour nous sont des religions fausses? Nous n'ignorons pas combien le pouvoir et la loi civile se sont rendus coupables envers l'Eglise elle-même, par leurs empiétements et leurs usurpations, en violation manifeste de l'esprit et de la teneur du concordat; mais nous disons que l'Etat, tant qu'il s'en tient aux clauses du concordat, ne peut être inquiété dans sa conscience, tandis qu'en exécutant des clauses analogues, en prenant des mesures semblables ou encore plus directes envers les faux cultes, nous doutons fort qu'il ne se rende coupable de coopération au mal.

En effet, si ces religions sont fausses, sans mission, sans vérité, si de plus elles sont formellement opposées à la révélation et à la conscience, et si dès lors, au lieu d'honorer Dieu, elles l'outragent, et sont au milieu de nous un blasphème permanent; que penser d'une loi, d'une constitution, d'un état de société en vertu desquels le gouvernement doit désigner, nommer et payer des ministres pour enseigner et pour

exercer ces fausses religions ? N'est-ce point là coopérer à l'erreur, au blasphème, au crime contre Dieu et la raison ? Et des législateurs chrétiens peuvent-ils licitement voter et maintenir cette législation ? Nous livrons ce doute sérieux à la conscience des catholiques qui ont été appelés, à diverses époques, dans nos assemblées législatives.

On dira peut-être que la loi, que l'Etat ne juge point la valeur des différents cultes, seulement il les salarie et les administre comme autant de services publics réclamés par diverses catégories de la société. Mais avant de voter des fonds pour un service public, et avant de l'établir par une loi, le législateur n'est-il point obligé de juger la moralité de ce service ? Serait-il permis, par exemple, de fonder une institution d'empoisonneurs ou de corrupteurs publics, d'en nommer les fonctionnaires, de les payer pour exercer leur étrange fonction, de les destituer, s'ils n'y sont pas fidèles, etc. ?

On dit encore : C'est la nation tout entière qui vote et qui paie, et à ce point de vue chacun n'est censé voter et payer que pour son culte, dont il accepte la responsabilité.

Quand on ne supposerait de la part de la nation, des législateurs et du gouvernement, qu'une juxta-position de votes et d'action, il serait toujours vrai que pour cette opération il faut accord et entente. Il y aurait donc toujours à examiner jusqu'à quel point il est permis aux partisans d'une religion vraie de s'entendre ainsi, et d'agir en commun avec les sectateurs d'une autre religion, qui est pour eux un mensonge et une impiété. Serait-il permis à d'honnêtes commerçants de s'associer, de mettre leur bourse en commun, avec des voleurs et des fripons, connus pour tels, et de leur donner ainsi le moyen de continuer leurs coupables entreprises, sous prétexte que, pour ce qui les concerne, ils ne se livreront à aucun acte d'injustice ? Mais d'ailleurs, n'est il pas évident que prendre part à cette mesure politique, ce n'est plus pour chacun agir isolément et dans un intérêt séparé ? Chaque législateur, en votant l'entretien de son culte, ne vote-t-il pas aussi directement pour tout autre culte, qu'il doit cependant regarder comme un mal ? La loi n'oblige-t-elle pas les hommes du pouvoir à subventionner également des religions qui sont opposées, comme le bien l'est au mal, comme la vertu l'est au crime ? Ne sont-ils pas également tenus de nommer à ces charges illicites, de requérir de ceux qui sont nommés qu'ils s'en acquittent selon leur mandat, et de les punir au besoin de la destitution, pour les remplacer par d'autres plus fidèles et plus exacts ? Or, n'y a-t-il point là coopération

positive et directe au mal, et quel principe invoquerait-on pour la justifier?

Nous croyons qu'il y a ici matière à réflexion sérieuse. Nous croyons voir dans cette fausse position, qui semble nécessiter un mal, un premier et puissant motif de songer à modifier notre législation religieuse, motif non d'intérêt, mais de raison, de conscience et de probité. Voyons du reste lequel, de l'Eglise ou de l'Etat, est le plus intéressé à cette modification.

VII

LEQUEL, DE L'ÉGLISE OU DE L'ÉTAT, EST LE PLUS INTÉRESSÉ AU MAINTIEN DE L'UNION TELLE QU'ELLE EXISTE AUJOURD'HUI.

On nous dit que l'Eglise recueille trop d'avantages de la situation actuelle pour demander à la modifier, pour ne pas redouter même qu'on aborde cette question. L'Etat lui-même se considère peut-être comme le bienfaiteur de l'Eglise, sans compensation possible, et suppute avec complaisance tout ce qu'elle reçoit de lui : 1° l'exemption pour ses ministres du service militaire, de la garde nationale et de l'assistance au jury; 2° la prohibition légale du mariage pour les prêtres; 3° le traitement du clergé; 4° la possession de biens considérables, des cathédrales, églises, cimetières, presbytères, séminaires et autres objets affectés au culte; 5° les présents et les honneurs qu'elle reçoit du gouvernement, le prestige d'autorité résultant pour elle de cette position élevée, qui en fait non plus une institution vulgaire et dédaignée, mais une institution publique, reconnue et présentée au respect des peuples par les grands pouvoirs de l'Etat.

On fait sagement d'abord, et c'est justice, de ne pas compter parmi les bienfaits du régime actuel la protection que l'Etat accorde à l'Eglise pour garantir sa sûreté au sein du pays et lui maintenir son libre exercice. Les catholiques et le clergé paient l'impôt comme tous les citoyens, afin que l'Etat protége leurs droits comme ceux de tous les citoyens.

Voyons les autres allégations.

Il est rigoureusement nécessaire que les ministres du culte soient dispensés de porter les armes et de participer aux sentences de la justice humaine. Ces fonctions, d'ailleurs légitimes, utiles et honorables, ne répugnent pas seulement au caractère sacerdotal, elles sont encore in-

compatibles avec les obligations du ministère. L'Etat ne pourrait y contraindre les ecclésiastiques sans mériter le nom d'oppresseur et sans faire subir à l'Eglise un genre de persécution qu'elle ignora sous les empereurs païens. Mais, du reste, pour exempter le clergé, est-il donc nécessaire de créer en sa faveur un privilége spécial? Et qui empêcherait d'adopter ce qui se pratique aux Etats-Unis et dans quelques autres pays de liberté, où l'on étend l'exemption à toutes les professions utiles dont les occupations sont inconciliables avec un service si onéreux? Quoi de plus juste et de plus convenable que de laisser aux ministres des differents cultes, aux médecins et aux notaires, aux avocats et aux juges, une liberté dont ils ont également besoin?

Le prêtre ne peut aucunement contracter mariage, et la loi civile sanctionnerait cette union sacrilége, qu'elle serait toujours radicalement nulle et de nul effet. Du reste, un prêtre assez malheureux pour recourir dans ce but au pouvoir temporel n'appartiendrait déjà plus à Dieu ni à l'Eglise; la loi ne ferait pas un apostat, elle ne ferait que constater son apostasie. Nous ne nions pas toutefois qu'une telle loi ne fût dommageable à la religion; mais si l'Eglise ne pouvait l'empêcher, elle saurait y remédier, comme elle a su déjà le faire. Mais enfin, la loi ne peut-elle pas, quels que soient ses rapports avec l'Eglise, sanctionner le célibat ecclésiastique? Que fait le prêtre en demandant le sacerdoce à son évêque? Il prend un engagement solennel devant l'Eglise, devant les chefs de cette Eglise et devant les fidèles qui pourront avoir recours à son ministère; engagement exprès, contrat formel, par lequel il s'engage à renoncer au mariage. Or, la loi ne peut-elle pas, ne doit-elle pas, en tout état de choses, exiger la fidélité à cet engagement vis-à-vis des parties intéressées? « Quiconque s'engage dans les ordres sacrés, disait l'empereur au conseil d'Etat, contracte l'obligation de garder le célibat, et cette obligation est approuvée par le prince, » comme toutes les autres obligations. La loi ne blessera point en cela la liberté des cultes: elle laissera le prêtre égaré devenir, s'il le veut, protestant, juif ou mahométan; mais elle le rappellera à l'exécution du contrat qu'il a juré.

Nous avouons sans aucun embarras que la suppression du budget ecclésiastique ne serait point immédiatement possible, que ce serait exposer l'Eglise et la religion à une catastrophe imminente, surtout dans certaines localités pauvres ou peu ferventes. Mais aussi cette suppression pure et simple n'est-elle point dans les droits de l'Etat, et la décréter

serait sanctionner le vol et la spoliation. La dotation du clergé sur les fonds publics n'est point un bienfait, une libéralité de l'Etat, c'est un acte de rigoureuse justice, c'est l'acquittement d'une dette reconnue et avouée. Le décret néfaste de 1789, « en mettant à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques, » eut du moins la justice de ne le faire « qu'à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. » (Art. 1er.) Voilà pourquoi le concordat de 1801, juré par les deux puissances, en sanctionnant l'abandon des *biens ecclésiastiques aliénés,* stipule en même temps un traitement convenable pour le clergé. (Art. 13 et 14.)

Cette part au budget assignée au clergé ne fut donc à l'origine qu'une indemnité consentie par l'Eglise pour les biens beaucoup plus considérables qu'elle abandonnait. Elle n'est pas autre chose aujourd'hui, et l'Etat se séparerait de l'Eglise pour tout le reste, qu'il demeurerait toujours envers elle soumis à cette obligation de justice. Une séparation de corps ou de biens ne dispense jamais une des parties d'acquitter une dette reconnue par elle et réclamée par l'autre. Il y a plus : si l'Etat rompait arbitrairement la convention jurée, l'Eglise rentrerait aussitôt dans la position où elle se trouvait à la veille du concordat, et serait en droit de revendiquer dans leur intégralité les biens dont elle fut injustement dépouillée.

L'Eglise accepte la subvention de l'Etat ; mais toutefois, qu'on ne s'imagine pas que ce soit pour elle le mode d'existence qui lui convienne, et qu'elle le regarde comme normal et définitif. Quelque opinion que l'on se forme sur la nécessité de le maintenir provisoirement, personne n'ignore combien il est dangereux pour la dignité et l'indépendance du ministère sacré.

Le clergé a beau rappeler et prouver invinciblement que son traitement par l'Etat n'est qu'une indemnité qui lui est due, qu'il ne l'accepte qu'à ce titre ; il est notoire que jamais il n'est considéré comme tel, ni par l'Etat ni par la nation. La Charte de 1830, comme celle de 1814, accordait « un traitement sur le Trésor public » indistinctement « à la religion catholique et aux autres cultes chrétiens (art. 6). » La Constitution de 1848 ne nomme pas même le culte catholique pour le distinguer des cultes protestant, juif ou autres qui pourront être reconnus à l'avenir (art. 7). Il est donc vrai que la loi fondamentale a toujours entendu rétribuer le culte catholique au même titre que tous les autres cultes. Or, personne n'osera dire, sans doute, que le traitement accordé

aux protestants, aux juifs, et peut-être un jour aux mahométans, soit une indemnité qui leur est due. « Si l'on n'avait à se préoccuper que des intérêts du culte catholique, disait à la Constituante de 1848 le rapporteur du comité des cultes, on pourrait chercher peut-être à établir que le traitement du clergé est une dette contractée par l'Etat ; mais les considérations qui font l'Etat débiteur envers le culte religieux doivent appartenir désormais à un ordre théorique plus élevé. Ce n'est pas, en effet, telle ou telle forme de culte que l'Etat doit secourir, c'est le culte, expression générale des hommages rendus au Créateur. Les soutenir tous avec un égal intérêt, voilà son devoir ; pourvu que le culte à soutenir par des subsides soit un culte sérieux, qui répond à des besoins assez nombreux pour comporter l'organisation et le maintien d'un service public [1]. » Telle est exactement la manière dont on envisage les choses dans le monde officiel. Est-ce que, d'ailleurs, dans les discussions parlementaires comme dans les bureaux de l'administration, dans les actes du pouvoir comme dans les lois elles-mêmes, il est jamais question d'indemnité ou de dette contractée ? Ne dit-on pas constamment : le traitement, le salaire du clergé, comme on dit le traitement de toute autre classe de fonctionnaires ? le budget des cultes comme le budget de la marine ? Quelle différence met-on entre payer le clergé et payer l'armée ; et le mandat destiné au prêtre est-il autre chose que celui de l'administrateur ou de l'employé de la douane ?

Non, jamais les hommes publics, quoi qu'on fasse, ne changeront de langage, et ne jugeront les choses autrement. L'Etat, subventionnant l'Eglise, la regardera toujours comme son obligée. Si le clergé, quand il vient tendre la main et recevoir ce qui lui est dû, essaie, pour repousser la honte d'un salaire ou d'une aumône, d'articuler les mots de dette et d'indemnité, le pouvoir feindra de ne pas entendre ; ou, prenant en pitié son indigence et encore plus ses prétentions d'indigent orgueilleux, il lui jettera dédaigneusement la part que dans sa munificence il lui a destinée.

De là pour l'Eglise en France une situation subalterne, dépendante et humiliée ; et dans l'Etat, une affectation de supériorité, des habitudes de suprématie que peut-être il croit légitimes. Puisqu'il paie l'administration du culte, il peut se croire autorisé à fixer et à déterminer les fonctions rétribuées. Puisqu'il donne l'argent, il peut se croire obligé,

[1] *La Question religieuse*, par M. Pradié.

dans l'intérêt des contribuables, à en surveiller l'emploi et à contrôler la conduite d'agents dont il est responsable. Il a entre les mains un moyen prompt et facile d'agir contre ceux qui pourraient lui déplaire : il n'a plus besoin aujourd'hui de saisir le temporel, il lui suffit de le retenir.

De là encore, pour l'Eglise, un abaissement dans la pensée et le respect des peuples. Nous ne parlons pas de l'irritation mise au cœur de ces hommes, si nombreux aujourd'hui, qui s'indignent de payer un culte dont ils se vantent de ne pas user. Mais les populations, si elles sont plus accommodantes et plus résignées, s'accoutument du moins, comme nécessairement, à voir dans les ministres de la religion des salariés de l'Etat, des pensionnaires de la nation. Ne sait-on pas que les gens les plus simples sont les plus âpres à supputer avec une jalouse avidité les appointements de chaque dignitaire ecclésiastique ; à remarquer que les émoluments grossissent avec le degré d'avancement dans la hiérarchie, absolument comme dans l'armée ou l'administration? Et peut-être trouvent-ils qu'ils coûtent bien cher au pays, pour le service qu'ils lui rendent.

Un grand exemple est offert au monde depuis plusieurs années. C'est le clergé irlandais, dans sa noble pauvreté, repoussant les avances séduisantes d'un pouvoir qui ne demande qu'à l'enrichir, et ne souffrant pas qu'on lui impose un bienfait qui l'avilirait et enchaînerait sa liberté. Clergé sublime, que l'Europe admire, que Rome bénit, que l'Eglise entière applaudit et encourage. Mais l'indépendance et la liberté que l'Eglise prétend conserver dans un pays, elle aspire nécessairement à la conserver ou à l'obtenir dans tous. Si en France, dans une circonstance extrême, elle s'est vue obligée de subir, comme moyen d'existence, la subvention de l'Etat, ce n'est qu'avec le vœu formel de sortir au plus tôt d'une situation anormale, et de parvenir à pourvoir par elle-même à sa propre subsistance et à sa dignité.

Ce qui le prouve péremptoirement, outre l'expression perpétuelle de ce vœu consigné dans son histoire, c'est qu'après avoir accepté, dans l'art. 14 du concordat, la promesse d'un subside de la nation, en compensation des biens qu'elle avait résignés dans l'art. 13, elle stipule, art. 15, que « le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fondations. » Si tous les gouvernements qui se sont succédé avaient loyalement rempli leur promesse; si, au lieu d'entraver à force de lois, d'ordonnances, de décrets restrictifs et d'oppositions du conseil d'Etat,

cette faculté solennellement reconnue, ils l'avaient favorisée et encouragée ; nous disons trop, s'ils avaient seulement laissé une vraie liberté à cet égard ; il y a longtemps que toutes les églises de France seraient en état de se suffire à elles-mêmes et de renoncer à puiser au Trésor public ; et il suffirait encore au gouvernement d'entrer franchement dans cette voie pour préparer, dans un prochain avenir, une solution à cette inextricable difficulté.

Si l'on veut par-dessus tout prévenir les inconvénients, aujourd'hui si redoutés, des biens de main-morte, n'est-il pas facile d'y parvenir, soit en établissant sur les fonds de chaque église une taxe au profit du Trésor, comme la loi du 22 février 1849 l'a fait pour tous les biens immeubles des sociétés et des établissements reconnus ; soit en considérant le chef de chaque communauté religieuse comme un simple propriétaire, sujet à payer tous les droits ordinaires de transmission entre-vifs ou par décès ? En quoi cette mesure blesserait-elle la liberté et l'égalité des cultes, si on l'applique à toute communauté religieuse aussi bien qu'a toute association industrielle ou commerciale, reconnue comme personne civile, capable d'acquérir, d'aliéner et de posséder ?

Mais, ajoute-t-on, l'Etat fournit au culte les temples, les cimetières, les palais épiscopaux, les presbytères et autres biens ecclésiastiques, qui sont indispensablement nécessaires à l'Eglise. Oui, voilà ce qu'on dit et ce qu'on répète de toutes parts ; voilà ce que presque tout le monde a fini par croire, et, dans cette persuasion, on s'alarme à la seule pensée d'une révision des rapports entre l'Eglise et l'Etat, par suite de laquelle celui-ci pourrait retirer tout ce qui lui appartient. Mais, nous le disons avec douleur, ce n'est là qu'une insigne duperie et une odieuse mystification. Non, l'Etat ne pourrait retirer les biens ecclésiastiques, par la raison très-simple qu'ils ne sont pas à lui. Avant 89, ces biens appartenaient à l'Eglise sans doute ; une prétendue loi les déclara propriétés de l'Etat. En vertu de quel droit ? C'était évidemment une atteinte à la propriété, un acte qui, ne s'appuyant sur aucun droit, n'en conférait aucun ; M. Dupin lui-même est obligé d'en faire l'aveu[1]. Douze ans plus tard, l'Eglise, « pour le bien de la paix, » fit abandon, en faveur de ceux qui en étaient devenus *acquéreurs*, de la partie de ces biens qui se trouvait alors *aliénée* (Concordat, art. 13). Mais sous le nom de *biens aliénés* et passés aux *acquéreurs*, n'étaient pas compris, évidemment, ceux que l'Etat conser-

[1] *Manuel*, p. 45.

vait encore ; et, par conséquent, l'Eglise n'entendait nullement abandonner ceux-là. La preuve, s'il en fallait une, c'est que par aucune convention, par aucun pacte, l'Etat n'en était *devenu acquéreur ;* c'est que, dans ce même Concordat, art. 12, l'Etat, s'engageant à remettre à la disposition des évêques les églises qu'il possédait alors, les appelle *non aliénées ;* c'est que le gouvernement, pendant bien des années, n'eut pas même la pensée que ces biens fussent sa propriété, et qu'il avoua dans plusieurs de ses actes qu'ils appartenaient à l'Eglise. Lors donc que les jurisconsultes, le conseil d'Etat et l'administration en sont venus insensiblement à considérer ces biens comme propriétés de l'Etat ou de la commune, et à les faire passer pour tels aux yeux de la nation, c'est de leur part un procédé inqualifiable ; c'est abuser étrangement de la crédulité française.

Qu'après cela l'Etat, administrant ces biens comme sa chose, se montre plus ou moins facile à accorder quelque secours pour la restauration et la décoration des édifices religieux ; l'Eglise en profite sans doute. Mais encore, ne sait-on pas à quel prix ? Ne sait-on pas tout ce qu'il y a de violent pour elle et d'avilissant dans ces humbles sollicitations, et quelquefois dans ces décisions hautaines du pouvoir, dans ces réponses et ces réflexions blessantes, dans ces refus arbitraires ? Ah ! elle préférerait sans doute, et avec beaucoup de raison, qu'on la laissât administrer elle même et restaurer ces édifices et ces biens qui lui appartiennent. D'ailleurs, quelle que soit la position adoptée entre l'Eglise et l'Etat, celui-ci ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas encore se montrer généreux envers l'Eglise, comme envers une des grandes institutions du pays ? Les secours, alors purement spontanés, n'auraient rien que de digne et d'honorable pour l'Etat comme pour l'Eglise.

Enfin, dit-on, l'Eglise, reconnue et protégée par le pouvoir, ne trouve pas seulement dans cette protection un gage de sécurité ; elle acquiert par là une existence publique qui commande le respect des peuples. Quand on voit l'Etat honorer l'Eglise devant toute la nation, ne conçoit-on pas une plus haute idée de sa grandeur et de sa puissance ?

Toutes les fois que l'Etat, traitant l'Eglise aux yeux des peuples comme une institution en dehors et au-dessus des institutions humaines, respectera en elle son origine et son autorité supérieure, l'Eglise accueillera avec bonheur ces hommages sincères. Mais quand les pouvoirs de la terre ne se montrent prodigues d'honneurs que pour mieux dominer et paraître supérieurs à ceux qu'ils honorent, ces honneurs se

changent en outrages. Quand ils s'appliquent à relever l'Eglise comme faisant partie des institutions de l'Etat, et que ces distinctions même tendent à la faire passer dans le pays comme l'une des branches de l'administration, comme l'un des pouvoirs publics, mais des pouvoirs subalternes, croit-on que cette position officielle et profane lui attire beaucoup de respects, et que, disparaissant ainsi et comme absorbée dans la majesté de l'Etat, la majesté de l'Eglise en soit beaucoup rehaussée ? Quand ils voient un des princes de l'Eglise, invité non sans affectation à s'asseoir au milieu des fonctionnaires de l'Etat, mais à un rang secondaire ; un évêque placé, nous ne disons pas après un ministre laïque, mais après un magistrat civil et un officier de l'armée, les peuples ne doivent-ils pas s'accoutumer à lui attribuer le même rang dans la hiérarchie des dignités publiques, et à proportionner leur respect au degré qu'il occupe ? On serait tenté par cette considération de désirer que l'Eglise ne fût plus reconnue légalement ; l'Etat pourrait alors d'autant plus l'honorer, et l'invitant à ses fêtes et à ses solennités il pourrait d'autant mieux lui assigner un rang distingué, que l'Eglise, étant en dehors de tous les corps politiques, n'exciterait aucune rivalité de préséance et de dignité. Les applaudissements du public sanctionneraient une distinction volontairement accordée à la prééminence du caractère sacré.

Voilà, il nous semble, ce que l'Etat donne à l'Eglise, en vertu de l'union, telle qu'elle existe aujourd'hui ; et nous pouvons conclure que de tout ce qu'il lui donne, une partie lui serait due et lui serait sans doute accordée dans quelque combinaison qu'on adoptât ; l'autre lui est pour le moins aussi funeste qu'avantageuse.

Voyons maintenant quel profit le pouvoir temporel retire de cette union avec l'Eglise.

Personne ne peut nier que le gouvernement, ayant le maniement du budget des cultes, n'y trouve un moyen formidable d'action sur le clergé, dont il tient dans ses mains l'existence et la vie. Il est peu probable qu'il abuse jamais de son pouvoir jusqu'à la violence et la brutalité ; mais on peut craindre avec fondement qu'il ne s'en serve pour des abus d'influence, plus déplorables ici que partout ailleurs.

Maître de la nomination, du placement et de l'avancement, comme il dit, de tout le clergé supérieur, par la présentation directe, et du clergé inférieur par le droit d'approbation arbitraire, il a pu se flatter à plus d'une époque de dominer tout le corps ecclésiastique, non moins que le corps administratif et judiciaire. Et si la conscience du prêtre ne lui

eût souvent opposé une courageuse résistance là où il espérait trouver une docilité absolue, il eût avec le temps fait de tout le clergé de France une classe asservie et propre à ses fins. Mais si, alors même qu'il avait pris toutes ses précautions pour ne nommer que des sujets *convenables*, des esprits *sages, prudents* et *modérés*, il s'est vu trompé dans son attente, et si l'Eglise a fait tourner à sa gloire ce qui devait la couvrir d'opprobre, le danger ne reste-t-il pas toujours menaçant ? N'est-ce pas déjà un malheur immense que les peuples puissent seulement soupçonner le prêtre, sinon d'intrigue et d'ambition, du moins de complaisance, de faiblesse et d'avances envers le pouvoir temporel ? N'est-il pas à craindre que les fidèles s'accoutument à recevoir du gouvernement les pasteurs de leurs âmes, en apprenant par l'insertion officielle la nomination de leurs pasteurs et de leurs pontifes, comme ils apprennent celle d'un préfet ou d'un maire de village?

Le pouvoir, maître des nominations, peut y mettre telles conditions qu'il voudra. Mais de plus, maître des nominations, il l'est aussi des destitutions ; et plus d'une fois on l'a vu entraver l'autorité spirituelle, affliger profondément l'Eglise, en se refusant obstinément à une déposition urgente, à un changement devenu nécessaire.

Nous le savons, tous les modes de nomination aux dignités de l'Eglise ont leurs dangers propres ; tous ceux qui ont été mis en usage jusqu'ici ont eu leurs abus et souvent leurs scandales. Cependant on avouera que soumettre ces choix au bon plaisir de gouvernements qui peuvent être, sinon hostiles, du moins indifférents, et qui le plus souvent ne voient que leurs intérêts dans l'exercice d'une prérogative si relevée ; c'est créer à l'Eglise un danger toujours imminent et pour elle une des plus grandes difficultés des temps modernes. Il ne serait pas impossible sans doute de trouver un autre mode qui réunît plus de garanties ; et des esprits compétents ont cru plus convenable celui où l'autorité diocésaine serait entièrement libre et indépendante du pouvoir civil dans le choix et le placement de ses prêtres, et où l'évêque serait nommé et présenté à Rome par les autres évêques de la province ecclésiastique.

Le traitement du clergé, la nomination des évêques et l'approbation des autres choix, sont les seuls avantages que le concordat ait reconnus au pouvoir temporel. Mais celui-ci ne s'est pas borné à ce que lui accordait le pacte qu'il avait juré. Une fois le pied dans l'Eglise, il en a profité pour étendre insensiblement, mais savamment, son empire sur elle. S'attribuant la police de son culte, disposant en maître de toute

son administration temporelle, affectant de dominer jusqu'aux rapports des membres de la hiérarchie entr'eux, il a prétendu la tenir en tutelle et régler tous ses mouvements. C'est là évidemment le principal avantage qu'il trouve pour lui dans le *statu quo ;* et ce serait se faire une profonde illusion que d'espérer qu'il renonce facilement à une position qu'il s'est faite avec tant d'habileté.

L'Etat se croit trop intéressé à connaître, à surveiller et à diriger le clergé pour s'empresser de livrer à leur propre indépendance les quatre-vingts évêques et les quarante mille prêtres français ; pour rester volontairement étranger à leurs actes et à leur influence sur le pays. C'est ce que professent sans détour les jurisconsultes de l'Etat, les Portalis de l'an X, comme les Dupin de nos jours. Qu'on entreprenne de montrer au pouvoir comment d'une liberté réciproque naîtraient les bons rapports, une bienveillance et un respect mutuels ; qu'on lui dise que l'Eglise, généreusement émancipée par lui, lui en prouverait sa reconnaissance par un loyal et utile concours ; il se persuadera toujours avec peine que le clergé, une fois maître de soi et de son influence, ne pourrait pas tôt ou tard la tourner contre lui. Ce serait trop se flatter sans doute d'espérer qu'il prenne l'initiative d'une réforme, et qu'il délivre spontanément l'Eglise de ses chaînes.

Parmi les catholiques, on peut se former des opinions diverses sur l'opportunité d'un changement ; mais s'il leur est permis de penser que le bien de l'Eglise le demande et l'appelle, il leur sera toujours difficile de persuader au pouvoir temporel que là aussi est son véritable intérêt.

M.-A. Chastel.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 octobre 1850.

Je demande pardon aux lecteurs du *Correspondant* qui vont trouver mon nom une seconde fois dans la même livraison : la faute en est à la nouvelle loi de la presse, loi incommode, quoique bonne. Je dois aussi m'excuser d'abréger aujourd'hui la *Revue politique* : le soin que j'ai dû prendre pour terminer mon travail sur les *Mémoires* de M. de Chateaubriand a absorbé le peu d'instants que j'ai de libres pour répondre à la bienveillance des amis de ce Recueil. J'aurais pourtant assez beau jeu pour remplir longuement mon office de rapporteur impartial, quoique non désintéressé. Il s'est passé dans le monde politique des péripéties qui ont modifié la physionomie générale des affaires. La commission de permanence, que je mettais presque au défi de faire acte d'existence, a profité d'une maladresse réitérée, autorisée par la connivence du ministre de la guerre, pour se laisser remorquer à la brèche par une locomotive de journaux, toujours en quête de chauffer les moindres prétextes qui s'offrent pour faire du bruit : car sans le bruit, que deviendraient les journaux? Ils en vivent, comme le médecin des maladies. Arrivée sur la brèche, elle a aperçu un fossé très-profond, et, avertie alors par la sagesse des nations, *au bout du fossé*..., elle est retournée dans son cantonnement, après s'être couverte du feu d'un procès-verbal. En voyant cette retraite, les journaux ont crié comme des aigles, disant que c'était très-mal fait de ne pas mettre le feu aux poudres. De deux choses l'une, pourtant : ou le vin de Champagne des revues avec les cris, qui en sont comme la mousse, signifie quelque chose, et alors, au risque de replonger le pays dans une agitation périlleuse, vite on doit battre le rappel de l'Assemblée; ou ces velléités d'Empire sont comme les mouvements d'un écureuil qui tourne dans sa cage; pourquoi se fâcher alors comme s'il s'agissait d'une explosion imminente?

On en était encore au dénouement assez piteux de cette levée de boucliers, lorsque le docteur Louis Véron (le personnage politique du *docteur L. Véron* est issu de la loi des signatures de la presse) inséra dans *le Constitutionnel* un article dont voici la substance : « Nous sommes les « plus forts; mais M. le général Changarnier est plus fort que nous. « Nous ferons tout ce que nous voudrons ; mais le général serait bien bon « d'agir à notre place. Il n'est pas d'accord avec le ministre de la guerre; « nous le lui sacrifions. Ah ! général, ne vous laisserez-vous pas toucher « par notre complaisance ? » Et en effet, M. d'Hautpoul est aujourd'hui gouverneur de l'Algérie. Il s'ensuit qu'on ne fera rien sans le général

Changarnier, que tout le monde lui remet la solution, et que lui-même ayant du tact, de la résolution et des intentions droites, ignore ce qu'il devra faire.

O Français, vous savez bien ce fragment de l'Empire de Napoléon détaché par la sainte-alliance : vous ne vouliez pas croire qu'il prît racine, et vous attendiez toujours le moment où les Belges, libres et repentants, vous redemanderaient à genoux des préfets et des gendarmes. Eh bien ! ce peuple, si petit sur la carte, après vous avoir devancés dans l'établissement de toutes les libertés raisonnables, est resté debout groupé autour de son roi, tandis que vous rouliez dans l'abîme : et aujourd'hui, en regard de vos incurables divisions, le voici prosterné, sans distinction de rangs et de partis, autour du cercueil d'une reine chrétienne. Les vertus de Louise d'Orléans ont plus fait pour le salut de la Belgique que toutes les combinaisons des diplomates ; les Belges le comprennent, et ils sont tout prêts à l'invoquer comme leur patronne : spectacle touchant et instructif, dans un siècle où l'envie démocratique est devenue la divinité du peuple et où les trônes ressemblent assez communément au grand-duché de *Gérolstein*.

A une autre fois les affaires de Gérolstein, autrement dit celles de la Hesse électorale. Pour la gouverne de nos lecteurs, contentons-nous d'indiquer un point de vue peu connu de la plupart d'entre eux. Il y a longtemps que la Prusse mine les petites souverainetés de l'Allemagne, et plusieurs d'entre elles prêtent au succès de cette conspiration par la vie débraillée des souverains. A Cassel, en particulier, tous les employés sont depuis longtemps dans la conspiration prussienne : c'est ce qui fait que d'une part on ne sort pas de la résistance légale, et que, de l'autre, le midi de l'Allemagne montre une si grande émotion. On est long à se mettre en train dans l'Allemagne, à moins que la *furia francese* ne donne le branle ; mais quand on a commencé on ne s'arrête pas, et on se bat trente ans comme les Français se battent trois jours.

On dit que M. de Persigny est reparti pour l'Allemagne pour manigancer quelque arrangement favorable à la Prusse. La politique extérieure du président, qui est généralement bien conduite, se fourvoyerait cette fois, si le bruit qui court était fondé. Nous voyons se dessiner maintenant en Europe une politique protestante et une politique catholique ; d'un côté, lord Palmerston, le roi de Prusse, la Suisse radicale, le Piémont, c'est-à-dire les malintentionnés et les dupes ; de l'autre, l'Autriche, le midi de l'Allemagne, l'Espagne, le roi de Naples, le Pape ; la France ne doit pas laisser cette coalition, fondée sur la nécessité, à la merci de la Russie ; elle doit y maintenir l'indépendance catholique, qui seule peut empêcher l'élément libéral de devenir un poison.

Ch. LENORMANT.

A Monsieur le Rédacteur en chef du CORRESPONDANT.

Paris, le 22 octobre 1850.

Monsieur,

Il a paru, le 25 août, dans *le Correspondant*, un article ayant pour titre : *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle tirés de manuscrits du XIIIe siècle et mis en parties, avec accompagnement d'orgue*, par Félix Clément, etc. L'auteur de cet article, M. Théodore Nisard, me paraît avoir manqué, à mon égard, à l'impartialité que les habitudes de rédaction d'un recueil aussi honorablement placé dans l'estime publique lui imposaient. En vous priant de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre, mon intention est d'informer vos lecteurs que je rédige en ce moment une réponse aux attaques de M. Nisard, réponse trop étendue pour qu'elle puisse trouver place dans *le Correspondant* et dans laquelle je m'efforce de dissiper les erreurs qui ont pu abuser quelques esprits à l'égard de mes travaux.

En attendant la publication de cette réponse, je ne puis me dispenser de détruire ici une imputation contenue dans la critique de M. Nisard et qui me serait préjudiciable si je la laissais plus longtemps peser sur mon caractère.

A la huitième page de son article, M. Nisard s'exprime ainsi :

« Mais voici qui est plus grave. Dans sa collection des chants du « XIIIe siècle, M. Félix Clément a publié le trait du Carême : *Domine* « *non secundum,* morceau que les réformateurs de la liturgie parisienne « ont placé à la messe du mercredi des Cendres et à celle du lundi de la « Semaine-Sainte, d'après la mélodie profondément altérée du trait « grégorien de la Semaine-Sainte : *Domine exaudi,* etc. Qu'a fait « M. Clément pour restaurer cette prière mutilée par les puritains bi- « bliques du XVIIIe siècle ? *Il s'est d'abord avisé de corriger les cor-* « *recteurs en complétant le texte sacré ; puis, avec le texte ainsi al-* « *longé, il s'est mis à la torture pour y adapter le chant du tractus* « *grégorien, répétant plusieurs fois de suite les mêmes tirades mélo-* « *diques, les modifiant, les arrangeant vaille que vaille pour remplir* « *le nombre des syllabes du texte.* Et parce que M. Clément a pris pour

« base de son travail le chant du *Domine exaudi* dans des manuscrits « du XIIIe et du XIVe siècle, il en a conclu que le *Domine non secun-* « *dum* ainsi *prétintaillé* devait figurer parmi les productions de son épo- « que favorite. En vérité, cela est par trop *naïf*, et une pareille conclu- « sion ne peut pas être prise au sérieux. »

M. Nisard se contente d'appeler ce procédé *naïf*. Je trouverais un autre terme pour le qualifier, si j'avais imposé au public une semblable falsification comme une mélodie exhumée d'un manuscrit du XIIIe siècle. Je ne transige pas ainsi avec ma conscience. Si j'ai affirmé que le morceau *Domine non secundum* se trouvait tel que je l'ai publié dans un manuscrit du XIIIe siècle, c'est qu'il y était réellement, et il y est encore. Tout le monde peut voir ce *tractus* à la huitième ligne du folio 44 du manuscrit 904 de la Bibliothèque nationale, *codex bigotianus*, registre 4218. Je n'ai rien *falsifié*, rien *modifié*, rien *prétintaillé*, ni paroles, ni notes, ni l'ordre dans lequel elles sont placées.

Comment, d'ailleurs, accorder les affirmations positives de M. Nisard en cet endroit avec cette phrase de la quatrième page de son article, dans laquelle il déclare que je suis un *esprit de bonne foi, incapable de commettre l'ombre d'une fraude?* Je n'y comprends rien ou je comprends trop.

Je suis convaincu, Monsieur, que votre justice et votre impartialité vous font trouver, comme à moi, cette rectification nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des sentiments particuliers d'estime et de considération

De votre très-obéissant serviteur.

Félix CLÉMENT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.



DU GERMANISME ET DU CHRISTIANISME

« Où il y a beaucoup de savoir, disait le Sage, il y a beaucoup de colère; qui accroît la science accroît la peine. » Si l'on veut savoir, en effet, où conduit l'orgueil et l'excès de la science, nous venons d'en voir un remarquable exemple. Une revue philosophique a reproduit avec éloge, et les journaux catholiques ont répété cet éloge avec indignation [1], les pensées de Feuerbach sur le christianisme. Nos lecteurs peuvent connaitre ces pages blasphématoires, que nous nous épargnerons le dégoût de transcrire ici, dans lesquelles la doctrine morale, philosophique et, comme ils disent, esthétique du christianisme est mise bien au-dessous du paganisme grec, où elle n'est représentée que comme une perversion de la droite nature, comme une dépravation du sens moral, comme une aberration de l'âme, de l'imagination, des sens eux-mêmes, comme un sensualisme plus déguisé et en même temps plus perverti. Ce serait perdre son temps que de tenir cela pour un écrit philosophique et d'en vouloir entreprendre la réfutation *ex professo.* Oui sans doute, comme on le dit, le christianisme est « surnaturel, c'est-à-dire antinaturel, » (si par le mot de *naturel* on entend la nature dégradée et viciée par le péché) ; il heurte les inspirations propres à l'homme, il se met en travers de ses pentes, il le force à rebrousser chemin, il le détourne de la ligne dans laquelle son impulsion le faisait marcher, il l'oblige à remonter la pente, il lui fait prendre des chemins détournés, tortueux, difficiles ; il commet ce crime, il a cette audace ; il est assez dépravé pour pervertir l'homme de la voie naturelle qui

[1] Voyez *l'Univers* du 23 septembre.

le menait à l'abîme et le pousser avec un pénible effort dans la voie surnaturelle qui le mène au ciel.

Pourquoi cela ? Chacun le sait : et ce n'est pas certes le cas de reprendre ici, sous forme de thèse philosophique, le dogme du péché originel, assez de fois établi contre les adversaires du christianisme. Ce qu'il suffit de dire, ou plutôt encore de rappeler, c'est que le paganisme, c'est que l'hellénisme lui-même, qui nous est représenté comme le développement pur, libre, naturel de l'homme livré à lui-même et suivant sa droite voie, comme l'ensemble le plus parfait dans la morale, dans l'art, dans la vie, n'en manifeste pas moins les traces et n'en contient pas moins l'aveu de la déchéance. Là, il est vrai, l'homme fait ce qu'il peut pour se glorifier, pour s'adorer, pour se déifier, pour trouver en lui-même l'archétype du beau et du vrai, la loi suprême du monde, le principe du bonheur et de la paix. Mais tout en s'adorant, il faut qu'il se confesse impur et déchu, et que le témoignage incessant de sa misère vienne troubler cette sphère de plaisir ininterrompu, de beauté sans tache, de parfaite harmonie où il voudrait vivre. Ce n'est pas ici une faiblesse du génie antique ni du génie humain : c'est plutôt une de ses grandeurs ; car c'est une preuve que l'aspiration vers l'infini ne lui a jamais tout à fait manqué, qu'il a toujours porté en lui-même un idéal supérieur à l'idéal humain, qu'il lui a répugné de se laisser complétement enchaîner à cette perfection dans le matérialisme devant laquelle se prosterne M. Feuerbach. Celui-ci, dans des termes que nous répugnons à rapporter, reproche au christianisme les images sanglantes et douloureuses qu'il met sous nos yeux. Il ne comprend pas que l'art, pour ne parler que d'art en ce moment, serait imparfait s'il laissait dans l'ombre le côté souffrant et douloureux, qui tient tant de place, quoi qu'on puisse faire, dans la vie humaine. Ce n'est pas seulement Prométhée déchiré par un vautour, Niobé pleurant ses enfants, Laocoon enlacé par les serpents, ces douleurs agrandies, je le veux bien, et ennoblies à force d'art, que le génie antique nous présente : c'est l'ignoble écorchement de Marsyas qu'il répète à chaque pas, ce sont les haillons de Télèphe que le théâtre ne cesse d'étaler, ce sont les redoutables ronflements des Euménides qu'Eschyle nous fait entendre, ce sont les plaies purulentes de Philoctète devant lesquelles Sophocle ne recule pas. La tragédie tout entière, ce côté si intime, si national,

si profond, si religieux des mœurs grecques, ne fait que développer la tradition d'un triste arrêt porté contre la nature humaine, d'une fatalité qui la poursuit, d'un dieu jaloux qui la pousse à sa perte, enfin de cette malédiction qu'un ancien exprimait ainsi en parlant de l'homme : *Son crime, c'est d'être né.* En sortant de là, il était difficile à l'homme de se croire dieu et de ne pas voir autre chose en ce monde que cette parfaite sérénité, ce beau idéal, cette vertu facile, naturelle, contente d'elle-même, dont on prétend trouver le type dans les œuvres de l'art.

La Grèce donc, tout idolâtre qu'elle fût, n'était pas aussi avancée que les sages de l'Allemagne moderne. Elle ne croyait pas comme eux au néant. Epicure, de même qu'au delà du Rhin Hegel et Feuerbach, était bien venu, pour parler avec ses disciples, la délivrer de cette peur des dieux, de cette foi à la Providence, de cette crainte de l'autre vie qui empoisonne le bonheur de celle-ci ; mais Epicure n'avait eu qu'un demi-succès. La grande masse n'en était pas venue à adopter la merveilleuse *Thanatologie* du philosophe allemand, ce culte et cette adoration de la mort, qui, dit-il, rafraîchit et repose l'homme en lui ouvrant les ombrages frais du néant. La Grèce, comme tous les voluptueux qui ne se sont pas élevés à une telle hauteur, avait fort peu de goût à mourir. Ses poëtes ne faisaient pas, comme M. Feuerbach, des hymnes ou des espèces de chansons à boire en l'honneur de la mort. Eux sont moins braves, ou, pour mieux dire, plus sincères ; ils avouent qu'ils n'ont pas la moindre hâte de descendre chez Pluton, « où une fois arrivé on ne jouera plus aux dés la royauté du vin. » Le néant a pour eux des charmes très-médiocres ; ils n'y croient pas, ou s'ils y croient, ils ne l'aiment guère.

Aussi, même dans la Grèce idolâtre, le culte de la chair et de l'homme n'était pas aussi parfaitement paisible et serein, l'aspiration vers l'infini pas aussi complètement absente, les fatigantes préoccupations de l'âme et de la divinité pas aussi absolument dissipées, la vie de l'homme pas aussi purement, aussi simplement, aussi sérénemement abandonnée au cours naturel de ses penchants, qu'on voudrait nous le faire croire. Et cependant, il y avait assez de ce naturalisme si vanté, de cette « morale simple, » de cette « sévère droiture » de l'antiquité, de cet idéal de la vertu antique « nageant paisiblement, comme Aristide ou Solon, dans le courant de la vie

humaine, » pour produire de monstrueuses conséquences qui répugnent encore, même dans la dépravation générale des idées, à des hommes qui ne sont plus chrétiens, mais qui ont respiré l'atmosphère du christianisme.

Si ressassés que puissent être ces souvenirs et si dégoûtants qu'ils soient à certains égards, il faut bien les rappeler ici : et nous sommes en droit de demander à ces hommes, qui regrettent si fort l'antiquité, ce qu'ils en rejettent et ce qu'ils approuvent. Poussent-ils la logique jusqu'à approuver l'esclavage et ses monstrueuses conséquences, ou bien poussent-ils la préoccupation jusqu'à ne pas comprendre que l'esclavage tel qu'il était constitué dans l'antiquité était une condition *sinè quâ non* de cette vie normale, de cette vie harmonieuse, de cet idéal de satisfaction et de bien-être qu'ils regrettent si fort? Sont-ils conséquents jusqu'à accepter les immolations antiques, le despotisme sanguinaire de l'Etat, les jeux de gladiateurs, la chasse aux ilotes, les sacrifices humains, formes diverses d'une passion homicide, je pourrais dire d'un besoin social qui était partout le même, ou peuvent-ils ne pas comprendre que tout cela faisait partie intégrante et nécessaire de « ce système de vie si bien arrêté de toutes parts » pour lequel ils ont d'intarissables éloges? Enfin le désordre des mœurs antiques est-il chose qui leur plaise, qu'ils acceptent comme faisant partie de « ce courant de la vie humaine » dans laquelle « nageaient paisiblement Aristide, Solon, » ou, au contraire, par un tour de force de la dialectique, pourraient-ils nous montrer que de tels désordres n'étaient pas la plus inévitable conséquence de cette morale, de cette théologie, de cette philosophie, de cette esthétique qui leur plaît si fort?

La question vaut la peine d'être posée et posée nettement. L'école qui tend à s'introduire parmi nous s'est assez hardiment placée au-dessus de la morale chrétienne, et même de la morale vulgaire d'aujourd'hui, pour ne pas avoir le droit de s'offenser de pareilles questions. Quand une école pousse, depuis dix ans et plus, au bouleversement européen ; quand elle a enfanté des Dœlecke et des Guillaume Marr provoquant la formation de cette *armée du prolétariat*, composée de vingt mille bandits échappés des bagnes ; quand on a ouï dire à Heincke : « Celui-là ne porte pas un cœur de républicain qui ne paie-« rait volontiers de sa vie la satisfaction de mettre sous terre un mil-« lion de barbares. S'il fallait faire sauter la moitié du monde et

« verser une mer de sang pour ruiner la barbarie, il ne faudrait s'en « faire aucun scrupule ; » quand cette école n'a que des éloges pour Robespierre, pour Marat, pour Louvel, pour Stabs et pour tous les poignards démocratiques qui furent ou seront jamais : en vérité, elle s'est mise assez au-dessus des préjugés, elle s'est fait une morale assez large et assez haute pour qu'il soit permis de lui demander si elle a une doctrine plus sévère, en fait d'humanité, que Lycurgue, en fait de mœurs, que Solon.

Il ne faut pas nous y tromper, en effet; les apologies bientôt ne manqueront pas plus pour la politique de l'antiquité et pour ses mœurs que les panégyriques ne manquent pour sa théologie ou son esthétique. Un des plus tristes et des plus dépravés écrivains de notre temps, parmi ceux qui ont fait autre chose que des romans, a bien laissé tomber des paroles de louange sur un Antinoüs. Des vices que non-seulement la religion et la morale, mais une sorte d'honnêteté populaire, profondément enracinée dans la population du reste corrompue de nos grandes villes, repousse encore avec énergie et avec dégoût, ces vices commencent à trouver des apologistes chez les écrivains. En effet, je n'ai pas besoin de dire, mais il faut rappeler combien ces désordres tenaient immédiatement à ce système d'esthétique et de théologie charnelle que l'on nous vante. Socrate pas plus que Platon, Virgile pas plus que Cicéron, pas un philosophe, pas un sage, pas un grand homme n'y a échappé. Ils s'en glorifient même ; Platon dans son Banquet en donne la théorie ; Sparte, Thèbes, presque tous les États les font entrer dans leur politique ; et le naïf Plutarque, le bon Plutarque, l'honnête Plutarque, comme il est convenu de l'appeler, écrivant sur l'éducation des enfants, ajoute ces paroles qui font frémir et qui me semblent au-dessus de tout le reste : « Sur ce qui me reste à dire, je suis fort embarrassé ; je suis comme dans une balance qu'un léger poids fait alternativement pencher vers la droite ou vers la gauche. Quand je vois, en effet, des pères de famille austères, durs, ne croyant qu'à eux-mêmes, qui tiennent à injure de telles relations et prétendent en préserver leurs enfants, alors je n'ose en vérité conseiller ce qu'ils désapprouvent si fort. Mais quand je vois d'un autre côté Socrate, Platon, Xénophon, Eschine, Cébès, et tout le chœur de ces sages qui ont approuvé de pareilles mœurs, et n'en ont pas moins conduit les jeunes gens à la sagesse, à la vie publique, à la vertu, je deviens tout autre; je cède au

désir d'imiter tant de grands hommes. » Je demande pardon au lecteur de cette citation ; il faut pourtant montrer quelquefois dans sa nudité ce honteux enivrement de la nature humaine, qu'on prétend nous donner pour le comble du génie et de la raison. Voici vers quel abîme, parlons mieux, vers quel bourbier on nous mène ; il serait bon qu'on nous dît franchement ce qu'on en pense.

Il serait bon aussi que l'on s'expliquât sur le résultat nécessaire selon la raison, manifeste selon l'histoire, de toute doctrine qui donne le bien-être personnel, la satisfaction, la volupté, pour but à la vie de l'homme. Ce bien-être, ou si vous voulez ce beau que l'on nous propose pour fin suprême, ce bien-être sensuel, artistique, esthétique, intellectuel même, suppose chez celui qui en jouit la richesse, l'éducation, le loisir. Et jusqu'ici, dans le sein de notre pauvre humanité, la richesse de l'un a toujours été la pauvreté de l'autre ; l'éducation de l'un a été fréquemment l'abaissement de l'autre ; le loisir et la liberté de l'un l'asservissement de l'autre. Plus l'homme riche, l'homme instruit, l'homme libre, a eu pour but et pour contemplation unique sa propre satisfaction, même esthétique et intellectuelle, plus il a suivi sans contrainte la poursuite de son bien-être (décorez ce bien-être des appellations les plus poétiques et les plus idéales qu'il vous plaira) ; plus par suite, pour le pauvre, pour l'ignorant, pour l'esclave, le joug s'est aggravé. Plus le riche, suivant cette incitation qui lui était donnée, a accumulé pour lui-même de ces trésors artistiques ou sensuels ; plus le pauvre, comme de raison, en a été dénué. Il n'a plus eu rien à espérer de la libéralité du riche, trop instruit du prix de ces trésors ; il n'a plus eu à recueillir une miette de cette table où l'appétit était si vivement excité. Tout au contraire, quand une doctrine différente, une foi plus triste, je l'admets pour le moment, a mis à profit la satiété du riche et du libre, lui a inspiré quelque lassitude et quelque dégoût de ses richesses terrestres, lui a fait envisager d'autres richesses, d'autres voluptés, un autre bonheur, un autre but ; sa main s'est moins exactement fermée ; il a laissé se perdre quelque chose de ses trésors, tomber quelque chose de sa table. Il a fait plus ; il est arrivé, par cette exaltation du supernaturalisme que l'on critique si amèrement, à n'estimer ses trésors matériels que comme la monnaie qui pouvait lui servir à acheter un autre trésor. Il en est venu à les répandre avec abondance sur autrui, comme le seul moyen de se les rendre pro-

fitables, à donner beaucoup, à donner tout. Loin d'accaparer et d'accumuler la richesse, la science, la liberté, il les a, autant qu'il a pu, versées autour de lui ; loin d'aggraver le joug de son frère, il l'a allégé. Il a mieux fait ; il l'a pris pour lui-même : il a pris pour lui la souffrance, la pauvreté, l'abaissement ; et il a accru d'autant pour la masse souffrante du genre humain le bien-être, le soulagement, la réhabilitation, la délivrance.

L'histoire de l'antiquité ne dément pas cet aperçu. Oui, certes, je ne fais pas difficulté d'en convenir, les sages de l'ancien monde étaient dans une sphère au premier coup d'œil plus calme, plus normale, plus sereine que les sages du monde chrétien. Ils étaient bien plus que nous des hommes libres, bien plus dégagés de mille soucis qui nous offusquent, bien plus dispensés de mille devoirs, bien plus dignes et bien plus réguliers dans le matériel de leur vie, poursuivant avec une tranquillité tout autre ce beau idéal normal, fini, terrestre, qu'ils se proposaient, trônant bien plus dans leur royauté de citoyens et de philosophes. Mais nous savons tous à quel prix ce dégagement et cette liberté. Ils étaient libres à la condition d'avoir des esclaves, rois à la condition d'avoir des sujets, dégagés des peines et des soucis à la condition de les accumuler sur quelques-uns. Non-seulement un Lucullus et un Crassus, mais un Socrate et un Platon, devaient à l'esclavage et à la misère d'une très-grande partie du genre humain la liberté de leur vie et de leur esprit, leur loisir, le dégagement de leurs pensées. Volontairement ou non, ils aggravaient le joug des pauvres et des petits de tout le poids de leur dignité et de leur bien-être.

Croyez-vous, en effet, que le beau idéal dans la poésie, dans la philosophie ou dans l'art, fût au profit des pauvres diables que l'on faisait travailler la chaîne au pied dans ces prisons domestiques appelées ergastules? qu'il leur fût loisible d'aller contempler les métopes du Parthénon? que les gladiateurs, prêts à se couper la gorge dans l'amphithéâtre, sentissent leur âme et leur imagination s'ennoblir à la vue des chefs-d'œuvre de Phidias qui ornaient la scène de leur supplice? Les comédiens esclaves qui, après avoir joué les rois et les reines sur le théâtre, allaient le soir retrouver leur cellule humide, leur pain noir et les coups de fouet, jouissaient-ils beaucoup de la beauté du vers tragique? Il faut donc reconnaître ici une loi contradictoire en apparence, mais que l'expérience manifeste et que

le bon sens explique. La doctrine qui donne le bonheur terrestre pour but à l'homme ne pouvait que diminuer et n'a jamais fait que diminuer le bonheur terrestre du genre humain. La doctrine qui méprise le bonheur terrestre, qui le subordonne de beaucoup à un autre but, a seule augmenté et seule pouvait augmenter le bonheur même terrestre du genre humain.

C'est sur tout cela qu'il faudrait pourtant s'expliquer. Il faudrait nous dire si l'on accepte la morale antique et le beau idéal de l'antiquité avec toutes ses conditions, toutes ses nécessités, toutes ses conséquences ; si on fait une part et quelle part on fait à la misère, aux abaissements, aux ténèbres, inévitables selon nous, dans la masse du genre humain ; au prix de combien de têtes d'esclaves, de gladiateurs, de prolétaires, de misérables, on achète le loisir, la liberté d'esprit, la vertu sereine et dégagée de quelques centaines d'artistes et de philosophes. Je sais bien que le socialisme a d'autres prétentions ; qu'il veut, lui, des maîtres sans esclaves, des rois sans sujets, des brames sans parias ; qu'il prétend, en poussant tout le monde au bien-être terrestre, nous pouvons dire au bien-être corporel (car, pour lui, des jouissances esthétiques et intellectuelles il ne se soucie guère), il prétend y mener tout le monde, en même temps, de front, sur la même ligne. Comment ? Il ne le dit pas. La Grèce n'y avait pas réussi. Les Solon et les Lycurgue y avaient échoué. Nous verrons si les Colfavrû y réussiront davantage. Quant à nous, nous n'avons pas de telles espérances. Si le socialisme pouvait aboutir à quelque chose, s'il pouvait faire plus que bouleverser, s'il fondait, par impossible, un ordre durable : cet ordre ne serait autre que l'ordre antique, l'esclavage. Les démagogues nous y mènent à grands pas : qu'on y prenne garde. Dans les rêveries du Luxembourg, l'esclavage est déjà tout entier, tout nettement, tout crûment, pour qui veut bien y regarder.

Mais un côté singulier des théories dont nous parlons, et celui qui me frappait en commençant, c'est le côté national. On ne s'en douterait guère ; mais tout cela c'est du germanisme, et une des grandes raisons pour MM. Feuerbach, Bauer et autres, de rejeter et de mépriser la religion chrétienne, c'est qu'ils sont Allemands.

Je respecte à un haut degré la nation allemande. Mais il ne faut pas oublier qu'elle a donné l'exemple de la grande déviation luthérienne ; que, plus qu'aucune autre, par conséquent, elle a faussé les idées de l'Europe et ses propres idées. Une conséquence de cette

fausseté d'idées est le mauvais nationalisme de l'Allemagne. Peu de peuples ont un patriotisme moins efficace ; peu de peuples ont un amour-propre national plus exalté. Dans l'ordre politique, dans la vie réelle, l'Allemagne, moins qu'une autre, est une nation, et le rêve de l'unité allemande, rendu plus impraticable par les efforts même que l'on a tentés pour l'accomplir, est ajourné à un avenir indéfini. Mais dans la science, dans l'histoire, dans la philosophie, l'Allemagne est la plus fière de toutes les nations. Comme à Gœttingue ou à Iéna on se proclame le premier des peuples et qu'on écrit des hymnes in-folio à la louange d'Hermann et des Teutons, les plus illustres d'entre les mortels ; à Francfort on se trouve dispensé de porter dans les affaires du pays quelque chose de ce patriotisme effectif, positif, pratique, qui caractérise d'une manière si différente le peuple anglais. Trôner dans la science vaut bien autant que trôner dans l'Europe. Les diètes, les assemblées constituantes, les fédérations restreintes ou non restreintes se succèdent, faisant la risée de l'Europe et le casse-tête de ceux qui s'obstinent à y comprendre quelque chose. L'Allemagne s'épuise par ces luttes stériles, souvent sanglantes ; les idées les plus folles l'emportent ; les doctrines les plus délétères s'infiltrent dans ses veines ; l'étranger y devient plus prépondérant chaque jour. Peu importe, tant qu'il y aura des auteurs pour proclamer la gloire de la vieille Teutonie, pour déclarer sa science supérieure à toute science, sa philosophie plus transcendante que philosophie ne le fut jamais, son esthétique plus glorieuse que toute esthétique, son peuple plus noble que tous les peuples.

Cette exagération du patriotisme, cette manie de s'exalter sans terme dans le passé et dans la science, plutôt que de s'améliorer dans le présent et dans le fait ; tout ce mauvais germanisme, détesté par les vrais et sincères Allemands, a été pour beaucoup dans les luttes antichrétiennes de Strauss, d'Hegel, de Feuerbach et de tant d'autres. Le germanisme s'est tellement adoré lui-même qu'il n'a voulu devoir rien à personne, pas même à Dieu. Il lui aurait trop coûté de convenir que le sang d'Hermann et de Marbod ait gagné quelque chose à recevoir le baptême des mains de Remy, de Colomban et de Boniface. Ce qu'il y a de grand dans la civilisation moderne on l'avait attribué jadis à l'influence chrétienne. On se trompait ; c'est le génie allemand qui a tout fait. La civilisation moderne est sortie des bruyères de la Saxe et des marais de la Thuringe. Le christia-

nisme n'a fait que la gêner dans sa marche. Si par bonheur ni Clovis, ni Charlemagne, ni Witikind n'eussent reçu le baptême, l'humanité eût été bien plus grande. Elle se serait débarrassée plus tôt de cet élément romano-chrétien, petit, misérable, imparfait, sans aspiration grandiose, sans poésie, sans esthétique supérieure. Elle aurait marché à pas de géant dans la voie tracée par les géants de la forêt Hercynienne. Les Eddas et les Voluspas eussent été la loi religieuse du monde ; les *Nibelungen* en eussent été la poésie. Le culte du Christ remplacé par celui d'Odin, l'image de Marie par celle de la guerrière Freya, tous les hommes braves comme Siegfried, toutes les femmes chastes et belles comme Velléda, qui ne comprend que le monde eût été bien plus grand, bien plus spiritualiste, bien plus pur?

Aussi cette fausse science allemande assiste-t-elle avec une joie merveilleuse à ce qu'elle appelle le combat de l'élément germanique contre l'élément romano-chrétien qui prétend la maintenir éternellement dans les étroites observances de son baptême. Henri IV luttant contre saint Grégoire VII, Frédéric Barberousse contre Alexandre III, Frédéric II contre Grégoire IX, sont les petits-fils enfin régénérés, qui viennent protester contre la défection de Clovis et de Charlemagne, et secouer autant qu'il est en eux le joug chrétien. Puis, quand arrive Luther, l'élément germanique se développe dans toute son énergie ; le triomphe est plus complet : jusqu'au temps où Bauer et Feuerbach, continuant l'œuvre commencée, viendront saper les dernières racines de l'arbre chrétien. Alors nous pourrons nous retrouver en pleine Germanie ; le monde des *Nibelungen* revivra ; Siegfrid sortira de sa tombe ; Frédéric Barberousse soulèvera la montagne sous laquelle il est enseveli et reprendra sa vieille épée ; nous redeviendrons ce qu'étaient nos pères, des Bructères et des Chérusques : et la Germanie, redevenue conquérante, remplira le monde de sa gloire.

Il ne nous appartient pas ici d'apprécier, au point de vue historique, la valeur de ces données du germanisme ; il nous suffit de dire qu'elles sont entrées assez profondément dans les esprits, de manière à ce que même les plus chrétiens s'en soient par moments ressentis. Nous retrouvons parfois dans les Allemands les plus chrétiens, les plus catholiques, les meilleurs, et il y en a beaucoup, une aversion et un mépris inexplicable pour cette pauvre race latine à laquelle nous appartenons et à laquelle cependant ils doivent leur baptême. Rome, sans doute, n'est pas tout à fait pour eux, comme pour Luther, le séjour

de l'Anté-Christ, l'abomination de la désolation. Mais il semble que Rome avait besoin d'être régénérée par le teutonisme, et que, si les Alaric et les Genséric n'y eussent mis la main, elle eût été médiocrement chrétienne. Il semblerait qu'à l'ouest du Rhin et au midi des Alpes il n'y a rien que de naturellement impur, et que si les fils de Hermann n'eussent pris la peine de passer quelquefois les Alpes et le Rhin pour venir nous donner des leçons un peu rudes, nous serions les plus tristes d'entre les païens. Il fallait le sang teuton, la bravoure et la chasteté germaniques, la pureté de la poésie allemande pour régénérer ce vieux monde latin, tout régénéré qu'il se crût déjà par le christianisme. Le christianisme à lui seul n'eût pas suffi à cette tâche, et l'Allemagne a converti Rome tout autant pour le moins que Rome a converti l'Allemagne.

Mais en quoi cela touche-t-il à la question actuelle? Qu'y a-t-il de commun entre cet enthousiasme pour la Germanie et l'enthousiasme de M. Feuerbach pour le paganisme grec ? C'est ici que nous allons retrouver un des plus singuliers abus que l'on ait jamais faits de la science.

Il y a une chose bonne à savoir, avant d'entendre les Allemands sur la Grèce, c'est que la Grèce c'est l'Allemagne. Non-seulement entre la race germanique et la race grecque, comme avec la race hindoue, la race latine, la race celtique, comme avec tous les peuples qui composent ce qu'on a très-improprement appelé la famille indo-germanique, la science des langues a reconnu une parenté évidente : mais entre l'Hellénie et la Teutonie il y a une parenté bien autrement intime ; les autres sont cousins, ceux-là sont frères. La chose depuis quelque vingt ans est en train de se démontrer. Et, en attendant qu'elle se démontre, l'enthousiasme germanique est devenu de l'enthousiasme grec : l'Iliade a pris place auprès des *Nibelungen* comme deux productions du même génie ; on s'est pris à vénérer Zeus et Aphrodite au même titre que Thor et Freya, et le paganisme hellénique a été complètement réhabilité en qualité d'allemand.

Certes, nulle thèse n'est plus attaquable que celle-là ; nulle assimilation ne souffre plus de difficultés. Mais je n'ai garde de me jeter dans le dédale de ces questions de parenté entre les peuples. Que les Allemands et les Grecs soient cousins à un degré plus proche que ne le sont les Grecs et les Romains, par exemple, je le veux bien. Mais, en vérité, le rapprochement de leurs génies divers n'a rien qui justifie cette affinité prétendue. Leurs philosophies, leurs poésies, leur art s'éloi-

gnent de tout point. La gloire du génie grec, c'est une inspiration fine, délicate, exquise, en même temps que sobre et contenue, sans rien de vague, rien d'emphatique, rien d'emporté, rien de surhumain. C'est l'effet obtenu par la simplicité même des moyens qu'on emploie ; c'est l'esprit frappé par une réflexion douce et pénétrante plutôt que par un saisissement instantané, souvent faux, presque toujours peu durable. C'est le vrai de la nature humaine plutôt diminué par modestie et par sagesse qu'agrandi par orgueil et par emphase. C'est le Parthénon avec ses proportions médiocres, mais admirablement symétriques. C'est l'Apollon et la Vénus, rien autre chose que la nature humaine, mais la nature humaine amenée au plus haut degré de la perfection possible : c'est la simplicité attique, la nudité élégante de Démosthène ; c'est l'Iliade, la grandeur et la majesté dans l'harmonie. Au contraire, le génie allemand, c'est le grandiose, l'emphatique, le colossal, l'exagéré, l'impossible ; ce sont les grands coups frappés au hasard, souvent frappés à faux. C'est le vague, l'indéfini, l'anormal.

Et quand nous voyons l'athéisme allemand prendre fait et cause pour le paganisme grec, et reprocher à la religion chrétienne d'avoir substitué à cet idéal si vrai, dit-on, si normal, si défini de l'art grec, un idéal vague, anormal et indéfini, le reproche, certes, pourrait bien être retourné. Dans le christianisme comme hors du christianisme, les peuples ont gardé leur nature : les peuples du Midi, la race latine est restée ce qu'elle était, plus vraie dans son imagination, moins grandiose ; plus définie dans ses pensées, moins transcendante ; elle voit, elle ne rêve point. Les peuples du Nord, la race germanique est aussi demeurée la même, dédaigneuse de l'humain, du possible, du vrai ; se soulevant vers l'idéal, vers l'impossible, vers le surnaturel, mais souvent aussi vers le faux. Comparez les romanceros espagnols aux ballades allemandes ; dans les premiers, ce qui est en scène, c'est l'homme, la vie, la terre, le cœur, les passions ; dans les secondes, c'est le monde idéal, les fées, les génies, les fantômes. Dans le mysticisme même le plus élevé, le génie méridional garde quelque chose de positif et d'arrêté. Sainte Thérèse est tout autre chose qu'une illuminée allemande. La *Divine Comédie* est pleine de surnaturel, mais d'un surnaturel que la pensée saisit et que la main dessine. S'il eût été possible de corrompre le génie chrétien et de le conduire à l'exaltation fausse et dépravée qu'on lui reproche, s'il y avait par ci par

là, dans les légendes pieuses, quelque chose qui pèche en ce sens, ce serait l'œuvre des peuples du Nord. C'est l'Allemagne qui a produit Jacob Bœhme et l'illuminisme, et c'est elle qui a adopté madame Guyon rejetée par l'Eglise.

C'est cependant avec ces assimilations arbitraires, c'est avec ces aberrations étranges de la pensée, qu'on arrive à la révolte la plus ouverte qui ait jamais été tentée contre toute idée de christianisme, de religion, de divinité, de morale. Je ne saurais trop dire quel mal fait à l'Allemagne et au monde ce prétendu patriotisme, ne déshonorons pas ce mot, cet aveugle nationalisme allemand, couvé dans les universités, nourri des rêveries de la science. Si jamais la passion de l'indéfini, de l'anormal, la lassitude du simple et du vrai a égaré quelques têtes, ce sont bien celles-là. Le christianisme a d'abord été rejeté pour le punir de sa prétention outrecuidante d'avoir purifié et régénéré les peuples germains, venus, au contraire, pour le régénérer et le purifier. Et, ensuite, par un redoublement de zèle patriotique, on s'est pris à exalter l'idolâtrie grecque, à la fois comme idolâtrie, c'est-à-dire comme quelque chose d'antichrétien, et comme grecque, c'est-à-dire comme allemande. Mais le christianisme rejeté du monde, que reste-t-il de religion? Rien; et, en effet, on traite toute religion comme « l'ulcère dont le genre humain a besoin de se guérir. » Que reste-t-il de la pensée de Dieu? Rien; et Bauer déclare, en effet, que « la foi en Dieu est la source de tous les maux de la société, et qu'il n'y a pas d'autre Dieu que l'humanité. » De philosophie morale? Rien; et, en effet, Guillaume Marr prêche le prolétariat armé, et la régénération sociale par le brigandage. De droit et de devoir? Rien; et, en effet, on devient socialiste, c'est-à-dire, qu'avec l'aide de la force on prétend disposer de la personne, de la vie, de la propriété d'autrui.

Voilà le courant d'idées que les philosophes allemands, gênés autrefois chez eux par les gouvernements absolus, avaient déversé sur la Suisse (les lecteurs du *Correspondant* se rappelleront ici l'excellent et curieux travail de M. Hennequin). Voilà les doctrines qui ont couvé en ce pays surtout, pendant dix ans, au milieu de la plus parfaite indifférence de l'Europe, de l'ignorance, de l'oubli, je dirais presque de la sympathie des conservateurs européens, qui voyaient là quelques ennemis de plus pour les Jésuites. Or, ces doctrines, ou pour mieux dire, ces passions appuyées sur des rêves, maîtresses de la Suisse

par leur déplorable victoire de 1847, infestant l'Europe, descendant, comme les fleuves, dans toutes les vallées de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, ont produit la tempête européenne de 1848, et demeurent maintenant infiltrées partout, partout menaçantes, à peine contenues, vaincues nulle part. Il ne faut pas s'y tromper ; dans ce terrible mouvement qui s'accomplit ou qui se prépare, la France n'est qu'en seconde ligne. Elle n'a prêté autre chose que son vieil outil révolutionnaire. Les idées, les doctrines, les rêves de l'athéisme et du socialisme viennent de l'Allemagne. C'est le patriotisme allemand, égaré et dépravé, qui a voulu avoir son réveil, et qui n'a eu qu'un cauchemar ; c'est la mauvaise Allemagne, faussée par le luthérianisme, le socinianisme, le néologisme, le rationalisme, le panthéisme, l'illuminisme et le reste, qui en est venue et qui a amené l'Europe à ce point suprême d'avoir à combattre la théorie du brigandage dans les idées, la pratique du brigandage sur le champ de bataille.

Nous n'avons donc en notre pays qu'un écho d'outre-Rhin. Strauss, en vain prôné par quelques adeptes, n'a pas eu de succès en France ; Proudhon lui-même n'est qu'un disciple timide de Feuerbach, et la *Liberté de penser*, en reproduisant les idées de celui-ci, se croit obligée de les atténuer. Elle est fâchée qu'il se fasse si crûment athée ; elle trouve que le mot de *Dieu* a du bon ; que, bien qu'il soit peu philosophique, il convient au vulgaire ; qu'il est plus commode et plus usité par les poëtes que le mot *Raison* ou tout autre qui le remplacerait d'une façon plus rationnelle ; qu'il faut le garder au moins provisoirement. C'est pour elle une question de dictionnaire, et voilà tout. « Dieu, Providence, âme, autant de bons vieux mots, « un peu lourds et matériels, que la science expliquera, mais qu'elle « ne remplacera jamais avec avantage. »

Ce mal, du reste, aura peut-être son temps. La vérité en soi n'est pas plus forte que l'erreur ; tant s'en faut : mais l'erreur s'use et la vérité dure. Il n'a pas été donné à la Terreur d'éteindre le catholicisme en France ; il est resté plein de vie sous les décombres de ses églises et sous les cadavres de ses martyrs. Il ne sera pas donné non plus à toutes les faussetés de l'esprit allemand dévoyé d'éteindre les vrais et religieux instincts de l'esprit allemand laissé à lui-même ; à la mauvaise Allemagne d'étouffer la bonne. A l'encontre de la sève socialiste qui monte et fleurit en ce pays, la sève catholique grandit et s'y

développe. Qui ne sait ce qu'a fait depuis dix années le catholicisme allemand? ce qu'il a fait faire aux âmes de progrès dans le sérieux, dans le profond, dans le vif de la religion? ce que la pieté allemande a gagné de force, de zèle, d'activité? Il y a quelques années (car j'ai oublié la date) une certaine hérésie, dont nous avons presque oublié le nom, allait tuer, disait-on, le catholicisme allemand. Elle a été, au contraire, le point de départ d'une recrudescence catholique, et Ronge s'est trouvé être le promoteur involontaire d'une réaction chrétienne et religieuse. L'événement de 1848 a agi dans le même sens. Les disciples de Bauer et de Hegel, en remuant les pavés de Vienne et de Berlin, ne savaient pas non plus ce qu'ils faisaient. Ils ne se doutaient guère que de leur révolution anti-chrétienne allaient sortir une liberté toute nouvelle pour l'Église d'Allemagne, les associations de Pie IX, les conciles nationaux, l'émancipation si inattendue de l'Église d'Autriche. Le mal est ainsi à côté du bien, et il y a un courant d'activité humaine qui n'atteint pas la cité du démon sans toucher et sans réveiller aussi la cité de Dieu.

Fr. de Champagny.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE

PAR M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND [1].

(2e ET DERNIER ARTICLE [1].)

III

Des *mémoires* ne sont pas des *confessions ;* dans la pensée de tout le monde, cette dernière dénomination ne s'applique qu'à deux ouvrages placés aux deux pôles opposés : les *Confessions* de saint Augustin et celles de J.-J. Rousseau. Le livre de l'évêque d'Hippone était resté pendant quatorze siècles un modèle et un guide, quand le philosophe de Genève écrivit le sien. Avant et depuis saint Augustin, personne n'avait entrepris de se révéler ainsi au monde jusque dans les plus secrets replis du cœur, et Jean-Jacques prétendit en faire autant ; mais ni les moyens ni le but ne se ressemblèrent. Saint Augustin, en portant le scalpel dans l'analyse de ses propres sentiments, ne raconte avec précision qu'un petit nombre de circonstances ; il gémit sur l'abîme dans lequel il était tombé ; il montre ce qu'il a fallu que la grâce lui fît faire de chemin pour arriver à une vie pleinement chrétienne : mais tout en se livrant lui-même au lecteur, sa discrétion et sa pudeur sont telles qu'on ne devine pas toujours quels sont les désordres qu'il se reproche, et qu'on craint, avec une pensée moins pure que la sienne, de soupçonner plus de mal qu'il n'y en eut, en effet, dans les erreurs de sa jeunesse. Ces réticences, qui déroutent les lecteurs auxquels il prend fantaisie de faire des *Confessions* du saint évêque une étude de mœurs ou pis encore, ont leur principe dans deux sentiments également respectables.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 octobre 1850, t. XXVII, p. 65.

Saint Augustin savait qu'une conclusion morale n'efface pas le danger des peintures du désordre ; il savait aussi qu'en s'accusant lui-même d'une manière plus expresse il eût chargé d'ignominie d'autres mémoires que la sienne ; et, sous ce rapport, quand même la révélation d'une faute pourrait produire quelque bien, il faudrait s'en abstenir encore par respect pour des existences qui ne nous appartiennent pas.

Saint Augustin voulait, par son exemple, tirer l'homme de l'abîme : J.-J. Rousseau, par son exemple aussi, travaille à l'y laisser ; chez l'un, l'humilité du chrétien sauvé éclate en transports de reconnaissance : chez l'autre, un orgueil satanique se complaît dans la chute, et, par l'ostentation de plaies hideuses, s'attache à rassurer contre l'utilité du repentir et ceux qui font pis et ceux qui ne font pas si mal. Un tel calcul conduit inévitablement à attirer dans le récit tous les vices et toutes les faiblesses qui se sont trouvés en complicité avec le philosophe : car, si la prétention à un respect soutenu des lois de la morale n'est qu'une hypocrisie, comme Jean-Jacques tient à le prouver, le prochain n'a rien à cacher, et vous avez autant de droit de voir clair dans ses actions que vous lui en donnez à la connaissance des vôtres.

M. de Chateaubriand n'a voulu faire de *Confessions* ni dans le sens de saint Augustin ni dans celui de Rousseau. Il écrivait de Rome à M. Joubert, peu de temps après la mort d'une personne qu'il ne connut pas longtemps et qui n'en tint pas moins une grande place dans sa vie : « Mon seul bonheur est d'attraper quelques heures, pendant « lesquelles je m'occupe d'un ouvrage qui seul peut apporter de l'a« doucissement à mes peines : ce sont les *Mémoires de ma vie*..... « Soyez tranquille : ce ne seront point des confessions pénibles pour « mes amis; si je suis quelque chose dans l'avenir, mes amis y au« ront un nom aussi beau que respectable. Je n'entretiendrai pas « non plus la postérité du détail de mes faiblesses : je ne dirai de « moi que ce qui est convenable à ma dignité d'homme et, j'ose le « dire, à l'élévation de mon cœur. Il ne faut présenter au monde « que ce qui est beau : ce n'est pas mentir à Dieu que de ne décou« vrir de sa vie que ce qui peut porter nos pareils à des sentiments « nobles et généreux. Ce n'est pas qu'au fond j'aie rien à cacher : je « n'ai fait ni chasser une servante pour un ruban volé, ni abandonné « mon ami mourant dans une rue, ni déshonoré la femme qui m'a

« recueilli, ni mis mes bâtards aux Enfants-trouvés; mais j'ai eu mes « faiblesses, mes abattements de cœur; un gémissement sur moi « suffira pour faire comprendre au monde ces misères communes « faites pour être laissées derrière le voile. Que gagnerait la société à « la reproduction de ces plaies que l'on retrouve partout? On ne man- « que pas d'exemples, quand on veut triompher de la pauvre nature « humaine. » (T. IV, p. 211.) Dans l'exécution de son plan, M. de Chateaubriand est-il toujours resté fidèle à ce programme ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'en a dévié en rien d'essentiel, et que la délicatesse dont il faisait profession en 1803 n'a cessé d'être la règle de sa conduite et de ses écrits. Il n'a pas, d'ailleurs, composé ses *Mémoires* dans un but de morale et de philosophie; il a obéi au besoin que chacun éprouve de perpétuer son existence; il s'est complu dans ses souvenirs et il a espéré que d'autres y trouveraient à leur tour un plaisir correspondant au sien. Il a tenu, d'ailleurs, à s'expliquer lui-même et à jeter un jour sur l'origine de ses inspirations. Tous ces sentiments sont de l'ordre le plus naturel, et il n'est pas besoin, pour expliquer la pensée des *Mémoires*, d'y faire intervenir ou plus d'orgueil ou plus de calcul qu'on n'en trouve dans le commun des hommes.

De tels récits, contenus dans les bornes de la bienséance, ne font pas le compte de ceux qui continuent sur les autres l'application de la thèse de Rousseau. Ces bonnes âmes, que M. de Chateaubriand a eu quelquefois le tort d'affriander par des demi-aveux ou des phrases obscurément poétiques, lui en veulent de ce qu'il n'a pas tout dit, et pour que le public ne perde rien à cette réserve, ils s'efforcent de faire le supplément scandaleux des *Mémoires*. Il s'en faut de peu que, grâces à leurs investigations, nous n'ayons déjà l'équivalent de la longue liste de Leporello dans *Don Juan*, et l'on gourmande l'auteur de n'avoir pas mieux secondé ces intentions indiscrètes. Il suffit déjà de cette curiosité grossière, à laquelle on convie effrontément le public en jetant au hasard quelques noms dont on ne connaît ni le rôle ni la valeur véritables, pour faire ressortir à quel point le caractère de M. de Chateaubriand s'élevait au-dessus du monde corrompu au niveau duquel on voudrait le ravaler. « Je n'attends, disait-il dans un accès d'humeur, des générations « nouvelles que le dédain, et je le leur rends; elles n'ont pas de « quoi me comprendre; elles ignorent la foi à la chose jurée, l'amour

« des institutions généreuses, le respect de ses propres opinions, le « mépris du succès et de l'or, la félicité des sacrifices, le culte de la « faiblesse et du malheur. » (T. X, p. 181.) Cette séparation entre lui-même et ceux qui l'ont suivi dans la vie, M. de Chateaubriand ne l'appliquait qu'à la politique ; mais pour nous qui comparons ce qu'il était réellement avec l'interprétation subalterne que l'on fait de son caractère, nous sommes frappés de la justesse de l'anathème qu'il a lancé, sans le savoir, sur des hommes qui semblent ne l'avoir approché assiduement pendant sa vie que pour pouvoir le disséquer après sa mort.

Si l'on vivait toujours avec des gens d'un commerce sûr, et si l'on ne parlait qu'à des chrétiens, il y aurait moins d'inconvénient pour l'auteur des *Mémoires*, tantôt à s'accuser vaguement de ses *faiblesses et de ses abattements de cœur*, tantôt à traiter soi-même ses défauts comme il traite ceux des autres, c'est-à-dire avec une évidente exagération. D'une part ce sont les gémissements inévitables de la nature humaine accablée sous le poids de sa fragilité, de l'autre il faut passer quelque chose à la fantaisie poétique, qui augmente involontairement la mesure des sentiments et des objets. Mais quand ces aveux, qui manquent à la fois de précision et de mesure, tombent en de mauvaises mains, on ne sait plus ce qu'il ne faudra pas défendre contre les interprétations d'une honteuse malignité. Le danger devient plus grand encore quand il s'opère une transformation sociale et quand les mœurs qui régnaient à une époque passent à l'état de souvenirs. La sociabilité poussée en France jusqu'à l'excès avait produit des relations toutes particulières et qui tendent à s'effacer : nous ne disons pas que M. de Chateaubriand n'ait eu que de ces rapports où la préférence arrive jusqu'à la passion, l'amitié jusqu'à la participation de tous les secrets, sans que l'oubli des devoirs conduise au repentir : mais ce que nous osons affirmer, même pour les époques que nous ne connaissons que par les récits de M. de Chateaubriand, c'est qu'il n'est jamais descendu jusqu'à la pensée de revêtir d'un voile de convention des souvenirs qu'il n'aurait pu rappeler sans remuer la poussière de ses complices ou de ses victimes, et que la mention qu'il a faite de certaines personnes a été de sa part comme un certificat de respect.

Après le désordre des mœurs, il n'y a rien qui, de notre temps, ait plus compromis les hommes d'une certaine célébrité que le désordre de la fortune. On a fait, sous ce rapport, à M. de Chateaubriand

une réputation qu'il n'a jamais méritée, bien qu'il ait semblé quelquefois en tirer une espèce de vanité. Tel est ce passage du voyage de Prague où il se fait dire par le roi Charles X : « Combien, Cha« teaubriand, vous faudrait-il pour être riche? — Sire, vous y per« driez votre temps : vous me donneriez quatre millions ce matin, « que je n'aurais pas un patard ce soir. » (T. X, p. 420.) La plaisanterie est charmante; mais quiconque la prendrait au mot commettrait une erreur capitale. L'auteur d'*Atala* parle de *quatre millions :* mais il n'a eu à sa disposition dans sa vie que des sommes peu considérables en comparaison de cette hyperbole. N'ayant recueilli de l'héritage paternel qu'une part de cadet, dissipée presque immédiatement par la Révolution, et ayant vu s'évanouir en fumée par la même cause la fortune qu'on avait voulu lui faire trouver dans son mariage, après avoir pendant l'émigration éprouvé toutes les angoisses d'un extrême dénûment, à son retour en France il commença à vivre de sa plume, et l'aisance qu'il en tira aboutit à lui permettre de bâtir et d'habiter pendant huit ans une maison de campagne originale et charmante en son genre, parce qu'il l'avait créée, mais, en réalité, d'une modestie qui humilierait la plupart de nos coryphées littéraires. Quand il se fut aventuré sur la scène politique, il suffit de la suppression de son traitement de ministre d'Etat, après la publication de la *Monarchie selon la Charte,* pour le forcer de mettre en vente sa maison du Val-de-Loup ; ses traitements d'ambassadeur et de ministre, qu'il dépensait consciencieusement et au delà, le mirent néanmoins en mesure de fonder à crédit l'infirmerie de Marie-Thérèze, auprès de laquelle on l'a vu assez longtemps occuper une modeste maison. Ayant, après la chute de M. de Villèle, accepté l'ambassade de Rome, il crut pouvoir se promettre d'y rester longtemps, et comme il voyait ce poste sous un aspect grandiose, après une hospitalité splendide prodiguée pour ainsi dire à toute l'Europe, il se mettait en mesure de se montrer plus magnifique encore, lorsque l'avénement du ministère Polignac et la résolution qu'il prit de donner sa démission le plongèrent dans les plus grands embarras. C'est alors qu'il vendit ses œuvres pour une somme qui, en réalité, se trouva bien au-dessous de l'annonce nominale, mais qui néanmoins lui permit de rembourser des obligations pour lesquelles il payait depuis longtemps des intérêts ruineux. Après avoir ainsi mis ordre à ses affaires, il serait retombé dans la pauvreté sans la rente

viagère que lui assura la société des *Mémoires d'Outre-tombe*, et cette ressource même serait restée insuffisante, si M. le comte de Chambord ne l'eût en quelque sorte contraint de subir son ancienne pension de ministre d'Etat.

Excepté dans les occasions officielles et lorsqu'il s'agissait de représenter la France, jamais existence n'a été plus étrangère aux recherches du luxe que celle de M. de Chateaubriand. Il n'avait non plus aucune de ces dépenses, fruit de honteuses faiblesses, qui minent sourdement tant de situations. Mais il tenait à une certaine dignité extérieure, dont il avait pris le goût en Angleterre, que l'habitude avait fortifiée pendant ses charges et qu'il a continuée jusqu'au bout, par un sentiment de respect pour lui-même et pour ce qu'il avait été. Il poussait d'ailleurs, à l'égard de ce qui l'entourait, la bonté jusqu'à la faiblesse, et il s'accommodait, dans le cortége de sa bonne comme de sa mauvaise fortune, d'une certaine fidélité gâcheuse avec laquelle il montait et descendait, au détriment de l'ordre de sa maison.

Cette largeur d'habitudes et cette générosité de procédés auraient dû lui rendre plus sensibles les revirements de fortune qui ont signalé son existence : c'est une raison pour admirer davantage le désintéressement absolu dont il a fourni des preuves si éclatantes. On a prétendu, à propos de la démission qu'il donna lors du meurtre du duc d'Enghien, que le sacrifice qu'il fit alors de sa position n'était pas sincère, et, que, déjà fatigué de la carrière diplomatique, il ne cherchait qu'un prétexte pour recouvrer sa liberté : on le traite ainsi comme ces gens de lettres qui retournent gaiement, après quelques bombances passagères, à leur cinquième étage et à leur pension bourgeoise. Mais on oublie que dès lors, obéissant plus qu'il ne le croyait lui-même à l'esprit de sa famille, il avait pris dans la société la plus élevée des habitudes d'élégance auxquelles un certain état de maison était devenu nécessaire : on ne se souvient pas qu'il était marié et qu'il n'aurait pas admis un moment la pensée que madame de Chateaubriand eût des privations à supporter. Il est peut-être le seul homme de notre temps qui, éprouvant le besoin de l'aisance, n'ait pas, sous ce rapport, capitulé avec sa propre conscience; j'ajoute même qu'il se consolait de ses disgrâces par le haut prix qu'il attachait à la gloire de son désintéressement, et on l'aurait profondément étonné si l'on s'était de son vivant permis un doute sur la qua-

lité morale par laquelle il s'élevait le plus au-dessus des autres.

Enfin personne n'a peut-être montré plus de suite et de fidélité dans ses affections. Comme les hommes sur lesquels les attachements passagers ne prennent aucun empire, incapable d'engouement, et porté au dédain beaucoup plus par passion de la solitude que par orgueil, il se donnait très-sérieusement et pour ainsi dire sans retour. On citerait difficilement un de ses amis dont il ait été séparé autrement que par la mort. Ceux qui veulent à tout prix le travestir aux yeux du public ont été chercher dans les papiers de Chenedollé, auteur de quelques beaux vers qui n'a pu parvenir à être un poëte, des traces de mécontentement, des plaintes sur la perte de l'affection de M. de Chateaubriand ; mais la question est de savoir s'il en avait été véritablement l'ami. Il se donnait pour tel, comme il arrive aux hommes de second ordre qui veulent se rattacher à ceux du premier, et M. de Chateaubriand, qui l'estimait personnellement, le laissait faire ; mais avec le temps et la séparation ces liens factices se relâchèrent, et il n'est pas étonnant que M. de Chateaubriand eût peu à peu oublié cette muse provinciale, égarée dans les bureaux de l'Université.

Pour ceux même qu'il élevait à la hauteur de son amitié, il était exposé à de cruels mécomptes ; non pas que ceux-ci lui fussent ingrats, il les avait bien choisis, mais la politique et les tentations de la fortune les entraînaient l'un après l'autre loin du sentier solitaire où l'indépendance maintenait l'auteur des *Martyrs*. C'est ainsi que M. de Fontanes lui échappa pour se dévouer à la puissance impériale, et entraîna dans son orbite le spirituel et excellent M. Joubert, qui, devenu conseiller de l'Université, finissait par trouver que tout allait bien dans cette main-mise du despotisme sur les consciences. Plus tard, M. Bertin l'aîné, en se ralliant contre la branche aînée au principe de la révolution, s'éloigna encore de son vieux compagnon de route. M. de Chateaubriand, si amer pour ses rivaux en politique, laisse voir à peine qu'il ait souffert de ces séparations d'avec ses amis : vivants il les excuse, morts il les relève et s'occupe de recommander leur mémoire aux générations nouvelles. Sans lui, sans le soin qu'il prit d'offrir au public un premier choix des Pensées de M. Joubert, il est probable que ce moraliste serait resté à peu près inconnu. M. Bertin l'aîné avait un tact littéraire des plus

sûrs, et M. de Chateaubriand s'est toujours bien trouvé de ses avis ; mais qu'est-ce qui ferait soupçonner ce mérite dans le vieux rédacteur du *Journal des Débats,* si son ami n'eût pris le soin de le proclamer ? Quant à ce qu'il dit de M. de Fontanes, qui dans ce genre lui avait rendu encore de plus grands services, qui, bien qu'attaché à des doctrines si différentes des siennes, comprit sa supériorité et travailla à la dégager de ses scories sans rien lui faire perdre de sa trempe originale, où trouver un écrivain qui ait exprimé avec un sentiment plus vrai l'heureuse influence qu'un autre avait exercée sur son talent ? Ce rapport si doux, si honorable, si bien équilibré de Fontanes et de Chateaubriand rappelle les illustres amitiés des gens de lettres pendant le siècle de Louis XIV, et laisse dans la boue toutes les relations fausses et tracassières du XVIIIe siècle.

Il en est de même de l'attachement qu'il professa pour quelques femmes distinguées, et c'est ici surtout que l'équivoque, propagée par ceux auxquels il faut à tout prix un Chateaubriand coupable, a besoin d'être éclaircie. Je ne choisirai qu'un exemple, parce qu'il s'agit d'une personne inconnue à la génération présente, et à l'occasion de laquelle l'erreur est par conséquent plus facile. Madame de Beaumont a tenu une grande place dans la vie de M. de Chateaubriand. S'étant lié avec elle à son retour de l'émigration, il la perdit très-peu de temps après ; il eut la douleur et en même temps la consolation de la voir mourir presque dans ses bras ; il lui rendit les derniers devoirs, lui fit élever un monument à Rome, où elle était morte, et voua dès-lors à sa mémoire un culte d'attachement et de respect. Il a raconté ses rapports d'amitié avec madame de Beaumont ; il a laissé voir la préférence exaltée qu'elle lui témoignait : il permet de croire que c'était lui qu'elle était venue retrouver à Rome, pendant qu'il était attaché à la légation du cardinal Fesch, et il se pare avec une prédilection marquée de cet attachement aux yeux du monde. Trouvons-nous ici un abus de la royauté littéraire dans l'étalage scandaleux d'une liaison coupable, et nouveau Louis XIV, le prince des écrivains de notre temps a-t-il conçu la folle pensée d'imposer au monde ce que, dans l'ancienne cour, on appellait une maîtresse reconnue ? Alors, il y aurait, j'en conviens, une profanation de toutes les choses saintes qui soulèverait l'âme et qui imprimerait une véritable dégradation sur le caractère de M. de Chateaubriand. Il ne compromettrait pas seulement la femme qui l'aurait aimée, il ferait

de ses amis les plus respectables, de ses proches, de sa sœur, de sa femme, les complices de son désordre.

Qu'on lise dans cet esprit le tableau qu'il fait de son séjour d'été à Savigny, auprès de madame de Beaumont; c'est une des peintures les plus fraîches et les plus douces que renferme cette galerie si variée : « Je me rappellerai éternellement quelques soirées passées dans cet « abri de l'amitié : nous nous réunissions, au retour de la prome- « nade, auprès d'un bassin d'eau vive, placé au milieu d'un gazon « dans le potager ; madame Joubert, madame de Beaumont et moi, « nous nous asseyions sur un banc ; le fils de madame Joubert se « roulait à nos pieds sur la pelouse : cet enfant a déjà disparu ; deux « chiens de garde et une chatte se jouaient autour de nous, tandis « que des pigeons roucoulaient sur le bord du toit. Quel bonheur « pour un homme nouvellement débarqué de l'exil, après avoir « passé huit ans dans un abandon profond, excepté quelques jours « promptement écoulés ! C'était ordinairement dans ces soirées que « mes amis me faisaient parler de mes voyages ; je n'ai jamais si bien « peint qu'alors les déserts du Nouveau-Monde. La nuit, quand les « fenêtres de notre salon champêtre étaient ouvertes, madame de « Beaumont remarquait diverses constellations, en me disant que je « me rappellerais un jour qu'elle m'avait appris à les connaître. De- « puis que je l'ai perdue, non loin de son tombeau à Rome, j'ai plu- « sieurs fois, du milieu de la campagne, cherché au firmament les « étoiles qu'elle m'avait nommées ; je les ai aperçues brillant au- « dessus des montagnes de la Sabine ; le rayon prolongé de ces astres « venait frapper la surface du Tibre. Le lieu où je les ai vues sur les « bois de Savigny, et les lieux où je les revoyais, la mobilité de mes « destinées, ce signe qu'une femme m'avait laissé dans le ciel pour me « souvenir d'elle, tout cela brisait mon cœur. » (T. IV, p. 30.) C'est dans ce cercle qu'après avoir montré madame Joubert, M. de Chateaubriand introduit sa femme, séparée de lui aussitôt après son mariage par les tempêtes de la révolution, et qui vint se réunir à lui dans le cours du même été ; puis nous voyons apparaître sa dernière sœur, Lucile, devenue la comtesse de Caud, et qui se prit d'un attachement passionné pour madame de Beaumont. Cette société formée sous de si doux auspices se rompit bientôt. Lucile, dont le génie avait de l'analogie avec celui de son frère, mais dont le caractère singulier tournait peu à peu à la folie, reprit le cours d'une vie errante et in-

quiète ; M. de Chateaubriand partit lui-même pour Rome, et madame de Beaumont, à qui les médecins avaient conseillé l'air du midi, ne tarda pas à l'y rejoindre. C'était une lampe à demi éteinte qui jetait ses dernières clartés : peu de jours après son arrivée, il fallut songer à la mort, et la religion vint consoler ses derniers instants.

Songeons qu'il s'agit d'un homme qui a écrit le *Génie du Christianisme*, qu'un prêtre intervient au nom de Dieu, qu'après avoir recueilli les aveux de la mourante, il laisse auprès d'elle cet ami qui l'a fait appeler et qui sera le témoin de ses dernières pensées. Cette femme qui expirait, et dont on lui reproche d'avoir décrit l'agonie avec une cruelle vérité, avait vu son père, M. de Montmorin, et tous ses proches, périr sur l'échafaud. On lit sur sa tombe, à Rome, les paroles du prophète : *Et noluit consolari, quia non sunt.* Ces terribles émotions avaient en effet abrégé sa vie ; ceux qui se la rappellent encore, ou qui se la rappelaient il y a quelques années, la représentent comme sans beauté, détruite et d'une effrayante maigreur, mais avec une physionomie très-touchante et un esprit d'une étonnante supériorité. Telle fut la femme au sort de laquelle tout ce que Rome renfermait de distingué et de respectable prit l'intérêt le plus vif, et dont les funérailles furent, en quelque sorte, un deuil public. Qu'on lise sans prévention tout ce récit : comment une âme délicate pourra-t-elle consentir à admettre que celle au tombeau de laquelle M. de Chateaubriand a vu prier Léon XII, ait eu à expier autre chose que l'excès d'un pur attachement ? N'oublions pas que madame de Beaumont avait été dans les secrets du *Génie du Christianisme;* qu'à Savigny elle copiait les passages dont l'auteur avait besoin : souvenons-nous aussi que tout en convenant de ses faiblesses, M. de Chateaubriand a prononcé ces paroles à la face des hommes : « M'eût-il été facile d'abuser d'une illusion passagère, l'i-
« dée d'une volupté advenue par les voies chastes de la religion, ré-
« voltait ma sincérité : être aimé à travers le *Génie du Christianisme,*
« aimé pour l'*extrême-onction,* pour la *fête des morts !* je n'aurais
« jamais été ce honteux Tartuffe. » (T. IV, p. 10.)

Mais, dit-on, il a donné la mesure de la sécheresse de son âme, en se complaisant à décrire comme un poëte les derniers combats de son amie contre la mort : nous ne croyons pas à l'ostentation de sa douleur. — Ces frivoles reproches méconnaissent la vraie nature de M. de Chateaubriand : il a fait pour cette mort qui l'avait si profon-

dément touché, ce qu'il a fait pour tout ce qui le frappait vivement; il a rendu ses souvenirs avec une fidélité merveilleuse. Il sentait bien, d'ailleurs, que madame de Beaumont ne vivrait que par lui, et l'on voit la consolation qu'il éprouvait à lui élever, dans ses écrits, une statue immortelle, pour prix de l'affection qu'elle lui avait prodiguée, de cette affection si vraie, si entière, si précieuse à un exilé, qui, quelques années auparavant, mourait de faim dans un grenier de Londres. En vérité, c'est un malheur de bien dire : car, alors, les juges superficiels ou prévenus ne voient que de belles phrases dans la supériorité de votre langage, et c'est pourquoi il en est si souvent, pour M. de Chateaubriand, de ses sentiments comme de ses observations de voyageur. On y croirait plus facilement, si l'on avait pour garant de son exactitude la platitude de l'expression.

Pour que les gens de bonne foi reconnaissent que le souvenir de madame de Beaumont était resté dans l'âme de M. de Chateaubriand l'objet d'un culte pieux, je n'irai pas chercher ce qu'il dit d'un cyprès planté par elle, et dont il allait reconnaître la cîme sur le boulevard du Mont-Parnasse. Cette prolongation d'une rêverie romanesque ne paraîtrait pas assez sérieuse; je me sens bien plus touché du soin qu'il a pris de rappeler ses relations avec un homme que les rares visiteurs de son *Infirmerie* rencontraient constamment le soir à son foyer. Cet excellent homme, qui s'appelait M. Lemoine, était bien, au jugement de ceux qui le trouvaient chez M. de Chateaubriand, le moins divertissant et le plus ordinaire qu'il fût possible de voir; on ne s'expliquait pas comment un génie de cette portée s'accommodait d'une société aussi terne, et nous avons bien pu, alors, comme beaucoup d'autres, expliquer cette préférence par le goût que montrent trop souvent les hommes supérieurs pour des relations subalternes. J'avoue qu'en lisant dans les *Mémoires* ce qu'était M. Lemoine pour l'ami de madame de Beaumont, je me suis reproché la témérité de mon premier jugement. Parlant de ses promenades au cimetière du Sud, M. de Chateaubriand énumère les souvenirs qu'il y rencontre : « Dans cet exil nouveau, j'ai déjà d'anciens amis : « M. Lemoine y repose. Secrétaire de M. de Montmorin, il m'avait « été légué par madame de Beaumont; il m'apportait presque tous « les soirs, quand j'étais à Paris, la simple conversation qui me plaît « tant quand elle s'unit à la bonté du cœur et à la sûreté du carac- « tère. Mon esprit fatigué et malade se délasse avec un esprit sain

« et reposé. » (T. X, p. 304.) Qui, connaissant le motif, ne serait touché de la petite exagération de cette oraison funèbre ?

J'ai insisté sur la liaison de M. Chateaubriand avec madame de Beaumont, parce que la fausseté de la position des deux personnages, à une époque où l'ordre moral commençait à peine à se rétablir dans la société, aurait pu tromper les lecteurs qui n'auraient lu que superficiellement les *Mémoires d'Outre-tombe ;* en tout cas, ces explications ne sont indignes ni de M. de Chateaubriand, ni de son amie ; mais je rougirais d'étendre l'apologie à des circonstances douloureuses qui peuvent étonner après la lecture des *Mémoires,* où le respect et le chagrin retiennent la plume de l'écrivain et abrègent ses développements. Il suffit de lire ce que M. de Chateaubriand a cité des lettres de Lucile, pour rejeter loin de soi toute supposition qui porterait atteinte à l'angélique pureté de cette sœur. Il arrive au sentiment fraternel, comme à toutes les affections légitimes, de prendre dans certaines personnes une tournure romanesque qui fait le malheur de la vie : c'est ce qu'on voit dans les lettres de Lucile, où l'humeur noire qui la dominait empoisonne ses relations avec le compagnon de son enfance. Si M. de Chateaubriand était moins discret, on sentirait mieux à quel point la folie de Lucile était congéniale et invétérée, et le secret fort triste et fort naturel du malheur qui la poursuivait empêcherait la pensée de s'égarer dans des suppositions cent fois plus tristes. La conception de *René* est étrange et pénible ; mais *René* avait paru du vivant de madame de Caud, et si cette femme, d'une piété parfaite, y eût reconnu le plus imperceptible reflet de ses sentiments ou de ceux de son frère, elle aurait méprisé ce frère pour lequel son admiration et sa confiance s'expriment en termes si touchants.

Ce que nous avons dit jusqu'ici montre dans M. de Chateaubriand une exquise délicatesse de sentiments, un désintéressement à toute épreuve, une constance et une rectitude remarquables dans le commerce de l'amitié. A ces vertus, j'en joindrais volontiers une quatrième, le travail. On ne réfléchit pas assez souvent que la vertu du travail est un des aspects les plus importants de la probité. C'est le ressort de l'âme, qui, loin de se laisser abattre sous les obstacles, lutte avec une énergie sans cesse renouvelée contre la tendance de notre nature à se relâcher et à faiblir. La paresse à son tour, la paresse signalée comme un péché capital, est cette pusillanimité chro-

nique que les théologiens scholastiques appelaient *acidia,* et que nous retrouvons désignée sous le même nom dans l'*Enfer du Dante.* Il y a des *accidiosi* dans toutes les carrières de la vie, et particulièrement parmi les gens de lettres. C'est ce qui produit le charlatanisme et cause ordinairement la décadence des littératures : l'insolence avec laquelle certains écrivains abusent de leur renom pour jeter au public des ouvrages à peine ébauchés, ou même les produits d'autres plumes engagées à leur service, est une des formes les plus notables de l'*acidia :* M. de Chateaubriand n'a jamais rien eu de semblable à se reprocher. Il fait remarquer lui-même que son opiniâtreté à l'ouvrage était extrême : « Dans ma jeunesse, dit-il, « j'ai souvent écrit douze et quinze heures sans quitter la table où « j'étais assis, raturant et recomposant dix fois la même page. L'âge « ne m'a rien fait perdre de cette faculté d'application. Aujourd'hui, « mes correspondances diplomatiques, qui n'interrompent point mes « compositions littéraires, sont entièrement de ma main. » (T. III, p. 232.) Ces révélations n'ont rien d'exagéré. M. de Chateaubriand avait des habitudes méthodiques qui contrastaient avec l'idée qu'on se fait d'ordinaire des entraînements de son imagination : chaque matin il se remettait à l'ouvrage avec la ponctualité et l'acharnement d'un bon ouvrier; jamais il n'a rien présenté au public qu'il n'eût travaillé, revu, corrigé avec une persévérance merveilleuse. C'était presque un malheur, je l'ai déjà dit, qu'un manuscrit restât longtemps entre ses mains ; car, à force de chercher le mieux, il effaçait des beautés réelles, surtout avec cette disposition singulière qui l'empêchait d'avoir confiance dans rien de ce qu'il eût écrit. Ses préfaces, ses avant-propos, ses moindres notes le montrent tout entier. Jamais il n'aurait souffert que personne écrivît une ligne pour lui. Ce respect de soi-même et du public est devenu assez rare pour qu'on en fasse un des mérites essentiels de M. de Chateaubriand.

Une chose encore qu'il faut toujours relever dans les hommes, qui, par leur position, leurs talents ou leurs charges, ont pu influer sur le sort de leurs semblables, c'est cet éloignement de toute offense, cette compassion des faibles qui lui ont attiré tant de bénédictions de la part des déshérités de ce monde. Toutes les fois qu'il parle de lui, soit en bien, soit en mal (et nous verrons qu'il ne s'épargne guère), on est frappé de la justesse des expressions que lui dicte sa conscience. « Et moi aussi, tel que les puissantes urnes des fleuves, j'ai répandu

« le petit cours de ma vie, tantôt d'un côté de la montagne, tantôt de « l'autre ; capricieux dans mes erreurs ; *jamais malfaisant.* » (T. II, p. 279.) C'est la stricte vérité. A côté de ces haines presque toujours généreuses qu'il concevait contre ceux dans lesquels il avait cru reconnaître un obstacle au bien, et qui ne se sont jamais plus vivement prononcées que contre le représentant le plus célèbre, dans notre siècle, de la politique des intérêts, le prince de Talleyrand, il avait une douceur habituelle qui aurait été la plus charmante des qualités, si elle n'avait été accompagnée d'une assez forte dose d'indifférence ; avec une bonté rare, il manquait de sensibilité. Mais, ici, je m'aperçois que j'entre dans les aspects défavorables du caractère, et, avant de m'y engager, j'ai besoin d'opposer à ceux qui ne voient en lui qu'une vanité sans bornes, une soif de bruit que rien n'aurait pu satisfaire, une de ces phrases-portraits dans lesquelles il se découvre si nettement : « Ce que j'aurais aimé, avant tout, eût été une vie « glorieuse par un résultat éclatant, et obscure par la destinée. » (T. IV, p. 135.) Et, en effet, la lutte de tous les instants lui était antipathique : il ne changeait de place que pour échapper à ce que les événements avaient fait de lui ; c'était, par dessus tout, un homme d'habitudes régulières ; il y trouvait le seul remède à une amertume qu'il portait au fond de l'âme comme un mal héréditaire ; et si la Providence, qui le destinait à un rôle si élevé, eût voulu qu'après une grande chose accomplie, tel qu'aurait été le passage au nord-ouest de l'Amérique, que, dans sa jeunesse, il ambitionnait de découvrir, il coulât une vie obscure et fortunée auprès d'une femme d'un caractère calme et doux, dans le fond d'un comté de l'Angleterre, il se serait peut-être ennuyé beaucoup (car l'ennui le poursuivait partout, même dans le repos), mais à coup sûr il eût joui de tout le bonheur compatible avec sa nature.

J'aborde enfin le secret le plus triste de ce caractère exceptionnel, et en le faisant, j'ai besoin d'écarter le prétexte sous lequel des gens d'un caractère tout différent ont trouvé moyen de se gâter, en singeant ces abîmes de l'âme dont il a trop parlé, et où tout s'aigrit comme dans le fond d'un vase mal préparé. M. de Chateaubriand avait hérité de la raideur paternelle et des souffrances comprimées de sa pieuse mère, une maladie morale qui fut nourrie par l'isolement dans lequel on laissa s'écouler les années de sa jeunesse. Sous ce rapport, on remarque une frappante analogie entre lui et sa

sœur Lucile, si ce n'est que par la force de son tempérament et l'activité de sa vie il avait de bonne heure échappé aux conséquences extrêmes de cette fâcheuse disposition. Que les produits de son imagination se soient imprégnés de cette *mélancolie* (à prendre ce nom dans sa véritable acception de *bile noire*), c'est un point qu'on ne saurait mettre en doute : mais il ne s'en suit pas qu'il faille être mélancolique pour trouver la poésie, et certes ce n'était pas un mélancolique que le plus grand poëte du monde, ce chantre aveugle, dans lequel s'était reflétée, comme dans M. de Chateaubriand, l'image vraie de toutes choses. Je dirai plus, si sa mélancolie eût été moindre, il se serait montré plus sensible dans ses écrits comme dans sa vie : car l'humeur noire pousse à l'égoïsme.

Nous nous sommes habitués à le voir, en termes admirables, mais sans masque, peindre les dispositions de son âme : après avoir résumé par quelques mots frappants ses bonnes qualités, il va nous révéler les malheurs de sa nature. « *La faute en est à mon organisa-* « *tion,* dit-il quelque part : je ne sais profiter d'aucune fortune ; je « ne m'intéresse à quoi que ce soit qui intéresse les autres. Hors en « religion, je n'ai aucune croyance. Pasteur ou roi, qu'aurais-je fait « de mon sceptre ou de ma houlette? Je me serais également fatigué « de la gloire et du génie, du travail et du loisir, de la prospérité et « de l'infortune. Tout me lasse : je remorque avec peine mon ennui « avec mes jours, et je vais partout baillant ma vie. (T. II, p. 279.) « — Je me reconnais effrontément l'aptitude aux choses positives, « sans me faire la moindre illusion sur l'obstacle qui s'oppose en moi « à ma réussite complète. *Cet obstacle ne vient pas de la muse ; il naît* « *de mon indifférence de tout.* Avec ce défaut, il est impossible d'ar- « river à rien d'achevé dans la vie pratique. (T. IX, p. 90.) — J'allai « faire ma cour au roi à Saint-Cloud : il me demanda quand je retour- « nais à Rome. Il était persuadé que j'avais un bon cœur et une mau- « vaise tête. Le fait est que j'étais précisément l'inverse de ce que « Charles X pensait de moi : j'avais une tête très-froide en soi, bonne « tête, et le cœur cahin-caha pour les trois quarts et demi du genre « humain. » (T. IX, p. 126.)

C'est cette disposition malheureuse qui le guidait dans ses rapports avec les femmes, et qui le portait à tourmenter les personnes qui prenaient à lui un intérêt passionné : il avait trouvé les premières et les plus douces consolations auprès de sa mère ; il avait eu

dans sa sœur Lucile une confidente exaltée ; plus tard madame de Beaumont lui subordonna toutes ses pensées, et c'est ainsi qu'il contracta l'habitude de corriger l'ennui par la domination. Une fois sur cette pente, il arrivait à des duretés désolantes envers les personnes dont il s'était fait aimer, duretés dont il ne se repentait que quand il n'en était plus temps. « Depuis que j'ai perdu cette personne si généreuse, » dit-il en parlant de madame la duchesse de Duras, autre amie d'un dévouement sans bornes pour lui, « cette personne d'une « âme si noble, d'un esprit qui réunissait quelque chose de la force « de la pensée de madame de Staël à la grâce du talent de madame « de La Fayette, je n'ai cessé, en la pleurant, de me reprocher les « inégalités dont j'ai pu affliger quelquefois des cœurs qui m'étaient « dévoués. Veillons bien sur notre caractère ! Songeons que nous « pouvons, avec un attachement profond, n'en pas moins empoison- « ner des jours que nous rachèterions au prix de tout notre sang. « Quand nos amis sont descendus dans la tombe, quel moyen avons- « nous de réparer nos torts ? Nos inutiles regrets, nos vains repen- « tirs, sont-ils un remède aux peines que nous leur avons faites ? Ils « auraient mieux aimé de nous un sourire pendant leur vie que « toutes nos larmes après leur mort. » (T. VI, p. 395.) Il avait, en effet, des tristesses qui dégénéraient en morne silence et dont il avait le tort de se servir comme d'un moyen de conserver son empire. Cependant, en se rappelant une faute qu'il attribue à sa taciturnité, il entre plus avant dans son propre caractère, et jamais miroir, selon nous, n'aura mieux reflété la réalité des objets : « En aucun temps il ne « m'a été possible de surmonter cette espèce de retenue et de solitude « intérieure qui m'empêche de causer de ce qui me touche. Personne « ne saurait affirmer, sans mentir, que j'aie raconté ce que la plupart « des gens racontent dans un moment de peine, de plaisir ou de va- « nité. Un nom, une confession de quelque gravité ne sort point ou « ne sort que rarement de ma bouche. Je n'entretiens jamais les « passants de mes intérêts, de mes desseins, de mes travaux, de mes « idées, de mes attachements, de mes joies, de mes chagrins, per- « suadé de l'ennui profond que l'on cause aux autres en leur parlant « de soi. Sincère et véridique, je manque d'ouverture de cœur : mon « âme tend incessamment à se fermer ; je ne dis point une chose en- « tière, et je n'ai laissé passer ma vie complète que dans ces *Mé- « moires*. Si j'essaie de commencer un récit, soudain l'idée de sa lon-

« gueur m'épouvante ; au bout de quatre paroles le son de ma voix « me devient insupportable et je me tais. Comme je ne crois à rien, « excepté en religion, je me défie de tout : la malveillance et le dé- « nigrement sont les deux caractères de l'esprit français ; la moque- « rie et la calomnie, le résultat certain d'une confidence.

« Mais qu'ai-je gagné à ma nature réservée ? d'être devenu, parce « que j'étais impénétrable, un je ne sais quoi de fantaisie, qui n'a « aucun rapport avec la réalité. Mes amis même se trompent sur « moi, en croyant me faire mieux connaître et en m'embellissant des « illusions de leur attachement. Toutes les médiocrités d'anticham- « bre, de bureaux, de gazettes, de cafés, m'ont supposé de l'ambi- « tion, et je n'en ai aucune. Froid et sec en matière usuelle, je n'ai « rien de l'enthousiaste et du sentimental : ma perception distincte « et rapide traverse vite le fait et l'homme, et les dépouille de toute « importance. Loin de m'entraîner, d'idéaliser les vérités applica- « bles, mon imagination ravale les plus hauts événements, me déjoue « moi-même ; le côté petit et ridicule des objets m'apparaît tout « d'abord ; de grands génies et de grandes choses, il n'en existe « guère à mes yeux. Poli, laudatif, admiratif pour les suffisances qui « se proclament intelligences supérieures, mon mépris caché rit et « place sur tous ces visages enfumés d'encens des masques de Callot. « En politique, la chaleur de mes opinions n'a jamais excédé la lon- « gueur de mon discours ou de ma brochure. Dans l'existence inté- « rieure et théorique je suis l'homme de tous les songes ; dans l'exi- « stence extérieure et pratique, l'homme des réalités. Aventureux et « ordonné, passionné et méthodique, il n'y a jamais eu d'être à la « fois plus chimérique et plus positif que moi, de plus ardent et de « plus glacé ; androgyne bizarre, pétri des songes divers de ma « mère et de mon père.

« Les portraits qu'on a faits de moi, hors de toute ressemblance, « sont principalement dus à la réticence de mes paroles. La foule « est trop légère, trop inattentive pour se donner le temps, lors- « qu'elle n'est pas avertie, de voir les individus tels qu'ils sont. « Quand, par hasard, j'ai essayé de redresser quelques-uns de ces « faux jugements dans mes préfaces, on ne m'a pas cru. En dernier « résultat, tout m'étant égal, je n'insistais pas ; un *comme vous vou- « drez* m'a toujours débarrassé de l'ennui de persuader personne ou « de chercher à établir une vérité. Je rentre dans mon for intérieur,



« comme un lièvre dans son gîte : là, je me mets à contempler la « feuille qui remue ou le brin d'herbe qui s'incline.

« Je ne me fais pas une vertu de ma circonspection invincible au« tant qu'involontaire : si elle n'est pas une fausseté, elle en a l'ap« parence ; elle n'est pas en harmonie avec des natures plus heu« reuses, plus aimables, plus faciles, plus naïves, plus abondantes, « plus communicatives que la mienne. » (T. III, p. 121 et suiv.)

Ecce homo : voici l'homme ! est-ce le chrétien ? Oui, car il a appris à se connaître : non, car il n'a pas fait l'effort suffisant pour triompher de son mauvais penchant. Quelquefois il est implacable comme un païen : « M. de Villèle, que j'aimais sincèrement, cordialement, a « non-seulement manqué aux devoirs de l'amitié, aux marques « publiques d'attachement que je lui ai données, aux sacrifices que « j'avais faits pour lui, mais encore aux plus simples procédés. Le Roi « n'avait plus besoin de mes services ; rien de plus naturel que de « m'éloigner de ses conseils ; mais la manière est tout pour un galant « homme, et comme je n'avais pas volé la montre du Roi sur sa che« minée, je ne devais pas être chassé comme je l'ai été... J'ai été « ami sincère, je resterai ennemi irréconciliable. Je suis malheureu« sement né : les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais. » (T. VIII, p. 47.) Voilà ce qu'il disait dans une lettre à M. de Montlosier ; et plus tard, en s'adressant au roi Charles X : « Les ministres « sont mes ennemis : je suis le leur ; je leur pardonne comme chré« tien : mais je ne leur pardonnerai jamais comme homme. » (T. VII, p. 77.) Les préjugés du monde le dominent ; l'orgueil est le plus fort : s'il ne se complaît pas dans son endurcissement, il ne se croit pas du moins la force d'en sortir : « Il serait mieux d'être plus « humble, plus prosterné, plus chrétien. Malheureusement je suis « sujet à faillir ; je n'ai point la perfection évangélique ; si un « homme me donnait un soufflet, je ne tendrais pas l'autre joue. » (T. VIII, p. 99.) Après avoir recueilli ces tristes paroles, on ne s'étonne plus que ceux qui renient l'Évangile réclament comme un des leurs l'auteur du *Génie du Christianisme*. On dirait de ces esprits de l'abîme qui, dans les compositions du moyen âge, attendent les âmes au passage, et se flattent d'avance, à la vue de certaines taches, de pouvoir emporter leur proie : mais de l'autre côté est l'ange qui dispute à Satan sa conquête ; et la sentence du juge ne se fonde pas

toujours sur les griefs de l'accusateur. Il nous reste une énigme pénible : nous ne pouvons la résoudre qu'en étudiant, dans M. de Chateaubriand, l'homme religieux.

IV

En abordant la partie la plus difficile de ma tâche, je commence par écarter, ou du moins par atténuer un reproche qui n'a pas plus manqué au dernier ouvrage de M. de Chateaubriand qu'à ses productions les plus célèbres. On se rappelle que lors de l'apparition du *Génie du Christianisme*, ce livre, qui devait seconder d'une manière si efficace le rétablissement des autels, avait rencontré dans le clergé des juges extrêmement sévères : il en fut de même pour les *Martyrs*. Les procédés de l'auteur et la liberté de tons et de tableaux qu'il conservait dans l'appréciation des vérités de la religion et dans la peinture de ses beautés, causaient du trouble et de l'inquiétude : on n'avait jamais rencontré un apologiste de cette sorte, et quelques-uns, par des considérations rigides, étaient prêts à le rejeter parmi les adversaires. Il fallut la grandeur du succès, la profondeur de l'impression, l'évidence des avantages que la religion en retirait, pour faire taire les scrupules.

Que M. de Chateaubriand les réveille encore une fois ou qu'ils soient excités par d'autres circonstances, toujours est-il que la piété des Français revient avec peine des habitudes qu'elle a prises sous l'influence, ouverte ou latente, du jansénisme. Cette influence de cent cinquante ans a été si forte, elle a trouvé un aliment si docile dans la tournure logique de notre caractère national, qu'on peut voir à chaque instant les hommes qui se croient les mieux revenus à la doctrine romaine, tomber dans des exagérations que le bon sens du reste de l'Église catholique a toujours soigneusement rejetées. On poursuit ce qu'on appelle le paganisme avec le même zèle que les sectaires du XVIIe siècle déployaient contre la corruption de notre nature déchue ; on condamne absolument les choses à cause de l'abus qu'on peut en faire, et on se laisse aller ainsi, sans s'en douter, sur la pente de ceux qui, dans les premiers temps de l'Église, mutilaient le corps, afin de lui ôter les occasions de pécher. Parce que, dans le domaine des arts et du goût, l'esprit humain a conservé l'empreinte et gardé l'héritage des temps où l'on avait fait de l'imitation embellie

de la nature un enchantement universel, ce que l'aspect extérieur de la société moderne a conservé ou repris de cette physionomie antique devient l'objet d'anathèmes extravagants; on prête au spectacle de certaines choses, et à l'effet de certaines habitudes, une importance et une efficacité qu'elles n'ont pas. Rome, avec la splendeur de ses souvenirs et la richesse attrayante de ses musées, mériterait, à ce compte, d'être traitée comme le faisaient les protestants quand ils ne voyaient dans les beautés dont elle brille que les ornements de la prostituée de Babylone.

Quand bien même on retrancherait des *Mémoires d'Outre-tombe* quelques pages et surtout quelques citations qui n'auraient jamais dû y trouver place, l'ouvrage n'en continuerait pas moins d'inquiéter et d'irriter les successeurs de ceux qui traitaient de profanation une grande partie des beautés du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*. On donnerait volontiers aux *Mémoires d'Outre-tombe* le titre d'une des pièces de Shakespeare, *Comedy of errors*. Du moment qu'un peintre, j'allais dire, pour me servir d'une expression favorite de David, un *imagier*, comme M. de Chateaubriand, avait entrepris de raconter sa vie, il lui aurait été impossible d'empêcher une variété infinie de formes et de couleurs de se produire sous sa plume. On n'est pas impunément un artiste, et celui qui jouit des beautés de l'art pour elles-mêmes trouve une source d'instruction plus solide qu'on ne pense là où la plupart des hommes diraient volontiers comme le marquis de Ximenès au rossignol : *Te tairas-tu, vilaine bête !*

Laissons donc de côté ceux qui, par un redoublement de sévérité, renouvellent, à l'occasion des *Mémoires*, une querelle depuis longtemps décidée par l'expérience, le goût et le bon sens. Ce que des critiques plus sérieux, des âmes plus légitimement inquiètes reprochent à M. de Chateaubriand, ce n'est pas seulement d'avoir prodigué les ornements profanes, c'est d'avoir souvent ou subordonné ou méconnu les vérités religieuses; c'est d'avoir parfois proféré des paroles qui laissent un doute sur la fermeté de sa foi; c'est de s'être arrêté, en quelque sorte, à moitié du chemin qu'il avait lui-même tracé; c'est d'avoir fourni, par son exemple, des motifs d'hésitation et de tiédeur à ceux que sa parole avait enthousiasmés; c'est, enfin, d'avoir étalé le spectacle d'une âme où le christianisme ne semble avoir laissé qu'une impression superficielle, et d'avoir

ainsi autorisé à croire que, pour lui, la religion n'était qu'un vêtement extérieur, créé par les angoisses de notre nature, embelli par l'imagination, et sous lequel la réalité se cache avec sa désespérante sécheresse. Pour savoir si ces conclusions sont fondées, il faut se rendre compte et des temps où M. de Chateaubriand était né, et de l'éducation qu'il avait reçue, et des circonstances qui, après l'avoir rangé sous les lois de la religion, le laissèrent néanmoins, à certains égards, dans des limbes indécis.

M. de Chateaubriand avait déjà publié à Londres l'*Essai sur les Révolutions,* et dans l'exubérance de sa verve et de ses souvenirs, il avait entassé l'énorme manuscrit des *Natchez;* il était donc déjà auteur et philosophe ; les impressions d'une éducation chrétienne s'étaient en partie oblitérées dans son âme ; le contact d'un siècle où la foi semblait prête à s'éteindre, ses lectures et la voix des passions qui l'avaient longtemps ravagé en secret, avant de faire explosion au dehors, tout avait contribué à le lancer dans le torrent du XVIII[e] siècle ; passant en Amérique avec des missionnaires, loin d'être touché de ce dévouement dont nous voyons aujourd'hui les fruits, il avait cherché, c'est lui-même qui le raconte (t. II, p. 113), à détourner de la voie droite un Anglais récemment converti au catholicisme, lorsqu'il reçut à Londres, de sa sœur, madame de Farcy, une lettre à laquelle nous devons les ouvrages qu'il a composés pour la défense et la gloire de la religion. Cette sœur, un peu plus âgée que lui, et qui, par conséquent, n'avait pas été comme Lucile au niveau de son enfance, n'en avait conservé que plus d'empire sur son esprit. Il l'avait trouvée à Paris, dans tout l'éclat de la beauté et des grâces, enivrée du monde dans lequel, en sortant d'un sombre manoir de Bretagne, elle avait pris place, avec cette assurance qui fait souvent des femmes de sa province des perfections improvisées. Cette sœur, qui jouissait de tout parce qu'elle avait autant de cœur que de charmes, avait vaincu la première cette sauvagerie bretonne qui faisait pour lui de la société un supplice, et dont il ne put jamais complétement guérir : mais frappée par la Révolution au milieu même de ces plaisirs, traînée en prison à la suite de sa mère, elle en était sortie avec un trait de la grâce plus profondément enfoncé dans le cœur, qu'il n'appartient à la plupart des hommes. Dès ce moment avait commencé pour elle une vie de pénitence et d'expiation qui la conduisit rapidement à une sainte mort. Mais avant

de donner sur son lit de douleurs un de ces exemples qui ne s'effacent pas dans la mémoire des chrétiens, elle avait vu elle-même sa vieille mère expirer sur un grabat, l'âme navrée des erreurs de son fils, et détestant le siècle qui en avait fait un philosophe incroyant. Le 1er juillet 1798, un an seulement avant qu'elle ne mourût elle-même, madame de Farcy adressait de Saint-Servan, à son frère, une lettre qui ne lui parvint, dit-il, que longtemps après, et quand cette sainte avait cessé de vivre. Nous reproduisons le texte de cette lettre, parce qu'elle est comme le nœud d'une existence environnée de tant de gloire.

« Mon ami, nous venons de perdre la meilleure des mères; je « t'annonce à regret ce coup funeste. Quand tu cesseras d'être l'objet « de nos sollicitudes, nous aurons cessé de vivre. Si tu savais com- « bien de pleurs tes erreurs ont fait répandre à notre respectable « mère, combien elles paraissent déplorables à tout ce qui pense et « fait profession non-seulement de piété, mais de raison; si tu le « savais, peut-être cela contribuerait-il à t'ouvrir les yeux, à te faire « renoncer à écrire; et si le Ciel, touché de nos vœux, permettait « notre réunion, tu trouverais au milieu de nous tout le bonheur « qu'on peut rencontrer sur la terre; tu nous donnerais ce bonheur, « car il n'en est point pour nous, tandis que tu nous manques et que « nous avons lieu d'être inquiètes de ton sort. » (T. III, p. 267.) — « Quand la lettre de ma sœur me parvint au delà des mers, disait « M. de Chateaubriand dans la préface de la première édition du *Gé- « nie du Christianisme,* ma sœur elle-même n'existait plus; elle était « morte aussi des suites de son emprisonnement. Ces deux voix sor- « ties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort, « m'ont frappé. Je suis devenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en « conviens, à de grandes lumières surnaturelles : ma conviction est « sortie du cœur; j'ai pleuré et j'ai cru. » Il ajoutait dans ses *Mémoires :* « Je m'exagérais ma faute; l'*Essai* n'était pas un livre im- « pie, mais un livre de doute et de douleur. A travers les ténèbres « de cet ouvrage se glisse un rayon de la lumière chrétienne qui « brilla sur mon berceau. Il ne fallait pas un grand effort pour re- « venir du scepticisme de l'*Essai* à la certitude du *Génie du Chris- « tianisme.* » (T. III, p. 270.)

Les situations me semblent bien marquées en tout ceci. Madame de Chateaubriand, avec la sollicitude d'une chrétienne et les craintes

d'une personne dont la vie s'était écoulée dans la retraite, après avoir suivi de loin son fils au milieu des orages et des dangers, avait vu dans la publication de l'*Essai* le point culminant de ses erreurs ; elle aurait voulu qu'il cessât d'écrire et qu'il revînt se confiner en Bretagne. Julie, qui, elle-même, dans la ferveur de sa pénitence, avait brûlé ses poésies (car la muse avait visité tout ce dernier ban, tout ce regain de la nombreuse famille des Chateaubriand de Combourg), Julie ne voyait de salut pour son frère que dans un sacrifice semblable, et après s'être condamnée elle-même à expier une vie mondaine, elle souhaitait que la voix d'une mère mourante obtînt le retour à Dieu d'un frère dont les erreurs avaient été bien plus graves. Elles réussirent l'une et l'autre quant au point le plus important de leur entreprise : l'écrivain atteint par Voltaire et enrôlé à la suite de Montesquieu et de Rousseau devint un défenseur de la religion ; l'effet de la voix maternelle fut magique, et quand M. de Chateaubriand n'aurait rendu d'autre service que de tuer le ridicule qu'on était parvenu à attacher au culte le plus beau et le plus sympathique, en restituant ainsi au christianisme sa prééminence intellectuelle, il faudrait toujours s'agenouiller devant la force surnaturelle que Dieu prêta à la voix de deux pauvres femmes.

Mais l'avertissement du Ciel et de la mort avait rendu en même temps à l'auteur de l'*Essai* un service littéraire essentiel ; il avait montré une route fixe au vague de son esprit ; il l'avait mis d'accord avec lui-même. S'il fallait, comme il le dit, peu d'effort pour revenir du scepticisme de l'*Essai* à la certitude du *Génie du Christianisme,* la transition était encore plus facile du manuscrit des *Natchez* à la glorification de l'Eglise catholique. Le chaos lumineux des *Natchez,* si important à étudier quand on veut remonter à la source du talent de M. de Chateaubriand, brille déjà de toutes les beautés poétiques de la religion ; et c'est le sentiment de ces beautés, bien plus que le mérite de la démonstration, qui fait la puissance du *Génie du Christianisme.* Les *Natchez* étaient un ouvrage heureusement inconséquent, où l'auteur se montrait chrétien, malgré ses propres opinions. En insérant dans le *Génie du Christianisme* deux épisodes où l'on retrouve le vague rêveur et l'alliage impur des *Natchez,* en faisant même de ces deux épisodes qu'il publia d'abord un moyen d'habituer les lecteurs du XVIII[e] siècle à un ouvrage écrit pour glorifier la religion, M. de Chateaubriand introduisit dans cet ouvrage

une inconséquence regrettable, je dirai même une contradiction que la publication des *Natchez* a pu seule expliquer.

A partir du moment où il revint à la religion, M. de Chateaubriand sembla ne plus s'appartenir tout à fait à lui-même. Au retour de l'Amérique, où le sentiment de la grandeur des missions avait pénétré comme malgré lui dans son âme, un cantique familier à son enfance, qu'il entendit tout à coup au milieu des terreurs d'une tempête, l'avait ramené violemment des sécheresses de la philosophie à toutes les émotions d'un cœur chrétien. L'Église exilée et environnée de respects en Angleterre lui montra une puissance morale qu'il avait presque oubliée; enfin le coup qu'il reçut par la lettre de madame de Farcy acheva de l'entraîner. Il a raconté comment, au sortir de sa première enfance, après avoir été voué à la sainte Vierge, le religieux qui le relevait de ce vœu dans une humble chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Nazareth lui dit « qu'il visiterait peut-être « un jour dans la Palestine cette vierge de Nazareth à qui il devait la « vie par l'intercession des prières du pauvre, toujours puissantes au« près de Dieu. » (T. I, p. 59.) Ces paroles, que ses oreilles enfantines avaient retenues, ne s'effacèrent jamais de sa mémoire, et quand le désir tout littéraire de pouvoir peindre d'après nature les lieux où il plaçait la scène des *Martyrs* le poussa vers l'Orient, il obéit encore, au fond de l'âme, à cet appel des premiers jours de sa vie. Ceux qui ont étudié de près les sentiments de M. de Chateaubriand ont pu s'apercevoir qu'il y avait dans sa disposition religieuse quelque chose de naturel et de candide qui contrastait avec les habitudes ordinaires de son caractère et de son esprit. C'est là un des signes les plus consolants de la religion. Notre amour-propre se plaît à attribuer tout ce que nous sommes à nous-mêmes; mais pour peu que nous nous regardions passer, nous voyons aisément que la tradition nous domine et que nous dépendons d'influences inconnues, de protections mystérieuses qui tiennent les principaux fils de notre existence. Lorsqu'à ces premiers gages de la faveur du Ciel vinrent se joindre les prières d'une mère mourante et le regard d'une sainte de plus dans le Ciel, M. de Chateaubriand, en dépit de toutes ses faiblesses, fut bien forcé de demeurer l'homme de la religion.

Il n'en devait pas rester à la superficie : c'eût été en définitive pour lui un sort déplorable que de remplir l'office de la cymbale qui répercute le son qu'on lui imprime sans posséder en elle-même

l'harmonie qu'elle exhale. Dans ce rôle passif et pour ainsi dire impersonnel, ceux qui ne souffrent la religion que comme poésie, et qui la repoussent comme règle, auraient trop bien trouvé leur compte. Je me figure que beaucoup de gens durent être étonnés lorsqu'ils lurent en 1844 la dédicace de la *Vie de Rancé : A la mémoire de l'abbé Séguin, prêtre de Saint-Sulpice,* et quand ils trouvèrent dans la préface de ce livre que c'était « pour obéir aux ordres « du directeur de sa vie » que M. de Chateaubriand l'avait écrit. C'est par un besoin impérieux de sa conscience qu'il a laissé ce témoignage d'où résulte un point capital du jugement qu'on doit porter de lui.

Mais il n'était pas seulement de ceux qui se font trop libéralement pour eux-mêmes des provisions de repentir ; il eut aussi, dans ses rapports avec le monde, quelques-unes des faiblesses du respect humain. Il aurait fait volontiers comme ces femmes du grand monde, qui, au commencement de ce siècle, tout en remplissant leurs devoirs religieux, n'osaient se compromettre en prononçant le mot de *confessionnal.* M. de Chateaubriand aussi s'abstenait de communiquer ces secrets de piété personnelle qui le soutenaient au fond de l'âme. Dans ses écrits, il a toujours une tendance à parler de la religion au passé, tendance qui tient à l'embarras qu'il éprouvait devant le monde.

Au reste, pour le comprendre et l'excuser sur ce point, il faut se reporter à l'époque où parut son apologie de la religion. Quand il citait alors des usages familiers au catholicisme, les fêtes, les vœux, les pèlerinages, il parlait à des gens pour lesquels toutes ces vieilleries semblaient reléguées dans un passé à jamais éteint ; et comme sa vie s'écoulait au milieu d'un monde où l'ignorance absolue des faits religieux est une fatuité habituelle, il finissait par croire lui-même que rien n'avait surnagé de tous ces trésors d'une poésie naïve et touchante. Sa nourrice l'avait voué, tout enfant, à Notre-Dame-de-Nazareth : c'étaient là les us et coutumes du bon vieux temps; on aurait dit qu'il ignorait à quel point cette pratique est encore journalière dans les populations catholiques. « Le vœu de la paysanne « bretonne n'est plus de notre siècle, dit-il : c'était toutefois une « chose touchante que l'intervention d'une mère divine placée entre « l'enfant et le ciel, et partageant les sollicitudes de la mère terres- « tre. » (T. I, p. 42.)

Lorsqu'un réveil sérieux succéda au demi-sommeil dans lequel languissait l'Église française, M. de Chateaubriand était trop vieux, trop retiré en lui-même, trop volontairement ennemi de tout mouvement dont il ne pouvait plus prendre la direction, pour s'associer à ces découvertes du monde religieux dans lesquelles les hommes de notre âge ont fait des expéditions aussi étonnées que les voyages du capitaine Cook au milieu des sauvages de la mer du Sud. Il était toujours touché de la générosité des sentiments : il applaudissait à ce qui était bon et élevé ; mais le terrain sur lequel on s'était placé lui était resté trop inconnu pendant toute sa vie pour qu'il comprît l'utilité de s'y mettre. Il laissait faire, et outrant la disposition des vieillards, il aimait mieux croire que le monde finissait avec lui.

Il avait manqué d'ailleurs à l'éducation de M. de Chateaubriand un élément essentiel pour effacer de ses convictions toute impression contradictoire : l'esprit de son temps l'avait empêché en grande partie de connaître l'Église et de l'aimer de la passion qu'on a pour elle quand on la connaît. M. de Chateaubriand, qui fut deux fois enfanté à la religion par sa mère, dit, en passant, qu'elle s'était vivement intéressée à toutes les questions religieuses de son temps, et « qu'elle s'était jetée à corps perdu dans l'affaire de La Chalotais. » Etait-ce pour ou contre le trop célèbre procureur général au parlement de Bretagne? Je ne sais : mais le monde dévot d'alors nous apparaît toujours comme suspect de jansénisme. Ainsi, par exemple, dans l'admirable récit que M. de Chateaubriand fait de sa première communion, on trouve cette impression de terreur qui nous poursuivait encore au commencement du XIXe siècle, quand nous recevions les instructions de prêtres vénérables, échappés à la faux révolutionnaire. Nos enfants à nous se sont approchés de Dieu, avec plus de calme, plus de confiance, et je pense que ce n'a pas été un malheur. Il suffit, du reste, d'étudier les ouvrages historiques de M. de Chateaubriand, pour savoir à quel point l'autorité de Fleury était restée incontestable à ses yeux.

Pour un homme qui s'était imbu de semblables idées, c'est encore une chose étonnante que la fermeté avec laquelle il a rendu justice dans ses ouvrages aux ordres religieux, même au plus calomnié de tous. Une des choses certainement qui font peine dans son livre, c'est le mal qu'il se donne pour faire voir combien il

avait subi, même après la catastrophe de 1830, la prévention moutonnière contre les Jésuites, c'est le récit qu'il fait de ses efforts pour combattre la direction religieuse qu'on donnait à l'éducation de M. le duc de Bordeaux. Passe encore pour Mademoiselle, lorsque entendant traiter ces grandes questions, elle s'écriait avec sa gravité d'enfant : « Ce serait bien impopulaire ! » Mais, M. de Chateaubriand !

Toutefois, son bon sens n'était pas toujours dominé par cette routine, et il s'en dégageait souvent avec une fermeté inattendue. M. de Montlosier, dans l'entrain de sa croisade à rebours, entassait, en lui écrivant, tous les lieux communs de la crédulité et de la calomnie : « Mon cher ami, vous et moi n'avons cessé depuis longues années de « combattre. C'est de la prépondérance ecclésiastique, se disant reli-« gieuse, qu'il nous reste à préserver le Roi et l'État. Dans les an-« ciennes situations, le mal avec ses racines était au dedans de nous : « on pouvait le circonscrire et s'en rendre maître. Aujourd'hui les « rameaux qui nous couvrent au dedans ont leurs racines au dehors. « Des doctrines couvertes du sang de Louis XVI et de Charles Ier « ont consenti à laisser leur place à des doctrines teintes du sang « d'Henri IV et d'Henri III. Ni vous ni moi ne supporterons forcé-« ment cet état de choses : c'est pour m'unir à vous, c'est pour re-« cevoir de vous une approbation qui m'encourage, c'est pour vous « offrir, comme soldat, mon cœur et mes vœux, que je vous écris. » (T. VIII, p. 45.) Avec une perfidie assez bien calculée, l'ancien défenseur du clergé devant la Constituante avait tâché de raviver la plaie de M. de Chateaubriand contre ceux qui l'avaient chassé du ministère, afin de mieux l'exciter à se déclarer pour la persécution religieuse. Quand on touchait la corde de sa disgrâce, on était sûr de faire vibrer une terrible colère, et c'est dans la réponse à M. Montlosier que se trouvent en effet ces paroles irritées contre M. de Villèle que j'ai précédemment rapportées. Lorsqu'il s'explique sur le sujet principal de sa lettre, M. de Chateaubriand n'est pas encore calmé, il a l'air de s'en prendre de son affront à tout le monde ; mais le sentiment de la justice et de la raison le retient sur la pente où on voudrait l'entraîner : « J'ai peur de ne pas m'entendre avec vous sur des objets graves, et « j'en serais désolé ! Je veux la Charte, toute la Charte, les libertés « publiques dans toute leur étendue : les voulez-vous? Je veux la « religion comme vous, je hais comme vous la congrégation et ces « associations d'hypocrites qui transforment mes domestiques en

« espions, et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir. Mais je pense « que le clergé, débarrassé de ces plantes parasites, peut très-bien « entrer dans un régime constitutionnel, et devenir même le soutien « de nos institutions nouvelles. Ne voulez-vous pas trop le séparer « de l'ordre politique ? Ici je vous donne une preuve de mon extrême « impartialité. Le clergé qui, j'ose le dire, me doit tant, ne m'aime « point, ne m'a jamais défendu ni rendu aucun service. Mais qu'im« porte ? il s'agit d'être juste et de voir ce qui convient à la religion « et à la monarchie. » (T. VIII, p. 48.) Et, en effet, M. de Chateaubriand fut préservé par la sincérité de son libéralisme et l'avertissement de ses convictions de toute participation aux entreprises irréligieuses qui préparèrent le renversement de la monarchie.

Il ne s'en trouva pas moins chargé de soutenir, auprès de Léon XII, les fatales ordonnances de 1828. De toutes les révélations politiques que renferme son livre, il n'y en a pas de plus intéressante que ses conversations avec ce pontife, digne des anciens jours, auquel le XIXe siècle doit le raffermissement de la discipline. M. de Chateaubriand s'y montre animé des intentions les plus chrétiennes; mais en mêlant ses préjugés français à la sincérité de ses protestations, il ne s'aperçoit pas de la douleur qu'il répand dans l'âme du successeur de saint Pierre. Ça été la destinée de Rome, pendant plus de deux siècles, de ne pas trouver en France un catholique qui la comprît, et de maintenir les doctrines qui font la force et la vie de l'Église, sans espoir de trouver plus d'écho parmi les fidèles de la France que dans les pays subjugués par le protestantisme. Mabillon et les plus illustres bénédictins étaient partis de Rome sans avoir baisé les pieds du glorieux confesseur de la foi, Innocent XI, coupable, à leurs yeux, de n'avoir pas cédé à Louis XIV. Léon XII voyait devant lui l'auteur du *Génie du Christianisme*, et, dès qu'il s'agissait des affaires de la religion en France, un abîme les séparait ; ils ne parlaient plus la même langue. Au sortir de la conférence où le Pape n'avait répondu à ces coups répétés que par des paroles d'une commisération paternelle, M. de Chateaubriand écrivait au loyal M. de La Ferronnays « que le roi pouvait compter entièrement sur la cour de Rome. » Un mois après, le Pape expirait, et laissait à son successeur les difficultés terribles qu'allait susciter la révolution de juillet.

Cependant l'ambassadeur de Charles X eut l'émotion affairée d'un

conclave; il fit ou crut faire un Pape, et parmi les griefs qui le rendent si violent contre M. le comte Portalis, il faut compter l'humeur que lui causa la disposition de ce ministre intérimaire à lui laisser voir qu'il ne croyait pas la responsabilité de l'ambassadeur si engagée dans la besogne. Ici, et toujours par les mêmes causes, il est encore pénible de trouver M. de Chateaubriand si éloigné de l'attitude d'un envoyé du roi très-chrétien, s'occupant, avec une gravité qui fait sourire, de lancer l'exclusion de la France au lieu de lui faire une gloire de la parfaite liberté de l'élection, achetant fort cher et donnant pour un trésor de mauvais commérages sur le caractère des membres du conclave, et obligé, en fin de compte, de faire sa cour au cardinal Albani, devenu secrétaire d'État de Pie VIII, après avoir réussi à l'écarter du trône pontifical. Il appelait cela encore un succès, et M. Portalis n'avait pas l'air d'y croire : aussi ce dernier recevait-il de l'irascible diplomate une dépêche comme il n'y en a pas sans doute une seconde aux affaires étrangères.

Dans cette disposition d'esprit, M. de Chateaubriand était tout prêt à concevoir des impressions fâcheuses sur les personnes les plus dignes d'éveiller son intérêt et même d'exciter son admiration : « Les conclavistes qui accompagnent nos cardinaux, disait-il « au ministre, m'ont paru des hommes raisonnables : le seul abbé « Coudrin, dont vous m'avez parlé, est un de ces esprits compactes « et rétrécis dans lesquels rien ne peut entrer, un de ces hommes « qui se sont trompés de profession. Vous n'ignorez pas qu'il est « moine, chef d'ordre, et qu'il a même des bulles d'institution : cela « ne s'accorde guère avec nos lois civiles et nos institutions poli« tiques. » (T. IX, p. 9.)

Cet abbé Coudrin, moine, chef d'ordre, et qui portait ses bulles d'institution dans sa poche, était un des hommes qui, par leur dévouement, leurs vertus, leur persévérance, avaient déjà rétabli les autels avant que M. de Chateaubriand n'eût répandu les fleurs de sa poésie sur ce nouveau triomphe de Jésus-Christ. J'aurais voulu qu'au moment où il traçait du pieux conclaviste un portrait si peu flatté, on lui eût apporté la *Vie de M. Coudrin,* livre où l'inexpérience du style ne fait que mieux ressortir la grandeur des services rendus à la religion par le fondateur de la Congrégation de Picpus. Si on lui avait dit en même temps que les ordonnances de 1828, dont il présentait naguère l'apologie à Léon XII, avaient contraint, sans que personne,

pour ainsi dire, en sût rien ou s'en souciât en France (car on ne pensait qu'aux Jésuites), avaient contraint, dis-je, cette congrégation de fermer du jour au lendemain douze colléges de plein exercice, où plus de deux mille jeunes gens recevaient une éducation simple, solide et chrétienne, et répandaient chaque année dans la société une nouvelle tribu de citoyens utiles et ennemis des révolutions, il se serait moins étonné du peu de condescendance de l'abbé Coudrin pour les idées en faveur, et au lieu de laisser dans ses *Mémoires* un triste témoignage de son injustice, il eût célébré par quelques belles pages le pieux conclaviste comme un des héros de la religion.

Peu de temps après, il rencontrait, « entre les bains de Titus et le « Colysée, une pension de jeunes garçons ; un maître à chapeau ra- « battu, à robe traînante et déchirée, ressemblant à un pauvre frère « de la doctrine chrétienne, les conduisait. Passant près de lui, ajoute- « t-il, je le regarde, je lui trouve un faux air de mon neveu Christian « de Chateaubriand ; mais je n'osais en croire mes yeux. Il me regarde « à son tour, et sans montrer aucune surprise, il me dit : *Mon oncle!* « Je me précipite tout ému et je le serre dans mes bras. D'un geste « de la main il arrête devant lui son troupeau obéissant et silen- « cieux. Christian était à la fois pâle et noirci, miné par la fièvre et « brûlé par le soleil. Il m'apprit qu'il était chargé de la préfecture « des études au collége des Jésuites, alors en vacance à Tivoli. Il « avait presque oublié sa langue, il s'énonçait difficilement en fran- « çais, ne parlant et n'enseignant qu'en italien. Je contemplais, les « yeux pleins de larmes, ce fils de mon frère devenu étranger, vêtu « d'une souquenille noire, poudreuse, maître d'école à Rome, et « couvrant d'un feutre de cénobite son noble front qui portait si bien « le casque. (T. IX, p. 113.) » M. de Chateaubriand a beau faire, il faut toujours que des saints de sa famille lui barrent le chemin. Qu'aurait-il eu à dire contre la résolution de ce jeune homme, devenu jésuite à une époque où l'on poursuivait son ordre avec un redoublement d'injustice? Il l'avait connu dès sa naissance ; il l'avait vu sacrifier tous les avantages de la noblesse et de la fortune pour embrasser la pauvreté et l'opprobre ; et ce pauvre prêtre errant sur les ruines de Rome avec une aussi chétive apparence, lui rappelait le sang de son frère qui s'était mêlé sur l'échafaud à celui du défenseur de Louis XVI. « Je le « regarde comme un saint, dit-il, je l'invoquerais volontiers. Je suis « persuadé que ses bonnes œuvres, unies à celles de ma mère et de ma

« sœur Julie, m'obtiendraient grâce auprès du souverain juge. (P. 118) » Voilà le vrai langage de M. de Chateaubriand, voilà celui qui sort de son âme, et non toutes ces passes de bel-esprit dont il a la faiblesse de faire parade devant le siècle.

J'ai déjà montré, à la grande surprise de quelques-uns, je n'en doute pas, ce caractère hautain et qu'anime parfois toute la rébellion de l'orgueil, endormi comme un enfant dans les bras de la foi : je ferai voir maintenant la froideur de son dédain employée à repousser les attaques et à déjouer les petites manœuvres, les flatteries intéressées de ces amis philosophes qui ne semblaient lui faire la cour que pour l'amener tout doucement à l'apostasie. Ce n'est pas qu'il ne fût quelquefois rudement averti. Car comment comprendre ces prédilections pour des hommes qui faisaient profession de haïr le christianisme d'où venait toute sa gloire? Un vieux chevalier de Saint-Louis qui lui était inconnu, c'est lui-même qui le raconte, lui écrivait du fond de sa tourelle, à propos de son amitié pour Béranger : « Réjouissez-vous, monsieur, d'être loué par celui qui a souffleté « votre Dieu et votre roi ! » « Très-bien, mon brave gentilhomme, ajoutait-il en s'efforçant de sourire, vous êtes poëte aussi ! » (T. X, p. 56.) Oui, vraiment poëte, pour vous principalement, qui ne séparez pas la vérité de la poésie ; vous laissez votre *ami* rouler à vos pieds ses écailles de couleuvre, et vous consignez dans votre testament littéraire la sentence poëtique du vieux chevalier de Saint-Louis, comme le cri de votre propre conscience.

Que le lecteur avance avec nous dans le livre et qu'il ne s'offusque plus de cette compagnie mauvaise qui entoure trop souvent le fauteuil du vieil athlète. La vivacité croissante de ses antipathies politiques l'a conduit à se faire d'Armand Carrel un personnage idéal ; il voit ce caractère doué d'élévation et de talent s'endurcir rapidement sous le souffle de l'esprit de faction : mais il a juré de l'aimer de toute l'aversion qu'il a pour d'autres, et sous sa plume le duelliste malheureux devient une sorte de Polyeucte républicain. Mais c'est en vain qu'il se fourvoie dans cette alliance ; la sollicitude d'un cœur chrétien s'élève en faveur de cette pauvre âme égarée, il recueille quelques signes de spiritualisme échappés de sa plume et les offre comme un holocauste digne de la miséricorde de Dieu. « Les funérailles « eurent lieu le mardi 26. Le père et le frère de M. Carrel étaient arrivés « de Rouen. Je les trouvai renfermés dans une petite chambre avec

« trois ou quatre des plus intimes compagnons de l'homme dont « nous déplorions la perte. Ils m'embrassèrent, et le père de M. Car- « rel me dit : « Armand aurait été chrétien comme son père, sa « mère, ses frères et ses sœurs ; l'aiguille n'avait plus que quelques « heures à parcourir pour arriver au même point du cadran. » Je « regretterai éternellement de n'avoir pu voir Carrel sur son lit de « mort : je n'aurais pas désespéré au moment suprême de faire par- « courir à l'*aiguille* l'espace au delà duquel elle se fût arrêtée sur « l'heure du chrétien. » (T. X, p. 386.)

Dans sa complaisance parfois excessive pour les fantaisies du siècle, il s'était pris d'admiration pour *Lélia*. On ne se rappelle guère aujourd'hui qu'il a été de mode de faire les grands bras et de lever les yeux au ciel en signe d'hommage à propos de cette apothéose des mauvais lieux et du bagne. M. de Chateaubriand, qui ne lisait plus depuis longtemps, était toujours prenable par les qualités du style ; il ouvrait un livre, en voyait quelques phrases, et portait une sentence presque toujours sans appel : c'est ainsi qu'on se souvient de lui avoir entendu prophétiser la grande destinée littéraire du P. Lacordaire. Sur le bruit qu'on faisait de *Lélia*, il en effleura quelques chapitres, et comme G. Sand est un maître dans l'art d'écrire, il parut approuver sans beaucoup de réflexion l'engouement d'un certain public. Cela mit la Sirène en goût de se faire délivrer par l'auteur des *Martyrs* des *bulles d'institution*, comme en avait déjà celui de *la Bacchante*. Une entrevue fut ménagée par d'excellentes personnes que G. Sand laissait travailler à son salut ; mais Alcine n'y eut point de charmes à son service, et nous devons à cette tentative avortée un des plus beaux jugements qui soit tombé de la plume de M. de Chateaubriand : « Le genre humain refuse des applaudissements unani- « mes à ce qui blesse la morale, oreiller sur lequel dort le faible et « le juste ; on n'associe guère à tous les souvenirs de sa vie des « livres qui ont causé notre première rougeur, et dont on n'a point « appris les pages par cœur en descendant du berceau ; des livres « qu'on n'a lus qu'à la dérobée, qui n'ont point été nos compagnons « avoués et chéris, qui ne se sont mêlés ni à la candeur de nos senti- « ments ni à l'intégrité de notre innocence. La Providence a ren- « fermé dans d'étroites limites les succès qui n'ont pas leur source « dans le bien, et elle a donné la gloire universelle pour encourage- « ment à la vertu. » (T. X, p. 402.)

Voici venir ensuite avec un air fort doux, sauf un affreux pli dans le front, avec une élocution élégante et châtiée, et cette empreinte sacerdotale qui ne s'efface pas, mais qu'on traîne après soi comme un remords quand elle n'est plus le signe d'une auguste consécration, voici venir l'homme pour lequel on a le plus prié dans l'Eglise de France. M. de Chateaubriand, sans se soucier de l'intention qui l'amène et de l'effort qu'on tente sur l'intégrité de ses sentiments, laisse se dérouler les arguments de la philosophie interprétative des dogmes du christianisme, et quand l'artisan de la révolte est retourné à son officine, le vieux soldat de la religion laisse tomber ces paroles pleines de regrets et d'inquiétudes : « Quelle puissance de vie ! dit-il « après avoir dépeint l'influence dont M. de Lamennais aurait « joui s'il fût resté fidèle ; l'intelligence, la religion, la liberté, repré- « sentées dans un prêtre ! Mais, ajoute-t-il, Dieu ne l'a pas voulu ; « la lumière a tout à coup manqué à celui qui était la lumière ; le « guide en se dérobant à laissé le troupeau dans la nuit. A mon com- « patriote, dont la carrière est interrompue, restera toujours la su- « périorité privée et la prééminence des dons naturels. Dans l'ordre « des temps il doit me survivre : je l'ajourne à mon lit de mort pour « agiter nos grands contestes à ces portes que l'on ne repasse plus ; « j'aimerais à voir son génie répandre sur moi l'absolution que sa « main avait autrefois le droit de faire descendre sur ma tête. Nous « avons été bercés en naissant par les mêmes flots ; qu'il soit permis « à mon ardente foi et à mon admiration sincère d'espérer que je « rencontrerai encore mon ami réconcilié sur le même rivage des « choses éternelles. (T. X, p. 483.) » M. de Lamennais n'a point répondu à l'ajournement ; il était loin de ce lit où une main moins illlustre, mais plus digne, faisait descendre la rosée céleste sur le front illuminé du chrétien mourant.

Dans les derniers mois de la vie de l'illustre écrivain, une famille arriva de Marseille pour voir à Paris M. de Chateaubriand. C'étaient des gens simples et pieux qui s'étaient enivrés de ses ouvrages, et qui, jugeant de lui d'après ce qu'il avait écrit, s'imaginaient qu'il devait jouir d'une éternelle jeunesse. M. de Chateaubriand ne recevait plus ; à force de sollicitations, ils obtinrent la permission de se placer dans un angle noir, tandis que l'objet de leur admiration passerait pour sortir. A l'heure dite, ils virent, porté sur les bras de ses domestiques, un vieillard impotent, dont la belle tête déjà pres-

que éteinte se penchait douloureusement sur la poitrine : un spectacle aussi triste fit fondre en larmes ces inconnus. Ce n'était plus le temps où, avec une ponctualité qui en avait fait l'horloge de ses voisins, on le voyait passer leste, pimpant, recherché dans sa mise, une badine à la main, heureux de ne parler à personne et de faire tous les jours invariablement la même chose ; alors il avait ces rêveries douces qu'il dépeint comme l'état le plus heureux de son humeur. Un homme fait pour ces jouissances innocentes, quelles que fussent d'ailleurs sa susceptibilité et ses faiblesses, n'avait besoin ni du monde, ni des honneurs, ni du bruit. Mais quand, parmi les démonstrations dont il était l'objet, il rencontrait des témoignages rassurants pour sa conscience, il avait alors la joie du bon ouvrier qui reçoit son salaire. « Le plaisir le plus vif que j'aie éprouvé, dit-il en ra-« contant l'effet que produisit le *Génie du Christianisme*, c'est de m'être « senti honoré en France et chez l'étranger des marques d'un intérêt « sérieux. Il m'est arrivé quelquefois, tandis que je me reposais dans « une auberge de village, de voir entrer un père et une mère avec leur « fils : ils m'amenaient, me disaient-ils, leur enfant pour me remercier. « Etait-ce l'amour-propre qui me donnait alors ce plaisir dont je « parle ? Qu'importait à ma vanité que d'obscurs et honnêtes gens « me témoignassent leur satisfaction sur un grand chemin, dans un « lieu où personne ne les entendait? ce qui me touchait, du moins « j'ose le croire, c'était d'avoir produit un peu de bien, consolé « quelques affligés, fait renaître au fond des entrailles d'une mère « l'espérance d'élever un fils chrétien, c'est-à-dire, un fils soumis, « respectueux, attaché à ses parents. Aurais-je goûté cette joie pure « si j'eusse écrit un livre dont les mœurs et la religion auraient eu à « gémir ? (T. IV, p. 30.) » Ces succès, si dignes d'envie, s'étaient prolongés pour lui jusque dans la vieillesse : « Partout où je vais, dit-il « encore, parmi les chrétiens, les curés m'arrivent ; ensuite les mères « m'amènent leurs enfants ; ceux-ci me récitent mon chapitre sur la « *première Communion*. Puis se présentent des personnes malheureu-« ses qui me disent le bien que j'ai eu le bonheur de leur faire. Mon « passage dans une ville catholique est annoncé comme celui d'un « missionnaire ou d'un médecin. Je suis touché de cette double ré-« putation : c'est le seul souvenir agréable de moi que je conserve : « je me déplais dans tout le reste de ma personne et de ma renom-« mée. (T. VI, p. 410.) »

Il n'avait donc pas besoin qu'on lui indiquât ni ses véritables amis ni ses titres solides auprès de Dieu. « Dieu de grandeur et de miséricorde ! s'écriait-il, vous ne nous avez point jetés sur la terre pour « des chagrins peu dignes et pour un misérable bonheur ! Notre « désenchantement inévitable nous avertit que nos destinées sont « plus sublimes. Quelles qu'aient été nos erreurs, si nous avons con« servé une âme sérieuse, et pensé à vous au milieu de nos faiblesses, « nous serons transportés, quand votre bonté nous délivrera, dans cette « région où les attachements sont éternels. (T. IV, p. 11.) » Grâce à ses combats rendus pour Jésus-Christ, il se sentait avec bonheur englobé dans la prière universelle des chrétiens. Après une appréciation du *Génie du Christianisme* faite au point de vue de l'âge mûr, il ajoute : « Si l'influence de mon travail ne se bornait pas au changement que « depuis quarante années il a produit parmi les générations vivantes ; « s'il servait encore à ranimer chez les tard-venus une étincelle des « vérités civilisatrices de la terre ; si le léger symptôme de vie que « l'on croit apercevoir s'y soutenait dans les générations à venir, je « m'en irais plein d'espérance dans la miséricorde divine. Chrétien « réconcilié, ne m'oublie pas dans tes prières, quand je serai parti ; « mes fautes m'arrêteront peut-être à ces portes où ma charité avait « crié pour toi : Ouvrez-vous, portes éternelles ! *Elevamini portæ « æternales !* (T. IV, p. 69.) »

Parmi les personnages dont la destinée nous touche et dont le nom seul nous émeut, je trouve deux classes bien distinctes : les uns ont vaincu la nature, et le secours de la grâce les a élevés au-dessus de l'atmosphère où s'agite le commun des hommes : la palme dans les mains, la couronne au front, ils nous montrent avec un sourire ce que l'homme peut contre lui-même ; et quand on lit leur histoire, l'âme transportée sent se renouveler ces voyages à travers les sphères célestes où Béatrice ravissait son ami : on aime les saints, on les invoque, on les prie. D'autres athlètes n'ont eu ni la même force ni le même bonheur ; leurs pas se sont arrêtés dans les obstacles ; on les a vus à terre, puis debout, puis retombant encore. Images de la destinée de la plupart des hommes qui sont plus faibles que méchants, si la marque d'une noble origine les a distingués, s'ils ont paru à certains moments tout prêts de toucher le but, s'ils ont montré à d'autres cette carrière qu'ils ne devaient eux-mêmes parcourir qu'à demi, on se sent pris pour eux d'un intérêt

profond, on les aime aussi, mais d'un amour plein d'angoisse; on prie pour eux.

Parmi les personnages qui ne se montrent pas à nous environnés de l'auréole céleste, quoiqu'ils aient été marqués pendant leur vie d'un sceau divin, il n'en est aucun à qui notre cœur s'attache plus qu'à Jeanne d'Arc, la libératrice de la France. Les marques de la faiblesse humaine qui ont empêché que son martyre ne se transformât en un culte public la recommandent, si j'ose ainsi parler, plus étroitement à notre cœur; c'est ce qu'éprouvait vingt ans après sa mort l'un des juges qui, après s'être courbés sous la tyrannie des Anglais, s'étaient refusé néanmoins à prononcer une sentence inique et dont l'intégrité nous a conservé si miraculeusement les réponses de l'héroïne. Ce juge, appelé maître Guillaume Manchon, racontait à d'autres juges, ceux du procès de réhabilitation, les derniers moments de la vierge de Domremy, auxquels il avait assisté : « Et dit le déposant (c'est le texte du document original) que jamais « ne ploura tant pour chose qui luy advint, et que par ung mois « après ne s'en povoit bonnement appaiser. Pour quoy d'une partie « de l'argent qu'il avoit eu du procez, il acheta un petit Messel, qu'il « a encores, affin qu'il eût cause de prier pour elle. » Je ne me prévaux pas du soin que j'ai pris de recueillir les vraies paroles que, du fond de la tombe, M. de Chateaubriand oppose à des juges qui répondront aussi de leur sentence devant le tribunal de la conscience publique : ma reconnaissance et mon affection m'y conviaient; mais après avoir étudié de plus près ce tableau d'une vie glorieuse et agitée, le sentiment d'admiration et de pitié qu'exprimait si naïvement le docteur du XVe siècle est aussi celui que j'éprouve. En voyant l'injustice des hommes, je me console par la pensée de la justice de Dieu. Là où tout se pèse avec une impartialité véritable, la hauteur des vertus, la grandeur des services sont d'un poids qui me rassure. M'emparant, pour l'annoblir, d'un mot devenu célèbre, je suis tenté de dire : « Dieu y regardera à deux fois avant de condamner un « homme tel que M. de Chateaubriand ! »

Ch. Lenormant.

UN PROPHÈTE INCONNU[1].

(1er ARTICLE.)

PRÉDICTIONS, JUGEMENTS ET CONSEILS

PAR M. LE MARQUIS DE LA GERVAISAIS,

AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES PAR M. DAMAS-HINARD.

L'opuscule dont nous nous proposons de rendre compte aujourd'hui dans *le Correspondant* est incontestablement l'un des plus curieux, des plus originaux et des plus instructifs qui se puisse imaginer. Le titre de *Prophète inconnu*, que M. Damas-Hinard a décerné à l'auteur des *Prédictions, jugements et conseils*, ce titre est exactement vrai. Dès 1790, en effet, M. le marquis de la Gervaisais a prévu et prédit tous les excès, tous les crimes et toutes les folies de la Révolution. Sous la Restauration, cet homme extraordinaire annonça, dès l'origine, la chute de Charles X et l'envahissement de tous les pouvoirs par la Chambre de 1830. Plus tard, sous Louis-Philippe, le *publiciste-voyant* prédit, avec une clarté et une précision inouïes, la déchéance de Louis-Philippe, l'avénement de la République, celui d'un Napoléon, et enfin l'effroyable crise sociale qui menace encore la France d'une nouvelle invasion de barbares !

Nous aurons un peu plus tard l'occasion d'édifier nos lecteurs sur la valeur des prédictions et sur la haute portée des jugements et des conseils de ce prophète non-seulement *méconnu*, mais même presque complétement *inconnu*. Mais, préalablement, il nous paraît indispensable de donner aux lecteurs quelques renseignements sur la vie de M. de la Gervaisais.

I

Nicolas-Louis Magon de la Gervaisais naquit, en 1765, à Saint-Servan, dans le voisinage de Saint-Malo, qui devait, peu d'années après, donner à la France MM. de Chateaubriand et de Lamennais. « Quelle

[1] Chez Ledoyen, éditeur, galerie d'Orléans, au Palais-National. Prix : 1 franc. — Pour paraître le 12 novembre.

différence, jusqu'à présent, fait observer M. Damas-Hinard, quelle différence entre la destinée de M. de la Gervaisais et celle de ses deux compatriotes! A ceux-ci la gloire et tous les bruits qui la suivent; à celui-là, malgré tant de travaux obstinés, le profond dédain du public. »

Nommé, à vingt ans, lieutenant dans le régiment des carabiniers de *Monsieur*, M. de la Gervaisais fit une chute de cheval qui le força à prendre un congé et à se rendre aux eaux thermales de Bourbon-l'Archambault.

Par une faveur du ciel, dit M. Damas-Hinard dans sa remarquable introduction, par une faveur du ciel, à la même époque le prince de Condé vint aux eaux, et il n'y vint pas seul; il amenait avec lui la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon, sa fille. Mademoiselle de Bourbon, bien qu'elle n'eût plus quinze ans, comme elle dit elle-même quelque part, était charmante et de la figure la plus aimable.

Malgré son caractère mélancolique, sauvage, *et même un peu farouche*, M. de la Gervaisais, comme attiré par un secret aimant, se laissa présenter chez le prince de Condé : il vit mademoiselle de Bourbon et l'adora. La princesse, de son côté, remarqua avec bienveillance le jeune officier breton dont l'air et les manières contrastaient si fort avec tout ce qu'elle avait vu à la cour. Bientôt elle lui accorda sa confiance, et, grâce à la liberté qu'autorisait le séjour des bains, elle lui permit de l'accompagner dans ses promenades.

Cependant il fallut s'arracher à cette vie délicieuse : la princesse retourna à Versailles; M. de la Gervaisais alla tenir garnison à Rennes. Une seule chose put adoucir, pour le jeune officier, l'amertume de cette séparation : Mademoiselle de Bourbon lui avait promis de lui écrire [1].

Mais bientôt les scrupules, les remords même s'étant emparés de cette âme virginale, elle prit alors une résolution héroïque, une *résolution de Condé :* et elle écrivit à son ami pour lui dire un éternel adieu !

II

Brisé par la douleur, M. de la Gervaisais donna sa démission et voyagea. Il parcourait la Suisse depuis plusieurs mois, lorsque les premiers bruits de la Révolution française retentirent dans les montagnes helvétiques. Le mélancolique jeune homme accourut à Paris, pour admirer de plus près les belles choses qui, disait-on, devaient s'accomplir. Mais il fut bientôt désabusé. Il vit la prise de la Bastille, la mort de Berthier et de Foulon, et, vers le même temps, mademoiselle de Bourbon prenait, avec son père et son frère, le chemin de l'exil!

Ce fut alors que, pour la première fois, M. de la Gervaisais songea à publier un écrit politique. En jetant dans l'obscur avenir un regard déjà prophétique, il annonce tous les malheurs qui vont suivre : la mort violente de Louis XVI, l'anéantissement de la noblesse, du clergé, la banqueroute, et, en dernier lieu, le despotisme!

Sous l'Empire, M. de la Gervaisais adressa aux ministres de Napo-

[1] Ces lettres ont paru chez Renouard, sous le double patronage de l'un de nos écrivains les plus illustres et les plus honorables, et d'une femme aussi célèbre par la pureté de sa vie que par sa beauté et sa grâce.

léon plusieurs mémoires dont on ne tint pas compte et que l'auteur n'a pas jugé à propos de publier.

Au retour des Bourbons, M. de la Gervaisais reprit la plume.

Après la catastrophe de Juillet, qui lui ouvrit dans le cœur une blessure qui ne se ferma jamais, M. de la Gervaisais fit taire ses sympathies et ses regrets, et, par patriotisme, en prévision des désordres moraux et matériels d'une révolution sociale qu'il entrevoyait dans le lointain, il ne refusa pas son concours au gouvernement nouveau.

Dans un *Mémoire* adressé au roi Louis-Philippe et publié en 1830, le marquis de la Gervaisais déclarait en propres termes, au prince, *que, lui aussi, il avait à redouter l'attaque de son palais et l'expulsion de sa famille !*

Non-seulement il possède une sorte d'infaillibilité de déduction logique, mais à cette rare faculté il en joint une autre plus rare encore : une véritable seconde vue. Ainsi, il ne se contente pas d'annoncer bien des années à l'avance la chute de Louis-Philippe, il annonce que *ce prince tombera sans combat*, que *la Chambre périra en même temps*, que *la pairie disparaîtra avec lui*, enfin tout ce que nous avons vu DIX ANS PLUS TARD, tout, jusqu'à ce rôle singulier *de la garde nationale renversant le roi de son choix*, aux cris de : *Vive la réforme !*

III

Nous avons esquissé rapidement les traits les plus caractéristiques de la vie si bien remplie de M. de la Gervaisais. Maintenant, qu'il nous soit permis de faire connaître, en suivant l'ordre des temps, les étonnantes prédictions du publiciste breton.

Parlant de Louis XVI, le jeune écrivain s'écriait, en 1790 :

Et votre roi !... si l'insurrection du peuple est exhalée dans tous les sens, il est en vue, il paraît puissant ; la vengeance peut monter les marches du trône !

Voyez-vous sur nos têtes la banqueroute, la guerre civile, l'anarchie, la division du royaume, l'invasion de l'ennemi, la dissolution de l'État, ou, *s'il est encore permis de l'espérer, le plus affreux despotisme !* (*Comment tout irait bien*, p. 31.)

Le moment arrivera où la sagesse et la concorde se trouveront trop heureuses de *faire passer sans anarchie et sans horreurs, sous un sceptre de fer, un peuple assouvi* à jamais *de la liberté*. (*Ibid.*, p. 51.)

Sous la Restauration (dès 1827 !), M. de la Gervaisais prédit que le trône de Charles X s'écroulera et que la Chambre se fera Constituante :

L'ère septennale doit perdre ou sauver la monarchie. (*Une autre Chambre*, p. 3, 1827.)

L'ère de gloire, l'ère d'intrigue doivent aboutir en la même façon. Déjà n'est-ce pas la campagne de 1814 qui se joue sur le théâtre de la politique ministérielle ?... Brienne, Craonne, Saint-Dizier, ces trois pointes d'un triangle démesuré, projettent et croisent leurs ombres fidèles sur la carte des guerres de cabinet. *Bientôt se répétera sous d'autres formes le mouvement rétrograde vers Paris*, suite naturelle, conséquence finale d'un triomphe ravi aux noirs destins ; *puis surviendront les transactions honteuses, la démission forcée, l'expulsion irrévocable*, afin que rien ne manque au parallèle. (*La censure*, p. 34 et suiv., 1827.)

Antérieurement, dans un opuscule intitulé : *Memorandum pour la session de* 1830 (opuscule publié en 1829), M. de la Gervaisais avait écrit ces lignes étonnantes :

On refait l'Assemblée Constituante.....
La Chambre tend à devenir unique, à demeurer seule, repoussant en arrière la pairie, laissant de côté la royauté. (*Memorandum pour la session de* 1830, p. 3, 1829.)

Et, moins de deux années après, la Chambre de 1830, représentée par deux cent dix-neuf députés de l'opposition, se posait en assemblée constituante, devenait *seule* et *unique*, du 29 juillet au 9 août, refaisait la Charte, proclamait le principe de la souveraineté du peuple ! Mais, patience ! avait dit le marquis de la Gervaisais ; le triomphe du parti libéral ne sera pas long :

Les jours ne sont pas aussi loin qu'on pense, où *le théâtre de nos dissensions civiles, envahi par les factions encore inconnues, offrira aux regards du spectateur, à droite, les longues douleurs ; à gauche, les courtes joies.* (*Des journaux* (fin), p. 24 et suiv., 1827.)

Mais M. de la Gervaisais ne s'est pas arrêté là :

Jadis une première révolution ; naguère une seconde révolution ; *bientôt une troisième révolution !!!* (*Premières ombres de la barbarie,* p. 14. 1836.)
Nous en sommes à une *révolution qui*, tôt ou tard, en éclatant de nouveau, *fera sauter ceux qui auront mis le feu aux poudres.*
(*Les droits de l'homme dans le vrai sens,* p. 14. 1832.)

Un célèbre publiciste écrivait, il y a douze ou quinze ans : Qu'est-ce que je vois ! un ministère qui est tout, et une nation qui n'est rien : un trône en l'air sur deux Chambres en l'air : au-dessous, *une multitude inquiète.*
C'était vrai alors, c'est plus vrai à présent.
Un second juillet est capable de venir en preuve.
(*L'Etat de guerre dans la société,* p. 33. 1833.)

La plupart des hommes d'Etat de la monarchie de juillet ont coutume de dire que la révolution de Février a été un simple *accident*. Nous doutons que telle puisse être l'opinion de ceux qui liront les prédictions qui suivent :

Les hommes du temps avaient leurs ennemis naturels : les hommes du jour auront de plus *leurs auxiliaires pour adversaires.*
Seulement l'époque, le mode restent inconnus.
Probablement, le coup sera subit de même, ne sera pas violent de même.
L'arbre est frêle et plie à tout vent : mais l'arbre n'a pas de racine ; et un coup d'épaule le pousse à bas ; et à peine quelque bruit suit sa chute.
(*L'Etat de guerre dans la société,* p. 24. 1833.)

M. de la Gervaisais a vu avec une sagacité incomparable que les destinées du roi Louis-Philippe et de la Chambre étaient indissolublement liées :

Les deux pouvoirs, le prince et la Chambre, l'un et l'autre issus à peu de distance du sein de la révolution de Juillet, et cependant celui-là engendré de celle-ci, naquirent, ce semble, sous la même étoile, prédestinés à subir des phases pareilles, à s'éteindre à un terme, en un mode communs. (*La Ligue de salut,* p. 7. 1835.)

Le rôle de la garde nationale, *tirant les marrons du feu* pour les républicains avec lesquels elle criait à tue-tête : Vive la réforme ! ce rôle, M. de la Gervaisais l'avait indiqué dès le mois de décembre 1830 !

La garde nationale n'étant que la nation armée, naturellement se divise dans tous les intérêts qui divisent la nation. *Dès que la portion la plus nombreuse et la plus active méconnaîtra l'intérêt suprême de notre société actuelle, elle voudra* RÉFORMER *cette société.* (*Considérations sur les destinées humaines*, p. 160. Déc. 1830.)

Maintenant nous arrivons aux prédictions de M. de la Gervaisais au sujet de l'avénement de la République :

La République se meurt, la propagande est morte. Ainsi parle une feuille impudemment menteuse, ou imbécilement trompée. *La République est immanquable!* répond l'homme loyal et sensé.

Ainsi, dès 1834, la République, suivant M. de la Gervaisais, était *immanquable !*

Voici en quels termes il a prédit nos terribles événements, la crise sociale en France, la révolution en Europe, la guerre civile dans Paris et enfin l'avénement d'un Napoléon :

Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain, ce sera tôt ou tard qu'éclatera la lutte entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas... *lutte épouvantable, attendu que*, d'après ses suites, *ceux qui n'ont pas manqueront encore davantage, et ceux qui ont perdront de plus en plus.* (*Exposé de la ligne politique*, p. 83, 1835.)

L'industrie est entée sur le monopole des mécaniques, lequel a créé une race d'ilotes... L'hiver et la faim, les journaux et les cabarets, la guerre surtout se chargeront de mettre le feu aux poudres.

Viennent maintenant les campagnes! On se rappelle la Jacquerie, les gueux du Brabant... Qu'une tête s'échauffe, qu'un bras se lève, aussitôt tous les esprits, toutes les forces s'unissent, se meuvent et dévastent, ravagent, ruinent le pays (1).

On sait qu'après la révolution de juillet éclatèrent les révolutions de Pologne et de Belgique ; M. de la Gervaisais avait prédit tous ces bouleversements dès 1833 :

Vienne une autre révolution encore , ce sera bien pis.

A peine la révolution de 1789 émeut les peuples. . . . *La révolution de* 1830 *se fait presque européenne : mettant partout les esprits en mouvement et souvent les bras en action.* (*La République*, p. 6, 1833.)

Après la révolution de Février ÇA ÉTÉ ENCORE BIEN PIS ! Insurrection à Berlin, à Vienne, à Milan, en Toscane, à Venise, etc., etc. ! Et, après tout cela, la France qui avait donné le branle aura à subir une effroyable lutte au sein même de sa capitale :

Si l'adulation tue les princes, elle n'est guère moins nuisible aux CAPITALES *et aux peuples....* J'aime et j'estime assez le peuple de Paris, celui de France, et tous les hommes mes contemporains pour leur dire : « *Vous êtes en danger d'être portés à vous entre-déchirer*, comme se sont entredéchirés ces malheureux Grecs, ces malheureux Romains du Bas-Empire, nos maîtres en civilisation ; et enfin, pour parler le langage de la multitude, *vous êtes en danger d'être réduits à vous entre-dévorer, comme des bêtes féroces, affamées, enragées.* » (*Considérations sur les destinées humaines*, p. 208, déc. 1830.)

Maintenant, et pour clore cette curieuse énumération de prédictions réalisées, voici celle où M. de la Gervaisais annonce (en 1835 !) l'avénement d'un Napoléon :

Etant donné un Napoléon, si frêle et si exigu qu'il fût, telle est la soif de repos, la rage de calme, que de toutes parts il y aurait presse à tenir l'étrier et même à servir d'étrier à qui semblerait de taille et de tournure à enfourcher le dextrier absolutiste! (*La Catastrophe*, p. 6, 1835.)

[1] *La loi des circonstances.* (P. 13, décembre 1830.)

Il me resterait maintenant à faire connaître les prédictions non réalisées et les conseils si remarquables de M. de la Gervaisais; mais ce sera l'objet d'un nouvel article. Deux mots seulement avant de déposer la plume.

Comment aucun journal, en un temps où se fabriquent chaque matin tant de réputations qui s'éteignent le soir, comment aucun journal, même dans le camp de la légitimité, n'a-t-il, pour ainsi dire, jamais fait mention ni de M. de la Gervaisais ni d'aucune des innombrables brochures qu'il faisait imprimer et distribuer ?

Il y a deux causes à ce silence. La première, c'est que M. de la Gervaisais, Breton de la vieille roche, n'appartenait à aucune coterie.

En second lieu, le style de M. de la Gervaisais peut, jusqu'à un certain point, expliquer la défaveur attachée à ses ouvrages. Dans ce siècle de phraséologie à grand orchestre, où le plus mince auteur ne manque jamais de *faire sonner toutes ses sonnettes*, la manière d'écrire du vieux publiciste devait, de prime abord, rebuter la plupart de ses lecteurs. Trop souvent, en effet, la phrase de M. de la Gervaisais est traînante, bizarre, obscure : il ignorait presque complétement l'art d'écrire. Et cependant, lorsque son intelligence et son âme s'exaltaient, des traits éblouissants, des pages d'une vigueur et d'une élévation admirables jaillissaient de ce cœur tout dévoué à la religion, à la royauté, à la France, et alors, nouveau Jonas, l'écrivain breton laissait tomber sur la nouvelle Ninive ces paroles effrayantes et prophétiques :

Le sort en est jeté ; le sort est mérité !

Vienne l'abîme ! Voilà que s'en manifeste l'irrésistible nécessité. En vain est mise sous les yeux la *Catastrophe finale*[1], crise de subversion des choses, d'extermination des êtres : nul n'a le cœur de nier ; nul n'a le sens d'entendre et d'agir ! Gouvernants et gouvernés, au pair sur ce point, vivent au hasard, vivent en l'air, doutant du jour qui luit, ne comptant pas sur le jour qui suit.

Le pouvoir se perd et nous perd : qu'on le laisse se perdre ; qu'on tente de se sauver. Mais non ! la gent moutonnière marche d'un pas calme vers l'abattoir : la noble race de 1793 marche le front serein à l'échafaud...

Vienne donc l'abîme ! puisque chacun le veut, puisque chacun y va. Vienne vite l'abîme ! puisque la leçon suprême ne jaillira que de l'extrême leçon !

Et cependant, gisant sur les bords escarpés du gouffre, ou surnageant à travers l'écume bouillonnante, ces feuilles éparses diront, qu'entre les murs de la Sodome de vanité et d'avidité, d'ineptie et d'apathie, existait un homme haut de cœur, fort de tête[2] ! »

C'est en 1835 que ces paroles étaient écrites, et le vaillant publiciste, un an après[3], nous montrait la classe moyenne, souveraine depuis juillet 1830, écrasée à son tour sous les pavés des barricades, la troupe, *sujette à la contagion*, « *allant et ne rentrant pas*, » *parce que la débandade s'est mise dans ses rangs* et que l'heure de la dissolution sociale a sonné !

Aurélien DE COURSON.

[1] Titre d'un ouvrage de l'auteur.
[2] *Forfaiture*, II, p. 19 et suiv., année 1835.
[3] *La raison des temps*, p. 26 et suiv., 1836.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 novembre 1850.

La face de nos affaires a complétement changé depuis la dernière quinzaine ; une position qui nous semblait admirable, si l'on avait su se tenir tranquille et laisser les choses venir d'elles-mêmes, a été gâtée comme à plaisir : et aujourd'hui le public se demande, non sans une vive anxiété, ce qui va sortir de la nouvelle session de l'Assemblée législative. Jamais problème plus difficile ne s'est présenté à un homme qui aime la vérité mais qui redoute le scandale, qui ménage autant que possible le principe de l'autorité, quelque compromis qu'il soit par ses dépositaires, qui hésite, sans pouvoir se décider, entre le sérieux et le comique d'une situation inouïe, et qu'enfin le mauvais succès de ses prédictions dégoûte plus que jamais d'annoncer d'avance les événements.

Avouez pourtant qu'on se serait trompé à moins : partout où le président de la République s'était montré il avait eu contre lui tous les hommes de désordre, et parmi les autres le témoignage de défiance le plus significatif qu'on pût lui donner consistait dans l'abstention et le silence. Cependant, la masse des hommes paisibles, la majorité de cette France affamée de sécurité, se précipitait sur ses pas, et ne lui marchandait plus les conditions du pouvoir ; et c'est au retour de cette expérience poursuivie dans vingt départements que le conseil des aventuriers a paru prévaloir et qu'on a fait sur les troupes ces tentatives puériles auxquelles nous ne voulions pas croire, tant elles nous semblaient nuisibles à l'intérêt présidentiel. On sait le reste : le conflit qui a éclaté entre le pouvoir exécutif et M. le général Changarnier n'a eu que trop de retentissement. M. le général Neumayer s'est vu privé du commandement de la division de Paris pour avoir voulu empêcher les troupes de crier : *Vive l'empereur!* et son supérieur, qu'on offensait ainsi sans se résoudre à le frapper directement, a répondu par un ordre du jour bref et décidé, qui rappelle aux troupes que l'armée ne délibère pas et interdit sévèrement les cris de toute nature. Par suite de cet *ordre du jour*, il y a eu une entrevue *cordiale* entre le général Changarnier et

le président; entrevue après laquelle, pour de nouvelles manœuvres dont il ne nous appartient pas encore de définir le caractère, il a fallu dissoudre la fameuse société de *secours mutuels*, connue sous le nom de Société du 10 décembre. C'est sous ces auspices que l'Assemblée va reprendre ses délibérations, et Dieu sait ce qui sortira des rapports fulminants de la commission de permanence !

Les conséquences de ces revirements sont faciles à concevoir : le parti impérialiste se trouve convaincu à la fois de folie et d'impuissance ; une phase, qui a eu de grandes chances de se prolonger, s'amoindrit et tend à disparaître ; on n'a pas même su tirer parti de la division des autres. C'est encore un suicide comme ceux que nous avons vus successivement depuis 1848. Singulier temps, où, le plus clairement du monde, les hommes n'ont à se plaindre qu'à eux-mêmes de leurs déconvenues !

Cependant notre position à l'extérieur se détériore, et faute d'avoir compris ce qui se passait en Allemagne, on s'expose à des périls qui semblaient écartés depuis plus d'un an. Il se confirme que M. de Persigny avait travaillé dans ces derniers temps à entretenir les illusions de la Prusse et qu'on rêvait à l'Elysée une nouvelle coalition des puissances libérales contre la prépondérance du despotisme septentrional. Cette alliance avec la Prusse était une chimère dangereuse comme celles dont on se repaissait à l'intérieur ; mais on en sera pour l'humiliation d'un faux calcul, et les embarras parlementaires ne permettront pas de pousser cette mauvaise pointe à l'encontre des décisions suprêmes de l'empereur Nicolas.

D'étranges choses, en effet, viennent de se passer à Varsovie : le tzar a fait comparaître à son tribunal les deux puissances dominantes de l'Allemagne. Le roi Frédéric-Guillaume voulait venir en personne, mais on l'a consigné à Postdam comme suspect de tendances révolutionnaires, et l'on a admis à sa place son frère, le prince de Prusse, personnage amphibie, qui tient à la coalition du Nord par son aversion toute militaire pour les bavardages philosophiques, et au parti de la dissolution sociale par sa position éminente entre les francs-maçons ; de son côté, est accouru le jeune empereur François, avec son ministre le prince de Schwartzenberg. L'empereur doit être satisfait de son succès personnel auprès du juge suprême. On s'était d'ailleurs préalablement entendu avec ce côté des dissidents germaniques, et la Prusse, après une satisfaction dérisoire sur des points de nulle importance, a dû accepter son arrêt. Berlin, en recevant ces nouvelles, s'est troublée jusque dans ses fondements. Le roi, qui ressemble à ce duelliste auquel on était obligé de dire : *Mais, Monsieur, vous rompez toujours !* le roi s'est vu obligé de sacrifier son ministre favori, M. de Radowitz, si belliqueux en protocoles, et il ne reste

de tout ce bruit à la Prusse d'autre résultat que l'impuissance de soutenir désormais, même sous main, l'insurrection des Holsténois, et l'occupation partielle de la Hesse électorale, dont il lui est interdit de tirer aucun profit.

Pour quiconque a étudié dans le passé et dans les événements contemporains l'histoire de la Prusse, c'est une chose bien extraordinaire que d'assister à la décadence de cette monarchie ; et pourtant, il n'y a plus d'intermédiaire entre le triomphe possible d'une démagogie bien pire que celle qui a couvert la France de tant de ruines, et la prépondérance de la maison d'Autriche, une prépondérance qui peut devenir égale à celle dont elle jouissait avant la Réforme et la guerre de Trente Ans. Nous avons vu tout le nord de l'Allemagne enlacé dans les réseaux de la Prusse : les petits souverains de la Saxe, de la Hesse et des autres principautés protestantes n'avaient plus qu'une existence nominale. La Prusse était parvenue à persuader au plus grand nombre qu'elle était l'incarnation de la pensée allemande ; les savants mettaient leurs théories à son service ; les employés, les soldats tombaient en son pouvoir par mille ramifications secrètes. C'est même parce que les choses étaient si avancées pour elle que, malgré les outrages auxquels la royauté prussienne fut en butte dans sa propre capitale, Frédéric-Guillaume espéra faire tourner à son profit les terribles convulsions de l'époque, jusqu'à se leurrer de la perspective de recevoir la couronne impériale des mains d'une assemblée insurrectionnelle.

C'était là un calcul insensé, l'événement l'a prouvé de reste ; et pourtant, le roi de Prusse se rendait justice à lui-même en se mettant du bord de la révolution. Si celle-ci n'avait pas été si sauvage et si folle, si elle n'avait pas couru les grands chemins et hurlé dans les salles comme sous l'effet d'une liqueur empoisonnée qu'on lui aurait expédiée de la France, il y aurait eu de sa part de l'habileté à pousser en avant, par une subordination apparente, l'héritier d'une puissance fondée contre le véritable ordre européen. Mais rien de réglé, même dans le mal, ne peut sortir des agitations actuelles, et c'est pourquoi il ne restera de tout ceci qu'une annulation politique de l'Allemagne, sous les serres de la Russie, cent fois pire que celle contre laquelle elle a réagi si énergiquement quand la France pesait sur elle. Le tzar a les bras longs, il les étend jusqu'au *Rhin allemand,* si chanté pour nous narguer en 1840.

Que fera pourtant dans cette occurrence le ministre anglais, grand fauteur des révolutions? Il est fort embarrassé et ne demanderait pas mieux que d'établir une distinction entre les objets de l'ambition prussienne. Quant au Holstein, il ne peut consentir à une entreprise dont le succès amènerait le développement de la marine allemande ; quand il est

question d'une nouvelle marine, même en espérance, l'Angleterre a de la peine à se calmer; mais pour la Hesse-Electorale, pourquoi lord Palmerston n'y entretiendrait-il pas un foyer d'agitation suffisant pour empêcher la pacification de l'Europe? On sait la part que la politique anglaise a prise aux troubles de la Suisse et du Piémont. Nous ne savons pas où en est son action sur la Suisse; mais à Turin, elle a eu récemment la satisfaction de voir arriver aux affaires un ministre du commerce tout prêt à livrer la Péninsule aux cotonnades anglaises en l'honneur des magnifiques théories du libre échange. Les affaires de commerce et de religion marchent de concert quand les Anglais s'en mêlent, et la Société biblique est le premier de leurs comptoirs. C'est cette action protestante, révolutionnaire et marchande qu'il importe d'étudier à sa source même, en s'aidant de la lueur sinistre que vient de projeter l'incendie des mannequins de Guy Faukes dans la soirée du 5 novembre.

Ce qu'on voit en Angleterre depuis la publication de la lettre du Pape, qui reconstitue la hiérarchie catholique dans ce pays, nous afflige profondément, mais ne nous étonne pas. Ceux de nos lecteurs qui prendront la peine de recourir à ce que nous écrivions lors de notre dernier voyage de Londres, le 17 mars 1849, verront que tout en repoussant l'idée d'une nouvelle persécution contre les catholiques, nous étions forcés de constater un grand changement dans les esprits, et un besoin très-sensible de résistance au retour du pays à l'ancienne religion. C'est ainsi qu'au moment où la France hésitait encore à renverser la république romaine et à ramener le Pape dans ses Etats, nous rencontrions à Londres une singulière affectation d'enthousiasme pour les prétendus patriotes italiens. En même temps on proscrivait dans la société les livres que j'avais vu précédemment porter aux nues, précisément à cause de leurs tendances catholiques, et l'historiographe du parti whig, M. Macaulay, après avoir écrit la vie de saint François Xavier avec presque autant d'enthousiasme que l'aurait fait le plus zélé de nos coreligionnaires, renouvelait dans un livre accueilli par des applaudissements frénétiques toute la haine calomnieuse du protestantisme contre Jacques II.

Cependant, quoique l'orage grondât et que la morgue britannique eût été poussée à bout par le rétablissement du Pape,aucun éclat n'aurait eu lieu sans la brèche ouverte par les dernières conversions dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie. C'était peu qu'on eût vu l'Eglise anglicane abandonnée par un fils de Wilberforce, par un proche parent du duc de Wellington : un lord, fils d'un comte, héritier d'une pairie, lord Feilding, a fait sa soumission à Rome, et l'Angleterre aristocratique et protestante a ressenti profondément ce coup imprévu.

On a dû remarquer à ce moment que le langage de la presse anglaise, jusque-là indifférente ou dédaigneuse à l'égard des catholiques, devenait tout à coup aigre et violent. Toutefois, sauf quelques grossières injures adressées à lord Feilding, il n'y avait pas un mot à ajouter, et la tempête parut se calmer presque aussitôt après avoir été soulevée : on n'attendait qu'un prétexte plus spécieux pour commencer la guerre : la lettre du Pape pour le rétablissement de la hiérarchie épiscopale a fourni ce prétexte.

Quelques personnes, qui ne connaissent ni l'Angleterre ni la question, ont taxé l'acte du souverain Pontife de provocation et d'imprudence ; mais, pour être juste, on ne peut l'accuser que d'un excès de bonne foi. Le démenti donné par lord John Russell aux encouragements de lord Minto est une de ces anti-vérités comme on sait les produire résolument en Angleterre, quand l'intérêt politique semble l'exiger. Il n'est que trop vrai qu'en 1847 le voyageur britannique, tout en poussant les chefs du mouvement libéral au désordre et à la révolte, témoignait envers Pie IX des intentions les plus empressées, et lui garantissant, en quelque sorte, la faveur de son pays, montrait en perspective à son zèle apostolique la reconnaissance des évêques catholiques anglais, sur le même pied que ceux de l'Irlande. A-t-on d'ailleurs oublié que tous les banquets britanniques avaient alors leur toast enthousiaste en l'honneur de *Pio Nono*, et que les meilleurs protestants y pleuraient de tendresse au seul nom du Pontife romain ?

Malgré ces facilités qu'on lui offrait en perspective, le Saint-Siége crut devoir user de grands ménagements dans le projet qu'il avait conçu de mettre un terme à la position précaire des préfets apostoliques, et de donner enfin de vrais évêques à une population de fidèles de jour en jour plus importante. C'est ainsi qu'on a évité, bien qu'on ne reconnût pas au clergé anglican les caractères de la transmission apostolique, de conférer aux nouveaux siéges des titres qui parussent, de même qu'en Irlande, en compétition avec ceux que l'anglicanisme a usurpés sur l'ancienne hiérarchie. Rien d'ailleurs, dans la lettre de Pie IX, n'est de nature à éveiller les susceptibilités raisonnables de l'autorité civile : les pouvoirs que le Saint-Siége confère sont exclusivement spirituels, et n'offrent pas plus de danger pour l'autorité de la reine Victoria que n'en présente au gouvernement des Etats-Unis la création presque annuelle de nouveaux évêques catholiques. Quand on a donné l'émancipation aux fidèles de la communion romaine, on leur a conféré le droit d'être régis publiquement, dans leurs intérêts spirituels, par des évêques que le Pape désigne : contester ce droit au Saint-Siége, c'est entreprendre de révoquer l'acte solennel de l'émancipation.

Il est vrai que la question du titre et des honneurs publics est venue se mettre à la traverse, et c'est ignorer l'esprit des Anglais que de s'imaginer qu'une question de titre sera traitée avec indifférence au delà du détroit. On a été fort loin à l'égard des évêques de l'Irlande et des colonies : en les associant à des mesures du gouvernement, telles que la dotation du séminaire de Maynooth et la création des universités mixtes, on en est venu jusqu'à conférer officiellement aux évêques catholiques le titre de lord, de même qu'aux évêques anglicans. On espérait bien tirer profit de cette concession : la division qui a éclaté entre les prélats irlandais, à propos de la fréquentation des universités mixtes, en a été le premier fruit. Cela n'a pas empêché le gouvernement anglais de se mettre en contradiction flagrante avec lui-même, dès que la lettre du Pape a été connue, et d'accuser le souverain Pontife d'empiétement sur l'indépendance de la couronne britannique, comme si l'intention du Saint-Siége eût été de forcer l'Angleterre à admettre officiellement la prééminence sociale des nouveaux évêques.

On dira : Les Anglais sont-ils devenus fous ? Nous croyons, au contraire, qu'ils savent très-bien ce qu'ils font. L'expérience des dernières années et l'éclat des conversions récentes leur ont prouvé que l'examen des questions religieuses continué dans un état de pleine liberté ramenait infailliblement à l'Eglise romaine. La situation équivoque du protestantisme entre la foi et l'incrédulité est désormais impossible à maintenir. On a fait dernièrement une terrible épreuve de cette impuissance, quand on a vu, au nom du principe protestant, s'établir dans le sein même de l'anglicanisme la négation de l'efficacité du baptême, et un évêque croyant, poussé au désespoir par cette audacieuse entreprise, finir par en accepter la consécration, de crainte de se laisser entraîner lui-même dans le catholicisme. Que l'opinion publique continue de rester calme et impartiale, peu à peu les calomnies de l'histoire officielle seront conspuées, l'horreur des persécutions qui ont fondé l'anglicanisme éclatera à tous les yeux, il n'y aura pas un homme d'honneur qui, à moins de renier la foi de l'Evangile, puisse continuer de reconnaître les signes du vrai christianisme dans une église corrompue et dégradée par son asservissement à l'autorité civile.

Mais il reste des ressources à l'Eglise établie : les préjugés invétérés de la nation anglaise contre le catholicisme commencent à peine à se dissiper ; la masse de la nation est encore imbue de ces fables grossières qu'on a élevées comme une barrière formidable entre elle et la communion romaine. Aussi les gens éclairés ne rougiront-ils pas de ranimer ces vieilles haines, de renouveler ces odieux mensonges : on les verra prendre part ou assister en souriant aux plus ignobles saturnales. Vous

croyez peut-être que l'Angleterre s'est déshonorée le 5 novembre dernier en applaudissant aux parades sacriléges de la *mob* contre la hiérarchie catholique ? Détrompez vous ! c'a été l'expression grotesque de la volonté réfléchie d'un *peuple penseur*. D'autres diront : Mais c'est provoquer l'émeute, c'est déchaîner les passions de la populace. Autre erreur ; car tout s'est accompli avec beaucoup d'ordre, et l'on pouvait compter sur le zèle des pompiers, sur la vigilance des *policemen* ; sans leur permission, on ne pourra rien entreprendre contre la famille et la propriété, et cette permission ils ne la donneront pas. En un mot, l'Angleterre joue, contre le progrès du catholicisme, une grande comédie dans laquelle on ne peut distinguer les acteurs des spectateurs, et où l'artifice se confond avec la duperie. Les mannequins de Guy Faukes ont commencé la représentation : elle a fini par la lettre de lord John Russell à l'évêque de Durham où la foi des anglicans sincères est grossièrement insultée.

La question est maintenant de savoir si ces scènes hideuses conduiront à une nouvelle persécution des catholiques ; question bien grave, si d'une part on songe aux progrès que le sentiment de la vraie liberté avait faits en Angleterre depuis quelques années, et si d'autre part on réfléchit que récemment les whigs ont bravé la réprobation de l'Europe en exaltant le système d'iniquité de lord Palmerston comme une glorieuse tradition de la politique anglaise : l'injustice se dresse sous une forme, elle peut reparaître demain sous une autre.

Ch. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



DES CONCILES

RÉCEMMENT TENUS EN FRANCE.

Decreta concilii provincialis Parisiis habiti ab illust. et Rever. DD. Sibour, *archiep. Parisiensi, throno pontificio assistente, a sancta sede recognita et approbata* [1].

Acta et decreta concilii provinciæ Remensis in Suessione civitate, pontificatûs Pii *papæ noni anno IV, celebrati, a sancta sede approbata* [2].

Du concile provincial ou traité des questions de théologie et de droit canon qui concernent les conciles provinciaux, par l'abbé D. Bouix [3].

Dictionnaire des conciles, rédigé par M. l'abbé Peltier, publié par M. l'abbé Migne [4].

La révolution de 1848 a eu cette fortune de briser une partie des entraves imposées aux églises de France depuis le commencement de ce siècle. C'est même la seule fortune qu'elle ait eue jusqu'ici; car de tout ce qu'elle a promis et essayé, il ne reste véritablement rien, excepté ce qu'elle a fait pour l'Eglise. Où sont les décrets et les proclamations du gouvernement provisoire ? Le suffrage mutilé ne se croit plus universel; la presse expie ses fautes sous des lois plus dures que celles de septembre; le remaniement et l'allégement de l'impôt sont ajournés; la chimère de l'organisation du travail s'est évanouie dans les convulsions d'une guerre civile ; ce qui n'a pas disparu dans le sang est tombé sous les sifflets. De la république, en un mot, le nom subsiste, mais la chose subsiste-t-elle quand les uns la veulent autrement, et quand les autres n'en veulent pas du tout? On dresserait un long catalogue des résultats douloureux qui ont discrédité l'événement de Février ; on dresserait une liste interminable des hommes de toute opinion qui font entendre, de-

[1] In-8° de xxiv-240 pages. Paris, J. Lecoffre. — [2] In-8° de 212 pages. Paris, J. Lecoffre. — [3] In-8° de 620 pages. Paris, Lecoffre. — [4] 2 vol. in-4° de 1350 à 1450 col. Paris, Migne.

puis trente mois, le cri de leurs espérances renversées, de leurs prédilections trahies, de leur fortune compromise, de leur liberté menacée et de leur sang répandu dans des luttes fratricides. Le pouvoir a-t-il gagné en considération et l'obéissance a-t-elle obtenu des garanties plus honorables? La France est-elle plus respectée au dehors et plus heureuse au dedans ? Qui donc a retiré quelque avantage de tout ce qui s'est vu, hormis la religion, dont la nécessité sociale a été démontrée par des faits éclatants ? hormis l'Eglise qui est rentrée en jouissance d'une de ses plus précieuses libertés ?

En rapprochant l'un de l'autre le mouvement de Février et le progrès de nos libertés religieuses, je n'ai pas voulu désigner le premier comme la cause propre et exclusive du second. Il faudrait plus que de l'indulgence pour voir dans la bataille livrée à la monarchie de juillet une application de la doctrine chrétienne, une œuvre morale en elle-même et dans ses tendances logiques. Ce n'est pas moi qui refuserait de la reconnaissance ni des éloges à cette foule généreuse qui, dans l'ivresse d'un triomphe brusque et complet, se recueillit devant l'image de Dieu, porta le Christ avec respect des Tuileries à Saint-Roch, et appela sincèrement sur sa jeune république les bénédictions du Ciel. Rien de plus grand que ce spectacle qui nous émut tous dans Paris ; rien de plus doux que le souvenir qui nous en est resté. Mais justement la foule dans cette rencontre ne se montra si admirable qu'à force d'inconséquence, c'est-à-dire en se dérobant à l'idée pour laquelle on avait armé son bras, et en s'inspirant de convictions qui eussent dû l'empêcher de tirer le glaive et de faire courir au pays les hasards les plus formidables. Alors, ainsi qu'il arrive quelquefois pour le bien, et souvent pour le mal, le peuple se trouva plus fort que ceux qui s'étaient mis à sa tête, et comme en ce cas particulier, il se trouvait aussi plus moral et plus religieux, il évita par la modération et la dignité de sa conduite une partie des calamités où l'entraînaient des esprits aveugles ou coupables.

Si, en effet, la pensée dont l'événement de Février n'est que la manifestation naturelle eût prévalu dans toute sa force ; si le principe révolutionnaire n'eût pas été combattu et gêné dans son expansion par l'énergie d'un principe tout contraire, croit-on que l'Eglise eût recueilli, comme elle l'a fait, le bénéfice du nouvel état de choses ? Car il est impossible de s'y tromper : l'Eglise et la révolution n'ont rien de commun, ni le point de départ, ni les moyens, ni le but. A la première explication précise, à la première mesure, l'antagonisme éclate. L'Eglise, so-

ciété de tradition, modèle de stabilité, ne reconnaît pas avec les révolutionnaires cette espèce de souveraineté des rues qui n'est que l'installation de l'anarchie et la main-mise des hâbleurs, des intrigants et quelquefois des scélérats sur la fortune et l'honneur des peuples. L'Eglise, établissement d'autorité, école de respect, n'admet pas le prétendu droit d'insurrection, le droit de faire pénétrer par la violence dans le gouvernement des empires je ne sais quelles améliorations problématiques. L'Eglise, mère et tutrice des âmes, les dirige dans le sens de leurs chrétiennes destinées, et jamais elle ne les livre aux chances d'une éternelle réprobation pour satisfaire de chétifs intérêts et échanger des lois tolérables, après tout, contre des institutions peut-être plus imparfaites encore et toutes souillées de boue et de sang.

D'ailleurs, n'est-il pas vrai, en général, que les hommes qui acceptent l'enseignement de l'Eglise ne trempent pas dans les révolutions, et que si la révolution n'avait à compter qu'avec ses propres principes, elle ferait bon marché de l'Eglise ? N'est-il pas vrai, en particulier, que le mouvement de 1789 fut contraire à la doctrine et à la morale catholique, et que les convulsions politiques d'aujourd'hui ne sont qu'un nouvel accès de la même fièvre qui a si fort tourmenté la génération précédente ? Aussi n'est-ce pas une médiocre preuve de l'inintelligence ou de l'hypocrisie de ceux qui agitent la France depuis plusieurs années, que leur empressement et leur persistance à mettre une étiquette évangélique sur ce qu'ils disent et ce qu'ils font. La vérité est que l'Evangile les désavoue, les réprouve et les condamne.

Vainement on prétendrait qu'entre les résultats obtenus à la suite de nos révolutions, il y en a du moins quelques-uns dont la moralité n'est pas contestable : tel est, par exemple, l'abaissement des barrières qui parquaient la nation en classes diverses et qui faisaient intervenir une si grande distance d'homme à homme dans la sphère des droits civils et politiques. Il est vrai, les institutions modernes, au milieu d'immenses inconvénients, présentent un avantage : elles répartissent généralement avec moins d'inégalité qu'on ne le faisait autrefois les droits et les charges de la société ; elles sont mieux calculées que celles de l'ancien régime pour ramener tous les individus, sans distinction, à une valeur uniforme devant les lois. Mais ce progrès n'est pas issu de la révolution de 89 comme d'une cause directe ; il ne s'y rattache que par un lien accidentel. D'elle-même, la révolution eût empêché, plutôt que d'accomplir et d'organiser une semblable conquête ; car, en plaçant la force

brutale à la base de ses œuvres et en la faisant prévaloir dans les choses humaines, elle abolissait virtuellement tout décret et tout essai d'égalité, et ouvrait la porte à tous les despotismes. Certes, si le sentiment de la dignité humaine, si la doctrine de l'égalité a survécu dans nos mœurs, s'il en est entré quelque chose dans nos institutions, cela n'a pas tenu aux scélérats qui ont souillé notre histoire à la fin du siècle dernier. La religion et la morale ne leur doivent donc absolument rien, et la justice nous force à dire qu'ils n'ont rien emprunté ni à l'une ni à l'autre.

La révolution de 89 développa librement une partie de ses conséquences : entre autres citoyens français, les prêtres catholiques purent s'en apercevoir. Qui sait bien ce que serait devenue l'Eglise à la révolution de 1830, si l'Eglise, trop voisine de la maison du bourgeois, n'eût menacé de s'écrouler sur elle ? « La tête du clergé a glissé entre les mains du peuple, » écrivait gracieusement, quelque temps après, un magnanime rédacteur de journal. Quant à la révolution de Février, naturellement elle n'a pas dû naître avec un caractère plus religieux que les précédentes dont elle est le prolongement et la conséquence; et du reste, il n'est pas difficile d'établir qu'elle a puisé hors de ses propres principes les motifs de sa conduite envers l'Eglise, et que c'est sous la pression de l'esprit public qu'elle a fait acte de générosité.

Il faut remarquer d'abord qu'elle n'a pu prendre l'offensive envers personne. Peu justifiée dans ses motifs, désarmée par la facilité inouïe de son triomphe, nullement préparée d'ailleurs au gouvernement qui lui tombait dans les mains, elle est demeurée un moment stupéfaite de sa propre apparition. Mais le sens lui étant bientôt revenu, elle a essayé d'obéir à son caractère : elle a troublé, menacé, attaqué les choses les plus respectables. Elle a inauguré, dans des circulaires fameuses, un système général d'intimidation qui n'a reculé que devant l'attitude de la France ; elle a tenu en échec la propriété par des mesures qui ont fléchi, il est vrai, sous le poids de leur absurdité; elle a insulté les mœurs publiques par la bouche d'un de ses ministres les plus obséquieux, lequel n'a pas craint d'émettre une avilissante proposition en faveur du divorce. De plus, on ne fera croire à personne que les fidèles de la révolution, par exemple les envahisseurs de l'Assemblée au 15 mai, les organisateurs de la guerre civile au 23 juin, aient été le moins du monde préoccupés des véritables intérêts de la morale et de la religion. On ne fera croire à personne qu'un tendre et profond amour de l'Eglise ait inspirés des hommes unis par d'affreux liens et adressant

leurs sympathies soit aux communistes athées de la Suisse et de l'Allemagne, soit aux révolutionnaires romains qui ont tiré le canon contre Pie IX. Si donc la révolution de Février n'a pas persécuté le clergé, c'est qu'elle n'a eu ni le pouvoir ni le temps de le faire; l'esprit public y mettait obstacle. Car, il importe de s'en souvenir, elle a été surtout une révolution de hasard, et non une révolution d'opinion; son temps n'était pas encore venu. Voilà pourquoi elle a trouvé dans les masses un contrepoids jusqu'alors invincible et n'a pu tirer toutes les conséquences de ses principes.

Au reste, il eût fallu des raisons, au moins des prétextes, pour ameuter l'opinion contre le clergé, et bien loin de là, les circonstances s'étaient réunies pour le servir et lui concilier la faveur générale.

En premier lieu, le règne qui venait de finir avait retenti des plaintes de l'Eglise : sans abandonner aucunement ses traditions de respect et d'obéissance envers les pouvoirs publics, elle avait réclamé avec quelque énergie pour elle-même la liberté de tenir ses conciles, et pour tout le monde la liberté de l'enseignement. Au fond, elle ne faisait que défendre en cette rencontre, avec sa propre cause, la cause du bien commun, en s'appuyant d'ailleurs sur les principes les plus incontestables et sur la légalité la plus stricte ; mais elle était, après tout, en désaccord éclatant avec l'autorité civile et l'on pouvait comprendre que, si *le gouvernement de juillet n'était pas de ces gouvernements que l'on confesse* [1], l'Eglise n'est pas davantage de ces églises qu'on asservit. Ces dissidences acquirent une notoriété officielle : plusieurs fois les journaux firent savoir que, dans les conseils où s'agitaient les affaires du pays, le langage du clergé semblait ferme jusqu'à l'audace et libre jusqu'à l'hostilité [2]. Ce n'est pas que tout espoir de conciliation fût perdu, et le projet de loi sur la reconstitution du chapitre de Saint-Denis était sans doute quelque préliminaire d'un traité de paix présenté par l'une des parties belligérantes. Mais le temps manqua pour étendre sur le trône un pan

[1] L'homme qui a prononcé les paroles soulignées ici, après avoir combattu la Restauration, a pu enfin se hisser jusqu'au pouvoir. Il était, il y a peu de temps encore, le chef du cabinet. Son passage aux affaires a prouvé, entre autres choses, qu'il est plus facile de faire de l'opposition tracassière aux gouvernements qui vont à confesse que de représenter avec quelque succès les gouvernements qui n'y vont pas.

[2] On n'a pas oublié, je pense, les paroles adressées au roi Louis-Philippe par l'archevêque de Paris, de glorieuse mémoire, les 1er mai 1842 et 1846. Voir les *Débats* et l'*Univers* de ces deux époques et l'excellente biographie de M. l'abbé Cruice.

de la robe du prêtre. Elle ne se trouva donc pas sous la main qui mit en pièces le velours du trône. Voilà comment les colères sous lesquels succomba la monarchie de juillet n'atteignirent pas le clergé. Bien plus, il se vit presque rangé parmi les triomphateurs, à cause de l'attitude réservée et même militante qu'il avait constamment gardée vis-à-vis du pouvoir dans l'ensemble de sa conduite et surtout dans les questions de liberté religieuse.

Ce qui explique encore la situation faite au clergé français par la révolution de Février, c'est la popularité attachée alors au grand nom de Pie IX. Le nouveau pontife avait résolument entrepris une réforme générale de ses Etats et atteint, en quelques mois, à la renommée des meilleurs princes par le caractère et l'importance de ses actes. En le voyant consacrer de la sorte les aspirations de la démocratie moderne, la pensée était bien venue à quelques hommes qu'on ne demeurerait pas longtemps maître d'une force déjà considérable par elle-même et surexcitée encore par des encouragements descendus de si haut. Mais les peuples, au contraire, avaient tressailli d'aise et salué en la personne du Pape réformateur l'étroite alliance de la tradition et du progrès, de l'esprit ancien et de l'esprit nouveau. Au milieu des joies causées par ce rapprochement, la République fut proclamée en France, et elle tint compte au clergé du libéralisme déployé par le Saint-Père dans le gouvernement des Etats-Romains. De son côté, le clergé répondit, dans la mesure où il le devait, aux témoignages de respect et de confiance dont il fut si honorablement et si inopinément environné. Je sais bien qu'on a vu dans sa conduite un blâmable empressement, ou du moins une excessive facilité de conversion au nouvel ordre de choses. Mais d'abord plusieurs de ceux qui se sont permis cette appréciation sévère avaient une plume ou une épée, et au lieu d'émousser l'une et de cacher l'autre, ils étaient tenus plus que personne de protester, s'il y avait obligation, contre le fait qui venait de se produire. Où donc ont-ils ressuscité la Vendée pour avoir le droit de parler si fièrement? Ensuite la plupart de ceux qui ont accusé nos quarante mille prêtres de n'avoir pas résisté comme un seul homme, étaient précisément d'avis, sous la monarchie déchue, que toute concertation entre les membres du clergé constituait un délit, et que les évêques eux-mêmes ne pouvaient, non-seulement se réunir pour délibérer, mais encore signer une œuvre collective sans encourir la réprobation du pays légal et sans aller contre l'esprit des institutions [1].

Enfin, et ceci sera une dernière réponse à l'objection que je viens de rappeler et une dernière explication des sentiments dont l'Eglise a reçu l'hommage depuis trente mois, il y eut, dans tous les esprits sensés, un moment de consternation quand ils virent la monarchie tomber d'une façon si soudaine et si profonde. L'avenir leur apparut avec les éventualités les plus redoutables : l'honneur de la civilisation, les bases de l'ordre public, les plus fermes garanties de la société, tout était ébranlé et compromis. Ils placèrent dans la religion un espoir qui ne savait plus où s'appuyer, et ceux-là mêmes qui la craignent et la détestent d'ordinaire reconnurent au moins qu'elle n'était pas précisément le danger de la circonstance. Réflexion chez les uns, instinct de conservation chez les autres, une réaction prononcée s'accomplit en faveur du clergé, et de sa part, il fit acte de patriotisme autant que de zèle évangélique, en acceptant le rôle conciliateur qui lui était librement offert. Son intervention atténua le désordre ou les horreurs de quelques-unes des scènes qui nous ont attristés; il fut, un moment, l'unique frein de l'anarchie errant dans les rues, car l'abdication du pouvoir et l'inaction des lois n'étaient pas même masquées par ceux qui avaient mis la main sur les affaires publiques. Il y a donc des hommes et des choses auxquels le clergé tint lieu de sauf-conduit à travers les caprices d'une force irrégulière et qui pouvait à toute heure devenir injuste et cruelle. En un mot, il ne fut pas trop au-dessous de la situation dans des jours où personne absolument ne s'est trouvé au-dessus : il n'a pas trompé la confiance dont on l'avait investi.

Ainsi deux choses sont avérées, et il importe d'en faire la remarque, afin de prévenir toute illusion sur le principe et toute crainte sur la durée des tendances favorables à l'Eglise.

Il est d'abord certain que les démonstrations religieuses dont l'Eglise a recueilli le bénéfice n'émanaient pas de l'esprit révolutionnaire : il a simplement laissé faire ce qu'il n'était alors ni dans son intérêt ni dans son pouvoir d'empêcher. Il saura bien s'absoudre de cette modération forcée et prouver que nous ne le calomnions pas, si, comme il en nourrit la sauvage espérance, il obtient prochainement un triomphe décisif. Cette fois, le clergé n'aura qu'à tenir bien sa tête ; ses doctrines sur la

[1] Voir dans les journaux de mars 1844 les ridicules tracasseries suscitées à l'archevêque de Paris et à ses suffragants, à propos d'un Mémoire collectif publié par eux sur la question de la liberté d'enseignement. Du reste, nous rappellerons ces faits avec quelques détails dans un instant.

propriété, son influence sur la moralité publique lui ont créé une solidarité étroite avec ce qu'on nomme la réaction, et il en payera d'autant plus sûrement les dettes, qu'en réglant les comptes des gouvernements vaincus, les révolutions s'attaquent surtout à ceux qui n'ont pas l'habitude de se défendre par les armes. Qu'importent les dispositions personnelles de certains chefs qui croient représenter l'idée de l'avenir et se flattent de diriger le mouvement? Dans le désordre des tempêtes politiques, l'empire appartient non aux intentions, mais aux doctrines, non aux individus, mais aux masses. Au reste, tout ce que nous prétendons ici, c'est que les révolutions ne servent jamais l'Eglise, si ce n'est sous la pression de circonstances dont elles ne sont pas maîtresses, si ce n'est en résistant à leurs propres instincts et en se reniant elles-mêmes.

Il est certain, en second lieu, que ce qui s'est fait depuis deux ans, en définitive et contre toute attente, n'a profité qu'à l'Eglise : elle y a trouvé le salut de quelques âmes, les respect des hommes sérieux et surtout un efficace instrument de conquêtes, la liberté. Oui, la liberté de l'Eglise est issue d'un mouvement excité et dirigé par des passions impies; elle n'en était pas le but, mais elle en est devenue le résultat, comme si une main plus forte que les partis et trompant leurs préoccupations intéressées, eût voulu montrer à l'Europe incroyante ce que pèse l'Eglise dans les conseils où se décide la destinée des peuples. Plusieurs choses ont disparu le 24 Février; d'autres ont été opprimées ou amoindries; une seule est restée debout, libre et honorée, c'est l'Eglise. Pour les catholiques, ce triomphe n'a rien qui les surprenne : enfants de l'Eglise, ils connaissent sa force et son histoire; ils savent que les événements en apparence les plus hostiles tournent à son maintien et à sa perpétuité; qu'elle choisit pour vaincre le moment où les rois et les peuples sont le mieux préparés à la détruire; pour reprendre sa liberté, le moment où les politiques et les légistes sont le plus sûrs d'avoir aggravé ses chaînes; pour donner des signes éclatants de sa vie, le moment où les philosophes et les rhéteurs sonnent généreusement ses funérailles et lui font une épitaphe. Nulle institution ne s'appuie sur un aussi glorieux passé que celui de l'Eglise; nulle n'occupe une aussi large place dans le présent; nulle n'a, même à parler humainement, autant et de si solides raisons de se promettre l'avenir. Voilà ce qui lui garantit, non pas sans doute une totale exemption d'épreuves, mais la durée et le développement progressif des avantages qui lui sont arrivés à la révolution dernière.

Effectivement, pour ne parler ici que d'un droit longtemps empêché par l'autorité politique, réclamé souvent, quoique en vain, par le clergé français, enfin récemment conquis par la fermeté de nos évêques, la reprise des conciles provinciaux n'est-elle pas un fait de la plus grave importance par cela seul qu'il abolit implicitement une législation despotique et qu'il contient le germe fécond des améliorations les plus précieuses ? Et la célébration périodique de ces conciles n'est-elle pas désormais assurée ? Car qui s'est plaint de voir nos évêques réunis, et qui aurait pu se plaindre ? A-t-on regretté d'avoir enfin rompu avec cette habitude d'intolérance injustifiable qui les tenait éloignés l'un de l'autre depuis deux siècles ? Au contraire, les populations se sont pressées avec sympathie et vénération sur les pas de leurs pères spirituels ; les chefs militaires et les magistrats les ont entourés de toutes les marques d'un respect religieux ; le clergé en foule a recueilli leur décrets avec une docilité filiale ; la France entière n'a pas ouï sans émotion leurs enseignements et leurs conseils parmi les ténèbres de ses controverses politiques et les horreurs de ses guerres civiles.

Au surplus, si l'on songe avec quelle persistance la célébration des conciles fut interdite à l'épiscopat ; si l'on examine comment ont disparu les difficultés soulevées à ce sujet par le génie ombrageux des hommes d'Etat ; si l'on se rappelle les exemples et les leçons de grave sagesse que les assemblées ecclésiastiques ont donnés au monde, on demeurera convaincu que nos évêques feront apprécier et bénir la prérogative dans l'exercice de laquelle ils viennent de rentrer ; on tiendra pour durable autant qu'utile la victoire qu'ils ont remportée au nom de la liberté religieuse sur un despotisme funeste et invétéré ; on ne refusera pas de voir avec nous une intervention de Dieu dans l'affranchissement de l'Eglise et dans l'inauguration d'une période nouvelle où se peuvent développer plus à l'aise les forces vivifiantes du catholicisme. Les preuves du passage de la Providence au milieu des affaires humaines n'ont jamais manqué dans aucun siècle ; mais dans aucun siècle elle ne s'est emparée plus sensiblement qu'aujourd'hui de nos laborieuses agitations pour les mener à son but avec une facilité souveraine. Non, jamais elle ne s'est jouée des politiques et des philosophes avec une plus haute ironie qu'en ces temps d'incrédulité, où elle a fait concourir l'opinion étonnée aux actes les plus imprévus de respect et de dévouement envers l'Eglise. Voilà que l'Angleterre est en marche pour rentrer dans la communion de Rome, et ce n'est pas la lettre de John Russell, ni les masca-

rades du peuple de Londres qui pourront empêcher ce retour ; l'Espagne cicatrise les plaies que lui a faites un libéralisme irréligieux ; l'Allemagne laisse tomber l'œuvre de tyrannie minutieuse qui valut à l'empereur Joseph les applaudissements des encyclopédistes ; pour la France, d'un bras elle ramène Pie IX au Vatican, et de l'autre, elle ouvre à ses évêques la porte de leurs assemblées concilaires si tristement fermées depuis deux cents ans.

Relativement à ce dernier point, on ne sait pas assez tout le chemin que la liberté religieuse a fait de nos jours. C'est, en effet, une histoire fort longue, mais instructive à plus d'un titre, que celle des traverses suscitées à nos églises pour les retenir dans l'isolement et la dépendance.

Sous l'ancien régime, nos évêques adressèrent souvent au roi d'humbles remontrances et supplications touchant la pressante nécessité de s'assembler en conciles. Il est regrettable pour la royauté qu'elle ait presque toujours fait des réponses pleines d'un arbitraire injurieux, équivalant à des fins de non-recevoir, et où, malgré toute indulgence, on est bien forcé de reconnaître un mépris implicite des droits de l'Eglise. Le pouvoir civil n'ignorait pas que ce fut l'habitude et la loi constante dans toute la chrétienté de tenir des conciles provinciaux ; on lui rappelait, d'ailleurs, fréquemment et avec force, l'antiquité et l'importance de ces réunions ; on s'appuyait sur des précédents d'une autorité incontestée, sur les édits et ordonnances des rois ; on prévenait avec un soin attentif les objections de la susceptibilité la plus raffinée. Après tout, on demandait seulement pour le culte dominant dans l'Etat la liberté que prenait l'hérésie calviniste d'avoir des synodes ; enfin on conjurait le fils aîné de l'Eglise de la laisser rentrer dans l'inoffensive et légitime possession de ses droits.

Ces divers motifs furent exposés en termes très-précis à Louis XIV et à Louis XV, presque toutes les fois que le clergé pouvait porter au pied du trône l'expression collective de ses vœux, comme on le voit par les procès-verbaux de ses assemblées générales [1] ; ils furent surtout dévelop-

[1] Les assemblées générales du clergé datent de 1567 ; elles devaient se tenir tous les cinq ans ; néanmoins la seconde n'eut lieu qu'en 1579. Elles étaient composées de deux ou trois députés de chaque province, évêques et prêtres ; elles n'avaient point un caractère synodal ou conciliaire. Elles avisaient aux moyens de défendre les intérêts spirituels et temporels du corps ecclésiastique ; elles exprimaient leurs vœux d'une manière générale dans la remontrance au roi, et leurs résolutions d'une manière plus précise dans un cahier soumis à son approbation. Elles demandèrent sans cesse, mais bien en vain, la publication des décrets de Trente et la tenue des conciles provinciaux.

pés devant le grand roi en 1670, 1675 et 1695, par les évêques chargés de la harangue ou remontrance officielle, qui était comme un compte-rendu des travaux de la session. « Quelle joie ce serait pour l'Eglise de « France, disait l'orateur de 1675, quelle joie de se faire révérer dans « ses anciens tabernacles, et d'y reparaître à nos yeux une par la com- « munion de doctrine, sainte par la réformation des mœurs, catholique « par l'étendue de ses décisions, apostolique par la présence des succes- « seurs des apôtres! de célébrer la fête du rétablissement des conciles « provinciaux en France dans le même esprit que nos pères firent au- « trefois la réception du concile de Chalcédoine, et de se revoir, sous « l'empire du plus grand de tous les rois, au-dessus des reproches et de « l'insulte de la nouvelle hérésie, qui fait partout une ostentation inju- « rieuse de la liberté qu'elle a de tenir de fréquents synodes provin- « ciaux et même nationaux[1]. » L'évêque de Noyon, en 1695, dépeignit dans un discours remarquable les avantages que la reprise des conciles procurerait au clergé[2]. En 1670, le coadjuteur de Reims fit voir que les inconvénients qu'on s'obstinait à craindre, ou bien n'existaient pas, ou bien pouvaient être facilement empêchés. Enfin, après avoir rappelé non-seulement les lois ecclésiastiques, mais encore les édits civils qui prescrivaient la célébration des conciles provinciaux, il ajouta : « Nous vous demandons, sire, qu'il nous soit permis d'exécuter ce que « vos ordonnances nous commandent[3]. »

Le droit de l'Eglise n'était-il pas évident? Les conciles provinciaux avaient été régulièrement convoqués deux fois l'an, sitôt les persécutions éteintes, et conformément à un canon de Nicée (ann. 325). Dans les Gaules, après le concile d'Orange (ann. 441), ils devinrent annuels, et cette disposition fut maintenue ensuite par Innocent III, qui, dans le concile général de Latran, renouvela les anciens décrets sur la matière. A Constance et à Bâle, dans le XVe siècle, on décida que la célébration des conciles provinciaux serait seulement triennale. Cette règle fut confirmée par les Pères de Trente. « L'usage de tenir les conciles provin- « ciaux, si en quelque endroit il se trouvait interrompu, sera rétabli.... « Les métropolitains eux-mêmes, ou en leur place, s'ils ont quelque

[1] *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, année 1675, 14 septemb. *Remontr. au roi.*

[2] *Procès-verbaux, etc.*, ann. 1695. *Harangue de l'évêque comte de Noyon adressée au roi.*

[3] *Procès-verbaux, etc.*, ann. 1670, 2 octobre.

« empêchement légitime, le plus ancien de la province, ne manqueront « pas d'assembler le synode provincial au moins dans l'année, à partir « de la clôture du présent concile, et puis, dans la suite, tous les trois « ans au moins... Et là seront absolument tenus de se trouver tous les « évêques et tous ceux qui, de droit commun ou par coutume, y doi« vent assister... Que si les métropolitains ou les évêques, ou quelqu'un « des sus-mentionnés, se rendent négligents en ce qui est ici prescrit, « ils encourront les peines portées par les saints canons [1]. »

Il n'y a nullement lieu d'incidenter ici sur l'accueil que les parlements ont fait à la partie disciplinaire du concile de Trente. D'abord leur opposition n'a jamais été dirigée contre le décret qui prescrit la tenue des synodes provinciaux. Ensuite il est de principe qu'un concile œcuménique peut faire des lois pour toute l'Eglise ; par conséquent, les lois portées par le concile de Trente étaient strictement obligatoires dans un pays qui avait pour règle générale de son droit public ecclésiastique le concordat de Léon X et de François Ier. Et en fait, la loi civile était formelle, positive : elle autorisait, bien loin de défendre les conciles. Une ordonnance de Blois enjoignait même aux métropolitains, sous peine de saisie de leur temporel, de convoquer régulièrement le synode provincial [2]. L'édit de Melun, intervenu sur les remontrances de l'assemblée générale du clergé, admonestait les archevêques de réunir en concile leurs suffragants aux époques fixées par les canons [3]. Enfin Louis XIV lui-même, par lettres-patentes en date du 16 avril 1646, enregistrées au Parlement de Paris, avait consenti la convocation des conciles provinciaux [4].

Maintenant, veut-on savoir ce qui empêchait des réunions prescrites par l'Eglise, autorisées par les édits royaux, vivement désirées par le clergé ? Sans doute les guerres de religion y mirent quelque obstacle durant la seconde moitié du XVIe siècle, et cependant il n'y eut pas moins de douze conciles provinciaux depuis la clôture de la grande assemblée de Trente jusqu'en 1600. Ce qui prouve qu'on doit chercher ailleurs les causes de la désuétude où ils tombèrent, c'est que, les guerres terminées, ils ne devinrent pas plus fréquents : on n'en trouve que

1 *De reformat.*, sess. XXIV, cap. 2.

2 Citée par le président de l'assemblée générale de 1675. *Procès-verbal de la session.*

3 *Procès-verbaux, etc.*, ann. 1595 et 1606, où l'édit est invoqué.

4 *Procès-verbaux, etc.*, ann. 1646 et 1670.

cinq, de 1600 à 1624, après quoi on n'en trouve plus [1]. Le véritable obstacle était dans le pouvoir royal, qui, longtemps menacé et disputant sa vie même aux factions, venait enfin de vaincre sur toute la ligne et travaillait à se fortifier dans les positions conquises. A son point de vue, il importait que ses anciens rivaux, les autres pouvoirs du pays, ne pussent reprendre, par la stratégie de la parole et les manœuvres des assemblées délibérantes, le terrain qu'ils avaient perdu dans les luttes politiques et sur les champs de bataille. Aussi les états généraux se virent bientôt annulés dans leur action. Si le clergé qui en faisait partie était gênant comme corps politique, il pouvait l'être bien plus comme corps religieux, et du moment où il eût cru devoir imprimer un caractère sacré à quelques-unes de ses décisions. En effet, pour les fils aînés de l'Eglise placés à la tête de la nation très-chrétienne, les décrets de conciles tenus tous les trois ans, sur tous les points de la France, eussent pu créer, en certaines occasions, d'assez graves embarras. Dès lors, enlever au clergé le moyen de formuler des plaintes canoniques était plus expéditif et plus sûr que d'en braver l'explosion. Deux évêques qui luttaient contre l'extension abusive du droit de régale furent, à eux seuls, une difficulté qui faillit précipiter Louis XIV dans un schisme ; de plus, la Ligue n'était pas un événement à mettre en oubli ; enfin, aux derniers états généraux (1614), le clergé, repoussant le principe de la royauté inadmissible défendu par le tiers, avait déclaré tenir le droit du roi pour subordonné à la profession de la foi catholique. Ceci fait comprendre pourquoi les monarques absolus empêchèrent qu'on ouvrît la porte des conciles, non plus que celle des états généraux.

A la vérité, une voie restait encore aux évêques pour revendiquer l'exercice de leurs droits, ou mieux la liberté d'accomplir leurs obligations : c'était d'encadrer de respectueuses doléances dans les harangues périodiquement adressées au roi par l'assemblée générale du clergé ; mais cette voie n'aboutissait pas. La célébration des conciles fut bien consentie en 1646, ainsi que nous l'avons déjà rappelé. Mais plusieurs archevêques ayant, sur la foi des lettres-patentes, convoqué leurs suffragants, il leur fut enjoint de surseoir à toute réunion, vu le malheur des temps. C'est Louis XIV en personne qui donna cette explication [2]. Il

[1] On ne pourrait citer en exception que le concile d'Embrun (ann. 1727), lequel se tint du reste, pour une cause particulière, et non par exécution de la loi générale.

[2] *Procès-verbaux des assembl.*, ann. 1670, 14 novemb. *Réponse du roi.*

ajouta que si les archevêques croyaient qu'il fût utile dans la suite, pour le bien de l'Eglise, de tenir les conciles de leurs provinces, il entendrait volontiers leurs raisons, et, s'il les trouvait bonnes, permettrait de s'assembler [1]. A la session suivante, il dit encore qu'il approuverait la convocation des conciles quand les évêques lui en feraient connaître la nécessité [2]. En 1695, même demande expresse et même réponse évasive. S. M. n'avait pas encore acquis la persuasion que les raisons fussent bonnes et que les temps ne fussent plus mauvais. Au reste, la répartie sembla probablement ingénieuse : ce fut le dernier mot des rois sur la question, et tous les cinq ans Louis XV prit la peine de répéter aussi qu'il se porterait volontiers à permettre les conciles provinciaux, quand il y aurait de justes motifs : comme si les supplications réitérées des évêques n'eussent pas révélé, par leur persistance même, la nécessité de l'autorisation demandée, et comme si, en ce qui regarde les véritables intérêts de l'Eglise, l'épiscopat n'eût pas été aussi compétent que le provocateur des quatre articles, et surtout que l'homme du Parc-aux-Cerfs!

Quand les évêques demandaient ainsi au pouvoir civil la permission de s'assembler, sans doute ils entendaient simplement par là témoigner de leur entière fidélité à une alliance contractée sur le berceau de la monarchie, et dont il était difficile alors de prévoir et de vouloir la rupture ; du reste, ils savaient qu'en toute rigueur de droit leur réunion en concile n'avait nul besoin d'être préalablement autorisée par le monarque. Mais ils ne pouvaient guère solliciter une fois la permission sans renoncer implicitement à leur indépendance et sans engager gravement l'avenir : c'est ce qu'il a fallu déplorer ensuite. Toutefois, ils se crurent liés par les précédents, et une de ces convenances dont l'universelle diminution du respect nous empêche peut-être d'avoir autant qu'eux le profond sentiment, les détourna de prendre comme leur bien ce qu'ils avaient demandé comme une faveur, et de se faire justice de leur propre autorité.

Quoi qu'il en soit, on atteignit ainsi la fin du XVIII[e] siècle. La constitution civile du clergé, les lâches assassinats des Carmes, les pontons de Rochefort, les prêtres jetés en prison, sur l'échafaud, ou dans l'exil, disent assez ce que devinrent alors nos Eglises. La France vit toutes ses libertés comme toutes ses gloires religieuses, civiles et politiques,

[1] *Procès-verbaux des assembl.*, ann. 1670, 14 nov. *Réponse du roi.*
[2] *Procès-verbaux, etc.*, ann. 1675.

disparaître sous des mains immondes : ce qui donnait des ordres à notre pays était tyrannie et fange.

Du milieu des ruines amoncelées par l'ineptie et la férocité, Bonaparte releva la croix. Mais ce n'était pas l'homme de la liberté religieuse ; il entreprit de faire de l'ordre avec du despotisme, et son despotisme s'étendait à tout. Le concordat signé, il y apporta des restrictions frauduleuses, en imposant aux églises de France cette lourde chaîne qui a nom les Articles organiques [1]. Ensuite, lui qui se nommait le protecteur du Saint-Siége et le continuateur de Charlemagne [2], il envahit les Etats-Romains, et traîna captif à Savone et à Fontainebleau l'auguste chef de la catholicité, ce vieillard qui était venu jadis le sacrer à Notre-Dame, et qui avait (voilà son crime) opposé à l'injustice une conscience plus forte que les peuples coalisés de l'Europe ; car elle résistait à la menaçante épée d'Austerlitz. Mais il est inutile de grouper ici beaucoup de preuves ; une seule suffirait au besoin. Ainsi, en particulier, l'assemblée des évêques, convoquée à Paris sous le titre de concile national, restera dans l'histoire comme un monument fameux de l'arbitraire qui présidait aux actes impériaux, et de la part de liberté que Napoléon prétendait faire à l'Eglise de Dieu : réuni par un caprice ambitieux de l'autorité laïque, soumis à des mesures d'intimidation et à la violence, rompu dans un accès de colère ; pour trouver un type à ce concile, il faut remonter aux temps les plus malheureux du Bas-Empire et de l'arianisme.

Sous la Restauration, il ne tint pas au chef de l'État que le clergé jouît d'une pleine liberté. Le concordat de 1817, spécialement, rapportait les articles organiques en ce qu'ils ont de contraire aux doctrines et aux lois de l'Église ; mais, rejeté par les Chambres, il ne fut jamais qu'une preuve de la bonne volonté, en même temps que de l'impuissance du gouvernement. Toutefois, les deux pouvoirs virent bientôt leurs mutuels rapports compromis et altérés par des causes diverses : les esprits réputés les plus sages se partagèrent sur la question de savoir quel degré d'influence il fallait accorder aux représentants de la religion ; une polémique ardente s'éleva touchant l'orthodoxie et les périls du gallicanisme.

[1] La nullité des articles organiques résulte d'une façon directe et évidente des principes les plus élémentaires qui régissent la matière des contrats; c'est ce que Mgr l'archevêque de Paris a fait voir avec une force de logique et une science qui ne laissent rien à désirer. Cette démonstration se trouve dans le savant ouvrage du prélat, *Les Institutions diocésaines;* elle est reproduite dans les *Decreta concilii provincialis*, etc., dont le titre figure en tête du présent article.

[2] *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, édit. Sagnier et Bray, tom. I, p. 14 et 16.

Alors intervinrent les ordonnances du 16 juin 1828; l'épiscopat fit entendre une plainte qui portait, dans sa modération même, les signes d'une stupeur douloureuse, comme s'il eût voulu dire qu'il ne s'attendait pas à être frappé de la sorte et par une telle main. La révolution de 1830 mit un terme à ce conflit.

Le clergé ne chercha point à devenir un obstacle pour la monarchie de Juillet. Loin de se mêler aux affaires et aux luttes de la politique, il ramassa toutes ses forces pour remplir son ministère au profit des principes qui doivent diriger la vie du chrétien et qui font le repos et la fortune des peuples. Par la nature de ses fonctions, il se trouva, le premier et plus directement que personne, en présence des graves atteintes que recevait l'ordre moral et qui allaient rejaillir tout à l'heure sur l'ordre politique et sur les lois protectrices de la société. Sachant que la logique des masses est plus rigoureuse que celle des philosophes, il comprit que les institutions s'affaisseraient bientôt parmi les croyances livrées au mépris, et que les choses mêmes se préparaient à donner aux hommes une de ces leçons dont ils ne peuvent ni étouffer la voix ni méconnaître le sens. Qu'il n'y eût pas de temps à perdre si l'on voulait conjurer l'orage déjà déchaîné dans les intelligences et près de passer dans la rue, le clergé le pensa et le dit. Entre autres vices de notre législation, il signala le système de l'éducation publique, qui lui paraissait peu en rapport avec les promesses inscrites dans la Charte, et directement contraire soit aux principes de liberté qui régissent les nations modernes, soit surtout aux intérêts des croyances religieuses et morales. Bien qu'il s'appuyât sur la conscience d'un droit à exercer et d'un devoir à remplir, et qu'il pût s'autoriser de son patriotisme et de sa foi pour tenir un langage énergique et sévère, sa parole fut réservée et sa conduite conciliatrice.

C'est à ce point de vue élevé et avec cette noble modération que les évêques de la province de Paris adressèrent au roi un Mémoire contenant leurs plaintes et leurs vœux sur la question de l'enseignement. Une indiscrétion fit tomber dans le domaine public ces doléances pleines de respect, mais aussi de franchise (ann. 1843). Le ministère s'émut et déploya du zèle : il se constitua en tribunal ecclésiastique, jugea les signataires du Mémoire et déclara leur œuvre *inconvenante et opposée au véritable esprit de la loi du* 18 *germinal an X*. La sentence motivée fut transmise à l'archevêque de Paris avec un grand et courageux style : pour le style, vous eussiez dit d'un chef de bureau gourmandant ses

commis ; pour les motifs, on rappelait que la loi (art. 4 des Organiques) interdit toute délibération dans une réunion d'évêques non autorisée ; on ajoutait qu'une telle prohibition ne peut être éludée au moyen d'une correspondance établissant le concert et opérant la délibération sans qu'il y eût assemblée, ce qui serait un concile par écrit. Ainsi, d'un côté, l'Église apprit qu'en France une loi défendait aux évêques, fussent-ils seulement deux ou trois, de se réunir et de causer ensemble, sous peine de commettre par là même un acte inconstitutionnel et contraire à la sûreté de l'État ; elle apprit que cette loi, trop peu rigoureuse dans sa lettre, devait être interprétée selon son esprit, en sorte que la liberté retirée aux évêques par les Organiques était, non-seulement la liberté de parler, mais encore d'écrire et de signer de concert. Mais d'autre part, l'Église put trouver dans cette querelle de légistes une consolation pour le présent et une espérance pour l'avenir, car jamais sa force n'avait éclaté plus vivement par le contraste : ses adversaires n'avaient pas encore été vus si petits.

Au surplus, ce temps était fertile en inventions tyranniques. Le conseil d'Etat voulut bien déclarer, sur la tombe de Montlosier, qu'un homme qui, vivant, repousse les secours de l'Église aux conditions morales qu'elle y met, s'y crée par sa mort des droits civilement exigibles. Il déclara, dans une autre circonstance, qu'un procureur général, compatriote et imitateur de Guy Coquille, écrivait sur les questions de droit canon des livres très-orthodoxes. A ces empiétements des magistrats, il faut joindre une grave iniquité consommée par la législature dans un ordre du jour motivé que tout le monde se rappelle (mai 1845) ; il faut joindre les signes de mécontentement qui se manifestaient dans les plus hautes régions du pouvoir, à chaque parole d'évêque demandant la liberté de travailler d'une manière plus dévouée et plus efficace à l'éducation de la jeunesse [1], et l'on aura quelque idée de la situation qui était faite à l'Eglise ; on se demandera sans doute aussi quels hommes d'État pouvaient traiter avec cette légèreté burlesque la plus grande école de respect qui soit au monde.

Mais un jour ces hommes d'État disparurent chassés par une émeute, et l'Eglise recueillit au milieu d'une révolution le prix du

[1] Le gouvernement supprima dans le *Moniteur*, les discours adressés au roi par l'archevêque de Paris, en mai 1842 et 1846; mais il fit censurer celui de 1842 par le *Journal des Débats*, qui l'accusa d'imprudence et de prétention exagérées.

respect qu'elle a toujours pratiqué. L'épiscopat sentit que les changements survenus rendaient possible et plus nécessaire que jamais le concert de ses membres et par conséquent la tenue des conciles ; il fut même un moment question de réunir une assemblée qui représentât toutes les églises de France. Le Saint-Père, alors retiré à Gaëte, craignit qu'au milieu des troubles qui agitaient l'Europe et des complications qui pouvaient se reproduire à toute heure, la tranquillité et le temps même ne vînssent à manquer pour une œuvre si importante, et que l'éloignement prolongé des premiers pasteurs ne fût, dans des circonstances données, un extrême dommage pour leurs diocèses ; mais tout en ajournant la célébration d'un grand concile où nos évêques pourvoieraient aux intérêts spirituels de la France entière, il autorisa la convocation des synodes provinciaux. Le bref relatif à cet objet est du 17 mai 1849. La tenue prochaine des conciles fut donc décidée. Mgr Sibour, évêque de Digne, avait fortement démontré l'importance et déploré la longue interruption de ces assemblées vénérables ; il était naturel que, devenu métropolitain, il essayât, le premier, de les faire revivre. C'est lui, en effet, qui, le premier, après s'être entendu avec ses suffragants, ouvrit le concile de sa province, et d'une main heureuse, renoua le fil brisé d'une de nos plus belles traditions, en reprenant l'usage d'un droit que la force peut suspendre, mais non pas abolir.

Il y avait bien un fantôme de loi qui avait essayé de sévir, en 1843, contre les évêques tenant un *concile par écrit,* et qui sans doute, allait former opposition, en 1849, aux évêques tenant un concile par parole : c'étaient les articles organiques. Mais en partie frappés de désuétude, en partie révoqués par de simples ordonnances, entachés tous d'une radicale nullité par le vice de leur origine, ils ne pouvaient, ils ne devaient point passer pour un obstacle. C'est ainsi qu'en jugèrent les évêques de la province de Paris ; car, comme ils le disent dans leur *Lettre synodale,* ce n'est pas l'épiscopat qui, dans un temps où l'autorité publique a plus besoin que jamais d'être forte et respectée, au moment où les digues de la société sont battues par tant de flots soulevés, aurait voulu faire brèche et profiter des embarras et des affaiblissements du pouvoir pour conquérir la liberté[1]. Aussi bien, il est douteux que les hommes de gouvernement eux-mêmes aient jamais vu dans cet appendice honteux du concordat autre chose qu'une machine politique qui

[1] *Decreta concil. prov. Parisiens.,* pag. 143.

se monte et se démonte à volonté, sous les mains du ministère et de l'opposition indifféremment. Quoi qu'il en soit, près de se voir annulée en fait, elle tenta un suprême effort pour accuser son existence. Les évêques étaient en séance préparatoire; le concile devait s'ouvrir le lendemain. M. Lanjuinais, ministre intérimaire des cultes pendant la maladie de M. de Falloux[1], se rendit auprès de Mgr l'archevêque, lui fit connaître la situation délicate où l'art. 4 des Organiques plaçait le gouvernement, et assura d'ailleurs que l'on accorderait à tous les métropolitains l'autorisation de réunir leurs suffragants, pour peu qu'ils voulussent la demander. Le prélat se vit obligé de soutenir un sentiment contraire à celui du ministre touchant la valeur des articles organiques, et en conséquence il exprima le regret de ne pouvoir souscrire à des dispositions constamment réprouvées par l'Eglise, ni prendre une mesure impliquant la reconnaissance d'une loi radicalement nulle et d'un droit fictif. Le lendemain parut au *Moniteur* un arrêté en vertu duquel, pour des motifs d'utilité générale, les conciles provinciaux furent déclarés permis durant l'année 1849. Le gouvernement se persuada qu'il avait ainsi sauvegardé sa prérogative. Il est bien plus clair que les évêques n'ont point perdu la leur.

Nous ne supposons pas le moins du monde que la race des Cugnières et des Pierre Pithou soit éteinte, ni qu'en échappant cette fois aux étreintes des Organiques, les églises de France aient pour cela désarmé l'esprit d'opposition qu'elles ont souvent rencontré dans les pouvoirs législatif et judiciaire. Mais leur victoire d'aujourd'hui est un précédent dont le bénéfice peut toujours être réclamé d'une manière plausible. En effet, prévenus par une permission qu'ils n'avaient pas sollicitée, les évêques se sont assemblés en 1850, comme l'année dernière ; si, ce qui est probable, ils s'assemblent l'année prochaine, que fera-t-on ? Les autoriser malgré eux, cela deviendra promptement ridicule ; les disperser, c'est bien hardi pour des temps comme les nôtres. Et puis, où croit-on aboutir en jetant un défi à des consciences sacerdotales ? Ces ressorts rejaillissent contre la main qui les comprime ; ils l'usent toujours sûrement et quelquefois ils la brisent promptement.

[1] « Mgr l'archevêque ne fit pas un mystère à M. de Falloux des résolutions qui « avaient été prises et des préparatifs qui se faisaient pour un concile provincial « à Paris. Le ministre entra dans toutes les vues du prélat. Il croyait comme lui « que la liberté de réunion était acquise à l'Eglise, et il promit, au besoin, de dé-« fendre cette liberté à la tribune si elle était attaquée. » *Decreta concil. prov. Paris*, pag. 16.

Ici, le passé éclaire l'avenir. On avait inventé le gallicanisme pour détendre un peu le lien qui unit au Pape les Eglises de France, exercer sur le clergé une influence moins entravée par l'autorité de la hiérarchie et le convertir en un plus souple instrument de règne. Mais s'il eût pu se concerter, ouvrir de libres débats et imprimer à ses décisions une valeur canonique, le clergé de France, avec son orthodoxie, sa science renommée et ses traditions généreuses, eût opposé une barrière insurmontable aux empiètements de la puissance civile. En conséquence, pour le vaincre et le discipliner, il fallait, non-seulement le décapiter autant que possible, mais le désagréger en quelque sorte et le dissoudre, en l'empêchant de se réunir et d'adopter un plan de résistance uniforme ; car alors on ne trouverait plus en face de soi que des individus, et les individus, pourvu qu'on les dirige d'abord du côté de leurs penchants, on les mène ensuite où l'on veut. Aussi est-ce une des libertés de l'Eglise gallicane que l'Eglise gallicane ne soit pas libre de tenir des conciles, excepté sous le bon plaisir du roi, qui est investi et qui use du droit de s'y refuser toujours. Ainsi le voulait le gallicanisme. Eh bien ! s'il y a une chose dont il puisse se vanter aujourd'hui, c'est d'être arrivé tout juste aux antipodes de sa terre promise. Et encore après deux siècles de marche et quelles humiliations ! Le clergé est moins gallican que jamais, voilà le résultat obtenu. Quant aux humiliations, les voici : les parlements qui s'étaient mis en travers pour empêcher la France de communiquer avec Rome, ont glissé dans un abîme d'où on ne les a pas vus revenir ; la monarchie absolue est tombée malgré l'appui des quatre articles, et sa cendre a été jetée au vent ; le parent peut-être d'un Corse de cette garde papale que le grand roi faisait insulter par le noble duc de Créqui, afin de contrister Alexandre VII, reçut le sacre à Notre-Dame des mains de Pie VII, porta la couronne de fer de Charlemagne et le sceptre de saint Louis, prit possession des Tuileries, escorté de plébéiens dont chacun était *un ancêtre*. C'était bien la peine, en vérité, de soumettre l'Eglise à un régime arbitraire et despotique pour prévenir la confiscation du trône par l'autorité spirituelle !

Or, ce qui a été, sera. En attendant qu'on lui apporte de nouvelles chaînes qui retomberont encore sur les bras de ses geoliers, l'Eglise rentre dans l'exercice d'un droit inutilement combattu, et elle tient ses conciles. Presque toutes les métropoles de France ont vu reparaître ces grandes assemblées, dont les travaux seront successivement portés à la connaissance du public. Déjà, nous avons les Actes et Décrets des pro-

vinces de Paris et de Reims, et nous pouvons admirer, dans une de ses plus puissantes manifestations, l'esprit d'unité et de charité qui gouverne l'Eglise de Dieu.

Et par ces mots nous ne voulons pas seulement faire allusion à toutes les règles de modération et de convenance suivies dans les débats conciliaires, aux traditions de respect qui y prévalent, à la manière grave dont se font et se promulguent les lois ecclésiastiques; encore que les assemblées politiques de ce temps permettent d'apprécier plus qu'autrefois l'importance d'un cérémonial et reportent naturellement la pensée vers quelque type de congrès plus sérieux et plus noble, nous ne voulons pas nous en souvenir ni en profiter pour décrire le bel ordre et la tenue matérielle d'un concile. Nous éviterons même d'aborder les questions de théologie et de droit canon qui concernent les synodes provinciaux et qui en expliquent la nature, la composition, les pouvoirs et les opérations. On trouvera tous ces points discutés et éclaircis dans l'excellent travail que M. l'abbé Bouix a publié sur cette matière, et qu'il suffira de signaler à l'attention du lecteur [1]. Il n'y a pas de canoniste qui n'ait parlé des conciles provinciaux avec plus ou moins d'étendue; l'auteur a recueilli avec sagacité et disposé avec intelligence les éléments épars dans leurs savants traités; il a reproduit les textes authentiques des décrétales et des conciles qui forment la législation ecclésiastique des synodes provinciaux; il est entré dans les détails pratiques au sujet desquels il peut s'élever des difficultés. La nature des conciles provinciaux, l'obligation de les célébrer et le cérémonial qu'on y suit, les rapports qu'ils soutiennent avec l'autorité pontificale, les personnes qui ont droit d'y siéger et les attributions propres à chacune d'elles : c'est le programme général des questions résolues par M. l'abbé Bouix. On réussirait difficilement à faire une œuvre plus complète; on n'y mettrait jamais plus de conscience. C'est pourquoi nous laisserons le lecteur y recourir, en l'assurant qu'il ne regrettera ni son temps ni sa peine [2].

Mais ce qui nous paraît admirable, ce que nous voulons remarquer ici, c'est la portée morale des conciles, la grandeur de leurs résultats

[1] *Du concile provincial,* Paris, Lecoffre.

[2] M. l'abbé Bouix avertit que «si l'on trouve sa pensée assez librement exprimée « sur certains points délicats, on veuille bien se rappeler que la parole du simple « théologien et du simple canoniste, ne portant avec elle aucun caractère d'auto- « rité, a toujours été en droit de prendre sans gêne sa direction dans le champ des « opinions libres. » (Pag. 7.) Nous ne pensons pas qu'on refuse de reconnaître que M. l'abbé Bouix a, par ci par là, mis ce droit en pratique.

obtenus, le caractère d'assistance divine qui reste empreint sur leurs travaux et les revêt d'une autorité surhumaine. Après avoir lu les récents décrets de Paris et de Reims, nous avons parcouru, dans l'*Encyclopédie théologique* publiée par M. l'abbé Migne, le *Dictionnaire des conciles*, afin de ressaisir, sous ses principaux aspects, l'œuvre de ces saintes assemblées dont nous avions à louer la résurrection si longtemps attendue [1]. De ces pages et de ce rapprochement, il sort une irrécusable preuve de la permanence féconde et du progrès régulier et pacifique qui s'observent dans les choses de foi ; il en jaillit une lumineuse démonstration de la divinité du catholicisme.

Depuis l'an 33 jusqu'à notre époque, il s'est tenu un grand nombre de conciles ; des milliers d'hommes s'y sont rencontrés de tous les points du globe avec les préjugés et les opinions de leur siècle, avec les mœurs et les intérêts de leur pays, au feu des haines et des guerres internationales, au bruit des invasions barbares et des empires croulants ; ils y ont délibéré et prononcé sur des questions élevées et mystérieuses, comme les dogmes de la foi, sur des questions délicates et très-complexes, comme tout ce qui concerne la pratique habituelle de la vie et les rapports de la conscience avec les lois civiles, des choses du temps avec celles de l'éternité : eh bien ! dans un tel foyer de passions contraires, parmi tant d'éléments de discorde, malgré la pression des circonstances et la contagion des erreurs accréditées, pas un seul iota n'est tombé du symbole, pas un seul n'y est entré, grâce à nos évêques après Dieu. Les Pères de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, s'ils

[1] Ce *Dictionnaire* distribue ses matières par ordre alphabétique, en donnant aux conciles, comme il est d'usage, le nom des lieux où ils se sont tenus ; il diffère en cela de quelques autres recueils analogues qui présentent l'histoire des conciles selon l'ordre chronologique de leur célébration. Mais l'auteur, M. l'abbé Peltier, a réuni les avantages des deux méthodes au moyen d'une table qui classe par leur date toutes les assemblées ecclésiastiques dont il est resté un souvenir. Les actes de ces assemblées, lorsqu'il s'y rattache un grave intérêt, sont relatés en détail, comme ceux des conciles généraux par exemple, de certains synodes provinciaux, des assemblées de 1682 et de 1811. Les canons ou décrets sont textuellement cités, ou simplement analysés, eu égard au plus ou moins d'importance qu'ils offrent, au plus ou moins de bruit qu'ils ont provoqué. M. l'abbé Peltier ne recule pas devant une discussion lorsqu'elle devient nécessaire. Dans tous les cas, il indique les sources où l'on peut recourir, pour peu qu'on ait besoin de renseignements plus étendus. Parce qu'il vient après les nombreux et éminents travaux d'érudition et de critique publiés par les XVII[e] et XVIII[e] siècles, et qu'il est écrit dans un temps où les Dupuy avec leurs *Preuves des libertés gallicanes* sont bien discrédités, le *Dictionnaires des conciles* a pu s'enrichir de plusieurs bonnes qualités et éviter quelques imperfections.

sortaient aujourd'hui de leur tombe, entendraient retentir dans notre Occident et jusque dans les deux Amériques l'écho de leur grande voix qui remplissait l'Orient, il y a quinze siècles, et qui frémit encore sur le monde, comme un puissant bruit d'ailes de cet Esprit qui, sous le symbole d'une colombe, dirige et garde l'Eglise.

En dedans et principalement en dehors de l'Eglise, partout où il y a des hommes, les passions ont livré à la morale évangélique les plus affreux combats : les barbares sont venus du Nord, apportant leurs habitudes de violence et tous l'orgueil de la victoire effrénée ; la religion musulmane s'est présentée au sud et à l'est de l'Europe avec des appâts dont la grossièreté même devait, selon toute apparence, lui conquérir les adorations des multitudes amollies et gagnées par l'infatuation du plaisir ; des princes baptisés ont levé le glaive contre les souverains pontifes qui étendaient la main pour sauvegarder la sincérité du sang chrétien et l'honneur du foyer domestique ; l'hérésie, s'appuyant sur les ruines de la nature déchue et mettant les sens dans la complicité de sa révolte, a souvent attaqué, ébranlé même dans quelques consciences, par les tentations de l'exemple et par l'ironie, les plus nobles comme les plus gênants préceptes. Eh bien ! en présence de tant de menaces, de séductions et de scandales, les évêques, se rangeant en concile comme une armée en bataille, n'ont pas laissé reculer d'un pas les lois de Dieu et de l'Eglise ; et telle a été quelquefois l'énergie de leur résistance et la majesté de leur indignation que l'ennemi demeurait frappé de stupeur comme si l'image du jugement dernier lui fût apparue [1]. Aussi le fleuve de pureté qui a découlé du Calvaire n'est pas tari ; le sel du sacerdoce catholique ne s'est pas affadi dans les dissipations d'un cœur partagé, et la famille chrétienne s'est maintenue dans une atmosphère de vertu dont l'antiquité païenne n'a jamais connu les parfums.

Il est vrai, les institutions de droit purement ecclésiastique n'ont pas retenu le même caractère d'immutabilité que le dogme et la morale. Elles répondent, en effet, à la partie humaine et extérieure de l'Eglise :

[1] On sait l'effet produit sur les représentants de l'empereur Frédéric par la cérémonie de l'anathème fulminé contre lui, au concile de Lyon. L'un d'entre eux, Thadée de Suessa, chef du conseil impérial, se frappait la poitrine et poussait des cris lamentables, comme si la foudre eût touché son maître : *Dies iræ, dies illa calamitatis,* s'écriait-il avec un douloureux effroi. Puis il se retira de l'assemblée avec ses collègues, ne pouvant soutenir la vue du pape et de tous les Pères (environ cent quarante) qui prononçaient l'anathème, le cierge en main et d'une voix menaçante et lugubre.

destinées à saisir plus directement le chrétien par les détails matériels de sa vie religieuse, dont elles forment comme l'enveloppe, elles s'accommodent aux diversités des temps et des lieux. Mais fondées cependant sur ce que l'Eglise a de divin, issues de son esprit, elles en ressentent l'intime énergie et en reçoivent une sorte d'immortalité; car, si elles tombent en quelque décadence, c'est pour se transformer, et non pour finir, et leur vieillesse se couronne d'une beauté renouvelée. C'est en cela que les conciles ont toujours fait éclater une profonde intelligence des besoins de l'homme, et cette sagesse grave qui modère la marche des choses. Loin de maudire leur époque et d'en désespérer, ils en ont purifié et ennobli les tendances, prenant place entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau pour préserver de la témérité des innovations désastreuses les résultats acquis par la lente expérience des siècles. Après tout, l'Europe chrétienne leur doit l'honneur d'être aujourd'hui la tête et le cœur du monde.

Telle est l'œuvre que nos évêques sont appelés à poursuivre. Sans doute ils en viendraient à bout, lors même que le vent de la persécution les disperserait au loin et les tiendrait longtemps isolés : la vie de l'Eglise est assez abondante pour franchir les digues sacriléges que la main des hommes essaie quelquefois d'y mettre, et elle arrive au cœur du plus humble des fidèles, quand il le faut, sans passer par le canal des conciles. Mais encore il y a dans des avis unanimes et des efforts communs une plénitude de lumière et d'autorité qui fixe mieux les esprits incertains, et impose à tous un respect plus entier. Aussi est-ce par les conciles que les évêques ont maintenu l'Eglise dans sa gloire, guéri les plaies des mœurs, chassé les ténèbres de l'ignorance, mis un terme aux controverses de doctrine, fait triompher la cause des faibles et des pauvres, excité les chrétiens et le clergé à une vie plus généreuse et plus sainte. C'est par les conciles que les anciens évêques de nos églises ont achevé la destruction du paganisme dans les Gaules [1], réprimé les abus de tout genre par l'efficacité de la censure canonique [2], ouvert l'Eglise comme un centre d'unité aux races diverses qui peuplaient notre sol, et préparé l'enfantement de la nationalité française [3], purifié le sanctuaire des désordres que la féodalité guerrière y avait apportés, et qu'elle

[1] *Dictionn. des conciles.* Conciles d'Arles, ann. 314; d'Agde, 506.

[2] *Ibid.* Conciles de Tours, ann. 461; de Vannes, ann. 461; d'Orléans, ann. 524.

[3] *Ibid.* Conciles d'Orléans, ann. 511, 533, 541; de Paris, ann. 557, 615; de Lyon, ann. 570.

y maintenait violemment[1], revêtu de la loi civile d'une majesté religieuse, et ramené à la modération les pouvoirs que l'excès de leur force précipitait dans l'extravagance[2], en un mot attaqué la barbarie par tous les côtés à la fois pour la civiliser en la dominant.

A cet exemple, les récents conciles de Paris et de Reims ont porté leur sollicitude sur les principaux égarements de leur époque, et rappelé salutairement les vérités que l'Eglise y oppose comme remède. Ils ont proclamé les dogmes et les préceptes donnés au monde par Jésus-Christ, et dont la négation et le mépris aveugle sont la cause première de ce vertige qui trouble aujourd'hui tant de têtes, et de ces déchirements qui font peur aux sociétés. Dans la force tranquille de leur ministère, et avec la voix des siècles chrétiens, ils ont affirmé le dogme catholique de la création contre les panthéistes, l'existence de l'ordre surnaturel contre les partisans du naturalisme, la vérité historique des Ecritures contre les rêveries des mythologues, la sublimité inexplicable des mystères de la foi contre les prétentions d'un rationalisme aussi impuissant qu'orgueilleux. Ils ont redressé les fausses et cupides interprétations dont les maximes évangéliques sont récemment devenues l'objet, en ce qui regarde les devoirs de la justice et de la charité; ils ont vengé l'Eglise des calomnies qui tendent à la représenter comme indifférente aux souffrances de la misère, et comme hostile aux doctrines et aux efforts de la science, relativement au progrès matériel et à l'extension du bien-être; ils ont montré que, fidèle à l'esprit de son divin fondateur, elle ne flatte pas les pauvres pour s'en faire un marche-pied, ni les riches pour s'appuyer sur leur or et sur leur bras.

Avec les décrets des Pères de Paris, on a publié la *Lettre synodale* où leurs travaux sont exposés d'une manière également précise et éloquente. Le divin caractère de l'Eglise y est décrit et admirablement expliqué : ce tableau, qui met en lumière une institution si forte par son unité, si inébranlable dans son organisation, forme un vigoureux contraste avec les agitations qui tourmentent les établissements faits de main d'homme, et par là même si dénués d'autorité dans leurs lois et de stabilité dans leur forme. Viennent ensuite, dans la *Lettre synodale,* de belles pages sur les rapports logiques qui rattachent les crimes aux

[1] *Diction. des Conc.* Conciles de Châlons-sur-Saône, ann. 813; de Paris, ann. 829; de Metz, ann. 888.

[2] *Ibid.* Conciles de Vienne, ann. 892; d'Auch, ann. 1031; de Nîmes, ann. 1096; de Lyon, ann. 1245.

erreurs : on y voit la source de cette impuissance d'un grand peuple qui ne trouve pas le moyen de rien asseoir, de rien commencer, de rien finir. On y découvre comment les hommes, en échappant à Dieu, sont retombés sur eux-mêmes pour régler leurs devoirs sur leurs appétits, pour étouffer la voix de la conscience sous le cri de l'intérêt, pour emprisonner leur âme dans leur corps et toute leur destinée dans les limites de la vie présente. Enfin, après une foule de graves considérations touchant le gouvernement intérieur de l'Eglise, les droits et les devoirs des membres qui composent la hiérarchie ecclésiastique, le rôle important et délicat de la presse religieuse, les Pères déplorent l'exiguité des ressources et l'ingratitude des temps qui ont affaibli dans le clergé la science sacrée, et ils émettent un vœu auquel personne ne refusera de s'associer avec sympathie : « Nous espérons, disent-ils, voir bientôt s'établir dans une faculté « de théologie, canoniquement instituée au centre de la province, des « leçons qui formeront un ensemble de hautes études continuées pen- « dant quatre ou cinq ans. C'est là que les ecclésiastiques pourront pren- « dre leurs degrés en théologie et en droit canon, afin que, si plus tard « les évêques jugeaient utile de rendre de nouveau les grades obligatoi- « toires, ils puissent le faire sans inconvénients et sans embarras. »

Ce point et plusieurs autres, qui importent au progrès de la science ecclésiastique et de la religion, seront successivement discutés et résolus dans les divers conciles et deviendront, il faut l'espérer, l'objet de décrets salutaires. Le concert doit s'établir, non-seulement entre les évêques d'une province, mais entre toutes les provinces ecclésiastiques de la France, puisqu'il s'agit de régler des intérêts généraux et de prendre des mesures uniformes. Or, un concert si utile ne peut être que le résultat d'opinions comparées, de discussions approfondies. En outre, l'Etat ne saurait guère rester étranger à quelques-unes des résolutions pratiques que l'on adoptera : par exemple, en ce qui regarde l'établissement des facultés de théologie. Pour ces raisons et pour d'autres encore, des lenteurs sont inévitables ; la discrétion et la réserve sont impérieusement commandées. Ceci explique pourquoi, dans les conciles récemment tenus, on a sursis à la solution de plusieurs difficultés et au règlement définitif de certains intérêts : la prudence ne diffère que pour conclure avec plus de sagesse et exécuter avec plus de bonheur.

L'Eglise est encore la chose de ce temps la plus respectée, comme elle est la plus grande et la plus forte chose de tous les temps.

G. DARBOY.

LA MERVEILLE DU SIÈCLE.

LES RICHESSES DE CALIFORNIE.

(FIN [1].)

L'attention que la Californie excite est concentrée aujourd'hui sur sa région aurifère, et il semble que ce pays ne soit qu'une vaste mine où l'or se rencontre avec une inépuisable profusion. Mais quand l'exploitation des richesses métalliques y sera devenue plus difficile, quand la population de plus en plus accrue aura pris des racines dans le sol, et que la fièvre de l'or qui la dévore aura fait place à des habitudes plus régulières, l'activité des colons se dirigera nécessairement dans d'autres voies et demandera de nouvelles ressources à l'agriculture, qui est toujours l'industrie la plus naturelle et la plus essentielle d'un pays.

Il résulte du rapport de M. King que le territoire de la Californie, du moins dans les parties déjà explorées, est de nature à récompenser les efforts de ses habitants dès qu'ils voudront se livrer à l'industrie agricole.

Sol. — « Les vallées situées parallèlement aux collines qui suivent le littoral, et celles qui s'étendent à l'est vers la grande plaine du Sacramento, sont, dit-il, on ne peut pas plus fertiles. C'est un terrain d'alluvion, noir et profond, qui paraît avoir été déposé dans ces vallées alors qu'elles étaient couvertes par les eaux. Ce qui appuie cette conjecture, c'est que les éminences qui bordent ces vallées et plusieurs collines peu élevées ont précisément un sol de même nature. Ce terrain est si poreux qu'il n'est pas entamé par la grande quantité d'eau qu'il reçoit durant la saison des pluies.

« Le sol, dans la partie septentrionale du pays, sur les rives de la

[1] Voir *le Correspondant* du 25 septembre 1850, t. XXVI, p. 727.

Trinité et des autres rivières, et sur les bords du Clear-Lake, autant qu'on a pu l'examiner, est, dit-on, d'une fertilité remarquable. »

La grande vallée du Sacramento et du San-Joaquin, à l'ouest de la Sierra-Nevada, a été mieux explorée. M. King pense qu'elle a formé, à une époque éloignée, le lit d'un lac. Il en évalue la superficie à cinquante ou soixante milles carrés, et estime qu'avec un mode de culture convenable elle pourrait nourrir une population égale à celle de l'Etat de l'Ohio ou de l'État de New-York. Le sol y est très-riche et capable de donner toutes les productions, la canne exceptée, qui sont cultivées dans les Etats atlantiques de l'Union.

Parmi les collines situées au pied de la Sierra-Nevada, il y a de belles vallées qui pourraient également recevoir une nombreuse population. « On parle, ajoute M. King, d'un riche territoire bien boisé et bien arrosé qui s'étendrait tout le long de la région aurifère, entre cette région et la Sierra-Nevada, dans une largeur d'environ vingt milles. Quant au pays situé à l'est de la grande chaîne couverte de neige, nous n'avons pas de renseignements assez exacts pour nous former aucune opinion de son caractère général ni de son sol. Les mineurs ont visité quelques-unes de ces vallées et ils prétendent qu'elles valent quelle portion que ce soit de la région occidentale. »

La grande vallée du Colorado, située entre la Sierra-Madre et la Sierra-Nevada, est également peu connue. Elle est habitée par de nombreuses tribus de sauvages qui s'opposent à ce qu'elle soit explorée ou même traversée par les émigrants. Aussi les voyageurs qui se rendent de Santa-Fé en Californie sont-ils obligés de faire un détour de près de mille milles au nord vers le lac Salé, ou au midi en passant par la Gila. Toutefois, le peu de renseignements que l'on a sur la vallée du Colorado font supposer qu'elle est fertile.

Le *Colorado* doit son nom à la couleur de ses eaux qui sont aussi colorées que celles du Missouri ou *rivière rouge*, tandis que les eaux de la Gila, qui coule sur un sol stérile, sont limpides. M. King en conclut que le Colorado doit traverser un terrain d'alluvion d'une grande fertilité. L'hostilité des Indiens qui habitent cette région lui paraît venir à l'appui de cette conjecture ; on a remarqué qu'ils ont défendu avec la même opiniâtreté l'entrée de leur territoire dans les autres parties du continent, chaque fois que ce territoire était fertile, abondant en gibier et en productions utiles.

Il sera donc d'un grand intérêt d'explorer la vallée du Colorado,

d'autant plus qu'il est probable que l'on sera obligé d'y faire passer le grand chemin de fer qui doit conduire à l'Océan Pacifique [1].

Productions de la Californie. — « Antérieurement au traité de paix avec le Mexique et à la découverte de l'or, le pays n'avait guère d'autres produits à exporter que des peaux et du suif. Les Californiens formaient une population pastorale, et s'occupaient beaucoup plus de l'élève des chevaux et des troupeaux que de la culture du sol. Le blé, l'orge, le maïs, les fèves n'étaient cultivés que pour la consommation locale.

« A cette époque, un bœuf, un taureau ou une vache valait environ deux dollars. Aujourd'hui, rendus dans la baie de San-Francisco, ils coûtent 20 à 30 dollars la pièce [2]. Les chevaux, qui en valaient autrefois de 5 à 10, en valent ajourd'hui de 60 à 150. La destruction du bétail pour la peau et le suif a tout à fait cessé, par suite de la consommation des bœufs. Cette consommation s'accroîtra naturellement avec la population, et il y a apparence que d'ici à peu d'années on ne suffira plus aux besoins du marché. »

M. King entre ici dans des calculs desquels il résulte que, dans la période de 1850 à 1854 inclusivement, la population, en supposant qu'elle se soit accrue de 100,000 habitants par année, aura absorbé 800,000 têtes de bétail, c'est-à-dire toutes les ressources que le pays peut offrir sous ce rapport. Il entrerait dans les besoins de cette consommation un article considérable de commerce avec les États atlantiques de l'Union ; car il n'y a pas d'autres pays dans le monde, dit-il, qui pût suffire à une pareille demande. Cette branche de commerce s'accroîtra d'autant plus qu'il est aujourd'hui bien reconnu parmi les émigrants, que les bœufs résistent beaucoup plus à la fatigue que les mulets ou les chevaux ; qu'ils marchent plus vite en traînant des chariots chargés, et arrivent au terme du voyage en meilleure condition.

On tire déjà du Missouri un grand nombre de vaches, et le temps n'est pas éloigné où les États de l'Ouest enverront des bœufs par milliers sur le nouveau marché. Dans cinq ans, d'après M. King, la Californie devra tirer du dehors plus de 100,000 bœufs chaque an-

[1] Ce chemin gigantesque, qui irait de l'Atlantique au Pacifique, à travers les montagnes rocheuses, n'est encore qu'en projet.

[2] Le dollar vaut de 5 fr. 25 c. à 5 fr. 30 c.

née pour suffire aux besoins de sa population. Les salaisons ne pourraient répondre à cette immense consommation, par la raison que l'usage de cette nourriture, pendant la saison sèche, engendre des maladies cutanées souvent mortelles. « Il n'y a pas de climat, ajoute M. King, où les aliments frais, animaux ou végétaux, soient plus essentiels à la santé. Ils sont même indispensables. »

« Je connais, continue-t-il, un conducteur de bestiaux (*a drover*) qui a quitté la Californie en décembre dernier (1849), avec le projet d'aller chercher dix mille moutons au Nouveau-Mexique. Cela montre que les troupeaux de la région située à l'est des montagnes Rocheuses sont déjà regardés comme une des sources auxquelles doivent s'alimenter les marchés de l'Océan Pacifique. »

Le climat et le sol de la Californie sont très-favorables à la production des céréales, telles que le blé, l'orge, le seigle et l'avoine. Toutefois, le maïs ne peut réussir le long de la côte, parce que la température y est trop froide. Autrefois les missionnaires faisaient un grand usage des irrigations, ce qui ne pouvait manquer d'accroître les produits de la culture ; mais il est certain que l'on peut se passer de l'emploi de ce moyen, et dans le terrain d'alluvion des vallées on a constaté que l'orge et le blé pouvaient rendre de 40 à 60 boisseaux pour un boisseau de semence, sans le secours de l'irrigation.

« Les pommes de terre d'Irlande, les navets, les ognons, toutes les racines bonnes à manger qui sont connues et cultivées dans les États Atlantiques, viennent en perfection. Dans toutes les vallées, à l'est de la chaîne de collines qui borde la côte, le climat est suffisamment chaud pour mûrir le maïs, le riz et probablement le tabac. »

Quant à la culture de la vigne, elle a réussi partout où elle a été essayée, et suivant M. King, qui n'a vraisemblablement jamais goûté les raisins d'Europe, ceux de Californie sont parfaits, et l'influence de la saison sèche les préserve des maladies qui les atteignent dans les États atlantiques. Quand on coupe les grappes avec le bois et qu'on les suspend dans un lieu sec, elles se dessèchent à moitié et se conservent plusieurs semaines en gardant leur saveur ; enfin le vin qui en provient est d'une excellente qualité.

Les pommes, les poires, les pêches viennent aisément en Californie, et M. King ne doute pas que tous les fruits que l'on cultive dans les autres Etats de l'Union n'y puissent être produits en abondance et en perfection.

Les pâturages sont aussi bons qu'abondants. L'avoine croît d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire de la semer, tout le long de la côte, dans une profondeur de quarante à cinquante milles. Le tout mûrit et se dessèche pendant la saison sèche, de façon à se conserver parfaitement durant l'été et l'automne ; en sorte qu'alors même que la campagne semble grillée et que toute végétation y est détruite, les troupeaux épars çà et là y trouvent une excellente nourriture.

Un autre avantage important que les cultivateurs retirent de la saison sèche, c'est de n'avoir jamais à craindre que la pluie vienne gâter leur récolte au temps de la moisson ; ils peuvent la laisser en plein air aussi longtemps qu'il leur plaît. « Aussi, ajoute M. King, un grand nombre d'entre eux qui sont depuis longtemps accoutumés à ce climat le préfèrent-ils au climat variable de la région située à l'est des montagnes Rocheuses. »

On a vu plus haut que les forêts de la Californie au-dessous du 39° de latitude sud et à l'ouest des collines qui forment la base de la Sierra-Nevada, se bornent à quelques bouquets de chênes et de bois rouge. M. King pense que cette absence de forêts ne provient pas de la nature impropre du sol, mais qu'il est arrivé là ce qui a eu lieu dans les prairies des Etats de l'ouest : au commencement de la saison sèche, toute la surface du sol est couverte d'une masse épaisse de gazon et d'avoine qui se trouve tout à fait desséchée à la fin de l'été ; les broussailles sont également desséchées, et toute cette matière combustible venant à s'enflammer, ce qui arrive assez souvent à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, il en résulte un vaste incendie qui parcourt le pays et détruit les jeunes arbres sur son passage.

« L'absence de bois de construction et la permanence de la saison sèche, ajoute M. King, peuvent être regardées par les fermiers, à leur première arrivée dans le pays, comme d'irrémédiables désavantages et comme présentant des obstacles presque insurmontables aux succès de l'agriculture. Un peu d'expérience suffira pour modifier cette opinion.

« On se convaincra bientôt que le sol peut produire beaucoup sans engrais ; que les troupeaux se nourrissent eux-mêmes pendant l'hiver, sans qu'il soit besoin de leur procurer du fourrage ; qu'il est facile de creuser des fossés pour protéger les récoltes, en attendant que des haies vives aient le temps de croître. Quant aux arbres fores-

tiers, on peut les planter sans beaucoup de peine, et dans peu d'années ils atteindront un développement suffisant pour servir aux constructions.

« La saison des pluies peut être utilement employée à semer des racines et des graines de toute espèce ; le temps n'étant pas assez froid pour détruire les racines, on peut ne les extraire du sol qu'à mesure qu'on en a besoin. Enfin, les travaux nécessaires dans la plupart des anciens Etats pour abattre les forêts, déblayer le sol et le préparer à être ensemencé, peuvent ici être employés à d'autres objets. »

Il faut dire aussi que dans la région septentrionale, au delà du 39° degré de latitude, sur les hauteurs qui couronnent la grande plaine du Sacramento et du San-Joaquin , on trouve de belles forêts de bois de construction, dont l'exploitation pourrait suffire aux besoins des autres parties de l'Etat.

On voit par ce qui précède que la Californie offre de grandes ressources à l'agriculture. Toutefois, ainsi que le remarque l'auteur du rapport, la découverte de l'or a produit une situation « qui probablement retardera pour un temps indéfini les travaux ayant pour objet l'amélioration du sol. Tant que les travailleurs pourront gagner par jour 15 dollars ou même davantage à ramasser de l'or, ils pourront fort bien importer les objets de leur consommation des pays où les salaires ne s'élèvent pas à plus d'un demi-dollar ou d'un dollar par jour. Il n'y a donc pas lieu de supposer que le sol soit cultivé autrement que pour la production des végétaux, des fruits et des autres denrées, si casuelles de leur nature qu'elles ne peuvent être transportées à de grandes distances. »

Domaine public. — Après avoir fait connaître la nature du sol et les productions qu'il peut donner, M. King recherche de quels éléments doit se composer le domaine public en Californie.

« On ignore, dit-il, si les Jésuites qui fondèrent la mission, ou leurs successeurs les Franciscains, eurent jamais ou possèdent aujourd'hui aucun titre provenant de la couronne d'Espagne sur les terres occupées par eux. On n'a fait non plus aucune recherche pour savoir jusqu'à quel point ces titres, s'ils ont jamais existé, auraient pu être invalidés par le fait de ces religieux ou par les décrets du gouvernement mexicain.



« Au premier coup d'œil on pourrait supposer que les Jésuites, si renommés pour leur sagesse et leur prudence, n'auront pas manqué de s'assurer de ce qu'à cette époque ils n'avaient probablement qu'à demander pour l'obtenir, — un décret royal leur accordant tout le territoire dont ils auraient besoin dans ce pays lointain pour des œuvres religieuses. Il y a quelques soupçons de ce genre; mais on n'a aucune notion positive. Toutefois, ces missions comprennent dans leurs limites quelques-unes des meilleures terres du pays, et il est très-important de savoir si elles appartiennent au gouvernement ou si elles peuvent être légitimement revendiquées par des particuliers.

« La plupart des terres, propres à la culture, situées au midi du 39e degré de latitude et à l'ouest de la vallée du Sacramento et du San-Joaquin, sont réclamées en vertu de concessions qui auraient été faites par le gouvernement mexicain. »

Mais dans le plus grand nombre de ces concessions, les richesses minérales et métalliques du sol ont été réservées au gouvernement; d'autres étaient soumises à des conditions qui n'ont pas été remplies. Enfin, en examinant les limites de certaines propriétés, on aperçoit qu'elles embrassent deux ou trois fois plus de terrain que l'acte de concession n'en accorde.

De plus, la loi mexicaine exigeait que les concessions faites par le gouvernement local fussent confirmées par l'autorité suprême. Or, cette formalité n'a presque jamais été remplie, soit à cause de la dépense et de la distance, soit parce que, contrairement au traité conclu avec le Mexique et avant l'émigration américaine, la terre n'avait pas grande valeur, si ce n'est comme pâturage. Il y en avait assez pour tout le monde, et l'on n'avait pas à discuter les titres de propriété.

Par le traité de Guadalupe-Hidalgo[1] les Etats-Unis ont été substi-

[1] Ce traité, qui mit fin à la guerre entre les États-Unis et le Mexique, tire son nom de la ville de Guadalupe-Hidalgo, où il fut signé le 2 février 1848; les ratifications en furent échangées le 30 mai, et il fut promulgué le 4 juillet par le président des États-Unis. — Par les articles 5 et 12 du traité, le Mexique abandonne aux États-Unis le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie; en retour de cet abandon, l'Union s'engage à payer au Mexique une somme de 15 millions de dollars; elle prend de plus à sa charge certaines réclamations indiquées dans les articles suivants. — Les États-Unis ont récemment acquis, comme on sait, l'Orégon

tués à tous les droits du Mexique en Californie. Il y a donc là pour le gouvernement américain un intérêt d'une haute importance et qui appelle de sa part une prompte intervention. M. King pense que le meilleur et peut-être le seul moyen de régler d'une manière satisfaisante cet objet compliqué, serait de donner à des commissaires la mission d'examiner les titres des réclamants avec bienveillance, en les autorisant à les confirmer, ou en leur prescrivant d'en référer au congrès qui statuerait finalement.

« Quant aux terres situées au nord au delà du 39e degré, elles n'ont été, dit M. King, ni explorées ni concédées. On suppose qu'elles embrassent une superficie d'environ 20 millions d'acres, dont une grande partie est, sans nul doute, précieuse pour ses bois de construction et la fertilité du sol.

« Peu de concessions ont été accordées dans la grande vallée du Sacramento et du San-Joaquin. Ainsi ce vaste territoire, dont la contenance est évaluée à 12 ou 15 millions d'acres, appartient presque tout entier au gouvernement. Au sud de cette vallée, et à l'ouest du Colorado, dans les limites de la Californie, telles que les indique sa constitution, il y a, dit-on, de bons terrains d'une grande étendue qui n'ont reçu aucune destination........

« Je ne parle pas de la région aurifère dans ses rapports avec le domaine public; cette région, qui embrasse toutes les collines formant la base de la Sierra-Nevada, dans une longueur de 5,000 milles et une largeur de 60,000 milles, peut être comprise dans le système général concernant la vente des terres et les établissements à former, par les motifs qui seront indiqués plus loin. »

Bien que les irrigations ne soient pas indispensables, elle seraient cependant utiles, et il faudrait y pourvoir par une surveillance et des règlements spéciaux que l'on établirait lors de la vente des terres. « Un système de *drainage* qui assurerait en même temps l'irrigation est absolumen tnécessaire pour mettre en valeur les plaines du Sacramento et de San-Joaquin. Cette plaine est si étendue et si plate, que si les rivières qui la traversent venaient à déborder, la pluie qui tombe pendant l'hiver en rendrait la plus grande partie impropre à

et le Texas. Ces territoires joints à ceux du Nouveau-Mexique et de la Californie forment une étendue évaluée à 1,193,000 milles carrés. Par suite de ces accroissements la superficie des États-Unis a été plus que doublée, et égale à peu près celle de l'Europe entière.

la culture. . . . .

« Ce système, lorsque l'agriculture sera devenue une industrie en Californie, ferait de cette vallée une des plus belles et des plus productives parties de l'Union. »

Ressources commerciales. — « Les ressources commerciales de la Californie ne reposent, quant à présent, que sur ses richesses métalliques, ses vastes trésors minéraux étant encore enfouis et son sol fertile presque entièrement négligé ; et cet état de choses continuera tant que le travail employé à ramasser de l'or sera plus profitable que toutes les autres industries qui peuvent alimenter le commerce.

« Le jour est peu éloigné, toutefois, où ses minéraux, notamment ses mines de mercure, seront l'objet d'une exploitation aussi profitable qu'étendue.

« L'or est le produit du pays, et il peut être immédiatement employé, sans être monnayé, dans toutes les opérations d'échange. Il n'en est pas ici comme dans d'autres pays, où les produits du sol et de l'industrie sont envoyés sur le marché — étranger ou intérieur — pour être échangés contre des métaux précieux ou d'autres objets de prix. Ici, l'or non-seulement est l'aliment du trafic intérieur, mais du commerce étranger.

« A la première vue, cet état de choses ne semblerait pas favorable au développement des relations commerciales avec les autres parties du monde, parce que les nombreux navires qui arriveront chargés de provisions manqueront de frêt de retour en production du pays.

« Toutefois, ces navires ne calculant pas sur leurs cargaisons de retour, baseront tout le bénéfice du voyage sur leurs chargements d'expédition, et seront tout disposés, une fois arrivés, à faire des transports moyennant un prix comparativement fort restreint.

« Cette tendance doit, à ce qu'il semble, faire jusqu'à un certain point de San-Francisco l'entrepôt général de tous les ports situés sur l'Océan pacifique, américains, asiatiques ou des îles. »

A l'appui de cette conjecture, M. King entre ici dans des développements assez compliqués et que nous allons résumer aussi clairement que possible.

Presque tous les articles exportés des ports dont on vient de parler trouvent un marché assuré en Californie ; et quand un hôtel des

monnaies y sera établi, la côte occidentale du Mexique, sans parler du Chili et du Pérou, y enverra plus de dix millions de lingots d'argent pour y être essayés et monnayés. D'un autre côté, par des causes qui tiennent à la disposition des vents et des courants, les navires qui doublent le cap Horn avec des chargements destinés aux marchés d'Amérique sur l'Océan pacifique, peuvent, en profitant des vents alisés du Sud et en prenant le large, arriver à San-Francisco en aussi peu de temps qu'à Valparaiso, par exemple. On a même vu des navires qui avaient mis moins de cent jours pour venir de New-York à San-Francisco, en employer plus de cent vingt pour aller de Panama à San-Francisco.

On voit par là que les navires qui doublent le cap Horn avec des chargements de marchandises assorties n'ont aucun motif de s'arrêter à Valparaiso, à Callao, à Guayaquil, ou dans tout autre port de la côte occidentale, puisque le commerce de ces ports expédiera ses exportations sur le marché de San-Francisco, et qu'il pourra s'y approvisionner de marchandises qui lui serviront de frêt de retour, et qui lui coûteront moins cher que s'il les avait reçues par des navires venant directement des ports atlantiques d'Amérique ou d'Europe.

Le cours du change favorisera cette tendance du commerce à se concentrer à San-Francisco. « La poudre d'or ne vaut que 17 dollars par once au Chili ; elle en vaut 18 à l'Hôtel des monnaies des États-Unis. Si donc un négociant de Valparaiso reçoit à San-Francisco dix mille onces d'or en payement de meubles, d'orge, de farine ou d'autres produits, et qu'il ait besoin de faire venir des marchandises des États-Unis ou d'Europe, il gagnera 10,000 dollars en envoyant son or à New-York, sans compter quelque économie sur le frêt et l'assurance, et le gain d'un mois au moins d'intérêt.

« Les pays situés sur la côte occidentale d'Amérique n'ont point d'exportations qui conviennent aux marchés de la Chine ou des autres parties de l'Asie. San-Francisco deviendra donc non-seulement le marché de ces exportations, mais aussi celui des produits et des fabrications de l'Inde, dont le prix sera payé principalement en or, monnayé ou non. Mais l'or n'est point admis comme moyen d'échange en Chine ; il n'y a nullement cours, et n'y est reçu en payement ni des droits d'importation, ni des taxes établies sur les propriétés ou sur l'industrie.

« La valeur de l'or pur en Chine est à peu près de 14 dollars l'once. Aussi ceux qui importeront des produits ou des marchandises de l'Inde à San-Francisco enverront directement à New-York des espèces monnayées ou de l'or, pour avoir du papier sur Londres. Ces billets seront envoyés à Londres et mis au crédit de la maison de Chine qui aura fourni les marchandises, et qui, sur l'avis que la remise des billets aura été faite à ses agents, émettra, jusqu'à due concurrence, du papier à six mois de vue, papier qui s'escomptera en Chine au taux de 4 schellings et 2 ou 3 pences pour 1 dollar.

« J'ai sous les yeux, ajoute M. King, un compte de l'un des premiers négociants et banquiers de New-York, qui a fait pendant plusieurs années de grandes opérations dans l'Inde. Ce compte montre que le bénéfice ou le gain résultant de l'envoi de dix mille onces d'or effectué comme il vient d'être dit, serait de. . 34,434 d. 44 c.

Tandis que la perte sur une pareille quantité, directement envoyée en Chine, serait de. . . . 15,600 00

Différence totale en profit et perte en faveur de l'envoi à New-York.. . . . . 50,034 44

« Ainsi on peut voir que la nature a disposé de telle façon les vents et les courants de l'Océan pacifique, et les vastes trésors que recèlent les collines et les montagnes de la Californie, qu'elle a placé le port de San-Francisco à la tête du commerce de cet Océan, en tout ce qui concerne la côte occidentale d'Amérique. »

Mais quelque important que puisse être le commerce de l'Océan pacifique avec la Californie, on ne peut, suivant M. King, le comparer à celui qui doit s'établir entre le nouvel État et le reste de l'Union. En 1848, cette partie de la Californie qui depuis a reçu des milliers de citoyens américains, était pour ainsi dire sans habitants, sans ressources, et manquait même de ces moyens de se faire des abris que procurent les forêts. Malgré les difficultés et les distances, les émigrants sont venus en foule, et bientôt sont arrivés d'aussi loin qu'eux, non-seulement les objets nécessaires à la vie, mais le confort et même le luxe. On a importé de Chine, du Chili et des États atlantiques de l'Union, des maisons toutes faites, ainsi que les matériaux nécessaires à la construction des villes.

Il en sera ainsi aussi longtemps que les émigrants continueront à affluer dans le pays, et que la recherche de l'or sera plus profitable

que le travail agricole et toutes les autres industries qui occupent les hommes dans une société civilisée. On s'en convaincra en considérant le prix de quelques articles.

« Dans l'été et l'automne de 1849, les planches coûtaient à San-Francisco de 300 à 400 dollars les mille pieds ; à Stokton et à Sacramento de 500 à 600. A ce prix, on pouvait en faire, et plusieurs personnes y étaient occupées. Je vois par de récents relevés, ajoute M. King, que le prix à San-Francisco est tombé à 75 dollars ; à ce prix on ne peut se livrer à cette industrie dans un pays où la main-d'œuvre coûte de 10 à 15 dollars par jour, et où les difficultés d'exécution sont plus grandes que dans les États atlantiques. Les planches peuvent être livrées dans nos grands marchés au prix moyen de 16 dollars, et expédiées pour San-Francisco moyennant 24 dollars, ce qui fait 40 dollars les mille pieds. Cette branche d'industrie en Californie devra donc être abandonnée. — Il est probable que la demande, pendant plusieurs années, ne sera pas de moins de vingt millions de pieds par an, ce qui, à 40 dollars le mille, fera 8 millions de dollars.

« Quand la population de la Californie aura atteint le chiffre de 200,000 habitants, ce qui arrivera avant la fin de l'année (1850), elle aura besoin d'un demi-million de barils de farine, et il n'est aucun pays qui puisse les lui fournir d'aussi bonne qualité et à aussi bas prix que les anciens États de l'Union. En comptant le frêt et l'assurance, c'est une affaire d'environ 5 millions de dollars.

« L'article des vêtements, en calculant 20 dollars par personne, représenterait une somme de 4 millions de dollars.

« Ces chiffres ne peuvent prétendre à une exactitude rigoureuse ; ils sont peut-être trop élevés, mais il est possible aussi qu'ils ne le soient pas assez. »

M. King estime que la valeur des opérations commerciales entre les anciens États de l'Union et la Californie, en 1850, ne sera pas moindre de 25 millions de dollars et dépassera peut-être ce chiffre ; en sorte que si l'émigration continue dans la même proportion, ce commerce représentera une valeur de 100 millions de dollars par an (environ 530 millions de francs). Ce chiffre, qui égale presque celui du commerce des États-Unis avec l'étranger, paraîtra moins extraordinaire si l'on songe que tout est à faire dans ce pays : il y a des villes à construire ; il faudra des machines pour les mines, du

charbon de terre pour les besoins de toute espèce, enfin tous les objets réclamés par les nécessités, le bien-être et le luxe d'un demi-million d'habitants tout à coup transportés dans une région qui ne produit rien que des métaux. On voit par là l'immense intérêt qu'ont les États-Unis au développement et à la prospérité de la Californie

Il y a quelques articles tels, par exemple, que les aliments, les fruits et les végétaux, qui ne pourront entrer dans ce commerce que lorsque on sera parvenu à abréger les distances par un mode de communication plus rapide. Il en sera de même du charbon de terre ; la rareté du bois rendra le charbon d'un usage général comme combustible, dès qu'on pourra se le procurer à un prix raisonnable. En supposant qu'il y ait, dans trois ans, 40,000 maisons consommant chacune cinq tonneaux par an, ce serait, avec les bateaux à vapeur, une consommation de 300,000 tonneaux. Vendu à 20 dollars, il lutterait avec succès contre le charbon de l'île de Vancouver et de la Nouvelle-Hollande, et ce serait un commerce de 6 millions de doll.

« La construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, dit M. King, mettrait ces divers articles à l'abri de toute concurrence. — On peut se former une idée de la demande dont ils sont l'objet, par les prix qu'ils avaient à San-Francisco l'automne dernier (1849). Le charbon valait de 60 à 100 dollars le tonneau, les pommes de terre 16 dollars le boisseau, les navets et les ognons, de 25 à 62 cents et 1/2 la pièce ; les œufs, de 10 à 12 dollars la douzaine [1].

« La distance de Chagres à New-York a récemment été franchie en sept jours. Avec la même vitesse, un bateau à vapeur irait de Panama à San-Francisco en dix jours. En supposant qu'il faille trois jours pour transporter les marchandises en chemin de fer à travers l'isthme, voyageurs et marchandises pourraient aller de New-Yorck à San-Francisco en vingt jours. — Cette rapidité de communication assurerait aux produits américains la totalité du marché de la Californie. — Des bâtiments à voile pourraient être avantageusement employés pour faire le trajet des ports atlantiques à l'extrémité du chemin de fer qui traverserait l'isthme ; des navires à vapeur iraient de Panama à San-Francisco, et ils seraient particulièrement propres à ce commerce, car ils emploieraient leur vapeur dans les calmes de

[1] C'est-à-dire 4 fr. 50 c. à 5 fr. 30 c. la pièce.

la baie de Panama, et contre les vents et les courants en allant au Nord, et se serviraient de leurs voiles avec les vents et les courants favorables pour aller au Midi.

« Ces moyens de transport, combinés avec un chemin de fer traversant l'isthme, seraient assez expéditifs et assez économiques pour attirer dans cette voie le mouvement commercial qui s'établira entre les États atlantiques et les États *pacifiques* de l'Union. »

Indépendamment de l'intérêt commercial, M. King remarque qu'il serait très-important, au point de vue de la défense des côtes — qui vont du 32° au 49° de latitude, — de favoriser du côté de l'Océan pacifique, le développement de la marine à vapeur. L'établissement d'une ligne de grands paquebots avec la Chine lui paraîtrait désirable, sous le double rapport des relations commerciales et de la défense nationale. Cela vaudrait mieux que de songer à élever le long des côtes des fortifications dispendieuses; cependant il y a un point d'une si haute importance, qu'il pense que l'on ne saurait trop se hâter de le rendre imprenable : c'est l'entrée de la rade de San-Francisco, car s'il arrivait que l'Union fût en guerre avec une puissance maritime, le pays tout entier pourrait être considéré comme conquis, du moment qu'une flotte ennemie aurait pris possession de cette rade.

Du reste, le profil de la côte n'a jamais été vérifié; il y a des rochers et des petites îles qui rendent la navigation riveraine fort dangereuse, surtout pendant la nuit. La construction de phares et l'établissement de bouées sur certains points, réclament donc avec urgence l'attention du gouvernement.

Richesses métalliques et minérales. — « La région aurifère de la Californie a de quatre à cinq cents milles de long, sur une largeur de quarante à cinquante milles; elle est située le long de la Sierra-Nevada. De nouvelles découvertes viendront probablement agrandir ce champ. Il embrasse dans ses limites cette longue chaîne de collines qui naissent à l'extrémité orientale de la plaine du Sacramento et du San-Joaquin, et s'étendant vers l'Est, pendant cinquante ou soixante milles, atteignent une élévation d'environ quatre mille pieds et vont aboutir au pied de la principale chaîne de la Sierra-Nevada. De nombreux torrents prennent leurs sources dans la Sierra, et reçoivent l'eau de la fonte des neiges et celle qui tombe dans la saison pluvieuse.

« Ces torrents forment des rivières qui se sont ouvert un passage à travers les collines situées à l'Ouest de la plaine, et se jettent dans le Sacramento et le San-Joaquin. Ces rivières sont au nombre de dix ou quinze, et il peut y avoir quelquefois entre elles une distance de vingt milles.

« L'ardoise gypseuse (*talcose slate*) forme la principale masse, ou le *substratum* de ces collines ; le *superstratum*, qui pénètre quelquefois à une grande profondeur, est formé de quartz. Toutefois, ce quartz ne couvre pas entièrement la surface du pays, mais forme de distance en distance de grandes couches ; on le trouve en blocs et en petits fragments à la surface ; on le rencontre le long des ravins, dans les montagnes qui surplombent les rivières, et sur le flanc des collines, dans son état primitif.

« Des observations innombrables ont fait généralement croire aux mineurs et aux hommes intelligents qui ont étudié le pays, que l'or a été créé amalgamé avec le quartz. L'or ne se trouve pas à la surface du sol comme s'il y avait été dispersé dans toutes les directions par une action volcanique ; on ne le rencontre que dans certaines localités, accompagné de circonstances et d'accidents particuliers. On le rencontre dans les barres et les bas-fonds des rivières, dans les ravins et dans ce qu'on appelle les *cavités desséchées* (*dry diggings*).

« Les rivières, en formant leurs lits ou se frayant un passage à travers les collines, rencontrent du quartz renfermant des veines aurifères, et par leur continuel frottement divisent l'or en belles paillettes et en poudre que l'on trouve parmi le sable et le gravier dans les endroits où le courant est réduit, par sa rapidité même, à ses limites les plus étroites, dans la saison sèche, laissant de chaque côté, par conséquent, une grande marge sur laquelle l'eau roule avec beaucoup de force pendant la saison des pluies.

« Comme il y a des courants plus rapides que d'autres, la ténuité des parcelles d'or est proportionnée au degré de frottement auquel il a été exposé. L'eau qui descend des collines ou des vallées supérieures, pour aller se jeter dans les rivières, a creusé de profonds ravins et partout où elle a rencontré le quartz, elle l'a mis en pièces. — Dans la saison sèche, ces ravins sont presque toujours à sec, et on trouve, dans le lit et sur les bords de la plupart, de l'or en grande quantité et en parcelles plus grosses que dans les rivières : ce qui provient, sans aucun doute, de ce que l'eau coule doucement et sans

continuité, de façon à séparer l'or en morceanx polis assez semblables à des cailloux, mais sans avoir assez de force pour le diviser en paillettes.

« Les cavités desséchées (*dry diggings*) sont des endroits où le quartz s'est amassé et a été décomposé, divisé en fragments et en poussière par l'action de l'humidité et de l'atmosphère. L'or apparaît là dans son état natif, sous toutes les formes imaginables : il y en a des fragments de toute grosseur et qui pèsent depuis un grain jusqu'à plusieurs livres. Les preuves établissant qu'il a été créé amalgamé avec le quartz sont trop nombreuses et trop frappantes pour admettre aucun doute ; on les trouve unis l'un à l'autre en quantités considérables. Une très-grande partie des morceaux d'or trouvés dans ces conditions sont adhérents à une quantité de quartz plus ou moins grande. Dans beaucoup de cas, l'amalgame est tel, qu'on ne peut les séparer qu'en réduisant la masse totale en poudre et la soumettant à l'action du mercure.

« Cet or, n'ayant pas été exposé au frottement d'un fort courant d'eau, conserve presque entièrement sa conformation primitive.

« Les cavités dont on vient de parler occupent dans quelques localités des vallées d'une grande étendue, ayant l'apparence d'un terrain d'alluvion, formé aux dépens des collines adjacentes, de débris de quartz, de terre ardoisée et de matières végétales.

« Il faut ajouter, comme un fait hors de doute, que plusieurs veines aurifères ont été découvertes dans le quartz ; on en a pris de nombreux échantillons qui montrent l'étroite liaison qui existe entre l'or et le roc et révèlent l'existence d'une valeur jusqu'alors inconnue dans l'exploitation des mines d'or. — Rien dans ces veines n'indique que l'or ait pu y être introduit par l'effet d'une violente irruption : le métal est combiné avec le quartz dans toutes les formes et dans toutes les proportions imaginables.

« Les rivières présentent des preuves frappantes et à ce qu'il semble péremptoires, quant à la quantité d'or qui reste encore cachée dans les veines du quartz. Il n'est pas probable que l'or qui se trouve dans les *cavités desséchées* et celui qui est dans les rivières — ici en morceaux, là en poussière — ait été créé par des procédés différents. Celui que l'on rencontre dans les rivières a sans aucun doute été coupé ou détaché des veines qui sont danc le roc, et avec lesquelles leur courant s'est trouvé en contact. Ces rivières semblent être toutes également riches, puisqu'un travailleur peut recueillir à peu

près autant dans l'une que dans l'autre. Elles se frayent un passage à travers la région aurifère, en coulant de l'est à l'ouest, en laissant entre elles une distance qui varie de quinze à vingt milles et quelquefois atteint trente milles. — On voit par là que les veines aurifères sont également riches dans toutes les parties de cette région si remarquable. Là où il n'y a pas de rivière, la même preuve se rencontre dans les ravins et les *cavités desséchées,* qui confirment sans exception ce que la nature manifeste si évidemment dans les rivières.

« Pour se faire une opinion sur la valeur probable des trésors que récèle la région aurifère, il convient de reproduire les évaluations des quantités recueillies depuis qu'elle a été découverte.

« Le premier or trouvé le fut sur le bras méridional de la rivière Américaine, à un endroit appelé moulin de Sulter, aujourd'hui Coloma, à la fin de mai ou au commencement de juin 1848. Ce ne fut qu'à la fin de l'automne suivant que l'on reçut à Washington la nouvelle positive de cette découverte.

« Aucune émigration pour les mines n'avait donc pu avoir lieu des anciens Etats de l'Union pendant cette année. Le nombre des travailleurs se trouva par conséquent borné à la population du territoire, environ cinq cents individus venus de l'Orégon, des Mexicains et autres étrangers se trouvant dans le pays ou y étant venus durant l'été et l'automne, et les Indiens qui étaient employés par les blancs ou leur vendaient leur or.

« On suppose qu'il n'y eut guère moins de cinq mille individus occupés à ramasser l'or pendant cette saison. En supposant que chacun ait recueilli une moyenne de 1,000 dollars — ce qui est considéré par des personnes bien informées comme un chiffre peu élevé — on aura un total de 5,000,000 dollars.

« La nouvelle de cette découverte se répandit de toutes parts dans l'hiver suivant ; et au commencement de la saison sèche, en 1849, on arriva dans le pays de tous côtés : du Chili, du Pérou et des autres Etats de l'Amérique du Sud situés sur l'Océan pacifique ; de la côte occidentale du Mexique, des îles Sandwich, de Chine et de la Nouvelle-Hollande.

« L'émigration des Etats-Unis vint la dernière, si nous en exceptons ceux qui traversèrent l'isthme de Panama et arrivèrent sur bateaux à vapeur, et un petit nombre qui se mirent d'abord en route par le cap Horn. Le grand flot de l'émigration américaine ne com-

mença par mer qu'en juillet et août (1849), et par terre, qu'à la fin de ce mois et au commencement de septembre.

« Les Chiliens et les Mexicains avaient été des premiers arrivés. On suppose qu'au mois de juillet il y avait aux mines quinze mille étrangers. A un endroit appelé le Camp Sonoranien, on croit qu'il y avait au moins dix mille Mexicains. Ils avaient une ville entière de tentes, de cabanes, de chaumières faites avec des troncs d'arbres; des hôtels, des restaurants, des magasins, des boutiques de toute espèce fournissaient tout ce que l'argent pouvait procurer. La glace était apportée de la Sierra, et les glaces s'ajoutaient à toutes les autres superfluités. Un enclos fait de troncs et de branches d'arbre, et tendu avec de la toile de coton, formait une sorte d'amphithéâtre qui servait aux combats de taureaux, et l'on voyait de tous côtés d'autres amusements propres à la nation mexicaine.

« Les étrangers affluaient surtout aux mines du Sud, ce qui leur donnait une grande supériorité numérique sur les Américains et leur permettait de prendre possession des plus riches localités de cette partie du pays. Au commencement de la saison, les Américains furent surtout occupés sur les bras de la rivière Américaine et sur les rivières de Bear, d'Uba et de Feather.

Leur nombre s'accroissant, ils se répandirent sur les mines du Sud, et ils furent sur le point d'en venir aux mains avec les étrangers. Ceux-ci, cependant, soit par crainte, soit parce qu'ils avaient satisfait leur cupidité, ou par ces deux motifs, commencèrent à quitter les mines à la fin d'août, et à la fin de septembre, la plupart étaient sortis du pays.

« Il n'est pas probable que durant la première partie de la saison il y ait eu aux mines plus de cinq ou six mille Américains. Ce chiffre, en y ajoutant les étrangers, porterait le nombre des chercheurs d'or à environ vingt mille au commencement de septembre : cette période embrassant à peu près la moitié de la saison durant laquelle on peut aisément recueillir l'or dans les rivières.

« De nombreuses et minutieuses recherches concernant le gain journalier des mineurs ont conduit à penser qu'il s'élevait en moyenne à une once d'or par jour. Beaucoup de personnes estiment que c'est une évaluation trop basse; mais d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer, je pense qu'elle se rapproche extrêmement de la réalité. La moitié de la saison, jusqu'au 1er septembre, donnerait soixante-cinq jours de travail, et pour chaque tra-

vailleur, à 16 dollars par once, 1,040 dollars. Si donc nous comptons 1000 dollars en moyenne par chaque travailleur, nous ne nous écartons probablement pas beaucoup de la vérité.

« A ce compte, on aurait pour la première moitié de la saison un produit total de 20 millions de dollars, dont 15 millions ont été probablement recueillis par des étrangers. Durant la dernière moitié de la saison, le nombre des étrangers était beaucoup diminué, et peut-être il n'excédait pas cinq mille. Alors l'immigration américaine s'était developpée par terre et par mer, et le nombre de nos concitoyens aux mines s'était élevé, d'après les évaluations, à quarante ou cinquante mille. La plupart n'avaient pas l'expérience du travail des mines, et il est probable que le produit de leurs travaux n'atteignit pas l'évaluation qui a été donnée pour la première partie de la saison; et des mineurs expérimentés pensant qu'il serait raisonnable de la réduire à une demi-once par jour, on aurait un total d'environ 20 millions de dollars. En déduisant le quart de ce chiffre, en raison de ce que la saison des pluies a commencé de bonne heure, nous aurons 15 millions de dollars, 5 desquels au moins ont été recueillis par des étrangers qui avaient le grand avantage de leur expérience des mines et de la connaissance du pays.

« Ces diverses évaluations donnent pour résultat total du travail des mines en 1848 et 1849, la somme ronde de 40 millions de dollars, dont la moitié vraisemblablement a été recueillie et emportée hors du pays par les étrangers.

« D'après les meilleurs renseignements que j'ai pu recueillir, je suis porté à penser que 20 millions au moins sur ces 40 ont été extraits des rivières, et que leur richesse n'a pas été sensiblement diminuée, sauf dans quelques localités où s'étaient d'abord réunis un grand nombre de travailleurs. Ces 40 millions ont été principalement extraits des rivières du nord, ou de celles qui se jettent dans le Sacramento. Les rivières situées au midi ou celles qui se déversent dans le San-Joaquin, n'ont été comparativement que peu explorées jusque vers la fin de la dernière saison; mais ceux qui les ont explorées pensent qu'elles sont encore plus riches que les autres.

« Il y a une rivière, suivant les découvertes récemment faites, qui n'est pas comprise dans la description de celles qui coulent dans la grande plaine à l'ouest de la Sierra Nevada, et qui est aussi riche en

or qu'aucune d'elles. C'est la Trinité, qui prend sa source au nord de celle du Sacramento et va se jeter dans l'Océan pacifique, non loin du 40° de latitude nord.

« Il y a, autant que je puis m'en souvenir, douze rivières principales dans lesquelles on a trouvé de l'or; mais la plus grande partie des 20 millions évalués ci-dessus a été recueillie dans six ou sept de ces rivières où les premières découvertes ont été faites et qui étaient plus accessibles.

« En adoptant l'hypothèse que l'or trouvé dans les lits de ces cours d'eau, a été détaché des veines du quartz à travers lequel l'eau a dû se frayer une issue, et considérant que ces lits sont tous riches, et, à ce que l'on dit, également productifs, nous pouvons nous faire une idée de l'immensité des trésors qui reposent au sein de ces masses de rochers dans toutes les directions, sur un espace large de quarante ou cinquante milles et long de près de cinq cents milles.

« S'il nous était permis de conjecturer la richesse de ces veines d'après la quantité des fragments d'or trouvés dans les *cavités sèches*, où ce métal paraît occuper à peu près la même superficie qu'il occupait primitivement dans le roc, — sa pesanteur spécifique étant suffisante pour résister aux causes ordinaires de mouvement — nous serons amenés à une évaluation qui dépassera presque le calcul et la pensée humaine. Et cependant, autant que je puis en juger, il n'y a pas de raison plausible pour que les veines encore intactes dans le quartz ne soient pas aussi riches que celles que la décomposition du rocher en a détachées. C'est une question qui ne peut être résolue d'une manière satisfaisante que par les découvertes ultérieures. »

Après avoir ainsi rendu compte du résultat de ses observations en ce qui concerne la région aurifère, l'auteur du rapport est naturellement amené à rechercher quels sont les lois et les règlements les plus propres à tirer parti des richesses qu'elle renferme et à faire au gouvernement la part d'autorité et de bénéfices qui doit lui revenir.

Procéder dans cette région à la vente du territoire, suivant la législation existante aux Etats-Unis, ou d'après une législation spéciale, ce serait indubitablement provoquer un extrême mécontentement de la part des chercheurs d'or, et produire une inévitable inégalité dans la distribution des richesses parmi les acquéreurs, car il pourrait arriver qu'un terrain en apparence sans valeur fût vendu pour presque rien, et qu'il renfermât cependant un véritable trésor.

Avec le mécontentement, on verrait peut-être éclater des désor-

dres dans cette multitude d'hommes livrés à eux-mêmes et habitués à se regarder comme ayant un droit égal à la recherche de l'or. Et comment alors prêterait-on force à l'observation des lois? L'emploi de la troupe serait non-seulement odieux, mais sans efficacité, car il est probable que les soldats seraient les premiers à donner l'exemple de l'insubordination, en désertant.

Il faudrait donc trouver un système qui s'accordât avec les intérêts des émigrants ; or, si les citoyens américains occupés aux mines se considèrent comme travaillant sur une propriété nationale, de laquelle il leur paraîtrait inique d'être expulsés, il n'est pas moins certain qu'ils accepteraient volontiers de payer quelque chose au gouvernement en retour des avantages dont ils jouissent.

Si l'or qui est dans les rivières, dans les cavités desséchées et dans les ravins est à la portée de quiconque peut manier un *laveur* et une pioche, il en est tout autrement quand il s'agit d'exploiter les veines renfermées dans le roc. Là, il faut des machines, l'emploi de la vapeur et enfin des dépenses proportionnées aux difficultés de l'exploitation. Or, comme le remarque M. King, aucun homme sensé ne voudra s'engager dans ces dépenses, sans que ses droits et ses priviléges n'aient été clairement définis par la loi. Il est donc urgent d'y pourvoir.

On devrait commencer par proclamer que la région aurifère tout entière est mise en réserve comme un trésor commun à tous les Etats de l'Union, comme une sorte d'héritage à transmettre aux générations futures. Cela fait, on nommerait un commissaire qui se fixerait à Sacramento, et des commissaires adjoints qui iraient s'établir sur les principales rivières et dans les districts les plus productifs. Tout citoyen américain, en s'adressant au commissaire ou à ses adjoints, et en payant 16 dollars ou telle autre somme qui serait jugée convenable, recevrait une licence ou permis valable pour un an, et l'autorisant à chercher l'or partout où il voudrait. — Quiconque découvrirait ou achèterait de l'inventeur une veine aurifère, aurait le droit de l'exploiter dans un certain rayon, en se soumettant à des règlements convenables et en payant au commissaire une taxe proportionnée aux avantages de l'exploitation. Afin que ceux qui se livreraient définitivement à l'industrie des mines pussent trouver autour d'eux les avantages et les douceurs de la vie civilisée, le commissaire serait autorisé à désigner des emplacements, pour y bâtir des villes, qui seraient vendus par lots avec réserve des métaux et des minéraux. On

autoriserait aussi la vente du bois et des autres matériaux propres à bâtir, etc.

La taxe de 16 dollars, en comptant 50,000 mineurs, nombre probable pour l'été de 1850, produirait un revenu de 800,000 dollars. — Sur 100,000 mineurs, nombre probable pour 1851, on percevrait 1,600,000 dollars, sans compter les autres perceptions pour l'exploitation des veines aurifères, la vente des lots à bâtir, etc., etc., lesquelles élèveraient le produit total au moins à 2 millions de dollars. L'on emploierait convenablement une portion de ce revenu à construire des routes et des ponts, et cette facilité des communications ayant pour effet de rendre la vie moins dispendieuse aux mines, les mineurs gagneraient en définitive au payement de la taxe. — Enfin, M. King proposerait de prélever une fraction du même revenu pour fonder des écoles et établir une Université pour instruire la jeunesse de Californie. — Ce fonds, pour les écoles et les améliorations matérielles, pourrait être de 300,000 dollars ; et avec le surplus du revenu on ferait face aux intérêts de la somme à payer au Mexique pour la Californie et le Nouveau-Mexique, et l'on créerait un fonds d'amortissement d'un demi-million par an pour payer l'indemnité due au Mexique.

M. King est d'avis d'exclure les étrangers de l'exploitation des mines, parce que étant la propriété du peuple américain, elles lui doivent être réservées. « Pendant la saison de 1849, dit-il, plus de 15,000 étrangers, Mexicains et Chiliens pour la plupart, sont venus en bandes armées, bravant toute opposition, et finalement ont emporté du pays une valeur de 20 millions de dollars, qui appartenait aux États-Unis en vertu de leur acquisition. Ils pourraient, avec autant de droit, aller moissonner dans la vallée du Connecticut, de l'Ohio ou du Mississipi.....

« Le système des permis fera de ceux qui les achèteront autant d'officiers de police qui aideront à exclure des mines tous ceux qui n'y auront pas droit ou qui auront omis de s'en munir. Cela empêchera les déserteurs de terre et de mer d'être reçus et protégés dans les mines. Comme ils ne seront pas admis à acheter des permis, les commissaires, aidés par les mineurs, les auront bientôt découverts et arrêtés. Il en sera de même à l'égard des matelots de la marine marchande. — Le commerce du pays sera ainsi préservé des conséquences désastreuses qui résultent de l'abandon des navires par leurs équipages, abandon qui impose nécessairement une lourde taxe sur

les consommateurs, parce que les négociants ne peuvent manquer de faire supporter par l'acheteur les pertes qu'ils en éprouvent. »

Le mercure est, comme on sait, d'un usage essentiel dans l'exploitation des mines d'or. Par une circonstance des plus heureuses pour la Californie, la nature a placé non loin de ses vastes mines aurifères, d'inépuisables réservoirs de mercure. Les mines de ce dernier métal sont, à ce qu'on croit, nombreuses, étendues, et d'une excellente qualité. Le minerai de cinabre d'où l'on extrait le mercure, gît près de la surface du sol, on se le procure aisément, et il paraît être très-productif. — A la différence de ce qu'il propose pour l'exploitation des mines d'or, M. King pense que celles de cinabre devraient être vendues et livrées aux spéculations privées.

Quant aux autres métaux que peut renfermer la Californie, on croit qu'il y a des gisements considérables d'argent, de fer et de cuivre ; mais on n'a pas de renseignements suffisamment exacts pour en parler.

En terminant son rapport, M. King, rappelle combien il serait important d'établir un hôtel des monnaies en Californie. Il y a insuffisance d'espèces monnayées et l'on a beaucoup de difficultés à se procurer celles qui sont nécessaires pour acquiter les droits d'importations sur les marchandises. On se sert généralement, comme moyen d'échange, de la poudre d'or, qui vaut de 15 dollars 50 cents à 16 dollars l'once. Dans les mines on la vend fréquemment à un taux beaucoup plus bas. Les mineurs et les travailleurs supportent le désavantage de cet état de choses. Ceux qui achètent l'or et l'expédient pour les Etats atlantiques réalisent de grands bénéfices, mais ce gain est autant de perte pour les mineurs. L'établissement d'un hôtel des monnaies les affranchirait de cette perte.

Il aurait encore un avantage important en ce qu'il développerait les relations commerciales entre la Californie et les ports de la côte occidentale de l'Amérique du sud. La valeur des lingots d'argent exportés pour l'Europe des côtes occidentales du Mexique dépasse 10 millions de dollars chaque année ; il s'en exporte probablement autant des côtes occidentales de l'Amérique du sud. En ouvrant à San-Francisco un marché pour ces lingots, on substituerait les marchandises américaines et chinoises à celles de fabrication européenne qui approvisionnent aujourd'hui ces divers pays.

P. Faugère.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 23 novembre 1850.

Le Message du président de la République a produit un résultat subit et extraordinaire. La netteté et la franchise de son langage ont effacé en un instant le mauvais effet des imprudences commises pendant les mois précédents : l'Assemblée, qui se défiait d'elle-même en reprenant ses travaux, a accueilli très-favorablement cette invitation à la paix. Ces exemples de sagesse ont une grande importance en ce moment : ils assurent la reprise des affaires et semblent nous promettre un hiver tranquille ; on a fait une trève de six mois.

En Allemagne, des péripéties non moins singulières se sont succédées avec la même rapidité : un jour M. de Radowitz, le quasi-belliqueux, est obligé d'offrir au roi sa démission ; le lendemain, le comte de Brandebourg, qui soutenait à Berlin le parti de la paix et des négociations, est frappé de mort subite. Aussitôt le roi, repris d'une fièvre de résistance, ordonne la levée en masse de la landwehr ; les avant-postes de l'armée fédérale et des Prussiens s'envoient des coups de fusil : on croit que le moment de l'explosion générale est venu ; et voici qu'une conversation de l'envoyé autrichien, M. de Prokesch, avec le roi Frédéric-Guillaume, vient de nouveau mettre un frein à ses intentions guerrières : on annonce de nouvelles négociations et l'on se hâte de conclure un armistice. Cependant les levées continuent, les Chambres vont s'ouvrir, et le roi de Prusse semble hors d'état de résister à l'impulsion démocratique dont il a de nouveau donné le signal.

En Angleterre, le mouvement anti-catholique continue, quoique avec un peu moins d'intensité ; nos coreligionnaires se remettent de la première attaque et commencent à organiser leur résistance : le

cardinal Wiseman publie un écrit qui porte jusqu'à la dernière évidence le droit des catholiques : il y a chance pour que la liberté sorte victorieuse de ce nouveau conflit.

Puisque les orages sont, ou dissipés, ou ajournés, nous profiterons de ce moment de répit pour aborder une question qui, depuis assez longtemps, est l'objet de nos préoccupations les plus vives : nous voulons parler des discussions qui se sont élevées à propos de l'*Inquisition*. Déjà, pendant cet été, notre mouvement était d'intervenir dans le débat ; mais nos amis ont pensé qu'il n'y avait pas urgence à le faire, et nous nous sommes rangés à leur avis. Plus tard, M. l'archevêque de Paris avait exprimé le vœu que la presse catholique évitât de s'engager dans cette question brûlante, et ses désirs ont été fidèlement respectés. Cependant, chose étrange ! quand une question est dans l'air, quelque danger qu'elle suscite, il n'est pas au pouvoir des hommes, même les plus autorisés, d'empêcher qu'elle soit agitée : car voici qu'un ecclésiastique, au talent et aux efforts duquel nous avons récemment rendu hommage, M. l'abbé Jules Morel, auteur des *Conférences d'Angers*, à propos d'un travail de M. Quicherat sur Jeanne d'Arc, ranime cette discussion dans des articles, d'ailleurs fort remarquables, que vient de publier le journal *l'Univers*.

Il y a, hâtons-nous de le dire, dans cette manifestation *signée*, un avantage évident : ce n'est plus un journal auquel toutes nos sympathies sont acquises qui se charge de soutenir une thèse aussi périlleuse que la défense de l'Inquisition pour elle-même : c'est M. l'abbé Morel qui éprouve pour l'Inquisition de l'enthousiasme, et qui s'engage, à ses risques et périls, dans un système d'apologie presque absolue : c'est donc uniquement à M. l'abbé Morel que nous prenons la liberté de soumettre quelques observations, dans l'intérêt de la grande cause que nous défendons les uns et les autres.

La première chose que nous ne craignons pas de lui dire, c'est qu'en aucun cas il n'est permis de badiner sur un aussi terrible sujet ; nous aimons à croire, au contraire, que jusqu'à lui personne n'a trouvé matière à plaisanterie dans les redoutables effets de la juridiction ecclésiastique en matière d'hérésie. Le savant dominicain Echard avait voulu laver le saint fondateur de son ordre du reproche d'avoir poursuivi juridiquement des hérétiques. Les Bollandistes réfutèrent sur ce point l'opinion d'Echard ; mais ils le firent grave-

ment, selon leur habitude, et j'ajouterai selon leur devoir. Il n'est donc pas vrai qu'ils aient usé d'une *fine douceur de raillerie* pour *reprocher* au docte historiographe sa *honte profane*. Je viens de relire le *Prologue de la vie de saint Dominique dans les Acta sanctorum* que cite M. l'abbé Morel, et je puis affirmer que les Bollandistes n'ont pas eu le tort de railler en pareille matière.

Quant au fond de la question relative à saint Dominique, nous sommes parfaitement de l'avis du R. P. Lacordaire, qui a discuté les témoignages contemporains avec autant de justesse que de sagacité. (*Vie de saint Dominique*, p. 118 et suiv.) Nous pensons comme lui que « prendre texte » de certains récits « pour accuser saint Domi-« nique de rigueur envers les hérétiques, c'est confondre le prêtre « qui assiste un criminel avec le juge qui le condamne ou le bour-« reau qui le tue. »

Au reste, ce n'est point ici le lieu d'entrer dans l'examen particulier des faits. Nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication d'une analyse de l'excellent travail de M. Hefele, professeur à Tubingue, sur l'*origine de l'Inquisition* et sur le *Saint-Office d'Espagne*. Ces recherches, dues à l'une des plus doctes plumes de l'Allemagne catholique, ont grand besoin d'être connues en France. Pour le moment, il nous suffira de quelques réflexions sur la manière dont il nous semble qu'on devrait envisager ce grave sujet.

Nous dirons d'abord que ce sont là de ces questions qu'il n'est utile de discuter qu'entre des personnes affermies dans la foi, et à l'épreuve d'une mauvaise impression; mais quant au dehors (et combien n'en sommes-nous pas proches quand nous regardons autour de nous?), il est pour le moins inutile de soutenir des opinions qui peuvent être, pour un grand nombre, des occasions de chute et d'endurcissement : s'obstiner à montrer l'Inquisition comme un des plus beaux fleurons de l'Eglise catholique, parce qu'il a plu à nos adversaires de trouver dans l'Inquisition l'arrêt de condamnation de notre Eglise, ce n'est pas du courage, c'est une bravade au moins inutile.

S'imaginer après cela que la défense de l'Inquisition ressemble à celle des ordres religieux, et qu'il en soit des adversaires de l'Inquisition comme « des hommes de mérite qui ont voulu parler des Jé-« suites sans être franchement catholiques, de 1814 à 1818, » que ces hommes de mérite soient destinés de même à être « victimes

« d'une hallucination fatale qui les fera tomber, de bévues en mépri-
« ses, dans la basse-fosse de la déraison, » c'est à mon sens se faire une illusion funeste, c'est méconnaître les sentiments du cœur humain. Malgré tant de préventions injustes, on peut défendre avec succès les ordres religieux, parce qu'on défend à la fois le droit et l'innocence. On trouvera du moins des cœurs qui se passionneront pour eux; mais en fait de *cremaderos*, il n'y a guère que M. l'abbé Morel qui s'attendrisse sur les juges, et la pitié, à tort ou à raison, prend de nos jours une autre voie.

Si nous voulions faire comprendre aux adversaires du catholicisme de combien il est juste de réduire le fantôme de l'Inquisition, et ce que l'existence de ce tribunal a eu de compatible avec une religion de miséricorde et de paix, nous tâcherions d'abord d'écarter le préjugé qui condamne absolument toute poursuite en matière de croyances. Ce préjugé prend sa source dans l'idée qui s'est établie, que la société, telle que de récents progrès l'ont faite, est assise sur les principes du droit naturel en dehors de toute croyance. Cette neutralité, telle qu'elle apparaît dans le titre des Actes de l'Etat civil de notre Code, n'est pourtant qu'une anomalie : en effaçant, d'accord avec la conscience publique, le titre du divorce, le législateur a détruit une seconde anomalie encore plus grave. Quant à tout le reste, avec la sainteté du mariage, la proscription de l'esclavage, le respect de la propriété, le Code qui régit la société n'a pas d'autre fondement que le christianisme, et les pouvoirs dont elle arme la justice contre les doctrines anti-religieuses et anti-sociales sont du même ordre que ceux dont l'Eglise a été investie depuis le triomphe de l'Evangile sur le paganisme. Aucun de ceux qui admettent notre législation civile n'a donc le droit de condamner en principe la persécution des opinions dangereuses.

Or, du moment que vous reconnaissez à la société le droit de se défendre sur ce terrain, vous ne pouvez assigner à l'exercice de ce droit d'autres limites que celles de la nécessité. Chaque époque, chaque pays sont donc juges, en quelque sorte, de ce qu'il leur convient de faire pour la défense de l'ordre existant. Si cet ordre n'est qu'apparent, s'il est fondé sur l'injustice, soyez convaincu que la rigueur de la répression sera impuissante à le prolonger ; c'est alors que s'applique le principe fameux de la jurisprudence : *Summum jus, summa injuria.* Mais jusqu'à ce que cette épreuve ait été faite, il est

du devoir de l'historien et du philosophe de se montrer très-circonspect lorsqu'il s'agit de condamner un système quelconque de répression. Quelque rigoureux qu'il ait été, à moins qu'on n'en prouve la disproportion avec le danger et l'attaque, toute déclamation théorique courra le risque de n'être qu'une injustice et un préjugé.

Je doute même que pour faire aux individus et aux institutions un crime de ce qui a existé on ait le droit de tirer un argument de l'endurcissement de certaines époques, de la férocité propre à certains peuples ; car ce sont là des conditions qui poussent nécessairement à un système de répression plus rigoureux, et c'est ce qui est arrivé dans le moyen âge, tout aussi bien pour la pénalité des tribunaux civils que pour celle des tribunaux ecclésiastiques. Si les juridictions confiées au clergé n'ont été qu'une des formes de la défense de la société, formes admises par la conscience publique, il n'y a pas lieu de les juger autrement qu'on ne fait les parlements et les commissions.

Je ne pense pas non plus qu'il soit le moins du monde équitable de représenter les tribunaux ecclésiastiques, et particulièrement l'Inquisition, comme ayant refusé aux malheureux accusés les garanties qu'on pouvait rencontrer ailleurs. Pour être justes, c'est précisément le contraire qu'il faudrait dire. Les barbares, en dépit du christianisme, avaient introduit une justice sommaire qui ne laissait, pour ainsi dire, aucun recours contre les préventions et l'erreur. Les principes d'une instruction régulière, propre à conduire méthodiquement à la découverte de la vérité, ont leur origine certaine dans la pratique des tribunaux ecclésiastiques. Les juridictions civiles, sous ce rapport comme sous tant d'autres, les ont imitées avant de les combattre avec acharnement. Si, comme nous le pensons, la première condition du droit commun est la protection des individus isolés contre les violences et l'injustice, on doit reconnaître que l'Eglise a devancé toutes les autres institutions sur le terrain du droit commun,

On ne peut donc, sans une iniquité flagrante, dénier à l'Eglise le droit qu'elle a exercé de défendre les lois constitutives de la société chrétienne, et d'en poursuivre les agresseurs ; il n'est pas permis non plus de la représenter, eu égard aux temps, comme aussi inexpérimentée en matière de poursuites que cruelle à l'égard des accusés. Il est vrai que la loi chrétienne s'oppose à ce que le pouvoir sacerdotal ré-

pande le sang : *Ecclesia abhorret a sanguine.* Aussi est-ce pour cela que dans la poursuite de ses ennemis, l'Eglise, après avoir *convaincu* les coupables, les livrait au *bras séculier.* Cette conclusion paraît juste, et pourtant c'est ce que la conscience des hommes de notre temps a le plus de peine à admettre ; il semble toujours que dans cette formule on ne doive reconnaître qu'une hypocrisie et presque une ironie de la cruauté. Pourquoi cette impression si générale, si ce n'est parce qu'il semble, ou que le clergé, en poursuivant les hérétiques, a agi, non pour la défense de la société, mais dans un intérêt personnel de domination ? Voilà, dira-t-on, comment se conduisait l'Eglise quand elle était libre et dominatrice : ou bien, se faisant l'instrument d'un intérêt séculier, dépouillée de son indépendance et assujettie à la puissance temporelle, elle mettait ses juridictions, créées pour la défense de l'ordre spirituel, au service des ambitions mondaines. A cela on peut répondre : Quand la force des choses a fait des évêques ou des ordres religieux des souverains selon le siècle, les tribunaux ecclésiastiques se sont toujours montrés très-modérés dans la poursuite des individus et dans l'application des peines ; s'il s'agit, au contraire, des pays où la liberté de l'Eglise avait péri, et où les institutions ecclésiastiques n'étaient trop souvent qu'un instrument docile aux mains de l'autorité politique, personne n'a le droit d'imputer à l'Eglise des crimes et des maux dont elle était la première victime ; personne ne doit non plus lui faire, contre le sentiment public, un titre de gloire du plus cruel fardeau que lui aient imposé ses concessions au pouvoir temporel, concessions sans lesquelles elle n'aurait pu vivre, tellement à toutes les époques les prétendus sages se sont entendus pour lui faire une nécessité de se montrer déférente et docile envers les puissances de ce monde.

J'apprends, par les articles de M. l'abbé Morel, que M. Quicherat a trouvé, dans l'impression produite par la condamnation de Jeanne d'Arc, condamnation qui fut, comme on sait, prononcée par le tribunal de l'Inquisition, sous la pression de l'autorité anglaise, une explication du discrédit dans lequel cette juridiction tomba complétement en France, à partir de la seconde moitié du XVe siècle. Je ne connais pas, sur ce sujet, tous les arguments dont M. Quicherat a fait usage, mais je dois dire que son opinion me paraît très-plausible, et si l'effet de la condamnation de Jeanne d'Arc fut tel, en dépit du procès de réhabilitation de l'héroïne qu'on peut considérer comme le

titre d'honneur de l'Inquisition en France, j'avoue que ce résultat me paraît aussi heureux pour notre pays que pour la religion.

M. l'abbé Morel ne craint pas d'imputer au *gallicanisme* le crime d'avoir repoussé l'Inquisition ; il fait remonter le crime jusqu'à Philippe le Bel ; et ne sait-il pas que, dans le procès des Templiers, dont il admet sans discussion les conséquences, l'adversaire de Boniface VIII employa constamment et pour ainsi dire exclusivement des agents ecclésiastiques, principalement des moines dominicains et franciscains, qui s'étaient vendus corps et âme à ce monstre d'avarice et d'iniquité ? C'est ainsi que le roi de France qui, le premier, leva l'étendard de la révolte contre l'Église, préluda aussi le premier à ce système de tyrannie séculière, ayant des mains sacrées pour exécutrices, qui fut le propre de l'inquisition espagnole. Si le bon sens national, à la vue de ce qui se passait au delà des Pyrénées, repoussa pour la religion encore plus que pour l'État, cet impur alliage, en vérité, il faut avoir bien envie de faire à l'Église romaine des ennemis, pour jeter avec autant de légèreté le reproche de *gallicanisme* à ceux qui, pour l'avantage de la religion catholique, veulent que l'Église soit librement ce qu'elle est divinement, c'est-à-dire à la fois pure et humaine.

Quand on songe que ces fanfaronades sont produites à la face d'un pays où le catholicisme n'a grandi de nouveau qu'à l'abri de la liberté, en face d'une autre nation, dont la partie catholique n'a de moyen de conjurer une persécution imminente qu'en invoquant les mêmes principes et le même sentiment, on ne saurait assez admirer cette dérision perpétuelle que nous inflige la Providence, en faisant surgir des meilleures intentions les plus grands périls, comme pour nous apprendre qu'en dehors de sa commisération pour nous, nous n'avons pas un seul instant le droit de compter, non-seulement sur les autres, mais sur nous-mêmes.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Exposition des droits et devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence [1].

Ce livre que nous annonçons est plein de recherches consciencieuses; il touche à des questions très-délicates et à de graves intérêts. L'auteur explique d'abord ce que c'est que la hiérarchie ecclésiastique en général; puis il donne quelques aperçus historiques sur la juridiction temporelle de l'Eglise; enfin il définit, d'après les canonistes, les droits et les devoirs des différents membres de la hiérarchie : papes, métropolitains, évêques et prêtres. Ce qui regarde le clergé secondaire est plus particulièrement étudié et développé, le but de M. l'abbé Jouve étant de faire connaître surtout les institutions existantes ou possibles en vertu desquelles les vicaires-généraux, chanoines, curés et desservants, ont aujourd'hui ou peuvent avoir des droits à exercer, des devoirs à remplir.

Telles sont les questions principales dont le livre de M. l'abbé Jouve offre l'exposé. Nous ne voulons pas les reprendre toutes l'une après l'autre pour indiquer sur chacune d'elles la pensée de l'auteur et les raisons qui motivent ses jugements. Mais on nous saura gré d'insister sur deux points un moment débattus dans les rangs du clergé avec une animation qui semble s'être calmée devant les menaces de notre situation politique; ces deux points sont l'inamovibilité des desservants et le rétablissement des officialités.

L'inamovibilité a pour annexe nécessaire l'officialité, c'est-à-dire un tribunal disciplinaire ecclésiastique ayant sa procédure à part et ses attributions propres. En effet, l'inamovibilité ne peut pas être absolue, surtout si on l'applique d'une manière générale; elle n'est et ne peut être que la garantie résultant pour les prêtres d'un jugement contradictoire rendu dans la forme et pour des motifs canoniques. Par conséquent, il faut savoir si cette garantie est possible, avant d'établir une situation qui la rendrait absolument indispensable. On voit que les deux questions sont intimement liées ensemble.

La question du rétablissement des officialités est dominée par des principes de droit public dont il faut tenir un grand compte. D'abord

[1] In-8° de 440 pages. Paris, chez Périsse frères.

les institutions nationales, ayant aboli les juridictions exceptionnelles et étendu partout le niveau du droit commun, ont singulièrement diminué l'importance des officialités. Ensuite, même dans les limites de leurs attributions restreintes, c'est-à-dire relativement aux délits contre la foi et la discipline dont la loi civile n'a point à connaître, les officialités sont à peu près désarmées lorsqu'il s'agit d'instruire la cause, et il est impossible que le gouvernement leur donne des moyens de coërcition pour amener à comparaître les témoins refusant de se porter à charge ou à décharge. De plus, le pouvoir laïque ne prêterait pas main forte aux tribunaux spirituels, soit pour procéder contre les citoyens, soit pour presser l'exécution de la sentence, sans ouvrir en même temps la voie si large des appels comme d'abus par où la jurisprudence du conseil d'Etat ferait fuir la jurisprudence canonique. Enfin, contrairement à ce qui se passe dans les cours séculières, où prévalent, comme principe social et de droit public, l'inamovibilité des juges et la publicité des séances judiciaires, les cours ecclésiastiques ne peuvent ni ne doivent placer leur jugement sous le sceau de cette double garantie qui ne crée pas l'impartialité, mais qui en est la plus haute expression et qui enlève aux réclamations du condamné toute apparence de justesse et tout prétexte; car, d'un côté, l'amovibilité du juge ecclésiastique est un principe fondamental en droit canon, et d'autre part, on comprend que les officialités soient tenues de restreindre la publicité de leurs débats.

Ce n'est pas ici le lieu ni le temps d'insister sur ces considérations; mais la gravité n'en saurait échapper au lecteur. Il suffit de les avoir énoncées.

Aujourd'hui donc, l'officialité est un tribunal qui ne peut instruire les causes que d'une manière amiable, qui ne peut éclairer les débats qu'à l'aide de témoins officieux, qui ne peut, comme autrefois du reste, prononcer les jugements que par la bouche de magistrats essentiellement révocables. Les sentences d'un tel tribunal seront toujours équitables, conciliantes, paternelles, mais toujours aussi semblables à des mesures d'administration plutôt qu'à des mesures de stricte légalité. Dépourvues de leurs formalités anciennes qu'il est impossible de ressusciter complètement, comme on vient de le voir, les officialités telles qu'on peut les organiser aujourd'hui seront loin de remplir toutes leurs fonctions d'autrefois. Est-ce une raison de ne pas les relever? Non assurément. Mais c'est un motif pour examiner si, en se relevant, elles donneraient tout ce qu'on a droit d'en attendre.

Nous aurions voulu trouver dans le travail de M. l'abbé Jouve quelques éclaircissements sur ce point. La question n'est pas seulement une affaire de jurisprudence canonique, et il ne suffit pas d'en appeler au texte positif et à l'esprit avéré de la loi commune. La question est devenue une affaire de législation et de gouvernement ecclésiastique. En effet, que les desservants puissent être traités comme amovibles ou

doivent être traités comme inamovibles, c'est-à-dire que l'évêque puisse déplacer les prêtres par mesures arbitraires d'administration, ou qu'il ne doive les déplacer qu'après jugement canonique, c'est là une question de discipline et de discipline variable. Car il est de fait que la police extérieure de l'Eglise a subi quelquefois de graves modifications, spécialement en ce qui concerne les prérogatives et les obligations du clergé secondaire, et en ce qui concerne l'établissement, les attributions et la suppression des tribunaux ecclésiastiques. Les dénominations si fréquemment employées de droit commun et particulier, de droit ancien et nouveau, de coutumes, de libertés et de franchises prouvent, même à elles seules, que les rapports mutuels, les droits et les devoirs respectifs des membres de la hiérarchie ne furent pas réglés d'une manière uniforme, ni dans tous les pays, ni à toutes les époques. D'après cela, prouver que le clergé français se trouve en dehors du droit commun depuis soixante ans, ce n'est pas résoudre la difficulté, puisque la difficulté est précisément de savoir s'il y a lieu de rentrer dans le droit commun. La situation des églises de France est exceptionnelle, les canonistes le démontrent sans peine; mais cette situation, qui, après tout, n'est pas opposée aux principes ni à l'esprit du gouvernement ecclésiastique, doit-elle être immédiatement modifiée, eu égard aux intérêts de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent, eu égard surtout à la propagation et au maintien de la foi religieuse parmi les populations? Voilà ce qu'il importe de décider. Or, ce n'est pas là une affaire de jurisprudence, c'est une affaire de gouvernement.

Encore une fois, nous ne proposons pas ces difficultés comme une fin de non-recevoir, et comme si nous tenions à prouver qu'il n'y a rien à faire; nous les proposons comme un point très-complexe où des prétentions et des intérêts nombreux et délicats se trouvent engagés et qu'on ne peut se dispenser d'examiner et de résoudre tout d'abord.

On le voit, ce n'est pas assez de signaler les inconvénients et les périls de la situation actuelle; ce n'est pas assez de faire voir que les desservants représentent à peu près les curés en faveur desquels les lois anciennes décrétaient l'inamovibilité; avant de changer ce qui est, il faut définir et apprécier ce qui sera. Nous croyons que cette dernière moitié du problème n'a pas été suffisamment étudiée jusqu'ici, ni par ceux qui ont défendu le *statu quo*, ni par ceux qui l'ont attaqué; et cette omission, qui porte précisément sur la partie pratique de la question, a donné je ne sais quel air d'irréflexion et de faiblesse aux critiques dirigées contre l'état présent de nos églises. Voilà, si nous ne sommes pas trop préoccupé de notre propre manière de voir, ce que M. l'abbé Jouve n'a pas assez considéré. Cette faute a été commise, du reste, par les divers auteurs des livres et brochures publiés depuis dix ans sur le même sujet.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que l'Assemblée constituante a été saisie de la question par voie de pétitionnement, et que le comité

des cultes avait rédigé un rapport tendant à proposer l'ouverture immédiate, par le gouvernement, de négociations avec le souverain Pontife, pour régler les conditions d'après lesquelles seront rétablies l'inamovibilité des desservants et les officialités ecclésiastiques [1]. La Constituante fit place à la Législative, et la question n'a pu encore être reprise par le pouvoir civil.

Le récent concile de Soissons, tout en rappelant que la coutume établie à la suite du Concordat devait être respectée, a exprimé, dans ses décrets, le désir d'augmenter le nombre des cures inamovibles jusqu'à la concurrence de trois ou quatre par cantons. La congrégation des cardinaux, interprète du concile de Trente, a déclaré surseoir à l'approbation de ce désir jusqu'à ce que les autres conciles provinciaux de France aient porté leur examen et leur jugement sur ce grave objet [2].

Ainsi la question reste ouverte. La situation présente de nos églises est exceptionnelle, mais non pas anormale, ni illégitime ; elle est respectable, mais non pas imperfectible. Tout permet d'espérer que le Saint Père voudra prendre en considération les vœux émis et les efforts tentés par quelques-uns de nos illustres chefs dans la hiérarchie, et que, si la décision à intervenir doit se rattacher au Concordat et nécessiter la bienveillance du pouvoir civil, le gouvernement ne refusera pas de prêter la main à ce qui intéresse si gravement le bien-être et la dignité du clergé secondaire.

En attendant, ceux qui voudront connaître les différentes pièces de ce procès important qu'on plaide depuis quelques années déjà, ceux qui voudront éclairer un débat auquel on ne peut manquer de donner dans un prochain avenir une solution définitive, ceux-là sans doute liront avec fruit l'ouvrage de M. l'abbé Jouve. On y trouve un exposé net, substantiel et didactique des droits et devoirs hiérarchiques du clergé, d'après la lettre et l'esprit du droit canon. Ces renseignements sont précieux, car en dégageant le côté spéculatif de la question que nous avons rappelée, ils aident à découvrir par quels voies et moyens il est possible d'améliorer le présent ; la pratique la plus utile, dans l'Eglise surtout, est celle qui s'accorde le plus avec la théorie. Si la loi politique a raison par cela même qu'elle est la loi, la loi ecclésiastique est bonne, non-seulement parce qu'elle est la loi, mais principalement parce qu'elle a raison.

L'Exposition canonique est donc un livre utile, bien que les questions n'y soient pas toujours traitées avec une ampleur de vues suffisante. Mais il y a de la science, des tendances saines, et un bon vouloir que tous les lecteurs se plairont, comme nous, à reconnaître et à louer sincèrement.

G. DARBOY.

[1] *La Question religieuse*, par M. Pierre PRADIÉ. — Paris, chez Sagnier et Bray.
[2] *Acta et decreta concilii provinciæ Remensis.* — Paris, chez Jacques Lecoffre.

Mémoire sur la question de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, par le R. P. dom Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes[1].

Nous sommes de ceux qui croient non-seulement à l immortel avenir de l'Eglise, mais à l'efficacité miraculeuse d'un acte de foi. Ce n'est donc pas sans émotion ni sans confiance que nous avons vu, dans l'universel ébranlement de l'Europe, Pie IX s'occuper, du sein de son exil, à recueillir la croyance traditionnelle de l'Eglise sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et les évêques, les prêtres et les fidèles répondre, du milieu d'un orage qui menaçait leur tête, à cet appel du Père commun de nos âmes. Les grands évêques de la chrétienté n'ont pas agi autrement dans la crise qui emporta l'empire romain : ils protégèrent le vieux monde et adoucirent ses nouveaux maîtres, en confiant les affaires humaines à la protection de Dieu par des oraisons et des actes de foi que les philosophes de ces temps-là n'entendirent probablement pas sans pitié. Et, dès ce temps-là, le flot des barbares se moqua de la philosophie et ne s'arrêta que devant l'Eglise.

Le R. abbé de Solesmes a donc eu raison d'exprimer, pour sa part, un sentiment qui est celui de tous les catholiques sur l'importance de la question discutée dans son livre. Si quelqu'un se refuse à partager cette conviction, du moins qu'il lise les pages de ce *Mémoire* érudit, pressant et décisif, afin d'être sûr qu'il porte son jugement avec pleine connaissance de cause : nous pensons qu'il restera ébranlé par cette argumentation vive, savante et serrée qui est propre à l'éminent auteur des *Institutions liturgiques*.

Le *Mémoire* a pour but, non pas d'exposer ou de développer les preuves qui établissent la doctrine de l'Immaculée Conception, mais bien d'examiner à quel degré de certitude et d'universalité cette doctrine est arrivée aujourd'hui dans l'Eglise, et si elle est dans de telles condition qu'un jugement définitif puisse intervenir pour l'élever à la hauteur d'un dogme. Disons tout de suite que c'est là le vrai terrain où l'on doit porter la question présente. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a dans l'Eglise une croyance pieuse à l'Immaculée Conception : personne n'en doute, et le plus mince théologien peut sans peine écrire à ce sujet une brochure de quatre-vingts pages; mais il importe beaucoup de mettre en lumière les conditions précises où se trouve aujourd'hui cette croyance et d'en prouver ainsi la *définibilité*. C'est là ce que le R. P. Guéranger a tenté non sans succès.

[1] In-8 de 150 pages. Paris, chez Jacques Lecoffre ; chez Julien, Lanier et Cie.

Ce n'est pas ici que nous pouvons rappeler, dans toute leur force, les raisons déduites par l'auteur à l'appui de sa thèse ; il nous suffira de les citer, en invitant le lecteur à rechercher dans le *Mémoire* lui-même l'éloquent exposé qui en est fait. La doctrine de l'Immaculée Conception est un point important et sur lequel l'Eglise n'a pu rester indifférente, puisqu'il touche au dogme du péché originel ; c'est pourquoi il faut dire ou que cette doctrine est une vérité révélée ou qu'elle est directement opposée à un dogme de la foi. Il est donc évident que l'Eglise n'a pu rester indifférente sur ce point : or, quelle a été sa conduite ? Elle a toléré, elle a favorisé, elle a professé et elle professe la croyance de l'Immaculée Conception. Nous n'avons pas besoin de dire que ces propositions sont démontrées avec une érudition choisie et une saine critique.

Toutes les sources principales d'où la croyance de l'Eglise est sortie étant indiquées, l'auteur examine quels motifs peuvent déterminer une définition solennelle sur l'article dont il s'agit, par quelle autorité et en quelle forme doit être rendue cette définition. Cette dernière partie du travail est la plus neuve ; on y établit qu'une définition solennelle est opportune, au moins en tant qu'elle répond au vœu de l'immense majorité des fidèles ; que la décision du Saint-Père terminerait la cause et obtiendrait l'assurance et la soumission de l'univers chrétien, et qu'il serait à souhaiter que cette décision présentât d'une manière directe et explicite à la foi des peuples la vérité de l'Immaculée Conception.

Au moins, tel est le vœu qu'exprime le R. abbé de Solesmes, et il n'est pas de catholique qui ne fût heureux, comme lui, de voir le jour d'un nouveau et solennel triomphe de la Mère de Dieu, triomphe pacifique entre tous, glorieux pour elle et salutaire au genre humain.

G. DARBOY.

Histoire de l'Eglise de France, composée sur les documents originaux et authentiques, par l'abbé GUETTÉE. Tomes I et II [1].

On connaît le mot de Gibbon sur les évêques de France, qui ont fait la monarchie comme les abeilles font leur ruche. Il est clair pour tout le monde que l'histoire de notre pays fut longtemps celle de nos églises mêmes ; en sorte qu'on ne peut écrire l'une sans l'autre. Et pourtant il n'est pas impossible de mettre plus particulièrement en relief tel ou tel élément particulier de notre vie nationale, l'élément ecclésiastique, par exemple. Ce travail, tenté déjà dans les *Annales ecclesiastici*, de Le-

[1] Blois, chez Félix Jahyer ; Paris, chez Mellier frères.

cointe, et dans le *Gallia christiana*, exécuté sous une autre forme dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, vient d'être repris et ramené à des proportions plus restreintes par M. l'abbé Guettée, dans son *Histoire de l'Eglise de France*, qui n'aura que douze volumes in-8°.

En quoi le livre de M. Guettée diffère de celui du P. Longueval, son prédécesseur, le voici. Notre contemporain est entré dans le mouvement d'idées qui a surtout préoccupé l'école historique moderne. Il a voulu animer la peinture des faits par le souffle des pensées mêmes d'où ils sont sortis, et, tout en retraçant les événements selon l'ordre chronologique, les siècles et les générations, avec leurs habitudes et leurs mœurs, remonter aussi aux lois, aux causes et aux résultats des événements et des faits. De plus, au moyen de notes qu'il sème chemin faisant et de considérations générales qu'il place en tête de chaque époque, il réfute les plus graves erreurs et calomnies des écrivains qui ont maltraité quelques-unes des belles physionomies de notre histoire ecclésiastique.

L'*Histoire de l'Eglise de France* est divisée en cinq périodes, que l'auteur appelle gallo-romaine, gallo-franque, féodale, moderne et contemporaine. Le premier volume expose toute la première période; l'époque gallo-franque fait la matière du second volume.

On lira volontiers les graves et judicieuses observations par lesquelles s'ouvre chacune de ces périodes. Là, l'auteur embrasse d'un coup d'œil général l'ensemble de plusieurs siècles; il en esquisse le tableau en traits vifs et caractéristiques. Hommes et choses, tout se range à sa place et se revêt de sa propre signification dans ce cadre, un peu large sans doute et où les lignes sont un peu vagues; on s'y trouve initié par avance à l'esprit intime du temps qu'on va traverser et à l'ordonnance générale des faits qui vont se presser sous les regards du lecteur. C'est ainsi que, dans le premier volume, M. Guettée retrace la lutte du Christianisme en Gaule contre les superstitions druidiques et l'idolâtrie romaine; qu'il montre avec quelles ressources intellectuelles, morales et sociales, se présentaient les conquérants pacifiques de l'Evangile; qu'il nous explique les rapports des églises des Gaules avec le centre de l'unité catholique, avec l'autorité civile et la population. C'est ainsi encore que, dans le second volume, il fait voir, d'un côté, le vieux monde décomposé par la corruption des mœurs païennes et tombant en poudre sous l'action énergique de l'élément barbare, et, d'autre part, l'Eglise prenant, par la force des choses, la place de l'ancienne société, et la Providence planant sur ces ruines et cette vie pour en tirer une société nouvelle et merveilleuse.

C'est surtout dans cette partie de son travail que M. Guettée signale,

condamne et réfute brièvement les assertions fausses et passionnées dont beaucoup d'écrivains modernes ont trop souvent défiguré leurs pages, d'ailleurs remarquables, sur l'histoire de France.

La méthode suivie par notre auteur dans le récit des faits est également propre à instruire et à plaire. Autant que possible, il reproduit, par les qualités de son style et la forme de sa narration, la physionomie des époques qu'il parcourt. Simple, il ne fait pas disparaître les choses sous l'apprêt des mots. Il a bien saisi et rendu les grands événements qui peuvent montrer le développement du Christianisme parmi nous et les destinées de nos églises, les règlements des conciles, la succession des évêques, la fondation des monastères, les formes de la liturgie, la vie des saints et des grands hommes, les œuvres des écrivains et des docteurs, l'influence du clergé sur la législation et les mœurs publiques.

Un grand esprit de modération a présidé au travail de M. Guettée; sa critique est saine; il y a du soin dans ses recherches. Cependant on ne trouve dans ce livre aucune vue neuve sur tout ce qui se rattache aux origines de nos églises ou de nos institutions politiques, aucune découverte d'érudition qui accuse un homme familiarisé avec les sources originales et les grandes bibliothèques. Mais ce n'en est pas moins un livre qui mérite d'être loué, soit pour le travail qu'il suppose, soit pour le généreux sentiment d'où il émane, soit enfin pour le talent réel dont il est la preuve. Nous serions heureux que M. Guettée voulût accueillir ces lignes comme une marque de sympathie.

G. DARBOY.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.



RÉFORMES DE L'EMPIRE OTTOMAN

LEUR INFLUENCE

SUR LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN.

Tandis que l'Occident défend, à grand'peine, l'ordre social lentement édifié sur les ruines du monde païen, il se passe en Orient un fait opposé, un fait considérable à tous égards et qui apporte un secours inattendu à ceux qui luttent en ce moment pour le salut de la civilisation.

Naguère condamnés par un verdict, en quelque sorte unanime, du monde civilisé à lever les tentes qu'ils avaient dressées sur la frontière de l'Europe, les maîtres de Constantinople en appellent de cette sentence et prétendent occuper légitimement parmi les Etats de l'Occident la place qu'ils ne devaient plus depuis longtemps qu'à nos divisions et à nos rivalités. Pour obtenir ce droit de cité, que ni la guerre ni les alliances n'avaient pu conquérir, il fallait relever l'empire ottoman de sa décadence et l'initier aux grands principes de la civilisation européenne; il fallait, en d'autres termes, opérer une réforme tout à la fois politique, sociale et religieuse. C'est cette réforme qui se poursuit en ce moment et sur laquelle nous croyons devoir appeler quelque attention, au double point de vue du progrès de la civilisation et du maintien de l'équilibre européen.

L'histoire des nations offre peu d'exemples d'une réforme véritablement utile au développement de la civilisation ; cependant l'empire ottoman semble avoir quelque droit d'espérer cette rare bonne for-

tune, et cela tient à ce que la réforme y est venue d'en haut, à ce qu'elle s'appuie sur des intérêts et des besoins incontestables au lieu de s'appuyer sur des passions aveugles ou sur des opinions irréfléchies.

Lorsque le sultan Mahmoud a entrepris de renverser la tyrannie des janissaires et de réformer l'administration de son empire, ce projet pouvait sembler téméraire en regard des obstacles qu'il devait rencontrer, et cependant il était moins téméraire que légitime. Les janissaires, véritables prétoriens de l'empire ottoman, y commandaient en maîtres plus absolus encore que les prétoriens qu'ils avaient chassés de Constantinople. Leur puissance, fondée en même temps sur leur force matérielle et sur les priviléges nombreux qu'ils avaient successivement obtenus de la générosité des sultans ou arrachés à leur faiblesse, leur puissance, on peut le dire, ne connaissait pas de limites; elle ne se bornait pas à exercer sur toutes les industries un protectorat onéreux, elle allait jusqu'à déposer les souverains par des arrêts qu'elle pouvait rendre et exécuter elle-même.

D'un autre côté, le désordre et la corruption avaient envahi toutes les fonctions administratives ; la levée des impôts était une exaction perpétuelle, aussi stérile pour le Trésor que désolante pour les populations ; les règlements d'administration publique étaient abandonnés aux caprices des agents supérieurs et subalternes ; les arrêts de la justice, ou pour mieux dire de l'injustice, étaient au plus offrant et dernier enchérisseur ; les *déré-beys,* espèce de seigneurs féodaux, cherchaient à se rendre indépendants dans les provinces confiées à leur administration, afin de les opprimer plus librement ; les pachas se révoltaient ouvertement contre l'autorité impériale, et telle était l'importance de ces insurrections que le bruit en venait jusqu'à nous. Tout le monde a entendu parler d'Ali-Pacha de Janina, de Kiatib-Oglou de Smyrne, de Mohammed-Ali d'Egyte, et d'Achmed-Pacha de Tunis, que la France est peut-être intéressée à protéger, mais dont elle ne saurait justifier les actes de rébellion.

Encore quelque temps de ce régime désastreux et l'empire ottoman tombait de lui-même en dissolution, sous les yeux des puissances qui le protégeaient en vain contre les agressions du dehors.

Il n'est pas besoin d'insister sur ce triste état de choses pour démontrer que l'esprit de désordre et de ruine inspirait ceux qui voulaient perpétuer le *statu quo*, tandis que ceux qui voulaient le réfor-

mer servaient la cause de la civilisation et l'indépendance ottomane. La cause du *statu quo,* soutenue jusqu'alors par le bras invincible des janissaires, a été vaincue, et la ruine de cette formidable institution a été si complète que, depuis vingt-cinq ans, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui ait tenté de la relever d'un anathème trop justement mérité. La cause de la civilisation a-t-elle obtenu de son côté une véritable victoire? Est-il permis d'espérer qu'elle puisse triompher définitivement parmi les Turcs? Telle est la question que doivent se poser aujourd'hui les esprits sérieux et qu'il est opportun, sinon de trancher, du moins de considérer sous ses principaux aspects, en vue des perturbations qui peuvent altérer l'équilibre de l'Europe.

Amoindrir les proportions de la tâche entreprise par le sultan Mahmoud, ce serait manquer de justice et de prudence. Il est évident qu'il ne s'agit pas simplement à Constantinople de ramener dans la voie de la civilisation chrétienne un peuple retardataire, comme cela avait été entrepris à Saint-Pétersbourg; la religion, les mœurs et le caractère particulier des peuples orientaux ont imposé aux réformateurs de l'empire ottoman un problème plus difficile à résoudre; il s'agit d'initier à la civilisation dont le Christianisme a été le principe et dont il a rédigé pour ainsi dire le code, un peuple chez lequel les traditions religieuses et le génie national avaient créé un antagonisme ardent et infatigable contre les peuples chrétiens. Pierre-le-Grand n'avait eu à poursuivre qu'une réforme politique; le sultan Mahmoud avait à entreprendre, comme nous l'avons dit tout d'abord, une réforme à la fois politique, sociale et religieuse.

Le vieux fanatisme musulman ne s'y est pas trompé; il a compris, dès l'origine, la portée des desseins dont une réforme militaire n'était que le prélude; il les a trouvés inconciliables avec les préjugés qu'il nourrissait et les principes qu'il affirmait depuis plusieurs siècles, et il avait raison à son point de vue. D'un autre côté, le sultan Mahmoud se croyait en droit de penser que la religion musulmane n'était pas opposée d'une manière absolue à la civilisation; il pouvait, en effet, se souvenir que les Arabes avaient été, pendant plusieurs siècles, la nation la plus éclairée du globe, que l'Europe leur avait emprunté le système de numération, les orgues, les cadrans solaires, les horloges et le genre d'architecture dont elle conserve encore l'usage; que Badgad et Bassora avaient été, sous le règne des

califes, des foyers éclatants de littérature et de poésie, et il a pu conclure de ces faits que Mahomet n'avait pas été l'apôtre de la paresse et de l'ignorance dont s'enorgueillit le vieux fanatisme musulman, que le véritable ennemi de la civilisation de l'Occident, le point d'appui du *statu quo*, le foyer de l'antagonisme religieux c'était surtout le caractère oriental.

Il semble, en effet, lorsqu'on interroge l'histoire, que l'islamisme n'a pas été le principe mais l'auxiliaire de l'antagonisme entre l'Orient et l'Occident ; que le Coran n'a pas façonné l'esprit oriental, mais qu'il s'est fait à son image, pour mieux le capter ; que ce n'est pas comme religion nouvelle que l'islamisme a surgi au milieu des peuples orientaux, mais plutôt, qu'on nous permette cette expression, comme religion réformée. Il est certain que Mahomet a concouru ardemment à la destruction des restes du paganisme, qu'il a reconnu le Dieu des chrétiens et annoncé la venue du fils de Marie[1]. Il a également adopté le dogme du jugement dernier et de la rémunération suivant les œuvres ; enfin il a prêché la fraternité et l'égalité que le Christianisme avait apportées au monde. Ce que Mahomet a modifié dans le Christianisme, c'est ce que les coutumes orientales avaient repoussé. Il a accompli ce qu'Arius et Nestorius avaient tenté. Est-ce à dire que l'islamisme soit une hérésie chrétienne? Non, assurément ; mais on peut le considérer comme une protestation du génie oriental contre le spiritualisme chrétien ; en un mot, c'est l'Orient qui a inspiré le Coran, l'Orient tel que Mahomet l'avait trouvé, l'Orient tel que l'avait fait la décadence des Phéniciens, des Assyriens, des Mèdes et des Perses. Il est vrai que le Coran est devenu le bouclier de l'Orient contre la civilisation de l'Occident, mais il ne faut pas en conclure qu'il le sera toujours ; il est au moins permis de trouver dans cette origine de la loi mahométane une espérance pour le succès des réformes entreprises sous l'influence d'une réaction de l'esprit oriental et d'un refroidissement du vieil antagonisme qui avaient été les foyers du fanatisme musulman.

On peut objecter que Mahomet a écrit dans le Coran trois principes incompatibles avec notre civilisation : le fatalisme, la polygamie et l'intolérance ; mais on peut affirmer, d'un autre côté, que le Coran

[1] C'est une croyance traditionnelle et appuyée sur les souvenirs les plus populaires de l'Orient, que le Christ doit descendre sur la terre à *l'ack-minaré*, l'une des flèches de la fameuse mosquée de *Beni-Unmayé*, à Damas.

est loin d'être, sur ces grandes questions, aussi explicite et aussi inflexible qu'on le pense généralement.

Il y a plusieurs siècles que le Coran est enseigné, mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait toujours été interprété dans le même sens, et les réformateurs modernes ont eu le droit de penser qu'après le commentaire du fanatisme pouvait venir le commentaire de la tolérance. Parmi les théologiens les plus vénérés de l'islamisme il en est qui ont d'avance ouvert les voies à ce nouveau commentaire; le célèbre Mohammet-Baker-Medjlie, par exemple, loin de trouver le dogme du fatalisme dans le Coran, n'a pas craint de repousser ce dogme comme incompatible avec la justice de Dieu. Quant à la polygamie, si elle est autorisée par quelques passages du Coran, elle n'est pas également encouragée dans les prédications de Mahomet où l'éloge est prodigué à ceux qui n'épousent qu'une femme. Enfin, si l'intolérance est enseignée dans les premiers chapitres du Coran, elle est au moins bannie des derniers. A ceux qui s'étonneraient de ces contradictions et de ces incertitudes sur les principes fondamentaux de l'islamisme, nous rappellerons que le Coran est composé de cent quatorze fragments séparés et que Mahomet a consacré vingt-quatre années de sa vie à les rédiger successivement. Au reste, la possibilité de faire un nouveau commentaire du Coran n'est plus une question de théorie, c'est en quelque sorte un fait accompli. Le développement pacifique et non interrompu des réformes fondées sur une appréciation modérée et conciliante du Coran, prouve que le principe de la tolérance est entré dans l'esprit des musulmans et y sert de point d'appui à la réforme religieuse qui s'opère en ce moment. La vieille intolérance des enfants d'Ismaël n'a pas encore cessé d'exister, mais elle ne vit plus que chez les Arabes, héritiers directs des Sarrasins, de leur nom et de leur fanatisme; c'est chez ce peuple errant que l'on retrouve encore les ennemis que les croisés ont combattus sous les murs de Jérusalem, c'est en Afrique surtout que l'on rencontre les adversaires implacables de toute civilisation chrétienne. Les Turcs, au contraire, se sont séparés des Sarrasins lorsqu'ils ont mis le pied en Europe; dès ce jour ils ont pris le nom d'Ottomans, par respect pour la mémoire du fondateur de leur empire et peut-être aussi par instinct de leurs futures destinées. On conçoit que le monde chrétien au moyen âge n'ait vu dans la prise de Constantinople par les Turcs qu'un sujet d'alarmes, mais il

est permis à l'historien de notre temps d'y voir l'exécution d'un arrêt de la justice divine, et l'extinction d'un foyer de corruption et de dégradation qui répandait sur le monde chrétien sa lumière pernicieuse. Le jour où l'empire grec a disparu, le schisme de Photius a perdu le secours d'une autorité qui, dans sa faiblesse, était encore toute-puissante pour le mal ; le Christianisme a été délivré d'un ennemi intérieur plus dangereux que ceux du dehors, et le péril même que l'invasion des Ottomans a révelé à l'Occident a été une source féconde où se sont ravivés les sentiments chrétiens les plus dévoués et les plus purs.

Après tout, et sans développer ici ces considérations sur le caractère providentiel de la conquête des Turcs, sans approfondir la question de savoir jusqu'à quel point le Coran peut se modifier et se survivre, il est juste de dire que l'Orient se transforme, qu'il se rapproche de l'Occident, qu'il lui tend l'olivier d'une main qui avait toujours tenu le glaive, qu'il rend hommage à la suprématie de notre civilisation, qu'il sent le besoin de faire des sacrifices pour la conquérir, et que la religion musulmane, qui était venue consacrer un antique et fatal divorce, se prête elle-même au rapprochement qui se prépare en acceptant les réformes qui en sont l'utile avant-coureur.

Il n'a pas été donné au sultan Mahmoud d'opérer ce rapprochement, mais il lui a été permis de le préparer en déblayant le terrain et en posant les premières bases d'une réforme politique et religieuse ; il a fait mieux encore, il a donné à l'Empire un prince disposé à accomplir l'œuvre qu'il avait à peine eu le temps d'ébaucher.

Le sultan Abd-ul-Medjid, fils aîné du sultan Mahmoud, est monté sur le trône à l'âge des grands princes ; il avait à peine seize ans, mais déjà il était initié à la direction des affaires. Des juges compétents et dignes de foi qui ont eu l'honneur d'approcher de ce prince le disent distingué par son instruction et ses lumières et surtout digne d'intérêt par les rares qualités de son cœur, par sa magnanimité, par sa clémence et le zèle ardent qui l'anime pour le bonheur des peuples soumis à son autorité.

Ce qui est hors de doute, c'est que son règne a inauguré une ère nouvelle pour l'empire ottoman. Dès son avénement au trône il a eu l'heureuse pensée de s'entourer des hommes éclairés qui avaient

concouru, sous le règne de son père, à faire prévaloir le principe des réformes et des améliorations, et il a proclamé lui-même ce principe dans le hati-cherif de *Gulhané*, œuvre incomplète assurément si l'on y cherche une constitution nouvelle, mais décisive en ce sens qu'elle engageait le gouvernement turc, vis-à-vis de l'Europe comme vis-à-vis de ses sujets, à donner les garanties d'une administration équitable, et notamment à affranchir les populations chrétiennes de l'oppression et des abus de pouvoir dont elles avaient été si longtemps victimes. Dire ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour remplir cet engagement solennel ce sera exposer le progrès des réformes et des améliorations, ce sera en faire apprécier l'importance. Il suffira même, dans ce but, d'en donner une simple énumération.

Un conseil d'Etat formé et investi de la mission de discuter toutes les décisions importantes qui doivent être soumises à la sanction souveraine du sultan.

Les pachas ramenés au rôle d'agents du gouvernement, responsables de leurs actes.

L'impôt du *karatch*, symbole de la conquête, aboli.

Des conseils municipaux, composés de musulmans et de chrétiens, chargés dans tous les districts de statuer sur la répartition des impôts.

Des tribunaux mixtes créés pour juger les contestations entre le sujets des différentes communions.

Le témoignage des chrétiens reçu devant la justice criminelle ; leur admission aux fonctions administratives avec les mêmes droits que les musulmans.

Le titre de *raya* qui marquait la dépendance des chrétiens, et le privilége du costume, derniers vestiges de la différence des races, également supprimés.

La torture et la bastonnade abolies.

Des facultés de médecine et des écoles préparatoires créées pour donner un enseignement gratuit.

Les routes impraticables améliorées ; des établissements de bienfaisance, des hôpitaux et des hospices fondés sur une grande échelle.

Des fabriques de draps, de soieries et d'étoffes diverses établies dans tout l'empire et notamment à Constantinople.

Tous les monopoles abolis.

Une banque nationale instituée.

Un ministère du commerce et de l'agriculture organisé pour raviver les deux grandes sources de prospérité que la nature du sol a assurées à la Turquie.

Un tribunal de commerce, chargé de juger tous les différends qui peuvent s'élever entre des sujets ottomans et des étrangers, d'après les principes du Code français adopté avec quelques changements insignifiants.

Un système de quarantaines organisé dans tout l'empire pour détruire un fléau que les préjugés religieux avaient perpétué et qui, après avoir décimé périodiquement la Turquie, venait envahir l'Europe elle-même en dépit de toutes les précautions.

Une armée régulière de 200,000 hommes, pourvue des moyens d'entrer en ligne contre des armées disciplinées.

Une flotte de 40 vaisseaux et d'environ 20 navires à vapeur commandés par des officiers sortant de l'école navale de Constantinople.

Le trafic des esclaves aboli, bien que la condition de ceux-ci fût différente dans l'empire ottoman de ce qu'elle est partout ailleurs, en ce sens que l'esclave fait partie de la famille musulmane, et bien qu'il fût possible de passer de l'esclavage aux plus hautes fonctions de l'Etat, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant aujourd'hui la liste des fonctionnaires ottomans.

En résumé :

La proclamation des principes d'égalité devant la loi, la juste répartition des impôts, la séparation des pouvoirs judiciaires, administratifs et militaires, l'adoucissement des peines qui s'appliquaient au nom d'une justice barbare, enfin le développement successif de ce qui peut contribuer au bien-être et à la sécurité de tous, telles ont été les œuvres accomplies par le gouvernement turc dans un espace de dix années.

On peut assurément citer des faits accomplis en dépit des institutions que nous venons de signaler, mais on peut citer également d'autres faits qui prouvent que les réformes promises n'existent pas seulement dans les archives du divan.

Au moment même où nous écrivons, le pacha de Damas est mis en jugement pour avoir fait appliquer la bastonnade en opposition avec les prescriptions de la loi nouvelle. Un inspecteur général des

écoles se trouve à Paris depuis quelque temps avec une mission qui a pour but de développer l'instruction publique. La peste, qui entravait les relations commerciales, a complètement disparu, et déjà nous pouvons songer à adoucir la rigueur des mesures qu'une sage prévoyance avait jusqu'ici imposées. Constantinople voit s'élever aujourd'hui une usine qui a coûté plus de 25 millions à construire. La sultane mère a fondé pour les indigents un hôpital qui ne le cède à aucun établissement de ce genre en Europe.

Lorsque Reschid-Pacha a quitté momentanément les affaires pour faire place à un ministère ennemi des réformes, il pouvait s'attendre aux rigueurs que le parti triomphant avait toujours exercées en pareil cas. Mais il a reçu du sultan l'assurance qu'il n'avait rien à redouter, et sa disgrâce a été aussi paisible qu'elle a été passagère; on peut même ajouter que, depuis l'avénement du sultan, il ne descend plus du trône que des arrêts dictés par l'humanité et la bienveillance.

La réforme ne s'est pas même arrêtée aux institutions sociales et politiques; elle a poursuivi sa marche jusque dans le domaine spirituel. Elle a rayé du Coran l'article qui condamnait à la peine de mort, par décapitation, tout musulman qui aurait renié sa foi, et tout chrétien qui, après s'être fait musulman, reviendrait à sa première croyance. La réforme procédera lentement sur ce terrain, il faut s'y attendre; elle y rencontrera des résistances qui réveilleront plus souvent les vieilles traditions du fanatisme que les principes de tolérance; toujours est-il que ces dépositaires de la science religieuse n'en sont déjà plus à leur première concession; la présence d'un envoyé de la Sublime-Porte dans la capitale du monde chrétien, en 1847, a prouvé que le parti de la tolérance et de la conciliation avait acquis une prépondérance marquée à Constantinople. Il est vrai que la mission de Chekib-Effendi à Rome n'avait pour but ostensible que de complimenter le saint Pontife dont tous les souverains saluaient à l'envi l'heureux avénement; mais en même temps le ministre plénipotentiaire de la Porte était chargé de rassurer Pie IX sur le sort des Maronites du Liban, en faveur desquels Sa Sainteté avait fait des ouvertures à Constantinople, et, sans examiner ici jusqu'à quel point ces assurances ont été suivies d'effet, il est permis d'attacher quelque importance à une mission qui avait au moins pour résultat de créer des rapports nouveaux

entre le sultan et le chef spirituel des catholiques, c'est-à-dire de reconnaître l'autorité religieuse du Pape sur des sujets de la Sublime Porte.

Le ministre qui a inauguré son retour aux affaires par cet acte de sagesse et de tolérance est aujourd'hui grand-visir, et sa présence dans ce poste éminent peut être considérée comme une garantie de la politique de progrès et de conciliation. En effet, Reschid-Pacha n'est pas seulement le négociateur habile et courageux qui a mis fin aux démêlés du sultan et du pacha d'Egypte et a réglé les différends élevés, en 1848 et en 1850, entre la Russie et la Porte ; c'est surtout l'homme d'Etat dévoué à la régénération de l'empire ottoman, c'est l'ambassadeur qui a passé plusieurs années à Paris et à Londres, et qui, dans ces capitales de la civilisation européenne, s'est livré ostensiblement à l'étude de nos institutions avec le but avoué de les naturaliser dans sa patrie. Il serait impossible de méconnaître la portée que ces précédents donnent à la confiance dont Reschid-Pacha est honoré, et de ne pas fonder quelque espoir sur un prince qui donne à sa politique un auxiliaire aussi intelligent et aussi heureusement connu de l'Europe.

La réforme est loin d'être achevée ; sans doute il reste encore beaucoup à faire, quoiqu'on ait fait beaucoup de rapports, notamment sous le rapport financier. Il semble même que la situation du Trésor turc soit particulièrement embarrassée en ce moment, et qu'il soit sur le point de contracter un emprunt pour faire face aux dépenses que les derniers événements de Hongrie ont occasionnées. Cependant il est à remarquer que, jusqu'à ce jour, l'empire ottoman n'a pas connu cette plaie des Etats civilisés qu'on nomme la dette publique, et on peut avancer avec confiance que les revenus du Trésor turc n'attendent qu'une organisation plus régulière pour faire face à tous les besoins créés par le développement même de la civilisation. Un grand pas a déjà été fait le jour où le système d'exactions, trop souvent adopté pour rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses, a été définitivement répudié. Il ne reste plus, pour achever la réforme financière, qu'à recourir au système de recettes que les meilleurs esprits ont reconnu utile et praticable ; il consiste à remplacer les impôts en nature, exposés à varier selon la fécondité des années, par un impôt territorial, qui produira des résultats aussi avantageux au Trésor public qu'à la fortune des propriétaires fonciers, pourvu qu'on leur garantisse

une sécurité qui leur a manqué jusqu'à présent. La question financière, quelque compromise qu'elle soit en apparence, est donc possible à résoudre, et il suffit pour y parvenir de le vouloir sérieusement.

En terminant cette première partie des observations que motivaient les progrès de la réforme, il est à propos de remarquer que déjà les mœurs et les habitudes des Turcs sont devenues méconnaissables pour quiconque ne les a pas vus depuis dix ans. Chaque jour ils perdent quelque chose de cette apathie que le fatalisme avait fortement empreinte dans leur caractère; ils se livrent à l'étude des langues étrangères, qu'ils se croyaient le droit de dédaigner, et se font honneur des connaissances empruntées aux nations de l'Occident. Ils conservent même, au milieu de cette heureuse transformation, les sentiments de générosité et d'hospitalité qui distinguaient leur caractère national, à tel point que le gouvernement, dans l'affaire des réfugiés hongrois et polonais, a soutenu les droits de la vieille hospitalité musulmane jusqu'à la témérité.

Un autre fait non moins important à constater, c'est le bon état des rapports de la Turquie avec la Grèce; il ne faut pas s'y tromper, la renaissance de ce faible royaume est nécessaire à celle de l'empire ottoman. Placé sur les limites de l'Orient et de l'Occident, le peuple grec semble appelé, autant par son génie particulier que par sa position géographique, à faciliter le rapprochement qui se prépare entre ces deux grandes fractions du vieux monde; en adoptant les mœurs de l'une, les Grecs ont conservé, sur des points essentiels, les croyances de l'autre, et peuvent ainsi devenir naturellement un trait d'union entre les deux. La Sublime-Porte semble avoir compris cette situation et avoir obéi à l'instinct d'une sage prévoyance, lorsqu'elle a apporté dans ses discussions avec la Grèce, notamment à propos de l'affaire de M. Mussurus, un esprit de conciliation et de paix.

L'occasion était favorable de mettre en péril l'existence même du nouveau royaume grec, et de prendre une revanche qui aurait satisfait de vieux ressentiments; le auxiliaires n'auraient pas manqué à cette œuvre de destruction. La Sublime-Porte a mieux compris son véritable intérêt, et servi plus utilement sa cause en apaisant un imprudent conflit. Il ne s'agit pas en effet pour l'empire ottoman de renverser un faible royaume et de reconquérir quelques provinces

sur sa frontière méridionale; ce qui importe, c'est de prévenir, par une bonne administration, de nouveaux déchirements, c'est d'achever ce qui a été commencé, c'est d'enlever aux populations chrétiennes le désir de secouer un joug intolérable, en effaçant les dernières traces de leur servitude et de leur oppression.

Nous voici arrivés à la question des rapports extérieurs de l'empire ottoman, c'est-à-dire au problème jusqu'ici le plus insoluble, et peut-être aujourd'hui le plus simple, du droit public européen.

Depuis le temps où la Russie a commencé à dépouiller la Turquie de ses provinces européennes, la pensée de suivre cet exemple est entrée dans le système politique de tous les grands cabinets; la succession de l'empire ottoman a été en quelque sorte déclarée ouverte, tous les Etats se sont portés ses héritiers naturels; des projets de partage ont été négociés, et ce n'est pas l'ambition qui a manqué pour les accomplir, c'est plutôt elle qui les a fait échouer; nul n'a voulu céder à ses collatéraux la possession de Constantinople; chacun a prétendu se réserver cette admirable part que nulle autre ne pouvait égaler, et il est arrivé que l'empire ottoman a été sauvé par ce qui semblait provoquer à sa perte. Toutefois la situation de cet empire ne cessait jamais d'être compromise le lendemain du jour où il échappait à une crise; il n'en restait pas moins en dehors de la république européenne, et on peut se souvenir qu'il ne fut pas même appelé, en 1814, à envoyer des plénipotentiaires au congrès qui s'était formé pour reconstituer l'équilibre politique des Etats et pour partager le fruit des victoires auxquelles les armées ottomanes avaient pris une part au moins indirecte. Isolée de tous les gouvernements qui reçurent alors des garanties de leur indépendance, la Sublime Porte n'en reçut aucune; le congrès sembla dire plutôt, par son silence, que la Turquie était réservée pour servir d'enjeu à de nouvelles combinaisons d'équilibre; menace vraiment sérieuse à une époque où le système des compensations territoriales avait été introduit par la Révolution dans le droit public de l'Europe, menace qui fut sur le point d'être mise à exécution quelques années plus tard, tant il était reconnu que la situation exceptionnelle de l'empire ottoman, parmi les Etats civilisés, justifiait toutes les prétentions. Personne n'ignore aujourd'hui les projets auxquels il est fait ici allusioni; on sait que les diplomates les plus dévoués d'ailleurs à l'esprit d'équité et de justice avaient voulu réparer les torts du congrès de Vienne aux dé-

pens de la Turquie, que l'explosion d'une révolution est venue interrompre les négociations entamées pour un remaniement territorial, et sauver l'empire ottoman de ce nouveau péril en brisant les rapports de bonne intelligence qui existaient entre les Etats du continent. Cependant l'intégrité de la Turquie était loin d'être assurée définitivement par cette nouvelle révolution ; si les projets de compensations territoriales se trouvaient écartés, le système de conservation ne prévalait pas encore dans les réunions diplomatiques, et l'empire ottoman devait souffrir encore lougtemps de cette incertitude de la politique européenne.

Tout semblait impossible à une époque où les complications surgissaient de toutes parts, et on ne s'entendait pas mieux pour défendre l'empire ottoman que pour l'attaquer. La France, que ses rapports avec l'Orient appelaient à jouer le premier rôle, était impuissante à en choisir un qui fût digne d'elle ; notre cabinet donnait au pacha d'Egypte une assistance qui ne pouvait plus se justifier ni même se comprendre, il servait la cause du démembrement de l'empire turc sans vouloir et sans pouvoir s'en attribuer une part, et se précipitait aveuglément dans une voie qui devait nécessairement aboutir à un abîme ou à une impasse [1].

Si l'empire ottoman n'est pas tombé dans l'abîme, c'est parce que le fantôme de l'esprit révolutionnaire, follement évoqué à Paris pour soutenir en Syrie un pouvoir insurrectionnel, a réuni dans une même pensée de conservation les adversaires et les alliés de la Turquie. Quant à la France, on se rappelle qu'elle est venue échouer devant le traité du 15 juillet, laissant à l'Angleterre l'honneur et le mérite de sauver l'empire ottoman, de proclamer son intégrité dans une conférence européenne et de faire adopter par la Russie elle-même cet appendice inattendu des actes du congrès de Vienne, c'est-à-dire la garantie la plus efficace et la plus inespérée de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Turquie [2].

Cet événement considérable a passé presque inaperçu en 1841; l'Europe était si heureuse d'avoir échappé à une guerre générale

[1] Nous avons peut-être le droit de rappeler ici que nous avions signalé ce danger, en 1839, à la tribune de la Chambre des députés. (Voyez la discussion du crédit de 10,000,000, *Moniteur* du 27 juillet 1839.)

[2] Le traité des détroits signé par toutes les grandes puissances, stipule expressément l'intégrité de l'empire ottoman.

qu'elle n'a pas discuté le prix de la paix. Cependant il faut bien constater que les traités de 1840 et 1841 ont donné à la Turquie ses lettres de grande naturalisation et que les successeurs de Catherine, en y apposant leur toute-puissante signature, ont ouvert une voie nouvelle à la politique européenne.

Ainsi, tandis que la Turquie est entrée dans la voie des réformes et a adopté les mesures les plus propres à rendre la vie à un corps qui tombait en dissolution ; de leur côté, les grandes puissances, qui avaient plusieurs fois médité le partage de l'empire ottoman, ont placé son indépendance et son intégrité sous la garantie de leur droit public.

L'importance de ces faits nouveaux est décisive, la portée en est facile à comprendre ; il en résulte que le problème naguère insoluble ne l'est plus et qu'il est même résolu définitivement ; il n'est plus permis désormais à aucun homme d'Etat sérieux de dire que les Turcs sont campés en Europe et de chercher dans les dépouilles de l'empire ottoman des compensations aux iniquités du congrès de Vienne. Désormais le respect du droit public et l'intérêt de la civilisation sollicitent les grandes puissances d'adopter franchement un système de conservation comme règle de leurs rapports avec la Sublime-Porte ; il ne suffit même plus de reconnaître son indépendance, il faut en assurer le développement. La France est particulièrement intéressée à entrer dans cette voie. Trouver au fond de la Méditerranée un allié sûr et puissant, tel a toujours été l'intérêt légitime et séculaire de la politique française. Si le sultan peut devenir cet allié, s'il se met résolument en mesure de soutenir son rang parmi les Etats civilisés, la France, en lui donnant un appui sincère et efficace, continuera à servir un intérêt permanent, qu'avec ou sans les Turcs elle ne doit jamais abandonner.

Le moment n'est pas venu d'exposer les résolutions qu'il serait nécessaire d'adopter afin de suivre avec intelligence et profit cette phase nouvelle d'une ancienne politique ; il serait également inopportun d'examiner ici jusqu'à quel point le gouvernement de la République a compris et servi nos intérêts permanents dans les questions qui ont été débattues à Constantinople : l'occasion viendra d'engager plus utilement cette discussion ; l'attention publique ne peut être appelée aujourd'hui que sur un dernier point, sur les anciennes capitulations qui règlent nos rapports avec la Turquie.

Lorsque ces traités, ou pour mieux dire peut-être, ces concessions ont été stipulées par l'empire ottoman, le droit public était encore à créer et les premiers principes du droit des gens commençaient à peine à s'établir entre les nations. La trace de cette époque peu civilisée est fortement empreinte dans le droit international des puissances chrétiennes et de la Turquie, et c'est précisément ce qui le rend, sous beaucoup de rapports, inapplicable à l'époque actuelle. On y trouve sans doute des priviléges nombreux que la Sublime-Porte, dans sa puissance, croyait pouvoir nous accorder sans péril, mais on y remarque aussi un cachet de générosité dédaigneuse qui fait payer ces priviléges bien cher à notre dignité.

Il arrive même que la Sublime-Porte se croit fondée à affaiblir les droits écrits dans les capitulations, et qu'elle ne manque pas de prétexte pour soutenir cette prétention. Tantôt elle invoque la désuétude, tantôt elle a recours à des interprétations spécieuses, et les nations étrangères ne possèdent pas dans la pratique les avantages qui leur sont assurés sur le papier. Il est facile de comprendre que cet état de choses est aussi préjudiciable au travail de régénération qui s'opère en Orient qu'au développement des relations commerciales de l'Europe, et il est bien permis d'en conclure qu'une réforme des traités est le véritable corollaire de la réforme des institutions.

Qu'aurait-on à redouter de négociations entreprises dans ce but ? Craindrait-on d'affaiblir l'autorité morale des traités existants ? Ce mal n'est plus à faire. De se heurter contre les prétentions des puissances rivales ? On ne les trouvera jamais plus hostiles qu'aujourd'hui à leurs intérêts réciproques. De rencontrer des obstacles insurmontables dans le vieux fanatisme musulman ? C'est précisément ce qu'il faut approfondir. Les négociations pour la réforme des traités, quel qu'en soit le résultat, seraient, au pis-aller, une occasion de porter un jugement définitif sur la situation des hommes et des choses en Orient ; elles seraient la pierre de touche de la bonne foi du gouvernement turc aussi bien que des dispositions des musulmans en faveur d'un rapprochement de l'Orient et de l'Occident, et rien n'est plus désirable aujourd'hui, en présence des complications de la politique extérieure, que d'apprendre d'une manière positive et sérieuse si la civilisation et l'équilibre européen peuvent trouver un point d'appui dans les mesures adoptées par la Sublime-Porte, ou

s'il faut les considérer comme un frivole déguisement destiné à tromper l'opinion publique et à revêtir l'agonie de l'empire ottoman du prestige éphémère d'une feinte renaissance.

E. DE VALMY,

ANCIEN DÉPUTÉ.

P. S. Ces lignes étaient écrites lorsque les tristes événements d'Alep sont venus appeler l'inquiète attention de l'Europe sur la situation de l'empire ottoman et sur le progrès de ses réformes. L'occasion de donner une éclatante preuve de justice et d'autorité a été offerte et, il faut en convenir, acceptée sans aucune hésitation à Constantinople. Les rapports officiels déjà publiés nous ont appris que les mesures les plus énergiques ont été mises à exécution avec un louable empressement ; si le mal a été grand, il est heureusement loin d'avoir atteint les proportions que la crédulité publique lui avait données, et, si la réparation mérite quelque reproche, ce n'est pas celui d'avoir été insuffisante. Ce qui est certain, c'est que le sultan n'a pas trompé la confiance qui était accordée à ses intentions, et que les populations chrétiennes, pouvant compter désormais sur la protection du gouvernement turc, ne seront plus dans la dure nécessité de faire un appel trop souvent inutile au patronage méconnu d'une puissance étrangère.

DE LA REFORME UNIVERSITAIRE

PAR M. A. DE MARGERIE[1]

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE DE POITIERS.

Voici une brochure qui serait destinée à faire sensation dans le monde intellectuel, si le public (même le public lisant et raisonnant) avait l'habitude de mesurer ses sympathies et son intérêt à l'importance des questions, au talent avec lequel elles sont traitées. Mais il n'en va pas ainsi ; une question est à l'ordre du jour de l'opinion, pendant un nombre restreint de mois ou de semaines, tant qu'elle reparaît chaque matin dans le *premier-Paris* des journaux, et qu'elle est de nature à exercer une influence quelconque sur le cours de la Bourse. Puis, elle cède la place à une autre qui la fait oublier, comme une vague efface la vague qui la précède dans le flux régulier de l'Océan.

La question de l'enseignement ! qui en parle encore ? Est-ce que la loi du 15 mars 1850 n'a pas terminé tout cela ? Est-ce que depuis nous n'avons pas eu l'importante question du Sleswig, et la question des voyages du Président, et la question de la Hesse, qui est déjà devenue la question d'Allemagne, et celle des solutions, qui menace de durer jusqu'en 1852 ? Mais *la Réforme universitaire !* quelle vieillerie !

D'ailleurs vous savez bien que l'Université n'a que faire de se réformer. *M. Thiers,* dans son discours du 18 janvier 1850, a déclaré que la nouvelle loi avait spécialement pour but de consolider l'Université. — *M. de Parieu,* dans son allocution au grand concours, à côté des banalités traditionnelles sur l'*unité nationale et cette grande institution de l'enseignement de l'Etat qui ne périra point* (applaudissements prolongés), *M. de Parieu* a-t-il laissé entrevoir seulement que cette

[1] Chez J. Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier.

grande institution songeât à se réformer?—*M. Artaud,* inspecteur général de l'Université, présidant la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand, a-t-il fait autre chose que de rappeler les titres de l'Université à la reconnaissance nationale, que de vouer à l'exécration publique les odieuses calomnies dont elle a été l'objet, que de lui confier solennellement le soin de régénérer la société?—Y a-t-il là la plus petite place pour la réforme d'une institution si parfaite, et envers laquelle (c'est *M. Artaud* qui parle) nous voyons redoubler la confiance des pères de famille.

Nous savons tout cela. Aussi M. de Margerie n'écrit-il pas, ni nous non plus, pour ce public qui vit et pense (lorsqu'il pense) au jour le jour, et qui n'hésite jamais à mettre en oubli les grands et durables intérêts de la société pour le moindre chien d'Alcibiade dont il plaît aux hâbleurs politiques de lui conter gravement l'histoire. Nous savons que ce faux public est loin, et depuis longtemps, de la question de l'enseignement. Mais nous écrivons pour le vrai public, pour ces hommes qui savent accorder aux questions secondaires toute l'indifférence qu'elles méritent, mais qui, s'ils viennent à aborder une de ces questions primordiales qui portent dans leurs flancs la paix et la guerre, ne l'abandonneront pas qu'ils ne l'aient pleinement et sérieusement résolue.—Ces hommes ne voient point une solution définitive dans ce qui n'est qu'un ajournement ou un compromis, tout au plus un premier pas dans une longue carrière. En ce qui touche l'enseignement, ils ont compris que la loi nouvelle, quelque favorablement qu'on la veuille juger, a posé deux questions plutôt qu'elle n'en a résolu une seule, ou, si on l'aime mieux, a transformé la question de *la liberté de l'enseignement* en deux questions nouvelles : *la question de l'établissement de l'enseignement libre; la question de la réformation de l'enseignement public.*

Cette seconde question fait l'objet de la brochure de *M. de Margerie.* Bien loin d'être usée, elle est toute neuve; M. de Margerie explique parfaitement pourquoi. « Peut-être, dit-il, les longues années « pendant lesquelles la monarchie de 1830 a suspendu l'exécution « des promesses de la Charte, en matière d'enseignement, eussent « été utilement employées à déterminer d'avance les conditions nou- « velles dans lesquelles l'Université doit se placer, et à la réformer « intérieurement, de manière à la rendre capable de soutenir la con- « currence avec avantage. Soit qu'on espérât prolonger indéfiniment

« le *statu quo*, soit que la prospérité apparente de l'Université don-« nât à ses chefs de grandes illusions sur son état réel, on ne l'a pas « fait, on n'a pas sérieusement tenté de le faire. Ce qui eût été bon « alors est urgent aujourd'hui, etc. »

Quant à cette autre objection que l'Université se trouvant très-bien comme elle est, c'est peine perdue que de la convier à se réformer elle-même, nous aurons occasion d'y revenir dans le courant de cet article.

Qu'il nous suffise d'avoir établi la parfaite opportunité, aux yeux d'une critique judicieuse, d'un travail sur cette question encore trop peu explorée de *la Réforme universitaire.*

Le Mémoire de M. de Margerie est divisé en trois parties, intitulées :

Les faits ;

Les causes ;

Les remèdes.

I

Les faits, que l'auteur ne s'arrête pas à démontrer, qu'il constate seulement, ce sont :

L'affaiblissement des croyances religieuses ;

L'affaiblissement du sens moral ;

L'affaiblissement des études.

II

Les causes, M. de Margerie les trouve :

1° Dans l'éducation livrée aux mains des maîtres d'études, c'est-à-dire d'hommes qui, n'ayant point le dévouement religieux pour mobile, remplissent comme un métier, mal par conséquent, des fonctions qui constituent un véritable apostolat ;

2° Dans le déplorable système connu sous le nom d'*enseignement mixte,* système qui conduit à ériger en principe la perpétuelle neutralité du professeur relativement à toutes les questions religieuses. Or cette neutralité du professeur qui, si elle était possible, mènerait forcément l'élève à l'indifférence, est complètement impraticable, surtout dans les classes d'histoire et de philosophie, où pas une question ne se présente dont la solution n'implique ou l'affirmation ou la négation formelle d'une des vérités du Christianisme, ou d'un des

faits divins qui lui servent de base. D'où M. de Margerie conclut très-bien : « Il n'y a point d'enseignement neutre en des matières où « sont engagées les questions religieuses ; mais il y a un enseigne- « ment qui donne au scepticisme le nom d'impartialité, à l'hostilité « le nom d'indépendance. Et cet enseignement, vous le retrouverez « partout où le corps chargé du ministère de la parole sera composé « en majorité d'éléments incrédules. »

3° Quant à l'affaiblissement des études, M. de Margerie signale comme causes principales : l'absence de croyances religieuses, d'où résulte pour les élèves l'absence des motifs de travail de l'ordre le plus élevé, et par conséquent les plus efficaces ; la préoccupation de plaisirs sensuels ou d'une indépendance prématurée qui ne peuvent manquer d'envahir des âmes que rien de grave ne remplit ; le régime énervant auquel la neutralité des maîtres condamne l'intelligence des élèves ; enfin le peu de sérieux des épreuves subies à l'entrée de chaque classe, et les vices que présente l'examen du baccalauréat, tel qu'il est constitué aujourd'hui.

III

Les remèdes sont indiqués d'eux-mêmes par ce qui précède :

1° Suppression des maîtres d'études, par suite de la suppression de l'internat, ou leur remplacement par des religieux, animés de ce mobile qui manque aux surveillants actuels : le dévouement.

2° Abolition de l'enseignement mixte ; création de colléges spéciaux pour les dissidents, protestants ou israélites, et rétablissement de l'Université sur les bases que l'Empereur lui avait données, c'est-à-dire un enseignement exclusivement et hautement catholique.

3° Examen sérieux à l'entrée de chaque classe ; division de l'examen du baccalauréat en deux examens : l'un, classique et plus élémentaire, se subirait à l'âge de quinze ans, et serait à la fois la condition *sine quâ non* du second et le certificat d'aptitude pour certaines carrières publiques ; l'autre, d'un degré supérieur, et condition de rigueur pour l'admission aux professions savantes, ne pourrait être abordé que deux ans après le premier.

Telles sont, résumées succinctement, c'est-à-dire dépouillées du charme et de l'éclat que leur prêtent des développements pleins d'intérêt et un style remarquable, les idées de M. de Margerie sur la réforme universitaire.

Deux mots d'abord sur le livre lui-même, avant d'aborder la question délicate de la *praticabilité* (comme disent nos voisins) des mesures qu'il propose.

L'un des plus vifs plaisirs qu'il soit donné à un chrétien de goûter, c'est certainement de voir les idées auxquelles il a voué sa vie, ces idées qui portent en elles le remède à tous les maux de la société, revêtues d'un langage digne d'elles, et servant à un esprit distingué de fil conducteur à travers quelques-uns des problèmes que chaque siècle à son tour vient poser devant l'humanité. Ce plaisir, nous l'avons goûté à son suprême degré, en lisant et en relisant la brochure de M. de Margerie. Nous étions heureux de nous dire que les rares qualités de ce style, que la netteté de cette pensée, que l'élévation de ces sentiments, que la hardiesse mesurée de cette controverse, que ce parfum de jeunesse mêlé à cette maturité de jugement, que tout cela se rattache comme autant de conséquences, et pour ainsi dire d'émanations, au principe chrétien dont tout l'ouvrage est animé et comme pénétré. De même que l'enthousiasme créateur du poëte et de l'artiste (s'ils sont vraiment dignes de ce nom et de leur vocation sublime) ne peut venir que d'en haut, et que le divin Raphaël a peint la poésie sous les traits d'une femme ailée, avec cette exergue magnifique : *Numine afflatur ;* de même, *si parva licet componere magnis*, dans toute cette brochure il circule un souffle que la sagesse humaine ne saurait inspirer. On sent que le jeune professeur de Poitiers est allé tremper ses lèvres à cette source sublime où les plus éminents écrivains de ce temps trop souvent dédaignent de boire, ou bien puisent d'une main avare, oubliant que c'est de là que descend tout ce qui est beau, comme tout ce qui est bien et tout ce qui est vrai.

De ce principe découlent tous les mérites qui font du petit livre de M. de Margerie un morceau si remarquable.

La vérité d'abord ; vérité dans les faits constatés, vérité dans les détails, dont pas un n'est invoqué *pour le besoin de la cause*, afin de rendre la phrase plus nombreuse ou l'argumentation plus décisive ; vérité dans ce que, faute d'un meilleur mot, j'appellerai *la mise en scène :* c'est bien l'Université que nous montre M. de Margerie ; c'est bien là son esprit, ce sont bien ses préjugés. Les professeurs, les maîtres d'études, les élèves qu'il fait passer sous nos yeux, nous les reconnaissons ; le langage, l'attitude, les tendances qu'il leur

prête : tels sont bien effectivement leurs tendances, leur attitude et leur langage.

Pour produire tout son effet, la vérité a besoin d'un premier auxiliaire, auxiliaire que le mauvais goût du jour lui refuse trop souvent : la simplicité. Avons-nous besoin de dire que ce mauvais goût a pénétré jusque dans le sanctuaire, et que la vérité chrétienne, elle qu'un costume si noble et si sévère devrait toujours revêtir, nous apparaît souvent couverte d'indignes oripeaux, dont l'erreur elle-même, dans des siècles plus heureux, eût refusé de se couvrir.

Nous aimons à rencontrer ici cette perle rare d'un style simple, naturel, sérieux, ennemi déclaré des antithèses et des cliquetis de mots, vif cependant et toujours animé, coloré quelquefois et souvent armé d'un de ces traits heureux qui gravent à jamais dans l'esprit du lecteur, sous une forme concise, tout un ensemble d'idées ou de sentiments.

M. de Margerie, à qui ces traits sont familiers, ne s'y abandonne pourtant point. L'un des caractères les plus saillants de son style, c'est la sobriété, la convenance, la dignité, le respect de son sujet et de ses lecteurs, toutes choses rares en ce siècle et merveilleuses chez un jeune homme.

Enfin, il nous paraît que M. de Margerie, en fait de style, a été formé à la meilleure école et nourri des plus saines traditions. Est-ce à l'enseignement universitaire qu'il doit ces précieuses qualités? Nous serions tentés d'en douter. Dans ce goût si pur, comme dans ces sentiments si élevés, il nous semble voir l'heureuse influence de l'éducation chrétienne et paternelle, et que ce n'est pas un tableau de fantaisie qu'il traçait dans les lignes si touchantes que nos lecteurs nous sauront gré de citer : « C'est là l'immense avantage de l'éducation reçue dans une famille chrétienne. Ceux qui en ont connu « le bienfait, ceux à qui leur enfance et les premières années de « leur jeunesse ont donné le salutaire spectacle de la paix, de l'union, « de la piété assises au foyer domestique : ceux qui, pour accomplir « un devoir, pour faire à Dieu ou aux pauvres le sacrifice d'un plaisir, « n'ont jamais eu qu'à suivre pas à pas les traces du père et de la « mère, ceux-là savent tout ce qu'il y a dans un tel exemple de bonheur pour le présent et de force pour l'avenir. Et le parfum de ces « jours bénis vient encore, après de longues années, embaumer leur « souvenir et soutenir leur courage. »

Avant de quitter l'examen du livre pour celui des questions qu'il soulève, il ne paraît pas tout à fait hors de propos de nous demander s'il est vrai, comme nous l'avons entendu dire à quelques-uns, qu'en publiant ce livre M. de Margerie ait fait acte de courage.

D'abord de quel courage entend-on parler? Est-ce de celui qui consiste à braver le respect humain? Je sais bien que le monde, qui est lâche, trouve du courage là où il y en a bien peu : l'homme qui a peur la nuit estime courageux celui qui chemine insoucieux des ténèbres. Observer les lois de l'Eglise au milieu de convives qui les violent; s'approcher des sacrements, soi, homme, parmi des femmes et des enfants, tout cela était devenu du courage. A ce compte, M. de Margerie a fait acte de courage en se glorifiant de son titre de catholique au milieu de tant d'autres qui le renient ou le dissimulent. Mais ce courage est facile; car (selon une belle pensée de M. Louis Veuillot, dont nous voudrions retrouver l'heureuse expression) lorsque le chrétien considère combien est grande la foule des impies, et petite en comparaison l'assemblée des fidèles, c'est plutôt un mouvement d'orgueil qu'il aurait à réprimer qu'un sentiment de honte ou de crainte.

Veut-on parler du courage qu'il peut y avoir à écrire des choses peu agréables à certaines oreilles, et à risquer d'attirer ainsi sur sa tête les foudres de la rue de Grenelle? Nous dirons ici toute notre pensée : nous croyons que l'Université aime surtout, parmi ses professeurs, les *catholiques prudents*, qui, comme *catholiques*, peuvent lui servir de réponse vivante aux indignes calomnies dont M. Thiers a si bien fait justice dans son fameux discours, et, comme *prudents*, ne risquent jamais de l'importuner par des *factums* semblables à celui que nous analysons; de ces *catholiques prudents* qui estiment qu'au soleil de l'Université il y a place pour tout le monde, que les évêques ont été bien vifs dans la guerre qu'ils ont faite au monopole, et qui se sont longtemps signés au seul nom de M. de Montalembert. Nous savons bien que tel est l'idéal du professeur chrétien selon le cœur de l'Université, et que les *catholiques avant tout*, ceux qui se déclarent tels hautement, ceux qui ne craignent pas de tirer les conséquences de leurs doctrines, voire même de les vouloir appliquer au corps auquel ils appartiennent, que ceux-là sont d'ordinaire réputés aussi gênants que les rationalistes maladroits qui se font censurer par un évêque.

Nous savons tout cela, et que, si le foudre dont nous parlions tout à l'heure était aux mains de tels universitaires que nous pourrions nommer, M. de Margerie ne tarderait point à en être frappé. Mais nous savons aussi que le vieil esprit universitaire, ce cousin du vieil esprit voltairien, domine le corps bien plutôt que la tête de l'institution impériale; nous savons que l'appui prêté par les chefs de l'ancien parti catholique au remaniement de l'administration universitaire, et, par conséquent à la consolidation de l'Université elle-même, doit avoir assuré aux obscurs soldats de ce même parti deux droits, droits modestes et connus des monarchies les moins constitutionnelles : le droit de remontrance et la justice. Parmi les nominations de recteurs faites en exécution de la loi nouvelle, il en est quelques-unes auxquelles nous avons dû applaudir, et qui témoignent, de la part des sommités universitaires, d'une certaine considération pour nos croyances.

Et puis, enfin, comment M. de Margerie se pose-t-il dans sa brochure? Est-ce en ennemi? Pas le moins du monde. Un ennemi offre-t-il à son ennemi malade un remède qu'il estime infaillible? Il attend patiemment que l'excès du mal le conduise au tombeau. L'Université se déclarerait bien plus gravement atteinte que nous ne voulons la croire; elle se déclarerait incurable, si tout conseil de réforme était accueilli par elle comme un crime de lèse-majesté, et si, à de trop naïfs et trop zélés amis qui l'avertissent combien elle baisse dans l'estime publique, elle n'avait d'autre réponse à faire que celle de l'archevêque de Grenade : *une porte ouverte*. Ils sortiraient par cette porte; mais ils ne sortiraient pas seuls! — L'Université se gardera bien, soyez-en sûrs, de provoquer, par d'injustes rigueurs, une défection générale. Il y a, de par la France, une opinion publique, et l'on ne peut nier qu'en ce qui touche les questions d'enseignement, les catholiques n'occupent une place très-éminente dans cette opinion. Pour servir des rancunes que l'on partage à peine, peut-être une mauvaise humeur qui passera, on ne s'exposera certainement pas à soulever l'opinion contre soi. Et, tout bien considéré, s'il a pu y avoir quelque courage à publier le *Mémoire sur la réforme universitaire*, il ne nous paraît pas qu'il y ait pour M. de Margerie, au point de vue de sa carrière, c'est-à-dire du bien qu'il y fait, aucun danger sérieux à courir.

Nous demandera-t-on maintenant quel est, indépendamment de

son mérite intrinsèque et littéraire, le caractère général et le ton de notre ouvrage ?—Malgré la vivacité de son allure, ce livre est trop sérieux, il se tient trop dignement à distance du vocabulaire passionné de la presse, il évite trop soigneusement de citer certains noms propres (qui ont dû bien souvent cependant se présenter d'eux-mêmes, comme types et personnifications, sous la plume de l'auteur), pour que nous puissions appeler ce livre *un pamphlet*.—Ce n'est pas non plus *un réquisitoire*, ou un acte d'accusation, ou un plaidoyer contre l'établissement universitaire ; car ces sortes d'écrits ou de discours concluent à la condamnation de la partie incriminée. M. de Margerie conclut à la réformation de l'Université.

La brochure que nous analysons est, pour employer une comparaison qui se représente souvent chez son auteur, *une consultation* : constatation hardie du mal, recherche ingénieuse des causes qui l'ont produit, indication catégorique des remèdes qui seuls peuvent le guérir, rien n'y manque.—On rapporte que Dupuytren, en présence d'un malade que le tétanos allait emporter, le fit jeter dans la Seine par les fenêtres de l'Hôtel-Dieu : ce traitement énergique sauva le malade. Il est probable cependant que si on lui eût demandé son avis, il eût reculé devant ce remède héroïque.—M. de Margerie propose à l'Université, non de se jeter elle-même tout entière dans une onde régénératrice, mais d'y précipiter résolument, à titre de rançon, ce qui est *la chair de sa chair et les os de ses os* : l'éducation laïque et l'enseignement mixte.—Je ne parle pas des réformes purement classiques que M. de Margerie sollicite ; il trouvera sur ce terrain beaucoup d'universitaires de son avis ; et si cette réforme obtenue devait dispenser à jamais l'Université de songer aux deux autres, nous l'aurions demain.

C'est donc une consultation que nous avons sous les yeux. Quel en sera le résultat ?

On sait que le succès de toute consultation dépend de deux choses : d'abord de l'efficacité du remède ; puis de la bonne volonté du malade à l'employer ; peut-être même faudrait-il ajouter de la confiance avec laquelle le malade se livre au remède.

L'efficacité ici n'est pas douteuse : sans doute, dit M. de Margerie en parlant de la suppression de l'enseignement mixte (et on en pourrait dire autant de la transformation qu'il sollicite des maîtres d'études en religieux), « sans doute de là à extirper le mauvais esprit

« de rationalisme et de scepticisme qui a poussé dans l'Université de « si profondes racines, la distance est grande. Ce serait un premier « pas; mais ce premier pas serait immense; car, en le faisant, l'Uni- « versité remonterait d'un seul coup la pente funeste où elle est des- « cendue si bas, pour se placer sur la pente opposée. » Oui, ce serait là l'inauguration d'une politique nouvelle, le point de départ d'un changement d'esprit et de direction, que chaque jour rendrait plus complet; et, de même qu'une fois rentré dans la route du devoir par la pratique longtemps interrompue des sacrements, le pécheur marchande encore quelque temps à l'influence divine qui l'assiége les derniers retranchements de son cœur, mais le lui livre bientôt tout entier; de même l'Université, par ces deux mesures significatives, aurait franchi le Rubicon qui la sépare des hommes religieux : *l'Université se serait confessée.* C'est le point capital; cela n'est pas tout; mais, avec le temps et la grâce de Dieu, cela amène tout.

Nous croyons donc que, quant à l'efficacité des remèdes indiqués, en les supposant appliqués de bonne foi, il ne saurait y avoir de doute pour un esprit intelligent.

Mais ces remèdes efficaces, le malade voudra-t-il les appliquer? Il est permis d'en douter. Remarquons d'abord que nous avons affaire ici à une variété de *malade imaginaire* dont la maladie est précisément d'être tout aussi persuadé de sa fausse santé que l'était M. Argan de sa maladie prétendue. Que si, à un pareil malade, vous proposez un remède, quel qu'il soit, sa réponse sera naturellement celle-ci : *Medice, cura teipsum.*

Et puis, les remèdes ont presque toujours cela de chagrinant, qu'ils contrarient le mal, et, par conséquent aussi, les dispositions d'esprit et de caractère du malade. Recommandez donc la chasteté ou la sobriété à celui que l'abus des plaisirs a conduit au bord du tombeau, ou simplement l'exercice à un apoplectique, et vous verrez comme ils vous accueilleront. — Or, quand vous les auriez choisies entre mille, auriez-vous pu rencontrer des réformes plus antipathiques à l'esprit universitaire que celles que vous lui proposez? Pouviez-vous trouver, pour diriger vos coups, deux points plus sensibles que l'éducation laïque et l'enseignement mixte? — Mais il est tout simple, répondrez-vous, que là où le mal est grand le remède soit douloureux, et que nous ne nous donnions pas le ridicule, après

avoir signalé l'apparition de la gangrène, de prétendre la guérir par des *pilulæ micæ panis.* — Nous sommes d'accord; aussi n'estimons-nous pas que vous ayez mal choisi vos remèdes; tout au contraire, vous les avez si bien appropriés à la maladie terrible qu'il vous faut combattre, qu'ils sont terribles aussi, et que le malade préfère à ce traitement héroïque, devant lequel sa faiblesse hésite, un mal avec lequel il vit depuis longtemps, auquel même (tant est grande son illusion) il lui arrive parfois de trouver de beaux côtés. Venons au détail.

Vous proposez de remplacer les maîtres d'études par des religieux. Sans parler de la difficulté que présente toujours, dans un service public quelconque, la substitution de telle classe de personnes à telle autre classe, et à supposer que les chefs de l'Université ne reculent pas devant le *tolle* général qui, des rangs pressés des libres penseurs, s'élèverait à la proposition d'une pareille mesure, avez-vous bien réfléchi à ce que les grammairiens appellent la question *quando,* et les politiques la question d'opportunité? Eh quoi! c'est au moment où la concurrence s'établit, au moment où l'enseignement est livré aux Jésuites (c'est-à-dire où les membres des corporations religieuses ne se voient plus fermée par les lois de leur pays l'une des carrières où leur science et leur dévouement se sont le plus glorieusement exercés), c'est alors que l'Université irait faire un emprunt, précieux peut-être en lui-même, mais à coup sûr maladroit, au système monacal! Mais ne craignez-vous pas qu'en vous voyant désespérer de faire de vos maîtres d'études laïques autre chose que des caporaux, quand vous n'en faites pas des socialistes, ne craignez-vous pas qu'il ne prenne fantaisie au public de voir si vos professeurs aussi sont tout à fait vierges des qualités stériles du caporal et des travers terribles du socialiste? Après tout, dirait ce bon public, qui ne raisonnerait pas si mal, le laïque, de par l'Université elle-même, est reconnu impropre à l'éducation. Or, si l'éducation se fait surtout à l'étude, à la récréation, à la promenade, il est difficile d'admettre qu'elle ne se fasse pas du tout pendant la classe. Les enfants de l'ouvrier et du laboureur n'ont qu'un seul maître; le frère des écoles chrétiennes, chargé de leur éducation, n'a pas au-dessus de lui un instituteur laïque chargé de leur instruction. Pourquoi dans nos colléges, au-dessus du frère, homme dévoué, un professeur, homme payé, moins propre, par conséquent, à former

nos enfants? Et puisqu'à côté des établissements universitaires d'autres établissements s'élèvent où tous les degrés de la hiérarchie scolaire portent cette robe que nous savons être la livrée du dévouement, retirons nos enfants des colléges universitaires et confions-les aux Jésuites, aux Bénédictins, aux Maristes et à toutes les corporations qui font la terreur du *National*. Je sais bien que les pères de famille, voyant dans l'adoption des religieux par l'Université un commencement de conversion, feraient peut-être un tout autre raisonnement. Mais, à coup sûr, celui que nous venons de supposer ne manquerait pas d'être suggéré à l'Université, afin de l'arrêter court, par ces universitaires *pur-sang* que la perspective d'avoir des *hommes noirs* pour collaborateurs jetterait dans des transes mortelles.

Tant il y a que la proposition de M. de Margerie nous semble destinée à produire sur l'Université le même effet que produisent rue de Rivoli les innombrables projets de réforme financière que d'honnêtes citoyens soumettent chaque année au ministre des finances. Puissions-nous nous tromper!

Ce que nous disons de l'éducation laïque, nous le disons à plus forte raison de l'enseignement mixte.

Il est curieux de voir par quelle suite de raisonnements simples, et presque vulgaires, M. de Margerie arrive à la nécessité de la suppression de cet enseignement :

« Il s'agit ici de concilier l'égalité légale de tous les cultes et de « ceux qui les professent avec ce principe fondamental d'éducation, « que l'enseignement doit favoriser le développement des croyances « religieuses inspirées aux enfants, en sorte que dans une éducation « catholique, le catholicisme doit marquer de son empreinte les le« çons qui developpent l'intelligence, comme les habitudes et les « exemples qui forment la volonté.

« J'accepte entièrement l'un et l'autre principe, et ne veux rien « sacrifier ni de l'un ni de l'autre. Mais je ne vois pas dans la conci« liation qu'on cherche des difficultés bien redoutables. Jusqu'ici au« cun homme d'Etat, sous prétexte de l'égalité des cultes et de l'égale « admissibilité de tous à tous les emplois, n'a eu l'idée de donner un « rabbin pour desservant à une paroisse catholique ; apparemment « parce qu'on a pensé que partout où il y a charge d'âmes, il serait « étrange d'imposer aux citoyens, pour les instruire et les diriger,

« un homme dont la foi fût hostile à la leur. Or, à moins de nier « l'évidence, on doit avouer qu'un professeur de philosophie, d'his- « toire, de littérature, d'une classe quelconque, a aussi charge « d'âmes dans une certaine mesure, et qu'en droit, sinon en fait, l'en- « seignement est, suivant une locution consacrée, un véritable *sa- « cerdoce.* Lors donc qu'on envoie un juif enseigner la morale à nos « enfants catholiques, c'est comme si on nous donnait à nous-mê- « mes un luthérien pour curé, sous le prétexte qu'il y a des luthé- « riens dans la commune. Et si l'un paraît moins ridicule que l'autre, « tenons pour certain que cela vient plutôt d'une longue et déplora- « ble habitude que d'une différence notable entre les deux hypo- « thèses. »

Croyez-vous que la simplicité de cet argument frappe l'esprit des universitaires? Nullement. Ce qui les frapperait, ce serait de voir leurs lieux communs les plus chéris, leurs adages moraux et constitutionnels, renversés par un des leurs. Je crois les entendre s'écrier :

Comment! plus d'enseignement mixte! mais que devient *la tolérance ?* Et pourquoi faire cesser cet ordre touchant, grâce auquel le catholique, le protestant, le juif puisent la science à des sources communes, faisant ainsi au collége l'apprentissage de la vie ; dans laquelle apparemment vous n'avez pas la prétention, vous catholiques, de demeurer isolés des dissidents, parquant ceux-ci dans certaines professions, pourquoi pas dans certains quartiers ? — (Lisez *Amor e Roma,* de M. Mery dans *l'Ordre.*) D'ailleurs qu'est-ce que l'Université? C'est l'Etat enseignant. Est-ce que l'Etat a une religion ? Est-ce que l'Etat croit aux indulgences pour avoir des colléges exclusivement catholiques? Est-ce qu'il s'est jamais prononcé contre la mission de Jésus ou en faveur de Luther, pour avoir des colléges exclusivement juifs ou protestants?—Et les socialistes qui rôdent autour de la société, n'attendant qu'un moment propice pour la dévorer, est-il sage de leur donner le spectacle de nos divisions, de les leur montrer vives à ce point que nos enfants eux-mêmes ne puissent vivre ensemble, s'ils n'ont le même *Credo!* Non, vous n'êtes pas de votre siècle, et il convient de vous renvoyer aux ténèbres du moyen âge, à l'Inquisition, à la Saint-Barthélemy et au P. Loriquet !

Voilà, sous quelques-unes de leurs formes les plus modérées, les cris de détresse que la brochure de M. de Margerie provoque en certaines régions. Je n'appelle pas ces cris des arguments ; il faut cepen-

dant s'y arrêter un peu, quand cela ne serait que pour montrer, par la faiblesse des objections, combien elles ont de chances de l'emporter, en ce qui touche la solution de la question, sur des idées aussi solides, aussi élevées, aussi insoucieuses des préjugés que celles de M. de Margerie.

La tolérance d'abord n'a rien à voir ici ; elle consiste à laisser aux diverses communions le droit de vivre et de se développer. Or, M. de Margerie démontre fort bien que l'enseignement mixte a précisément pour effet de tuer toutes les convictions religieuses, et de leur substituer les tristes langueurs de l'indifférence et du scepticisme.

Quant au *socialisme,* il est évident que la meilleure barrière à lui opposer ce sont des croyances fortes, parce qu'elles sont positives, sorte de croyances que l'enseignement mixte n'a jamais pu produire. Ce serait sortir de notre sujet que de formuler, à l'occasion du socialisme, un acte d'accusation contre l'Université.

Pouvons-nous oublier cependant que la *Liberté de penser*, recueil antichrétien, fondé et dirigé par des universitaires, est en même temps un recueil socialiste, et que *le National* le recommande chaudement à ses amis (numéro du 21 septembre dernier). Or, chacun sait que les amis du *National* sont aujourd'hui ceux du *Peuple.* — Que dire de *l'Université, qui est l'Etat enseignant*, et de l'étrange conséquence que l'on veut en tirer, sinon que rien ne nous paraîtrait plus propre à discréditer l'enseignement public que de le voir ainsi *maximer ses pratiques* (selon la plaisante expression inventée pour l'école doctrinaire). Le bon sens ne dit-il pas, d'ailleurs, que l'enseignement étant distribué dans l'intérêt apparemment de ceux qui le reçoivent, il convient de se préoccuper de leurs croyances auxquelles ils peuvent et doivent tenir ; tandis qu'il est absurde de se placer au point de vue forcément mais métaphysiquement négatif de cet *Etre de raison* que l'on nomme l'Etat ?

L'objection tirée de la nécessité qu'il y a de faire au collége l'apprentissage de la vie mérite plus d'attention. Cet adage banal, trop souvent mis en pratique par des gens presque chrétiens, est un des plus mortels dictons que la sottise et l'ignorance aient accrédités dans notre pauvre société, si riche cependant en pareille monnaie.

Dire que, la société étant essentiellement mixte, il convient que l'enseignement soit fait à son image, c'est ne rien dire, si l'on n'a commencé par démontrer que la multiplicité des croyances et des

incrédulités qui se partagent le pays est une chose normale et louable. Car, si c'est un mal que cette multiplicité, il tombe sous le sens que, loin d'y habituer de bonne heure les regards de la jeunesse, l'éducation devra, par des enseignements fortement et positivement religieux, la prémunir contre ces souffles d'indifférence qui vont l'accueillir à son entrée dans le monde. Or, nous n'avons pas besoin de dire qu'aux yeux de tout homme sensé, l'indifférence religieuse est une des plaies de notre époque. D'un autre côté, M. de Margerie démontre parfaitement que l'enseignement mixte inocule ce mal aux jeunes âmes que nourrit l'Université. Prétendre justifier ce système par ses rapports avec l'état de la société, c'est donc le condamner hautement. Autant vaudrait introduire dans nos colléges les discussions de l'Assemblée, les querelles des journaux, l'agiotage de la Bourse, Asnières et le Château-Rouge, sous prétexte que toutes ces choses se rencontrent dans la vie, et qu'il est bon d'en avoir fait de bonne heure l'apprentissage.

Nous le disons avec douleur, il y a ici un renversement déplorable des plus simples données de bon sens, un oubli cruel des lois constitutives de la liberté humaine.

La liberté ! mais c'est une balance. Dans le plateau du mal, l'homme apporte en naissant ce poids si lourd de la concupiscence, que nous a légué la faute du premier père. Plus tard, à peine entré sur la scène du monde, croit-il avoir pris possession de lui-même, que mille influences mauvaises, mille séductions irrésistibles vont peser dans le même sens. A quoi voulez-vous donc que soient consacrés les efforts des parents et des maîtres chrétiens, sinon à augmenter sans cesse le lest puissant qui, placé dans plateau du bien, doit balancer les forces mauvaises dont l'autre bassin est chargé?

La liberté ! mais c'est un instrument, l'instrument de ce que les psychologues appellent l'imputabilité de nos actes. Comment n'a-t-on pas compris que, si ce qui constitue notre mérite, c'est que cet instrument peut faire le mal, ce qui constitue sa fin c'est de faire le bien. C'est donc vers sa fin qu'il le faut diriger. Et, sous prétexte de respecter la liberté d'un enfant, le laisser exposé aux influences contradictoires du bien et du mal, c'est tout simplement manquer au plus impérieux devoir ; c'est d'avance assurer sa chute. Car le mal s'apprend seul et vite ; parce que le mal est lâcheté, et que la lâcheté est toujours facile à une nature déchue. Le bien, au

contraire, s'apprend longuement; il veut des maîtres qui l'enseignent et le pratiquent; parce que le bien est courage, et que lutter, faire effort, se roidir sur une pente entraînante, c'est chose qui nous répugne toujours.

Laissons donc pour ce qu'elle vaut cette doctrine, que les protestants eux-mêmes ont la sagesse inconséquente de ne point appliquer, et qui est au fond de tout enseignement mixte, à savoir qu'il faut tout exposer à l'enfant, et ne lui rien imposer, de peur de violer sa liberté; et tenons pour certain que le temps de l'éducation doit être consacré à se préparer, sous des influences exclusivement salutaires, c'est-à-dire catholiques, aux luttes de la vie. Assez tôt l'enfant deviendra homme et citoyen de nos sociétés mauvaises, où il trouvera, fière et triomphante, la liberté de l'erreur et du mal. Nous ne voulons pas discuter ici la théorie qui considère cette liberté comme une condition nécessaire des sociétés modernes; toujours est-il que c'est un mal que cette nécessité. Là où cette nécessité n'existe pas, comme dans l'éducation, n'est-on pas inexcusable de l'introduire? N'est-on pas inexcusable, si d'autres l'y ont introduite, de ne pas chercher à la mettre dehors?

En voilà bien long sur l'enseignement mixte. Mais c'était ici le point capital. On a vu la faiblesse et la fausseté des arguments sur lesquels on cherche à étayer la théorie de cet enseignement. Eh bien! c'est encore une force que cette théorie, parce qu'elle est prise dans les entrailles mêmes de l'esprit universitaire.—L'importance attachée aux croyances religieuses, le mot de *mal* appliqué à l'erreur dogmatique, ce mot d'*erreur* même consacré à caractériser tel ou tel culte, tout cela est le renversement des idées de la plupart des universitaires. Nous en savons un, lequel n'est ni impie ni socialiste, qui disait, à propos des graves questions que soulève la brochure de M. de Margerie : *ce sont des détails.* Où donc est le principal, si les détails sont dans les choses qui intéressent le plus la conscience? et que dire d'un corps dont la plupart des membres pensent ou énoncent de pareilles énormités?

Ce qu'il en faut dire, c'est que, quelle que fût la bonne volonté d'un grand-maître de l'Université pour opérer cette révolution radicale de la suppression de l'enseignement mixte, cette bonne volonté viendrait se briser contre les résistances sourdes du mauvais esprit universitaire; à moins qu'il ne se rencontrât un ministre plus pénétré



que ne le sont d'ordinaire nos hommes d'Etat de l'extrême importance d'un remède complètement étranger à la politique, et qui, pour appliquer ce remède, dans lequel il verrait une planche de salut précieuse pour la société en péril, ne craindrait pas d'engager une lutte corps à corps avec le mauvais esprit universitaire, bien résolu à le briser, s'il le fallait, plutôt que de quitter la partie.

Notre conviction est donc, on le voit, que la brochure de M. de Margerie n'obtiendra aucun des résultats qu'il en espère; qu'au moins, sur les points importants, l'Université ne va pas se réformer dans le sens qu'il indique.

Est-ce à dire que cette brochure doive être sans résultats et que nous la jugions inutile? A Dieu ne plaise que nous ayons été si mal compris!

D'abord, de sages avertissements ne sont jamais perdus : *in ruinam aut in resurrectionem*. S'ils ne servent à empêcher la ruine, ils serviront à l'expliquer.—A supposer qu'un jour l'Université, comme M. de Margerie semble l'insinuer, dût périr pour n'avoir pas voulu se transformer, les livres comme celui-ci seraient là pour attester que c'est bien un *suicide* qui a mis fin aux jours de l'*alma parens*, puisque, conviée par ses enfants eux-mêmes à respirer l'air pur et vivifiant des croyances catholiques, elle aurait préféré languir et mourir dans l'atmosphère épaisse de l'indifférence et du doute.

Dispersés loin du sol natal, les Troyens gémissaient au souvenir de Cassandre et de ses avertissements négligés.—Tel qui parcourt aujourd'hui ces pages d'un regard dédaigneux, et qui croit les juger en disant de l'auteur : *Il est jeune!* comme on disait de la fille de Priam : *Elle est vieille!* pourrait bien quelque jour, voyant s'écrouler les solides remparts de l'Université, se rappeler amèrement les prédictions du professeur de Poitiers, et s'écrier, avec le fabuliste latin : *Cassandræ quia non creditum, ruit Ilium!*

La brochure de M. de Margerie est donc une pièce à conviction pour l'enquête que l'avenir ne peut manquer d'ouvrir sur le tombeau de l'Université, à moins que l'Université ne préfère sagement se régénérer et vivre.

Le second mérite de ce livre (et le plus grand), c'est de dessiner nettement, non-seulement la position de son auteur, mais ce que doit être, selon nous, la position de tout professeur catholique au sein de l'Université.

On s'est quelquefois demandé jusqu'à quel point un catholique sincère pouvait, en sûreté de conscience, faire partie de l'Université, laquelle, à prendre l'immense majorité de ses membres, est une corporation, on pourrait certainement dire irréligieuse, nous nous contenterons de dire indifférente. N'est-il pas à craindre, en effet, qu'isolé dans ce milieu si peu chrétien, le professeur catholique ne voie ses croyances s'affaiblir peu à peu? Que si, au contraire, il demeure ferme dans la foi et la pratique, n'est-il pas à craindre que l'Université ne se fasse de ce rare sujet une parure et comme une enseigne menteuse aux yeux des familles, et qu'elle ne parvienne à leur persuader que tous les professeurs ressemblent aux quelques chrétiens clairsemés dans ses rangs?

En effet, ces deux choses sont à craindre. — Aussi, malgré tout le bien qu'il y a à faire dans l'enseignement public, en raison même du mal qui s'y fait, ne conseillerions-nous pas au premier venu parmi les catholiques d'affronter cette périlleuse mission. — Mais à celui en qui la foi a poussé de profondes racines et que l'aspect du mal ne fait que fortifier dans son amour pour le bien ; à celui qui est décidé à ne figurer jamais dans le parti commode des *tièdes* et des *neutres*, mais à se montrer toujours hautement catholique, à toujours honorer sa foi par ses œuvres ; à celui-là, nous dirons : Entrez dans l'Université, si à cette première condition de porter fièrement notre drapeau vous êtes décidé à joindre celle-ci : c'est que, sous les plis de ce drapeau, vous ne permettiez pas à vos voisins d'abriter, à côté de votre enseignement orthodoxe, le leur, qui l'est très-peu.

Cette seconde condition, M. de Margerie la remplit comme la première. Il n'entend point que l'on s'y trompe, et que l'on croie qu'il se réfugie sous l'abri commun de l'article 5 de la Constitution pour donner un enseignement catholique, trouvant très-bon qu'à ses côtés tel autre distribue un enseignement protestant, israëlite ou impie. Il est catholique ; il pense et dit hautement que l'Université doit l'être, ce qui, pour tout bon entendeur, veut dire qu'elle ne l'est pas. Entre lui et le mauvais esprit universitaire, nulle solidarité.

Dans ces conditions, la position du professeur catholique est parfaitement dessinée et parfaitement acceptable ; tant que l'on ne prétend point l'obliger à mettre son drapeau dans sa poche, ou à en étendre le bénéfice sur un ensemble de doctrines qu'il réprouve,

il faudrait être d'un rigorisme étrange pour trouver ici quelque chose qui ressemblât à un compromis avec la conscience. Tout au contraire, c'est là une position délicate et à laquelle il semble que les natures d'élite soient seules appelées.— Ce n'est rien de combattre à son rang, côte à côte avec des cœurs qu'animent les mêmes sentiments, avec des bras chargés des mêmes armes. C'est le courage vulgaire du soldat ; c'est la mission facile de celui qui, dans un pays chrétien, enseigne la vérité à des élèves dociles, au milieu de collègues chrétiens et zélés comme lui. — Mais représenter seul, parmi des étrangers, les intérêts d'un grand peuple ou d'une grande cause ; ne faiblir ni devant les insidieuses prévenances du pouvoir ni devant les hurlements de l'émeute populaire ; être toujours condescendant envers les personnes, intraitable sur les choses de la conscience ; rester, au péril de sa vie, tant que la position est tenable ; dès qu'elle ne l'est plus, mais alors seulement, savoir se retirer, c'est le courage supérieur du consul ; c'est la tâche difficile et glorieuse du professeur, j'allais dire de l'apôtre, qui, *de notre temps, dans notre pays, au sein de l'Université,* luttant contre cette triple et mauvaise influence, remonte presque seul les flots pressés de la foule qui se précipite à sa perte ; manie la truelle qui édifie, au milieu des infortunés armés, pour détruire, de la pioche et de la hache ; s'estimant heureux si, parmi cette foule insensée, il force quelque passant à rebrousser chemin ; s'il parvient à raffermir quelque pierre que le travail des démolisseurs avait ébranlée !

Ah ! bénissons le ciel de ce qu'il nous reste encore des cœurs que tente la grandeur d'une pareille mission ! Bénissons-le surtout de les avoir placés auprès de la jeunesse ! Et puisque ce mot de jeunesse est venu s'offrir à notre plume, terminons cette étude, déjà trop longue peut-être, en mettant sous les yeux de nos lecteurs la péroraison d'un discours que M. de Margerie prononçait, il y a deux mois à peine, à la distribution des prix du lycée de Poitiers. On y trouvera un nouveau *specimen* de la manière de notre auteur, et, selon nous, un parfait modèle du langage grave et entraînant que l'on ne peut parler aux jeunes gens sans être sûr de les émouvoir et de les conquérir.

« Pour vous, jeunes gens, qui dans un instant allez commencer « loin du collége le périlleux apprentissage de la liberté, ce langage « ne peut rien avoir qui vous étonne ; vous y reconnaissez ce que « je vous ai si souvent répété dans l'intimité de nos leçons quoti-

« diennes, et ce que je veux vous dire une dernière fois devant tous.

« En entrant dans le monde, vous y rencontrerez trop souvent une « jeunesse oublieuse de son Dieu et de ses devoirs, uniquement « préoccupée de ses frivoles plaisirs et disposée à sacrifier pour eux « les grands intérêts de l'âme et de la patrie. Il vous faudra du cou- « rage pour ne pas vous endormir comme elle dans une léthargie « que les révolutions, en vous atteignant, parviendraient à peine à « secouer ; il vous en faudra plus encore pour résister à la propa- « gande active et organisée du mal, qui s'exerce partout et sous « toutes les formes, et trouve ses plus énergiques auxiliaires dans les « penchants corrompus de la nature humaine. Mais à côté de ceux « qui sommeillent, à côté de ceux qui veillent pour tenter et per- « vertir leurs frères, vous en trouverez d'autres, qui, non contents « de résister aux tentations dont la vie est semée, s'efforcent encore « d'opposer à la conspiration du mal la sainte conspiration du bien, « et de réparer ainsi les défections que la faiblesse humaine et les « entraînements du dehors produisent trop souvent dans leurs rangs. « Au milieu de tant de faiblesses, au milieu de l'abaissement géné- « ral des caractères, où est le secret de leur force? Il est dans la « vérité qui les éclaire, il est dans la foi qui les soutient, il est dans « leur amour pour Dieu, qui se traduit dans la vie sociale par un « ardent amour pour les hommes. Votre professeur vous appelle, « comme des amis et des frères, à entrer dans ce bataillon sacré, « dont les rangs sont toujours ouverts pour recevoir les hommes de « bonne volonté; il vous convie, quelle que soit la position où la « Providence vous ait placés, à défendre la cause sainte à laquelle « il a voué sa vie. Il est entré dans cette voie quelques années avant « vous; mais croyez que son vœu le plus ardent est de vous voir le « devancer à votre tour.

« En partant pour ses derniers combats, Hector faisait ses adieux « à son fils, et le voyant dans l'avenir fidèle aux exemples de sa fa- « mille, il lui disait : Puissent un jour les Troyens, en te regardant « combattre, s'écrier : Combien ce jeune homme est supérieur à son « père ! — Moi aussi je forme, en vous quittant, le vœu de retrouver « quelques-uns d'entre vous au premier rang de cette mêlée où tout « homme de cœur a sa place. Soldat obscur dans la même armée, « ma plus douce récompense sera de pouvoir encore vous y suivre « de loin et applaudir à vos triomphes. »

L.-M. DELAMARRE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE RIAMBOURG

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UN OUVRAGE INÉDIT SUR *LES MYSTÈRES*

Revue, annotée et corrigée par M. TH. FOISSET [1].

Un livre de polémique religieuse est-il destiné à être populaire, à mériter même les honneurs d'une seconde édition? — Nous répondrons : — L'auteur n'a-t-il fait que réfuter les doctrines erronées de son temps? ou bien a-t-il touché à ces grandes questions qui sont le patrimoine de l'humanité, et auxquelles correspondent nos grandes destinées sur la terre et dans le ciel?

Dans le premier cas, son livre, lors même qu'il est rédigé avec talent, va grossir le dépôt des archives où l'on conserve l'histoire cyclique de l'esprit humain, mais que l'on consulte rarement. Oui, c'est l'effet d'une curiosité tout humaine et de mince résultat, de noter quelques-uns des fastes de la philosophie, de rendre compte d'une des phases diverses qu'elle a parcourues pour arriver à l'une de ces stations dans lesquelles elle se repose épuisée de siècle en siècle, en reprenant successivement sa course du dogmatisme au scepticisme, du spiritualisme au sensualisme, cercle fatal et inévitable qu'elle parcourt de Milet à Alexandrie, de Descartes jusqu'aux Condillac et aux Tracy.

Ce n'a point été là certes l'œuvre de M. Riambourg. Il n'a point fixé son campement d'un jour dans l'une de ces stations de la philoso-

[1] Un vol. grand in-8°. — Paris, chez l'abbé Migne, aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge.

phie. Voué par son étude solitaire et par sa vie chrétienne à l'obscurité, travaillant en silence et dans la paix du cabinet, il se présente aujourd'hui avec une renommée qu'il n'a point cherchée et qui croîtra, qui marquera sa place parmi les éminents esprits du siècle. M. de Riambourg a lutté successivement contre toutes les fausses philosophies de nos jours. Toujours sur la brèche, il a passé en revue ces sectes contemporaines qui se sont partagé les chaires de l'erreur. Il les a combattues avec toute la gravité et la puissance d'une raison ferme, il a ruiné leurs systèmes, il a prédit leur chute qui s'est manifestée peu après sa mort.

Mais en même temps il a posé les fondements de la nouvelle controverse. En opposant les sectes rationalistes aux traditions bibliques, il a signalé le vrai point de départ de la polémique philosophique chrétienne, il a tracé un plan de discussion qui en sera désormais la véritable théorie.

Ainsi cette seconde édition, qui réunit les œuvres complètes du philosophe chrétien, comprend une suite de traités dont les diverses pièces s'encadrent en embrassant toutes les thèses que la philosophie a posées jusqu'à ce jour, et qui les résout dans un point commun où vient aboutir la vérité chrétienne.

M. Riambourg commence par examiner les mystères de l'infini. Il montre que l'homme, dès qu'il sort de ses limites, rencontre partout cet infini. De là les mystères. L'athéisme a ses mystères. Le christianisme, qui atteint de plus près le point où toutes les vérités se rencontrent dans le sein de la vérité éternelle, ne peut être non plus dénué de mystères. Le mystère ne peut donc être une objection contre le christianisme.

L'auteur, dans un second traité, met en regard les sectes helléniques. Il développe dans un ingénieux dialogue les principes des philosophies de l'antiquité, et en découvre l'inanité qui doit se confondre dans une philosophie neuve que le monde attend.

Après l'école d'Athènes, l'auteur examine l'école de Paris. Toutes les sectes, écossaise, éclectique, saint-simonienne, socialiste, qui, de nos jours, ont voulu reconstruire l'édifice de la philosophie dans les voies de la sagesse humaine, apparaissent l'une après l'autre et viennent expirer aux pieds d'une philosophie plus haute.

Enfin, dans un quatrième traité, l'auteur oppose le rationalisme et la tradition. Ce sont là, dit M. Foisset, les deux pôles du monde

philosophique. Ce tableau historique, résumé de toute l'étude de M. Riambourg, achève de démontrer, d'un côté l'impuissance des philosophies humaines s'annihilant tour à tour l'une par l'autre, et nous dévoile d'autre part la tradition immobile éclairant les hommes de son flambeau depuis la première manifestation de Dieu jusqu'à nos jours.

Ainsi le rationalisme antique s'est éteint dans le scepticisme ou dans l'éclectisme, qui est également la ruine de tout système dogmatique. Le rationalisme moderne va bientôt se perdre et s'abîmer dans le même tombeau.

Tel est le plan de M. Riambourg, plan immense qu'il n'a pu remplir entièrement, et dont la mort est venue suspendre l'exécution, mais qui, pourtant, apparaît encore dans les traités achevés comme dans les fragments qui se rejoignent découpés en une série d'articles pour servir à la polémique journalière de l'athlète. Ce plan, d'ailleurs, est si simple, si vrai, si concordant dans toutes ses parties, que l'on peut l'embrasser d'une vue : tant ces fragments, malgré le défaut de transition, marquent exactement le dessein d'un édifice qui devait être complet ! C'est ainsi que l'on suit, mais d'une marche peut-être moins sûre, le plan du grand apologiste, de Pascal, dans les fragments que son génie expirant nous a laissés.

Nous eussions voulu exposer en détail tout le plan des œuvres de M. Riambourg, et faire connaître en même temps quel était l'homme rare qui nous a légué ce beau monument, et qui a combattu presque d'une haleine sous les enseignes de la religion, jusqu'à la fin de sa vie trop tôt terminée. L'éditeur nous a dispensé de ce soin. Héritier des manuscrits et de la dernière pensée de M. Riambourg, chargé de mettre en œuvre les matériaux de ses divers traités et de les réunir dans un tout dogmatique, M. Foisset résume en quelques pages la vie et les œuvres de son ami. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'emprunter ici sa plume.

« On a défini M. Riambourg une forte et saine intelligence au service d'une vertu supérieure. En ajoutant que c'était un homme du XVIIe siècle naturalisé dans le nôtre, la ressemblance eût été plus complète encore et plus frappante. Les qualités en quelque sorte fondamentales qui rayonnèrent à cette époque éminente dans un si grand nombre de natures d'élite, il les réunissait toutes à ce degré d'harmonie qui a manqué trop souvent aux plus beaux génies de ce

temps-ci : l'équilibre des facultés, la sérénité de coup d'œil, un grand sens, et cette force calme et vraie qui n'a pas besoin de s'exagérer, parce qu'elle est sûre d'elle-même.

« Penseur, il rappelait Nicole ; magistrat, il faisait souvenir de Domat ; écrivain, il participait de Nicole et de Bourdaloue tout ensemble ; c'était la marche froide, mais sûre et allant droit au but, des *Essais de morale,* moins la sécheresse ; c'était de plus quelque chose de l'ordonnance sévère et pleine du grand prédicateur, de l'homme de cet âge et de tous les âges qui a le mieux connu les secrets de la composition.

« Nourri de la plus pure moëlle du XVIIe siècle, vous diriez que M. Riambourg a étudié à Port-Royal même, tant cet esprit ferme, élevé, profond, ce cœur simple et chaleureux, s'est identifié de bonne heure avec toutes les mâles traditions de cette école ! tant il a vécu et conversé avec ces graves et puissantes intelligences ! tant, au jansénisme près, dont nul ne fut plus éloigné que lui, le tour d'esprit de ces solitaires, les habitudes de leur pensée, la direction générale de leurs études lui sont intimes et sympathiques !.....

« Ce n'est point à dire, toutefois, que M. Riambourg fût comme un étranger au milieu de nous. Il connaissait bien son temps : le XVIIIe siècle, au milieu duquel il avait grandi, et le XIXe où il semblait appelé à vivre de longues années encore. Il n'avait point accepté les enseignements de la science encyclopédique ; mais il les avait reçus, discutés, appréciés à leur valeur.....

« De très-bonne heure il avait été frappé d'un préjugé qui domine et aveugle un trop grand nombre d'esprits : c'est que toute religion qui a des mystères est, par cela seul, convaincue d'absurdité, et par conséquent indigne d'examen.

« Certes il a fallu toute l'*antiphilosophie* du siècle pour obscurcir à ce point les intelligences ; car pour quiconque a la première notion des conditions essentielles du problème religieux, toute croyance qui n'implique point à un certain degré la connaissance de l'infini, ne mérite point le nom de religion ; et toute doctrine qui admet l'infini est grosse de mystères, ou bien elle est convaincue d'avance de contradiction, et partant d'absurdité.

« Mais il faut bien prendre les questions au point où le XVIIIe siècle les a fait descendre. M. Riambourg pensait donc que toute apologétique du christianisme, appropriée aux préventions irréligieuses de

la génération au milieu de laquelle il avait surtout vécu, devait prouver avant tout que les mystères ne sont point une fin de non-recevoir contre l'Evangile ; bien plus, que loin de rejeter la foi chrétienne comme absurde, parce qu'elle a des mystères, on devrait au contraire la réprouver comme telle, si elle n'en avait pas ; qu'enfin, plus une doctrine pénètre dans la connaissance de l'infini, plus elle doit découvrir de mystères, et qu'ainsi la religion qui en contient le plus est dès là *présumée* avoir percé plus avant qu'aucune autre dans la science des choses divines.

« Parvenu à ce point de la discussion, M. Riambourg suppliait son interlocuteur de vouloir bien examiner le christianisme au moins comme hypothèse. Il lui proposait à ce sujet, sur une nouvelle forme, en le revêtant même de toute la rigueur de l'appareil algébrique, le célèbre argument de Pascal aux indifférents de son siècle : « Il faut parier, vous n'êtes point le maître de n'en rien faire ; or, le plus sûr est de parier pour la vérité de l'Evangile, et à plus forte raison d'en peser la valeur. »

« Là s'offraient, à l'état d'hypothèse, les diverses doctrines philosophiques et religieuses qui se sont produites depuis la création : judaïsme, idolâtrie, philosophie ancienne, christianisme, mahométisme, philosophie des derniers temps. Comparons : ou plutôt ne suffit-il pas d'exposer ces doctrines pour qu'éclate d'évidence la supériorité de l'Evangile?

« Mais ce n'est point encore assez que la doctrine évangélique l'emporte sur toutes les autres, il faut de plus qu'elle satisfasse pleinement toutes les facultés humaines. Ici M. Riambourg devait établir qu'en soi et abstraction faite de toute comparaison, la religion chrétienne est au moins la plus belle de toutes les hypothèses ; *que seule elle rend compte* DE TOUT, expliquant admirablement ce qu'est Dieu, ce qu'est l'homme, et quels doivent être les rapports de l'homme avec Dieu ; que seule elle répond à tout notre être, à ce triple instinct du vrai, du grand et du bon qui est inné dans l'homme, à ses trois facultés primordiales, intelligence, admiration, amour.

« Tout cela, du reste, dans la pensée de M. Riambourg, n'était encore, si je puis dire ainsi, que la *préparation évangélique*. La *démonstration* devait suivre, et c'est alors seulement qu'il eût invoqué, non pas le syllogisme métaphysique, mais l'autorité des faits les plus matériellement prouvés, les prophéties, les miracles, et surtout les plus

grands, les plus irrécusables de tous, la conversion des gentils, la réprobation des Juifs, et la merveille de l'invariabilité du christianisme, non moins admirable que son établissement sur la terre.

« Ainsi la vérité de la religion chrétienne est possible ;

« Elle est probable ;

« Elle est prouvée.

« Voilà quels étaient les trois grands anneaux de la chaîne que M. Riambourg avait conçue, les trois degrés successifs qu'il voulait placer au seuil de l'Eglise de Jésus-Christ.

« Il a bien pu mettre à peu près la dernière main au premier de ces trois traités : *la Religion chrétienne vengée du reproche d'absurdité.* C'est celui que nous publions pour la première fois sous le titre de : *Préjugés rationels pour les mystères.*

« On voit combien le second traité devait être immense. *L'Ecole d'Athènes* n'était qu'un chapitre de cette encyclopédie des philosophies et des religions. M. Riambourg avait détaché de ses manuscrits ce dialogue, en réponse à une question mise au concours par la *Société catholique des bons livres,* qui couronna l'ouvrage dans sa séance du mois de février 1829. L'impression en fut ordonnée, et l'auteur, ne voulant pas qu'on pût se méprendre sur l'idée mère de son travail et en éluder la portée, en fit ressortir l'intention première dans un prologue et un épilogue additionnels qui ne sont pas la partie la moins importante de son œuvre. Jamais l'antithèse du scepticisme et du dogmatisme purement philosophique n'avait été mise en scène avec plus de largeur et de précision ; jamais l'insuffisance de la sagesse antique et la supériorité du symbole chrétien ne furent mises à nu avec une plus irrésistible évidence. Dans l'épilogue, sorte de conclusion digne de la gravité des anciens, M. Riambourg reprend en son propre nom la parole ; il déduit victorieusement de l'inanité de toutes les philosophies la nécessité d'une révélation, en pose les caractères incontestables ; et, la question une fois réduite à ses véritables termes, il en démontre en peu de pages, par des preuves *tout extérieures et palpables,* où il faut chercher, non-seulement l'unique révélation, mais l'unique Eglise qui vienne du ciel.....

« M. Riambourg continua sa polémique dans diverses revues, et notamment dans *le Correspondant,* recueil périodique rédigé à Paris par des jeunes gens, qui depuis sont devenus des hommes, MM. de Carné, de Cazalès, F. de Champagny, etc.

« Ce sont ces publications successives, ce que l'auteur se proposait lui-même de réunir sous le titre d'*Ecole de Paris*, et qui servent de transition à son dernier ouvrage, *Rationalisme et tradition.*

« Une même pensée anime ces trois compositions : l'insuffisance de la raison, quant aux vérités métaphysiques, et la nécessité d'une foi révélée. Dans l'*Ecole d'Athènes*, l'auteur se borne à dévoiler le néant du rationalisme antique. Dans l'*Ecole de Paris*, il s'attache à faire ressortir le vide et l'embarras du rationalisme français contemporain, non sans faire rayonner à travers ce vide la psychologie de saint Jean et de saint Augustin, si supérieure à celle de Reid et de ses disciples. Dans *Rationalisme et tradition*, dernier acte de cette trilogie philosophique et complément naturel de la pensée de l'auteur, il ne se contente pas de combattre le rationalisme, il l'explique. Il montre comment cette aberration de l'esprit humain a eu sa source et jusqu'à un certain point son excuse dans les fables de l'idolâtrie et l'ésotérisme des sanctuaires de l'Egypte et de la Grèce ; il cherche comment, après avoir été vaincu par l'Evangile, le rationalisme a eu son réveil dans les temps modernes, et, poursuivant cette doctrine dans ses derniers échos (l'éclectisme de M. Cousin, l'école écossaise, représentée par M. Jouffroy, et le syncrétisme des philosophes du progrès), M. Riambourg achève sa victoire, qui est celle de la tradition chrétienne.

« Il n'y a proprement qu'une erreur dans le monde, celle que l'homme se suffit à lui-même, que sa raison, souveraine indépendante, est, à l'exclusion de la raison divine, l'unique et infaillible mesure du bon et du vrai ; de même que toutes les vérités se condensent en une seule, savoir que Dieu est, que toute existence et toute connaissance émanent de lui. *Rationalisme et tradition* sont donc les deux pôles du monde philosophique ; toutes les controverses peuvent se ramener à ces deux mots, comme à leur dernière et plus simple expression. Nous nous abstenons de louer l'ouvrage qui porte ce titre significatif. Qui a mieux posé la question fondamentale de la controverse contemporaine ? Où chercher une récapitulation plus logique et plus brève du passé et du présent de la philosophie ? Où trouver ailleurs, sous un moindre volume, des recherches plus multiples, plus consciencieuses, rendues plus accessibles à toutes les intelligences, et une réfutation plus substantielle et plus péremptoire de toutes les philosophies de l'ère présente ?

« Ajoutons que les plus graves questions de la philosophie et de l'histoire y sont, non-seulement remuées, mais résolues avec une lucidité et une loyauté de discussion qui ne sont plus guère de notre temps ; il est devenu bien rare d'avoir raison avec si peu d'intolérance et même de hauteur. L'impartialité du juge dominait en M. Riambourg, alors même que la dialectique de censeur se montrait plus pressante et plus victorieuse, tant il était fidèle en tout à la maxime de l'Apôtre : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.*

« *Rationalisme et tradition* renfermait aussi les conclusions de M. Riambourg sur le polythéisme, fruit de longues recherches sur les religions de l'Egypte, de la Syrie, de l'Inde, de la Chine, de la Perse, et des nations scandinaves. Pour compléter son œuvre de prédilection, il s'était, dans les derniers temps de sa vie, attaché de préférence à mettre en lumière les débris de la tradition primitive qui sont enfouis dans les livres sacrés des peuples idolâtres. C'est ainsi qu'il avait publié sur l'Edda, dans les *Annales de philosophie chrétienne,* un essai qu'il comptait développer plus tard. La mort l'a surpris la plume à la main sur les traditions chinoises. Il voulait ensuite s'enfermer en Perse, avec les livres Zends, puis dans l'Inde, pays sur lequel il était loin de partager les rêves de l'orientalisme contemporain. C'est là qu'il eût prouvé combien les plus simples règles de la critique s'accordent toutes à nous montrer sur les bords du Gange le rendez-vous, et non le point de départ des religions de l'Orient.

« Impossible de méconnaître, dans le rare enchaînement de ses travaux, cet esprit de suite, un des plus heureux attributs du caractère et du talent de M. Riambourg. Toutefois, ces hautes méditations, si persévérantes qu'elles fussent, n'ont point suffi à l'absorber entièrement.

« Des questions fort diverses, une surtout d'une incontestable gravité, celle de la certitude, étaient à l'ordre du jour et sollicitaient à ce titre l'activité de son zèle. Dès l'apparition du deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence,* M. Riambourg démêla les équivoques et les faux-fuyants d'une dialectique décevante et il en fit justice. On tenta en vain de l'amener plus tard à rendre, dans le prologue ou dans l'épilogue de l'*Ecole d'Athènes,* un hommage indirect à M. de Lamennais. D'imposantes questions de détails, qu'un autre grand écrivain,

M. Cousin, avait faussées de son côté avec toute l'autorité de son nom et toute la supériorité de son style, trouvèrent aussi en M. Riambourg un appréciateur exact, mais sévère comme la vérité. Après *Rationalisme et tradition,* viennent les travaux qui en sont l'appendice, entre autres l'aperçu d'une *Nouvelle direction à donner à la polémique chrétienne,* travaux qui furent pour M. Riambourg le chant du cygne. Nous avons cru, a dit M. Foisset, devoir rapprocher et réunir cette double controverse avec deux célébrités contemporaines. Nous y avons joint quelques fragments, précieux *mélanges de philosophie religieuse ;* et comme spécimen de ce que pouvait l'inaltérable rectitude d'esprit de l'auteur, nous donnons à la suite un fragment *sur le beau et sur le goût,* égal pour le moins, ce nous semble, à ce que Montesquieu avait écrit sous le même titre pour la première Encyclopédie.

« Un autre labeur de M. Riambourg a reçu du tremblement de terre de 1848 un caractère en quelque sorte prophétique : c'est son étude sur le socialisme saint-simonien. On ne peut lire aujourd'hui ces pages divinatoires sans admirer la perspicacité singulière qui, dès 1832, signalait avec une telle sûreté de coup d'œil la portée formidable de cette dernière évolution de l'esprit antichrétien.

« Ce sera, dans l'avenir, la gloire immortelle de M. Riambourg d'avoir plongé tout d'abord jusqu'au fond de toutes les questions philosophiques et sociales de notre époque, d'avoir deviné, d'avoir prédit, il y a vingt ans, presque tout ce que nous voyons aujourd'hui.

« Dès 1828, il démontrait péremptoirement, non seulement la stérilité de l'école écossaise, mais le néant philosophique de l'éclectisme contemporain. Seul alors, si je ne me trompe, il vit clairement que cet éclectisme prétendu n'était qu'un syncrétisme déguisé, et que tout ce dogmatisme apparent n'aboutirait qu'à une nouvelle forme de scepticisme. Seul ou presque seul, il démasqua l'irreligion ésotérique de cette école ; seul, il annonçait dès-lors (1829) la coalition qui est sous nos yeux, la coalition de toutes les sectes philosophiques et des sectes protestantes contre ce grand centre de foi et d'autorité, le catholicisme. Il attacha des premiers à cette coalition le nom qui lui restera ; il l'appela le *Rationalisme*, et il prit acte de l'impuissance radicale de l'école nouvelle à tenir la vaine promesse du déisme au siècle dernier, acte de son impuissance à constituer ce qu'on nommait la religion naturelle, de son impuissance à ancrer

solidement ces deux ancres de toute société civilisée, la foi en Dieu et le dogme de la vie future.

« Veut-on quelque chose de plus frappant encore? Au moment même de la débâcle saint-simonienne, quand les conservateurs d'alors se frottaient les mains, croyant la propriété sauve et sacro-sainte à jamais, M. Riambourg prédisait l'éruption socialiste de 1848. Il voyait la passion de l'égalité du bien-être sortir de nouveau, plus menaçante que jamais, des entrailles même du dogme de l'égalité révolutionnaire. Il voyait la propriété individuelle puissamment menacée, le nivellement déguisé en impôt progressif. Il voyait la famille entamée par le divorce, dissoute par la promiscuité. Il voyait le prolétariat se lever et s'écrier comme Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Il voyait enfin cette suprême alternative qu'il faut que les volontés soient *purifiées* ou *enchaînées*, et il proclamait la nécessité de rendre la France au christianisme, sous peine de voir la crise sociale se résoudre des deux parts en un appel à la force, puis la liberté périr sous l'étreinte d'un despotisme sans contrepoids et sans pitié.

« Sont-ce là des vérités assez actuelles?

« Et maintenant, dit en terminant M. Foisset, nous plaçons ces œuvres d'un homme de bien sous le patronage de toutes les âmes sincères, de tous ceux qui cherchent la vérité avec un cœur droit et un œil pur. Adversaires ou amis, nous les offrons à tous avec la même confiance ; mais elles s'adressent plus particulièrement à ceux de nos frères qui ont besoin d'être confirmés dans la foi en ces temps d'épreuve : c'est à eux que nous les dédions comme une consolation d'assez mauvais jours, et une espérance de jours meilleurs. »

Ajoutons nous-mêmes que M. Foisset ne s'est pas contenté de réunir tous les traités et les dissertations de M. Riambourg dans un ordre logique. Il les a complétés par des appendices et des introductions historiques, éclaircis par des notes judicieuses ; enfin, il s'est montré non-seulement un digne commentateur des œuvres de son ami, mais il a suppléé des lacunes, achevé, pour ainsi dire, de remplir le cadre tracé par M. Riambourg, et dont celui-ci, à vrai dire, avait à peu près terminé les plus importantes parties, celles qui concernent les questions dogmatiques. Toutefois, l'historique des sectes nouvelles restait incomplet. M. Foisset, dans ses préfaces, s'est

chargé de cette œuvre que sa grande connaissance des travaux de la polémique moderne lui rendait plus facile. Il a repris dès l'origine l'histoire des sectes contemporaines et l'a élucidée brièvement, d'un style piquant et nerveux, quelquefois avec une légère ironie qui fait ressortir plus vivement les arguties et les contradictions dans lesquelles ces sectes et leurs prédicants se sont débattus tour à tour pour aboutir au néant.

Cette nouvelle édition des œuvres de M. Riambourg est une précieuse révélation. A mesure qu'on lira cet écrivain, on reconnaîtra davantage que, sous des formes graves, modestes, tempérées, aucun esprit plus neuf, plus vrai, plus original, n'a éclairci de nos jours ces grandes questions qui agitent le monde philosophique, et dont la religion doit sortir victorieuse, si l'on s'en fie du moins à l'expérience des temps.

FRANTIN.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 décembre 1850.

« La paix est assurée ! » telle est la grande nouvelle que le télégraphe électrique, avec son *instantanéité* miraculeuse, s'est chargé de transmettre d'Olmütz à Berlin et de Berlin dans toutes les directions de l'Allemagne. Il semblait un moment auparavant que les grandes guerres de Wallenstein et de Napoléon allaient recommencer ; l'orateur le plus en évidence du congrès de la Paix s'enrouait à évoquer le démon des combats; des masses d'hommes aguerris par les terribles campagnes de la Lombardie et de la Hongrie se dirigeaient vers la Hesse électorale, et du côté du Nord deux cent mille hommes de la landwehr, quittant à regret leurs foyers, se flattaient au moins de ne pas être envoyés pour rien dans des bivouacs de neige ; les Chambres prussiennes, convoquées en même temps qu'on appelait la landwehr sous les armes, manifestaient à leur première réunion des intentions encore plus belliqueuses ; on remarquait qu'en prononçant son discours d'ouverture, Frédéric-Guillaume IV avait agité l'aigrette de son casque (car il était casqué) d'une manière formidable : en tout autre temps que le nôtre, il n'aurait pas fallu la centième partie de ces amorces pour amener une explosion générale. Mais les orateurs du congrès de la Paix devraient se montrer un peu plus fidèles à leurs antécédents et tirer au moins parti de la seule apparence qui puisse donner un corps à leurs rêveries, je veux parler de la difficulté très-réelle qui existe aujourd'hui à ce que les grandes puissances de l'Europe puissent être entraînées dans une guerre générale; soit qu'en effet la paix ait tellement passé en habitude qu'elle tende à devenir une condition ordinaire du droit international, soit plutôt que les moyens prodigieux d'accélération que la science a mis au service des affaires humaines, en rendant les explications toujours possibles et souvent opportunes, aient donné à la diplomatie une puissance

inconnue jusqu'à notre époque. Le pauvre Pétrarque, qui s'épuisait à courir d'un prince à l'autre dans l'Europe du XIVe siècle, toute hérissée de forteresses, aurait satisfaction aujourd'hui à répéter son cri de désarmement :

I'vo gridando, pace, pace, pace !

« La paix est assurée ! » mais vraiment qui pourrait se confier à cette espérance ? La trève paraissait impossible à obtenir : l'Autriche était arrogante, la Prusse blessée au vif; son roi, bourrelé d'irrésolutions, aurait été charmé qu'un branle quelconque l'affranchît de la nécessité de prendre un parti : le prince royal, dont la moustache se hérissait, poussait son frère du talon de sa grosse botte ; M. de Radowitz, nouveau La Trémouille que les larmes d'un autre Charles VII avaient suivi dans un exil forcé, était allé voir si lord Palmerston, en faveur d'une perspective de désordre universel, ne prendrait pas son parti sur le démembrement du Danemark et la création de la marine allemande. Après la mort subite du comte de Brandebourg, il ne restait qu'un homme raisonnable et déterminé pour tenir tête à la tempête : cet homme s'est trouvé à point pour le salut provisoire de la Prusse. M. de Manteuffel, qui partage avec le comte de Brandebourg l'honneur d'avoir remis son roi sur le trône, après les humiliations du mois de mars 1848, les plus cruelles qu'une tête couronnée ait eues à subir, demande par le télégraphe électrique, au premier ministre de l'Autriche, le prince de Schwartzenberg, de s'aboucher avec lui à Olmütz ; les chemins de fer ont bientôt réuni les deux représentants des puissances quasi-belligérantes. Manteuffel et Schwartzenberg sont enfermés ensemble, et M. de Meyendorff, l'agent russe, reste discrètement à la porte, sans avoir besoin d'y appuyer son oreille pour entendre ce qui se dit à l'intérieur. De cette unique conférence sortent des préliminaires d'arrangements que le négociateur prussien se hâte de rapporter dans sa capitale ; une fois lancé, M. de Manteuffel enlève l'affaire ; un ministre opposant, M. de Ladenberg, se retire ; le roi, tout charmé d'avoir rétabli, comme il dit, l'unité dans son gouvernement, apprenant que les Chambres, au lieu de lui lire une adresse, s'apprêtent à entonner un de ces chœurs de comparses italiens, *andiamo, marciamo,* comme la Péninsule en hurlait dans le bon temps de Gioberti, le roi proroge, et Berlin mettant à son indignation un frein salutaire, laisse à la Bourse à décider si les fonds doivent monter ou descendre, parti difficile à prendre dans un pays où l'on dit toujours à la fois oui et

non. Tels sont les fondements de cette paix fragile que l'on nous donne pour assurée.

Là-dessus je vais consulter les professeurs et académiciens mes confrères. Dernièrement l'un des plus illustres, et peut-être le plus influent d'entre eux, M. Jacob Grimm, écrivait dans les journaux de Berlin pour raviver la souscription en faveur des insurgés du Holstein : « Quoi! s'é-« criait-il avec indignation, il y a des gens ici qui donnent des sommes « folles pour aller voir *mamsell*[1] *Rachel* dans des tragédies françaises, « et qui ne voudraient pas sacrifier la dixième partie de cet argent au « soutien des braves soldats qui se font tuer pour la patrie allemande! » M. Grimm suivait ainsi la pointe du congrès scientifique de Francfort, où, comme on sait, dès avant 1848, il avait été décrété que la communauté de langue prouvant l'unité de race, et l'unité de race constituant les nations, toute séparation d'une province de langue allemande d'avec l'unité germanique était un crime, toute constitution de gouvernements distincts entre les Allemands un malheur pour la patrie, et qu'en conséquence il était urgent de compléter l'Allemagne et de centraliser les forces politiques de ce pays. On n'ignore pas non plus que c'est d'après ces principes que les anciennes *Bürschenschaften*, quoique grisonnantes, profitèrent de l'ébranlement de 1848 pour pousser à cette grande œuvre d'unité, et que de cette tentative de tout confondre est sortie en effet la plus grande confusion qu'il ait été donné à un cahos germanique de produire.

Si nos confrères me le permettent, je remonterai avec eux jusqu'à la source de ces illusions, et je prendrai la liberté de leur objecter : 1° qu'il n'est pas du tout certain que la communauté de langue démontre l'unité de race; 2° que les races les moins mêlées sont celles qui ont plus de peine à vivre en corps de nation : d'où découlent à nos yeux ces deux conséquences, d'abord que si l'Allemagne forme une nation, c'est qu'heureusement pour elle, elle n'a pas l'unité de race qui semblerait résulter de l'unité de langue, et ensuite que si l'Allemagne a marché moins rapidement que d'autres peuples, tels que la France et l'Angleterre, vers l'unité de gouvernement, c'est qu'il n'y avait pas assez de diversité et de mélange dans les éléments qui la composent.

En France, il s'en est fallu de très-peu que nous ne restassions divisés

[1] En Allemagne on désigne dédaigneusement par ce titre de *Mamsell* les pauvres françaises, gouvernantes ou marchandes de modes, qui vont chercher fortune au delà du Rhin.

comme l'Allemagne : entre la langue d'oil et la langue d'oc, il y avait plus d'antipathie naturelle qu'entre le haut et le bas allemand ; mais chez nous, de très-bonne heure, les méridionaux ne purent se passer des gens du Nord. Au VIIIe comme au XIIIe siècle, ce sont les rudes batailleurs du Nord qui préservèrent le midi de la Gaule des envahissements et des influences de l'islamisme : des gens sauvés ne marchandent guère l'autorité que prétendent sur eux leurs sauveurs, et pourtant ces services n'auraient pas suffi pour dégoûter nos méridionaux de secouer le joug des Français proprement dits, si ceux-ci étant tombés à leur tour dans la corruption et la servitude, la fidélité du Midi, que tenait en haleine une aversion constante pour d'autres gens du Nord, ceux-là même qui avaient mis sous leurs pieds la vieille France, si cette fidélité, dis-je, n'eût la première empêché le drapeau national de tomber à tout jamais dans l'ignominie. De ce dévouement si essentiel, qui relevait d'une manière inespérée les provinces du sud, est sorti un contrat d'union indissoluble entre les deux moitiés de notre territoire, contrat que la politique vraiment libérale de nos rois a toujours travaillé à confirmer, par le soin qu'elle n'a cessé de prendre de ne faire aucune distinction sous le rapport des faveurs et de l'influence entre les Français anciens et nouveaux, entre ceux qui parlent la langue de Bossuet et ceux qui pensent dans celle des troubadours.

En Allemagne, ni la distribution des races ni leur histoire n'offrent rien de semblable à ce qui s'est passé en deçà du Rhin. Les purs Allemands ne sont pas au nord : ils occupent le midi ; appuyés contre les contre-forts des Alpes, poëtes, majestueux et pesants comme les anciens Germains, ils regardent avec une placidité hautaine et embarrassée l'agitation fébrile des marécages du nord, où se remue un mélange de Slaves et de Teutons, au milieu desquels triomphe l'activité, l'aptitude et l'opposition au Christianisme d'un certain nombre de juifs. Il n'y a d'exception à cette division de l'Allemagne que le cours du Rhin, sur les rives duquel se prolonge le Catholicisme, devenu le signe des vrais et purs Germains.

Dans ce partage, personne ne concède la prééminence : allez à Berlin, vous y trouverez la prétention avouée de passer une muselière à ces grands ours de la Souabe et du Tyrol, qui ne sont bons qu'à verser leur sang pour la patrie allemande, exploitée par les renards du Nord. Revenez à Vienne ou à Munich, vous serez frappé de ce qu'y a de vivant la tradition de l'empire : ces Germains de pur sang, qui ne se meuvent

qu'à leurs heures, ne demandent pas mieux qu'à Berlin soit l'Athènes de l'Allemagne, pourvu que la Rome en soit de leur côté; et c'est qu'en effet, quoiqu'ils aient laissé le principe de l'autorité impériale s'émietter dans la pratique jusqu'à devenir purement nominal en dehors de quelques provinces, ils n'ont jamais souffert, quand arrivait le moment de se prononcer sérieusement, que l'empire émigrât dans le nord. Quelques élections eurent lieu, à la faveur des querelles religieuses, hors de la haute Allemagne; elles n'eurent jamais qu'une influence éphémère : au XIIe siècle, à peu près aux mêmes lieux où s'agite aujourd'hui l'ambition de la Prusse, Henri de Lion, duc de Saxe, se crut bien près de ravir la suprématie à l'Allemagne méridionale : il expia son agrandissement par une chute qui a laissé un long retentissement dans l'histoire.

La Prusse poursuit depuis près de deux cents ans une intrigue de même genre : elle a pu se croire au moment de toucher le but. Frédéric-Guillaume IV, tout meurtri qu'il reste sous ses dernières tergiversations, se flatte peut-être encore de ressaisir cette couronne impériale qu'il a dû refuser des mains de la démagogie : mais si l'on jugeait de l'avenir de la monarchie prussienne uniquement d'après les symptômes actuels, les gens sensés ne parieraient pas pour Athènes contre Rome.

Nous devons donc nous garder soigneusement de nous angarier dans une alliance prussienne. A l'égard de ce que nous devons faire au milieu de ces débats, il est curieux d'observer la double tendance qui se manifeste dans le sein des mêmes journaux. Nous ne parlons pas du troisième parti à prendre, celui que recommandait le lucide rapport de M. de Rémusat sur le projet de décret qui autorise une levée de quarante mille hommes en France. La neutralité, l'abstention rigoureuse de toute immixtion dans les querelles de nos voisins n'est qu'une doctrine de circonstance : on l'emploie contre les velléités impériales, si discréditées qu'elles soient depuis le succès du message présidentiel : mais il est clair que cette neutralité n'est possible qu'à la condition que tout reste suspendu entre la Prusse et l'Autriche. La neutralité même penche plus du côté de l'Autriche que de la Prusse, et c'est en ce sens qu'il est permis de dire que le gouvernement français a déjà pris un parti; ajoutons que ce parti est le bon.

La place nous manque pour développer ici ces considérations que j'ai déjà touchées en passant, sans pouvoir m'y arrêter davantage. L'erreur

de ceux qui rêvent encore une coalition des gouvernements libéraux contre les puissances absolutistes est le résultat d'une autre illusion. Nous avons encore beaucoup de personnes qui s'imaginent que la catastrophe du 24 février n'a été qu'un accident dans notre histoire, et qu'à la première occasion nous rentrerons, comme si de rien était, dans nos errements constitutionnels. Mais les digues superficielles élevées en 1830 sont tombées probablement pour toujours : les journaux révolutionnaires ont raison ; nous résistons aux complots anarchiques par le même motif et pour la même cause que les gouvernements absolus. S'il nous arrivait d'entrer dans une coalition prétendue libérale contre les armes qui ont sauvé l'ordre dans l'orient de l'Europe, tandis que nous renversions les barricades de juin et que nous faisions passer M. Ledru-Rollin à travers le *vas-ist-das* des Arts-et-Métiers, nous serions immédiatement débordés par les auxiliaires de la démagogie auxquels il nous faudrait avoir recours, et nous n'en attirerions que plus vite sur nous le résultat auquel ont si notablement contribué les saturnales de l'anarchie ; la Russie serait à nos portes, après que nous aurions usé nos dernières forces à discipliner ce qui ne saurait l'être.

La Providence nous a conduits miraculeusement dans la seule voie qui, après des évènements comme la révolution de Février et ses suites, pouvait produire pour nous des semences de salut. En rétablissant le Pape dans ses Etats avec un dévouement et un désintéressement exemplaires, la France, au milieu des circonstances les plus critiques, a repris le premier rang parmi les puissances catholiques. En même temps, elle a introduit l'élément de conservation le plus sûr dans une société qui tombait en dissolution. Quand un président de la République française, neveu de l'empereur Napoléon, a pu être amené tout naturellement à dire que la pourpre demandée à Rome pour le vénérable archevêque de Toulouse, confesseur de la foi pendant la captivité de Pie VII, était une réparation des torts d'une autre époque, ce serait, pour ainsi dire, jeter un défi à Dieu que de manquer de reconnaissance envers lui et envers ceux qui se sont faits les instruments de sa volonté.

Que la puissance russe arrive donc sur les bords du Rhin, si les convulsions de l'anarchie allemande l'y conduisent, nous n'avons rien de sérieux à redouter de ce colosse aux pieds d'argile. Il trouvera chez nous une société organisée, une nation belliqueuse, et le seul principe qui, après l'impuissance déclarée du libéralisme politique sur le continent, puisse tenir tête à la suprématie impériale en matière de religion.

Car il ne faut pas nous le dissimuler, le combat qui suivra celui dont le dénouement mûrit en ce moment, sera, encore une fois, entre César et l'Eglise. Au lieu de la proscription, on offrira des fers au successeur de saint Pierre, et nous seuls qui, quoiqu'en République, avons fait pour lui cent fois plus que ceux qui peuvent se targuer de quelques services rendus au souverain de l'Etat pontifical, nous pourrons nous interposer de manière à garantir une indépendance si essentielle au repos du monde et au bonheur des hommes.

Pour nous engager avec sécurité dans cette voie, nous avons à notre disposition une arme bien plus puissante que toutes celles que le libéralisme politique pourrait mettre à notre service. C'est par le progrès de la liberté religieuse que nous pourrons amener l'Autriche à rejeter la tutelle compromettante de la Russie ; tout espoir de ce genre n'est pas perdu, même du côté de la Prusse : dans les dernières circonstances, Frédéric-Guillaume a senti qu'il serait dangereux de s'aliéner l'affection de ses sujets catholiques, et peut-être même son cœur a-t-il été touché par des sentiments qui, sous ce rapport, le rapprochent de nous ; il existe un contraste bien frappant entre la manière dont les nouveaux cardinaux sont honorés en Prusse et les répulsions du protestantisme anglais contre la réorganisation de la hiérarchie catholique. On a remarqué, avec juste raison, que le 4 novembre, veille du jour où le mannequin de Guy Faukes était traîné dans les rues de Londres, le cardinal Diepenbrock était accueilli dans sa ville épiscopale de Breslau avec des honneurs et un enthousiasme qui ne se peuvent comparer qu'à la réception à la fois touchante et sublime décernée à Mgr le cardinal Gousset par ses fidèles Rémois.

Il faut encore aujourd'hui glisser rapidement sur la question anglaise, quoiqu'un de nos abonnés, qui veut bien nous donner d'excellents conseils, nous demande si nous prétendons laisser à *l'Univers* le monopole des affaires religieuses de ce pays. En vérité, nous serions tentés d'abandonner toute cette tâche à M. Jules Gondon, dont les informations et le bon esprit ne laissent rien à désirer aux lecteurs les plus difficiles. Mais nous avons, malgré cela, quelque chose à dire sur l'Angleterre catholique. Plusieurs points ont pu être négligés jusqu'ici, et on nous permettra de rappeler à ce sujet que nos observations personnelles, bien que fort incomplètes, nous avaient permis d'annoncer longtemps d'avance la crise dont l'institution des nouveaux siéges n'a été que le prétexte. En attendant que nous puissions revenir sur ces grandes et délicates ques-

tions, félicitons M. Vigroux d'avoir rappelé à l'ingratitude britannique l'origine de la captivité et des souffrances de Pie VII. C'est pour avoir refusé à la toute-puissance de Napoléon d'entrer dans la coalition du continent contre l'Angleterre, que le successeur de saint Pierre a été traîné de Rome à Fontainebleau. Ainsi la fermeté d'un Pape à maintenir son caractère apostolique contre les vues exclusives d'un conquérant a été le premier échec qu'ait éprouvé une puissance fabuleuse dont le succès croissant aurait amené la ruine de l'Angleterre. Il est impossible que ce rapprochement si naturel ne produise pas un effet considérable, même au delà du détroit. En attendant, le nouveau primat de l'Angleterre catholique a été inauguré solennellement et sans encombre dans sa cathédrale de Southwark. Espérons que le libéralisme sincère et intelligent des Anglais triomphera de leur mauvais vouloir.

Un mot encore sur un déplorable scandale que, malgré tant de leçons, vient de donner la presse française. Elle s'est jetée, avec un acharnement digne des plus mauvais jours, sur une affaire criminelle jugée aux assises de la Charente, uniquement parce qu'un malheureux curé y était impliqué. Tous les hommes que 1848 a désabusés ont gémi de cet acharnement de publicité exagérée et partiale. Maintenant, qu'on fasse un retour sur les affaires du Piémont : ont-ils un si grand tort, ces prélats qui résistent à l'abolition du *for ecclésiastique?* Quant à nous, il faut convenir que nous n'avons rien gagné à ce qu'on ait supprimé toute juridiction spéciale pour les membres du clergé. On a laissé à la milice des camps ses conseils de guerre, et personne n'a réclamé contre cette exception au *droit commun*. Mais pour la milice de l'autel, c'est autre chose : il est bon, à ce qu'il semble, qu'elle reste livrée, pour un membre corrompu qu'elle renferme, à la malignité voltairienne et à l'entraînement des passions populaires.

Ch. LENORMANT.

LETTRE A M. CH. LENORMANT

AU SUJET

DES CHANTS DE LA SAINTE-CHAPELLE.

Paris, 22 novembre 1850.

Monsieur,

Certaines personnes rendent quelquefois la religion solidaire de leurs sentiments personnels et parlent trop au nom de la foi, au lieu de parler en leur propre nom. Ainsi, quiconque n'est pas avec eux est *voltairien, incrédule, impie :* il doit être suspect aux yeux des honnêtes gens...

Je n'exagère pas, Monsieur, et cet anathème est trop transparent dans la réponse que M. Félix Clément vient de publier contre moi [1], pour que je ne le signale pas.

J'avais soutenu, contre lui, ces quatre points d'archéologie musicale :

1° La perfection de la musique religieuse ne se trouve pas au XIIIe siècle, mais au VIIe pour le plain-chant, et au XVIe siècle pour la musique proprement dite ;

2° Les morceaux publiés par M. Félix Clément ne sont pas du XIIIe siècle ;

3° Dans ses traductions en notation moderne, cet artiste a prouvé que la sémiographie antique était pour lui une *lettre morte ;*

4° L'harmonie dont il a orné ses traductions n'est pas légitime, parce qu'elle repose sur la tonalité moderne, essentiellement opposée à la tonalité du moyen âge.

Je regarde ces quatre propositions comme invinciblement démon-

[1] *L'Univers,* numéros du 6 et du 10 novembre.

trées dans l'article que vous m'avez chargé d'écrire pour *le Correspondant* du 25 août dernier. Le style de mon adversaire et ses attaques sont un argument de plus en faveur de la thèse que j'ai soutenue.

En fait d'archéologie, — et il ne s'agissait que de cela entre M. Clément et moi, — les autorités seules ont le droit d'être invoquées, l'érudition seule doit être mise en jeu. J'avais combattu mon adversaire avec courtoisie : celui-ci devait me traiter de même, et il l'eût fait, Monsieur, s'il avait eu de solides raisons à m'objecter.

Je ne m'arrêterai donc pas aux colères du restaurateur des *Chants de la Sainte-Chapelle.*

Cependant, il est un point qu'il m'est impossible de laisser sans réponse. M. Clément prétend que je le calomnie quand j'avance qu'il a prétintaillé le chant du *Domine non secundum.* « Je « ne transige pas ainsi avec ma conscience, dit-il. Si j'ai affirmé que « le morceau *Domine non secundum* se trouvait, tel que je l'ai pu- « blié, dans un manuscrit du XIIIe siècle, c'est qu'il y était réelle- « ment, et il y est encore. Tout le monde peut voir ce *tractùs* à la « huitième ligne du folio 44 du manuscrit 904 de la Bibliothèque « nationale. »

Eh bien ! oui, Monsieur, ce morceau se trouve dans le manuscrit 904 ; malheureusement, le morceau est mal traduit, et le manuscrit n'est pas du XIIIe siècle, mais de la fin du XIVe. C'est bien différent, vous en conviendrez, et vous me pardonnerez, je l'espère, de ne pas avoir étudié la paléographie à la manière de M. Félix Clément.

Ainsi, il reste convenu qu'il m'était impossible de consulter les monuments de la fin du XIVe siècle, pour vérifier si M. Clément avait pris exactement sa mélodie dans un manuscrit du XIIIe. Quand on ne transige pas avec sa conscience, quand on affirme doctoralement, on doit être sûr de son fait. M. Clément donne ici la mesure de son érudition. Lorsqu'il le voudra, je suis disposé à paraître avec lui devant les savants conservateurs du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale : si ces paléographes éminents décident que le numéro 904 est du XIIIe siècle, s'ils lui assignent une autre date que la mienne, je consens à faire amende honorable à M. Clément. Jusque-là, je l'engage à parler avec plus de circonspection des monuments d'une époque qu'il ne connaît pas.

En attendant que mon adversaire accepte cet arbitrage, permettez-moi, Monsieur, de vous prendre pour juge sur ce point assez délicat : — « Dois-je continuer la lutte contre les idées de « M. Clément, ou dois-je m'occuper de travaux plus utiles, plus pro-« fitables à la religion et à l'art que je cultive? »

Ce qui m'engage à vous poser franchement cette question, c'est que la réponse de mon adversaire m'a prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'il ignore même l'*a b c* de l'archéologie.

En voici une preuve entre mille.

J'avais démontré que la *prose de l'âne,* malgré les apparences de sa notation, doit être soumise aux lois de la rhythmique musicale.

J'avais aussi démontré que le rhythme de ce morceau, dont on fait trop de bruit, est trochaïque dimètre, à l'exception de la finale de chaque strophe, qui est moins étendue.

Dans cette démonstration, je m'étais appuyé sur l'autorité du P. Kircher, à qui l'on ne peut contester d'immenses connaissances en musique et même en prosodie latine.

Or, laissant de côté l'autorité de Kircher, M. Clément m'a fait cette réponse que vous apprécierez :

« Si j'avais exigé de M. Roger, lorsque je lui faisais répéter « l'*Orientis partibus,* etc., qu'il lût la prose de M. Th. Nisard, il « m'eût répondu, avec son bon sens ordinaire : *Dispensez-moi de « vos traités : la note et les paroles m'en apprendront beaucoup plus « qu'eux; les avez-vous? chantons.* Et bien lui en eût pris; car ses « souvenirs de collége lui sont encore assez présents, et la façon dont « M. Théodore Nisard scande les vers eût été cause que ma répétition « se serait passée en éclats de rires. Que M. Th. Nisard appelle tro-« chée un spondée, brève une longue, longue une brève, uniquement « pour me contredire, c'est trop grand dévouement, et MM. Adolphe « Adam et Halévy, s'ils sont aussi bons latinistes qu'ils se déclarent « archéologues, doivent être un peu déconcertés de l'intrépidité du « Curtius de l'Académie des Beaux-Arts.

« Voici cette curieuse quantité :

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Orientis partibus

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Adventavit asinus

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Pulcher et fortissimus

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Sarcinis aptissimus.

— ◡ — ◡ — ◡
Hez sirasne hez !

« Un élève de cinquième, continue M. Clément, rétablirait ainsi « cette prosodie singulière :

◡ ◡ — — — ◡ ◡
Orientis partibus

— — — ◡ ◡ ◡ ◡
Adventavit asinus

— ◡ — — — ◡ ◡
Pulcher et fortissimus

— ◡ — — — ◡ ◡
Sarcinis aptissimus.

— ◡ — — —
Hez sirasne[1] hez !

« Tels sont, dit encore mon adversaire, les pieds que M. Th. Nisard « appelle trochaïques ; tel est l'exemple choisi par lui d'une *succes-« sion symétrique de trochées...* Si les découvertes que M. Th. Nisard « nous annonce avec tant d'emphase sont aussi étonnantes que celle-« ci, il y aura du plaisir à être de ses lecteurs, et on ne peut que « l'encourager. »

Je vous demande bien pardon, Monsieur, de citer *in extenso* ce long passage. Vous aimez les monuments, et, certes, les paroles que je viens de rapporter en fournissent un de la plus remarquable espèce.

De deux choses l'une : quand on écrit de pareilles énormités, ou l'on se moque du public, ou l'on ne se doute pas du premier mot de la science.

M. Clément m'accuse d'appeler trochée un spondée, brève une longue, longue une brève, *uniquement pour le contredire ;* il m'accuse de ne pas savoir scander les vers et d'en connaître moins, sur ce chapitre, que le plus piètre élève de cinquième.

Vous savez, Monsieur, que je n'ai jamais eu la prétention de trouver des vers dans la prose de l'âne. J'ai parlé de rhythme musical, et non de poésie. M. Vincent a trop bien prouvé la différence radicale qui existe entre ces deux choses, pour que je me sois avisé de les confondre ; et vous-même, Monsieur, vous ne me l'eussiez pas permis. Je me suis appuyé sur Kircher, qui dit positivement :

[1] Pourquoi M. Clément fait-il long l'*e* muet final du mot *sirasne?* Je l'ignore...

« *Magna... inter pedes musurgis et poetis usitatos differentia est.*
« *Poetæ enim quantitatem syllabarum in pedibus metro alicui debitis*
« *exactius servant. Musurgi verò ad omnium syllabarum correptionem*
« *productionemque non respiciunt, sed mediarum tantum sive penul-*
« *timarum syllabarum quantitatem cum primis servant; reliquas verò*
« *syllabarum non curant, sive longæ sint, sive breves. Ita bissylla-*
« *barum pedes promiscue pro spondæo, iambo, pyrrichio accipiunt*
« *musurgi, cum auditui in bissyllabis brevitas aut tarditas motûs sit*
« *imperceptibilis.* » (*Musurgia*, tom. II, p. 30.)

Ces paroles sont formelles, et elles ont d'autant plus d'autorité que toutes les proses chantées dans la liturgie de Paris sont rhythmées d'après cette règle fondamentale. Ainsi, sans avoir égard aux quantités prosodiques, et uniquement en vertu de l'accent qui, dans les mots de plus de deux syllabes, détermine la symétrie des mètres de la rhythmique musicale, on dit :

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Exultet Ecclesia,

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Dum triumphat Gallia

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Patre Dyonisio.

(*Prose de la fête de saint Denis.*)

On trouve encore des trochées dans ce morceau célèbre :

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Veni Sancte Spiritus

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Et emitte cœlitus

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡
Lucis tuæ radium.

(*Prose de la Pentecôte.*)

On ne respecte pas plus la prosodie dans cette cantilène populaire que tout le monde sait par cœur :

◡ — ◡ — ◡ — ◡ —
O filii et filiæ,

◡ — ◡ — ◡ — ◡ —
Rex cœlestis, rex gloriæ,

◡ — ◡ — ◡ — ◡ —
Morte surrexit hodie,

◡ — ◡ —
Alleluia.

En Espagne, on suit les mêmes principes qu'en France, du moins pour la prose des morts, que don Francisco Marcos y Navas note de la manière suivante, dans son *Arte, ó compendio general del canto llano* (Madrid, 1816, in-4°) :

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Dies iræ, dies illa

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Solvet sæclum in favillâ :

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Teste David cum Sybillâ (p. 248).

Il me serait facile, Monsieur, de faire cent autres citations de ce genre ; mais les précédentes suffisent pour prouver surabondamment qu'il n'y a rien de *ridicule* dans la doctrine que j'ai invoquée.

Et que M. Clément ne dise pas que cette doctrine est nouvelle dans l'Eglise : ce serait, de sa part, une seconde erreur.

Dom Jumilhac, parlant, en 1671, de la disposition des notes longues et brèves dans les chants métriques, s'exprime ainsi :

« Cette disposition doit estre observée, encore bien que les dic-
« tions ou syllabes de grammaire ou de poësie, sur lesquelles les
« notes du chant sont appliquées, se trouvent avoir d'autres pieds et
« une quantité différente de celles des notes du chant ; parce que le
« chant a les temps, les pieds et la quantité, qui sont propres à sa
« mélodie et à sa musique, *independamment de ceux de la grammaire*
« *et de la poësie.* » (*La science et la pratique du plain-chant*, nouvelle édit., par Th. Nisard et A. Le Clercq, gr. in-4°, 1847, p. 159.)

Le savant Bénédictin donne ensuite différents exemples, parmi lesquels je choisis à dessein ceux des chants trochaïques.

Premier exemple :

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Tibi, Christe, splendor Patris,

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Vita, virtus cordium,

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
In conspectu angelorum

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Votis, voce psallimus,

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Alternantes concrepando

— ᴗ — ᴗ — ᴗ — ᴗ
Melos damus vocibus (p. 163).

Deuxième exemple :

— ◡ — ◡ — ◡ — ◡

Veni, Sancte Spiritus, etc. (p. 254).

Cette prose de la Pentecôte, dont j'ai déjà parlé, se trouve écrite en notation porportionnelle, conformément aux principes de Kircher et de Jumilhac, dans un manuscrit du XIVe siècle. (Bib. nationale, ancien fonds latin, n° 1337, fol, 369, verso.)

Walther Odington, Bénédictin du monastère d'Evesham, en Angleterre, est l'auteur d'un traité de musique, intitulé : *De speculatione musicæ*. Le seul manuscrit que l'on connaisse de ce précieux ouvrage inédit existe à Cambridge. L'auteur, qui vivait au XIIIe siècle, distingue soigneusement ce qui convient au plain-chant et à la musique. Lorsque le plain-chant doit être soumis aux temps de la mesure, comme dans les proses, par exemple, ce n'est pas la notation qui l'indique, mais les différents mètres de la rhythmique musicale (voir la 4e partie du livre d'Odington : *De inæqualitate temporum in pedibus quibus metra et rhythmi decurrunt*).

Aurélien de Réomé, célèbre musicographe du IXe siècle, dit, en parlant du chant rhythmique :

« Rhythmus... est modulata verborum compositio, non metrorum « (poeticorum scilicet) examinata ratione, sed numero syllabarum... « ut pleraque ambrosiana carmina. Unde illud :

O rex æterne Domine,
Rerum Creator omnium,

« ad instar metri iambici compositum, nullam tamen habet pedum « rationem, sed tantum concentus est rhythmica modulatione. » (Apud Gerberti *Scriptores*, t. I, p. 33.)

Guy d'Arezzo parle dans le même sens, au commencement du XIe siècle.

Le vénérable Bède, l'une des lumières de l'Eglise dans la première moitié du VIIIe siècle, n'est pas moins explicite. On peut consulter son traité *de Arte metricâ*, et l'on y trouvera trente démentis aux assertions de M. Félix Clément.

Ainsi, par exemple, au chapitre 24 : *de Rhythmo* (p. 77 du VIe vol. de l'édition de Giles, Londres, 1843), ce saint docteur dit que, de

son temps, on chantait *ad formam metri trochaici* l'hymne du jugement dernier dont voici la première strophe :

Apparebit repentina
Dies magna Domini,
Fur obscura velut nocte
Improvisos occupans.

Dans le même chapitre, il dit encore :

« Ad instar iambici metri pulcherrimè factus est hymnus ille præ-
« clarus :

O rex æterne Domine,
Rerum Creator omnium,
Qui creas ante sæcula
Semper cum Patre Filius. »

Après de pareilles autorités, ne suis-je pas en droit de renvoyer les plaisanteries de mon adversaire à leur véritable adresse ?

A moins donc que vous n'en jugiez autrement, Monsieur, je laisserai désormais les *Chants de la Sainte-Chapelle* faire leur chemin *sans tambour ni trompette*, selon l'expression des *Annales archéologiques*. A quoi bon consumer le temps en pure perte ? Le public n'est-il pas édifié sur l'œuvre de M. Clément, et M. Clément est-il capable de profiter des avis d'une critique loyale ?

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Théodore Nisard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Voyageur de la jeunesse dans les cinq parties du monde, contenant la description géographique et pittoresque des divers pays, l'esquisse des mœurs de chaque peuple, le tableau des religions et des gouvernements, l'historique rapide des principaux Etats, des détails ethnographiques sur les races humaines, l'indication des produits agricoles et industriels des diverses contrées de la terre, et la peinture des merveilles de la nature et de l'art, par MM. Champagnac et Olivier. — Splendide in-4° de 644 pages, illustré de 22 gravures par Rouargue frères[1].

Le Buffon de la jeunesse, zoologie, botanique, minéralogie, par P. Blanchard, revu, corrigé et augmenté par M. Chenu. — In-4° de 620 pages, illustré de 100 planches contenant plus de 400 sujets d'histoire naturelle, dessinées et gravées par nos meilleurs artistes.

Le Plutarque de la jeunesse, ou Abrégé des Vies des plus grands hommes de toutes les nations, par P. Blanchard, nouvelle édition, corrigée et continuée jusqu'à nos jours par un professeur de l'Université. — In-4° de 530 pages, avec gravures sur bois.

Très-riche collection de magnifiques étrennes.

G. Darboy.

[1] Librairie de Belin-Leprieur et Morizot, éditeurs, 3, rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à la prochaine livraison l'extrait du travail de M. Hefele sur l'Inquisition, que nous avions promis pour cette fois.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



DE L'ORIGINE DE L'INQUISITION

COUP D'OEIL HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE SAINT-OFFICE D'ESPAGNE

(D'APRÈS M. HEFELE [1].)

Le travail dont nous commençons la publication a été annoncé dans la *Revue politique* du 24 novembre dernier ; il se rapporte au sujet que nous traitions dans cette *Revue*, mais nous tenons essentiellement à ce qu'on ne le considère pas comme une suite et un développement de la discussion que nous avions alors entamée. Il ne s'agit plus de prolonger la polémique et de continuer à parler, tandis que l'honorable adversaire que nous avions choisi garde le silence; c'est un témoignage étranger que nous apportons, c'est celui d'un homme qui a étudié la question dans ses sources, et qui, en marquant avec soin les limites de la responsabilité qui pèse sur l'Église dans le jugement qu'on doit porter du passé, doit contribuer à calmer des inquiétudes exagérées, et à rétablir l'harmonie entre les défenseurs de la même cause. Tel est le but que se proposent certainement tous ceux qui, dans des positions diverses, sont intervenus, soit pour éclairer, soit pour rendre moins ardente la discussion qui avait l'Inquisition pour objet, et nous croyons respecter la liberté des opinions dans une matière certainement douteuse, en multipliant les témoignages au lieu d'insister sur notre propre jugement.

Depuis un certain nombre d'années l'histoire du moyen âge a reçu de grandes lumières des travaux consciencieux de plusieurs historiens émi-

[1] *Le cardinal Ximénès et la situation de l'Église d'Espagne à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe*. Un fort volume in-8°, 1844. A Tubingue, chez R. Laupp, libraire.

nents de France et d'Allemagne, catholiques et protestants. S'il faut rendre hommage aux rares capacités et au zèle patient qu'ils déployèrent tous dans ce pénible débrouillement, il faut mentionner en particulier, avec un juste tribut d'éloges, l'esprit probe et impartial qui guida les derniers dans la recherche des faits et inspira leurs jugements. Que çà et là des principes hétérodoxes, des préjugés d'éducation fassent saillie dans leurs belles œuvres, cela tient à la différence des systèmes religieux, différence qui n'infirme en rien leur sincérité et laisse intact leur noble caractère. Dieu seul possède le mystère de ces hommes au cœur honnête, à l'esprit éclairé, qui servent la cause de la vérité sans en avoir reconnu encore le drapeau.

Combien ce beau mouvement de la science historique était à désirer, combien il était devenu urgent, non-seulement pour les intérêts généraux de la vérité, mais surtout pour qu'il fût fait justice enfin de toutes les accusations dirigées par des écrivains légers ou passionnés contre un passé que ceux-là ignoraient et que ceux-ci défiguraient pour pouvoir l'insulter mieux! Que de calomnies, par exemple, que de jugements exagérés ont eu cours, récemment encore, sur le rôle historique d'un Innocent III, d'un Grégoire VII, que Hurter et Voigt viennent de rétablir, il y a quelques années, avec une fidélité qui les a tant honorés! Combien d'autres caricatures longtemps en vogue et qui ont été enfin remplacées par une peinture exacte dans des cours publics et dans des ouvrages estimés! Nous nous abstenons de mentionner en détail tous les services rendus par les recherches d'hommes aussi recommandables que MM. Audin, Lenormant, Guizot, L. Ranke, Hook et beaucoup d'autres encore, soit historiens, soit critiques : grâce à leurs efforts, l'opinion est revenue sur bien des arrêts qu'elle avait trop légèrement acceptés, et ce retour est pour ses auteurs à la fois un éloge et une récompense.

Entre tous les sujets qui ont été remaniés par des écrivains de mérite, l'histoire de l'Inquisition espagnole avait surtout besoin de devenir l'objet d'un nouvel examen. Jamais, en effet, la déclamation et des préjugés de toute espèce n'avaient rendu plus méconnaissables les données de l'histoire : on avait confondu les choses qu'il était de la plus haute importance de distinguer, enveloppé dans un commun anathème actes et intentions, institutions et abus; jugé par les idées du siècle où l'on vivait ce qui ne pouvait être isolé du cadre des circonstances qui l'avaient produit; enfin, trop souvent, en abordant sa tâche, l'on avait

oublié que l'historien sérieux et digne de ce nom doit s'élever au-dessus des mesquines passions qui agitent les partis et n'avoir d'autre préoccupation que celle de trouver la vérité.

Sans insister dès à présent sur le détail des injustices commises relativement aux faits et aux personnages qui figurent dans l'histoire de l'Inquisition espagnole, rappelons ici cependant la confiance si peu méritée que le public français accorda à l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne,* dans les premières années de la Restauration. Ajoutons encore que peu de temps après la publication de cet ouvrage, un abrégé en fut fait, et qu'un livre aussi peu digne de la gravité de l'histoire est arrivé jusqu'à sa quatrième édition. Nous ne tarderons pas à faire plus intime connaissance avec l'auteur de l'*Histoire critique,* le *respectable* chanoine *Llorente,* et alors nous pourrons nous convaincre jusqu'à quel point son œuvre justifie les éloges et le *grand succès d'estime* qui l'accueillirent.

Sentant tout ce que cet état de choses laissait à l'historien de devoirs à remplir, un savant de mérite, professeur à l'université de Tubingue, le docteur Hefele, profita de l'occasion et publia, avec ses études sur le cardinal Ximénès, un travail remarquable sur l'Inquisition. La littérature allemande possède cet ouvrage depuis 1846, et, en considérant l'intérêt et l'importance du sujet, comme aussi la sagesse de la critique et l'ampleur de l'esprit philosophique avec lesquels il a été traité, on s'étonne de ne point encore le voir traduit dans notre langue. En attendant qu'on lui fasse un honneur si légitime, nous pensons rendre service en acquérant à l'histoire et à la critique françaises cette partie de l'ouvrage que l'auteur a consacrée à la question de l'Inquisition. Sans nous attacher au plan qu'il a suivi, nous reproduirons la substance de son travail dans trois articles : le premier renfermera une esquisse rapide des diverses phases du droit coërcitif usité contre les hérétiques, jusqu'à l'établissement de l'Inquisition inclusivement ; dans le second, nous soumettrons à un examen critique les principales objections tirées de l'histoire et du code du Saint-Office espagnol ; enfin, l'objet du troisième article sera surtout de mettre dans son véritable jour la part d'influence qu'exercèrent sur ce tribunal, le Saint-Siége d'une part, le pouvoir politique de l'autre.

I

Le but de l'esquisse historique que nous allons donner est de constater

le sens précis qu'il faut attacher à certains termes dont on se sert abusivement pour désigner des institutions et des faits radicalement différents, et, par conséquent, de faire cesser la solidarité que cette confusion établit entre eux, non-seulement dans l'esprit d'une bonne partie du public, mais particulièrement encore dans la polémique à laquelle la question de l'Inquisition donne assez fréquemment lieu. Ainsi, en admettant, suivant l'usage de l'histoire, que l'Inquisition est un tribunal permanent spécialement occupé de rechercher et de punir les hérétiques, nous verrons que la date réelle de l'origine de cette institution est celle du concile de Toulouse, tenu en 1229, et que les dispositions antérieures portent toutes le caractère d'une mesure plus ou moins extraordinaire et transitoire. Quant à la différence profonde qui existe entre cette dernière institution, que nous appellerons Inquisition *ecclésiastique*, et l'Inquisition *politique* établie en Espagne par Ferdinand-le-Catholique et Isabelle, en 1481, nous nous réservons surtout de la démontrer dans notre troisième article.

Commençons maintenant notre examen du droit coërcitif contre les hérétiques, dès les premiers temps de l'Eglise.

Les documents qui nous restent des temps apostoliques nous prouvent avec évidence que dès son berceau l'Eglise possédait un tribunal en matière de foi.

Il n'en pouvait, au reste, être autrement : société extérieure en même temps que spirituelle, fondée sur l'unité de la doctrine et du culte, l'Eglise, à moins d'abdiquer sa mission, devait exercer une vigilance sévère sur l'intégrité de son dépôt et disposer de moyens efficaces pour réprimer ses membres rebelles.

Quelle était la nature de cette répression? Comme le tribunal lui-même, les peines qu'il décernait étaient purement spirituelles et ecclésiastiques, et n'avaient aucun effet dans l'ordre civil : ainsi, l'hérétique *obstiné* était banni de la communauté des fidèles, frappé d'excommunication.

A l'avénement de Constantin au trône des Césars, une nouvelle ère commence pour l'Eglise : au lieu d'en être le persécuteur, le chef de l'empire devient le plus considérable et le plus puissant de ses membres. Une alliance s'opère entre les deux pouvoirs ; Constantin se déclare le protecteur de l'Eglise ; il s'intitule *episcopus ad extra ;* il sera le bras séculier qui sanctionnera dans l'ordre civil les condamnations portées par le pouvoir spirituel ; et, en effet, jugeant que le contact des hété-

rodoxes est un danger pour ceux qui professent la vraie foi, ce prince décerne contre l'hérésie l'exil et d'autres peines de ce genre. A ses yeux, c'était à la fois accomplir envers l'Eglise le devoir de la piété filiale et garantir l'ordre et la tranquillité publics, que les discordes religieuses troublent toujours dans un Etat.

Si c'est Constantin qui attacha le premier des peines temporelles au crime d'hérésie, sa sévérité fut bien dépassée par les Ariens, quand, arrivés au pouvoir, ils usèrent de représailles. Sous eux la persécution devint sanglante : emprisonnés par Constance, les orthodoxes sont condamnés, sous Valens, à être noyés, et successivement tous les princes ariens des nouveaux royaumes germaniques suivent ce cruel exemple. La fin du IVe siècle nous présente un seul cas de l'application de la peine capitale faite à des hérétiques par un empereur catholique : nous voulons parler de l'empereur Maxime, qui fit trancher la tête, vers 385, à Trèves, aux principaux chefs d'une secte qui se livrait à des actes infâmes. Cependant, outre que ce fait est tout à fait isolé, il est essentiel de faire remarquer qu'il était opposé à l'enseignement des évêques les plus distingués de cette époque. Les documents que nous en avons nous montrent que des hommes tels que saint Martin, saint Ambroise, le pape Sirice et d'autres encore se prononçaient ouvertement contre l'effusion du sang. Plus tard, saint Léon tient le même langage ; et quant à saint Augustin, bien qu'il approuvât la répression matérielle comme moyen de correction, il repoussait l'application de la peine de mort. C'est la doctrine de ce dernier Père que l'opinion accepta peu à peu et qui devint la base de la législation contre les hérétiques. Ainsi, nous voyons, sous Théodose II et Valentinien III, le crime d'hérésie considéré comme crime d'Etat, attentatoire à l'ordre et à la morale publics, et comme tel entraînant l'exclusion des emplois honorifiques, la privation du droit de succession et la perte d'autres avantages civils encore, sans être jamais puni de mort.

Cet ordre de choses nous conduit jusqu'en plein moyen âge. Pendant cette période de l'histoire, principalement à partir du règne du pape Grégoire VII, nous avons à signaler une pénétration plus intime du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel dans les sociétés chrétiennes de l'Europe. Une idée tendait alors à dominer, et le célèbre Hildebrand s'en était fait surtout le champion : c'était de réunir tous les peuples de l'Occident en une vaste alliance théocratique qui n'eût eu d'autres membres que les enfants de l'Eglise et dont le Pape eût exercé le protectorat

au nom de Dieu. De ce point de vue, évidemment, l'hérétique devenait un criminel de lèse-majesté, et, par conséquent, passible du châtiment dont la loi frappe les rebelles. Il était donc naturel de ramener au jour l'ancien droit coërcitif usité contre l'hérésie, de renouveler contre les dissidents, avec une vigueur croissante, les mesures de répression léguées par une longue tradition. Cependant, qu'on le remarque bien ici, pas plus que dans les siècles antérieurs, les docteurs du moyen âge ne voulaient de la peine capitale; les écrits de la plupart d'entre eux renferment à ce sujet des témoignages exprès : saint Bernard, par exemple, en condamne l'emploi avec toute la puissance de sa parole. Il n'est pas sans intérêt non plus d'ajouter que les lois espagnoles de cette époque contiennent à cet égard des clauses formellement prohibitives. Un seul docteur, et, chose remarquable, c'est l'admirable saint Thomas, professait un enseignement contradictoire : « Altérer la foi, disait le docteur angélique, c'est un crime dont les conséquences sont plus funestes que celles d'une altération dans la monnaie : si donc le faux-monnoyeur est puni de mort à juste titre, à plus forte raison fera-t-on bien d'appliquer cette peine à l'hérétique que des avertissements préalables n'auront pu corriger, afin de le mettre ainsi dans l'impossibilité de nuire. »

Notre but n'étant que de donner un aperçu historique, nous nous abstenons d'entrer dans l'examen philosophique et théologique de cet argument.

Avant d'aller plus loin, nous pensons qu'il est important de constater un fait invariable depuis l'origine de l'Eglise, c'est qu'elle seule, par l'organe des évêques ou des conciles, décidait des cas d'hérésie; et quand, avec Constantin, le pouvoir séculier eut commencé d'inscrire dans son code pénal et de punir par des châtiments du for civil la défection de la foi, ce n'était jamais qu'après le jugement de l'Eglise qu'il en décernait l'application. Faisons encore observer que si, dans les dix siècles que nous venons de parcourir, nous voyons l'Eglise, constamment préoccupée de la pureté de sa doctrine, exercer contre ses enfants indociles le pouvoir disciplinaire qu'elle avait reçu de son fondateur; si, d'autre part, nous voyons, à une époque donnée, la puissance temporelle sanctionner ses arrêts par la répression matérielle, nous ne trouvons point encore là les éléments de l'Inquisition suivant la notion qu'en donne l'histoire. Cependant le moment où nous allons la voir s'organiser successivement n'est plus éloigné : c'est la période que nous allons essayer maintenant de retracer.

Un phénomène remarquable que les XIe et XIIe siècles offrent à l'historien, c'est la multiplicité prodigieuse et le caractère menaçant des hérésies que vit alors surgir l'Occident, et qui, comme une contagion maligne, infectèrent toutes les classes de la société, jusqu'aux chapitres des cathédrales et aux monastères. Cette situation appelait vivement la sollicitude de l'Eglise ; il devenait urgent d'arrêter le mal par une mesure énergique : voici venir un concile général qui en offre une occasion solennelle. Tenu en 1179, le troisième concile œcuménique de Latran lance, en effet, contre les hérétiques du midi de la France, Cathares, Patérins ou Publicains et autres, un édit dont voici la teneur : « Ces hérétiques ayant osé sortir du silence et de l'obscurité en *manifestant audacieusement* leurs erreurs et en cherchant par leurs *séductions* à y faire tomber les hommes simples et faibles, sont, dès ce moment, excommuniés, ainsi que leurs fauteurs. Tous les fidèles sont tenus de cesser avec eux tout commerce et toutes relations d'affaires. » Les mêmes hérétiques désolaient alors aussi plusieurs provinces de la Péninsule ; le concile ne les oublie pas et décrète également contre eux que, « comme ils exercent des cruautés sur les orthodoxes et n'épargnent ni églises, ni veuves, ni orphelins, les fidèles sont déliés de toutes leurs obligations envers eux, jusqu'à leur réconciliation avec l'Eglise. On est autorisé à opposer la force à leurs violences, à confisquer leurs biens ; les princes chrétiens peuvent même les réduire à l'esclavage. » Le *dispositif* de cet édit, il faut le reconnaître, est sévère ; mais, d'autre part, les *motifs* qu'en allègue le concile n'étaient-ils pas de nature à le provoquer ? Nous demanderons encore, en passant, pourquoi le *judicieux* et *consciencieux* Llorente, qui cite le premier, garde sur les derniers un complet silence ?

Quelques années seulement après le concile de Latran, il s'en tint un autre à Vérone : la pensée qui avait dicté le précédent édit devait y recevoir une expression plus développée ; il nous offrira les premiers vestiges de l'Inquisition.

De concert avec les évêques et en présence de l'empereur Frédéric Barberousse, qui déclarait accepter ses décisions, la pape Lucius III, après avoir lancé l'excommunication contre les Cathares, les Patérins, les Pauvres de Lyon, etc..., et leurs fauteurs, considérant que les peines purement ecclésiastiques sont le plus souvent, pour les gens de cette espèce, un objet de mépris, arrête ce qui suit : 1° Les clercs hérétiques sont dégradés d'abord ; ensuite, s'ils ne rétractent point, livrés au bras

séculier; 2° les hérétiques laïques qui s'obstinent dans leurs erreurs sont livrés immédiatement à l'autorité séculière, qui leur infligera un châtiment; 3° on est considéré comme hérétique obstiné lorsqu'après avoir été déclaré suspect l'on ne se lave point des soupçons dont on est l'objet, en comparaissant devant l'évêque; 4° tout relaps sera admis, par grâce, à une seconde abjuration; s'il ne la fait point, il sera livré au bras séculier; 5° chaque année les évêques feront, au moins une fois, soit en personne, soit représentés par un archidiacre, une visite dans la partie de leurs diocèses habitée par les hérétiques; ils désigneront trois ou quatre personnes honorables ou au delà qui s'engageront par serment à dénoncer les hérétiques et tous ceux qui se distingueraient des autres fidèles et auraient des réunions secrètes, après quoi ils les citeront à leur tribunal et examineront leur cause. — Le concile conclut toutes ses dispositions disciplinaires en exigeant des autorités civiles qu'elles jurent de faire exécuter les sentences et les peines décernées contre les hérétiques; ceux qui s'y refuseraient devraient être dépouillés de leurs emplois et dignités; enfin, quiconque prêterait appui à l'hérésie serait déclaré infâme.

Dans l'analyse que nous venons de faire, l'on aura remarqué sans peine que des cinq résolutions que nous avons citées, les quatre premières ne sont qu'une application détaillée des principes de l'ancien droit, mais que la cinquième nous place réellement à un point de vue nouveau. Désormais les évêques sont assujettis à des voyages inquisitoriaux; ils auront, pour les seconder dans leur enquête, des assesseurs spéciaux: n'est-ce pas un premier essai du tribunal d'Inquisition que le siècle suivant verra s'organiser définitivement?

Nous omettons de mentionner les diverses mesures qui furent prises dans l'intervalle contre les hérétiques; toutes elles eurent pour base les décrets du concile de Vérone; notamment le concile œcuménique de Latran, tenu sous Innocent III, rappela le décret du concile de Latran de 1179 et insista particulièrement sur les voyages annuels des évêques prescrits par Lucius III.

Jetons maintenant un regard sur les circonstances qui amenèrent le concile de Toulouse, si célèbre dans l'histoire de l'Inquisition ecclésiastique.

Déjà nous avons rendu attentif au nombre prodigieux d'hérésies qui pullulèrent dans les contrées occidentales à la fin du XIIe siècle. L'on sait aussi que généralement elles portaient un caractère manichéiste,

dérivant par une filiation non interrompue du manichéisme des premiers siècles. Le foyer en était surtout dans les provinces méridionales de France, où, d'une part, l'appui du comte Raimond VI de Toulouse, et, de l'autre, l'ignorance et l'apathie du clergé d'alors servaient merveilleusement à leur propagation : le mal était si général et si profond que les sectaires comptaient des partisans secrets dans les rangs des prêtres et des évêques.

Innocent III, qui siégeait alors sur le trône pontifical, comprit toute la gravité de cette situation, et il se décida à nommer des légats extraordinaires, avec mission d'extirper l'hérésie des contrées qu'elle dévastait. Bien convaincu que pour vaincre une erreur la force seule est impuissante, et qu'il faut avant tout une instruction solide et l'exemple d'un clergé vertueux, il confia cette mission aux religieux de Cîteaux, dont la science et la sainteté étaient alors en grand renom. Pierre de Castelnau, frère Rodolphe et l'abbé de Cîteaux lui-même reçurent la délégation du souverain Pontife. Après avoir commencé activement leurs prédications tout seuls, ils ne tardèrent pas à avoir pour auxiliaires douze autres abbés cisterciens; le pieux évêque d'Osma, Diégo, vint même de l'Espagne avec *Domingo Guzman*, l'un de ses prêtres, pour se joindre à leurs travaux. Il n'entre point dans notre but de raconter tous les événements qui se rattachèrent successivement à la mission des trois légats; la véritable importance, au point de vue de notre sujet, en est surtout dans les résultats. Cependant quelques réflexions critiques seront ici fort à propos. D'abord, nous demanderons sur quoi l'on s'est fondé, amis et ennemis, pour faire de ce Domingo Guzman, si célèbre plus tard sous le nom de *saint Dominique*, le premier grand inquisiteur? Nous défions de trouver dans tous les détails de la vie de ce saint un seul trait qui autorise à lui donner ce titre. Quant aux légats d'Innocent III, étaient-ils des inquisiteurs? Il est vrai qu'ils avaient reçu plein pouvoir d'obliger évêques et princes à chasser les hérétiques de leurs territoires, d'excommunier les négligents, en un mot, de faire tout ce qui pouvait concourir au but de leur mission; cependant il faut nous rappeler ici que l'idée de l'Inquisition implique celle d'un tribunal régulier et permanent, tandis que les fonctions des légats étaient essentiellement extraordinaires et transitoires, caractère qu'elles n'ont pas perdu pendant tout le cours de la longue guerre des Albigeois. Il faut même dire que cette guerre arrêta le commencement d'organisation que l'Inquisition avait déjà reçue; elle changea la poursuite des hérétiques par

voie de tribunaux en une guerre de religion, espèce de croisade dont les légats étaient les chefs et qui ne peut, pas plus que la guerre de Trente-Ans, être appelée une Inquisition.

La conséquence de cette guerre fut analogue à celle qu'ont ordinairement les guerres civiles. Le parti vainqueur érige des tribunaux devant lesquels il poursuit ceux qui s'obstinent dans leurs projets de révolte : telle était aussi la suite naturelle de la croisade contre les nouveaux manichéens; un concile va s'en faire l'interprète, c'est celui de *Toulouse* (1229). Le pape Grégoire IX y était représenté par le cardinal-légat Romain, et outre les évêques des trois provinces ecclésiastiques d'Auch, de Bordeaux et de Narbonne, un grand nombre d'autres prélats y assistèrent; on y vit aussi figurer une partie considérable de la noblesse du Midi, entre autres les seigneurs de Foix et de Toulouse, qui naguère avaient protégé l'hérésie.

Analysons brièvement les chapitres qui renferment les décisions du concile.

Les archevêques et les évêques désigneront dans chaque paroisse un prêtre et plusieurs laïques de bonne réputation qui s'engageront par serment à rechercher les hérétiques et à les dénoncer, eux et leurs fauteurs, soit à l'évêque, soit au seigneur du lieu. — Les seigneurs sont tenus eux-mêmes de rechercher avec soin les retraites des hérétiques, et, après les avoir trouvées, de les détruire : tolèrent-ils sciemment quelque hérétique dans un domaine, celui-ci cesse par le fait même de leur appartenir; la peine est moindre s'il n'y a eu que négligence. — Une maison dans laquelle on surprend un hérétique sera démolie. — La négligence d'un employé de l'Inquisition est sévèrement punie. — Aucune peine ne pourra être infligée avant que l'évêque ou ses délégués n'aient reconnu l'accusé réellement coupable d'hérésie. — Si l'on a abjuré volontairement, on est tenu de s'éloigner de l'endroit que l'on a habité avant l'abjuration, si toutefois il est infecté d'hérésie; après l'abjuration, on portera sur ses vêtements deux croix en couleur, et l'on ne pourra remplir aucun emploi public avant d'avoir été réconcilié par le Pape ou son légat; que si l'abjuration a été un effet de la crainte, on reste entre les mains de l'évêque, de crainte d'une rechute; à défaut de ressources propres, on est entretenu aux frais de l'évêque. — Dès l'âge de quatorze ans les hommes, dès l'âge de douze ans les femmes jureront de persévérer dans la foi de l'Eglise et de dénoncer les hérétiques à l'autorité; ce serment doit être renouvelé de deux ans en deux ans. —

Sont suspects d'hérésie tous ceux qui ne s'approchent pas des sacrements à Noël, à Pâques et à Pentecôte. — Entre tous les livres de l'Ecriture sainte, les Psaumes sont seuls tolérés entre les mains des laïques : ils pourront pourtant y joindre le Bréviaire et l'Office de la sainte Vierge en latin. — Quiconque a été déclaré infâme ou suspect ne peut plus exercer la médecine, et l'on ne doit point le laisser approcher des malades.

Telles sont, en substance, les décisions de ce célèbre concile ; nous y trouvons les tribunaux et les fonctionnaires spéciaux et permanents qui constituent l'Inquisition proprement dite ; de plus, il faut remarquer les nombreuses prescriptions qui y accompagnent l'organisation des cours inquisitoriales et qui en sont comme la jurisprudence.

Un grand pas a été fait, et désormais le seul changement notable dont nous aurons à prendre acte sera le passage des affaires de l'Inquisition des mains et de la juridiction épiscopales aux mains des Dominicains, sous la juridiction immédiate du Saint-Siége.

L'impulsion donnée par le concile de Toulouse ne tarda pas à se communiquer.

L'Italie, que les sectes avaient ravagée sur une grande étendue, fut soumise une des premières à l'action des nouveaux juges inquisitoriaux ; l'empereur *Frédéric II* fut même si frappé des dangers des nouvelles doctrines, que dès son couronnement il décerna la peine capitale contre tous leurs adhérents. Ce fait est d'une grande signification : il nous révèle d'une manière non suspecte ce qu'il y avait, dans les sociétés d'alors, de solidarité entre la tranquillité publique et l'unité religieuse. Nous y appelons surtout l'attention de ces hommes qui jugent le moyen âge avec les idées et les préjugés du XIXe siècle : apparemment qu'ils ne seront pas tentés d'accuser Frédéric II de bigotisme ou de servilisme monacal.

En parlant du rôle de Frédéric II dans l'histoire de l'Inquisition, il nous reste à signaler une bévue de Llorente qui nous donne un avant-goût de sa critique. Selon lui, Frédéric II aurait devancé le concile de Toulouse pour établir des inquisiteurs *Dominicains*. Or c'est en vain que nous cherchons des traces de ce fait dans les édits des premières années du règne de cet empereur. D'où vient donc la méprise ? Le bon Llorente se fonde sur un édit daté de Pavie, indiction XII ; mais il ignore que l'année 1239 porte le chiffre d'indiction XII aussi bien que 1224, et que d'ailleurs, Rolandini, cité par Muratori, dit positivement qu'avant 1239 Frédéric II n'avait jamais été à Pavie.

La vraie date de l'introduction des premiers inquisiteurs en Italie, c'est 1231 : Grégoire IX, qui avait été l'âme du concile de Toulouse, fut encore la cause principale de cette introduction. Après avoir lancé contre les hérétiques une bulle très-sévère, il abandonna au sénat de statuer sur les mesures de répression qu'il convenait d'employer sur le territoire romain, et cette assemblée établit en effet alors ce qu'elle nomme *inquisitores ab ecclesiâ dati*. Grâce au zèle actif du Pape, on en fit autant dans la province de Milan et dans d'autres parties de l'Italie.

C'est au milieu de ce mouvement de propagation que les Dominicains nous apparaissent avec une importance toujours croissante : leur influence dans les affaires de l'Inquisition grandit même avec tant de rapidité, que dès 1248, ils étaient à la veille d'en remplir tous les emplois exclusivement. Comment en sont-ils arrivés là ? Tout s'y prêtait, comme on va en juger.

Ramener les hérétiques à la foi par la prédication, telle avait été la pensée qui inspira à saint Dominique la fondation d'un ordre nouveau : à sa voix, toute une légion de missionnaires se levèrent pour accomplir, sous sa conduite, l'œuvre que son zèle et son dévouement lui avaient fait concevoir : c'étaient les Frères Prêcheurs. Déjà nous avons dit que la vie de saint Dominique ne présente que la série admirable des efforts et des merveilles de charité de cet apôtre des Albigeois, sans aucune trace de sa participation aux affaires de l'Inquisition. Il n'est pas vraisemblable, toutefois, de supposer que ses disciples continuèrent à y rester étrangers : la destination de leur institut devait naturellement les faire rechercher des évêques pour les fonctions de l'Inquisition. Ajoutez à cette première considération le zèle que les nouveaux religieux déployèrent dans leurs prédications et la protection ouverte que leur accorda le pape Grégoire IX. Cependant il serait également inexact d'avancer que dès cette époque les Dominicains fussent les seuls inquisiteurs : à côté d'eux nous voyons figurer comme tels des prêtres séculiers, des religieux de divers ordres ; l'histoire nous a même transmis les noms de plusieurs d'entre eux. C'est sous le pape Innocent IV que la part d'influence des Dominicains vint à absorber presque entièrement celle des autres ordres, et c'est en Espagne que ce développement commença. L'Aragon, dont certaines parties appartenaient alors à la province ecclésiastique de Narbonne, avait été, comme le midi de la France, infecté par l'hérésie : Alphonse II y avait mis en vigueur l'édit de Lu-

cius III; Pierre II, après avoir suivi d'abord les traces d'Alphonse, s'était donné à la cause des Albigeois; mais après cette crise, tout était revenu à l'ancien ordre de choses, et, en 1232, l'archevêque de Tarragone accepta du pape Grégoire IX les décrets du concile de Toulouse. Peu d'années après, les Dominicains étaient mis à la tête d'un premier tribunal d'inquisition établi à Lérida. C'est à la suite de toutes les négociations qui eurent lieu à ce sujet que le pape Innocent IV, voulant convertir le fait en droit, donna un bref par lequel les Dominicains étaient exclusivement chargés des emplois inquisitoriaux (1248). Le même bref plaçait encore l'Inquisition sous la juridiction immédiate du Pape : les inquisiteurs nommés devenaient les délégués du Saint-Siége et ils agissaient dans une sphère indépendante du pouvoir épiscopal. Les mêmes mesures furent appliquées presque aussitôt à la Lombardie, la Romagne et la marche de Trévise, et successivement, l'Inquisition ainsi définitivement constituée, se répandit dans la plupart des contrées de l'Europe.

Pour ne parler que de la Péninsule qui va maintenant nous occuper exclusivement, de l'Aragon l'Inquisition passa à la Castille, à la Navarre et au Portugal. Cependant, tandis que le premier de ces royaumes comptait plusieurs tribunaux en activité et à leur tête des inquisiteurs célèbres, tels que l'auteur du *Directoire des inquisiteurs*, Nicolas Eymerick, en Castille, au contraire, l'Inquisition tomba tellement en désuétude, vers le milieu du XV[e] siècle, que le Franciscain Espina s'en plaignit au Pape, alléguant que les hérétiques et les Juifs profitaient de cette négligence pour faire de la religion un objet de mépris. S'il est vrai que le pape Paul II nomma alors le P. Riccio provincial des Dominicains, inquisiteur, il est certain, d'autre part, que cette nomination n'a été suivie d'aucune autre, puisque nous voyons au commencement du règne de Ferdinand et d'Isabelle le procès de Pierre d'Osma instruit par l'archevêque de Tolède, Alphonse Carillo, et confirmé ensuite par le pape Sixte IV. Il est remarquable que la Castille, longtemps si indifférente ait ensuite donné naissance à l'Inquisition politique, institution qui, de ce royaume, s'étendit successivement sur tout l'empire espagnol. Un fait, exclusivement propre à la Péninsule, va en provoquer la création : nous voulons parler de la fameuse question des Juifs d'Espagne ; reprenons les choses de plus haut.

L'arrivée des Juifs en Espagne remonte à une date bien ancienne. Quelques documents la placent au temps de Salomon : cela est douteux. Des indices plus vraisemblables, recueillis par M. *Jost* dans sa

savante *Histoire des Israélites depuis le temps des Machabées jusqu'à nos jours,* autorisent à croire qu'ils y arrivèrent par l'Afrique, environ un siècle avant Jésus-Christ. Insensiblement ils y devinrent nombreux et puissants; aussi ne tardèrent-ils pas à exercer le prosélytisme avec une grande ardeur. Dès le commencement du IVe siècle nous voyons un concile tenu à Elibéris (ville qui n'existe plus) prendre des mesures pour conjurer les dangers de leur zèle. Il défend aux chrétiens de faire bénir leurs terres par des Juifs, d'avoir avec eux un commerce intime quelconque et particulièrement de contracter des mariages. Le mal n'était pas facile à détruire; aussi, le troisième concile de Tolède renouvela-t-il, en 509, la défense que nous venons de citer ; de plus, après avoir constaté que les Juifs profitaient de leur commerce d'esclaves pour imposer la circoncision à ces derniers, il décréta que tout esclave circoncis devenait libre.

Plusieurs édits furent encore, en divers temps, dirigés contre eux, mais il paraît qu'ils restèrent sans exécution : un statut du quatrième concile de Tolède prouverait même que, gagnés par l'or des Juifs, plusieurs membres du clergé s'en étaient faits les protecteurs.

Parallèlement à l'action des conciles, les rois visigoths avaient essayé de bonne heure de convertir les Juifs au Christianisme; mais, quand ils eurent recours à la force, l'épiscopat leur fit une résistance énergique. Le quatrième concile de Tolède, que nous venons de citer, blâme ouvertement toute tentative de conversion violente : c'est encore lui qui, réglant la conduite à tenir envers les Juifs, distingue entre les Juifs avoués et les Juifs secrets : ceux-ci seuls devaient être maintenus sous la loi de l'Eglise dont ils étaient devenus les enfants par le baptême. Nous ferons remarquer l'ancienneté et l'importance de cette distinction qui jette une grande lumière sur toute la suite de l'histoire. Cependant, si le clergé espagnol s'opposa à l'emploi de la force ouverte pour vaincre l'opiniâtreté des Juifs, d'autre part il sanctionna la législation sévère par laquelle les rois d'Espagne tendaient au même but. Ainsi les quatrième, sixième, douzième et seizième conciles de Tolède ratifièrent diverses dispositions par lesquelles les Juifs étaient dépouillés d'un grand nombre de droits civils. Ces mesures amenèrent une multitude de conversions hypocrites et propagèrent parmi les opprimés un mécontentement et une fermentation sourds; l'éclat devait être terrible : il ne s'agissait de rien moins que de renverser la monarchie chrétienne avec le secours des Sarrazins d'Afrique, et d'élever en Espagne une nouvelle Jérusalem. Heureuse-

ment pour la nation espagnole la conspiration fut découverte : l'esclavage fut le châtiment des conjurés.

Prescott, qui rapporte ce fait dans son *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle,* tombe dans une grande erreur en affirmant que les rois d'Espagne lancèrent contre les Juifs les édits de persécution les plus cruels et que dans ce cas, en particulier, le roi Egica condamna toute la nation à l'esclavage. Il appuie cette dernière assertion sur les actes du dix-septième concile de Tolède, et précisément, c'est là que nous lisons le double attentat dont les Juifs s'étaient rendus coupables : quant à la peine de l'esclavage, le concile dit encore expressément qu'elle ne fut décernée que contre les conspirateurs. N'est-il pas regrettable d'être obligé de constater une pareille négligence dans des faits aussi graves ?

« Cependant, dit M. Hefele, bientôt les Juifs d'Espagne se furent relevés des coups reçus au VIIe siècle, et, après la conquête musulmane, ils recouvrèrent richesses, puissance, influence et dignités, érigèrent des écoles et des académies florissantes à Cordoue (dès 948), à Tolède et à Barcelone, produisirent des savants célèbres ; enfin, arrivèrent à un degré d'importance et de culture qu'ils n'ont atteint dans aucune autre partie de l'Europe. »

Leurs périls recommencèrent quand les héroïques descendants de Pélage reconquirent successivement l'héritage de leurs ancêtres : le chevalier espagnol redoutait comme d'instinct ces hôtes perfides. Qui est-ce qui sauva les Juifs dans les crises nombreuses qu'ils eurent alors à traverser ? C'est le clergé d'Espagne, c'est le Saint-Siége. Il faut bien le dire avec une certaine solennité puisque tant d'écrivains affectent de l'ignorer. Il nous reste encore un bref d'Alexandre II, le prédécesseur et l'ami de Grégoire VII, dans lequel celui-là félicite les évêques d'Espagne d'avoir défendu les Juifs et d'en avoir empêché le massacre. Ce Pape adressa les mêmes éloges au vicomte Bérenger de Narbonne, tandis que d'autre part il invitait l'archevêque de cette ville à se ressouvenir que les lois ecclésiastiques et civiles défendent l'effusion du sang. Cent cinquante ans après, le pape Honorius III imita ce zèle généreux.

Bientôt cependant cette intervention fut moins nécessaire ; les Juifs reprirent même tellement de crédit que plusieurs Papes, entre autres Grégoire VII, invitèrent les rois de Castille à ne leur confier aucune charge qui leur donnât de l'autorité sur les chrétiens. C'est surtout à partir du règne d'Alphonse X (l'astrologue), que les Juifs jouirent d'une véritable prospérité. Il n'était pas rare alors de les voir employés par les grands d'Espagne comme gouverneurs, administrateurs et trésoriers ;

toutes les pharmacies étaient entre leurs mains, et par l'exercice de la médecine ils pénétraient dans l'intérieur le plus secret des familles. Si nous ajoutons à cela que les Juifs se rendaient eux-mêmes la justice, même dans les causes mixtes, qu'ils jouissaient du privilége vraiment surprenant de ne pouvoir être arrêtés et emprisonnés que sur un ordre exprès du roi, on cessera de s'étonner, puisque cette même époque nous montre des Juifs à côté du trône et tenant, soit comme favoris, soit comme ministres, les rênes du gouvernement.

Cette faveur, si peu en rapport avec l'antipathie héréditaire des Espagnols, mécontenta la nation. Au commencement du XIV[e] siècle, les conciles et les cortès adressèrent à ce sujet d'énergiques réclamations aux gouvernements, tandis que l'indignation populaire se traduisait d'autre part en soulèvements contre les dangereux étrangers : la réaction devint presque une persécution à la fin du même siècle. Par cette conduite on ne faisait qu'aggraver la situation. Alors, en effet, l'on vit une masse de Juifs s'introduire, à la faveur d'une conversion hypocrite, dans les rangs du clergé, s'élever jusqu'à la dignité épiscopale, parvenir aux emplois civils les plus éminents et s'allier par des mariages à la plupart des familles nobles. Si les Juifs avoués avaient accaparé une grande partie de la richesse et du commerce du pays et excité par là de sérieuses appréhensions, les Juifs déguisés devenaient bien autrement redoutables par leur feinte conversion. Cette fusion avec les Espagnols allait droit à vicier les deux choses dont ces derniers étaient peut-être le plus jaloux : la nationalité et la foi.

L'imminence du danger que cette situation faisait courir à l'Espagne catholique de la part des Juifs ne peut guère être contestée par quiconque connaît tant soit peu l'histoire. C'était comme un peuple au milieu d'un autre peuple, suivant le langage même des cortès de 1812 ; et quelle signification, d'ailleurs, dans ce fait bien avéré qu'en 1473 les Juifs tentèrent de se faire livrer à prix d'argent la forteresse de Gibraltar, qui est la clef de l'Espagne ? Enfin qu'ils aient utilisé leurs positions et leur influence pour organiser un vaste et ardent prosélytisme, on ne peut pas plus le révoquer en doute ; Llorente même, dans un écrit antérieur à son histoire de l'Inquisition, le reconnaît sans détour.

Quel moyen assez efficace devait-on employer pour détruire le mal jusque dans sa source ? Grand nombre de laïques et d'ecclésiastiques s'en préoccupaient, et, sentant qu'il était nécessaire que le gouvernement lui-même intervînt d'une manière énergique, on lui adressa diverses sollicitations.

Ferdinand-le-Catholique et Isabelle commençaient alors leur règne. En 1477 et 1478, ils font tous deux un voyage à Séville : l'inquisiteur de Sicile, Philippe de Barbéris, le dominicain Alonzo de Ojeda, prieur de Saint-Paul à Séville, un magistrat très-estimé nommé Diégo de Merlo et d'autres encore, insistent auprès des deux souverains sur la nécessité du rétablissement de l'Inquisition en Castille; selon Llorente, le nonce du Pape, Nicolas Franco se serait joint à eux. Ferdinand et Isabelle ne tardèrent pas à prendre une décision, et sur l'avis qu'ils lui en donnèrent, le pape Sixte IV autorisa, le 1er novembre 1478, la fondation d'un tribunal d'Inquisition composé de deux ou trois dignitaires de l'Eglise, au choix des souverains, pourvu qu'ils fussent âgés d'au moins quarante ans, de mœurs pures et pourvus de grades élevés en théologie ou dans le droit canon. Avant d'établir le nouveau tribunal, Ferdinand et Isabelle essayèrent quelques voies de douceur pour ramener les Juifs déguisés. Sans doute que ce fut de concert avec eux que le cardinal Mendoza fit répandre dans toutes les paroisses de son vaste diocèse, son catéchisme de la vie chrétienne; des prédicateurs reçurent également mission d'aller prêcher partout, et quelques hommes de confiance devaient constater les résultats de cette mission pacifique. Ces efforts, cependant, échouèrent complètement devant l'obstination des Juifs déguisés : tout à coup il parut même un écrit mordant contre la conduite du gouvernement et toute la religion chrétienne. Cette provocation imprudente fit cesser toutes les hésitations de Ferdinand et de la reine ; aussitôt deux inquisiteurs royaux furent nommés pour Séville ; c'étaient Morillo, provincial des Dominicains, et Juan Martin, vicaire du même ordre; on leur adjoignit le docteur Juan Ruiz, conseiller d'Isabelle, ainsi que Lopez del Barco, son chapelain.

Ces derniers événements se passent en 1481, date véritable de l'établissement de l'Inquisition *politique* d'Espagne, confirmée par une ancienne inscription du tribunal d'inquisition de Séville. Nous verrons plus tard pourquoi nous qualifions de politique l'Inquisition établie par Ferdinand et Isabelle. En attendant, qu'il nous suffise de faire observer que ses fonctionnaires, soit laïques, soit prêtres, ne paraissent pas comme employés de l'Eglise, mais comme employés de l'Etat, et qu'ils reçoivent du roi leur nomination et leurs attributions. Le roi d'Espagne avait fixé pour but à sa politique de rendre l'Inquisition complètement dépendante de son pouvoir : les faits attesteront ses efforts et son succès.

(*La suite à un prochain numéro.*) A. Sisson.

DES AVEUGLES

CONSIDÉRATIONS SUR LEUR ÉTAT PHYSIQUE, MORAL ET INTELLECTUEL, AVEC UN EXPOSÉ COMPLET DES MOYENS PROPRES A AMÉLIORER LEUR SORT A L'AIDE DE L'INSTRUCTION ET DU TRAVAIL ;

PAR P.-A. DUFAU [1]

DIRECTEUR DE L'INSTITUTION NATIONALE DES AVEUGLES DE PARIS.

Cet ouvrage, couronné en 1837 par l'Académie, et dont l'auteur a donné une seconde édition au commencement de 1850, tient déjà dans l'opinion un rang élevé ; mais on ne sait pas assez le vif intérêt qu'il éveille à divers titres chez tout lecteur intelligent : sans cela il serait bien plus répandu qu'il ne l'est encore.

Parlerons-nous de la curiosité qu'excite à coup sûr le récit de manières de sentir, de juger les choses, de vivre enfin, toutes différentes des nôtres, telle que la satisfait, par exemple, la lecture de voyages dans les pays lointains et encore inexplorés : auprès de nous, M. Dufau nous découvre tout un monde séparé de nous par des dissemblances de sensations et d'existence plus profondes que ne peuvent l'être celles qui naissent de la variété de civilisation, de race ou de climat. Mais, peut-être, à la vue de ce qui se cache de singulier et de neuf pour l'esprit derrière une infirmité, notre attrait naturel pour l'inconnu se changera en une impression pénible et une sorte de répulsion ? Le livre de M. Dufau offre dans son ensemble une protestation contre ce sentiment appliqué aux aveugles. Cette classe d'hommes nous paraîtra sans doute toujours à plaindre puisqu'elle est privée d'un sens auquel nous devons peut-être la principale des jouissances et des facilités de notre vie ; mais enfin son état particulier

[1] Seconde édition. Paris, Jules Renouard, rue de Tournon, 6.

n'est pas nécessairement un état de tristesse et d'affliction. A la vérité, encore, l'infirmité des aveugles les rend moins aptes que d'autres à se faire une existence indépendante et fructueuse; elle prolonge pour eux toujours pendant longtemps, et, à moins d'une culture spéciale, durant toute la vie, l'incapacité où sont les enfants de pourvoir à leurs besoins; mais enfin cette culture n'est pas impossible, et, quand elle est complète, elle apporte au mal un remède assuré. Aussi, en plaidant pour les aveugles, l'honorable directeur de l'institution de Paris ne manque pas de réclamer aide et secours, mais il ne le fait pas de ce ton humble, bien placé chez celui qui prétend attirer sur ses clients une charité purement gratuite et commisératrice. En échange d'une assistance momentanée, il promet d'ajouter à la population active et utile du pays un nouveau contingent, oserai-je dire un renfort, d'hommes actifs et utiles aussi pris dans des rangs qui jusqu'à présent n'ont offert que des objets de pitié, et çà et là quelques êtres privilégiés considérés plutôt comme des phénomènes dignes de surprise que comme des modèles à imiter. Et sa promesse se fonde sur une longue expérience personnelle, sur les succès qui s'opèrent sous ses yeux et qui, à l'en croire, ne nous semblent des prodiges que faute de réfléchir et de bien observer. Si nous avions étudié de manière à nous en rendre un compte exact, toutes les facultés précieuses et susceptibles d'un utile emploi que la cécité n'altère pas d'une manière irréparable dans l'être humain, nous nous reprocherions d'avoir négligé les moyens de les mettre en œuvre et de n'avoir pas comblé, par l'effort d'un peu de zèle facilement récompensé dans l'état actuel de la science, une grande part de l'intervalle qui sépare une classe d'infirmes de la population ordinaire. M. Dufau a fait cette étude, et il nous la présente dans la première partie de son livre. Là, toutes les nuances qui distinguent chez l'aveugle et chez le voyant la sensation, l'aptitude à l'action, la pensée, le sentiment, l'imagination, la parole enfin, sont exposés avec un talent véritable. Cet examen se termine par une comparaison de l'aveugle et du sourd-muet, où les désavantages relatifs de l'un et de l'autre sont ingénieusement appréciés et pesés.

Mais, avant ce parallèle final, et lorsqu'il ne s'agit que de mettre en balance les facultés diverses de l'homme pourvu de tous ses sens, avec l'ensemble des facultés dont peut jouir l'homme à qui fait cependant défaut le don si précieux de la vue, on est singulièrement frappé

de la large part que l'écrivain réserve au dernier. Non-seulement il maintient énergiquement l'égalité sur tous les points où l'obstacle qui établit une différence cesse d'agir ou peut être surmonté; mais, pour certaines aptitudes spéciales et de l'ordre le plus élevé, ce niveau égal ne le contente pas, et le vice de nature lui semble pouvoir se tourner en une cause de supériorité : à l'entendre alors, on s'étonne, puis, en suivant le développement de ses motifs si finement observés et si bien déduits, on est au moins ébranlé.

S'agit-il de l'aptitude à l'action physique, au mouvement, à la locomotion? L'écrivain convient bien de l'immense infériorité de ses clients à l'entrée de la carrière, infériorité qui reste grande tant qu'ils sont livrés à leur instinct propre ; mais la distance lui paraît pouvoir se réduire indéfiniment par une éducation intelligente. Chose assez surprenante pour le lecteur non préparé, le moyen principal qu'il propose pour combler cette distance en grande partie, c'est la gymnastique telle qu'on l'entend et la pratique autour de nous, telle qu'elle nous effraie souvent quand nous voyons s'y exercer les individus les mieux doués par la nature. A peine fait-il quelques réserves dictées par la prudence : et ce n'est pas là une idée spéculative, une conjecture que M. Dufau met en avant, c'est sur son expérience de directeur de l'établissement des aveugles qu'il s'appuie. Il expose des faits : après avoir cité les entreprises les plus audacieuses en ce genre couronnées de succès, il énonce enfin cette réflexion que, si les aveugles ont pour ce genre d'exercice des désavantages très-faciles à concevoir, ils ont, d'autre part, le privilége de ne pas connaître le vertige.

Si de l'aptitude physique on passe aux facultés de l'âme, le sujet prend un nouveau degré d'intérêt. L'habitude des études philosophiques se fait sentir dans l'analyse de M. Dufau, qui pourtant n'offre rien d'aride et d'abstrait. C'est pour avoir observé chaque jour des jeunes gens qu'il entourait de sollicitude et d'affection que l'auteur distingue et décrit si bien le cachet particulier que l'infirmité leur imprime sous le double rapport du caractère et de l'intelligence. Le chapitre intitulé : Du caractère moral, débute ainsi :

« Plus on observe les aveugles, et plus on demeure convaincu que la vue est, sans nul doute, le sens qui établit nos rapports les plus fréquents et les plus immédiats avec les hommes et les choses qui nous entourent ; qu'il est le plus important sous ce rapport, le plus

utile pour la *vie de relation*, comme l'appelle un célèbre physiologiste. Tandis qu'en effet ces vives et entraînantes impressions nous appellent sans cesse vers nos semblables, l'aveugle, qui ne les éprouve pas, ne se sent pas aussi puissamment attiré vers eux ; il n'est point, comme nous, mis sur le champ en contact avec le monde extérieur ; il y reste d'abord isolé, jusqu'à ce que d'autres impressions aient en quelque façon renoué la chaîne qui l'unit à l'espèce, et alors même que la communication se trouve ainsi rétablie, la nature des choses veut qu'il vive beaucoup plus en lui, qu'il demeure dans un état de concentration habituelle ; que ses pensées, ses sentiments restent ordinairement voilés pour nous, et qu'enfin la vie tout intime de son âme soit une sorte de mystère à pénétrer. C'est là une vérité fondamentale qu'on n'a pas assez comprise, et il en est résulté une foule d'assertions fausses et absurdes sur les aveugles. »

Exemple : il est presque impossible aux aveugles de connaître aussi vite et aussi complétement que d'autres les souffrances et les impressions pénibles qui affectent les personnes qui les entourent ; d'autre part, ils ne sauraient reproduire, faute d'avoir pu les imiter, le geste et les mouvements de physionomie par lesquels s'expriment généralement les sentiments de l'âme ; eh bien ! de ce fait on a conclu que ces sentiments n'existaient pas pour eux. M. Dufau les défend dignement contre une si injuste imputation ; sa rare sagacité démêle l'illusion qui en est la base ; son expérience montre les aveugles sensibles, pudiques, religieux. Vis-à-vis de Diderot, qui les condamnait à être inhumains, *parce qu'ils ne voient pas le sang couler*, à être irreligieux, parce qu'ils restent étrangers au spectacle de la nature, la discussion s'élève à l'éloquence philosophique, et si quelques mots étaient retranchés, quelques phrases modifiées, ces pages pourraient prendre place dans une apologie chrétienne. Du reste, l'ouvrage entier est empreint d'un spiritualisme élevé, et il fournit en maint endroit, contre la doctrine opposée, des aperçus neufs et de solides arguments.

Encore une fois, dans cette défense des aveugles, l'auteur ne va pas jusqu'à nier le tour d'esprit particulier qui les distingue inévitablement. Privés de l'ordre d'impressions qui jette dans la vie et dans l'intelligence le plus d'animation et de variété, comment n'y aurait-il pas dans leur caractère plus de prudence que de vivacité sympathique et d'expansion, dans leur pensée plus de patience que de

premier élan, dans leur langage, de la précision, de la netteté, de la rectitude, mais, chose trop naturelle, absence de *couleur*. On comprend aussi que leur entendement, soustrait aux sollicitations et aux distractions que produit pour le commun des hommes l'aspect séduisant et mobile du monde extérieur, se prête tout particulièrement aux conceptions abstraites, aux déductions rationnelles, à l'esprit de classification et de méthode. Mais le sentiment de M. Dufau ne s'arrête pas là. « Il estime, ce sont ses propres termes, qu'une intelligence d'aveugle, considérée simplement dans l'ensemble des facultés qui la constituent, est en général, toutes circonstances d'organisation cérébrale étant les mêmes, supérieure à celle d'un clairvoyant : c'est un instrument qui opère avec plus de certitude et de fermeté. Tous ceux, dit-il plus loin, qui ont élevé des enfants aveugles ont été frappés des fréquentes dispositions intellectuelles de leurs disciples. M. Klein dit en propres termes : « Chez la plupart des aveugles « les facultés de l'esprit sont suffisantes, et *chez beaucoup elles sont* « *supérieures ;* avides de science, ils saisissent et retiennent avec une « grande promptitude et sont doués d'un excellent jugement. » J'ai moi-même été cent fois frappé des progrès rapides que peut faire, dans de certaines conditions, l'intelligence de ces enfants. Il est évident, par exemple, qu'ils comprennent parfaitement avant quinze ans des notions relatives à la métaphysique du langage, que nous ne saisissons en général qu'à vingt, quand nous les saisissons. On conçoit qu'il ne s'agit nullement ici de comparer de jeunes infirmes, car ils le sont toujours malgré cette sorte de supériorité, aux brillants latinistes de nos colléges : je dis simplement, qu'inférieurs à bien des égards, ils l'emportent par la force et la maturité de l'entendement. »

Le défaut se tournant par le fait en avantage, l'incomplet engendrant une supériorité positive, présentent à l'esprit, on ne saurait le nier, quelque chose d'étrange. M. Dufau me permettra ici de lui soumettre un doute dans un pur intérêt de vérité.

Je ne tirerai pas argument de l'effet délétère qu'exerce souvent sur l'ensemble des individus la cause morbide qui a produit chez eux la cécité ; l'auteur a prévu l'objection. « Il y aura parmi eux, dit-il, plus de rachitiques et d'idiots, plus d'individus, enfin, dont on ne pourrait tirer aucun parti ; mais aussi l'élite présentera les avantages que j'ai signalés. Telle est la portée que j'entends donner à cette observation. »

Je n'insisterai pas non plus sur le tendre intérêt qui attache les natures généreuses à des êtres infortunés ; je ne dirai point que d'une affection quasi maternelle peut naître une admiration maternelle aussi, qui donne à des actes, peu remarqués dans le commun des hommes, une valeur extraordinaire quand ils émanent de sujets infirmes. M. Dufau et les autorités qu'il cite sont au-dessus de ce soupçon. Je ne contesterai pas davantage l'intelligence de la métaphysique du langage, développée chez les aveugles de l'Institution de Paris, à un âge où les bons écoliers de nos colléges ne l'ont pas du tout ; seulement, je crains quelque illusion sur la cause de ce dernier fait. Ne conviendrait-il pas d'attribuer plutôt à la méthode d'enseignement ce dont on fait ici honneur à une nature réputée privilégiée, comme par compensation de ses autres désavantages ? Celui qui écrit ces lignes pourrait citer telle enfant, voyant très-clair, qui, de huit à neuf ans, saisissait cette métaphysique comme ne le font pas beaucoup de rhétoriciens, uniquement parce qu'on lui avait présenté tout d'abord l'étude de la grammaire par le côté intelligible, et non par le côté mécanique, selon l'usage général. L'enfant comprenait donc les lois du langage qu'elle parlait aussi naturellement que les habitudes et les conventions du monde où elle vivait, ou encore comme les règles des jeux auxquels elle s'associait, et à vrai dire, pour peu que celui qui démontre sache s'y prendre, l'un de ces enseignements ne présente pas à la raison beaucoup plus de difficulté que les autres. Que cette méthode peu usitée, qui s'adresse constamment à l'intelligence, et guère à la mémoire, doive être préférée comme système universel d'éducation, on peut discuter là-dessus ; mais il ne fait pas doute que pour l'instruction des aveugles on sera nécessairement conduit à s'en rapprocher beaucoup, tant à cause de l'obstacle que la cécité oppose aux coutumes routinières de nos écoles, que par suite de l'âge généralement plus avancé des élèves aveugles, qui invite naturellement à raisonner plus avec eux. Cela seul suffit, je crois, pour expliquer le genre de précocité dont, sous le rapport de l'étude des langues, M. Dufau et ses coopérateurs sont frappés.

Mais voici qui deviendrait plus important. La citation suppose que l'intelligence humaine gagne en supériorité, à mesure que les facultés rationnelles y prévalent davantage sur les facultés qui dérivent du sentiment ou de l'imagination. Or, ceci me paraît une thèse très-

contestable. A mon sens, ce qui fait la justesse et la véritable force d'un esprit, ce qui l'empêche d'être de ceux dont *le raisonnement bannit la raison,* comme parle Molière, c'est l'harmonie entre les puissances diverses qui le constituent. Que l'une d'elles, celle qui fait l'homme raisonneur, prédomine absolument, l'équilibre qui aurait fait cet homme raisonnable sera rompu, non sans un grand préjudice pour lui. Si donc cette disproportion se rencontre fréquemment chez les aveugles, faut-il la regarder comme un avantage certain; ne serait-il pas plus juste d'y voir un sujet de sollicitude et de précaution dans l'éducation qu'on leur donne? C'est ce dont M. Dufau décidera bien mieux que moi; mais je crois qu'il y a lieu d'y réfléchir.

C'est assez insister sur des questions spéculatives auxquelles M. Dufau attache l'importance qu'il convient, tout en poursuivant un but pratique. Il le dit lui-même; il n'a point entendu faire un livre de philosophie. Son principal objet, c'est de fixer l'attention et l'intérêt sur une classe d'hommes longtemps considérés comme au moins inutiles en ce monde, comme une charge sans compensation pour leurs semblables; c'est surtout de porter une consolation et un encouragement aux familles qui compteraient quelque jeune aveugle dans leur sein, en les mettant en mesure de rapprocher, autant que possible, cet infirme de la vie et de l'éducation communes. La seconde partie de l'ouvrage traite des procédés qui amènent cet inappréciable résultat. Education physique, méthodes d'enseignement littéraire, scientifique, musical, pratique des travaux manuels, tout est expliqué rapidement, mais avec assez de détails pour ne laisser rien d'obscur et soutenir l'intérêt.

Cet exposé dénote chez M. Dufau une profonde connaissance des questions pédagogiques, particulièrement en ce qui touche l'étude des langues. Les différents systèmes suivis en diverses contrées pour l'instruction des aveugles sont sommairement décrits; rien de plus curieux que de suivre leurs progrès successifs. Malheureusement, la seule indication de ces points divers exigerait ici un long développement que nous sommes forcé de nous refuser. Nous renverrons aussi avec regret à la lecture du livre pour la troisième partie, où l'auteur quitte l'étude personnelle de l'aveugle pour se placer au point de vue de l'administrateur. Il donne d'abord des renseignements sur le nombre et la répartition des hommes frappés de cécité dans le monde civilisé, puis un aperçu, à la fois historique et statis-

tique, sur les établissements qui sont consacrés soit à développer leurs facultés par l'éducation, soit à employer utilement leurs forces et ce qu'il leur reste d'aptitude au travail. On comprend qu'après avoir dit ce qui est, il convenait d'exposer ce qui devrait être ; aussi l'auteur donne-t-il comme conclusion de son œuvre ses idées sur l'organisation d'un service public complet pour les aveugles dans un pays comme la France. Nous insisterons un peu plus sur ces idées finales; si grande que soit pour nous, en pareille matière, l'autorité de M. Dufau, nous nous permettrons de lui adresser en terminant une question à ce sujet.

Nous reconnaissons avec lui d'abord qu'il est impossible, ensuite qu'il n'est nullement nécessaire, de faire suivre à tous les individus frappés de cécité un cours complet d'instruction telle qu'on le donne à la maison de Paris. Nous nous garderons encore de rien opposer à son expérience, quand il engage à conduire la plupart des aveugles à l'école communale, affirmant que rien n'est plus facile au moyen de caractères en relief, que de leur apprendre à lire au milieu de camarades voyants, et d'enrichir ainsi leur intelligence de toutes les notions indispensables. Un pareil enseignement, on le conçoit, et M. Dufau en convient, restera toujours très-élémentaire et resserré dans d'étroites limites. Je n'ai point à ajouter comment un peu de légèreté, d'incurie, d'esprit de routine chez l'instituteur de village, laissera cet enseignement grandement imparfait.

Cependant, au-dessus de ce premier degré, M. Dufau propose sans intermédiaire des institutions formées sur le modèle de celle de Paris, et il en retrace avec soin toutes les conditions d'existence. De telles conditions sont parfaites sans doute, mais elles ne peuvent être remplies qu'au moyen de frais considérables; aussi ne songe-t-il pas à multiplier beaucoup ces établissements supérieurs. Deux ou trois, répartis dans les principales cités d'un grand Etat, lui paraissent suffire aux besoins. Dans son plan, ils ne s'ouvriraient que pour les sujets d'élite capables de profiter d'une instruction étendue et forte, appelés, pour ainsi dire, par leurs dispositions particulières, à faire ressortir, au profit de tous leurs compagnons d'infirmités, le parti qu'on pourra tirer des aveugles dans la science ou dans l'art, quand on le voudra. Or, il me reste à lui demander ce qu'il aurait à opposer en principe à la création, dans l'intérêt de ces jeunes infirmes, de maisons beaucoup plus modestes analogues aux pensionnats populaires

qui se forment de nos jours. Là, pour une pension aussi modique que possible, un mode d'existence déjà supérieur à celui que les jeunes aveugles trouvent dans leur famille leur serait assuré; cependant, ils ne se sentiraient pas déclassés. De là, ils pourraient, sans souffrir d'un trop grand contraste, retourner au foyer paternel, dont ils sauraient n'être séparés que momentanément; et pourtant, durant cette période consacrée à leur éducation, ils auraient profité de soins spéciaux et intelligents qu'ils ne pourront jamais recevoir dans les écoles ordinaires.

Je termine en répétant : Il faut lire le livre *Des aveugles.* On y apprendra beaucoup de choses curieuses; on y puisera pour la pratique du bien d'utiles inspirations et des directions fécondes. Si, comme je le crois, il y a une science de la charité à faire, elle exige une masse énorme de matériaux recueillis et classés. Sans doute, pour les trois quarts, ils seront fournis par le modeste visiteur du pauvre, par l'humble Sœur de Charité : on ne réfléchit pas aux trésors d'observations et d'expérience qui s'accumulent durant de longues vies consacrées au soulagement et à l'amélioration des hommes, trésors qu'il faudrait songer à ne pas laisser se perdre à chaque génération. Cependant, en dehors de ce fonds général de la science, il existe certaines branches particulières de la souffrance humaine pour lesquelles les études approfondies de l'homme spécial seront indispensables; elles donneront alors naissance à des ouvrages dignes, comme celui-ci, de l'attention et de la gratitude publiques.

E. Wilson.

DE

NOTRE LÉGISLATION RELIGIEUSE

ET DE LA

POSITION DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

(4e ARTICLE[1].)

VIII

DE LA PAIX ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Quel que soit le genre de rapports qui existent, selon les pays et les époques, entre l'Eglise et l'Etat; qu'il y ait alliance intime et concours mutuel, ou simple concession d'un certain nombre de droits, suivant un traité spécial, ou même séparation complète et vie indépendante; les deux pouvoirs doivent toujours s'efforcer de vivre en bonne intelligence : leur harmonie est indispensable, dans l'intérêt de la religion, comme dans celui de la société.

Il n'est que trop vrai cependant que, sous tous les régimes, les dissidences les plus regrettables se sont manifestées; et l'histoire du monde civilisé retentit dans toute sa longueur, depuis dix-huit siècles, des conflits entre le sacerdoce et l'empire.

Souvent les pouvoirs de la terre, trop accoutumés à tout faire plier devant eux, s'étonnent de trouver l'Eglise sur leur passage, et s'irritent d'entendre dire qu'elle est souveraine. Ils voient en elle une rivale qu'il faut écraser; et insultant à sa faiblesse, ils foulent aux pieds ses droits, en s'écriant : nous seuls sommes maîtres. Mais l'Eglise aussi est souve-

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 109.

raine, pour le moins autant qu'eux, quoique dans un ordre différent. Elle est souveraine, et elle ne l'oublie pas. Elle parle, et les peuples entendent sa voix, les consciences s'alarment, le pays s'inquiète, un malaise universel travaille la société : et alors Dieu se manifeste et rend la liberté à son Eglise. Telle est l'histoire de toutes les oppressions de l'Etat.

Tous les pouvoirs humains ne sont pas également possédés de cet esprit d'envahissement oppressif. Mais le désir de n'être pas violent ne suffit pas toujours pour être juste, et pour conserver la paix. On peut se faire illusion, ignorer ou méconnaître les droits de ceux avec qui on est appelé à vivre ; et, plus il y a de points de contact, plus il y a d'occasions de funestes différends.

Aux époques mêmes et dans les pays où la société professe la soumission la plus absolue à l'Eglise, il peut arriver que le gouvernement trouve les prescriptions du pouvoir spirituel inopportunes, ses prétentions exagérées ; ou que lui-même, fatigué d'obéir, cherche à alléger une dépendance devenue pour lui trop onéreuse. Combien de fois n'a-t-on pas vu éclater les plus déplorables luttes entre la mère et les enfants insoumis, alors même que ceux-ci protestaient plus haut de leur respect et de leur attachement.

Sous l'empire des concordats et des conventions entre les gouvernements et l'Eglise, il peut y avoir dissidence pour la manière d'entendre les clauses stipulées, et surtout pour la manière de les exécuter. D'ailleurs, les concordats ne peuvent tout prévoir, ni tout régler à l'avance ; il reste toujours une multitude de détails imprévus où les deux autorités souvent viennent se choquer et se combattre. Dans le système de la séparation même, où les intérêts semblent nettement divisés, il ne faut pas croire qu'il n'y ait plus entre les deux pouvoirs de points litigieux, et que leurs relations nécessaires ne puissent, à moins d'un grand respect réciproque, engendrer tôt ou tard un redoutable antagonisme. Réclamant tous les deux l'humanité entière sous le rapport qui les concerne, et devant agir sur elle simultanément, il est immanquable qu'ils se rencontrent sur un terrain commun où leurs droits semblent se rapprocher et se confondre.

Parmi les théologiens, les publicistes et les jurisconsultes, qui ont essayé la solution de cette question célèbre des rapports entre l'Eglise et l'Etat, plusieurs ont cru prévenir infailliblement tout conflit en traçant à chacun, d'après son but et sa nature, une sphère tellement propre, des limites tellement distinctes, que ce ne serait qu'en les franchissant,

ces limites, et en sortant de ses attributions, que l'un des deux pourrait toucher au domaine de l'autre. C'est-à-dire que pour fixer le droit dans les matières mixtes, on a commencé par les nier.

Nous pensons que ces tours d'adresse ne remédient à rien, et nous devons montrer l'insuffisance de cet expédient ingénieux ; ainsi que de plusieurs autres règles laborieusement inventées.

Constatons d'abord l'existence réelle des matières mixtes. Ensuite nous chercherons à déterminer le droit de chacun dans ces occurrences difficiles.

1° Existence des matières mixtes.

On appelle matière mixte un objet sur lequel l'un des deux pouvoirs aurait droit de statuer à son gré, en vertu de sa nature, de son but et de ses besoins, si sur le même objet il ne rencontrait un droit semblable de l'autre pouvoir, également fondé sur sa nature, son but et ses besoins. Un objet qui convient à tous les deux, mais que tous les deux ne peuvent posséder à la fois, et dont cependant chacun disposerait librement, si l'autre n'était là avec ses prétentions opposées.

C'est ce conflit de droits opposés qu'on a prétendu écarter, en faisant un partage si tranché des attributions de l'Eglise et de l'Etat, que jamais l'un n'aurait intérêt à ce qui est de la compétence de l'autre.

Parlerons-nous d'abord de la délimitation au moins singulière que des jurisconsultes modernes, et ce qui est plus étonnant, des jurisconsultes chrétiens, semblent vouloir établir entre les deux puissances ? D'après eux, à l'Eglise appartiendrait d'instruire, de rappeler le devoir, d'exhorter et de diriger ; tandis que l'Etat pourrait seul obliger et contraindre. L'Eglise aurait l'avertissement et le conseil, et le pouvoir temporel le commandement et la coaction. Il pourrait encore y avoir conflit entre l'Eglise et l'Etat ; mais pas autrement qu'entre celui qui conseille une chose et celui qui ordonne le contraire. Le différend n'aurait rien de plus sérieux, et n'entraînerait pas d'autre conséquence[1].

Mais l'Eglise n'est point seulement un pouvoir directif. Aussi bien que

[1] Discours de Portalis, en 1802, devant le corps législatif : « On doit tenir pour indubitable, disait-il, que le pouvoir spirituel est plutôt un simple ministère, qu'une juridiction proprement dite. » — C'est peut-être ce qu'entend aussi M. Dupin, quand il dit, *Manuel*, pag. 149, que « l'Eglise n'a pas droit de contraindre ses membres par coaction. » Mais rien n'égale cette autre invention du même théologien jurisconsulte : « Les fidèles ne sont justiciables de l'autorité ecclésiastique qu'au tribunal de la pénitence, pour les affaires de leur conscience ; et pour le reste, devant les tribunaux établis par la loi. » *Manuel*, p. 54.

l'Etat; et mieux que l'Etat, elle peut, dans les choses de son ressort, non-seulement indiquer le devoir, mais l'imposer et créer une obligation rigoureuse. Il ne faut pas croire que ses prescriptions ne soient que des avis abandonnés à la libre acceptation de chacun; ses lois sont des lois, ce ne sont pas des instructions facultatives. Elles sont obligatoires dans le sens absolu du mot, pour le moins autant que les lois de l'Etat, quoiqu'elles ne soient pas comme celles-ci appuyées par la gendarmerie et par le bourreau.

On dit quelquefois : le ciel est du ressort de l'Eglise, et la terre du ressort de l'Etat[1]. Manière commode de se débarrasser de l'action de l'Eglise. On lui accorderait de parler du bonheur du ciel, peut-être même, dans certaines limites, des tourments de l'enfer; mais qu'elle se garde d'intervenir en rien dans les affaires de ce monde; elles ne regardent que le gouvernement. C'est-à-dire qu'on lui permettrait de prêcher le paradis et l'enfer, sans pouvoir montrer ou prescrire aux hommes ce qu'ils ont à faire sur la terre, pour mériter l'un et pour éviter l'autre. Son royaume, dites-vous, n'est pas de ce monde : mais les devoirs ne sont-ils donc plus de ce monde, et la terre n'a-t-elle plus rien à régler avec le ciel? L'Eglise est étrangère sur la terre! Dites-donc aussi que la religion et la morale sont étrangères parmi nous, et qu'elles n'ont aucun droit à exercer ici-bas.

Quelques théologiens ont enseigné que « l'Eglise et l'Etat président avec un droit égal et absolu, l'une aux choses divines, l'autre aux choses humaines. »

Par choses divines, on entend sans doute le culte et les devoirs envers Dieu; et par choses humaines, les devoirs et les intérêts humains. Mais tous les devoirs humains, dès lors qu'ils sont des devoirs de conscience, ne sont-ils pas soumis à la juridiction de l'Eglise? Ensuite, parmi les choses humaines, n'en est-il pas plusieurs que l'homme doit faire servir au culte de la divinité? N'est-ce point par des actes humains que l'homme doit honorer Dieu? Singulière théologie qui, pour faire la part de l'E-

[1] « Les ministres d'une religion, qui n'est que l'éducation de l'homme pour une autre vie, n'ont point à s'immiscer dans les affaires de celle-ci, » disait le même Portalis, voulant prouver que la ratification du Pape n'était pas rigoureusement nécessaire pour valider l'aliénation des biens ecclésiastiques. Du reste, ce ne sont pas les seules énormités qui soient échappées à ce grand homme d'État, qu'on s'est accoutumé trop facilement à présenter comme irréprochable sous le rapport de l'orthodoxie.

glise en ce monde, lui interdit tout ce qui est de l'homme ou appartient à l'homme.

D'autres disent : ce qui est sacré appartient à l'Eglise, et le profane est du ressort de l'Etat.

On appelle sacré, non-seulement ce qui, par sa nature et son essence, appartient au culte, comme les dogmes religieux, les sacrements ; mais ce qui, d'abord profane, y est destiné et exclusivement appliqué par l'autorité compétente, pour un temps déterminé ou indéfini : un vase, un édifice, une personne même, sont choses profanes, qui peuvent devenir sacrées. Or, en premier lieu, l'Eglise n'a pas droit seulement sur ce qui est sacré : plusieurs devoirs de la morale naturelle, qu'elle doit surveiller, ne sont pas choses sacrées quoique nécessaires pour son but sacré. Ensuite, n'a-t-elle pas le droit de prendre des choses profanes et de les destiner au culte, selon le besoin qu'elle en a ? Ne peut-elle pas même en prendre et les appliquer momentanément au culte, sans les rendre sacrées par une destination stable ? Et ce droit n'est-il pas le même, qu'il s'agisse de vases ou d'édifices, d'actions ou de paroles, de personnes ou de choses ? Or, tous ces objets étant primitivement profanes, peuvent convenir et appartenir au pouvoir laïque comme au pouvoir spirituel ; et c'est précisément cette rencontre qui constitue la matière mixte. Il s'agit de savoir alors quels sont les droits de l'Eglise, et quels sont ceux de l'Etat.

D'autres font ainsi le partage : le corps est à l'Etat, et l'esprit à l'Eglise ; tout ce qui est spirituel et intérieur est du domaine du pouvoir spirituel ; ce qui est corporel, extérieur et sensible, reste au pouvoir temporel [1].

Il était difficile d'imaginer un partage plus défectueux. L'Etat a pour objet direct des choses extérieures et sensibles ; mais il atteint aussi l'intérieur, toutes les fois qu'il impose un devoir qui oblige la conscience. Il a même, pour créer des devoirs de conscience dans la sphère temporelle, un pouvoir que l'Eglise ne s'attribue pas. D'ailleurs ne peut-on pas dire qu'il est appelé quelquefois à régler des choses insensibles, comme la science et l'instruction, requises pour certaines carrières, etc. D'un

[1] Est-ce là ce qu'entend M. Dupin, quand il dit : « Je laisse au pouvoir spirituel tout ce qui tient au dogme et à la foi. » *Manuel*, pag. 35.

M. Portalis (le jeune) est bien autrement explicite. Selon lui, tout ce qui tient à la terre par un point, et occupe un lieu dans l'espace, tombe nécessairement sous le domaine de l'État ; et au nom du droit politique, dans l'exercice des droits de la souveraineté. (Rapport sur le projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis, fait à la Chambre des pairs, à la fin de 1847.)

autre côté, il est impossible de refuser à l'Eglise le pouvoir d'agir sur l'extérieur et le sensible. Lors même qu'elle agit le plus directement sur l'esprit et sur l'âme, elle est toujours obligée d'employer la parole, qui est chose sensible, venant d'une personne sensible et s'adressant à une autre personne sensible. De plus, il est manifeste que l'objet direct de ses prescriptions et de ses lois est toujours une chose extérieure et sensible; par exemple, l'assistance aux cérémonies du culte, l'usage de certains aliments, les actions et les paroles à interdire ou à commander. On voudrait réduire l'Eglise au spirituel et à l'invisible; mais on lui défendrait donc de parler et d'agir, et l'on en ferait, non plus une société d'hommes, mais une société d'esprits, sans moyen de communication entre eux; elle ne serait plus une société. On voudrait que l'Etat fût maître de tout ce qui est extérieur et sensible; mais il serait donc le maître de la prédication, orale et écrite, de l'administration des sacrements, de l'exercice du culte, en un mot de toute la religion, qui, s'adressant à des hommes, est bien obligée d'employer des moyens extérieurs et sensibles.

Quelques esprits, cédant à ces observations, se retranchent à dire que les actes privés ayant rapport au culte, peuvent être abandonnés à l'Eglise, mais que tout ce qui est public regarde le gouvernement. Veut-on dire que tout ce qui est public est du domaine absolu de l'Etat? Nous demandons alors quelle autorité on laisse à l'Eglise, si elle ne peut plus, que par concession des gouvernements, réunir les fidèles, élever pour cela un édifice public, appeler aux assemblées saintes, déployer aux yeux du peuple les signes sacrés de la religion qu'elle prêche? Nous demandons ce que deviendra l'Eglise, si tout enseignement, tout entretien, et toute prière en commun, lui étant défendus, elle est réduite à s'adresser clandestinement aux individus, pour leur apprendre qu'ils ne peuvent adorer et invoquer Dieu que dans la solitude et les catacombes?

Nous admettons, ce qu'enseignent généralement les théologiens, que le gouvernement est chargé du temporel, et l'Eglise du spirituel, dans ce sens que l'Etat gère les intérêts de ce monde dans un but qui ne dépasse point les limites de cette vie, et l'Eglise les intérêts supérieurs qui ont rapport à la vie future, appelée vie spirituelle. Mais si la fin que se propose l'Eglise est une fin spirituelle, les moyens et les objets qui lui sont nécessaires pour y conduire l'homme, ne sont pas toujours purement spirituels; souvent ils sont extérieurs, terrestres et temporels. Or, il est évident que pour ces derniers elle peut se trouver en opposition avec



l'Etat, auquel ils peuvent également convenir pour son but temporel.

Cependant, c'est ici, croyons-nous, c'est dans la considération de leur but respectif, que se trouve le vrai point de la difficulté et la seule voie de solution possible. Pour déterminer les droits de deux sociétés quelconques appelées à vivre en contact, Etat et Eglise, compagnie de commerce et cercle de divertissement, académie et entreprise industrielle ; il faut considérer le but particulier de chacune d'elles, et voir les objets qui, de quelque ordre et de quelque nature qu'ils soient, peuvent être nécessaires ou utiles à son but et à ses intérêts. Tant que ces objets ne touchent en rien aux intérêts et au but de l'une de ces sociétés ; l'autre a plein pouvoir d'en disposer, sans que la première ait rien à y voir. Par ce seul principe, on voit tout d'abord que l'Eglise et l'Etat conservent leur droit entier sur une foule d'objets et d'actions qui ne peuvent intéresser les deux à la fois. Qu'importe au pouvoir temporel la forme, les paroles et les ornements à employer dans une cérémonie, ou dans la confection d'un sacrement ? De même, qu'importe à l'Eglise la forme et les clauses d'une constitution politique, la manière de régler certaines conventions civiles, les procédures en justice, les entreprises de travaux publics, et toute la gestion des affaires du pays ; tant que les droits de la conscience sont saufs ?

Mais deux sociétés étant en présence, il peut arriver que ce qui est utile au but de l'une, convienne aussi au but de l'autre. C'est visible pour deux sociétés particulières prises au hasard. Pour ne parler que de l'Eglise et de l'Etat, il y a nécessairement une multitude de choses qui sont également, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à la portée de l'un et de l'autre, et sur lesquelles ils peuvent avoir à statuer l'un et l'autre en sens opposé. Nous nous bornerons à indiquer les mariages, les sépultures, l'instruction publique, les dons pieux ou charitables, le prêt à intérêt, les biens affectés au culte, les personnes consacrées à Dieu, les fêtes, les assemblées publiques, etc. Dans mille circonstances qu'il est facile de prévoir, l'un peut avoir un droit de surveillance et d'action, là où il rencontre le droit de surveillance et d'action de l'autre pouvoir.

Quelques personnes semblent supposer qu'il y a toujours dans ces objets mixtes deux côtés distincts dont chacun ne regarde que l'une des deux puissances. Cela arrive quelquefois ; c'est ainsi que dans le mariage l'Eglise doit régler le sacrement, et l'Etat les effets civils. Mais il arrive aussi, et pour le mariage lui-même, que les deux pouvoirs réclament le

droit de statuer sur le même objet pris sous le même rapport, quoique dans un but différent. Il arrive souvent que l'un ordonne précisément ce que l'autre défend, que l'un valide et sanctionne ce que l'autre casse et annule. La possibilité de ces sortes de conflits est évidente, et se flatter que leurs droits ne seront jamais opposés serait une illusion grossière.

Nous ne pouvons approuver ce que l'on a dit dans un but louable de conciliation. Deux sociétés, deux pouvoirs étant également légitimes, également de Dieu, leurs intérêts, dit-on, ne peuvent pas être opposés en réalité. Tous les catholiques n'admettent-ils pas, par exemple, que les mesures prises par l'Eglise sont toujours, en définitive, utiles à l'État?

Quand il en serait ainsi, il y aurait encore à décider si l'Etat peut ou ne peut pas pourvoir à ses intérêts d'une autre manière que l'Eglise ne le fait; et il y aurait encore possibilité de conflit, sinon pour la réalité des intérêts, du moins pour la manière de les assurer. Mais les plus honorables efforts ne parviendront pas à prouver cette continuelle coïncidence d'intérêts. Sans doute la religion est utile à la société temporelle, et son influence est d'autant plus heureuse que l'autorité de l'Eglise est plus respectée. Cependant, on ne peut nier que l'Eglise, dans certains cas, ne puisse avoir à demander quelque sacrifice à l'Etat; comme aussi l'Etat peut avoir quelque intérêt à priver l'Eglise d'un droit qu'elle réclame. Il est vrai que pour celui dont le devoir est de céder dans un cas de dissentiment, la résistance et le froissement lui seraient encore plus funestes, en définitive, que l'abandon de ses prétentions; mais toujours est-il que pour éviter le froissement, il est obligé de sacrifier quelque chose; tandis qu'il n'y aurait pour lui ni sacrifice ni froissement, si l'autre n'était là avec ses intérêts contraires.

L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés légitimes. Mais deux familles ne sont-elles pas également légitimes, également de Dieu? Cependant elles ont souvent des intérêts opposés. On peut en dire autant de toutes les associations particulières qui, toutes également permises et légitimes, sont aussi voulues de Dieu. Et cependant, elles peuvent se trouver fréquemment en conflit d'intérêts. Il y a plus : chacune de ces sociétés et de ces familles se trouvent tous les jours dans le même cas de conflit avec l'Etat et avec l'Eglise. Tous les jours il se présente pour elle un intérêt à décider, un acte ou un droit à exercer, là où elle rencontre un intérêt supérieur, un droit de surveillance ou de *veto* de l'Etat ou de l'Eglise. Or, qu'il s'agisse de prononcer entre deux familles, entre deux sociétés

particulières, ou entre l'une d'elles et l'Eglise ou l'Etat ; c'est identiquement le même cas qui se présente entre le pouvoir politique et le pouvoir spirituel. Et la solution doit dépendre des mêmes principes.

2° Droits de l'Etat dans les matières mixtes.

Quand un objet mixte intéresse deux sociétés à la fois, il ne s'en suit pas que les deux pouvoirs aient le droit absolu d'en disposer l'un et l'autre. Deux droits absolus et opposés, sur un même objet, sont impossibles et impliquent contradiction.

Des auteurs graves ont enseigné que dans ce cas la règle à suivre était celle du premier occupant ; de sorte que celui qui aurait le premier statué sur la matière en litige, ou qui aurait devancé l'autre dans une mesure à prendre, le déposséderait de son droit et le frustrerait d'un intérêt sur lequel il avait pu légitimement compter. Cette décision nous semble peu sérieuse. Qu'un objet qui n'appartient à personne, devienne la propriété du premier occupant, le genre humain le proclame, et souvent la loi civile le sanctionne. Mais que de deux propriétaires qui ont sur un objet un droit également fondé, l'un soit évincé et perde sa propriété, uniquement parce que l'autre s'en est emparé le premier ; où est la justice, où est le bon sens ?

Le degré plus grand d'utilité que la chose contestée peut avoir pour l'un des deux ne suffit pas toujours pour lui conférer un droit absolu. C'est-à-dire que la disposition ne lui en appartient pas uniquement parce qu'elle lui est plus utile pour ses fins. Car, après tout le droit est à qui a le droit, n'importe l'utilité qu'il en retire.

Par la même raison, les actes ou les choses qui auraient un rapport plus direct et plus immédiat avec la fin de l'un des pouvoirs, ne sont pas pour cela exclusivement de sa compétence, comme quelques écrivains l'ont prétendu. En effet, quoique ces choses n'aient qu'un rapport médiat et indirect avec la fin de l'autre pouvoir, elles peuvent cependant l'intéresser assez pour nécessiter son intervention. L'armée, les travaux publics ont un rapport direct avec la fin temporelle, et cependant la loi ne peut pas les régir indépendamment des volontés de l'Eglise, et de ses prescriptions sur la sanctification du dimanche. De même, une assemblée réunie directement en vue du culte, peut donner lieu à des désordres publics qui tombent sous la juridiction de l'autorité civile.

Des légistes ont dit que de deux sociétés en conflit c'est la première établie qui prévaut, et que l'Eglise étant venue après les gouvernements temporels, tous les droits de ceux-ci demeurent intacts. Nous pourrions

répondre que l'Eglise est plus ancienne que tous les Etats qui existent aujourd'hui : car elle les a tous vus naître. Mais la question n'est pas là. Il peut arriver que, de deux sociétés, celle qui est postérieure à l'autre, soit établie avec des droits égaux ou supérieurs. L'Etat n'est-il pas supérieur à toutes les sociétés particulières ; et quand l'une d'elles aurait existé avant lui, ne devrait-elle pas toujours reconnaître sa prépondérance ?

Pour déterminer les droits de deux sociétés en conflit, il n'est qu'un moyen : c'est de remonter à leur origine, et de voir dans quelles conditions elles ont été établies. Car il est évident que leurs droits dans les matières mixtes doivent découler de la même source d'où découlent tous leurs autres droits ; ils doivent avoir nécessairement la même cause, et par conséquent la même règle.

La société politique étant une société purement humaine, formée par le consentement des peuples, l'étendue des droits de l'Etat dépend de la volonté des hommes et des conventions qu'ils adoptent. L'Eglise est une société d'une nature toute différente, et reçoit ses droits et ses attributions de Dieu même. La nation ne peut rien contre les dispositions divines ; mais elle peut les reconnaître et leur donner ainsi le caractère de droits publics. Les droits et les rapports de l'Eglise et de l'Etat ont donc pour cause la volonté de Dieu, et la volonté de la nation, subordonnée à celle de Dieu ; et, nous avons à rechercher quelle règle ils en ont reçue, spécialement dans les matières mixtes.

Nous avons admiré comment le lendemain de la révolution de Février, les représentants du peuple ont résolu cette question. « Le comité des cultes, nous dit son secrétaire et son historien, a pris de grandes décisions. Par une résolution générale, et qui devait s'appliquer à toutes les déterminations qu'il pourrait prendre ultérieurement, il a arrêté, tout d'abord, que non-seulement il était incompétent, mais qu'à ses yeux l'Assemblée nationale était complètement incompétente dans toutes les matières religieuses ; que sa compétence ne commençait que dans les matières mixtes ; que même dans ce cas l'Etat devait se concerter avec l'Eglise, avant d'attacher à ses décrets la formule obligatoire[1]. »

Nous ne prétendons pas autre chose, et nous soutenons simplement cette thèse que dans les matières mixtes l'Etat n'a pas le droit de prononcer souverainement, et par lui seul, avant le consentement de l'Eglise[2].

[1] *La Question religieuse*, par M. P. Pradié, pag. 440.

[2] Ce principe si simple et si naturel est formellement contredit par nos hommes

Ne serait-il pas surprenant d'abord que Dieu, en instituant l'Eglise, l'eût soumise, pour la décision de ses droits, au jugement de tous les pouvoirs humains? Conçoit-on qu'une société divine, chargée des intérêts les plus élevés de l'humanité entière, et dirigée dans cette haute mission par l'esprit de Dieu même; qu'une société universelle qui doit s'étendre à tous les lieux et à tous les temps, puisse être assujettie à toutes ces sociétés partielles, terrestres, éphémères, dont l'étendue et les attributions varient selon les pays, les années et les idées de hommes! L'Eglise, on le reconnaît, a le droit et le devoir d'enseigner, de diriger dans la voie du salut les grands et les petits, les rois et les peuples, les chefs politiques et les citoyens, les Etats et les familles; elle reçoit de Dieu une assistance surhumaine pour décider les mesures propres au salut de tous; et l'on voudrait que chaque pouvoir, que chaque gouvernement, prétextant son autorité illimitée, eût le droit de casser ses arrêts, d'annuler ses mesures et d'arrêter son action. On voudrait que devant leur *veto* elle fût obligée de reculer, de se retirer muette et impuissante et de renoncer à l'œuvre divine qu'elle poursuit. Autant vaudrait prétendre que chaque association particulière, que chaque individu même peut élever contre elle les mêmes prétentions et les mêmes prétextes; car nous défions qu'on nous montre à cet égard aucune différence absolue entre l'intérêt politique et tout autre intérêt humain. Mais soumise à l'égard de tous au droit de contrôle et d'opposition, réduite à voir chaque jour ses droits limités, sa sagesse et son autorité réformées par un agent de l'Etat, par un chef de travailleurs et par le simple tra-

d'Etat les plus habiles : « En résumé, disait M. Dupin, en 1845, l'Eglise n'a qu'une autorité purement spirituelle. Les souverains, en leur qualité de magistrats politiques, règlent avec une entière indépendance les matières temporelles ou mixtes ; et, en leur qualité de protecteurs, ils ont même le droit de veiller sur l'exécution des canons, et de réprimer, même en matière spirituelle, les infractions des pontifes. Le principe de l'unité et de l'indépendance de la puissance publique est si fort qu'il met ceux qui exercent cette puissance à couvert des censures, et qu'il ne laisse aux ministres de la religion que le droit de la prière et des remontrances. » M. Vivien émettait la même doctrine dans un rapport au conseil d'Etat, à la même époque : « L'accord du sacerdoce et de l'empire, disait-il, est soumis à des principes que votre jurisprudence a souvent appliqués. Ces principes sont l'indépendance absolue de la puissance publique, et la limitation de l'autorité ecclésiastique aux choses purement spirituelles. Pour que l'indépendance de l'Etat soit entière, il faut qu'il exerce sans partage toutes les fonctions du gouvernement, qu'il soit appelé à déterminer seul les limites de son autorité, sans quoi elle pourrait sans cesse être contestée et envahie. » Comme on le voit, les républicains de 1848 furent plus vrais, plus équitables, plus orthodoxes que les conservateurs monarchistes de 1845.

vailleur lui-même, que deviendrait sa puissance, son action, son existence? Et conçoit-on que Dieu ait voulu organiser une telle œuvre, ou plutôt une telle chimère?

Non, cela ne se conçoit pas, et cela n'est pas.

Dieu, en chargeant l'Eglise d'assurer le salut des hommes, l'a constituée libre en tout ce qui concerne ce devoir sacré, et l'a établie juge des mesures à prendre dans l'intérêt des âmes. Jésus-Christ n'a pas dit aux ministres de son Evangile : Allez et enseignez, si aucun gouvernement ne s'y oppose. Il a revêtu son Eglise du pouvoir de lier et délier : tout ce qu'elle lie, aucune puissance ne peut le délier; comme aucune puissance ne peut la lier elle-même. Elle a dans ses mains le pouvoir des clefs, et personne ne peut entrer sans son consentement ni forcer le passage. Dès l'origine l'Eglise revendiqua cette haute indépendance. Pense-t-on qu'alors, pour sacrifier et pour prêcher, elle s'arrêtât devant l'opposition des magistrats qui disaient leurs droits compromis?

Les apôtres enseignèrent aux peuples que toute âme doit être soumise aux puissances, que l'on doit par conscience obéir aux pouvoirs temporels[1]. Les hommes d'Etat et leurs théologiens ont étrangement abusé de ces paroles, en les traduisant dans ce sens que les gouvernements ont droit de tout commander, et que tous leur sont soumis, même l'Eglise en ce qui regarde son ministère. Mais apparemment les disciples de Jésus-Christ se comprenaient eux-mêmes, et ils comprenaient les paroles de leur maitre. Quand ils disent qu'on doit obéir au gouvernement, ils entendent évidemment dans les choses qu'il a droit de commander. Or, en tout ce qui intéresse le salut et la religion, il ne peut rien contre l'Eglise; et les apôtres le savaient sans doute, puisqu'ils l'avaient appris de leur maître. Aussi bien, voyez-les, ces zélés prédicateurs du respect et de la soumission due aux puissances de la terre; voyez-les dans les premiers cas de conflit qui se soient produits sous le christianisme, dans ces matières mixtes des temps primitifs; quelle est leur conduite et leur langage? Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes[2]. Les voit-on dans l'exercice public de leur ministère reconnaître de la part du souverain le droit de prononcer, de refuser ce qu'ils demandent pour la religion, ou aucun *droit de police sur le culte*[3]? Ils le nient avec courage, ils bra-

[1] Rom., 13. — [2] *Act.* 5, 19.

[3] Paroles sacramentelles de M. Dupin. — L'illustre jurisconsulte croit-il qu'il aurait fait admettre aux apôtres ce qu'il dit dans son *Manuel*, p. 268, que « les premières assemblées des chrétiens, quoique innocentes, n'en étaient pas moins illicites? »

vent les lois et les menaces, et l'histoire glorifie, comme un exemple donné à la postérité, leur sainte désobéissance.

Ou croit-on que leurs successeurs n'aient pas les mêmes droits aujourd'hui, et qu'ils puissent leur succéder sans hériter de leurs attributions essentielles?

On avouera peut-être ces droits de l'Eglise vis-à-vis des empereurs payens; peut-être même vis-à-vis de l'empereur actuel de la Chine et des chefs de quelques peuplades de l'Océanie. Mais par quel moyen prouverait-on qu'elle ne conserve pas ces mêmes droits chez un peuple chrétien? Est-ce que par hasard elle serait plus impuissante auprès de ses enfants qui lui ont voué amour, respect et soumission, qu'auprès des infidèles et des persécuteurs? On s'imagine sans doute que les princes infidèles ne peuvent empêcher la prédication du Christianisme dans leur empire, parce que c'est un point fondamental et obligatoire pour tous; mais que, dans une situation régulière et chez un peuple sagement constitué, des intérêts non essentiels à l'Eglise étant en concurrence avec ceux de l'Etat, celui-ci peut décider avec autorité. Il faudrait d'abord qu'il pût décider ce qui est essentiel à l'Eglise et ce qui ne l'est pas; or, il n'a point mission pour cela. Ensuite, nous demandons si les apôtres et les premiers chrétiens reconnurent les chefs temporels comme arbitres souverains, nous ne disons plus de l'existence de la religion et des choses essentielles à l'Eglise, comme la prédication, la prière ou le sacrifice, mais seulement du mode de la prédication, du temps et de la fréquence des assemblées religieuses, des conditions du culte et des cérémonies? Non; ils savaient que l'Eglise est juge des intérêts spirituels, et que le pouvoir politique n'a jamais le droit de s'opposer à ses prescriptions. Il ne l'a donc pas aujourd'hui, pas plus qu'autrefois.

Ce droit de l'Eglise de n'être entravée par aucun pouvoir humain, elle l'a de son divin fondateur; cette liberté lui était nécessaire, Jésus-Christ la lui a assurée. L'indépendance de l'Eglise est donc de droit divin; mais chez les peuples catholiques, elle est aussi de droit national. Un peuple est chrétien, parce qu'il accepte librement le Christianisme; et, en l'acceptant librement, il l'accepte tel qu'il est institué de Dieu, il accepte l'Eglise avec son autorité divine. Nous disons plus : en professant seulement la liberté des cultes dans un pays, et par conséquent de l'Eglise avec ses attributions essentielles, il professe tous ses droits vis-à-vis de l'Etat; et, loin de la livrer à la décision du pouvoir politique, il proclame sa liberté dans toutes les fonctions de son ministère spirituel. Et, certes,

on n'accusera pas ce peuple de manquer de sagesse et de prudence, pour avoir librement reconnu l'indépendance du pouvoir spirituel. Qui donc oserait taxer de folie une grande nation pour avoir mis dans sa pensée, dans son estime et ses préoccupations les intérêts spirituels avant les intérêts temporels, le ciel avant la terre, Dieu avant l'homme? La folie serait bien plutôt à faire et à penser le contraire.

Mais ne reculons pas devant une hypothèse où, cette fois, il y aurait folie de la nation. Supposons qu'un peuple, intelligent d'ailleurs, veuille reconnaître à son gouvernement le droit de décision suprême dans ses rapports avec l'Eglise, le droit de poser lui-même à son gré les limites des deux pouvoirs, d'enseigner à l'Eglise son devoir dans les cas mixtes, et d'arrêter des prétentions qu'elle soutient comme légitimes. Eh bien ! nous disons que cette nation ne peut vouloir un tel renversement d'ordre sans renier par là le Christianisme ; car, sans renier le Christianisme, elle ne peut volontairement méconnaître et sacrifier ses divines prérogatives. Mais elle en viendrait à cet acte d'apostasie que sa honteuse concession serait encore sans valeur aucune ; car le droit de l'Eglise ne vient pas seulement du consentement des peuples, mais avant tout de son institution divine.

Si l'on suppose que la nation, ou seulement la grande majorité, n'admet ni l'Eglise ni sa divinité d'origine, il est évident que cette nation est sous l'obligation rigoureuse d'abjurer son erreur, de revenir à l'Eglise, et de reconnaître ses droits imprescriptibles; mais tout le temps qu'un peuple et son gouvernement regarderont l'Eglise comme une société, comme une religion purement humaine, auront-ils le droit de l'assujettir à leur contrôle politique. Pas plus que les nations catholiques, par la raison bien simple qu'un peuple incroyant, infidèle ou hérétique, ne peut rien de plus contre elle qu'un peuple catholique. Les gouvernements et les peuples incroyants peuvent bien, selon leur bonne foi plus ou moins réelle, être plus ou moins excusables de violer les droits de l'Eglise ; mais autre chose est d'être excusable dans un tort, autre chose d'être en droit de se donner ce tort. Nous le savons et nous le déplorons. Une tendance, qui n'est que trop générale aujourd'hui, porte les meilleurs esprits non-seulement à excuser l'erreur, mais à reconnaître à l'erreur excusable les mêmes droits qu'à la vérité. Mais cette tendance, quelque générale qu'elle menace de devenir, n'en est pas moins erronée, n'en est pas moins funeste et moins regrettable.

Que la nation puisse avoir le droit de soumettre à la suprématie de

l'Etat une religion humaine, comme les diverses sectes qui ont cours en Europe, nous ne le nions pas. Lors même que ces religions sont constituées en société, ce qui n'est pas toujours, la nation peut les subordonner au pouvoir politique, d'autant plus facilement qu'elles n'ont rien qui s'y oppose, et qu'elles s'y prêtent d'elles-mêmes. Et pour être conséquente, cette nation devrait déclarer son gouvernement pontife suprême. Mais encore une fois, il n'est permis à qui que ce soit d'assimiler à ces diverses sectes l'Eglise de Jésus-Christ, dont le droit d'indépendance vient de Dieu lui-même.

D'après ces principes, incontestables pour tout catholique, et qui établissent aux yeux de tous l'indépendance du pouvoir spirituel, on a lieu de s'étonner qu'un magistrat célèbre, méconnaissant l'autorité de l'Eglise dont il se dit le fils respectueux, ait osé « revendiquer pour le pouvoir temporel le droit de veiller *avec empire* sur la discipline ecclésiastique et sur la police des cultes, afin de contenir chacun dans le devoir[1]. » Que les gouvernements, venant en aide à l'Eglise comme à tous les citoyens, *veillent* pour lui assurer sa liberté dans ses actes publics, et la protégent contre l'agression et la malveillance, comme ils protégent tous les citoyens ; c'est leur devoir. Qu'ils voient si, à l'occasion du culte, il ne se commet pas d'abus et de désordres, contrairement aux intentions connues de l'Eglise ; c'est leur droit. Par là, ils ne *surveillent* pas les actes de l'Eglise ; ils empêchent les hommes pervers de se servir des actes de l'Eglise, malgré elle, dans un but coupable et préjudiciable aux intérêts de l'Etat ; mais donner aux gouvernements le droit de *surveiller avec empire* les actes du pouvoir spirituel, de les régler souverainement et de les réformer à son gré, c'est outrager l'Eglise et méconnaître les droits qu'elle tient de Jésus-Christ.

« Les actes et les manifestations de l'Eglise, ont dit quelques écrivains, qui, eux du moins, ne se donnent pas pour catholiques, affectent trop la société pour que l'Etat ne doive pas s'immiscer dans le réglement de son administration et de sa discipline. » Que dans ces actes, il puisse y avoir un côté qui intéresse plus ou moins la société civile, nous ne le nions pas ; mais dans la prédication des apôtres, dans les prescriptions qu'ils adressaient à tous les citoyens, dans leurs paroles, assez

[1] *Manuel* Dupin, 35. — Dans l'édition annotée qu'il a donnée de la Constitution de la République, il commente ainsi l'art. 7, qui assure une égale protection à tous les cultes : égale protection, dit-il, police des cultes.... M. Dupin dit *la police des cultes,* comme il dirait la police des halles et des théâtres.

véhémentes, contre les mœurs publiques, contre les actes mêmes des pouvoirs de l'Etat, il y avait bien aussi un côté qui intéressait le gouvernement, et plus d'une fois il entreprit de le prouver. Mais parvint-il à empêcher les apôtres de publier leur droit inviolable ? De ce qu'une mesure ou une prescription de l'Eglise touche plus ou moins aux attributions de l'Etat, il ne s'ensuit pas qu'elle soit de son ressort exclusif et soumise à sa décision suprême.

Sans doute l'Eglise, pour maintenir une mesure qui ne serait pas nécessaire, n'ira pas gratuitement contrarier le pouvoir temporel. Sa prudence, sa modération et sa bienveillance assez connues, la porteront souvent à s'arrêter, à dispenser d'une prescription ou à la retirer, en présence des intérêts de l'Etat. On l'a vu plus d'une fois; mais il ne s'ensuit pas qu'il appartienne à l'Etat de juger souverainement la cause et de dicter lui-même les conditions.

Certains hommes d'Etat, toujours en défiance contre l'Eglise, semblent appréhender qu'avec une telle indépendance elle ne *forme des prétentions injustes et méconnaisse les vraies limites des pouvoirs* [1]. Ces défenseurs jaloux du droit, si prompts à s'alarmer à toute apparence d'envahissement et d'usurpation, ne craignent rien de semblable de la part des gouvernements, et ils sont prêts à leur attribuer l'impeccabilité et l'infaillibilité qu'ils refusent à l'Eglise. Cependant l'Eglise ne reçoit pas une communication de la sagesse céleste uniquement pour définir le dogme, mais encore, et c'était aussi nécessaire, pour prononcer sur les mesures qu'exige la direction du culte et de la morale. Et si elle pouvait formuler en sa faveur un droit qu'elle n'a pas, il faudrait dire que l'Esprit-Saint n'est plus avec elle et qu'elle n'est plus l'épouse du Christ. Nous n'enseignons pas que tout ministre de l'Eglise, tout pasteur et tout représentant de l'autorité spirituelle, s'il était seul ou désavoué par les autres, fût infaillible dans ses prétentions, et qu'un gouvernement dût toujours le reconnaître juge suprême dans les conflits de pouvoir. Il s'agit de l'Eglise; et quand elle prononce, quand elle insiste et soutient son droit, personne ne peut objecter ni la passion ni l'ignorance.

Nous soupçonnons que ce droit de l'Eglise en face de l'Etat sera toujours peu agréable à certains hommes politiques, promoteurs zélés de l'omnipotence du gouvernement, et qui adoptent hautement l'axiome de

[1] MM. Thiers et Dupin.

Portalis : *La puissance publique n'est rien, si elle n'est tout.* Pour eux, l'Etat est le Dieu du pays, devant qui tout doit fléchir. Ils ne peuvent tolérer qu'une seule liberté ose se tenir debout, et lui faire obstacle. Le pouvoir n'existerait plus si tout dans le monde ne s'effaçait devant sa volonté; mais ils redoutent en particulier l'Eglise et la considèrent comme une rivale qu'il faut contenir. Insensés, de ne pas comprendre que l'indépendance et la liberté sont nécessaires à l'Eglise, et que, si elle les a maintenues sous la persécution, sous l'absolutisme et la tyrannie, elle les maintiendra auprès des générations modernes au grand jour des libertés publiques; mais plus insensés de redouter l'Eglise comme une puissance ennemie, et de ne pas reconnaître que l'intérêt, comme le devoir des pouvoirs publics, est de respecter une autorité qui couvre la terre de ses bienfaits, qui fait la consolation de tous les hommes, et dont le concours bienveillant offre à leur gouvernement la meilleure garantie de durée et de tranquillité.

Pour opérer ces précieux résultats, l'Eglise demande, et l'Etat doit vouloir également, sinon l'alliance, du moins l'harmonie des deux sociétés et des deux pouvoirs. Il n'est ni toujours possible ni toujours nécessaire qu'ils se promettent et se donnent mutuellement un secours direct, et que l'un, adoptant les lois de l'autre, s'engage à les soutenir comme siennes, et à se charger de ses intérêts; mais il est toujours nécessaire et toujours possible qu'aucun des deux ne blesse les droits de l'autre; que l'Eglise n'empêche jamais l'Etat de poursuivre ses avantages légitimes, et que l'Etat n'entrave jamais l'action nécessaire de l'Eglise. Par cet accord et ce respect mutuel, par cette franche et loyale entente, non-seulement les deux pouvoirs travailleront avec succès à leur but respectif, et feront le bien dans leur sphère particulière; mais nécessairement l'action de l'un réagira sur le domaine de l'autre, et leur influence, en se communiquant, se doublera pour le bonheur des peuples.

M.-A. CHASTEL.

(*La fin à un prochain numéro.*)

L'ŒUVRE DE SAINT-NICOLAS[1].

Vers la fin de la Restauration, en 1827, il y avait à Paris un homme qui rêvait de changer le monde. Né dans une condition moyenne, il n'était ni plus heureux ni plus malheureux que le commun des hommes : le travail lui donnait son pain ; mais quand il sortait de la boutique où il tenait les écritures, qu'il traversait les quartiers riches, et voyait passer dans leurs voitures les plaisirs et le luxe du siècle, une envie âpre et poignante lui serrait le cœur. Il ne regardait point se traîner à côté de lui le mendiant courbé sous sa hotte de chiffons, déguenillé et gelant de froid ; tous les instincts des voluptés qu'il ne satisfaisait pas bouillonnaient en sa tête. Il se demandait pourquoi, lui aussi, ne possédait pas les jouissances, les belles femmes, les richesses et les festins ; il rentrait tout bourrelé de désirs, et, le cerveau en feu, dans le délire de ses brutaux appétits, maudissant la société, interpellant la Providence, disputant avec Dieu, il se mettait à son bureau, et écrivait, avec la verve de l'orgueil et de la haine, le plan d'un univers nouveau, panthéiste et païen, où les passions, les voluptés et les vices étaient replacés sur leurs autels, non par l'imagination vagabonde et fugitive, mais par la raison froide, tenace et positive ; il appelait le monde à construire de magnifiques palais où les hommes pourraient s'asseoir à des tables chargées de mets délicieux cinq fois par jour, les femmes changer, au gré de leurs œillades, leurs époux et leurs *géniteurs,* et tous mener une fête perpétuelle, une existence de dieux, et réaliser le *bonheur* dans un opéra colossal, parmi la musique, les parfums et les danses.

[1] Voir, pour le plan et l'organisation de l'Œuvre, la brochure que l'on distribue rue de Vaugirard, 124.

Celui-là était le père du socialisme, Fourier; pour commencer l'application de son rêve, il attendait; il lui fallait deux choses : des millions et le sacrifice de la liberté du monde.

Dans le même temps, un autre homme, descendant dans les bas quartiers habités par la misère, s'émouvait au spectacle de ces pauvres ouvriers qui, gagnant leur vie par un rude travail, portent péniblement leur existence désolée *sans règle pour leur conduite, sans consolation dans leurs fatigues, sans espérance dans l'avenir*[1]. Lui aussi, il fut frappé de leur malheur; mais il crut qu'ils étaient malheureux parce qu'ils ne connaissaient pas Dieu, parce qu'ils n'avaient pas reçu dans leur cœur les semences religieuses qui développent les facultés morales, qui élèvent le courage, qui ennoblissent l'homme, et, par la lutte, les aspirations ailées, et le sentiment de sa destinée immortelle, le font se reconnaître digne fils du ciel, voyageur de la terre, et appelé à monter vers Dieu.

Celui-là aussi résolut de changer la condition de ces misérables déshérités de l'âme, et, comme il était chrétien, il ne conçut pas un plan immense, il ne demanda pas l'argent des riches, il n'attendit pas qu'on lui vînt en aide; il s'établit dans une mansarde de faubourg, il rassembla autour de lui sept petits enfants, et seul, tout de suite, il commença son œuvre; il se fit à la fois chef d'atelier et maître d'école, il apprit à ces enfants le métier qui devait leur assurer la vie sur la terre, et la religion qui leur ouvrait le chemin du ciel; il en fit en même temps de bons ouvriers, et de bons chrétiens, il leur donna le *bonheur*.

Cet homme était un simple prêtre, l'abbé de Bervanger, le fondateur de l'*Œuvre de Saint-Nicolas.*

Et quel a été le sort des entreprises de ces deux rêveurs? L'un réunit des esprits inquiets, des mathématiciens secs, qui croient que l'homme peut organiser sa vie de la terre comme Dieu l'univers, quelques cœurs généreux et bons, mais mal soutenus par une trop faible intelligence. Pendant vingt ans, toutes ces têtes mal faites parlent, prêchent, écrivent, dressent des plans; un petit nombre, dans l'illusion de ses espérances, tente la réalisation de son utopie. A peine sortie de terre, la nouvelle Babel se disperse dans la confusion des langues et l'anarchie des passions déchaînées. Les chefs de

[1] Note sur l'Œuvre de Saint-Nicolas.

la secte s'aperçoivent bientôt que leur crédit tombe ; ils appellent alors à eux les hommes avides de biens et de plaisirs, les ambitieux impuissants, les envieux, tous ceux que torturent les appétits matériels ; et comme une révolution éclate en ce moment, ils s'en font les séides et les apôtres. Ce n'est plus par la persuasion que doit être fondée la cité de l'universelle jouissance ; ainsi que Mahomet, ils vont la conquérir par la violence ; ils se jettent dans les émeutes et les complots, et, les armes à la main, appellent les peuples à livrer bataille à la société qui les méconnaît.

L'œuvre enfantée par l'orgueil insensé périt par les passions basses, l'ambition, la haine et la cupidité.

Cependant le petit établissement du faubourg Saint-Marceau attire l'attention de quelques-uns de ces hommes qui, ayant appris dans l'Evangile la loi de la *charité,* et ne faisant pas profession de philanthropie, consacrent leur vie à faire du bien et à pratiquer cette vertu divine, sans laquelle, selon le mot de saint Paul, toutes les autres vertus ne sont rien. Ils vont trouver l'humble prêtre ; il faut que la maison s'agrandisse, que les fils du pauvre, les orphelins, les enfants nés d'une union illégitime, tous les petits abandonnés de la société aient un asile, un foyer, un atelier, une famille ; il n'y a point à craindre que l'argent manque ; on promet de subvenir aux dépenses ; plus elles s'accroîtront, plus se développera la charité. Et aussitôt l'association s'étend ; bientôt on élève le nombre des enfants jusqu'à cent, puis le chiffre double, puis c'est par centaines qu'on les compte ; maintenant ils sont près de mille.

Il n'est point besoin de propagande, de discours et de journaux ; le peuple connaît en peu de temps l'œuvre de Saint-Nicolas ; que lui a-t-on dit ? Ouvriers, vous envoyez vos enfants en apprentissage chez des patrons : donnez-les-nous, nous leur apprendrons leur état, en leur enseignant plus que les patrons ; vous êtes obligés de les nourrir, de les vêtir : nous les nourrirons, nous les vêtirons à moitié prix de ce qu'ils vous coûtent ; vous ne pouvez, enchaînés par les nécessités de la vie, les instruire dans la science humaine, dans la morale, dans la religion : nous nous chargeons de leur instruction complète, nous vous rendrons vos fils ouvriers capables, citoyens honnêtes, et chrétiens. Tout ce que vous ne pouvez faire, nous le ferons ; tout ce que vous faites à demi, nous le ferons complétement.

On comprend qu'un tel langage ait été entendu du peuple de Paris, si intelligent, si pratique, et, quoiqu'on en ait dit, plus moral que le peuple de la plupart des grandes villes. Le peuple de Paris n'est pas précisément un peuple dévot, mais il a gardé dans son cœur un sentiment religieux, profond et vivant; il ne pratique pas toujours; mais il sent que les enseignements de la religion qu'il a reçus dans son enfance sont les seuls qui aient conservé et réchauffé, comme sous la cendre, le feu sacré de la probité, de la délicatesse et de l'honneur; il n'a point appris la règle de la vie dans des livres de philosophie, mais dans le catéchisme; il ne l'a point oublié, et il veut que ses enfants reçoivent aussi cette saine semence. On vient lui proposer de la leur donner, il y court.

Puis, il faut le dire, ce peuple sait calculer; ce n'est pas qu'il soit cupide ou avare; mais il n'a pas trop de ce qu'il gagne pour vivre, et il apprécie très-justement l'avantage qui lui est offert; la charité a été ici ingénieuse, et, oserait-on employer ce mot, spirituelle; elle n'a pas voulu prendre les enfants de l'ouvrier entièrement à sa charge; elle a senti qu'il est bon, qu'il est juste de laisser aux familles une part de la dépense, « *afin de ne pas leur laisser oublier le devoir imposé par la loi naturelle et divine;* » les parents paieront une rétribution, mais elle sera si légère, qu'il y aura pour eux du *profit* à faire donner à leurs enfants, en même temps qu'une instruction professionnelle, une éducation morale et chrétienne.

Voilà donc ces enfants, de dix à dix-neuf ans, réunis en association nouvelle : nourris, logés, habillés, soignés s'ils sont malades, apprenant leur état, dans des ateliers, instruits en toutes les notions utiles à leur profession, dans des écoles; dotés même de plaisirs et de connaissances qui sont d'ordinaire réservés aux riches, le dessin, la gymnastique, la musique, car on n'a rien voulu négliger de ce qui devait rendre leur avenir le plus heureux possible; élevés enfin moralement et chrétiennement, et tout cela, les uns pour 300 francs, plus d'un tiers pour 240 fr. Et ne craignez pas, philosophes, qu'on fasse de ces enfants des *bigots; on n'exige d'eux, en pratiques religieuses, rien au delà de ce qui est imposé aux ouvriers dans le monde*. On ne prétend pas mettre sur eux la main pour s'en servir, on ne veut en faire que des ouvriers capables et honorables. N'ayez pas peur, économistes, qu'on les porte avec excès vers les professions industrielles où la machine tend de plus en plus à remplacer l'homme;

qu'on contribue à développer encore cette fièvre factice de production mécanique qui accroît de jour en jour le paupérisme : Les fondateurs de l'œuvre ont touché cette plaie de notre époque; ils ont, avant vous (1834) annoncé que l'*industrie dévorerait l'industrie;* et ce qu'ils tentent, ce qu'ils ont commencé déjà, c'est de porter les forces vives de la jeune génération vers les points abandonnés; à côté des cordonniers, des menuisiers, des boulangers, ils forment des jardiniers, bientôt des laboureurs; ils voudraient recommencer cette œuvre du grand ministre d'Henri IV, qui s'écriait que le *labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France;* à force de voir juste en morale, ils ont vu juste en économie politique.

Ces enfants, quand ils sortent de la maison de Saint-Nicolas, vont porter partout l'exemple de leurs actions et de leurs principes. Nos idées volent dans le monde, disait un socialiste : elles volent aussi, les idées chrétiennes, avec ces jeunes ouvriers; les idées d'égalité, de fraternité, de véritable et équitable égalité; car ils ont été élevés ensemble, les uns fils d'ouvriers aisés, les autres de vagabonds, ceux-ci de bourgeois, ceux-là de condamnés et de criminels; tous, par des hommes qui portent le nom saint et doux de *frères;* elles volent avec eux les idées d'obéissance et de respect qu'ils ont pratiqués pendant leur enfance, naturellement et sans effort, car, depuis les vingt-deux ans qu'existe l'institution, ils ont sans cesse pratiqué la subordination, il n'y a pas eu une révolte; ils portent par le monde les principes de morale, de devoir, de religion, qui leur ont appris quel bonheur ils doivent attendre dans la vie, non le bonheur des plaisirs et des jouissances, mais ce bonheur d'être soumis, ainsi que le leur disait éloquemment, il y a peu de jours, le R. P. Lacordaire, aux tribulations qui élèvent l'homme et lui donnent la dignité, la satisfaction de soi-même et l'aspiration vers le bien; ils portent dans leurs familles l'ardeur des enseignements qui ont échauffé leurs jeunes âmes, et, à quelques-unes de leurs paroles échappées, à leurs regards parfois attristés et sévères, il arrive que les pères s'étonnent et réfléchissent, et se prennent à penser que Dieu leur a envoyé, en leurs fils, des maîtres inattendus pour les faire se souvenir des saines doctrines qu'ils avaient aussi reçues et qu'ils avaient oubliées.

Ainsi, pendant que les enfants des classes plus riches, par le bénéfice de l'enseignement libre trop longtemps désiré, vont s'é-

lever dans une éducation forte et morale, les enfants du peuple s'instruisent dans l'amour de la vertu et du travail ; déjà plus de douze mille sont répandus dans Paris ; parmi eux se trouvent les ouvriers les plus habiles, les plus laborieux, les plus probes ; ils ont donné les meilleurs soldats à l'héroïque garde mobile qui nous a sauvés en juin ; ils sont les plus fermes et les plus intelligents défenseurs de cet état social dont ils connaissent les vices, et qu'ils savent devoir se régénérer, non par la violence, mais par les efforts, l'équité, la moralité et la bonne volonté de tous ; c'est là qu'est l'espoir de la seconde moitié de ce siècle, et c'est cette génération nouvelle qui est destinée à transformer notre société justement accusée, et à en faire une société vraiment forte, parce qu'elle sera vraiment chrétienne.

Eugène Loudun.

REVUE POLITIQUE.

DU PROJET DE LOI SUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE.

Paris, le 24 décembre 1850.

Un projet de loi de la plus haute importance à tous les points de vue qui intéressent la société, sera bientôt discuté par l'Assemblée législative : un honorable représentant de Vaucluse, M. d'Olivier, bon citoyen et zélé catholique, a le premier déposé une proposition tendant à remplacer la loi de 1814 sur l'observation du dimanche, tombée malheureusement en désuétude ou qui, pour mieux dire, n'a jamais été exécutée, par des prescriptions moins multipliées, moins rigoureuses et plus conformes aux principes des constitutions libérales. Cette proposition, accueillie par la majorité du corps législatif avec une faveur marquée, est devenue l'objet des délibérations d'une commission dont le travail vient d'être communiqué à l'Assemblée par un rapport de M. de Montalembert. De toutes les questions qui peuvent surgir en ce moment, il n'en est aucune qui doive exciter au même degré l'intérêt des hommes religieux ; on nous pardonnera donc si nous bornons à l'examen du projet sur l'observation des dimanches et fêtes la *Revue politique* des événements de la quinzaine.

Disons d'abord, parce que c'est la vérité, qu'aucun des signes de la maladie qui ronge notre malheureuse société ne nous tient plus à cœur que le mépris du repos hebdomadaire commandé par la religion. Il n'est rien qui signale d'une manière plus fâcheuse la nation française au blâme des autres peuples : rien qui explique mieux à nos convictions les châtiments dont nous avons été et dont nous serons encore l'objet. Sous ce rapport, les avertissements que les petits pâtres de la Sallette disent avoir entendus de la bouche de la sainte Vierge, nous semblent positivement la voix du ciel ; l'habitude du blasphème, le mépris de la loi du repos dominical sont des plaies qu'il faudra fermer pour obtenir du ciel le salut de notre pays.

La France a été longtemps sans comprendre toute la conséquence de

ces crimes d'habitude ; il était naguère d'assez bon ton d'abonder dans le sens de La Fontaine, quand il faisait dire à son savetier : *On nous ruine en fêtes,* et les gens à qui les philosophes du dernier siècle ont permis d'admirer *Louis IX,* ne pouvaient pourtant pas comprendre comment un prince si humain avait pu décerner des supplices contre les blasphémateurs.

Cependant voici un certain temps qu'on commence à se raviser : tant que l'abaissement moral du peuple ne s'est traduit que par des actes de grossièreté, ce symptôme d'un retour à la dégradation des esclaves ne déplaisait pas trop à ceux dont l'espérance est d'en revenir au bon temps du paganisme ; mais si l'on riait de Dave, on a peur de Spartacus, et comme il serait trop tard de prévenir les victoires du socialisme par le rétablissement des *ergastules,* on se demande s'il n'y aurait pas quelque profit à retirer le peuple de l'abîme dans lequel l'a fait tomber l'affaiblissement des pratiques religieuses.

Le peuple, à la voix des nouveaux docteurs, a commencé par se ruer sur les églises : on montre encore du doigt dans les villages les derniers de ceux qui ont cassé la tête des saints et qui ont promené la chappe de leur curé sur un âne enfourché à rebours. Quand les temples dévastés furent rendus au clergé, toute la population n'en reprit pas le chemin ; si quelques contrées se sont presque entièrement préservées de l'influence irreligieuse, il en est d'autres où, à l'heure qu'il est, la maison de Dieu n'est fréquentée que par quelques bonnes vieilles dont le reste se moque ; dans les environs de Paris, des églises capables de contenir trois cents personnes, suffisent à des agglomérations de dix et douze mille âmes. Mais on ne s'est pas contenté de tourner le dos à la messe et de dire du mal des prêtres ; la Convention avait organisé un système farouche de persécution contre l'observation du dimanche : c'est tout ce que signifiaient les prescriptions légales pour la célébration du *décadi* qu'on a citées pour en tirer une autre conclusion que nous ; il est resté de cette violation de la liberté des chrétiens des habitudes odieuses et funestes ; les mêmes gens qui persistaient à dire le *faubourg Antoine* ont appris à leurs enfants qu'on ne devait pas chômer le dimanche, et cette protestation s'est transmise comme un acte de foi antichrétienne à des générations infectées dans leur source. Ce n'est pas que sur ce point où l'habitude a conquis une si fatale puissance, on n'ait déjà repris un peu de terrain ; les femmes assez généralement sont revenues, par la religion, à l'observation du dimanche ; mais l'homme qui raisonne et qui lit de mauvais journaux ou des almanachs pires encore, a persisté dans sa rébellion et a trouvé au cabaret un point d'appui et comme un sanctuaire pour battre en brèche la vieille superstition.

De là les *mœurs* qu'un homme qui se respecte ordinairement lui-même voudrait, dans le *Journal des Débats,* nous faire respecter comme désormais impossibles à réformer. Une fois qu'il est entré dans les *mœurs* de l'ouvrier de travailler le dimanche et d'entrer le lundi en *ribotte* (puis-

qu'il faut appeler les choses par leur véritable nom), je ne sais pas pourquoi on ne considérerait pas comme un caractère ineffaçable des *mœurs* nouvelles l'habitude répandue dans le peuple qui fait le lundi, de se passer dans la constitution de sa famille, non-seulement du curé, mais encore de l'officier de l'état-civil, et de substituer l'union temporaire au mariage légitime. C'était, au reste, l'avis de M. Eugène Sue, lorsqu'il développait, sous les colonnes gouvernementales des *Débats*, les principes de morale qui donnent tant de prix aux *Mystères de Paris.* L'ouvrière modèle, la seduisante *Rigolette* devait, on s'en souvient, son éducation si supérieure à celle que donnent les prêtres, aux leçons d'un couple non marié. La Société charitable de Saint-François-Régis est bien venue de vouloir pousser au mariage religieux les ouvriers qui vivent en état de concubinage, lorsque l'empire des mœurs faciles se montre si solidement établi !

Mais, nous dira le journaliste en question, le concubinage est un *mal*, tandis que le mépris de la loi du repos hebdomadaire n'est qu'une action indifférente. C'était aussi l'opinion de l'empereur Napoléon, dont *l'Ordre* s'est hâté d'exhumer une réponse adressée du fond de l'Allemagne, le 5 mars 1807, au ministre Portalis, qui lui proposait de faire de nouveau de l'observation du dimanche une loi de l'Etat. Si nous ne savions que ce jour-là le grand homme était de fort mauvaise humeur[1], il nous serait pénible de découvrir qu'un tel génie pouvait, à un moment donné, dire des choses aussi dépourvues de sens que celles qu'on trouve accumulées dans le document produit par *l'Ordre* et recommandé par le *Journal des Débats,* comme un préservatif très-précieux contre le rapport de M. de Montalembert. Ce qui nous frappe dans cet acte d'un homme qui approchait alors du zénith de sa puissance, c'est l'influence que la décision si brusquement prise paraît avoir exercée sur cette destinée prodigieuse. Portalis, malgré ses sentiments religieux, était trop courtisan pour revenir sur une volonté du maître aussi impérieusement signifiée. Jusqu'alors le conquérant, en guerre avec les hommes, était resté en paix avec le ciel : la grandeur des services rendus à la religion, couvrait, comme pour Charlemagne, les erreurs particulières de sa conduite : mais en méprisant l'occasion qui lui était offerte et qui s'accordait d'ailleurs avec la forme de son gouvernement, d'imposer aux populations le respect de la loi de Dieu, il élevait pour la première fois contre le *Nazaréen* un bras révolté, et sa fortune rentrait dès lors dans le bruit passager des torrents révolutionnaires.

Quoi qu'il en soit, le besoin de faire respecter la loi du repos dominical est un des fruits de l'expérience hâtive de 1848. Les chrétiens se sont aperçus les premiers qu'il était de leur strict devoir de donner eux-mêmes, sur ce point capital, un bon exemple ; on riait de l'exagération puritaine de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis : on a mieux com-

[1] Consultez, à ce sujet, *l'Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. VII, p. 420.

pris l'avantage que nous assure l'admirable bon sens, la modération exemplaire de la théologie catholique. Il suffit d'ouvrir le beau livre de Mgr le cardinal de Rheims pour voir à quel point notre Eglise a su se préserver de toute trace de pharisëisme en matière de sabbat, et celui qui, après avoir lu ce chapitre de la *Théologie morale,* ne prendrait pas avec lui-même l'engagement de n'encourager en quoi que ce soit les déplorables habitudes de notre population oublieuse du dimanche, renoncerait au titre de chrétien.

Ce n'est pas seulement parmi les individus que cette heureuse réaction s'est fait sentir : elle a commencé à s'étendre à des corporations, à des communes, et le rapport de M. de Montalembert signale des exemples très-remarquables d'initiative donnés au Nord comme au Midi de la France. A l'efficacité des actions est venue se joindre celle de la prière : je ferais une omission grave si, en traitant ce sujet, je négligeais de mentionner l'*Association réparatrice,* fondée dans un obscur village du diocèse de Langres, et dont le développement répond déjà à la grandeur du but qu'on se propose en priant Dieu de faire cesser le scandale qui pèse sur la France. Les politiques souriront quand ils nous verront attacher tant d'importance à des prières ; mais les défenseurs de la nouvelle loi sont des catholiques, et nous n'avons pas besoin de leur demander s'ils comptent plus sur l'acte de l'Assemblée que sur la prière des chrétiens.

On comprend donc que la nécessité de faire intervenir la loi dans cet effort commun de la conscience chrétienne, pour obtenir de Dieu et des hommes le retour de la France à l'observation du dimanche, se soit fait sentir à quelques-uns de nos législateurs, et que le projet de M. d'Olivier ait été accueilli et comme devancé par le suffrage de l'immense majorité de l'Assemblée. Le travail de la commission a-t-il modifié cette disposition favorable ? Occupons-nous d'abord du projet en lui-même et des prescriptions qu'il renferme : c'est là, en effet, le point essentiel. Nous croyons nos législateurs trop convaincus d'avance de la nécessité de venir en aide à la société et à religion, pour craindre de les voir chercher des prétextes, afin de ne plus voter ce qu'ils appelaient naguère de tous leurs désirs.

Le projet de loi renferme trois dispositions essentielles, et qui nous semblent déterminer le véritable esprit de la proposition de M. d'Olivier. Tous les travaux publics, à quelque titre que ce soit, depuis ceux que l'Etat ordonne jusqu'au labeur prescrit par les communes et les établissements charitables, devront cesser les dimanches et les jours de fête. C'est, au nom de la conscience publique, donner le bon exemple, et inviter les ouvriers à ne plus offenser Dieu par un travail défendu.

Aucun maître ou patron ne pourra, sous aucun prétexte, imposer à l'ouvrier un travail qui le prive du repos dominical et de la faculté de remplir ses devoirs religieux : c'est la protection de la liberté du faible contre le fort, du pauvre contre le riche. Il y aurait forfaiture, au point

de vue vraiment populaire et libéral, à ne pas garantir cette liberté.

Aucun chef de corps ne pourra priver les soldats enrôlés sous les drapeaux de la faculté de pratiquer, les dimanches et fêtes, les obligations qui leur sont imposées par la religion : troisième prescription qui participe de la première et de la seconde, parce que, d'un côté, elle fait partie de la profession de foi réclamée de l'Etat au nom de la conscience publique, et parce que, de l'autre, elle lève une entrave odieuse apportée à la plus légitime de toutes les libertés.

Cette dernière considération est celle qui se présente le plus naturellement à tous les esprits, et c'est pourquoi nous n'éprouvons pas le besoin de produire des arguments nouveaux à l'appui. Il n'en est pas de même de ce que nous appelons la profession de foi de l'Etat; en nous exprimant ainsi, nous pourrions faire croire que nous dévions des idées qui ont constamment dominé dans ce recueil. Nous demanderons donc à nos lecteurs la permission de développer quelque peu les raisons qui nous rangent, sous ce rapport, à la disposition contenue dans l'article 1er du projet de loi.

Il y a quelques années, dans un lieu à peu près public, nous avons osé dire que nous ne reconnaissions pas *la liberté de penser* [1], et que nous n'admettions que *la liberté de conscience.* On était alors si en train de liberté que quelques personnes vinrent à nous fort affligées, et nous exprimèrent la crainte qu'on n'abusât de la restriction que nous avions posée. Si nous n'appréhendions pas alors de paraître trop peu libéral, aujourd'hui nous redoutons moins encore de rester, malgré le revirement qui s'est opéré dans les esprits, fidèle au principe que nous défendions à cette époque. Non que nous ayons jamais eu la pensée de donner à ce principe la valeur d'une doctrine absolue : ce sont les conciles, les conciles œcuméniques, et non les hommes, qui fixent les doctrines. Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on reconnaisse que ce principe n'est désavoué ni par la raison, ni par l'expérience, ni par la foi ; et nous tenons à prouver, en outre, qu'aucun ne s'applique mieux à l'état d'un pays malade de révolution philosophique comme la France.

Nous sommes plus chrétiens, dans la constitution de notre société que nous n'en avons l'air et que nous ne le croyons nous-même. Le Code est bon quand il s'appuie sur les principes propres au Christianisme, il est défectueux quand il s'en éloigne. Il en est de la conscience de la société moderne comme du Code civil : elle n'est pure, elle n'est elle-même, elle ne peut réclamer le respect de la loi et ne doit régler les mœurs, que quand elle se laisse éclairer des lumières de la Révélation.

[1] La *liberté de penser,* dans le for extérieur, qui est le domaine de la législation, ne peut s'entendre que de la *liberté* de *produire au dehors toute espèce de pensée ;* c'est le système de la *liberté illimitée* que défend le journal *la Presse :* nos lois, en poursuivant les attaques à la morale et à la religion, proscrivent la *liberté de penser.*

Toute législation, toute constitution postérieure à l'Evangile n'a droit et chance de durée que si elle respecte les lois de la conscience éclairée et interprétée par le Christianisme. Il ne s'agit pas de savoir si tous ceux qui sont dans le vrai de la conscience, connaissent et proclament la lumière qui leur sert de guide : si le sentiment du bien était conséquent avec lui-même, nous n'en serions pas venus au point d'incertitude où nous en sommes sur les bases de la législation. Je prends notre inconséquence telle qu'elle est ; je lui permets de s'habiller en philosophe, si elle redoute ou refuse de se montrer chrétienne ; mais il y a encore parmi nous assez de christianisme à l'état de lumière diffuse, pour que les passions et les préjugés n'empêchent pas la majorité de distinguer ce qui est bon et salutaire ; or c'est là ce que la législation, non seulement peut, mais doit imposer ; sous ce rapport, la conscience est libre, et cette liberté suffit, dans les circonstances actuelles, pour assurer le maintien de la societé.

Une société comme la nôtre est celle où les prescriptions formelles doivent se produire librement dans un milieu qui admet tout ce qu'on ne peut nier sans blesser un sentiment honnête et vrai. Ce que j'avance ici, ce n'est point une théorie, c'est un fait. Commençons par constater le fait et par lui rendre l'hommage qu'il exige, si nous voulons rester dans la voie pratique ; c'est ainsi que nous pourrons travailler avec efficacité à rendre à la conscience publique la direction qui lui manque depuis qu'elle a perdu la boussole de l'unité.

L'observation du repos dominical est essentiellement un fait de conscience : si on en doute, le pouvoir législatif a le droit de le définir comme tel. Appelez à votre secours l'hygiène, l'économie politique, l'histoire, toutes les sciences qui nous éclairent sur l'organisation de l'homme et sur ses habitudes, vous trouverez qu'elles sont d'accord avec la prescription religieuse des peuples civilisés. L'immense majorité des Français place le jour du repos au dimanche ; les juifs font seuls exception ; mais les avantages que leur assure la législation moderne, en leur faisant partager tous les droits essentiels des chrétiens, sont assez considérables pour qu'ils acceptent, sur un point extérieur, la loi de la majorité. Dans un pays dont la Constitution a été proclamée au nom de Dieu, et où la majorité est chrétienne, le repos hebdomadaire qui est vraiment de droit divin, doit être placé au jour marqué par les chrétiens.

Il n'y a point de prescription légale efficace sans une sanction pénale. Nous ne voyons donc aucune objection à ce qu'on décerne des peines contre ceux qui enfreindraient les trois dispositions fondamentales de la loi. Ces peines font encore partie des garanties du faible contre le fort. Elles ne doivent atteindre que des supérieurs et des personnes qui ont pouvoir sur les autres ; elles ne blessent, par conséquent, aucun sentiment généreux, et quand elles seront comprises, elles rendront certainement plus populaire la loi qui les édicte. Donc, sur ce point

encore, le projet de loi a notre plein assentiment. Ainsi conçu, il possède un avantage considérable sur la loi de 1814, qu'il est destiné à remplacer. Celle-ci, inspirée par les motifs les plus louables, avait le tort de descendre à des particularités qui avaient une apparence vexatoire, et qui empêchaient qu'on ne prît au sérieux l'intention du législateur. La nouvelle loi n'encourrait ce reproche que dans une seule de ses dispositions, celle qui a trait à la clôture des cabarets pendant les heures du service divin, et c'est pourquoi nous nous permettrons de faire quelques objections à cette partie du projet.

Il nous semble en effet qu'on n'a vu là qu'un petit côté d'une très-grave et très-importante question. Sans doute il est désagréable et indécent que des buveurs s'attablent en face de l'église pendant la célébration des saints mystères, et qu'ils puissent troubler par l'écho de leurs grossières chansons le recueillement des fidèles. Mais il y a beaucoup d'autres inconvénients dans les contrastes de la vie, inconvénients qu'il faut bien se décider à supporter. D'ailleurs, ce n'est pas le dimanche matin que commencent ordinairement les débauches du cabaret : à ce moment, l'ouvrier impie est à l'ouvrage, et c'est sa manière d'insulter à la loi de Dieu. On s'est donc, je le répète, préoccupé dans cet article d'une très-petite chose. Je connais, pour mon compte, des usages introduits à une époque très-récente, et qui nuisent bien autrement à l'observation des devoirs religieux. Sous le règne de Louis-Philippe, l'autorité municipale d'une petite ville de la Normandie a obtenu la permission de placer un marché dans la matinée du dimanche ; depuis cette époque, la moitié de la population des villages environnants a perdu l'habitude d'aller à l'Eglise ; c'est là un fait autrement sérieux que la clôture des cabarets pendant l'office.

En lisant cet article du projet qui ne ferait que remédier d'une manière fort peu efficace à l'un des moindres inconvénients de la vie de cabaret, je me suis demandé par quelle étonnante incurie le gouvernement abandonnait à toute la licence des exploitations privées une profession de l'exercice illimité de laquelle découlent tant de maux et de dangers. Les boissons falsifiées atteignent les générations dans leur santé et dans leur force : l'habitude de la *ribotte* réduit dans certains endroits, toute la portion active de la population mâle, à l'état de brute pendant trois jours de la semaine ; sans les cabarets, les journaux qui s'attachent à corrompre le peuple en flattant toutes les passions de la misère, seraient dans l'impuissance de se propager et de se soutenir ; c'est au cabaret qu'entre deux vins s'ourdissent et s'échauffent tous les projets sinistres contre l'ordre social et la propriété ; les douces et morales influences du foyer domestique s'y oblitèrent ; l'ivrogne n'a ni femme ni enfants ; il n'est qu'un janissaire enrôlé à la suite des plus misérables conspirateurs. D'où vient donc qu'on ne s'avise que par hasard, de remédier aux périls et aux scandales produits par le cabaret, et que parmi les mesures à prendre pour sauver la société, personne ne paraît encore avoir songé

à soumettre le débit des liquides qui se fait en détail dans des lieux tout préparés pour la débauche et l'ivresse, à des lois préservatrices de la morale et de l'ordre? Comment des règles de police ne limitent-elles pas le nombre de ces établissements et n'exigent-elles pas des garanties sérieuses de ceux qui se livrent aux exploitations de cette nature? On me répond à cela que la question de l'octroi des villes y est trop sérieusement engagée; que pour que l'octroi florisse, il faut une grande consommation de liquides, partant beaucoup d'ivrognes, et que par conséquent les ivrognes sont chose sacrée, comme au temps où l'on adorait Bacchus au lieu de Jésus-Christ. O pauvre société, affamée de dépenses, pour laquelle il faut non-seulement l'ordre et la sécurité, mais une richesse publique, un luxe public; ô société qui veux dans tes rues un sol plus uni que le pavement des palais de Sardanapale, un éclairage plus éclatant que l'illumination des fêtes de Louis XIV, et qui dans les véhicules qui te transportent redouterais comme Verrès le pli d'une feuille de rose; ô société qui, afin de satisfaire tes délicatesses toujours croissantes, as besoin du vice pour alimenter tes impôts! C'est ainsi que se creuse sous tes pas un abîme dans lequel les législateurs seront tombés, avant qu'ils aient seulement songé à en prévenir l'agrandissement.

En nous occupant de ce sujet, à propos duquel on a voulu de nouveau soulever les passions, nous n'avons eu en vue qu'une seule chose, le succès de la loi. C'est pour cela que nous nous sommes ainsi porté dès l'abord dans le cœur même de la question: c'est pour cela surtout que nous avons tenu à prouver que le projet, dans la pensée de son auteur comme dans les points essentiels de ses prescriptions, n'avait rien que de conforme aux principes de la liberté. Ainsi donc, pourvu que le projet de loi réussisse, certains que nous sommes de n'avoir pas dévié de la ligne du *Correspondant*, nous ne disputons pas sur les moyens que d'autres peuvent employer pour arriver à un but incontestablement salutaire et légitime. Le remarquable rapport de M. de Montalembert a produit des impressions très-diverses. Les uns se sont inquiétés, outre mesure peut-être, de certaines expressions dont la conséquence rigoureuse conduirait au rétablissement d'une religion d'Etat; les autres (et ce sont sans doute les plus nombreux) n'ont vu dans ce rapport qu'une noble manifestation de la foi catholique: les ignobles injures, les inductions folles, les mensonges évidents avec lesquels les représentants et les journaux de la Montagne ont accueilli la nouvelle production de l'illustre orateur, ne laissaient à la plupart des catholiques d'autre ressource que de protester et d'applaudir. Nous ne discutons pas le fait: nous le constatons, parce qu'il est de la dernière évidence.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, pour ce qui nous concerne personnellement: dans la loi de l'enseignement, il y avait des dispositions, des concessions, un ensemble qui répugnaient à toutes nos convictions: nous avons subi cette loi, avec l'espérance que l'événement nous démontrerait l'exagération de nos craintes. La circonstance actuelle est

toute différente à nos yeux : la loi sur l'observation du dimanche nous semble très-bonne, et, sauf quelques détails, nous y adhérons complétement; les principes en sont si justes, les conséquences en sont si claires, qu'il a fallu, selon nous, un certain effort pour la présenter sous un aspect différent de celui que chacun y reconnaissait par avance : quel que soit le prestige du talent, le mirage qu'il cause ne saurait durer, et quand la discussion sera venue, le vrai fond du tableau reparaîtra nécessairement à tous les yeux.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Dimanche des Soldats, contes et récits, par Anatole de SÉGUR[1].

Il y a longtemps que la situation religieuse de nos troupes préoccupe les vrais catholiques. On gémit de voir notre armée absolument abandonnée à elle-même, privée des ministres qui lui rappellent les préceptes les plus essentiels du Christianisme, au milieu de difficultés sans nombre qu'elle rencontre pour remplir les premières obligations de la religion. Que deviennent, en effet, tant de jeunes hommes enlevés par le sort à leurs familles dès la première année de leur virilité ? Que deviennent les principes religieux qu'ils ont conservés pour la plupart jusqu'au jour où ils se sont enrôlés sous son drapeau ? Qui leur rappelle les préceptes de la morale et du devoir ? Et surtout qui leur parle de Dieu, des prescriptions de la conscience, de cette voix, seule assez puissante pour entretenir dans le cœur l'amour de la vertu ? Arrachés à la vie paisible des champs, ils passent subitement à la vie agitée et corrompue des casernes, sans retrouver un ami qui les soutienne dans une épreuve si dure, qui les aide à se relever et à reprendre la pratique des bonnes mœurs, quand ils se sont laissés séduire et entraîner par de mauvais exemples. Qu'il est triste de penser que ceux qui sont ainsi livrés à eux-mêmes, ce sont ceux-là qui tous les jours exposent leur vie pour nous défendre ! Que ceux qui peut-être demain mourront sur les barricades en soutenant la cause de la société, ont été oubliés pendant leur vie par la société, qui ne s'est pas un instant inquiétée du sort de leurs âmes, de leur éternel avenir ! Cet oubli, cette ingratitude doit toucher tout homme de foi ; et notre douleur est d'autant plus vive et plus sincère qu'il nous a été donné de considérer de plus près l'affligeant spectacle qu'offrent tant de brebis sans pasteurs.

Pour remédier à un si grand mal, il est d'abord nécessaire de le

[1] A Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

signaler à tous ; à ceux qui ont la foi pour émouvoir leur zèle ; à ceux qui se contentent de respecter la religion comme le fondement le plus solide du devoir, pour leur montrer combien la société elle-même se trouve intéressée à ce qu'on s'occupe sérieusement de cultiver en nos troupes l'esprit religieux. Car il est facile de prouver la vérité de ces paroles de Gustave-Adolphe : *Que les meilleurs chrétiens sont les meilleurs soldats :* les plus fidèles à l'obéissance, à la discipline, à tous les grands principes que le Christianisme a fortifiés par ses immortelles promesses, et l'exemple de ses héros. Rien de plus important aujourd'hui que ces prédications qui s'adressent aux soldats comme un ami à un ami, qui se propagent de cercle en cercle, pour établir la vérité, la rendre évidente, la faire passer dans la conscience publique.

Déjà l'importance de cette œuvre a été comprise : on sent le besoin de travailler au salut de nos troupes. Déjà plusieurs de messieurs les curés de Paris et de province ont ouvert aux soldats de bonne volonté des chapelles attenant à leurs églises. Les militaires s'y réunissent le soir après le service, y reçoivent des instructions religieuses, et y trouvent tout ce qui peut faciliter l'exercice des devoirs du chrétien. Les soldats répondent avec empressement à ces avances ; heureux de trouver dans un prêtre un ami véritable, un autre curé de leur village ; ils l'écoutent, ils se rapprochent de Dieu, deviennent et restent bons chrétiens. On n'a rien négligé pour enlever tout prétexte à la malveillance, toujours prête à parler de coterie et de politique. Les portes des réunions restent ouvertes ; on peut venir entendre les instructions et interroger les hommes eux-mêmes sur ce qui leur est enseigné. D'ailleurs, ne faudrait-il pas que nous fussions bien imprudents et d'une ignorance profonde du passé, pour avoir la folie de construire encore un autel sur une opinion politique ! Demain l'opinion est vaincue, l'autel s'écroule et quel temps ne faut-il pas pour le reconstruire ! Tout homme de sens est convaincu qu'aujourd'hui surtout, la seule politique que doive connaître un soldat c'est l'obéissance à sa consigne jusqu'à la mort ; pour lui inspirer ce courage, il suffit de lui parler de Dieu, de la Légion Fulminante, des Bayard et des Condé.

Il faut cependant le reconnaître, quelque bonnes que soient ces réunions, elles ne suffisent pas. Elles profitent aux soldats qui les fréquentent ; mais, une fois rentrés dans leurs casernes, ils perdent

aisément le fruit qu'ils y ont recueilli ; ce sera souvent le grain de la parabole qui est étouffé dans les ronces du chemin. Et puis ceux qui ne viennent jamais à ces réunions, que le respect humain, les préjugés, l'indifférence retiennent éloignés de l'Eglise, ne pourra-t-on pas les atteindre? La difficulté est grande, non insurmontable. Il y a des heures où le soldat est toujours accessible ; où il écoute tout, même ce qui lui déplaît et l'ennuie; ce sont ces longues heures inoccupées qu'il passe entre ses factions et ses exercices. Il est alors tellement désœuvré qu'il est prêt à accepter le livre le plus insipide, la feuille la plus insignifiante pour essayer de tuer son ennemi. Mais hélas ! à quels tristes passe-temps ne se livre-t-il pas ! Que lit-il? des ouvrages destructeurs de tout principe, et le plus ordinairement des brochures infâmes qui, sous les titres les plus innocents, lui apprennent l'inconduite en tous ses raffinements; ces livres, qui sont cachés derrière l'étalage de nos quais, que le bouquiniste n'a jamais quand nous les lui demandons, mais qu'il donne toujours au soldat pour une pièce de 50 centimes! Voilà un grand mal; voici le remède : donnez, en place de ces mauvais livres, des livres moraux et religieux. Les soldats les liront comme les autres, et, au lieu de se corrompre, ils apprendront le bien. Ne serait-ce pas un nouveau champ inexploré qu'on pourrait offrir à nos écrivains catholiques, que la composition de ces livres? Comme c'est une vraie mission pour tout chrétien d'en favoriser la propagation, et une mission bien féconde, car on est certain que ces livres seront lus et beaucoup lus. Quiconque connaît les habitudes du soldat sait très-bien que donner un livre à un homme de garde, c'est le donner en même temps à tous les hommes du poste, le faire passer de main en main, et jeter par là même dans les âmes sans défiance, la semence toujours attachée à la parole de la vérité. Déjà on a édité le *Manuel du soldat chrétien*. Plus de quarante mille exemplaires ont été distribués. C'est un livre excellent, qui renferme la journée du chrétien ordinaire, avec le texte des Evangiles du dimanche, quelques cantiques les plus connus, et des lectures spéciales sur les devoirs du soldat chrétien. Les soldats aiment ce livre comme un ami; nous en avons connu qui l'ont fait relier avec une véritable magnificence, eu égard à leurs minces ressources. Un d'eux me disait un jour : « Monsieur, je ne le donnerais pas pour cent sous ! » Et si on savait ce que c'est que cent sous pour un militaire !! Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir à annoncer

un livre intitulé : *le Dimanche des soldats*, composé par un jeune homme qui consacre ses loisirs à cette mission régénératrice.

Nous avons lu ces pages avec un grand bonheur. Nous y avons constaté à chaque ligne combien celui qui les a écrites connaît le soldat, ses mœurs, ses habitudes de chaque jour, la difficulté, les peines de son état. Tantôt ce sont des contes que les soldats rentrés au village se racontent le dimanche, et l'on sait combien les soldats aiment les contes (et bien d'autres avec eux). Tantôt ce sont des récits véritables et pleins d'intérêt, comme celui de la catastrophe du pont d'Angers, ou celui de la mort du sergent Herbuel, assisté au champ funèbre par le frère de l'auteur. Tantôt ce sont des conversations, des discussions, quelquefois même des controverses, toujours d'excellents conseils donnés sous la forme la plus variée et la plus amusante, ce qui est le grand point pour obtenir l'attention, la confiance et l'adhésion du soldat. Rien de plus simple que ces récits, rien de plus naturel que ces entretiens dont la familiarité est toujours de bon goût, dont la simplicité est toujours pleine de noblesse.

Nous ne saurions trop recommander l'œuvre de M. de Ségur à MM. les curés des villes de garnison, comme moyen facile de se mettre en rapport avec les soldats et de fonder plus tard dans leurs églises des instructions suivies. Nous le recommandons également aux familles dont les fils vont passer sous les drapeaux et qui trouveront dans ce petit livre, comme dans le *Manuel*, le secours le plus efficace pour les soutenir dans les premiers jours de l'arrivée au corps, toujours si périlleux pour la vertu. La modicité du prix de l'ouvrage le met à la portée de tous ceux pour qui il est écrit. Et ici encore l'auteur a bien prouvé qu'il connaît le soldat autant que l'armée ; car jamais le soldat ne pensera à se procurer un livre qui ne serait pas d'un bagage léger et d'un prix minime.

Imitons, tous tant que nous sommes, l'ingénieuse charité de l'auteur. Prenons tous part à cette œuvre si consolante pour l'Eglise, si utile pour la patrie. Aujourd'hui, plus que jamais, le salut de la patrie est attaché à la moralité de l'armée, à l'influence de la religion ; plus que jamais, en face du désordre et de l'anarchie, le prêtre, le soldat, le magistrat, doivent se donner la main, se prêter un mutuel appui, soutenir et sauver par leur commun effort la société ébranlée. Pour moi, obscur soldat de la sainte milice, je ne cesserai d'appeler de tous mes vœux cet heureux rapprochement et

de répéter, tant que j'aurai de voix, ce cri à la fois religieux et patriotique : Pensons au salut de l'armée ! Pensons au salut de nos frères sous les armes !

L'abbé J. PERDRAU, prêtre.

Restauration de la société morale par le Christianisme, par M. J.-C. DE MAICHE.

Dans le livre que nous annonçons, l'auteur nous amène devant le Christ, et il nous dit : Voilà votre roi ! — Il explique le mystère de la liberté humaine et, mettant sous nos yeux l'homme non-seulement faible, misérable, dévoué au malheur, mais en qui bouillonne un ferment corrompu, que des instincts dépravés portent sans cesse au mal qui se révèle par de perverses tendances et qui, rompant tout frein, arrive enfin à un degré de scélératesse monstrueux et effrayant, il prouve que seule la religion peut le consoler ou l'arrêter, il dit, comment, se séparant de Dieu et se plaçant hors des conditions du légitime exercice de sa liberté, l'homme perd la noble paix, le bonheur pur ; vivant dans l'anarchie morale, il descend bientôt jusqu'aux voluptés ignobles, sourd à la voix du remords jusqu'à ce que la force matérielle, qui n'a point été appelée au partage de ces voluptés, arrive sans être attendue et remplace ce règne d'anarchie par son propre despotisme. Il nous montre la croix, signe de victoire qui nous rapproche de Dieu après avoir expié nos erreurs ; la croix qui indique à ses soldats le chemin, la vérité, la vie ; la croix qui nous encourage à lutter contre le principe du mal, contre la force matérielle, contre les sophismes d'une raison égarée ou contre les sens mille fois plus dangereux. Et, s'arrêtant à cet esprit philosophique, à cette indépendance rationnelle dont l'influence funeste s'étend à tout : la science, dit-il, ne peut constituer une véritable société morale ; elle a trop de nuages, de doutes, d'incertitudes, de manie de systèmes, de passions ; elle se trompe et elle trompe les siècles en croyant leur donner la vérité. La science a appelé les génies les plus puissants, elle n'a produit que des chimères... Quant aux lois morales si belles qu'ont écrites les sages, quelle en est la sanction ?..... Adressons-nous donc à la religion, adressons-nous à Dieu ! Comme Platon, *invoquons le Dieu Sauveur, afin que par sa parole extraordinaire et merveilleuse, il nous sauve en nous instruisant de la doctrine véritable !*

De là, l'auteur passe à ces grands principes : *paix, liberté, égalité, fraternité, bonheur,* et il prouve qu'ils ne peuvent se réaliser sur la terre,

car Jésus-Christ n'abuse pas l'humanité; il lui révèle sa faiblesse et le besoin qu'elle a de son secours divin.

La philosophie antique et la philosophie moderne ont laissé l'homme suivre ses penchants. — *Résistez à votre nature,* dit le Christ. La philosophie a laissé ouverte une voie trompeuse qui, par le charme du vice, conduit à la désolation, mais la parole du Christ montre la voie véritable et, par les luttes de la vertu, elle ramène au bonheur. Le remède du désordre n'est-il pas la souffrance, comme la médication douloureuse, les breuvages amers, les opérations terribles sont nécessaires aux malades?

Tous les empires affermis par les siècles et la prudence, ont été renversés par les sophistes. Une mauvaise religion vaut encore mieux qu'une philosophie meilleure.

Voilà ce que renferme ce livre, fruit de labeurs consciencieux, écrit d'ailleurs avec foi et énergie : puis, quand l'auteur nous a montré que d'un côté ne se trouvent que scepticisme, corruption, anarchie, et que, de l'autre, avec le Christ, se trouvent la foi, la sainteté, l'unité, la vie éternelle, le salut de l'humanité, il dit à la terre en suspens, et qui prépare en silence l'avenir : Choisissez ! choisissez entre Christ et Satan !

Un homme que sa patrie nomme avec orgueil, disait, il y a quelques mois, dans la Chambre des députés, en Espagne : « *Le socialisme ne se combat pas... si on le veut combattre, il faut avoir recours à cette religion qui enseigne la charité aux riches, aux pauvres la patience, qui enseigne aux pauvres à être résignés et aux riches à être miséricordieux.* »

M. De Maiche semble avoir été frappé de ces paroles, et son livre en est un éloquent commentaire.

Maurice GERMA.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro du *Correspondant*, page 294, l'auteur de l'article sur les œuvres de M. Riambourg avait écrit :

« L'athéisme a ses mystères. *Le déisme a ses mystères.* Le christianisme qui at-« teint de plus près le point où toutes les vérités se rencontrent dans le sein de « la vérité éternelle, ne peut être non plus dénué de mystères. »

L'imprimeur a omis cette phrase : « Le déisme a ses mystères. » Ce qui rend la proposition incomplète.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



DE NOTRE LÉGISLATION RELIGIEUSE ET DE LA POSITION DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

(5e ET DERNIER ARTICLE [1].)

IX

LE GRAND PÉRIL POUR LA FOI EN FRANCE.

Il ne faut pas se le dissimuler, la foi, en France, malgré la réalité du mouvement religieux, n'exerce plus sur les esprits et sur les cœurs cet empire qu'elle eut autrefois et qui lui est dû dans tous les temps. La nation est toujours foncièrement religieuse, mais on dirait qu'elle l'est plutôt par caractère et par tempérament que par raison et par devoir. Or une teinte de religion dans le sentiment ne peut suffire, si l'on n'y conforme sa conduite, son langage et sa pensée. Nous aimons à reconnaître que l'Eglise chaque jour obtient de beaux triomphes dans notre pays ; mais elle y essuie des pertes plus générales encore et plus continues. Beaucoup de bien est mélangé de beaucoup de mal encore ; et à côté des symptômes les plus consolants se produisent les plus sérieux motifs de crainte pour l'avenir.

Le grand péril pour l'Eglise, ce n'est pas d'être abandonnée du pouvoir temporel. Elle ne redemande point cette splendeur mondaine dont

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVII, page 347.

elle fut environnée dans son âge de gloire ; là n'est point le principe de sa vie, là n'est point la vraie force d'une religion divine. Elle ne réclame point ces richesses et cette opulence que la piété versait dans son sein, pour les magnificences du culte et le soulagement de toutes les misères publiques. Moins riche, l'Eglise fera le bien qu'elle pourra, et plaindra ceux qui l'empêchent d'en faire davantage. Mais si elle peut moins pour le bien-être corporel de ses enfants, elle doit toujours pouvoir opérer le bien de leurs âmes. Ce qu'il lui faut avant tout, pour accomplir cette œuvre, ce n'est point l'appui matériel de l'autorité séculière. Abandonnée à elle-même, au milieu des populations et au sein d'une liberté universelle, elle trouvera dans son organisation divine, dans le dépôt sacré des doctrines célestes qui lui sont confiées, dans les moyens surnaturels dont elle dispose et dans l'assistance de celui qui ne lui fait jamais défaut, elle trouvera assez de force pour triompher de bien des obstacles que lui opposeront l'indifférence et l'apathie générale, l'envie et les efforts des sectes ennemies, et l'aveuglement de toutes les passions humaines.

Ce que redoute aujourd'hui l'Eglise, ce n'est point l'hostilité et la persécution brutale des puissances de la terre. Elle s'est toujours purifiée dans le feu des tourments; elle a toujours puisé dans son sang une nouvelle force. Et nous connaissons des hommes éminents en science et en sainteté, qui, dans leurs épanchements avec Dieu, se sentent invinciblement portés à demander pour elle aujourd'hui quelque tempête salutaire.

Une persécution est peu probable en France. Mais si l'anarchie et le désordre parvenaient à s'imposer pour quelques heures au pays, et que dans leur besoin de destruction, ils s'attaquassent aveuglément à une institution pacifique, inoffensive et bienfaitrice des peuples, nous sommes assurés qu'avant même la tourmente passée, un sentiment universel d'équité, un esprit de réparation et d'élan sympathique réagirait en sa faveur dans toute l'étendue de la France.

Un danger plus grand pour l'Eglise est un genre de persécution calme, polie même, mais bien autrement funeste, qu'elle peut craindre des pouvoirs publics. Non que l'on pense de nouveau à faire de l'Eglise un *instrument de règne,* aux mains d'un homme, d'une dynastie ou d'un parti quelconque : après la lumière dont la vigilance des catholiques a éclairé ces sombres tentatives, nous croyons ce danger moins considérable pour l'avenir. Mais nous ne voyons pas sans les plus sérieuses alar-

mes les hommes publics de notre époque adopter une conduite et un langage dont le résultat naturel serait d'annuler progressivement et d'anéantir à la fin l'Eglise et la religion en France. Plusieurs, sans doute, ne veulent pas et n'aperçoivent pas ce résultat, mais si leur intention vaut mieux que leurs actes, le système qu'ils suivent depuis trop longtemps n'amènerait pas moins la ruine totale de la foi et de toute religion dans l'esprit des peuples.

Ce système, essentiellement rationaliste, consiste à présenter constamment l'Eglise catholique comme une institution purement humaine ; à l'assimiler à toutes les sectes et à toutes les fausses religions ; à professer pour toutes la même estime, le même respect, en les dominant toutes ; et à les égaler dans l'honneur comme dans la sujétion. Qu'on laissât une égale liberté à l'erreur et à la vérité, aux inventions humaines et à la seule religion divine, nous ne nous en plaindrions pas : nous ne demandons à l'État aucune distinction pour l'Eglise. Mais que dans les lois comme dans les actes de l'administration, dans les discours publics comme dans les écrits de tout genre, on tende visiblement à les égaler en réalité, pour étendre sur toutes le même empire et la même autorité, voilà le danger, voilà l'abus.

Les gouvernements modernes, en décrétant la liberté des cultes, ont prétendu, non leur accorder l'indépendance, mais les établir dans une parité complète ; et en les déclarant égaux, ils n'ont voulu que les niveler, pour les ployer tous également sous le joug de l'Etat. Ils ont cessé de professer aucune religion, mais ils entendent ne rester étrangers à aucune, et loin de renoncer aux droits qu'ils avaient dans l'Eglise, ils ont su y soumettre tous les cultes. A leurs yeux, comme à ceux de M. Dupin, « l'autorité que le pouvoir avait autrefois sur l'unique religion d'Etat, il l'a sur toutes aujourd'hui [1]. »

N'est-ce pas là ce que professait il y a peu de temps encore le chef du ministère, lorsqu'il revendiquait devant l'Assemblée nationale, devant la France et l'Europe, l'honneur « d'avoir dit, sinon que la loi doit être athée, du moins qu'elle doit *dominer* toutes les religions et ne se laisser entraîner par les passions d'aucune d'elles [2]. » N'est-ce pas cette habitude de considérer ainsi les choses dans les régions du pouvoir, qui plus récemment encore inspirait à un homme honorable, à un des premiers fonctionnaires de l'Etat, une parole malheureuse, et le faisait parler, lui

[1] Manuel, p. 340. — [2] Paroles de M. O. Barrot, dans la séance du 26 juin 1849.

catholique, comme un chef de l'Eglise anglicane ou de l'Eglise russe ? Il n'a pas craint d'étonner le pays en venant *s'honorer* devant lui de la tâche qu'il croyait avoir reçue « de diriger utilement, sous les auspices du président de la République, *les forces morales du culte* et de l'enseignement, sauvegardes nécessaires de la société [1]. »

Un homme qui exerce toujours une grande influence sur les destinées de notre pays, M. Thiers, professait il y a peu d'années les mêmes doctrines gouvernementales, et personne n'a plus formellement établi la suprématie du pouvoir sur toutes les religions et la fusion de tous les cultes dans l'unité de l'Etat. Il s'exprimait alors comme il ne le ferait plus aujourd'hui ; mais il n'a pas encore complétement prouvé qu'il ait renoncé à des principes si fortement arrêtés dans son esprit. « Avec la liberté d'enseignement, disait-il, il faudra donc un enseignement pour chaque religion ! Il y aura un enseignement protestant, un enseignement juif, etc. Vous me rendrez donc la société d'avant 89, où au lieu de Français il y avait des juifs, des protestants, des catholiques. La Révolution est venue briser ces différences : son chef-d'œuvre est l'unité en toutes choses. »

Oui, le but profondément conçu, obstinément poursuivi durant de longues années, et encore voulu par certains hommes politiques, est l'unité en religion comme en tout le reste. L'État doit être le centre qui domine tout, et départe avec autorité le mouvement et la vie. Il s'agit de mettre aux mains du pouvoir tous les cultes indistinctement, le catholicisme comme les autres ; afin qu'il puisse tantôt les exciter, tantôt les contenir, et toujours les réglementer, les discipliner et les façonner tous à la même effigie, sous la puissante empreinte de la loi. L'État semble depuis longtemps aspirer à faire de la France un vaste panthéon, où il appellera toutes les religions et tous les cultes, où seront réunis tous les dieux, nationaux ou étrangers, à la condition qu'il en sera le gardien et le directeur suprême. Comment il pourra mettre d'accord et maintenir dans la paix tous ces cultes opposés, tous ces prêtres rivaux, toutes ces divinités étrangères les unes aux autres, ce n'est pas le moindre de ses embarras. Mais il y a pensé. « Il veille avec empire, comme nous le dit M. Dupin, sur la discipline et la police des cultes, afin de contenir chacun dans le devoir [2]. » S'il les *protége tous également*, aux termes de la Constitution, c'est « d'abord pour sauvegarder contre eux

[1] Rapport de M. de Parieu au prés. de la Rép. du 16 nov. 1849.— [2] Manuel, p. 35.

tous les intérêts de l'État ; ensuite pour obtenir qu'ils ne se nuisent pas les uns aux autres » et se respectent tous également, sans distinction d'origine et de caractère [1]. La loi, d'ailleurs, est formelle sur ce point ; et s'adressant aux ministres du culte catholique, particulièrement suspects en ceci, elle leur enjoint, de son ton impératif « de ne se permettre jamais aucune inculpation, directe ou indirecte, contre les autres cultes autorisés par l'État [2]. » Aux yeux de l'État, tous les cultes sont, non pas également libres, puisqu'aucun ne l'est, mais également bons, également vrais, également respectables, même le culte catholique, et aucun d'eux n'a le droit de censurer les autres, de les convaincre d'erreur et de mensonge. Il faut que toutes les religions, rassemblées sous la main du pouvoir, vivent en paix dans cette demeure déshonorée ; et celle qui réclamerait pour ses prérogatives méconnues, pour son honneur outragé, serait la plus sévèrement réprimée. Les catholiques ne demandent pas que l'État donne à l'Eglise les droits d'épouse ; mais du moins qu'il ne la déshonore pas en la confondant avec ses rivales sans titre et sans qualité. Qu'il la laisse plutôt aller en liberté, et qu'il ne la fasse plus passer aux yeux des peuples pour la plus humiliée de ses esclaves.

Mais loin de là, la tendance générale des pouvoirs publics, leurs actes et tous leurs efforts ont semblé avoir pour but de faire entrer le Catholicisme avec tous les autres cultes dans le même ensemble de rationalisme religieux, et de leur attribuer à tous la même valeur. Que l'on compare les instructions adressées à nos prélats et à nos prêtres, avec les règlements du culte israélite ou protestant ; qu'on examine les avertissements donnés à l'administration des hospices, comme les recommandations faites aux institutions publiques ; les dispositions pour les sépultures, comme les prescriptions pour les mariages, etc. Et qu'on dise si l'on voit rien dans le langage officiel qui distingue l'Église de Jésus-Christ des sectes purement humaines. Il semble, au contraire, qu'on s'étudie à trouver les termes les plus vagues, les formules les plus ambiguës qui puissent convenir aux croyances les plus opposées, à la vérité comme à l'erreur. On parvient de la sorte, en abaissant l'Église jusqu'aux dernières limites et en élevant le plus possible les sectes dissidentes, à les placer toutes sur le même niveau et à leur donner à toutes la même importance. On s'autorise pour cette inju-

[1] Édition annotée de la Constit. de 1848, art. 7. — [2] Loi organiq., 52.

rieuse assimilation sur ce que, parlant à tous les cultes, on est bien obligé d'employer les mêmes paroles. Nous ne croyons point à cette nécessité d'une même parole en s'adressant à des religions si diverses. Pour intimer à toutes une recommandation, qui donc empêcherait de prendre le langage propre à chacune d'elles, au lieu d'user constamment du langage rationaliste, qui est par lui seul une injure pour la première d'entre elles? Si l'Etat ne sait pas la langue de chacune de ces religions, il serait peut être plus raisonnable qu'il ne leur parlât pas.

Qu'arrive t-il de ce langage peu chrétien et de cet indifférentisme du gouvernement, dans un pays où tout participe au mouvement général et s'inspire de la politique ? C'est que les arts, les lettres, les sciences, tout emprunte ce langage et ces habitudes ; et l'esprit public adopte, comme sans y penser, cette confusion, ce mélange contre nature, de tous les cultes et de toutes les croyances. Nous voyons là, pour la foi et la religion en France, un danger d'autant plus grave qu'il est moins senti et moins aperçu.

L'artiste qui, en sculptant le fronton du Panthéon, a présenté au respect de la France le pieux Fénelon à côté de Cuvier, le chef luthérien du protestantisme en France, et non loin de Voltaire et de J.-J. Rousseau, n'a pas eu intention peut-être d'outrager l'épiscopat français et les croyances catholiques. A quelques pas de là s'élève un autre monument à peine achevé. Pour ornement des parois extérieures, on a imaginé d'y inscrire les noms de tous ceux qui ont illustré les lettres et se sont élevés au rang d'auteurs. Là on voit réunis Valère Maxime, Saint-Mathieu, Perse et Columelle ; on a placé saint Paul entre Lucain et Pétrone, et saint Jean entre Pline et Ménélaüs. Il est très-possible que les érudits qui les ont ainsi rangés aient ignoré la différence qui existe entre ces écrivains ; et, si l'on avait possédé une page écrite par Jésus-Christ, on aurait, sans plus de réflexion, mis son nom à côté de Velleius Paterculus.

Le grand nombre des écrivains de nos jours, philosophes, poëtes et publicistes, envisagent-ils le Christianisme autrement que comme une variété de ces innombrables formes religieuses qui ont eu des partisans chez tous les peuples et dans tous les pays, toutes également respectées, également sacrées ? On n'outrage plus avec fureur Jésus-Christ et sa doctrine, on le place avec une apparence de respect sur le même autel que les grands hommes de l'histoire et les dieux de toutes les religions, car volontiers aujourd'hui on adorerait tous les dieux, même le Dieu véritable.

Comme expression complète de notre époque, un peintre conçut, dans la première effervescence du mouvement républicain, une idée dont le succès eût semblé assuré, si les hommes dont il avait l'approbation et l'appui se fussent maintenus quelque temps au pouvoir. Considérant, d'après l'esprit de son siècle, toutes les religions comme les dialectes divers d'une même langue universelle, comme les formes variées de la même idée et du même sentiment, qui, envisagées sous un certain point de vue, doivent s'harmoniser et se compléter, il résolut de les réunir toutes dans un immense tableau national, et de représenter sur les murs du Panthéon tous les systèmes religieux qui ont eu cours dans le monde, assignant à chacun une place plus ou moins grande, selon qu'ils ont plus ou moins contribué au progrès et au bonheur de l'humanité. Dans ce plan polythéistique, on distinguait Isis et Brahma, Ormudz et Arimane, Jupiter et Jéhova, Jésus-Christ et Mahomet, les dieux du Nord et le kalife Hakem, Psyché et la vierge Marie, le Paradis et les Champs-Élysées, la cérémonie de la messe et la procession du Dieu de Jagrenat, l'hostie eucharistique et nous ne savons quel symbole païen. On trouvait, disait-on, merveilleusement adapté à ce culte panthée le temple de Sainte-Geneviève, dont l'architecture mêlée, moitié catholique et moitié païenne, rappelle toutes les civilisations antérieures et représente exactement l'idée de notre époque, héritière de toutes celles qui ont précédé.

La fusion de tous les cultes, voilà donc ce qu'on prépare à la France, comme un vaste syncrétisme qui doit couronner la civilisation du XIX[e] siècle. Voilà cette religion universelle qu'appellent de tous leurs vœux et que prêchent avec tant de zèle tous nos libres penseurs, philosophes et non philosophes.

Mais le suprême danger pour la foi, et la plus grande douleur pour l'Église, c'est que cet indifférentisme religieux descend dans les mœurs et atteint à divers degrés les catholiques eux-mêmes. A force de douceur et d'aménité dans les habitudes, à force de condescendance et, disons-le, de faiblesse, on en vient à voir du même œil la vérité et l'erreur, et à pousser la tolérance jusqu'à l'approbation. On croirait manquer aux devoirs élémentaires de la société si l'on n'accueillait pas avec bienveillance les croyances opposées à la sienne, et l'on remarque aujourd'hui moins de répulsion entre les religions diverses qu'entre les opinions purement humaines. Il est même passé en usage de donner aux croyances les plus sacrées le nom profane d'opinions, et par là on en-

tend des opinions à peu près indifférentes. N'y a-t-il pas des catholiques, aimant d'ailleurs leur religion, qui sont tout prêts à penser qu'elle ne vaut pas mieux que plusieurs autres toutes différentes, suivies par leurs concitoyens? On connaît si peu la nécessité de la foi, qu'on lui accorde moins d'importance qu'aux vertus sociales et aux bienséances de la vie, et l'on penserait volontiers avec M. Thiers que l'humanité dispense et tient lieu de toute religion[1].

Qui recherche aujourd'hui la conformité de religion, dans ses relations, ses affaires ou ses plaisirs? En traitant avec ceux dont on devrait au moins plaindre l'aveuglement et déplorer les voies malheureuses, on se reprocherait d'avoir remarqué seulement leur divergence de sentiments. On voit des catholiques s'associer indistinctement pour leurs intérêts, pour leurs travaux, et jusque pour les œuvres de charité chrétienne, avec des personnes qui n'ont rien de chrétien; on s'associerait avec elles pour la prière sans plus de difficulté, ni plus de scrupule.

On unit sa vie même avec la personne dont l'âme est séparée de la sienne par un abîme, sans songer qu'il y ait là matière à réfléchir, et l'on prend moins garde, dans cette union solennelle, à la diversité des religions qu'à la plus mince différence des fortunes. Qui s'étonne aujourd'hui de voir une famille catholique s'allier à des protestants ou à des juifs? et n'en surprendrions-nous pas un grand nombre en leur apprenant que l'Église a toujours réprouvé ces mariages et en a toujours détourné les fidèles?

On s'accoutume à voir les ministres des religions diverses siéger dans les mêmes conseils, dans les mêmes assemblées, sans soupçonner que leur position respective ait rien que de très-naturel. Il est probable que pour beaucoup de nos représentants, M. l'évêque de Langres et M. Coquerel sont deux hommes de la même profession et du même caractère.

[1] Voici les incroyables paroles qu'il a prononcées à la tribune nationale (janvier 1850) : « La charité ou l'assistance est la plus attrayante des vertus dont Dieu ait doté l'homme, et si méritoire à ses yeux que, d'après la doctrine chrétienne (!), elle peut racheter les plus grandes fautes et jusqu'à l'absence même de la foi. Il semble que pour cette vertu si touchante, Dieu lui-même ait senti son courroux désarmé, et qu'en sa faveur il ait voulu tout pardonner; tout, jusqu'au malheur de ne pas le connaître. » — Blasphème! — *Sine fide, impossibile est placere Deo.*

Ce n'est qu'une variante de Voltaire :

Soyez compâtissant, le *reste* est arbitraire.

Mais peut-être M. Thiers ne s'est-il pas douté qu'il disait là une énormité.

Aussi dans la statistique de l'Assemblée ne manque-t-on pas de faire figurer ce dernier dans la catégorie des ecclésiastiques.

Un changement de religion n'a plus de sens pour le public, on n'estime pas que cela en vaille la peine. Si l'Europe a vu naguère avec quelque émotion des enfants dégénérés de la Hongrie et de la Pologne embrasser l'islamisme; ce qui a surpris est moins le crime de quelques apostats que la persistance d'une nation demi barbare à exiger de tels actes, et à attacher encore quelque importance à une forme religieuse plutôt qu'à une autre.

On ne s'étonne plus aujourd'hui de voir un magistrat, un représentant du pouvoir, en sortant d'une église catholique, aller inaugurer un temple protestant, une synagogue ou une mosquée. Dans une sphère plus élevée on regarderait comme une puérilité d'avoir quelque égard pour les alliances politiques à la religion des peuples avec qui l'on traite. La France a entendu sans surprise un orateur catholique, non pas excuser, mais glorifier l'alliance peu honorable de Louis XIV avec Cromwel, et l'appui déloyal donné par Richelieu aux hérétiques et aux révolutionnaires d'alors contre les catholiques inoffensifs d'Allemagne. On l'a entendu émettre cette étonnante doctrine, qu'une bonne politique ne doit jamais faire attention aux opinions des peuples alliés, pas plus à leur religion qu'à leur forme de gouvernement, et qu'elle ne doit considérer que les intérêts matériels du pays, de son commerce et de ses frontières[1]. Et son discours, remarquable sur d'autres points, a été recueilli, a été loué sans restriction par des catholiques qui l'ont recommandé à l'admiration de l'Europe.

Le sens religieux est affaibli parmi nous à un degré surprenant, et il tend chaque jour à s'oblitérer entièrement. On ne distingue plus entre la vérité et l'erreur, entre la lumière et les ténèbres. L'Esprit public, incapable de rien saisir avec vigueur, embrasse tout avec mollesse et se complaît dans un vague et commode indifférentisme. Il y a vingt ans déjà que le chef de la chrétienté signalait cette maladie de notre siècle et flétrissait cet indifférentisme comme la source principale des maux qui affligent l'Eglise. Les premiers conciles qui ont pu se réunir dans notre patrie se sont préoccupés avant tout de ce danger imminent; et ils ont voulu rappeler aux fidèles leurs devoirs à l'égard de tant d'hommes égarés au milieu desquels ils sont appelés à vivre[2]. Autant ils leur recommandent

[1] Voir au *Moniteur* du 19 octobre 1849, le discours de M. de Larozière.
[2] En particulier le concile de Paris, celui de Soissons, etc.

la charité la plus tendre, la plus universelle pour le prochain, autant ils les excitent à l'horreur, à la répulsion et à l'éloignement pour l'erreur et les fausses doctrines. Car il faut se mettre en garde contre cette tolérance insensée qui, en excusant nos frères, tendrait à excuser et à justifier leur égarement. Aimons tous les hommes, mais ne transportons pas à leurs erreurs la bienveillance que nous devons à leur personne. C'est une coupable illusion de croire que nous ne puissions pas affectionner nos semblables, tout en réprouvant leurs torts.

Les apôtres et les premiers chrétiens aimèrent sans doute leurs concitoyens et même les hérétiques. Cependant ils ont pour leurs doctrines une aversion qui les porte quelquefois jusqu'à fuir leur personne. Qui peut se flatter d'être plus aimant et plus bienveillant que le disciple qui avait reposé sur le cœur de son Maître? Eh bien! qu'on lise ses recommandations à l'égard des dissidents : « Si quelqu'un vient à vous et vous apporte une autre doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, ne le saluez même pas[1]. » Voilà comment s'exprime l'apôtre de la mansuétude et de la douceur. Le même apôtre, d'après le récit de saint Irénée et de saint Polycarpe, ayant rencontré au bain un hérétique, se hâta de fuir, ayant en horreur la société d'un déserteur de la sainte doctrine. Saint Paul n'était pas un interprète moins rigoureux des obligations du chrétien, quand il écrivait aux peuples de la Grèce : « Ne vous liez point avec les infidèles et les incroyants; car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? Quel commerce entre la lumière et les ténèbres? Quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? Quelle société entre le fidèle et l'infidèle? Quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles? Or, vous êtes le temple du Dieu vivant. Ne vous trouvez donc plus au milieu de ces hommes; séparez-vous d'eux, et ne touchez point à ce qui est impur[2]. » « N'ayez aucun rapport avec les ariens et les hérétiques, disait un illustre saint de cette époque; la lumière ne doit point s'allier avec les ténèbres. Soyez persuadés que les éléments eux-mêmes, que la nature entière gémit, comme dit l'apôtre, et déplore la folie d'Arius, qui ose faire semblable à elle et abaisser à sa sphère le Seigneur suprême, par qui et en qui ont été faites toutes choses. » « C'est presque la même chose, disait un autre Père, de demeurer avec un démon et de converser avec un apostat ou un déserteur de la vérité[3]. » Les

[1] 2 Joan. 10. — [2] 2 Cor. 6.
[3] Les Pères du concile de Verceil, en 1849, viennent de rappeler les mêmes

saints ne nous enseignent pas à nous soustraire aux devoirs et aux bienséances de la vie, pour éviter tous ceux dont nous ne pouvons partager les opinions et les sentiments; mais ils nous apprennent que si, comme eux, nous devons notre charité à tout le monde, nous ne devons pas moins qu'eux détester le mensonge et l'erreur religieuse. Nous ne pouvons méconnaître l'autorité de cét enseignement que nous offrent leur conduite et leurs paroles.

Il était réservé à notre époque d'entendre dire « que le Christianisme est venu opérer la fusion des cultes et fonder la centralisation du genre humain. » Pour avancer une telle énormité, il fallait un courage plus qu'ordinaire, et il n'y avait qu'un homme qui en fût capable : c'est celui qui, se jetant en travers de l'esprit humain et de la vérité, semble avoir pris à tâche d'étonner son siècle par ses paradoxes et ses contre-bon sens.

N'est-il pas évident, sous la république comme sous la monarchie, que cette *fusion des cultes* est prêchée directement contre le Christianisme, qui consacra le seul culte véritable, en proscrivant tous les autres? N'est-ce pas uniquement à l'Eglise qu'en veut cet esprit rationaliste qui, sous tous les régimes, travaille avec tant d'ardeur à l'*union*, à la *centralisation* de tous les systèmes religieux? Naguère il demandait en religion, comme en tout le reste, sous le nom d'éclectisme, un syncrétisme impossible, une absurde harmonie des contraires. Aujourd'hui, que les républicains s'appellent frères, il voudrait amener tous les cultes à fraterniser démocratiquement. Volontiers, il introduirait dans le domaine des religions la formule républicaine : liberté, égalité, fraternité. Comme s'il pouvait y avoir une république des cultes; comme si les rapports sociaux qui doivent unir les citoyens entre eux pouvaient unir également la vérité et la fausseté, la religion de Jésus-Christ et la religion du mensonge et de l'erreur.

Liberté des cultes, nous l'admettons. Qu'aucun pouvoir extérieur n'intervienne entre Dieu et la conscience, nous le voulons. Mais reconnaître à la conscience elle-même la *liberté* d'accepter ou de repousser les volontés divines, la *liberté* d'adopter le faux comme le vrai, une

principes et les mêmes règles de conduite. Après avoir caractérisé les docteurs du jour et les artisans d'erreurs modernes, ils disent aux fidèles : « N'ayez donc de rapport avec eux que ceux que commandent la nécessité et l'humanité, suivant les lois de la charité chrétienne : *Hos devita.* (2 Tim. 3.) »

religion impie comme une religion sainte, serait outrager Dieu et la conscience [1].

Egalité des cultes. Que tous les cultes soient également sans entraves et sans priviléges, que la loi protége également leurs droits et leur liberté, c'est notre droit public. Mais que toutes les religions, égales devant la loi, soient en même temps égales devant la conscience et obtiennent un droit égal à l'estime et à la vénération des hommes ; que la vérité divine, que cette religion descendue du ciel, se considère comme l'égale de toutes les inventions humaines, de tous les rêves du fanatisme, de l'ignorance ou de l'hypocrisie, qui osera le demander?

Fraternité des cultes. Mais ceci est simplement absurde, et les deux mots se combattent l'un l'autre. Quelle fraternité peut-il y avoir entre le oui et le non, entre le Christ et Bélial?

Oui, nous fraterniserons toujours avec nos frères égarés. Comme nous compatissons à tous les besoins et à toutes les misères, nous compatirons à leur égarement, leur malheur suprême. Mais fraterniser avec leur égarement lui-même, qui les perd, ce serait cruauté, ce serait conspirer contre eux et se rendre complice de leur perte : ce serait la fraternité de Caïn.

La vraie fraternité consiste à faire part à ses semblables des biens dont on jouit. Qu'ils viennent à la lumière, qu'ils goûtent avec nous la vérité, qu'ils participent à notre bonheur, et, en le partageant avec eux, nous l'aurons doublé pour nous-mêmes !

M.-A. CHASTEL.

[1] M. Lamartine, en *conseillant au peuple les religions volontaires ou libres*, ne fait autre chose que patroner une absurde impiété.

UN ESPRIT FORT.

Nous avons reçu dernièrement *sous bande* une petite brochure imprimée avec une suprême élégance, par l'habile typographe lyonnais, M. Louis Perrin. A la fin du texte, on lisait tracées à la main des initiales trop significatives pour que nous nous croyions le droit de les reproduire ici. L'auteur anonyme d'un *Esprit fort* désirait sans doute que *le Correspondant* rendît compte de son ouvrage; mais cet ouvrage est très-court, et il nous a paru rendre avec grâce et bonne humeur une pensée très-juste, une observation dictée par le bon sens et par l'expérience. Au lieu d'analyser ou de critiquer, nous copions. Nos lecteurs nous pardonneront ce plagiat : sûr de leur indulgence, nous implorons celle de l'auteur. Ch. Lenormant.

A MONSIEUR DE LAVALETTE.

Paris....

Je viens de passer ma thèse, et j'ai subi cette dernière épreuve, si ce n'est à ma plus grande gloire, du moins à ma plus grande satisfaction; car me voici, maintenant, en mesure de retourner près de vous. Un père représente ordinairement la Providence auprès de son enfant; mais, vous, mon cher oncle, vous avez été pour moi, providence, père et mère. Aussi, j'attends avec impatience le moment où, par une nouvelle bonté, vous allez cimenter, resserrer et consacrer le lien vraiment filial qui déjà m'attache à vous. Ma jeune cousine, que je n'ai pas vue depuis si longtemps, doit être maintenant une grande et belle personne; peut-être ne voudra-t-elle plus reconnaître, dans l'étudiant que vous lui présenterez, le compagnon d'enfance qui partageait ses jeux. Quelquefois, alors, elle avait recours à la

protection dont mon droit d'aînesse me permettait de la couvrir ; aujourd'hui, c'est à moi d'implorer son indulgence. Inspirée par vous, mon cher oncle, elle en aura sûrement une assez large dose pour que je ne tremble pas trop en me présentant devant elle.

Dans la dernière visite que vous vîntes faire, il y a quelques années, à votre étourdi de neveu, vous lui parlâtes avec une franchise qui l'autorise à user envers vous, aujourd'hui, de la même sincérité ; laissez-moi donc vous le dire, mon cher oncle : prêt à me conformer à vos bonnes intentions à mon égard, intentions qui furent celles qu'exprima ma tendre mère à son lit de mort, et que vous m'avez transmises, je crains néanmoins de ne pas vous offrir tout ce que vous croyez trouver en moi. Mes opinions diffèrent des vôtres sur beaucoup de points : fidèle héritier des idées traditionnelles auxquelles notre famille a toujours été soumise, vous me saurez peut-être mauvais gré d'en renouveler l'espèce. La vie de Paris est un creuset dont on sort ou meilleur, ou moins bon ; chacun en juge selon ses lumières ou son amour-propre. Mais, à coup sûr, on n'en sort pas le même. Moi, mon oncle, j'ai reconnu l'abus, le danger même de certaines opinions, qui ne sont plus de notre siècle. Nous marchons à grands pas vers une ère nouvelle, et l'humanité rajeunie demande à se dépouiller des vieux préjugés qui ralentissent sa marche.

Je vous l'avoue donc, il me serait parfaitement antipathique d'avoir une femme *dévote*. Je ne permettrai jamais qu'un de ces hommes, qui se croient les agents de Dieu même, vienne se placer entre ma femme et moi, et substituer son influence à la mienne. L'intimité conjugale est un sanctuaire où nul regard n'a droit de pénétrer ; tous le profanent et en détruisent le charme. Enfin, je ne supporterais pas que celle qui doit partager tous les intérêts de ma vie fût affiliée à certaines congrégations qui imposent leur propre intérêt, comme l'intérêt auquel tout doit être sacrifié, et qui savent établir dans le sein des familles un système d'espionnage auquel il est impossible d'échapper. J'abhorre ces sociétés qui prennent le titre inoffensif de *confréries* pour cacher les ténébreuses profondeurs d'un but qu'elles n'osent avouer.

Je veux que ma femme soit : *un esprit fort*. Je veux que, vigoureux athlète, elle soit prête à défendre les grandes questions qui s'agitent de nos jours, et que, pour cela, elle ait secoué le joug de ces

antiques erreurs, qui furent bonnes en leur temps, mais qui nous empêchent aujourd'hui de progresser vers un avenir meilleur.

Pardon, cher oncle, je froisse vos idées; mais j'ai préféré vous causer la souffrance d'un instant, plutôt que de risquer d'apporter au sein de votre famille une source de peines, de contrariétés, de chagrins même, que vous n'auriez pas sondée d'avance.

Si pourtant vous persévérez, en dépit de ce que je viens de vous dire, dans le projet qui doit assurer mon propre bonheur, écrivez-moi sur-le-champ, et, deux jours après la réception de votre lettre, j'arriverai sous votre toit paternel. Je n'ai pas oublié que ma mère, en mourant, parut désirer que son enfant contractât l'indissoluble lien avant qu'il eût atteint l'âge de vingt-trois ans. Le délai doit expirer dans trois semaines, et j'apporte une impatience presque superstitieuse au strict accomplissement de ses dernières volontés.

Préparez donc tout, mon cher oncle, pour que je puisse bientôt me dire en toute vérité

Votre fils,

Albert Deville.

Le jeune homme qui venait d'écrire cette lettre la relut avec une lenteur qui prouvait suffisamment combien il se complaisait dans son œuvre ; il éprouvait quelque chose de cette intime satisfaction qui se fait sentir au cœur du candidat député, lorsqu'au début de sa carrière politique, il proclame ses principes et fait sa première *profession de foi*. Jamais Albert n'avait encore trouvé l'occasion de faire parade de ses idées. Ses idées !!! le bon jeune homme ! était-il bien sûr que ce fussent là les siennes ? tant de gens se croient la voix qui ne sont que l'écho !..... Albert plia sa lettre et la cacheta avec cette sorte de solennité qui annonce toute l'importance qu'on attache à ce qu'on fait ; puis il prit son chapeau, et, s'élançant hors de chez lui, il courut d'un seul trait jusqu'à la Bourse, comme s'il eût craint de confier une semblable dépêche à l'une de ces pauvres petites postes subalternes qui se trouvent dans Paris à tous les coins de rue.

II

A MONSIEUR ALBERT DEVILLE.

Du village de B....

Tu sais, neveu, que je ne suis pas de ces oncles qui ne prennent

la plume que pour morigéner et quereller les infortunés qui leur disent : Mon oncle. Comme je ne suis pas non plus un faiseur de phrases, je me contente de te dire que ta lettre m'a fait grand plaisir. Je suis charmé que tu aies passé ta thèse, et encore plus charmé que tu nous reviennes prochainement. Quant au sujet principal de ta lettre, tu pouvais te dispenser de le traiter aussi longuement. Un mot suffisait. Les choses s'arrangent à merveille; car ta cousine se trouve en parfaite sympathie avec toi. Toute jeune, elle annonçait déjà un caractère d'une incroyable énergie. Elle était alors ce qu'elle est aujourd'hui, un *véritable esprit fort* comme tu le désires. La bonne Marguerite, ta mère et ma sœur bien-aimée, employa, pendant sa vie, toute l'influence qu'elle avait sur elle pour la ramener aux idées de notre famille; et lorsque nous la perdîmes, il y a bientôt un an, je me flattai que la sincère douleur qu'éprouvait Laurence produirait sur elle quelque changement. Mais non : j'aurais dû le prévoir. Comment espérer un changement de la part d'une jeune fille qui, à l'âge de douze ans, avait refusé de faire sa première communion ? A cette époque, je lui imposai ma volonté ; mais tu penses bien que, depuis ce moment, il n'en a plus été question. J'aurais voulu que tu l'entendisses, l'autre jour, me dire qu'elle regrettait fort qu'on donnât le baptême avant l'âge de raison, parce qu'elle ne se serait jamais soumise à ce qu'elle regarde comme une vaine formalité. « La religion est dans le cœur, dit-elle, et consiste dans l'accomplissement des devoirs. » Tu sais que ces idées ne sont pas les miennes ; mais Laurence est, du reste, une si douce et si charmante fille, que je ne me sens pas le courage de la contrarier. Vois donc comme vous semblez destinés et prédestinés l'un à l'autre; sur cent femmes, tu n'en trouverais pas deux comme Laurence.

Hâte-toi donc de venir, mon cher neveu ; les préparatifs ne seront pas longs; à la campagne les choses se font simplement, et je n'ai rien changé aux modestes habitudes de notre maison.

Nous t'attendons avec impatience.

Ton Oncle.

Pourquoi donc Albert, après avoir lu cette lettre, la jette-t-il avec humeur sur une table, et se promène-t-il à grands pas dans sa chambre, comme si cette marche précipitée l'aidait à secouer les idées qui

l'occupent en ce moment? Albert avait-il espéré que sa lettre soulèverait une controverse qui lui offrirait l'occasion de donner un nouveau développement à ses principes, ou préférait-il le plaisir de faire un prosélyte à celui de trouver un adepte ? Il est d'autant plus difficile de rendre compte des impressions qu'Albert éprouve en ce moment, qu'il les ignore lui-même ; car, si son œil est soucieux et son front assombri, il dit cependant en se frottant les mains : « Allons, il paraît que tout est pour le mieux ; il n'y a plus qu'à songer au départ. »

Le lendemain, Albert était dans la grande cour des Messageries royales, se promenant en long et en large, et cherchant, en attendant le signal du départ, à deviner quels devaient être ses compagnons de route. Il se livrait à cette intéressante investigation, lorsqu'un coup hardiment frappé sur son épaule le força de donner une autre direction à sa pensée.

« C'est toi, Ferdinand, dit-il en retournant la tête, et en reconnaissant un ancien ami ; partons-nous ensemble ?

— C'est suivant ; où vas-tu ?

— A B***.

— Quoi faire ?

— Me marier ; et toi, où vas-tu ?

— A M***.

— Quoi faire ?

— *Me démarier.*

— Comment !

— Oui, depuis trois ans je suis en guerre ouverte avec ma femme, et je pense qu'il est temps de finir la campagne et de terminer les hostilités en battant en retraite, chacun de notre côté.

— Je te croyais si heureux !... conte-moi donc ton histoire.

— Oh ! mon histoire ressemble malheureusement à celle de beaucoup d'autres. Je me suis marié à vingt-quatre ans, sans connaître ma femme ; et, à présent que je la connais...

— Quel genre de femme était-ce donc ? interrompit brusquement Albert.

— Je ne saurais trop le dire ; car, depuis que je la suis dans ses idées, elle a professé tant de principes différents, que je ne sais plus quels sont les siens : elle est un peu communiste, un peu fouriériste, un peu saint-simonienne.

— Mais n'as-tu pas l'espoir de la ramener à des idées plus raisonnables ?

— Non ; et je n'en ai plus même le désir : ma patience s'est lassée avec mon affection.

— En sorte, dit Albert, suivant une pensée qui, évidemment, venait de surgir en son esprit, en sorte que si tu étais à marier maintenant, tu épouserais une femme dévote?

— D'abord, si j'étais à marier, je ne me marierais pas ; et puis, si j'y étais obligé, j'enlèverais plutôt une sœur de Charité, que de ne pas épouser une femme dévote et très-dévote.

— Comment !

— Oui, oui, la religion peut bien être l'ennemie d'un célibataire mauvais sujet, mais elle est toujours l'utile auxiliaire d'un homme qui veut être un bon mari.

— Cependant, autrefois...

— Cependant, autrefois... »

Albert n'eut pas le temps d'achever, car on faisait l'appel des voyageurs, et chacun se rendait à son poste. Albert ne put s'empêcher de sourire de la précipitation avec laquelle son ami, sans lui donner le temps de lui dire adieu, s'élança dans la voiture qui le conduisait au lieu où il devait se *démarier*, suivant son expression. Albert, en revanche, se fit appeler deux fois, et, prenant lentement possession de sa place, il se dit : « Cette rencontre est de mauvais augure ; à ma place, un ancien serait retourné sur ses pas et rentré chez lui. »

III

Albert avait si souvent relu la lettre de son oncle, qu'il n'avait pas besoin de l'avoir sous les yeux pour en repasser toutes les expressions. C'est ce qu'il fit longtemps dans la première nuit de son voyage. « C'est bizarre, se disait-il en lui-même, tant de caractère dans une jeune fille ! et puis il m'était resté de ma cousine une idée qui doit être tout à fait fausse, d'après ce que me dit mon oncle : je la croyais blonde, blanche, et d'allure mignonne et délicate. Or, une jeune personne telle que me la dépeint mon oncle, doit être, de toute nécessité, brune, grande, forte... Ah ! mon Dieu, si elle allait avoir une grosse voix !... » Et Albert sentit un frisson lui traverser le cœur.

Nous ne discuterons pas la logique du raisonnement d'après lequel

Albert était venu à bout de se persuader qu'une femme de nature déterminée, de caractère prononcé, devait nécessairement être *brune*, *grande* et *forte*. Il appartient à la jeunesse de prononcer ces jugements absolus, qui ne semblent pas devoir permettre la contradiction. Pour nous, qui avons vécu, nous avons vu trop souvent de blondes et frêles créatures déployer, en toutes circonstances, une invincible opiniâtreté, pour nous prononcer dans cette question. Nous restons neutres entre ceux qui voient dans la force du corps un indice de la force de l'âme, et ceux qui soutiennent, au contraire, que le genre humain n'est qu'un bizarre assemblage de contrastes bizarres.

Albert suivait le cours de ses pensées sans que rien vînt l'interrompre; il n'en fut pas même détourné par l'agréable distraction que procure quelquefois à un voyageur l'aspect d'un jeune et gracieux visage placé tout près de lui; car les cinq autres places de la diligence étaient occupées par autant d'hommes à la mine plus ou moins refrognée, à la taciturnité plus ou moins repoussante, au sommeil plus ou moins profond.

Cependant, avant la fin de la première journée, Albert, constant dans sa préoccupation, avait trouvé moyen de demander à chacun de ses compagnons : « Monsieur, êtes-vous marié ? » Le seul qui répondit de cet air libre et dégagé d'un homme qui a la conscience de son bonheur, fut celui qui articula un franc : « Non, Monsieur. » Les quatre autres répondirent affirmativement. Mais, sur ces quatre *oui*, trois furent exprimés sur un ton qui montait graduellement du *dolente* au *disperato*. Quant au quatrième, il pouvait être noté *con furore*.

IV

Vers la fin du second jour, au moment où la nuit commençait à tomber, la diligence déposa Albert, en passant par le petit village de B....

Il n'avait plus qu'une ou deux heures de marche pour arriver à l'habitation de son oncle. Il prit un enfant du village pour lui servir de guide. Albert n'avait pas revu ce pays depuis l'âge où on l'avait conduit dans un collége de Paris, dont il n'avait quitté les bancs que pour passer sur ceux de l'Ecole de droit. Il se trouvait donc au milieu de ses premiers souvenirs d'enfance... Nous avouons que nous n'avons jamais trouvé à ces souvenirs le charme que les romanciers

sont convenus de leur prêter : le souvenir n'a de charme et de puissance qu'autant qu'il se rattache à un objet qui réveille une pensée en notre esprit, ou un sentiment dans notre cœur ; à l'enfance ne se rattache aucun de ces souvenirs; elle agit sans réfléchir, et la vie, encore toute extérieure et presque matérielle, n'a pour elle aucun sens intime. Mais, en revanche, nous donnons aux souvenirs de la jeunesse toute la part d'émotions que nous retranchons à ceux de l'enfance. Qui n'a connu le trouble de ces jours où l'on pressent la vie sans la comprendre encore, et qui, l'ayant connu, ne s'émeut à la vue des objets qui le lui retracent? Il est une époque ardente, où le cœur, las de repos, appelle à grands cris les orages qui le lui raviront, et avec lui le bonheur et l'innocence. Alors nous interrogeons la nature, comme si elle devait nous révéler le secret de notre destinée. Il semble qu'elle soit pour nous pleine de promesses ou de menaces, et que le soleil ne brille que pour éclairer les félicités qui nous attendent, ou ne se voile que pour nous présager quelque malheur. L'âme que le chagrin n'a pas encore flétrie s'épanouit, s'attendrit ou s'exalte en présence de ces beaux sites où, plus tard, nous revenons tristes, abattus, comme l'oiseau, dépouillé de ses plumes par les vents furieux, revient à son nid.

Albert, précédé de son guide, cheminait en causant avec lui, et l'interrogeant sur les bons habitants dont il se rappelait encore les noms rustiques ; bientôt Albert reconnut les lieux témoins de ses espiégleries d'enfance. Là, il avait franchi un mur pour dérober des pommes qui lui semblaient plus belles que celles du jardin des Hespérides, précisément à cause de ce mur qu'il fallait franchir. Plus loin, il se rappelait avoir enlevé un nid d'oiseaux, qu'il avait ensuite remis à sa place en entendant les cris plaintifs de la mère. C'est là, dit-il, que je glissai dans l'eau, en voulant retirer la ligne que j'y avais laissé tomber; et, devisant ainsi avec lui-même, Albert arriva près de la demeure de son oncle. Le chien, préposé à la garde du foyer domestique, ne tarda pas à aboyer comme pour avertir de l'arrivée d'un étranger. « Je voudrais bien savoir si ma cousine a conservé de moi quelque souvenir, » se disait Albert. Il ne se serait pas adressé cette question, s'il avait pu voir ce qui se passait au dedans de la maison où il allait entrer. Sur un banc, placé à la porte du salon qui donnait sur une terrasse, était assis un homme qu'on eût pu croire jeune encore, tant son extérieur annonçait la force et

la santé, si des cheveux rares et complétement blancs n'avaient indiqué son âge, qni se rapprochait de la soixantaine. A côté, une jeune fille distraite, préoccupée, semblait prêter l'oreille aux moindres bruits du dehors. Aussitôt que le chien, s'élançant vers la porte, se mit à aboyer, elle se leva précipitamment, comme pour rentrer dans la maison. Mais ce mouvement et le trouble qui l'accompagnait annonçaient plutôt le souvenir que l'oubli.

« Mon père ! c'est lui ! s'écria-t-elle.

— Peut-être, mon enfant; reste auprès de moi. Quelque confiance que j'aie dans sa joie à revoir la figure de son oncle, je pense qu'il sera tout aussi charmé de retrouver celle de sa petite cousine. »

Comme M. de Lavalette achevait ces mots, qu'accompagnait un regard de naïve admiration paternelle, un jeune homme à la taille élancée, à l'œil noir, vif et ardent, se jetait dans ses bras, l'accablant de ces caresses spontanées et naïves que la vieillesse ne sait plus donner, mais qu'elle reçoit encore avec plaisir... Ce ne fut d'abord qu'embrassements, mots entrecoupés, examens mutuels entre l'oncle et le neveu. Celui-ci ne put s'empêcher de sourire lorsque son oncle lui dit : « Mais regarde donc ta cousine ! » Comme si ce n'était pas déjà chose faite ! comme si Albert n'avait pas eu le temps de voir que sa cousine était une charmante personne, grande, svelte, dont le gracieux visage était encadré dans une masse ondoyante de beaux cheveux blonds. Albert parut croire que ce mot : « Regarde donc ta cousine ! » équivalait à celui-ci : « Embrasse donc ta cousine ! » Et il posa ses lèvres sur la joue fraîche et rose qu'on lui tendit sans trop se faire prier.

La soirée se passa comme elle se passe habituellement entre gens qui s'aiment et ne se sont pas vus depuis longtemps : questions précipitées, réponses interrompues par de nouvelles interrogations, souvenirs tour à tour joyeux ou attendrissants. Enfin cette soirée, pleine d'abandon, se serait prolongée davantage, qu'Albert ne s'en serait aperçu que par le plaisir qu'il y trouvait. Mais l'annonce du souper vint interrompre cette franche causerie, dont Albert se trouvait si heureux qu'il regretta que ces anciens usages fussent maintenus chez M. de Lavalette, tandis qn'ils étaient bannis partout ailleurs. Mais quand la joie de se trouver à table entre deux personnes qu'il aimait eut agi sur lui, quand la gaîté de son oncle, enchanté

de lui voir boire du *vin du crû* avec autant de plaisir qu'autrefois, eut achevé de le mettre à l'aise, Albert se dit que la civilisation avait fait un meurtre en portant sa main sacrilége sur ce dernier repas, qui rassemble la famille autour de la même table, à l'heure où chacun, affranchi de soucis et de travail, peut librement payer son tribut de bonne humeur.

Le souper achevé, M. de Lavalette prit affectueusement la main de son jeune hôte; et « maintenant, dit-il, tu peux aller prendre le repos dont tu as besoin. Quant à moi, ajouta-t-il en souriant, au risque *de te scandaliser*, je vais faire la prière à tous ces braves gens. » Et le bruit de la cloche, qui retentissait depuis un instant, ayant cessé, Albert vit entrer les serviteurs de la maison, ceux mêmes de la ferme, dont la plupart le reconnurent et l'entourèrent de leurs naïfs et respectueux empressements.

« Eh bien! que fais-tu là, mon garçon? dit M. de Lavalette, voyant que son neveu ne bougeait pas de sa place.

— Mais mon oncle, répondit Albert à voix basse, je me propose de rester; j'ai toujours cru que, quelle que fût la pensée intime, il fallait se conformer aux usages des lieux où l'on se trouve.

— *Aux usages!* Tu dis bien; car il y en a ici de plusieurs espèces. Ta cousine, elle, se retire toujours dans sa chambre quand je commence la prière. »

A ce moment, Laurence s'approcha de son père, et, après avoir déposé sur son front un baiser tendrement filial: « Adieu, cher père, dit-elle en baissant la voix, mais de manière à ce que son cousin pût l'entendre, je vous laisse à vos gracieuses et poétiques superstitions. » Puis elle alluma la petite lampe qu'elle tenait à la main, et, ouvrant la porte de la salle à manger, elle sortit, en retournant cependant la tête, comme une personne qui s'attend à être suivie. Albert, indécis, regarda son oncle, puis regarda la porte. Mais l'oncle s'étant agenouillé et la porte refermée, Albert fit comme les autres, et prit l'attitude du respect et de la prière. Il y avait quelque chose de touchant dans ce concert de prières, qui s'élevait plus encore pour remercier des grâces reçues que pour en demander de nouvelles. Le recueillement du chef de la maison se reflétait sur le visage de ses serviteurs. C'était une seule âme qui en animait plusieurs. Albert ne put s'empêcher de se dire qu'il manquait quelque chose à ce tableau (qu'il ne voulait envisager que sous le rapport

poétique), et ce quelque chose était la figure d'une jeune fille.........

V

Albert consacra les premiers jours de son arrivée à observer scrupuleusement sa cousine, à tâcher de se faire une idée juste de la disparate qui semblait exister entre ce qu'il savait de son caractère et ce qu'il était à portée d'en voir. Douce et caressante pour son père, affectueuse avec Albert, Laurence n'offrait rien qui pût alarmer la prévoyance d'un futur. Et puis, elle était si jolie, coiffée de son grand chapeau de paille, ou parée des fleurs naturelles qu'elle mêlait capricieusement à sa blonde chevelure, qu'il y avait dans tout cela, nous devons l'avouer, quelque chose de tout à fait rassurant pour un jeune homme de vingt-trois ans.

Aussi, le matin du quatrième jour, lorsque le déjeûner fut enlevé et les domestiques retirés, Albert prit la main de son oncle et celle de sa cousine, et les réunissant dans les siennes, il parla de ses espérances d'un bonheur prochain. Mais il ajouta qu'il aurait la générosité de ne point se prévaloir du consentement de son oncle, si sa cousine ne le ratifiait elle-même. Laurence répondit avec grâce et modestie, mais de telle sorte qu'on aborda la question des préparatifs et que les jours ne tardèrent pas à être fixés.

« Ainsi, mon oncle, le contrat pourra avoir lieu dimanche.

— Rien ne s'y oppose.

— Et lundi nous irons à la mairie, et mardi à l'église.

— A l'église! s'écria Laurence qui gardait le silence depuis un instant; y tenez-vous, mon cousin?

— Comment! si j'y tiens!!!

— Mais qu'est-ce qui vous étonne dans ma question? reprit Laurence; je vous avoue que, pour moi, je me regarderais mariée d'une manière aussi indissoluble, lors même que cette dernière formalité ne serait pas remplie.»

Albert se tut, hésita un instant, et reprit gravement : « Ce que je ne ferais peut-être pas pour moi, je le ferai par respect pour la cendre de ma bonne et sainte mère qui repose à quelques pas d'ici.

— Oh! mon cousin, reprit Laurence, il ne vaut pas la peine de prendre cet air solennel; je ne m'oppose pas à *votre désir*. Peut-être vous croyais-je plus avancé; mais soyez tranquille, nous n'au-

rons pas de querelle pour une chose qui m'est d'ailleurs assez indifférente. »

Laurence prononça ces derniers mots d'un ton de nonchalance dédaigneuse, parfaitement en harmonie avec la pensée qu'elle exprimait. L'échange de ces dernières paroles avait frappé la conversation d'un de ces froids subits qui s'accroissent à mesure que les interlocuteurs semblent s'en apercevoir, et s'en trouver embarrassés. Au bout de quelques instants, chacun se leva et sortit du salon. Albert alla parcourir la campagne, en proie à l'agitation tumultueuse de ses pensées.

« C'est étrange ! se disait-il à lui-même, quelle force de caractère il a fallu à cette jeune fille pour secouer ainsi les idées qui auraient dû lui être transmises par le sang et par l'éducation ! » Et, tout en s'entretenant de la sorte avec lui-même, Albert parcourait les bois, les sentiers qu'il avait souvent traversés dans son enfance. Au détour du chemin, il se trouva sur une hauteur qui dominait l'humble cimetière où reposaient les cendres de sa mère, et sentit en son cœur le remords de n'avoir pas encore payé à cette tombe vénérée le tribut de ses larmes. Le lendemain était précisément l'anniversaire du jour qui l'avait fait orphelin ; et, plein de l'émotion que réveillait en lui ce souvenir, il franchit l'enceinte de la demeure solitaire des morts, et ne tarda pas à découvrir la pierre sur laquelle était gravé le nom qu'il cherchait. Un bouquet de marguerites blanches venait d'y être récemment déposé, comme semblait l'attester la fraîcheur de ses fleurs. « Sans doute, se dit Albert, c'est un tribut de reconnaissance payé à la mémoire de celle qui n'est plus, par quelque infortuné que soulageait sa bienfaisante main. » Et, s'agenouillant, Albert s'entretint avec l'ombre de sa mère. Puis, élevant son âme jusqu'à Dieu, il s'écria : « Je crois en toi, auteur de toutes choses, en toi qui crées en reproduisant, et qui, tour à tour absorbant l'être ou le communiquant, fais participer à la vie tout ce qui existe ! L'homme et la nature, formés de l'essence de ta divinité, ont droit au même respect. Adorer la nature et se dévouer à l'humanité, c'est te rendre le double hommage qui t'est dû. » Après avoir prononcé cette formule de prières, admise par les hommes *intelligents* dont il avait suivi les leçons, il s'abandonna à un cours de pensées plus intimes ; et son cœur, en contradiction avec les nouvelles doctrines de son esprit, murmura tout bas la prière des morts; puis il revint à entre-

tenir l'ombre chérie des chances heureuses ou fatales de son avenir. Il y a dans la tendresse maternelle quelque chose de protecteur qui semble devoir survivre à la mort elle-même, et l'enfant qui sentit le besoin d'aller chercher dans les bras de sa mère un refuge aux peines de la vie, éprouve plus tard celui de demander à sa tombe inspiration et appui. Albert se releva plus calme, sous l'influence d'une impression rêveuse qu'il n'avait pas connue jusqu'à cette heure, où le passé et l'avenir venaient pour la première fois de se mêler dans sa pensée. Son cœur était ouvert aux impressions les plus douces ; aussi le souvenir de sa cousine s'offrit-il à son esprit sous la forme la plus riante et la plus gracieuse. Au moment où il franchissait la porte du jardin, un tableau si ravissant se présenta devant ses yeux, que, pour le contempler plus à son aise, il se rejeta brusquement en arrière, se cachant sous les branches d'un taillis qui lui permettait de voir sans être vu.

Laurence se balançait sur une escarpolette suspendue aux deux marronniers qui ombrageaient un des bouts de la terrasse. L'impulsion qu'elle lui avait donnée, tout en la berçant doucement, lui permettait de tenir un livre dont la lecture semblait absorber toute son attention. Par un geste gracieux et mutin, elle rejetait de temps en temps en arrière les boucles de ses cheveux que le vent agitait et mêlait aux pages de son livre, tandis que le mouvement de l'escarpolette permettait d'apercevoir deux petits pieds délicats coquettement chaussés, et croisés l'un sur l'autre. Cette pose faisait si bien ressortir toutes les grâces de la jeune fille, sa taille flexible se courbait en lignes si onduleuses, et surtout il y avait tant de naïveté dans cette tête tour à tour penchée en avant ou rejetée en arrière, qu'Albert oublia tous les doutes, toutes les craintes qui venaient de l'agiter au sujet de sa cousine. « Je donnerais beaucoup, pensa-t-il, pour savoir quel est l'ouvrage où son âme a passé ainsi tout entière... Sans doute les *Méditations* de Lamartine ! Heureux, heureux poète ! tu fais rêver la jeune fille, et tu réveilles son cœur par la mélodie de ta parole ! »

La cloche du dîner s'étant fait entendre, Laurence tendit son petit pied sur la terre, et l'escarpolette se trouvant arrêtée, elle y déposa son livre et prit le chemin de la maison. S'élancer vers la place qu'elle venait de quitter, ramasser une fleur qui s'était échappée de son sein, s'emparer d'un petit gant qui portait encore l'empreinte

d'une main délicate et mignonne, fut pour Albert l'affaire d'une demi-seconde, et, sans se demander s'il n'était pas quelque peu indiscret de jeter les yeux sur l'ouvrage que venait de laisser sa cousine, il s'en saisit avidement... C'était le *Livre du peuple*, de Michelet...

« De quoi diable ma cousine va-t-elle s'occuper ! s'écria Albert. Est-ce que ces questions-là regardent les femmes ? » Et soit que le livre fût tombé des mains d'Albert stupéfait, soit que celui-ci l'eût rejeté dans un moment de mauvaise humeur, il se trouva gisant honteusement par terre. Cependant Albert le ramassa ; était-il inspiré par une pensée d'attention pour sa cousine, ou voulait-il simplement avoir un prétexte d'entrer en conversation avec elle, c'est ce qu'il nous est difficile d'établir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se mit à table avec un visage fort peu avenant, qu'il mangea beaucoup et ne dit mot. Son oncle et sa cousine, sans s'inquiéter s'il ne disait mot parce qu'il mangeait beaucoup, ou s'il mangeait beaucoup pour être libre de ne dire mot, furent tous deux d'une parfaite gaîté. Jamais M. de Lavalette n'avait conté si joyeusement les anecdotes dont Albert commençait à connaître le répertoire ; jamais Laurence ne l'avait encouragé par une attention plus aimable et plus soutenue. On eût dit que la gaîté du père et de la fille croissait à mesure qu'augmentait la mauvaise humeur du jeune homme. Après le dîner, on descendit au jardin ; Albert s'approcha de sa cousine, et, lui remettant son livre : « Oserai-je, ma cousine, lui dit-il, vous demander quel intérêt vous pouvez porter à ce genre d'ouvrage ?

— Comment ! Albert, c'est vous qui me faites cette question ! vous plaisantez.

— Non, vraiment, et je vous assure que je n'y ai jamais été moins disposé.

— Mon cousin, reprit gravement Laurence, oubliez-vous que la femme et le peuple sont les deux opprimés du siècle, et que tous deux doivent s'instruire de leurs droits, s'armer contre la tyrannie et conquérir leur liberté ?

— Ainsi, ma belle cousine trouve que la liberté laissée aux femmes n'est pas suffisante pour l'accomplissement de ses vastes desseins, dit Albert avec une accentuation légèrement moqueuse.

— Mon cousin, reprit Laurence d'un ton d'enthousiasme et d'inspiration, l'humanité est en travail, et bientôt elle enfantera la lu-

mière. Chacun de nous doit, selon la mesure de ses forces, coopérer à la construction de l'édifice social qui s'élève sur les ruines des anciens préjugés. Ces vieilles croyances ont fait leur temps ; ce sont des formes usées qui doivent participer à la régénération universelle ; et le genre humain, progressant vers la liberté, ne tardera pas à secouer le joug du fanatisme et de la superstition. Voyez, Albert, dit Laurence en se levant et étendant solennellement la main du côté où le soleil commençait à disparaître, voyez ce soleil qui se couche, c'est le vieux monde qui s'en va. » Puis, se retournant, elle désigna, de son doigt superbement allongé, l'autre côté du ciel : « et de là va surgir le soleil qui répandra sa lumière sur les mondes rajeunis ! » Puis Laurence, s'asseyant, reprit haleine, et ajouta : « Albert, c'est vous qui l'avez dit, la femme doit être le vigoureux athlète prêt à défendre les grandes questions humanitaires qui agitent présentement la société. »

Nous verrons dans le chapitre suivant l'effet que produisit sur Albert l'éloquence *sibylline* de sa prétendue.

VI

« Mon cher oncle,

« Bien que nous vivions sous le même toit, je prends le parti de vous écrire, afin de traiter en toute liberté le sujet qui m'occupe et qui sera celui de cette lettre.

« Je n'ignore point que mon excellente mère, en mourant, a désiré que mon sort fût irrévocablement fixé avant que j'eusse atteint l'âge de vingt-trois ans. Sans doute, en me faisant exprimer ce vœu, elle pensait agir dans l'intérêt de mon bonheur. Je crois donc ne point m'écarter de ses maternelles intentions, en refusant de....... » — « Mais voilà qui est malhonnête, impertinent même, dit Albert, et je ne veux cependant pas me brouiller avec mon oncle. » Puis il froissa le papier sur lequel il venait d'écrire ces lignes, après s'être enfermé dans sa chambre.

« Mon cher oncle,

« Le mariage est une chose si grave, qu'elle mérite peut-être plus de réflexion que je n'en ai fait jusqu'à ce jour. Je suis trop jeune encore pour songer... » — Ceci n'a pas le sens commun. Ne savais-je pas mon âge il y a trois jours, lorsque je consentais aux préparatifs de ce

mariage? Décidément je ne suis pas en veine d'éloquence. Attendons à demain, peut-être serai-je mieux inspiré. — Albert, s'enfonçant dans un fauteuil, croisa ses bras sur sa poitrine et baissa la tête, de l'air d'un homme plongé dans une profonde rêverie. Il fut tiré de sa méditation par un coup légèrement frappé à sa porte. C'était Laurence qui venait lui annoncer la visite du curé du village de B.... Ce digne pasteur dirigeait le même troupeau depuis vingt ans. Il avait entouré l'enfance d'Albert de tendresse et de soins; c'était même lui qui l'avait initié aux redoutables mystères du rudiment, et lui avait fait suivre ses études jusqu'au moment où il était parti pour Paris. Albert se leva avec empressement et accompagna sa cousine. La reconnaissance fut affectueuse et tendre entre le vieillard et le jeune homme. Au bout d'un instant le curé dit à son ancien élève : « Vous savez, mon enfant, que demain est un jour de triste anniversaire. Il y a un an que nous perdîmes votre excellente mère ; et j'espère que vous assisterez tous deux, dit-il en s'adressant également aux deux jeunes gens, au service que nous célébrons pour le repos de son âme. »

Albert s'inclina en signe de consentement, mais il remarqua que sa cousine restait immobile.

« Ce n'est pas seulement pour vous convier à cette cérémonie que je suis venu, mes bons enfants, mais pour remplir une douce et triste mission qui me fut confiée par notre chère Marguerite. Quelques heures avant celle qui fut la dernière de sa vie, elle me fit venir près d'elle, et de ses mains tremblantes elle detacha de son cou deux médailles de la bonne Vierge, qu'elle suspendit elle-même au cordon qui les retient encore. Dans un an, me dit-elle, mon fils reviendra dans sa famille; vous lui remettrez cette médaille et cette autre à Laurence, en les priant tous deux de porter ce souvenir comme un pieux talisman qui doit les préserver des dangers de toute sorte qui entourent la jeunesse. »

En disant ces mots, le digne pasteur remit aux jeunes gens ce souvenir de religion, de tendresse et de mort.

« Comme un don de ma bonne tante, dit Laurence, je garderai cette médaille. »

Et, se levant, elle alla la déposer dans une cassette qui contenait ses bijoux les plus précieux.

« Comme un don de ma bonne mère, et comme un symbole de sa religion, je porterai le souvenir qu'elle me laissa en mourant, » dit

Albert, en lançant un regard de reproche à sa cousine. Puis, il pressa affectueusement la main du curé et remonta dans sa chambre, où il acheva la lettre qu'il avait commencée... Il était tard lorsqu'il l'eut terminée. Mais, comme s'il eût voulu s'ôter encore la possibilité de changer d'avis, il alla réveiller un des domestiques de la maison, et le pria de remettre le lendemain sa missive à M. de Lavalette sitôt qu'il paraîtrait.

Albert ne dormit point. C'était une de ces nuits de juillet qui empêchent le sommeil, lors même qu'une vive préoccupation ne vient pas le troubler ; il se leva donc et attendit le jour à sa fenêtre. A peine l'aube commençait-elle à paraître qu'il entendit ouvrir doucement la porte du salon donnant sur la terrasse ; il avança la tête et vit sa cousine se glisser furtivement le long de la maison et s'acheminer vers la porte qui conduisait sur le chemin. Bien que la liberté qui régnait dans ces paisibles contrées lui permît de sortir sans être accompagnée, il y avait dans l'heure de cette promenade quelque chose de tout à fait insolite. « Comment ! ma cousine à une pareille heure ! se dit Albert, voilà qui est étrange. Serait-il possible ! cet *esprit fort* serait-il un cœur faible ? Mais non, je ne puis le croire ; en tout cas, quelle imprudence ! »

Et Albert, sans plus de réflexions, descendit à la poursuite de sa cousine, entraîné par l'impulsion de la curiosité ou le sentiment de l'inquiétude. Laurence était revêtue d'une robe blanche qui permettait de l'apercevoir de loin ; elle marchait d'un pas léger, mais tellement précipité qu'à peine répondait-elle au respectueux bonjour que lui adressait le paysan matinal. Enfin, elle prit le chemin du village et s'engagea dans ce qu'on appelle la *Grand'rue*. Albert ne la perdit point de vue ; mais tout à coup la jeune fille entra dans un chemin qui traversait le village, et, lorsque Albert voulut le prendre à son tour, Laurence avait déjà disparu. Albert resta quelque temps immobile, ne sachant ce qu'il avait à faire ; puis, avançant de quelques pas, il se trouva en face de l'église du village et crut y apercevoir flotter une robe blanche.

Il n'hésita point à y entrer : un grand nombre de jeunes filles, toutes vêtues de blanc, étaient rassemblées autour d'un autel couvert de fleurs, qui semblait être l'objet de la dévotion particulière du jour. Laurence ne se distinguait du reste des villageoises que par l'élégance de sa tournure, par sa taille svelte et élancée.

Elle venait d'ôter son chapeau, et, comme ses compagnes, elle posa sur sa tête un voile qui, se mêlant à sa blonde chevelure, encadrait admirablement son visage.

Bientôt les voix fraîches et retentissantes de ces jeunes filles entonnèrent une hymne à la Vierge ; puis elles se turent, comme pour en laisser une seule s'élever plus librement vers le ciel. Cette voix sonore et pure était celle de Laurence. Elle avait quelque chose de pénétrant et de doux qui alla vibrer jusqu'aux plus intimes profondeurs du cœur d'Albert. A entendre la jeune fille, comme à la voir, on eût dit un ange descendu du ciel pour chanter les louanges de la Mère de Dieu. Le prêtre parut, se disposant à célébrer le sacrifice de la messe. Albert observa qu'au moment où il passa devant Laurence, elle s'agenouilla devant le saint homme et offrit à sa bénédiction une petite couronne de marguerites blanches. Arrivé au bas de l'autel, le digne pasteur se retourna vers ses jeunes ouailles, et leur dit quelques paroles simples et touchantes sur la solennité qui les rassemblait. C'était le jour de la fête de la Visitation. Puis le prêtre monta à l'autel, et le plus profond recueillement régna dans la petite église. Au moment où le service divin allait finir, le gracieux essaim de jeunes filles entoura l'autel, et chacune d'elles fut admise à la participation des saints mystères. Laurence se leva et accomplit cet acte avec un air de modestie qui rehaussait encore sa dignité naturelle. Lorsqu'elle revint prendre sa place, elle était éblouissante de cette immatérielle beauté qui jette un si grand éclat sur la beauté de la forme. Bien que son regard fût baissé, on eût dit qu'il illuminait son visage, et son âme candide, rayonnait sur son jeune front, y répandait quelque chose de céleste et d'inspiré. Les poëtes des temps antiques l'eussent prise pour la déesse de la Chasteté. Le dévot à Marie y voyait le type le plus parfait de la Vierge. L'immobilité de son recueillement était telle, qu'on eût pu la prendre pour une de ces statues d'ange protesternés sur les tombeaux. Albert la comtemplait derrière un pilier de l'église ; il y resta jusqu'à la fin de la cérémonie, et sortit le dernier. Puis il s'élança sur la trace de sa cousine, et ne tarda pas à voir sa robe blanche flotter à l'entrée du cimetière qu'il avait visité la veille. Pressant le pas, il vit, derrière la haie qui servait d'enceinte à la demeure des morts, Laurence agenouillée auprès de la pierre sur laquelle il avait prié et pleuré lui-même ; elle y déposa une couronne de marguerites blanches. Albert

était resté de l'autre côté de la haie qui le séparait de Laurence ; par un mouvement involontaire, il se prosterna comme elle ; bientôt il l'entendit terminer sa fervente prière par ces paroles dites à haute voix :

« Que Dieu fasse revivre au fond du cœur de ton fils ces pieuses croyances qui firent de toi la plus sainte des femmes ; pardonne-moi de les avoir, un instant, reniées, pour l'y ramener plus sûrement. »

Albert n'en entendit pas davantage, et, se relevant, il se dirigea en toute hâte vers la demeure de son oncle. Sa démarche précipitée ne tarda pas à se changer en une course rapide. Que prétendait Albert en se hâtant de la sorte ? Peut-être arriver avant que sa lettre ne fût remise à M. de Lavalette. Mais lorsque, se précipitant dans le salon, il le vit lisant la fatale missive, il se jeta dans ses bras et lui dit vivement : « Mon oncle, il y a un *post-scriptum* à cette lettre, et j'ai voulu vous le lire moi-même : c'est qu'il faut que vous fassiez de moi, le plus tôt possible, l'heureux époux de votre fille chérie. »

LES LETTRES DE BEAUSÉANT[1].

La première partie des *Lettres de Beauséant* a paru, il y a quelques mois. Nous les avons appréciées avec exactitude, croyons-nous, quoique d'une façon sommaire et avec trop peu d'étendue, sans doute, pour un écrit où sont remuées les plus graves questions[2]. La seconde partie de ces lettres ne nous fait pas revenir sur les impressions produites par leurs aînées, au contraire ; mais elle nous fournit l'occasion de motiver un jugement où notre critique se croit tenue de persister.

Le publiciste de Beauséant appelle l'attention par le caractère de ses idées et par les formes dont il les revêt. Agressif, hardi, il malmène avec excès de liberté les adversaires qu'il rencontre ; exagéré et paradoxal, les adversaires ne sauraient lui manquer : il en rencontre partout. Démagogues et démocratie, *selfgovernment* sous forme de république ou de monarchie constitutionnelle, libéraux de toute nuance et libertés de toute sorte, en haut comme en bas, de Pie IX à Mazzini, sa rude parole frappe, déchire ou égratigne tous ces hommes et toutes ces choses. Sa prédilection est pour l'absolutisme, et il le prêche avec le vocabulaire d'un indépendant ; il se plaint que le respect fasse universellement défaut, et sa phrase fébrile marche toute chargée d'épithètes irrévérentes.

Et puisque nous en sommes sur ce point, disons tout de suite, pour n'avoir pas à y revenir, que l'auteur a exprimé d'une manière déplorable ses jugements sur la conduite et le caractère de Pie IX. Pourquoi ces expressions d'une sévérité injuste et outrageuse jetées avec une suffisance aussi superbe au représentant du plus haut pouvoir qui soit sur la terre ? Sans doute, comme prince temporel, et en tant qu'il adopte des mesures purement politiques, le souverain Pontife n'est pas infaillible : par exemple, que pour maintenir entre l'autorité et la liberté cet équilibre harmonieux qui s'appelle l'ordre, on ait fait dans les Etats-Romains, en

[1] *Etudes de Philosophie sociale et politique.* — Deux brochures in-8° de 280 pages. Genève, Ch. Gruaz ; Paris, Joël Cherbuliez.—[2] *Correspondant* du 25 novembre 1849.



1847 et 1848, exactement ce qu'il y avait de mieux à faire, ni plus, ni moins, personne n'est tenu de le penser, ni de le dire; le contraire serait probablement soutenu avec quelque succès, surtout dans un siècle où il se trouve beaucoup plus de monde pour voir et critiquer un résultat funeste que pour apprécier et prévenir une mesure périlleuse. Mais je veux bien qu'un homme se sente doué de cette perspicacité qui ressemble à la seconde vue et de ce caractère énergique qui entreprend d'étouffer les révolutions dans leur germe ; encore a-t-il toujours en lui et hors de lui quelque bon motif d'émettre la critique la plus plausible avec une modération qui n'exclut pas la force et qui sauve les convenances en même temps que la vérité. Eh ! mon Dieu, la religion du respect n'est pas si fortement enracinée dans le monde, qu'il soit bien pressant de la combattre. A quel pouvoir se flatte-t-on de concilier la vénération publique, quand on commence par épargner si peu la Papauté ? Quelle figure de monarque absolu espère-t-on placer au-dessus des insultes de ce siècle, quand on prononce sur le Saint-Père, à cause de son libéralisme trop généreux peut-être, des expressions que je n'ose pas reproduire ?

Encore je suppose ici qu'on admet comme vraies et bien démontrées les théories de l'écrivain ; car, si elles sont empreintes d'exagération et en partie contestables ou fausses, on pourra s'étonner et se plaindre vivement qu'il porte de si fières sentences du haut de considérants si peu fondés. Or, quel est le code social et politique du penseur de Beauséant ? Quelle est la valeur de ses principes et des conséquences qu'il en tire ? C'est ce que nous allons indiquer en suivant, non pas l'ordre des *Lettres*, mais un certain enchaînement d'idées qui nous mènera, des maximes générales aux conclusions particulières.

Les *Lettres de Beauséant* posent comme un grand principe de philosophie sociale qu'il n'y a pas de gouvernement temporel des nations par la Providence. La terre est simplement un lieu d'épreuve pour les individus ; mais les peuples, en tant qu'êtres collectifs, y sont sans but et par là même sans voie. Dieu ne s'occupe d'eux ni dans ses desseins, ni dans ses justices. Il est, au contraire, habituellement absent de l'histoire, et l'y faire intervenir d'une manière continue, c'est lui attribuer des plans irréguliers et chétifs, des tâtonnements et des gaucheries, c'est le rendre responsable de ce chaos et de ce gâchis qu'on nomme l'histoire, où cependant il ne fait presque rien, encore bien qu'il y permette tout.

Ainsi l'humanité est gouvernée par les lois générales que Dieu lui a données en la créant, et par cet ensemble de faits plus ou moins impérieux qui en résultent ; ensuite par l'immense action des accidents et des forces individuelles, de ce qu'on désigne sous le nom de hasard ; en sorte que le hasard et l'individu balancent le rôle des causes générales et partagent avec elles la régie de l'histoire. D'après cela, saint Augustin, Bossuet et de Maistre ont commis de graves erreurs.

Toute cette théorie ne manque certainement ni de fausseté, ni de contradictions. D'abord, comment peut-on dire en même temps que Dieu est absent de l'histoire, et que les faits de l'histoire résultent en partie des lois générales primitivement données à l'humanité par le Créateur ? Des lois qui persistent dans le monde pour le conserver en le dominant, et pour y produire au moins, de l'aveu même de notre philosophe, le fond solide, la trame puissante où se dessinent les événements de chaque jour, ces lois ne sont pas de vaines abstractions ; ce sont des forces réelles et invincibles, des forces qui diffèrent de la créature, puisqu'elles la font naître, la maintiennent dans l'existence et la règlent dans son activité ; des forces qui par conséquent ne peuvent être et ne sont que la part du Créateur dans le gouvernement du monde ; car enfin qui dit loi, dit énergie et efficacité ; les lois sont quelque chose de dynamique, et non pas d'inerte et de stérile. Dans l'ordre physique, elles saisissent leur objet et l'entraînent irrésistiblement vers un but déterminé ; dans l'ordre moral, elles se proposent à l'intelligence, sollicitent la volonté et cherchent une libre adhésion. Mais, bien qu'elles exercent leur action d'une manière différente, les unes et les autres sont également invincibles ; elles ne se laissent véritablement pas éluder. Quand le monde physique devient le théâtre d'un désordre apparent, quand un astre, par exemple, s'écarte de sa route accoutumée, ce n'est qu'en vertu des lois mathématiques qui le chassent devant elles et lui tracent un autre chemin ; ce qui semble une anomalie dans le plan visible de l'univers n'est que l'application d'une règle générale et l'exécution d'un plan supérieur. De même dans le monde moral, les lois ne fléchissent jamais et ne souffrent aucune exception : et ceci veut dire non-seulement que l'homme agit d'après ses instincts psychologiques ou physiques, au gré de la liberté qui est la loi de sa nature, mais aussi que l'autorité ne peut jamais être désarmée par n'importe quels délits ou quels crimes, et que, si l'on se dérobe à sa direction, on ne se dérobe pas à sa vengeance. Car, quelle que soit l'audace de l'homme tournant contre le droit toute l'énergie de

son intelligence et de sa volonté, en définitive la victoire reste aux principes qui reprennent par le châtiment ce que la créature a vainement tenté de leur faire perdre par sa rebellion. En un mot, les êtres raisonnables et libres sont d'une autre nature et par conséquent soumis à d'autres lois que les êtres privés de raison et de liberté ; mais ni les uns ni les autres ne peuvent prévaloir contre le système de leurs lois respectives.

Eh bien ! cette action incessante, uniforme et invincible des lois est évidemment imputable à une cause toujours présente, car on n'agit que là où l'on est ; à une cause intervenant à la fois avec sagesse et force, puisqu'elle tend vers un but et prend des moyens conformes, sans que rien soit capable de détruire son plan, ni d'en diminuer les proportions. Or, cette cause porte, dans les langues humaines, le nom de Providence, parce qu'elle pourvoit avec sollicitude à ce que les choses durent dans leur ordre naturel et parviennent à leur fin voulue. Elle se trouve donc et elle agit partout où il y a des créatures, et conséquemment, dans le monde moral comme dans le monde physique, dans l'histoire où les individus et les multitudes accomplissent des actes libres, comme dans l'espace où les aveugles soleils sont entraînés par force. L'action de la Providence se diversifie à l'infini, se produisant d'une façon médiate ou immédiate, générale ou particulière, commune ou spéciale ; mais elle est réelle, continue, toujours proportionnée aux aptitudes des êtres qu'elle régit. On peut donc affirmer que les lois originairement données à l'univers la supposent et la manifestent, loin de l'exclure et de l'infirmer par leur persistance. C'est pourquoi il est contradictoire d'admettre en même temps l'action constante de ces lois, que j'oserais presque nommer toutes pleines de Dieu, et l'abstention habituelle de la Providence qui les maintient.

Ensuite l'auteur accorde que Dieu peut intervenir dans les affaires de l'humanité, non pas seulement au point de vue individuel, mais au point de vue collectif ; que son *fiat* seul peut et saura bien, à son jour, préparer les événements, comme celui de la rédemption, par exemple, sans se frayer, à travers les empires et les peuples, ce chemin pénible que Bossuet a voulu décrire. Il ajoute, j'en conviens, que cette intervention n'aurait lieu que de loin en loin, exceptionnellement, et autant que cela serait rendu nécessaire pour le maintien de l'œuvre divine. Mais qui ne comprend qu'ici le nombre des exceptions n'est rien, et que le principe est tout ! Car si Dieu met une seule fois la main dans l'histoire, cela

prouvera que les êtres collectifs ne sont étrangers ni à ses desseins, ni à ses justices ; qu'ils ont un but et par conséquent une voie ; que Dieu veille à l'ordre de l'ensemble aussi bien qu'à la conservation des détails ; que la création subsiste et se déroule selon un plan dont les lignes ont été prévues et voulues de Dieu, puisqu'il intervient précisément pour les faire respecter et les maintenir envers et contre les égarements de notre intelligence et la perversion de notre volonté. Il me semble donc que la concession de l'auteur est défavorable à sa thèse et le rapproche beaucoup des partisans de l'histoire providentielle. Entre lui et ceux qu'il combat, ce ne serait plus une question de principe, mais une question d'application où l'on ne différerait que sur la limite à poser.

Mais la théorie qui chasse la Providence de l'histoire va s'affaiblissant encore et se détruisant par un autre aveu du philosophe. En effet, il accorde que la Providence intervient, même habituellement, dans la vie, surtout intérieure, des individus. Or, il y a dans la vie des individus un moment solennel et toute une série de phénomènes où Dieu exerce une action, non point générale et médiate, mais spéciale, directe, ayant une portée incalculable et contribuant, dans une proportion inconnue, à former la destinée des peuples. Ces phénomènes sont ceux qui se passent entre Dieu et la conscience, dans la sphère des idées religieuses. Je ne veux pas aborder une discussion théologique, ni invoquer des arguments où la foi joue un rôle ; ce n'est pas que je me défie du sens du chrétien de notre époque : qui donc refusera d'admettre que Dieu est pour beaucoup dans les révolutions d'une conscience, et que ces révolutions ne sont pas étrangères à la vie extérieure et aux actes publics des individus ? Un acte de foi bien placé eût donné aux Augustins de Wittenberg un bon religieux de plus, au lieu d'un insolent et sensuel hérésiarque allumant l'incendie aux quatre coins de l'Europe. A quoi tient-il, qu'au lieu d'un chrétien qui souffre et qui prie, vous n'ayez à côté de vous un révolutionnaire qui bouleverse et qui tue ? Mais je laisse cet ordre de preuves et je m'appuie uniquement sur un fait où tout homme, croyant ou non, est forcé de reconnaître que Dieu intervient pour donner à la vie de l'individu son caractère, sa direction et toute sa virtualité : ce fait, c'est le moment solennel de la création d'une âme.

Il est évident que les aptitudes intellectuelles et morales ne sont pas départies entre les hommes avec égalité. Il est certain, en outre, que toutes les différences observées ne résultent pas mécaniquement de

l'action des causes secondes; car autrement on devrait dire que toutes les âmes sont, par nature, douées de la même activité d'intelligence et de la même énergie de volonté, et que l'organisme est la raison décisive des événements nombreux et variés qui remplissent l'histoire. Donc il faut remonter à la cause première, au Créateur, pour trouver la source et l'explication des inégalités intellectuelles et morales qu'on remarque entre les hommes. Or, dans la création des âmes, la cause première est libre sans doute et pleinement indépendante. Qu'est-ce donc qui peut l'empêcher de mettre entre les peuples les différences qu'elle met entre les individus, et de donner à une nation plutôt qu'à une autre, aujourd'hui plutôt que demain, une foule de génies élevés et de caractères supérieurs, en laissant, du reste, aux lois générales leur action régulière sur les tendances d'un siècle et d'un pays ?

Que les choses se passent de la sorte, cela deviendra sensible par un exemple. J'éviterai de choisir un fait à la production duquel les causes secondes ont largement concouru, quoique les causes secondes soient seulement, à vrai dire, le voile qui couvre la main de Dieu : ainsi, je n'examinerai pas si c'est cette main qui a mis *quelque part*, dans Cromwell, le grain de sable où se sont brisés d'immenses événements. Je prends un fait d'une autre espèce. Que le 15 août de l'année 1769, un homme de plus vienne au monde dans la famille d'un bourgeois corse nommé Charles Buonaparte, il n'y a rien là qui nécessite une intervention extraordinaire de la Providence. Mais que cet homme apporte, en naissant, l'esprit aventureux d'un conquérant, le génie militaire du plus grand capitaine, une âme dévorée d'ambition, un caractère impérieux, une personnalité souverainement exclusive, ce quelque chose d'original et de puissant qui est comme un reflet de la force créatrice ; en un mot, qu'il naisse avec tout ce merveilleux ensemble de qualités par où il forcera de croire à ce qu'il appellera son étoile, se faisant acclamer comme l'homme du destin ; par où il entraînera dans son glorieux orbite les peuples rangés d'instinct sous la domination de son génie et fascinés par le prestige de son commandement : certes, on ne peut voir là un résultat tel quel des lois générales du monde ; il faut y voir un acte spécial de Celui qui est sagesse infinie et qui ne fait rien sans bonté ni sans but. A la vérité, de pareils géants ont besoin de circonstances exceptionnelles pour paraître ce que nous les voyons ; mais c'est réciproque, et s'il y a des hommes incompris qui attendent vainement leur jour, il y a des situations qui implorent en vain des hommes supérieurs. Le

moment serait mal choisi, je pense, pour contester ce dernier point.

Ce que je dis d'un homme, je le puis le dire de tous absolument, de ceux qui naissent avec un faible cœur et un esprit médiocre, comme de ceux qui sont le plus richement doués. Tous sont, dans la création de leur âme, l'objet spécial d'un dessein et d'une volonté divine; tous, par conséquent, accusent à leur manière l'intervention de la Providence dans la destinée des peuples, c'est-à-dire dans l'histoire qui est la résultante de toutes les vocations individuelles.

Le philosophe de Beauséant trouve indigne de la Providence tous les plans qu'on lui prête. Mais d'abord cela prouve-t-il qu'elle ne suive aucun plan? car c'est en suivre un que de décider qu'on s'abstiendra. Que Dieu laisse les nations faire ici-bas « le gâchis » ou qu'il mette la main dans l'histoire, ses attributs sont engagés dans les deux cas, par l'abdication, comme par le concours providentiel. Car si l'abdication est sans motif, comment l'infinie sagesse est-elle justifiée? S'il y a des motifs, il y a donc un but, un ensemble de moyens, c'est-à-dire un plan. Seulement, vous avez, au lieu d'une intervention, une abstention providentielle; au lieu de la responsabilité du concours, la responsabilité de l'inaction et du silence; vous avez un ordre de choses étrange, aveugle, contradictoire, Dieu dédaignant de gouverner une œuvre qu'il n'a pas dédaigné de produire.

Ensuite, dit-on, les plans que plusieurs prêtent à la Providence avec tant de liberté sont quelquefois une opinion très-vulnérable, ou même ridicule. Qu'on en fasse justice alors! Tans pis pour ceux qui tombent dans de telles aberrations et prétendent avoir surpris les secrets de la Providence! Il est difficile d'assigner exactement tout ce qu'elle fait dans le monde; mais il est impossible de nier qu'elle y agisse. Repousser ce principe, parce qu'il a été mal appliqué, on ne le doit pas, surtout quand on ne veut y substituer que la philosophie du hasard et de l'accident. Comment un homme d'un esprit aussi distingué peut-il mettre dans le hasard une foi si robuste! A côté des forces qui gouvernent le monde physique, entre les libres déterminations des êtres intelligents et les décrets de Dieu, il n'y a pas de place pour un atôme. Les mots d'imprévu, de hasard, d'accident et de chaos répondent, soit à nos vues imparfaites et à notre justice bornée, soit même à notre ignorance et à notre partialité. L'histoire, considérée au flambeau de la foi et éclairée de ce jour qui a nom l'éternité, présente les races humaines, les siècles et les empires, non-seulement avec leurs anomalies et leurs défi-

gurements partiels, mais aussi dans la pondération harmonieuse de leurs éléments divers et dans la magnifique ordonnance de leur ensemble : tellement qu'on y voit la main de Dieu rayonner partout avec puissance, sagesse et bonté.

Mais si cela est, dit l'auteur, si l'on prétend que l'homme s'agite et que Dieu le mène, on comprendra que « l'abus du système providentiel frise, implique le fatalisme. » Aussi demandons-nous qu'on use et non pas qu'on abuse. Il n'y a pas plus de périls à faire descendre Dieu dans l'histoire qu'à le faire descendre dans la conscience de chaque individu : en ces deux cas, la sainteté non souillée n'est point compromise par nos imperfections, et l'infinie majesté subjugue et subordonne, mais n'opprime pas l'activité humaine. D'ailleurs, le système providentiel aurait-il ses dangers, ce que je n'admets nullement, il mènerait moins vite au fatalisme que le système opposé ne mènerait à l'athéïsme. On aura beau prêcher la Providence aux hommes : ils sentiront toujours bien, s'ils ne le comprennent pas, qu'il faut se défendre quand on les attaque, et qu'ils ont de l'activité pour s'en servir. Mais quels ravages ne produirait pas, au contraire, la pensée que la Providence se tient en dehors de notre misérable monde? Quand elle n'y voit rien à faire, que voulez-vous que les hommes y fassent eux-mêmes? Et puis, si, comme on le prétend, tout s'agite ici-bas avec un inexprimable désordre; si rien dans l'histoire n'est digne de la main divine et ne la révèle à nos yeux, l'épreuve où nous sommes engagés apparaît sous des conditions immorales : ce n'est plus une épreuve, c'est un scandale et une ironie. En supposant que la vertu ne fût jamais récompensée, le crime jamais puni sur la terre, il y aurait de quoi troubler la raison humaine, et elle pourrait se croire autorisée à ne pas garder en elle un équilibre qui n'existerait nulle part autour d'elle. Cette abstention continue de Dieu, ce morne et effrayant silence serait comme une proclamation de l'athéïsme. Combien le catholicisme est plus vrai, plus noble et plus consolant, lorsqu'il nous explique les irrégularités de détail par le rôle qu'elles jouent dans le plan universel! lorsqu'il nous montre les lois générales maintenues et appliquées avec ces tempéraments heureux et cette fermeté élastique qui sauvegardent l'inviolable majesté du droit et en même temps respectent l'activité des créatures dans toutes les formes qu'elle peut revêtir! lorsqu'il nous donne assez de lumière pour motiver la foi et nous diriger dans cette vie, assez d'obscurité pour ne pas forcer l'adhésion, ni enlever à l'espérance son mérite! lorsqu'il nous

réveille de la mollesse par les sévérités de l'épreuve et nous excite à la victoire par des promesses glorieuses, laissant d'ailleurs notre liberté parcourir avec audace et dans un champ immense tout le chemin qui sépare le ciel de l'enfer, pareille à l'Océan qui bat de sa vague puissante les rivages des deux mondes !

Ces lignes suffisent pour indiquer notre sentiment sur la théorie qui propose d'éliminer Dieu de l'histoire, afin d'y voir plus clair. Notre but n'est pas de prouver le dogme de la Providence, lorsque les événements eux-mêmes se chargent d'en donner une démonstration sensible. Les révolutions en général et celle où nous sommes en particulier paraissent excellemment propres à faire comprendre que Dieu s'est réservé une grande place dans le gouvernement des Etats, et que les hommes sont beaucoup trop petits pour la remplir. Que voyons-nous en effet ? L'opinion publique est tiraillée en tous sens par les faits les plus contraires et les idées les plus diverses ; quelquefois par des aspirations généreuses et souvent par de folles utopies ; par le mépris du passé, les inquiétudes du présent, les réalités et les chimères que promet l'avenir ; par l'oubli des vrais principes et l'infatuation des nouveautés paradoxales ; par la faiblesse, la peur, les besoins factices, la licence et la cupidité ; par la ridicule ambition des esprits médiocres, l'orgueil subversif des politiques d'aventure, la déraison des faux sages, et sans doute, le machiavélisme des partis ; enfin par la contagion des idées les moins morales et les moins religieuses, qui répandent le vertige dans les têtes et la perversité dans les cœurs : sous tant d'influences, l'opinion oscille, comme l'aiguille de la boussole dans un jour de tempête ; ne pas la consulter est impossible, la prendre pour guide ne sert à rien. Aussi chacun s'agite dans son irrésolution, sans savoir comment en sortir. Ceux qui commandent atteignent l'imprévu, comme s'ils étaient assujettis à une force majeure ; ceux qui obéissent voient leurs craintes trompées et leurs espérances déçues. Les hommes du mouvement et des conspirations dévient sans cesse et finissent par toucher un but qui n'était pas le leur ; les hommes de gouvernement, les conservateurs et les grands politiques asseoient des combinaisons savantes, prennent des mesures concertées et dressent des obstacles calculés, qui ont juste pour résultat d'accélérer les événements qu'on voulait prévenir. Lors donc que la prudence des créatures se trouve si courte, leur sagesse si empêchée, leur libre arbitre si peu maître de modifier, même dans ce qu'elles ont d'accidentel, les circonstances générales où il se débat ; lorsque la so-

ciété tout entière marche dans la nuit, ne sachant plus ni prévoir, ni vouloir, désirant l'union qu'elle ne peut produire par la polémique et qu'elle n'ose réaliser par la force, est-ce bien le moment de nier qu'il y ait, dans les affaires humaines, quelque chose de supérieur à l'homme, une intelligence pleine de secrets insondables, une volonté souveraine, un bras tout puissant? Ainsi, loin que Dieu s'absente de l'histoire, chaque page de l'histoire garde l'empreinte de son passage, et chaque révolution est comme un Sinaï sanglant, du haut duquel la Providence rappelle aux empires leur décalogue oublié, et proclame, au bruit des discordes et des batailles, sa présence et son intervention dans la vie des peuples.

Un second principe de philosophie sociale émis par l'auteur des *Lettres de Beauséant,* c'est l'utilité gouvernementale de la religion et particulièrement du catholicisme. Il trouve les principes catholiques si tutélaires qu'il leur applique la formule connue : s'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer, et qu'ensuite, pour leur assurer un règne exclusif, il ne ferait nulle difficulté de recourir à des moyens très-énergiques, c'est le moins que je puisse dire.

Or, tout cela est-il aussi vrai dans le fond que c'est absolu dans les termes? *A priori,* j'ai peu de confiance dans la métaphysique de Voltaire; en fait, le vers souvent cité avec admiration :

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer, »

me semble d'une fausseté insigne, et je ne comprends pas que l'auteur essaie d'en tirer parti. En effet, il y a des suppositions qui ne peuvent jamais servir de base à un raisonnement valable. Que dirait-on d'un géomètre faisant ces hypothèses : si la ligne n'avait qu'un bout, si le triangle n'avait que deux angles, si le cercle était carré?... Il est évident qu'un géomètre n'a pas le droit de sortir du sens commun, même par bénéfice d'hypothèse. Or, une impossibilité métaphysique est aussi rigoureuse qu'une impossibilité mathématique. Donc, on ne saurait dire, même par voie de supposition : Si Dieu, qui est l'Etre nécessaire, si Dieu n'existait pas. Ces mots renferment une contradiction, et l'esprit de Voltaire ne suffit pas pour les en absoudre.

Le reste de la maxime n'est pas meilleur. Il faudrait inventer Dieu, dites-vous. Mais pas le moins du monde, philosophe hypocrite; inventer Dieu, c'est-à-dire tromper l'humanité en lui demandant ses adorations, son obéissance et sa crainte mêlée d'amour respectueux pour un créa-

teur, un maître, un juge imaginaire, ce serait non pas une fiction utile, mais un infâme et pernicieux mensonge. Qu'un peuple se mette en monarchie ou en république, qu'il proclame l'hérédité ou l'éligibilité du pouvoir, il y a dans ces formes et ces principes quelque chose de conventionnel et de fictif; mais du moins la fiction s'appuie sur des faits établis, sur des nécessités invincibles, sur des maximes vraies; elle n'induit personne en erreur, et elle protége à la fois tous les intérêts et tous les droits. Dans une invention, au contraire, qui aurait la Divinité pour objet, on trahirait nécessairement les plus chers intérêts de l'homme et ses droits les plus imprescriptibles : on l'égarerait sur sa nature, son origine et sa fin; car toute théologie entraîne une anthropologie et par conséquent une doctrine morale, vous ne le nierez pas, ô poëte, puisque le sens de votre parole est qu'il faut appeler Dieu au secours des gens qui ont de l'esprit et de la fortune, pour moraliser et contenir les gens qui n'ont ni de l'un ni de l'autre. Ainsi donc, sur une question où la destinée des races humaines se trouve engagée, vous lanceriez systématiquement dans un abîme de mensonge l'intelligence de vos semblables, vous pousseriez vers un but chimérique les vœux fourvoyés de leur cœur, vous peseriez sur leur naturelle indépendance et leur activité laborieuse, au nom de vos calculs égoïstes! Or, voilà ce que j'appelle infâme et pernicieux; car ne dites pas que le bien public est au bout de vos combinaisons; le premier devoir d'un apôtre, c'est la sincérité; le droit le plus sacré des disciples, c'est qu'on ne les trompe pas; la suprême utilité de tous, c'est la vérité.

Le mot de Voltaire est donc essentiellement faux : on ne pouvait s'exprimer d'une manière plus sophistique. Appliqué au catholicisme, il n'est guère moins malheureux, comme on va le voir.

L'auteur des *Lettres* blâme éloquemment Voltaire et les philosophes du XVIII[e] siècle, race puissante pour détruire, impuissante à rien fonder. Il dit que, si la révélation, le christianisme, le catholicisme, si ces grands principes n'existaient pas, il faudrait les inventer, bien loin de les combattre; il proclame à peu près impossible de les inventer et de les faire accepter; « mais, dit-il, il ne s'agissait que de les conserver : c'était le plus immense service à rendre au monde; cela est d'une éblouissante évidence pour tout homme de sens, même pour celui qui doute de ces principes souverains, ou les nie en son for intérieur; *vérités*, ou *illusions*, ou *préjugés* (c'est l'auteur qui souligne), qu'importe! à tout prix il fallait les sauvegarder. » On trouve ici le langage de cette école qui

tient le catholicisme pour un système politique parfaitement adapté à la religion d'un conservateur.

Un tel langage ne répond point à nos sentiments, et je m'étonne que le journal le plus grave des anciens conservateurs ait, dans un récent article, désigné l'auteur des *Lettres* comme représentant, jusqu'à un certain point, la doctrine des catholiques. Justement les catholiques professent une tout autre doctrine. Pour eux, l'utilité politique n'est pas la pierre de touche de la vérité religieuse; le vrai, au contraire, leur semble toujours le plus utile. Ils estiment, sans doute, que la révélation chrétienne, considérée dans sa forme complète et divine, dans l'Eglise, est un principe efficace de civilisation, et porte en elle-même la solution implicite des problèmes politiques et des difficultés sociales les plus inextricables; mais, d'après leurs croyances, si elle produit ces heureux effets, c'est parce qu'elle connaît et explique Dieu, et qu'elle place l'homme dans les conditions de l'ordre, en le plaçant sur la route de ses immortelles destinées; surtout elle ne les produit qu'autant qu'on l'accepte pour la pratiquer comme une vérité sacrée, et non pour la prêcher comme une illusion profitable. Le catholicisme n'est pas la police, bien qu'il tende à la rendre inutile; sa principale mission n'est pas d'étayer les trônes ou les chaises curules, bien qu'il n'aide pas à les abattre. Ainsi donc, entre les catholiques qui adorent Dieu comme leur père, et les politiques qui l'appellent au milieu des sociétés, pour lui confier je ne sais quel rôle de gendarme, il y a tout un monde. C'est ce que le *Journal des Débats*, dans l'article en question, paraît avoir complètement oublié.

La théorie que nous combattons ici renferme deux idées très-fausses : elle suppose que les hommes admettraient l'invention de Dieu et du catholicisme, comme ils en admettent la vérité solidement établie, et que le mensonge de l'invention leur serait aussi avantageux que la croyance et la pratique de la vérité. Tout cela est bien peu réfléchi. D'abord les races humaines n'ont donné à personne le droit de feindre qu'on pourrait se jouer d'elles, au point de leur faire voir dans le ciel un maître qui n'y est pas, et sur la terre une religion révélée qui n'y est jamais venue. Qu'elles s'égarent partiellement sur les attributs mystérieux et la nature intime de la Divinité, sur quelques dogmes ou préceptes, on l'a vu et on le conçoit; mais qu'un philosophe, un diplomate, un politique leur persuade, à tort et contre toute vérité, qu'il existe au-dessus d'elles un être infini, créateur du monde, suprême législateur des sociétés, fondateur de l'Eglise catholique, juge rigoureux des consciences,

voilà ce qui est impossible. Et puis l'invention, fût-elle admise, n'aurait pas les conséquences glorieuses qu'on se plaît à imaginer. La foi en Dieu et aux choses de la religion produit quelque bien, parce que réellement l'intelligence y trouve sa lumière et son horizon naturel, la volonté sa règle certaine, le droit sa garantie authentique, le devoir sa raison dernière et évidente, la nature humaine tout entière son explication, son repos et son bonheur ; en un mot, parce que la foi en Dieu et aux choses de la religion est un sentiment vrai qui répond à un objet réel. Mais si elle n'était qu'un sentiment faux répondant à un objet fantastique, non-seulement elle ne donnerait satisfaction à aucune des facultés de l'homme, mais elle les trahirait toutes, à moins qu'on ne veuille soutenir que nous sommes créés exclusivement pour le mensonge. Créés pour la vérité, le mensonge, ici, ne pourrait que fausser nos rapports, égarer notre activité, tromper nos instincts, nous conférer des droits usurpés, nous courber sous des devoirs chimériques ; en un mot, nous faire une situation anormale, vicieuse, hostile à notre bonheur personnel et, par suite, à la félicité commune.

Ainsi donc, un homme de sens, en supposant qu'un tel homme nie intérieurement les principes catholiques, ne saurait tenir pour service rendu au monde, le soin qu'on prendrait d'y conserver ces principes. Au lieu de prétendre qu'il n'importe pas, on doit dire qu'il importe souverainement de savoir s'il s'agit de vérités, d'illusions ou de préjugés injustifiables, avant de se porter pour sauvegarde. Si j'avais le malheur de ne voir qu'un préjugé, une illusion dans les maximes capitales que je crois et professe sur Dieu et ses œuvres, sur l'homme et son avenir, sur la source première du droit et la nature sacrée du devoir, loin de les sauvegarder, ne fût-ce qu'en donnant un cheveu de ma tête, loin de les affirmer, je me croirais obligé de les combattre et, autant que possible, de les détruire, et certainement j'y tâcherais, par respect pour la vérité, par amour de l'humanité, par sentiment patriotique. En ce cas, la fiction serait un affreux blasphème ; se taire alors, c'est parler ; ne pas avertir, c'est trahir ; le silence est une complicité.

En raison de tous ces motifs, nous ne voudrions pas recommander, pour la défense du catholicisme, le moyen que les *Lettres de Beauséant* proposent en ces termes : « Le premier devoir envers l'humanité, c'est de respecter absolument les croyances dont elle vit, de les respecter au point de ne les effleurer jamais, même par une hypothèse ou par un doute impliqué. Que celui qui croit le proclame hautement avec bon-

heur; que celui qui nie ou qui doute se taise sur ce qui pourrait révéler son doute ou sa négation, à moins qu'il ne préfère affirmer les croyances salutaires, vitales, qu'il doit gémir de ne pas avoir, qu'il doit souhaiter à tous et trembler d'ébranler dans un seul. Ici le silence ou le mensonge sont devoir. » Si ces croyances sont des illusions, c'est-à-dire des mensonges, car il n'y a pas de neutralité en cette matière, il est impossible qu'on en vive, il est injuste et tyrannique d'exiger d'un homme qu'il se taise, ou qu'il mente à leur profit. Si ces croyances sont des vérités, il faut s'en expliquer nettement et les réduire à un symbole précis, ce qui sera moins aisé qu'on ne le présume. Les *Lettres de Beauséant,* par exemple, excluraient de ce symbole le dogme de l'histoire providentielle, que le reste du genre humain y laisserait subsister. Ensuite il y a des actes scandaleux, une indifférence corruptrice, dont la foi des masses a plus à souffrir que d'une hypothèse ou d'un doute impliqué. Que faire alors? Va-t-on recourir au *compelle intrare* et à la violence, pour que le sentiment religieux ne reçoive aucune atteinte, et que les croyances publiques ne soient pas effleurées? En tout cas, illusions ou vérités, des croyances peuvent-elles être placées sous la protection de la formule suivante : A leur égard, le respect, et si l'on s'y refuse, le silence ou le mensonge sont un devoir! Non, les hommes ne sont pas au-dessus de la vérité, et l'on ne doit jamais leur en faire le sacrifice; ils existent pour elle, et le mensonge ne peut jamais leur être réellement salutaire : en quelque sens qu'on l'entende, la vérité est la vie et le mensonge un fléau.

Quoique l'auteur n'ait exposé qu'en passant ses maximes de philosophie sociale, nous n'avons pas cru pouvoir en faire mention sans les discuter avec quelque étendue, parce qu'elles touchent à des questions de principes, c'est-à-dire à la chose du monde la plus méconnue aujourd'hui et la plus compromise. Nous donnerons moins de place à la partie politique des *Lettres,* qui est cependant beaucoup plus développée, mais où naturellement, parmi quelques vérités générales et d'un intérêt universel, se trouvent des doctrines particulières et d'un intérêt plus restreint, de simples opinions même et des vues tout individuelles : vaste champ sans doute, mais qui est spécialement réservé aux bruyants tournois de la presse quotidienne.

La doctrine politique des *Lettres de Beauséant* peut être résumée ainsi : il n'y a pas de gouvernement qui n'entraîne des imperfections et des vices; le meilleur n'est que le moins mauvais. Le moins mauvais,

c'est la monarchie absolue, c'est-à-dire celle où le pouvoir royal, affermi par l'hérédité, exerce une prépondérance tempérée par les mœurs et les coutumes traditionnelles. Le gouvernement représentatif n'est possible que dans de rares circonstances, pour une courte durée, et avec de graves difficultés. Sauf ces exceptions, peu nombreuses, il devient bientôt parlementaire; en d'autres termes, il glisse du trône à la Chambre, du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, qui tient tout en sa main par le vote annuel du contingent militaire et de l'impôt, et qui use et abuse de sa force pour poser tous les ans des questions de cabinet, et tous les douze ou quinze ans des questions de dynastie. Aux inconvénients de ce système, où tout est fictif et faussé par la presse, on n'échappe que par le gouvernement personnel et la corruption, autre prétexte et autre source de plaintes et de révolutions perpétuelles. Tout est en proie à l'instabilité dans cette pondération imaginaire des pouvoirs publics, et bientôt, au lieu d'un équilibre impossible, on obtient le triomphe d'un libéralisme qui mène au radicalisme, d'une démocratie qui mène à la démagogie, d'une forme de gouvernement qui mène à l'absence de tout gouvernement.

Personne ne méconnaîtra la sagacité et l'énergie avec lesquelles l'écrivain signale et réprouve les abus du régime représentatif, soit tempéré par la monarchie constitutionnelle, soit purement républicain; les pages qu'il a tracées à ce sujet sont remarquables. Toutefois, en les lisant, il vient à la pensée que si, avec la clairvoyance irritée et la logique chagrine de l'auteur, on voulait peindre les inconvénients et les résultats ordinaires de la monarchie absolue, on nous la montrerait de même personnelle, non-exempte de corruption, tombant de son poids dans le despotisme, et provoquant les révolutions; car rien ne se produit dans le monde que pour chercher à s'y maintenir et à s'y développer, en subjuguant, ou même en absorbant ce qui le limite et l'entrave. Tout être aspire à vivre, toute force veut s'accroître, au préjudice d'un être voisin ou d'une force rivale. Ce qui n'est pas prépondérant s'occupe de le devenir ; ce qui l'est déjà prend ses mesures pour ne pas cesser de l'être : cela s'applique au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif, à la monarchie et à la république, aux majorités et aux minorités. Par une secrète énergie qui les tient sans cesse en mouvement, les affaires humaines tendent à s'équilibrer, et elles n'y parviendraient pas, sans tendre aussitôt à reconstituer l'équilibre avec d'autres rapports et une autre forme; dans l'ordre des choses soumises à l'action du temps, rien n'est si sûr de

se flétrir sous le vent de demain que ce qui fleurit sous le soleil d'aujourd'hui. On peut donc dire, en principe, que la monarchie absolue, non moins que le *selfgovernment*, entraîne des abus et des vices inévitables.

Or, de part et d'autre, les abus et les vices qui sont également inévitables, sont-ils également désastreux? Les *Lettres de Beauséant* résolvent la question au bénéfice de la monarchie absolue; mais elles ne me semblent pas avoir tenu compte de toutes les données du problème. En effet, prendre la nature humaine telle qu'elle est partout, et les formes de gouvernement dans ce qu'elles ont de plus général, afin d'en conclure le mérite ou les inconvénients d'une constitution politique, ce n'est pas assez pour obtenir autre chose qu'un faux résultat.

D'abord, il est sûr qu'un principe tire surtout son efficacité de l'organisation qui lui est donnée; en fait, on a vu des républiques atroces et des monarchies abominables, comme on a vu des monarchies et des républiques illustres par le génie et la vertu. Quelle qu'en soit la bonté intrinsèque, les formes de gouvernement s'ennoblissent ou se dégradent, acquièrent ou perdent en force et en moralité par l'effet de leurs lois organiques. Ensuite, il est sûr que ces lois doivent être calculées sur la nature humaine, non-seulement telle qu'elle se montre partout, mais telle aussi qu'elle se comporte chez un peuple, au sein d'un pays et dans un siècle positivement déterminés, où se trouve nécessairement un ensemble très-complexe de besoins, d'intérêts et de croyances impérieux et multiples. Ainsi, les formes politiques déterminent et protégent les actes les plus importants de la vie sociale; elles règlent l'exercice et la transmission du pouvoir; elles tracent les devoirs et circonscrivent les droits de tous et de chacun; elles sont comme l'axe qui unit l'autorité et la liberté, ces deux pôles sur lesquels se meut toute société; en un mot, elles s'emparent de toutes les forces vives d'un Etat, pour leur assurer un développement régulier et harmonique. Mais qui ne voit que, par là même, elles ne peuvent être appréciées comme des abstractions? qu'à côté de leur valeur absolue, il y a une valeur relative dont il faut se préoccuper? qu'enfin les principes donnent toujours plus ou moins qu'ils ne promettent, par l'action libre et variable des hommes qui les appliquent et les subissent?

De ces remarques, il résulte qu'une forme de gouvernement est une transaction où l'on s'efforce de régler les intérêts, les droits et les devoirs d'un peuple, d'après ses antécédents et son état actuel, d'après ses

qualités et ses défauts, d'après sa religion et ses mœurs, d'après ses relations internationales et ses conditions économiques, d'après sa population et sa géographie même. Conséquemment, il faut observer tous ces points de vue pour savoir à quel degré une forme donnée de gouvernement sera favorable ou funeste au repos et à la prospérité de ce peuple. Or, il est difficile de croire que tous ces accidents et toutes ces circonstances se ressemblent tellement, malgré la diversité des siècles et la distance des contrées, que les mêmes institutions soient sans cesse et partout applicables aux sociétés politiques. On peut donc soutenir *à priori* que des raisonnements qui aboutissent, en cette matière, à une formule exclusive, qu'elle soit républicaine ou monarchique, peu importe, ont été mal conduits et présentent un résultat contestable. Il s'ensuit que la théorie politique des *Lettres*, qui aboutit à une formule de ce genre, n'est pas du tout démontrée.

Quoi qu'il en soit, l'écrivain apprécie, à la lueur de ses propres principes, une portion de notre histoire, et particulièrement l'histoire des soixante dernières années; il discute rapidement la situation politique de l'Angleterre et des Etats-Unis; enfin il examine plus au long le présent assez triste, et l'avenir probable du Piémont et de l'Italie. De son point de vue, il doit prononcer et prononce, effectivement, des paroles sévères sur la plupart des événements qui lui passent sous les yeux ; car dans ces événements, l'image de la monarchie absolue ne brille que par son absence. Mais ici reviennent les questions passionnées que la presse quotidienne aime à débattre, et qu'il nous convient de lui laisser.

Au reste, le publiciste de Beauséant ne réussira pas, croyons-nous, à convaincre beaucoup de lecteurs que sa solution est vraie, ou, ce qui revient au même, dans le cas présent, qu'elle est praticable. Comment prouver que la monarchie absolue peut renaître viable, dans notre tumultueux Occident, parmi des générations irrespectueuses, avec nos besoins, et nos moyens de liberté et de publicité? Je sais bien que l'auteur déplore l'universelle diminution du respect, et se plaint des chemins de fer qui rendent les hommes cosmopolites, et de la presse, ce chemin de fer de la pensée; mais déplorer n'est pas faire refleurir, et se plaindre n'est pas vaincre et annuler. Or, je ne trouve pas, dans son écrit, un ensemble de mesures vraiment capables de corriger le mal existant et d'en prévenir l'aggravation. A moraliser le travail de l'esprit et du corps, la pensée et l'industrie, on ne peut suffire par des combinaisons purement administratives; il y faut la religion, non pas invoquée comme

ingrédient politique et comme auxiliaire du gouvernement, mais crue, enseignée et pratiquée comme vérité divine et autorité irréfragable, par ceux qui commandent, aussi bien que par ceux qui obéissent. Ce n'est point là une distinction puérile, et je m'étonne que l'instinct de conservation, à défaut d'autre motif, ne la fasse pas admettre à tant d'hommes intelligents qui veulent le salut et la grandeur de la France. Les sources profondes du respect et du dévouement se sont desséchées et presque taries au souffle de l'incroyance et du scepticisme. Or, il est évident qu'elles ne s'ouvriront pas sous une affirmation intéressée et par ordonnance de police. Si, pour les faire jaillir de nouveau, l'on trcuve autre chose qu'un acte de foi, qu'on le dise; si, au contraire, on se fie au *Credo* pour apaiser dans les âmes la fièvre des jouissances matérielles et y reporter le goût des choses célestes, qu'on le proclame; mais en professant le symbole avec conviction comme la vérité de Dieu, et non pas en se bornant à le recommander pour la conscience d'autrui, comme une incantation politique qui agit sur les multitudes et endort l'esprit de révolte.

En terminant, s'il fallait caractériser d'une manière générale la doctrine de notre écrivain et l'application qu'il en fait, on pourrait dire qu'il laisse voir dans son livre une tendance prononcée à l'exagération, et que les choses douées d'une valeur seulement relative s'y présentent plus d'une fois avec un caractère exclusif et absolu. Néanmoins, on doit applaudir, sauf les réserves indiquées dès le début de cet article, aux généreux sentiments qui animent l'auteur, à l'élévation habituelle de ses pensées, à la plupart de ses critiques, et souvent à la légitimité de son indignation. C'est ainsi, par exemple, qu'il flétrit avec sévérité soit les apôtres de désordre qui ont troublé l'Italie dans ces derniers temps, soit les révolutionnaires de 93, dont on a récemment tenté l'insolente apothéose. Une telle sentence, toutes les fois que l'occasion s'en présente, doit être répétée et ratifiée publiquement, pour atteindre, par une réprobation anticipée, ceux qui songeraient à faire revivre quelques-unes des scélératesses du passé. Un honnête homme peut tomber victime de la force; mais glorifier la boue, jamais!

G. DARBOY.

DE L'ÉDUCATION[1].

DE L'ENFANT ET DU RESPECT QUI EST DU A LA LIBERTÉ DE SA NATURE.

Je l'ai dit, au premier chapitre de cet ouvrage : l'enfant doit travailler lui-même à la grande œuvre de son éducation, par un concours personnel, par une action libre, spontanée, généreuse; c'est la loi de la nature et de la Providence.

Ce concours de l'enfant est si nécessaire, qu'aucune éducation ne peut s'en passer, et que nul secours, nulle puissance étrangère, nul instituteur, si habile et si dévoué qu'il fût, n'y suppléa jamais.

Quoi qu'on fasse, on n'élèvera jamais un enfant sans lui ou malgré lui. Il faut lui faire vouloir son éducation, il faut la lui faire faire à lui-même et par lui-même. Cet enfant n'est pas un être passif et sans action, un arbuste, une plante; non, c'est une créature intelligente et morale. Et encore, qu'on y prenne garde, la plante elle-même a une puissance de végétation propre, une sève, un germe, une racine de vie. Il n'y a que le bois mort qu'on taille et qu'on façonne sans le ménager, sans le consulter, sans rien attendre de lui. L'enfant que vous élevez n'est pas un bois mort; c'est un être sublime, capable de vérité et de vertu, de connaissance et d'amour; c'est une créature active, puissante, souveraine; douée de conscience et de liberté, elle doit nécessairement agir, se développer elle-même.

Cette action, ce concours est essentiellement libre; il peut, il doit être provoqué, soutenu, encouragé; il ne doit pas être contraint ni forcé.

Les belles et saintes doctrines du Christianisme, sur la liberté de l'homme, sur ses nobles destinées et sur le respect qui lui est dû, trouvent ici une profonde et sérieuse application.

En effet, le principe le plus actif en cet enfant, le plus énergique et

[1] Extrait de l'ouvrage que Mgr l'évêque d'Orléans publie sous ce titre : *De l'Éducation*. Tome I. — Orléans, Devarenne; Paris, Lecoffre. (M. de Champagny rendra compte incessamment de cet ouvrage.)

le plus fécond de son éducation, c'est la liberté humaine ; à une condition toutefois, c'est qu'elle sera respectée.

Respectée comme il convient, gouvernée sans violence, dirigée avec sagesse, la liberté, l'action personnelle de l'enfant devient, sous l'heureuse influence de la grâce divine et de l'autorité qui préside à son éducation, l'admirable ressort, l'âme, la vie de cette éducation tout entière.

En un mot, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, dans l'éducation, *ce que fait l'instituteur par lui-même est peu de chose*, *ce qu'il fait faire est tout ;* j'entends *ce qu'il fait faire librement*. Quiconque, encore une fois, n'a pas compris cela, n'a rien compris à l'œuvre de l'éducation humaine.

L'éducation du fils de Louis XIV, par Bossuet, offre de ceci un triste et mémorable exemple.

Bossuet fit de grandes choses, des choses admirables pour l'éducation du Dauphin[1] ; il ne lui en fit faire aucune, pas même de médiocres : l'éducation fut nulle.

Ce n'est pas, sans doute, l'instituteur qui manqua à l'élève ; mais l'élève à l'instituteur. Bossuet ne s'en aperçut pas assez tôt. Le fils de Louis XIV avait une nature vulgaire ; il fut trop magnifiquement cultivé ; des soins si élevés et une culture si forte l'étouffèrent. Bossuet était trop grand pour lui, et ce grand homme fut ici trompé par son génie même ; il travaillait pour la postérité en croyant travailler pour cet enfant. Si Bossuet avait eu dans l'âme autant de flexibilité et de patience que de force et de grandeur, il serait descendu jusqu'à cette faible intelligence ; il lui aurait fait faire ce dont elle était capable : cela ne fut pas, et on en sait les suites.

Agé de plus de quarante ans, fils de ce roi de France que les empereurs d'Allemagne nommaient le Roi, et père d'un roi d'Espagne, le Dauphin passait des journées entières, *appuyé sur ses coudes, les yeux fixés sur une table nue, et se bouchant les oreilles*, disent les Mémoires du temps. Sa jeunesse s'était ainsi écoulée sous les enseignements de Bossuet. Il n'avait senti la présence de cet immense génie qu'à la lassitude et au malaise qu'en éprouvaient ses premières années et sa débile nature. Le trop puissant instituteur n'avait fait que le fatiguer et l'abattre.

De même, plus tard, le grand siècle passait sur la vie du Dauphin,

[1] Le *Discours sur l'Histoire universelle*, entre autres ; la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, etc.

et il ne s'en apercevait qu'à la gêne et à la contrainte de sa triste existence, et cette médiocrité déplorable l'accompagna jusqu'au terme de son insignifiante carrière.

Tel fut le résultat d'une éducation où, selon l'expression du cardinal de Beausset, le précepteur *était tout*, et où l'élève n'était *rien*.

Jamais exemple ne prouva, d'une manière plus décisive, ce que je disais tout à l'heure et ce que je répète : *que dans l'éducation, ce que fait l'instituteur est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout*, j'entends toujours : *ce qu'il fait faire librement.*

Sans doute, il faut réprimer le mal, mais jamais forcer ni contraindre violemment au bien ; autrement ce n'est plus le bien. Portez, inclinez, exhortez au bien ; mais n'y forcez pas. Dans l'éducation, comme ailleurs, la contrainte violente nuit au développement de la nature, c'est-à-dire à l'œuvre même qu'il s'agit de faire.

S'il y a si peu d'éducations heureuses, c'est qu'il y en a peu qui soient véritablement libres, spontanées, généreuses, comme il convient qu'elles le soient.

Je ne crains pas de le dire, le grand mal de l'éducation en France, depuis cinquante années, c'est qu'elle manque de liberté. La liberté de l'enfant n'est pas respectée : liberté intellectuelle, liberté morale, tout est contraint. La loi de la nature, la loi de la Providence, tout est méconnu.

N'avons-nous pas entendu le siècle présent proclamer et ériger en principe cette étrange assertion, que l'enfance, que la jeunesse française, devait être jetée dans un moule et frappée comme une monnaie à la même effigie ?

J'ai déjà eu occasion de réfuter ces tristes paroles et la funeste erreur qu'elles renferment, à l'insu, sans doute, de ceux qui les prononcent ; mais je le dirai franchement : plus je les médite, moins je les comprends, plus elles obscurcissent à mes yeux tout ce qu'il y a de noble, d'élevé, d'idéal, de délicat, de libre, de divin dans l'œuvre de l'éducation. Je trouve que notre belle langue française répugne à la vulgarité de cette image. Et cependant n'est-ce pas là, depuis cinquante années, ce qu'on essaie avec violence de réaliser parmi nous ? Ce n'est pas seulement la liberté des familles, *et leurs droits primitifs et inviolables*[1], c'est aussi, c'est surtout la liberté de l'enfance et ses droits sacrés qui ont été méconnus.

[1] M. Guizot.

Pour moi, je le déclare, tant que, de loin ou de près, je pourrai m'occuper de l'éducation de la jeunesse, je respecterai la liberté humaine dans le moindre enfant, plus religieusement encore que dans un homme mûr, parce qu'au moins celui-ci saurait contre moi la défendre; l'enfant ne le peut pas. Non, jamais je n'outragerai l'enfance, à ce point de la considérer comme une matière que je peux jeter dans un moule, pour l'en faire sortir avec l'empreinte que lui donnera ma volonté.

L'enfant! nous l'avons vu, c'est l'homme lui-même, dépositaire de tous les dons, de toutes les espérances, de toutes les forces naissantes de l'humanité, revêtu de toute la grâce, de toute l'activité, de toute la dignité humaine.

Voilà ce qu'il faut respecter !

Mais il est si faible, dit-on. C'est une grave erreur, vous ne le connaissez pas ; il est plus fort que vous. D'ailleurs, fût-il aussi faible que vous le dites, il faudrait encore, il faudrait surtout respecter sa faiblesse!

Mais il faut aussi respecter sa puissance ! elle n'est pas médiocre. Cet enfant, tout faible qu'il est, il peut vous vaincre! vous pouvez le frapper, vous pouvez l'écraser; il n'est pas vaincu, c'est vous qui l'êtes. Sa volonté, son âme vous résiste invinciblement; et vous n'avez rien fait... qu'une action stupide et barbare!

Et lui, il vous méprise et vous hait. Et que pouvez-vous pour l'empêcher de vous mépriser et de vous haïr? Je vous entends; vous me répondez que vous avez pour ressource de le haïr et de le mépriser à votre tour. C'est bien; mais qu'y gagnerez-vous? Vous continuerez peut-être à l'élever pour son argent; mais quand la jeunesse d'un grand pays aura été élevée de cette façon, qu'y gagnera le pays?

Non, je n'ai guère jamais vu un plus grand déploiement de force morale que celui dont les plus faibles enfants font preuve envers ceux des maîtres de leur enfance qui ne savent que les contraindre violemment. Il y a quelquefois dans ces jeunes âmes des profondeurs de mépris effrayantes dans leur simplicité et leur justice. C'est, sans contredit, de tous les mépris humains celui que je voudrais le moins affronter.

Dès le début de mon sacerdoce, la Providence me voua à l'œuvre de l'éducation, le premier sentiment que j'aie porté alors dans l'accomplissement de mes devoirs auprès des enfants, c'est une vive af-

fection pour leur âge. Je les aimais avec tendresse ; je ne pouvais rencontrer un enfant de douze ans sans éprouver une émotion involontaire ; sans penser que je serais heureux si j'étais appelé à cultiver son esprit et son cœur, si je pouvais lui apprendre à aimer Dieu et la vertu, et surtout lui faire faire sa première communion.

Aujourd'hui, après vingt-cinq années de dévouement à cette œuvre, quand je me demande quel est le sentiment le plus profond que j'en ai remporté et que je conserve, je découvre que c'est le sentiment du respect pour l'enfance. Oui, pendant ces douces et laborieuses années, ce que j'ai surtout appris, c'est à respecter les enfants. Je dirai plus, et ceux d'entre eux qui liront ces pages ne s'offenseront pas de cette parole quand ils l'auront bien comprise : j'ai appris à les craindre.

Le respect que m'inspire aujourd'hui un enfant, quel qu'il soit, — et je le sens, cette impression est désormais ineffaçable dans mon âme, c'est un respect religieux, mêlé de crainte, à la vue de ces jeunes et puissantes créatures dont les facultés sont si libres, si fortes, si invincibles.

Ce sentiment est presque devenu chez moi une faiblesse d'esprit et de caractère. Mais non, j'ai tort de le dire, il n'y a pas ici trace de faiblesse. Je ne puis plus voir, il est vrai, un enfant de trois ans, sans éprouver un certain effroi, sans réfléchir profondément sur lui, sans songer que sa volonté est indépendante de la mienne : en effet, tout jeune qu'il est, il peut vouloir sans moi, malgré moi, contre moi. On peut le tuer, on ne peut le faire vouloir malgré lui. Mais qu'est-ce à dire, un enfant de trois ans ? et qu'importe trois ans, plus ou moins ? c'est ma nature, c'est la vôtre, c'est l'humanité tout entière : c'est un être supérieur, doué comme vous et moi, votre semblable et le mien ; une puissance égale à la nôtre.

Ah ! cet enfant, vous le comptez pour rien : il vous amuse, vous jouez avec cette volonté naissante ; vous le contraignez sans raison, ou vous lui cédez sans prudence : eh bien ! dans ce jeu redoutable, vous serez vaincu et vous apprendrez tôt ou tard, à vos dépens, quelle faute c'est de traiter un enfant avec légèreté et sans respect, ou bien avec dureté et sans amour. Pour moi je ne connais pas un plus grand désordre, et je redis volontiers cette parole d'un ancien : *Non, il n'est pas d'être plus délicat et plus sensible ; pas un dont la conduite demande un art plus profond ; pas un qu'il faille traiter avec plus de ménagement et d'égard.*

Et ici les fautes, les erreurs, peuvent être nombreuses, variées à l'infini ; insensibles, inaperçues et presque toujours irremédiables.

J'essaierai d'en signaler quelques-unes.

Il y a d'abord un écueil à éviter, duquel on s'approche à mesure que l'on fait plus d'efforts pour atteindre le but où l'on veut parvenir. Sans contredit, l'éducation est une grande œuvre, une œuvre de perfection ; sans contredit, il est un type suprême qu'il faut chercher à réaliser dans cette œuvre ; mais cela même est un grand péril.

Les théories les plus belles, les plans les plus parfaits, les règles les plus sévères, celles qui renferment le plus de perfection absolue, ne sont pas les plus difficiles à trouver ; mais à force d'être parfaites, elles deviennent impraticables et nuisibles. Ce qui est essentiel et ce qui est très-difficile à saisir, c'est ce juste tempérament, cette *sobriété de perfection,* pour parler avec saint Paul, sans laquelle toutes les théories, toutes les règles manquent de sagesse.

Il est plus nécessaire encore de ménager la faiblesse de l'enfant, que de tirer de lui tous les fruits qu'il peut porter. C'est toujours une grande faute que de forcer la nature ; elle résiste et se brise, ou bien elle cède et s'affaiblit. Outre que la contrainte d'une perfection excessive nuit toujours à la force réelle et au développement du caractère, on se dégoûte bientôt de ce qu'on a été longtemps forcé d'être malgré soi ; et souvent une heure de liberté a détruit l'ouvrage éphémère de plusieurs années.

Il y a deux manières également pernicieuses de corrompre la nature et de dépraver les enfants. On les pervertit aussi tristement par l'oppression que par la gâterie.

Que les instituteurs de la jeunesse ne l'oublient pas : avec les enfants, l'indulgence est toujours plus près de la justice que de la sévérité : hélas! et aussi avec les hommes ; car si les enfants sont de petits hommes, les hommes, il faut l'avouer, sont souvent de grands enfants. Quand on se dévoue à l'œuvre de l'éducation, il faut donc un fond inépuisable d'indulgence. Cette indulgence est l'équité même. Chacun doit toujours, selon l'expression ecclésiastique, être *memor conditionis suæ.* N'oublions jamais non-seulement ce que nous avons été à leur âge, mais ce que nous sommes encore dans un âge plus avancé.

Sans doute aussi, il est des principes simples et certains qui sont le fondement de toute bonne éducation, et qu'on suivra toujours

tant qu'on s'en tiendra aux leçons de l'expérience et aux lumières d'une saine philosophie. Mais quoique ces principes soient invariables, et que toute manière d'élever la jeunesse qui s'en éloigne soit nécessairement vicieuse, il n'en est pas moins vrai qu'il faut étudier le naturel de chaque enfant, ce qu'a mis en lui la main de la Providence, ses goûts et ses aptitudes diverses.

Il n'en est pas moins vrai, qu'il faut élever chacun pour l'état auquel il est appelé, et lui donner de bonne heure des habitudes qui lui en rendent un jour les devoirs faciles à remplir.

On l'a dit, et rien n'est plus certain : de même qu'en médecine il n'y a pas de remède universel, applicable à toutes les maladies, à toutes les constitutions ; de même aussi, la pédagogique ne peut donner des règles uniformes pour quelque caractère que ce soit.

Le grand principe qui domine tout ici et qui éclaire tout, c'est que l'*éducation doit suivre la nature et l'aider*, jamais la contraindre violemment ni la forcer ; et voilà pourquoi, bien qu'immuable dans ses principes supérieurs, l'éducation doit varier à l'infini son action, ses moyens et ses formes.

Il n'y a rien dont l'éducation doive avoir plus d'éloignement, plus d'horreur que du type commun, que du moule où l'on jette violemment toutes les natures.

Où trouverez-vous sur la terre, dit quelque part Fénelon, deux visages qui se ressemblent entièrement? Les âmes des hommes ne sont pas moins différentes entre elles que leurs visages. L'éducation, qui est au service de la nature, et dont la gloire est de coopérer à l'œuvre de la Providence, ne doit point avoir moins de variété que la nature et la Providence elle-même dans tout ce qu'elle fait; elle doit s'accommoder à tous les naturels, prendre toutes les formes des âmes, et trouver dans les trésors de son dévouement et de sa puissance de quoi les élever, de quoi les former chaque jour avec des traits nouveaux.

En un mot, l'éducation est une œuvre d'une variété infinie; rien ne lui va moins que les vues restreintes et uniformes, les moyens raides, les ressorts inflexibles, les mouvements forcés.

Ses principes généraux, ses grandes lois sont invariables; mais les applications varient perpétuellement, et de là même naît, dans une région supérieure, la perfection absolue à laquelle l'éducation doit aspirer.

Je le disais quelquefois à mes dignes collaborateurs : une maison d'éducation est une sphère d'activité intellectuelle et morale, immense. Le centre est immobile ; le fond des principes est inaltérable ; mais de là naît une action d'une variété sans fin, qui s'étend, se restreint, se modifie, se renouvelle, selon les diverses natures sur lesquelles elle s'exerce, et dont elle semble prendre toutes les formes dans le moment même où elle s'en empare et où elles les fait semblables au type suprême.

Elle ne s'en empare même qu'à la condition de se transformer en elles, comme une vertu, comme une essence précieuse qui prend les diverses formes des vases d'or, de fer ou d'argile qu'elle remplit ; ou plutôt comme la grâce [1] de Dieu même, qui subit des transformations diverses, suivant les cœurs où Dieu la fait couler.

Les vases d'argile, la grâce divine les pénètre, les fortifie : elle en fait quelquefois des vases d'or. Les vases de fer, elle les adoucit, elle les polit, elles les rend aussi brillants que solides : de tous, elle travaille à faire des vases d'honneur [2].

Quoi qu'il en soit de ces images des saintes Écritures, il demeure que l'éducation ne peut parvenir à façonner les âmes, selon la variété des natures et les richesses de l'infini, que, si tous ses ressorts varient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme, de position, de mesure et d'action : agir autrement c'est faire subir à l'enfant une contrainte physique, intellectuelle, morale, et quelquefois même une contrainte religieuse, qui jette une perturbation profonde dans ses facultés, altère et aigrit sa nature, et va souvent jusqu'à lui faire rejeter loin de lui, comme un joug odieux, comme une insupportable tyrannie, tous les soins d'une éducation violente et sans liberté.

DUPANLOUP.

[1] *Multiformis gratiâ Dei.* (SAINT PAUL.)
[2] *Vasa aurea... Vas in honorem.* (*Idem.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 janvier 1851.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis,
E terra procul alterius spectare laborem.....

Mais non, mais non! nous n'avons pas la ressource de l'égoïsme épicurien. Avec cette perfection d'unité à laquelle notre pays est parvenu, il ne se fait pas une sottise en haut lieu, sans que le grand myriapode qui s'appelle la France n'en ressente la secousse jusqu'à l'extrémité de ses organes. Étrange aberration d'un pays qui a la prétention de diriger le genre humain! par une révolution progressive dont le début remonte à plusieurs siècles, nous avons tout fait entrer dans la machine administrative; les moindres rouages en sont dans une étroite dépendance de l'ensemble : rien ne vit plus d'une existence qui lui soit propre, et cependant nous faisons dépendre tous les détails de cette activité multiple des mouvements de la girouette qui tourne au sommet de l'édifice : voilà le chef-d'œuvre du gouvernement constitutionnel perfectionné par l'établissement de la République !

Nous n'avons la prétention de rien savoir de particulier sur la crise que les Agamemnon et les Achille de la situation viennent de nous donner pour étrennes : nous nous tenons même, autant que possible, à l'abri de cette curiosité inquiète qui est devenue un des besoins de l'existence du Parisien. Mais sans savoir qui a tort ou a raison dans les querelles du pouvoir, nous tâchons de lire notre destinée et de démêler les ressources qui nous restent encore pour échapper à une décadence byzantine, en étudiant le spectacle des agitations qui se développent à chaque nouvelle alerte de notre histoire contemporaine. En ce moment, le sentiment qu'on prétend exploiter avec succès, c'est celui de la lassitude. Pour peu que vous prêtiez l'oreille aux rumeurs de la société, vous remarquez, en effet,

une disposition assez générale à faire prédominer l'enthousiasme du *statu quo.* A ce propos, qu'on nous permette un apologue qui ne laisse pas d'avoir son application.

J'ai connu un excellent homme, un étranger, qui, à force de cultiver son âme et de négliger son corps, avait fini par convertir le dénûment et la malpropreté en une grave maladie. Son portier qui seul au monde lui rendait quelques soins, le fit transporter à l'Hôtel-Dieu. Un certain temps s'écoula avant que ses compatriotes fussent avertis de ce changement de domicile; on courut enfin à l'Hôtel-Dieu, et un médecin qui prenait intérêt à ce pauvre homme s'aperçut qu'il avait contracté la fièvre lente qu'on appelle, je crois, fièvre d'hôpital : il fallait l'arracher sur l'heure à cette influence funeste, sans quoi c'était un homme perdu. On lui prépare un asile, on l'invite à s'y rendre, la voiture est à la porte, mais le malade ne veut entendre à aucun changement. « Je suis très-bien ici, disait-il, j'ai du linge très-blanc, une bonne nourriture ; ces dames (en parlant des bonnes religieuses) ont pour moi toutes sortes d'attentions : je ne serais pas si heureux ailleurs... » Et huit jours après, l'honnête patient, toujours content, avait pris le chemin de l'autre monde.

Il y a tout autant de raison et de prévoyance dans les gens qui se croient aujourd'hui bien sages en répétant le refrain de la vieille chanson :

> Nous sommes bien, tenons-nous y ;
> Peut-être ailleurs serions-nous pis.

En écoutant ces merveilleux apophthegmes, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler qu'au moment où Paris effraya toute l'Europe, en faisant sortir de l'urne du scrutin les noms de ceux qui avaient dressé les barricades de juin, on entendait à peu près les mêmes propos. Une partie respectable du commerce parisien avait adopté ces candidats néfastes par passion pour l'immobilité.

Les choses sont préparées de telle façon qu'une crise est inévitable : on a gagné à l'ajourner, nous sommes disposés à le reconnaître, et si nous nous trouvions à la place des gens graves qui aujourd'hui s'efforcent de prévenir une collision entre les deux présidents de la République (puisqu'il a plu à la Constitution d'égaler la puissance législative au pouvoir exécutif), il est probable que nous n'agirions

pas autrement. Mais ceux-là même dont, à l'heure qu'il est, les efforts sont les plus sincères, connaissent bien la limite de ce qu'ils peuvent entreprendre, et on doit leur savoir gré de se préparer au moment où un dénouement quelconque deviendra inévitable.

Les choses se seraient-elles présentées sous un aspect bien différent, si l'homme qu'on voudrait aujourd'hui écarter comme un obstacle incommode, se fût prêté au développement de la situation, le 29 janvier 1849, le seul jour où le mouvement général de l'opinion eût soutenu une entreprise impériale? Nous sommes profondément convaincu du contraire. Les qualités remarquables que Louis-Napoléon a développées dans plusieurs circonstances, sa modération, son courage et sa présence d'esprit, les services qu'il a rendus à la cause de l'Eglise et de la civilisation, sont, à nos yeux, le résultat d'une situation comprimée et difficile; si le président de la République eût eu les coudées plus franches, il se serait aisément égaré dans l'accomplissement de ses rêves : et alors, après avoir donné l'humiliant spectacle d'un revirement presque subit, nous en serions infailliblement à la veille d'une troisième révolution; tâchons au moins de n'en avoir plus à faire.

Nos représentants n'ont pas besoin de faire boire des esclaves pour démontrer aux jeunes gens les dangers de l'ivresse; il y a pour l'Assemblée législative des journées de la plus inquiétante intoxication. On l'a bien vu, au moment où M. de la Rochejaquelein est monté à la tribune pour dénoncer la violation de la majesté représentative dans la personne de M. Mauguin conduit à la rue de Clichy par des gardes du commerce. L'accès de *furia francese* qui a fait immédiatement casser, au nom de l'omnipotence parlementaire, un arrêt de la justice du pays, la hâte gasconne de M. Baze à briser les portes de la prison pour dettes, l'approbation solennelle donnée par M. Mauguin, le don Juan des jurisconsultes, à la sage décision de l'Assemblée, tout cela a produit en un instant un accès de pyrotechnie dont le reflet n'a pas été à l'avantage des figures parlementaires. Ajoutez à cela la pique d'amour-propre qui a porté la majorité du bureau de l'Assemblée à ne pas démordre de la crédulité dont il avait fait preuve, et à se ranger presque du bord d'un Allais, plutôt que de convenir que le sentiment exagéré de l'importance personnelle avait chez quelques-uns développé celui de la peur.

Mais d'un autre côté, en voyant l'Assemblée se compromettre dans

l'opinion, on semble avoir jugé le moment favorable pour gagner de vitesse une puissance rivale. On dirait de deux chars antiques lancés dans l'hippodrôme : le premier a serré la borne de trop près, et le heurt de l'essieu a dérangé l'équilibre du conducteur ; l'autre alors pousse ses chevaux en travers, lance un coup de fouet sur l'attelage ennemi, et s'efforce de lui couper la voie. On a d'ailleurs de vieux griefs qui n'ont été que momentanément assoupis. Robert-le-Diable a du bon, tout le monde en convient ; mais il paie un peu cher l'avantage d'être issu d'un des premiers gentilshommes de la milice céleste. S'il a une oreille pour les bons conseils, il en tient une autre ouverte à ceux de monsieur son père, et, de ce côté, il faut convenir qu'il est fort mal apparenté. A mesure que le public sensé devine le mot de la crise et résume les noms et la qualité des instruments qu'on a mis en jeu pour lui proposer ce logogriphe, il lui vient en idée qu'on veut le dispenser de toute reconnaissance pour le passé. Mais on ne juge Robert-le-Diable qu'au dénouement.

D'ailleurs, à côté du public sensé, il y a celui qui ne l'est guère, et tout va de mal en pis quand la majorité passe du côté des cerveaux creux : ce sont alors les aveugles qui conduisent les aveugles, et le fossé est au bout. Lorsque les symptômes de cette nature se manifestent (et peut-être sont-ils déjà sur l'horizon), il n'est pas hors de propos d'adresser quelques observations à Sa Légèreté le peuple français. Par exemple, avec la malignité générale aidée du poison de la presse, on ne permet plus à personne de rester dans son propre caractère. Nous avons eu de grands rois, de grands ministres, de grands généraux ; nous leur devons la nation française et l'histoire de France : le résultat n'est pas médiocre ; et pourtant en mettant de côté les saints (car la plus grande complaisance du monde ne fournirait pas de termes de comparaison avec nos contemporains), quel est celui de ces Philippe-Auguste, de ces Charles V, de ces Henri IV, de ces l'Hôpital, de ces Sully, de ces Colbert, de ces Condé et de tant d'autres, sur lequel une presse comme celle qui nous ronge n'aurait pas eu largement à gloser ?

Depuis notre naufrage, corps et biens, du 24 février, nous avons vu surgir un homme, le seul qui ait eu l'intelligence de toutes les situations, et qui ait uni la fermeté de l'exécution à la promptitude du coup d'œil. Il a mieux profité que les autres de l'auréole africaine, il a relevé le sentiment de l'autorité, rallié l'armée, rendu la confiance

aux esprits, et personne n'a le droit de le soupçonner d'avoir travaillé pour lui-même. Un jour la France lui élèvera des statues. Mais il a les défauts qui sont l'exagération de ses qualités : il est impérieux, irritable, pointilleux ; il n'est pas, dit-on, très-facile à vivre. Eh bien ! nous avons des gens aujourd'hui qui font comme ce domestique imbécile qui trouvait que Latour, en peignant sa maîtresse, lui avait mis de vilaines ombres sur le visage, et qui venait avec son plumeau pour épousseter le pastel. Il fit si bien qu'en huit jours il ne resta plus rien sur le papier. Nous dédions humblement ce second ou ce troisième apologue aux détracteurs du général Changarnier : il se serait tout aussi bien appliqué à ceux qui, sous la Restauration, firent tomber M. de Chateaubriand, ou à ceux qui, à la veille du 24 février, couvraient d'ignominie le nom de M. Guizot.

Quand on nous met ainsi de force dans nos accès d'humeur noire, il nous semble que trois Parques tiennent le fil de notre destinée : l'Envie, la Bêtise et l'Intrigue. L'Envie tient le fuseau, la Bêtise file à cœur-joie, et les ciseaux sont aux mains de l'Intrigue. Nous voyons clairement l'Envie et la Bêtise, et l'Intrigue n'est jamais loin.

Ch. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Soirées de l'Ouvrier ; lectures faites à une Société de secours mutuels ; par Hippolyte Violeau [1].

Les lecteurs du *Correspondant* se rappellent certainement la charmante et poétique nouvelle de *la Maison du Cap,* et ils savent que cette petite œuvre, si simple, si gracieuse, si pure d'affectation et d'emphase, si peu faite à l'effet et qui produit tant d'effet, est sortie de la main d'un simple ouvrier. Notre collaborateur breton ne fait pourtant pas de la *littérature ouvrière* dans le sens qu'on a attribué à ce mot ; son rabot ou son marteau n'est en insurrection, ni contre la plume, ni contre l'épée. Il a le tort d'admettre que, sans être ouvrier, on peut encore être bon à quelque chose. Il n'est pas seulement poëte et écrivain ; il est beaucoup plus et beaucoup mieux qu'un ouvrier homme de lettres. C'est un ouvrier homme de sens, honnête homme, chrétien. Les pages que nous venons de lire ont été destinées à d'anciens compagnons de travail, tous honnêtes, chrétiens comme lui, et elles ont ce charme et cette franchise qui est le propre de la vertu populaire et de la camaraderie chrétienne. La vertu du riche, à certains égards, est plus facile, et par cela même elle a moins de charme. La vertu du pauvre, par cela seul qu'elle doit lutter contre plus d'obstacles, a un attrait qui lui est particulier. On n'accusera pas d'égoïsme ces paisibles et bienfaisantes réunions d'ouvriers qui ont applaudi aux paroles de M. Violeau contre le socialisme. Eux n'avaient pas d'intérêt personnel à plaider la cause du capital ; ils n'avaient d'autre intérêt que l'intérêt commun du genre humain à la cause de la vérité, de la justice et de la vertu.

Rarement les écrits destinés au peuple vont à leur adresse. Rien n'est plus difficile qu'une telle entreprise. Dans nos habitudes, la séparation est si profonde entre les deux portions de la société, qu'elles parlent à peine la même langue, et que, pour peu qu'on s'aventure à franchir la barrière, on risque de ne pas être entendu. On pèche presque toujours par cette ignorance de la langue, par l'absence du ton véritable qu'on n'a pas entendu et que l'on prétend saisir *au*

[1] 1 volume in-12. — Paris, Sagnier et Bray, 1850.

jugé. On est trop simple ou trop emphatique ; obscur à force d'élévation, ou niais pour être clair. Ici, un tel défaut n'est pas à craindre. M. Violeau, tout en parlant une langue excellente et telle que peu d'écrivains la savent aujourd'hui, parle cependant la langue du peuple. Il n'a pas besoin de fautes de français, d'expressions grossières à force de vulgarité, de banalités rebutantes, pour être entendu des ouvriers ; il sait, au contraire, que ce langage les dégoûte, et que, par ces vulgaires artifices, on se met, non pas au niveau, mais au-dessous du niveau de son lecteur. Le peuple, en France, a le goût difficile. Il est souvent moins instruit qu'en d'autres pays ; il est presque toujours plus délicat.

M. Violeau n'a recours à aucun de ces moyens usés. Il parle, au contraire, un français aussi pur, il se sert d'un langage aussi châtié que s'il écrivait pour l'Académie. Mais c'est par la pensée et par le cœur qu'il s'associe aux ouvriers ses auditeurs. Il a eu, il est vrai, le bonheur de trouver un auditoire que les ateliers ne fournissent pas toujours à celui qui veut s'y faire entendre, un auditoire sincèrement et profondément chrétien. C'est un grand aide que le Christianisme pour élever les esprits à des pensées supérieures, et les rendre capables d'entendre un langage plus élevé que le langage ordinaire de l'atelier. Cette causerie de camarades est donc empreinte d'une pureté de pensées, d'une distinction de sentiments, d'une élégance de langage qui n'appartenait qu'à un ouvrier chrétien parlant à des ouvriers chrétiens. Tous les ouvriers ne sont pas sans doute à cette hauteur ; tous ne sont pas également dignes d'entendre un tel ouvrage : il serait bon, cependant, qu'il arrivât à tous. Pour faire monter l'homme au-dessus de son niveau, il ne faut pas trop s'élever sans doute ; il ne faut pas non plus s'abaisser trop. Il y a une puissance d'imitation et d'exemple attachée à tout ce qui sort du niveau ordinaire. Quand les Spartiates montraient à leurs enfants un homme dans toute la turpitude de l'ivresse, ils voulaient, en mettant le vice placé bien au-dessous d'eux, leur apprendre à le mépriser. Pour nous faire aimer et estimer la vertu, il est bon, au contraire, qu'on nous la montre un peu au-dessus de nous, comme un degré que nous pouvons franchir, mais que nous ne pouvons franchir qu'en nous élevant.

Fr. de Champagny.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE L'ÉDUCATION[1]

PAR Mgr DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Ce qui me frappe dans la lecture de ce livre, c'est combien l'éducation est en même temps une œuvre profondément une et profondément diverse; combien sont faux ces rêves d'unité absolue, qui ont été depuis soixante ans le cauchemar de tant de législateurs, et combien cette unité officielle et apparente recouvrait une diversité fondamentale, essentielle, excessive. Je me trompe peut-être, mais c'est là le point de vue qui me paraît le plus manifestement ressortir de ce travail, par cela même que ce travail, le premier depuis bien longtemps, a été fait avec la science, l'expérience, la conscience de l'éducation.

Pendant qu'on rêve ailleurs l'éducation *commune, gratuite et obligatoire,* qu'on n'imagine rien de mieux qu'un niveau uniforme passé sur toutes les âmes et sur toutes les intelligences, sans songer que ce niveau sera nécessairement placé très-bas, et que l'on décapite ainsi toute une nation; un homme, un prêtre, un évêque, qui a voué vingt années de sa vie, et qui les a vouées avec amour à cette tâche de l'éducation, ingrate et fastidieuse pour d'autres, devenue pour lui douce et consolante à force de dévouement; qui a eu sans cesse sous les yeux et pour objet de son labeur une forme spéciale d'éducation, n'en arrive pas moins, par la réflexion et par l'étude, à reconnaître que cette forme n'est pas absolue, et à diversifier, au moins quant à la forme, l'œuvre de l'éducation, autant que d'autres se plaisent à la niveler. Ce n'est pourtant pas qu'il n'ait plus qu'eux la pensée de

[1] Tome Ier. In-8°. — Orléans et Paris; Lecoffre et Devarenne. 1850.

cette unité fondamentale qui doit être la base de toute éducation et de toute vie. Mais en cela comme en toute chose, c'est l'unité du principe qui peut nous faire mieux comprendre la diversité possible dans les formes, tandis que d'autres cherchent l'unité dans la forme, faute de l'avoir dans le fond.

Ainsi, le Christianisme admis comme le fond, la base commune, et pour ainsi dire la matière première de toute éducation, que de façons diverses à donner à l'édifice qui s'élèvera sur cette base ! De combien d'accessoires différents se couronnera cette *éducation essenielle,* la même au fond pour tous les hommes ! L'enfant doit vivre de la vie ordinaire du paysan ou de l'ouvrier : il lui faut l'*éducation populaire,* sur laquelle l'auteur nous donne quelques excellents chapitres dignes de la méditation de tous les hommes sérieux. Il doit être commerçant, industriel : et l'*éducation industrielle et commerciale,* qui est encore à naître en France, est considérée à part, et l'auteur sait lui faire sa place et indiquer les voies de son développement. Il doit s'élever plus haut ; sa condition ou son génie l'y appellent ; Il lui faut ce qu'on appelle l'*éducation libérale,* ce que Mgr Dupanloup aime mieux appeler la *haute éducation intellectuelle.* Mais dans cette éducation même, que de points de vue divers, que d'idées complexes sur lesquelles l'esprit ne s'arrête pas assez. Il faut une éducation au corps, il en faut une à l'intelligence, il en faut une à la volonté, il en faut une à l'âme et à la conscience ; quatre grandes œuvres auxquelles quatre grands moyens répondent : l'*hygiène,* l'*instruction,* la *discipline,* la *religion.* Et, encore, dans le nombre de ceux que leur condition destine à cette haute éducation, il se rencontre des natures à part, des intelligences et des âmes différentes, sans être pour cela inférieures, auxquelles les ressources habituelles de l'éducation intellectuelle ne conviennent pas, auxquelles il faut un développement à part, un but d'études différent, une éducation distincte.

Nous voilà loin des données révolutionnaires et de l'esprit qui domine encore aujourd'hui dans l'éducation. Cette sagesse qui étudie tout et qui sait se plier à tout, cette bonne volonté qui sait condescendre à tous les besoins, tout cela est loin de la rigueur et du despotisme révolutionnaire qui veut marquer tous les enfants à l'effigie de l'Etat. En ceci, chacun suit exactement sa tradition ; la religion a toujours abondé dans cette voie plus difficile et plus complexe, mais plus intelligente, plus accommodante et plus vraie ; la révolution, de son côté, a

toujours abondé dans la sienne, plus facile et plus simple, mais dure, fausse, inintelligente. Etudiez seulement cette extension peu aperçue mais bien réelle que prenait, dans les années qui précédèrent 1848, l'établissement universitaire ; et vous verrez qu'il n'allait pas à moins qu'à établir, selon les vœux des socialistes, son éducation *commune*, qu'il n'eût tenu qu'à la complaisance du budget de rendre *gratuite*, et aux bons offices des gendarmes de rendre *obligatoire*. Comme il avait dans les colléges son type d'éducation, type dominant et qui tendait à devenir universel ! comme peu à peu il ramenait tout à ce type, combattant, par la bouche de M. Villemain, son organe le plus éloquent, mais aussi le plus prévenu, toute tentative sérieuse d'enseignement intermédiaire ; élevant peu à peu, comme il le disait, l'enseignement primaire à son niveau par ces académiciens en blouses qui sortaient des écoles normales ; descendant même jusqu'aux salles d'asile, et imposant aux directrices de ces établissements des compositions à la façon des colléges ; en un mot, ayant trouvé dans le programme du baccalauréat le type normal de l'esprit humain, et travaillant à imposer ce type à toute la France, sans distinction de condition, de nature, de profession, de sexe même ! Admirable pensée dont le système chinois est la plus belle réalisation, et qui n'eût pas manqué, en effet, de faire de la France une autre Chine !

Faire la part de ces éducations diverses et de ces moyens divers d'éducation, indiquer leur place respective et leur nécessité à tous, leurs rapports, leurs antagonismes, les subordonner les uns aux autres sans en exclure aucun, tel est le but de ce volume.

Mgr l'évêque d'Orléans ne donne ici à proprement parler que la magnifique préface d'un grand ouvrage où toutes les questions de l'éducation sont traitées. Ce n'est encore ni un plan, ni une règle, encore moins un système d'éducation ; ce n'en sont encore que les préliminaires, indispensables même dans ce qu'ils ont de plus évidemment vrai, puisque tout a été nié, et surtout puisque tout a été négligé. C'est, pour tout dire, la revendication des droits de l'éducation complète et de l'éducation religieuse contre les prétentions de l'éducation non-religieuse et de l'éducation incomplète.

Voilà surtout, en effet, ce que nous louons dans l'œuvre de Mgr l'évêque d'Orléans : l'équilibre qu'il sait maintenir entre tous les genres d'éducation et toutes les parties de l'éducation ; le soin qu'il sait avoir de toutes, l'impartialité, je dirais volontiers, avec lesquelles il

les traite. On a pu lire dans *le Correspondant*[1] un chapitre qui montre cette pensée à sa source, et qui, par là, donne la clef de tout le volume. D'autres parties du livre peuvent être plus brillantes encore, plus chaleureuses, plus colorées ; nulle n'était plus fondamentale et plus importante que celle-ci, et c'est pour cela que nous avons été heureux de l'offrir à nos lecteurs. Si on y fait attention, le volume tout entier n'est autre chose que l'expression de ce respect pour la nature individuelle, appliqué aux différentes parties de l'éducation ; et ce respect, nous nous plaisons à le dire, n'est pas seulement un principe, c'est un sentiment et une affection, c'est un respect aimant et affectueux qui tient compte des dispositions individuelles de l'enfant et des diversités de sa nature, non-seulement parce que la raison les lui fait reconnaître, mais parce que le cœur les lui fait aimer. Il y a, dans plusieurs pages de ce livre, échappées, on le sent, au courant de la plume, et qui arrivent par forme de digression sans que le lecteur puisse s'en plaindre, un amour de l'enfance qui attendrit. C'est, non pas seulement en système, mais en action, l'éducation paternelle substituée à l'éducation despotique.

Pour le comprendre, cet esprit, il faudrait citer ici le quatrième livre tout entier dont nos lecteurs connaissent le premier chapitre. La liberté de la nature individuelle, la liberté des vocations, la liberté même de la volonté chez l'enfance, voilà les sujets qui y sont traités. Il faudrait parcourir encore le troisième et le cinquième livres, l'un qui traite des quatre grands moyens d'éducation, l'autre des genres divers d'éducation. Il ne s'agit pas de développer dans leur action diverse ces quatre moyens que j'ai déjà nommés : la religion, la discipline, l'instruction, les soins physiques. Il s'agit de leur faire leur place à chacun et de ne sacrifier jamais l'un à l'autre. La *religion* revendique la première place, trop souvent refusée pour ne pas être réclamée avec insistance. Mais la *discipline* a la sienne aussi, et surtout cette discipline morale, qui ne soumet pas seulement les corps, mais qui forme les âmes. L'*instruction* n'est pas oubliée et l'auteur revient sans cesse avec amour vers ces études qui ont rempli, chacun le sait, toute sa pensée ; mais, plus qu'aucune autre branche de l'éducation, elle s'est montrée envahissante : le corps et l'âme ont été sacrifiés à l'intelligence ; il est juste de revendiquer leurs droits. Enfin, les *soins*

[1] *Voy.* tome XXVII, p. 447.

physiques ne sont pas seulement réclamés, ils sont développés jusqu'à la minutie ; mais la minutie, en pareille matière, atteste la conscience et la sollicitude. Ainsi mises à leur place, ces quatre branches de l'éducation s'aident les unes les autres, le corps plus sain, la volonté mieux réglée, l'âme plus paisible, aident au labeur de l'intelligence ; l'intelligence rectifiée accepte plus aisément la foi.

Dans le cinquième livre, il y avait également une part à faire, un tribut à rendre aux différentes natures d'éducation. L'éducation est populaire ou élevée ; elle est *essentielle* ou professionnelle. Il ne faut pas que l'une disparaisse au profit de l'autre. Ainsi, tandis que M. d'Orléans réclame contre les prétentions universitaires une éducation spéciale pour cette classe si nombreuse à laquelle l'instruction primaire ne saurait suffire, et à laquelle les humanités ne conviennent pas ; il s'élève aussi contre l'envahissement des études spéciales, contre le sacrifice de l'instruction à la carrière, contre ces études tronquées, et trop souvent forcément tronquées par les nécessités du baccalauréat ou par l'exigence des examens. Ce qu'il réclame surtout, et ce qu'il a le droit de réclamer avec plus de force, c'est la liberté des vocations ecclésiastiques, cette liberté qui consiste non-seulement à ne pas les empêcher quand le temps est venu, mais aussi à ne pas les présumer avant le temps.

Sans doute, malgré cette justice et cet équilibre, les prédilections du vénérable écrivain transparaissent. Parmi ce qu'il appelle les moyens d'éducation, la religion a de droit le premier rang ; tout le monde le comprend et personne sans doute ne le contestera. Parmi les formes différentes de l'éducation, la haute *éducation intellectuelle*, pour parler le langage de l'auteur, est l'objet dominant de sa préoccupation ; chacun sent qu'il en doit être ainsi. L'auteur y était conduit par ses antécédents. Quoiqu'on fasse, et surtout si l'on ne veut pas qu'une nation périsse, il y a une élite dans une nation comme dans une armée. Cette élite ne rabaisse pas le niveau commun, mais au contraire elle l'élève ; elle n'affaiblit pas le reste de la nation, elle le fortifie. Mgr Dupanloup a été appelé pendant de longues années à l'éducation de cette élite de la nation française et il continue à se préoccuper d'elle.

Quelle doit être son éducation ? Quelles études (car on sent que la question des études, entre chrétiens qui sur les bases morales de l'éducation ne peuvent guère différer, est le point capital de

discussion et de doute), quelles études doivent former son intelligence? C'est ce que l'auteur ne traite encore et ne devait traiter qu'en passant; c'est ce que les volumes qui suivront sont destinés à nous faire connaître.

Mais une autre question se présente. Quelle extension faut-il donner à ce que nous appelons l'élite de la nation, mot impropre du reste, et par suite à cette haute éducation littéraire qui lui convient? Jusqu'à quel point faut-il, ou la généraliser, ou la circonscrire? Faut-il la populariser en la rendant gratuite? Faut-il la resserrer en la maintenant coûteuse?

L'auteur ne traite pas expressément cette question. Je vois cependant chez lui quelques regrets pour ces époques où la science se donnait sans être payée, et où l'éducation libérale, distribuée *gratis*, était par cela seul dispensée à un bien plus grand nombre d'enfants qu'aujourd'hui. J'avoue que ce sentiment n'est pas le mien, et que les soixante-cinq mille élèves gratuits des Jésuites au XVIIe siècle; au XVIIIe l'Université de Paris ouvrant sans rétribution les portes de son enseignement (merveilleux bienfait sur lequel s'épanche le bon Rollin à propos de Cyrus et des chevaux de poste), ne me semblent pas de regrettables souvenirs. L'intention était pieuse et libérale, il n'y a aucun doute. Mais quel a été le résultat? Sinon de surcharger la France, et cela bien avant 1789, de lettrés sans emploi, prétendant à tout par leur éducation, et par leur éducation même incapables de presque tout; jetés forcément, par le désaccord de leur enseignement et de leur condition dans une fainéantise inquiète et souffreteuse, dans la littérature inutile, dans tous les embarras et toutes les tentations d'un homme pauvre, incapable et ambitieux. M. Villemain, en un jour d'enthousiasme classique, rendait hommage à cette libéralité de l'ancienne France, qui, disait-il, en offrant à toutes les classes l'éducation de la classe supérieure, avait préparé cette multitude de talents que fit surgir et qui eux-mêmes hâtèrent le beau mouvement de 1789. L'argument me paraît, quant à moi, de ceux qui ne sont bons, qu'à la condition d'être retournés; et je dirais, tout au contraire, que la plus éclatante critique, comme le plus déplorable résultat de cette gratuité d'enseignement, a été la multitude de ces talents d'écrivains ou d'orateurs, sans aptitude positive, sans connaissances vraies, qui ont si fort poussé dans les voies révolutionnaires la France de 1789. Quand

Rollin louait avec l'effusion de son cœur l'Université de Paris et Mgr le Régent, d'avoir rendu l'enseignement gratuit dans leurs colléges, il ne se doutait guère qu'une génération de journalistes et de clubistes couvait sous l'aile maternelle de la nourricière Université, et que, dans la pieuse simplicité de son âme, il distribuait gratis la rhétorique et le beau parler aux prédécesseurs de Marat.

Dira-t-on que l'éducation chrétienne était et pouvait être la compensation de cette science inutile? Je ne doute pas de la puissance de l'éducation chrétienne; mais c'est ici le cas de dire qu'il ne faut pas tenter Dieu, c'est-à-dire ne pas mettre inutilement la conscience, même la mieux élevée, aux prises avec une pauvreté sans remède. Donnez à un homme un métier qui le fera vivre, au lieu d'une science qui le laisse mourir de faim, à moins qu'il n'en abuse : il n'en aura que plus de chance de rester bon chrétien. Assez d'exemples nous prouvent malheureusement que l'éducation la plus chrétiennement dirigée finit souvent par défaillir en face de cette désespérante situation d'un homme qui sait tout, excepté ce qui peut le faire vivre. Pourquoi préparer inutilement l'embarras, la tentation, le péril? En tout, j'estime assez haut la science pour trouver qu'elle mérite bien qu'on l'achète, et je la trouve aussi assez lourde à porter pour ne pas la donner à ceux qui ont autre chose à faire et un autre but à atteindre. Il ne s'agit pas ici d'inégalité ni d'aristocratie dans l'éducation ; il s'agit de la juste et véritable égalité, qui donne à chacun, non pas la même chose, mais autant, puisqu'elle lui donne ce dont il a besoin ; qui apprend au médecin à lire Hippocrate, et au cordonnier à faire des souliers, et fait ainsi deux hommes utiles, au lieu d'enseigner à l'un et à l'autre une même chose, je ne sais laquelle, et de faire ainsi un mauvais cordonnier et un mauvais médecin.

J'ajoute, en effet, que, quoiqu'on puisse faire, en se généralisant, l'instruction s'affaiblit. Pour qui se rend compte de la situation des études dans l'ancienne France, (et il est facile de s'en rendre compte par leur fruit le plus immédiat, c'est-à-dire par la littérature), on voit que, sous l'empire de la gratuité, du XVIe siècle au XVIIe, du XVIIe au XVIIIe, elles sont allées en s'affaiblissant. Elles s'affaiblissent encore aujourd'hui pour bien des causes, sans doute, mais entre autres parce que le mouvement des mœurs et des fortunes a produit en partie ce que produisait la gratuité, et a porté l'instruction libérale

là où elle n'était pas. L'instruction littéraire ne peut être sérieuse quand elle est donnée à une masse de jeunes gens à la fois, et à des jeunes gens dont le plus grand nombre par ses antécédents et par son avenir n'a rien de littéraire. En subissant cette instruction si en désaccord avec sa carrière, chacun tâche de la modifier quelque peu en vue de son avenir, et de grapiller au moins au milieu de toute cette science inutile, un peu de science profitable. De là ce pêle-mêle de latin et de chimie, de grec et de botanique, d'histoire naturelle et d'histoire, de physique et de rhétorique, qui font de l'éducation universitaire actuelle la plus mal conçue et la plus incomplète des encyclopédies. A travers tout cela, la vieille instruction classique dégénère. Au XVIe siècle, le grec, la langue la plus savante, dominait sur le latin, la langue la plus usuelle ; au XVIIe ils marchaient de pair; au XVIIIe le grec tombait en un oubli à peu près absolu ; aujourd'hui le grec, le latin et tout le reste, mêlés ensemble, s'annihilent mutuellement. C'est qu'en définitive l'instruction classique doit être le lot d'un petit nombre ; elle ouvre deux ou trois carrières ; elle ferme les autres, quoiqu'en puissent dire les programmes du baccalauréat ; elle a besoin de devenir spéciale pour être sérieuse.

Mais c'est assez m'escrimer contre une pensée qui n'est peut-être pas celle de l'auteur. J'aurais mieux à faire, et après avoir rendu justice à son travail comme œuvre de penseur, j'aurais à parler de ce qu'il est comme œuvre d'écrivain. La seule chose que je dirai, et que dans ma faiblesse je me sens capable de dire, c'est qu'à la différence de la plupart des auteurs de ce temps-ci, Mgr Dupanloup *écrit*. La plupart d'entre nous qui cousons des pages après des pages, nous n'écrivons pas, nous parlons ; nous laissons aller notre plume tant bien que mal, et la plupart du temps fort mal. Nous n'avons pas de style. M. d'Orléans en a un ; il date du XVIIe siècle ; il a lu Fénelon, et il en est plein, et cette forme vive et animée, quoique légèrement détendue, des *Lettres à l'Académie* et de l'*Education des filles* a passé dans son style sans qu'il y pensât. Voilà tout ce que nous en pouvons dire, nous tous, qui avons été si littérairement élevés et qui sommes si peu littéraires.

Fr. de Champagny.



SOUVENIRS DE VOYAGES.

CANADA. — SAINT-HYACINTHE.

C'est pourtant une belle chose que les découvertes de l'industrie. Si quelquefois, dans mon ignorance, je me suis permis d'en parler d'un ton peu révérencieux, j'ai résolu de m'amender et de m'incliner désormais, avec un légitime respect, devant cette nouvelle manifestation de l'esprit humain. Que si vous êtes curieux de savoir par quel rayon mes yeux se sont dessillés, comment j'en suis venu à faire un sérieux examen de conscience et à reconnaître mon injustice, je vais vous le dire. J'attendais des lettres de la *Cara patria,* qu'un ami devait aller chercher pour moi à la poste de New-York et m'envoyer à Montréal. Chaque matin, je voyais luire ces lettres dans mon espoir, et dès l'arrivée du bateau, je courais au devant du facteur; mais le facteur ne répondait à ma question que par un signe de tête négatif et continuait sa route, sans se soucier de ma déception. Vous avez attendu, dans le cours de votre vie, des lettres désirées, et vous savez combien alors le temps paraît long d'un courrier à l'autre, et comme on se crée toutes sortes de chimères plus ou moins désolantes. Après avoir inutilement importuné de mes demandes quotidiennes les honnêtes employés du bureau de cette ville, suspecté leur exactitude, je crois même leur probité, le meilleur moyen de mettre fin à ma sollicitude était évidemment d'écrire à New-York pour savoir si ma commission avait été exécutée. Mais il y a d'ici là près de deux cents lieues : trois jours pour aller, trois jours pour revenir; en six jours, on peut aisément mourir six fois d'impatience. Un honnête citoyen de Montréal, touché de ma peine, en me montrant du doigt un brin de fil de fer qui se balançait sur ma tête, m'a enseigné un

moyen de correspondance plus rapide. J'ai été au comptoir du télégraphe électrique, ouvert aux particuliers comme aux agents du gouvernement. Pour la somme de 1 dollar, j'ai expédié ma requête par ce postillon aérien, qu'un enfant mettait en mouvement devant moi, en posant la main sur un ressort magique. Le merveilleux télégraphe est allé chercher mon ami au fond de son hôtel de New-York, et trois heures après, revenait, avec la même intelligence, me chercher pour m'apprendre que mes lettres avaient été expédiées ; mais que, comme on avait oublié de les affranchir, elles étaient probablement restées à la frontière. Un nouveau signe du télégraphe suffit pour les réclamer à Burlington, et le lendemain matin, elles m'arrivaient par le bateau à vapeur. Voilà de ces inventions par lesquelles la physique réalise les rêves de la poésie, de ces merveilles qui auraient tenu éveillé le difficile sultan des contes arabes, et sauvé sans doute, à la mille deuxième nuit, la tête de l'ingénieuse Scheherazade.

Le télégraphe électrique traverse aujourd'hui le haut et le bas Canada, se rejoint à celui qui parcourt tous les Etats-Unis, depuis Boston jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Les Américains, non contents de lui avoir fait faire ce chemin de 1,200 lieues, parlent de le conduire jusqu'en Californie, et comme ils ne sont pas gens à abandonner un de ces gigantesques projets, je vois venir le temps ou de Québec, de l'extrémité septentrionale du continent américain, on pourra lancer dans l'espace, à 3,000 lieues de distance, sa pensée du matin, et correspondre avec l'océan Pacifique comme avec un voisin.

Le Canada, qui ne fait que naître aux créations de l'industrie, a déjà, à l'exemple des Etats-Unis, creusé ses canaux et déroulé ses rails sur plusieurs points.

Un de ses chemins de fer m'a pris au delà du Saint-Laurent, a franchi, sans s'arrêter, la rivière Richelieu, et m'a conduit au village de Saint-Hyacinthe. Naguère, une partie du district que nous avons traversé était inculte et inhabitée. Le chemin de fer, ce puissant moteur des peuples modernes, y a amené des ouvriers, des laboureurs. A droite et à gauche de la ligne qu'il parcourt, on aperçoit à présent des troncs d'arbres arrachés au sol où ils enfonçaient leurs racines séculaires. Les champs, qui n'avaient jamais porté que des plantes sauvages, sont sillonnés par la charrue, et au bord des forêts, si longtemps abandonnées, apparaissent les *loghouses* des colons. Chacun d'eux a bâti sa modeste cabane à sa façon, selon son goût et se-

lon ses moyens, dans le carré de terrain dont il a obtenu la concession. Mais à voir ce qui se fait là en peu de temps, il y a tout lieu de penser que, dans quelques années, la vaste plaine qui s'étend de la rivière Richelieu à la rivière Jamaska sera peuplée d'habitations.

C'est encore sur les bords de cette jolie rivière que s'élève le village de Saint-Hyacinthe, l'un des plus beaux et des plus considérables du Bas-Canada. C'est le chef-lieu d'une seigneurie de vingt-trois lieues d'étendue, appartenant à un aimable jeune homme qui a fait plusieurs voyages en Europe, et qui en a rapporté un esprit très-libéral avec une instruction très-variée. En entrant chez lui, j'aurais pu me croire dans un salon de Paris, à l'aspect des œuvres d'art dont il s'est entouré. Ce qui pourtant ne ressemble guère à une scène de notre cher pays, c'est la perspective qui se déroule sous ses fenêtres : les rives agrestes de l'Yamaska, l'immense plaine silencieuse, parsemée de forêts sombres, coupée seulement d'un côté par les cîmes bleuâtres de la montagne de Beloeil, et fuyant au nord comme un océan sans fin.

M. de S. a pour voisin un propriétaire riche et instruit, chez lequel j'ai passé une agréable soirée à entendre deux enfants, frais et vermeils comme deux fraises des bois, chanter, en s'accompagnant sur le piano, des mélodies canadiennes et de naïves chansons sauvages.

Entre ces deux aristocratiques habitations est un collége important, fondé en 1814 par l'ancien curé de la paroisse, qui l'a doté de 200,000 fr. On y compte deux cent cinquante élèves qui y terminent non-seulement leurs études classiques, mais qui peuvent même y suivre un cours complet de théologie. Le supérieur de cet établissement a fait aussi un voyage à Paris, et parle avec bonheur des institutions qu'il a visitées et des hommes illustres qu'il y a connus. C'est le privilége des célébrités d'étendre à une longue distance, comme un doux rayon, leur patronage sur quiconque a eu l'honneur de les approcher. Quoique j'aie eu la gloire de retrouver, dans la bibliothèque de Saint-Hyacinthe, quelques-uns de mes pauvres livres, il m'a été promptement démontré que le meilleur moyen, pour moi, de gagner la bienveillance des bons frères de Saint-Hyacinthe, était de leur parler de M. de Montalembert. Dans le couvent des Dominicains de Varsovie, le nom de l'éloquent orateur avait été déjà ma plus efficace recommandation.

Après avoir visité les habitations champêtres des environs de Québec, je désirais revoir ici le foyer du paysan. C'est un tableau qui vous plairait par sa chaste simplicité, par le calme bienfaisant qu'on y respire.

Le paysan canadien a mieux conservé que l'habitant des villes les traditions et les coutumes du passé. En vain les capricieuses fantaisies de la mode s'étalent à ses regards, quand il va vendre ses denrées à Montréal ; en vain les journaux l'invitent à suivre leurs discussions ou à occuper son esprit des productions littéraires qu'ils importent des pays lointains. Au milieu de ces nouvelles façons d'habits, de gilets, il regarde sa bonne grosse redingote taillée sur le modèle de celle de ses pères, et se trouve assez bien vêtu. A ces prévenances de la presse, à ces grands mots inventés par les systèmes constitutionnels ou les poésies romantiques, il ôte honnêtement son bonnet, et s'en va en disant : « Que m'importe ? »

Que lui importe, en effet, que lord Elgin soit ou non un grand homme, que l'Allemagne démocratique maudisse le tzar de toutes les Russies, et que les libraires de New-York annoncent, avec de pompeuses réclames, la traduction d'un nouveau roman de M. E. Sue ? Il n'a pas besoin, pour être heureux, de se mêler aux débats politiques qui agitent le monde, ni de se fatiguer les yeux à lire les livres qui l'égarent. N'est-il pas paisible possesseur d'un coin de terre qui, lorsqu'il en a prélevé la dîme pour le curé, la redevance pour le seigneur, ne doit plus rien à personne ? N'a-t-il pas une brave femme qui lui fait aimer sa demeure, et de robustes enfants qui grandissent pour l'aider dans ses travaux ?

Moins instruit que son voisin l'Anglais, il n'étudie pas comme lui les nouvelles découvertes et n'essaie pas de les mettre en pratique. Mais il pourrait dire avec Byron, si jamais il avait eu le malheur de lire Byron :

The tree of Knowledge is not the tree of life [1].

Il laboure son patrimoine à la façon de ses pères, sans s'inquiéter des ingénieuses méthodes décrites par d'honorables membres des sociétés d'agriculture qui seraient fort embarrassés de tenir une bêche, et de diriger un soc de charrue. Ses champs lui donnent du blé,

[1] L'arbre de la science n'est pas l'arbre de la vie.

de l'orge, des pommes de terre, du chanvre ; son verger, des prunes, des noix, et des pommes d'une saveur parfaite, désignées sous le nom de *fameuses*. S'il ne possède que quelques arpents de bois, il y a, non loin de lui, une forêt où il peut prendre pour son hiver du combustible à bon marché. A sa porte est l'érable canadien où il n'a qu'à faire au printemps quelques incisions pour en voir découler une liqueur, dont il forme un sirop rafraîchissant, ou des pains de sucre qui remplacent, dans une quantité de familles, celui des colonies.

Sa femme, ses filles, tissent elles-mêmes et façonnent ses chemises et ses vêtements de laine. Avec ces ressources, il n'a pas à se préoccuper du nombre de dollars qu'il recueille dans son armoire. La terre, cette bonne nourricière, lui fournit à peu près tout ce qui lui est nécessaire. Toutefois, il avait un certain goût qui lui coûtait bien des shellings. Il aimait à s'arrêter au *barroom*, à savourer le verre de rhum et de whiskey. La sage doctrine des sociétés de tempérance, enseignée, propagée par les prêtres, a tant fait de progrès dans cette contrée, qu'elle a, dans la plupart des campagnes, complétement aboli l'usage des spiritueux, et qu'il est tel village où l'aubergiste ne conserve quelques bouteilles de vin que pour les malades.

Le paysan canadien a remplacé les boissons alcooliques par le thé, et, du reste, se nourrit bien ; trois repas par jour, aux mêmes heures que nos ancêtres, et à chaque repas, un plat de viande, si ce n'est aux jours maigres, dont il ne voudrait pas enfreindre la loi.

Sa maison est petite, construite en bois ordinairement, recouverte à l'extérieur d'une couche de plâtre ; mais il pourrait écrire sur la porte :

Parva domus, magna quies [1].

Pour tout appartement, il n'a parfois qu'une chambre, mais dans cette chambre, il y a assez de place pour le lit conjugal, pour le berceau des enfants, pour le voisin qui vient y jouer le dimanche, et pour le voyageur qui peut y réclamer sans crainte un asile.

Elevé dès son bas-âge dans le respect de la religion et des prêtres, le paysan canadien n'a pas encore appris à discuter les enseignements du catéchisme ; il accomplit fidèlement ses devoirs de

[1] Petite maison, grand repos.

catholique, écoute avec piété la parole qui lui est adressée du haut de la chaire, consulte son curé dans les circonstances épineuses, et lui remet consciencieusement sa dîme. Cette dîme, qui se compose de la vingt-sixième partie du produit des récoltes, peut donner au desservant de la paroisse un revenu de 2,500 francs au moins ; et, dans beaucoup de villages, il s'élève à 4,000 francs, 6,000 francs et au delà. Il est vrai que les paroisses sont ici pour la plupart très-considérables, et parfois dispersées sur une étendue qui impose au curé une tâche pénible.

Telle est la situation du paysan canadien. Qu'il s'y trouve des exceptions, assurément. Mais j'ai tenté de vous la dépeindre dans sa généralité, et je ne crois pas m'être trompé.

Comment ce beau pays du Canada, qui présente tant de ressources, n'est-il pas plus habité? Comment n'attire-t-il pas ces masses d'émigrants qui, sans cesse, se dirigent vers les États-Unis, où déjà il n'est plus si facile de trouver un emploi et d'acheter une terre? Voilà les questions auxquelles j'ai souvent pensé, sans pouvoir les résoudre. Je sais bien que personne n'entend ce que nous appelons l'art de la réclame, comme l'Américain; il est le père du *puff*, et il a élevé cette monstrueuse progéniture à des proportions dont on chercherait vainement ailleurs un exemple. C'est par le puff, présenté sous toutes les formes, affiché dans les journaux, imprimé dans les livres, gravé sur l'acier, répandu à travers toutes les régions par des agents officieux et officiels, qu'il a tourné la tête à nos braves paysans d'Alsace et à tant de milliers de familles d'Allemagne; c'est par le puff qu'il les détermine à quitter leurs champs, leur clocher, pour s'en aller au delà de l'océan, labourer la terre d'Amérique; c'est par le puff le plus actif, le plus étourdissant, qu'il peuple aujourd'hui les plages de la Californie, en attendant qu'il applique ses fanfares et ses coups de tam-tam à une autre spéculation. Le peuple canadien ignore encore cet éclatant charlatanisme; il ne sait pas proclamer, chaque matin, dans ses journaux, et répéter sans cesse à tout venant : que son pays est la contrée sans pareille, l'asile de la liberté, le temple de la Fortune, l'Eldorado tant rêvé et tant chanté par les anciens voyageurs.

Les Américains qui convoitent le Canada, mais qui se garderont bien d'en faire l'éloge avant qu'il soit annexé à leur confédération, disent que ses hivers sont longs et rudes : c'est vrai. Ils disent aussi

qu'il y a là une quantité de terres improductives, des savanes dont nos romanciers se sont fait une image idéale, et qui ne sont, en réalité, que des marais revêtus de broussailles : c'est vrai. Enfin, ils ajoutent que le Canada n'est point, comme les États-Unis, sillonné de tous côtés par des routes, des canaux ou des chemins de fer ; qu'à une certaine distance des rivières, les moyens de communication et d'exploitation sont difficiles et dispendieux : c'est encore vrai.

Mais ce climat n'est pas plus rigoureux que celui d'une grande partie de la Suisse, des régions montagneuses de la France, ou des provinces septentrionales de l'Allemagne ; de plus, il est très-sain : on n'y connaît ni le *vomito* des plages du Mexique, ni la fièvre jaune qui ravage la Nouvelle-Orléans. S'il y a là des terres que l'on ne peut entreprendre de cultiver, il y en a d'autres, et en grand nombre, qui sont couvertes aujourd'hui des plus beaux bois, qu'il serait aisé de défricher, et que la couronne louerait au plus bas prix, à 1 fr. 25 cent. l'arpent, payables en cinq ans. Que ces bois solitaires soient livrés à la hache du bûcheron, que ces immenses plaines désertes, qui s'étendent autour de Montréal et de Québec, soient animées par le travail, fécondées par les charrues, et l'on verra bientôt s'ouvrir, d'un point à l'autre, ces voies de communications dont les Américains sont si fiers, des routes pour relier l'un à l'autre les villages, des canaux pour rejoindre les grandes rivières, des chemins de fer pour transporter du Nord au Sud la denrée et les voyageurs. Par la nature du sol, par le bas prix des matériaux, on construit ici des chemins de fer à aussi bon marché qu'aux États-Unis. Celui qui touche aujourd'hui à Saint-Hyacinthe et qui se prolonge jusqu'à Portland, revient à 300,000 fr. par lieue. En France, on compte, terme moyen, chaque lieue à un million.

Pour moi, je me plais à croire à l'avenir du Canada, je vois là un sol fertile qui, tôt ou tard, ne peut manquer d'attirer des colonies de laboureurs, et sur ce sol, une population honnête au sein de laquelle il est agréable d'habiter. C'est vers cette région que les émigrants français devraient se diriger ; ils y trouveraient, tout aussi aisément qu'aux États-Unis, un moyen d'existence, et de plus, leur langue, les souvenirs vivants de la France, l'image de la lointaine patrie.

Cependant des discussions fâcheuses ont éclaté dans ce pays. Les villages n'ont pas encore perdu leur heureuse quiétude, mais les habitants des villes se plaignent des embarras du commerce, de la

marche des affaires. Cet état d'inquiétude tient, en grande partie, à une cause accidentelle, et en partie au caractère même des Canadiens. Je vais m'expliquer. Il y a quelques années, le Canada emprunta par l'entremise, et sous la garantie du gouvernement anglais, 35 millions de francs, qui furent très-sagement employés à divers travaux d'utilité publique. Cette somme, répandue dans une contrée où le numéraire n'est pas très-abondant, donna une impulsion subite à diverses branches de commerce et enflamma l'esprit des spéculateurs. Par la raison qu'on voyait circuler, dans la contrée, plus d'argent qu'il n'y en a jamais eu, on prit pour un signe de prospérité durable un fait passager. Le prix des terrains s'éleva rapidement. On fonda de nouveaux magasins, on bâtit à grands frais de nouvelles maisons. Après ce mouvement, il y a eu une réaction. Les travaux étant finis, les 35 millions épuisés, il s'en est suivi un embarras inévitable. Ceux qui avaient fait, en vue d'une fortune apparente, qu'ils prenaient pour la réalité, des entreprises disproportionnées aux vrais besoins et aux vraies ressources du pays ont dû nécessairement expier leurs erreurs; ceux qui avaient fait à Montréal des constructions qui n'étaient point encore nécessitées par l'accroissement de la population ont dû en voir les écriteaux inutilement suspendus à leurs portes, et ceux qui avaient surenchéri les terrains ont reconnu qu'ils s'étaient trop pressés.

A une ardeur outrée a succédé alors une défiance extrême, et l'on sait que la défiance est une maladie contagieuse. Elle se communique rapidement à toutes les classes de la société, elle entre dans la demeure du propriétaire et dans celle du marchand, resserre la bourse du rentier, les portefeuilles de la banque, et, de proche en proche, gagne l'artisan qui, vivant au jour le jour, crie, plus haut que tout le monde, à la décadence du commerce, dès que son travail diminue ou que son salaire est amoindri.

Pendant que cette espèce de crise financière se manifestait dans le Canada, les Etats-Unis continuaient, avec cet air superbe qui les caractérise, leur ascension industrielle. Leurs acclamations de triomphe, retentissant du haut de leurs nouveaux wagons, ont dû naturellement frapper l'oreille et retentir dans le cœur de leurs voisins.

Ici j'arrive à la seconde cause de l'agitation canadienne.

Si le peuple canadien a conservé les qualités de sa nature française, il en a aussi gardé les défauts. Il est d'un caractère impres-

sionnable et mobile, prompt à s'enthousiasmer et non moins prompt à se laisser abattre. Il n'a pu voir la fortune des Etats-Unis sans se l'exagérer, sans l'envier, et il a pensé qu'il suffisait d'entrer dans la confédération de l'Amérique septentrionale pour s'ouvrir aussitôt un chemin pavé de dollars. De là, ces cris d'annexion proférés, d'abord par quelques-uns, répétés par d'autres. De là ces éternelles dissertations d'une douzaine de journaux sur les bienfaits inappréciables de l'annexion et ces assemblées où le même thême est reproduit et commenté avec emphase.

Un grand nombre de ceux qui se passionnent pour cette idée s'imaginent réellement qu'elle n'est pas irréalisable. Mais parmi ceux qui la jettent en avant, qui la prêchent par tous les moyens possibles, il en est plus d'un qui n'y voit, pour le moment, qu'un mobile d'agitation, et qui, au sortir d'une réunion où il a longuement développé ses espérances d'annexioniste, reconnaît franchement, en petit comité, que ses espérances flottent dans un lointain espace.

Et, en effet, comment croire que l'Angleterre consente de gaîté de cœur, non-seulement à se déposséder du Canada, mais à rejoindre cette vaste contrée à sa rivale sur l'empire des mers, à son ennemie, à son odieuse fille, la république des Etats-Unis. On dit que le Canada ne rapporte rien à l'Angleterre, qu'il est même pour elle un objet considérable de dépenses. Si le fait est vrai, en n'évaluant la possession d'un pays que par le nombre d'écus qu'il paie au trésor, il n'en est pas moins vrai aussi que le Canada contribue à enrichir le commerce de la Grande-Bretagne et devient d'année en année pour elle un point de colonisation plus important. A supposer encore qu'elle ne soit liée à ce pays par aucun intérêt matériel, elle doit y tenir par un sentiment de fierté nationale. Elle ne pourrait l'abandonner sans se marquer elle-même d'un signe d'impuissance aux yeux du monde entier et sans porter une grave atteinte à tout son système colonial.

Que si enfin, malgré ces raisons, elle accueillait d'une main complaisante les adresses des annexionistes, que si elle accédait à leurs vœux, il resterait à régler quelques questions financières qui ne laissent pas que d'être assez embarrassantes ; d'une part la dette de 35 millions contractée par le Canada ; de l'autre, toutes les dépenses que l'Angleterre a faites pour la forteresse de Québec, pour plusieurs autres villes, et dont elle exigerait sans doute le rembour-

sement. Les Etats-Unis aiment-ils assez le Canada pour l'épouser à la condition de couvrir son déficit? J'ai de la peine à le croire. Et si en acceptant sa part dans les dépenses du gouvernement fédéral, le Canada se trouve en outre chargé d'une dette particulière de 50 millions, je n'imagine pas que son divorce avec l'Angleterre et son mariage avec la république américaine, le mettent très à l'aise.

Il n'y a qu'un événement imprévu, une insurrection victorieuse, ou une guerre qui puissent renverser la domination de l'Angleterre sur le Canada. Pas un homme sensé ne se le dissimule, et la question d'annexion n'en échauffe pas moins les têtes, comme si elle allait être immédiatement résolue. Ceux qui l'ont enfantée et ceux qui l'adoptent emploient, pour propager cette nouvelle combinaison politique, tous les arguments qui garnissent les gibernes des révolutionnaires de tous les pays : dilapidation des fonds publics, traitements désordonnés des fonctionnaires, oubli constant des misères du peuple, nécessité d'une réforme radicale dans l'administration du pays.

Il y a en effet des économies à faire dans le budget du Canada et des réformes considérables à apporter dans sa législation qui présente un singulier mélange d'anciennes coutumes françaises accolées à quelques parties du code anglais; d'anciennes ordonnances des gouverneurs invoquées par les avocats, subsistant comme des lois à côté d'une série de nouveaux règlements qui en révoquent les dispositions. Mais pour opérer ces réformes est-il absolument nécessaire de recourir à l'autorité républicaine des Etats-Unis? Ne peuvent-elles s'opérer peu à peu par des réclamations légales, par la voix du peuple, par les votes du parlement?

Les partisans de l'annexion s'arment d'un autre grief qui, au premier abord, paraît avoir une assez grande portée. Ils accusent le ministère britannique d'avoir voulu paralyser la force, annihiler l'ascendant de la population française, en réunissant, au mois de février 1841, sous un même gouverneur, et sous une même législature, la province du Bas-Canada à celle du Haut-Canada. Précédemment le Bas-Canada avait son gouvernement spécial et un parlement composé de quatre-vingt-huit représentants. En vertu du bill de 1841, le nombre de ses comtés a été réduit de quarante à trente-six, et il ne nomme plus que quarante-deux députés. Le Haut-Canada en nomme le même nombre. Or, comme cette dernière province est tout entière habitée par des Anglais et dévouée à l'autorité anglaise;

il résulte de la réunion législative des deux contrées que les élections françaises de Québec, de Montréal doivent être neutralisées, sinon dominées, par les choix qui se font à Kingston et à Toronto, et que les deux races rivales qui sont déjà perpétuellement en lutte dans le mouvement journalier des affaires, se retrouvent encore face à face sur le champ de bataille du parlement.

Mais le rappel de cette union a déjà été vivement demandé et plusieurs personnes pensent que l'Angleterre se déterminera à l'accorder. Que si pourtant l'acte d'union devait subsister, il n'y aurait encore là, si je ne me trompe, pour le légitime pouvoir des Canadiens français qu'un danger secondaire qu'ils pourraient aisément écarter en faisant tous cause commune pour le combattre.

Dans l'annexion américaine, je vois, au contraire, l'anéantissement rapide, radical de ce qui reste au Canada de nationalité française. Quelque résistance que les Canadiens puissent opposer à l'influence des Etats-Unis, leurs mœurs primitives seront absorbées dans le flot des habitudes mercantiles, leur langue s'effacera devant une autre langue, leur drapeau héréditaire devant un autre drapeau. Ils deviendront Américains. Ils se noyeront dans le tourbillon industriel de l'Amérique, comme les eaux de leur Saint-Laurent dans les vagues de l'Océan.

Leur culte, auquel l'Angleterre n'a jamais porté la moindre atteinte, sera tourné en dérision, harcelé, attaqué par tous ces inventeurs de nouvelles doctrines, tous ces prédicateurs fougueux qui tonnent contre l'idolâtrie papale dans les *meetings* américains, par toutes ces sectes qui, sous tant de noms différents, pullulent aux États-Unis. Or, la religion catholique est, dans le Canada, la clef de voûte, le lien le plus ferme de la nationalité française. C'est elle qui a fait cette colonie, qui l'a éclairée par ses enseignements, ennoblie par ses institutions. C'est elle qui réunit, dans une même foi, par les mêmes souvenirs, des hommes divisés par la politique, et de plus rallie à une partie de la nouvelle population les émigrants d'Irlande. C'est à l'Eglise canadienne qu'on peut appliquer surtout le mot sublime de M. de Montalembert : l'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère.

Avec elle, je crois à la perpétuité de la nationalité canadienne. Sans elle, c'en est fait de tous les vestiges que la France des autres siècles a laissés dans ce lointain pays.

X. Marmier.

CLAUDIE

PAR GEORGE SAND [1].

Après avoir consacré quinze ans de sa vie à réhabiliter la femme tombée, dans des romans dont le public s'est nourri durant le dernier règne, et qui n'ont pas médiocrement servi à la démoralisation générale et à la chute de la royauté, l'auteur de *Lélia* vient d'obtenir coup sur coup de nouveaux succès par deux œuvres dramatiques, où la même morale ne s'adresse plus à quelques lecteurs isolés, mais à des masses de spectateurs rassemblés par milliers. On eût pu croire qu'elle avait épuisé sa verve dans cette longue campagne contre la loi divine et humaine; mais ce moment-ci est le vrai jour de la question sociale; la moderne Sapho est soutenue, elle se sent chez elle, à l'aise; elle marche en avant d'un pas ferme et dégagé; sa parole est plus nette, plus vive et plus pratique que jamais.

François le Champi avait inauguré cette nouvelle phase des productions de George Sand. Sous l'apparence d'une pastorale innocente, on découvrait dans la pièce de l'Odéon une œuvre d'un goût curieusement épicé, et délicatement immorale. C'était la singulière et rare histoire d'une femme qui, ayant élevé un jeune enfant trouvé comme son propre enfant, s'étant habituée à le regarder comme son fils, s'entendant appeler par lui : *ma mère,* voit cet enfant, devenu jeune homme, changer peu à peu la nature de son affection; cette mère, elle est encore belle et jeune; l'aime-t-il comme sa mère? n'éprouve-t-il pas près d'elle depuis quelque temps une émotion tendrement douloureuse? ne rêve-t-il pas en la regardant passer? ne sent-il pas courir dans ses veines la fièvre d'un amour encore inavoué?

[1] Représentée pour la première fois au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 11 janvier 1851.

Et, quand il se reconnaît lui-même, n'hésite-t-il pas, en osant lui expliquer cette mystérieuse transformation de son cœur ? En face de cette *mère* à qui l'on parlait de devenir *épouse*, la foule ignorante passait légèrement, sans y voir autre chose qu'une invraisemblance dramatique ; mais ceux qui avaient suivi, dès ses débuts, l'auteur qu'un puissant écrivain[1] a appelé le *vieux George*, reconnaissaient, à ces incisions pénétrantes, la main qui fouilla jadis jusque dans les bagnes pour y chercher une fibre nouvelle qui vibrât ; c'était bien la même femme ; âme blasée, elle se réveillait à l'aiguillon nouveau de cet amour inconnu qui touche à l'inceste, sans y tomber. Après être passée par toutes les passions ouvertes et faciles, elle heurtait au seuil de la famille pour lui demander l'âpre jouissance d'une possession que n'avait pas encore rêvée sa curiosité mal satisfaite, et des sensations dont elle pût savourer l'exquise impudicité.

François le Champi était l'essai, *Claudie* est l'application.

Le but de la pièce est de soutenir deux thèses socialistes, l'une au point de vue moral, l'autre au point de vue politique ; la première, c'est la femme tombée que l'on relève devant l'opinion ; la seconde, le pauvre à qui l'on sacrifie le riche. La fable est fort simple, fort connue, mais, par là même, se prêtant plus facilement aux développements philosophiques.

Quels sont les personnages mis en scène ? d'abord, un paysan de cinquante ans environ, le père Fauveau, homme imbu des vieilles idées, qui croit bonnement à la vérité de l'antique morale, qui s'indigne à la pensée du déshonneur, et que la révélation de la faute d'une jeune fille fait bondir. Ce père Fauveau est un égoïste, rusé, sournois, avare, un cœur sec. Voilà ce qu'en ont fait les *idées générales* du monde dans lequel il a été élevé. Il est le vieux représentant de l'ancienne société ; c'est un encroûté, évidemment un de ces hommes qu'il faudra *balayer* quand viendra le moment de la régénération sociale.

A côté de lui, un jeune gars, un paysan enrichi, demi-bourgeois, demi-manant, Denis Ronciat, beau coureur de filles, Don Juan de village, ne croyant à rien, ne respectant rien, ne connaissant que l'argent, s'imaginant que l'argent peut tout sauver, tout cacher, tout guérir ; un fils de famille, à qui ses parents ont dit, quand il a eu

[1] M. Louis Veuillot.

dix-huit ans : « Toi, t'es bourgeois, amuse-toi; » et il s'est amusé. « J'ai fait comme tant d'autres, » dit-il naïvement. Celui-là est le produit moderne de cette vieille société, le type du bourgeois, de la classe moyenne; un scélérat qui n'a pas la conscience d'être un scélérat, et que la république sociale chassera de ses foyers ou retranchera de la tête, selon les dispositions des dictateurs qui nous gouverneront.

Vis-à-vis de ce roué campagnard, pose la noble et sereine figure du jeune socialiste à venir, Sylvain Fauveau. Celui-ci s'avance dans la vie, dégagé des préjugés d'autrefois. Il aime une jeune fille, et s'étonne de sa tristesse silencieuse; il craint qu'elle ne soit prise d'un autre amour; la jalousie le torture, et quand cette fille est obligée de le quitter, il prend une résolution généreuse : il veut se tuer. Que le suicide soit un crime, il n'y songe pas; il se jette sous une charrette à bœufs, pour que la roue passe sur sa tête, et sans la présence d'esprit du bouvier, il était écrasé. Mais lorsqu'il apprend que la jeune fille, loin d'aimer un autre homme, a fait une faute, qu'elle a eu un enfant, et que le remords de cette faute est la seule cause de son attitude mélancolique et muette, oh ! il est rassuré ; ce n'est que cela ! Cela vaut-il la peine qu'il s'inquiète? Non, il l'aime davantage, il la respecte, il l'épousera.

Ajoutons que ce bon et doux jeune homme possède toutes les qualités humaines : charitable, juste, c'est lui qui plaide la cause des pauvres ouvriers, qui leur fait accorder un plus ample salaire ; la mère l'adore ; le père cède en grommelant à ses volontés ; il exerce sur tous l'empire irrésistible et sacré de la vertu. Enfin, et ce trait eût manqué à son caractère idéal, animé du sentiment haut et profond de l'honneur, il est sévère pour les femmes, il n'admet pas qu'elles puissent avoir une erreur à se reprocher, et il suffit qu'un soupçon plane sur une riche, jeune et belle fermière, qui l'aime, pour que, malgré sa fortune, il la repousse avec dédain.

Sylvain est l'adepte qui s'ignore de la société nouvelle ; il n'a pas encore la foi ardente et forte des socialistes, mais il porte en lui toutes les dispositions nécessaires ; son front a été éclairé d'un rayon de l'aube qui se lève ; il sera un jour un grand esprit, un héros, un apôtre !

Les femmes ont moins d'importance. La mère Fauveau est une bonne femme, sans idée, amoindrie évidemment par le monde où

elle vit, s'occupant de son ménage, lavant sa vaisselle, et dont on fait ce que l'on veut : on la laissera mourir et disparaître tranquillement de la société.

Telle n'est pas la grande Rose. La grande Rose est une belle et fraîche jeune veuve de vingt-huit ans, une de ces riches paysannes qui s'habillent encore en paysannes, mais qui vont à la ville, et que les bourgeois sont obligés d'appeler *madame*. Il a bien couru sur elle quelques bruits ; il n'est pas bien certain qu'elle ait été fidèle à son mari depuis son veuvage, et même avant ; mais elle est si bonne, elle a un cœur si vif, si chaleureux, ses mouvements sont si vrais et si soudains ! après avoir chassé la jeune fille préférée par celui qu'elle aime, elle revient si vite, elle court à elle si généreusement pour la ramener en triomphe, elle est si charitable, si bienveillante et douce à tous, que l'on ne peut vraiment s'empêcher de l'estimer, et de la préférer à ces femmes sèches, sans cœur, qui n'ont jamais aimé et qui n'ont jamais failli. La grande Rose est la personnification de cette race de femmes aimantes, Lélia, Valentine et Indiana, qui se font tout pardonner, parce qu'elles ont beaucoup aimé, destinées à devenir les saintes de la société moderne, et dont les pécheresses futures liront la vie et les exemples pour s'encourager, et se glorifier dans leurs oublis.

La grande Rose, pourtant, n'est qu'une représentation brillante, mais imparfaite, de la femme complète. Le véritable idéal de la femme, c'est Claudie ; de même que l'idéal de l'homme, c'est Rémy. Ici, nous ne ferons pas de portraits ; nous les écouterons et regarderons agir.

Il y a cinq ou six ans, Denis Ronciat avait rencontré une jeune fille de quinze ans, Claudie ; il la trouvait belle, il la savait riche : il a pensé qu'il ferait une bonne affaire en l'épousant. Il s'en est fait aimer, et comme « *il n'y a que celles qui n'aiment pas qui ne se méfient pas,* » la jeune fille a bientôt succombé. Tout à coup, la fortune qu'elle espérait vient à lui manquer ; les dispositions de Denis Ronciat changent aussitôt. Il ne veut plus épouser la fille pauvre ; il l'abandonne et quitte le pays.

Dans la société ancienne, dans celle où nous vivons encore, sous le joug de la morale éternelle que tous les hommes de tous les pays ont reconnue dans tous les siècles, lorsqu'une femme, oubliant les préceptes de la justice divine et de la loi sociale, cédait aux entraî-

nements de la passion, un nom lui était imposé, qu'elle portait comme un châtiment : on l'appelait la femme *coupable*. Sous ce nom qui rappelait sa faute, elle courbait la tête ; elle cachait dans le silence et le secret sa honte et son remords, et ce n'est qu'au prix de son abaissement volontaire, et de la retraite profonde où elle se retirait, que le monde lui accordait la justice de la pitié et de l'oubli.

Et si le complice de sa faute, se repentant, revenait un jour, la main tendue et le cœur ouvert, lui dire : « Je réparerai mon crime ; je vous ai poussée à violer la loi de Dieu, ensemble nous nous prosternerons devant Dieu, et nous lui demanderons qu'il nous pardonne en nous unissant par un lien sacré. Nous avons scandalisé le monde, le monde sera témoin de notre retour respectueux à l'observation des règles fondamentales de la société. » La femme tombée, à ce digne et haut langage, se sentait aussitôt comme ennoblie et comme guérie de la blessure qu'elle avait au cœur. Il était levé de dessus elle, ce voile pesant de l'opinion publique et de la conscience universelle qui l'étouffait ; la religion souriait d'un bienveillant sourire à ce couple qui implorait la bénédiction et la paix : deux êtres séparés de la communion des enfants de Dieu rentraient comme d'un douloureux exil ; la terre applaudissait et le ciel tressaillait d'une sainte joie.

Et telle avait été sentie la jouissance de ce retour des coupables égarés, que de nobles âmes s'étaient réunies pour aider à ce rapprochement tant désiré. Une société [1] s'était formée de négociateurs entre Dieu et le péché, et c'était une des gloires de notre siècle, qui rachète tant d'erreurs par tant de belles œuvres, d'avoir pensé à aller chercher le criminel, à lui aplanir les chemins, et à lui préparer une douce et aimable réception dans la mère-patrie.

Non ! non ! chrétiens et philosophes, qui croyiez répondre ainsi par vos actes à la voix secrète et éternelle qui parlait à vos cœurs, vous vous trompiez ! Une nouvelle voix se fait entendre dans l'univers, qui prêche d'autres lois, d'autres mœurs et d'autres devoirs.

Et, d'abord, cette jeune fille, Claudie, elle n'est pas *coupable ;* elle s'est trompée dans le choix de l'homme qu'elle aimait, cet homme l'a abandonnée, elle est *malheureuse ;* elle est à plaindre,

[1] Société de Saint-François-Régis.

mais elle n'a point à rougir ; aussi élève-t-elle son enfant à la face de tout le village, elle le regarde d'un air de tristesse et de pitié, pour la misère qu'il lui faut supporter, non pour l'illégitimité de sa naissance : « L'enfant, dit le grand-père, il ne nous faisait pas de honte. » Elle, d'ailleurs, n'a-t-elle pas accepté son délaissement avec une résignation digne et silencieuse ? N'est-elle pas pâlie par la douleur ? Dans un village où sa faute est inconnue, ne la voyez-vous pas vaquant aux détails du ménage, tournant de ses bras débiles la roue du puits, aidant son vieux père dans les travaux de la moisson, mêlée à ses jeunes compagnes, sans élever sa voix plaintive ? Elle passe muette et douce, simple et touchante ; un secret en vain cherché l'enveloppe de son mystère et donne à sa rêveuse beauté un charme fantastique et attirant. Qui donc oserait la méconnaître ? Et quand ce secret longtemps ignoré est tout à coup découvert, et que ce mot, le mot de l'antique pudeur : Elle est coupable ! est jeté devant le monde, le monde aurait-il le droit de s'éloigner et de la honnir ? Non ! le monde ne s'éloignera pas ; il ne la dédaignera pas, il ne la plaindra pas ; il doit l'honorer ! c'est le vieux grand-père Rémy qui le déclare au monde : « Le malheur qui ne se plaint pas a le droit d'être respecté ! »

Mais, quoi ! Claudie, malheureuse et respectable, demeurera-t-elle à tout jamais livrée à l'isolement et la douleur ? N'est-elle pas toute aimable et digne d'être aimée ? Elle le sera, et par ce jeune Sylvain Fauveau, type de l'honneur et de la vertu. C'est ici qu'est le drame : la lutte est engagée entre la vieille société et la nouvelle, l'ancienne morale et la morale moderne. Il prend la parole, le représentant et le prêtre de la nouvelle morale, le père Rémy : vieillard aux longs cheveux blancs, calme et sévère, le regard haut, il juge les actions des hommes avec l'autorité du maître et brise leurs opinions et leurs préjugés avec l'ardeur de l'apôtre. Qu'est-ce à dire ? Sylvain a élevé la prétention d'aspirer à la main de Claudie : Quel est cet homme ? Qui lui donne cette audace de se vouloir allier à cette ange pudique et souffrante ? « Est-il digne d'elle ? A-t-il montré sa vertu par des épreuves ? Connaissait-il la patience et la soumission aux volontés du bon Dieu ? » Non, Sylvain s'est contenté d'être un honnête homme toute sa vie, il n'a ni volé, ni tué, ni parjuré, il n'a point eu à se repentir ; il le reconnaît lui-même, il baisse la tête et s'éloigne en silence ; il n'est pas digne en effet de

cette jeune fille, dont la vertu a été éprouvée par une faute et que son malheur a « sanctifiée. »

En ce moment, se présente Denis Ronciat; mais ce n'est pas le repentir qui le ramène, cet homme de l'ancienne société pourrait-il connaître ce sentiment qui purifie? Torturé par les mécomptes de sa convoitise, blessé dans son orgueil, dédaigné par la riche fermière, la vue de Claudie encore belle lui suggère l'idée de se venger de la grande Rose, en épousant celle qu'il a trompée.

C'est ici qu'il faut entendre le père Rémy. Quoi! scélérat, après avoir trompé Claudie, après l'avoir abandonnée, vous ne voyez pas d'autre moyen de réparer vos torts, d'obtenir votre pardon de la mère de votre enfant qu'en lui demandant de vous accepter pour époux! Mais avez-vous réfléchi si cette jeune fille vous estime? — Il est vrai que j'ai été coupable, dites-vous, mais je me rends estimable par l'offre désintéressée que je fais aujourd'hui. — Et savez-vous si elle vous aime? — Il n'importe pas qu'elle m'aime encore; elle ne doit voir que la réhabilitation de son honneur. — Et si elle aime un autre homme? Si son cœur, préparé, a été touché par une affection nouvelle? Est-il défendu à cette femme de ne plus se livrer aux entraînements de la passion et de l'amour? Et elle aime, en effet, un autre homme; elle aime Sylvain, et sa tristesse, si touchante, vient autant, sachez-le, de l'amour secret qui la dévore, que du souvenir d'une faute que le malheur a purifiée: Parfois elle lutte encore entre ce souvenir et le penchant qui l'entraîne vers ce nouvel amant; mais moi, prêtre de la morale universelle, je la relève et lui rends le courage: « Tu as assez expié, je veux que tu te pardonnes à toi-même. » Aime, ma fille, « je te donne l'absolution. » Enfin, Denis Ronciat, n'êtes-vous pas sensible aux opinions du monde, ne faites-vous pas effort pour épouser la femme qu'il a vu tomber? et ne pensez-vous pas remplir un devoir en cédant aux préceptes de la loi sociale? Retirez-vous, vil misérable, qui ne reconnaissez ni les droits de la femme à l'amour, ni la justice de ses préférences, ni son dédain de la réhabilitation, ni son mépris pour l'opinion? Et maintenant, Sylvain, jeune homme qui l'avez aimée, jusqu'à vous jeter sous une charrette pour être écrasé, présentez-vous; vous vous êtes montré vraiment digne d'elle, les préjugés n'obscurcissent pas votre âme; en marchant au suicide vous n'avez pas même eu l'idée de Dieu! »

Rien ne s'oppose plus à l'union de Sylvain et de Claudie ; quel est cet homme qui un moment essaie de protester? Fauveau, le père de Sylvain? Que dites-vous, bon homme? Quoi! vous pensez que Claudie doit épouser le père de son enfant! vous parlez des « idées reçues, des opinions générales? vous ne voulez pas voir démolir les idées des autres! » Ecoutez! écoutez le prophète des temps futurs, il se lève, il s'approche, il va parler : « Je n'ai pas d'orgueil, » je suis un homme simple! mais tout à l'heure, quand je vous ai quitté, « j'ai vu la vérité face à face, et j'ai jugé toutes les petites idées. » Y a-t-il bonheur et liberté avec ces petites idées, pudeur de la femme, sentiment du devoir, compression des passions, respect de l'opinion, soumission à une prétendue loi de Dieu? « Il est venu le temps de débarrasser sans retour le peuple du fatras des préjugés sociaux, et des absurdités ecclésiastiques [1], » « ne nous entretenez plus de notre humilité, laissez-nous saintement glorifier l'homme seul! ne permettez pas qu'une fausse imagination vous dégrade en vous dépouillant des biens de la terre! c'est un tourment cette crainte, ce tremblement devant une vie que nous ne vivrons jamais! C'est une ignominie ce désir languissant du ciel, ce stupide mépris du monde [2]! » « Nous sommes majeurs et libres; nous voulons le nectar et l'ambroisie, des manteaux de pourpre, des parfums et des danses, la musique et la comédie [3]! » « Faisons-nous un ciel sur la terre [4]! Il faut que nous soyons heureux ici-bas [5]! »

Et saisi d'admiration et de respect à ces sublimes prophéties, Sylvain Fauveau tombe à genoux devant le vieux Rémy et lui dit : « Homme de bien, donne-moi ta fille! » — Le père, confondu et muet, se retire sans résister davantage, et la mère verse des larmes d'attendrissement. Claudie un moment hésite encore; elle n'ose croire qu'elle ait mérité cette récompense, elle avait juré de ne pas se marier ; mais le prêtre de l'humanité lui impose de nouveau les mains : « Dieu donne à ton père, s'écrie-t-il, le droit de briser ton serment; je te l'ordonne! » L'union est accomplie, la vieille société a fait son temps, le jour du socialisme se lève!

Il se lève et en voilà les fêtes? on apporte la gerbe couronnée de fleurs et enveloppée de bandelettes.

Tressaille dans ta tombe, païenne antiquité! Pan! le grand Pan

[1] Guillaume Marr. — [2] Hermann Puttmann. — [3] Poëte Allemand cité par Henri Heine. — [4] Dœleke. — [5] Weitling. Cités par M. A. Hennequin.

n'est pas mort! Elles reviennent les fêtes de Cérès, et l'offrande à la gerbe, et les peuples qui se prosternent devant les dons sacrés de Cybèle, et le prêtre qui invoque ta fécondité infinie, ô terre, nourrice et mère de l'immortelle humanité!

Les chefs de la nouvelle République l'avaient déjà tenté; nous vîmes, aux premiers jours de la révolution qui promettait le socialisme, et les chars de Cérès, et les bœufs aux cornes dorées, et les vierges chantant les hymnes de la nature! Aujourd'hui le prêtre, en face de la gerbe, étend le bras, et, d'une voix lente, prononce les anathèmes contre la société mourante et les lois de la société nouvelle : tombe corrompu et pourri, ce monde, fondé sur l'inégalité, où le pauvre, « après grande peine et grand effort n'a que la mort! » Le temps du peuple est arrivé : « les riches travaillent pour leurs enfants; mais les pauvres sont les enfants de Dieu. » Dieu ne connaît pas les riches; « pour nourrir les pauvres, il fait travailler son soleil. » La vie n'est point une épreuve et la terre un exil; « le travail n'est pas la punition de l'homme, il est sa récompense, » et l'humanité, pénétrée de cette vie puissante, générale, partout épandue, qu'on appelle Dieu, imprégnée de cette force qui unit en un même être Dieu, l'homme et la terre, s'avance glorieuse vers le bonheur et la perfection indéfinie.

Telle est la pièce, non un drame, l'intrigue est nulle; l'auteur impuissant n'a pas encore acquis les qualités de la charpente scénique; non une tragédie, on n'y trouve pas de développements des sentiments et des passions; le cœur s'y exprime sans chaleur : ce style, qui tente de le contrefaire, a été appris, n'a pas été senti; elle en parle quelquefois le langage cette femme, par habitude de la vie, par souvenir de ce qu'elle a pensé, non parce qu'elle en vit. Cette pièce est une hymne, une prédication, sous la forme d'une pastorale, et une pastorale enveloppée de toute la grâce qui fait sourire et sait charmer.

Voilà le village, la maison rustique et son toit de chaume, les arbres au loin bordant le sentier qui va vers les blés, et les jeunes filles aux coiffes blanches, prêtes à mêler leurs danses joyeuses, quand, sur le tonneau, le *cornemuseur* fera résonner la vieille chanson; et les mœurs du hameau, le pain tout chaud que la paysanne rapporte de la fournée, le sceau qu'elle tire du puits de la cour, et la pomme mise sous la *gerbaude*, offrande naïve qui vaut mieux que

l'or, et la foule s'agenouillant aux sons de l'*angélus* qui lentement tinte du haut du clocher.

Puis, n'entendez-vous pas ce langage simple, si doux et si franc, vieux parler gaulois, langue de nos pères? Ici dure encore cette *accoutumance* des anciens usages; ces hommes des champs ne connaissent pas les *folletés* du monde, les paysannes fraîches ne sont point pâlies par la *languition* et l'*ennuyance;* les jeunes gars, forts travailleurs, sous leur bonnet de laine, ne sont-ils pas plus beaux que les *fafiots* des villes, et ce peuple rude, si candide, et sain en ses *portements*, ne respire-t-il pas à l'air du bon Dieu la *prospération ?*

Eh ! qui ne serait enchanté par cette idylle gracieuse? qui s'en épouvanterait? Nous sommes en révolution, il est naturel d'écrire des églogues. On faisait ainsi en 93. Le gouvernement, qui a une censure, n'y a pas trouvé le plus petit mot à reprendre. La foule accourt, la bourgeoisie, la noblesse; c'est charmant, c'est du Florian, et moins fade. Les critiques[1] des journaux s'extasient : le théâtre entre dans une nouvelle voie! le drame honnête, vrai, naturel, est inauguré! Et quel style ! quel parfum champêtre! Les plus prévenus reconnaissent leur erreur; ils s'étaient imaginés trouver une pièce socialiste, ils croyaient qu'on ne pouvait développer des doctrines antisociales qu'avec le ton de la fureur et l'accent amer du journal *le Peuple.*

Non! bonnes gens, les implacables ennemis de la société ont la persévérance et la patience de la ruse; ils sont plus habiles que le comité de la rue de Poitiers : la politique qu'ils ont appelée *politique jésuite,* de concessions et de détours, ils la connaissent et la pratiquent mieux que vous! Ce n'est pas en insultant niaisement leurs adversaires, dans de petites brochures, qu'ils espèrent gagner la faveur de la foule. Ils savent l'art de préparer d'agréables breuvages ; prenez cet odorant et frais bouquet de roses, le venin du dedans est impalpable et caché ; respirez-le! il pénètre et s'infiltre ; vous êtes empoisonnés !

Les coups violents ne convertissent que les âmes fortement trempées ; pour le vulgaire, il faut de douces amorces. On flatte ses fai-

[1] Il faut en excepter un ou deux, et, en première ligne, M. Ed. Thierry, pour qui c'est un honneur d'avoir vu nettement, et d'avoir indiqué l'esprit, le sens et les conséquences de ce drame.

blesses, on excuse ses erreurs, on explique ses chutes ; chacun se reconnaît : ces malheureux paysans, il est très-vrai qu'ils travaillent toute leur vie, pour ne trouver au bout que la gerbe, oreiller de la mort ! La société est décidément très-mal constituée : elle est fondée sur l'injustice ! Et cette pauvre jeune fille, elle n'était pourtant pas maîtresse de ne plus aimer ! Puis ce Denis Ronciat était un misérable ! On dit : le devoir, la réhabilitation ! mais on ne vit pas de rudesses et d'abnégations perpétuelles ! Elle avait tant pleuré, que sa faute était réellement expiée. Il faut bien que le cœur ait aussi sa part ; Dieu ne demande pas des rigueurs qui passent la nature ; on peut être un honnête homme sans s'astreindre anx exigences de cette morale implacable, et c'est en se conduisant avec tolérance, sans exclusion, et sans excès, qu'on se tient en ce milieu praticable, juste et sage, qui est la véritable vertu !

Ainsi ils vont, ces patients sapeurs, frappant peu à la fois, à petits coups, mais tous les jours, et incessamment ; le coin irrésistiblement s'enfonce, les fibres se relâchent et cèdent ; une dernière fois ils portent le coup suprême, la masse se divise et tombe à leurs pieds ! Ce ne sont pas les grosses pièces que, le harpon à la main, prétendent enlever ces nouveaux pêcheurs d'hommes, ce sont les petits poissons ; ils jettent l'épervier dans l'épais de la foule, ils tirent lentement à eux, ils y mettent le temps, mais ils amènent en vaste amas tout le fretin des petites âmes !

Et vous avez peur d'eux ! vous avez bien raison ! vous gémissez sur votre anarchie politique, vous vous plaignez de vos souffrances ! Cette anarchie des événements, elle ne tient pas à tel homme et à tel système ! elle tient à vous ! c'est en vous, c'est en vos esprits, qu'est l'anarchie ! Vous ne croyez à rien, vous n'êtes sûrs de rien, et vous vous étonnez de ne pouvoir vous retirer du misérable état où vous êtes plongés ! Vis-à-vis de vous sont des hommes, au contraire, qui affirment, et qui prêchent hardiment une morale nouvelle. Ou la morale ancienne est vraie, ou c'est la leur ! Si vous doutez, vous êtes mûrs pour le socialisme ! brûlez vos Codes, anéantissez la religion, livrez vos enfants à l'école commune qui les frappera d'un sceau unique, abolissez le mariage, détruisez la famille, démolissez la société ! Mais, si vous croyez que la femme tombée est coupable, qu'elle doit, par le sacrifice, réparation à Dieu et au monde ; que l'homme est né pour travailler et pour souffrir, que la terre n'est

pas sa demeure éternelle et sa dernière patrie, que le devoir n'est pas un mot, la pudeur une illusion, l'honneur et la conscience un préjugé, l'obéissance en la loi divine une universelle erreur, si le Christianisme a eu raison contre l'antique idolâtrie, proclamez-le hautement en face de ces modernes païens, et devant votre foi le socialisme reculera ! Dieu ne laisse périr que ceux dont l'imbécile indifférence et l'égoïste lâcheté ont déjà fait des cadavres !

Eugène Loudun.

PARTICULARITÉS INCONNUES

SUR QUELQUES PERSONNAGES

DES

XVIII[e] ET XIX[e] SIÈCLES.

CHARLES FOURIER [1].

(PREMIÈRE PARTIE.)

On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de la doctrine de Fourier, soit qu'on l'envisage au point de vue de la spéculation philosophique, ou qu'on la considère comme théorie offerte à une réalisation possible. Les prétendus adeptes de Fourier ont fini par compromettre dans la guerre civile les préceptes du maître, préceptes cependant éminemment pacifiques; c'est là leur condamnation irrémissible. Une doctrine est jugée lorsque ses apôtres et ses propagateurs ont laissé voir qu'elle n'était entre leurs mains qu'un moyen de spéculation ou une arme de guerre. Nous n'avons donc aucunement l'intention de démontrer une fois de plus que les ingénieux sophismes et les théories de Fourier conduisent fatalement à la perte de toute société par l'anéantissement de l'activité humaine et par la substitution d'un sensualisme grossier aux principes moraux. D'autres, avant nous, ont entrepris cette tâche avec un succès qui rend inutile toute réfutation nouvelle.

[1] Nous sommes, en grande partie, redevables des détails contenus dans cet article à l'obligeance de plusieurs personnes qui ont vécu dans l'intimité de Fourier, et parmi lesquelles nous citerons M. Aug. Dumas, membre de l'Académie de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages estimés. M. Dumas nous a remis sur Fourier des notes précieuses. Si le travail que nous publions ici offre quelque intérêt, c'est à lui que le mérite en doit revenir.

Cependant le langage dont les adeptes se servent pour parler du créateur de la science phalanstérienne affecte, même encore aujourd'hui, une forme mystique et sacramentelle que l'on voudrait bien rendre semblable à l'Evangile et immortelle comme lui. Dans les écrits de l'école socialiste, Charles Fourier, c'est le maître, le rédempteur social, le Messie promis pour rétablir l'harmonie des mondes par l'amour et l'attraction passionnelle; et déjà l'image du novateur se montre aux générations étonnées, le front ceint du nimbe d'or, la face fulgurante et le regard tourné vers l'avenir. Nous tâcherons de prouver qu'en laissant de côté ces formules sibyllines, expression d'un enthousiasme trop souvent ridicule, le biographe profane s'aperçoit bien vite que le prétendu Messie du XIX[e] siècle manque précisément de cette grandeur, de cette majesté que le vrai génie seul porte avec lui. La vie de Fourier s'est écoulée dans l'obscurité. Pour que le novateur ne perdît pas à être élevé sur le piédestal où ses disciples le placent aujourd'hui, il faudrait qu'il eût occupé un rang plus élevé ou qu'il eût été plongé dans de plus profondes ténèbres, qu'il eût été ou plus haut ou plus bas. Mais la trame quelque peu grossière de sa vie n'offre, dans la suite des accidents qui la composent, rien qui puisse saisir la pensée par l'admiration ou par la sympathie. Ce qui manque à Fourier, c'est d'avoir souffert comme Galilée, c'est d'avoir été persécuté comme Christophe Colomb, ou d'être mort fou comme Salomon de Causs. Une vie de douleurs fut toujours, on le sait, la consécration du génie, et la foule ne reconnaît les rois de la pensée qu'à la couronne d'épines qui fait saigner leur front.

L'existence de Fourier, simple et modeste, ne fut pas exempte de choses triviales. Fourier, né bourgeois, a vécu bourgeois, il est mort bourgeoisement. Il a rêvé, il a conçu son système en s'occupant à tenir des écritures de commerce, ou bien à courir les boutiques pour y colporter des échantillons et y placer des marchandises. Mieux aurait valu pour sa gloire qu'il eût vécu bohémien, esclave ou anachorète, et que, doué d'une voix vraiment prophétique, il eût passé ses jours, comme un autre Jérémie, à se lamenter sur les misères de la civilisation, ameutant après lui les petits enfants dans les rues et les railleurs sur le seuil de leur porte.

Au milieu de cette condition vulgaire, nous savons bien que Fou-

rier n'a pas un seul instant perdu de vue la pensée qui fut le rêve constant et l'unique préoccupation de sa vie, que jamais le sourire ne vint desserrer ses lèvres fermées par la méditation; que la douleur de ne pas voir le succès arriver à lui le plongea dans une continuelle mélancolie; nous n'ignorons pas non plus que pendant trente années, insensible à tout ce qui l'entourait, à tout ce qui se mouvait autour de lui, Fourier n'eut pas d'autre idée que de poursuivre le laborieux enfantement de son système, malgré les sarcasmes de ses amis et l'indifférence de ses contemporains. De ce côté Fourier n'a presque rien à envier aux esprits créateurs et initiateurs; il eut la puissance de conception, la persévérance et la volonté. Ce sont là des conditions peu communes de supériorité. Aussi, sans considérer Fourier comme un génie exceptionnel et rare, sans vouloir ici juger son œuvre ni même la discuter, nous estimons que, dans une certaine mesure, la pensée de cet homme ne fut pas une pensée ordinaire, et que s'il n'a pas touché aux sublimes hauteurs, le créateur du système de *l'Unité universelle* peut cependant planer d'un vol assez élevé sur la foule brillante mais confuse et désordonnée des utopistes modernes.

M. le docteur Pellarin, qui a écrit une vie de Ch. Fourier, la seule reconnue par les adeptes, s'est trouvé souvent embarrassé pour reproduire avec fidélité la physionomie de ce personnage, et pour remplir les lacunes qui se font remarquer dans l'existence obscure et retirée du fondateur de l'école phalanstérienne.

Nous ouvrons au hasard le livre du docteur Pellarin : « Il y a, « dit l'auteur à la page 150 de son récit, une face de la vie de Fou« rier que nous sommes obligés de laisser dans une obscurité com« plète, faute de renseignements; c'est celle qui a trait aux relations « d'amour. Il est aisé de voir d'ailleurs à la touchante sollicitude, à la « tendre et profonde sympathie avec lesquelles l'inventeur du monde « sociétaire s'occupe du sort des femmes et de toutes leurs conve« venances, que l'amour avait passé par là, et nous avons lieu de « penser que, dans cet ordre de relations plus encore que dans « aucun autre, Fourier apporta toute la délicate et ingénue bonté de « son âme, si pleine de bienveillante indulgence, de droiture et « d'équité. »

Il n'est pas besoin d'être profondément initié au système de Fourier pour savoir que les femmes et l'amour sensuel ont un grand rôle à remplir dans l'avenir du phalanstère. Cette intervention ac-

cordée à l'amour, cette destinée réservée aux femmes (surtout en septième période d'harmonie, pour parler le langage de l'école), sont assez singulières et exceptionnelles pour qu'il soit curieux de connaître quelles ont été, dans la vie de Fourier, les causes secrètes de sa doctrine sur les femmes et l'amour.

Des recherches auxquelles nous nous sommes livrés à ce sujet auprès des personnes qui ont connu Fourier, et qui ont vécu dans son intimité pendant de longues années, il est résulté pour nous une conviction opposée à celle du biographe. L'amour n'a point animé l'existence de Fourier, ainsi que l'affirme le docteur Pellarin. L'amour dans ce qu'il a de pur, de sympathique et de passionné; cet amour, stimulant énergique des jeunes années et des inspirations fécondes, Fourier ne l'a point connu. Fourier, qui n'entretint jamais avec une femme de relations suivies, consacrées par le mariage, n'eut pas même de celles que peuvent à un certain point relever la constance et la fidélité; car il ne s'éleva jamais au-dessus des voluptés grossières et des éphémères amours.

L'assertion du docteur Pellarin paraissait difficile à expliquer, en présence de certaines idées auxquelles Fourier a fait une large place dans l'organisation du phalanstère. La rectification que nous venons de faire, sur la foi des contemporains, se rapproche beaucoup plus de la vraisemblance et de la vérité. Il est donc utile de ne pas oublier ce détail biographique quand on étudie dans le système de l'*Unité universelle* la théorie des bacchants et des bacchantes, des fakirs et des fakiresses : divinisation des amours faciles et de la prostituée des rues de Lyon.

Il est un autre genre de sensualisme qui avait un charme tout particulier pour le novateur. Les deux choses ont du reste une corrélation intime, au dire de tous les épicuriens, depuis le vieil Anacréon. Fourier aimait le vin. Sans s'y adonner complétement, il avait l'habitude de boire sec, et rarement il se levait de table sans avoir ce qu'on appelle, en style de buveur, une pointe. A Lyon, il commençait la journée en prenant chez un cabaretier de la rue Sainte-Marie-des-Terreaux un verre de certain petit vin blanc qu'il affectionnait par-dessus tout. C'est là que pendant douze années ses amis l'ont vu se rendre chaque matin, fidèle à ce qu'il a nommé plus tard une antienne gastronomique. Il serait assez difficile de définir précisément quelles étaient les limites de cette habitude. Fourier a été

vu ivre quelquefois, mais le plus souvent il n'empruntait au vin que cette surexcitation qui donne à la voix un accent plus sonore et plus élevé que le diapazon ordinaire, une légère teinte rosée à la carnation du visage, et à la prunelle un feu qu'elle n'a pas habituellement. Sans être bien noble ni bien relevé, ce goût du vin n'a rien de dégradant, tant qu'il ne va pas jusqu'à l'abus, ce dont Fourier ne se défendit pas toujours. Aussi ne sommes-nous pas plus disposés à amnistier l'auteur de *l'Unité universelle* pour son amour de la bouteille que pour ses habitudes de galanterie grossière.

Fourier était naturellement affectueux et simple. Sa bonté, cependant, penchait plus vers la neutralité passive que vers l'activité. Il rendait le service sollicité, mais il ne savait point prévenir la demande. Il manquait de ce généreux instinct qui porte à s'inquiéter, à s'enquérir, à offrir son concours, à préparer son assistance. Il consolait un ami, mais il était incapable de souffrir de sa douleur ou de prendre fait et cause pour lui. C'est que Fourier, nous l'avons déjà dit, n'eut dans sa vie qu'une seule pensée : elle absorba ses instincts, ses sentiments et ses passions. De là cette préoccupation, cet état pensif et rêveur qui durait le jour, la nuit, au milieu des affaires, au sein des plaisirs bruyants auxquels Fourier se trouvait quelquefois accidentellement mêlé. Toute idée partait de cette idée, et toute sensation l'y rattachait naturellement. Sa préoccupation était constante : sa rêverie dura toujours.

Fourier ne riait jamais. Dans aucune circonstance et pour aucun motif, nous disait un de ses amis, Fourier ne se livrait à la gaieté. Au milieu des plaisanteries de ses camarades et de leurs joyeux propos, il conservait un flegme continuel et un imperturbable sang-froid. Il avait une antipathie prononcée pour les diseurs de bons mots, les faiseurs de pointes et de calembourgs; éprouvant en cela les dispositions du fabuliste, et disant comme lui : « On cherche les rieurs, et moi je les évite. » Ce n'était le plus souvent que par quelque saillie, par quelque originale sortie contre les civilisés, qu'il se mêlait à la conversation : chacun de rire alors; lui seul gardait sa gravité et son calme habituels.

Il ignorait constamment la saison dans laquelle il vivait. Les jours du mois lui étaient aussi inconnus que le mois même. Passaient l'été et l'hiver, le soleil, la neige et la pluie; jamais on ne lui a entendu dire un seul mot, jamais on ne lui a vu faire un geste prouvant qu'il

avait le sentiment de l'existence et la conscience du monde extérieur.

Fourier fut toujours d'une probité et d'une délicatesse irréprochables. Son insouciance de la vie, l'oubli de ses intérêts les plus chers ne furent égalés que par son inaptitude à se tirer d'affaire, à se créer des ressources, ou même à profiter de celles qu'on lui offrait. On sait qu'il fût mort de misère, n'eût été la généreuse prévoyance de l'une de ses sœurs. Sans besoins, sans soucis, sans désirs, Fourier manquait du stimulant nécessaire à la vie. Aussi dans tous les emplois qui lui furent successivemeut confiés par ses amis, le plus souvent comme d'ingénieux prétextes pour l'aider et lui procurer des moyens d'existence, il montra toujours une incapacité et une négligence sans égales. C'est à peine s'il était capable d'écrire une simple lettre de commerce, ou d'accuser réception d'un ballot de marchandises. Tenait-il l'emploi de caissier, il portait en recette les sommes dépensées, et réciproquement. Au grand livre, c'étaient des chassés-croisés entre les créditeurs et les débiteurs ; nul ne se trouvait à la place qu'il aurait dû occuper ; quelques-uns même manquaient à l'appel. Les omissions et les erreurs se multipliaient à l'envi sous sa plume avec un incroyable abandon et l'incurie la plus complète. Tout cela se terminait au bout de quelques semaines par la révocation du malheureux commis. C'est ainsi que Fourier fut tour à tour caissier, teneur de livres, expéditeur de marchandises, rédacteur de correspondance commerciale, courtier pour les cotons filés : — le tout avec un égal succès.

Il aimait deux choses : les fleurs et les chats ; les fleurs au point de transformer sa chambre en serre chaude, n'y ménageant qu'un petit sentier entre les pots et les vases ; les chats avec une sollicitude toute paternelle. Pendant les années qu'il a passées à Lyon, Fourier rassemblait chaque jour les débris des repas qu'il prenait à une table commune avec quelques amis ; il en meublait sa poche, en garnissait ses mains, et se rendait après dîner dans la cour d'une maison voisine, où tous les chats du quartier, répondant avec empressement aux vues de cette nouvelle providence, montaient du fond des caves et se précipitaient du haut des gouttières à la voix de l'ingénieux inventeur de l'attraction passionnelle.

Il se piquait d'être grand marcheur, pariant d'aller à pied aussi vite qu'un cheval marchant au trot. Un jour de fête à l'Ile-Barbe,

village près de Lyon, on l'a vu au mois de juin, le chapeau à la main, le front ruisselant de sueur, cotoyer en courant le rivage de la Saône, pour éviter la foule qui couvrait la route, et arriver à l'Ile avant ses amis qui le suivaient en voiture. La distance entre Lyon et l'Ile-Barbe est de deux lieues environ.

Fourier était doué d'une rare force d'attention et de concentration d'esprit. Il a été plus d'une fois surpris devant une grande carte d'Allemagne que possédait l'administration centrale du département du Rhône, en suivre les détails pendant cinq ou six heures consécutives dans une immobilité complète. C'est par ces études approfondies, aidées d'une mémoire vraiment prodigieuse, qu'il était parvenu à surpasser en géographie pratique Pinkerton et Malte-Brun.

Fourier fut pris un jour de la fantaisie de savoir danser. C'était à l'époque de sa jeunesse, aux premiers temps de son séjour à Lyon. Occupé pendant le jour, il fut obligé de fixer sa leçon à six heures du matin en plein hiver. Ces leçons de danse, qui durèrent trois mois au moins, sont restées dans le souvenir de tous ceux qui ont connu Fourier. Ils allaient s'éveiller les uns les autres bien avant le jour pour le seul plaisir de voir leur camarade s'exercer à l'art de Terpsichore, comme on disait alors. Cette maligne curiosité se comprendra facilement quand on saura que Fourier dansait en culotte courte, en pantoufles et sans bas, avec un sérieux et une gravité funèbres. L'hilarité bouffonne que ce spectacle provoquait chaque matin durait encore quand déjà avaient cessé les ronds de jambe, les flics-flacs et les jetés-battus.

Cependant on ne se souvient pas que Fourier ait jamais usé de ses talents chorégraphiques, si tant est qu'il soit parvenu à acquérir quelques notions pratiques dans cet art, plus difficile alors pour un homme du monde qu'il ne l'est aujourd'hui. Tout ce que nous avons pu découvrir à cet égard, c'est que, en 1800, M. Verninac, premier préfet du Rhône, ayant donné une fête brillante où Fourier, pauvre commis inconnu, n'avait point été convié, l'ingénieux auteur du *Nouveau monde industriel* fit clandestinement imprimer des billets d'invitation, qu'il distribua à ses amis et connaissances. Signalé par la police, et blâmé pour cet acte que nos usages condamneraient plus sévèrement aujourd'hui, Fourier se contenta de répondre que manger les oranges d'un préfet c'était plaisanterie permise, et ruse de bonne guerre.

Sait-on comment Fourier fut amené à produire l'exposé du système, objet des préoccupations de sa vie ? La biographie est à peu près muette à ce sujet. M. Pellarin se contente de dire : « Ce fut à cette « époque, c'est-à-dire vers la trente-cinquième année de son âge, « que Fourier mit au jour la première publication où ses idées aient « été réunies en corps de doctrine. Jusque-là, il n'avait paru de lui que « des articles de journaux roulant d'ordinaire sur des questions spé- « ciales. En 1808, il fit imprimer à Lyon la *Théorie des quatre mou-* « *vements* et *des destinées générales*, écrit qu'il donnait seulement « comme annonce et comme prospectus de sa découverte. »

La *Théorie des quatre mouvements*, voilà bien la préface du système social auquel Fourier a donné son nom. Mais les premiers rudiments de cette œuvre, où les trouver s'ils existent ? Il est évident que le biographe ne s'en est point occupé, puisqu'il se contente d'une mention banale, sans commentaires. On aime cependant à connaître les premiers pas qu'un homme a faits dans sa carrière de phisophe ou d'écrivain, et les causes, souvent étranges et fatales, qui l'ont jeté dans la voie où il s'est fait connaître depuis. C'est dans ces détails perdus, dans ces vestiges effacés que se retrouve en germe l'œuvre qu'il a fondée, œuvre perdue d'abord, presque inconnue, mais plus tard éclatante et renommée. Cette première pierre du phalanstère, nous l'avons trouvée, cachée sous une guirlande de vers badins et grivois, comme on découvre une ruine disparue sous les lierres, les ronces et les herbes.

Fourier faisait des vers. Plus d'une fois dans sa jeunesse il s'est livré à cette occupation innocente, puérile même, à raison des sujets qu'il a traités, et des circonstances insignifiantes ou ridicules à propos desquelles il a donné cours à son inspiration. Les essais poétiques de Fourier prouveraient un esprit oisif, superficiel, et même borné, si la vie entière du maître, si ses œuvres n'étaient là pour témoigner de la suite de ses pensées et du sérieux de sa doctrine. Ce fut à la suite et à propos de quelques rimes légères que Fourier révéla pour la première fois au monde le plan ou plutôt le projet du système qui occupait tous ses instants : utopie naissante dont ses amis seuls et un cercle de quelques personnes s'entretenaient alors, plutôt pour en railler l'auteur que pour étudier les lois d'une conception nouvelle, dans un temps où rien n'était en faveur de ce qui tenait aux fictions spéculatives et à l'idéologie.

Un homme qui, par quelques jeux d'esprit à la mode alors, préludait aux travaux de législateur qui plus tard l'absorbèrent tout entier, M. Jars, s'était laissé éblouir par la gloire d'un certain M. Lucet. A cette époque, où le seul bruit de la guerre retentissait en Europe, ce M. Lucet avait fait parler de lui à propos d'une énigme, car la vogue était aux énigmes, comme elle avait été successivement aux madrigaux et aux jeux de mots. M. Jars proposa donc une énigme à deviner. Deux prix étaient destinés au vainqueur. Le premier se composait de deux saucissons de Lyon piqués de truffes et de pistaches; le second était de trois décalitres de marrons. Une dame A. F. témoigna en vers le désir que les deux prix n'en fissent qu'un : elle n'était point, disait-elle, accoutumée au partage. Ces fadeurs, et autres pareilles, étaient le passe-temps et les occupations d'alors. Ce fut l'épître de madame A. F. qui ouvrit la veine poétique de Fourier.

Le concours des Œdipe fut nombreux. M. Jars en rendit compte. « J'ai reçu, écrivit-il, aux rédacteurs du *Bulletin de Lyon*, j'ai reçu « cinquante-huit lettres dont plusieurs ne donnent pas le mot de l'é« nigme et n'en sont pas moins jolies. Je citerai entre ces dernières « la satire de M. Fourier sur le peu d'aptitude des femmes lyonnaises « à écrire en vers. Vous pourrez la publier : l'auteur y défie un sexe « qu'il adore; il l'attaque sans vouloir l'outrager, et je crois qu'il met« trait son plus beau triomphe à s'avouer vaincu. »

Voici les vers de Fourier :

SATIRE ENVOYÉE A M. A. J... SUR SON ÉNIGME ET SUR UNE RÉPONSE A CETTE ÉNIGME, SOUS LA SIGNATURE DE FEMME A. F. [1].

Sphinx qui lardez nos gazettes
De poétiques fleurettes,
Je veux vous en riposter.

Je suis loin de souhaiter
Les marrons, les andouillettes :
En proposant ces gimblettes,
Vous séduirez les fillettes,
Plus d'une en voudra tâter;
J'abandonne à des coquettes
Le soin de les disputer.
Passons à d'autres sornettes;



[1] *Bulletin de Lyon*, an XII, page 71.

C'est sur vos lois indiscrètes
Que je vais argumenter.

Pour gagner vos amusettes,
L'on n'est admis à lutter
Qu'autant qu'on sait ajuster
Epîtres et chansonnettes.
S'il faut en vers s'exprimer,
C'est assez pour alarmer
Maintes blondes ou brunettes
Qui jamais n'ont su rimer.

De poétiques bluettes
Le sexe aime à s'amuser,
Mais nos belles sont muettes
S'il s'agit de composer
Badines historiettes
Qu'en vers il faut disposer.

Dussé-je un peu m'exposer
A mordantes épithètes,
Je veux un instant gloser
Sur ces déités follettes.
Pouvez-vous leur supposer
Quelque savoir de poëte ?
Leur étude est la toilette,
Leur science est l'amourette,
Leur art est de déguiser.

Vous voulez électriser
Leurs prosaïques musettes,
Et pour les apprivoiser
A rimer quelques fleurettes,
Fort galamment vous rusez ;
D'un masque faisant emplette
Jolis vers vous composez
Au nom de muse discrète
Que femme vous supposez.

Lyonnaises jouvencelles,
A la prose si fidèles,
Ce n'est pas vous insulter
Que d'oser vous contester
Poétique bagatelle.
J'ai droit de vous intenter
Tout franchement la querelle,
Je puis entre vous citer

Les plus riches, les plus belles
Aux vœux d'Apollon rebelles.

Sexe qu'il faut adorer,
Sachez qu'à femme jolie
Il est honteux d'ignorer
Le langage qui publie
Et l'ivresse et la folie
Qu'elle sait nous inspirer.

Du luxe ardente ouvrière,
Lyon, bourbeuse cité,
Que protége en sa bonté
La madone de Fourvière,
Lyon, tu n'as enfanté
Ni Sapho, ni Deshoulière ;
Les femmes dans leur carrière
Rayonnent de nullité.

Il est prodigieux que Fourier ne se fut souvenu ni de la *Belle Cordière,* ni de Pernette du Guillet.

Auguste Ducoin.

(La fin à un numéro prochain.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 janvier 1851.

Les lecteurs du *Correspondant* apprécieront d'avance la difficulté de la tâche que je dois remplir aujourd'hui. Pour des faits si graves, et dans une cause si diversement appréciée, je dois me mettre en garde contre la prévention de ceux qui ne partageront pas ma manière de voir. Comme de coutume, je m'efforcerai de me montrer impartial ; mais ce n'est pas à dire qu'il y ait chez moi la moindre disposition à me tirer d'affaire, en divisant les torts et en compensant les dépens. Je suis convaincu qu'il y a eu d'abord, et d'un seul côté, un tort considérable dont les conséquences ont donné lieu à des actes plus ou moins repréhensibles, au point de vue de la prudence et de la tactique.

Notre dernier bulletin était déjà gros d'orages; lorsqu'il parut, la destitution du général Changarnier était décidée : un nouveau ministère se formait sous les auspices de cette fatale résolution. Mais après avoir déjà vu tant de fois le gouvernement de l'Elysée raser le bord de l'abîme sans s'y précipiter, je ne voulais pas croire encore à la catastrophe, et pour exprimer une opinion, j'attendais le dénouement.

Pendant que nous espérions une hésitation du pouvoir comme une dernière chance de concorde, la résolution de l'Elysée se raffermissait : on avait marché au but avec une suite qui prouvait la victoire définitive de certains conseillers. L'attaque perfide du journal *la Patrie;* l'intervention d'un personnage aussi peu sympathique à la majorité de l'Assemblée que le représentant Napoléon Bonaparte ; l'insistance des ministres afin d'obtenir un délai suffisant pour que le général Changarnier fût destitué avant que la Chambre se prononçât en sa faveur ; la démission collective du cabinet après que la représentation nationale eut décerné au vaillant général

un bill de confiance, cette démission, d'abord si énigmatique, parce qu'on ne pouvait croire que parmi les membres considérés du Parlement, il pût s'en trouver d'assez étourdis pour assumer la responsabilité de la révocation du général; les chefs de la majorité, appelés à l'Elysée pour s'entendre déclarer que cet acte était l'objet d'une résolution inébranlable; enfin les décisions simultanées qui montraient le plus glorieux des noms de la guerre contemporaine, depuis que le maréchal Bugeaud n'est plus, sacrifié à un banquier israélite, tout cet enchaînement de faits sans générosité, sans prévoyance et sans dignité, doivent continuer d'être présents à l'esprit de quiconque veut apprécier sainement la crise actuelle : sans quoi, l'on s'exposerait à tomber au niveau de cette foule, qui ne se souvient pas plus des services du général Changarnier que s'il s'agissait d'événements du XIII[e] siècle.

S'il n'était question que d'un acte d'ingratitude envers un bon citoyen, avec la légèreté de la nation française, avec l'aversion de la démocratie contre toute position qui s'élève et se maintient au-dessus du niveau commun, il faudrait encore se résigner; mais ce n'est pas seulement la frivolité de nos compatriotes qui s'est encore une fois manifestée, c'est une puissance morale qui se tue elle-même, et de là le caractère solennel et pressant de la crise.

Jusqu'ici le président de la République n'avait cessé de nous rendre perplexes; il nous inspirait à la fois de l'inquiétude et de la confiance. Suivant ses actes et ses paroles, il nous montrait tour à tour deux aspects, dont le plus rassurant n'était pas heureusement le plus rare. C'est ce qui nous disposait en général à un jugement plutôt favorable; lorsque le goût des aventures se laissait voir, nous imputions volontiers ces écarts à des influences pernicieuses; lorsqu'au contraire l'intelligence de la situation reprenait le dessus, nous faisions honneur de cet heureux retour à un fond de probité native, à une loyauté susceptible de s'éclairer par les leçons de l'expérience, à une répugnance bien justifiée pour les coups de tête et la mauvaise compagnie.

Louis-Napoléon, nous ne l'oublions pas, avait et a encore une cause personnelle à défendre : son point de vue ne saurait donc être exactement le même que le nôtre. Nous avons usé de son nom, du prestige de sa popularité, de ses chances, comme d'un moyen d'échapper à l'abîme dans lequel nous étions tombés; quant à lui, il a dû profiter du besoin qu'on avait de ses avantages pour relever un drapeau dont il a, comme on doit s'y attendre, tout le culte et toutes les illusions. De même que nous l'aurions quitté sans scrupule, comme un instru-

ment de rechange, de même aussi il doit chercher à perpétuer l'usage qu'on fait de lui. Eh bien ! dans son hypothèse même, et chacun restant fidèle à son rôle, nous ne trouvons pas qu'il ait bien joué le sien ; nous sommes convaincus que le prestige qui, pour certaines imaginations, semble renaître autour de lui, n'aura qu'un effet passager, et qu'il lui sera bien difficile de perpétuer la grandeur de sa position au delà du terme qui lui est assigné par la loi.

Ne parlons pas de l'empire, en tant que manteau de velours nacarat et qu'abeilles d'or : tout cela est suranné et impossible, malgré l'art avec lequel M. Thiers a élevé la passion de ses auditeurs jusqu'au diapazon de l'hyperbole ; mais Louis-Napoléon monté d'abord sur le nuage des souvenirs, pouvait trouver un point fixe en se rendant nécessaire, indispensable. Pour en arriver là, il n'avait qu'à se tenir plus en deçà qu'au delà de la place que la Constitution lui a faite ; et, il faut le dire, puisque c'est encore l'état des esprits qui semble lui laisser quelque chance de succès, il était tout porté vers ces avantages par l'incurable antagonisme des partis autres que le sien. Toutefois, pour manœuvrer habilement et en quelque sorte à coup sûr, la condition *sine qua non*, dans l'oubli de laquelle se résume toute son erreur, c'était de ne pas avoir de besoins d'argent.

Mais, disait-on, il lui en fallait beaucoup, presqu'autant qu'à un roi constitutionnel, d'abord pour représenter dignement le chef de l'Etat ; ensuite pour satisfaire la générosité de son cœur envers les malheureux, habitués à tourner leurs regards vers une liste civile quelconque ; puis, enfin, pour soutenir le commerce de luxe qui fait vivre les industries de la capitale. Prétextes que tout cela ! prétextes bons tout au plus pour voiler à des regards intéressés le véritable aspect des choses. Personne n'aurait su mauvais gré au Président de ne pas faire ce que les entraves de la loi l'empêchaient d'entreprendre, et pour un bal qu'il n'aurait pas donné, on l'aurait fêté dans vingt autres, fruits de la paix publique et qui n'auraient rien eu à démêler avec la parcimonie du budget. Il serait résulté d'ailleurs de sa résolution de vivre à peu près en simple particulier une dignité simple, d'autant plus capable d'agir sur les esprits qu'on la croit généralement impossible. Tel aurait été l'avantage d'un président en frac sur un président en uniforme : pour tout dominer et tout entraîner à sa suite, il lui aurait fallu rester à l'abri de la tentation de passer des revues.

L'armée n'en aurait pas été, à cause de cela, plus mal disposée pour lui ; bien au contraire. Car l'armée ne regarde pas aux uniformes pour juger ses chefs et reconnaître ceux dont elle doit recevoir l'impulsion.

A d'autres époques on a pu craindre l'ascendant excessif des généraux; mais quand bien même nous nous trouverions, comme quelques-uns le pensent, dans des circonstances favorables à un tel excès d'influence militaire, l'homme de la part duquel on avait le moins à la redouter, c'était certainement le général Changarnier. Qui, plus que lui, s'est maintenu dans les bornes de sa mission? A-t-on jamais vu un homme, disposant d'une aussi grande puissance matérielle, éviter avec plus de soin les occasions de se faire valoir personnellement? Qui allait aux Tuileries pendant qu'il y avait sa résidence? Chacun passait devant ces grilles, si lugubres depuis la catastrophe de Février, heureux de penser que là veillait pour la sécurité de tous un homme intrépide et d'un coup d'œil sûr, le remerciant au fond de l'âme de ce dévouement à la cause publique; et personne n'avait l'idée de franchir cette barrière, dans un sentiment de reconnaissance ou de curiosité.

C'est que le général avait bien compris ce qu'exige, à notre époque, la grande cause de l'ordre, et sur quel principe s'appuie cette cause. Sous ce rapport, son intelligence dépassait de beaucoup celle de la plupart des hommes qui, par profession, traitent et défendent cette question. Nous lisons tous les jours, depuis bientôt trois ans, que le concert de toutes les opinions conservatrices n'est qu'une fiction trompeuse, et qu'on ne doit faire aucun fonds sur les avantages passagers qui en résultent, parce qu'il manque à cette union le fondement d'une foi commune. Ne dirait-on pas, à entendre ces réflexions chagrines, que la peur a été le seul mobile de rapprochement? Et quand il se manifeste un antagonisme entre ceux qui marchaient depuis quelque temps sous le même drapeau, n'en conclut-on pas que la société en est tout juste à la religion de Panurge? *Passato il pericolo, gabbato è il santo.*

Si tout cela était absolument vrai, la société qui résiste n'aurait pas tenu un mois dans la position qu'elle a prise; mais un sentiment supérieur la guide : interroger ce sentiment, c'est peut-être jeter le seul jour qui puisse être salutaire dans les ténèbres de la crise actuelle. Ce qu'on redoute, ce qu'on veut éviter à tout prix, c'est la politique d'aventure. Le gouvernement de Juillet, qu'a longtemps soutenu la majorité, bien ou mal inspirée, de la nation, a péri parce qu'il était né d'un accident : une péripétie locale, partielle, tout à fait semblable, a mis fin, en trois heures, à un gouvernement fondé par une révolution de trois jours. Ce double succès a fait naître ou ranimé en France, comme en Europe, une école dont le programme commence uniformément par des coups de fusil, et c'est contre cette barbarie que les forces encore saines de la société se

sont élevées unanimement. On a d'abord prouvé aux politiques qui tirent de derrière les persiennes, que tous les fusils n'étaient pas aux mains de l'insurrection, et qu'il restait chez les gens paisibles assez de résolution pour faire cesser les fumées de la poudre révolutionnaire : ça été là le premier fruit de la victoire de juin ; puis le sentiment s'est établi d'une manière irrésistible qu'il fallait désormais opposer un obstacle à tout engagement qui aurait un accident pour cause déterminante.

Sans doute un tel programme offrait et offre encore d'immenses difficultés ; nous sommes obligés d'accepter le terrain quelconque que la légalité nous a faite ; et quel terrain ! L'Assemblée constituante se voyant débordée par le mouvement d'opinion qui réagissait contre elle, semble nous avoir légué la tunique de Nessus ; tout ce qu'on peut dire de plus modéré sur la Constitution, c'est qu'elle est d'une exécution impossible. On avait donc le droit de se demander jusqu'à quel point il était permis de casser ce testament despotique ; et pourtant les hommes dont le sens est le plus droit et le cœur le plus grand, ont senti qu'il ne fallait pas se laisser aller à cette impatience ; une route longue et semée d'écueils multipliés nous est ouverte ; le parti distancé par le mouvement des derniers mois de 1848, s'est ménagé bien des piéges pour y faire tomber ses adversaires. Ces échéances à jour fixe, ces défilés qu'il faut franchir avec tant de désavantage, glacent d'avance les cœurs les plus intrépides ; toutefois il vaut mieux encore courir les hasards d'une légalité hostile, que de nous mettre à la merci, soit des faiseurs de barricades, soit des prétoriens. Car on sent que si un gouvernement régulier et protecteur de tous les intérêts légitimes, pouvait sortir de cette longue épreuve, les mœurs politiques de la nation s'y seraient améliorées, les spéculateurs en révolution songeraient à quelque autre Californie, et le pouvoir issu d'un tel enfantement offrirait seul des garanties de force et de durée.

C'est ce que le général Changarnier paraît avoir nettement compris l'un des premiers : aussi serait-on injuste envers lui, si l'on réduisait son importance à celle d'un vaillant militaire, surveillant et comprimant les hommes de désordre. Observez-le dans toutes les circonstances graves : au 29 janvier, au 13 juin et lors du vote de la la loi électorale du 31 mai 1850 ; relisez ses paroles devant la commission de permanence, comparez-les avec le langage qu'il tenait l'autre jour à l'Assemblée, vous reconnaîtrez une pensée très-nette, vous ne refuserez pas à l'homme qui l'a conçue une véritable supériorité politique.

Nous avons aujourd'hui, parmi nos législateurs et en dehors de l'Assemblée, des hommes qui ne se rappellent guère les transes qu'ils ont éprouvées à l'approche des crises précédentes; ils étaient si sûrs alors que l'armée, infidèle à ses devoirs, passerait du côté de l'émeute! Plus ils s'étaient trompés sous ce rapport, et plus ils se sentirent disposés à porter aux nues le commandant de l'armée de Paris. Mais celui-ci ne nous aurait pas sauvés alors, s'il n'eût compris à quelles conditions il lui serait possible de rendre l'armée inaccessible aux séductions de toute nature. Au milieu du conflit de tant d'opinions et d'espérances, l'armée ne pouvait être en effet que la force exécutrice des lois rendues et interprétées par un pouvoir régulier. Avec une telle règle de conduite, les gens de cœur sont dispensés de l'ennui de discuter, et de l'embarras de choisir entre les solutions; et cette fermeté du soldat, rendant de la confiance aux citoyens honnêtes, accroît les chances du bon droit et de la raison, pour traverser victorieusement les épreuves imposées par la Constitution.

En regard de cette politique âpre, mais salutaire, qu'apercevons-nous, si ce n'est la politique d'aventure? La France et le monde ont entendu, ces jours derniers, deux discours d'un poids très-considérable, chacun dans son genre, celui de M. Jules de Lasteyrie et celui de M. Thiers. Dans l'un, on a remarqué une sincérité dédaigneuse ou incapable des artifices oratoires; l'autre a montré tant d'habileté, un si merveilleux enchaînement des faits et du raisonnement que, la réputation de l'homme d'État aidant, beaucoup de gens n'ont voulu voir, dans ce chef-d'œuvre de déduction, qu'un prodigieux machiavélisme. Et pourtant ces deux combattants si divers, celui qui frappait à tort et à travers et celui qui maniait son arme avec le sang-froid d'un spadassin consommé, ont produit exactement le même genre d'effet. C'est qu'indépendamment de la manière de présenter les choses, il résultait du sujet même une évidence à laquelle on cherchait en vain à se soustraire. La destitution du général Changarnier devenait impossible à isoler de cette suite de tentatives croissantes, où ce qui avait rassuré la société n'apparaissait plus que comme de fausses apparences, destinées à endormir la vigilance de l'opinion, lorsque quelque contre-temps avait forcé d'ajourner l'espérance du succès.

J'entends dire que M. Baroche s'est très-bien défendu dans ce débat mémorable, qu'il s'est relevé avec éclat d'un premier échec, qu'il a vaillamment disputé le terrain, faisant preuve de présence d'esprit, montrant bon visage à l'ennemi, et préparant même la flétrissure mo-

rale de ses adversaires. Je ne demande pas mieux que d'apporter ma feuille à cette couche de lauriers qu'on prépare généreusement pour amortir la chute de ce héros de fraîche date : mais en vérité, sans parler de ses efforts pour creuser l'abîme entre les deux principales fractions de la majorité, efforts dont je ne peux lui savoir aucun gré, je crois que pour un homme si preste à la réplique, il lui est échappé une bien malencontreuse parole, quand il a dit que le général Changarnier, malgré ses services, était devenu un *obstacle. Obstacle à quoi?* lui a-t-on crié aussitôt des bancs de la majorité. On aura beau faire et beau dire, ce *lapsus linguæ* résumait toute la situation, et la cause était jugée.

Le moment était venu où le président de la République voulait briser l'*obstacle*, et déjà il avait par devers lui, dans sa confidence (on s'en est presque vanté), des législateurs qui consentaient à le seconder, et qui d'avance s'étourdissaient sur les conséquences du mécontentement de l'Assemblée. Cette faute n'est celle que d'un petit nombre de personnes ; mais elle est énorme à nos yeux. C'était un devoir, au moins de prévoyance, d'avertir le Président et de lui refuser tout concours, dans le cas où il aurait persisté dans son projet. Beaucoup de personnes se retranchent aujourd'hui dans cette réflexion, que le président de la République avait le *droit* de destituer le général Changarnier. Beau raisonnement, en vérité, et qui doit contribuer pour beaucoup à nous tirer d'affaire ! Tous les droits institués par les hommes s'anéantissent d'eux-mêmes quand on en pousse l'application jusqu'à l'excès.

Après cette faute de quelques représentants est venue celle d'une moitié de la majorité. Un rapprochement bien simple nous permettra d'en faire voir l'extrême gravité. Au premier jour, sur l'obscure dénonciation d'un journaliste, un membre de la famille impériale vient interpeller le ministère relativement à un ordre de service attribué au général Changarnier : les ministres, par un motif qu'on ne peut d'abord s'expliquer, demandent un ajournement des interpellations; le général, qui n'a rien à redouter de cette misérable dénonciation, insiste, au contraire, pour que l'incident soit sur-le-champ vidé, et après quelques mots qu'il a prononcés, l'Assemblée lui décerne, à une majorité des trois quarts des voix, un témoignage éclatant de sa confiance. Cependant l'énigme se découvre, et l'on répond à l'ordre du jour, qui vengeait le général de ses dénonciateurs, par une crise ministérielle. Ceux des membres du cabinet qui ne voulaient pas prendre part à cet acte blâmable se retirent sérieusement, et plusieurs d'entre eux emportent, dans leur retraite, les

vives sympathies de l'opinion : ceux qui restent, au contraire, fournissent la preuve qu'ils n'ont feint de donner leur démission que pour écarter du cabinet les éléments moins dociles à la volonté du pouvoir exécutif. C'est sur cette base que le nouveau ministère a prétendu se fonder, c'est la destitution du général Changarnier à la main qu'il se présente à l'Assemblée.

Qui ne se serait attendu à voir la majorité s'émouvoir unanimement de ce défi jeté à ses sympathies, et en apercevant la satisfaction que répandait parmi les Montagnards l'étrange récompense décernée aux services du général, se hâter, par un avis solennel, d'avertir le pouvoir de l'erreur dans laquelle il était tombé? Il n'en est rien pourtant, du moins pour un grand nombre de représentants, et l'on voit, dès le début de la crise, beaucoup de ceux qui défendaient le général, quand on ne connaissait pas ses vrais accusateurs, tout prêts à passer condamnation sur un acte dirigé tout autant contre l'Assemblée elle-même que contre le commandant de l'armée de Paris. C'est ce commencement de division dans les éléments du parti de l'ordre qui aura sans doute fait hésiter M. de Rémusat sur ce qu'il avait à faire à la suite de sa motion, et l'aura empêché de proposer une résolution immédiate, résolution qui aurait relevé la Chambre et conjuré quelques-unes des conséquences les plus graves d'un conflit désormais inévitable.

Pourquoi la majorité s'est-elle donc divisée? Sans doute la crainte d'accroître les causes de collision qui existaient déjà entre l'Assemblée et le Président, et d'assumer ainsi une partie de la responsabilité d'un trouble apporté à la tranquillité publique, aura jeté de l'hésitation dans quelques esprits. Mais l'expérience des assemblées prouve qu'il ne faut pas trop s'inquiéter de ces défections partielles, comme il s'en produit pour toute résolution un peu grave, et qu'ordinairement le décompte des voix dissidentes a peu d'effet sur le résultat, lorsqu'il n'y a pas de raison particulière pour que le nombre s'en accroisse.

Malheureusement, et c'est ici qu'il faut parler avec franchise, la circonstance a servi à dévoiler un travail qui se fait depuis assez longtemps dans le sein de l'ancien parti orléaniste. Nous n'avons pas attendu le dernier éclat pour signaler cette tendance. On se souvient peut-être de ce que nous avons dit des motifs qui portèrent à accroître le bruit soulevé par la malheureuse circulaire Barthélemy. A cette époque, beaucoup d'esprits éclairés par l'expérience de nos dernières convulsions, s'accordaient à tourner leurs regards vers un avenir de réparation et de conciliation véritable. Nous vîmes alors

se préparer un mouvement que nous n'avions que trop prévu. Ceux des orléanistes qui ne voulaient accepter à aucun prix le retour de la branche aînée des Bourbons commencèrent à se partager en deux portions inégales ; la première, de beaucoup la moins nombreuse, se compose d'hommes personnellement dévoués aux princes de la branche d'Orléans, et qui s'imaginent que M. le comte de Paris a emporté dans l'exil des droits fondés sur la Charte de 1830, droits qu'il faut bien se garder de compromettre dans aucune capitulation, afin de les retrouver intacts le jour où il conviendra à la nation française de les reconnaître. Ces hommes se trompent, à ce qu'il nous semble, mais du moins on ne peut leur refuser le mérite de la fidélité.

Les autres, pour lesquels la branche d'Orléans ne semble avoir eu qu'un avantage, celui de leur permettre de savourer assez tranquillement pendant près de vingt années les conséquences de la Révolution, dégoûtés de leurs princes parce que le succès les a quittés, et leur reprochant presque de n'avoir pas réussi, se montrent tout prêts à suivre le drapeau qui, sans nouvelle catastrophe, couvrira de ses plis le champ d'asile des illusions révolutionnaires. Ils criaient : *Vive Louis-Philippe!* aujourd'hui les voici tout prêts à crier : *Vive l'empereur!* de crainte que le cri de : *Vive Henri V!* n'ait quelque chance de rendre la paix, l'ordre durable, la prospérité et la dignité morale à notre pays. En obéissant comme des aveugles à ce sentiment d'antipathie, les nouveaux napoléonistes manquent au principe constitutif du parti de l'ordre ; car ils s'enrôlent, ou expressément ou implicitement, à la suite de la politique d'aventure, et comme il y a peu de chances pour que la nouvelle révolution qu'ils embrassent se produise par les voies légales, ils semblent offrir une prime d'encouragement à la main assez audacieuse et assez habile pour escamoter la République au profit des souvenirs impériaux.

Devant une telle disposition, rien ne pouvait s'offrir de plus opportun et de plus digne que le discours de M. Berryer. L'illustre orateur a fait, nous l'espérons du moins, le discours de l'avenir. Il a mis fin, par la netteté de ses explications, au parti qu'on prétendait tirer des voyages de Claremont et de Wiesbaden. Lorsque plus tard M. Baroche, mettant en pratique le précepte de Machiavel : *Diviser pour régner*, s'est efforcé d'absoudre Claremont et d'incriminer Wiesbaden, il a échoué tristement dans ses efforts, et M. Thiers, auquel on ne peut dénier du moins le mérite de bien juger une situation, résistant à ces avances qu'on le croyait plus disposé à accepter, a laissé fort spirituellement à d'autres le soin de jeter la discorde dans les rangs de la majorité.

Le discours de M. Berryer a un avantage considérable, c'est celui de ne laisser rien, absolument rien derrière lui. Il discipline et il justifie à la fois l'opinion légitimiste : à la veille d'une épreuve qui doit décider du sort de la France, il est bien permis de marquer d'avance et de préparer le terrain, le seul terrain sur lequel les opinions contraires, mais non subversives, puissent se rencontrer dans un intérêt de concorde et d'union. Quelque idée qu'on se fasse et du caractère et des intentions de l'auguste représentant de la branche aînée, il est un point sur lequel tous les hommes éclairés et de bonne foi devront se mettre d'accord, c'est que le principe de la légitimité a seul désormais assez de force pour maintenir l'ordre, en supportant les conditions d'un gouvernement parlementaire, c'est-à-dire la liberté de la presse et de la tribune, et qu'avec l'habitude désormais invétérée qu'a prise la nation française de jouir de ces libertés mêlées de tant de périls, tout gouvernement qui les supprimerait, fût-il pour un temps soutenu par la lassitude des esprits, n'aboutirait qu'à un despotisme provisoire.

Nous savons donc un gré infini à M. Berryer de ses éloquentes paroles : nous le remercions particulièrement d'avoir rendu un hommage éclatant au ministre que le département des affaires étrangères venait de perdre. M. le général de La Hitte, au milieu de circonstances dont tout le monde peut aujourd'hui apprécier la difficulté, a relevé et soutenu la dignité de notre politique extérieure : portant au milieu des embûches diplomatiques la franchise d'un soldat, il a tenu tête à lord Palmerston dans l'affaire de Grèce, dans celles de Rome et du Piémont, et l'empressement qu'on a mis à se défaire de lui, ne tient pas uniquement peut-être à sa répugnance pour la révocation du général Changarnier. Le langage vraiment indigne des journaux anglais à propos de la crise actuelle, l'encouragement qu'ils donnent à la politique d'aventure, la peinture exagérée qu'ils font de l'impopularité de notre Assemblée nationale, témoignent de l'empressement que met la jalousie britannique à écarter de l'arène des affaires deux hommes qu'elle craint, parce que la France peut les suivre, et parce que l'Europe les admire et les respecte.

Les considérations que nous venons de présenter sont assez graves, je pense, pour réduire à leur juste valeur, et les symptômes et les faits dont quelques bons esprits s'autorisent, pour tirer de ce qui se passe des conclusions différentes des nôtres. Sans doute le président a pour lui une portion considérable de l'opinion conservatrice : d'abord ce qui reste des illusions impériales, y compris les campagnes qui ne s'en soucient plus guère, ensuite les orléanistes qui ne veu-

lent à aucun prix des Bourbons de la branche aînée ; enfin la masse de ceux qui prétendent ne plus bouger à aucun prix et qu'on embaucherait à une révolution de corps de-garde (la pire de toutes), sous prétexte d'immobilité. Cette coalition des vieux rêves, de la rancune et du découragement paraît prendre des proportions assez considérables ; mais, si elle est bruyante, elle n'est guère passionnée, et, à mesure que les motifs qui font de la crise actuelle quelque chose de très-sérieux se produiront au grand jour, on verra diminuer l'espèce de confiance sur laquelle on voudrait s'appuyer pour réduire le parlement à l'impuissance.

Cependant on s'ameute dans les salons, dans les magasins, à la Bourse, et les sophismes ne manquent pas pour justifier ces colères. Ce qu'on exploite en ce moment avec le plus de succès, c'est le terrible mot de *coalition*, vieille arme dont ceux qui ont trouvé le moyen d'être souples sous tous les régimes, se rappellent avoir fait un assez heureux usage. Or ce sont des gens qui voudraient former une coalition permanente qui jettent les hauts cris contre une coalition accidentelle !

Mais d'abord, y a-t-il quelque bon sens à condamner ainsi les coalitions d'une manière absolue ! Ce n'est pas la coalition de 1839 qui a perdu le gouvernement de Louis-Philippe : on voulait s'entendre alors pour résister aux inconvénients qui résultaient du caractère personnel du souverain, et l'on avait bien raison. Le mal qui s'est fait plus tard, c'est quand les hommes qui avaient proclamé la nécessité de s'émanciper de cette influence, la subirent par attachement pour le pouvoir, la subirent plus tyrannique que jamais, parce qu'elle s'imprégnait de l'opiniâtreté de la vieillesse. Cette inconséquence de quelques hommes considérables, a contribué, pour une forte part, à irriter et à égarer l'opinion.

En Angleterre, on a fait plus d'une coalition, et le gouvernement parlementaire, qu'on y comprend, ne s'en porte que mieux. Ici, le pouvoir, chancelant sur sa base, cherchait à s'accrocher à quelque coalition pour se raffermir : M. de Lamartine est venu le premier l'offrir à la gauche ; il a été repoussé de manière à ressentir pour quelque temps le dégoût du pouvoir. M. Baroche a fait des efforts désespérés pour gagner la gauche à la cause du président : vaines tentatives, et qui n'aboutissaient qu'à augmenter les tiraillements de l'Assemblée. La gauche, peu habituée à peser d'une manière décisive sur les délibérations du parlement, s'est rengorgée dans son importance inattendue, et M. le général Cavaignac, redevenu enfin l'organe avoué par l'opinion républicaine, a su caractériser son

vote et celui de ses nouveaux *amis* avec habileté et avec mesure.

Alors il s'est produit un de ces phénomènes, comme la vie parlementaire en montre de temps en temps. Nous supposons trois personnes assises sur les mêmes bancs, habituées à voter ensemble et se consultant, comme d'ordinaire, les unes les autres avant de prendre une résolution. Le premier dit : Je voterai le blâme pur et simple, il faut arrêter, coûte que coûte, les entreprises ; l'autre : Je voterai contre, car il me répugne de m'associer à la Montagne ; le troisième déclare qu'il s'abstiendra. Et voilà précisément ce qui est arrivé. Décomposez les 286, dont on voudrait faire aujourd'hui un parti présidentiel il y en a plus de la moitié qui auraient voté le blâme, pourvu que le nom du général Changarnier, repoussé par la gauche, eût été mentionné dans l'ordre du jour. Si même le général n'eût pas insisté pour qu'on s'abstînt de prononcer son nom, après l'immense gravité des paroles que la veille il avait laissé tomber du haut de la tribune, après la nouvelle ovation que l'Assemblée lui avait décernée, le vote dont on fait tant de bruit n'aurait pas eu lieu. Le lendemain, chacun s'est retrouvé à sa place ; c'est en vain que M. Jules Favre s'évertuait pour défendre l'immunité parlementaire des mauvais payeurs : la vraie majorité s'est reconstituée pour effacer, au moyen d'une résolution pleine de raison et d'énergie, et le mauvais effet produit par la délivrance de M. Mauguin, et l'apparence de coalition qu'avait eue la résolution de l'avant-veille.

Cependant les événements marchent, et le temps ne consent guère à refaire ce qu'il a détruit.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Sur la situation agricole de la Normandie, par M. DE MONTREUIL.

Un de nos collaborateurs et amis, l'honorable M. Alfred de Montreuil, a récemment écrit quelques lettres fort intéressantes sur la situation économique d'une de nos plus belles provinces, la Normandie. Ces lettres n'ont reçu qu'une publicité bien restreinte. Au lieu de les louer, comme nous serions heureux de le faire, nous préferons en placer quelques fragments sous les yeux du lecteur, qui se félicitera lui-même de retrouver le gracieux écrivain de la *Vie de sainte Zite*, et les vues de l'homme politique et expérimenté.

Nous citerons d'abord cette belle page sur l'influence sociale des croyances et des mœurs :

« Ce qui maintient l'aisance dans un pays, ce sont les mœurs, — ce qui maintient les mœurs, c'est le respect des principes héréditaires. Quand on a partout foulé aux pieds les coutumes traditionnelles, exalté l'inconnu, appelé l'indépendance de tout frein un état de force et de dignité, que n'a-t-on pas compromis ! Les principes détruits, il n'est plus resté debout que deux mobiles : la fortune et le plaisir. La fortune, c'est le lot du petit nombre, et l'on se rue sur le plaisir, c'est-à-dire dans le désordre, avec toute l'irritation d'une espérance déçue, avec ce sentiment amer qui cherche l'oubli dans les folles joies, et qui ne trouve que l'abrutissement. En haut, en bas, tant raffiné, tant grossier qu'on imagine, c'est toujours le même fait ! la même profondeur de misère morale, révélant partout l'oubli du devoir ! Or, si le mal, arrivé à son paroxisme, menace non-seulement la société dans sa forme politique, mais les générations dans leur source, n'est-il pas temps d'aviser ? hâtons-nous donc de fortifier ce qui tombe, de raffermir ce qui décline, de rendre du sang à ces veines appauvries, une direction à ces esprits, un sentiment à ces cœurs ! pressons les découvertes de la science afin qu'elle apporte des soulagements à certains travaux qui épuisent la nature ;

mais surtout plaçons le progrès là où il doit être, non dans les mirages trompeurs d'un avenir irréalisable; mais dans ces améliorations positives qui sortent de la conduite morale, de l'esprit de famille, dans cette rectitude de principes qui ne transige pas sur le devoir. Nous cherchons bien loin un remède à la misère, à la souffrance; la politique ne peut le fournir. Tacite disait de nos ancêtres : « Les bonnes mœurs ont plus de pouvoir chez ces peuples, qu'ailleurs les bonnes lois. »....

Voilà pour les philosophes; voici pour les industriels, les commerçants et les agronomes :

« On sait comment la Seine court, s'épanche, abuse follement de ses rives toutes les fois qu'elles sont plates et n'opposent aucune résistance à son parcours. Que si les falaises s'élèvent des deux côtés abruptes et boisées, la Seine s'irrite d'abord, mord les roches, puis s'apaise peu à peu et coule rapide et profonde, offrant alors son sein assoupli aux navires qui la sillonnent sans périls; mais quand elle n'est pas ainsi contrainte, ses vagues capricieuses se fourvoient dans les sables, les creusent où les amoncellent! Le chenal rasait hier Quillebœuf; aujourd'hui les balises vous l'indiquent, il suit la direction opposée vers Tancarville en s'écartant du vieux port. Jamais plus onduleux caprices ne déroutèrent l'habileté des pilotes; aussi des navires se sont perdus là, envasés, ne laissant d'autres vestiges de leur ruine que les mâts qui se dressent au-dessus des sables comme des bras gigantesques implorant la merci du ciel! — C'est donc une belle et utile pensée que celle de canaliser la Seine au moins dans ces passes dangereuses; on lui assurera ainsi un cours régulier et de la profondeur. Trois millions ont été alloués pour ce travail, 120,000 francs restent à dépenser en 1850, on avait à faire vingt mille mètres d'endiguement sur la rive droite; seize mille cinq cents mètres sont terminés, et huit mille trois cents sur la rive gauche où le travail est moins étendu et moins important. On donne trois cents mètres de largeur au canal vers Villequier, au point de départ; le canal s'élargit d'un mètre par cent mètres de parcours, de façon à ce qu'il atteigne en face de Quillebœuf une largeur de quatre cent-cinquante mètres; voici comment s'exécutent ces travaux : une ligne est tracée au moyen de balises. Les bateaux apportent des pierres détachées aux falaises voisines, et venant se ranger sur la ligne des balises, ils les déchargent de manière à ce qu'elles forment une ligne continue dont la base a environ de six à huit mètres, et le sommet un mètre et demi seulement. L'élévation de cette digue est de cinquante centimètres au-dessus des eaux, mais on l'élève au fur et à mesure de la surélévation successive des vases qui se déposent, en dehors du canal, et ainsi elle est maintenue constamment

cinquante centimètres au-dessus des terrains d'alluvions. Aucun mortier n'est employé dans ces digues sèches, elles résistent aux vagues qui se font si fortement sentir sur ces points; elles y résistent parfaitement, et, de plus, le mouvement des eaux les consolide en déposant de la vase dans les interstices : ainsi se forme un tout entièrement compact. La simplicité de ce procédé d'endiguement est vraiment remarquable; nous en félicitâmes le conducteur des travaux, vieil officier polonais, qui se désespérait de voir que le mauvais temps ne nous permît pas d'examiner avec assez de détails ces reprises hardies faites sur le fleuve. Huit cents ouvriers sont employés aux travaux, et seize mille hectares de prairies rendues à l'agriculture doivent couronner leur succès.

« Le gouvernement fait les frais de ce travail; rentrera-t-il dans les terrains reconquis? C'est une question qui s'agite, et il est évident qu'une loi devra intervenir à cet égard : si les riverains faisaient la digue à leurs risques et périls, ils profiteraient seuls des relais abandonnés par le fleuve; mais est-il juste qu'ils en profitent sans bourse délier? Non : il y a là toutefois une question fort délicate, et l'on ne doute pas qu'une transaction ne sauvegarde à la fois et les droits de la propriété privée et ceux de l'État.

« La Seine dans les basses eaux conservait à peine un mètre cinquante centimètres de profondeur, c'était complétement insuffisant pour les navires du plus médiocre tonnage; l'endiguement lui maintient déjà quatre mètres cinquante centimètres et la force du flot nettoie le chenal en balayant les sables qui viennent l'engorger. Rouen, blessé dans ses intérêts par le chemin de fer, resté ville manufacturière et cessant d'être ville d'entrepôt, espère beaucoup de l'endiguement : c'est sa dernière ressource pour disputer au Havre le monopole qu'il convoite. Déjà, dans la question des magasins d'entrepôt, Rouen vient d'obtenir qu'ils ne soient point dépendants de la gare du Havre, et que la ville soit contrainte de les construire sur les terrains acquis depuis plus de cinq années par l'État, moyennant plus de 3 millions. Ces terrains permettront à la voie d'eau d'entrer en lutte avec la voie de terre, et le cabotage pourra ainsi approvisionner Rouen et lui conserver quelque chose de son ancienne importance comme port de Paris. Toutefois le commerce a modifié ses constructions depuis plusieurs années; au lieu de navires de 300, 400 et 600 tonneaux il n'opère plus, au long cours, que sur un tonnage double d'importance. Les navires en construction dans tout le pays, et particulièrement les navires Américains, jaugent jusqu'à 1,200 tonneaux.

« La canalisation de la Seine, quel que soit le succès des travaux actuels, ne permettra jamais la navigation d'un bâtiment d'un tel tonnage.

Rouen sera réduit à recevoir de seconde main, ou à ne profiter que du cabotage et des rares navires de petite dimension qui tiendront encore le long cours ; n'importe, il n'en résulte pas moins que l'endiguement de la Seine maintient une communication utile, conserve des services maritimes importants, permet que la ville de Rouen voie encore ses quais chargés de navires, et rend à l'agriculture seize mille hectares de terrains d'alluvions qui deviendront en peu d'années une conquête pour elle....... »

« La plaine de Goderville où le concours provincial devait avoir lieu est très-riche en produits ; sa culture soignée rappelle la Flandre. Le sol, quoique léger, est profond et gras ; il convient merveilleusement aux plantes oléagineuses. On y remarque, en effet, de beaux champs de colza. Comme cette culture effrite la terre, on la maintient dans de certaines proportions fixées par les baux, et elle ne revient que tous les sept ou huit ans dans le même terrain. Les fumures sont suivies avec soin. Beaucoup de maisons à Goderville ont près d'elles un baquet, qui indique suffisamment que les cultivateurs tiennent à ne rien perdre de ce qui peut fertiliser le sol. On répand ces baquets sur les fumiers, chaque jour, ou bien on transporte leur contenu dans des tonneaux d'arrosement. Les fumiers sont généralement placés près de bâtiments ou de grands arbres qui les abritent, et qui s'opposent ainsi à la déperdition de leurs principes fertilisants. Je suppose, d'après cela, que des réservoirs existent dans les fermes et reçoivent le purin des étables : il y en a toujours en Belgique, en Flandre, partout où l'on comprend l'importance de cet engrais. Les céréales étaient belles et n'avaient pas souffert de la sécheresse. Les froments n'ont point la vigueur de ceux du Vexin ; ils annoncent des terres légères. Les épis ne paraissaient pas avoir beaucoup de poids, et je suis convaincu que le grain manque de cette rondeur et de cette transparence que l'on remarque dans celui qui croît dans nos plaines élevées chargées de silex. Du reste, ce qui distingue la culture de l'arrondissement du Havre, de ce côté du moins, c'est la bonne succession des cultures ; c'est l'habileté avec laquelle les laboureurs traitent la terre : ils lui demandent beaucoup et ne l'épuisent pas. Ainsi, point de jachères, ou si peu, qu'on voit bien qu'elles sont là pour les transports du fumier et pour l'extirpation complète des mauvaises herbes. Les jachères sont l'exception ; mais aussi force cultures en vert : récoltes pour les troupeaux, récoltes pour être enfouies au moment de la floraison, afin de suppléer au fumier, ou de réparer par une demi-fumure les pertes du sol. Dès que la moisson des froments est faite, on ouvre légèrement la terre et l'on y jette soit de la graine de rabette, soit du sarrazin. Les troupeaux pâturent la première de ces récoltes ; les

moutons creusent le sommet de la racine, y forment comme un dé. Voilà des milliers de récipients pour leurs urines; elles s'infiltrent ainsi; les racines s'échauffent, se pourrissent et forment un excellent compost. Quant au sarrazin, on ne le pâture pas ordinairement; mais il est enfoui sans miséricorde, et le printemps suivant vous avez une terre meuble, enrichie, propre à recevoir la semence que vous voudrez lui confier. Au surplus, les jachères ont peu d'utilité pour la conduite des fumiers dans cette contrée, parce que le sol étant léger et naturellement divisé, exige des fumiers gras et faits; on ne les transporte donc que deux fois par an.

« On sème peu ou point en ligne. Il a été beaucoup question des semoirs; on a généralement reconnu, et ils avaient parmi nos agronomes de chauds partisans, que les semoirs pouvaient convenir dans les petites exploitations, mais qu'ils n'activaient pas assez la besogne pour être employés dans les grandes. La nécessité d'emblaver les terres en peu de jours, les soins que leur emploi exige (les conduits s'engagent par suite du chaulage), tels sont les motifs par lesquels on les repoussait quand l'anglais Tull les inventa, et qu'on leur oppose encore, malgré les perfectionnements apportés à leur confection.

« Encore un mot sur les jachères : la question est si importante, et l'on use si indiscrètement de la terre depuis leur suppression!... En exigeant successivement plusieurs céréales de la meilleure terre, on compromet l'avenir, on tue la poule aux œufs d'or! L'avidité mal entendue, qui engage même à mettre blé sur blé, peut seule agir ainsi. Les sucs nourriciers du sol s'épuisent par une telle culture. Les tiges grêles des céréales n'empruntent presque aucune nourriture à l'air; elles tirent tout de la terre. Pour que le sol répare ses pertes, le fumier seul ne suffit pas; il faut que la terre labourée, brisée, présentant ses molécules à l'air, puise dans l'atmosphère les gaz fertilisants, qu'elle se les assimile et les incorpore ensuite aux plantes qui vont la couvrir. Le fumier déposé dans son sein, comme dans un laboratoire, aide et contribue à ce travail de la nature. Que si vous faites succéder aux céréales une récolte légumineuse-fourragère, vous opérez d'une autre manière, mais presque dans le même sens. De larges feuilles couvrent le sol; des racines pivotantes le fouillent; les feuilles maintiennent l'humidité, fixent les gaz, s'en nourrissent, déposent des débris végétaux qui, chargés de richesses, rendent au terrain plus qu'il ne lui avait été demandé. Cette prairie artificielle vient-elle à être rompue, vous y portez du fumier, ou si vous n'en avez pas, vous enfouissez sa seconde coupe, ébroutée non pâturée, et vous avez ainsi fait une jachère couverte, réparatrice, qui vous permet plus de bestiaux et qui vous donne par conséquent plus d'engrais.

« Sans doute certaines terres compactes, dures, sans pénétrabilité, exigent la jachère, les fréquents, les profonds labours. Il faut que l'hiver les fasse jouer, que la neige les pénètre, que le dégel les brise, et que leurs pores, ouverts à toutes les influences de l'air, en reçoivent bon gré mal gré les bienfaits. Il faut que des fumiers frais et longs les maintiennent suffisamment friables et divisées; mais on raisonnait sur la culture alterne dans l'hypothèse de terres franches et meubles, non sur les règles particulières que l'expérience indique dans la culture des terres dont nous parlons en ce moment.

« Loi générale : cultures alternées; remplacement des récoltes épuisantes par des récoltes réparatrices; jachères couvertes. Si les cultures destinées aux troupeaux succèdent à celles que nous absorbons, la terre enrichie répondra abondamment à nos soins. Imitons, à cet égard, et nos provinces les plus avancées et nos rivaux les Anglais, dont le sol à base calcaire est moins bon que le nôtre. M. de Gasparin prétend qu'en France les récoltes épuisantes sont aux récoltes fertilisantes comme dix-neuf est à six; cette proportion est presque renversée de l'autre côté du détroit. De là les fourrages abondants, les nombreux bestiaux et la rente prodigieuse du froment en Angleterre.

« Le rendement moyen de l'arrondissement du Havre est d'un peu plus de dix pour un. . . . .

. . . .

« Oui, à la vue de ces richesses agricoles et industrielles que nous admirions depuis trois jours, nous étions tous saisis d'une seule, d'une même pensée. C'est qu'une nation où tant d'éléments de prospérité existent, où l'on n'a qu'à frapper le front de la main pour en faire jaillir des lumières, le sol du pied pour en faire surgir des moissons; c'est qu'une telle nation n'a qu'à rester unie pour effacer à l'instant les traces de ses malheurs passés, et pour fonder sur la vertu et sur le travail le monument impérissable de sa gloire. »

Alfred DE MONTREUIL.

Histoire de l'Assemblée constituante, par J.-B. DEGALMER[1].

Tout se renouvelle et rien ne finit, dit un ancien. C'est particulièrement vrai des révolutions, où ce qui se produit dans le présent est une certaine contrefaçon du passé qui sera imitée dans l'avenir. Quoique les faits, après leur accomplissement, laissent apercevoir les moyens par où ils auraient pu être empêchés ou atténués, cette révélation est non-

[1] 2 vol. in-8°. Paris, chez Poussielgue-Rusand; Lyon, chez Pélagaud et comp.

avenue pour le grand nombre : il reprend les mêmes voies pour aboutir aux mêmes catastrophes. Egalement, personne n'ignore qu'il y a dans les choses une force secrète qui les entraîne au-delà du but fixé par la pensée et la volonté humaine ; néanmoins cette vérité d'expérience n'ôte pas aux assembleurs de nuages le ridicule espoir de gouverner la tempête déchaînée par leurs soins ; elle n'ôte pas au peuple sa robuste confiance dans les promesses de repos et de félicité dont ses flatteurs le bercent avec hypocrisie. Ainsi les fautes se suivent et les calamités s'appellent ; s'il y a quelque amendement, on doit en savoir gré surtout aux circonstances qui se montrent moins ingrates, car, pour la sagesse humaine, elle est presque toujours aussi courte.

Mais plus il est difficile de corriger les hommes, plus il faut leur rappeler avec insistance la leçon des événements : à force d'entendre dire comment les sociétés se perdent, ils finiront peut-être par chercher à savoir comment elles se sauvent. Sous ce rapport, les dernières années du XVIIIe siècle méritent surtout d'être citées et étudiées. C'est la conviction de M. Degalmer : il a voulu placer sous les yeux de ses contemporains une partie des enseignements que nous a légués cette mémorable époque, et il a écrit avec impartialité l'histoire de l'Assemblée constituante.

L'auteur n'appartient pas à cette école prétentieuse qui, se hâtant de généraliser des observations incomplètes, fait entrer, bon gré, mal gré, tous les événements dans le cadre de quelque formule sacramentelle, et qui trompée par son propre artifice, s'imagine avoir surpris le secret de la Providence et la loi des évolutions humanitaires. Il n'appartient pas non plus à cette autre école, que je nommerai pittoresque, et qui, du vague où elle rêve habituellement, descend au milieu des réalités et du positif, non pour dépouiller et reproduire, avec toute la fidélité nécessaire, de poudreux manuscrits et la prose des documents officiels, fi donc ! mais pour peindre des portraits de fantaisie et des événements vus à distance, pour ménager, dans ses tableaux, les plus surprenants effets de perspective, à l'aide d'un style ample et vaporeux. Avec moins d'ambition, M. Degalmer a des inspirations plus sages. Il reproduit les faits dans leur nudité ; il les caractérise brièvement, à mesure qu'ils passent sous son regard ; il s'applique à les juger d'après les règles de la morale. Sa sentence est ferme, mais point empreinte de fiel. Il explique et justifie, dans tout son livre, l'épigraphe qu'il lui a donnée : « La Révolution française a été le crime d'un grand nombre et la faute de tous. » Il est difficile qu'en accomplissant ce rôle de grand justicier, et en signalant les torts de chacun, M. Degalmer ne déplaise pas à plusieurs ; mais, on ne peut le nier, ses jugements sont dictés par un grand désir de conciliation, et son récit est d'un fidèle historien.

Les actes de l'Assemblée constituante sont trop connus, au moins dans leur ensemble, pour que nous ayons à présenter ici l'analyse du travail de M. Degalmer. On a fait et refait souvent l'histoire et la philosophie

de cette courte et redoutable période où des mains présomptueuses ont séparé si profondément l'un de l'autre le passé et l'avenir de la France, que de grands intérêts et de grands droits y ont péri d'une manière lamentable, au milieu des larmes et des flots de sang. Le temps n'a pu encore cicatriser toutes les plaies, ni mettre quelque oubli dans les cœurs, et, il faut le dire, les circonstances semblent prendre à tâche de multiplier parmi nous les divisions et de ranimer périodiquement l'antagonisme des partis. Il en résulte que les faits accomplis en 1789 et renfermant en eux-mêmes l'origine et la raison d'être de nos modernes institutions et de la situation qui s'y rattache, sont le point où convergent les plus graves études, et d'où partent les appréciations les plus diverses. Ce que M. Degalmer a recommencé après beaucoup d'autres, beaucoup d'autres le recommenceront après lui, avec des vues plus ou moins contraires. Toutes ces œuvres diffèrent surtout par la pensée qui les anime, et c'est par là qu'il faut les envisager pour les connaître véritablement.

Que la Révolution française ait été le crime d'un grand nombre et la faute de tous, comme le dit M. Degalmer, c'est ce que la lecture de son livre fait comprendre et admettre. Cependant l'auteur se montre, en somme, moins rigoureux qu'il ne nous conviendrait de l'être à l'égard des démolisseurs de 1789. Personne plus que nous n'approuve, en principe, l'abolition du servage, l'émancipation des paysans, l'extinction des priviléges odieux ou mal justifiés; personne plus que nous n'applaudit aux réformes dont notre état social peut, en fait, se glorifier quand on le compare, sous certains rapports, à l'ordre de choses vaincu et aboli, vers la fin du XVIIIe siècle. Mais, entre le principe qui est pur et le fait qui est avantageux, il y a le moyen d'exécution qui, abandonné aux libres conseils de l'homme, se revêt de moralité, et par son caractère honnête ou criminel, provoque l'éloge ou le blâme. Il faut juger les hommes, non-seulement par la doctrine professée et par le résultat obtenu, mais encore et surtout par le caractère moral des moyens employés; le talent et le succès n'affranchissent pas de cette règle : ils ne rendent vraiment digne de louange et d'admiration que par l'usage qu'on en fait. Or, dans l'espèce, et en ce qui concerne l'Assemblée constituante, les principales mesures sous lesquelles succomba la monarchie sont empreintes d'un mépris des lois existantes, d'une injustice et d'une immoralité qui eussent conduit aux galères ou à la potence un homme coupable de pareils attentats, et qui, sans doute, y eussent conduit la moitié de ces novateurs factieux, si le pouvoir se fût trouvé dans des mains énergiques. En vérité, a-t-on perdu le sens du vrai et du juste pour souscrire aux éloges intempérants que des plumes faciles ont décernés à l'œuvre de 1789? Comment vous plaignez-vous de la violence d'aujourd'hui, vous qui ne désavouez pas la violence d'hier? La force et la spoliation, célébrées parce qu'elles vous ont servi, ne seraient-elles infâmes qu'autant qu'elles menacent de vous nuire? Si

la fin justifie les moyens, vous n'avez rien à répondre à la plus redoutable partie de vos adversaires qui, marchant sur vos traces, prétendent arriver au juste en passant par l'utile ; sinon vous n'avez rien à répondre à cette autre portion qui, vous laissant par nécessité politique le bénéfice des faits accomplis, vous reproche de les glorifier follement comme une illustre source de votre fortune et de vos droits. Dernièrement encore, du haut de la tribune, un homme qui pourrait être nommé juge très compétent, s'il avait une doctrine, adressait l'épithète de grande à la Constituante de 1789. Il est vrai que c'était une manière de vengeance exercée contre la Constituante de 1848 ; mais c'est bien aussi l'opinion de l'orateur et celle d'une foule d'esprits qui seraient bien en peine de la motiver raisonnablement.

Comme assemblée politique, la Constituante de 89 mériterait un autre nom que celui qu'elle porte. Elle commit une grande faute en même temps qu'un grand crime : ce fut de briser avec un entrain puéril des institutions qui abritaient vingt-trois millions d'hommes, sans leur ouvrir un refuge où ils pussent attendre en sûreté des législateurs plus réfléchis. Elle ne réforma pas, elle démolit : sous sa main, les liens qui tenaient en faisceau toutes les forces vives du pays, furent dissous et rompus ; elle abaissa et rendit désormais impossible, non-seulement la royauté, mais tout exercice du commandement ; elle démoralisa l'armée, et créa cette particulière espèce d'anarchie qu'on appelle garde nationale. Elle porta la ruine dans les finances de l'Etat et dans les fortunes particulières, elle inaugura solennellement la spoliation, elle déchira l'Eglise par un schisme stupide. En se retirant pour faire place à l'Assemblée législative, où ne devaient figurer que des hommes nouveaux, elle laissa une Constitution impraticable, le désordre et l'incohérence installés partout, le sol de la France pour longtemps ébranlé, et la voie ouverte à des innovations désastreuses et à des maux incalculables. Vraiment, si c'est là du génie et de la grandeur, les esprits droits et les honnêtes gens n'ont qu'une obligation à remplir : c'est de se passer de l'une et de l'autre.

Comme assemblée délibérante, la Constituante de 89 fut insolente devant un pouvoir qui ne savait pas être ferme ; elle fut lâche et sans dignité devant la violence. Elle fit peser sur le pouvoir exécutif et laissa peser sur elle-même l'absurde et vile influence des clubs. Infidèle à son mandat, infidèle aux lois de l'éternelle justice, presque tous ses actes furent entachés d'illégalité ou d'improbité : elle dépassa ses pouvoirs et foula aux pieds la morale. Lorsqu'elle eut mis la royauté en tutelle, et par suite, laissé le brigandage s'organiser sur tous les points de la France, elle entendit avec un déplorable sang-froid l'apologie des scènes de meurtre, d'incendie et de pillage, où coulaient le sang et les larmes de citoyens français. A part les saturnales de la Convention, y a-t-il quelque chose de plus hideux que cette séance de Versailles, où les constituants accueillirent, avec des marques de fraternité immondes, Maillard et ses

acolytes souillant de la boue de leur renommée le sanctuaire de la législature? Que dire encore de cette autre séance où les représentants d'un grand peuple reçurent avec gravité la ridicule ambassade qui, par l'organe de je ne sais quel philosophe prussien, débita quelque chose comme la harangue avinée d'un jongleur! Pour moi, je vois bien la place que ces hommes doivent occuper dans l'opinion de la postérité; mais quand je les entends nommer grands, je vois que la postérité n'est pas encore levée pour eux.

La morale du livre de M. Degalmer, la conclusion que laisse dans l'esprit cette histoire de 1789, c'est que, là comme ailleurs, alors comme toujours, les plus ardents novateurs sont remarquables par l'immoralité, l'hypocrisie et, au besoin, par la cruauté, tandis que les honnêtes gens, faibles et irrésolus, perdent le bénéfice de leurs principes par l'hésitation des conseils et la mollesse des actes. On s'en va criant de toutes parts : l'union! l'union! et chacun veut qu'elle s'accomplisse sur le terrain de ses idées propres et dans le cercle de ses sympathies personnelles. C'est ainsi qu'il y a soixante ans, le patriotisme inintelligent des uns abandonna la France à des meneurs forcenés, l'ineptie et la férocité des autres franchissant toute barrière et souillant notre histoire d'une tache indélébile. C'est ainsi que s'appellent et se suivent les prétentions blessantes et les hardiesses révolutionnaires qui y répondent, le culte insensé des utopies et le sacrifice qu'on leur fait d'institutions éprouvées, la destruction introduite avec une sauvage imprévoyance là où il suffisait d'apporter quelques réformes, l'anarchie passant des idées dans les lois et dans les faits, les droits méconnus, les nobles croyances insultées, les traditions abolies, l'abîme creusé sous les pas de France, les choses et les hommes, les fortunes et les têtes qui y tombent en vain pour le combler. Certes, ces enseignements, écrits avec des larmes issues de cœurs d'où le nôtre est sorti, avec un sang auquel le sang de nos veines n'est pas étranger, ces enseignements sont assez précieux pour qu'on les écoute, qu'on les retienne et qu'on en profite.

G. Darboy.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



CARACTÈRE ET DÉCLIN DE L'ANGLICANISME[1].

Tendimus in Latium. Quelque soit le résultat prochain de l'acte qui vient de reconstituer la hiérarchie ecclésiastique dans la Grande-Bretagne, il est permis de croire que l'avenir ne trahira pas les espérances ni les vœux des catholiques au sujet de ce grand et noble pays. L'agitation populaire peut croître encore et prendre, sous des mains intéressées au trouble, une attitude formidable; mais l'appel fait au bon sens et à la raison du public finira par être entendu, le respect que nos voisins se vantent de professer en toute rencontre pour ce qui est le droit et la justice, ne manquera pas d'exercer ici son empire, et sans doute leurs traditions nationales de liberté prévaudront, secourues au besoin par l'opinion de l'Europe. C'est pourquoi le mouvement qui entraîne la Grande-Bretagne vers la vieille foi du missionnaire Augustin et du bon roi Ethelbert, fût-il quelque temps ralenti et comme suspendu par des mesures de rigueur, ce mouvement ne sera point étouffé : ce qu'on lui ferait perdre en quelques

[1] Les documents les plus complets qui aient paru en France sur la crise où l'anglicanisme se trouve engagé depuis quelques années, nous les devons à Mgr Wiseman, aujourd'hui cardinal-archevêque de Westminster, et à M. Jules Gondon. Les écrits polémiques du savant cardinal ont été réunis par M. l'abbé Migne dans sa belle publication qui a pour titre : *Démonstrations évangéliques.* 18 vol. in-4°. L'ouvrage de M. Jules Gondon est plus spécialement historique; il a pour titre : *Du mouvement religieux en Angleterre.* 1 vol. in-8°. Paris, chez Sagnier et Bray. C'est un livre nécessaire à ceux qui veulent connaître l'origine et suivre le développement de cette agitation religieuse qui travaille l'Angleterre et qui a récemment provoqué une réaction si étrange et si désespérée.

années, plus tard il le regagnerait dans le seul intervalle d'un jour.

En effet, l'œuvre schismatique d'Henri VIII conserve un germe de vérité catholique que la compression a gêné dans son développement, mais qu'elle n'a pu détruire. La compression a reculé graduellement devant l'universel esprit de tolérance qui s'est installé dans les sociétés modernes par l'action de causes nombreuses et diverses; dès lors le germe de vérité catholique s'est fait place au soleil ; sous la solidité factice de l'Eglise officielle, il a déployé ses forces et poussé au loin la vigueur irréprimable de ses racines. On peut donc dire que le triomphe du catholicisme en Angleterre est assuré désormais. S'il se produit des difficultés pratiques, ce sera une question de temps ; mais ce n'est plus une question de principe : le droit est placé hors d'atteinte. La violence galvaniserait pour quelques jours le système qui s'en va, sans diminuer la vitalité de la religion qui revient.

En se détachant de Rome, l'église d'Angleterre a retenu quelque chose de puissant et de bon par où elle a duré jusqu'à ce jour ; mais elle a tiré aussi de son origine quelque chose d'infirme et de mauvais par où elle est travaillée intérieurement et entraînée à sa ruine. Encore bien que par l'organe de ses membres les plus réfléchis, il refuse de se nommer protestant, l'anglicanisme se rattache au même principe originel que les autres églises de la Réforme ; voilà sa faiblesse, et elle est mortelle. Toutefois, il diffère de ces églises, parce que, seul entre toutes, il a gardé une certaine constitution hiérarchique et quelque respect pour la tradition ; voilà sa force, mais elle est considérablement empêchée ; car sa hiérarchie est décapitée : on n'y voit en haut qu'un chef laïque ne pouvant transmettre des pouvoirs spirituels qu'il n'a pas ; sa tradition est incomplète : on n'y trouve ni règle fixe, ni interprète suffisamment autorisé. Mélange d'éléments disparates, l'anglicanisme est donc un système de religion pondérée où l'on a voulu introduire les franchises de l'indépendance protestante, en tâchant de conserver le bénéfice de l'autorité catholique ; il tient à peu près parmi les diverses formes des sociétés religieuses la même place que la monarchie tempérée parmi les diverses formes des sociétés politiques.

Nous n'avons point à relever ici tous les vices d'une combinaison qui transporte la théorie élastique du juste-milieu dans le domaine de

la vérité absolue, et qui met à la base d'une religion ce quelque chose de conventionnel et de fictif qui est au fond des institutions humaines. Il nous suffira d'observer que, de toutes les créations de la réforme, nulle n'a déployé aussi peu de logique, ni autant d'arbitraire que l'église anglicane; nulle n'a fait un *Credo* si poltron et ne l'a imposé d'une manière plus violente et plus barbare. Son origine, sa formule légale ou ses trente-neuf articles, sa vie habituelle ou son gouvernement, tout cela est marqué d'un singulier cachet d'hésitation et de caprice, et néanmoins de brutalité décidée et de persistance apparente.

On s'y prend à trois fois, sous Henri VIII, Edouard VI et Elisabeth, pour achever cette œuvre bâtarde qui a nom l'anglicanisme et qui aboutit à placer la doctrine, l'administration des sacrements et la puissance spirituelle dans les mains des parlements et des rois. Henri VIII se déclare chef souverain de l'église d'Angleterre et défend de reconnaître une autre autorité que la sienne, au spirituel comme au temporel; mais il ne touche pas au reste de la doctrine catholique, ni aux formes du culte. Plus tard, sous le règne d'Edouard VI, le parlement décide qu'on réformera la discipline et le culte; on accueille les erreurs zwingliennes, sans arrêter cependant d'une façon définitive le formulaire de la doctrine nationale. Elisabeth y met plus de résolution: après avoir fait effacer les vestiges laissés par la catholique Marie, elle s'occupe du symbole de la croyance anglaise, et une manière de synode dresse en trente-neuf articles la profession de foi qui est restée jusqu'à ce jour l'étendard de l'orthodoxie britannique.

Or, quoi de plus téméraire et de plus vulnérable que toute cette entreprise? Je conçois le protestantisme allemand et français: s'il place la Bible entre les mains de tous, comme la seule source des vérités religieuses, c'est en disant que tous ont le degré d'inspiration nécessaire pour l'entendre; s'il leur accorde le droit de fixer leur foi, il proclame en même temps que le pouvoir spirituel émane de la communauté. C'est radical; mais, une fois le point départ admis, c'est logique. L'anglicanisme, au contraire, présente de toute part incohérences et contradictions. Il ne tient pas pour authentiques tous les livres de la Sainte-Ecriture, comme s'il n'avait pas reçu de la même autorité, c'est-à-dire de l'ancienne Eglise, ceux qu'il conserve et ceux qu'il rejette! et comme si ses fondateurs avaient

le droit de se mettre entre la conscience individuelle et Dieu pour déterminer quels écrits portent le sceau de l'inspiration sacrée! L'infaillibilité qu'il dénie aux papes et aux conciles, l'anglicanisme la confisque à son profit, car il édicte dès l'origine et il applique avec une persistance affreuse les peines les plus cruelles contre les catholiques et les presbytériens, contre tout homme qui prend au sérieux la doctrine si vantée de la liberté religieuse et les déclamations des réformateurs touchant l'affranchissement des âmes. Ce qui n'est pas contenu dans les Ecritures ne vient ni du Christ, ni des apôtres, et n'est pas nécessaire au salut, dit l'anglicanisme qui, par là même, nie implicitement la valeur de la tradition ; cela ne l'empêche pas de recevoir les trois symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase, et d'appeler en témoignage, quand il y va de son intérêt, les Pères des cinq premiers siècles [1]. L'anglicanisme prononce que les conciles même généraux peuvent se tromper et se sont trompés en effet; et néanmoins il accepte et soutient les quatre premiers conciles, sous ce prétexte qu'ils ont été confirmés par les assemblées du royaume, reconnaissant ainsi au parlement cette étrange prérogative d'exiger, je ne dis pas seulement l'obéissance extérieure, mais bien l'adhésion de l'esprit à la sentence doctrinale de juges qui peuvent errer et qui ont erré en effet [2]. En vérité, il est difficile de se contredire plus carrément et d'insulter avec une impudence plus ouverte aux principes élémentaires du Christianisme et de la logique.

Mais rappelons encore cet article capital où l'on dispose que le roi d'Angleterre est investi d'une autorité suprême sur tous ses sujets; que tous, même les ecclésiastiques, doivent lui être soumis dans toutes les causes; qu'il n'est soumis lui-même à aucune juridiction étrangère, et que le Pape, en particulier, n'a sur la Grande-Bretagne aucune juridiction ni autorité ecclésiastique ou spirituelle. On ajoute, il est vrai, qu'on ne prétend pas attribuer au prince l'administration de la parole de Dieu, ni des sacrements [3]; mais qu'importe, puisqu'on lui attribue le privilége de conférer et d'enlever à qui bon lui semble, d'étendre ou de restreindre, quand il le juge convenable, le

[1] *Confession de foi*, art. 7 et 8. — *Regni Angliæ sub imperio reginæ Elisabethæ religio et gubernatio ecclesiastica*, part. I, c. 4. Londini, 1719.

[2] *Confess. de foi*, art. 21. — *Regni Angliæ, etc.*, part. I, c. 4. — De Maistre, *Du Pape*, liv. IV.

[3] *Confess. de foi*, art. 37. *Regni Angliæ, etc.*, part. II, c. 1.

droit de faire cette administration? N'est-ce pas là constituer une vraie papauté laïque[1]? Il est vrai encore, les anglicans ne s'accordent pas sur la définition, ni par conséquent sur l'étendue de la suprématie royale : ainsi, dans leur récente Adresse à la reine, les vingt-huit évêques de l'établissement n'ont pas su dire au juste ce qu'est leur pape féminin. Trois variantes ont paru : dans la première, la reine est nommée chef de l'Eglise; dans la seconde, on dit qu'elle en est le gouverneur suprême; dans la dernière, on la déclare investie du principal commandement ou gouvernement de tous les domaines de l'Etat, tant pour l'ecclésiastique que pour le civil[2]. Mais si le droit est obscur et ambigu, le fait est clair et bien déterminé, et le voici : dans la Grande-Bretagne, les matières ecclésiastiques sont réglées en définitive par une autorité suprême qui n'est point l'épiscopat. Ceux qui voudraient le nier ou le mettre en doute n'ont qu'à se rappeler la récente affaire de M. Gorham, coupable d'hérésie au premier chef, et néanmoins protégé contre la juste sévérité de son évêque, et maintenu dans son poste par le pouvoir civil. Ils n'ont qu'à se rappeler quelques-unes des harangues, motions, lettres et adresses qui se portent d'une manière si bruyante au secours de l'anglicanisme depuis deux ou trois mois : par exemple, les prétentions de lord J. Russell dans sa lettre à l'évêque de Durham; la motion du comte de Clancarty, qui demande « une formule de serment précisant bien la suprématie de la reine comme chef et source de toute juridiction civile et ecclésiastique dans le royaume »[3]; l'adresse de l'université d'Oxford, présentée par le duc de Wellington et reconnaissant la reine Victoria « comme étant, après Dieu, le seul chef suprême dans le royaume et les autres possessions de la Grande-Bretagne, tant en matière spirituelle et ecclésiastique qu'en matière temporelle[4]. » Tel est donc le sens de l'agitation imprimée à la multitude; telle est par conséquent la doctrine professée ou acceptée par les Anglais en général touchant la suprématie de leur chef politique.

[1] Bossuet, *Hist. des Variations,* liv. VII. « Cette doctrine, dit-il, se détruit par son propre excès. »

[2] Ce fait est cité par le cardinal Wiseman dans un discours que rapportait le *Morning-Chronicle,* 14 déc.

[3] Voir *l'Univers* du 21 décembre.

[4] Voir *l'Univers* du 24 déc. où l'*Adresse* des universités de Cambridge et d'Oxford est relatée.

Or, est-il possible de prendre autrement qu'en pitié toute cette théologie de contrebande gravement déployée par des hommes d'État qui semblent ignorer le premier mot des questions religieuses? Et que penser d'une nation réputée intelligente qui se lève en masse pour applaudir à ce Christianisme hybride et le ratifier avec une solennité bouffonne et des démonstrations carnavalesques? Est-ce jonglerie politique ou fétichisme ignare? Car enfin de deux choses l'une : ou bien la hiérarchie est d'institution humaine, et alors l'œuvre d'Henri VIII qui se donne comme la continuation de celle du Christ et comme la pure application des principes chrétiens, cette œuvre se trouve réduite aux proportions d'une infâme imposture ; le pouvoir spirituel que s'arrogent les rois d'Angleterre est une tyrannie insolente également réprouvée, au nom de l'Evangile et de la dignité humaine, par les catholiques comme par les puritains ; l'épiscopat anglican est parfaitement ridicule quand il parle de ses droits divins et qu'il prétend se rattacher aux apôtres; le peuple anglais se laisse jouer et avilir, puisqu'on exerce impunément sur lui, comme venant du ciel, une autorité qui prend sa source dans l'hypocrisie de quelques scélérats. Ou bien la hiérarchie ecclésiastique est d'institution divine, et alors, dans les principes de l'anglicanisme, il faut prouver par l'Ecriture que les rois en général et les rois d'Angleterre en particulier sont établis de Dieu chefs spirituels de leurs peuples : ce qui reviendrait à dire que, depuis l'apparition de l'Evangile, tous les princes chrétiens, excepté les successeurs d'Henri VIII, ont gravement enfreint la loi divine, et que jamais l'Eglise n'a été régulièrement constituée, si ce n'est dans la Grande-Bretagne et la Russie, et encore il y a seulement quelques siècles. Je sais que les anglicans croient échapper à cette conséquence en disant que leur Eglise, comme les autres communions chrétiennes, est *une branche de l'Eglise catholique*, c'est l'expression dont ils se servent. Mais il n'y a là qu'un sophisme puéril : où est le corps de l'arbre, quand on ne nous montre que des branches? Et comment ces branches peuvent-elles former un tout, lorsqu'au lieu d'adhérer ensemble à un tronc commun, elles sont éparses, et sans lien visible et complètement isolées?

Je pourrais observer d'abord que l'anglicanisme est bien modeste quand il consent à ne passer que pour une seule branche : il lui est permis de nourrir des prétentions beaucoup plus superbes ; car on n'a pas oublié sans doute cette séance de la Chambre haute où, dans

le mois de mai 1840, un débat s'ouvrit sur la question de savoir si le clergé lui-même tenait pour vrais les trente-neuf articles. Un évêque assura que tous les membres du clergé y croyaient ; un autre, qu'ils n'y croyaient nullement ; un troisième, que le formulaire d'Elisabeth était inacceptable ; un quatrième, que les gens sensés le souscrivaient, en réservant leur droit d'examen et de contrôle. Que serait-ce donc si les 18,000 ministres de l'Eglise officielle eussent dû s'expliquer sur ce point ? Mais en admettant par pure hypothèse que tous ces rameaux si radicalement divisés fassent une seule branche et que l'anglicanisme soit un, je me demande comment il forme unité avec les autres Eglises chrétiennes. Est-ce donc chose identique, ou différence insignifiante de déclarer avec les presbytériens que l'Eglise est totalement indépendante de l'Etat, ou bien avec les épiscopaux qu'elle ne l'est pas du tout ? Car y a-t-il rien de plus contradictoire, quant aux principes constitutifs, que les deux églises d'Ecosse et d'Angleterre qui se touchent géographiquement ? En outre, quelle espèce d'homogénéité trouve-t-on entre l'anglicanisme et toutes les sectes du Royaume-Uni, quakers, herrnhüters, méthodistes, sociniens, brownistes, sans compter les fractions de ces fractions ? Est-ce que les anglicans sont en communion avec les calvinistes de la Suisse, avec les luthériens de Berlin, malgré ce quelque chose d'anglo-prussien qui s'intitule, depuis huit ou neuf ans, évêque de Jérusalem ? Est-ce que les graves théologiens de l'établissement n'éprouvent aucune peine à concilier la théorie pacifique des branches avec le cri hostile : *no popery !* et avec les sauvages et ignobles scènes récemment encouragées et provoquées par eux contre le catholicisme, qui tient sans doute assez de place sur terre pour que l'œil le plus anglican le regarde au moins comme une branche de l'Eglise chrétienne ?

Ainsi donc, à en juger par la pratique, l'anglicanisme est un système qui prétend admettre et à la fois réprouver, exclure et en même temps retenir les mêmes choses. Si l'on réduit ces faits en maxime, on arrivera nécessairement à cette formule éditée par J. de Maistre et qui devrait se lire dans les trente-neuf articles : Je crois *aux églises une et universelle.* « C'est, ajoute l'illustre écrivain, c'est le solécisme le plus révoltant dont l'oreille humaine ait jamais été affligée[1]. »

[1] *Du Pape,* liv. IV, ch. 10.

Et en effet, si des sociétés spirituelles qui s'accusent réciproquement d'erreurs capitales et se renvoient de mutuels anathèmes, forment néanmoins par leur ensemble l'Eglise une et universelle, on doit prétendre que l'affirmation s'accorde avec la négation ; alors il ne faut plus tenir compte de la multiplicité des choses, ni de la diversité des mots : tout est dans tout, et oui c'est non.

Et maintenant, comment cette œuvre a-t-elle duré trois siècles avec de tels éléments et des causes de ruine si énergiques ! Car enfin on a vu passer par toutes sortes de transformations et se dissoudre bien plus rapidement les autres églises de la réforme qui sont nées poussière et qui, depuis le moment de leur naissance, s'occupent de retourner en poussière. Il est vrai, l'anglicanisme ne semble pas avoir croûlé sous le poids de ses propres contradictions ; mais fût-il doué d'une vitalité aussi réelle qu'elle est apparente, on devrait dire qu'il l'emprunte à des principes extrinsèques, et non pas qu'il la tient de sa nature ou de sa constitution. Deux choses l'ont protégé contre lui-même et l'ont revêtu d'un faux semblant d'unité qui trompe quelques esprits : ces deux choses sont le caractère du peuple anglais et la stabilité de son gouvernement.

Les Anglais possèdent éminemment le sens pratique. Nul peuple n'est moins enclin à transporter dans les faits le caractère absolu des théories ; nul, au contraire, ne s'accommode mieux d'une fiction et ne se prend à la respecter davantage, quand elle est passée en loi. Cette science des tempéraments imprime sans doute à la conduite générale et surtout à la politique extérieure des Anglais une direction prospère, un caractère éclatant d'utilité matérielle et d'égoïsme avide que dissimulent à peine les grands mots de patriotisme et de nationalité ; mais aussi cette horreur des extrêmes et cette mesure dans l'action conduisent à un avantage moral : elles empêchent de sacrifier imprudemment ce qui est à ce qui veut être et de renoncer à une situation tolérable pour s'embarquer dans des espérances inconnues ; elles disposent et accoutument à vivre de tradition et non de changement, et à pratiquer cette sorte de vertu civile qu'on pourrait nommer la religion de la légalité. C'est là surtout qu'excelle le génie anglais : quand on le voit à l'œuvre, il semble toujours en garde contre les exigences de la logique absolue ; il opère dans un milieu où les conventions jouent presque un aussi grand rôle que les principes et où il est maintenu, d'ailleurs, par des habitudes flegma-

tiques qui sont un autre trait du caractère de nos voisins. On ne peut douter que cette disposition générale ne soit pour beaucoup dans la longévité de l'anglicanisme ; certainement un pareil système n'eût pas résisté trois siècles à la logique audacieuse de notre pays, ni aux saillies de la *furia francese.*

L'existence de l'anglicanisme se prolonge encore par l'efficacité d'une autre cause qui lui est extrinsèque : je veux dire la stabilité du gouvernement britannique. Tout au rebours de l'homme considérable qui, dans un livre récent, a voulu expliquer la prospérité continue de la Grande-Bretagne par le caractère essentiel de son système religieux, j'oserais croire que l'église anglicane, considérée comme forme particulière de Christianisme, emprunte bien plus à l'Etat qu'elle ne lui rend. Sans doute parce que c'est une religion quelconque, l'anglicanisme ne laisse pas sans aliment le plus noble instinct qu'il y ait dans les âmes ; parce que c'est une religion positive basée sur l'Evangile, il exerce une notable influence sur les convictions et les mœurs publiques ; mais en tant qu'il est l'anglicanisme, c'est-à-dire qu'il porte le cachet d'Henri VIII et d'Elisabeth, qu'il inféode l'Eglise à l'Etat, qu'il met sous la main de la royauté l'épiscopat sans tutelle dans ses actes, sans guide infaillible dans ses enseignements, il est incapable de rien soutenir, incapable de se soutenir lui-même. S'il subsiste, c'est comme rouage important d'un système politique qui continue de fonctionner. Lorsque ce système sera brisé par quelque révolution, l'église anglicane n'aura plus de raison d'être. Je la défie de traverser la tempête qui a battu nos églises, il y a soixante ans, d'y laisser ses droits politiques, ses immenses richesses, ses nombreux priviléges, la tête des principaux membres de son clergé : oui, je la défie de résister à cette épreuve et de revenir après dix ans sur le sol anglais comme elle en serait sortie, avec la même doctrine et la même organisation religieuse, avec son pape laïque, avec son culte et sa discipline d'aujourd'hui. En un mot, l'anglicanisme est essentiellement altérable, local et temporaire, comme toutes les institutions faites de main d'homme. Qui pourrait dire que cette vérité ne deviendra pas, avant la fin de ce siècle, l'objet d'une démonstration sans réplique?

Ainsi l'établissement d'Henri VIII n'a qu'une solidité précaire, apparente. Encore ai-je consenti à le regarder seulement à l'extérieur ; que serait-ce si on le visitait au-dedans? si on prouvait que

l'unité ne lui appartient ni en principe, ni en fait, et que la dissension est son lot? si on faisait voir qu'il est dénué d'énergie vitale et de fécondité réelle? Le protestantisme allemand s'est fractionné en mille sectes opposées; il a glissé dans le rationalisme d'où il prêche des erreurs plus ou moins énormes et qui ont un nom spécial. Mais l'anglicanisme, bien qu'il ne donne pas au monde chrétien tous ces affreux scandales, n'est-il pas travaillé de même par l'hérésie et l'anarchie qui émanent de lui comme d'un principe direct, et qu'il ne peut en conséquence ni prévenir, ni réprimer?

Je ne parle pas de toutes les sectes qui rapportent leur origine aux innovations tentées par Henri VIII, et qui forment le vaste pêle-mêle des non-conformistes ou rivaux de l'église établie; je ne parle que de l'établissement lui-même où, malgré la constitution et la loi, règnent les divisions les plus profondes et s'agitent en désordre des éléments hétérogènes. En effet, on y distingue au moins trois partis : celui de la haute-église qui soutient l'intime alliance de l'Église et de l'État; celui de l'église-basse qui prend encore le titre d'évangélique; enfin celui des puséyistes, qu'on désigne aussi sous le nom d'anglo-catholiques. Le premier ne fait guère de l'Église qu'une institution humaine tendant à placer le sentiment religieux sous la puissance et la direction de l'État, source de tout pouvoir spirituel, juge en dernier ressort des controverses et des conflits. Le deuxième professe une plus grande indépendance : à ses yeux, l'église officielle n'a aucune espèce d'autorité doctrinale ni de juridiction; elle n'est qu'une combinaison plus ou moins habile, destinée à faciliter l'exercice des pratiques religieuses. Le troisième diffère notablement des deux autres : il regarde l'Église en général comme une institution divine se continuant à travers les âges, gardant avec fidélité le dépôt de la vérité révélée, ayant un caractère d'universalité qui la rend indépendante des temps, des lieux et des formes du gouvernement; il regarde l'anglicanisme en particulier comme une branche de l'institution divine issue originairement du tronc apostolique, entièrement pure des erreurs où la réforme du XVIe siècle s'est précipitée dans le reste de l'Europe, ayant dépouillé, sous les mains de Henri VIII et d'Élisabeth et par des moyens bons ou mauvais, les imperfections et superfétations nombreuses dont elle s'était chargée durant sa longue existence. Ce n'est pas ici le moment de développer les doctrines de ces trois fractions qui, malgré des différences profondes, se glorifient

de professer l'anglicanisme. On trouvera dans l'ouvrage de M. Jules Gondon sur le *Mouvement religieux en Angleterre* les détails qu'on peut désirer à ce sujet. Mais le peu que je viens de dire suffit pour montrer que l'unité, l'individualité de l'anglicanisme ne réside ni virtuellement dans le principe où il se fonde, ni réellement dans les doctrines qu'il professe, dans les membres qui lui appartiennent; ce n'est que l'État qui lui sert de sauvegarde contre l'anarchie. L'anglicanisme ne représente donc aucune idée : c'est une police, tout au plus une machine politique ; ce n'est ni une doctrine ni une religion.

Dépourvu de toute consistance interne, un tel système ne possède pas la vie en propre, et par conséquent la force de propagation lui manque. On parle de son extension dans les colonies anglaises. Oui, il y est entré, mais à la suite des industries et du commerce britanniques, par les mêmes motifs et par les mêmes moyens; encore a-t-il moins de chances d'y rester que le commerce et l'industrie. La France et l'Espagne ont pu perdre leurs colonies du Nouveau-Monde, sans que pour cela l'Église catholique perdît les enfants qu'elle y avait engendrés; mais les colonies anglaises n'auraient pas demain un seul anglican si elles se détachaient aujourd'hui de la mère-patrie. L'anglicanisme est faux partout; mais il est particulièrement absurde hors des limites de la domination britannique. Dix prêtres français ne parcourraient pas librement le Royaume-Uni sans y gagner au catholicisme un grand nombre d'âmes; au contraire, tous les missionnaires de l'église établie viendraient en vain évangéliser la France : ils pourraient y ruiner la vraie foi dans des consciences peu éclairées; mais y substituer l'anglicanisme, jamais! L'apôtre des sociétés bibliques n'a pas de rôle religieux à remplir là où les hommes sont initiés à la civilisation et où les citoyens ont une patrie indépendante. Son ministère consiste essentiellement (il faut bien dire le mot de la chose) à *placer* des Bibles, des ustensiles de ménage et des cotons. Ses bulletins de victoire peuvent être rédigés de cette sorte : « J'ai abordé la contrée sons la protection de forces respectables; les sauvages paraissent déjà s'habituer à ma figure et à mes habits ; quelques-uns commencent même à se servir de fourchettes et à se vêtir de nos tissus. Expédiez promptement.» Expédiez! c'est, chez nos voisins, l'hosanna de l'apôtre, comme le Mont-Joie-Saint-Denis du gentleman. Mais quoi que pensent et croient les pauvres sauvages, ils ne seront et ne resteront anglicans qu'à l'heure même

et pour tout le temps où leur pays sera déclaré de bonne prise et restera matériellement sous le pouvoir de la Grande-Bretagne. Non, l'anglicanisme, considéré comme forme spéciale de la religion chrétienne, n'a pas plus de force pour se propager et s'étendre que pour se soutenir et durer : il n'y a pas de vitalité là où il n'y a pas d'unité.

Cette impuissance et cette anarchie avec les égarements et les vices qui leur servent de cortége ont ému plus d'une fois les hommes éminents de l'Angleterre et tiré de leur cœur des plaintes douloureuses et trop fondées. Comment, en effet, la seule autorité de la Bible réduite à l'état de lettre morte aurait-elle pu prévenir et réprimer le libertinage d'esprit, l'abandon des pratiques religieuses, le relâchement de la discipline ecclésiastique et la rapide dissolution des mœurs? Aussi l'historien, je devrais dire le panégyriste de la réformation anglicane, l'évêque Burnet, est-il forcé de convenir que l'œuvre d'Henri VIII, prompte à porter ses fruits, avait déjà couvert le royaume des plus affreux désordres, sous Édouard VI. « Les péchés de l'Angleterre, dit-il, avaient appelé sur elle, à cette époque, les malédictions du ciel. Écoutez ce que dit Ridley dans un discours qui a pour titre : *Lamentations de l'Angleterre :* L'impudicité, l'oppression, l'orgueil, l'avarice, la haine et le mépris de toute religion, étaient généralement répandus parmi le peuple, mais principalement dans les rangs les plus élevés. L'impudicité, ajoute Latimer, règne en Angleterre et d'une manière inconnue en tout autre pays ; on en fait un jeu ; on la considère comme une bagatelle qui ne mérite pas d'attention, qui n'appelle aucune réforme[1]. » Les maux ne diminuèrent pas sous Élisabeth : on en trouverait la preuve dans Camden, l'historiographe de la reine vierge, dans le pasteur Strype que son zèle pour l'anglicanisme rend ici peu suspect[2], dans Stubbs qui se voit réduit à confesser que, sous le rapport des bonnes œuvres, les réformés de son temps font regretter les vieux catholiques, et que l'Angleterre présente, d'un bout à l'autre, le plus triste affaiblissement de la foi pratique, ou plutôt une défection complète, une désertion de la cause de Dieu[3]. Un peu plus tard, le savant évêque Walton déplorait la décadence où le principe protestant avait conduit la foi religieuse parmi les Anglais, tous se croyant docteurs,

[1] *Histoire de la réformation,* part. II.
[2] *Mémoires ecclésiastiques,* liv. II, ch. 23, et *Vie de Parker.*
[3] *Motifs des bonnes actions,* publié en 1596.

chacun donnant ses rêves pour la parole de Dieu, et le peuple aveugle suivant ces guides aveugles sur le seuil de la perdition[1].

Après l'incroyance et la corruption, se produisit la misère sous cette forme particulièrement hideuse que l'anglicanisme a su lui laisser acquérir. Voilà déjà plus de cent années que le paupérisme s'est abattu sur la Grande-Bretagne comme un mal inextirpable et dont les ravages vont toujours croissants ; depuis la fin du XVIII[e] siècle, il a pris des proportions qui effraient les économistes et les hommes d'État vainement entourés des ressources de leur puissant pays. On connaît les plaintes de William Cobbett traçant le tableau comparatif de la situation faite aux classes inférieures de la société dans les âges de foi et aux classes ouvrières depuis la réforme : après avoir rappelé qu'autrefois, selon le témoignage du chancelier Fortescue, le peuple possédait de l'or et de l'argent, était vêtu de bonnes étoffes et largement pourvu de tout ce qui peut rendre la vie heureuse, avait à ses repas des viandes et du poisson en abondance et du vin toujours, à moins qu'il ne s'en privât par mortification ; après avoir rappelé ces choses, Cobbett ajoute : « Que dirait le vieux chancelier s'il entendait déclarer, comme nous l'avons entendu déclarer naguère dans cette cour où il présida vingt ans, qu'aujourd'hui la principale nourriture des ouvriers de notre pays est du pain et de l'eau ? Qu'aurait-il répondu, si on lui avait dit : Une réforme aura lieu qui sera suivie de la dévastation, de la ruine de l'Église et des propriétés du pauvre ; qui créera une dette nationale énorme et nécessitera le prélèvement d'impôts considérables ! Si on lui avait dit ces choses, il eût prévu notre situation actuelle et eût pleuré sur son pays. Mais si l'on avait ajouté qu'au milieu de nos souffrances nous aurions encore l'ingratitude et la bassesse de crier : Mort au papisme ! que nous aurions l'injustice et la cruauté de persécuter les Anglais et les Irlandais restés fidèles à la foi de leurs pères, oh ! alors le vieux chancelier n'eût pas manqué de répondre : Que la volonté de Dieu soit faite ! ils méritent de souffrir[2]. »

Ce que le clergé anglican peut faire et ce qu'il fait réellement pour soulager de si grands maux, il nous serait difficile de le mesurer avec précision ; et sans doute, en ce qui regarde la stérilité de son ministère, il nous reste à apprendre des secrets fort curieux, bien

[1] *Introduct. ad lectionem linguarum orient.*
[2] *Histoire de la Réforme en Angl. et en Irlande.*

que nous sachions déjà que le cumul, la simonie et le népotisme, si combattus par les Pères de l'Église et tant reprochés aux évêques du moyen âge par les réformateurs du XVI[e] siècle, sont pratiqués de la manière la plus flagrante dans l'église établie. En attendant qu'on nous renseigne plus au long, nous pouvons invoquer l'autorité d'un homme qui a passé vingt ans en Angleterre et qui a vu à l'œuvre le clergé de ce pays. Le résultat de ses observations appuyées, d'ailleurs, par les pièces officielles et les documents authentiques est consigné dans un livre où l'auteur examine l'action du clergé au sein des sociétés modernes. Cette publication remonte à 1829 [1]. Depuis, le mal s'est considérablement aggravé, comme le prouvent les débats du parlement durant la session de 1842, où fut révélée avec des détails si tragiques la condition lamentable des ouvriers anglais. C'est pourquoi les conséquences à tirer des chiffres que nous allons produire ne doivent pas être atténuées sous prétexte qu'il s'est peut-être fait des améliorations ; il y faudrait plutôt ajouter.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres. Il y a vingt ans, l'Angleterre comptait 10,801 paroisses appartenant à l'église officielle, et possédées, je ne dis pas occupées par autant de curés qui, relativement à la résidence, se classaient ainsi :

Curés non résidents par exemption.	2,668
Curés non résidents par licence..	2,207
Curés non résidents sans exemption ni licence.	1,033
Curés non résidents faute d'églises, ou parce que le bénéfice est sinécure, ou qu'il appartient à un évêque, ou qu'il y a vacance, séquestre, procès, etc.	403
Total des curés non résidents.	6,311
Curés résidents.	4,490
Total égal à celui des paroisses..	10,801

Si nous trouvons ces 4,490 paroisses occupées par des curés qui résident, c'est uniquement parce qu'elles ne fournissaient pas un revenu assez considérable pour que le titulaire s'y fît remplacer. Quant aux autres paroisses mieux rentées, des vicaires y suppléaient les curés qui, pour la plupart, avaient acheté leur charge, et qui, après avoir fourni d'une manière telle quelle aux besoins du desservant,

[1] *De l'action du clergé dans les sociétés modernes,* par M. Rubichon. Paris, 1829.

retiraient encore de leur capital un intérêt de 10 pour 100, quoiqu'ils ne prissent aucune part aux fonctions du ministère.

Ainsi donc, le personnel du clergé anglican se composait de :

Dignitaires, évêques et chanoines.	650
Curés.	10,801
Vicaires des curés non résidents.	6,311
Total des membres du clergé..	17,762

Sur ce nombre, 10 ou 11,000 exerçaient le ministère ; mais quel ministère ! Il fallait joindre une industrie ou quelque commerce pour soutenir la famille dont ce clergé est chargé et à laquelle ne suffit aucunement le modique produit de la cure ou du vicariat. Du reste, ce n'est pas le temps donné à leurs fonctions qui eût empêché les ecclésiastiques de recourir à des occupations mondaines : les anglicans n'ont ni catéchisme à faire, ni confessions à entendre, ni bréviaire à réciter, ni messe à dire ; seulement, le dimanche matin, ils doivent célébrer un service d'environ deux heures, après quoi le sacerdoce ne leur impose plus aucune obligation jusqu'au dimanche suivant. Ils ne réunissent pas le peuple aux divers instants de la journée, comme cela se pratique parmi nous ; chaque fidèle lit ou du moins est censé lire la Bible chez soi [1].

Les autres ministres, au nombre d'environ 7 ou 8,000, vivaient dans le monde et dans ses joies. C'étaient individuellement des hommes respectables et presque tous instruits, quoique, à vrai dire, leur science fût moins ecclésiastique que profane : malgré leur respect affecté pour la primitive Église, ils étaient peu versés dans la connaissance des Pères et des monuments de cette époque. Leur générosité s'était revêtue d'un grand lustre au moment où le malheur avait jeté parmi eux l'émigration française qui n'eut qu'à se louer de leurs sympathies bienveillantes. Toutefois, il est juste d'observer que la meilleure partie de leurs revenus bénéficiaux qui, d'après la lettre et l'esprit des canons, eût dû fonder ou soutenir des œuvres de religion et de charité, s'en allait en frais d'entretien et d'éducation, en avances et en dots, en toute sorte de dépenses que le célibat eût prévenues, au lieu de se convertir en ressources publiques, en trésors des pauvres, en asiles ouverts à toutes les infortunes.

Ce personnel de 18,000 ministres jouissait d'un revenu s'élevant

[1] V. pour ces chiffres et ces documents *De l'action du clergé*, chap. 1.

au moins à 120 millions de francs. Si malgré d'aussi grandes richesses réparties entre les membres d'un clergé si peu nombreux, ce corps n'obtient, dans l'ordre social, d'autre influence que celle de la fortune, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même et à la constitution qui le fait ce qu'il est. Quelle influence peuvent obtenir, en effet, les membres d'une Église opprimée par l'État, laissée sans part convenable dans le choix de ses chefs, réellement dépourvue d'autonomie, empêchée dans l'exercice de son autorité? Peuvent-ils peser d'aucun poids sur l'opinion et les mœurs publiques ces prélats à genoux devant le pouvoir civil et désarmés devant leur propre clergé? ces curés coupables de simonie, ne résidant jamais, souvent en discussion ou même en lutte ouverte avec leurs vicaires pour le partage de la glèbe? et ces vicaires contestant avec leurs paroissiens pour le prélèvement des dîmes? Oui, que peuvent pour la moralisation des masses ces ministres qui, pour la plupart, doutent d'eux-mêmes et de ce qu'ils représentent, au point de s'adresser, comme fit M. Riland il y a quelques années, cette singulière question : « Que gagnons-nous à l'esprit de parti qui règne dans la préface de la liturgie, au mauvais choix de leçons, d'épîtres et d'évangiles propres, à la conservation de noms tirés des légendes et aux allusions du calendrier, au choix de livres apocryphes et à l'omission de l'Apocalyse, à l'indication de jeûnes qui ne sont plus observés, à la répétition du *Pater*, du *Kyrie eleison* et du *Gloria Patri*, à la longueur fatigante des divins offices, à la redondance et aux répétitions dans les prières réglées, à l'insuffisance des trois symboles[1], aux caractères contestables des rits du baptême et des cérémonies funèbres, à la nature incomplète et à la composition douteuse du catéchisme et du rit de la confirmation, à la nature inexplicable et à l'absolution de la visite des malades[2], à l'imperfec-

[1] Il s'agit des trois symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase, que l'Eglise anglicane a retenus, mais qui ne suffisent ni à tout résoudre, ni à se protéger eux-mêmes efficacement.

[2] On lit dans le *Common-prayer-book,* espèce de rituel anglican, que le ministre, lorsqu'il visite quelque malade, « *doit* l'engager à faire une confession *spéciale* de ses péchés, s'il sent sa conscience troublée de quelque chose qui lui pèse, et *l'absoudre,* s'il le demande humblement et du fond du cœur. » Ceci est bien *inexplicable,* comme dit le rév. Riland; car de deux choses l'une : ou la confession n'est pas instituée de Dieu, et alors obliger le prêtre à la recommander et le malade à la faire, est une tyrannie odieuse, et qui devient absurde dès qu'on parle d'absolution; ou la confession est divine et obligatoire, et alors elle a ce caractère, même à l'égard des gens qui se portent bien : pourquoi donc l'avoir supprimée,

tion des observances comminatoires, au désaccord existant entre la traduction des psaumes qui se trouve dans le Livre des prières et celle qui se trouve dans la Bible, au langage outrageant et offensif des services réglés, et à toutes les causes semblables d'inefficacité qui, indépendamment de toutes ces sources de faiblesse, se rencontrent dans les articles et dans les homélies[1] ? »

On croit et on dit communément que la nation anglaise est une nation religieuse. Elle-même le proclame, et ce qui accrédite le préjugé répandu, c'est le respect qu'elle professe pour la loi du repos dominical. Mais ce sont là de pures apparences. L'Angleterre a fourni un large contingent à la liste des impies et des athées fameux, et s'il lui manque aujourd'hui des incrédules aussi bruyants qu'on en trouve dans tel autre pays de l'Europe, cela ne tient-il pas à l'indifférence plutôt qu'à la foi des masses ? Pourquoi voulez-vous qu'on nie là où nulle voix n'affirme ? que l'on attaque les dogmes là où personne ne les prêche d'une manière autorisée? qu'on cherche à s'affranchir de la religion là où elle n'est qu'un système anodin ? qu'on réagisse, en un mot, là où il n'y a pas d'action ? Voilà longtemps que la mauvaise herbe a pris racine et s'est étendue sur le sol de l'Angleterre ; plusieurs comtés n'offrent qu'un effrayant désert moral ; l'éclat d'une prospérité toute matérielle couvre des plaies hideuses qu'une révolution aurait bientôt fait de mettre à nu sous les yeux de l'Europe. Touchant la pratique habituelle de la vie et les dogmes qui peuvent y influer, la plupart des anglicans valent ceux de nos compatriotes qui ne tiennent guère au catholicisme que par le baptême. Seulement nul prêtre, au ministère importun, ne trouble les anglicans qui se croient quittes envers Dieu quand ils ont confondu dans un égal dédain les papistes et les méthodistes ; ils peuvent tout au plus, s'ils sont incrédules, traiter la religion officielle comme inutile ou de mauvais goût, mais non comme appelant la haine éclatante et la persécution, tandis que le catholicisme, au contraire, par ce qu'il a d'absolu et de vivant, force ses adversaires à sortir du silence et de la neutralité.

Au reste, si les Anglais sont le plus chrétien des peuples, ce que

comme si les anglicans en bonne santé n'avaient jamais la conscience troublée de quelque chose qui leur pèse ?

[1] Cité par Th. Moore, *Voyages d'un irlandais à la recherche d'une religion*, chap. 50.

je n'admets nullement, il faudrait l'attribuer à un heureux naturel ou à quelque cause semblable, mais non, certes, à leur constitution religieuse, ni à l'influence morale de leur clergé. De bonne foi, un homme armé d'une femme, entouré d'enfants, forcé de mener la vie, respectable sans doute, mais pourtant vulgaire et besogneuse, d'un père de famille, cet homme qui, pour toute fonction, harangue deux ou trois mille âmes une heure par semaine, est-il capable d'exercer une véritable influence sur les habitudes de toute une paroisse? Sa parole qui n'est ni ne saurait se prétendre fondée sur la tradition, ni garantie par les lois de la dépendance hiérarchique, ni appuyée en définitive sur l'autorité d'une Église infaillible; sa parole qui n'est qu'une interprétation individuelle de la Bible, qui garde essentiellement le caractère d'une opinion discutable, et qui, même en matière de dogme, ne peut jamais invoquer pour raison dernière que son évidence métaphysique; sa parole va-t-elle fixer les incertitudes des esprits, mettre un frein aux passions, amener ou maintenir les âmes dans une véritable foi religieuse? sa parole qui ne s'adresse jamais qu'à tout le monde et qui, pour cette raison, ne s'adresse communément à personne, fera-t-elle descendre la lumière, le repentir et la pureté dans des consciences ouvertes seulement à des vérités banales, mais fermées sur leurs propres misères qu'elles se dissimulent, sur leurs remords intimes qu'elles étouffent, sur les ténèbres qu'elles se font et où elles s'endorment? Il est vrai, à la parole du ministre la lecture de la Bible vient ou peut venir en aide. Mais qu'est-ce que la Bible pour ces millions d'Anglais, forgerons de Birmingham, tisserands de Manchester, trafiquants de Liverpool, ouvriers et commerçants de toute sorte et de tout degré peuplant les villes manufacturières, industrielles et maritimes de l'Angleterre? A qui fera-t-on croire que toute cette multitude, absorbée par le travail ou la spéculation, torturée par la faim et la misère, ou follement emportée dans les dissipations du plaisir, soit de force à se recueillir en Dieu, le dimanche, et à faire sur un texte de la Bible des réflexions philosophiques ou l'oraison mentale? Qu'on ne nous vante donc pas la religion des Anglais. Au point de vue d'un vrai Christianisme, c'est-à-dire d'une foi réelle et d'une vie conforme, les Anglais sont inférieurs à la plupart des nations européennes. Et les écrivains du *British critic* avaient raison de dire, il y a quelques années: « Malgré la tranquillité apparente qui règne autour de nous, le jour n'est pas loin peut-être où il y aura aussi

peu de foi parmi les Anglais qu'il y en a maintenant parmi les philosophes d'Allemagne, c'est-à-dire qu'il n'y en aura plus du tout. »

C'est précisément cette décrépitude qui, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, assura le rapide triomphe du méthodisme; car s'il réussit, ce n'est pas qu'il possédât l'unité soit en principe, soit en fait, ni cette sève de vie puissante qui découle d'une haute et pure doctrine. Wesley, l'auteur de cette fraction du protestantisme, fut d'abord anglican (de 1729 à 1738), comme les ministres de l'église établie, plus tard hernhuter ou frère morave, à son retour d'Amérique (de 1738 à 1740), ensuite proprement wesleyen (1740 et suiv.), et comme tel, soutenu un moment par Whitfield et par lady Huntingdon. Car, ayant cru devoir adoucir sa doctrine trop calvinienne, puis la modifier gravement pour en éviter les conséquences impies et immorales, il fut abandonné par son rival Whitfield qui fit secte à part (1741), et accusé d'horrible hérésie par l'intrépide amazone qui continua de professer comme chose fondamentale le principe de la justification par la foi seule, à l'exclusion des œuvres (1744). Ainsi, dès l'origine, ces réformateurs de la Réforme allèrent se fractionnant et transmettant à leurs disciples cette agitation pleine d'instabilité et ce besoin originel d'anarchie ; en sorte que l'un d'entre eux, Adam Clarke, put écrire ces mots : « J'ai vu le méthodisme dans son enfance ; je l'ai vu dans sa perfection ; je crains de le voir maintenant dans sa décadence[1]. » C'est peu de chose assurément qu'une religion dont le même homme peut voir le commencement et la fin. Eh bien ! malgré ces conditions d'insuccès, la secte qui, au début, ne songeait pas à se séparer de l'Église officielle, arriva promptement à lui enlever la moitié de ses membres ; à peine trouve-t-on un village en Angleterre qui n'ait sa chapelle méthodiste, souvent remplie lorsque le temple de l'établissement reste vide. Encore une fois, il n'y a rien là qui prouve la force du méthodisme ; mais il y a quelque chose qui prouve la faiblesse de l'anglicanisme.

Déchirée et affaiblie par ce mouvement, l'église anglicane reçut bientôt d'un autre côté de nouvelles et incurables blessures. Quand l'Europe s'ébranla au contre-coup de la Révolution française, les chaînes imposées au catholicisme se détendirent et s'allégèrent dans la plupart des pays protestants. C'est de là que datent les efforts de l'Irlande pour obtenir son émancipation (1797). La politique qui dif-

[1] Cité par le cardinal Wiseman dans un discours lu à Rome en 1837, devant l'Académie de la religion catholique, *Démonstr. évang.*, tom. XVI.

fère quelquefois si cruellement de l'équité, s'appuya sur la force et trompa ce malheureux pays qu'elle opprime depuis si longtemps. Le parlement irlandais n'avait consenti à voter le bill d'union présenté par Pitt qu'en recevant du grand ministre la promesse de voir bientôt les catholiques égalés aux protestants sur le terrain des droits politiques ; le fanatisme de Georges III rendit cette promesse illusoire et inefficace (1800). Mais l'opinion publique n'en était pas moins saisie de la question, et elle allait se voir mise en demeure de la résoudre par l'éloquence et les efforts d'un homme qui rendit son nom immortel, en le rattachant à cette querelle si pleine de grands intérêts.

A l'agitation irlandaise se joignit, en faveur du catholicisme, une autre influence, celle des prêtres français qui s'étaient réfugiés, au nombre de plusieurs milliers, sur le sol de la Grande-Bretagne pour échapper aux mains fangeuses et sanguinaires de la Révolution. Ces hommes recueillis et entretenus par la pitié ne pouvaient sembler redoutables ; c'est pourquoi libres d'obéir à des croyances pour lesquelles ils souffraient l'exil et la misère, leur vie se changea en une sorte d'apostolat, et ils obtinrent des succès qui, pour n'être pas très-remarqués, n'en furent pas moins réels. En effet, leur exemple et leur parole contribuèrent à éclairer beaucoup d'esprits sérieux sur le vrai sens de la doctrine catholique, en corrigeant des préjugés qui n'ont pour appui que les mensonges des historiens et des controversistes protestants, et ne se soutiennent que par les calculs de la passion ou par la grossièreté de l'ignorance.

Sous la double action que nous venons de rappeler, la cause des catholiques fut envisagée d'un œil moins partial et appréciée plus sainement. Elle fut mêlée ensuite à la question de la réforme parlementaire et saisie comme arme de bonne trempe par tous les chefs de l'opposition successivement, de Fox à John Russell

« Qui depuis... mais alors » il n'était pas ministre.

Elle souffrit sans doute de cette solidarité, mais elle y gagna aussi d'être mieux connue et de prendre une importance menaçante que son droit seul ne lui eut jamais donnée. Bientôt les catholiques purent être loués en plein parlement : « Si je parle de l'ôbscurité des catholiques romains d'Angleterre, disait Wyndham, en présentant leur pétition (1810), je ne prétends pas qu'ils soient déchus des ver-

tus et des dignités héréditaires... Je ne puis contempler un spectacle plus noble et plus touchant que celui d'un ancien gentleman catholique romain au milieu de ses gens, exerçant les vertus de la bienfaisance, de l'humanité et de l'hospitalité. Si les catholiques romains sont obscurs, c'est parce qu'ils sont proscrits comme des étrangers dans l'Etat, parce que les portes de cette assemblée leur sont fermées, quand il y a sur nos siéges des personnes bien moins dignes qu'eux d'y figurer. Ont-ils jamais exercé ces viles manœuvres qui ont si bien réussi à un grand nombre pour arriver au pouvoir et aux places ? Ont-ils jamais tenté d'obtenir leurs droits ou par les clameurs ou par la bassesse? Au contraire, leur conduite a prouvé qu'aucun autre corps n'a de plus justes titres au respect et à l'admiration. [1] » Ce n'est pas seulement un jour et comme en passant, que les catholiques recueillirent ces magnifiques témoignages d'estime : leur éloge retentit toutes les fois que des petitions ou la motion de quelque orateur portèrent leur cause à la tribune, et ils peuvent se glorifier, dans tous les temps, de la justice qui leur fut publiquement rendue par des hommes d'un esprit aussi élevé que Pitt, Fox, Burke, Grattam, Plunkett et Canning.

Mais alors pourquoi les deux chambres ont-elles refusé si opiniâtrement de relever les catholiques de la situation qui leur était faite par l'intolérance de l'anglicanisme ? Car c'est seulement en 1828 que fut révoqué l'acte de Charles II (*test-act*) qui excluait les catholiques du parlement, et en 1829 que fut adopté le bill d'émancipation. Ce lâche déni de justice n'avait d'autre motif que les frayeurs inspirées à l'église établie par le sentiment de sa propre faiblesse. « Il n'y a pas de différence, disait un orateur à la Chambre des communes, il n'y a pas de différence entre la suppression des lois portées contre les catholiques et le rétablissement du catholicisme à la place de notre église. [2] » Voilà de la franchise, mais ce n'est pas de l'équité. La Chambre des pairs entendait le même langage : « Jacques II, disait-on, ne demandait déjà pour les catholiques que l'égalité des priviléges; mais cette égalité aurait amené la chûte du protestantisme. [3] » Ces graves raisons se reproduisirent chaque fois qu'on par-

[1] *Parliament. debates* (an. 1810).
[2] *Ibid.*, cité par J. de Maistre, *Du Pape*, liv. IV.
[3] *Ibid.*, (an. 1805). Ces paroles furent prononcées au sujet de la pétition des catholiques irlandais présentée aux communes par Fox, et à la Chambre des pairs par lord Grenville.

lait d'émancipation, et les lords ecclésiastiques ne furent pas les moins empressés à les trouver bonnes.

Au reste, ils voyaient juste ; c'est l'instinct de la conservation qui leur ouvrait les yeux. Malgré l'intérêt qu'on pouvait avoir dans la question, il était impossible de se dissimuler que l'anglicanisme, après tout, n'avait pas fait une seule conquête depuis la Réforme. Au contraire, il s'était constamment amoindri par suite de défections répétées et éclatantes ; il n'avait donné signe de vie qu'en enregistrant ses pertes ; son développement, c'était la dissolution. Et pourtant, il ne s'était pas épargné les moyens énergiques : il avait spolié l'Église et fermé les temples, il avait tué et proscrit, il avait frappé les catholiques d'une véritable dégradation. Oui, durant trois siècles, les catholiques étaient restés sous le poids d'un si lourd despotisme, courbés, mais pas domptés, inférieurs selon la loi politique, mais plus forts par l'esprit chrétien, chargés de mépris, mais tout pleins d'un long avenir. Lorsque, dans des conditions si favorables, l'anglicanisme n'avait pu s'assurer un triomphe et une vie que tout semblait lui garantir, qu'allait-il faire maintenant si l'on restituait seulement un peu de liberté à son invincible rival ?

Le schisme de Wesley, la stérilité de l'anglicanisme, l'énervation de la foi, la corruption des mœurs, toute cette situation si critique et la perspective des résultats qu'elle pouvait entraîner, à savoir l'avilissement et la ruine de l'église officielle, inspirèrent à quelques hommes d'une intelligence ferme et d'un noble cœur la pensée de prévenir ou de retarder un suprême écroulement, non par la violence et le monopole, mais par la doctrine et par une réforme morale. Ces hommes, aujourd'hui célèbres, appartenaient à l'Université d'Oxford. Réunis dans un but commun, ils formèrent par là même une sorte d'école qui éveilla bientôt l'attention, fit naître une vive polémique par la tendance de ses écrits et fut baptisée, dans la controverse, du nom du docteur Pusey, l'un de ses principaux chefs. Sur la même ligne se trouvait le savant, aujourd'hui R. P. oratorien, John-Henri Newman, avec toute une pléiade de brillants amis qui, en partie, sont restés fidèles à leur astre et l'ont suivi dans son nouvel orbite. A côté d'eux, combattaient, non sans éclat de savoir et de piété, Froude, qui mourut jeune encore, hélas ! et sur le seuil du catholicisme où le conduisait sa loyauté[1] ; Vaughan, dont les sermons, à Leicester, ra-

[1] Le docteur, aujourd'hui cardinal Wiseman, a publié dans la *Revue de Dublin*

menaient ses paroissiens en foule à l'Eglise catholique, bien qu'il ait quitté la vie sans abjurer lui-même les erreurs de l'anglicanisme; Thomas, le R. Georges Ward, Fréd. Oakeley, Keble, Sewel, W. Palmer[1].

Les premiers symptômes de ce mouvement rénovateur au sein de l'Université d'Oxford se manifestèrent de 1820 à 1830. Mais il devint plus sensible, il prit de la régularité et de l'accroissement, surtout à partir de l'année 1833, où commença la publication des *Traités pour les temps* présents (*Tracts for the Times*). Les points les plus vivants de la doctrine et de la discipline ecclésiastique étaient abordés avec franchise et discutés avec une science élevée et profonde dans ces traités qui se succédèrent pendant huit ans, au nombre de quatre-vingt-dix. D'autres livres encore, d'excellents articles de Revues (*British magazine*, *British critic*), la controverse qui en sortit, la direction que reçut l'enseignement d'Oxford, certains actes d'éclat vinrent augmenter l'impulsion donnée à l'esprit public, en accusant mieux le plan général de la nouvelle école et les forces dont elle était déjà maîtresse. C'est ainsi qu'en 1836 le docteur Hampden ayant été nommé par le ministère à la chaire de théologie d'Oxford et les opinions de ce professeur s'écartant de l'orthodoxie sur des points essentiels, une puissante opposition s'éleva contre lui, dirigée et soutenue surtout par MM. Vaughan, Newman, Thomas et Pusey. Car, encore qu'ils ne fussent pas seuls dans cette lutte et que la politique s'y trouvât mêlée, dit-on, à quelque degré, cependant ils formèrent avec leurs nombreux amis le principal obstacle qui arrêta M. Hampden dans sa carrière, en appelant sur lui la censure au nom des saines doctrines, et en faisant suspendre son cours. Les progrès du puseyisme finirent par inquiéter une foule de convictions et d'intérêts. On essaya de réagir : le nom du docteur Hampden fut pris pour étendard, sa réhabilitation pour prétexte ; sa cause fut de nouveau soumise à l'Université (1842). Toutes les rancunes et les alarmes de l'Eglise officielle se virent convoquées pour la défense du professeur interdit ; le titre de papistes, avec quoi il est si facile, chez nos voisins, d'avoir raison de ses adversaires au tribunal de l'opinion pu-

un compte-rendu fort intéressant des *Œuvres posthumes* de Froude. Cet article a été reproduit dans les *Démonstr. évang.*, tom. XVI.

[1] Cf. *Du mouvement religieux, passim,* et les écrits polémiques de Wiseman, dans les *Démonstr.*, tom. XVI et XVII.

blique, tomba sur les puseyistes comme une condamnation anticipée. La querelle tirait de ces termes irritants une haute signification et elle ne comportait pas de neutralité. Aussi quel effet moral dut produire dans toute l'Angleterre le vote qui mit un terme à tous ces débats et qui, en maintenant la sentence prononcée contre Hampden, attesta le nombre, l'ascendant et le triomphe des puseyistes par une majorité de 336 voix contre 219 !

Pour rester dans la vérité et pour comprendre le sens réel et la force durable du mouvement qui entraîne aujourd'hui l'Angleterre vers l'Eglise catholique, il importe de ne pas prendre le change sur le caractère originel du puseyisme, c'est-à-dire sur son but et ses moyens d'exécution.

Ce qui a fait naître le puseyisme et préparé sa fortune, c'est la servitude et l'impuissance où s'était endormie l'Eglise officielle sous la protection amollissante et oppressive du pouvoir civil. Froide et inerte, elle ne répondait ni aux besoins généraux de la société, ni aux sentiments intimes et aux immortelles espérances de l'homme. Ses amis les plus éclairés, ses ministres les plus recommandables, ses docteurs les plus instruits mesurèrent d'un regard attristé toute la profondeur du mal et entreprirent d'y porter remède, au lieu de se borner à de stériles lamentations. Voilà les puseyistes. Leur but précis était donc de sauver l'anglicanisme d'une ruine totale et de lui rendre une vie nouvelle : ils prétendaient restaurer, et non pas innover, ni moins encore détruire. Ce mouvement, dans l'intention de ceux qui en prirent l'initiative, devait s'opérer uniquement au bénéfice de l'anglicanisme pur, entre les tendances franchement catholiques et les tendances ultrà-protestantes ou latitudinaires ; mais il ne devait nullement aboutir à Rome, il est essentiel d'en faire la remarque ; au contraire, quand le nom de Rome tombait dans la polémique, surtout de 1830 à 1840, il n'y passait guère que chargé de mépris et d'injures.

Tel étant le but du puseyisme, quel moyen choisit-on pour y parvenir ? Evidemment, la réforme d'une Eglise, c'est-à-dire d'une institution qui a des dogmes, des règles morales, une discipline, un culte extérieur, une hiérarchie quelconque, cette réforme ne peut pas être une abstraction, ni s'accomplir dans la sphère des généralités ; mais elle doit atteindre quelqu'un des objets, hommes ou choses, qui entrent dans la constitution d'une Eglise. En un mot, il faut qu'elle

propose un type de perfection et qu'elle prétende y conduire par la voie de la discussion et de la science, ou par la voie de l'autorité.

Or, dans l'espèce, le type placé par les puseyistes sous les yeux de leurs contemporains était ou bien un certain anglicanisme normal, comme celui de l'archevêque Laud, je suppose, et du savant J. Taylor, ou bien ce que les controversistes protestants nomment la pureté de l'Eglise primitive : deux formes appartenant à l'histoire et passées à l'état de chose morte, deux formes essentiellement complexes et prêtant au vague et à l'arbitraire. Où prendre donc et comment déterminer les principes dogmatiques, les préceptes moraux, les pratiques religieuses dont l'ensemble doit former l'un ou l'autre de ces modèles ? Le puseyisme recourut à l'antiquité puisque, dans les deux cas, il s'agissait des temps antérieurs, à la tradition et à l'autorité, puisque l'Ecriture seule et le libre examen n'avaient pas prévenu les maux qu'on voulait guérir. Ce n'est pas que le puseyisme renonçât tout-à-fait au libre examen et au jugement individuel; mais nous ne voulons ici que marquer sa tendance générale et non relever ses contradictions. Ce n'est pas non plus que l'anglicanisme n'eût constamment revendiqué le titre d'apostolique et l'exercice de l'autorité doctrinale ; mais il y a deux siècles, en la personne de l'archevêque W. Laud par exemple, il y prétendait par fol orgueil et pour justifier sa séparation d'avec Rome[1], tandis qu'en la personne des puseyistes, il y prétendait plutôt par conscience de sa faiblesse et pour chercher sincèrement la vie où Dieu l'a placée. Au reste, il était plus facile en 1630 qu'il ne l'est aujourd'hui de se faire illusion sur l'anglicanisme : il ne s'offrait pas encore à l'observateur avec toutes les altérations que le temps et la force des choses ont ajoutées à ses vices originels. Laud et les puseyistes n'ont donc pu partir des mêmes faits, ni s'éclairer de la lumière des mêmes leçons, et cette différence des points de départ n'est pas étrangère sans doute à la différence des résultats obtenus.

Quoiqu'il en soit, dans le but de sauver l'église anglicane, avec la science et la tradition pour moyens, les puseyistes se mirent à l'œuvre, et l'on doit reconnaître qu'ils apportèrent généralement dans

[1] Si l'accusation de tendance au papisme figure entre les diverses accusations portées contre le malheureux archevêque de Cantorbéry, c'est qu'on voulait ê re bien sûr de faire tomber sa tête. Sa vie entière fut plutôt consacrée à consolider le schisme qu'à le détruire. Cf. John Lingard, *Hist. d'Angl.*, règne de Charles Ier.

leur entreprise ce qui pouvait en assurer le succès. Etudes sérieuses, élévation d'esprit, fermeté de caractère, zèle ardent pour l'église nationale, opposition formelle au catholicisme romain : voilà bien des conditions intellectuelles et morales qui garantissaient, ce semble, le prochain salut de l'établissement :

. . . . si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Mais c'est justement sous ces efforts que l'anglicanisme allait succomber, au lieu de revivre. On ne put jeter un regard scrutateur sur la situation actuelle de l'église établie sans la trouver lamentable, sur les temps anciens sans les trouver meilleurs, sur le catholicisme sans y découvrir un miracle permanent d'unité et de vie, sur l'histoire religieuse du monde, sans y découvrir une condamnation expresse de ce qui s'est fait dans la Grande-Bretagne, depuis trois siècles. Une fois les voiles tendues au souffle de la vérité, on se sentit entraîné, comme le navigateur qui n'est plus maître du vent ; on vogua vers des horizons nouveaux pour reculer jusqu'au protestantisme le plus large ou bien avancer jusqu'en plein catholicisme ; en tout cas, l'anglicanisme ne parut plus tenable désormais pour une foule d'esprits conséquents. Plusieurs y renoncèrent, en effet ; d'autres les suivent aujourd'hui, qui trouveront, à leur tour, des imitateurs.

Telle est donc, en ce moment, la situation critique de l'anglicanisme : ou bien continuer à s'éteindre dans la stérilité d'un ministère dont le pouvoir civil se proclame la source, la règle, le frein, que dirai-je encore ? l'auteur, le juge et le maître ; or, qu'il convienne ou non au clergé officiel, ce rôle d'esclave enchaîné à l'autel par une main séculière est la dernière des dégradations humaines, et il est impossible qu'un tel état de choses dure longtemps. Ou bien tenter une réforme morale, soit par la voie franchement protestante, par l'interprétation individuelle des Ecritures, par quelque appel au mysticisme religieux, comme l'ont fait, à divers degrés, les presbytériens, les indépendants, les unitaires, les wesleyens : ce qui serait une autre manière de périr tout de suite, en se déchirant et en se pulvérisant ; soit par le recours plus ou moins complet à la tradition, à l'histoire, à l'autorité, comme l'ont fait récemment les théologiens d'Oxford, et en ce cas aussi, c'est le commencement de la fin : ce qui est arrivé aux puseyistes attend quiconque marchera sur leurs traces.

Ils ont interrogé la tradition dans le dessein de lui faire dire : anglicanisme ! elle a répondu : catholicisme ! Ils ont consulté les annales des peuples chrétiens ; la saine érudition leur a montré que l'histoire du monde, vue d'ensemble, est catholique romaine, depuis dix-huit siècles, et point du tout anglicane. Ils ont regardé de près ce simulacre d'unité que leur église conserve à l'aide d'un simulacre de hiérarchie et d'autorité ; leur œil a discerné sans peine qu'elle ne possède ni le principe efficace, ni le fait de l'unité, que surtout elle ne s'unit point aux autres communions chrétiennes, et leur œil, attristé de cet étrange isolement, s'est reporté avec confiance vers la seule autorité qui, en couronnant la hiérarchie, puisse déterminer et maintenir l'unité dans l'Eglise : semblables à ce prophète captif au milieu de Babylone et qui, dédaignant le luxe et les joies dont on avait revêtu son exil, ouvrait les fenêtres du palais pour regarder, en pleurant, l'endroit du ciel où était Jérusalem et chercher dans les profondeurs de l'horizon l'image de la patrie absente.

Puisse donc se prononcer davantage encore le mouvement régénérateur que nous admirons dans la partie la plus éclairée et la plus saine de l'Eglise anglicane ! Puisse aussi s'étendre par toute la Grande-Bretagne et pénétrer dans les masses le sentiment religieux et le besoin de foi qui, durant ces dernières années, a fait revenir tant d'âmes d'élite au sein de l'unité catholique ! Un grand attentat fut commis, il y a trois siècles, non-seulement contre l'Eglise, mais contre la société européenne ; l'Angleterre y a trempé d'une façon lâche, infâme et barbare. Des Apennins à la Baltique et des Hébrides aux bouches du Danube, quelles longues et affreuses guerres au nom d'un Evangile de paix ! Quelle ardeur de controverse stérilement déployée ! Que de sang versé ! surtout que d'âmes perdues pour l'éternité ! Des champs de bataille et des luttes théologiques, les nations sont sorties la haine au cœur et le doute dans l'esprit. Les haines ont diminué, je le veux bien, mais le doute a fait des progrès et imprimé à la vie générale un caractère lamentable d'indifférence religieuse. Ce qui en est résulté, nous l'avons sous les yeux : l'activité des hommes s'étant portée avec excès dans la sphère des intérêts matériels, sans qu'il soit resté dans les consciences un contrepoids moral suffisant, tout équilibre est rompu, le fait prime le droit, l'obéissance se refuse, la force s'impose, l'autorité se cache ou ne retrouve plus le secret du commandement.

N'est-il pas temps enfin de mettre un terme à cette anarchie? de reconnaître les fautes avec les malheurs du passé et d'y porter remède par un retour sincère et complet aux conditions normales des peuples baptisés, c'est-à-dire à l'Eglise catholique, la seule forme véritable et divine du Christianisme? Il serait digne des éminents théologiens d'Oxford de reprendre un projet entretenu par tout ce que l'Europe a produit de nobles intelligences depuis trois cents ans : le projet de renouer entre les Eglises les liens de communion universelle si malheureusement brisés par les faux réformateurs. Il serait digne de la puissante nation des Anglais de venir en aide, au lieu de créer des obstacles, à la reconstitution de l'unité morale et religieuse en Europe et, de là, dans le monde entier. Quelle ne serait pas l'influence de la Grande-Bretagne qui dispose d'une si grande force de propagande et qui donne des ordres à plus de cent millions d'hommes! Aujourd'hui ses lèvres hérétiques sont muettes pour la religion et la morale, ou bien elles sonnent en vain, car elles parlent un faux langage; mais quelles miracles de vie, si elles parlaient le langage de la vérité catholique! Quel jour de triomphe pour la civilisation que celui où l'Angleterre abjurant son schisme et continuant à parcourir les mers sur ses mille vaisseaux, porterait d'un bout du monde à l'autre, dans les plis de son pavillon, l'esprit vivant et généreux du catholicisme!

Anglais! jugez donc sans prévention l'œuvre déshonorée d'une époque funeste. Creusez un peu plus bas que les sépulcres du XVI[e] siècle, et vous trouverez la cendre de quarante générations de vos ancêtres qui furent catholiques comme vous ne l'êtes plus depuis Henri VIII. Faites taire des haines qui vous aveuglent : vous pouvez en même temps appartenir à l'Eglise catholique et conserver votre *Grande Charte* avec les libertés qui en découlent; la vérité n'est pas ennemie de vos intérêts; la houlette du Pape n'ébranlera point le trône de vos rois; Rome ne confisquera nullement votre nationalité. Donnez-nous donc la main par dessus trois siècles de dissensions et de colères que vous ne justifierez jamais; montons au Capitole et rendons grâce à Dieu.

G. DARBOY.

PARTICULARITÉS INCONNUES

SUR QUELQUES PERSONNAGES

DES

XVIIIe ET XIXe SIÈCLES.

CHARLES FOURIER [1].

(FIN.)

Les épigrammes en prose et en vers tombèrent aussitôt sur le rimeur irrévérencieux, et ce fut l'une de ces récriminations féminines qui procura au monde la première révélation publique des lois qui doivent lui assurer un bonheur parfait. L'auteur de la satire sur les Lyonnaises reçut l'épître suivante :

Je vous aime, Fourier, malgré tous vos travers.
Vous êtes fou, mais vous êtes aimable.
Votre satire est bien un peu blâmable,
Mais elle offre de jolis vers.
On peut trouver à votre muse
Des torts réels, peu de raison,
Mais de l'esprit, de la grâce à foison,
Voilà votre meilleure excuse.
D'ailleurs mon sexe est indulgent;
Pour peu qu'on l'adore, il pardonne,
Et quand de lui l'on s'occupe un instant,
Il aime assez qu'on déraisonne.
. . . .

« Vous voyez bien que rien ne peut troubler entre nous l'harmo-
« nie..... L'harmonie! sur ce mot je vous reprocherai votre négli-

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 480.

ouvrages du Maître à cet égard, s'accordent-ils à dire que cette prétendue modification organique n'est qu'une invention gratuite imaginée par les profanes pour déverser le ridicule sur les doctrines du Maître. Sectateurs et adeptes se trompent cependant, car il existe une note imprimée et signée, parole écrite qui confirme les discussions que Fourier, en petit comité d'amis, se plaisait à soutenir sur le membre additionnel de l'humanité, et ces discussions, on le pense bien, ne sont pas de celles que les contemporains aient oubliées. Cette note fut remise par Fourier à M. Dumas, de qui nous tenons ce détail. Voici à quelle occasion. Un écrivain lyonnais, faisant dans un journal l'inventaire des plaisirs de Lyon, s'en promettait beaucoup de l'invention de Fourier, dont il n'avait pas exactement saisi l'idée. Fourier répondit :

A l'auteur de l'inventaire des plaisirs de Lyon.

« Je ne sais où il a pris l'idée de donner au genre humain un « sixième sens, idée qu'il m'attribue. Que servirait un nouveau sens « à l'homme ? Il vaudrait bien mieux connaître l'art de satisfaire les « cinq que nous possédons. Voici d'où vient l'erreur de M.... J'ai dit « devant lui que les habitants du soleil, des lactées et des planètes à « anneaux comme Saturne, sont amphibies, par effet de l'ouverture « de la cloison du cœur, et ont un cinquième membre commun aux « deux sexes. J'ai expliqué divers usages de ce membre, par le « moyen duquel un homme peut attendre de pied-ferme et tuer d'un « seul coup le plus terrible animal, même le grand tigre. J'ai fait « connaître d'autres fonctions de ce membre, qui sert de parachute « tournoyant, moteur de grandes ailes postiches, échelle de corde, « nageoire qui donne à l'homme la vélocité du poisson et mille autres « propriétés dans la terre et les eaux. J'ai expliqué pourquoi les ha- « bitants de notre globe sont privés de ce membre et dans quel cas « les générations futures pourront en être pourvues.

« J'invite M.... à ne plus m'attribuer ses idées et à parler avec ré- « serve de ce qu'il ignore. » (*Bulletin de Lyon*, n° 32, 20 nivôse an XII.)

Cet article lève tous les doutes. On ne peut demander un exposé plus complet en moins de mots. La queue restera donc désormais bien et duement chevillée à la doctrine du Maître, pour le plus grand bonheur des badauds qui ne connaissent du système de Fourier que le membre additionnel promis à l'humanité, quand viendront ces



temps fabuleux où les tigres seront de simples chats, familiers et bénins, et quand les lions serviront de monture équestre pour transporter l'homme, par bonds gigantesques, à travers les contrées d'un nouvel Eden, jusqu'au rivage des mers changées en limonades, sous l'influence d'un rayon d'aurore boréale.

Je ne sais si cette espèce de queue, que rêveront encore nos descendants les plus éloignés, peut me servir de transition convenable pour parler de la comète de 1811, à l'occasion de laquelle Fourier fut appelé à entretenir le public, toujours indifférent, de sa prochaine publication sur la destinée sociale. Un médecin de Lyon, M. Martin aîné, avait écrit, sous le pseudonyme de *Philoharmonicos*, une lettre au rédacteur du *Journal de Lyon* (19 octobre 1811). Il la terminait ainsi :

« Je suis vraiment étonné, et je ne suis pas le seul, que l'auteur « de la *Théorie des quatre mouvements* n'ait pas saisi cette occasion « de rappeler le souvenir des vues neuves et des conceptions har- « dies dont son prospectus est semé. Peut-être est-il dans le cas du « *bonus aliquando dormitat Homerus.* Puisse cette lettre le tirer de sa « léthargie. »

Fourier montra qu'il ne sommeillait pas.

Réponse à l'article signé Philoharmonicos.

« L'auteur de cet article me reproche ma léthargie et m'interpelle « de donner sur la nature et les fonctions des comètes les lumières « qu'on ne peut obtenir de nos sciences.

« Sans doute je suis le seul qui pourrait résoudre ces problèmes et « donner sur les comètes des notions bien neuves, bien surprenantes « et surtout bien rassurantes. Mais pourquoi dévoilerais-je ces « mystères ?

« Serait-ce pour rassurer le peuple ? Il a besoin de terreurs fac- « tices ; les comètes sont pour lui des mélodrames célestes ; il se « plaît à les redouter, dans l'espoir qu'elles écraseront le palais du « riche avec la cabane du pauvre. Est-ce donc la classe opulente « qu'il faut éclairer ? Cette classe ne voit que par les yeux de la ca- « bale philosophique ; elle attend sur toute idée neuve que les feuil- « letons de Paris aient décidé s'il faut rire ou pleurer. Or, si je dis des « nouveautés sur les comètes, chacun, avant de croire ou douter, at- « tendra les décisions de Paris aussi niaisement que Thomas Diafoi-

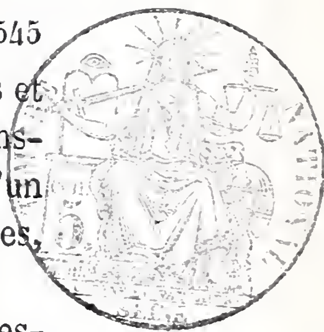
ouvrages du Maître à cet égard, s'accordent-ils à dire que cette prétendue modification organique n'est qu'une invention gratuite imaginée par les profanes pour déverser le ridicule sur les doctrines du Maître. Sectateurs et adeptes se trompent cependant, car il existe une note imprimée et signée, parole écrite qui confirme les discussions que Fourier, en petit comité d'amis, se plaisait à soutenir sur le membre additionnel de l'humanité, et ces discussions, on le pense bien, ne sont pas de celles que les contemporains aient oubliées. Cette note fut remise par Fourier à M. Dumas, de qui nous tenons ce détail. Voici à quelle occasion. Un écrivain lyonnais, faisant dans un journal l'inventaire des plaisirs de Lyon, s'en promettait beaucoup de l'invention de Fourier, dont il n'avait pas exactement saisi l'idée. Fourier répondit :

A l'auteur de l'inventaire des plaisirs de Lyon.

« Je ne sais où il a pris l'idée de donner au genre humain un « sixième sens, idée qu'il m'attribue. Que servirait un nouveau sens « à l'homme ? Il vaudrait bien mieux connaître l'art de satisfaire les « cinq que nous possédons. Voici d'où vient l'erreur de M.... J'ai dit « devant lui que les habitants du soleil, des lactées et des planètes à « anneaux comme Saturne, sont amphibies, par effet de l'ouverture « de la cloison du cœur, et ont un cinquième membre commun aux « deux sexes. J'ai expliqué divers usages de ce membre, par le « moyen duquel un homme peut attendre de pied-ferme et tuer d'un « seul coup le plus terrible animal, même le grand tigre. J'ai fait « connaître d'autres fonctions de ce membre, qui sert de parachute « tournoyant, moteur de grandes ailes postiches, échelle de corde, « nageoire qui donne à l'homme la vélocité du poisson et mille autres « propriétés dans la terre et les eaux. J'ai expliqué pourquoi les ha« bitants de notre globe sont privés de ce membre et dans quel cas « les générations futures pourront en être pourvues.

« J'invite M.... à ne plus m'attribuer ses idées et à parler avec ré« serve de ce qu'il ignore. » (*Bulletin de Lyon*, n° 32, 20 nivôse an XII.)

Cet article lève tous les doutes. On ne peut demander un exposé plus complet en moins de mots. La queue restera donc désormais bien et duement chevillée à la doctrine du Maître, pour le plus grand bonheur des badauds qui ne connaissent du système de Fourier que le membre additionnel promis à l'humanité, quand viendront ces



temps fabuleux où les tigres seront de simples chats, familiers et bénins, et quand les lions serviront de monture équestre pour transporter l'homme, par bonds gigantesques, à travers les contrées d'un nouvel Eden, jusqu'au rivage des mers changées en limonades, sous l'influence d'un rayon d'aurore boréale.

Je ne sais si cette espèce de queue, que rêveront encore nos descendants les plus éloignés, peut me servir de transition convenable pour parler de la comète de 1811, à l'occasion de laquelle Fourier fut appelé à entretenir le public, toujours indifférent, de sa prochaine publication sur la destinée sociale. Un médecin de Lyon, M. Martin aîné, avait écrit, sous le pseudonyme de *Philoharmonicos*, une lettre au rédacteur du *Journal de Lyon* (19 octobre 1811). Il la terminait ainsi :

« Je suis vraiment étonné, et je ne suis pas le seul, que l'auteur « de la *Théorie des quatre mouvements* n'ait pas saisi cette occasion « de rappeler le souvenir des vues neuves et des conceptions har- « dies dont son prospectus est semé. Peut-être est-il dans le cas du « *bonus aliquando dormitat Homerus.* Puisse cette lettre le tirer de sa « léthargie. »

Fourier montra qu'il ne sommeillait pas.

Réponse à l'article signé Philoharmonicos.

« L'auteur de cet article me reproche ma léthargie et m'interpelle « de donner sur la nature et les fonctions des comètes les lumières « qu'on ne peut obtenir de nos sciences.

« Sans doute je suis le seul qui pourrait résoudre ces problèmes et « donner sur les comètes des notions bien neuves, bien surprenantes « et surtout bien rassurantes. Mais pourquoi dévoilerais-je ces « mystères ?

« Serait-ce pour rassurer le peuple ? Il a besoin de terreurs fac- « tices ; les comètes sont pour lui des mélodrames célestes ; il se « plaît à les redouter, dans l'espoir qu'elles écraseront le palais du « riche avec la cabane du pauvre. Est-ce donc la classe opulente « qu'il faut éclairer ? Cette classe ne voit que par les yeux de la ca- « bale philosophique ; elle attend sur toute idée neuve que les feuil- « letons de Paris aient décidé s'il faut rire ou pleurer. Or, si je dis des « nouveautés sur les comètes, chacun, avant de croire ou douter, at- « tendra les décisions de Paris aussi niaisement que Thomas Diafoi-

« rus quand il dit : *Baiserai-je, mon père ?* Je me tairai donc sur les « comètes, car ce que j'en puis dire contredirait en tout point la ca- « bale philosophique ; elle veut de tout novateur un tribut d'encens, « et je n'en ai point pour elle.

« Lorsqu'on a recours à moi pour expliquer les mystères astrono- « miques, on oublie qu'il y a en France des génies transcendants qui « se chargent de *dévoiler l'univers.* Telle fut la promesse que fit, il y « deux ans, un bel esprit de la capitale, M. Azaïs, parlant à l'Athénée « de Paris, qui écouta gravement ces sornettes. Et comment ne l'eût- « on pas écouté ? Il dévoilait un univers tout d'encens ; il en distri- « buait d'abord aux savants des classes fixes, les nommant en toutes « lettres et à plusieurs reprises ; puis il encensait les puissances phi- « losophiques et politiques sans oublier l'auditoire ; bref, il était pro- « digue comme le sacristain quand il parcourt les stalles et encense « jusqu'au dernier prestolet. Cette profusion d'encens fit fortune, et « les journaux de se pâmer d'admiration et de prôner à l'avance sa « découverte. Eh bien ! que ne le consulte-t-on sur les comètes ? il en « doit éclaircir les mystères, car elles font partie de cet univers qu'il « prétendait dévoiler. *Parturient montes.*

« Avant lui j'avais publié un livre où je promettais de dévoiler « l'univers et de révéler au genre humain une destinée sociale autre « que l'état civilisé, barbare et sauvage ; mais loin de suivre les rè- « gles de la charlatanerie, loin de distribuer de l'encens à chien et à « chat, je présentais aux quatre sciences philosophiques le calice « d'amertume ; je leur annonçais que trois d'entre elles, politique, « morale et économie, allaient être confondues et anéanties ; que la « quatrième, la métaphysique, serait couverte d'humiliations. Alors « les journaux de crier à l'imbécile, au maniaque, à l'enragé qui n'en- « cense pas la philosophie ; diffamons et étouffons sa découverte « avant même qu'elle ne soit publiée. J'ai pris au mot ces messieurs ; « j'ai enseveli ma découverte jusqu'à ce que la civilisation fût suffi- « samment punie de cette impertinence et j'espère qu'il suffira de « quatre années. (Mai 1808 à 1812.) Au bout de ce terme je com- « mencerai à publier ma Théorie, et d'après le parallèle des biens « qu'a produits la civilisation pendant ces quatre années et de ceux « qu'aurait produit l'ordre sociétaire qui aurait pu commencer en « 1808, on jugera qui de moi ou des civilisés aura été mystifié par « ce délai, et l'on comprendra qu'avant de railler sur une découverte « il serait prudent d'attendre qu'elle fût publiée, examinée et mise « à l'épreuve.

« Eh ! pourquoi se rappelle-t-on, à propos de comètes, d'une an-

« nonce (*sic*) qui méritait l'attention sous tant d'autres rapports? N'ai-« je pas dit que l'avénement du genre humain à l'ordre sociétaire, ou « vérité universelle, aura pour premier résultat de rendre impossible « tout monopole industriel, toute piraterie ou entrave à la circu-« lation sur terre et sur mer, et que, par suite de ce nouvel ordre, « l'Angleterre, à qui ses escadres deviendront une surcharge, sera « obligée de les vendre comme marchandise de rebut, d'en traiter « sur estimation avec le monarque fédéral à la disposition de qui « seront remises toutes les forces navales du globe, pour exercer la « haute police du mouvement industriel sur toutes les terres et les « mers. Il me semble que cette seule perspective était bien faite pour « piquer la curiosité, et faire désirer la publication d'une théorie qui « promet de tels avantages.

« Votre prospectus, dira-t-on, inspirait la défiance par une bizar-« rerie qui éclatait dès le titre (*Théorie des quatre mouvements et « des destinées générales;* à Paris, chez Brunot-Labbé; à Lyon, chez « Bohaire, cartons, etc.) Faites donc le procès à Newton, de qui « j'emprunte ce titre et dont je suis le continuateur. Il a par des cal-« culs sur l'attraction matérielle pénétré les lois du mouvement « matériel. J'ai suivi son procédé et la route frayée par lui; j'ai com-« mencé au point où il s'était arrêté et par des calculs sur les trois « branches d'attraction qu'il avait négligées. J'ai déterminé les lois « des trois mouvements, social, instinctuel et organique; lesquelles « lois, ajoutées à celle du mouvement matériel, compléteront la théorie « du système de la nature, qui est subdivisé en quatre mouvements « (p. 49), quoi qu'en disent les railleurs.

« Mais ce livre promettait des résultats tout à fait risibles : du « sucre au même prix que la farine; des confitures fines à plus bas « prix que le pain. Eh bien! je promettais encore trop peu, dans la « crainte d'exagérer; car après des renseignements plus circonstan-« ciés, j'ai reconnu que le bon sucre de canne, dit cassonnade blan-« che, sera d'un quart moins coûteux que la farine, et qu'on aura « quatre livres de belle cassonnade pour trois livres de farine. Quant « aux confitures fines, à dose égale de fruit et de sucre, elles coûte-« ront certes moins que le pain, car, tout bien calculé, on aura en-« viron trois livres de confiture fine pour une livre de pain, dès que le « nouvel ordre sera organisé.

« Voilà qui est bizarre, j'en conviens; mais une chose qui me « semble plus bizarre, c'est de n'avoir fait aucune recherche sur les « destinées sociales et d'avoir pu croire que Dieu ait créé les hom-« mes et les passions sans avoir statué sur le mécanisme qui leur

« est convenable. Dieu serait donc plus imprudent que nos moindres « ouvriers, car, quand un maçon rassemble des matériaux de con-« struction, il a auparavant réglé l'emploi et les dimensions de l'é-« difice qu'il doit former. Or, nos passions étant des matériaux d'é-« difice social, Dieu n'a pu les créer et distribuer avant d'avoir « adopté un plan sur le mécanisme social du genre humain, plan dont « la découverte était la tâche des métaphysiciens.

« Au lieu de remplir cette tâche, ils ne s'attachent qu'à d'inutiles « subtilités, et outragent encore ceux qui ont fait leur devoir ; car « aujourd'hui, à propos de comètes, on voit les feuilletons *colaphiser* « sans relâche tous les astronomes et physiciens, qui ne nous doi-« vent sur cet objet que les calculs matériels de dimension et de « direction.

« Les autres connaissances que l'on désire sont du ressort de ces « trois mouvements, dont la métaphysique devrait donner la théorie, « et l'on n'a rien à exiger des physiciens, qui ont très-bien rempli leur « tâche ; tandis que les métaphysiciens, non contents d'être restés « dans l'inaction, ont encore l'audace de vanter à tout propos leur « inutile science, et prétendre qu'elle guide et dirige la marche des « connaissances humaines. Rien n'est plus faux. Elle n'est que la « mouche du coche, et ses auteurs, tout boursouflés d'orgueil, res-« semblent aux janissaires, qui ne sont bons qu'à faire cabale et va-« carme dans une capitale, qui refusent le service quand il faut aller « à l'ennemi, et molestent les troupes plus utiles qu'eux.

« C'est ainsi que la coterie métaphysique insulte aujourd'hui aux « astronomes et m'insulta dans le temps où j'annonçais la découverte « qu'elle n'a pas su faire. Sous peu le débat s'établira entre eux et « moi, et ils trouveront à plaisant plaisant à demi.

« Quant aux comètes, qui étaient l'objet de cet article, je donnerai, « puisqu'on le désire, des éclaircissements à cet égard dans le vo-« lume qui paraîtra en 1812, et qui contiendra le traité de la Méca-« nique passionnée. On y trouvera, sous le titre de Politique céleste, « un ample chapitre et de piquants détails sur les intrigues et les ré-« volutions passées et futures des planètes et comètes. »

X.

Fourier n'a point signé cette réponse, qu'il remit à M. Dumas pour la faire insérer dans le *Journal de Lyon ;* mais son style et ses pensées sont faciles à reconnaître.

Les disciples peuvent suivre avec intérêt les mouvements de l'âme du Maître dans cet article remarquable sous tous les rapports, où l'auteur laisse percer un sentiment d'amertume et d'aigreur bien na-

turel quand on est, comme ici, blessé et méconnu. Depuis quatre ans le prospectus de l'harmonie sociale et des destinées universelles a vu le jour, et personne ne s'en est ému. Nul n'a désiré connaître ces lois qui doivent donner à l'humanité un bonheur ignoré depuis le commencement des âges. On s'est oublié même jusqu'à railler l'inventeur à la seule annonce de sa merveilleuse découverte. Quelle plus juste cause de découragement, de tristesse ! Quel motif plus légitime de dépit et d'irritation pour un esprit puissant, fécond, hardi, qui avait le sentiment de sa force et la prévoyance de sa renommée future, tardive auréole dont il lui a été donné d'entrevoir à peine les premiers rayons.

Cette haine, ou plutôt ce dédain profond que Fourier manifestait contre la philosophie, il l'avait aussi particulièrement juré au commerce tel qu'il se pratique dans les sociétés modernes. C'est ce que nous apprend l'exemple de toute sa vie ; c'est ce qu'a confirmé M. Victor Considerant, en prononçant l'éloge funèbre de celui qu'il osait appeler le *Rédempteur du monde :*

« Son génie et son caractère se sont révélés dès la plus tendre « enfance, a dit M. Considerant, et, chose inouïe, c'est à l'âge de « cinq ans qu'il faut remonter pour trouver dans sa tête l'origine de « la grande révélation qu'il a faite au monde et dont les développe- « ments ont été le labeur de toute sa vie. Nous l'avons souvent en- « tendu raconter comment, frappé pour la première fois de la faus- « seté des relations commerciales, dans une occasion où il fut puni « par ses parents pour avoir dit la vérité, il avait fait à cinq ans « contre le commerce le serment d'Annibal. » (*La Phalange*, numéro 34, t. Ier.)

Si Fourier s'était déclaré l'implacable ennemi du commerce, il avait, en revanche, beaucoup de respect pour les arts utiles ou seulement agréables, ainsi que pour les sciences physiques et naturelles, sans toutefois posséder des notions bien exactes sur le sort réservé aux savants et aux grands artistes. L'espèce de commisération qu'inspirait à Fourier cette classe d'hommes, portion distinguée du monde civilisé, paraît être l'effet d'un triste retour sur sa destinée personnelle plutôt que le résultat d'une appréciation logique et raisonnée.

Nous terminons ici ce que nous avions à dire sur Ch. Fourier.

Nous ne voulions que faire poser en déshabillé, pendant quelques instants, le prétendu messie du XIXe siècle et lever le voile qui couvrait le berceau de la pensée phalanstérienne. Au point de vue purement historique et biographique, il nous resterait à faire plus d'une citation curieuse, et, par exemple, celle de quelques-uns des articles que Fourier, encore inconnu, publia dans des journaux de province, à Lyon notamment. Ainsi nous pourrions transcrire les aperçus de Fourier sur la banque et les banquiers, et son exposé sur l'acceptation des lettres de change, idées qui ont fini par triompher plus tard et par passer dans nos lois. Ces divers travaux ont été mis en lumière depuis la mort de Fourier. Nous aurions à mentionner également le fameux article : *Triumvirat continental et paix perpétuelle sous trente ans,* inséré dans le *Bulletin de Lyon* du 25 frimaire an XII (17 novembre 1803), et qui eut l'honneur d'éveiller l'attention du premier consul. On trouvera des détails à ce sujet dans une lettre de M. Ballanche, citée parmi les pièces justificatives de l'ouvrage de M. Pellarin. Peu de temps après le pronostic contenu dans ce morceau si remarquable, la Prusse était envahie par Napoléon, et les éditeurs du *Bulletin* recevaient l'ordre de n'y plus insérer rien de politique venant de ce singulier prophète, qu'on découvrit n'être qu'un simple et obscur courtier de commerce. C'est alors que Napoléon, qui devinait les hommes et savait les détourner de leur voie au profit de sa politique, fit renouveler à Fourier l'offre précédemment faite d'un emploi au ministère des relations extérieures ; mais Fourier refusa. Il ne donna pas au monde l'exemple que les saint-simoniens ont offert de nos jours, d'abandonner le système créé par lui pour consacrer à l'ordre de choses qu'il condamnait ses lumières et son talent. Fourier s'enfonça plus avant que jamais dans l'étude des théories sociales pour consacrer à leur publication le reste de sa vie.

Auguste Ducoin.

SAINT LOUIS

(SUITE [1])

(1237)

Le manoir de Vincennes était, à cette époque, l'une des demeures qu'habitaient le plus souvent la reine Blanche et ses enfants. Le château vaste, entouré de fossés profonds, était flanqué de plusieurs tourelles, dont une seule, bravant les siècles, survit à la ruine de tout ancien édifice, comme un témoin muet des temps passés. Des bois touffus l'entouraient alors comme aujourd'hui de leurs ombrages frais et paisibles. C'était un lieu de prédilection dont les chroniques ont consacré le souvenir en disant que le saint roi y rendait la justice, assis au pied d'un chêne.

Le feuillage, les bois et leur ombre douce, et leur silence et leurs échos, et le murmure de leur feuillage sont toujours semblables ; la même voûte bleue les recouvre, le même vent les rafraîchit, rien n'a presque changé. Mais que de générations se sont écoulées sous leur apparente immutabilité ! Que de regards joyeux fixés sur leurs contours se sont éteints ! Que de lèvres vermeilles entr'ouvertes par le sourire se sont fermées et flétries pour jamais ! Où sont les joies, où sont les plaisirs, où sont même les peines, les douleurs si durables de toutes ces générations écoulées ? « Le temps a fait un pas et la face de la terre a été renouvelée ; » et les pas du temps se sont accumulés. Tout marche, tout fuit, tout passe devant nos yeux avec une persévérante rapidité, et nous, assis à contempler ces débris des âges et cette marche rapide du temps, encore un jour et nous aurons aussi disparu dans la poussière d'où nous sortons et que nous formons à notre tour. Quand s'arrêtera la vie, quand s'arrêtera la mort, le sol entier de ce globe doit-il donc être transformé en nous et nous en

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 361.

lui? Tu es poudre et tu retourneras en poudre! Quelle terrible loi pour celui qui sent en lui l'immortalité!

Un jour de l'année 1237, l'auguste famille était réunie dans la grande salle, ornée, suivant l'usage, de trophées d'armes suspendus aux murailles, de guidons et de bannières attachées aux voûtes, et de feuilles nouvelles et odorantes répandues sur le plancher.

Au milieu de la salle était assise la reine Blanche, dans une chaise à dais, surmontée de la couronne royale.

Elle était vêtue d'une robe de velours, couleur d'azur, avec un surcot de toile d'or à fleurs, bordée d'hermine. Sur sa tête, un voile d'un tissu léger était retenu par un cercle d'or, d'où s'échappaient des tresses blondes, repliées aux deux côtés d'un front toujours noble et pur. Ses belles mains tenaient une quenouille d'ivoire, chargée de fin lin : car les reines, alors, tenaient le travail des mains à honneur. Mais depuis un moment ses doigts avaient oublié d'imprimer le mouvement au fuseau, qui gîsait près d'elle inactif; elle paraissait, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, prêter une vive attention aux discours d'un homme, jeune encore, à l'œil étincelant, à la figure expressive et qui discourait avec le roi. Il lui montrait des plans et des dessins étalés sur une longue table : c'était Pierre de Montreuil, un habile architecte, auquel Louis IX avait confié divers travaux qui devaient par la suite faire un illustre nom à leur auteur. Près d'eux, Marguerite de Provence, dans tout l'éclat d'une beauté printanière, était debout et suivait des yeux les belles lignes tracées par le jeune artiste. Plus loin, aux pieds de la reine, sur un escabeau très-bas, se voyait une jeune fille aux yeux noirs et au teint coloré, belle comme la brune épouse des cantiques; c'était Jeanne, la fille du comte de Toulouse, doux otage de paix, que Blanche avait obtenue de son père pour garant de sa fidélité. Ses charmes avaient ému le jeune cœur d'Alphonse, le troisième fils de Louis VIII. Tous deux venaient d'être promis l'un à l'autre, et Blanche se réjouissait de cette alliance, et comme mère et aussi comme reine; car l'héritage du comté de Toulouse lui était assuré par les derniers traités et devait ainsi devenir un domaine de la France.

Alphonse, assis non loin de sa belle fiancée, l'aidait à pelotonner un écheveau de soie brillante, qu'il emmêlait quelquefois, à dessein de faire durer longtemps une tâche qui le rapprochait d'elle. Eux seuls ne pre-

naient point de part aux explications de Pierre de Montreuil. Sans doute ils ne voyaient et n'entendaient qu'eux-mêmes : l'univers n'est-il pas dans un regard pour ceux qui s'aiment?

Robert, l'aîné des frères de Louis, était debout auprès de la table entre son frère et le comte de Champagne, venu depuis un jour pour faire ses adieux et qui, tout en écoutant l'entretien, contemplait cependant la reine d'un air rêveur et murmurait tout bas ces vers qui semblaient s'échapper de son cœur. « Dame ! faut-il donc me départir de la douce contrée où endurais tant de peine, où sentais ensemble telle liesse et telle douleur ! »

Ces vers et les regards qui les accompagnaient paraissaient irriter le jeune Robert, qui voyait toujours dans le comte de Champagne celui que la rumeur publique avait appelé le meurtrier de son père ; cependant il se contenait.

Quelques seigneurs, quelques dames et plusieurs étrangers, quelques maîtres en fait d'arts, architectes ou peintres, complétaient l'assemblée.

« Non, sire, disait Pierre de Montreuil, le temps n'est plus d'entasser pierres sur pierres et d'élever des monuments gigantesques dont la pensée est absente. Nos devanciers, sortant des catacombes ou des forêts sauvages de la Gaule, imitaient leur sombre horreur dans leurs édifices. Certes, il y a de la grandeur dans ces monuments d'un autre âge, mais il règne trop de tristesse dans leurs voûtes abaissées. Le ciel me manque dans ces cathédrales obscures. On y sent encore le culte caché des chrétiens que la persécution peut atteindre et qui n'osent adorer l'éternel à la face du soleil.

— Peut-être vous avez raison, répondit le roi, qui paraissait prendre plaisir à écouter le jeune architecte. Pourtant vous avez ici pour adversaire un homme d'un talent incontestable ; messire Eudes, ajouta-t-il en se tournant vers un homme encore jeune, mais à figure grave et austère placé quelques pas plus loin, que répondez-vous à messire Pierre ?

— S'il m'est permis de manifester ici ma pensée, je la dirai, sire ; j'aime l'étendue et la sombre tristesse dans un édifice consacré à un culte mystérieux et sévère comme le nôtre, et je trouve que nos devanciers nous ont laissé de beaux modèles ; seulement la pensée de l'homme s'élève de plus en plus et je voudrais lui donner plus d'espace ; je voudrais que la prière et les vœux, essayant de percer la voûte, l'élevassent aussi haut que les forces humaines puissent la porter, mais sans même espérer l'entrouvrir, pas plus que nous ne pouvons espérer de percer les mystè-

res insondables qui nous entourent : mystères de souffrances, de mort et de douleur.

— Et mystères d'amour et de miséricorde infinie, s'écria messire Pierre. Oh ! je voudrais soulever tous les voiles, percer la muraille et enfermer l'air et les cieux, et la lumière et les rayons vivifiants du soleil dans ma basilique. Je voudrais que le fidèle agenouillé près de l'autel put voir le ciel vers lequel il aspire et contempler les merveilles de Dieu du fond du temple que de faibles mains lui élèvent. Ne parlez plus ni de voûte abaissée, ni de piliers massifs, ni d'épaisses murailles. Que la pierre s'élance en légères colonnes, qu'elle s'effile en arceaux dentelés, en frises délicates, en ogives élégantes ; que le souffle de l'homme y incruste la pensée, car il est fait à l'image de celui qui a pétri l'argile selon sa volonté ! Oh ! sire, donnez-moi quelque église nouvelle à vous construire et vous verrez que toutes celles que j'ai bâties jusqu'ici étaient seulement des préludes à celle qui est en moi. Je veux que les lignes en soient harmonieuses comme une belle musique. Suivant la fable, Apollon élevait les murs de Troie aux sons de sa lyre divine ; cette figure est vraie et je veux élever mon édifice aux sons d'une lyre intérieure qui chante en moi.

— Il est poëte aussi, dit le comte de Champagne en souriant et s'approchant de lui.

— Peintre, poëte et musicien ; l'art de l'architecture est le résultat de tous les autres ; il les renferme tous ; car il les emploie tous.

— J'entends qu'il faille être peintre et même poëte pour tous les arts; la poésie est la mère de tous les genres de beautés dit la jeune reine Marguerite ; mais je ne comprends point ce que la musique peut avoir de commun avec l'architecture.

— Madame, dit messire Pierre, dont les yeux étincelaient, mes voûtes ne doivent-elles pas chanter un hymne éternel dans le silence des nuits ? Ne doivent-elles pas, au matin, unir leur voix sonore à la joie du peuple, ou leur soupir à ses soupirs ? Oh ! n'êtes-vous donc jamais entrée seule et silencieuse dans une vaste église, et n'avez-vous pas entendu tressaillir les voûtes et les colonnes? Les arceaux ont leur voix, la nef a la sienne, le chœur aussi n'est pas muet ; et le tabernacle, où repose le Saint des saints, n'a-t-il pas une voix mystérieuse et frémissante qui vibre dans tout notre être ? Je ne l'ai jamais entendu sans émotion, et toujours une belle église me fait assister à de divins concerts. Messire Eudes, ajouta le jeune artiste en se tournant vers son noble rival, votre église des Blancs-Manteaux chante un hymne admirable. »

Eudes s'inclina ; mais il répondit : « Je ne l'ai jamais entendu.

— Est-ce possible ? s'écria Pierre avec étonnement.

— Mais Dieu l'entend, dit Blanche, qui avait écouté l'artiste avec bienveillance.

— Amen, » dit Eudes.

Et il retomba dans son silence ; les élans d'imagination lui paraissaient déplacés en un tel sujet.

Le roi dit alors au jeune homme :

« Ecoutez, messire Pierre ; de saintes et précieuses reliques vont bientôt arriver en France : c'est un présent que nous fait le jeune empereur de Constantinople, en reconnaissance des secours que nous lui avons donnés pour reconquérir son royaume. C'est, reprit le roi, la sainte couronne d'épines, retrouvée miraculeusement par l'impératrice Hélène, de sainte mémoire, ainsi qu'un morceau de la croix sur laquelle s'est opérée le salut du genre humain. »

Chacun s'inclina et se signa.

« Nous voulons que ces précieuses reliques soient gardées près de nous, afin que nous puissions aller souvent méditer à leur ombre. Les rois ont si grand besoin des secours du ciel ! ajouta-t-il avec un soupir. Nous voulons faire reconstruire la chapelle de notre palais royal sur un plan plus vaste, et c'est à celui de vous, messires, qui me fournira le plus beau projet que je m'adresserai.

— Une église pour la sainte couronne, serais-je digne d'un tel honneur ? » balbutia Pierre en pâlissant.

Et il resta tout interdit.

« Courage, lui dit Marguerite ; la couronne ne vaut pas plus, quel que soit son prix, que celui qui la porta et à qui sont dédiées toutes nos églises. »

Messire Eudes s'était recueilli un moment ; il dit ensuite.

« Cette église, si j'en comprends bien le sujet, doit être construite dans l'ancienne manière ; elle sera grande, sa voûte sera basse, les ouvertures rares. Tout l'aspect doit être lugubre et sombre comme celui d'un tombeau ; c'est le mystère de la Passion tout entier que nous aurons à représenter dans les frises et dans les ornements ; il faudrait que la voûte entière fut incrustée de larmes.

— Oui, lui répondit la reine Blanche ; c'est ainsi, du moins, que je comprends une église qui doit recéler un des principaux instruments de la Passion. Est-ce aussi votre avis, messire Pierre ?

— Parlez avec franchise, lui dit Marguerite, car elle le voyait hésiter.

— Non, madame, répondit Pierre de Montreuil; je voudrais, au contraire, que cette église fût comme un témoignage d'amour, de reconnaissance et de joie.

— De joie? s'écrièrent Blanche et Eudes avec étonnement.

— De joie, madame. Cette sainte couronne n'a-t-elle pas été teinte du sang qui a sauvé le monde? Que le monde vienne donc s'agenouiller et pousser au ciel des cris de joie, de reconnaissance et d'amour, puisque c'est par elle qu'il est affranchi. Cette église, il faudrait qu'elle fût tout à jour, comme un immense reliquaire. Je voudrais que les murs fussent formés de ces nouveaux vitraux qui semblent des diamants, des rubis, des émeraudes et des topazes. Je veux que sa nef, légère et hardie, s'élève au ciel comme une continuelle action de grâces sortie d'un cœur brûlant; sa flèche saluera l'aurore; ses colonnes, semblables à de jeunes lévites, seront debout autour du tabernacle; mais leurs tuniques blanches seront trempées dans le sang de l'Agneau.

— Comment, vous emploierez des couleurs?

— Oui, oui; les couleurs les plus éclatantes revêtiront mes pierres; elles se teindront de sinople et d'azur. Le sang d'un Dieu et l'azur du ciel frapperont partout les yeux, pour que l'esprit s'occupe du prix et du but de la rédemption. Et puis, continua le jeune homme en s'échauffant de plus en plus, dans la frise se verront des multitudes d'anges agenouillés qui prieront et béniront avec amour. J'en placerai dans les arceaux, dans les voussures, autour des colonnes; les chapiteaux seront des groupes d'anges recueillis et respectueux; il en saillira de toutes les pierres; on en verra partout; ils joindront les mains, ils battront l'air de leurs ailes charmantes, enivrés d'un indicible amour; car ils seront la figure visible pour nous des myriades d'anges, d'archanges et de séraphins qui entourent sans cesse cette couronne sainte et sacrée par laquelle s'est opéré le salut du monde. Que ne puis-je faire entonner à mes anges de pierre l'*Hosanna* divin que ceux de l'armée céleste chantent incessamment autour de la sainte relique. Cette hymne céleste, je crois l'entendre, et pour la rendre visible aux yeux humains, il faut la traduire en lignes harmoniques dont l'accord soit aux yeux ce qu'une mélodieuse musique est à nos oreilles. »

Et prenant en hâte ses crayons, il traça sur la table même, aux regards surpris de l'assemblée, le profil harmonieux de l'église que les siècles suivants ont admirée sous le nom de la Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre d'élé-

gance et de goût, où la pensée, le dessin et l'exécution sont irréprochables.

La royale assemblée regardait avec surprise. Messire Eudes lui-même applaudit, et pour Marguerite elle s'écria :

« Oh ! que j'aime cette église, où le jour pénètrera de toutes parts comme la gloire de Dieu pénètre dans les cœurs !

— Eh bien, dit Louis en souriant à sa belle compagne toujours si chérie, nous en adopterons le plan, puisqu'il plaît tant à notre chère dame Marguerite. Je le trouve admirable aussi, mais je veux savoir ce qu'en dira madame notre mère, et se tournant vers elle il la consulta du regard. »

Mais en voyant la déférence de Louis pour le goût de sa jeune épouse, la reine Blanche s'était sentie tout émue, elle répondit donc :

« Que je l'approuve ou non, puisqu'il plaît tant à madame Marguerite, vous ferez bien de l'approuver, mon fils, elle est jeune et la verra longtemps, tandis que moi... peut-être ne la verrai-je pas même achevée.

— Je ne demande que trois années, dit le jeune architecte, pour que madame la reine Blanche y vienne faire ses dévotions ; car, Dieu merci, la foi est vivante dans les cœurs, et quand on saura la destination de l'édifice chacun ne tiendra-t-il pas à honneur de venir m'aider.

— Allons, tout est bien, dit Blanche, et ce qui plaît à notre chère fille doit nous plaire aussi. »

Ces mots furent prononcés avec douceur et une apparente tendresse, cependant un léger tremblement dans la voix de la reine indiquait une peine secrète. Pauvres mères ! ne savent-elles pas bien qu'il faut ses droits à la jeunesse et à l'amour, et qu'après avoir été uniquement aimées par leurs fils il leur faut encore se trouver bien heureuse quand c'est une jeune et vertueuse épouse qui leur est préférée.

Après les paroles de la reine un nuage de tristesse se répandit dans l'assemblée. Pour le dissiper, Marguerite dit à son ménestrel, le jeune Raymond Vidal qu'elle avait amené de Provence, de chanter quelque beau lai dans l'harmonieuse langue de son pays.

Alors il chanta l'une des romances du temps en s'accompagnant sur un luth à trois cordes. Sa voix était belle et le chant était harmonieux.

« Et vous, sire comte de Champagne, dit la jeune reine quand son ménestrel eut achevé son chant ; ne voudrez-vous pas nous faire entendre ici quelques-uns de ces chants dont la renommée est venue jusqu'à nous ?

— Oui, je le veux, répondit Thibault, et puissent-ils être entendus de celle qui les a tous inspirés, » ajouta-t-il sans oser cependant regarder la reine Blanche. Alors, prenant des mains du ménestrel le luth dont il s'était servi, le comte fit entendre des sons d'une grande douceur et chanta d'une voix émue et voilée cette chanson mélancolique :

« Il faut partir, l'honneur le veut et ma dame m'en prie, il faut aller en terre d'oultre mer mourir d'un long regret ; ne sais qu'obéir, mais mon cœur ne peut porter sans se briser telle douleur.

« Reverrai-je jamais ces lieux si chers à mon souvenir, ces lieux où sa présence m'a fait goûter les seules joies de ma vie ?

« Et ma dame tant aimée et chérie la reverrai-je un jour sur la terre, qui le sait ?

« Dame, je vais partir, adieu à vous, adieu à tout, car en vous seule est toute ma vie. Dame chérie, n'aurez-vous point un regard pitoyable pour celui qui va mourir loin de vos yeux. »

Et la voix du comte roi s'affaiblissait et devenait semblable à un sanglot. Marguerite écoutait cette douce musique avec plaisir comme elle avait écouté la romance du ménestrel. Mais la reine Blanche parut sentir que la chanson du comte avait une signification personnelle et se détourna. Le jeune Robert, comme nous l'avons dit, haïssait le comte de Champagne, il l'interrompit brusquement au milieu des accords par lesquels il terminait sa romance en lui disant :

« Seigneur comte, la poésie vous entraîne, et vous oubliez que vous êtes auprès d'une haute et pieuse souveraine qui préfère les hymnes des offices de l'église aux romances d'amour.

— Ces chants sont beaux, dit Blanche, intervenant pour empêcher son fils d'aller trop loin dans ses paroles, ils font honneur au talent renommé de leur auteur ; mais voici l'heure de l'Angélus et des Complies, peut-être est-ce le moment de nous séparer. Adieu, comte, ajouta-t-elle, nos vœux vous suivront aux pays lointains et nous prierons pour que Dieu bénisse tous vos pas.

— Adieu, beau cousin, dit le roi, oui, nos vœux vous suivront partout et puissions-nous entendre bientôt parler de vos exploits dans la sainte croisade. »

Marguerite aussi lui dit adieu.

Chacun vint presser la main du roi de Navarre qui, surmontant son

émotion, répondit à tous avec courtoisie. Robert seul s'était écarté, il avait quitté la salle et ne reparut point.

La suite de Thibault l'attendait au bas du perron vers lequel la royale famille l'avait suivi en témoignage d'amitié. Ses pages, ses veneurs, ses valets entouraient un beau destrier blanc couvert d'une longue housse de velours brodé d'or à ses armes; le sire de Nanteuil et le grand sénéchal, sur leurs chevaux, se tenaient aux deux côtés. Le comte de Champagne s'agenouilla pour baiser la main de la reine-mère et du roi Louis, et, se sentant tout ému, s'avança vivement au milieu d'une foule de peuple pressée sur son passage, il monta sur son beau coursier qui piaffait dans sa noble impatience; puis saluant de son épée il partit, mais lentement, en retenant son cheval et comme à regret, et retournant sa tête vers tout ce qu'il quittait. Dans ce moment où le beau coursier retenu et rongeant son frein se courbait en mille bonds impatients, on entendit s'élever au milieu du silence un joyeux éclat de rire, deux enfants à tête blonde se frayèrent un chemin dans la foule et s'y perdirent, et à peine le roi de Navarre eut-il fait quelques pas en avant que des cris, des huées, et des risées bruyantes éclatèrent de tous côtés parmi le peuple. Thibault, jusqu'alors perdu dans ses pensées, s'étonna pourtant, et ceux de sa suite qui l'entouraient regardèrent autour d'eux pour apprendre la cause de ces provocations et de ces clameurs.

« Le joli coursier pour un roi, disaient les uns avec des accents d'ironie.

— Les beaux ornements, disent les autres, sommes-nous donc arrivés au temps de la fête des fous.

— Ce cheval, malgré sa belle encolure, n'est plus bon que pour un vilain ou pour un traître, quel honorable chevalier ne rougirait pas de le monter encore. »

Thibault, entendant ces paroles et bien d'autres encore, s'arrêta et se détachant de sa suite il revint sur ses pas, suivi des deux seigneurs qui ne le quittaient pas. Le cheval bondissait sous son noble maître, comme s'il eut compris son outrage; la foule s'écartait épouvantée; le sénéchal et le sire de Nanteuil, et aussi la royale famille assemblée encore pour assister à son départ aperçurent enfin la cause des cris du peuple. Une main audacieuse avait enlevé au noble coursier les crins argentés et flottants qui le matin balayaient le sable que ses pieds légers avaient effleuré, sa belle queue blanche lui avait été coupée; des lambeaux souillés

de fange étaient attachés au tronçon et battaient ses jarrets. A cette vue les serviteurs de Thibault poussèrent des cris de fureur et l'avertirent de cette insulte, la plus outrageante qu'on put faire à tout homme et surtout à un roi. Il mit aussitôt pied à terre, considéra son coursier maintenant déshonoré, et, s'avançant près de la reine Blanche et du roi témoins de son affront.

« Justice, justice, sire roi, et vous madame la reine, s'écria-t-il, laisserez-vous insulter un parent, un roi devant vos yeux. Et son visage était devenu tout pâle sous un tel outrage.

— Justice ! justice ! s'écrient à leur tour le vieux sénéchal et le sire de Nanteuil; et tous les serviteurs du comte ressentant son injure s'écrient : justice ! justice ! »

Louis descend quelques marches il s'avance à la rencontre de Thibault, et lui tendant la main :

« Cet affront m'outrage comme vous, et par Notre-Dame je vous jure de tout faire pour trouver le coupable et pour le punir. Il mourra de telle mort qu'il vous plaira d'ordonner. Qu'on cherche partout, dit-il à ses serviteurs, et qu'on amène l'insensé quelqu'il soit. Ce n'est pas en vain qu'on peut porter atteinte à la majesté royale. Rassurez-vous, beau cousin, justice prompte et exemplaire vous sera faite, recevez en ma parole. »

Et le bon roi était tout hors de lui de cette insulte faite sous ses yeux à son parent.

Un grand tumulte se fit entendre et la foule s'ouvrit. Un hallebardier s'avançait de l'intérieur du château tenant un jeune garçon de chacune de ses mains.

« On n'ira pas bien loin pour chercher les coupables, dit-il en s'approchant ; voici deux jeunes maîtres que j'ai surpris essayant de rentrer par la fenêtre d'une salle basse, on j'étais de garde. Ils avaient l'air d'éviter les regards. L'un des deux tenait une queue de cheval à la main ; en me voyant il l'a mise sous sa jaquette ; voyez plutôt il s'en échappe encore une partie.

En effet, l'enfant ayant essayé à la hâte de dérober aux regards une énorme masse de crins blancs n'avait pu l'enfouir toute entière sous son justaucorps, et le hallebardier la tirant à lui la déploya devant le roi.

L'autre jeune garçon un peu plus âgé, à figure vive et résolue, tenait à la main un poignard bien affilé qu'il avait aussi vainement essayé de cacher.

« Méchants enfants, qu'avez-vous fait, dit le roi. Il venait de reconnaître en eux deux jeunes pages de son frère Robert. Quel démon vous a conduits à cette mauvaise action. »

Les deux jeunes gens se regardèrent en dessous. Sans doute ils ne comprenaient point encore la gravité de leur faute, car ils ne purent comprimer une envie de rire qui s'épanouit sur le jeune visage du petit Pierre, un jeune enfant très-blond, tout rose, avec des yeux hardis et une figure fine et très-éveillée.

« Riez, riez, dit Thibault, demain le prévost vous fera rire d'une autre sorte. » Cependant on voyait que le comte éprouvait un grand dépit de trouver seulement des enfants sur qui exercer sa vengeance.

« Le prévost, pour une queue de cheval, dirent-ils ensemble ; et ils ne purent encore s'empêcher de sourire de ce beau sourire de jeunesse aux dents blanches.

— Il ne s'agit point d'une queue de cheval mais d'une insulte faite à une tête couronnée, dit le roi d'un ton sévère, et si vous avez fait de vous-même une si mauvaise action, rien ne pourra sauver vos vies ; elles appartiennent dès maintenant à l'offensé. »

Anna Marie.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 8 février 1851.

Mardi dernier, 4 février, la reine d'Angleterre ouvrait en personne la session du Parlement, et prononçait les paroles suivantes :

« La prise de possession récente de certains titres ecclésiastiques, « conférés par une puissance étrangère, a produit une vive émotion « dans ce pays, et de nombreuses réunions de mes sujets m'ont pré- « senté des adresses contenant l'expression de leur dévouement au « trône, et me demandant qu'on résistât à de telles prétentions. Je « les ai assurés de ma résolution de maintenir les droits de ma cou- « ronne et l'indépendance de la nation contre tout empiétement, de « quelque côté qu'il put venir. J'ai en même temps exprimé mon vif « désir et ma ferme détermination, sous la bénédiction de Dieu, de « maintenir intacte et entière la liberté religieuse, si justement ap- « préciée par le peuple anglais. »

Ces paroles modérées en apparence, mais qui impliquent une contradiction fâcheuse, ont été commentées le soir même par lord John Russell en termes pleins d'animosité. Hier vendredi, on a dû porter au Parlement la mesure qui a pour but d'interdire aux membres de la hiérarchie du clergé catholique, dans le Royaume-Uni, des titres locaux, sans le consentement du gouvernement de la reine. Il ne faut pas nous le dissimuler, la loi de liberté religieuse, sous laquelle l'Angleterre avait grandi dans l'estime du monde depuis l'émancipation des catholiques, reçoit une atteinte grave, et l'esprit de l'ancienne intolérance vient de reparaître.

Cette phase capitale des luttes du Catholicisme contre ses adversaires de toute nature, avait été précédée par des incidents qui doivent nous servir à en préciser le caractère. On s'est d'abord étonné, sur le continent, que des lords catholiques, et à leur tête le chef de la plus ancienne pairie, le duc de Norfolk, se fussent mis du bord du ministère anglais contre ce qu'il appelle l'*agression papale*.

Beaucoup de personnes se sont hâtées de conclure de cette étrange attitude, que les plus autorisés parmi les catholiques anglais taxaient d'imprudence la reconstitution de la hiérarchie ordonnée par le Saint-Siége, et qu'on avait quelque raison de reprocher au cardinal Wiseman d'avoir plus écouté, dans cette circonstance, les intérêts de son ambition que ceux de ses coreligionnaires de la Grande-Bretagne.

Nous n'admettons pas que Pie IX n'ait fait que céder aux instances du cardinal, et que S. S. n'ait pas eu des raisons personnelles pour se décider à faire un pas si considérable. Nous estimons que la regrettable conduite des lords catholiques, qui ont désavoué l'acte du Saint-Siége, est plutôt le résultat de leur tiédeur personnelle qu'une marque de sagesse et de prudence. Enfin, dans l'ignorance où nous sommes des faits que l'on impute, bien légèrement peut-être, à un homme d'une aussi grande valeur morale et intellectuelle que le cardinal Wiseman, nous jugeons entièrement oiseuse une discussion qui ne peut rien changer à la marche des choses. L'Angleterre est entrée dans une crise dont les symptômes se manifestaient depuis quelques années, que nulle puissance humaine, nulle prévision, nul calcul n'auraient pu empêcher d'éclater au premier prétexte. Telle est notre conviction, et c'est pourquoi nous attachons peu d'importance à la question de savoir jusqu'à quel point Pie IX et le cardinal Wiseman ont méconnu, dans la circonstance présente, les conseils d'une prudence méticuleuse.

Les Anglais ont accordé l'émancipation des catholiques à l'agitation irlandaise, qui constituait alors un danger considérable pour la Grande-Bretagne. Le vieil édifice des tories, miné dans ses fondements, faisait une résistance désespérée à ses envahisseurs. En satisfaisant le libéralisme religieux, on espérait encore ajourner la réforme politique; mais les murailles qu'on défendait alors ont été renversées; plus tard l'Irlande a cessé d'être redoutable. D'ailleurs, les Anglais avaient, en 1829, une raison déterminante pour céder aux réclamations des catholiques; c'était leur mépris pour cette communion : qu'elle continuât de maintenir dans l'abrutissement et la misère ce peuple d'enfants vaniteux qu'on appelle les Irlandais, c'était là un résultat dont pouvait s'accommoder la prévoyance anglaise. Quant à la Grande-Bretagne, terre a tout jamais protestante, elle semblait à l'abri d'un retour sérieux à l'ancienne religion, et l'on ne voyait pas d'inconvénient à tolérer les conciliabules de quelques milliers de catholiques, pauvres pour la plupart, et perdus dans la population antipapale du pays. C'est à cet état de *despection,* si je puis m'ex-

primer ainsi, que j'ai trouvé le Catholicisme en Angleterre, il y a onze ans. Londres, la cité impériale, n'avait encore qu'un petit nombre de chapelles catholiques, généralement peu remplies; les jeunes *misses* allaient le dimanche, par partie de plaisir, dans les tribunes de la chapelle espagnole, pour y lorgner les superstitions de la messe. On riait, au Musée britannique, de quelques lecteurs qui usaient l'exemplaire des Bollandistes; les conversions de plusieurs hommes de science étaient considérées comme des fantaisies individuelles absolument sans conséquence.

En 1849, dans le peu de jours que je passai à Londres, je fus frappé d'un grand contraste avec ce que j'avais pu observer précédemment. Le retour au catholicisme avait pris des proportions inattendues : on ne dissimulait pas que l'anglicanisme n'eût perdu, dans la personne du docteur Newman, le plus respectable de ses membres : du clergé l'agitation passait dans le monde, et l'on commençait à faire aux catholiques l'honneur de les craindre. L'Ecosse elle-même, ce vieux boulevard du protestantisme, laissait se faire dans son sein des trouées redoutables : partout s'élevaient, au lieu des modestes chapelles du premier temps de l'émancipation, de splendides cathédrales d'où monte vers le ciel l'encens des anciens jours. Il était donc évident (je parle comme les Anglais) que l'absurdité du catholicisme ne mettait pas la raison britannique à l'abri de son retour.

D'ailleurs, depuis le 24 février 1848, l'aspect des affaires avait changé en Europe, et l'on avait perdu l'espérance de faire de Pie IX un instrument de la politique anglaise. Nous appelons sur ce point l'attention de nos lecteurs; car, dans notre conviction, ce qui se passe en Italie a la relation la plus étroite avec la réaction dont l'Angleterre est aujourd'hui le théâtre. Sous quelque aspect que l'on considère la position de Pie IX, le Souverain-Pontife a échappé complétement à l'Angleterre. Cette position a un bon et un mauvais côté : le mauvais, c'est l'Autriche; le bon, c'est la France. Les vaines tentatives de l'Italie libérale ont mis les provinces pontificales d'au delà de l'Apennin aux mains de l'Autriche, et ce n'est pas là le résultat dont s'affligent le plus les vaincus de la Péninsule. L'Autriche fait peser les frais de son occupation sur le trésor du Pape, et entrave ainsi le rétablissement des finances romaines; l'Autriche fusille de temps en temps, pour la forme, quelques brigands de la bande du *Passatore*, mais elle ne fait pas ce qu'elle devrait pour rétablir la sécurité dans les provinces qu'elle occupe. Il y a quelques jours encore, une ville assez importante,

Forlimpopoli, a été, de la part des brigands, l'objet d'une agression inouïe et dont les détails laissent bien loin les plus fameuses prouesses des Gasparrone et des Fra Diavolo. On peut affirmer que rien de semblable ne se serait passé dans le voisinage des troupes françaises. Pie IX n'a donc dans les Autrichiens que des amis plus que douteux, des protecteurs intéressés à l'abaissement politique de son gouvernement, et qui ne négligeront rien pour accroître le désir, habilement entretenu depuis longues années dans la Romagne et dans les Marches, d'échanger l'obéissance au Pape contre le joug autrichien.

La conduite des Français offre un contraste admirable avec le patronage suspect de l'Autriche. Nous ne sommes en Italie qu'à titre de catholiques : non-seulement nos soldats entretiennent la sécurité dans Rome et dans le Patrimoine de saint Pierre, mais encore nous faisons tout ce que nous pouvons pour réorganiser le pays et l'armée, et pour rétablir l'ordre et le crédit dans les finances pontificales. Il n'y a peut-être pas un autre exemple dans l'histoire d'une occupation militaire par une nation si longtemps possédée de l'esprit de conquête, et cependant plus étrangère à toute pensée de domination. Quand Pie IX se réveille et qu'il entend les tambours français, il sent sa liberté plus qu'aucun des pontifes qui l'ont précédé dans la chaire de saint Pierre. Cependant la somme du progrès l'emporterait sur la résistance du mal, sans la présence d'un ennemi que Pie IX est impuissant à extirper. L'homme qui entretenait contre l'armée française la résistance et les illusions de la république romaine, l'agent consulaire anglais, M. Freeborne, est encore là debout, offrant un point d'appui aux espérances mazziniennes, et c'est pourquoi l'on mesure chaque jour à Rome avec tant d'anxiété le degré de force du gouvernement actuel de la France, parce qu'on sent que si nos discordes nous font manquer à l'accomplissement du vœu de l'opinion catholique en France, Rome deviendra le théâtre d'un des épisodes de la lutte entre l'Angleterre et la Russie : l'Angleterre poussant à la décomposition morale du pays et à la ruine du catholicisme, par un nouveau triomphe de quelques mois, rendu facile aux partisans de Mazzini ; la Russie envoyant sa garde avancée autrichienne, et préparant au Souverain-Pontife des chaînes respectueuses qu'on s'attend à lui voir préférer aux insultes et à l'exil.

Personne n'ignore que le gouvernement anglais est aujourd'hui le moteur le plus actif de la décomposition actuelle du Piémont. Après l'abaissement du renom militaire de cette partie de la Péninsule, lord Palmerston est venu s'offrir comme le tentateur aux passions et aux

préjugés qui dominent les esprits à Gènes et à Turin. Tandis que par l'importation du gallicanisme politique dont nous sommes (je l'espère bien) à tout jamais guéris, on prépare les voies à la prédication protestante, on travaille activement à une révolution commerciale et politique qui ferait tomber la monarchie sarde au dessous du Portugal. Stephenson, le fameux ingénieur anglais, mesurait dernièrement le degré de résistance possible de l'Apennin et des Alpes au nivellement des chemins de fer, et cependant le nouveau ministre du commerce, séduit par cette manie d'anglicanisme qui a fait de tant de Portugais distingués des hommes funestes à leur patrie, voudrait écarter de Gènes les établissements de la marine militaire, afin de laisser l'espace suffisant pour que les commerçants insulaires emmagasinent les marchandises qu'ils s'apprêtent à lancer à travers l'Italie sur l'Allemagne. Si ce projet d'invasion anglaise rencontre un obstacle dans la résistance de l'Autriche, on fera, faute de mieux, la contrebande, et déjà, dit-on, le rocher de Capraja, livré par le ministère sarde à l'insatiable ambition de l'Angletere, va se hérisser de canons britanniques, entre Marseille et Livourne.

Pour conduire à bien ces projets, l'Angleterre redoute au même degré en Italie et l'Autriche et la France. Dans ce moment, elle a peu de prise sur l'Autriche qui, d'après le réglement des affaires du Holstein, étend ses bras depuis Hambourg jusqu'à Trieste, colosse aux mains d'un autre colosse qui lui a donné des chaînes pour remplacer ses pieds d'argile. Mais la France éternellement divisée contre elle-même lui semble plus aisée à combattre, et depuis que l'action et les conseils de notre nouveau ministre à Turin ont fait entrevoir l'espérance d'une réconciliation de la Sardaigne avec le Saint-Siége, on ressent à Londres une passion plus vive contre ce pouvoir insaisissable qui réside dans le successeur de saint Pierre. C'est pour cela que le discours de la reine affecte de désigner le Pape, agissant dans la limite rigoureuse de ses droits spirituels, comme une *puissanee étrangère;* aussi ne faut-il s'attendre à rien de bien sérieux dans la résistance de l'esprit libéral aux projets du ministère anglais.

Il est vrai que plusieurs membres du cabinet, tels que lord Lansdowne, lord Clarendon, passent pour avoir combattu la fougue persécutrice de lord J. Russell. Lord Clarendon a contribué pour beaucoup à réduire l'Irlande à l'impuissance, et il tiendrait à conserver le bénéfice de son action; il répugne à lord Lansdowne de flétrir ses cheveux blancs par un démenti donné au libéralisme de ses belles années. Il est vrai aussi que les chefs du radicalisme commercial, MM. Cobden, Bright, donnent la main aux radicaux politiques,

tels que M. Roebuck, pour rappeler lord John aux principes qu'il a si longtemps et si brillamment soutenus. Mais depuis quel'agitation irlandaise a cessé, et que des deux anciens hôtes de ce pays, la famine et la sédition, il n'est demeuré que la famine, les hommes qui s'offrent pour résister à la passion du protestantisme, ne présentent pas un point d'appui assez solide pour que nous y fondions une espérance sérieuse. Il suffit à la pudeur libérale de lord Lansdowne et de ses amis d'une apparence de modération dans les termes et les mesures, et quant aux anciens chefs de la ligue commerciale, le succès de leurs plans a déjà trop coûté à la propriété foncière, pour que leur parole ait en ce moment un ascendant considérable.

Un seul homme aurait pu lutter avec gloire et avec succès contre lord J. Russell, c'était sir Robert Peel. Son anglicanisme était zélé, par conséquent inquiet : mais il avait des convictions libérales, sincères et profondes, et il n'y aurait eu rien d'impossible à ce que sa conscience le poussât, dans cette conjoncture, à croiser sérieusement le fer contre son ancien adversaire politique. La Providence, en retirant de ce monde le seul homme assez considérable pour contrebalancer les chances contraires à la liberté religieuse, nous a, pour ainsi dire, interdit d'avance tout espoir fondé sur le triomphe des idées de véritable liberté.

L'excitation est sérieuse dans toutes les classes de la nation. L'aristocratie ne peut s'habituer à l'idée de désertions telles que celles de lord et de lady Feilding, de lord et de lady Camden. De nouveaux catholiques, surgissant dans ses rangs, lui montrent que l'ennemi a pénétré dans le cœur de la place. On s'inquiétait peu des vieux lords papistes, et l'on avait raison. A part quelques exceptions très-honorables, le zèle n'était pas très-considérable parmi eux, et quelques-uns ne semblaient rester catholiques que par point d'honneur et par esprit de famille. Ils montraient généralement de la répugnance à entrer en rapports avec les nouveaux convertis dont l'ardeur les embarrassait et dont la position sociale ne leur semblait pas digne d'un grand respect. Le plus zélé et le plus actif d'entre eux, lord Shrewsbury, s'était déjà mis du bord du gouvernement contre le clergé de l'Irlande, par suite de cette antipathie héréditaire d'une île contre l'autre, antipathie antérieure au protestantisme, et à laquelle les catholiques eux-mêmes ne sont pas étrangers. On n'en doit pas dire autant des nouveaux catholiques de l'aristocratie ; ce ne sont pas seulement de froids monuments du passé, ce sont des apôtres, et rien ne marche en Angleterre sans que l'élément aristocratique ne prenne la tête

de la colonne. M. Newmann et ses amis ont planté leur drapeau sur la forteresse des universités; lord Feilding et lord Camden marchent à la conquête de la Chambre des lords. Faut-il s'étonner du cri d'alarme du protestantisme?

La ligue de Cobden était soutenue par les masses populaires; mais qui pourrait affirmer qu'elle eût réussi, sans l'appui que lui prêta la nouvelle aristocratie, celle de l'industrie et des écus? Aujourd'hui le peuple anglais a la vie au plus bas prix possible; mais la propriété foncière est blessée à mort dans la source de ses revenus. Comme on pouvait l'attendre de la fierté anglaise, les propriétaires font bonne figure, mais à mesure que les conséquences de l'abaissement de toutes les barrières se développent, ils sentent augmenter leur découragement, et comme ils en veulent mortellement à M. Cobden, si cet économiste et quelques-uns des siens embrassent ouvertement la défense de la liberté religieuse, on s'en prendra aux catholiques de la mévente des denrées territoriales, et la colère qu'ils inspirent y trouvera un aliment de plus. Le ministère whig sait parfaitement que si, par impossible, la liberté religieuse était défendue avec succès dans le parlement, il n'aurait qu'à dissoudre la Chambre actuelle pour faire surgir une majorité aussi hostile au catholicisme qu'à la liberté commerciale. On recule, il est vrai, généralement devant cette extrêmité, et c'est pourquoi les mesures présentées par lord John Russell seront accueillies avec faveur dans le parlement.

Le protestantisme anglais se divise en deux parts qu'il ne faut jamais confondre, les anglicans et les dissidents. Tous, à quelque bord qu'ils appartiennent, ont une passion commune, la haine du catholicisme. C'est pourquoi les dissidents se sont abstenus d'entrer dans la querelle présente. La réserve du discours de la couronne en faveur de la liberté religieuse est beaucoup plus à leur adresse qu'à celle de la communion catholique, et la mesure proposée est de nature à satisfaire leurs scrupules. Il leur est indifférent qu'on interdise tels ou tels titres de la hiérarchie, puisqu'ils n'ont eux-mêmes aucune hiérarchie. Les anglicans sont, à cet égard, dans une position toute différente: c'est sur la question de hiérarchie qu'ils se sentent blessés. Beaucoup d'anglicans, il est vrai, ne considèrent dans la hiérarchie que le revenu matériel des bénéfices, et, pour le reste, ils se sentent et se proclament aussi protestants que des caméroniens; mais les anglicans sincères (et il y en a beaucoup parmi eux, c'est là précisément que le catholicisme se recrute), les anglicans sincères, qui se disent et se croient catholiques, attachent à la question des titres épiscopaux une importance capitale. Dans leur conviction, ce ne sont point eux qui se sont

séparés de Rome, c'est le Siége de Rome qui, par ambition, a rompu le premier avec la véritable unité catholique. L'illusion à laquelle ils sont en proie les porte à opposer la succession épiscopale de l'Angleterre à la succession des Pontifes romains. Si par hasard le catholicisme comme ils l'entendent l'emportait sur le romanisme qu'ils condamnent, les évêques actuellement en possession des anciens siéges se trouveraient naturellement appelés à se poser en arbitres dans une querelle qui dure depuis quatorze siècles au moins.

Avec ces idées, étranges pour les catholiques français, mais familières aux cerveaux britanniques, le respect de la hiérarchie actuelle, est, en quelque sorte, l'arche de salut de l'anglicanisme. Pour combattre un préjugé aussi funeste, le Saint-Siége a établi une distinction pleine de sens et de modération entre le côté politique et le côté spirituel de la question. On a recherché avec un soin scrupuleux si, malgré le schisme, la succession des évêques s'était perpétuée en Angleterre, conformément aux règles apostoliques, et cette étude a conduit à une conclusion négative. Le Pape pouvait nommer un archevêque de Cantorbéry, un évêque de Londres et ainsi de suite ; il ne l'a point fait de peur de paraître empiéter sur le domaine de la souveraineté temporelle, puisque dans les anciens rapports de l'Eglise catholique avec ce pays, les souverains prenaient part à la désignation des évêques. Le progrès et l'importance du catholicisme dans le Royaume-Uni exigeait de mettre fin à l'autorité à la fois précaire et excessive des vicaires apostoliques : en conférant de nouveaux titres, pris dans la nomenclature des localités de l'Angleterre, le Pape s'est dépouillé d'une partie de son autorité spirituelle pour rétablir des prélats destinés à agir indépendamment du Saint-Siége, là où l'indépendance est de règle, dans la plénitude de leur autorité épiscopale. Tout cela était irréprochable au point de vue de la séparation du spirituel et du temporel : mais le coup, pour être détourné, n'en arrivait pas moins au cœur des convictions anglicanes ; faire de nouveaux évêques, même avec d'autres titres, c'est nier, suivant la conviction catholique, qu'il y ait des évêques en Angleterre. L'anglicanisme doit donc perdre l'espoir de traiter avec le Pape, c'est-à-dire de le soumettre : échec immense pour la doctrine des trois ou des quatre patriarches, ce refuge des catholiques qui veulent l'être en dépit du Saint-Siége et contre lui ; et de là l'animosité que montre la partie de l'anglicanisme qui se dit orthodoxe, et qui regarde les nouveaux convertis comme des déserteurs.

Tels sont les symptômes et les dangers de la situation actuelle ; nous croyons n'avoir rien dissimulé ni rien exagéré. Les catholiques du

Royaume-Uni n'ont en ce moment qu'à attendre et à courber la tête. Il ne s'agit pas seulement de décerner contre eux des prohibitions de titres : la question est de savoir comment ces prohibitions seront exécutées. Quant à l'agression que le Pape se serait permise contre la souveraineté de la reine d'Angleterre, le cardinal Wiseman a établi la vérité avec une évidence parfaite, et personne ne lui a répondu. Victoria est à la fois une reine constitutionnelle et un pape : comme pape, les Anglais catholiques nient son autorité ; c'est pour cela qu'ils ont souffert pendant trois siècles la proscription et les supplices ; c'est pour faire cesser les supplices et la proscription que le parlement et la couronne les ont émancipés. Le Pape de Rome en traçant des diocèses sur la carte d'Angleterre, offense le pape de Londres, mais ne touche en quoi que ce soit à la reine constitutionnelle ; les catholiques sont donc et continueront d'être ce qu'ils étaient auparavant, des sujets fidèles et dévoués de leur reine constitutionnelle. Mais quand l'archevêque de Westminster, pour obéir au parlement, dissimulerait son titre, cesserait-il d'être pour la conscience des catholiques l'archevêque de Westminster ? Ou respectez la conscience ou persécutez, il n'y a point de milieu entre ces deux termes, et le ministère anglais ne le trouvera pas plus qu'aucun de ceux qui depuis l'institution du Christianisme ont combattu le gouvernement spirituel de l'Eglise.

Nous ne devons donc pas demander ce que feront les catholiques : nous devons attendre, même après la présentation du bill de lord John Russell, ce que fera le gouvernement anglais.

Nous voici loin de notre crise à nous autres, et nous ne croyons pas toutefois, comme quelques-uns de nos amis, qu'elle soit ni diminuée ni ajournée. A la date de notre dernière revue, on ne connaissait pas encore la composition du nouveau ministère, du *ministère de transition*. Ce cabinet, pris entièrement en dehors de l'Assemblée, surgit tout à coup, au moment où l'on s'imaginait que M. Léon Faucher allait ramener le président en deçà du Message du 31 octobre. M. Faucher, s'il faut s'en rapporter aux bruits de coulisse, était le plus persuadé du retour de son étoile, et l'on raconte qu'après s'être vu éconduit il exala son mécontentement en termes énergiques dans la salle des conférences. C'est l'espoir de faire parler M. Faucher à la tribune, et aussi d'y amener M. Barrot, frappé du même coup, qui donna l'idée des interpellations de M. Howyn-Tranchère.

La démarche était mal calculée : le président avait reculé devant le vote de l'Assemblée, c'était beaucoup ; car enfin *l'Empire n'était pas fait*. Le nouveau Message du président renfermait, il est vrai, des

propositions fort contestables, notamment sur l'indépendance réciproque des deux pouvoirs; mais ne valait-il pas mieux laisser passer un peu d'humeur et quelques épigrammes, que de froisser l'opinion qui demandait avant tout d'éviter une agitation inutile? Le nouveau ministère allait pourvoir à l'expédition des affaires, et c'était là un heureux remède à l'inconvénient capital de la crise. Ce ministère se composait, ou plutôt il se compose (car nous le voyons encore debout) d'hommes qui valent bien la plupart de nos avocats, si empruntés dès qu'il s'agit d'autre chose que de leurs phrases. Cependant les journaux qui se promettaient de bons *premiers-Paris* tâchaient d'échauffer la querelle, et annonçaient un grand scandale pour le lendemain.

Sur ces entrefaites on apprend que M. Léon Faucher se ravise, et qu'une fois son dépit calmé, comme il espère toujours devenir le *Deus ex machina* de la situation, il s'enveloppera, si on le provoque, dans un silence majestueux. Dès ce moment, il était clair que les interpellations n'aboutiraient à rien de sérieux. La séance si attendue ne fut donc qu'une bulle de savon qui creva au premier souffle : point de grands orateurs, point d'ordre du jour motivé, en apparence un *fiasco* complet. Alors tout le monde crut à la déroute. On avait recommandé la prudence aux journaux élyséens, mais après cette victoire sans combat, qui vengeait le président de la coalition, il n'y avait plus de ménagements à garder, et dès le lendemain le Message était affiché sur tous les murs de Paris comme un bulletin de la grande armée.

Là dessus, nouvelle rumeur : le ministère de transition qui ne se croit pas à ce qu'il paraît si transitoire, va présenter un projet de dotation. Cette rumeur d'abord accueillie par des murmures d'incrédulité, était fondée uniquement parce qu'elle était invraisemblable; car il est des lieux et des pensées où tout marche à rebours de l'appréciation commune; et, en effet, voici qu'au commencement de la séance de lundi, le receveur général de Rouen, faisant fonctions de ministre des finances, apporte avec trois mots d'exposé, une demande de 1,800,000 francs de dotation supplémentaire pour l'année courante. On se flattait, dit-on, du succès; la coalition condamnée, au nom de la morale, par les boursiers et les danseurs de *rédowa*, n'oserait relever la tête et subirait sa défaite.

On sait déjà le reste, et le vote qui se prépare ne fait l'objet d'aucun doute : les deux seuls élyséens qui se soient glissés dans la commission demandent eux-mêmes un blâme sévère : on a choisi pour rapporteur M. Piscatory, homme d'exécution s'il en fût jamais. Le

Journal des Débats, ce grand thermomètre de toutes les causes vaincues, en vient presque à demander que la condamnation soit unanime, puisqu'elle est devenue inévitable.

Il n'y a dans tout ceci rien qui nous étonne, ni même rien qui nous trouble sérieusement. La crise nous a pris en plein calme, à l'exemple de ces grains qui pointent à l'horizon et qui, en un clin-d'œil, balayent toute la mer. Elle a trouvé des gens engourdis, heureux de leur engourdissement, comme les enfants qu'on ne peut parvenir à réveiller au milieu de l'incendie. On a pris cette torpeur pour un attachement enthousiaste à la cause qui se compromettait, et l'on a tiré des signes de mauvaise humeur que donnaient les gens troublés dans leur repos des conclusions à perte de vue. Nos espérances ne sont pas de ce côté ; et, dans notre manière de voir, nous ne pouvons nous résoudre à concevoir de grandes craintes. Du tempérament dont sont les partis, nous n'accusons personne, et si nous accusions quelqu'un, ce ne serait pas l'Assemblée.

M. de Falloux, dont l'absence continue de se faire cruellement sentir, vient de publier un travail dont les journaux se sont beaucoup occupés et qui renferme des révélations historiques aussi curieuses que sincères. On y voit clairement, à ce qu'il me semble, quels sont les hommes et les opinions sur lesquels la France peut compter dans les nouvelles péripéties où la Constitution nous force à passer, et où l'entraînement naturel du caractère de notre nation nous précipite quelques mois seulement à l'avance. Les hommes qui savent où ils vont sont seuls en état de conduire les autres. Dans le temps où la République était acceptée de bonne-foi par tout le monde comme une expérience à faire (M. de Falloux a bien raison d'insister sur ce point), il semblait que les hommes à la tête desquels ce courageux orateur s'est si rapidement placé, se détournassent de la voie indiquée par leur conscience : mais, au contraire, ils donnaient alors de leur opinion un commentaire qui la réhabilitait et la grandissait aux yeux de tous les hommes de bonne foi. Qu'ils persévèrent au milieu des difficultés nouvelles, et surtout qu'ils se gardent d'affecter des allures qui ne sont nullement nécessaires au progrès de leur cause ! Il ne peut plus y avoir chez eux d'arrière-pensée de positions locales et de résistances partielles ; tous, sans exception, ils se doivent à la cause générale de la France.

Avant la nouvelle imprudence du parti élyséen, nous entendions développer un plan de campagne dont le succès aurait pu rejeter bien loin les hommes de l'opinion de M. de Falloux. Comme il est certain que la France entend profiter de la faculté

de réviser la Constitution qui lui a été donnée par la Constitution elle-même, on aurait fait arriver en masse aux environs du mois de mai prochain des pétitions qui auraient rendu le vote de la révision inévitable. Les choses se passant ainsi, il en serait de l'Assemblée législative comme de l'Assemblée constituante : force lui serait de marquer très-prochainement elle-même le terme de son existence ; et alors la loi électorale du 31 mai rendant l'influence à l'ancien juste-milieu devenu bonapartiste, il surgirait une majorité favorable ou à l'empire, ou à la prolongation des pouvoirs du président, ce qui est le même résultat sous une autre forme ; le parti de la branche aînée se trouverait ainsi moralement fructidorisé.

Tous les dénouements qui ont pour objet de faire une France à l'image d'une seule opinion parmi celles qui déchirent notre malheureux pays, n'ont plus, selon nous, chance d'un succès, même éphémère. La peur, le découragement, la passion de l'immobilité peuvent être pendant quelque temps des moyens de gouvernement, mais ce n'est point ainsi qu'on remplace les principes. On se plaint des coalitions, on en fait le bouc émissaire du mal dont nous sommes victimes : mais qu'est-ce qui nous a sauvés depuis 1848, si ce n'est une grande coalition? Le scrutin du 10 décembre en a profité comme tout le reste. Dans notre détresse, si nous ne nous étions pas arcboutés les uns sur les autres, nous ne formerions plus qu'un monceau de décombres.

Le travail actuel de la société française, c'est la recherche du terrain commun : en dehors de ce terrain, quel qu'il soit, il faudra bien laisser quelqu'un ; ce qui est maladie, folie, crime contre la société, doit s'attendre à être dompté, si l'ordre moral se rétablit en France ; mais, quant au reste, il doit y avoir place pour tout le monde au soleil d'une bon gouvernement. Atteindrait-on ce but en s'enrôlant dans les cadres napoléonistes? Beaucoup le prétendent, mais je ne les crois pas, car je les reconnais : je les ai vu fonder sur la monarchie de la branche cadette des espérances qui paraissaient bien autrement raisonnables. On avait pour garants un prince élevé à l'école de l'adversité et mûri par l'expérience des révolutions, une reine sainte, une famille qui donnait le modèle des bonnes mœurs, des hommes d'Etat éminents par le talent et le caractère, et qui avaient appris de l'école anglaise tout ce qu'on on peut savoir : les restes du napoléonisme consentaient, sauf quelques rêveurs, à s'absorber dans cette grande épreuve.

Et pourtant, la branche cadette n'a pu faire tête au mal du siècle, parce qu'il lui a manqué le concours des convictions loyales restées

fidèles à la branche aînée. Beaucoup ont voulu supprimer la religion. d'autres supprimer la foi dans la royauté ; mais ce sont là des forces qui, bien que placées à différents degrés, ne se suppriment pas, et sans lesquelles rien ne dure, comme ces poteries que fabriquait Robinson dans son île, et qui, mises au feu, se fendaient l'une après l'autre, parce qu'il y manquait le sel, *sal terrae,* dit l'Écriture, qui seul pouvait les faire tenir.

Hier, le bruit s'est répandu dans Paris qu'un prince exilé était dangereusement malade : il aurait fallu voir l'émotion que produisait cette nouvelle. Et pourtant il n'y a personne d'assez insensé pour vouloir rien faire désormais sans le consentement de la France. Le provisoire, si lourd qu'il nous soit, durera donc, tant que l'acquiescement de tous ceux qui ne sont ni méchants ni fous, manquera à la seule solution qui puisse replacer la France sur ses antiques fondements.

Fasse le ciel que le dénouement ne nous vienne pas du dehors! fasse le ciel qu'après tant de déchirements funestes, la France reste encore assez forte pour pouvoir disposer elle-même de ses destinées ! Fasse le ciel, enfin, qu'il se manifeste une autre condition de notre indépendance nationale que la nécessité de soulever le monde par des doctrines dont le premier effet est de nous détruire nous-mêmes ! s'il en était autrement, toute réflexion serait désormais inutile : il ne nous resterait plus qu'à nous voiler la face et à répéter comme tant d'autres citoyens qui ont survécu à leur patrie : *fuit Ilium !*

Mais s'il n'y avait plus de France, ce serait encore un plus grand malheur pour le monde que pour nous. Dieu ne le voudra pas. Ne mesurons donc pas à nos courtes espérances la longueur du travail dans laquelle nous nous consumons. Sans doute, il y a bien du chemin à faire avant d'arriver à ce consentement nécessaire dont nous parlons. Mais qu'entend-on dire tous les jours et partout : *Ah ! sans doute, cela serait le mieux, mais cela ne se peut pas.* De telles paroles sont pour bien des hommes une cause de découragement; mais pour nous, chrétiens, qui ne cédons pas au nombre et qui ne tremblons pas devant la force, est-ce là un raisonnement de nature à nous faire désespérer de l'avenir ?

Ch. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Méditations sur l'Eucharistie, par M. l'abbé DE LA BOUILLERIE, vicaire général de Paris. — Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Paris [1].

A Paris, dans cette ville où s'entassent tant de désordres et de folies, chaque nuit, des hommes qui appartiennent à tous les rangs de la société se réunissent pour adorer dans le recueillement de la prière le très-Saint-Sacrement de l'autel. En se succédant dans cette veille, ils pensent à tout le mal qui se fait à la même heure, et contre les offenses de la grande cité ils offrent à Dieu, présent dans la divine Eucharistie, un tribut d'expiation et d'amour. C'est pour cette pieuse famille qu'a été écrit l'ouvrage que nous annonçons ; c'est *aux associés de l'adoration nocturne du très-Saint-Sacrement* qu'il est dédié. « La première idée de « ces méditations vous appartient, leur dit M. l'abbé de la Bouillerie, « puisque je n'ai fait qu'écrire, en leur donnant une nouvelle forme, les « instructions que j'avais coutume de vous adresser chaque mois dans « les réunions dont nous avons tous gardé le souvenir. En second lieu, « c'est à vos instances que j'ai cédé, en reproduisant ces paroles qui « s'étaient échappées spontanément de mes lèvres, et que je ne voulais « confier qu'à la garde et à la mémoire de vos cœurs. Puis, c'est à l'aide « des notes fidèles que plusieurs d'entre vous m'ont remises, qu'il m'a « été possible de satisfaire à vos désirs. Enfin, soit en parlant, soit en « écrivant, c'est toujours vous que j'ai eu en vue et l'intérêt de vos « âmes, qui me sont si chères. »

Les *Méditations sur l'Eucharistie* répondent parfaitement au but particulier que l'auteur s'est proposé ; mais ceux pour lesquels elles ont été composées ont fait sagement de les recueillir et d'en solliciter la publication, car l'intérêt qu'elles présentent s'étend bien au delà du cercle de la pieuse association qui en a reçu la première confidence. L'Eglise catholique qui compte déjà, sous tant de formes, tant d'écrits admirables destinés à célébrer les mystérieuses jouissances du banquet divin, accueillera, nous en sommes convaincus, le nouveau tribut qui lui est offert par M. l'abbé de la Bouillerie.

[1] Un vol. in-12. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Notre érudition en ces matières ne s'étend pas bien loin, il est vrai, et cette branche de la littérature catholique est, en quelque sorte, un hymne sans fin où des idées semblables ont dû se reproduire sous mille formes différentes. J'ai pourtant l'instinct, sinon la certitude que les nouvelles *Méditations sur l'Eucharistie* ont un caractère d'originalité, et qu'elles iront aux âmes par des chemins qui n'ont pas encore été parcourus. En même temps, elles sont loin d'affecter cette nouveauté de forme qui me semble si contraire à la majesté de la tradition ; elles n'empruntent rien au langage du jour ; comme toutes les productions vraiment catholiques, s'adressant à l'homme régénéré par le baptême qui est le même dans tous les lieux et dans tous les temps, elles auraient pu être écrites tout aussi bien du temps de saint Augustin, de saint Bernard ou de Bossuet que du nôtre. Nourri de l'Ecriture, M. l'abbé de la Bouillerie n'emploie guère que l'Ecriture ; il en fait la substance de son discours, et c'est ainsi qu'en trouvant des aspects imprévus, des analogies auxquelles personne n'a peut-être encore pensé, il reste simple, pénétrant et vraiment sacerdotal. Nous recommandons plus particulièrement, sous ce rapport, *le champ divin de l'Eucharistie,* où la touchante histoire de Ruth est présentée sous un jour admirable, *les trois Colombes* et *l'Enfant prodigue;* ou, pour mieux dire, nous ne recommandons rien en particulier, nous nous contentons de dire comme la voix de l'enfant inconnu à saint Augustin : *Tolle, lege.* Tout le monde tirera profit de cette lecture : les âmes qui ont la douce expérience du bonheur et de la force que donne l'Eucharistie, trouveront un aliment délicieux à leurs propres sentiments ; ceux qui se rapprochent de l'Eden catholique, sans en avoir encore franchi le seuil, se sentiront attirés par un charme puissant ; enfin, les hommes pour qui la question littéraire a de l'importance, verront avec intérêt ce que peut exercer d'influence sur le style une pensée pure et droite dans un homme de goût et d'une éducation distinguée, abreuvé sans cesse à la source de l'inspiration divine. Les *Méditations sur l'Eucharistie* feraient envie à nos meilleurs écrivains.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



DE
L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS
ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE [1].

(5e ARTICLE.)

X

Il est incalculable l'appui que la catastrophe hongroise a prêté aux forces et aux desseins de l'empire moscovite : l'avenir seul pourra en montrer l'étendue.

Aussitôt que l'agitation a gagné la Roumanie, les Russes y ont jeté un corps d'armée, et ils se sont mis en mesure de protéger les Gréco-Slaves autrichiens contre les Magyars. L'imprévoyance et la folie de l'Occident ont laissé grandir l'insurrection hongroise ; l'Autriche, obligée de se défendre aussi à Vienne, à Prague, en Italie, a été réduite à subir un secours étranger. Ce secours, au défaut de l'Allemagne, la France et l'Angleterre eussent dû le donner ; elles auraient dû pacifier, par une prompte et ferme intervention, la Hongrie et l'Italie ; il eût du moins été de leur devoir de ne pas laisser les Russes intervenir seuls en Autriche. Mais la politique anglo-française, toujours dominée par la routine révolutionnaire, s'est non-seulement laissée surprendre par les succès momentanés de Dembinski et de Georgey, elle y a même applaudi ; elle s'est réjouie de l'agression simultanée des Polono-Hongrois et de l'armée sarde, déplorables instruments de la démagogie : il en est résulté un équivalent de la dernière visite des Russes aux Dardanelles, et plus funeste encore : l'entrée d'une grande armée russe en Hongrie ;

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 93.

l'attraction momentanée de l'Autriche dans la gravitation de l'astre moscovite; la révélation éclatante du panslavisme à tous les peuples slaves, dont les fibres nationales frémissent à cette éblouissante apparition.

Déjà les Bohêmes, les Serbes, les Slovaques, les Polonais [1], ont des savants, des poëtes et des publicistes pleins d'enthousiasme, qui recommandent la langue russe comme moyen général de communication entre les diverses familles slaves. Déjà les Bosniaques et les Bulgares ont essayé partiellement de secouer le joug des Turcs, et les Grecs n'attendent qu'un signal de Saint-Pétersbourg pour prendre les armes. Déjà une partie des Slaves d'Autriche et des Principautés manifeste ces prétentions à l'indépendance, que la Russie n'a jamais manqué de semer ou de développer chez les petits peuples dont elle a voulu s'emparer. Déjà le Tzar n'est plus appelé que l'*empereur slave* [2] par la plupart des Polonais eux-mêmes, nation si capable de comprendre et de seconder les grands desseins, mais si disposée aussi à devenir un instrument de tyrannie. Déjà la cour de Saint-Pétersbourg caresse les Magyars [3], en récompense de ce qu'ils lui ont proposé la couronne de Hongrie, et ses

[1] Voici ce que disait la *Gazette d'Augsbourg* du 9 mai 1850 :

« Le parti national polonais entre dans une nouvelle phase : ses chefs désespèrent de leur propre peuple, et ils cherchent salut dans le panslavisme et même dans la *russification.* » A l'appui de cette observation, *la Gazette* citait un article de l'organe principal des Polonais, *la Gazetta polska,* où ce journal faisait un grand éloge des Russes, reproduisait quelques passages d'un discours récemment lu par le professeur panslaviste Hanka, et ajoutait : « Nous sommes convaincus que ces lectures seront suivies par un très-nombreux auditoire, car la majeure partie de notre jeunesse croit à un brillant avenir de la littérature moscovite. *Que les lâches Allemands tremblent au seul souvenir du colosse du Nord; nous attendons avec courage et force l'accomplissement de sa destinée.* »

Nous pourrions citer par douzaine des traits du même genre, qui prouvent que le panslavisme moscovite se développe dans tous les pays slaves.

[2] La presse française commence à prendre note de ce mouvement. On lisait récemment dans *la Patrie :* Il se fait en Europe un travail politique surprenant. — Tandis que les Grecs de l'Archipel résistent à l'Angleterre, soutenus dans leurs espérances par l'empereur Nicolas, un grand nombre de Polonais haut placés et patriotes éprouvés se rallient ouvertement au pouvoir du tzar, en disant : « Nous avons combattu l'empereur *moscovite,* mais nous soutiendrons l'empereur *slave,* car la Pologne peut tout attendre de lui. *Moscovite,* il a été obligé de persécuter notre nationalité; *slave,* il sera forcé de s'appuyer sur nous et de placer toutes les nationalités slaves sur un pied d'égalité parfaite. »

[3] Ainsi le consul russe de Fiume est signalé par les feuilles du pays comme un des appuis du parti magyar. Pendant toute la guerre de Hongrie, il a régné un remarquable échange de sympathies et de politesses entre les Russes et les Hongrois. Ceux-ci ont offert la couronne de Saint-Etienne au duc de Leuchtenberg, et leur

agents entretiennent cette race hautaine dans ses rêves ambitieux. Déjà les Scandinaves, maladroitement attaqués par le parti prussien, font cause commune avec la Russie, qui défend à la Prusse de s'avancer jusqu'à la Baltique, et qui pèse redoutablement sur le sort de l'Allemagne, par suite de la rivalité des deux puissances germaniques. Déjà le Tzar, n'ayant guère plus à craindre l'Autriche, est le maître d'occuper les Principautés aussi fortement qu'il lui plaît, en dépit de la convention de Balta-Liman. Déjà les Russes, fiers de leurs armées massées en Pologne, se flattent de rétablir l'ordre moral et matériel dans toute l'Europe : leurs généraux flairent les dotations en pays étrangers, et espèrent voir bientôt les rois faire antichambre devant leur souverain ; leurs piétistes s'imaginent qu'ils assiéront bientôt à Rome une espèce de patriarche moscovite, directeur religieux de tous les catholiques, mais esclave du très-saint synode présidé par le Tzar [1]. Et il faut bien reconnaître que la Russie est autorisée à d'immenses espérances. Souvenirs et possession de conquêtes prodigieuses ; puissante hiérarchie ; dictature militaire et foi nationale à l'intérieur, sympathies croissantes au dehors ; tout dit aux Russes que la Providence semble leur destiner l'empire de l'ancien continent.

Depuis cent cinquante ans, tout a réussi aux Moscovites ; oui, tout, jusqu'à leurs révolutions : ils en ont eu de sanglantes, mais elles se sont faites sans les épuiser, sans altérer leurs institutions monarchiques, et elles n'ont pas empêché leurs princes les plus remarquables de régner très-longtemps [2]. Au contraire, les troubles de la Turquie, de la Perse, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Allemagne, de la France, ont affaibli ces contrées et énervé tous les bras qui pouvaient résister aux Russes.

dernière armée a déposé les armes devant l'armée moscovite, tout en déclarant qu'elle se ferait hacher en pièces plutôt que de capituler devant les Autrichiens ; les officiers, les généraux russes, de leur côté, ont manifesté le plus grand intérêt pour la nation hongroise.

[1] Le judicieux article de M. Dauger, publié dans *le Correspondant* du 25 avril 1850, nous dispense de nous étendre sur cette question si grave. On ne peut toutefois trop faire observer qu'une question religieuse est au fond de toutes les luttes sociales. Ce qui rend le panslavisme si terrible, c'est la conscience des Russes qu'ils sont l'unique race *orthodoxe*, et qu'il est dans leur destinée de convertir tous les peuples, de gré ou de force, à la vraie religion : nous sommes convaincus que presque tous les Gréco-Slaves d'Europe obéiraient à un appel *religieux* du tzar *orthodoxe.*

[2] Les cinq fondateurs de la puissance moscovite, Wasilei-Iwanowitch, Pierre-le-Grand, Catherine II, Alexandre, Nicolas, ont régné ensemble cent cinquante-neuf ans ; et l'empereur actuel est encore dans la force de l'âge.

Quand les tzars se sont emparés de pays qu'ils avaient rendus révolutionnaires, non-seulement ils y ont dompté l'esprit d'insurrection, mais ils ont su les entraîner dans le mouvement panslaviste. Oui, tout a réussi aux Moscovites, tout, jusqu'à la persécution religieuse. Par les supplices et les séductions, ils ont détaché de l'Eglise romaine plusieurs millions d'âmes. Qu'ils viennent à conquérir la Gallicie et la Transylvanie, et l'on verra probablement presque tous les Grecs-unis de ces contrées abjurer le catholicisme, pour mieux adorer le nouveau soleil gréco-slave, qui se lève sur l'Orient.

XI

Jetons un coup d'œil d'ensemble sur les conquêtes de la Russie :

« Depuis un siècle et demi, la Russie a prodigieusement étendu ses frontières dans toutes les directions. Il n'est pas jusqu'à la mer Caspienne, qui semblait présenter un obstacle à son agrandissement, qu'elle n'ait tournée à son avantage en se l'appropriant. A l'époque où elle démembrait des pays civilisés, en Europe et en Asie, pour augmenter ses domaines, les plaines de la Tartarie excitaient encore sa cupidité. Insatiable dans ses désirs, elle s'est transportée jusqu'en Amérique, où elle combat le commerce anglais. Ses acquisitions sur la Suède sont plus grandes que tout ce qui reste de cet ancien royaume ; celles qu'elle a faites sur la Pologne égalent en étendue tout l'empire d'Autriche ; le territoire ravi par les Russes à la Turquie, en Europe, équivaut à toutes les possessions de la Prusse, moins les provinces rhénanes ; et ce qu'ils ont pris aux Turcs, en Asie, égale pour la dimension les petits Etats de l'Allemagne, les provinces rhénanes de la Prusse, la Belgique et la Hollande réunies. Les pays que les Moscovites ont arrachés à la Perse approchent de l'étendue de l'Angleterre ; ceux qu'ils ont accaparés en Tartarie renfermeraient la Turquie d'Europe, la Grèce, l'Italie et l'Espagne ; en un mot, tout ce que la Russie a acquis, depuis 1772, surpasse en étendue et en importance son empire d'Europe tout entier, d'avant cette époque.

« Ses possessions européennes, seules, ont été presque doublées en un demi-siècle. Dans l'espace de soixante-quatre ans, elle a poussé ses frontières de trois cents lieues vers Vienne, Berlin, Dresde, Munich et Paris ; elle s'est rapprochée de cent soixante-dix lieues de Constantinople ; elle s'est emparée de la capitale de la Pologne, et s'est placée aux portes de celle de la Suède, dont, à l'avénement de Pierre-le-Grand, elle se trou-

vait éloignée de plus de cent lieues. Depuis ce temps-là, elle s'est avancée de près de quatre cents lieues vers les Indes, ainsi que vers la capitale de la Perse. Le régiment qui stationne aujourd'hui à l'extrémité de sa frontière, à l'ouest de la mer Caspienne, aurait, pour retourner à Moscou, la même distance à franchir que pour aller à Attock, sur l'Indus, et se trouve plus éloigné de Saint-Pétersbourg que de Lahore. — La garde impériale russe, à l'armée de Perse, s'est déjà trouvée aussi près de Hérat que des rives du Don.

« La Russie, qui prétend combattre le libéralisme révolutionnaire, mine elle-même les trônes qui se trouvent à sa portée. C'est elle qui a renversé celui de la Pologne. Depuis la bataille de Narva, elle n'a cessé de troubler et de mutiler la Suède, tantôt par la force, tantôt par l'intrigue; depuis la bataille de Pultava, elle a toujours travaillé à la ruine de la Turquie; depuis la paix de Nystadt, elle a constamment poursuivi ses conquêtes en Perse. Ses intrigues en Allemagne et ses projets ambitieux sont une source d'alarmes continuelles pour l'Autriche. Elle menace la France d'une invasion. La Prusse n'achète la modération de la Russie à son égard qu'en se pliant à ses desseins et en adoptant jusqu'aux caprices de l'empereur. Dans l'Orient, comme en Europe, partout on trouve l'empire russe, adversaire infatigable et heureux de l'Angleterre; il ne cesse d'avoir soif de conquêtes, et dirige toute son énergie vers de nouveaux envahissements territoriaux [1]. »

La Russie a été *protectrice* de la Pologne, de la Courlande, de la Crimée, de la Géorgie, de l'Imérétie, de la Mingrélie, de la Perse, des Ossètes, des Kalmoucks, des Tartares Nogaïs : que sont devenus ces pays et ces peuples ?

La Russie *protége* le Danemarck, la Turquie, la Romanie, l'Autriche, tous les Slaves. Que vont devenir ces pays et ces peuples, si les Franco-Germains laissent le protectorat moscovite suivre ses invariables conséquences ?

Craintes chimériques! pensera-t-on peut-être. L'histoire de la politique russe peut bien faire supposer qu'elle aspire à la dictature universelle : mais où trouvera-t-elle la force d'accomplir ces immenses desseins ?

Où elle la trouvera? Que messieurs les optimistes veuillent bien considérer, avec nous, les progrès intérieurs réalisés depuis vingt ans par la Russie.

[1] *Progrès de la Russie en Orient.*

XII

A son avénement, l'empereur Nicolas s'est trouvé souverain de cinquante-deux millions de sujets. Son prédécesseur n'avait hérité que de trente-six millions, et Catherine II que de vingt-cinq. Cette progression énorme continue sous le czar actuel. En 1836, la population de son empire était déjà de soixante-deux millions, et elle dépasse aujourd'hui soixante-dix millions : c'est une multiplication double du progrès constaté chez les nations occidentales. Dans le chiffre total, les Russes, les Cosaques et les Serbes sont compris pour plus de cinquante millions; ainsi l'on peut dire que la Russie possède, à peu près, l'unité de religion et l'unité de race.

Mais le nombre et l'homogénéité ne sont qu'une partie des conditions de la force. La nation moscovite est-elle réellement très-forte et très-redoutable ? Plusieurs écrivains se plaisent à en douter ; car ils considèrent que sa noblesse est en majorité gangrenée de faux libéralisme, en majorité dépravée dès la jeunesse par de mauvais exemples et une détestable éducation; que son clergé n'a plus ni dignité, ni savoir, ni richesse; que ses employés sont, en général, d'une bassesse, d'une vénalité notoire. Tout cela est vrai ; mais la noblesse et le clergé russe se soutiennent par la hiérarchie ; ils sont des instruments obéissants de la volonté suprême ; l'égoïsme individuel et l'orgueil national font de presque chacun de leurs membres un agent dévoué du panslavisme ; et le peuple, encore à peu près sain, est doué de remarquables qualités. « Le Slave russe, dit M. de Rudtorffer, est robuste [1], endurci aux fatigues, d'une bravoure inébranlable. Son attachement à sa religion, à sa patrie, à son empereur, son naturel souple et discipliné, sa patience dans la souffrance, le rendent particulièrement propre aux grandes et difficiles entreprises. Dans aucun pays la levée en masse du peuple armé n'est aussi facile que dans celui-ci, où le paysan ne possède pas une parcelle du sol, n'a rien à sacrifier que ses aises, lesquelles ne sont pas bien étendues, et possède l'assurance d'être nourri par son seigneur. N'ayant pas à s'occuper de l'avenir, fortifié d'ailleurs par une foi aveu-

[1] Le Russe est en effet grand et vigoureux : cependant le soldat est si mal nourri et si peu payé, que l'armée russe perd beaucoup d'hommes à son entrée en campagne. La mortalité est aussi considérable dans ces troupes que dans notre armée de jeunes soldats.

gle à la prédestination, le paysan russe abandonne sa maison sans beaucoup de regret; il y met le feu lui-même en la quittant; il est prêt à toute espèce de sacrifice que la patrie puisse exiger de lui. » Un tel peuple, lancé depuis plus d'un siècle dans la voie des conquêtes, et dirigé par un grand organisateur militaire, par un politique plein de prudence, d'expérience et d'énergie, n'est-il pas réellement à redouter?

— « Mais, observent encore les optimistes, la population russe est disséminée sur un si vaste espace, elle jouit de si peu de moyens de communication, qu'il n'y a point sujet de s'alarmer beaucoup de son nombre, de ses convoitises, de son goût et de ses qualités pour la guerre. »

Ce motif de sécurité a quelque chose de vrai; il ne faut pourtant pas l'exagérer; et dans quelques années il aura déjà disparu en partie.

Jetons les yeux sur la Russie d'Europe : c'est un immense plateau entouré de hautes montagnes; plusieurs cours d'eau très-importants le traversent; ces fleuves communiquent entre eux, et ils unissent ensemble la Baltique, la mer Blanche, la mer Noire, la mer Caspienne, par le plus merveilleux système de canalisation qui existe. Le plan de ces canaux, conçu et exécuté principalement par Pierre-le-Grand, a été complété par Nicolas[1].

Sauf un passage de quelques lieues, on peut aller par eau de Cronstadt en Chine. Depuis seize ans on a aussi créé six grandes routes, qui traversent presque tout l'empire, et d'autres chemins importants ont été tracés, surtout dans les provinces orientales. La nature plane du sol et l'abondance des chevaux[2] permettent d'aller dans ce pays plus vite que partout ailleurs. En somme, le transit a déjà été rendu presque facile. Lorsque les deux chemins de fer transversaux, auxquels on travaille, seront terminés avec leurs embranchements, et joindront Moscou, Saint-Pétersbourg, Varsovie, Sévastopol, la distance aura été quasi domptée, et la majorité des forces russes deviendront disponibles, à l'intérieur comme au dehors.

L'étendue de l'empire a toutefois réduit considérablement, jusqu'à présent, les forces réelles des czars. C'est avec des armées actives peu nombreuses que les prédécesseurs de Nicolas ont accompli leurs prodigieuses conquêtes. Pierre-le-Grand, à l'apogée de sa puissance, ne possédait que 130,000 hommes de troupes réglées; Cathe-

[1] La Russie possède quatre-vint-neuf fleuves navigables, vingt et un grands canaux et plusieurs canaux secondaires.

[2] On compte treize à quatorze millions de chevaux en Russie.

rine II eut peine à doubler ce chiffre; Alexandre lui-même ne put jamais réunir 300,000 combattants; il y avait, en outre, dans les armées actives de ces princes, une moitié de non-valeurs. En 1812, la Russie leva plus de 800,000 hommes; cependant elle ne put opposer à Napoléon que 250,000 soldats. Mais l'empereur Nicolas a purgé l'armée d'une foule de désordres, et considérablement augmenté les forces disponibles. Il a colonisé avec succès, dans la Russie d'Europe, en face de l'Occident et de la Turquie, deux cent quarante escadrons et trente bataillons, avec quatorze batteries d'artillerie légère, c'est-à-dire près de 100,000 combattants; il a complété l'organisation des Cosaques, qui veillent aux frontières et lui fournissent quatre-vingts régiments réguliers; il a créé un corps de ponts-et-chaussées; il a sagement divisé l'armée en corps actifs et en corps de réserve: les premiers, forts ensemble de plus de 400,000 hommes, sont toujours prêts à entrer en campagne, avec un millier de bouches à feu; les seconds, qui ont un effectif de 7 à 800,000 hommes, tous enrégimentés, exercés, disciplinés, peuvent être employés pour soutenir ou remplacer les premiers. Il y a parmi les troupes 130,000 hommes d'élite, gardes ou grenadiers. Sans doute, quoiqu'il possède, sur le papier, 11 à 1,200,000 soldats, le Czar pourrait difficilement attaquer l'Occident avec plus de 450,000 combattants réunis; mais ce serait déjà le double des forces dont disposait Alexandre.

Sous l'impulsion de Nicolas, l'industrie a fait aussi de rapides progrès: plus de trois mille fabriques ont été créées depuis vingt ans. Le gouvernement solde en Angleterre, en France et en Allemagne, des savants qui le tiennent au courant de toutes les découvertes industrielles dont l'application pourrait être utile.

On sait combien la police russe est active et nombreuse: « Tandis que nos gouvernements constitutionnels, pour leurs dépenses secrètes, arrachent avec peine aux Chambres, lors de chaque session, trois chétifs millions, qui font jeter les hauts cris, le Tzar, lui, prélève pour le même objet, sur les finances de ses Etats, 10, 12, 15 millions, s'il le faut, dont personne ne lui demande compte. Aussi la police russe, si redoutable chez elle, n'est-elle pas moins bien informée au dehors; et ses espions, répandus partout, en savent plus, sur les pays où ils habitent, que les fonctionnaires de ces pays même[1]. »

[1] *De la politique générale à suivre* (1847).

On doit en convenir, voilà beaucoup de conditions de puissance.

Mais l'étendue immense de ses frontières ne rend-elle pas la Russie très-vulnérable ? — Moins qu'on ne le pense généralement ; car les dernières conquêtes d'Alexandre et de Nicolas, et surtout les immenses travaux de fortifications exécutés par l'empereur actuel, ont rendu la position militaire de l'empire aussi forte pour la défense que pour l'attaque.

A l'Orient, le Tschorok et l'Araxe couvrent l'Arménie vis-à-vis de la Turquie et de la Perse, avec huit têtes de pont contre ces puissances. D'Erzeroum, qui est sous la main des Russes, ils peuvent aisément conquérir Césarée, Diarbékir, Mossoul, Bagdad, en un mot toute la Turquie d'Asie. De la ligne du Caucase, qui est défendue par un triple rang de redoutes ou de forteresses, ils peuvent encore aller aux Dardanelles et au Bosphore par l'Asie Mineure, ou bien à Téhéran à travers la Médie, sans trouver d'autres obstacles que de petites rivières et de mauvaises forteresses. Tiflis et Erzeroum sont d'excellents centres d'opérations, de ce côté, pour les armées de terre. Il suffit de jeter les yeux sur la Tauride, pour voir qu'elle est une terrible position d'attaque maritime contre Constantinople. Déjà manœuvre sur la mer Noire une flotte qui porte environ trois mille pièces de canon : les hâvres de Sévastopol et d'Odessa ne sont qu'à soixante heures du Bosphore.

Contre la Turquie, la Russie est couverte, du côté de la Moldavie, par une triple défense naturelle : le Pruth, le Dniester, et la branche des Karpathes qui longe le Pruth depuis la Bukovine jusqu'au Danube. Dix forteresses, presque toutes nouvelles, renforcent ces lignes, dont l'une, celle du Pruth, se prolonge jusqu'aux bouches du Danube, où les Turcs ont été contraints de raser Isakscha et Touldja, tandis que la Russie a fait d'Ismaïl une grande place d'armes. Maîtres aujourd'hui du Danube, les Russes ont devant eux, pour étapes, Varna, Silistrie, Schumla, et ils ont prouvé qu'ils ne seraient pas longtemps à arriver par ces chemins à Andrinople.

Ainsi, parfaitement garantis d'une invasion des Turcs, ils possèdent quatre voies ouvertes, quatre bases d'opération contre Constantinople et les Dardanelles.

La Russie n'a pas négligé de défendre ses frontières, dans l'Asie septentrionale, par des colonies de Cosaques, qui ont là onze forteresses et quatre-vingt-quatre redoutes. Mais c'est surtout contre l'Occident qu'elle s'est fortifiée depuis quinze à vingt ans.

Du côté de l'Autriche, elle s'est mise à l'abri par Zamosk, dont le Tzar a fait une forteresse de première importance. Un agresseur qui, heureux d'abord, dépasserait ou emporterait cette place, serait arrêté sur une seconde ligne par les grands ouvrages construits à Kiew et à Bobruisk, qui protègent le Dniéper, et qui ferment le défilé par lequel les Polonais pénétraient jadis en Russie, entre les sources de la Dwina et du Dniéper.

Vis à-vis de la Prusse, les Moscovites se sont retranchés d'une façon non moins redoutable. Brzec, Modlin, Varsovie [1], devenues de fortes places de guerre, dominent le pays prussien jusqu'à l'Oder et à la Wartha. Une seule victoire mènerait les Russes à Berlin : actuellement, au contraire, il serait difficile à l'assaillant de franchir le Bug : au nord de la Prusse, la Dwina, récemment fortifiée comme le Bug, défend le chemin de Saint-Pétersbourg.

On sait que de cette ville le Tzar n'a quasi qu'à étendre la main pour s'emparer de la Suède et du Danemarck. Toutes les places fortes du golfe de Finlande lui appartiennent : l'une d'elles, Aland, n'est qu'à cinq milles de la côte suédoise ; en hiver, une armée pourrait passer sur la glace ; en été, la flotte de Cronstadt est maîtresse de la mer.

On voit que l'Allemagne est dans une palpable infériorité, au point de vue militaire et politique, vis-à-vis de la Russie. La France elle-même est menacée : car il suffirait d'une douzaine de jours à Nicolas pour lancer jusqu'au Rhin, par les chemins de fer prussiens, toute l'armée massée en Pologne. Nos rails stratégiques de l'est sont à peine commencés, de sorte que nous serions devancés par l'ennemi. Bientôt l'Autriche elle-même pourra venir au Rhin, avec ou sans les Russes, par les chemins de fer qui s'achèvent et se relient dans le sud de l'Allemagne.

Nous avons, il est vrai, contre les Allemands, une arme terrible : la propagande constitutionnelle, — ou démagogique, ce qui est la même chose en fin de compte ;—mais, avec cette arme-là, nous ne pouvons porter coup qui ne rebondisse vers nous-mêmes ; et d'ailleurs, contre cette arme, la Russie semble cuirassée pour longtemps encore. Il n'est pas présumable que le panslavisme prenne de sitôt un caractère socialiste ; il semble certain, au contraire, que la Russie restera longtemps en état de profiter des faiblesses et des désordres de l'Occident.

[1] La ville même de Varsovie n'est pas fortifiée, mais on a construit la grande citadelle *Alexandra*, qui la commande.

XIII

Concluons donc avec la Lorraine catholique :

Une puissance ambitieuse, perfide, tyrannique, conquérante, schismatique, qui occupe déjà le neuvième de la terre habitée, et possède pour le moins le quinzième de la population du globe, — le quart (si ce n'est le tiers) de celle qui peut agir, — cette puissance-là ne saurait être l'alliée habituelle de la France. A contracter alliance avec la Russie, nous aurions la certitude d'un gain réel dans les premiers temps : « Le bon joueur de dames, lorsqu'il prépare un coup de partie, livre des pions à son adversaire. On nous en donnerait à prendre, si, trahissant la cause européenne, nous travaillions à démolir ce qui reste du mur germanique, tandis que les Slaves le battraient en brèche de leur côté.

« A quoi bon, en effet, nous marchander une si passagère fantaisie ? Rome, lorsqu'elle s'avançait jour par jour à la conquête du monde, ne refusait rien aux auxiliaires qui lui servaient à ruiner un ennemi, jusqu'à ce que, celui-ci une fois bien mort, elle les renversât à leur tour. Les rusés accapareurs du Nord, dans leur infatigable patience, ne visent qu'à détruire successivement, n'importe de quelle manière et sous quelles conditions, toute puissance un peu réelle qui les sépare encore de nous. Qu'il n'y ait plus sur le continent que le Panslavisme et la France, ils ne demandent pas davantage. Une fois la partie réduite à ces deux joueurs, on sait bien qui la gagnerait [1]. »

Nous devons donc empêcher à tout prix l'agrandissement des Russes, et reconnaître, dans ce peuple anthropolâtre, un de nos ennemis les plus redoutables. Nous ne conseillerons certes pas à notre pays de l'attaquer sans motifs. Il est même aujourd'hui du devoir de tous les gouvernements réguliers de s'entendre et de se soutenir mutuellement contre le socialisme [2] ; et nous avons lieu de penser que l'empereur Nicolas juge trop bien la situation pour ne pas se prêter lui-même à l'accomplissement de ce devoir ; car ce prince n'est pas seulement un vrai tzar moscovite, un politique adroit, sévère, actif, tenace : il a aussi hérité des qualités honorables et aimables de son prédécesseur ; il est trop bon père pour ne pas défendre franchement la famille contre le communisme. Mais plus d'un de ses actes, et en particulier la persévé-

[1] G. de Dumast, *Lettres sur la politique* (1847).

[2] C'est la pensée qui prévaut actuellement dans les conseils des grandes puissances, excepté peut-être en Angleterre.

rance avec laquelle il tient la Germanie divisée entre la Prusse et l'Autriche, prouvent qu'il suit au fond l'impulsion de Pierre-le-Grand. D'ailleurs, s'il voulait adopter une politique franchement modeste et conservatrice, il est douteux que les Russes, lancés comme ils le sont dans la voie des conquêtes, se laissassent longtemps arrêter, si près du but qu'ils poursuivent, si près de leur future capitale. *Aussitôt que la démagogie aura été fortement comprimée en Europe*, nous aurons donc probablement à décider si nous devons aider les Russes à affaiblir l'Allemagne et l'Autriche, à les démembrer peut-être, ou si nous devons au contraire tâcher de fortifier ce dernier rempart.

La question posée ainsi, elle se déciderait évidemment en faveur des Allemands et des Slaves catholiques, peuples que couvre encore l'égide de la maison de Lorraine.

Mais serait-il possible de tendre à consolider la puissance germanique, de façon qu'elle fût une défense très-forte contre la Russie et qu'elle ne pût cependant donner d'ombrage à la France ni menacer ses frontières?

Voilà ce qu'il nous faut encore examiner brièvement, avec le secours des publicistes lorrains : ceux de tous que nous avons trouvés et le plus soucieux de l'ordre moral, et le plus nettement posés en avant sur la route de l'avenir.

XIV

De toutes nos observations précédentes il résulte indirectement que l'intime alliance de la France et de l'Allemagne catholique est désirable, et même nécessaire. — Nous compléterons la démonstration de cette vérité par un coup d'œil sur l'état des pays germaniques.

Nous devrions aimer la nation allemande; car elle est du même sang que nous.

« Frère de l'élément gaulois, l'élément tudesque se présente déjà comme son associé, loin, bien loin dans la nuit des âges... Il y a deux mille ans, la tyrannie de Rome faillit être brisée par l'effort simultané des Cimbres et des Teutons. Plus tard, réunis sous Charlemagne, les deux peuples frères régnaient des Pyrénées aux Krapacks. Rome, sauvée et fortifiée par eux, leur décernait en commun, dans la personne de leur souverain, les honneurs de l'empire... Braves tous deux, ils sont aussi tous deux éminemment sociables, quoique sous des formes différentes. Au fond, c'est en eux réunis que consiste le noyau, la moelle de l'Europe ; et si l'on excepte de ses dynasties les familles d'Othman et de Roma-

noff, c'est le sang des Franco-Germains qui règne assis sur tous ses trônes.

« Leurs deux génies, d'ailleurs, se complétant l'un par l'autre, sont faits pour agir de concert. L'un est nébuleux, mais spéculatif; l'autre moins profond, mais plus clair. Qu'ils mettent ensemble la main sur une idée : cette idée fera son chemin [1]. »

Oui, cette idée fera son chemin : l'histoire du moyen âge l'a prouvé, lors que les légions franco-germaines partaient pour la terre sainte, lors que les grandes cathédrales, les monastères, les villes libres, les corporations, les universités chrétiennes, s'élevaient simultanément sur les rives de la Seine, du Rhin et du Danube. L'histoire moderne l'a prouvé aussi, au temps du triomphe des renégats, au temps où régnaient Voltaire et Hegel, Rousseau et Frédéric II. L'idée rationaliste a fait tant de chemin depuis cette époque, que ses diverses irradiations aboutissent actuellement à deux centres où elles prennent corps : le slavisme et le communisme. Leur *Credo* est en partie formulé. La majorité du Nord allemand et slave leur appartient ; elles entament profondément le reste de l'Europe. Elles seront évidemment victorieuses si le principe conservateur catholique ne se formule, et n'organise de son côté de puissantes armées dans l'Occident et le Sud du monde romano-germain.

L'idée vraie, exprimée par la religion sainte, ou l'idée fausse, résumée en anthropolâtrie : telle est toujours la cause des grandeurs et des chutes. — Ainsi, notre civilisation chancelante, c'est la pensée religieuse à demi réalisée, à demi assise sur les quatre colonnes : justice, liberté, charité, propriété. Elle est défendue sans cesse par les hommes qui cherchent le savoir et le pouvoir pour le sacrifice, d'après les enseignements de Jésus-Christ [2]. Où ces hommes sont puissants et nombreux, les nations et les siècles sont grands. Où ces hommes sont débordés par l'idée matérialiste, — qu'elle se nomme Mahomet, Luther, Pierre-le-Grand, Robespierre, — la société dépérit ; l'idée matérialiste s'établit par la violence, en persécutant la science et la foi, ennemies irréconciliables du culte absurde et bas de la jouissance matérielle illimitée. Aujourd'hui, — tandis que le matérialisme poursuit logiquement ses conquêtes, en organisant l'agrégation moscovite et la coalition communiste, — entre ces deux nouvelles puissances, flotte, de plus en plus comprimé, le milieu bâtard des éclectiques constitutionnels : milieu « superbe et ignorant, malade d'esprit, aimant les questions et les disputes de mots, d'où naissent l'envie, les

[1] M. G. de Dumast, *Lettres sur la politique générale.*

[2] « Precepta verborum et dolorum. »

contestations, les médisances, les mauvais soupçons. » L'une et l'autre idée matérialiste gagneront nécessairement du terrain, jusqu'à ce qu'elles s'entre-touchent et s'entre-saisissent ; à moins que la pensée catholique, interposée, ne rentre, par les institutions, les mœurs et la politique, dans la vie des Franco-Germains.

Pour arriver là, que de chemin il lui reste à faire ! A peine les esprits les plus réfléchis et les plus corrigibles commencent-ils à deviner la voie, en Allemagne et en France. Dans ces deux pays, les principes dits de 89 sont encore admis, en général, sans discernement. Ce qu'ils ont de bon, l'unité de législation, d'administration, de monnaies et de mesures, est justement accepté ; mais la masse admire beaucoup plus les illustres sottises qu'ils ont engendrées, la centralisation buraliste, l'omnipotence parlementaire, l'abaissement et la spoliation des grands, à partir de Dieu. On ne conçoit guère encore qu'il faut obéir au diable quand on n'obéit plus à Dieu ; qu'il faut subir le joug de la multitude quand on a brisé l'autorité de ses chefs légitimes ; que la souveraineté parlementaire manque essentiellement de prévoyance, de vigueur, de persévérance, d'économie et de stabilité, à moins qu'elle ne soit basée *sur l'hérédité sénatoriale ;* que les libertés de conciles, de congrégations, de corporations, d'administration provinciale et municipale, en un mot, que les institutions libérales des temps catholiques, valent mieux que les créations antigouvernementales du rationalisme moderne. On ne voit guère, enfin, l'urgente nécessité de préparer, contre les Moscovites et les socialistes, une armée catholique, forte de doctrine, invincible par le dévouement, dont le noyau serait la France et l'Autriche.

Par suite de cet instinct des orgueilleux, qui les aveugle sur leurs intérêts, la plupart des Français et des Allemands ont réservé jusqu'à présent leurs vœux et leurs espérances pour le prussianisme ; ils n'ont point vu ses graves défauts, tandis qu'ils ont montré à la loupe les côtés faibles de l'Autriche. Le prussianisme est cependant un danger redoutable, et le système autrichien, au contraire, doit inspirer en somme de la sympathie et de la sécurité. — Il n'est pas difficile d'apercevoir ce contraste, même en laissant de côté les considérations religieuses, et par le simple examen de la politique prussienne depuis les premiers fondateurs de la Prusse jusqu'à nos jours [1]. G. DE LA TOUR.

[1] M. Ranke, M. A. Schmidt et la presse catholique d'Allemagne ont publié, sur cette question, d'intéressants travaux historiques, que nous mettons à contribution.

(La suite à un prochain numéro.)

LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

REVUE DE L'ANNÉE 1850.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — LES THÉATRES SONT L'EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ. — CORRUPTION DES THÉATRES ; SERVICES QU'ILS POURRAIENT RENDRE. — DE LA CRITIQUE DRAMATIQUE. — THÉATRE-FRANÇAIS. — *Gabrielle,* DE M. E. AUGIER. — *Le Chandelier,* DE M. ALFRED DE MUSSET. — *Une discrétion,* PAR M. ÉDOUARD PLOUVIER. — *Un Mariage sous la Régence,* PAR LÉON GUILLARD.

On l'a dit tant de fois que c'est presque devenu un leu commun : une société s'exprime et se manifeste dans sa littérature, comme un homme dans ses ouvrages. Le mot si connu de Buffon : « Le style, c'est l'homme, » peut se dire d'un peuple avec la même vérité ; parce que, si un peuple n'écrit pas, il lit ; il lit dans les livres ou il écoute dans les spectacles, et la préférence qu'il fait voir pour certaines choses plutôt que pour d'autres, témoigne de ses sympathies et de ses tendances, de son caractère et de ses mœurs.

Il y a plus : le goût du peuple devenant la loi même des écrivains, chacun d'eux se persuade approcher d'autant plus du but qu'il saisit mieux le biais de l'esprit national et qu'il se tient avec lui en communication plus intime. Sans nul donte, ce n'est point là le critérium absolu de la perfection ; mais où sont, en notre temps surtout, les écrivains qui visent à la perfection, les écrivains assez désintéressés pour préférer l'art au succès, assez grands pour sacrifier la vogue à la gloire ? Chacun veut réussir, c'est-à-dire faire prompte provision d'écus et de renommée. S'il faut, pour atteindre ce but, complaire au public, flatter ses préjugés, ses erreurs, son mauvais goût, ses vices mêmes, pourquoi ne le ferait-on pas ? Nous n'avons qu'un temps à vivre, il faut en jouir. Cette maxime universelle

établit entre la société et les écrivains une sorte de compromis tacite : les écrivains procurent jouissance à la société en la servant de son goût ; la société, de son côté, procure jouissance aux écrivains en rémunérant, comme il convient, leurs bons offices. La société est comme ces riches monarques qui tiennent à leurs gages des artistes serviles, pour la satisfaction de leurs voluptés et de leurs caprices, et qui leur permettent, en échange, de s'engraisser des reliefs de la table royale.

Il est donc vrai, à la lettre, de dire que c'est la société elle-même qui s'exprime par ses écrivains, puisque c'est elle qui commande en quelque sorte leurs œuvres, qui les inspire et qui les paie. Aussi ne voudrais-je d'autres documents que le catalogue même de la librairie d'un peuple, pour juger de ses goûts et faire l'histoire de ses transformations successives. Je demanderais seulement que ce catalogue indiquât le nombre des représentations de chaque pièce de théâtre, comme il indiquerait les éditions de chaque livre. Je voudrais savoir aussi à quelle classe de la société appartiennent plus particulièrement les spectateurs de tel théâtre où les lecteurs de tel livre.

Personne, je pense, ne s'étonnera que je signale la littérature des théâtres comme un des diagnostics les plus certains de l'état social ; diagnostic plus manifeste même et plus facile à apprécier que la littérature des livres. Quelle différence, en effet, entre un lecteur solitaire, enfermé dans son cabinet, la tête froidement penchée sur un livre, et une foule émue, qui écoute au milieu des prestiges de la scène ; qui a, là, sous ses yeux, des personnages vivants dont elle voit les douleurs et les joies, les grandeurs et les misères, les vertus et les vices ; qui ne lit point la pensée de l'écrivain à travers des symboles morts, mais qui l'entend sortir brûlante de la bouche des acteurs, avec toute la puissance de l'art et de la passion ? Là, tous les sentiments, toutes les impressions se communiquent comme une électricité instantanée, et s'appellent réciproquement à paraître au dehors par cette contagion d'enthousiasme qui gagne si vite les multitudes. Tout alors se révèle spontanément. La nature, jetée hors d'elle-même, échappe à la réflexion, presque à la honte ; elle se laisse voir toute entière à nu ; rien de simulé, rien de voilé ; ses faiblesses se montrent sans pudeur, comme ses générosités sans orgueil. Qui ne sent combien les effets d'un livre sont plus lents à se produire et plus dificiles à

constater que ceux d'une pièce de théâtre ? Aussi me crois-je fondé à affirmer que, nulle part, ni dans les bibliothèques et les musées, ni dans les académies et les assemblées délibérantes, l'esprit public d'une nation ne se manifeste avec autant d'évidence que dans les spectacles dramatiques. Et ne sais-je , conséquemment, s'il y a une étude plus sérieuse et plus instructive que celle des théâtres, pour les personnes qui veulent se tenir bien renseignées sur l'état moral des esprits et sur les mouvements de l'opinion dans les diverses classes de la société.

Le travail que nous entreprenons à un but encore plus élevé. La médecine symptômatique est essentielle, sans doute ; mais la thérapeutique semble plus digne et plus utile. Au point de vue de l'art comme de la morale, il y a au théâtre de tristes abus et de profondes misères : pourquoi n'espérerait-on pas y apporter quelque remède ? L'art ne nous a pas pour ennemis. Nous ne sommes ni des Scythes logeant dans des chariots et ne connaissant que leurs flèches, ni disciples d'Omar, disposés à mettre le feu aux bibliothèques d'Alexandrie, Nous vivons dans Athènes, et nous sommes un peu Athéniens, malgré nous. Pourquoi donc, malgré nous ? Très-volontiers, certes, et nous n'avons aucun remords de prendre notre part des belles et bonnes choses que la Providence a départies à notre faible humanité, comme pour la consoler dans son pélerinage et lui faire pressentir à travers ces ombres dorées le ciel et ses beautés. L'art et le talent viennent de Dieu comme la vertu ; leurs dangers et leurs abus sont de la faute des hommes, et par conséquent réformables.

Pourquoi le théâtre, qui pourrait être une si grande et si puissante école de morale, n'est-il presque toujours qu'un désœuvrement frivole ou un déplorable sujet de scandales ? Pourquoi ce moyen d'enseignement populaire, si bien en harmonie avec les conditions de notre nature sensible, si capable de faire pénétrer dans les masses le sentiment du beau, si merveilleusement propre à associer ensemble la passion et l'intelligence, ces deux grandes forces du bien ; pourquoi n'est-il qu'une misérable spéculation d'industrie littéraire et commerciale, où l'art semble s'abêtir à dessein pour être plus sympathique à la stupidité et aux appétits grossiers de la foule ; où la débauche tient lieu de génie ; où de beaux esprits s'exercent comme d'ignobles courtisannes à trouver des manières de varier la volupté ; où tout le talent, enfin, du dramaturge comme de l'acteur est de

voiler le plus gracieusement possible le cynisme pour le rendre plus piquant?

Il y en a qui pensent que le théâtre est fatalement condamné à ces corruptions, parce que le public léger qui fréquente les spectacles n'est sensible, disent-ils, qu'aux fleurettes, n'a d'attrait que pour le scandale, ne veut entendre parler que de folles et libertines amours. Je ne suis point de cet avis. Il ne faut point mettre sur le compte de la nature humaine ce qui n'est que l'ignorance ou la dépravation de quelques écrivains, qui ont trouvé le moyen de se passer de talent par le dévergondage. Je sais la séduction attachée aux spectacles licencieux; je ne crains pas de dire, cependant, qu'il y a pour le cœur humain, quelque vicieux qu'on le suppose, d'autres sources d'intérêt plus puissantes et plus universelles. Ces sources gisent dans les profondeurs même de notre nature; c'est pourquoi, quand elles s'émeuvent et qu'elles veulent monter à la surface, tout notre être en est ébranlé. Et, puisqu'il faut absolument des amours, est-ce que la nature, l'honnête et chaste nature, en manque? Trouvez un amour plus fort, plus attendrissant, plus propre aux émotions théâtrales que l'amour d'un père et d'une mère pour leurs enfants, des enfants pour leur père et leur mère; celui du frère pour la sœur, de la sœur pour le frère; celui de l'époux et de l'épouse, de l'amant légitime et de la fiancée, de l'ami pour son ami, du citoyen pour sa patrie, de l'apôtre pour sa religion, de l'homme enfin pour l'humanité! Qnand on a tous ces purs et irrésistibles attachements au service de son art, si on est digne de les faire parler, et qu'on ne veuille réellement qu'intéresser les spectateurs, c'est-à-dire les attendrir et les charmer, il me semble pour le moins inutile d'inventer des amours illicites, des galanteries adultères. Sans contredit, les amourettes badines ou graveleuses plaisent au public plus ou moins gangrené des théâtres; il s'y distrait, il s'y amuse. Mais, qu'on en soit bien certain, il ne s'y attache point par cet intérêt du cœur dont tous les hommes sont susceptibles, et qui est le seul véritable intérêt dramatique. Veut-on l'éprouver? Qu'on mette sous les yeux de ce public une scène de famille, une mère abandonnée veillant près du berceau de son enfant, une Antigone guidant les pas de son père aveugle, un frère se dévouant pour l'honneur de sa sœur, une femme pour le salut de son mari, et on verra ce même public devenir aussitôt sérieux, se prendre à l'illusion de la scène comme à

une réalité, s'enthousiasmer, s'attendrir et trahir en pleurant les battements de son cœur. Plus on y réfléchira, et plus on se convaincra que la puissance de l'art est intimement liée à la puissance de la morale. Je ne demanderais pour le prouver qu'un honnête écrivain, à qui Dieu aurait mis cette bonne pensée dans le cœur avec un peu de génie dans la tête.

Et cet écrivain se trouverait, — car je ne crois pas, pour mon compte, à l'épuisement et à la sénilité de l'esprit hnmain, — oui, il se trouverait, si la chose plaisait au public, si elle plaisait surtout à messieurs les hauts barons de la critique parisienne, qui gouvernent les jugements et le goût du public. Le génie et l'honnêteté ne manqueront jamais, lorsqu'ils se sentiront appelés et attendus par une société digne de les comprendre, et assez noble elle-même pour mériter de les honorer. Mais qu'aurait à faire, je vous prie, un homme de génie et d'honneur, avec un public aussi facile à contenter par des banalités et des fadaises, avec une critique dénuée de sens moral, et qui n'atteint jamais à une intelligence un peu élevée de l'art ? Il se rencontrerait parmi nous des Homère, des Virgile, des Sophocle, des Racine, qu'ils seraient probablement peu tentés de se produire ; et sagement feraient-ils, s'ils ne voulaient avoir l'humiliation d'être rangés peut-être, à la suite de M. Scribe, de M. de Musset, de M. Plouvier, ou des illustres frères Coignard.

Tels sont les points de vue généraux où nous nous sommes placés pour cette étude sur les théâtres : rechercher les indices de l'état social dans la littérature dramatique ; y faire sentir les souffrances communes et inséparables de l'art et de la morale ; exposer enfin les lacunes et les vices de la critique dramatique, telle qu'elle se fait de nos jours. Ces diverses considérations ne formeront pas des divisions distinctes, venant séparément les unes à la suite des autres ; elles marcheront ensemble, et pour ainsi dire pêle-mêle, suivant que l'occasion et le sujet les amèneront. Ce n'est point ici, en effet, une œuvre de combinaison didactique et théorique, mais une simple critique de détail, une critique, pour ainsi dire, à bâtons rompus, tombant successivement sur un grand nombre de pièces qui n'ont proprement aucun rapport entre elles. La seule unité qu'on trouvera est celle des vues générales que nous venons d'exposer, et dont nous avons cru nécessaire de donner ici une espèce de synthèse, afin que le lecteur saisît mieux l'ensemble de notre tra-

vail en voyant tout de suite le but que nous nous sommes proposé. Sans avoir la prétention d'être complet, nous passerons successivement en revue les principaux théâtres de Paris, et nous examinerons les œuvres qui s'y sont produites dans le cours de l'année 1850, de sa seconde moitié particulièrement.

Nous commencerons par le Théâtre-Français et par le Grand-Opéra, comme les deux plus importants et les plus fréquentés de la haute société.

I. — THÉATRE-FRANÇAIS.

Comme contraste, et pour mieux apprécier le prompt et regrettable revirement survenu depuis quelques mois dans la direction morale du Théâtre-Français, nous remonterons jusqu'à la comédie de *Gabrielle*, de M. Emile Augier, jouée pour la première fois sur cette scène le 15 décembre 1849. Nos lecteurs verront, par le rapprochement que nous ferons de cette pièce et de celles qui l'ont suivie, combien les salutaires terreurs inspirées aux défenseurs de la famille et de la morale, par la révolution de Février, ont été rapides à s'effacer. C'est toujours l'histoire du matelot qui crie merci dans la tempête, et qui s'enivre et blasphème au premier calme.

Gabrielle eut dès le début un très-grand succès qui s'est maintenu depuis. Tous les journaux ont été unanimes à la louer ; elle a eu le bonheur de faire verser des larmes de cœur à tout ce public délicat et peu sensible qui fréquente les loges somptueuses de la rue Richelieu. Les larmes du public et les éloges de la critique, accordés avec tant de générosité à la pièce de M. Augier, ont reçu une sorte de consécration officielle par le suffrage de l'Académie française, qui a décerné un prix de 7,000 fr. à son auteur. L'honneur extraordinaire fait à la comédie de M. Augier suffirait pour justifier l'importance que nous y attachons ici, comme critique.

Le héros de la pièce se nomme Julien : c'est un avocat du barreau de Paris qui ne doit qu'à son travail et à son intelligence une position de fortune honorable. Homme sérieux, il met les affaires avant les plaisirs ; excellent époux, excellent père, excellent homme, il fait les honneurs de sa maison avec la plus aimable et la plus généreuse cordialité ; il se sacrifie tout entier au bonheur de son enfant et de sa femme.

Cette femme, c'est Gabrielle, légère, frivole, enthousiaste, romanesque. Après huit ans de mariage, car c'est l'âge de sa fille Camille, elle rêve encore comme une jeune pensionnaire qui aurait lu les *Méditations poétiques* de M. de Lamartine. La vue de la campagne où elle habite, le retour du printemps, *les pénétrantes senteurs de la feuille nouvelle,* la rendent folle. Elle sent dans sa poitrine

Une fureur de vivre,
Une rébellion qui l'effraie et l'enivre.

Elle voudrait.... elle ne sait, hélas ! ce qu'elle voudrait ; rien de ce qu'elle a ne satisfait ses désirs. Le détail journalier de sa maison l'*écœure;* la lecture même de ses romans favoris ne la distrait plus. Rien ne peut la défendre du dégoût qu'elle éprouve ; rien, *pas même son enfant.* Elle en rougit, l'honnête femme ! mais c'est la vérité. Quelque chose enfin lui manque, ce qui manque, hélas ! à toutes les femmes de son espèce, et qu'elles cherchent encore après l'avoir trouvé cent fois : *l'idéal adoré !*

Or, l'idéal adoré de Gabrielle n'est pas loin : c'est un jeune barbet de secrétaire répondant au nom de Stéphane, l'ami intime, l'homme de confiance du mari, comme il est de coutume en pareil cas. Point difficile n'est de tromper Julien ; il se reprocherait l'ombre d'un soupçon envers la mère de son enfant. Un hasard lui découvre tout : Gabrielle n'est point coupable encore, mais son âme est infidèle. Julien a entendu sortir de sa bouche le criminel aveu d'un autre amour. Vous vous attendez à de grands éclats de colère, à des fureurs, à des vengeances, à un duel tout au moins, au banal et stupide duel de toutes les comédies en pareille occurrence. Rien de cela ; Julien n'est point un homme ordinaire : son caractère s'élève jusqu'à l'héroïsme, sans nul effort, comme par l'effet naturel de son bon sens et de son bon cœur. Ce qu'il aime dans sa femme, ce n'est point lui ; c'est elle, c'est la compagne de sa vie, c'est la mère de son enfant, restée jusqu'ici sans reproche, et qu'il faut sauver à tout prix d'un instant d'égarement. Stéphane lui-même, malgré sa trahison, n'est à ses yeux qu'un étourdi digne de pitié. Consterné, mais calme et maître de lui-même, il s'interroge sur ses propres torts ; sa plainte est profondément amère et désespérée, mais sans emportement. Il s'accuse lui-même bien plus qu'il n'accuse sa femme.

« Elle a bien combattu, dit-il, que puis-je demander de plus à sa vertu ? » Généreux et sublime, quand il croit n'être que juste, il impose silence à ses douleurs, et ne voit dans Gabrielle qu'une malheureuse jeune femme prête à se perdre, et dont son honneur et sa conscience le font responsable. Il veut la sauver de l'abîme où elle va tomber, comme un père sauverait sa fille. Pas un reproche ne sort de sa bouche, pas un mot qui puisse trahir le fatal secret qu'il possède. Il accable Gabrielle et Stéphane de nouvelles marques de confiance et d'amitié, jusqu'à les forcer à rougir l'un devant l'autre du rôle odieux auquel ils sont condamnés. Il obtient pour Stéphane le brevet de secrétaire intime du ministre de la justice, avec une place de procureur général en perspective. Stéphane refuse ; Julien étonné le presse de questions et le force d'avouer qu'il aime une femme mariée, qu'il en est aimé et qu'ils sont décidés l'un et l'autre à s'enfuir, ne pouvant se faire à la honte de mentir chaque jour à la confiance d'un ami et d'un époux. Julien frémit involontairement à cette nouvelle. Gabrielle remarque son émotion et lui dit : « Vous méprisez donc beaucoup cette femme ? » Un dialogue des plus saisissants s'engage sur ces mots. Julien, dont la parole semble tout à fait libre et désintéressée, parce qu'il est toujours censé ne rien savoir, s'exprime avec tant de force et de calme sur le malheur de cette épouse et de cette mère, que Gabrielle reste visiblement atterée. Stéphane, qui s'aperçoit de l'impression produite sur l'esprit de Gabrielle par les paroles de son mari, tente de la relever. Il oppose l'entraînement de la passion au calme bonheur de la famille ; il ne veut point, dit-il, de ce *bonheur vulgaire semblable à l'eau dormante et plate ;* il préfère *la mer avec ses ouragans et ses superbes fureurs.* Julien, toujours maître de lui-même, lui répond une dernière fois pour l'écraser de la supériorité de son bon sens et de sa sérénité impassible. Comme cette réponse résume toute la moralité de la pièce en quelques très-beaux vers, nous croyons devoir la citer ici en partie :

Voilà, certe, une belle et vive poésie.
J'en sais une pourtant plus saine et mieux choisie,
Dont plus solidement un cœur d'homme est rempli :
C'est le contentement d'un devoir accompli,
C'est le travail aride et la nuit studieuse,
Tandis que la maison s'endort silencieuse,

Et que pour rafraîchir son labeur échauffant
On a tout près de soi le sommeil d'un enfant.
Laissons aux cerveaux creux ou bien aux égoïstes
Ces désordres au fond si vides et si tristes,
Ces amours sans lien et dont l'impiété
A l'égal d'un malheur craint la fécondité.
Mais nous autres, soyons des pères, — c'est-à-dire,
Mettons dans nos maisons, comme un chaste sourire,
Une compagne pure en tout et d'un tel prix,
Qu'il soit bon d'en tirer les âmes de nos fils,
Certains que d'une femme angélique et fidèle
Il ne peut rien sortir que de noble comme elle.
Voilà la dignité de la vie et son but...
Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres,
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats.
Ah! mon ami, voilà la seule route à suivre,
La seule volupté dont rien ne désenivre!

Julien sent qu'il a vaincu Gabrielle et que le charme qui l'aveuglait est rompu. Il se retire pour la laisser à elle-même en face de son complice. Gabrielle et Stéphane, restés seuls sur la scène, se tiennent immobiles et la face baissée, l'un devant l'autre, comme si la foudre les eût frappés. Gabrielle, sans lever les yeux, adresse enfin à Stéphane ces paroles entrecoupées et tremblantes : « Adieu, monsieur, adieu pour toujours. » Stéphane ne répond que ces deux mots sourds et à voix basse : « Oui, madame, » et se retire couvert de confusion. Julien rentre et demande à sa femme où est Stéphane. Gabrielle répond qu'il est parti pour ne rentrer jamais, — et tombant aux genoux de son mari, elle lui déclare que la femme aimée de Stéphane c'est elle-même, et qu'elle se livre à sa justice. Julien la relève tout en larmes, la couvrant de son amour et de son pardon.

Je me suis étendu à dessein sur la comédie de *Gabrielle*, parce que j'ai à cœur de prouver, contre un malheureux et stupide préjugé, que le théâtre peut être tout à la fois intéressant et moral, et qu'on peut y parler comme ailleurs bon sens, devoir et vertu, sans ridicule et sans ennui. Quel rôle plus simple et plus austère, et en même temps plus attachant et plus dramatique, que ce rôle d'homme laborieux et honnête, de mari dévoué, de père aimant! On avait assez

ri, au théâtre, aux dépens des maris; il était temps qu'ils fussent vengés; il était temps que la famille apparût enfin dans nos spectacles avec la sainteté de ses lois, avec la puissance de ses sentiments, avec l'héroïsme de ses affections. C'est une belle et bonne œuvre que M. Emile Augier a faite et dont il faut lui savoir gré.

Après un exemple sous tous les rapports si heureux, comment se fait-il que le Théâtre-Français soit revenu si tôt aux plus tristes et plus licencieuses habitudes de la scène, et qu'il ait passé presque immédiatement de la *Gabrielle* de M. Augier au *Chandelier* de M. de Musset? Un éclair d'espérance, un rayon de soleil, une heure de trêve, ont tout changé.

Sommes-nous donc revenus au temps du Directoire? Et n'avons-nous, comme alors, que les orgies de la volupté, pour nous consoler des guerres civiles éteintes ou sommeillantes? Le Théâtre-Français, ce rendez-vous élégant de la bourgeoisie, se donne depuis quelque temps du libertinage à cœur-joie. Hier, c'était la courtisanne Lydie avec cet épicurien d'Horace, en tête à tête, s'inondant de plaisirs sans bonheur, de sensualités sans tendresse, se débitant l'un à l'autre, dans les nonchalants alexandrins de M. Ponsard, tout ce que peuvent concevoir de fantaisies érotiques une matrone et un poëte sans pudeur. Nous avons aujourd'hui la Jacqueline de M. de Musset, femme de maître André, le notaire, remplaçant Lydie et ne la valant pas; nous avons, à la place d'Horace, et le valant bien pour le coup, le beau dragon Clavaroche, aux larges épaules, à la taille cambrée, à la jambe raide et vibrante. Nous avons, enfin, Fortunio, jeune clerc de l'étude de maître André; celui-là, c'est *le Chandelier*, ainsi appelé par Jaqueline et Clavaroche, pour le service que leur rend son innocence en détournant les soupçons du mari. Ce que tout cela devient, ce que l'auteur a imaginé d'ignobles manéges, de situations risquées, de mots spirituellement libertins, le tout pour la plus grande gloire de la Comédie Française et la plus grande satisfaction de ces dames et demoiselles, filles, femmes et mères de nos bons bourgeois : c'est ce que nous ne voulons ni ne pouvons vous raconter; notre plume n'y consentirait pas, vos oreilles ne le voudraient pas.

Le lever du rideau, vers trois ou quatre heures du matin, présente ce spectacle : une femme étendue sur un lit et faisant semblant de dormir; un soudard hébété, qui court se cacher dans

une armoire en se rajustant ; un vieux mari, en bonnet de coton, qui vient d'être éveillé par son mauvais génie, et qui entre tout effaré dans la chambre, une lanterne sourde à la main. Après un tel début, nous sommes bien dispensés, sans doute, de narrer le reste de la pièce, et notre silence n'a même plus de mystères.

Nous dirons, en revanche, et ceci sera plus instructif, mais non moins triste, comment cette exhibition du sensualisme le plus effrontément immoral, sur notre première scène classique, a été jugée par les maîtres de la critique dans les divers organes de la presse. Le croirait-on ? en ce moment où il n'est question que de la défense de l'ordre, de la morale et de la famille, *le Chandelier,* de M. de Musset, a soulevé dans tous les journaux des hourras de joie et d'admiration. M. Jules Janin, des *Débats,* M. Gauthier, de *la Presse,* demandaient, avec une sorte d'indignation, quels étaient les *crétins* qui osaient prétendre que la morale était attaquée dans la pièce de M. de Musset. « Tromper cette vieille bête de maître André, s'écriait tout en colère le feuilletoniste de *la Presse,* de maître André, qui fait peser ses jalousies cacochymes et ses taquineries de barbon sur cet être jeune et charmant dont le mariage a fait sa proie, est une œuvre presque méritoire. » Et M. Jules Janin de demander à son tour, avec son air narquois, si M. de Musset s'était engagé à mettre en comédie l'*Essai sur les mœurs* (il voulait dire la *Morale en action*); l'honnête *prince* de la critique se pâmait de l'admiration la plus bouffonne et la plus joyeuse devant « tant de hasards charmants. » *Le Constitutionnel* était du même avis ; son critique, M. Lireux, ne voyait dans *le Chandelier* « qu'un divertissement d'esprit, avec l'occasion de quelques battements de cœur en deux ou trois endroits. » Oh ! la charmante occasion et le charmant style ! Il n'y a rien tel que de savoir dire les choses avec délicatesse !

Un autre journal, que nous ne nommerons point, mais bien connu pour ses opinions politiques et religieuses, ne s'oubliait-il pas à écrire dans ses colonnes ce jugement sur la comédie de M. de Musset : « Il est impossible, sans doute, de mettre sur la scène une coquine plus déhontée que madame Jacqueline et un soudard plus mal embouché que Clavaroche ; la pièce est établie sur un fond des plus graveleux ; on n'ose même pas la raconter. Mais elle est écrite avec tant de finesse qu'on finit par pardonner à l'auteur et par applaudir la comédie. » Oh ! sybarites de la littérature ! Quoi ! vous estimez

à ce point un peu d'esprit, que toute vertu et toute décence doivent être sacrifiées à des bons mots !

Nous avons cependant une exception à signaler : seul de toute la critique parisienne, M. Hyppolite Rolle, dans le feuilleton de *l'Ordre*, eut le courage de prendre hardiment la défense des bonnes mœurs insolemment outragées, et de demander à M. de Musset un compte sévère du déplorable abus de son esprit. Voilà donc où en est parmi nous la critique ! Que de Properces pour un Juvénal ! et dans Juvénal lui-même, que de ménagements polis, que de défaillances !

On pouvait croire que l'accueil fait au *Chandelier*, de M. de Musset, était une surprise, un oubli, ou un sacrifice concédé à la célébrité littéraire de l'écrivain. Nullement ; il paraît que c'était bel et bien un parti pris, au nom d'une nouvelle école, de l'école de la fantaisie, qui venait planter là son drapeau. Après le maître, vint le disciple ; après M. Alfred de Musset, M. Edouard Plouvier ; après *le Chandelier*, *la Discrétion.*

Il est rare qu'un auteur escalade du premier coup les hauteurs aristocratiques du Théâtre-Français. Il faut avoir fait ses preuves et porter déjà un certain nom, pour oser élever jusque-là ses prétentions. Qu'est-ce donc qui a valu cet honneur à M. Edouard Plouvier ? — Sa réputation ? Mais qui connaissait M. Edouard Plouvier ? — Le mérite extraordinaire de l'œuvre ? Mais pour tout le monde, même pour les plus indulgents, l'œuvre était à peine médiocre. La faveur accordée à ce premier essai d'un auteur sans nom, d'où pouvait-elle donc venir, si ce n'est de l'esprit de camaraderie et d'école ? On n'est pas difficile envers les recrues, pourvu qu'elles montrent de la bonne volonté et du zèle ; or, M. Plouvier en avait montré, et beaucoup ; on sentait partout dans sa comédie les plus louables intentions d'arriver à être quelque chose comme M. de Musset, ne fût-ce que son singe. Mais, mon Dieu, qu'il y réussissait mal, le bon jeune homme !

Voyons, M. Plouvier, écoutez un conseil. Sans vous connaître, je suppose que vous êtes né, comme tant d'autres qui tiennent aujourd'hui une plume, dans une ferme de paysan, dans un grenier ou dans une échoppe ; que vous appartenez à cette hardie phalange d'écrivains, fils de leur intelligence et enfants de leurs œuvres. S'il en est ainsi, renoncez à vouloir imiter M. de Musset. Vous avez cru, peut-être, que c'était de l'art ! Détrompez-vous ; c'est de la manière,

c'est du genre, c'est de l'habitude d'homme de salon. L'art peut s'apprendre à tout âge; les manières et les habitudes sont le don de l'enfance. Si vous avez passé vingt ans, vous n'attraperez jamais l'esprit, le genre d'esprit de M. de Musset, non plus que vous n'aurez jamais ces façons, ces airs de tête, ces saluts, ces sourires qui sont de tradition dans la société aristocratique. Il faut se résigner et s'accepter comme on est; il y a autant de sagesse que de bon orgueil à ne vouloir ressembler qu'à soi. Roturiers, ne rougissons pas de notre origine; un peu de gaucherie nous va bien, quand nous savons être simples et honnêtes, et nous contenter de l'esprit de la nature, sans le gâter par des minauderies qui lui méssiéent, sans le salir surtout par ces obscénités élégantes que sa robuste chasteté doit ignorer.

Faut-il vous dire maintenant *la Discrétion*, de M. Plouvier? J'y consens, à la condition que je n'en dirai que la moitié et que vous comprendrez l'autre.—A quoi bon? répondrez-vous; ces choses-là ne se devinent que trop! Faites comme vous avez déjà fait du *Chandelier*, de M. de Musset, et comme il faudrait faire de toutes les pièces du même genre; jetez un voile sur ces turpitudes, et qu'elles restent dans les ténèbres, d'où elles n'auraient pas dû sortir. — Je vous obéirais volontiers, si je ne consultais que mon goût; mais il me semble nécessaire de faire connaître jusqu'où va la licence du premier théâtre de la capitale, et ce qu'on ose y mettre sur la scène, aux applaudissements d'une société d'élite, sans que la censure ni la magistrature du journalisme y trouvent à redire.

Donc la chose se passe entre deux veuves, Christine et Cornélie d'une part, et deux cavaliers, M. de Vorange et le docteur Monicourt, d'autre part. Christine aime M. de Vorange; mais est-elle payée de retour? Ce mystère, qu'elle ne peut parvenir à tirer au clair, lui fait grand tourment. Touchée de sa peine, Cornélie lui indique un moyen d'éclaircir ce doute. Cornélie exerce l'industrie des cartes bizeautées; elle sait le secret de faire tourner des rois, et de gagner à coup sûr quand bon lui semble. Elle donne à Christine des leçons de son art. Celle-ci en profite, et propose ensuite à M. de Vorange de jouer avec elle une *discrétion*. Une discrétion, c'est-à-dire : si je perds, je suis à votre merci; si je gagne, vous êtes à la mienne. Christine joue, Christine perd; Christine, malgré son art, se trouve à la merci de M. de Vorange. La situation est grave, comme

on voit, et la discrétion du vainqueur ne la rend pas plus légère. « Je suis à votre merci, dit Christine, qu'exigez-vous de moi? » Ecoutez la réponse de M. de Vorange; je vous la donne littéralement, vous demandant mille fois pardon. « L'air est parfumé, le parc est profond, les allées ombreuses, et la nuit va venir; ce que je veux de vous, Christine, c'est vous-même. » Et il lui donne une heure pour acquitter sa dette. Ces choses se disent au Théâtre-Français, sans sourciller, et le public des deux sexes sourit en se regardant.

Autre aventure! M. Monicourt, médecin très-sentimental et très-libertin, aime les deux veuves à la fois; il fait à l'une et à l'autre une cour également empressée. Un soir, il reçoit un billet avec ces mots: « Je vous attends à minuit dans le cabinet vert. » Point de signature. Le galant docteur s'y rend à tout hasard, et après deux heures passées dans les plus profondes ténèbres, il est à se demander si c'etait Christine, ou si c'était Cornélie. Pour lui, peu lui importe; mais il n'en est pas de même de M. de Vorange, à qui il s'est empressé de raconter le fait. Ce dernier, qui n'aime que d'un côté, aurait tout intérêt à savoir si ce serait par hasard Christine qui aurait donné ce rendez-vous. Bientôt le mystère s'éclaircit : Cornélie est la coupable! Tout le monde est content, et deux mariages se concluent à la satisfaction réciproque des parties contractantes, Christine avec M. de Vorange, et Cornélie avec le docteur Monicourt. Quand on a la ressource des *discrétions* et des rendez-vous à minuit au cabinet vert, je ne sais pas en vérité pourquoi on se marie, si ce n'est pour faire une fin à la comédie.

Est-il besoin de faire ressortir la délicatesse de ces mœurs, où les femmes du grand monde se demandent et se donnent avec une facilité qui ne se rencontre que dans les environs de la rue de Bréda? N'est-il pas affligeant, pour l'honneur des mœurs publiques, pour le respect dont les hautes classes voudraient rester entourées, de voir le Théâtre-Français, le théâtre aristocratique, s'engager avec une sorte de préférence et de parti pris dans ces distractions licencieuses qui semblaient appartenir exclusivement au théâtre honteux de la Montansier? Quelle est cette galanterie scandaleuse qui vient s'afficher ainsi sous les mille feux du lustre, devant un public en gants jaunes et bracelets d'or? Par quel privilége le Théâtre-Français échappe-t-il aux prescriptions du Code pénal contre les outrages publics à la morale? Car il se dit et il

se fait là des choses qui conduiraient à la barre de la justice le malheureux qui oserait les murmurer tout bas, sur la voie publique, à quelque angle de rue obscur, dans la nuit la plus profonde.

Le *Journal des Débats*, par l'organe de son feuilletoniste dramatique, M. Jules Janin, se montra très-satisfait, très-édifié même, de la comédie de M. Plouvier, comme il l'avait été de celle de M. de Musset. Non-seulement il ne trouva mot à reprendre, mais il déclara que « ç'avait été pour lui une grande fête, un vrai délassement, de rencontrer une jolie et élégante comédie en jolie prose, écrite par un bon jeune homme sans façon. » Il trouva à M. Plouvier « toutes sortes de bonnes et avenantes qualités : il a le fil et la main preste, il a le trait, il rit bien, et il n'est pas mal amoureux. » Sur quoi M. Jules Janin, qui a bien la cinquantaine, s'écriait, lui aussi, avec le *sans-façon d'un bon jeune homme :* « L'amour en poésie est une grande excuse ; l'amour et l'esprit, l'esprit et l'amour protégeront contre la censure rétrospective la dernière comédie de M. Alfred de Musset. L'amour et l'esprit ont fait aussi la fortune de la première comédie de M. Plouvier. La pièce a réussi à merveille, elle est acquise au répertoire. » Je me souviens que dans le même feuilleton M. Jules Janin répondait à une lettre adressée au *Journal des Débats* par M. Emile Souvestre, à propos de son *Enfant de Paris*, et qu'il se livrait à toutes ses plus belles et plus foudroyantes éloquences contre les affreux dangers de cette pièce qui ne tendait, selon lui, qu'à armer le pauvre contre le riche. Je ne conteste point à M. Jules Janin la légitimité de ses appréhensions. Je voudrais lui demander seulement s'il espère corriger les violences des théâtres des boulevards par les ignobles lascivités du Théâtre-Français? Se promet-il de moraliser la jeunesse, en lui faisant chanter en chœur de farandole : l'amour et l'esprit, — l'esprit et l'amour? Il se pourrait... on a vu des politiques plus forts que lui soutenir et pratiquer cette théorie.

Le feuilletoniste des *Débats* avait prédit vrai : *la Discrétion,* de M. Plouvier, et *le Chandelier*, de M. de Musset, furent bien réellement acquis au répertoire du Théâtre-Français. Pendant trois ou quatre mois, il n'y fut presque pas question d'autre chose. Ces deux comédies jumelles se présentaient, presque tous les jours, sur l'affiche, l'une à la suite de l'autre : — Aujourd'hui lundi, *le Chandelier,* de M. de Musset, et *la Discrétion,* de M. Plouvier. — Aujourd'hui, mardi, *la Discrétion*, de M. Plouvier, et *le Chandelier*, de M. de

Musset. Et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la semaine; Jacqueline et Christine, Christine et Jacqueline, comme l'amour et l'esprit, l'esprit et l'amour. Et vive la politique d'ordre et de conservation! Cela durera bien toujours autant que nous, comme disait l'autre, il y a cent ans.

Avant de quitter *la Discrétion*, de M. Plouvier, racontons une anecdote qui a bien sa signification et son sel; elle nous reporte au rétablissement de la censure théâtrale, qui eut lieu en ce temps-là. Ah! vous prétendiez, faiseurs de drames et de comédies, conserver la liberté illimitée d'outrager les mœurs publiques et de corrompre les âmes? Tout beau! vous voilà sous les ciseaux de la censure qui rognera les ongles à vos sales appétits, et refroidira, j'espère, au contact glacé de leurs lames, les ardeurs éhontées de votre littérature. A tout seigneur tout honneur! Commençons par vous, M. de Musset, en votre qualité d'auteur bien-aimé du Théâtre-Français, et d'homme d'esprit, deux titres qui vous obligent, je crois, à être au moins aussi honnête qu'un autre dans vos paroles. De doucereux critiques ont dit, je le sais, tout en blâmant votre comédie, qu'elle était écrite avec tant d'esprit qu'on finissait par pardonner à l'auteur et par applaudir la pièce. Mais je ne puis croire, ô censure, que ces lâches faiblesses de sybarite lettré vous gagnent, et que vous épargniez pour un peu d'esprit, un peu d'esprit, bon Dieu! des choses que la pudeur d'un critique de journal ne lui permet pas de narrer. Ces habiletés d'un art savamment corrompu seront au contraire à vos yeux un danger de plus, et une raison de plus d'opposer votre *veto* impitoyable. Vous êtes gouvernement, ô censure! Songez-y; c'est de votre théâtre qu'il est question; donnez d'abord sur vous-même l'exemple de l'honnêteté et de la décence que vous voulez exiger des autres.

Mais qu'entends-je? et quelle rumeur dans toute la salle, dans les coulisses, au parterre, dans les baignoires, dans les loges, aux galeries et jusqu'au dernier banc de l'amphithéâtre nauséabond! Quel hourra de colères et d'imprécation contre le malavisé qui veut qu'on attente aux doux passe-temps de ce public voluptueux et délicat! Toute la critique des journaux lève les mains pour me lapider. Jules Janin, des *Débats*, me rit au nez et m'appelle *imbécile;* Gauthier, de *la Presse*, secoue sa chevelure mérovingienne d'un air menaçant; celui-ci me fait les yeux, celui-là me montre les poings; les dames et

demoiselles pleurent ; les messieurs gesticulent et s'exclament ! O censure ! ma bonne censure ! que de courage il vous faudra pour vaincre tant de résistances ! Pourrez-vous avoir ce courage ? Hélas ! hélas ! je ne sais même pas si vous le voudrez.

Selon la prédiction de M. Jules Janin, faite à bon escient, l'amour et l'esprit ont protégé, en effet, la comédie de M. de Musset contre la censure. Mais M. Plouvier n'a pas eu tout à fait le même bonheur ; et c'est ici qu'arrive la petite anecdote que nous avons annoncée. Qu'avions-nous osé dire ? que *la Discrétion* s'étalerait impunément sur la scène du Théâtre-Français sans que la pudeur de la censure s'en offensât. Oh ! que nenni ! Les Catons du ministère de l'Intérieur ont, grâce à Dieu ! de meilleurs yeux que nous, l'oreille plus fine et le flair plus exercé. Nous n'avions remarqué, Béotiens que nous sommes, que les grosses énormités de la pièce ; nous n'avions vu que la poutre. Mais il y avait dans un recoin obscur une petite paille malicieusement cachée, comme un rescif à fleur d'eau. Le frêle *radeau*, sur lequel voguent, quelque peu à l'aventure, les destinées du monde, allait s'y briser, sans la vigilance de la censure, qui a vu de loin la paille perfide, a jeté son croc et l'a enlevée du passage, Dieu soit béni ! au moment où nous allions sombrer.

Laissons les métaphores, et narrons simplement ce brillant exploit. Se tiendra de rire qui pourra.

Un personnage de la pièce, parlant d'un individu qui lui semble pourvu d'une bêtise peu commune, se sert de la comparaison proverbiale : bête comme un tambour-major. Quoi ! bête comme un tambour-major ! dit la censure. Quelle insulte pour l'armée, pour l'unique sauvegarde de l'ordre public, dans cette bienheureuse société où chaque citoyen a besoin d'être tenu au collet par un gendarme ! Tout est perdu, si l'on peut à ce point manquer de respect à ces vénérables et gigantesques tambours-majors, armés de leur grande canne à pomme d'argent. M. Plouvier est mandé : on lui signifie que, vu le degré de civilisation avancée où nous sommes parvenus, on ne peut plus dire sans péril pour la chose publique : bête comme un tambour-major. — A cela ne tienne, répond le docile écrivain ; puisque le salut de la société l'exige, il n'y a qu'un mot à changer, et dire : spirituel comme un tambour-major. — Bravo ! dit la censure émerveillée de la découverte, le monde est sauvé ! L'esprit suffit à tout.

Autre équipée scandaleuse du Théâtre-Français! La Jacqueline de M. de Musset, la Christine de M. Plouvier, la Lydie de M. Ponsard ont trouvé une nouvelle et digne compagne dans l'héroïne d'*Un Mariage sous la Régence*, par M. Léon Guillard. Cette héroïne n'est autre que la fameuse duchesse de Berry, fille du régent. Cette femme, le scandale des scandales de son temps, de son sexe et de sa maison, aimait à seize ans comme une Messaline, buvait le vin comme un caporal, jurait comme un roulier, s'emportait comme une *fille*. Le malheureux régent souriait à ses déportements en père faible, en philosophe et peut-être en complice. Une mort prématurée, à vingt-quatre ans, vint mettre fin à ces folies honteuses. La Dubarry des rues, qui devait remplacer à la cour la Dubarry de sang royal, n'était pas prête encore ; elle naissait dans un bouge.

Or, que cela vous déplaise ou non, c'est à réhabiliter cette princesse que le Théâtre-Français a travaillé de son mieux, de concert avec M. Léon Guillard. Je me souviens d'avoir lu dans le temps des articles de M. Philarète Chasles, publiés par les *Débats*, où ce savant écrivain démontrait philosophiquement l'urgente nécessité de réhabiliter *la chair*, indignement opprimée, disait-il, par le spiritualisme chrétien. Il est venu des temps qui ne permettent plus de poser aussi carrément cette théorie un peu brutale ; on craindrait d'être entendu par des gaillards qui ont la logique de la main un peu prompte, et qui prendraient la réhabilitation de la chair plus au sérieux que ne le veut, je pense, la philanthropie de certaines gens. Mais si la théorie garde prudemment le silence, la pratique y supplée et fait de son mieux pour l'avancement de l'œuvre. Ce qu'on ne formule plus en termes explicites dans les colonnes d'un grand journal, on le montre en quelque façon à huis-clos, sur les planches d'un grand théâtre, tantôt sous le voile des fictions, tantôt à travers le masque des personnages historiques qui ont le mieux mérité de la chair durant leur vie. A ce titre, on ne peut contester la préférence que le Théâtre-Français a donnée à la *petite Mademoiselle*.

Un gascon, un chevalier d'industrie, un drôle enfin. nommé de Rions, se met en tête de faire la cour à la duchesse. Celle-ci mord à l'hameçon, et y mord si bien que, malgré tous les obstacles, malgré son rang, malgré son père, malgré la laideur même du personnage, qui ressemblait, dit-on, à un magot, elle voulut l'épouser et l'épousa. C'est



ce *mariage* qui fait le sujet de la pièce. Inutile de dire les incidents et les péripéties dramatiques par lesquels passe le mariage avant de s'accomplir. Il suffit que vous sachiez comment cette malheureuse fille de France a mérité d'être pardonnée par M. Léon Guillard et par M. Jules Janin pour *avoir beaucoup aimé*, c'est-à-dire pour avoir ajouté à tous ses amours fantasques et abjects un amour également abject et plus insensé. Et c'est à de tels exemples que l'écrivain des *Débats* fait l'application sacrilége des divines paroles dites par Jésus à la femme pécheresse et repentante! De qui veut donc parler M. Jules Janin, lorsque, dans les emportements de zèle religieux qui le prennent parfois, il s'irrite contre les corrupteurs de l'Evangile? Ah! je le vois : un Evangile dur aux souffrances du pauvre et complaisant aux plaisirs du riche accommoderait beaucoup de gens! Mais la loi de Dieu résiste à toutes les atteintes, d'où qu'elles partent; sa suprême équité pèse également sur toutes les têtes, sur celle du monarque comme sur celle du pâtre, sur celle du bourgeois comme sur celle du prolétaire.

Romain-Cornut.

(La suite à un prochain numéro.)

OBSERVATIONS

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE DE LA FRANCE

PENDANT LA PÉRIODE DE VINGT ANS (1828-47)

OU RÉPONSE AUX OPINIONS ÉMISES ET AUX CHIFFRES PRODUITS PAR PLUSIEURS MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DANS LES SÉANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 13 OCTOBRE ET DU 10 NOVEMBRE 1849.

Je retombe volontiers sur ce discours de l'ineptie de nostre institution ; elle a eu pour sa fin de nous faire non bons et sages, mais sçavants : elle y est arrivée.... Qui nous comptera par nos actions et déportements, il s'en trouvera plus grand nombre d'excellents entre les ignorants, qu'entre les sçavants ; je dys en toute sorte de vertu.

(MONTAIGNE, l. II, ch. 17 et 19.)

Les conclusions de mes travaux de statistique intellectuelle et morale ont, depuis dix ans, été tellement travestis que je me crois obligé de donner à mes amis et à mes adversaires un mot d'explication, en tête de cette réponse aux observations qu'a provoquées au sein de l'Académie des sciences morales et politiques la lecture de mon dernier mémoire. Dans cette discussion qui s'est prolongée pendant quatre séances (22 et 29 septembre, 13 octobre et 10 novembre 1849), et surtout dans les comptes-rendus qu'en ont publiés les journaux, j'ai été représenté comme un adversaire systématique de l'instruction et des lumières. Et pourquoi ? parce que je cite des faits nombreux et officiellement constatés, que j'en tire des inductions qui me paraissent très-légitimes et que personne n'ose attaquer par leurs bases. Les faits sont-ils exacts ? Les calculs auxquels je les soumets sont-ils justes ? voilà ce qu'aucun de mes adversaires n'a vérifié. On trouve sans doute que pareilles vérifications seraient trop longues, on m'oppose des théories et des phrases qui souvent n'ont pas le moindre rapport avec les faits. « Non, assurément, s'écrie celui-ci, les hommes à mesure qu'ils s'éclairent ne deviennent pas plus méchants ! L'instruction, ajoute celui-là, est un moyen puissant

pour les hommes de mieux connaître leur vocation, et, par conséquent, d'y demeurer plus fidèles.[1] »

Loin de contredire ces assertions, je ne cesse de répéter : « *L'instruc-* « *tion en général n'est pas seulement utile, elle est absolument nécessaire.* « *L'intelligence humaine ne se développe pas plus sans instruction que le* « *corps sans nourriture, et l'homme à qui l'instruction a manqué ne peut* « *être qu'un homme incomplet, un homme tronqué dans la partie la plus* « *noble de son être.* » Voilà ma théorie, et si l'on me permet de répéter les paroles d'un célèbre philosophe à propos d'une autre question, j'ajouterai que *ce serait faire trop d'honneur à celui qui nierait cette théorie que de le réfuter, il faudrait simplement l'enfermer.* Il me semble donc que sous ce rapport je suis parfaitement d'accord avec mes adversaires les plus déclarés, et toutes les objections qu'ils m'adressent là-dessus ne sont que des mal-entendus !

Un autre point sur lequel il ne peut y avoir de dissidence, c'est que l'instruction peut être plus ou moins bonne, et même plus ou moins mauvaise suivant les maîtres qui la donnent, suivant les matières qui en font l'objet, suivant les circonstances au milieu desquelles elle se développe, et c'est pour cela que chacun préconise tel ou tel système comme le meilleur. La discussion de l'Académie des sciences n'a fait que confirmer l'accord de tout le monde sur ce point. L'instruction, disent unanimement les savants qui m'ont honoré de leurs observations, l'instruction est un instrument, un pouvoir, une faculté qui produit de bons ou de mauvais résultats suivant l'usage que l'on en fait, qui répand l'erreur ou la vérité, qui propage de vraies ou de fausses lumières suivant les hommes et suivant le temps[2].

Le désaccord ne commence donc que lorsqu'il s'agit de tel ou tel système d'instruction en particulier, et quoiqu'on ait eu l'air de vouloir me faire passer pour un novateur, il y a longtemps que notre système d'instruction publique a été critiqué, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'aperçoit des inconvénients que présente la demi-science, la demi-instruction ou l'instruction mal dirigée. Parmi les nombreux auteurs que je pourrais citer, je me bornerai au vieux Montaigne dont la critique originale et énergique est aujourd'hui trop oubliée. « Je retombe vo- « lontiers, dit-il, sur ce discours de l'ineptie de notre institution : elle « a pour sa fin de nous faire *non bons et sages*, mais *sçavants;* elle y est « arrivée ; elle ne nous a pas appreins de *suivre* et *embrasser* la vertu et la « prudence; mais elle nous en a *imprimé la dérivation* et l'*étymologie.* « Nous sçavons *décliner* vertu, si nous ne sçavons l'*aimer*, si nous ne « sçavons que c'est prudence par *effect et par expérience,* nous le sçavons « *par jargon* et *ar cœpur.*

[1] Compte-rendu des séances et des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, tom. XVI, p. 422 et 431.

[2] Cousin, Portalis, Dunoyer, de Rémusat, Compte-rendu, tome XVI, p. 419, 424, 431, 434, etc.

« Les mœurs et les propos des paysans, je les trouve communément « plus ordonnés selon les prescriptions de la vraie philosophie que ne « sont ceux de nos philosophes. *Plus sapit vulgus, quia tantum, quantum « opus est, sapit.* (LACTANCE, *Institut. siv.*, lib. II.)

« Qui nous comptera par nos actions et déportements, il s'en trouvera « *plus grand nombre d'excellents entre les ignorants, qu'entre les sçavants, « je dys en toute sorte de vertu*[1]... La perte de l'homme c'est l'opinion « de sçavoir...

« L'incivilité, l'ignorance, la simplesse, la rudesse s'accompagnent « volontiers de l'innocence; la curiosité, la subtilité, le sçavoir, trais- « nent la malice à leur suitte; l'humilité, la crainte, l'obéissance, la dé- « bonnaireté, qui sont les pièces principales pour la conservation de la « société humaine, demandent une âme vide, docile et présumant peu « de soy...

« Il n'est rien en somme si extresme (meurtre des enfants, meurtre « des pères, trafique de voleries, etc.) qui ne se trouve receu par l'usage « de quelque nation. Il est croyable qu'il y a des loys naturelles, comme « il se veoid ès aultres créatures : mais en nous elles sont perdues : « cette belle raison humaine s'ingérant partout de maîtriser et com- « mander, brouillant et confondant le visage des choses selon sa vanité « et inconstance[2]. »

Il y a peut-être un peu d'exagération dans quelques-unes de ces assertions du vieux Montaigne : oserait-on contester qu'il y ait aussi un grand fond de vérité ? Au reste je n'ai cité ces passages que pour montrer que non-seulement la question traitée dans mon dernier mémoire et dans quelques-uns de mes travaux antérieurs n'est pas nouvelle, mais encore que la solution à laquelle je suis arrivé, et qu'on me reproche comme une nouveauté coupable, était, il y a bientôt trois siècles, affirmée comme un fait d'expérience par l'un des plus grands observateurs de son siècle.

Malgré cette grave autorité que je pourrais encore appuyer de plusieurs autres[3], mais à laquelle il serait sans doute facile d'en opposer d'autres également imposantes, je ne prétends pas du tout être cru sur parole ; je soutiens seulement que la question est très-grave, que loin d'être inopportune elle est toute *palpitante d'actualité,* qu'elle mérite de fixer l'attention de tous les hommes sérieux qui s'intéressent à l'avenir de la France, et je demande qu'avant de me condamner en dernier ressort, on veuille bien examiner les faits sur lesquels sont basées les inductions qu'on me reproche comme des crimes. Suis-je donc trop exigeant ? Je ne le pense pas ; voilà pourquoi je ne crains pas d'en appeler

[1] C'est précisément ce que semble prouver la statistique ! Montaigne semble l'avoir devinée !

[2] Montaigne, *Essais,* liv. II, ch. 17 et 19.

[3] Telles que de La Chalotais, Guyton de Morveau, le président Rolland et les autres membres des parlements, dans les mémoires qui ont été publiés de 1760 à 1765.

du jugement un peu précipité, je crois, prononcé contre mon dernier mémoire, par quelques hommes dont je suis loin de contester la compétence et les lumières, mais qui, comme tous les hommes, peuvent quelquefois se tromper.

A M. le président et à MM. les membres de l'Académie des sciences morales et politiques.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui ont eu la bonté d'encourager mes premiers essais et de suivre la marche de mes travaux de statistique comparée, savent si dans ces travaux j'ai cherché autre chose que la vérité et l'intérêt moral de mon pays. Ils ne seront donc pas étonnés de la démarche que je fais aujourd'hui en venant demander à l'Académie la permission de lui présenter ma réponse aux critiques et aux observations dont plusieurs de ses membres ont fait suivre la lecture du mémoire que j'ai eu l'honneur de lui présenter au mois de septembre dernier. Ce travail, qui pourtant m'avait coûté bien des veilles et dont les conclusions sont loin d'être exagérées, semble n'avoir trouvé grâce devant aucun de vous, Messieurs; aucun de vous n'aurait osé le prendre sous son patronage. Après la discussion au sein de l'Académie, sont venus les journaux dans lesquels il était encore plus maltraité [1].

On y affirmait que l'Académie avait semblé unanime à repousser les conclusions de ce travail [2] et que M***, à l'aide de quelques chiffres puisés aux archives criminelles du ministère de la justice, en avait anéanti la triste argumentation [3] et produit contre ma thèse d'irrécusables autorités [4].

Il est vrai qu'à la suite de ces rudes coups, capables de désarçonner un champion beaucoup plus solide que moi, se produisaient quelques opinions qui me viendront en aide dans l'occasion et dont il me sera d'autant plus permis de faire usage que les journaux les donnent comme m'étant opposées.

Malgré l'impatience que j'avais de répondre et de montrer que les

[1] V. *le Moniteur*, *le Constitutionnel*, etc., du 14 octobre 1849, le *Journal des Débats*, *l'Ordre*, *la Patrie*, etc., du 15, *l'Illustration* du 1er décembre, *le Semeur* du 6 février 1850, etc.

[2] *L'Illustration* du 1er décembre, etc.

[3] *Le Siècle* du 15 octobre. — [4] *L'Illustration* du 1er décembre.

chiffres qui m'étaient opposés ne prouvaient rien contre les conclusions de mon dernier mémoire, j'ai voulu attendre la publication officielle, pour ainsi dire, de la discussion, dans les *comptes-rendus des séances et des travaux de l'Académie.*

Mais aujourd'hui que ce document a paru, je ne puis m'empêcher de soumettre enfin quelques observations à mes savants adversaires, non dans l'intérêt de ma réputation, ce qui serait peu de chose, mais dans l'intérêt de la science et de la vérité.

Il serait, en effet, d'un très-minime intérêt de dissiper l'erreur dans laquelle pourraient être certaines personnes qui, sur la foi des journaux, penseraient qu'il y a au collége de Colmar un professeur de mathématiques, grand partisan de la statistique, qui croit tromper par elle les ennuis de l'enseignement, et qui déroule avec plus de patience que de *saine critique* de longues séries de chiffres, conduisant à des conclusions que l'Académie repousse *unanimement*, et auxquelles un de ses membres oppose d'irrécusables autorités [1].

Il n'en est pas de même des conclusions qui ressortent de ses travaux ; il n'est pas indifférent pour la France de savoir *oui* ou *non* si à mesure que l'instruction y a fait des progrès, le nombre des crimes, des délits et des suicides y a augmenté d'une manière continue et accélérée et si, dans cette augmentation générale, les départements les plus favorisés sous le rapport de l'instruction ont, *oui* ou *non*, fourni un contingent plus considérable que les départements les plus arriérés.

Voilà une question bien autrement importante, et qui ne saurait être examinée trop sérieusement. Je l'ai nettement posée dans mon dernier travail. Les critiques et les observations de mes savants contradicteurs ont-elles détruit mes conclusions ? Je soutiens que non et je le prouverai. Voici d'abord celles de ces conclusions qui paraissent avoir été, soit directement, soit indirectement contestées dans la discussion au sein de l'Académie :

1° Les progrès de l'instruction primaire, quoique continus depuis 1820, se sont notablement ralentis depuis 1830 ;

2° Le nombre des crimes et des délits les plus graves a augmenté d'une manière considérable et à peu près continue ; cette augmentation s'est étendue à toutes les régions et, à peu d'exceptions près,

[1] *L'Illustration* du 1er décembre.

à tous les départements, et les départements les plus *instruits*, loin d'en être exempts, y ont participé dans une proportion plus grande que les départements *ignorants* [1] ;

3° Pendant les deux périodes de 10 ans qui viennent de s'écouler, on a compté annuellement, dans les départements les plus *instruits*, des nombres proportionnels d'accusés et de prévenus, de suicides et d'enfants naturels, notablement plus grands que dans les départements les plus *ignorants*.

Pour le moment, il est inutile d'entrer dans l'examen des faits et des chiffres qui servent de bases à ces assertions : ils n'ont pas été directement attaqués. D'ailleurs mon travail étant actuellement publié, il sera facile d'indiquer les erreurs qu'il pourra renfermer, et que je m'empresserai de corriger. Jusque-là je regarde mes chiffres comme exacts et je maintiens toutes les conclusions qui en découlent directement ou indirectement. Je viens seulement montrer que ces conclusions n'ont été en rien infirmées par les opinions et les chiffres qui m'ont été opposés. Si dans cette discussion il m'arrivait de pousser quelques-uns de mes critiques jusque dans leur propre camp, ils doivent me le pardonner, il y a trop longtemps qu'ils me poursuivent dans le mien pour qu'il me soit interdit de modifier ma défense.

Je commence par ce qu'il y a de plus grave, par les chiffres découverts, dit-on, dans les archives du ministère de la justice.

Du rapprochement de ces chiffres il résulterait ce qui suit :

« Parmi les accusés, en 1847, 52 sur 100 ne savaient ni lire ni « écrire ; 1/3 ne savait lire et écrire qu'imparfaitement ; 3 sur 100 « avaient reçu de l'instruction ; il n'y en avait pas 2 ayant reçu de « l'*éducation* [2].

« Pour les condamnés, voici les chiffres relevés à la direction des « affaires criminelles : il y a 7309 condamnés dans nos bagnes ; sur « 7309, 4331 ne savent ni lire ni écrire ; 2139 ne savent lire et écrire

[1] Les mots *instruits* et *ignorants* ne sont peut-être pas ici tout à fait exacts ; on est obligé de les employer pour éviter des circonlocutions toujours plus ou moins embarrassantes dans le langage scientifique. Par départements *instruits*, j'entends ici les départements dans lesquels les nombres proportionnels de conscrits sachant au moins lire sont les plus grands, et par départements *ignorants* ceux dans lesquels ces mêmes nombres proportionnels sont les plus petits.

[2] Aucun des documents du ministère de la justice, pas même ceux des archives, ne mentionne l'*éducation*.

« qu'imparfaitement; 719 seulement savent lire et écrire; 120 ont « de l'instruction; 1/2 sur 100 ont une éducation complète[1]. Ces « chiffres, ajoute M***, repoussent d'une manière péremptoire une « thèse qui m'avait paru peu admissible, alors même que je n'avais « pas le moyen de la refaire d'une manière positive autrement que « par des objections tirées de la raison abstraite, de la logique « morale [2]. »

Il m'est impossible de comprendre en quoi ces chiffres repoussent, je ne dis pas d'une *manière péremptoire,* mais d'une manière quelconque, les conclusions de mon travail. Il semble qu'ici *la raison abstraite de la logique morale* a pu seule faire voir quelque répulsion entre deux ordres de faits complétement indifférents l'un à l'autre. Je compare entre elles des localités et des époques différentes : les départements *instruits* ou départements *ignorants*, la période décennale 1837-46, à la période décennale 1827-36, et l'on m'oppose des chiffres relatifs à une seule année et provenant de tous les départements. De pareils chiffres peuvent-ils indiquer en faveur des départements instruits une supériorité morale, un moindre nombre d'accusés, des progrès moins rapides dans la criminalité ? Évidemment, non. Ils ne prouvent donc rien contre les conclusions qui me sont reprochées.

Ces chiffres se rapportent à une autre question que j'ai déjà eu l'honneur de traiter deux fois devant l'Académie [3], et que je me propose de traiter de nouveau, à la criminalité relative des différentes classes de la société, de la classe *ignorante,* de la classe *instruite*

[1] Quand il s'agit des nombres de condamnés, il ne faudrait pas oublier que le jury est d'autant plus indulgent que les accusés sont plus instruits. Sur 1,000 accusés traduits devant les assises, le jury en a condamné 627, 578, 529 ou 397 en 1828-37, et 697, 657, 600 ou 457 en 1838-47, suivant que ces accusés ne savaient ni lire ni écrire, qu'ils savaient lire et écrire imparfaitement, qu'ils savaient bien lire et ecrire, ou qu'ils avaient reçu un degré d'instruction supérieure au premier degré. Il en résulte qu'avec des criminalités relatives, égales, les nombres proportionnels des lettrés et des instruits devraient être beaucoup moindres dans les bagnes et dans les prisons que les nombres des ignorants; la différence entre les deux extrêmes devrait s'élever à 23 ou 24 sur 100 accusés, ce qui équivaut à 58 ou à 52,5 sur 100 condamnés lettrés. Ainsi de ce que 120 lettrés sont dans les bagnes, nous pourrions conclure que si le jury avait été aussi rigoureux envers cette classe qu'envers les ignorants, on devrait en compter 180 ou 190.

[2] Séance du 13 octobre 1849.

[3] Séances du 26 septembre 1840 et du 25 septembre 1843. Voyez le *Moniteur* dû 9 et du 10 octobre 1840, du 8 et du 10 décembre 1843.

et de la classe *lettrée*. Je me borne à rappeler ici que MM. Guerry[1], Villermé[2], ont depuis longtemps montré que ces chiffres ne prouvent rien du tout, tant qu'on n'a pas établi que la masse de la population d'où sortent ces accusés et ces prisonniers est plus *instruite*, ou qu'elle compte des nombres proportionnels d'individus *instruits* et *lettrés* plus grands que ceux qui se trouvent parmi les accusés et les condamnés. Ces premiers chiffres ne prouvent donc rien, ni contre mes anciens travaux auxquels on pourrait les opposer, ni contre les conclusions de mon nouveau mémoire, avec lesquelles il est impossible d'établir une comparaison quelconque.

Aussi en a-t-il été produit d'autres. Voyons si ces nouveaux chiffres fournissent des objections plus sérieuses.

« En 1847, le nombre total des accusés a été de 8,704. Sur ce « nombre 1,463 étaient âgés de moins de vingt et un ans, et parmi « eux 837 ne savaient ni lire ni écrire, 496 savaient lire et écrire « imparfaitement, 119 savaient lire et écrire *couramment*[3], 11 seu- « lement avaient reçu une instruction supérieure au premier degré.

« 4,868 étaient âgés de vingt et un à quarante ans, et parmi eux « 2,648 ne savaient ni lire ni écrire, 1,508 ne savaient lire et écrire « qu'imparfaitement, 620 savaient lire et écrire *couramment*, 92 seu- « lement avaient reçu une instruction supérieure au premier degré.

« Enfin 2,373 étaient âgés de quarante ans et au-dessus; et parmi « eux 1,313 ne savaient ni lire ni écrire, 703 ne savaient lire et « écrire qu'imparfaitement, 298 savaient bien lire et écrire, 59 seu- « lement avaient reçu une instruction supérieure au premier degré.

« De sorte que sur le total général de 8,704, 4,798 ne savaient ni « lire ni écrire, 2,707 ne savaient lire et écrire qu'imparfaitement,

[1] Guerry, *Essai sur la statistique morale de la France*, p. 48.

[2] Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, tom. II, p. 156.

[3] *Lire et écrire couramment* ne rend pas exactement le sens de l'expression *bien lire et écrire*, dont se servent les documents officiels. Les observations placées en tête des cadres statistiques envoyés du ministère prescrivent de ne placer dans cette catégorie que ceux des accusés qui possèdent cette connaissance à un degré suffisant pour en tirer parti et qui s'en servent habituellement : ce qui suppose, outre la lecture et l'écriture, des connaissances en orthographe, en rédaction, en calcul, etc., assez étendues et qu'on ne peut acquérir que dans les écoles primaires les plus fortes et les mieux organisées. Voici les expressions du compte-rendu de 1828, le premier dans lequel les accusés aient été classés d'après le degré de leur instruction : « La troisième classe comprend ceux qui possèdent parfaitement ces connaissances. » Rapport IV.

« 1,037 savaient bien lire et bien écrire, 162 seulement avaient reçu « une instruction supérieure au premier degré. »

En suivant les mêmes recherches pour chaque département, on a trouvé des exceptions à la proportion générale donnée par ces chiffres ; « mais ces exceptions ne se produisent que dans les grands « centres de populations agglomérées. Ainsi, par exemple, dans le « département de la Seine, le nombre total des accusés a été de 902, « sur ce nombre 223 seulement ne savaient ni lire ni écrire ; 366 sa- « vaient lire et écrire imparfaitement, 281 savaient bien lire et « écrire, et 32 seulement avaient reçu une instruction supérieure au « premier degré.

« ..... On voit qu'à vrai dire le rapport des accusés avec le nom- « bre des illettrés est dérangé, mais la conclusion générale est au « fond la même puisque 32 seulement sur 902 ont reçu une instruc- « tion supérieure au premier degré et que 281 seulement, sur plus « de 900, savaient lire et écrire *couramment*.

« Enfin, si l'on met en ligne de compte les séductions offertes à « l'esprit public par la *propagation exorbitante des mauvais livres et « par la licence de la presse*, on restera convaincu que *la culture de « l'esprit* doit être un *préservatif bien efficace* contre l'entraînement « des mauvaises passions, puisque la classe des lettrés y a *moins « succombé* que la classe des illettrés, malgré les dangers incompara- « blement plus grands auxquels la première est exposée. D'autres « *erreurs ont affligé peut-être la classe des lettrés et des demi-lettrés* ; « mais ici la *thèse change de nature et l'on ne peut établir aucune ana- « logie entre l'une et l'autre des deux situations* [1].

[1] Y aurait-il sophisme dans l'assimilation qu'on établirait entre certains faits punis par les tribunaux comme criminels et la propagation des doctrines immorales qui tendent à augmenter le nombre de ces faits répréhensibles ? La composition, la propagation, la lecture de livres qui peuvent produire de si funestes résultats sont-elles donc des actions indifférentes ? Ne sont-elles pas en elles-mêmes et aux yeux de la morale sinon aux yeux de la loi positive, qui souvent ne peut pas les atteindre, des actions essentiellement immorales et plus ou moins criminelles ? Dès lors peut-on dire que la *thèse change de nature?* Un homme qui écrit un mauvais livre, un autre qui le lit et qui le propage, sont-ils donc plus innocents, plus excusables que celui qui, poussé par la misère et la faim, commet un vol, même avec escalade ? Le mal fait à la société par l'auteur et le propagateur d'un mauvais livre n'est-il pas au contraire infiniment plus grand que celui que fait le pauvre malheureux qui vole 10 ou même 50 francs ? Si donc la classe des lettrés, outre les crimes ordinaires, commet encore d'autres actions plus ou moins immorales, qui échappent à la justice humaine et dont la classe des illettrés reste innocente, les

« J'ajouterai maintenant une remarque qui est encore plus déci-
« sive en faveur de la thèse que l'instruction *favorise* le développe-
« ment de la moralité [1]; cette remarque est celle-ci : le nombre
« proportionnel des accusés complètement illettrés s'est accru chaque
« année *depuis qu'on relève* la statistique exacte de la criminalité.
« Ainsi, en 1847, le nombre a été de 55 pour 100; en 1846 il n'é-
« tait que de 52, et de 51 en 1845. Les progrès de l'instruction ont
« donc *efficacement agi sur le penchant au crime*, et ont graduelle-
« ment *fait obstacle* à son développement. Si l'on observe chaque
« espèce de crimes séparément, on trouve 79 accusés complètement
« illettrés sur 100 accusés d'empoisonnement; 77 sur 100 accusés
« d'infanticide; 74 sur 100 accusés de pillage de grains en cette
« malheureuse année 1847; 67 sur 100 accusés de rébellion; 62 sur
« 100 accusés de vols qualifiés; 57 sur 100 accusés d'attentats à la
« pudeur [2]. »

Tels sont les chiffres qui m'ont été opposés dans les deux séances du 13 octobre et du 10 novembre 1849. Ces chiffres prouvent-ils que les départements *instruits* aient fourni pendant les deux périodes de dix ans 1827-36 et 1837-46, des nombres proportionnels d'accusés plus faibles que les départements *ignorants*? que de 1827-36 à 1837-46 les nombres des crimes et des délits aient fait dans les premiers des progrès moins rapides que dans les seconds? Nullement. Prouvent-ils du moins que le nombre total des crimes et des délits ait diminué à mesure que l'instruction primaire a fait des progrès? Pas davantage. Les conclusions qui m'ont été si vivement reprochées subsistent donc dans toute leur étendue avec toutes les conséquences et les inductions qui peuvent en résulter.

conclusions de mon travail, loin d'en être infirmées, en seront encore fortifiées, puisque je n'ai pas fait entrer ces actions en ligne de compte dans les comparaisons que j'ai établies.

[1] Je n'ai jamais dit que l'instruction ne favorisait pas la moralité; j'ai même lu devant l'Académie (en septembre 1848) le commencement d'un travail dans lequel je me suis efforcé de prouver la nécessité d'une triple éducation, physique, intellectuelle et morale, pour que l'homme devienne non-seulement un homme intelligent, mais encore un être moral. Sans instruction, point de moralité; mais les circonstances sont telles aujourd'hui, que l'instruction purement littéraire et scientifique, si elle n'est pas fortement morale et religieuse, peut devenir et devient bien souvent, sinon une cause, du moins une occasion, un instrument de désordre et de mal.

[2] Compte-rendu, tom. XVI, p. 425-427.

Je devrais donc m'en tenir là. Mais cette réponse, plus que suffisante pour la défense de mon travail, ne l'est pas dans l'intérêt de la science, de la vérité et de l'avenir moral de la France. Je dois donc à mon tour examiner les chiffres produits par mes savants adversaires et les conclusions qu'ils en déduisent. Le nombre proportionnel des accusés complétement illettrés a été, sur un total de 100 :

De 55 en 1847	De 56 en 1840	De 58 en 1833
— 52 en 1846	— 56 en 1839	— 58 en 1832
— 51 en 1845	— 56 en 1838	— 60 en 1831
— 52 en 1844	— 57 en 1837	— 62 en 1830
— 51 en 1843	— 59 en 1836	— 61 en 1829
— 52 en 1842	— 56 en 1835	— 60 en 1828
— 54 en 1841	— 57 en 1834	

On voit déjà que le nombre des illettrés, malgré quelques légères variations, est plus grand à mesure que l'on remonte vers 1828. Si l'on groupe les faits par périodes de 5 ans, on trouve que de 1828 à 1847 il a continuellement diminué. Il a été, toujours sur un total de 100 :

De 60,3 en 1828-32	De 55 en 1838-42
et de 57,8 en 1833-37	— 52,5 en 1843-47

La remarque que « le nombre proportionnel des accusés complé« tement illettrés s'est accru chaque année *depuis qu'on relève* la sta« tistique exacte de la criminalité » n'est donc pas entièrement conforme à la réalité ; elle ne saurait donc être décisive en faveur d'aucune thèse. Elle doit être restreinte aux trois années 1847, 1846 et 1845 ; et encore ici y a-t-il quelques réserves à faire relativement à l'année 1847. En raison des circonstances qui l'ont signalée, cette année ne peut guère, sous ce rapport du moins, être comparée à celles qui l'ont précédée. La déplorable disette et la cherté des grains en ont fait une année exceptionnelle ; elles ont dû nécessairement entraîner et ont entraîné en effet un bien plus grand nombre de vols que les années précédentes, et spécialement de vols de peu d'importance. De plus, 530 individus ont été traduits devant les assises pour un crime qui, dans les trois années précédentes, n'avait fourni que 23 accusés, celui de pillage de grains en bande et à force ouverte. Or ces deux espèces de crimes sont plus spécialement commis par les pauvres et les *ignorants*. L'année 1847 en fournit une nouvelle preuve ; car, si du total des accusés on retranche les 538 accusés de pil-

lage de grains et 1,000 accusés de vols autres que vols dans une église, sur un chemin public ou par un domestique, la proportion des accusés lettrés et illettrés se trouve notablement modifiée, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant. En opérant ces réductions, on ne fait que ramener 1847 anx proportions 1846, 1845 et 1844, sous le rapport du nombre des vols qualifiés comparé au total des accusés.

ACCUSÉS.	Accusés de 1847.		Mêmes accusés, moins les accusés de pillage de grains.		Mêmes accusés, moins 1000 accusés de vols.	
	Totaux.	Sur 1000.	Totaux.	Sur 1000.	Totaux.	Sur 1000.
Ne sachant ni lire ni écrire...	4798	551	4405	539	3786	528
Sachant imparfaitement lire et écrire....................	2707	311	2583	316	2275	307
Sachant bien lire et écrire....	1037	119	1025	125	955	133
Ayant reçu une instruction supérieure.................	162	19	161	20	158	22

Les nombres proportionnels des accusés plus ou moins illettrés varient donc, non-seulement d'un département à l'autre, mais encore suivant les différentes espèces de crimes. Dès-lors, toutes choses égales d'ailleurs, on peut trouver des différences assez notables d'une année à une autre sans qu'il soit possible de rien en conclure, sinon que dans le courant de cette année il y a eu plus ou moins d'accusés de tel ou tel crime, et le nombre de certains crimes peut être considérablement augmenté ou diminué par des circonstances purement accidentelles. C'est là précisément ce qui est arrivé en 1847. Pour découvrir les véritables lois de la marche des faits, il faut considérer des périodes plus ou moins longues, et non pas des années isolées, ni surtout des *années exceptionnelles.*

Que dirais-je maintenant de ces nombres proportionnels si considérables des illettrés parmi les accusés d'empoisonnements, d'infanticides, de pillage de grains, d'attentats à la pudeur? Ici encore on n'a considéré qu'une seule année, et une *année exceptionnelle;* en opérant ainsi on n'arrive à rien, ou à des résultats qui souvent sont en contradiction avec la vérité.

Ainsi le nombre des illettrés, sur 100 accusés d'empoisonnements, est bien 79 en 1847; mais il n'était que de 70 en 1846, de 57 en 1845, de 51 en 1844, de 47 en 1843, et s'élevait à 86 en 1831. Présenter l'un quelconque de ces nombres proportionnels pour l'expression générale du rapport des accusés illettrés, c'est tout simplement pren-

dre un *fait* pour une *loi*. En effet, le nombre annuel des accusés d'empoisonnements, qui ne s'élève en moyenne qu'à 42,7, est trop petit pour qu'on puisse en déduire un résultat de quelque valeur. D'ailleurs, parmi les accusés d'empoisonnements, on compte un très-grand nombre de femmes, 478 sur 1,000, presque la moitié ; et généralement parmi les femmes il y a beaucoup plus d'illettrés que parmi les hommes ; de là, par une conséquence nécessaire, le grand nombre d'illettrés parmi les accusés d'empoisonnements. Il n'y a là rien d'étonnant.

Quant aux infanticides, le même fait est encore moins étonnant, puisque ce crime est presque toujours commis par de malheureuses filles, pauvres et ignorantes pour la plupart, séduites le plus souvent et abandonnées par des hommes *instruits* ou *lettrés* qui refusent de leur venir en aide ou de les épouser[1].

Les pillages de grains en bande et à force ouverte sont, comme nous en avons déjà fait la remarque, des crimes accidentels et provoqués dans les temps de disette par la misère et par la faim, et, pourquoi le tairions-nous ? quelquefois aussi par d'infernales spéculations. Les malheureux qui s'en rendent coupables appartiennent donc, pour le plus grand nombre, à la classe des illettrés.

Restent les attentats à la pudeur. Le nombre proportionnel des illettrés, sur 100 accusés de viol ou d'attentat à la pudeur, varie suivant que ces attentats sont commis sur un adulte ou sur un enfant de moins de quinze ans. Sur 100 accusés d'attentats commis sur un adulte, on trouve 57 illettrés en 1847 ; 57,5 en 1846 ; 55 en 1845 ; 46 en 1844 ; 57 en 1843, etc. Sur 100 accusés d'attentats sur un enfant de moins de quinze ans, le nombre des illettrés est générale-

[1] « La fille qui prête l'oreille dans l'espoir du mariage n'est pas bien coupable ; « elle marche à une satisfaction naturelle par une voie qui lui paraît légale, seu- « lement elle suit un guide de mauvaise foi. Si elle est trompée dans ses espéran- « ces, si elle devient mère, si la crainte de la publicité plus forte que le sens de la « maternité la porte à un infanticide, à un abandon de son enfant, tout cela n'est- « ce point l'œuvre du suborneur ? Eh bien ! celui-ci marche impuni dans le même « sentier de désordre ; la loi déshonore sa victime en cour d'assises, et l'homme à « *bonnes fortunes*, espèce d'assassin qui s'est mis en guerre avec la portion inof- « fensive et non protégée de la société, prépare encore avec la même duplicité et « avec non moins d'insolence de quoi occuper un jury aux prochaines assises ! « Dites-nous maintenant si nous avons lieu de nous montrer si fiers de notre légis- « lation ! elle qui couvre le suborneur de grande maison et sévit contre sa victime... » H. LAUVERGNE, *Les forçats*, p. 395.

ment moindre ; il s'élève à 48 en 1847, à 50,5 en 1846, à 46 en 1845, et à 66 en 1831. En réunissant les deux catégories, on trouve 51 en 1847. Le chiffre 57 qui m'est opposé se rapporte donc seulement aux accusés d'attentats sur un adulte, et comme d'ailleurs le total ne s'élève qu'à 176, on ne peut rien conclure de ce fait particulier. Au reste, la question est assez grave pour mériter un examen sérieux et approfondi, et, si l'Académie le permet, je lui soumettrai un travail complet sur les nombres plus ou moins grands des lettrés et des illettrés suivant que les crimes sont plus ou moins graves.

Maintenant est-il vrai que « les progrès de l'instruction aient efficacement agi sur le penchant au crime et graduellement fait obstacle « à son développement ? »

Voici comment les faits répondent à cette question :

De 1828-37 à 1838-47 on trouve que le nombre des parricides a augmenté de.	21	sur	191	ou de	11	sur 100.
Des coups et blessures envers un ascendant, de........................	56	—	819	—	7	——
Des assassinats ou empoisonnements, de.	343	—	3099	—	11	——
Des meurtres ou coups et blessures [1], de.	29840	—	99445	—	30	——
De viols ou attentats à la pudeur, de....	2204	—	3149	—	70	——
Des outrages publics à la pudeur, de...	3976	—	3350	—	119	——
Des attentats aux mœurs, de..........	846	—	1183	—	71,5	——
Des adultères jugés et condamnés, de...	1282	—	647	—	198	——
Des infanticides, de..................	539	—	1103	—	49	——
Des vols simples et qualifiés [2], de.......	100482	—	165590	—	61	——
Des autres crimes contre les propriétés, de.	3637	—	9187	—	40	——
Des escroqueries et abus de confiance, de.	10891	—	12016	—	91	——
Des condamnés correctionnels (total), de.	107424	—	1670093	—	6,4	——
Des condamnés à l'emprisonnement, de.	210770	—	308122	—	68	——
Des affaires correctionnelles graves [3], de	271512	—	407327	—	67	——
Des suicides, de......................	8798	—	20793	—	42	——

[1] Les modifications subies par nos lois criminelles en 1831, 1832 et 1835, ayant transformé un certain nombre de crimes ou délits et amené dans les tribunaux une grande tendance à *correctionnaliser* les faits qui peuvent l'être, il est impossible de séparer les blessures et coups punis par les tribunaux correctionnels, des blessures et coups poursuivis devant les assises, et mêmes des meurtres avec lesquels se trouvaient autrefois confondus les coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

[2] Les mêmes observations s'appliquent aux vols simples et qualifiés ; les nuances qui les séparent dans la loi peuvent très-souvent dans la pratique être effacées ; et d'ailleurs, à mesure que la loi devient de plus en plus évidente pour les récidivistes, ils savent facilement éviter les circonstances aggravantes qui feraient d'un vol simple un vol qualifié. On ne peut donc pas, dans la comparaison des deux périodes 1828-37 et 1838-47, séparer les uns des autres.

[3] Affaires correctionnelles poursuivies à la requête du ministère public.

En présence de ces augmentations, portant sur une période de vingt ans, et qui, si elles doivent continuer quelques années encore, menacent de précipiter la France dans un abîme, l'efficacité morale de l'instruction, telle qu'on s'est efforcé de la propager depuis vingt ans, est pour le moins problématique.

Je ne dis pas, ainsi qu'on semble vouloir me le faire dire, que l'instruction en général soit une cause de criminalité, ni que, telle qu'on la propage, elle soit mauvaise par elle-même; mais en présence des faits qui s'accomplissent depuis vingt-cinq ans dans notre patrie, et dont je m'efforce de suivre la marche depuis plus de douze ans avec toute l'impartialité et toute la constance dont je suis capable, il m'est impossible de ne pas voir, et par conséquent de ne pas proclamer, le plus haut et le plus énergiquement que je puis, les dangers qui nous menacent et les remèdes qu'il conviendrait d'y appliquer.

L'instruction telle qu'elle est donnée dans nos écoles primaires et dans nos colléges est-elle assez morale, assez religieuse ? est-elle surtout bien appropriée à la destination de ceux qui la reçoivent? Personne n'oserait l'affirmer; et parmi ceux qui le nient, l'Académie me permettra de citer un de ses membres : « L'enseignement public « en France est-il à la hauteur des besoins publics? » se demande M. Blanqui. « Je dis hardiment : *Non*[1] *!* » Une réponse aussi absolue et appuyée sur des faits et des arguments, à mon avis irréfutables, me dispense pour le moment de chercher d'autres autorités à l'appui de cette thèse.

Mais s'il en est ainsi, si l'enseignement ne prépare pas convenablement ceux qui le reçoivent à leur destination sociale, s'il y a désaccord entre cet enseignement et l'état actuel de notre société, est-il étonnant que ceux auxquels il est donné se trouvent plus mal à l'aise dans cette société, en violent plus souvent les lois et cherchent continuellement à en modifier les formes et les bases? Quand donc la statistique morale trouve que les localités où l'instruction est la plus répandue sont généralement celles où il se commet le plus d'actions immorales, le plus d'atteintes aux lois de la société et que le nombre de ces actions et de ces atteintes, au lieu de diminuer, avec

[1] Communication à l'Académie des sciences morales et politiques, séance du 14 mars 1846.

les progrès de cet enseignement, suit une progression de plus en plus ascendante, elle ne fait que confirmer les prévisions des esprits judicieux qui, comme M. Blanqui, ont aperçu et signalé les défauts et les vices de notre système d'enseignement public. Au lieu donc de se plaindre de la statistique et des statisticiens qui ont le malheur de soulever ces questions, il faudrait modifier et réformer le système qui produit de si déplorables résultats. Telle est la seule conclusion raisonnable qui me semble ressortir, et des arguments de M. Blanqui et des données de la statistique morale.

P. Fayet.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 février 1851.

Nous ne serions pas revenus sur la question déjà presque oubliée de la dotation, si M. de Montalembert n'eût jugé à propos de prendre la parole dans la discussion qui a précédé le rejet de ce projet de loi. L'événement était prévu ; on savait, à n'en pas douter, qu'une majorité se formerait contre la prétention du pouvoir exécutif. Il n'y avait d'incertain que le chiffre de cette majorité ; cent deux voix ont fait trébucher la balance dans le sens hostile au Président, et huit jours après on affichait la vente d'une partie des écuries de l'Elysée. La question financière n'avait d'ailleurs aucune importance ; l'immense majorité des Français se soucie peu qu'on danse ou qu'on ne danse pas le jeudi sous les yeux du pouvoir exécutif, et 18,000,000 fr. de moins par an dans la caisse présidentielle n'augmenteront point la misère publique. Mais il y avait, dans cette nouvelle phase de la lutte engagée entre les deux pouvoirs, une grave complication politique, et c'est une chose bien considérable qu'un homme tel que M. de Montalembert ait cru devoir prendre parti contre l'Assemblée. Nous ne pouvons donc pas nous taire sur cet événement, bien qu'il nous répugne d'exprimer pour la première fois un dissentiment aussi absolu avec l'ancien chef du parti catholique.

Toutefois, si nous éprouvons quelque ennui, ce n'est pas que nous ayions à rien rétracter de notre admiration pour le talent qui depuis six ans a fait battre tant de cœurs honnêtes. Quelques anciens amis ont cru devoir tendre une main secourable à un homme tombé : c'est une erreur. M. de Montalembert ne pouvait s'attendre à un succès sympathique, puisqu'il devait froisser à la fois les sentiments de la droite et de la gauche. Il n'en a pas moins obéi à l'ordre de sa conscience, et nous le reconnaissons bien à cette abnégation intrépide : le péril de la situation étant donné, et après que se

sont calmées les rumeurs de la salle, nous avons vu ressortir de la fumée du combat sa glorieuse figure, aussi jeune, aussi brillante qu'auparavant. Aucune des qualités qui le rangent parmi les orateurs du premier ordre ne lui a fait défaut ; je trouve même qu'il en a gagné une : il s'est montré spécieux. Un homme qui jusqu'ici n'avait soutenu que des causes franches, ou qui du moins avait su répandre un souffle de grandeur dans toutes les questions qu'il avait abordées, n'avait point eu l'occasion de faire preuve de cette souplesse d'argumentation qui a fait la renommée et la fortune de bien des orateurs célèbres ; l'occasion s'est présentée, et il en a profité. Il y avait dans ce discours assez d'habileté pour justifier l'exclamation d'un de nos représentants, qui, au moment où M. de Montalembert était le plus loin peut-être, et certainement à son propre insu, de la *vérité vraie*, s'écria : « C'est palpitant de vérité ! »

Mais il ne faut pas toujours tenter les tours de force ; en s'élançant à la tribune, comme dans ses premiers triomphes parlementaires, avec toute la chaleur de son âme, l'énergie de ses croyances et le prestige de son imagination, M. de Montalembert faisait absoudre et presque chérir des dispositions bien périlleuses, une véhémence poussée jusqu'à l'exagération, la tendance au sarcasme, le dédain de l'opinion commune. Je le comparerais volontiers à un cavalier sans peur, sûr de son cheval, habitué à franchir sur l'aile des vents les haies et les fossés ; mais toutes les questions ne sont pas de nature à être ainsi chevauchées à toute bride, et le champ de la politique ressemble plus à un cirque qu'à un *steeple-chase*. Dans la circonstance où il a dernièrement parlé, M. de Montalembert ne pouvait se flatter d'entraîner la majorité ; l'avantage qu'il trouvait à lui rompre en visière semblait fort contestable : l'abstention était donc le meilleur parti à prendre et nous regrettons profondément qu'il ne s'y soit pas arrêté.

Nous le dirons à M. de Montalembert avec une franchise respectueuse, après les combats qu'il a glorieusement rendus pour la cause religieuse, il a cessé de s'appartenir à lui-même. Depuis plusieurs années sa parole a été féconde et il a le droit d'être fier, (tenons un langage plus chrétien) d'être heureux de tout le bien qu'elle a produit. Pour lui les obstacles se sont aplanis d'une manière merveilleuse, et nous le tiendrions volontiers pour magicien, si nous ne voyions clairement resplendir dans ses succès quelque chose de

la protection du ciel. La manière dont le Dante peint le messager divin qui s'avance impétueusement à travers les ténèbres de l'enfer, m'a toujours paru rendre le mieux la marche triomphante de l'orateur catholique, depuis le jour, où, dans la Chambre des Pairs, lui cinquième, il luttait avec un acharnement sublime contre tous les préjugés de l'expérience :

Dal volto rimovea quell' aer grasso,
Menando la sinistra innanzi spesso ;
E sol di quell' angoscia parea lasso.
Ben m'accorsi ch' egli era del Ciel messo...

Nous voudrions pour beaucoup que sa modestie ne lui fît pas oublier cette auréole angélique qui entoure sa tête et qu'il ne se jetât plus ainsi de gaieté de cœur dans d'autres ténèbres où ne peut plus le guider la même lumière.

Quand une situation devient essentiellement mauvaise (et c'est aujourd'hui le cas du parlement à l'égard du pouvoir exécutif), les hommes politiques qui sentent leur devoir et qui savent leur métier comprennent qu'il n'y a pas de pire parti que les moyens termes : ils se résolvent donc dans un sens ou dans l'autre ; mais une fois leur ligne de conduite arrêtée, ils évitent de récriminer trop vivement contre ceux qui se sont décidés pour l'autre alternative ; car ils n'ignorent pas qu'en blâmant leurs adversaires, ils donnent prise sur leur propre résolution. Telle est la situation qu'a faite à tous les hommes parlementaires le conflit organisé par la Constitution entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée. On avait d'abord la politique des concessions réciproques ; c'était sage, et nous trouvons qu'on l'a pratiquée de part et d'autre aussi longtemps que l'accord était possible ; mais dès que le conflit a éclaté d'une manière irrésistible et qu'il n'a plus été question de ménagements, mais seulement de délais, chacun a dû abandonner le provisoire pour envisager la solution, et du parti qu'on a pris alors, avec plus ou moins d'intelligence, plus ou moins de courage, a dépendu l'attitude des deux fractions qui se sont faites dans l'ancienne majorité.

Que cette division soit funeste, qui le nie ? Que la République socialiste puisse passer entre les deux, qui en doute ? Mais ces éventualités, ces périls ne font pas qu'il ait dépendu de la majorité ou du président lui-même de prolonger une concorde qui ne permettait

plus de laisser intacte la question d'avenir. Louis-Napoléon aurait pu ménager ses chances avec plus d'habileté, l'Assemblée aurait dû éviter les fautes qui l'ont compromise dans l'opinion : mais ces accidents ne sont pas de nature à exercer beaucoup d'influence sur le fond des choses, du moment qu'il s'agit, pour un délai très-prochain, du sort de notre pays.

M. de Montalembert n'est point de ceux (nous lui rendons bien cette justice) qui ont propagé ni même accepté l'idée de l'Empire. Après s'être élevé, comme il l'avait fait sous le règne de Louis-Philippe, au-dessus des divisions de parti, il n'aurait pas attendu le moment le plus douteux pour embrasser la cause la plus chimérique. Il suffit d'ailleurs de lire attentivement son discours, pour l'absoudre d'un pareil reproche. L'attitude de *témoin* qu'il a prise pour défendre l'Élysée n'est point ce qu'il y a de plus obligeant au monde, et je conçois que la partie intéressée n'ait pas accepté ce genre de protection. C'était soutenir étrangement le projet de dotation, que d'avouer en commençant qu'on ne l'aurait pas conseillé. Je ne veux pas résumer ici toutes les critiques de la politique présidentielle dont ce discours est parsemé, et qui, groupées en faisceau, ne laisseraient pas de faire un acte d'accusation assez considérable; en un mot, M. de Montalembert ne justifie pas le passé, il condamne le présent, il redoute l'avenir : mais l'Élysée représente le pouvoir, et conformément au précepte de l'Évangile, l'illustre orateur veut qu'on rende *à César ce qui est à César*. Voilà ce que nous trouvons de plus catholique dans ce discours; mais si le texte est impératif, il ne s'en suit pas que l'application en soit exacte, et c'est ainsi que M. de Montalembert me semble avoir encouru, pour la première fois de sa vie, le reproche de paralogisme.

Pour justifier sa thèse, M. de Montalembert a construit très-ingénieusement un magnifique château de cartes. Il a dit éloquemment, avec une verve et un bonheur d'expression dignes d'une autre cause, tout ce qu'on pouvait dire sur les inconvénients de l'esprit parlementaire, et sur le mépris du pouvoir dont notre pays a donné depuis soixante ans de si funestes exemples. Il s'est efforcé de tirer du côté du Président tout le poids de la reconnaissance publique, et il en a chargé nos épaules, en nous accusant d'une monstrueuse ingratitude pour des bienfaits si personnels. Et dans cette laborieuse argumentation, il n'a réussi qu'à mettre le fait à la place

du droit : singulier point de vue, il faut en convenir, pour l'application d'un précepte de l'Évangile !

Le droit sans lequel on ne peut rien établir de moral et par conséquent de chrétien, le droit, dans notre situation actuelle, peut être considéré sous deux aspects, selon que l'on envisage le présent ou l'avenir. Le droit du moment ne saurait être cherché en dehors de la Constitution. Afin de personnifier le pouvoir dans le Président, M. de Montalembert a donné à son autorité le nom de *monarchie temporaire ;* c'est une erreur capitale, et je ne crains pas de le dire, c'est une erreur volontaire. Il ne s'agit pas de savoir si les paysans en nommant le neveu de Napoléon ont cru faire un empereur : il s'agit de ce qu'ils ont fait et de la position que l'élu du 10 décembre a cru devoir accepter. Lorsqu'il était question de faire du prince de Joinville un candidat à la présidence, ses amis les plus sages lui ont dit : « Gardez-vous de cette tentation ; vous compromettriez ainsi votre caractère de prince de la maison de France, et vous auriez plus tard à vous reprocher d'avoir engagé l'avenir ! » Et le prince de Joinville s'est abstenu. Louis-Napoléon se considère aussi, dans l'encan de la France, comme investi d'un droit de succession ; avec la conscience d'un tel héritage, on doit toujours marcher la tête haute, et quand on l'a abaissée sous la poterne d'une république, il ne peut plus être question de revendiquer une monarchie. Louis-Napoléon disait d'abord, il dit peut-être encore que sa seule ambition est de comprimer l'anarchie par le prestige désintéressé de son nom : laissez-lui cet honneur, et ne bourdonnez pas à son oreille de ces mots de monarchie bien périlleux pour lui ; car ils risquent de devenir déshonorants.

Où donc est César, ce César à qui nous devons rendre ce qui lui est dû ? Tous les hommes considérables dont M. de Montalembert a cru devoir se séparer l'ont dit unanimement : Il est dans l'Assemblée. La sphère d'indépendance relative où la Constitution a placé le pouvoir exécutif, ne saurait changer la nature des choses, puisque le Président est responsable envers l'Assemblée, et que l'Assemblée ne l'est point à l'égard du Président. On peut donc beaucoup plus justement adresser le reproche de mépris du pouvoir à ceux qui attaquent l'Assemblée, qu'à ceux qui, tout en respectant les prérogatives de la présidence, veulent la contenir dans les bornes de ses attributions.

Mais ce droit actuel auquel on nous réduit, il est contradictoire, il n'offre à la nation ni sécurité, ni abri. Nous acceptons ces critiques, et c'est pourquoi nous comptons sur le droit supérieur qui, malheureusement pour nous, n'est en ce moment que celui de l'avenir. Après avoir méconnu le droit actuel, M. de Montalembert n'a pas mieux respecté le droit de l'avenir. Pour en arriver à ce point, il a fallu qu'il se laissât entraîner à une espèce de fatalisme; et c'est là l'aspect le plus douloureux de cette phase d'une existence qu'il importait à un si haut degré de mettre à l'abri de tout reproche. N'est-ce pas une chose étrange que de réduire au possible une nation indépendante, et qui, grâce à Dieu, n'a pas subi les extrémités de la conquête? Pour un peuple indépendant, César n'est jamais le maître qui s'impose au vaincu par la force de la nécessité; une nation maîtresse d'elle-même n'accepte qu'une autorité légitime.

Je sais ce qu'on a le droit de dire à un peuple inconstant et ingouvernable comme le nôtre; la révolution française, en renversant une monarchie de huit siècles, nous a constitués en face des autres peuples dans un état de faiblesse sur laquelle quelques moments de triomphe ne doivent pas nous donner le change. Quand nous avons déversé sur les pays voisins la lave révolutionnaire, cet incendie, qui y rencontrait peut-être plus d'aliments que chez nous, a été contenu par une seule cause, la fixité du droit héréditaire; en France, au contraire, où les éléments du bien seraient si puissants s'ils pouvaient se réunir, il semble que nous nous plaisions à réaliser cette autre parole de l'Évangile : *Tout empire divisé contre lui-même périra.* Je conçois donc que des hommes sans principes, et qui pensent au jour le jour, désespérant de la fixité chez un peuple soumis en quelque sorte à des révolutions périodiques, fassent, comme ces vignerons du rocher de Stromboli qui se bâtissent entre deux tremblements de terre des abris sous lesquels c'est à peine s'ils peuvent se tenir debout. Mais, en désespoir de cause, dénier, pour ainsi dire, à une nation qui s'appartient à elle-même, non le droit, mais la possibilité de se réorganiser sur la base d'une autorité légitime, ce n'est pas obéir à Dieu, c'est douter de lui.

Pendant que M. de Montalembert proclamait, du haut de la tribune française, qu'en politique il n'y a de légitime que ce qui est possible, on commençait à se communiquer dans Paris une lettre de M. le comte de Chambord à M. Berryer, qui depuis a paru dans presque

tous les journaux. Nous n'avons pas l'habitude de donner place dans notre recueil aux documents de cette nature, mais nous devons une exception à un acte dont on ne saurait trop propager la connaissance, tant il répond au besoin de la conscience publique.

« Venise, le 23 janvier 1851.

« Mon cher Berryer,

« J'achève à peine de lire *le Moniteur* du 17 janvier, et je ne veux « pas perdre un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, « toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez « prononcé dans la séance du 16.

« Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes « pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la « France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à « l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'a- « jouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. Que « je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments « qui sont les miens et qui s'accordent parfaitement avec le langage, « avec la conduite que j'ai tenus dans tous les temps ! Vous vous en « êtes souvenu ; c'est bien là cette politique de conciliation, d'union, « de fusion qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment ex- « posée ; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les « récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le « monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous « l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

« Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais « que cette monarchie ne repondrait pas à tous les besoins de la « France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses « mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en ac- « ceptait avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant « que je l'aime ; j'honore sa civilisation et sa gloire contemporaine « autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maxi- « mes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tri- « bune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre « accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, « à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une so- « ciété éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous,

« comme à tous les Français. Donner à ces principes toutes les ga-
« ranties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes « aux vœux de la nation et fonder, d'accord avec elle, un gouver- « nement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité « monarchique et sous la garde des libertés publiques, à la fois for- « tement réglées et loyalement respectées : tel serait l'unique but de « mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons ci- « toyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni de « courage, ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de res- « tauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues « perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tran- « quille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

« Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, « éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme con- « fiance, connaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le « jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et sécu- « laire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la sta- « bilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle « trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour « de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous « les hommes qui par leurs services ont mérité la reconnaissance « du pays.

« Je vous renouvelle encore, mon cher Berryer, tous mes remer- « ciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'oc- « casion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez « de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître « de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales « intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera « pour le salut de notre commun avenir.

« Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

« *Signé :* HENRI. »

Nous n'avons pas besoin de dire quelle sensation cette lettre a produite. On a prétendu que c'était une réfutation de la fameuse circulaire de Wiesbaden : pour nous, cette circulaire n'avait pas besoin d'être réfutée, et nous avons toujours attendu du bon sens et du temps la réparation d'une erreur commise par quelques amours-

propres inexpérimentés. Ceux qui en faisaient remonter la responsabilité jusqu'au chef de la branche aînée, usaient du prétexte qui s'offrait à eux pour colorer leur passage avec armes et bagages dans le camp du provisoire. Aujourd'hui ce prétexte même leur est ôté, et à moins qu'il ne leur convienne de prendre part aux comédies qu'on joue sous nos yeux, comme celle où l'on a feint de couvrir l'Assemblée contre l'impétuosité d'un 15 mai décembriste, nous ne voyons pas ce qu'ils auraient à dire à l'encontre de la parole si loyale, si sensée, si française de M. le comte de Chambord.

M. de Montalembert demandait dans son discours quel serait désormais le Neptune capable de prononcer le *Quos ego* contre les tempêtes déchaînées par l'esprit de sédition ; mais Neptune appartient à la mythologie, et le christianisme, qui vaut bien en fait de puissance les géants et les dieux de l'ancien monde, a été promulgué par des paroles moins hautaines ; les anges ont dit du haut du ciel : *Paix aux hommes de bonne volonté*. Il est vrai que les bergers ont seuls d'abord entendu cette parole et qu'elle n'est parvenue que bien lentement aux oreilles des puissants du siècle : elle n'en a pas moins remporté la victoire. Et nous aussi, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour propager la *bonne nouvelle*.

Au reste, dans les complications actuelles de l'Europe, ce n'est pas une chose indifférente que la chute du ministère whig en Angleterre. Des événements graves se préparent sur le continent, et le développement en sera secondé par ce qui se passe au delà du détroit. La chute de lord Palmerston enlève aux anarchistes européens leur plus solide espérance ; il dépend de nous encore d'empêcher que le règlement des affaires de la Suisse, qui devient imminent, ne soit une humiliation pour la politique française. Les catholiques anglais vont trouver une diversion utile dans l'humiliation qui s'abat sur la tête de lord John Russell, leur persécuteur. Si la liberté des catholiques triomphait en Angleterre, la civilisation serait sauvée en Europe.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *Histoire de la Révélation. Ancien et Nouveau Testament*, par M. l'abbé BÉNARD, ancien chef d'institution [1].

2° *Mysticisme catholique. Réponses aux objections de MM. Pauthier, P. Leroux, Guizot, Jouffroy, Michelet, Cousin et B. Saint-Hilaire*, par l'abbé F.-E. Chassay, professeur de philosophie [2].

L'*Histoire de la Révélation* est un résumé de la Bible. Avant tout, l'auteur est historien, parce que la révélation est un fait; mais il n'expose pas la série des événements qui ont préparé et fondé l'Eglise, sans en montrer la portée doctrinale, sans en tirer les conséquences pratiques. Son livre peut donc être regardé comme un abrégé des Saintes-Ecritures. Non-seulement il en reproduit le fond, mais il en conserve aussi la méthode : M. Bénard procède par voie d'exposition et non par voie de discussion contentieuse, et il ne devait pas agir autrement, eu égard à la classe de lecteurs qu'il veut instruire et édifier.

En effet, l'*Histoire de la Révélation* s'adresse à la foule des chrétiens : elle a pour but de populariser les notions fondamentales du christianisme, d'en montrer le caractère divin et d'en opposer la pure et forte doctrine à cet énervant scepticisme et à cette impiété brutale que les sophistes et les ambitieux répandent chaque jour dans l'esprit et le cœur des populations. Rappeler à l'homme qu'il est tombé, dès l'origine, par l'orgueil et la sensualité, qu'il a été racheté par les souffrances et le sang d'un Dieu, et qu'ainsi sa vie est un travail de réhabilitation qui a le Crucifié pour modèle, n'est-ce pas le meilleur et même le seul moyen d'attendrir ceux qui jouissent, d'encourager ceux qui souffrent, d'apaiser les colères et d'ennoblir, en les épurant, les aspirations et les efforts de tous vers le bien-être ?

[1] 3 vol. in-12. Paris, Sagnier et Bray ; Nancy, Vagner.
[2] 1 vol. in-8°. Paris et Lyon, Périsse frères.

C'est à cette œuvre de régénération sociale que M. Bénard apporte un concours plein de bonne volonté. Son livre, écrit d'un style facile, sera lu avec autant de plaisir que de profit.

M. Chassay est bien connu de nos lecteurs ; son nouvel ouvrage ne peut que le placer plus haut encore dans leur estime. On sait que le laborieux écrivain a courageusement entrepris et qu'il poursuit avec succès une apologie du christianisme. *Le Mysticisme catholique* est un fragment de ce grand ouvrage. Les philosophes ont une idée fixe : c'est que le christianisme n'est pas originaire de Judée et ne vient pas de Jésus-Christ. Ils le faisaient venir de la Grèce et de l'Egypte, quand ils ne connaissaient que la mythologie grecque, l'école d'Alexandrie et les monuments contemporains des vieux Pharaons. Ils le font venir du haut Orient, depuis qu'ils sont en rapport avec les brahmes et qu'ils lisent le *Mânava-Dharma-Sâstra* et le *Bhagavad-Gîta* dans une langue plus ou moins sanscrite. Patience ! ils le feront venir de l'Amérique, quand on sera parfaitement renseigné sur ce que fut autrefois Mexico, et quand la critique européenne aura bien exploré les ruines des villes déjà ensevelies et oubliées au temps de Fernand Cortez.

C'est donc l'opinion de plusieurs philosophes, que le catholicisme a tiré de l'Orient sa doctrine en général et particulièrement sa doctrine sur le mysticisme, et telle est l'opinion que M. l'abbé Chassay réfute d'une manière savante et victorieuse.

Après avoir fait remarquer que les traditions primitives suffisent pour expliquer les points de vague ressemblance que peuvent offrir les religions diverses, l'auteur démontre par des textes formels et d'abondantes citations que le quiétisme brahmanique, loin d'être imité et reproduit, se trouve, au contraire, combattu et condamné dans l'Evangile qui prescrit, non l'inertie et le repos des Indous, mais les bonnes œuvres et le travail comme nécessaires au salut. A ce sujet, il expose la doctrine des Ecritures sur la prédestination et s'attache à faire voir que la prédestination à la gloire n'est pas rigoureusement absolue, mais fondée sur la prévision des mérites futurs provenant de la grâce, et qu'il n'y a rien, dans cette doctrine, qui ressemble au fatalisme.

Les textes des Pères, et notamment de saint Augustin, sont invoqués, discutés et élucidés par le savant écrivain, qui s'en sert pour bien faire entendre quelle est la doctrine des écoles catholiques sur la liberté humaine par rapport à l'action de la grâce, et sur la nécessité des bonnes œuvres par rapport au salut ; en sorte qu'il n'y a rien de si éloigné de

l'enseignement et de la pratique de l'Eglise que le fatalisme et l'apathie des Indous. Où donc est la preuve d'une communauté d'origine dont on fait si grand bruit ?

M. Chassay assigne ensuite l'origine de l'ascétisme catholique et venge la vie monastique des puériles injures dont l'ignorance et la mauvaise foi l'ont souvent et sottement accablée. Il donne à toute cette partie de sa polémique une forme attrayante, en la relevant par une foule de traits et de détails empruntés à l'histoire, à la règle et à la vie des monastères.

Tout l'ouvrage est dirigé, comme le titre l'indique, contre plusieurs de nos compatriotes et contemporains qui ont mal jugé le catholicisme, sa doctrine et ses institutions, parce qu'ils ne le connaissent pas, ou qu'ils le regardent d'un faux point de vue. Sans doute la plupart de ces hommes appartiennent au spiritualisme, et ils s'y reposent comme dans une doctrine qui n'est ni sans force ni sans grandeur ; mais le spiritualisme n'est pas toute la vérité, et c'est pour cela qu'il manque d'impartialité et se montre spécialement injuste envers le mysticisme catholique. C'est ce qui résulte de la discussion lumineuse de M. Chassay.

G. Darboy.

La Science de la vie, par l'abbé Martinet, docteur en théologie [1].

Le but de M. l'abbé Martinet, dans *la Science de la vie*, est d'éclairer l'homme sur le principe, la règle et le terme de son développement intellectuel et moral, individuel et social. Que ce but soit noble et qu'il importe souverainement d'y tourner l'attention de nos contemporains, c'est depuis longtemps manifeste pour ceux qui ont la foi, cela commence à le devenir pour les autres. Les premiers savent que la vie est une épreuve, et que nous aider à la subir heureusement, c'est, au fond, toute la mission des sociétés politiques : à leurs yeux, la morale chrétienne, dans la pureté et l'intégralité de ses préceptes, est le code fondamental des peuples, leur lumière et leur force; c'est pourquoi ils pensent qu'on ne peut trop rappeler aux hommes la notion évangélique de la vie. Les seconds avaient foi surtout au présent, à la politique et à l'intérêt; ce qui avait fait leur prospérité devait la conserver, croyaient-ils, et la transmettre intacte et solide à leurs descendants. Mais voilà que leur œuvre s'écroule, en révélant à tous les regards la fragilité perfide des institutions où la conscience et Dieu n'interviennent pas. C'est pourquoi l'on regrette aussi, de ce côté, que la foule se soit affranchie si généralement des croyances et des pratiques de la vie chrétienne.

[1] 2 vol. in-8°. — Paris, Jacques Lecoffre et Cᵉ.

Qu'est-ce donc que cette vie dont les hommes cherchent à repousser et à reprendre tour à tour le gênant et nécessaire fardeau? C'est à l'étude et à la solution de cette question si grave que M. l'abbé Martinet s'est appliqué avec un talent fort remarquable. Il considère la vie dans son apparition au sein de la race humaine; il en montre le premier principe, après en avoir décrit les manifestations diverses telles qu'elles se produisent dans notre organisme, dans notre âme et dans les êtres qui nous environnent; il dépeint les puissantes aspirations qui, du fond de notre misère, s'élèvent vers l'infini. Il explique comment cette vie fut, à l'origine, souillée, obscurcie et dégradée, et quel long enchaînement d'erreurs et de crimes suivit cette lamentable chute, durant l'ère païenne.

Mais les progrès de la corruption se rattachaient, dans le plan divin, aux prochaines grandeurs de l'humanité qui parut n'être tombée si bas qu'afin de nous donner la mesure de notre faiblesse et de nous inspirer un amour profond et invincible pour le Rédempteur. Cette conclusion est mise en évidence par un travail étendu sur le Fils de l'homme et son œuvre, où la vie divine éclate dans toute sa plénitude et nous présente le vrai type de la vie humaine. Les preuves de la divinité de l'Eglise sont exposées sous une forme neuve, et la vérité du Catholicisme est éloquemment confirmée dans un tableau où paraît, nue et sans déguisement, l'infirmité de toute hérésie.

On examine ensuite les lois de Dieu et de l'Eglise dans leurs rapports avec la conservation et le développement de la vie individuelle, domestique et sociale. Ce sujet, si souvent traité depuis un demi-siècle, mais qui emprunte aux événements de chaque jour un nouveau degré d'importance, prend aussi sous la plume de l'écrivain un grand air d'à propos, et provoque l'attention comme tout ce qui parle d'avenir au milieu des incertitudes et des obscurités du présent.

Comme on le voit, le travail de M. l'abbé Martinet touche aux questions difficiles de notre époque, et, par conséquent, il est dirigé contre les erreurs capitales qui nous ont fait la situation présente et qui menacent de l'aggraver. L'auteur marque avec beaucoup de force et de raison les conséquences antisociales de toutes ces doctrines rationalistes et panthéistiques que les professeurs débitaient avec une ingénuité mêlée de pédantisme, que les feuilletonistes et les poëtes dramatisaient avec un sans-souci folâtre, et qui, tout à coup, se traduisent sur la place publique en voies de fait sanglantes et en révolutions interminables.

Cet ouvrage, écrit avec une verve et une franchise quelquefois rudes, se recommande d'ailleurs par la sûreté et l'élévation des doctrines; il s'adresse à ceux qui aiment la philosophie sérieuse, surtout à cette portion de la jeunesse qui, par sa fortune et son intelligence, prendra toujours dans le monde le gouvernail des sociétés et, sous l'action de la Providence, leur ouvrira la route de l'avenir. G. Darboy.

NOUVELLES DES ARTS.

Le personnage de *Maître Jacques* est périlleux et parfois impossible. J'aurais voulu pour beaucoup laisser dormir pendant quelque temps la politique et donner aux questions d'art une partie du temps dont je dispose : mais la politique ne dort point, et nos abonnés, même ceux qui, dans ce temps de division, n'abondent pas dans le même sens que moi, ne me pardonneraient pas de laisser passer sans mot dire des complications aussi graves que celles qui ont lieu en ce moment.

J'ai pourtant promis bien des choses :

J'ai promis de faire une étude critique des admirables peintures que mon digne ami, Victor Orsel, a laissées inachevées en mourant dans l'église Notre-Dame-de-Lorette, et qui, désormais, peuvent être considérées comme les plus remarquables qu'aucun artiste contemporain ait exécutées dans les églises de Paris :

J'ai promis de parler du Salon et d'expliquer, en les flagellant, les tendances de la peinture socialiste :

J'ai promis de rendre compte des compositions si touchantes qu'Overbeck a tirées de l'Evangile, et que l'école de Dusseldorf est en train de graver et de publier [1].

Orsel et Overbeck, ces deux types de l'artiste chrétien, et en face de leurs efforts sublimes, de leurs prédications animées, la peinture de M. Courbet, l'apothéose de la laideur matérielle et de l'abaissement moral, quelle leçon ! quel contraste ! Ce sera pour le 10 mars, pour peu que la politique consente à nous laisser tranquilles.

Mais j'ai encore fait deux promesses que je ne puis ajourner : il me faut parler de la loterie de Saint-Ilan, qui sera bientôt tirée, et de l'exposition des lots de cette loterie. Je ne dis rien de l'œuvre elle-même, placée aujourd'hui sous la protection d'un admirable et profond discours de Mgr l'évêque de Langres. Les orphelins de la Bretagne et leur patron, M. Achille Duclésieux, sont assez connus des lecteurs du *Correspondant ;* mais ce qu'on ne sait pas encore, c'est que l'exposition de

[1] Le dépôt central des publications d'Overbeck et des gravures allemandes dites de Dusseldorf est chez Alcan, rue du Vieux-Colombier, n° 29, ancien local des bureaux de *l'Univers religieux,* à Paris.

la loterie de Saint-Ilan est ouverte à l'hôtel Monaco, rue de Varennes, et que, pour encourager le zèle des autres artistes, M. Ary Scheffer a donné un magnifique tableau, une de ses œuvres les plus touchantes, *le Christ pleurant sur Jérusalem.*

On sait que M. Ary Scheffer est, par excellence, le peintre de l'expression : il ne semble peindre que pour exciter l'émotion; il traverse rapidement les sens pour arriver droit à l'âme ; en présence de ses tableaux, on oublie qu'on regarde, et l'oreille croit entendre une mélodie pénétrante. Le Christ pleurant sur Jérusalem résume les plus mélancoliques prophéties et les élève de l'inspiration divine à la divinité elle-même. Il s'est apitoyé, pendant sa vie terrestre, sur l'ingratitude et l'aveuglement du peuple élu, et sa tristesse était d'autant plus grande, qu'il savait le châtiment inévitable. Je contemple cette tête si douce, si majestueuse, si compatissante que M. Ary Scheffer a tirée de son âme, et je me demande si le Christ, qui pleure aussi sur notre ingrate folie, laisse entrevoir pour l'avenir notre condamnation ou notre salut : terrible mystère que le peintre, avec une inspiration de génie, laisse suspendu sur notre tête.

D'une bonne action M. Ary Scheffer a su faire un chef-d'œuvre : Dieu ne permet pas souvent que les intentions pures soient si glorieusement récompensées.

Je dois aussi annoncer aux amis de la peinture élevée et religieuse que le premier des paysagistes français, M. Théodore Aligny, vient de terminer pour la chapelle des fonts baptismaux, à Saint-Etienne-du-Mont, deux grands tableaux représentant la *Prédication de saint Jean* et le *Baptême de Jésus-Christ.* Je reviendrai bientôt sur ces compositions capitales que le Poussin eût avouées et que le Guaspre n'aurait pas atteintes. La chapelle de Saint-Étienne-du-Mont qui les renferme est ouverte au public.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye et Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.



LES POËTES FRANCISCAINS EN ITALIE

AU XIIIe ET AU XIVe SIÈCLES.

(3e ARTICLE.)

LE BIENHEUREUX JACOPONE DE TODI[1].

Les grands poëtes ne naissent pas d'ordinaire aux temps héroïques. Ils viennent après, lorsque ces temps sont assez loin pour laisser se dissiper les ombres qui s'attachent à toute gloire humaine, assez près encore pour que l'intérêt du passé subsiste et que le regret se mêle au souvenir. *L'Iliade* paraît au déclin des premières monarchies grecques, et Virgile ne fait qu'ensevelir avec une pompe toute divine la liberté romaine. La Providence met des poëtes dans les sociétés qui tombent, comme elle met des nids d'oiseaux dans les ruines pour les consoler.

Les dernières années du XIIIe siècle réunissaient tous les signes d'une décadence. Deux grandes affaires avaient fait le tourment et la gloire du moyen âge : c'étaient les croisades et la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Maintenant, le dernier cri des croisades venait d'expirer avec saint Louis sous les murs de Tunis, et la chrétienté découragée ne ressentait encore que les désastres des guerres saintes, sans pouvoir en juger les bienfaits. D'un autre côté, cette génération de papes héroïques, dont Grégoire VII fut le premier, avait paru

[1] Ce travail complète une série d'articles commencés dans *le Correspondant*, t. XX, p. 62, et t. XXI, p. 216.

finir à Innocent IV. La puissance impériale, vaincue en la personne de Frédéric II, ne songeait plus qu'à dompter l'insubordination de ses vassaux d'Allemagne. Ainsi l'Italie avait vu finir cette lutte des deux pouvoirs spirituel et temporel, qui la déchirait, mais pour la féconder. Au lieu des doctrines, c'étaient maintenant les intérêts qui armaient les villes contre les villes, les nobles contre les plébéiens, les plébéiens enrichis contre le petit peuple ; et ces formidables noms de Guelfes et de Gibelins, au lieu de représenter des idées, ne couvraient plus que des haines. L'abaissement de la société se faisait sentir dans l'Ecole. Depuis qu'elle avait perdu ses deux chefs, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, le combat s'était engagé autour de ces illustres morts entre ceux qui se disputaient leurs dépouilles. A la métaphysique puissante qui soutenait tout l'édifice de la *Somme* de saint Thomas se substituaient les subtilités de l'ontologie et de la dialectique. On commençait à délaisser les études libérales pour des sciences plus lucratives ; et les dix mille écoliers qui se pressaient aux leçons des jurisconsultes de Bologne avaient plus soif d'or que de justice. Si quelques esprits meilleurs se dégageaient de la foule, la tristesse des choses humaines devait les pousser vers Dieu ; et quand il leur restait assez de pitié pour s'occuper des hommes, on comprend que, mécontents des grands et des lettrés, ils finissent par se tourner vers les ignorants, les petits et les pauvres. Ce fut la destinée d'un Italien plus ancien que Dante, et en qui l'Ordre de Saint-François trouva son poëte le plus populaire et le plus inspiré. Je veux parler du Bienheureux Jacopone de Todi.

Je ne m'engage pas sans quelque hésitation dans l'histoire de cet homme extraordinaire, qui passa du cloître à la prison et de la prison sur les autels. On y verra des temps difficiles, l'Eglise en feu, et un grand religieux en lutte avec un pape. Mais je ne puis éviter cette difficulté de mon sujet ; je continue l'étude des poëtes franciscains, j'arrive au plus illustre, celui qui composa le *Stabat :* il faut bien savoir quels événements l'inspirèrent. D'ailleurs, la gloire de Dieu ne fut jamais intéressée à cacher les fautes des justes. Les incroyants peuvent s'en réjouir, les faibles s'en étonner. Les esprits fermes dans la foi en prennent sujet d'admirer la supériorité du Christianisme, qui jamais n'imagina ses saints comme les stoïciens voulurent leurs sages, comme des hommes impossibles, sans pas-

sions et sans faiblesses : il les conçut tels que la nature les a faits, passionnés, faillibles, mais capables d'effacer par un jour de repentir plusieurs années d'erreurs.

A l'entrée de l'Ombrie, et sur une colline qui domine le confluent du Tibre et de la Naja, s'élève la vieille ville de Todi avec sa cathédrale, sa place carrée et ses trois enceintes, la première en blocs cyclopéens, la seconde de construction romaine, la troisième bâtie au moyen âge pour envelopper de populeux faubourgs. Alors la commune de Todi rangeait sous son gonfalon une armée de trente mille fantassins et de dix mille chevaux ; quatorze chateaux lui assuraient l'obéissance des campagnes voisines [1]. C'est dans cette cité puissante, agitée par toutes les passions qui remuaient les républiques italiennes, qu'avant le milieu du XIIIe siècle, la noble famille des Benedetti célébrait le baptême d'un enfant nommé Jacques. Lui-même s'est plu à décrire dans un de ses poëmes les soins qui entourèrent son premier âge, sa mère s'éveillant chaque nuit, allumant la lampe, et se penchant avec une terreur pleine d'amour sur le berceau où criait le nouveau-né. Un peu plus tard il nous montre son père, avec l'austérité des vieilles traditions, usant de la verge quand l'enfant mutin tardait d'aller à l'école, et pleurait d'envie à voir les jeunes garçons jouer dans les rues. Cependant Jacques parcourait rapidement les trois degrés qui formaient encore, comme au temps des Romains, toute l'économie de l'enseignement profane, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la jurisprudence. L'étude des lois le conduisit probablement à Bologne, et je crois reconnaître les mœurs de cette fameuse école, quand Jacques peint les prodigalités de sa jeunesse, l'orgueil de se bien vêtir et de beaucoup donner, les festins et les fêtes auxquels tout l'or de Syrie ne suffirait pas. Puis venaient les querelles, la honte de rester sans vengeance, et après s'être vengé, la crainte des représailles. Voilà bien les habitudes de ces turbulents écoliers qu'on voit toujours en armes, défiant les magistrats, battant les archers de la commune, et poussant si loin la passion du luxe, qu'il fallut des défenses réitérées pour abolir la coutume de célébrer les examens par des banquets et des tournois [2].

[1] Orlandini, *Corografia fisica, storica, statistica d'Italia*, t. X.
[2] Wadding, *Scriptores ordinis Minorum*, cum supplemento Sbaraleæ, p. 366. —

Mais quand Jacques de' Benedetti, promu au doctorat, eut été, selon l'usage, promené en robe rouge, à cheval, précédé des quatre trompettes de l'Université, des pensées plus sérieuses l'occupèrent, et son nouveau titre le mit en mesure de réparer bientôt les brèches faites, comme il le dit, au coffre-fort paternel. Rien n'égalait alors le crédit des docteurs en droit : parmi eux, les princes choisissaient leurs chanceliers et les communes leurs podestats. D'ailleurs, chez les Italiens du XIII[e] siècle, âpres au gain et processifs comme les vieux Romains, un jurisconsulte de quelque renom ne paraissait point sur la place publique sans un nombreux cortége de clients. Jacques, revenu dans sa ville natale, négligea les honneurs pour la fortune ; il la poursuivit avec plus d'habileté que de scrupule, et comme le Digeste et le Code n'avaient pas de labyrinthes si tortueux dont il ne tînt le fil, en patronant les affaires de ses concitoyens, il eut bientôt rétabli les siennes. A tant de prospérités, il crut avoir ajouté le bonheur véritable, lorsqu'entre toutes les jeunes filles de Todi il se fut choisi une compagne parfaitement belle, avec tous les dons de la richesse, de la naissance et de la vertu. Mais c'était là que l'attendait un de ces coups terribles qui forcent les hommes de se souvenir de Dieu.

Il arriva qu'un jour de l'année 1268 [1], la ville de Todi célébrait des jeux publics. La jeune épouse du jurisconsulte fut invitée ; elle prit place sur une estrade couverte de nobles femmes, pour jouir de la fête et pour en faire le plus aimable ornement. Tout à coup, l'estrade s'écroule. Au bruit des madriers qui se brisent et des cris qui s'en échappent, Jacques se précipite, reconnaît sa femme parmi les victimes, l'enlève encore palpitante, et veut la délivrer de ses vêtements. Mais elle, d'une main pudique, repoussait les efforts de son mari, jusqu'à ce que l'ayant portée dans un lieu retiré, il put la découvrir enfin. Sous les riches tissus qu'elle portait, il aperçut un ci-

Id., *Annales ordinis Minorum*, t. V ad ann. 1298. — Rader, *Viridarium Sanctorum*. — Savigny, *Histoire du droit Romain au moyen âge*. — *Le poesie spirituali del B. Jacopone da Todi, frate minore*, con le scolie et annotazioni di fra Francesco Tresatti da Lugnano ; Venezia Misserini, 1617, lib. I, sat. 2, stanz. 7, 13, 14, 15. —Tiraboschi, *Storia della lett. Ital.* tome IX, lib. I, cap. 3.

[1] C'est la première date certaine que nous trouvons dans la vie de Jacopone. Aucun historien, aucun acte public ne fixe l'année de sa naissance : nous savons seulement qu'en 1298 il y avait vingt ans qu'il était entré en religion, et qu'il y entra dix ans après la mort de sa femme.

lice ; au même instant, la mourante rendit le dernier soupir.
Cette mort soudaine, ces austères habitudes chez une personne nourrie dans toutes les délicatesses de l'opulence ; la certitude enfin d'être le seul coupable des péchés expiés sous ce cilice, frappèrent le jurisconsulte de Todi comme d'un coup de foudre. Le bruit se répandit que l'excès de la douleur venait de déranger ce grand esprit. Après quelques jours d'une morne stupeur, il avait vendu tous ses biens pour les distribuer aux pauvres ; on le rencontrait couvert de haillons, parcourant les églises et les rues, poursuivi par les enfants qui le montraient au doigt et l'appelaient Jacques l'Insensé, Jacopone. On racontait même qu'invité aux noces de sa nièce, il s'y était rendu sous un étrange travestissement, tout hérissé de plumes, peut-être pour railler amèrement la frivolité des plaisirs qu'il venait troubler. Sa famille lui reprochant ce délire : « Mon frère, avait-il « répondu, pense illustrer notre nom par sa magnificence, j'y veux « réussir par ma folie. » En effet, c'était bien ce fou qui devait immortaliser la riche, mais obscure maison des Benedetti. Sous les égarements du désespoir il cachait les premiers transports d'une pénitence héroïque. La pensée de la mort ne lui laissait pas de repos : il demandait la paix aux livres saints, qu'il lut d'un bout à l'autre. Il y apprenait à expier, par la pauvreté volontaire, les délices de sa première vie, et, en retour des applaudissements qu'il avait trop aimés, à chercher l'humiliation, le mépris, les huées des enfants. Il y apprenait à réparer le tort d'une éloquence trop souvent prêtée à l'injustice des hommes, en les instruisant désormais, en les avertissant comme faisaient les prophètes, par des signes plus puissants que tous les discours. De même que Jérémie avait paru sur les places de Jérusalem, avec des fers aux mains et le cou chargé d'un joug, pour figurer la captivité prochaine ; ainsi, au milieu d'une fête, Jacopone s'était montré demi-nu, se traînant sur les mains, bâté et bridé comme une bête de somme ; les spectateurs s'étaient retirés pensifs en voyant où venait aboutir une destinée si brillante et si enviée. Une autre fois, un de ses parents qui sortait du marché portant une paire de poulets, le pria de s'en charger pour un moment : « Vous « les remettrez, dit-il, à ma demeure. » Jacopone alla droit à l'église de Saint-Fortunat où ce parent avait la sépulture de sa famille, et déposa les poulets sous la pierre du caveau. Quelques heures après, l'autre, tout en colère, vint se plaindre de n'avoir pas trouvé ses

bêtes au logis. « Ne m'aviez-vous pas prié, répondit Jacopone, de « les porter à votre demeure ? Et quelle demeure est la vôtre, sinon « celle que vous habiterez pour toujours ? » C'était la parole de David : « Leurs tombeaux deviendront leurs maisons pour l'éter- « nité [1]. »

Dans les villes italiennes du moyen âge, chez des peuples passionnés, naïfs, dont toute la vie se passait sur la place publique, ces souvenirs bibliques ne semblaient pas déplacés, et la prédication pouvait prendre des libertés qu'autorisait l'exemple des saints. Souvent, quand les folies de Jacopone avaient attroupé la foule, il se retournait pour la prêcher, et profitant du droit qu'on lui accordait de tout dire, il attaquait sans ménagement les vices de ses concitoyens. Cependant cet orateur populaire n'avait pas encore de mission. Il s'était affilié seulement au tiers-ordre de Saint-François, milice laïque établie pour les fidèles qui, sans quitter le siècle, voulaient vivre sous les lois de la pauvreté et de la charité. C'est alors, sans doute, qu'affranchi des assujettissements du monde, et libre encore des observances monastiques, il s'enfonça avec passion dans l'étude de la théologie, dans les obscurités des mystères, dans des questions dont plus tard il reconnut la témérité. Au bout de dix ans il comprit le danger d'un genre de vie trop indulgent pour la fougue de son caractère et pour l'indiscipline de son esprit. En 1278, il vint frapper à la porte du cloître et voulut être admis parmi les Frères-Mineurs. Ceux-ci hésitèrent d'abord à recevoir l'insensé et le renvoyèrent d'un jour à l'autre, jusqu'à ce qu'enfin il leur prouva son bon sens en leur portant deux petites pièces, l'une en prose latine rimée, l'autre en vers italiens. La séquence latine disait [2] :

« Pourquoi le monde s'enrôle-t-il sous la bannière de la vaine « gloire, dont si passagère est la félicité ? — Sa puissance tombe « comme le vase d'argile qui se brise. — Plutôt qu'aux vains men- « songes du monde, croyez aux lettres qu'on a tracées sur la glace... « —Dites que sont devenus Salomon jadis si fameux, et Samson, le chef

[1] Wadding. t. V. — *Psalm.*, 48, verset 12 : « Et sepulchra eorum domus illorum in æternum.

[2]
Cur mundus militat sub vana gloria,
Cujus prosperitas est transitoria ?
Tam cito labitur ejus potentia,
Quam vasa figuli quæ sunt fragilia, etc.

Rader, *Viridarium.*

« invincible, — et le bel Absalon, et le très-aimable Jonathas ? — Où « est allé César en descendant de la hauteur de son empire, et le « mauvais riche au sortir de son festin ?... — Que la gloire du monde « est une courte fête ! sa joie passe comme l'ombre de l'homme. — « O pâture des vers ! ô poignée de poussière ! ô goutte de rosée ! ô « néant, pourquoi t'élever ainsi ? —Tu ne sais si tu vivras demain : « fais du bien, fais-en à tous les hommes aussi longtemps que tu le « peux. — N'appelle jamais tien ce que tu peux perdre... — Songe « à ce qui est en haut ! que ton cœur soit au ciel ! Heureux qui sut « mépriser le monde ! »

Le style de cette petite composition n'avait rien qui la distinguât des exercices ordinaires de l'école ; mais le cantique italien, dont elle était accompagnée, étincelait de verve. Une originalité hardie, quelquefois triviale, y éclatait sous un dialecte rustique, sous un rhythme choisi pour les oreilles du peuple. La douleur et la solitude, ces deux grandes maîtresses du génie chrétien, avaient fait du jurisconsulte un poëte [1].

« Écoutez, disait-il, une folie nouvelle dont la fantaisie me vient. « — L'envie me vient d'être mort, parce que j'ai mal vécu. Je quitte « les joies du monde pour prendre un plus droit chemin... — Je veux « montrer si je suis un homme ; je veux me renier moi-même et porter « ma croix pour faire une folie mémorable. — La folie est telle que « je vais la dire : Je veux me jeter à corps perdu chez des hommes « rustiques et qui déraisonnent, qui déraisonnent par une sainte dé- « mence.

« Christ, tu connais ma pensée, et que je tiens à grand mépris le « monde où je restais dans le désir de bien savoir la philosophie. — « Je prétendais savoir la métaphysique afin de pénétrer dans la théo- « logie, et de voir comment l'âme peut jouir de Dieu en passant par « tous les degrés de la hiérarchie céleste. — Je prétendais pénétrer « comment la Trinité n'est qu'un Dieu, comment il fut nécessaire que « le Verbe descendît dans Marie. — La science est chose divine ;

[1] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. I, sat. 1.

Udite nova pazzia,
Che mi viene in fantasia.
   Viemmi voglia d'esser morto,
Perche io sono visso a torto :
Io lasso il mondan conforto,
Per pigliar piu dritta via.

« c'est un creuset où se purifie l'or de bon aloi. Mais une théologie « sophistique a fait la ruine de plusieurs. — Or, écoutez ce que je « viens de penser : J'ai résolu de passer pour stupide, ignorant et « dépourvu de sens, et pour un homme plein de bizarrerie. — Je « vous laisse les syllogismes, les piéges de paroles et les sophismes, « les questions insolubles et les aphorismes, et les calculs subtils. — « Je vous laisse crier à votre aise, Socrate et toi Platon, épuiser vo- « tre haleine, argumenter de part et d'autre, et vous enfoncer dans « le bourbier. — Je vous laisse l'art merveilleux dont Aristote écrivit « le secret, et les doctrines platoniciennes qui, le plus souvent, ne « sont qu'hérésies. — Une intelligence simple et pure s'élève toute « seule ; et sans le secours de leur philosophie, monte jusqu'en pré- « sence de Dieu.

« Je vous abandonne les vieux livres que j'aimai tant, et les rubri- « ques de Cicéron dont la mélodie m'était si douce. — Je vous laisse « le son des instruments et les chansonnettes, les dames et demoi- « selles jolies, leurs artifices, et leurs flèches qui portent la mort, et « toutes leurs subtilités. — A vous tous les florins, les ducats et les « carlins, et les nobles et les écus génois, et toute marchandise de « même sorte. — Je vais m'essayer dans une religion puissante et « dure : si je suis airain ou laiton, c'est ce que l'épreuve montrera « bientôt. — Je vais à une grande bataille, à un grand effort, à un « grand labeur. O Christ ! que ta force m'assiste, si bien que je sois « victorieux ! — Je vais aimer d'amour la croix dont l'ardeur déjà « m'embrase, et lui demander d'une humble voix que je me pénètre « de sa folie. — Je vais me faire une âme contemplative et qui triom- « phe du monde ; je vais trouver la paix et la joie dans une très- « douce agonie. — Je vais voir si je puis entrer en Paradis par le « chemin dont je m'avise, pour y goûter les chants et les sourires « d'une compagnie immortelle. — Seigneur, donne-moi de savoir et « de faire ta volonté ici-bas : puis je ne m'inquiète plus si c'est ton « plaisir de me damner ou de me sauver [1]. »

A la lecture de ces vers, les Frères Mineurs ne craignirent plus d'ouvrir leur porte à Jacopone : ils reconnurent que sa folie était

[1] Je renvoie à la seconde partie, où je m'occuperai des œuvres de Jacopone, l'examen de ces sentiments dont on pourrait redouter l'excès, s'ils n'étaient corrigés par d'autres passages d'une doctrine irréprochable.

celle de saint François lui-même, lorsqu'aux premiers jours de sa pénitence on le voyait comme un insensé pourchassé à coups de pierres sur les places publiques d'Assise, ou qu'on le rencontrait dans la campagne, tout en pleurs, parce qu'il songeait à la mort du Christ. La même passion possédait maintenant le pénitent de Todi, elle avait fait le prodige de toucher cette âme endurcie aux leçons des légistes, au froissement des affaires, elle le poussait non-seulement au pied des autels, mais aux champs, dans les bois, dans tous les lieux où le Créateur se révélait par la beauté des créatures. Il allait chantant des psaumes, improvisant des vers, noyant ses chants dans ses larmes, il embrassait d'une étreinte désespérée les troncs des arbres, et quand on lui demandait pourquoi il pleurait de la sorte : « Ah ! je pleure, s'écriait-il, de ce que l'amour n'est pas aimé. » Et comme on le pressait d'expliquer à quels signes le chrétien peut s'assurer qu'il aime son Dieu. « J'ai le signe de la charité, disait-il, « si je demande une chose à Dieu, et que Dieu ne la faisant pas, je « l'en aime davantage, et que Dieu faisant le contraire, je l'en aime « deux fois plus [1]. »

Ne nous défions pas de ces transports, comme d'un élan de l'imagination, sans effet pour l'amendement du cœur. C'était au feu de l'amour de Dieu qu'il fallait rallumer l'amour des hommes dans un siècle de haine. Ce jurisconsulte, longtemps mêlé aux querelles des familles, échauffé de tous les ressentiments qui armaient les villes d'Italie, et contemporain, pour tout dire, des vêpres siciliennes, professait maintenant le pardon des offenses et réunissait dans une même affection, non plus ses concitoyens seulement, mais les étrangers. Il disait : « Je connais que j'aime mon frère, s'il m'offense et « que je ne l'en aime pas moins. » Il disait encore : « Je jouis du « royaume de France bien plus que le roi de France ; car je prends « part à tout ce qui lui arrive d'heureux sans avoir le souci de ses « affaires [2]. » Et poussant enfin la charité jusqu'au dernier effort, il ajoutait : « Je voudrais, pour l'amour du Christ, souffrir avec une par- « faite résignation tous les travaux de cette vie, toutes les peines, les an-

[1] Rader, Wadding, Bartholomæus Pisanus, *Opus conformitatum vitæ B. Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi*. Mediolani, 1513, f° 53, *recto*.

[2] Ibid. « Nam de regno Franciæ ego melius habeo quam rex Franciæ ; quia jocundor de suo bono, et honore, et commoditate, et ipse hanc jucunditatem habet cum multa sollicitudine et multis laboribus et augustiis quæ non habeo ego.

« goisses, les douleurs qu'on peut exprimer par la parole ou concevoir « par la pensée. Je voudrais aussi de bon cœur qu'au sortir de la vie « les démons emportassent mon âme dans le lieu des supplices pour « y supporter tous les tourments dus à mes péchés, à ceux des justes « qui souffrent en purgatoire, et même des réprouvés et des démons, « s'il se pouvait; et cela jusqu'au jour du jugement dernier, et plus « longtemps encore, selon le bon plaisir de la majesté divine. Et « par dessus tout, il me serait très-agréable et d'un souverain con- « tentement que tous ceux pour qui j'aurais souffert entrassent avant « moi dans le ciel, et qu'enfin, si j'arrivais après eux, tous ensemble « s'entendissent pour me déclarer qu'ils ne me seraient redevables « de rien. » Sans doute il y a de l'excès dans des vœux si hardis; mais c'est l'excès de Moïse et de saint Paul souhaitant de devenir anathèmes pour le salut des pécheurs [1].

Le danger de cette hauteur de sentiments, c'est de s'y complaire; c'est l'orgueil qui tente le Stylite sur sa colonne, aussi bien que le Cynique dans son tonneau. Voilà pourquoi Jacopone, voulant établir solidement l'amour de Dieu et des hommes, le fondait sur le mépris de soi-même. Chargé de poursuivre à la cour de Rome une négociation difficile, il étonnait ses compagnons par sa patience : « Comment, « lui disait-on, ne vous lassez-vous point de vivre avec de telles gens ? « — Et moi, répondait-il, je m'étonne qu'ils me supportent et ne « me chassent pas comme le démon. » En effet, c'était sa doctrine comme celle de tous les sages, que l'homme doit s'appliquer à la connaissance de soi. Mais celui qui se connaît se voit méchant, il se juge donc haïssable, il veut donc être haï; et dès lors périssent dans leur germe l'orgueil, l'envie et la colère. Cependant l'homme, en détestant le mal qui est en lui, ne saurait cesser d'aimer l'existence, qui lui vient de Dieu, et Jacopone voulait concilier tous les droits, de telle sorte « qu'on ne tombât point dans le vice pour sauver la na- « ture, mais qu'on ne détruisît pas la nature pour déraciner le vice [2]. » Ainsi écartait-il ce reproche injustement adressé au mysticisme chré-

[1] Wadding : « Ad hœc Jesu Christi amore supplicia tolerarem omnia pro dæmonibus, paratus ad inferos ad diem usque supremum judicii habitare, et diutius etiam, quandia videliat divinæ majestati videretur necessarium, etc.

[2] *Conformital*, f. 53, *recto* et *verso*. « Ordo autem odiendi est ut odiatur consuetudo vitiarum et diligatur esse naturæ, ita quod utremque suos servet terminos, ut nec propter servandum naturam incidat in vitium, nec propter exterminanda vitia corrumpatur natura. »

tien d'avoir serré les liens de la nature humaine jusqu'à l'étouffer. Pendant qu'il enchaînait les sens, il ne travaillait qu'à l'affranchissement de l'âme; c'est ce qu'il exprimait par la parabole suivante, où je reconnais bien l'imagination d'un poëte : « Une jeune fille parfaitement belle, et qui possédait une pierre du plus grand prix, avait cinq frères mal accommodés des biens de ce monde. Le premier était joueur de luth, le second peintre, le troisième parfumeur, le quatrième cuisinier, et le cinquième faisait un trafic honteux. Or le musicien, pressé du besoin, vint trouver la jeune fille et lui dit : « Ma « sœur, tu vois que je suis pauvre ; donne-moi donc ta pierre, et en « retour j'accorderai mon luth et je te jouerai ma plus belle mélodie. » Mais la sœur répondit : « La mélodie finie, qui me fera vivre? Non, « je ne te vendrai point ma pierre; mais je la garderai jusqu'à ce « qu'elle me serve à trouver un époux qui m'entretienne honorable- « ment. » Ensuite vint le peintre, puis les autres, chacun demandant le joyau, et en retour proposant ses services. Leur sœur les congédia tous avec les mêmes paroles. Enfin parut un grand roi qui voulut aussi se faire donner la pierre. La jeune fille répondit : « Sachez, « Seigneur, que je ne possède rien au monde que ce joyau; si donc « je vous en fais présent, que me donnerez-vous en échange? » Et le roi promit de la prendre pour épouse, de la tenir pour sa dame très-auguste, et de lui assurer une vie éternelle avec une grande affluence de tous les biens désirables. « Seigneur, dit-elle alors, vos « promesses sont si grandes, que je ne puis vous refuser ce présent ; « je vous le fais volontiers. » Et en parlant ainsi elle lui donna sa pierre précieuse. — Or la jeune fille représente l'âme de l'homme, et la pierre le libre arbitre, seul bien dont elle dispose souverainement; les cinq frères figurent les cinq sens, et le roi est Dieu même à qui l'âme doit se donner et qui à ce prix veut bien la déclarer son épouse. »

A cette époque voisine encore des commencements de l'Ordre, où chacun des couvents de Saint-François avait ses traditions domestiques, ses maîtres préférés dont on retenait les maximes et les exemples, les discours de Jacopone devaient se conserver fidèlement dans la mémoire des religieux de Todi. Ses compagnons racontaient aussi comment il avait réduit en pratique la doctrine du mépris de soi-même et de la répression des sens. Lui qui avait pâli sur les traités d'Aristote et de Cicéron, comme sur les lois de Justinien, refusait mainte-

nant les honneurs du sacerdoce, il voulait rester frère lai et se réduire aux plus humbles services de la maison. Il gardait le nom dérisoire de Jacopone que le peuple lui avait donné. Accoutumé à tous les raffinements d'une vie somptueuse, il jeûnait au pain et à l'eau, il mêlait de l'absinthe à ses aliments. Si par hasard quelque mets moins grossier avait réveillé la complaisance de ses sens, il les châtiait par de rudes fatigues. La tradition ajoute un dernier trait qu'il faut reproduire, précisément parce qu'il soulève notre délicatesse, parce qu'on y voit mieux l'énergie implacable, et pour ainsi dire sauvage, de ce pénitent, résolu de dompter à tout prix les révoltes de la nature. On rapporte qu'au milieu de ses jeûnes, il se souvenait des banquets délicieux où jadis il conviait ses amis. Poursuivi de la tentation de rompre l'abstinence, il prit une viande sanglante, la suspendit dans sa cellule, et l'y garda jusqu'à ce qu'elle fût tombée en pourriture. « Voilà, disait-il à ses sens, la pâture que vous avez souhaitée ; jouissez-en. » Mais il arriva que l'odeur de la chair corrompue se répandit dans le couvent et trahit l'infraction de la discipline. Les cellules furent visitées, le coupable reconnu, et jeté dans le lieu le plus odieux de la maison. Alors vengé de lui-même, il composa un cantique de triomphe sur ce refrain : « O joie du cœur qui fais chanter d'amour[1] ! »

Il semble qu'arrivée à ce point d'anéantissement volontaire la vie du pénitent de Todi n'ait plus qu'à finir, et c'est au contraire ici qu'elle recommence. C'est dans le secret de ses guerres intérieures que cette âme intrépide s'était préparée aux luttes publiques où le malheur des temps allait la précipiter, où elle devait pécher par l'emportement de son zèle, et se faire tout pardonner par la pureté de ses intentions.

Les dissensions que Jacopone avait cru fuir en quittant le monde l'attendaient dans l'Eglise et jusque dans la paix apparente du cloître. Au moment où il entrait chez les Frères-Mineurs, cette grande famille s'était divisée en deux partis. D'une part, on commençait à se relâcher de la pauvreté primitive, à demander l'adoucissement d'une

[1] Wadding, Jacopone, *Poesie spirituali*, V. 22.

O giubilo del core
Che fai cantar d'amore!

règle écrite, disait-on, plus pour les anges que pour les hommes. D'un autre côté, le petit nombre des rigides prétendaient retourner à l'ancienne austérité, en secouant l'autorité des supérieurs, qu'ils trouvaient complices des abus. Les premiers avaient pour eux la possession des dignités de l'Ordre, la gravité d'une vie sédentaire : on les nommait Conventuels. Les seconds étonnaient le monde par la sincérité de leur pénitence, et comme ils gardaient mieux l'esprit de la règle, on les appelait les Frères Spirituels. Ce fut de ce côté que le désir de souffrir et d'expier jeta Jacopone; et les événements semblèrent d'abord lui donner raison [1].

Il arriva qu'en 1294, le Saint-Siége étant vacant depuis vingt-sept mois, les cardinaux s'accordèrent à finir le veuvage de l'Eglise et à lui donner pour chef un saint, en la personne de l'ermite Pierre de Morrone. Quand l'austère vieillard, tiré de sa cellule et couronné sous le nom de Célestin V, eut pris le gouvernement du monde chrétien, tout son zèle se déclara pour la stricte observance des règles monastiques; et les Frères Spirituels obtinrent de lui le privilége de vivre, selon la première rigueur de l'Ordre, dans des couvents séparés et sous des supérieurs de leur choix. Ce bienfait devait toucher Jacopone; il montra sa reconnaissance en homme moins jaloux de plaire à ses amis que de sauver leurs âmes. Il adressa au nouveau Pontife une épître en vers dont les rudes avertissements s'accordaient mal avec le langage ordinaire des cours : « Que vas-tu faire, « Pierre de Morrone? Te voilà venu à l'épreuve : nous verrons « l'œuvre que préparaient les contemplations de ta cellule. Si tu « trompes l'attente du monde, malédiction s'ensuivra. — Comme la « flèche vise au but, ainsi le monde entier regarde vers toi : si tu « ne tiens la balance droite, c'est à Dieu qu'on appellera de tes ju- « gements. — Je ressentis pour toi une grande amertume de cœur, « quand sortit de ta bouche ce mot : *Je le veux*, qui te mit sur le « cou un joug assez lourd pour faire craindre ta damnation. — Défie- « toi des bénéficiers, toujours affamés de prébendes. Leur soif est « telle, que nul breuvage ne l'éteint. — Garde-toi des concussion-

[1] *Epistola S. Bonaventuræ*, anno 1266. Wadding, *Annales Minor.* ad ann. 1278, 1282.

Tosti, *Storia di Bonifacio VIII*, lib. III, p. 184. Je saisis avec empressement de citer ce livre où le savant prieur du mont Cassin a porté tant d'érudition et tant de verve.

« naires : ils te montreront blanc ce qui est noir. Si tu ne sais t'en « défendre, tu chanteras un triste chant[1]. »

Les cris d'alarme de Jacopone ne trouvaient que trop d'accès auprès de Célestin, déjà effrayé des périls du pontificat. Le vieil anachorète se vit avec terreur seul au sommet de ce tourbillon d'intérêts, de passions et de discordes qui menaçait d'emporter la chrétienté, et que la main des papes les plus fermes avait eu peine à contenir. Au bout de cinq mois, il abdiqua et reprit le chemin de son désert. Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Benoît Gaetani, si célèbre et si calomnié sous le nom de Boniface VIII. Le caractère énergique de Boniface, sa science profonde du droit canonique et civil, une longue vie usée dans les affaires contentieuses de l'Eglise, tout en lui annonçait un homme d'Etat. Mais il était permis de craindre que les qualités du prince séculier ne gênassent l'âme du prêtre, et que ce canoniste consommé ne poussât quelquefois l'amour de la justice jusqu'à l'oubli de la miséricorde. Telles pouvaient être les appréhensions de Jacopone, lorsque le Pape, troublé par une vision singulière, le consulta. Il avait vu, disait-il, une cloche sans battant, et dont la circonférence embrassait toute la terre. « Sache Votre Sainteté, répon- « dit le religieux, que la grandeur de la cloche désigne la puissance « pontificale qui embrasse le monde. Mais prenez garde que le bat- « tant ne soit le bon exemple que vous ne donnerez pas ! [2] »

Ces présages sinistres semblèrent se réaliser aux yeux de Jacopone, lorsque Boniface, révoquant les concessions arrachées à la mansuétude de son prédécesseur, supprima les priviléges des Frères Spirituels et les remit sous l'obéissance des supérieurs Conventuels. Au moment où

[1] Wadding, ad ann. 1294. Jacopone da Todi, *Poesie spirituali,* lib. I, sat. 15.

Che farai, Pier da Morrone?
Se' venuto al paragone.
Vederemo il lavorato,
Che in cella hai contemplato.

[2] Wadding, t. V, ad ann. 1298.

La mémoire de Boniface VIII, indignement calomniée, a été victorieusement défendue par Mgr Wiseman (*Dublin Review*, t. XV, n° 22) et par D. Tosti (*Storia di Bonifazio VIII*). Je me suis attaché premièrement au témoignage impartial et oculaire du cardinal de Saint-Georges, ensuite au jugement des historiens les plus désintéressés et les plus graves, tels que Dœllinger et Mansi. Ce dernier me paraît avoir caractérisé Boniface VIII avec une équité parfaite : « Ingentes animi dotes contulit, quanquam sæculari principatui quam ecclesiastico aptiores. » (*Annal. eccles.*, ad ann. 1303.)

un coup si funeste frappait les ardents réformateurs de l'Ordre de Saint-François, d'étranges et mensongères rumeurs commençaient à se répandre. On accusait Boniface d'avoir extorqué l'abdication de Célestin V, en l'effrayant par des bruits nocturnes; d'avoir jeté le saint vieillard dans une prison pour l'y faire mourir de la main des bourreaux. Le mécontentement semait ces fables, la crédulité les recueillait; les consciences trompées commençaient à se demander si l'on pouvait reconnaître pour le vicaire du Christ le meurtrier d'un saint, si l'abdication de Célestin était licite, le pouvoir de Boniface légitime. Voilà les formidables questions qui se soulevaient de toutes parts, quand, le 10 mai 1297, deux cardinaux ennemis du Pape, Jacques et Pierre Colonna, réunis avec un petit nombre de leurs partisans au château de Lunghezza, près de Rome, protestèrent, par un acte solennel, contre l'élection de Boniface VIII, et, comme usurpateur du Saint-Siége, le citèrent au jugement du prochain concile universel [1].

Jacopone eut le malheur de paraître dans l'acte, comme témoin requis pour en certifier l'authenticité; par conséquent, il encourut l'excommunication qui frappa les deux cardinaux et leurs adhérents. Il résidait depuis trois mois au couvent que les Frères Spirituels avaient encore dans la ville de Palestrina, fief des Colonna et leur principale forteresse. C'était de là, c'est-à-dire d'un lieu ennemi, où toutes les accusations trouvaient foi, qu'il avait jugé la question qui divisait les esprits, et par une de ces illusions que Dieu permet pour humilier la sagesse des hommes, dans une affaire si capitale, l'ancien

[1] Dupuy, *Preuves du différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII*, Tosti, *storia*, p. 274.

« Actum in castro Longetiæ in territorio romano, in domo Domini Petri de Comite, præsentibus venerabilibus viris Richardo de Montenigro, præposito Remensi; et domino Tommasio de Montenigro, archidiacono Rothomagensi; dom. Jacobo de Labro canonico Carnutensi; magistro Alberto de Castiniate, canonico Ebredunensi; magistro Johanne de Gallicano, domini papæ scriptore, canonico ecclesiæ S. Reguli Silvanectensis; ac religiosis viris fratre Jacobo Benedicti di Tuderto, fratre Deodato Rocci de Montepenestrino, ac fratre Benedicto de Perusio, ordinis fratrum minorum, testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis, sub anno domini MCCICVII, decima indictione, die veneris, decima mensis mai, in aurora ante solis ortum. »

J'ai rapporté ces signatures, parce que j'y remarque parmi les adhérents des Colonna, cinq archidiacres ou chanoines des églises de Reims, Rouen, Chartres, Evreux et Senlis. Je crois reconnaître ici une trace de la politique de Philippe-le-Bel, dont les émissaires semblent déjà traiter avec les ennemis de Boniface VIII, à une époque où la querelle du roi et du Pape était encore loin de ses derniers éclats.

jurisconsulte, le théologien, le pénitent se trompa. Mais son erreur fut celle d'un cœur passionné pour l'honneur de l'Eglise et déchiré de ses plaies. Toute la tristesse de ces jours de scandale se fait sentir dans les vers suivants, où je trouve bien moins de colère que d'amour : « L'Eglise pleure, elle pleure et se lamente, elle sent « tout le malheur d'une détestable condition. — O très-noble et « douce mère, pourquoi pleurer? Tu sembles souffrir de grandes « douleurs. Conte-moi ce qui te fait pousser des plaintes sans me- « sure. — Mon fils, si je pleure, j'en ai bien sujet : je me vois sans « père et sans époux. J'ai perdu enfants, frères et neveux; tous « mes amis sont captifs et chargés de liens! — Les miens jadis vi- « vaient en paix : maintenant je les vois en discorde ; les infidèles « m'appellent immonde, à cause du mauvais exemple que mes en- « fants ont semé. — Je vois la pauvreté bannie... Ils ont remis en « honneur l'or et l'argent. Mes ennemis ont fait ensemble un grand « festin; toute bonne coutume s'est évanouie. De là mes larmes et mes « gémissements... — Où sont les patriarches pleins de foi... les pro- « phètes pleins d'espérance?... Où sont les apôtres pleins d'amour... « et les martyrs pleins de force? — Où sont les prélats justes et fer- « vents dont la vie faisait le salut des nations? La pompe, la puis- « sance et les grandeurs sont venues me gâter une si noble compa- « gnie. — Où sont les docteurs pleins de sagesse? J'en vois beau- « coup qui ont grandi en science, mais leur vie ne s'accorde point « avec mes lois. Ils m'ont foulée aux pieds jusqu'à désoler mon cœur. « — O Religieux! votre tempérance faisait jadis mon plaisir. Main- « tenant, je vais visitant tous les monastères : il en est peu où mon « âme soit consolée... — Nul n'accourt à mes cris. Dans tous les « Etats je vois le Christ mort. O ma vie! ô mon espoir! ô ma joie! « Dans tous les cœurs, mon Dieu, je te vois étouffé! [1] »

Mais si la foi inspirait ces lamentations, la politique des Colonna s'en servait. Les plaintes du pénitent de Todi, soutenues de l'autorité de son nom, portées sur les ailes de la rime et du chant, allaient

[1] Wadding, ad ann. 1298. Jacopone, *Poesie spirituali*, IV, 4.

Piange la Ecclesia, piange e dolura,
Sente fortura di pessimo stato.

En ce qui touche le relâchement des prélats, Jacopone n'a pas d'expressions si hardies qui n'aient été dépassées par saint Antoine de Padoue (*Opera*, Paris, 1641, p. 261) et par saint Bernard (*Epistol*, 42, *homil.*, 4).

susciter des ennemis à Boniface VIII d'un bout à l'autre de l'Italie. C'est vers le même temps que les biographes de Jacopone fixent la date d'une satire trop célèbre, où l'on aperçoit, derrière le Franciscain égaré, la main des hommes d'Etat qui le poussent : la chanson italienne prépare les voies aux griefs articulés bientôt après par les jurisconsultes de Philippe-le-Bel : « O Pape Boniface, tu as joué beaucoup « au jeu de ce monde : je ne pense pas que tu en sortes content. — « Comme la salamandre vit dans le feu, ainsi dans le scandale tu « trouves ta joie et ton plaisir. — Tu tournes ta langue contre toute « règle religieuse, et tu profères le blasphème au mépris de toute « loi. — Ni roi ni empereur, ni quelqu'autre que ce fût, ne te quitta « jamais sans emporter une cruelle blessure. — O criminelle ava- « rice ! soif prodigieuse, capable de boire tant d'argent et d'être en- « core altérée ! » Il faut assurément détester ce langage. Il faut rappeler cependant que Jacopone trompé, croyait flétrir un usurpateur, et non le chef légitime de l'Eglise. Il faut enfin considérer le péril d'un siècle de luttes où deux grands esprits peuvent se rencontrer sans se reconnaître, et employer à se combattre des armes qu'ils devaient réunir pour le service de Dieu. D'autres se scandaliseront d'un tel spectacle : nous pouvons nous y instruire. Nous y apprendrons, pour les temps de discorde, à croire la vertu possible dans des rangs qui ne sont pas les nôtres, et à mesurer nos coups dans la mêlée, puisqu'ils peuvent tomber sur des adversaires dignes de tous nos respects [1].

[1] O Papa Bonifazio,
Molto hai jocato al mondo.
Penso che jocondo
Non te porrai partire.

Cette satire, omise dans l'édition de Venise, 1617, se retrouve dans l'édition princeps (Florence, 1490) et dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Elle est attribuée à Jacopone par ses biographes. Mais tous la supposent composée avant la captivité du poëte, tandis qu'on y trouve deux allusions incontestables à l'attentat d'Anagni et à la mort de Boniface VIII.

Fu la tua invenzione,
Subito in ruina !
Preso eri in tua magione,
E nullo se trovone
A poter te garire.

Et plus loin :

Pensavi per augurio
La vita prolungare...

La faute du Religieux était grande : l'expiation fut terrible. Lorsqu'en septembre 1298, Boniface, après un long siége, eut réduit Palestrina, Jacopone expia ses vers au fond d'un cachot. Lui-même nous décrit le lieu souterrain où on l'enferma «comme un lion,» les chaînes qu'il traînait retentissant sur le pavé, la corbeille où le geôlier lui laissait son pain de chaque jour, l'égoût au bord duquel il se penchait pour étancher sa soif. Mais le vieux pénitent se riait de ces rigueurs. On ne pouvait, disait-il, lui faire plus de mal qu'il ne s'en voulait. Il y avait trente ans qu'il priait Dieu de le punir, et dans la joie de se voir exaucé, il mêlait ses chants au bruit de ses fers[1].

Cependant, cet homme invincible aux souffrances plia sous l'excommunication. Dans le silence du cachot, il eut le temps de considérer la cause pour laquelle il se trouvait mis au ban de la chrétienté. Il se vit seul dans la disgrâce des hommes, et peut-être de Dieu, pendant que les auteurs même du schisme, les Colonna, en habits de deuil et la corde au cou, étaient allés se jeter aux pieds de Boniface, désormais chef incontesté de l'Eglise universelle. Il se rendit enfin et demanda grâce dans des vers qui respirent encore la fierté d'une âme mal vaincue. Le prisonnier y défie son vainqueur et son juge : il lui propose un nouveau genre de combat. « Absous-« moi, dit-il, et laisse-moi les autres peines jusqu'à l'heure de quit-« ter ce monde. Frappe tant qu'il te plaît, je m'assure de vaincre à

Vedemo per penato
La vita sterminare.

Puis vient le récit d'une orgie qui aurait profané l'église de Saint-Pierre, un des jours les plus augustes de la semaine sainte. On reconnaît les accusations portées contre Boniface après sa mort; mais on ne reconnaît ni la sainteté de Jacopone, ni sa verve, ni l'éclat de son style.

Peut-être les contradictions et les nombreuses variantes des textes imprimés et manuscrits nous permettraient une conjecture qui lèverait toutes les difficultés. Jacopone aurait écrit contre Boniface, encore tout-puissant, les premières stances de la chanson qui, circulant ensuite parmi les ennemis du Pape, se serait grossie d'allusions nouvelles, de récits fabuleux, de sacriléges invectives. Ainsi déchargerions-nous la mémoire du poëte en lui ôtant la moitié de sa mauvaise action et de ses méchants vers.

[1] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. I, sat. 16.

Che farai, fra Jacopone,
Ch'or se' giunto al paragone?
Fui al monte Pelestrina
Anno e mezzo in disciplina :
Pigliai quivi la malina,
Onde n' haggio questa prigione, etc.

« force d'aimer. Car je porte au cou deux boucliers sous lesquels je « ne crains pas de blessure : le premier d'un diamant éprouvé, c'est « la haine de moi-même; l'autre d'un escarboucle flamboyant, et « c'est l'amour d'autrui[1]. » Boniface ne répondit point à ce pieux défi. Les mois s'écoulèrent, et avec l'an 1300 s'ouvrit le jubilé universel, où le souverain Pontife convoquait les fidèles de toute la terre. Du fond de sa prison, Jacopone entendit les cantiques des pèlerins qui passaient, traînant leurs enfants avec eux, et portant sur leur dos leurs vieux pères pour aller chercher le pardon au tombeau des apôtres. Et pendant que deux cent mille étrangers à la fois inondaient les basiliques de Rome, pendant que tous les pécheurs repentants y trouvaient la paix, lui, tout brisé d'austérités, il n'avait part ni aux joies, ni aux prières, ni aux sacrements du peuple chrétien. Il adressa donc au Pape une seconde lettre, plus humble et plus suppliante[2].

« Le pasteur, pour mon péché, m'a mis hors de la bergerie; et « mes bêlements ne m'en font point rouvrir la porte. O pasteur, « pourquoi ne point te réveiller à mes gémissements? Longtemps « j'appelai, mais je ne fus pas entendu.

« Je suis comme l'aveugle qui criait sur le chemin. Quand les pas- « sants le reprenaient, il ne criait que plus fort : « O Dieu, prenez « pitié de moi ! — Que demandes-tu ? dit le Seigneur. — Seigneur, « que je revoie la lumière ! que je puisse à haute voix chanter l'*Ho-* « *sanna* des enfants !

« Je suis le serviteur du centurion, et je ne mérite point que tu « descendes sous mon toit. Il suffit que par écrit me soit donnée « l'absolution : ta parole me tirera du milieu des pourceaux.

« Il y a trop longtemps que je reste couché sous le portique de « Salomon, au bord de la Piscine. Un grand mouvement s'est fait « dans les eaux en ces jours de pardon. Le temps passe, et j'attends « encore qu'il me soit dit de me lever, de prendre mon lit et de « retourner à ma demeure...

[1] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. I, sat. 17.

O Papa Bonifatio,
Io porto il tuo prefatio.

[2] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. I, sect. 19.

Il pastor per mio peccato
Posto m'ha fuor del' ovilo.

« La jeune fille était morte dans la maison du chef de la synago-« gue. Pire est la condition de mon âme, tant lui pèse le joug de la « mort. Je te prie de me tendre la main et de me rendre à Saint-Fran-« çois, pour qu'il me donne ma place à table, à côté de mes frères.

« Comme si, destiné à l'enfer, j'étais à la porte. La religion « qui fut ma mère, mène un grand deuil avec tout son cortége. Elle « voudrait entendre ta voix puissante me dire : « Vieil homme, lève-« toi. » Alors se changeront en cantiques de joie les pleurs qu'elle « a versés sur ma vieillesse. »

Des supplications si touchantes ne fléchirent pas la sévérité de Boniface VIII. On raconte même qu'un jour, passant devant le cachot où languissait Jacopone, il se pencha vers les barreaux : « Eh bien, Jacques, lui cria-t-il, quand sortiras-tu de prison ? — Saint-« Père, répondit le religieux, quand vous y entrerez. » La prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Le 7 septembre de l'an 1303, Sciarra Colonna, neveu des cardinaux de ce nom, et Guillaume de Nogaret, émissaire de Philippe-le-Bel, entraient dans Anagni à la tête de trois cents chevaux, forçaient les portes du palais et portaient une main sacrilége sur le Pontife, qui un mois après en mourut de douleur. Toute la chrétienté s'émut à ce récit. Plusieurs mêmes parmi les ennemis politiques de Boniface se souvinrent qu'ils étaient chrétiens, et Dante flétrit d'un vers immortel ceux qui avaient fait le Christ prisonnier en la personne de son vicaire[1].

Jacopone fut absous de l'excommunication quand Benoît XI, suc-

[1] Wadding, Walsingham, ad ann. 1303. Le cardinal de Saint-Georges décrit la mort de Boniface comme celle d'un juste :

.... Lecto prostratus anhelans
Procubuit, fassus que fidem, veramque professus
Romanæ ecclesiæ, Christo dum redditur almus
Spiritus, et divi nescit jam Judicis iram.

Le procès fait à la mémoire de Boniface VIII devant le concile de Vienne, prouve qu'il récita les articles de foi en présence de huit cardinaux. Devant ces témoignages, comment Sismondi, et après lui M. Michelet, ont-ils eu le courage de répéter les récits calomnieux des ennemis de Boniface ? Il ne manque en vérité que d'ajouter avec Ferretus de Vicence les tonnerres, les foudres et la troupe de diables, sous la forme d'oiseaux noirs « venant chercher l'âme de ce Pharaon. » — Dante, *Purgat.* xx :

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso,
E nel vicario suo Cristo esser catto.

cesseur de Boniface, par une bulle datée du 23 décembre 1303, leva les peines prononcées contre les Colonna et leurs adhérents. Il trouva dans le couvent des Frères-Mineurs, à Collazone, le repos de ses dernières années. C'est là qu'on aime à voir le vieil athlète désarmé, et ce caractère impétueux, capable encore de tendresse, non-seulement pour Dieu, mais pour les hommes. Une amitié très-douce l'attachait à frère Jean de l'Alvernia, en qui semblait revivre l'âme angélique de saint François. Un jour qu'il le savait pris d'une fièvre quarte, abattu de corps et d'esprit, il lui adressa des vers et un présent. Les vers exhortaient frère Jean à souffrir, comme le vase de métal souffre les coups du marteau qui le façonne. Ils rappelaient que la douleur est expiatoire pour le pécheur, glorieuse pour l'homme sans péché. Le présent qui accompagnait cette épitre se composait de deux sentences latines : « J'ai toujours considéré et je considère « comme une grande chose de savoir jouir de Dieu. Pourquoi ? Parce « que dans ces heures de jouissance l'humilité s'exerce avec respect. « — Mais j'ai considéré et je considère comme la plus grande chose « de savoir rester privé de Dieu. Pourquoi ? Parce que dans ces heu- « res d'épreuve la foi s'exerce sans témoignage, l'espérance sans « attente de la récompense, et la charité sans aucun signe de la « bienveillance divine ? [1] » C'est tout l'abrégé de l'ascétisme chrétien, et l'*Imitation* n'a pas de doctrine plus solide.

Mais en même temps, les cantiques de sainte Thérèse et de saint Jean-de-la-Croix n'ont pas de langueurs plus passionnées que le petit poëme suivant, ouvrage de la vieillesse de Jacopone et comme le dernier son de cette corde qui allait se briser. « O amour, divin amour ! « pourquoi m'avoir assiégé ? Tu sembles épris de moi jusqu'à la folie : « je ne te laisse point de repos. Devant cinq portes, je vois que tu « as mis le siége : l'ouïe, la vue, le goût, l'odorat et le toucher. Si « je sors, je suis prisonnier ; je ne puis me cacher à tes yeux. — Si « je sors de moi par la vue, tout ce que je vois est amour. Dans toutes « les formes c'est toi qui te peints, toi sous toutes les couleurs... — « Si je sors par la porte de l'ouïe pour trouver la paix, que signifient « pour moi les sons ? Encore toi, Seigneur, et tout ce que j'entends « ne parle que d'aimer. — Si je sors par la porte du goût, par celles « de l'odorat et du toucher, je retrouve ton image en toute créature.

[1] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. II, 21.

« Amour, que je suis insensé de vouloir te fuir ! — Amour, je vais « fuyant pour ne point te livrer mon cœur. Je vois que tu me transfi- « gures et que tu me fais devenir amour comme toi, si bien que je « n'habite plus dans mon cœur, et que je ne sais plus me retrouver. « — Si j'aperçois dans un homme quelque mal, ou vice, ou tenta- « tation, je me transforme et j'entre en lui : je me pénètre de sa dou- « leur. Amour sans mesure, quelle âme chétive tu as entrepris d'ai- « mer ! — O Christ mort, mets la main sur moi, tire-moi de la mer « au rivage. Ici tu me fais languir à la vue de tes plaies. Ah ! pour- « quoi les as-tu souffertes ? Tu l'as voulu pour me sauver[1].

Vers la fin de 1306, Jacopone, chargé d'années, tout brisé des étreintes de l'amour divin, tomba malade et reconnut les approches de la mort. Ses compagnons le pressaient de recevoir les sacrements de l'Eglise, mais il déclara qu'il attendrait frère Jean de l'Alvernia, dont il était tendrement aimé, et des mains de qui il voulait recevoir le très-saint corps de Jésus-Christ. A ces mots, les religieux commencèrent à s'affliger ; car il n'y avait nul espoir que frère Jean pût être averti en temps utile... Mais le mourant, comme s'il ne les entendait point, se soulevant sur sa couche, entonna le cantique *Anima Benedetta*. Il avait à peine achevé ce chant, quand les frères virent venir dans la campagne deux des leurs, dont l'un était Jean de l'Alvernia. Un pressentiment impérieux l'amenait au lit de mort de son vieil ami : il lui donna le baiser de paix, et ensuite les saints mystères. Alors Jacopone, ravi de joie, chanta le cantique *Jesu nostra fidanza*, après quoi il exhorta les frères à bien vivre, leva les mains au ciel et rendit le dernier soupir. C'était la nuit de Noël, au moment où le prêtre, commençant la messe dans l'Eglise voisine, entonnait le *Gloria in excelsis*.

Le souvenir des dissensions religieuses s'était effacé. Il ne restait de Jacopone que la tradition de sa pénitence, l'exemple de l'amour de Dieu poussé par lui jusqu'au dernier effort de la nature, et enfin ses cantiques populaires, répandus comme une rosée du ciel sur les montagnes de l'Ombrie. Les ignorants et les pauvres aimèrent ce saint homme qui avait chanté pour eux, et se pressèrent à son tombeau. Jacopone reçut un culte public et fut mis au nombre des Bienheu-

[1] Id., ibid., lib. vi, 11.

O amor, divino amore,
Perche m' hai assediato ?

reux. Il est vrai qu'on ne trouve ni les actes, ni la date de sa béatification dans les *Annales de l'ordre de saint François*. Mais on voit, en 1596, l'évêque Angelo Cesi, élever dans l'église de saint Fortunat de Todi, un monument sépulcral où il recueillit les restes du saint pénitent : il y fit graver cette inscription : « Ce sont les os du « bienheureux Jacopone de' Benedetti, de Todi, frère mineur, qui s'é- « tant rendu insensé pour l'amour du Christ, par un artifice nouveau, « trompa le monde et ravit le ciel[1]. »

Souvent l'esprit de schisme a cherché sa justification dans la conduite des saints qui poursuivirent d'une parole sévère les désordres du clergé, ou que le malheur des temps mit en lutte avec les princes de l'Eglise. Ceux qui remuent toute l'histoire pour trouver des ennemis à la Papauté n'ont eu garde d'oublier Jacopone. Toutefois ce qu'ils voulaient tourner à la confusion du Catholicisme fait précisément sa gloire. Rome ne craignit pas de souffrir à ses portes, dans une ville du domaine pontifical, le culte public rendu à cet homme juste, mais trompé. Elle avait puni d'une peine temporelle l'erreur d'un moment; elle permit qu'on récompensât d'honneurs sans fin une vie de vertus. L'Eglise, en pardonnant les violences de Jacopone, montra une fois de plus qu'elle a sondé jusqu'au fond le cœur humain et qu'elle en a compris les étonnantes contradictions. Car il y a dans le cœur de l'homme un amour sévère, jaloux, incapable de rien souffrir d'imparfait chez ce qu'il aime. Son langage est dur, et les étrangers le prennent souvent pour le langage de la haine ; mais ceux de la famille savent ce qui se cache de tendresse sous ces emportements.

Nous connaissons maintenant le poëte : il est temps d'ouvrir son livre, et de chercher sous la poussière de ces pages trop négligées quelques-unes des plus belles inspirations du mysticisme catholique.

A.-F. OZANAM.

[1] Wadding annal., t. VI, ann. 1306. — Voici le texte latin de l'épitaphe : « Ossa B. Jacoponi de Benedictis, Tudertini, Fr. ordinis Minorum, qui stultus propter Christum, nova mundum arte delusit et cœlum rapuit. »

(*La suite au numéro prochain.*)

SAINT LOUIS

(SUITE [1])

Blanche, en reconnaissant les pages de son fils Robert, était devenue silencieuse et inquiète.

« Peut-être faudrait-il mieux rentrer et nous soustraire aux regards de la foule, avait-elle dit au roi.

— Non, madame, répondit Louis ; l'insulte a été publique, la réparation doit l'être aussi. »

Pendant cette interruption, les deux enfants s'étaient communiqué leur pensée et du regard et de la voix.

« Courage, avait dit le plus âgé ; c'est une mauvaise affaire, mais nous avons promis de ne pas parler.

— Sois tranquille, va Fulgence, je montrerai que le fils d'un chevalier n'a pas peur de la mort, et je ne dirai rien. »

On apporta des siéges ; le roi s'assit à la porte du palais, comme il faisait souvent pour rendre la justice, et il interrogea les jeunes gens. Il commença par le plus jeune.

« Pierre, est-ce vous qui avez déshonoré ce beau coursier en lui coupant la queue? parlez-moi franchement, il ne faut jamais mentir.

— Non sire, dit l'enfant sans hésiter, car je suis trop petit.

— J'espère que ce n'est pas là votre seule raison, dit le roi sévèrement.

— C'est donc vous, ajouta-t-il en se tournant vers le plus âgé ?

— Oui, sire.

— Et pourquoi ? »

Fulgence hésita un moment à répondre ; alors le petit Pierre prenant la parole dit, pour venir en aide à son compagnon :

« On ne manque jamais de bonnes raisons pour faire une malice.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 551.

— Mes maîtres, ceci ne peut être une simple malice, dit le roi, et certainement un mauvais vouloir est caché là-dessous ; ne saviez-vous pas que vous faisiez un grand outrage à un homme puissant ?

— Nous n'avons pas eu l'intention de lui faire plaisir certainement ; » c'était Fulgence qui parlait ainsi.

« Mais pourquoi vouloir m'insulter ? demanda le roi de Navarre.

— On ne peut pas plaire à tout le monde, répartit le petit Pierre avec une grande assurance.

— Pierre, vous êtes un effronté, dit le roi, mais vous êtes encore un enfant et sans doute vous avez agi sous l'influence de quelqu'autre, peut-être même par quelqu'ordre auquel vous n'avez pas pu vous soustraire, parlez-moi sans détour ? »

La reine Blanche écoutait avec une vive anxiété, mais le roi était d'une justice inflexible.

Pierre jeta sur elle un regard comme pour la rassurer et répondit :

« Pierre Alboin ne passe pas pour le page le mieux discipliné de la maison de son maître ; il est rare qu'on lui donne des ordres et plus rare qu'il les exécute.

— C'est un méchant espiègle, il aurait plus peur du fouet qu'il connaît que du prévôt qu'il ne connaît pas, » observa le hallebardier.

En effet, l'enfant parut se troubler un peu à ces paroles.

« Fulgence, dit le roi, vous qui avez plus d'années et plus de raison que cet enfant, me direz-vous pourquoi vous avez commis cette coupable action ?

« Je ne sais aucune bonne raison à donner de ma conduite, ainsi je n'en donnerai point, répondit le jeune homme d'un air calme et les yeux baissés ; je l'ai faite et si elle était à recommencer, il est à croire que je la ferais encore ; voilà tout ce que je puis dire, et ces raisons qui sont bonnes pour moi ne valent rien pour ceux qui les écoutent, je le sais.

— Jeune homme, vous êtes un insolent, mais vous payerez bien cher votre insolence, dit le roi de Navarre, dont la figure était de plus en plus menaçante.

— Quelqu'un vous a-t-il commandé ce que vous avez fait ? » reprit le roi.

« Il suffirait peut-être qu'on nous en eût défié, » dit le jeune homme, éludant ainsi de répondre.

Le roi de Navarre, de plus en plus irrité, dit tout à coup :

« A qui appartiennent ces jeunes gens ? »

La reine Blanche rougit et détourna la tête.

« Ce sont des pages de mon frère Robert, répondit le roi très-simplement.

— Ah ! ce sont des pages de messire Robert; ce pourraît être... »

La reine Blanche intervint alors et tout émue elle dit :

« Ceci paraît être une folie dont ces enfants n'ont pas compris la portée.

— Je ne le crois pas, murmura le roi de Navarre ; et son visage exprimait un grand courroux.

— Je ne le pense pas non plus, reprit le bon roi Louis ; ces jeunes gens ont un air résolu qu'on n'a point en commettant une simple étourderie.

— Monseigneur, je réclame votre parole, dit le roi de Navarre, après un moment de réflexion ; vous m'avez promis de me livrer les coupables, les voilà ; je demande qu'ils me soient abandonnés.

— Vous avez notre parole royale ; qu'il leur soit fait selon votre bon plaisir, je les abandonne à votre justice ; qu'en ordonnez-vous ?

— Ils ont mérité la mort ! dit Thibault, d'une voix troublée par la colère.

— Oui, la mort ! la mort à ceux qui ont insulté notre seigneur ! » crièrent les serviteurs du comte de Champagne.

Thibault s'approcha des jeunes gens et leur dit à voix basse :

« Vous n'avez qu'un seul moyen de vous sauver ; nommez celui qui vous a fait agir.

Mais les enfants le regardèrent d'un air dédaigneux et ne répondirent point.

« Eh bien ! alors, faites vos prières et apprêtez-vous à mourir, car il le faut. »

Et le roi de Navarre fit approcher un de ses hommes d'armes.

Le roi Louis paraissait triste, mais il n'intervenait point ; il avait donné sa parole et le crime d'injure envers un roi était alors puni comme tous ceux de lèse-majesté, par la mort.

Les deux enfants, en entendant les paroles du roi de Navarre, s'embrassèrent ; et le petit Pierre dit à Fulgence, avec des larmes dans les yeux :

« Heureusement, ma mère est bien loin ; si elle était ici à pleurer, peut-être je perdrais tout mon courage ; il ne faut pas que j'y pense.

— Tu es un brave enfant, lui répondit Fulgence avec calme. C'est

dommage que nous mourrions si jeunes; nous aurions pu faire ensemble de meilleures choses que celles que nous avons faites jusqu'ici. »

Et tous deux, s'étant tenus un moment embrassés, s'agenouillèrent et firent tout bas leur prière à Dieu et à leur saint patron.

La reine Blanche détourna la tête et s'essuya les yeux de son voile.

Le comte de Champagne s'approcha d'eux encore et leur dit de nouveau, car on voyait bien qu'il n'avait point envie d'une si pauvre vengeance :

« Nommez ceux qui vous ont fait agir et je vous fais grâce tout aussitôt.

— L'avons-nous demandée, dit Fulgence.

— Nous n'avons rien à dire, s'écria le petit Pierre, si ce n'est, ajouta-t-il en poussant du pied les crins blancs qui s'étaient échappés de sa jaquette, que jamais queue de cheval n'a coûté si cher. »

Et l'enfant se mit à rire pour ne pas pleurer, car les larmes lui venaient aux yeux en dépit de lui-même.

« Qu'on les fustige et qu'on les chasse, s'écria le roi de Navarre ; ils ne sont point dignes de notre courroux. »

Un des valets de la suite du prince s'approcha d'eux et leur lia les mains pour commencer leur supplice. Mais à ce moment on vit un jeune homme percer la foule de gens et de serviteurs qui obstruaient le perron du côté du château : c'était le jeune Robert ; de l'une des fenêtres, il avait tout entendu.

« Qu'on ne touche point à ces enfants, s'écria le jeune homme; ils n'ont fait qu'exécuter leurs ordres; le coupable, c'est moi !... Délivrez-les. »

Et Robert, en parlant ainsi, avait la rougeur au visage, mais une rougeur de colère et d'indignation.

Un grand silence suivit ces paroles. Chacun se regarda, les uns effrayés, les autres embarrassés de trouver le coupable placé si haut; et pourtant l'outrage était terrible, il y fallait un grand châtiment.

« Mon frère, dit Robert, qu'ordonnez-vous de moi ? »

Ce nom de frère était là comme un appel au cœur de Louis ; car toujours, dans les occasions solennelles, les frères de Louis l'appelaient monseigneur.

« Mon fils, qu'allez-vous ordonner ? murmura Blanche d'une voix émue.

— Que va-t-il faire ? » se disait-on tout bas.

Louis sentit des larmes border ses paupières, Robert était celui de ses

frères qu'il chérissait le plus. Cependant, surmontant son émotion, il dit avec fermeté :

« Nous avons donné notre parole royale de livrer le coupable au roi de Navarre justement irrité : c'est à lui de prononcer sur vous.

— Pourquoi ne pas nous avoir laissés mourir sous le fouet, murmura Fulgence ; nous n'aurions rien avoué !

— Pourquoi venir nous interrompre, dit le petit Pierre ; il fallait nous laisser faire ; nous aurions peut-être un peu crié, mais sans rien trahir. »

Robert les regarda d'un air attendri, puis s'adressant au roi de Navarre d'un ton fier :

« Sire comte, me voilà ; c'est moi qui vous ai fait injure ; renvoyez ces enfants. »

Sur un signe Pierre et Fulgence furent délivrés. Thibault regarda Robert ; il semblait se dire en lui-même : enfin, je tiens le vrai coupable et celui-ci du moins est digne de ma vengeance. Cependant, à mesure qu'il le regardait sa colère s'enfuyait de son cœur comme le vent sort d'une outre fendue : il ressemblait tant à sa mère. Il lui dit :

« Messire Robert que vous ai-je fait et pourquoi me faire outrager par vos gens ?

— Parce que vous êtes roi, répondit Robert, et que je n'ai pu vous appeler en combat.

— Ne peut-on se venger que par une insulte ; et d'ailleurs quelle injure avez-vous à laver, que vous ai-je fait ?

— N'est-ce rien qu'un amour insensé qui outrage ma mère, lui dit-il tout bas. N'est-ce rien que la mort du roi mon père, dont vous avez été la cause au moins, si ce n'est le fauteur ?

— Ah ! mon fils, s'écria Blanche, qui depuis l'arrivée de Robert paraissait violemment émue.

— Robert, dit Louis, comment ces calomnies ont-elles trouvé en vous une telle créance ?

— Jamais encore le comte de Champagne ne les a démenties, poursuivit Robert, voulant soutenir une action dont peut-être d'avance il n'avait pas compris toutes les conséquences. Irrité de la chanson de Thibault, il était sorti avant lui, il avait trouvé sur son passage des gens du comte, son beau cheval qui piaffait d'impatience, chacun les admirait. Le petit Pierre et Fulgence, s'approchant de leur jeune maître, avaient dit en riant :

« Quel beau houssoir on ferait de ces longs crins d'argent !

Et l'idée de cette extravagante injure s'était offerte à son esprit et avait été proposée aux deux enfants, qui l'avaient exécutée comme une espièglerie.

Robert sentait sa faute, mais ne pouvait la désavouer, et il se jetait dans des récriminations qui maintenant lui paraissait à lui-même dénuées de vraisemblance.

Le roi de Navarre s'était recueilli un moment. Il répondit à Robert :

« Si c'est mon amour, tout pur et désintéressé qu'il soit, qui cause votre haine, mon jeune cousin, hélas ! je sens trop bien que je ne puis jamais cesser de la mériter. »

Et ses yeux jetèrent un furtif regard sur Blanche. Il vit sa pâleur ; et son trouble acheva de déraciner sa colère.

« Mais, continua-t-il, si vous avez pu former sur moi d'odieux soupçons, je puis, et peut-être je dois vous jurer ici devant Dieu et devant tous ceux qui m'entendent, qu'ils sont aussi faux qu'injurieux. Peut-être je devrais laver un tel outrage ; mais vous ne savez pas, jeune insensé, combien le sang qui coule dans vos veines m'est cher, et que j'aimerais mieux répandre tout le mien que de verser une goutte du vôtre. Robert, ajouta-t-il en lui tendant la main, laissez-moi vous pardonner pour l'amour de celle dont le moindre regard a toujours fait tomber les armes de mes mains. »

Et conduisant Robert auprès de la reine, il ajouta :

« Madame, voilà votre fils, priez-le de ne plus me haïr, pour un amour qui fait ma gloire et ma souffrance, ni pour des fautes que je n'ai point commises.

— Désormais, où pourrais-je en prendre le courage ? » balbutia Robert.

La reine lui tendit sa belle main, et Louis l'embrassa avec effusion et reconnaissance.

« Il a du bon ce roi de Navarre, dit Pierre à Fulgence. »

Ces paroles, entendues à cause du grand silence qui régnait, furent accueillies et répétées, et bientôt les cris : Vive, vive le roi de Navarre, retentirent avec enthousiasme à ses oreilles et lui firent oublier son injure.

Le plus beau coursier des écuries du roi lui fut amené pour remplacer celui qu'il ne pouvait plus monter, et bientôt il partit aux acclamations de la foule.

« Et ces enfants, qu'en ferons-nous, demanda le majordome.

— Nous les attacherons à notre personne, répondit le roi, et s'ils

mettent dans l'exécution d'ordres sages le même dévouement qu'ils ont mis à suivre des ordres extravagants, ils seront un jour quelque chose.

— Oui, dit Pierre, si ce n'est que la folie est plus amusante que la sagesse.

— Mon frère, vos pages ne font pas honneur à l'éducation que vous leur avez donnée, observa le roi en riant.

— Peut-être par leurs paroles, dit Robert, mais vous voyez que leurs actions sont meilleures.

— Allons, et puissent celles de leur maîtres devenir plus prudentes, » dit Blanche après un soupir, et tous rentrèrent dans le château.

(1238)

Malgré tous les regrets qu'il avait senti à quitter la France, Thibault pourtant était enfin parti pour la Palestine, emmenant avec lui les principaux seigneurs de son comté de Champagne et de ses nouveaux Etats de la Navarre réunis sous sa royale bannière.

Il était parti triste et l'âme fatiguée, l'esprit épuisé par les longues et décevantes rêveries d'un malheureux amour. Et, ni les Saint-Lieux, dont la vue est si puissante, ni la guerre, une sainte guerre ou son âme eût dû se retremper, ne purent ranimer son enthousiasme éteint, non plus que sa piété languissante. Son être avait été dévasté par de trop hâtives et trop longues agitations, il était énervé, et ne sut point forcer la gloire à venir couronner son nom. Ce nom qu'il aurait cependant pu rendre grand et beau entre tous les grands et glorieux noms de la terre.

Heureux ceux dont le cœur n'éclos pas au matin comme une fleur trop hâtive que le vent du soir va désṡécher avant qu'elle ait pu mûrir ses parfums.

Quand les passions soufflent dans l'âme avant l'âge où elle est munie des forces de la lutte, le germe des vertus s'y éteint et toute grandeur s'évapore, car l'homme ne devient grand que quand il a su livrer les grands combats du milieu de la vie et comprendre l'idée fortifiante de l'abnégation.

Pierre Mauclerc était aussi parti vers le même temps, après avoir, selon sa promesse, résigné ses Etats entre les mains de Pierre de Dreux, son fils, devenu majeur.

Les revers n'avaient point été perdus pour le duc de Bretagne, et

son âme fière et forte, profitant des leçons de l'infortune, s'était relevée de ses abaissements plus grande et plus énergique.

Cette seconde phase d'une vie agitée, jusque là sans grandeur, fut noble et belle. Il avait de vastes talents et des facultés developpées par l'étude, il les employa d'une manière utile à la cause qu'il avait embrassée; et, si bien que Grégoire IX, qui portait la tiare en ces temps difficiles, lui confia ses pouvoirs, en fit même son conseil et son appui. Il devint l'âme de la croisade et, encore que cette expédition ne fut pas heureuse, il s'y acquit cependant une juste renommée.

Le duc de Bourgogne aussi s'était croisé. Henry, duc de Bar, Jean de Dreux, qui mourut en Terre-Sainte dès la première année, Jean de Brienne et bien d'autres se joignirent à lui. Les comtes de Nevers, de Joigny, de Saucerre, André de Vitry, Geoffroy d'Amiens, plusieurs chevaliers et seigneurs de Flandres les suivirent, et le connétable de France lui-même, Amaulry de Montfort, saisi d'un zèle religieux, rejoignit à Marseille le roi de Navarre et partit avec lui.

Vents du rivage, soyez bénis! Votre souffle a poussé hors de la France ces guerriers indomptés, ces grands vassaux arrogants dont la discorde l'a tant de fois déchirée. Soufflez longtemps, conduisez ces guerriers indociles mais vaillants au secours de leurs frères; qu'ils deviennent l'espoir des chrétiens et la terreur des infidèles; qu'ils consument dans une sainte cause l'énergie bouillante de leur volonté, l'audace fougeuse de leur courage! Retenez-les, captivez-les dans ces lointains pays où leur vaillance trouve un noble emploi, et ne les ramenez au sein de leur patrie que mûris et rendus sages par l'expérience, domptés enfin et assouplis par la vue de cette terre sacrée où le sang d'un Dieu répandu pour sauver et régénérer le monde a fait naître des vertus opposées à ces vices d'orgueil et de violence qui vivent en eux.

La croix seule pouvait apprendre à l'homme l'abnégation et l'obéissance, et substituer dans son esprit l'idée du devoir à celle du droit et de la force.

(1241)

Trois ans s'étaient écoulés depuis leur départ, et la France goûtait enfin les fruits si ardemment désirés de la paix. Une administration sage, qui ne rencontrait plus aucun obstacle depuis le départ des grands vassaux, s'était établie.

Le jeune roi Louis, juste, clément et rempli des plus hautes vertus,

employait tous les dons qu'il demandait chaque jour, et qu'il recevait du ciel, à rendre heureux ce peuple confié à ses soins. Sous sa volonté ferme, la justice était venue remplacer le droit souvent inique du plus fort. Des tribunaux avaient été établis par lui pour juger toutes les causes, et le jeune roi les examinait souvent lui-même. L'équité régnait à la place des caprices injustes et souvent tyranniques des seigneurs féodaux. Tous les fiefs, régis maintenant au nom du roi de France, étaient devenus paisibles de troublés qu'ils étaient. L'ordre y régnait avec ses fruits de travail, d'obéissance, de repos, et partant d'abondance et de contentement.

Au dehors Louis était déjà si respecté pour sa sagesse, sa modération et pour son amour de la paix, que souvent ses voisins le choisissaient pour juge de leurs démêlés sanglants; le Pape lui-même le pria de devenir médiateur entre lui et l'empereur Frédéric II, ce terrible ennemi de Rome sur lequel, à son tour, Grégoire lançait des anathèmes et des foudres qui rendaient ses fureurs plus agressives encore et plus violentes.

Au dedans de ses États, le fils de Blanche se faisait adorer de tous pour sa bonté, pour sa justice et pour l'amour immense qu'il portait à ses sujets. Car il était d'une grande piété, non de cette piété stérile qui ne pense qu'à soi, mais de celle plus large, plus vraie, plus profondément chrétienne qui fait aimer tous ses frères et plus encore ceux que le ciel confie à nos soins.

De cet amour du roi pour ses sujets et des sujets pour leur roi naissait un accord touchant et merveilleux, et des fruits de paix et de concorde admirables. Oh ! si les rois ne se contentaient pas trop souvent d'être les plus puissants parmi les hommes, s'ils voulaient encore être les meilleurs parmi leurs frères et faire régner dans leurs Etats le principe vivifiant et consolant du Christianisme, la vie pourrait être encore bien belle sur la terre. Aimez-vous les uns les autres et marchez dans la justice, a dit le Seigneur. Rois et peuples, si cette parole vous gouvernait, quel fruit de paix et de joie elle porterait sur le monde. « Alors l'abîme du bonheur se trouverait dans l'abîme de la charité. »

C'était ainsi que régnait Louis IX. Il aimait Dieu et ceux que Dieu lui avait donnés, et marchait dans les droits sentiers de la justice que le Christianisme lui montrait dans son éternelle lumière.

La reine Blanche jouissait dans son cœur de ce beau résultat de ses prières et de la bonne nourriture, comme on disait alors, qu'elle avait donnée à son fils. Elle le voyait croître en sagesse, en force et en vertu devant Dieu et devant les hommes. Sans doute elle aurait pu se reposer



avec joie dans cette heureuse époque de sa vie où, après tant de vicissitudes et d'orages, elle voyait accomplir ses plus chers desseins. La France, ainsi qu'elle l'avait tant désiré, s'était agrandie et pacifiée, les plus fiers vassaux tous éloignés ou soumis, le peuple heureux, l'État en prospérité, tous ses vœux étaient couronnés... Mais la terre est un monde d'épreuve; ne faut-il pas que la souffrance et que la peine y tracent les sentiers où chacun doit marcher. Oh! qui fait de la vie son but à elle-même est bien trompé. Cherchez à procurer la paix à ceux qui vous entourent, demandez-la pour vous dans une certaine partie haute de l'âme, vous le devez, mais ne l'espérez pas; dans tout votre être toujours quelque point de votre âme recèlera la tempête jusqu'au jour où, tout étant consommé au dedans, Dieu nous rappelle à lui.

Blanche avait triomphé de tout. Ses ennemis étaient vaincus, ses hautes pensées s'accomplissaient, la paix de l'âge mûr était descendue sur elle, un peu pesante, comme est toujours cette paix fatiguée fruit des combats. Elle semblait avoir surmonté tous les obstacles de la vie; mais, hélas! elle ne s'était point encore surmontée elle-même, et la passion jalouse qu'elle avait laissé s'introduire dans son cœur y grandissait et le ravageait. Pauvre cœur humain! que d'orages y grondent entre le berceau et la tombe!

Un jour la reine était retirée dans son oratoire et priait. On était à la fin du jour, la verrière ouverte laissait passer une clarté qui s'éteignait, les oiseaux chantaient leur dernier refrain. Un religieux de l'Ordre de Saint-François, le frère Anselme, confesseur de la reine, était près d'elle et lui lisait les prières du soir; la clarté mourante éclairait des traits amaigris par le jeûne et un front où se lisaient les austérités du cloître. Il disait ces belles et touchantes paroles par où finit l'office de la nuit.

« Seigneur, vous nous donnerez la paix; car c'est vous qui avez fait par nous le bien que nous avons fait.

— Ces paroles sont belles à prononcer au soir de la vie, » dit le vieux moine en rattachant les fermoirs du Missel où il venait de les lire. Et il se perdait dans de hautes pensées, les yeux levés au ciel.

« La paix! s'écria la reine, oh! qui la possède sur la terre? peut-être vous, mon père, qui avez su renoncer à tout? mais, hélas! ce n'est pas moi. Mon père, demandez-la pour moi; hélas! elle me fuit, et mon cœur ne renferme plus que trouble et que misère. »

Le moine portait l'habit de Saint-François. Il était un des disciples que le Saint avait rassemblés autour de lui (en 1209) quand il avait, trente ans auparavant, fondé son Ordre. Pauvre de tous les biens de la terre et riche d'ardente charité, il était vêtu d'une robe de bure ceinte par une corde, appelée depuis cordon de Saint-François, un capuce en étoffe grossière était rejeté sur ses épaules. Sa tête, autrefois rasée et maintenant chauve, n'avait plus qu'une mince couronne de cheveux blancs; son visage, amaigri par les austérités, était grave et paraissait sévère; pourtant une grande douceur s'y répandait quand il parlait. Il dit à la reine, d'une voix pleine de mansuétude :

« Ma fille, puisque vous m'avez donné ce nom, ma fille, aurons-nous donc toujours à reprendre la tâche commencée, et ne pouvez-vous enfin vaincre ce cœur rebelle?

— Mon père, vous ne savez point ce qu'est l'amour d'une mère et ce qu'il peut nous faire souffrir.

— Dieu seul est grand, ma fille, et si vous n'aimiez que lui, ou seulement en lui tout ce qu'il vous donne à aimer, vous trouveriez la paix qu'il a promise à ceux qui l'aiment. Mais votre amour dépasse les bornes que la religion doit mettre aux tendresses de la terre, et de là tous vos troubles sont nés. Prenez garde que le Seigneur, le Dieu jaloux, punisse cet amour excessif.

— Il le punira, je le sais bien, mon père. Oui, oui, il punira ma tendresse et la navrera de douleur, je le sens à l'avance. Mon fils ne fermera pas mes paupières; mes yeux le chercheront en vain près de mon lit de mort, j'en ai reçu depuis longtemps un avertissement secret. A l'heure suprême il sera loin de moi... Mais bannissons cette pensée de peur de ne point pouvoir la porter. Il ne s'agit pas encore de l'avenir et le présent suffit à me blesser le cœur.

— Parlez, madame, exhalez vos peines devant Dieu, peut-être il m'enverra pour vous des paroles consolantes.

— Hélas! ma peine est d'autant plus amère, continua la reine, que e sens toute son injustice, et je rougis de me trouver la volonté si débile. Mon père, ajouta Blanche, je flagelle ma chair, je serre mon cilice autour de mes reins pour en faire pénétrer plus avant les pointes acérées; j'essaie d'oublier les douleurs de l'âme dans celles du corps, je prie, je pleure, je vais au chevet des mourants apprendre à tout quitter; eh bien, mon père, rien n'a pu me dompter encore, et la plus affreuse, la plus injuste des jalousies me ronge toujours le cœur; je la

traîne depuis la naissance de mon fils. Il avait six mois à peine, j'étais malade, la fièvre me dévorait, mon fils avait faim, il appelait la nourriture qu'il devait trouver dans mon sein ; mais, après une crise violente, je m'étais endormie, et mes femmes ne voulurent point m'éveiller ; alors une de mes dames, qui nourrissait aussi son enfant, s'approcha du mien et l'allaita par pitié pour ses cris de détresse ; elle croyait que je lui saurais gré de ce soin.

— Sans doute elle fit bien.

— Oui, je le sens à présent. Cependant je ne puis oublier ce que je sentis en apprenant, à mon réveil, que mon fils avait sucé le lait d'une étrangère. Il dormait et ne demandait plus mon sein. Je me sentis comme dépossédée. Dans ma douleur, je me lève, je cours à lui, et mettant mes doigts dans sa bouche, je lui fais rendre tout ce lait étranger, qui peut-être, qui sait? allait porter des sentiments et des pensées, des vices ou des vertus autres que ceux de son rang dans ses veines. Il était à moi ; de quel droit une autre lui donnait-elle ses soins? »

A ce souvenir, l'œil de la reine s'enflammait encore. Le religieux, étonné, soupira en voyant cette véhémence ; lui, à qui n'appartenait pas même la robe de bure qui le couvrait, comment aurait-il compris toutes ces attaches si fortes des entrailles de la mère ?

« Depuis un temps, reprit-il, nos prières avaient obtenu quelque adoucissement aux maux que vous cause l'ardeur indomptable de vos sentiments. Redoublons-les, madame ; puisque le mal augmente, augmentons aussi le remède.

— Je croyais avoir enfin triomphé, reprit la reine ; je suis si fière et si heureuse des vertus de Louis ; j'en remercie le ciel à toute heure du jour, et je tâche, en priant pour lui, d'oublier l'insatiable besoin que j'ai de son amour. J'avais endormi ma souffrance, et je commençais même à aimer sa jeune femme, qu'il aime tant ; je m'en flattais, au moins. Mais c'est que mon fils avait encore une peine secrète dont il n'osait parler qu'à moi, parce qu'elle nous était commune.

— Il n'a point encore d'héritier de son trône et de ses vertus, dit le religieux.

— C'était là cette peine qu'il versait dans mon sein, s'écria la reine avec agitation. Il n'osait en parler qu'à moi, de peur, il est vrai, d'affliger cette jeune femme. N'importe, nous gémissions ensemble. Eh bien, mon père, cette consolation qu'il venait chercher près de moi s'é-

chappe encore, et Marguerite, pour qu'aucune gloire ne manque à sa vie, est sur le point de le rendre père.

— Que Dieu soit béni, s'écria le vieillard. Oh ! madame, la passion peut-elle être égoïste à ce point de vous faire gémir d'un si grand bonheur ? La noble race de nos rois va donc encore refleurir ! A genoux, madame, et remercions le Tout-Puissant d'un si grand bienfait. »

Et le vieillard, élevant les mains, entonna le psaume *Exaudiat.*

La reine, subjuguée, s'agenouilla et unit sa voix à celle du Franciscain.

« Oui, oui, disait-elle, je remercie, je loue le Tout-Puissant, qui sauve et protége la France. Mais que mon cœur est infirme et qu'il a de peine à se déprendre de tous les liens qui le garrottent ! Mon père, ajouta-t-elle, il faut vous le confesser, je n'ai pas encore eu le courage d'aller féliciter ma fille sur ses belles espérances.

— Que la créature est infirme, mon Dieu ! dit le vieillard. Quand elle ne se jette pas toute en vous, voilà donc quelles misères elle renferme en elle-même. Cette femme est grande et magnanime, c'est une reine puissante et admirée, elle a dompté des ennemis redoutables, elle a gouverné d'une main ferme un grand royaume, elle est habile, prudente, sage aux yeux des hommes...

— Et son cœur est insensé, ajouta Blanche. Oh ! oui, je suis bien faible et je sens bien toute ma misère ; mais, mon père, prions, abaissons-nous, humilions l'orgueil de mon front dans la poussière, et je deviendrai forte peut-être en celui qui fortifie toutes les faiblesses, et j'irai, j'embrasserai ma fille, et je me réjouirai ; oui, mon père, je me réjouirai des joies qu'elle donne à mon fils. »

Et la reine pria longtemps, et le vieillard aidait sa prière à monter au ciel en y unissant les siennes, rendues puissantes par l'humble abnégation d'une vie toute cachée en Dieu.

Alors Blanche se leva, plongea sa main dans l'eau sainte contenue dans un bénitier d'or auprès de son prie-Dieu, en humecta son front brûlant, et elle s'achemina vers l'appartement de son fils.

C'était à Pontoise. Le vieux manoir était composé de deux corps de logis, placés l'un devant l'autre, assez étroits et réunis par un autre bâtiment plus vaste, contenant toutes les grandes salles de réception. Une galerie à trois étages, soutenus par des colonettes terminées en ogive, servait de communication entre les deux corps de logis quand on voulait éviter les appartements où le public était admis.

A l'étage supérieur se tenait une sentinelle pour veiller aux mouvements du dehors; car la galerie était découverte et la vue s'étendait au loin. L'étage intermédiaire se nommait la galerie de la Reine; personne qu'elle n'y passait; c'était par là qu'elle se rendait à couvert au logis de devant, dont Louis et sa jeune épouse habitaient les deux étages, communiquant ensemble par un escalier en spirale contenu dans une tourelle où aboutissaient les deux étages supérieurs de la galerie. Un escalier desservait l'appartement de la reine, et la galerie du rez-de-chaussée servait à tous les serviteurs. Un large parterre s'étendait entre les deux bâtiments, dont le premier donnait sur de vastes cours, et le second avait ses ouvertures sur de belles prairies.

Ce soir-là, quand la reine Blanche se mit en marche pour aller chez son fils, soit qu'elle voulût dissiper un reste d'émotion, soit qu'elle sentît le besoin de rafraîchir sa tête brûlante par la fraîcheur du soir, au lieu de passer par les grands appartements ou par la galerie ordinaire, elle monta par l'escalier de sa tourelle et s'avança, seule et silencieuse, dans la galerie découverte, par laquelle jamais elle ne passait. La nuit commençait à étendre ses ombres, l'air du soir soufflait dans les créneaux des tours et portait ses brises autour d'elle, l'alouette chantait dans l'air, et le grillon, caché dans les fentes des murs, faisait entendre son cri monotone. Le ciel était pur et doux. Oh! quand nous sortons de nos demeures et que nous nous trouvons tout à coup en présence des cieux étoilés, si grands, si hauts, si vastes, comme nous nous sentons petits et combien nous sommes plus faciles à nous oublier. Sous nos toits, nous paraissons être quelque chose; sous les cieux, en présence des astres sans nombre qui se meuvent dans un espace sans limites, que sommes-nous?

Blanche se promenait lentement sur la haute terrasse et sentait son cœur s'apaiser.

Cependant, après être demeurée quelque temps à suivre les nuages qui passaient sur sa tête, elle s'approcha de l'extrémité de la galerie et se trouva bientôt près d'une sorte de guichet bas qui s'ouvrait sur l'escalier en spirale par lequel on montait chez le roi ou on descendait chez la reine. C'était un de ces degrés en vis dont les marches s'étendent omme les branches d'un éventail, retenues au centre par une colonne autour de laquelle tourne une rampe en saillie qui s'enroule comme un serpent autour d'un arbre; une corniche légère, où des lys et des marguerites étaient sculptés avec une extrême délicatesse, suivait les si-

nuosités de l'escalier, large et d'une construction légère et solide. D'un étage à l'autre il était impossible de se voir ; mais, en se penchant à la rampe, on pouvait se parler et s'entendre ; car les sons retenus dans cette tourelle acquéraient une grande sonorité.

La porte près de laquelle était la reine était placée entre les deux étages. En approchant, elle entendit la douce voix de Marguerite, placée au-dessous, et quoiqu'elle parlât fort bas, Blanche entendit qu'elle disait :

— Dieu savait bien que je ne me serais jamais consolée si la noble race de monseigneur s'était éteinte dans mes flancs stériles. Je n'osais pas me plaindre, mais je priais nuit et jour.

— Dieu sait choisir ses heures et ses moments, répondit Louis placé quelques degrés plus haut que la reine à l'étage supérieur, il parlait aussi d'un ton bas ; mais le son repercuté par les pierres de la tourelle s'entendait très-distinctement. Que le Seigneur soit béni, continua-t-il, nous verrons, comme Jacob, nos enfants croître autour de notre demeure ainsi que de jeunes plans d'oliviers. Chère et bien-aimée Marguerite ! il ne nous manquait plus que cette seule joie, et Dieu nous la donne. Oh ! qu'il est bon pour ceux qui l'aiment.

— Pendant toute cette journée, reprit la jeune femme, j'ai senti le fruit de mes entrailles tressaillir dans mon sein, et j'ai conçu je ne sais quel respect pour moi-même en considérant que je portais une créature de Dieu. Ah ! le voilà qui s'agite encore ; et la voix de la jeune reine s'affaiblit. »

Blanche se sentit pâlir, elle allait parler, mais elle se contint en entendant son fils.

« Marguerite, ne souffres-tu pas ! disait Louis avec inquiétude, ta voix s'éteint.

— Oh ! non, c'est du bonheur..... si tu pouvais me voir..... mon visage est tout trempé de larmes. »

La reine-mère se retira quelque peu pensant que son fils allait descendre, mais il répondit :

« Je voudrais aller vous voir, chère Marguerite, mais je n'ose, c'est l'heure où notre mère vient nous voir, et depuis un temps son visage est si triste ! Je ne veux point qu'elle nous trouve ensemble, mais c'est quelque chose au moins de pouvoir se parler par cette rampe qui porte si bien nos voix.

— Ne craignez rien et venez. Oh ! venez vers moi, j'ai mis moi-

même nos levriers au bout de la galerie de la reine, et leur voix nous avertira; descendez, mon bien-aimé seigneur. Hélas! de toute cette journée, continua la jeune femme d'une voix caressante, je n'ai point aperçu votre cher visage, et je voudrais le contempler à toute heure afin que notre fils vous ressemblât.

— Chère Marguerite!..... mais n'avez-vous rien entendu?

— Non, non, venez, c'est le vent qui soupire, quelquefois sa voix ressemble à un sanglot.

— Paix! Marguerite, je viens d'entendre des pas.

— Ne craignez point, c'est la sentinelle qui passe et repasse sur la terrasse haute où jamais on ne vient que pour la relever. Descendez vers moi, mon doux seigneur, j'ai tant à vous dire.

Oh! quand viendra-t-il ce temps où nous pourrons nous voir sans redouter d'être surpris. Quel mal faisons-nous donc ensemble pour être ainsi forcés de nous cacher?

— Marguerite, tu n'es pas encore mère! quand tu le seras devenue, tu sauras quelle tendresse jalouse on peut avoir pour son enfant.

— Je crois sentir dans mon cœur que j'aimerai sa joie plus que la mienne.

— Oui, Marguerite, mais tu désireras que sa joie vienne de toi. Et puis, tu désireras avant tout, sa grandeur, et notre mère, dans sa sagesse, craint peut-être que trop d'amour énerve mon cœur et lui ôte ses forces, car elle veut que je sois roi avant même que d'être époux, comme elle veut que je sois chrétien avant même que d'être roi.

Marguerite, tu ne sais pas quelle force est cachée au cœur de notre admirable mère. Tu vois quel amour elle me porte.

— Elle vous aime tant, que parfois je désespère de pouvoir vous aimer plus qu'elle.

— Eh bien, Marguerite, cependant un jour elle me disait, dans la sincérité de son âme, j'aimerais mieux, mon fils, vous pleurer mort que de savoir votre âme souillée d'un seul péché mortel.

— Elle a dit cela, dit Marguerite, oh! ce mot est d'une sainte.

— Soyez-en certaine, Marguerite, rien que de grand et de saint ne peut prendre racine dans l'âme de notre mère. Si quelque chose d'humain y veut naître, elle l'arrache aussitôt, dût-elle s'arracher le cœur. Si notre amour lui porte ombrage, elle se punira de sa jalousie, je le sais, et ne laissera subsister que ce qui sera juste.

— Cependant, pourquoi nous séparer?

— Oh ! Marguerite, c'est qu'elle veut avant tout notre bien véritable et celui du royaume. Qui sait, ma bien-aimée, continua Louis, qui sait, sans elle, si je ne me serais pas trop abandonné aux joies des doux loisirs ; sa grande âme tient la mienne en haleine.

— Je sais qu'elle mérite tous nos respects, et si seulement elle voulait m'aimer un peu, je l'aimerais tant d'être votre mère. Mais comme ce vent soupire, on dirait que lui aussi est jaloux de nos entretiens.

— Ce soupir n'est pas celui du vent, dit Louis prêtant l'oreille, il vient d'un cœur oppressé.

— Mes enfants ! murmura Blanche d'une voix attendrie.

— La reine !

— Ma mère ! » dirent ensemble les deux jeunes époux.

Louis descendit les quelques marches tournantes qui le séparaient de sa mère, et Marguerite monta les degrés ; mais elle était toute rougissante.

— Ma mère, qui vous attendait par cette voie ? dit Louis IX aussi un peu interdit. »

Le regard des jeunes gens trahissait beaucoup d'inquiétude, ils semblaient se dire : aurait-elle entendu ?

« Qu'importe le chemin qui amène à ceux qu'on aime, répondit Blanche d'une voix émue, mais douce et tendre. Ma fille ! c'est vous que je viens voir, continua-t-elle. Laissez-moi baiser votre beau front et saluer en vous la mère heureuse des enfants de mon fils. Bénie soyez-vous en vous-même et dans vos descendants. Que la noble lignée de mon fils s'étende à jamais sur notre chère France ! que vos douces vertus s'y mêlent aux vertus plus mâles de ses pères.

Mes enfants, mes enfants ! que Dieu vous bénisse comme mon cœur. »

Et les assemblant tous les deux sur son sein, elle les tint longtemps embrassés, et ses yeux versaient des larmes où se mêlaient la tristesse et le bonheur.

Sans le savoir elle avait obscurci les joies sereines de ses enfants, et pourtant leur affection pour elle ne s'était point altérée. Oh ! si nous savions ce que nous faisons souffrir souvent à ceux que nous aimons, comme nous chercherions à pacifier notre âme.

« Jour heureux ! se dit-elle. »

Et peut-être espéra-t-elle ne plus retomber à l'avenir dans les agitations dont elle avait cru souffrir seule.

Mais les plaies du cœur sont si lentes à guérir. La vie tout entière s'épuise à les cicatriser.

Le lendemain de ce jour les deux reines et le roi étaient réunis dans l'oratoire de la reine Blanche. Une tendre cordialité régnait entre ces trois personnes si bien faites pour s'aimer. Marguerite, assise aux pieds de la reine Blanche, caressait sa belle main et y appuyait ses lèvres purpurines comme celles d'un enfant, et la reine jouant avec les anneaux de sa belle chevelure blonde, lui rendait ses caresses avec une douceur mêlée pourtant d'une teinte de tristesse.

« Chers beaux enfants, dit-elle en les regardant tous deux tour à tour : depuis un temps vous aviez donc bien peur de ma venue.

— Madame ma mère, répondit le roi, nous avions seulement peur de vous affliger.

— Et vous aviez dressé Fidèle et Caprice, vos méchants petits chiens, à japper à ma vue, reprit la reine avec quelque émotion.

— Oh ! non, répondit Marguerite, je ne les aurais pas rendus volontairement si mal appris, mais comme je m'étais aperçue qu'ils aboyaient au moindre bruit, je m'étais avisée de les attacher par leur chaîne d'argent dans la galerie par où madame la reine venait vers nous, afin, ajouta la jeune femme en rougissant, que monseigneur eût le temps de remonter dans son appartement.

— Et ma belle mignonne de s'enfuir dans son oratoire où je la trouvais quelquefois lisant très-attentivement son livre d'Heures à l'envers, et toute palpitante. »

Les deux jeunes gens se regardèrent.

ANNA MARIE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE[1].

(5e ARTICLE.)

XV

Il existait, en 1415, un riche burgrave de Nuremberg, cadet de la maison de Hohenzollern. Il acheta de Sigismond de Luxembourg la seigneurie de Brandebourg et fut le fondateur de la dynastie prussienne.

Son fils Albert, surnommé *l'Achille* par des flatteurs, et *le Renard* par les historiens véridiques, créa la politique prussienne. Ses descendants ont été moins cruels que lui, qui disait : « L'incendie sied à la guerre aussi bien que le *Magnificat* aux vêpres ; » mais ils ont suivi ses conseils : de tendre à la richesse par les biens d'Eglise, à la puissance par la dissimulation, et de se rappeler que l'empire ne devrait être qu'une seule et même chose, spirituellement et matériellement[2]. On retrouve dans ces recommandations la politique adoptée par la maison de Prusse.

Un des petits-fils d'Albert qui avait hérité de son esprit comme de son nom, devînt grand-maître de l'Ordre-Teutonique. Il fit la guerre à la Pologne, *pour venger l'honneur de l'Ordre.* Le roi Sigismond acheta la paix par la cession du duché de Prusse. Albert le garda pour lui, déposa l'habit religieux, se maria, fit triompher la Réforme et détruisit les monastères dans sa province. Telle est l'origine de la monarchie prussienne.

Un autre petit-fils d'Albert-le-Renard, Joachim II, qui lui avait suc-

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVII, page 93.
[2] Souvenirs du chevalier d'Eyb, confident d'Albert.

cédé dans la seigneurie de Brandebourg, « acquit par la communion sous les deux espèces, les évêchés de Brandebonrg, de Havelberg et de Lebus, qu'il joignit à sa principauté [1]. » Comme l'empereur était le plus fort, au commencement des guerres de religion, il suivit la bannière impériale et ne prit aucune part à la ligue de Smalkalde. Des mariages avantageux et des successions augmentèrent peu à peu le patrimoine de ses successeurs. Les margraves de Brandebourg commencèrent à être influents en 1618, après l'héritage du duché de Prusse. Ils furent les instigateurs de l'Union de Hall; mais ils changèrent de parti, selon les chances des batailles, pendant la guerre de Trente-Ans, de même qu'ils avaient changé de religion par intérêt [2]. Ils furent si heureux dans leurs volte-faces que le Grand-Électeur obtint à la paix de Westphalie les évêchés de Magdebourg, de Halberstadt, de Minden et de Camin. Un procès qu'il gagna plus qu'à demi contre les Neubourg, et l'asile qu'il offrit aux protestants français augmentèrent encore l'étendue et la population de son électorat.

Son fils, Frédéric Ier, voyant les revers de Louis XIV dans les affaires de la succession espagnole, demeura l'allié de la maison d'Autriche, et il eut l'adresse d'en obtenir le titre de roi [3]. Dès ce moment l'orgueil prussien visa presque ouvertement à la couronne impériale. Ainsi, en 1708, Oelven, dans sa revue mensuelle, disait au prince de Prusse : « Tu seras empereur d'Allemagne! *Eris cœsar, und zwar ein teutscher Kayser.* » — Devenu roi, sous le nom de Frédéric-Guillaume Ier, ce prince parvint à léguer à son successeur, le grand Frédéric, 72,000 hommes d'excellentes troupes, 2,500,000 sujets et un trésor bien garni. Tel fut le noyau avec lequel les derniers rois de Prusse ont créé en un siècle une monarchie de 16 millions d'âmes, maîtresse de 500,000 soldats.

On sait comment ces acquisitions ont été faites sur les catholiques et les voisins allemands. Nous ne raconterons pas les débuts de Frédéric II, l'envahissement de la Silésie au mépris de conventions sacrées, la perfidie avec laquelle il se joua, dans cette circonstance, et de la France et

[1] Expressions de Frédéric II.

[2] Jean Sigismond de Brandebourg passa du luthérianisme au calvinisme, en 1614, pour se rendre agréable au peuple de Clèves et aux Hollandais.

[3] « Mon fils, dit Frédéric Ier à son héritier, je vous ai acquis un titre; montrez-vous en digne. J'ai posé le fondement de votre grandeur, c'est à vous d'accomplir l'œuvre. »

de l'Autriche [1]. Nous rappellerons simplement le meurtre de la Pologne, qu'il complota et accomplit avec Kaunitz et Catherine II. Mais nous dirons un mot de ses efforts et de ceux de ses héritiers pour s'emparer de l'empire germanique.

Encouragé par le rapt de la Pologne et de la Silésie, Frédéric poursuivit ce vaste dessein et par la force et par l'intrigue.

La seconde guerre silésienne eut déjà pour objet la poursuite de la couronne impériale. La Prusse échoua; François de Lorraine fut élu. Une fois engagée, la lutte continua, souvent sur les champs de bataille, sur le terrain diplomatique toujours. L'Autriche essaya de se venger, mais sans résultat, par la guerre de Sept-Ans. Après la mort de Maximilien-Joseph de Bavière, en 1767, les Autrichiens entraient en possession de presque tous ses Etats, du consentement de son héritier, Charles-Théodore : Frédéric saisit cette occasion pour ameuter le Nord de l'Allemagne contre l'Autriche. « Il habitua dès-lors tous les jaloux, tous les mécontents, tous les indisciplinés de l'Empire, à considérer la Prusse comme leur tutrice-née. » La plupart des électeurs se liguèrent avec lui pour maintenir le séparatisme de la Bavière. Les hostilités avaient commencé, lorsque la France intervint, en se faisant appuyer de la Russie; cette double médiation armée imposa la paix de Teschen à l'Autriche, à laquelle on accorda seulement un petit cercle bavarois. En 1785, l'électeur de Bavière accepta, en échange de ses Etats, les Pays-Bas autrichiens. Cette transaction, si elle se fût accomplie, eût été des plus utiles aux Allemands; car il leur fût devenu moins difficile de résister aux Russes, de conquérir le Bas-Danube, de dominer les Slaves méridionaux et les Magyars ; mais Frédéric fit briser ce traité par la coalition des électeurs [2], qui formèrent une ligue des moyens et des petits Etats, sous la présidence de la Prusse.

Le roi-philosophe avait commencé dès 1784 à parler de ce plan. L'Union ne devait pas seulement embrasser le Nord allemand, mais tous les états germaniques en dehors des domaines patrimoniaux de la maison

[1] Il profita de l'attaque simultanée de la France et de la Bavière contre Marie-Thérèse pour s'emparer de la Silésie, quoique son père eût signé la Pragmatique-sanction de Charles VI. « La nécessité de faire de la Prusse un vrai royaume, quelques prétentions de ma famille sur la Silésie, mon épargne bien remplie et la vivacité naturelle de mon caractère; telles étaient mes raisons de faire la guerre à Marie-Thérèse, » écrivit-il à Voltaire.

[2] C'est alors que le collége germanique empêcha Joseph II d'ériger le Wurtemberg en électorat.

impériale. L'intention apparente de Frédéric, c'était la protection de la constitution germanique ; car les révolutionnaires couronnés, non moins hypocrites que les démagogues, se retranchent habituellement derrière la constitution, quand ils prétendent à l'absolutisme. Le but réel de la ligue, c'était de rendre la Prusse souveraine de toute la Germanie.

La Saxe et l'Angleterre (celle-ci pour le Hanovre) signèrent les premières l'Union, à Berlin, le 23 juillet 1785. A cette nouvelle, l'Empereur protesta contre la ligue, et offrit de se mettre lui-même à la tête d'une association constitutionnelle. On n'eut égard ni à ses offres ni à ses menaces. La plupart des électeurs accédèrent à l'Union ; ils ne se montrèrent même pas apaisés par la renonciation de l'Autriche à la possession de la Bavière.

Par le moyen de l'Union, Frédéric avait acquis la prépondérance en Allemagne : cela ne lui suffit pas. Voulant ou saisir ou détruire la dignité impériale, il tâcha de conclure avec ses alliés des conventions militaires qui eussent permis à la Prusse d'incorporer leurs soldats dans ses armées et d'occuper leurs Etats. Des négociations furent entamées à ce sujet avec les princes de Brunswick et de Hesse-Cassel ; mais, commençant à ouvrir les yeux, ils montrèrent peu d'empressement à céder aux demandes de Frédéric. Le roi-philosophe mourut en 1786, sans avoir pu réaliser ses principaux desseins. Son successeur laissa le ministère Hertzberg suivre les vœux de Frédéric, tâcher de se servir de l'Union pour augmenter la Prusse, et de se coaliser contre l'Autriche avec l'Angleterre, la Hollande et la Suède ; mais ces projets durent être abandonnés en 1790.

L'année précédente, les Liégeois s'étant révoltés contre leur évêque, ce prince recourut à la juridiction impériale et à la Prusse. Une armée prussienne entra dans le pays de Liége; mais Hertzberg enjoignit aux commandants de ne point se prononcer tout à fait contre les rebelles, afin de ne pas décourager les Pays-Bas soulevés contre l'Autriche [1]. Lorsque ses troupes eurent pris possession de Liége, le même ministre ne permit pas à l'évêque d'y rentrer; en même temps il conclut avec la Porte (le 30 janvier 1790) une convention par laquelle il promit de faire la guerre à l'Autriche, que les troubles de Hongrie et la révolution du Brabant avaient très-affaiblie. — Les électeurs virent alors clairement que la Prusse voulait détruire la monarchie autrichienne pour

[1] C.-A. Mentzel, *Histoire d'Allemagne.*

s'emparer de l'empire; ils se remirent sous la tutelle de la maison de Lorraine et permirent à ses troupes de traverser l'Allemagne, en 1791, pour se rendre dans les Pays-Bas.

La révolution française rapprocha forcément les deux grandes puissances germaniques; mais leur accord ne fut jamais sincère, car la Prusse songeait principalement à s'agrandir; elle craignait l'Autriche presque autant que les révolutionnaires. De là vint la mollesse des alliés et l'incohérence de leurs efforts. Lorsque la cour de Berlin eut reconnu qu'il n'était pas facile de démembrer la France, et que les pays germaniques étaient à l'abri des idées républicaines, elle fit des avances aux Français. Dès les premiers jours de 1795, le prince royal de Prusse dit à Massenbach : « Cette guerre est contre nos intérêts; nous avons d'autres ennemis que la France [1]. »

Quelques mois après la Prusse sacrifia, par la paix de Bâle, la cause monarchique et l'intégrité de l'Allemagne. Elle céda aux Français la rive gauche du Rhin, à condition qu'ils l'aidassent à s'arrondir aux dépens des voisins sur l'autre rive du fleuve, et qu'ils accordassent au prince d'Orange les évêchés de Wurtzbourg et de Bamberg, réversibles à la couronne prussienne. L'historien de ces négociations, Massenbach, avoue que le but de la Prusse était d'étendre son empire au sud de l'Allemagne, après l'avoir solidement établi dans le nord.

Grâce à la défection de la Prusse, l'Autriche fut vaincue après dix ans de résistance. Napoléon récompensa largement les Hohenzollern. Il leur donna trois évêchés, quatre abbayes, plusieurs autres principautés et villes libres, sur la rive droite du Rhin; en totalité, le sextuple du terrain que la Prusse avait abandonné sur la rive gauche. En rendant compte de cet arrangement à la tribune, le 3 fructidor an X, le ministre des affaires étrangères dit : « La Prusse continuera à former dans le système germanique la base essentielle d'un contrepoids nécessaire. » La Russie applaudit à cette pensée hostile à la grandeur des Allemands et de l'Autriche, et elle ratifia la nouvelle spoliation de l'Eglise catholique.

D'autres promesses de la France décidèrent la Prusse à rester neutre durant la guerre de 1805. Mais Napoléon osa violer le territoire prussien, en faisant passer une armée par la principauté d'Anspach. Frédéric-Guillaume III, cédant à un mouvement d'irritation, promit au Tzar,

[1] *Memorandum d'un homme d'Etat prussien,* par Massenbach. 1800.

le 3 novembre, d'attaquer les Français le 15 décembre. Sur ces entrefaites la bataille d'Austerlitz eut lieu ; la Prusse, changeant de système, signa un nouveau traité d'alliance avec Napoléon le 15 décembre même. L'Autriche fut obligée d'accepter la paix de Presbourg. Pour récompense de sa trahison, la Prusse reçut le Hanovre en échange des pays de Berg et de Neufchâtel.

Napoléon avait eu connaissance de la convention du 3 novembre ; il savait que les Prussiens eussent achevé de l'écraser s'il avait été battu à Austerlitz, et il résolut de se venger. Mais il dissimula d'abord, car il désirait amener la Prusse à signer l'acte de la confédération rhénane, qui arrachait seize principautés à l'Allemagne et les mettait sous la domination de la France. Pour obtenir la signature de la Prusse, Talleyrand écrivit, le 22 juillet 1806, au ministre Haugwitz, que Napoléon permettrait à Frédéric-Guillaume de prendre le titre d'empereur, et de réunir le reste de l'Allemagne en une seule confédération, à moins qu'il n'aimât mieux se contenter de l'empire du nord allemand. Le roi approuva la confédération rhénane et fut modeste ; il opta pour la seconde des propositions de Talleyrand. Dès le 30 juillet il entra en pourparlers avec les électeurs de Saxe et de Hesse, qui n'osèrent d'abord résister à ses desseins. Le 21 août la formation d'un empire du nord fut arrêtée entre les trois princes [1]. Il devait être divisé en trois cercles : de Brandebourg, de Saxe et de Hesse ; on y devait englober de gré ou de force tous les petits Etats situés dans ses limites, et on s'emparait de tous les ports allemands sur la Baltique ; les électeurs de Saxe et de Hesse eussent reçu le titre de rois. Trop faibles pour se défendre, plusieurs petits princes acquiescèrent à ce remaniement de l'Allemagne.

Napoléon n'entendait pas créer sur ses frontières une puissance si redoutable ; aussi l'électeur de Saxe, mieux informé, déclara-t-il soudain qu'il n'accéderait pas au projet de la Prusse, à moins qu'elle n'obtînt l'adhésion de l'Autriche et de la Russie.

Frédéric-Guillaume refusa naturellement de se soumettre à cette fin de non-recevoir : il continua de demander la dignité impériale héréditaire, la présidence des États confédérés, la médiatisation de diverses principautés à son profit, la suppression de la chevalerie de l'Empire, etc. Toutes ces prétentions furent repoussées par les princes allemands ; on vit arriver alors précisément les mêmes déceptions qui ont récemment puni la Prusse

[1] Cette aggrégation devait se nommer : Confédération impériale de l'Allemagne septentrionale.

de la même intrigante ambition ; les princes se retirèrent, les uns après les autres, de l'Union à demi-créée, et les Prussiens demeurèrent presque isolés.

Il se retournèrent, fort mécontents, vers Napoléon, et réclamèrent de lui pour consolation les Villes Hanséatiques. Mais celui-ci ne les craignait plus : il déclara nettement qu'il ne leur accorderait pas cet important littoral. Il leur défendit même de se mêler des affaires de l'Allemagne ; puis, se faisant un mérite de son refus vis-à-vis de l'Angleterre, il offrit à cette puissance de lui restituer le Hanovre, si elle voulait signer la paix.

La Prusse, furieuse d'avoir été jouée et méprisée, chercha la vengeance dans une coalition avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Le ministre Haugwitz, en commençant ces négociations, osa protester que la Prusse n'avait jamais songé sérieusement à l'empire, même à l'empire du Nord allemand. Ses avances furent froidement reçues à Vienne. La Russie, au contraire, s'empressa de signer (le 26 avril 1807) le traité de Bartenstein, où l'on stipulait que le protectorat de l'Allemagne serait également partagé entre la Prusse et l'Autriche. Cette dernière puissance ne voulut pas renoncer à ses droits de prééminence ; Haugwitz lui offrit en vain de partager l'Allemagne en deux confédérations. Alors, donnant par le fait un démenti formel à ses protestations précédentes, la Prusse déclara la guerre, dans le but manifeste de conquérir le Nord allemand. Pour obtenir l'appui des Anglais, elle s'engagea, par la convention de Memel, à leur restituer le Hanovre. Sa complète défaite à Iena châtia son orgueil et diminua sa puissance. A la paix de Tilsitt, la Hesse devint le royaume de Westphalie ; la Saxe entra dans la confédération du Rhin ; la Prusse perdit la moitié de son territoire ; son alliée de la veille, la Russie, lui enleva ses provinces polonaises.

Il ne restait plus à la cour de Berlin qu'un moyen de se venger : l'agitation libérale, ou plutôt démagogique, contre l'autocratie napoléonienne. Frédéric-Guillaume recourut témérairement à ce moyen. Il devint un des fauteurs de l'esprit démocratique, que les agents anglais fomentaient de leur côté sur le continent. Sous l'impulsion du célèbre Stein, beaucoup d'écrits parurent, qui représentaient la Prusse comme la lumière et le cœur de la future Allemagne « une et constitutionnelle. » Berlin devint le centre de redoutables sociétés secrètes, qui préparèrent l'élan de 1813.

Après la victoire des alliés, l'Autriche, toujours modérée, refusa la couronne de l'empire germanique, pour ne pas blesser la Prusse, mais

à condition que la cour de Berlin contribuât à dompter le parti unitaire-démocratique. La monarchie prussienne reçut une étendue considérable ; toutefois, craignant l'ambition des Hohenzollern, le congrès de Vienne eut soin de diviser leur royaume en deux parties éloignées et hétérogènes.

Le premier soin de la cour de Berlin fut alors de poursuivre le parti démocratique : au bout de quelques années, il parut éteint. Très-fier de sa victoire apparente, le gouvernement chercha ensuite la voie à de futures conquêtes, dans la centralisation administrative et l'augmentation de l'armée. Il enleva les gymnases catholiques aux ordres religieux, pour y placer des professeurs hégéliens ; il opéra un vaste remaniement des biens fonciers, au profit du fisc, des experts et des grands propriétaires, ce qui ôta au peuple la croyance à l'inviolabilité de la propriété ; il compléta cette organisation rationaliste, si admirée de nos prétendus libéraux : bel œuf, en effet, sans aspérités, sans taches superficielles ; bel œuf que la nation prussienne a complaisamment couvé ; bel œuf dont le germe est le socialisme, dans toute sa perfection de brutalité.

Lorsqu'elle se crut admirablement consolidée par ses institutions, la Prusse reprit son ancien système de politique extérieure. Elle organisa (de 1828 à 1834) le Zollverein : première attaque au pacte fédéral de 1815 ; premier pas à une nouvelle union des petits États contre l'Autriche, et, par suite, à des conventions militaires destinées à livrer ces États aux Prussiens. Elle s'abandonna plus tard au courant constitutionnel. En vertu de son rôle de flambeau, ses professeurs et ses juifs lettrés travaillèrent à conquérir l'Allemagne au prussianisme. A l'instant de la révolution de Février, le gouvernement prussien croyait toucher à son but : il se voyait déjà, la couronne impériale au front, le drapeau tricolore à la main, régnant des Alpes à la Baltique et donnant à l'Allemagne une constitution-modèle. Soudain se leva contre lui une rivale terrible, la multitude. Réduit à défendre son existence, il a vu s'éloigner le mirage dont son orgueil était enivré. La Baltique demeure au pavillon russe, sous lequel le pavillon scandinave s'est encore plus incliné. Les Alpes et les bords du Rhin sont peuplés de légions révolutionnaires. L'Autriche, abandonnée par l'Allemagne, dont elle est pourtant le bouclier, a subi le séjour des Russes en Hongrie. Le socialisme a grandi subitement, avec sa face d'ogre aveugle, à laquelle les enfants du siècle seront forcés de s'accoutumer, s'ils continuent à s'enfermer dans sa caverne. — N'importe ! la Prusse poursuit sa vieille politique ambitieuse.

Ses demi-guerres, ses demi-traités, ses demi-constitutions, ses demi-ligues, tous ses actes importants, en un mot, prouvent qu'elle ne renonce pas à la future conquête de l'Empire. Elle est forcée actuellement par la puissance de l'Autriche et par les complots socialistes d'ajourner ses prétentions ambitieuses; mais nous n'espérons pas qu'elle les ait abandonnées : le langage hautain du roi et du prince de Prusse nous confirment dans cette opinion. Nous doutons d'ailleurs que la politique séculaire des Hohenzollern puisse être transformée au point de devenir conservatrice et modeste ; car il semble que cette fière maison ait pris pour devise : l'Empire ou la mort.

Dans l'alternative, c'est la mort que nous serions tenté de lui prédire, avec un célèbre homme d'Etat [1]; oui, la mort, pour elle et pour toute l'Allemagne, si l'Autriche et la France ne s'alliaient point pour secourir la race germanique.

XVI

Quelle résistance, en effet, la Prusse pourrait-elle opposer aux révolutionnaires, si elle ne changeait pas de système? Presque aucune. Elle semble, au contraire, destinée à les préserver de coups de tête semblables aux insurrections de 1848 ; à conduire doucement et légalement les socialistes au pouvoir, par les universités, les parlements et les temples. Telle est l'opinion de deux autorités fort compétentes : — Mœrdes, l'ex-ministre de la révolution badoise, qui a laissé pour adieux à ses amis le conseil de marcher à la république en suivant la politique prussienne [2] ; — Huber, l'éloquent ennemi des anarchistes allemands, qui dit aux prétendus conservateurs prussiens : « C'est vous qui avez fait tout le mal; car vous n'avez pas assez de cœur et d'intelligence pour être sages. C'est vous qui avez poussé le Roi dans la voie de la révolution; c'est vous qui l'avez forcé de prêter serment à la constitution avant qu'elle ait été éprouvée, et qui avez ainsi compromis, ou la conscience du Roi, ou le salut de l'Etat. Incapables de bien diriger des affaires simplement politiques, vous êtes bien plus incapables encore de résoudre la question sociale, dont la solution serait une vaste colonisation et la mission à l'intérieur, par l'association de toutes les forces saines [3]. »

Et la Russie? Est-il possible à la Prusse de lui résister sérieusement?

[1] Voir *l'Univers* du 13 septembre 1849. — [2] Mémoires publiés en 1849.
[3] Berlin-Erfurt-Paris, brochure; 1850.

— Cela n'est pas présumable; car la Russie est encore plus redoutable aux Allemands que ne l'était l'empire napoléonien. Le slavisme pénètre au cœur de la Prusse par la Posnanie, et les arrière-petits-fils du Napoléon russe, solidement assis sur leur puissant trône, touchent pour ainsi dire à Berlin et aux bouches de la Vistule; ils peuvent, comme il leur plaît, ou s'emparer de l'alliance prussienne, en promettant à la cour de Berlin l'empire du Nord allemand, ou maîtriser la Prusse par la crainte. Celle-ci tremble déjà qu'il ne convienne aux Russes de faire son avant-garde panslaviste de la Pologne, reconstituée temporairement sous un grand-duc.

Humiliée par leur position subordonnée vis-à-vis de la Russie, la vanité invétérée des Prussiens cherche sa revanche, en empêchant la restauration de l'empire germanique sous le gouvernement de la maison de Lorraine. L'Allemagne restera donc probablement livrée à un déplorable dualisme, à moins que la France ne s'unisse aux catholiques de ce pays, pour y rétablir un pouvoir conservateur.

Si la France adoptait cette conduite conservatrice, elle ne marcherait peut-être pas longtemps d'accord avec la Prusse; car si l'on reconnaît chez Frédéric-Guillaume IV beaucoup de qualités estimables, un sincère dévouement à son pays, les fluctuations de sa politique prussienne, depuis 1848, on montré que l'on ne peut entièrement compter sur ce prince pour la défense de l'ordre en Allemagne. Ecoutons à ce sujet les dures vérités qu'un publiciste courageux a dites à son gouvernement et à son pays.

« En maintenant nos prétentions à l'hégémonie, nous devons avoir pensé : ou que l'Autriche céderait volontairement sa suprématie, ce qui serait un suicide; ou qu'elle serait contrainte de souscrire à nos projets. Telle a été la pensée des impérialistes prussiens à Francfort et aussi du cabinet de Prusse. La ruine de l'Autriche était alors un article de foi chez tous les hommes soi-disant éclairés et civilisés dans le nord de l'Allemagne.

« *L'Union*, basée sur cette présomption, posait à faux, par conséquent elle ne pouvait durer; bientôt elle ne fut plus qu'un fantôme, et pour cette ombre nous nous étions brouillés avec nos voisins de droite et de gauche. Les petits Etats qui cherchaient en nous un appui contre la démagogie, revenus de leur effroi, se sont tournés vers l'Autriche, quand ils ont vu ses forces disponibles après la défaite des Magyars. *L'Union* avait toujours été odieuse aux gouvernements; les peuples l'envisa-

geaient avec indifférence, sinon avec mépris. Ainsi fourvoyés dans un faux système, nous heurtant de tous côtés, reculant et repoussés, nous sommes enfin arrivés à la conviction lumineuse que notre politique était impraticable.

« Alors notre conduite était sans doute clairement tracée : nous allions renoncer à cette politique et à toutes ses prétentions, et cela sur le champ, afin de sortir au plus vite de tous nos embarras. — Mais, non! *l'honneur de la Prusse* ne souffre point une telle décision. Nous courons en pélerinage à Varsovie, nous nous y faisons frotter rudement, et voici soudain que l'honneur de la Prusse devient immarcessible... C'était donc l'honneur prussien qui nous empêchait de nous incliner devant le bon droit et le bon sens. Le voilà, cet honneur, qui s'est attribué la mission de l'unité germanique, le voilà courant à Varsovie pour accomplir l'acte considéré comme le plus honteux chez tous les peuples, pour soumettre à un tribunal étranger les affaires nationales. Si nous voulons vraiment abandonner la fantasmagorie de l'Union et nos prétentions insoutenables, que n'allons-nous directement à Vienne, que ne disons-nous là simplement : « Tenez, voilà toute la niaiserie et la diète par dessus le marché, faites-en ce qu'il vous plaira! »

« Il vaut la peine de nous remettre devant les yeux toutes les contradictions de notre politique depuis 1848.

« 1° Nous avons commencé par nous fondre dans l'Allemagne, en ce que nous avons accepté les tendances de Francfort; — et lorsque ces tendances ont amené leur résultat naturel, nous l'avons rejeté.

« 2° Nous l'avons rejeté en alléguant que les Etats secondaires ne devaient pas paraître soumis au parlement de Francfort; — et, tout de suite après, nous leur avons proposé le parti beaucoup plus dur de se soumettre à la Prusse.

« 3° Nous avons déclaré que l'initiative exclusive du parlement central était un acte révolutionnaire ; et, aussitôt après, le cabinet a cherché, d'une façon plus exclusive, à fonder une constitution allemande.

« 4° Nous avons proclamé cette constitution; — et nous ne l'avons pas exécutée.

« 5° Nous avons voulu maintenir l'Union ; — et nous avons reconnu pour légitime la constitution fédérative de 1815, qui s'oppose à l'Union.

« 6° Après avoir reconnu cette loi de la confédération ; — nous lui avons refusé l'organe nécessaire.

« 7° Acculés dans une situation insoutenable, nous n'avons pas voulu la quitter, à cause de l'honneur prussien ; — et, au nom de ce même honneur, nous avons demandé aux autres Etats de se déshonorer.

« 8° Et, au nom de ce même honneur, nous avons commis l'action déshonorante de soumettre les intérêts nationaux à un arbitre étranger.

« 9° Nous avons enfin arrêté un tarif commercial d'après un système ; — et nous avons repoussé les propositions de l'Autriche qui, d'après le même système, offraient des avantages bien plus considérables [1]. »

A toutes ces inconséquences de la politique de la Prusse nous pourrions ajouter et les contrastes de sa conduite vis-à-vis de la Hesse et du Schleswig-Holstein, où elle a d'abord encouragé, puis réprimé la révolution, et les contradictions de plusieurs des conventions conclues à Dresde avec les doctrines précédemment adoptées à Berlin.

Malgré ses erreurs, ses défauts et ses faiblesses, la Prusse n'est pas une puissance à dédaigner : nous l'avouons. Une foule de gens la regardent encore comme un nouveau soleil, seul capable de dissiper les ténèbres de l'absolutisme et de la superstition ; et il n'est pas absolument impossible qu'elle n'arrive un jour à la domination de l'Allemagne. — Si la Prusse était maîtresse de toute l'Allemagne, deviendrait-elle conservatrice et libérale ? Saurait-elle gouverner l'Empire et le défendre ? Possède-t-elle encore des conditions de vie et d'avenir ?

Nous pourrions répondre négativement à ces questions par la voix des catholiques prussiens, qui sont presque tous partisans enthousiastes de *la grande Allemagne*, c'est-à-dire des droits traditionnels de la maison de Lorraine : mais nous aimons mieux employer l'organe d'un homme d'Etat prussien, de religion protestante [2]. Beaucoup de ses concitoyens se rapprochent comme lui de la vérité. Il rend hommage avec eux à la belle organisation de l'Eglise catholique. Il convient avec douleur que beaucoup de prétendus-réformés ne se cachent plus la misère du protestantisme « et n'espèrent plus pour cette religion un avenir qu'elle n'a point la force d'assurer. » Les expériences politiques des deux dernières années ont, dit-il, notablement contribué à leur ouvrir les yeux. Il se fait des conversions nombreuses ; elles se multiplieront probablement. L'auteur craint qu'elles ne soient trop précipitées, par le désespoir des protestants en leur religion.

[1] *Unsere Politik.* Berlin, 1850.
[2] Lettre publiée par les *Historisch-politische Blætter*, excellente revue que dirige à Munich M. Guido Gœrres.

Les catholiques, poursuit-il, qui conseillent à la Prusse une politique modeste, agissent dans son intérêt. Ils reconnaissent les vraies conditions de son existence et de son bien. Il n'en est pas ainsi de la plupart des Prussiens pur sang. Les maximes fausses, impolitiques et antichrétiennes, ont pris une immense prépondérance en Prusse. En examinant l'état de ce pays, l'auteur craint que l'on ne se demande s'il y reste assez de bien pour que l'on doive désirer la continuation de son existence.

« Peu d'hommes, dit-il, ont nourri pour la Prusse un amour plus long et plus passionné que le mien ; peu d'hommes ont eu pour elle d'aussi vastes espérances. Je me suis obstinément défendu avant d'abandonner mon espoir, avant de m'avouer qu'il n'y a point lieu d'attendre de la Prusse la liberté allemande, et que, *si la vie de l'Allemagne peut renaître, ce ne sera point par la Prusse, mais malgré la Prusse.*

« Depuis quarante ans, plusieurs des hommes les meilleurs et les plus éclairés de l'Allemagne ont partagé mes anciennes opinions ; ils ont dépensé leurs forces en vue d'un but faux et irréalisable. Cette conception erronée de la future destinée de la Prusse, a causé beaucoup de mal et de trouble en Allemagne : c'est elle, déjà, qui empêcha, au congrès de Vienne, un plus sage règlement des affaires germaniques. Comment a pu naître la croyance que le droit allemand devait être défendu et restauré par ce même état qui, dans toutes les phases historiques de sa création, s'est trouvé en contradiction absolue avec le droit et la liberté de l'Allemagne ? — Cette malheureuse croyance est le fruit du génie d'un grand homme fourvoyé. C'est le baron de Stein qui a entraîné les contemporains dans cette fausse voie. Il se consacra au service prussien, dans le but unique de rétablir l'empire allemand, et de le régénérer dans sa puissance et sa liberté d'autrefois, par le moyen de la Prusse. Ce fut lui qui tâcha de transplanter sur le stérile sol prussien les institutions de la vieille liberté germanique, les communes libres, le régime des Etats représentatifs. Il a échoué, en voulant, comme Pygmalion, souffler l'âme et la vie à une simple machine. Mais il mit au service de cette erreur capitale un esprit si puissant et des idées secondaires si justes, que les hommes les plus influents par l'intelligence s'unirent à lui pour travailler vers le même but. De cette façon, naquit en Prusse une vie factice, qui pouvait être facilement prise pour le début d'une vie réelle.

« Les guerres de 1814 et de 1815 entretinrent cette illusion... Quand ensuite le vieux buralisme arbitraire, illégal et sans conscience,

redevint tout-à-fait dominant, les disciples de Stein l'attribuèrent d'abord à la faute de quelques membres du gouvernement. Stein finit par se résigner : dans ses dernières années, il tourna son âme vers une patrie plus élevée. Ses disciples les plus fidèles et les plus distingués, tels que Niebuhr, moururent de chagrin. D'autres servirent le buralisme arbitraire ; d'autres encore tombèrent dans le scepticisme le plus abject. Nul de cette école ne s'avoua l'erreur du maître ; nul ne reconnut que les fondements de son système, — c'est-à-dire les corporations libres, l'administration élective de la commune, du cercle et de la province, les états-généraux, — ne s'adaptaient nullement à l'essence du prussianisme. La constitution communale, si vantée, n'a même pu engendrer un esprit municipal dans les villes, parce que le Prussien, par caractère, ne s'attache qu'à l'intérêt privé ; il ne possède ni l'aptitude, ni le désir de se vouer aux intérêts de la cité.

« Depuis le Grand-Électeur et à son exemple, tous les souverains prussiens, surtout Frédéric II, ont travaillé à centraliser l'administration et à détruire les éléments libres des corporations et des Etats. En compensation, la Prusse a reçu un corps de fonctionnaires bien discipliné et bien contrôlé, une administration prompte et un esprit national militaire. En temps de mollesse léthargique et d'anarchie, il suffit d'une pensée énergique et d'un homme de talent, pour transformer l'Etat en un mécanisme, et pour amener les citoyens au volontaire échange d'un droit antique, dont ils ne savent plus user, avec un despotisme vigoureux et centralisateur. Mais, sous ce dernier régime, toute haute idée morale de l'Etat est abandonnée ; il faut renoncer à tout développement moral ultérieur. D'une part, on ne peut plus ressusciter l'ancien organisme libéral, anéanti depuis un siècle. D'autre côté, la centralisation administrative n'a point d'avenir. Tant qu'un habile mécanicien veille au mouvement de ses rouages, tout demeure en ordre ; mais, sous une main moins habile, tout se dérange ; les roues s'usent, les ressorts se détendent, les engrenages ne s'endentent plus ; la machine s'arrête, et personne ne peut plus la régler.

« Tel est l'état actuel de la Prusse. Depuis que j'ai acquis cette triste connaissance, les écailles me sont tombées des yeux : j'ai vu que mes efforts politiques partaient tous d'un faux principe. Je respire enfin à l'aise ; car la vérité la plus douloureuse se supporte bien plus facilement qu'une illusion... qui nous entraîne à des espérances, à des tentatives toujours déçues... La vérité ne rend jamais malheureux : avec quelque

poids qu'elle nous frappe et nous ébranle, elle nous remet aussitôt dans notre assiette normale ; mais l'erreur; qui nous aveugle, contre la volonté de Dieu et l'ordre de Dieu, c'est dans notre cœur un aiguillon empoisonné, qui détermine inévitablement la putréfaction de l'être moral quand on ne l'arrache pas. »

XVII

Après un témoignage si loyal, si courageux, si compétent, nous croyons inutile de produire d'autres documents à l'appui de nos opinions sur la Prusse, et nous les résumons ainsi, d'accord avec les catholiques d'Allemagne et de Lorraine :

Entre l'empire moscovite et la France, l'Allemagne doit être l'avant-garde de la vraie foi et de la vraie liberté. Par malheur, elle est divisée, demi-paralysée. Il reste dans ce pays deux centres, autour desquels il semble encore possible de grouper des forces pour la résistance sociale : la Prusse et l'Autriche. Mais la Prusse est infiniment moins puissante qu'on ne le croit généralement. La sève de ce pays a été desséchée par les hérésies; il est incapable d'un grand rôle, dans la guerre future pour la religion et la liberté de l'Occident. Sa politique a détruit l'unité germanique, les institutions libérales des Allemands ; on ne peut espérer qu'elle répare les malheurs qu'elle a causés ; il est, au contraire, à craindre qu'elle n'expose l'Allemagne à être mise en pièces par ses redoutables voisins ou par le socialisme. Les hommes prévoyants, qui veulent assurer l'avenir de l'Allemagne et de la France, doivent donc diriger leurs sympathies du côté de l'Autriche. C'est aux fils de Rodolphe de Habsbourg et de Ferdinand II, c'est aux neveux de François de Guise et de Charles V de Lorraine, qu'il appartient de défendre le plus efficacement encore la civilisation chrétienne, contre les sectaires qui menacent de l'anéantir.

G. DE LA TOUR.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 8 mars 1851.

Nous avons reproduit la lettre de M. le comte de Chambord ; l'impression qu'elle a causée n'a fait que s'accroître depuis notre dernière Revue. On a pu passer cette lettre sous silence, mais personne de ceux qui se respectent n'a pris sur soi de l'attaquer ; elle défie la malveillance ; elle s'empare de l'âme du lecteur par un attrait irrésistible ; on y sent le langage du plus honnête homme, sûr de ses droits comme de son caractère, n'ayant aucune prétention à rétablir ce qui est tombé pour toujours, déterminé à relever ce qui ne peut rester à terre sans que la société achève de s'écrouler. En un mot, la lettre est invulnérable.

Quel en sera donc l'effet sur les cœurs endurcis, sur les amours-propres incorrigibles? Nous avons assisté à un spectacle aussi triste qu'instructif. La fameuse proposition Creton, remise à trois mois, revenait à son échéance ; en en provoquant l'adoption, quelques personnes se sont imaginé qu'on détruirait l'effet de la lettre du comte de Chambord. On n'osait l'attaquer de front ; mais il semblait possible de s'en débarrasser par la ruse. La gauche, toujours à l'affût de ce qui peut augmenter le morcellement de la majorité, s'est offerte immédiatement en auxiliaire à la nouvelle intrigue, et le poids de quelques voix a maintenu à l'ordre du jour le dissolvant préparé par l'imprudence et la rancune.

Pour comprendre la sévérité de notre langage, il faut bien connaître l'esprit de la proposition faite par l'honorable M. Creton. Sous prétexte de rouvrir les portes de la France à toutes les infortunes royales, on voudrait leur faire une position dont les princes de la maison d'Orléans pourraient seuls profiter. Le chef de la branche aînée a une grandeur héréditaire et un sentiment de ses droits qui l'empêchent d'accepter un passeport des mains de la République,

même quand elle est au pouvoir de ceux qui regrettent la monarchie. C'est ce que M. Berryer a si admirablement exprimé dans la discussion du vote de défiance : si le comte de Chambord n'est roi en France, il doit l'être à l'étranger ; il porte dans sa personne un caractère indélébile.

Selon nous, il devrait en être de même des fils de Louis-Philippe. Ils n'ont pas plus la faculté de cesser d'être princes que leur auguste cousin ne peut renoncer à une royauté de huit siècles. Cependant quelques personnes voudraient encore qu'ils essayassent du *quoique Bourbons*. La circonstance qui les rattache à la souche la plus royalement historique de tous les siècles n'est, pour ces amis compromettants, qu'un échafaudage qu'on décintre quand l'édifice est construit. La naissance a servi, pour les princes d'Orléans, à faire voir leurs grandes qualités, mais après ce qu'ils ont accompli pour l'admiration de leurs contemporains, ils ne vivent que d'eux-mêmes, et l'on croit leur rendre un service, en leur donnant la faculté de se jeter de leurs personnes dans l'arène des révolutions.

On assure qu'une illustre princesse nourrit à cet égard des illusions singulières. Elle était respectée de tous, et comme femme et comme mère ; au moment où l'outrage envers la royauté élective fut poussé jusqu'aux dernières limites, il y eut, même parmi les plus bas insulteurs, un sentiment de retenue à l'égard de la *veuve* du duc d'Orléans : la mère du comte de Paris se plaît à penser que, si le 24 février le peuple n'a pas élevé son fils sur le trône, la faute en est au hasard plus qu'aux hommes. Dans cette conviction dont nous ne pouvons parler sans respect, tout en la combattant, le comte de Paris tient des événements de 1830 un droit qui deviendra le cri de la France, quand elle sera libre d'exprimer sa pensée. On ne veut pas engager la plus belle chance du jeune prince, en subordonnant sa fortune à celle du chef de sa maison.

Ceux qui raisonnent ainsi voudraient donc que le duc d'Aumale et surtout le prince de Joinville, qu'ils estiment le plus populaire, vinssent courir les aventures pour le compte de leur neveu, et au besoin pour leur propre compte. On irait dans l'occasion jusqu'à leur faire prendre des engagements envers la République, sans se souvenir de ce qu'il en coûte aujourd'hui à Louis-Napoléon pour avoir adopté cette ligne de conduite. Telle est la manière dont certains conseils disposent des princes, de ceux qui se prêtent à ces hypothèses, comme

de ceux qui les repoussent. On ne veut pas voir l'impossibilité de replâtrer la monarchie de 1830 ; on s'attache en désespéré à la seule supposition dans laquelle on se retrouverait arbitre des destinées de l'État.

Que serait-il arrivé, si un obstacle imprévu n'était venu déranger cette combinaison? M. Creton avait développé sa proposition avec assez de succès ; M. Berryer, par des explications pleines de loyauté et de sens, n'avait pu parvenir à conjurer le danger, lorsqu'on vit descendre des hauteurs de la *Montagne* (puisque le mot a passé, Dieu nous garde de la chose !) une espèce de spectre à lunettes vertes, qu'on sut depuis avoir nom Marc Dufraisse. Ce citoyen qui, comme tant d'autres, avait surgi dans les troubles de la première moitié du règne de Louis Philippe et qui, comme tant d'autres aussi, était tombé dans un profond oubli, venait opposer la théorie républicaine aux doctrines monarchiques. La théorie républicaine, selon le représentant de la Dordogne, c'est l'apologie du régicide, c'est l'étalage hideux et impassible des plus sauvages opinions.

Il faut le dire, l'impression fut immense : un cri d'horreur s'éleva de presque tous les bancs ; les républicains de la moderne Gironde n'étaient pas les moins ardents à protester, et lorsque M. Berryer s'élançant à la tribune, imprima le fer chaud de son éloquence indignée sur les *détestables paroles* qui venaient de se faire entendre, on le remercia, par des applaudissements enthousiastes, de s'être rendu l'organe de tous les honnêtes gens.

C'est dans ce torrent de protestations que la proposition Creton s'est trouvée entraînée : tout le monde sentait dans le moment combien la circonstance était inopportune pour diviser encore une fois la majorité ; quelques cris, quelques votes qui résistaient au mouvement général, se perdirent dans l'impuissance : on se sentait trop heureux de trouver enfin une grande occasion de rétablir la majorité, sans se voir réduit à prendre les quelques soldats de l'Élysée pour chefs de file.

Cependant, c'était quelque chose de grave aux yeux de ceux qui veulent à tout prix consommer la proscription de la branche aînée, que d'avoir entendu l'orateur éminent du parti légitimiste parler et vaincre au nom de tous ceux qui se refusent à teindre le drapeau national dans la fange sanglante de 1793 : aussi dès le lendemain ceux que le vote de la veille avait le plus désappointés, entreprirent-

ils de faire à M. Berryer ce qu'on appelle vulgairement une querelle d'Allemand. En proposant d'ajourner encore la proposition Creton, il aurait en même temps ajourné la *fusion.* La lettre de M. le comte de Chambord, à la bonne heure ! c'était là un acte vraiment *fusioniste :* mais les paroles de M. Berryer et la décision à laquelle il avait entraîné l'Assemblée relevaient toutes les barrières.

Nous ne réfuterons pas les étranges subtilités à l'aide desquelles on a voulu soutenir cette prétention : à force de mauvaise volonté, on est parvenu à se rendre inintelligible. Mais la théorie de la fusion qu'on a donnée à cette occasion nous oblige d'expliquer comment nous entendons ce résultat si nécessaire. Le discours du citoyen Marc Dufraisse n'est point un fait isolé : c'est le symptôme culminant d'un mouvement qui s'opère et se prépare dans les bas-fonds démagogiques. La mère ayant dit qu'elle allait donner son fils au loup, le loup s'est approché pour dévorer la chair fraîche. L'anniversaire officiellement célébré du 24 février a donné lieu à une revue de l'armée démocratique. Les Parisiens débonnaires qui s'imaginaient que le mac-adam des boulevards avait arraché la dernière lueur d'espérance aux professeurs de barricades, se sont réveillés de la manière la plus désagréable, en s'apercevant que les électeurs des de Flotte et des Eugène Sue étaient toujours à leur poste, attendant 1852 avec cette confiance démocratique qui ne se dément jamais. En voyant le défilé des bouquets d'immortelles devant le bronze où l'insurrection triomphe divinisée, un cri d'effroi s'est répandu jusque dans les bals, où les femmes empanachées achevaient leur carnaval avec la fureur du luxe et du plaisir.

Bonnes gens, vous aviez tort de tant vous rassurer : mais vous n'avez pas raison de vous épouvanter ainsi outre mesure. Soyez convaincus d'abord que la démagogie n'a pas un instant désarmé. La démagogie ressemble au choléra : elle est devenue endémique ; ce n'est pas une opinion, c'est une maladie, *morbus democraticus,* comme disait cette thèse de Berlin de l'année dernière. Permis encore à quelques convictions naïves de se flatter de l'établissement en France d'une république modérée et régulière : il l'est moins, ainsi qu'on le disait encore naguère, de choisir la république comme le terrain neutre où chacun peut rester dans son avis sans rien céder à son voisin : ces morcellements égoïstes sont l'obstacle le plus sérieux à l'apaisement de nos discordes. Tous les hommes de sens

s'aperçoivent d'ailleurs de l'impossibilité radicale d'établir une théorie républicaine en dehors des faits monstrueux qui ont bouleversé l'ancienne monarchie et qui ont taché nos annales de plus de sang que n'en avaient fait couler les échafauds d'aucune tyrannie.

Donc, il faut résister : donc, puisqu'on invoque contre le cri de notre conscience un principe odieux, il est de notre devoir d'y opposer le principe contraire, celui du droit et de la vérité. On doit remarquer que la perversion des faits a été le premier symptôme de l'aberration politique. C'est le christianisme, c'est-à-dire l'application de la loi divine qui a le mieux respecté les faits et en a transmis le souvenir le plus fidèle. En s'éloignant du christianisme, on a passé rapidement du mensonge à l'erreur, et de l'erreur au crime. Quelles qu'aient été les fautes de l'ancienne monarchie, elle a été calomniée, et c'est en la calomniant qu'on l'a perdue dans l'esprit des peuples. Aujourd'hui on voudrait, en déifiant les bourreaux, ensevelir à tout jamais le droit sous le cadavre des victimes.

Devant cette entreprise odieuse, devant cette mine à ciel ouvert, les positions intermédiaires sont désormais impossibles à garder. La monarchie née de l'insurrection a péri, parce que l'insurrection s'était montrée d'une logique implacable. On avait espéré que le consentement national confirmerait le fait, et que du fait naîtrait le droit ; mais le 24 février a détruit pour toujours cette illusion : si l'on veut s'en convaincre, qu'on lise le récit de la révolution de 1848, tel que le roi Louis-Philippe le faisait à un ami de sa dynastie, M. Ed. Lemoine, qui a recueilli pieusement ses paroles.

La Providence a préparé admirablement les choses pour un rapprochement de tous les membres de l'ancienne maison régnante ; à sa tête se montre un prince déjà mûri par l'expérience, et qui pourtant est aussi innocent que l'enfant qui vient de naître de tout ce qui s'est passé en France depuis trente ans. Les descendants de Louis-Philippe, sont, dans l'ordre du droit monarchique, placés immédiatement sur les marches du trône ; éclairés par la terrible leçon de février, obéissant à la dernière volonté de leur père, guidés par une mère sainte dont l'âme reçoit les lumières de la religion, ils sont disposés, pour la plupart, à ne plus revendiquer que les droits qu'ils peuvent tenir de leur naissance. Il y a là un terrain honorable pour tout le monde, où toutes les opinions sincères et prévoyantes peuvent venir se fondre, avec des concessions réciproques,

et sans humiliation pour personne. Si le comte de Chambord domine tout, c'est que de l'autre côté tout est dominé par la révolution.

Le comte de Chambord avoue et proclame qu'il est de son siècle : il attend tout de la volonté de la France librement exprimée ; il repousse, comme nous, toute apparence de conspiration et d'entreprise ; il sait, comme nous, que, dans ce qui appartient aux contingences humaines, on ne remonte pas le cours des siècles, et que la nécessité traditionnelle, qui peut d'un jour à l'autre se montrer à tous les yeux, se poser une couronne au sommet de notre édifice social, n'implique pas la conséquence qu'on ne doive y employer que de vieux matériaux. Cependant, de déclarations aussi éclairées et aussi franches, le sophisme tâche de tirer parti, pour faire croire que la branche cadette ayant devancé son aînée sur le terrain du XIX[e] siècle, il lui reste un droit de premier occupant qui lui subordonne le principe de la légitimité.

Mais c'est là une erreur manifeste : on oublie que la Restauration a été le gouvernement le mieux approprié aux besoins de notre âge et le plus fécond en résultats durables. La tentative de monarchie issue des troubles de 1830 n'a point cherché à faire autrement que la Restauration ; elle a voulu mettre le gouvernement tel qu'il avait été pratiqué par les meilleurs serviteurs de Louis XVIII et de Charles X, à l'abri des idées rétrogrades, et elle a prétendu donner à un libéralisme intelligent la garantie de l'insurrection. Aujourd'hui nous savons que l'insurrection conduit d'une manière irrésistible aux théories de Marc Dufraisse ; or, nous le répétons, il n'y a qu'un principe pour combattre celui de l'insurrection : donc, ce n'est pas de vingt ans qu'il faut remonter en arrière, c'est de trente ; il a suffi de ce temps pour user toutes les vieilles idées plus que ne le croient ceux qui ont l'air de les professer encore.

Au reste, ce qui caractérise l'état actuel de toute l'Europe, c'est la prolongation indéfinie d'une réunion de situations toutes compromettantes et périlleuses, et qui ressemblent au voile dans lequel Egysthe enveloppait Agamemnon avant de le poignarder. En Suisse, à Dresde, de même qu'en Angleterre, on ne peut finir à rien, et cependant le terrain continue de se miner. Lord John Russell n'est pas même tombé : il reste aux affaires, de guerre lasse, et après que ses adversaires de toute nuance se sont vus dans l'impossibilité de s'entendre pour former une nouvelle administration.

Cependant les catholiques ont tiré un avantage notable de la dernière crise. Elle a donné occasion aux amis de sir Robert Peel, à lord Aberdeen, à sir Charles Graham, de prononcer sur la question des agressions papales, comme on dit au-delà du détroit, des paroles empreintes de l'esprit libéral le plus sincère et le plus élevé. Nous savons désormais que les principes qui ont dicté le bill d'émancipation trouveront des défenseurs intrépides et universellement respectés. Déjà les brûleurs de mannequins de Guy Faukes semblent tout honteux de leur zèle.

En même temps, l'Irlande catholique, à la voix de ses évêques, se lève comme un seul homme. Lord John Russell a senti la nécessité de reculer; il annonce des modifications au bill de persécution : au fond de l'âme, il donnerait tout pour ne pas avoir écrit son odieuse lettre à l'évêque de Durham. Les cœurs les plus ravagés par la politique ressemblent à la maison de Pilate ; il s'y trouve toujours comme la voix d'une femme qui s'élève pour empêcher la proscription du juste; nous aimons à rendre à lord John la justice qu'il n'a pas tout à fait divorcé avec sa conscience. Mais quand bien même elle serait étouffée pour toujours, il reste au moins la leçon des événements, et je ne crois pas qu'elle ait jamais été plus frappante.

C'est la première fois, dans les annales constitutionnelles de l'Angleterre, qu'on a vu un ministère frappé à mort avec un budget en excédant. La chose est d'autant plus piquante, que jamais l'administration des whigs ne s'était présentée au Parlement qu'en déficit.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Précellence du langage français, d'H. ESTIENNE, par M. FEUGÈRE [1].

On ne connaît communément H. Estienne que comme habile éditeur et docte helléniste. C'était de plus un écrivain français plein de verve et de sens. Passionné pour la science antique, mais fort zélé pour la gloire littéraire de son pays, quand il ne se délassait pas des travaux de son *Thesaurus* et de ses innombrables publications grecques et latines en écrivant son livre si condamnable de l'*Apologie pour Hérodote*, il employait mieux ses loisirs à faire valoir avec érudition et sagacité, à revendiquer avec chaleur les titres de noblesse de notre langue et à la défendre contre l'invasion des locutions étrangères. Ce sont de précieux monuments de l'histoire de notre idiome que sa *Conformité du langage françois avec le grec*, ses *Dialogues du langage françois italianisé et autrement déguisé*, sa *Précellence du langage françois* enfin. Rien de plus piquant surtout que ce dernier ouvrage, que ce plaidoyer où son patriotisme s'échauffe en défendant déjà contre les prétentions de l'Italie la supériorité de notre vieille langue. Sur le point d'honneur national, l'ombrageux et aggressif philologue n'entendait pas raillerie. Ces ouvrages étaient devenus fort coûteux et fort rares ; M. Feugère, un des hommes les mieux versés dans l'histoire littéraire du XVIe siècle, habile et zélé philologue auquel on doit déjà de savantes éditions de La Béotie et de Pasquier, a entrepris la réimpression de ces traités d'Estienne, et il vient de nous donner la *Précellence*. La pensée est utile, excellente ; elle a été exécutée avec soin et succès. L'éditeur a beaucoup ajouté au charme du livre par l'intérêt et la clarté que donnent à un vieux texte des notes où l'érudition est bien choisie, la critique délicate et sûre.

A. DE BLIGNIÈRES.

[1] Paris, Delalain, 1851.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



BEAUX-ARTS.

1851

ORSEL ET OVERBECK.

Un grand artiste, un homme d'une haute vertu et d'un talent admirable, un type accompli du peintre chrétien, nous a été enlevé. Tous ceux qui savaient ce que valait Victor Orsel l'ont pleuré ; mais au moment où nous faisions entendre nos regrets, nous étions, pour ainsi dire, les seuls garants de la perte que la France venait de faire. Peu après, les soins pieux de l'amitié associèrent au sentiment de cette perte tous ceux qui, parmi nous, conservent le culte du beau : on vint en foule admirer la chapelle inachevée de Notre-Dame-de-Lorette ; on se rendit à l'atelier du mort devant le vœu de la ville de Lyon, destiné à l'église de Notre-Dame-de-Fourvières. Une suite d'études, qui rappellent d'une manière frappante les travaux préparatoires de Le Sueur pour sa vie de saint Bruno, faisait comprendre pour la première fois la route pénible, mais nécessaire, qu'Orsel avait parcourue pour asservir la peinture à la direction de sa pensée. L'émotion fut générale, le sentiment de tous ceux dont l'opinion compte pour quelque chose confirma, que dis-je, dépassa le jugement que nous avions exprimé ; en même temps un vœu sortit de toutes les bouches, celui de voir confier l'achèvement des peintures de Notre-Dame-de-Lorette aux artistes qui avaient eu le secret de ce génie ignoré, et dont

le culte pour sa mémoire garantissait d'avance le scrupuleux asservissement aux indications qu'il a laissées.

Orsel avait consacré de longues années à la préparation de ses travaux; ce n'est pas qu'il pensât à se distraire par d'autres occupations : jamais homme n'a été plus religieusement concentré dans l'accomplissement de sa tâche; mais il avait un immense problème à résoudre, la restauration sérieuse et profonde de la peinture religieuse, et c'était seulement par une gymnastique persévérante qu'il pouvait se rompre à ce renouvellement de ses facultés. Tant qu'il restait enfermé dans sa chapelle, jaloux de ne rendre personne témoin de sa lutte intérieure, il était permis de s'étonner de ces longs retards; le service de la paroisse en souffrait : on s'irritait de voir, depuis si longtemps, à droite et à gauche du chœur, ces tambours de toile bleue dont on ne pouvait pénétrer le mystère; on ne laissait pas d'ailleurs de répandre à cet égard les bruits les plus singuliers : à en croire ces gens qui savent tout sans jamais avoir rien vu, Orsel aurait recommencé cinq ou six fois sa chapelle, pour le seul plaisir de faire attendre les fabriciens de Notre-Dame-de-Lorette. Mais enfin, le secret de cette longue attente était révélé, et l'on en voyait les fruits; je ne connais pas un homme de sens et de goût qui n'ait compris alors, non-seulement qu'Orsel eût consacré tant d'années à ce travail sans pouvoir l'achever, mais encore qu'il y ait épuisé ses forces et consumé son existence.

D'ailleurs il ne travaillait pas pour lui seul : doué plus que personne des facultés du professorat, il avait formé des hommes capables de suivre après lui le sillon qu'il venait de tracer. Ses leçons avaient été si fructueuses et le dévouement de ses élèves si complet, qu'il semblait qu'il leur eût transmis une partie de sa propre substance. Les deux plus avancés de ses disciples, MM. Faivre et Tyr, sont aujourd'hui des artistes complets, dont on peut apprécier le mérite au Salon de cette année; ils s'offraient, de concert avec M. Périn, dont la vie et les travaux sont restés associés à la vie et aux travaux d'Orsel pendant trente ans, d'achever la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Orsel a laissé des préparations pour tout ce qui reste à faire; ses derniers efforts ont été consacrés à fixer au moins les types et l'intention des figures qu'il n'avait pas encore dessinées.

Nous ne craignons pas de le dire, c'était un devoir d'accepter ces offres pour tous ceux qui, à un degré quelconque, avaient un

parti à prendre dans la question. Qu'est-il arrivé pourtant? On n'a qu'à se rendre aujourd'hui à Notre-Dame-de-Lorette; on y trouvera les échafaudages enlevés, la chapelle ouverte, et presque tout le bas de la décoration, dont l'achèvement était si nécessaire à l'intelligence de la composition et à l'harmonie de l'ensemble, livré aux regards de la foule, sans que les murs soient seulement couverts. Outre le désavantage inhérent aux dispositions de l'architecte, il semble qu'on se soit fait un malin plaisir de combiner les jours les plus faux pour détruire l'effet des peintures, déjà si compromis par le défaut d'achèvement pour tous ceux qui n'ont pas l'habitude des arts. J'ignore sur qui porte la sévérité du sentiment que j'exprime ici; comme mes paroles peuvent atteindre des personnes qui occupent un rang élevé et respectable, je prends mes précautions pour ne pas manquer aux égards que certaines positions et certains caractères réclament; mais quels que soient ceux qui ont mis la main dans cette indigne profanation, je leur dis librement et hautement : Vous avez oublié qu'il y a deux choses devant lesquelles les hommes d'intelligence et de cœur doivent toujours s'incliner, la mort et le génie. Aussi vrai que Dieu ne laissera pas la France tomber au rang des nations barbares, le nom d'Orsel vivra et grandira parmi nous : on ira à la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, comme, après que fut tombée la poussière des peintres à grandes machines du règne de Louis XIV, on allait s'inspirer du génie de Le Sueur sous le cloître des Chartreux : et chaque fois qu'un nouvel admirateur rendra hommage à ce martyr de l'art, il apprendra que, même après sa mort, Orsel n'avait rencontré autour de ces voûtes, qu'il devait rendre immortelles, que des aveugles et des ingrats.

L'église Notre-Dame-de-Lorette est, de toutes celles de Paris, la plus surchargée de peintures : il y en a dans le chœur, dans la nef et dans toutes les chapelles des bas-côtés. Quoique le défaut d'intelligence et le laisser-aller dans la distribution des travaux, endémiques en France et arrivés à leur paroxysme dans le XIXe siècle, se laissent voir là comme partout ailleurs, il s'en faut que la décoration de cette église ait été confiée à des mains méprisables. On y voit des ouvrages distingués, tels, par exemple, que la *Présentation au Temple*, de M. Drolling, grande page peinte à la cire sur le mur à droite en entrant dans le chœur, remarquable par la belle distribution des groupes et la grâce sévère de la composition; production mieux

appropriée à sa destination qu'on ne pouvait l'attendre d'un artiste qui, avant de mourir, le cerveau barbouillé d'hallucinations socialistes, a eu le malheur de représenter *Saint Paul prêchant devant l'Aréopage* sous des traits dont la vulgarité serait presque une injure à Pierre Leroux ou à Proudhon [1].

Le public apprécie et admire depuis longtemps la chapelle des fonts baptismaux, peinte par M. Adolphe Roger. C'est de cet ouvrage que date en France la restauration de l'art religieux. Un talent d'une suavité, d'une élégance et d'un sentiment précieux a servi à rendre des idées empruntées à la plus pure et à la plus haute doctrine. Les artistes sont satisfaits et les ignorants sont touchés : quand le peintre a atteint ce double but, il mérite une couronne; mais M. Roger, que nous estimons et que nous aimons depuis longues années, ne nous permettrait pas de lui décerner le prix, si l'on oubliait le maître qui sut diriger ses inspirations et tempérer ses idées. Par une anticipation qui fait honneur à son intelligence et à sa gratitude, M. Roger a placé dans sa chapelle le portrait d'Orsel avec le front ceint de laurier : il nous permettra donc une comparaison qui les met tous deux, son guide et lui, à leur véritable place, sans que l'homme qui a subi l'impression puisse avoir à se plaindre du rang assigné à celui qui l'a donnée. Il y avait, dans les jeux de la Grèce, plusieurs sortes de combats, suivant les forces et les âges : Pindare montait sa lyre pour les vainqueurs dans la course des jeunes gens comme pour les rois qui avaient envoyé des quadriges : et la gloire était égale, parce qu'elle était proportionnée aux efforts, aux sacrifices et aux résultats.

Voici donc l'impression qu'on éprouve en entrant dans Notre-Dame-de-Lorette ; à part le demi-jour céleste qui enveloppe la chapelle de M. Adolphe Roger, tout respire l'incohérence et la confusion : ce ne sont pas des artistes qui sont venus, dans un sentiment commun, concourir à une œuvre chrétienne; on penserait plutôt aux fellahs, qui ont entassé sans ordre leurs ignobles cabanes sur la plate-forme des temples de l'Égypte. Ils n'instruisent pas, ils ne touchent pas ; on voudrait, au contraire, leur imposer silence comme à des importuns qui troublent le recueillement de la maison de Dieu. Après ce tumulte d'une salle de vente où l'on accroche indifférem-

[1] Nous parlons ici de la chapelle de saint Paul dans l'église Saint-Sulpice.

ment toutes les toiles à la muraille, on arrive dans cette chapelle désolée, du faîte de laquelle il semble qu'Orsel vienne de tomber le pinceau à la main. Quand le regard s'est habitué à cette nudité d'une œuvre inachevée, le frisson, je l'éprouvais hier, commence à courir dans les veines: *Deus, ecce Deus;* tout le reste disparaît, comme les figures changeantes qui se forment dans les nuages s'effacent devant la réalité des corps. On ne se rend pas encore compte de l'intention qui a lié toutes ces figures; il y manque même les premiers anneaux de la chaîne qui, dans la pensée du maître, devaient s'emparer du spectateur au bas de la composition, et l'élever graduellement jusqu'aux grands sujets de la coupole. Comme l'effet est grave et tranquille, et que rien n'était plus éloigné de la pensée d'Orsel que l'ambition du relief, rien ne ressemble aussi dans ce qu'on éprouve à la séduction qu'exercent les coloristes ou à l'étonnement qui subjugue devant les œuvres des dessinateurs pour lesquels la religion n'a été qu'une occasion de bien faire : on n'est ni devant *la Résurrection des morts,* du Tintoret, ni devant *le Jugement dernier,* de Michel-Ange; on commence la lecture du prologue d'Esther. Ce qu'on éprouve ressemble à l'émotion qui nous saisit lorsqu'entrant dans la chapelle d'une communauté, nous entendons la voix douce et chaste des religieuses derrière la grille du cœur.

Le culte de la sainte Vierge a créé dans les hommes des idées et des images dont les chefs-d'œuvre de l'art antique n'offrent pas la moindre trace. Quand nous aurions tous les tableaux d'Apelles et de Protogène, nous sommes sûrs que rien n'y ressemblerait et n'y atteindrait à la Madonne de saint Sixte. Sous quelque forme que ce culte se présente, qu'il s'exprime par l'*Inviolata*, le *Regina cœli*, l'*Ave maris stella* ou le *Stabat*, on se sent, avec la reine des anges, élevé au-dessus des anges, et les *litanies* offrent, sous une forme inaccessible à l'analyse de l'art, la réunion de toutes ces beautés. On ne sait pas encore qu'Orsel a voulu rendre aux yeux le sens et la saveur des litanies de la sainte Vierge, et déjà l'on est pénétré d'un sentiment comme l'inspirerait le *Cantique des cantiques*, s'il avait été écrit sous la Nouvelle Loi. C'est de la peinture vierge, tandis que sur tout le reste on n'aperçoit que le fard des courtisanes.

Cet effet éminemment catholique n'est acheté au prix d'aucune imitation, j'allais dire d'aucune singerie. Le peintre ne cache pas qu'il a eu des modèles, et qui pourrait se soustraire de nos jours au

fardeau de tant d'exemples illustres ? Mais tout en continuant une trace glorieuse, il marche dans sa liberté, il est lui-même, et le cachet qu'il imprime à ses ouvrages, pour être calme et réservé, n'en est pas moins parfaitement original. On sentira encore mieux ce mérite, je ne crains pas de le dire d'avance, quand la chapelle-sœur sera aussi découverte. On sait que la décoration de cette chapelle, qui fait pendant à celle de M. Orsel, dans le plan de l'église, a été confiée au pinceau de M. Périn, l'ami dévoué de l'artiste que nous pleurons. Sans prévenir le jugement du public, je puis affirmer qu'on sera frappé à quel point chacun des deux peintres, en dépit d'une telle communauté de travaux et de pensées, a su conserver son caractère individuel; et ce sera là, ce me semble, un grand argument en faveur de la méthode qu'ils ont choisie.

L'un et l'autre, c'est le premier trait qui les rapproche, se sont complètement affranchis du gothique. J'insiste sur ce mérite que des critiques, d'ailleurs très-favorables à Orsel, n'ont pas fait assez valoir. Quant à moi, je n'ai pas de motif pour ménager à cet égard l'expression de ma pensée ; car, dans l'entraînement du retour de l'esprit catholique vers les splendeurs du moyen âge, je n'ai pas à me reprocher une seule parole qui ait autorisé les expédients par lesquels, après s'être fait illusion à soi-même, on abuse les imaginations tendres et pieuses. Qu'on me permette donc d'associer ma cause de critique à celle que les deux amis rendront victorieuse par leurs ouvrages : j'en ai peut-être le droit. Il y a des gens, je le sais, qui ont découvert le moyen âge; mais c'est plus de vingt ans après qu'Orsel, avec son compagnon, méditait les monuments de la peinture chrétienne, tandis que je puisais avec avidité pour mes propres études dans cette source précieuse. Nous avons des peintres qui, après avoir feuilleté quelques manuscrits ou copié quelques vitraux, tracent de face des figures plates avec des yeux relevés comme ceux des Chinois, y ajustent une draperie anguleuse qu'ils terminent par deux pieds en pincette,et s'intitulent par excellence les rénovateurs de l'art chrétien. Orsel aurait pu, comme tant d'autres, suivre ce chemin de traverse, il ne l'a pas voulu. Aujourd'hui, on devient peintre en six mois, peintre chrétien comme peintre socialiste; Orsel a consacré neuf ans en Italie à la méditation des modèles; une telle persévérance, suivie de résultats aussi beaux, mérite bien qu'on en tienne compte.

Orsel avait inscrit dans sa profession de foi trois articles dont il n'aurait jamais consenti à sacrifier le faisceau : je veux dire la nature, l'antique et le sens chrétien. Nos lecteurs, à qui l'on sert ordinairement d'autres idées, vont peut-être se récrier ; par la nature ils entendront la trogne avinée des bedeaux de M. Courbet ; par l'antique, ils comprendront la pornographie de M. Gerôme, et ils se demanderont ce que le peintre de la sainte Vierge pouvait avoir de commun avec ces tendances grossières et impures. Tâchons de répondre, au nom d'Orsel, à ces dangereuses préventions : il le faisait très-bien lui-même, indépendamment de la lumière que ses ouvrages devaient jeter sur la question, et nous voudrions avoir ses propres expressions pour rendre sa pensée. J'ai sous les yeux quelques notes recueillies dans ses papiers. Ces fragments suffiront peut-être pour donner la clarté et l'autorité nécessaires à mes paroles ; je commence par l'antique qui est ce qu'on comprend le moins aujourd'hui, soit qu'on le calque, soit qu'on le proscrive. « N'oubliez pas, écrivait-il à un de ses élèves « engagé dans les ordres sacrés, n'oubliez pas d'étudier souvent l'an- « tique, non comme esprit religieux, mais comme science de la « forme et grand goût dans les ajustements. Les écrivains chrétiens « étudiaient beaucoup les auteurs païens de la Grèce et de Rome ; les « artistes doivent agir comme eux, non pour faire des ouvrages « semblables aux temples, aux statues ou aux peintures païennes, « mais pour traiter d'une manière plus vraie et plus savante les sujets « cherchés dans l'esprit religieux. » Il disait encore au même ecclésiastique : « Heureux les artistes qui, comme les grands écrivains « chrétiens, les pères de l'Eglise, ont su employer des armes païen- « nes pour servir le christianisme, et qui en étudiant le beau chez « les anciens s'en sont servi pour donner une belle forme aux subli- « mes pensées chrétiennes ; lorsqu'elles passent par une bouche d'or, « n'arrivent-elles pas plus sûrement à l'âme de ceux qui les écou- « tent ? »

Un de ses amis qui voulait lui consacrer une notice biographique, lui avait demandé quelques indications sur sa vie, ses travaux et ses ouvrages ; il dicta à ce sujet quelques notes qu'il n'eut pas le courage d'achever, tant il lui coûtait de parler de lui-même. Je trouve dans ce brouillon les phrases suivantes qui montrent bien la grande part qu'il voulait qu'on donnât à l'étude de la nature : « Au milieu de ces recherches, dit-il (il veut parler de l'histoire et

« de la méditation des anciens maîtres), les ouvrages de Raphaël, du « Poussin, de Le Sueur me montraient que dans un tableau, la « vérité des gestes, l'expression des têtes, l'impression morale de la « scène devaient l'emporter sur toutes les autres qualités, cette con- « dition étant plus nécessaire encore aux sujets religieux qu'à tous « les autres. Pour arriver à posséder ces qualités, je compris qu'il « fallait observer constamment la nature dans toutes les circonstan- « ces de la vie et s'habituer à la surprendre sur le fait, outre l'étude « sérieuse de chaque partie d'un tableau. Plus on sera naturel, plus « on deviendra fort et persuasif; et je tournai mes idées de ce « côté. »

Maintenant, veut-on voir comment Orsel envisageait la tâche du peintre chrétien? Un autre de ses amis, qui écrivait au moment de sa mort pour exprimer la douleur qu'il en ressentait, racontait dans sa lettre l'anecdote suivante : « Comme j'étais dans l'atelier d'Orsel, j'a- « perçus une étude qu'il avait faite pour sa Vierge de Fourvières, et « qui me semblait fort belle : je lui témoignai mon étonnement du peu « de cas qu'il paraissait en faire. Sa figure s'anima d'une expression « surnaturelle que je ne lui avais jamais vue. « Cette étude, me disait- « il, n'a pas assez d'élévation dans le caractère de la tête ; c'est pour « cela que je l'ai abandonnée. » Puis il reprit : « Quand je me figure « toute cette foule venant s'agenouiller devant ce tableau pour prier « la sainte Vierge, je me sens électrisé ; je redouble d'efforts « pour que mon talent arrive à la hauteur du sujet. » En pronon- « çant ces dernières paroles, sa figure prit une expression sublime « de foi. »

Tels furent les principes arrêtés par Orsel, lorsque, vers l'âge de trente ans, cette époque de la vie où l'homme porte en lui tout ce qu'il sera jamais aux yeux des autres, après plusieurs succès qui lui assuraient une carrière douce et flatteuse pour son amour-propre, il résolut de se réformer lui-même afin d'arriver à la réforme de la peinture religieuse. Il nous apprend, dans les notes que j'ai citées plus haut, que dès 1815, lors du premier voyage qu'il fit à Paris à l'âge de vingt ans, la vue des chefs-d'œuvre de l'école italienne, que la France possédait encore, lui inspira la résolution de se faire peintre chrétien. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il s'était préparé à cette espèce d'apostolat par une foi vive et par des mœurs irréprochables.

On dira peut-être : Bien d'autres ont fait de tels projets, conçu des pensées de ce genre. Concilier la nature, l'antique et le Christianisme, c'est très-bien ; mais de l'idée à l'exécution, il existe un abîme, et qui a su le franchir ?—Avant de juger si Orsel avait atteint le but, il est bon d'examiner les moyens qu'il y jugeait nécessaires.

Et d'abord, il était convaincu que le but de la peinture est d'enseigner. A cet égard, ses idées étaient absolues, et chacun s'en apercevra à la seule vue de ses ouvrages. Ce n'est pas que je consente à le suivre tout à fait sur ce terrain. Je suis de ceux qui croient que l'art est quelque chose par soi-même, que sans application déterminée, sans but moral ou religieux, il est destiné à produire des jouissances permises, et que Dieu qui en a déposé le sentiment, souvent même le besoin, dans l'organisation humaine, n'en a pas interdit l'usage à ceux qui l'employeraient autrement que dans un but sacré. Je crois qu'à son insu Orsel portait dans ses résolutions, à cet égard, quelque chose de cette logique française qui a produit les erreurs du jansénisme, de même que les aberrations socialistes, qui ne sont que le raisonnement philosophique poussé jusqu'à l'absurde.

Nous n'avons eu, que je sache, qu'une querelle dans notre vie. Dans une revue du Salon, j'avais poussé jusqu'à une hyperbole quelque peu ironique l'éloge de *l'Hôpital des Chiens,* de M. Decamps. Orsel trouvait dangereux ce consentement donné à la fantaisie de l'artiste : je ne pouvais parvenir à lui faire accepter mon péché comme véniel ; il était tout à fait fâché contre-moi. Cette exagération, que je me sens porté à relever en lui, n'en rend que plus frappante l'opinion si ferme qu'il avait de la nécessité de chercher dans l'étude de l'antique un de ses points d'appui essentiels pour arriver à la perfection de la peinture chrétienne. Un homme aussi déterminé à appliquer à la peinture le principe exclusif : *Scribitur non ad narrandum, sed ad probandum,* ne saurait être suspect aux yeux des enthousiastes, jeunes ou grisonnants, qui fuient l'antique comme une Capoue corruptrice, ou qui s'obstinent à leurs fonds d'or sans s'apercevoir que le zèle de la maison de Dieu leur a empêché d'apprendre l'orthographe de leur art.

Orsel avait encore une conviction exclusive : il ressentait la plus sincère aversion pour les galeries et les tableaux de chevalet.

Dans les précieuses notes, dont je suis autorisé à faire usage, je lis ce qui suit à la date de 1822 : « Études de Périn dans le midi de la France; paysages et monuments romains; influence subsé-« quente de cette étude sur la carrière des deux artistes; » et plus loin : « Les études d'architecture de Périn avaient pris une grande « place dans leurs conversations, et avaient appelé leur attention sur « les beaux monuments dont un grand nombre sont couverts de « peintures. Par les Chambres et la Loge de Raphaël, par un grand « nombre de palais, ils virent que le plus *bel emploi de la peinture* « était *d'orner l'architecture.* »

N'y a-t-il pas encore dans cette formule un certain degré d'exagération ? Quand la peinture entre dans les monuments, elle ne se dépouille pas de tout sentiment d'indépendance, témoin les Chambres mêmes de Raphaël qui font oublier parfaitement l'architecture des salles où elles sont placées. Avec cet autre jansénisme, on arrive à se reprocher comme un péché un fond de paysage, à supprimer les ressources du clair-obscur, et à mutiler volontairement l'art qu'on professe. La *Vision d'Ézéchiel* est-elle moins sublime, pour être placée dans un cadre, et suspendue à une paroi du palais Pitti ? Raphaël faisait marcher concurremment les tableaux de chevalet et la décoration des monuments, et il avait parfaitement raison.

Pour un homme dont les idées étaient aussi arrêtées sur les deux points que je viens de toucher, il va sans dire que le premier besoin était de fixer le sens et le but de la composition. L'idée en était pour lui nécessairement multiple ; il l'avait réalisée pour la première fois, à peu près à sa complète satisfaction, dans son tableau *du Bien et du mal.* Le *Vœu de Notre-Dame de Fourvières* ne rentrait pas dans cet ordre de conceptions; mais c'était un tableau commandé, et bien qu'à mon sens, il ait poussé plus loin dans cet ouvrage que dans sa chapelle même la réalisation de ce qu'il demandait à l'art, je me sens disposé à mettre au nombre des tourments que lui a causés l'exécution de cet ouvrage, la pensée du défaut de rapport avec ce qui doit l'entourer dans le lieu de sa destination définitive. Il avait fini, en suivant la pente de son génie, à ne plus concevoir qu'une série de tableaux. J'en trouve la preuve dans la composition la plus avancée qu'il ait faite en dehors de la chapelle et du tableau de Fourvières, et qu'il offrit à mademoiselle Louise Bertin.

C'est un dessin lavé au bistre, composé sur des vers de la per-

sonne à laquelle il est dédié, vers d'un sentiment vrai et d'une tournure heureuse :

..... Riches de la terre,
Que votre gerbe se desserre,
Qu'ici-bas elle soit légère :
Au ciel vous irez la finir.

L'épi que le pauvre ramasse,
L'ange le reçoit et l'entasse ;
Dans les cieux, où Dieu les amasse,
Vous retrouverez vos moissons.
Car, là haut, aidé par les anges,
Seigneur, dans les célestes granges,
Le soir, tu comptes et tu ranges,
Pour nous les rendre, tous tes dons.

La composition est divisée en deux registres ; en bas, sur la terre, on voit le riche, une figure semblable à celle de Booz, qui laisse tomber les épis de sa gerbe, tandis que dans le fond à droite, les moissonneurs sont courbés sur le sillon : à gauche des malheureux différents d'âge et de sexe, expriment leur reconnaissance pour la commisération dont ils sont l'objet ; dans le plan supérieur, le seigneur porté sur les nuages fait enregistrer à mesure qu'elles se forment les gerbes de la charité : un ange en inscrit naïvement le compte sur le livre de vie. Certes Orsel n'aurait pu aborder les difficultés de cette quadruple action, et les résoudre comme il l'a fait, sans l'habitude qu'il avait prise d'enchaîner les compositions les unes aux autres; seulement il a prouvé que cette succession de pensées ne l'empêchait pas de trouver le lien et l'harmonie de l'ensemble, même quand il lui fallait faire une composition unique de plusieurs conceptions différentes. Dans cette dernière voie, il n'a eu qu'un maître, et j'oserais dire qu'un devancier : c'est le peintre de *la Transfiguration.*

Cette loi de coordination d'un vaste ensemble fut le premier obstacle qui l'arrêta dans la composition de sa chapelle. L'espace en est ingrat au suprême degré. Sous une coupole hémisphérique, éclairée par une lanterne qui m'a toujours semblé disproportionnée, s'ouvrent quatre arcades, dont une seule, celle qui s'élève au-dessus de la porte de la sacristie, a le cintre rempli par une demi-lune propre à recevoir un sujet ; après cela il ne reste au peintre que les quatre pendentifs et la surface des piédroits divisée par des ressauts peu agréables. L'effort d'Orsel s'est produit en sens inverse de la liberté

du champ qui lui était concédé; il s'est donné, comme on dit, les coudées un peu plus franches dans les espaces plus étendus; là, au contraire, où la surface lui manquait, et où les autres se seraient contentés de faire courir quelques ornements, il s'étudiait, sans sacrifier l'effet général, à condenser des compositions compliquées. Le mode d'exécution répondait à cette recherche; contrairement à l'usage de Raphaël qui, malgré le caractère serré de sa composition, faisait enlever au bout du pinceau par ses élèves les arabesques de la Loge, il mettait le même soin et le même temps à préparer ces petits tableaux, ces grisailles dont les figures sont quelquefois dans la proportion d'un sixième de nature, que les sujets de la coupole ou des pendentifs.

Au bas du premier pilier à gauche en entrant dans la chapelle, on peut remarquer une composition qui sert, non pas à rendre, mais à compléter par une troisième expression l'idée de la puissance de la sainte Vierge, *Virgo potens*. Dans l'explication qu'Orsel avait rédigée peu de temps avant sa mort, il avait ainsi indiqué la pensée de cette composition : « Le premier signe de la puissante intercession de la « Vierge s'est montré aux noces de Cana, lorsqu'elle pria son fils et « que l'eau se changea en vin. » Qui se douterait, à la lecture de cette note, qu'Orsel est parti de là pour renouveler la composition entière des *Noces de Cana*, de la manière la plus noble, la plus vraie et la plus ingénieuse? Quoiqu'il n'ait pas transporté lui-même cette grisaille sur la pierre, il avait tellement rompu à sa manière les plus dévoués de ses élèves, et son étude préparatoire était si avancée, qu'on ferait de cette scène, en la détachant du mur, un délicieux tableau de galerie, à mettre immédiatement au-dessous des divines grisailles de Raphaël dans le musée du Vatican.

On peut donc considérer l'entreprise dans laquelle Orsel a consumé les quinze dernières années de sa vie sans parvenir à en voir le terme, comme une suite de soixante tableaux dont chacun lui a coûté, ou lui aurait coûté, pour arriver à bonne fin, autant de réflexion, de travail et d'inquiétude, que s'il eût mis au salon trois ou quatre grandes toiles par année, avec cette circonstance aggravante que rien de ce qu'il imaginait ne pouvait exister isolément, et qu'il s'agissait non-seulement de bien faire en soi chaque tableau, mais encore de le fondre dans un vaste ensemble dont rien ne devait déranger l'harmonie continue.

Ici, je pense, on va encore trouver de l'exagération, et quelques personnes seront tentées de plaindre Orsel presque autant que de l'admirer. Mais en parlant de la composition, je n'ai jusqu'ici touché qu'une des parties de la préoccupation de cet artiste. Il ne lui suffisait pas d'améliorer l'idée, si la forme n'y répondait exactement, et c'est ici que s'ouvre, à proprement parler, la rude carrière de la réforme qu'il avait entreprise. Sans orgueil et sans manie, rien ne lui convenait dans les exemples vivants qu'il avait autour de lui. Personne n'a rendu un plus sincère hommage qu'Orsel au talent de M. Ingres ; mais il n'était point *ingriste* et ne voulait point l'être. En cela, il diffère essentiellement d'un homme dont le nom est sur toutes les lèvres, dès qu'il s'agit, dans notre école contemporaine, d'une belle application de la peinture religieuse, le nom de M. Hippolyte Flandrin. Je défie qu'on attache plus de valeur que moi à l'abondante et heureuse nature de ce Luini d'un autre Léonard. Quelle plus précieuse qualité que celle qui permet, sans sortir des données d'une peinture noble, judicieuse et expressive, d'accomplir en peu de temps des entreprises gigantesques ! C'est par ce côté de la production que M. Flandrin participe de la nature de Raphaël, plus que son maître. Mais, d'un autre côté, il a trouvé un sillon tout tracé, et s'emparant d'une arme fourbie par une autre main, il s'est habitué à en faire le meilleur usage possible, sans se tourmenter pour savoir s'il pouvait en exister une meilleure : satellite brillant, mais enveloppé dans les rayons d'un astre dont l'éclat ne nous empêche pas d'apercevoir les taches.

Je me contente donc d'admirer l'élève, et je vais droit au maître : je ne lui demande pas ce qu'il a fait pour la peinture, mais pour le but le plus élevé de la peinture ; j'en suis fâché, malgré le *Vœu de Louis XIII*, malgré le *saint Symphorien*, malgré la *Vierge à l'hostie*, malgré les cartons des vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand, le sensualisme ne quitte pas M. Ingres dans la peinture religieuse. Est-ce une palinodie que je commence ? et me reprochera-t-on, sur de précédentes paroles, de brûler ce que j'ai adoré ? Non, sans doute ; mais à parler franchement, à propos de M. Ingres, on a fait plutôt de la polémique que de la critique. Il est temps de dire la vérité, sans perdre le respect pour un talent du premier ordre.

L'école de David était sur son déclin : les gens de goût et de sentiments honnêtes, pour qui le peinture n'est pas une basse entremet-

teuse, s'effrayaient à bon droit du développement d'une école qui dégrade la nature afin de l'asservir aux passions brutales : un homme s'était conservé en Italie avec toute la fleur de l'idéal, tout en serrant par intervalles l'imitation de plus près que ses condisciples et que son maître lui-même. On avait à réparer envers lui un oubli persévérant, une longue injustice. Quand l'exilé revint, nous le plaçâmes dans un char de triomphe : et comme les causes qui avaient fait de ce talent une énigme pour ceux qui vont tout droit leur chemin, c'est-à-dire l'incomplet, l'affecté, le bizarre, subsistaient toujours, ce fut une gageure qui nous réussit, de faire accepter en tout et pour tout le génie de M. Ingres. Nous avions bien juré, dans notre ardeur juvénile, de faire applaudir *Hernani !* à plus forte raison pouvions-nous porter aux nues M. Ingres, qui, sous certains rapports, demeurera à la tête de l'école française.

Toutefois, entre *les Odalisques* et *l'Apothéose d'Homère* il était difficile de placer un peintre catholique. M. Ingres a fait de l'*intérieur de la chapelle Sixtine* un chef-d'œuvre vraiment religieux ; mais il est plus facile de rendre une chose qui est visiblement sublime que de tirer de son propre fonds les formes de l'idée divine et sainte. Si M. Ingres avait eu l'honneur insigne de faire, d'après nature, le portrait de Notre Seigneur Jésus-Christ, je ne doute pas qu'il n'eût surpassé Léonard de Vinci dans l'expression de la tête du Sauveur. Si donc il n'a qu'imparfaitement réussi dans la voie religieuse, cette infériorité relative tient à deux causes : d'abord à ce que le style chrétien n'admet pas le caprice, cherché ou involontaire. Je prends pour exemple le ravissant tableau de *Françoise de Rimini*, qui appartient à M. le comte Turpin de Crissé. Quand je vois derrière le groupe des deux amants, chaste à force de *vénusté*, la figure grimaçante, antihistorique, inexplicable, du mari, ce Cassandre, ce Pantalon de la comédie vénitienne, tirant à demi sa flamberge, me choque sans doute ; mais je puis en rire, sans que le charme des deux figures du premier plan soit détruit : on dirait même que le peintre a fait comme ces femmes qui choisissent de préférence pour compagnes de pauvres personnes bien laides, afin de relever leur beauté. Mais pour l'image religieuse devant laquelle je me prosterne, si je suis forcé de sourire d'un de ses détails, l'idée qu'elle exprime est profanée et le charme détruit.

Ce qui empêche encore que l'esprit chrétien n'adopte pour type

les meilleures compositions de M. Ingres, c'est qu'il a pris les sujets catholiques pour prétexte de la peinture, et non pour but. Une certaine latitude d'invention était permise, quand l'air ambiant était imprégné de Christianisme, et que les peintres les plus insouciants restaient dévôts à leur insu. Il n'en peut être de même dans une atmosphère saturée d'incrédulité comme la nôtre : il faut franchir, à l'exemple des cathécumènes de la primitive Eglise, le seuil du temple avec un cœur pénétré et une longue préparation, si l'on veut se rendre digne de célébrer les louanges de Dieu. La religion n'est point à l'épiderme, mais dans le cœur ; une forme telle qu'elle ne l'habille point en madonne, quand on l'a vu livrer sa nudité aux miroirs des harems.

La vérité, la noblesse, la chasteté, telles sont les trois conditions qu'Orsel jugeait nécessaires pour produire la forme appropriée au Christianisme. La vérité, dans ce qu'elle a de plus précis et de plus naïf, était le fondement sans lequel il ne se serait pas permis de bâtir ; pour lui, la composition elle-même dépendait de la vérité du geste et du mouvement, et tant qu'il ne l'avait pas trouvée, il s'abstenait de composer. Du temps de Raphaël, le naturel était encore partout, dans la physionomie, dans les allures, dans les gestes : et de là sont venues ces compositions si abondantes qu'il produisait peut-être sans modèles et sans recours direct à la nature. Mais depuis lors, les types se sont à la fois appauvris et maniérés, et la source des compositions spontanées a tari pour les peintres qui redoutent la vulgarité. Deux voies se sont alors ouvertes, celles de Léopold Robert et celles d'Overbeck. Robert, à proprement parler, ne composait pas : unissant la chasteté de l'imagination au sentiment profond de la beauté, il recueillait docilement les données que lui fournissait une nature choisie, et le sujet naissait alors de lui-même, comme ces combinaisons de hasard qui se forment dans le marbre ou le bois. C'est, à proprement parler, le plus sérieux des peintres accidentels, comme M. Decamps en est le plus habile.

M. Overbeck, celui des artistes vivants qui portent le plus haut le fardeau le plus difficile, a trouvé l'Allemagne engagée dans la dangereuse carrière de la peinture *à priori :* j'appelle ainsi un système dans lequel on oblige les corps et les mouvements à se prêter bon gré mal gré aux idées de l'artiste. Il ne s'est pas affranchi de

ce mouvement national, mais s'il a persisté dans les doctrines de son pays, ses convictions se sont modifiées sur un point autrement capital, et la piété catholique lui a, en quelque sorte, ouvert les portes du ciel. Il est donc redevenu vrai à force d'idéal, et c'est ainsi que les catholiques de tous les pays l'ont accepté comme le premier des peintres de notre époque et le plus chrétien. M. Overbeck, encore en possession de toutes ses facultés, jouit de sa gloire. Outre les tableaux qu'il médite sur le sol inspirateur de Rome, il envoie aux graveurs de Düsseldorf des compositions tirées de l'Evangile, où se montre, avec un sentiment de piété irréprochable, une faculté étonnante pour créer de nouveaux types religieux. J'ai sous les yeux cinq livraisons du recueil qui se publie sous la direction du graveur Keller[1]. Elles ont fait à Paris la plus grande sensation, et c'était justice. Nous n'avons rien dans notre école actuelle qui puisse lutter avec ces séduisantes compositions. Je ne parlerai pas de celles qui ont excité le plus d'enthousiasme ; je m'arrête à une *Cène* qui généralement ne plaît pas comme le reste, et pour laquelle le zélé et intelligent éditeur, M. Alcan, était presque disposé à me demander grâce : c'était la planche vers laquelle, dès le premier coup d'œil, je m'étais senti porté de prédilection.

Joannes recumbit in sinu Jesu : la sainte assemblée en est arrivée au moment de l'initiation pleine de trouble par laquelle le Sauveur cherche à consoler ses apôtres et à éclairer leur faiblesse. Les vases de la divine Eucharistie ont été enlevés ; Judas s'est éloigné, en repoussant du pied son siége, qui gît renversé sur le premier plan ; les apôtres écoutent avec un mélange de recueillement, d'onction et de découragement, les paroles que la Passion pourra seule faire germer dans leur âme. Saint Jean s'est couché sur le cœur de Jésus : je ne suis pas bien sûr qu'il comprenne encore ; mais il aime, il croit et il espère. Ainsi, au départ du père de famille, l'enfant s'arrange sur les genoux du voyageur, comme s'il ne devait pas les quitter. La physionomie, de même que le discours de Jésus, sont d'une tendresse qui ne se lasse pas : il frappe encore une fois à la porte de ces cœurs endurcis

[1] Darstellungen aus den Evangelien, nach Nierzig Originalzeichnungen von Friedrich Overbeck, 40 planches en 10 livraisons, in-fol. oblong. — Le dépôt central des publications d'Overbeck et des gravures allemandes dites de Düsseldorf est chez Alcan, rue du Vieux-Colombier, n° 29, ancien local des bureaux de *l'Univers*, à Paris.

par l'excès de l'affection avant de l'être par la crainte. Jésus compatit à ces misères; car il sait que la faiblesse de l'humanité va bientôt faire passer le frisson de l'agonie, même sur son cœur divin. Toutes ces pensées, ces émotions qui se heurtent dans l'âme à la lecture de l'évangile de saint Jean, sont rendues visibles par le génie de l'artiste, avec un mélange de simplicité, de grandeur et d'élégance. Le graveur de cette planche, M. Bartoccini, s'est identifié avec le génie du maître, mieux encore que ses collègues de Düsseldorf; sa manière un peu dure a presque le sentiment de Marc-Antoine. On dit qu'il a pour lui la préférence d'Overbeck, et je n'en suis pas étonné.

Après s'être incliné devant un tel chef-d'œuvre, on semble avoir mauvaise grâce à limiter les facultés de l'artiste et à tenter de faire voir ce qui manque, non à son génie, mais à sa méthode. Toutefois, la série de Düsseldorf fournirait abondamment à ces remarques critiques. C'est une chose merveilleuse, qu'Overbeck se soit élevé si haut avec un faire de pratique; mais, on a regret à le dire, ce grand maître rêve la nature, il ne la fait pas voir. Tel mouvement, telle intention qui plaît, qui touche, menacent de disparaître, pour peu qu'on veuille les asservir à la réalité. C'est beaucoup plus qu'il ne faut pour le but de la publication; c'est trop peu généralement pour la peinture d'histoire, et l'on s'afflige en pensant à ce que deviendraient ces pieuses et charmantes images, si, nouveau Pygmalion, le peintre obtenait qu'un souffle de vie descendît sur elles.

Orsel, éclairé par les sages conseils de Guérin, vécut neuf ans en Italie entre Robert et Overbeck. Son maître ne devait laisser de lui qu'une trace affaiblie, parce qu'il avait manqué un but à sa peinture. Il était malheureusement d'un temps où le temple était oublié et où le théâtre fascinait les imaginations; mais malgré l'erreur de son époque, il pensait noblement, et lui rester fidèle, c'était s'engager pour la vie à maintenir l'art dans son domaine le plus élevé. C'est sous ses yeux qu'Orsel semble avoir conçu la pensée de combiner ensemble le génie de Robert et celui d'Overbeck, la nature et l'idéal: entreprise qui, à d'autres époques, n'aurait été que le bon sens de la peinture, mais qui, sur un sol comme le nôtre, labouré de tant de folies, souillé de tant de profanations, devenait téméraire et presque impossible à accomplir. Orsel n'a pourtant pas reculé, et les études exposées dans son atelier font voir par quelles séries d'é-

preuves il conduisait son travail avant de lui donner une forme définitive.

La nature ne fournit pas la composition, et sans la composition il n'y a pas de peinture d'histoire. Il faut d'abord que l'expérience de l'artiste soit assez grande pour produire un jet qui ne refuse pas, plus tard, de se soumettre au contrôle de la nature. Cependant le peintre a franchi ce premier obstacle ; mais la nature qu'il consulte se montre à lui, s'il l'interroge trop brusquement, sous un aspect arrangé qui la transforme et la défigure : tant qu'il ne l'aura pas saisie sur le fait dans la liberté de ses mouvements, il manquera à son œuvre le sel et le parfum les plus nécessaires. La seconde barrière est franchie ; il s'en présente une troisième : trouver un modèle qui se prête au sujet, à l'expression, à la complexion que le maître cherche, e après l'avoir rendu avec la force naïve d'un peintre de portraits, l'élever, l'épurer, le sanctifier... Voilà ce qu'Orsel a voulu et ce qu'il a réalisé; mais dans quelle mesure, à quel prix ? La faiblesse, la légèreté et le peu de savoir de son siècle ont pesé sur lui : il a accepté les conditions de la lutte, et il est tombé mort sur la palme qu'il saisissait.

J'aurais beaucoup à dire sur le mode d'exécution qu'Orsel avait adopté : Raphaël aurait reculé devant la difficulté du problème. Cet artiste angélique, qu'il faut toujours citer, non-seulement pour la plus haute expression, mais encore pour la raison de l'art, a presque toujours évité de donner à ses figures un fond uniforme, et quand il les a enlevées en vigueur sur un champ clair, il a tenu à ce qu'une certaine variété rompît l'éclat de ce support. Presque toujours, il associe la richesse de l'architecture et du paysage à l'intérêt des figures. Quand, par exception, comme dans la chapelle Chigi à Sainte-Marie-du-Peuple, il place des personnages sur un fond d'or, c'est alors pour lui de la peinture de décoration qu'il trace d'une façon légère. Les peintres qui l'avaient précédé n'en faisaient pas davantage, non par calcul, mais par faiblesse dans les moyens d'exécution ; ils sont si grands dans leur simplicité même et dans la profondeur de leur sentiment religieux, qu'on oublie, même quand on les admire le plus, qu'on a quelque chose à leur pardonner. Orsel prend la peinture à sa plus haute valeur de relief et de rendu, il aspire au résultat le plus complet, et se prive volontairement de la ressource et du charme que donnent l'imitation de l'atmosphère en plein air ou dans

l'intérieur des édifices. Ici je crois apercevoir encore l'influence des idées que je lui reproche d'avoir exagérées, préférant l'enseignement par l'art en quelque sorte à l'art lui-même, et subordonnant la peinture à la décoration des édifices.

Avec une tâche aussi ardue, il serait resté en route, sans des facultés éminentes et sans la fécondation persévérante de ces facultés par le travail. L'exposition de ses études a démontré qu'il n'avait pas de rival dans l'école contemporaine, lorsqu'il s'agissait de modeler en réduisant le jeu des ombres à ce qui est indispensablement nécessaire pour exprimer la forme : la figure d'un martyr à genoux qu'on retrouve dans un des pendentifs de la chapelle, plusieurs têtes d'enfants, le portrait de profil du jeune fils de M. Périn sont des exemples qu'il faut citer à l'appui de ce que j'avance. Fermeté, finesse, exactitude, élégance, éclat, naïveté, tout se trouve réuni dans ces études qui feraient honneur aux plus grands maîtres de toutes les époques.

L'habitude de l'isolement et de la concentration avait tellement fixé les idées d'Orsel, qu'il aurait été impossible de le faire revenir sur ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif; il aurait d'ailleurs répondu avec raison que sa chapelle ne comportait pas un autre genre de peinture ; je n'en suis pas moins convaincu qu'eût-il travaillé trente ans de plus, il n'aurait plus peint dans un autre système, et son *Vœu de Notre-Dame de Fourvières* m'en fournit la preuve. Avec un fond de ciel, des nuages, la vue de Lyon en perspective au bas du tableau, il a été comme possédé du souvenir des basiliques de Rome et de leurs imposantes mosaïques. Des personnes, d'ailleurs compétentes, qui n'ont pas subi cette grande impression, et qui font du clair-obscur une des conditions essentielles de la peinture historique, s'étonnent de l'aspect presque diaphane des figures de ce tableau : elles seraient tentées de voir de la faiblesse dans ce qui est l'effet d'une volonté opiniâtrement arrêtée : elles ne réfléchissent pas que si le peintre n'avait pas été à la hauteur de sa tâche, au lieu de têtes d'une expression élevée et parfaitement rendues, au lieu de draperies d'un style et d'un naturel que Fra-Bartolomeo n'aurait pas désavoués, elles n'auraient devant les yeux que des images plates et molles découpées sur un fond monotone; mais un peintre qui prend ainsi à rebrousse-poil les habitudes de l'école, ne se fait pas comprendre à première vue.

En prodiguant ces éloges, je ne me dissimule pas une objection : qui veut la forme, veut la beauté ; Orsel demandait que l'enseignement religieux fût donné *par une bouche d'or;* a-t-il parfaitement rempli cette condition qu'il imposait lui-même? Ici se trahit, du moins je le pense, une trace de faiblesse. Chaque peintre a, dans l'imagination comme dans la main, un certain type, et celui d'Orsel manque un peu, sinon de noblesse, au moins de charme : c'est un sort commun aux artistes de Lyon où la beauté pourtant n'est pas rare, mais où les habitudes ont toujours manqué d'élégance. Orsel ne redoute pas assez, d'ailleurs, certains aspects repoussants de la nature : je n'aime pas cette veuve dont le visage est couvert de cendres : c'est trop prendre au pied de la lettre les usages de l'Orient qui ont laissé leur trace dans le langage de l'Ecriture. J'aurais, à sa place, évité les squelettes, et surtout ces figures décharnées de la mort qu'il faut laisser aux compositions plus grotesques que terribles de la *Danse Macabre*. Dans ces occasions, Orsel, qui aurait dû être averti par le goût, obéissait encore à son besoin d'enseigner.

Qu'on ne s'étonne pas de la sévérité apparente de quelques-unes de mes paroles; je ne dissimule pas ma prédilection pour les hommes qui cherchent le but le plus élevé de l'art; mais l'admiration que leurs ouvrages m'inspirent ne me cause aucune illusion sur ce qui leur manque. Au contraire, rien ne me démontre plus manifestement l'impuissance de l'homme que la vue des chefs-d'œuvre; il y a deux ans, je revoyais les marbres du Parthénon et les cartons de Hampton-Court qui, dans deux branches de l'art, sont pour moi le *nec plus ultra* des efforts humains; et j'étais tenté de dire : *ce n'est que cela!* Plus l'artiste a visé haut, et plus l'on sent la disproportion qui existe entre ce qu'il a conçu et ce qu'il a exécuté.

Mais cette défaite de l'homme, si bien marquée par la lutte de Jacob avec l'ange, a quelque chose de plus grand et de plus consolant que toutes les victoires. « Au fond de l'abîme où nous vivons, dit Platon, « nous croyons être à la véritable surface de notre demeure ; si nous « habitions la mer, nous penserions aussi, en regardant le soleil « et les astres à travers l'épaisseur des eaux, que c'est là le ciel, jus- « qu'à ce qu'un autre être, moins pesant et plus fort, s'élevant jusqu'à « notre hauteur, se fût aperçu de ce qu'a comparativement de plus « pur et de plus brillant l'air qui nous environne. On peut en dire

« autant de nous-mêmes ; pour nous l'air est le ciel, et il nous semble « que c'est sur le ciel que les astres poursuivent leur cours ; qui nous « donnera des ailes pour repousser ces ténèbres, et pour apercevoir « enfin le véritable ciel et la véritable lumière ! » Les grands artistes ont en partie ces ailes, mais ils n'achèvent pas de traverser l'atmosphère, et après nous avoir transportés bien au-dessus de ce que nous apercevons, ils retombent à terre, non sans nous avoir fait entrevoir les espaces de l'éternité divine dont nous n'avons ici-bas que l'ombre et l'espérance.

J'ai acquitté envers la mémoire d'Orsel une partie de ma dette : c'était la plus pressée de mes promesses. J'aurais encore beaucoup à dire, soit en bien, soit en mal, sur l'art contemporain ; mais quand me sera-t-il possible de m'acquitter ?

Je ne ferai pas banqueroute à nos lecteurs, en promettant des seconds articles qui ne viennent jamais. Les colonnes du *Correspondant* sont mon école buissonnière, et c'est à peine si je puis, dans la saison des cours, dérober ainsi quelques instants à des devoirs chers et impérieux.

Ch. LENORMANT.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE [1].

(5e ARTICLE. — SUITE ET FIN.)

XVIII

Pendant la cérémonie de son couronnement [2] dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, Rodolphe II s'aperçut que le sceptre manquait. Il prit le crucifix de l'autel, il le baisa, et d'une voix ferme : « Voici mon sceptre, dit-il; je n'en veux pas d'autre que ce signe, par lequel le monde a été sauvé ! » Alors les princes de l'Empire rendirent hommage au roi des rois, et au plus puissant représentant laïc du Seigneur sur la terre.

« Par cet acte, en apparence fortuit, Rodolphe a consacré à Dieu tous ses successeurs ; et il a recommandé à ses descendants de ne jamais oublier que la base et l'emblème de la véritable puissance, c'est la fidèle confiance en Celui dont leur aïeul tenait l'image pendant le plus majestueux exercice de la dignité souveraine. Qu'ils ont bien gardé conscience de cette consécration, durant la suite des temps, soit dans la puissance incontestée du pouvoir impérial, soit dans les multiples épreuves qu'ils ont subies [3] ! »

Oui, en effet, « la dynastie autrichienne a conservé vivants les vrais principes politiques, religieux et sociaux [4]. » De toutes les familles sou-

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 682.

[2] Le 28 octobre 1273.

[3] *Historisch-politische Blætter*, de Munich.

[4] Discours de M. le marquis de Valdegamas, du 30 décembre 1850. — L'illustre orateur a dit ensuite : « La dynastie autrichienne eut le malheur de laisser dans l'oubli et l'abandon les principes économiques, ies principes administratifs, les intérêts matériels ; c'est ce qui explique sa chûte. » Cette observation, juste peut-être quant à l'Espagne, n'a pas été appliquée et n'est pas applicable aux empe-

veraines de l'Europe, aucune n'a été aussi chrétienne que les Habsbourg, — si ce n'est les Lorraine, LE RAMEAU AÎNÉ DE LEUR MAISON; — aucune race puissance ne s'est montrée si constamment modérée et conservatrice. A l'époque où les petits-fils de Rodolphe, à l'apogée de leur puissance, régnaient sur la majeure partie de l'Europe et de l'Amérique, il est vrai que la branche espagnole ne fut pas inaccessible à l'orgueil et à l'ambition ; mais, du moins la race tout entière lutta contre les Turcs et les protestants ; et ce ne fut pas trop de ses vastes ressources pour préserver une partie de l'Europe de cette double invasion du matérialisme.

La monarchie autrichienne ne s'est pas formée, comme les grandes puissances schismatiques, par une série de perfidies et de violences. L'héritage des archiducs d'Autriche fut légitimement conféré à Rodolphe II par la diète d'Augsbourg (1282). Ce noyau s'est accru peu à peu par des donations volontaires et des héritages réguliers. Il n'y a que les droits de l'Autriche à ses possessions italiennes et à la Galicie, qui puissent souffrir contestation.

Toutefois, la domination motivée des Habsbourg en Italie remonte à plusieurs siècles. Après l'extinction de leur branche espagnole, le duché de Mantoue fut gardé par l'empereur Joseph Ier [1], qui l'avait conquis pendant la guerre de la succession : les traités d'Utrecht et de Rastadt donnèrent en outre à Charles VI, pour sa part de l'héritage espagnol, le Milanais et le royaume de Naples, qui fut échangé contre les duchés de Parme et de Plaisance. Et, en compensation des pays qu'elle lui avait pris, c'est la France qui a cédé la première à l'Autriche, Venise, la Dalmatie et l'Istrie ; si l'aigle autrichienne flotte sur la Haute-Italie, c'est à nous, destructeurs de la république vénitienne, que l'on doit principalement l'attribuer. L'histoire doit donc excuser l'occupation du royaume lombard-vénitien par les princes lorrains.

Quant aux provinces polonaises, c'est différent : en bonne justice, il faut les considérer comme un fidéi-commis, laissé par l'Europe à la maison de Lorraine. Le gouvernement autrichien allègue en vain, pour son excuse, les anciennes prétentions des couronnes de Bohême et de Hon-

reurs d'Autriche. S'ils ont éprouvé des malheurs ce n'est pas parce qu'ils auraient négligé les intérêts matériels, les principes administratifs ; c'est, au contraire, parce que, depuis Joseph II jusqu'a l'avénement de François-Joseph, ils avaient en partie subordonné les doctrines morales et politiques à l'administration et à l'industrie.

[1] Le duc Charles III de Gonzague vint à mourir sans héritiers directs, pendant l'occupation.

grie à la souveraineté de la Galicie : ces prétentions ne supportèrent pas l'examen de la loyale Marie-Thérèse ; il est certain, nous le répétons, qu'elle ne signa l'acte de partage qu'avec remords, et non sans avoir longtemps lutté contre la ligue scélérate de Kaunitz, de Frédéric et de Catherine.

Si nous cherchions l'apologie plutôt que la vérité, il nous serait facile, par la voie de comparaison, d'atténuer cette usurpation de l'Autriche ; de rappeler, par exemple, que la maison de France elle-même à jadis conquis la Bretagne, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, par une politique perfide et violente ; et nous ferions observer que cependant la France a encore été, après l'Autriche, la plus modérée des grandes puissances. Mais il y aurait à nous répliquer, avec raison, que ces provinces parlaient en partie notre langue et provenaient en général de la souche française, tandis que l'Autriche règne tout à fait en étrangère à Milan, à Venise et à Léopol.

La cour de Vienne reconnaît ce fait. Aussi, pendant les troubles de 1848, avait-elle proposé, par un désintéressement bien rare, de rendre l'indépendance à la Lombardie, moyennant indemnité, et d'accorder à la Vénétie une administration élective et nationale. Les Italiens, qui ont refusé ces offres, se sont montrés indignes de renaître quant à présent, car ils se sont complétement trompés sur les moyens et la voie de leur grandeur. Ils les cherchaient du côté de la Sardaigne, de la Suisse et de l'Angleterre, chez les peuples révolutionnaires et protestants ; c'est au contraire dans les conseils et les exemples de l'autorité pontificale et du royaume de Naples, (peut-être même, un jour, du côté de la France et de l'Autriche réunies,) que l'Italie, déjà grande par la Papauté, trouverait les conditions d'une glorieuse indépendance. Pour le présent, — après la guerre qu'on lui a faite, en refusant ses offres d'affranchissement amiable, — l'Autriche ne pouvait agir avec plus de générosité vis-à-vis des Lombards-Vénitiens ; elle leur a encore concédé, par la nouvelle organisation provinciale, toutes les libertés que la faiblesse de leur sens politique peut exercer et supporter.

Le rétablissement de la Pologne serait certainement désirable, au point de vue de la justice et de la raison ; mais on conviendra que l'Autriche ne peut pas seule rendre l'indépendance à ce pays. Divisée en plusieurs races, et profondément bouleversée par la révolution, la Pologne n'aurait de chances de durée que si elle était rétablie sous la forme de monarchie héréditaire fédérale, et soumise longtemps à la protection des

grandes puissances catholiques. Or, il est facile de voir que l'existence de la Prusse à côté des forces de la Russie, et la destruction de l'empire germanique, empêchent la restauration de la Pologne. Il ne pourrait donc y avoir d'avenir et de liberté conservatrice, pour les Polonais, que dans le rétablissement d'un empire d'Allemagne, appuyé par la France, et confié de rechef à la maison de Lorraine. Pour atteindre ce grand résultat, il serait nécessaire qu'une ligue des catholiques de France, d'Allemagne et de Pologne, s'organisât pour combattre les deux grandes puissances schismatiques du Nord. Or, le temps n'est pas venu où il y ait sujet d'espérer un tel mouvement social.

S'il était permis de faire de la politique d'utopies, de chercher le mieux et d'y prétendre, nous indiquerions un remaniement de l'Europe : que n'avons-nous le don des miracles pour l'accomplir !

La nation allemande retrouverait l'unité, la gloire et le bonheur ; car nous rendrions la présidence de l'Allemagne à la maison de Lorraine. Au chef héréditaire du Saint Empire reconstitué, nous confierions l'armée, la marine, la diplomatie et les finances spéciales de la Confédération germanique. Les autres souverains allemands demeureraient les maîtres, chacun chez soi, mais ils redeviendraient les grands vassaux héréditaires, les pairs de la couronne impériale ; leur respect pour cette autorité supérieure mettrait leur propre puissance à l'abri de l'invasion étrangère, dont ils sont déjà menacés. Tous les peuples allemands se verraient alors unis sous la tutelle des fils de Charlemagne et des parents de Rodolphe de Habsbourg. Pour que la nation allemande préludât à sa défense par le respect des nationalités étrangères, et qu'elle acquît toutefois la force nécessaire à la cause sociale, un beau royaume de la Haute-Italie serait confié à l'illustre famille de Bavière, et la catholique maison de Saxe recevrait le trône de la Pologne ressuscitée. La Saxe, la Bavière et la Silésie seraient jointes à l'Autriche, en échange de l'Italie et de la Galicie, et on lui assurerait les moyens de défendre le Danube contre les Russes. Comme la France est aussi puissante et plus compacte que l'Autriche, nous n'aurions point à craindre que celle-ci s'agrandît, si nous recevions des équivalents. Nos frontières seraient alors portées à leurs limites naturelles, qui sont déterminées à la fois par la langue et la géographie ; elles comprendraient la Belgique, la Savoie, et les places fortes qui nous ont été enlevées par la Prusse. Dans ces conditions de notre rêve, la maison de Lorraine aurait beaucoup de force pour la résistance, soit contre nous, soit contre la Russie, mais assez peu pour la conquête,

à cause de l'organisation libérale et fédérative des pays soumis à son protectorat. Elle aurait au plus haut point la liberté du bien, et le mal lui serait difficile ; car si par malheur elle adoptait une politique orgueilleuse et menaçante, le grand empire des Français serait bien capable tout seul de défendre l'équilibre de l'Europe en secourant les petits Etats menacés, et, probablement, il lui serait facile alors de s'allier aux Moscovites pour prendre l'Allemagne entre deux feux terribles. Sous une telle organisation, non-seulement le catholicisme redeviendrait bientôt presque universel en Europe, si les chefs des deux groupes allemand et français étaient sincèrement chrétiens, mais il s'étendrait aussi, sans tarder, le long de la Méditerranée, en Afrique et dans tout l'Orient.

Ce rêve, un Napoléon catholique le transformerait en système, et alors il ne serait peut-être pas irréalisable. — Mais peut-on savoir mauvais gré à l'Autriche de ce qu'elle est plus humble dans ses desseins? de ce qu'elle se contente de vouloir le maintien de la Prusse, de la Russie et de la Sardaigne dans leurs limites actuelles ? de ce qu'elle se borne à défendre l'ordre qui existe, en cherchant seulement à réaliser, au dehors et à l'intérieur, des améliorations utiles à l'Europe ? Ses projets les plus chers sont bien connus; elle en poursuit l'exécution au grand jour. Elle veut s'unir étroitement à l'Allemagne, avec tous ses états, par une alliance fédérale et une association douanière et commerciale. Elle tâche de garantir contre la Russie la liberté du Danube et de la Méditerranée. Dans ce double but, elle se propose de faire creuser à ses frais, sur le territoire ottoman, un canal éloigné du canon russe, et elle va consacrer 400 millions à augmenter sa marine militaire. Elle prétend faire respecter partout ses possessions et ses droits actuels : son ambition ne va pas plus loin. Aussi s'est-elle montrée calme et modeste, dans ses luttes et ses succès militaires et politiques. Elle se prête à combattre le socialisme partout où elle peut l'atteindre. Elle témoigne les plus grands égards pour le souverain Pontife et pour les droits acquis des autres gouvernements. Que peut-on lui demander de plus? Songer à l'attaquer sans motif, et vouloir l'affaiblir, ce serait folie; car, selon le proverbe allemand, « s'il n'y avait pas une Autriche, on devrait la créer ; » et il faut la conserver compacte, puissante et sage, puisqu'elle est le principal rempart du Catholicisme et de l'Occident. Applaudissons-nous donc du salut de la maison de Lorraine, et ne craignons pas de nous associer franchement à sa politique extérieure, qui tend à soutenir tous nos intérêts les plus précieux.

XIX

Il est impossible à un gouvernement de se conduire constamment avec une perfection irréprochable. Aussi la politique intérieure de l'Autriche n'a-t-elle pas été toujours, et en tout, sage et ferme : il serait cependant injuste de méconnaître qu'elle a été généralement inspirée par la bonté et la loyauté héréditaires de la maison de Lorraine.

Pour empêcher de se dissoudre les éléments hétérogènes de l'empire autrichien, il y a deux méthodes possibles : la force ou l'amour.

« Le premier de ces deux moyens de fusion, la force (qui, lorsqu'elle est jointe à la ruse, réussit presque toujours) », est celui dont s'est en général servie chez nous la race des gouvernants... Le second moyen, l'affection, n'y ressemble guère. C'est celui qu'on avait pratiqué à Vienne, et dont l'essai, quoiqu'il échoue maintenant, n'avait pas toujours été malheureux. Fidèle à ce système, l'Autriche « avait assuré aux Vénéto-Lombards de nombreux avantages matériels; » en Galicie, elle avait à la fois laissé aux gentilshommes de précieux souvenirs patriotiques[1] « et tellement amélioré le sort des paysans, que ceux-ci, par bel enthousiasme austromane, se sont mis, lors des querelles politiques, à égorger leurs seigneurs à son profit. » Elle n'avait que trop respecté la charte des Magyars, qui empêchait une suffisante action gouvernementale, et qui condamnait la Hongrie à languir morcelée, sans finances, sans travaux publics, sans corps judiciaire véritable, aux mains des diétines de chaque comitat, qui administraient pitoyablement le pays. Entre les provinces slavo-germaniques « l'amour commun d'une famille excellente tenait lieu de l'unité manquante. Plus efficace que n'eût été un congrès fédératif, où souvent éclatent de vives jalousies, ce doux et puissant lien produisait entre eux la cohésion, — chose nécessaire à leurs intérêts communs, à leur défense, et même à celle de l'Occident. »

C'est que la maison de Lorraine, même pendant sa décadence joséphiste, tenait à remplir ses promesses envers ses sujets. A part les tristes essais de Joseph II, « elle n'avait que peu imité l'envahissement gouvernemental, qui date de loin chez nous et ailleurs ; elle s'était d'ordinaire abstenue de sacrifier des lois et des coutumes vénérables à l'idole de la centralisation. A Schœnbrunn on n'avait pas établi comme à Versailles

[1] Elle avait conservé, entre autres, les noms et l'exercice de plusieurs des anciennes fonctions nationales.

le siége d'un accaparement infatigable ; les peuples qui venaient y recevoir des ordres, avaient été laissés maîtres de conserver leur administration propre et la plupart de leurs usages. On tolérait pour chacun d'eux jusqu'à la liberté de son idiôme ; on faisait plus : on était assez gracieux pour le parler quelquefois soi-même.

« Toutefois, et quoique le souverain proclamé chef des Autrichiens à Vienne, consentît à s'aller faire couronner roi de Bohême à Prague, et de Hongrie à Pesth, —il conservait, au milieu de son intelligente et affable condescendance, des moyens efficaces d'empêcher les chocs interprovinciaux ; parce que bien des prérogatives ne lui étaient pas disputées, et que l'assentiment universel laissait beaucoup de choses à son arbitrage.

« Sans doute, malgré ses pouvoirs supérieurs et définitifs, le gros des affaires ne se décidait que d'après l'avis des hommes spéciaux ; car les populations se choisissaient des mandataires légaux, à l'opinion desquels le trône avait grand égard. On connaît les deux *tables* ou chambres hongroises, les assemblées bohêmes, etc. ; et c'est pendant la durée même d'une session des *États* de la basse Autriche, qu'a éclaté, par un mouvement d'étudiants et d'étrangers, la dernière révolution. — Mais de tels corps, néanmoins, ne se mouvaient guère que dans la sphère consultative ; le monarque conservait, sur la résolution finale, droit de modification, voire de *veto* ; droit qui, précieux en de pareilles circonstances, lui permettait de restreindre, au profit de l'ensemble, les prétentions outrecuidantes des parties, par conséquent d'empêcher de se heurter les nationalités dissidentes. Remis ainsi à des mains exemptes d'entraves, le sceptre était un gouvernail ; il savait parer aux dangers publics, et diriger prudemment chacun des vaisseaux de la flotte politique, de manière à les préserver des collisions réciproques qui eussent pu les faire sombrer.

« Cette haute et salutaire intervention irresponsable, qui, déférée à des princes bons et respectés, n'était point un absolutisme, mais un patriarcat, » [1] elle a disparu momentanément par suite de la révolution viennoise ; on a vu ce qui en est résulté : l'absurde et funeste essai d'une constituante autrichienne, et une horrible guerre de races, fatale à l'Europe entière.

Ce désastre a été, on peut le dire, la plus éclatante justification du

[1] M. G. de Dumast, *Lettres sur l'Allemagne.*

système précédent, que le prince de Metternich avait eu la sagesse de maintenir, et par lequel il avait procuré à l'Autriche plus de trente ans d'une incomparable félicité matérielle[1]. L'histoire, nous le croyons, reconnaîtra que cet homme d'État a été le moins centralisateur et le moins révolutionnaire des puissants ministres contemporains. Il a laissé subsister les libertés provinciales et la hiérarchie des corporations ouvrières ; il a fait dans toute l'Europe une guerre franche à la démagogie.

Mais, par malheur, sa politique s'est écartée des traditions austro-lorraines en un point capital : les relations de l'État avec l'Église. Il n'a pas rompu à temps avec les idées joséphistes de son entourage et de son époque ; il n'a pas assez tôt reconnu la nécessité de l'apostolat religieux. La crainte de froisser les protestants, les Grecs schismatiques, les professeurs et les courtisans, l'a empêché d'encourager suffisamment les prédications catholiques ; se contentant à peu près d'entretenir la monarchie matériellement prospère, il n'a guère travaillé à l'éducation de l'âme ; il n'a pas assez contrôlé la moralité des employés, ni assez restreint le buralisme. Comme les congrégations et le clergé séculier, tombés dans l'indolence et le joséphisme, se résignaient à demeurer, en matière religieuse, sous la direction de l'Etat, le prince de Metternich ne s'est pas hâté de les affranchir. En un mot, quoique supérieur à presque tous ses contemporains, il n'a pu complétement maîtriser, en lui et autour de lui, les erreurs du temps, le rationalisme. Son esprit clairvoyant avait néanmoins deviné, pendant les dernières années, que toute autorité s'appuie sur Rome, et que le Saint-Père doit avoir pleine liberté de rapports avec tous ses enfants ; il avait commencé l'émancipation de l'Eglise autrichienne, lorsque la révolution l'a renversé, et, en le frappant, a livré l'Empire à l'anarchie.

Alors, pendant plus d'un an, l'Autriche a subi les conséquences du rationalisme, implanté par Joseph II : si ce prince avait réussi dans ses projets politiques, s'il avait pu centraliser toute la monarchie, c'en eût été probablement fait de l'Autriche ; elle se fût dissoute en trois ou quatre nouvelles républiques, qui eussent appuyé notre gouvernement provisoire et le parlement de Francfort ; une épouvantable confusion eût régné dans toute l'Europe, et nul ne sait si l'on eût pu en sortir.

Grâces à Dieu, l'armée et l'administration n'étaient point organisées sur le modèle de la Prusse et de la France : l'armée et la décentralisa-

[1] Avant 1848, il n'y avait rien de si rare en Autriche qu'un homme laborieux qui fût pauvre.

tion ont sauvé la monarchie, aidées qu'elles étaient par un reste d'esprit catholique et par l'amour pour la famille régnante, qui ne s'était pas encore éteint partout. Le dévouement pour le bien a grandi à la hauteur du mal. De nombreux bataillons de volontaires se sont organisés dans les provinces slavo-germaniques ; un peuple de soldats est sorti de la Croatie ; Windisch-Græts, Radetsky, Jellachich, ont inscrit dans les fastes militaires de leur patrie quelques-uns des faits les plus glorieux que l'histoire ait jamais enregistrés. Le premier de ces hommes illustres, trahi par la lenteur des renforts qu'il devait attendre[1], a été débordé par l'ennemi, sans avoir été entamé, et on l'a sacrifié aux criailleries intéressées d'une presse anarchique ; son rappel a jeté ses troupes dans le désordre, et nécessité peut-être l'entrée des formidables forces russes ; mais l'armée autrichienne, sous l'énergique commandement de Haynau, n'a pas tardé à reprendre une éclatante revanche.

L'aristocratie magyare a d'abord été traitée sévèrement, après sa défaite : il faut avouer qu'elle l'avait mérité. Avant la révolution, par respect pour la constitution, le Gouvernement laissait à cette noblesse l'administration du royaume. Elle était exempte de taxes et d'impôts ; elle choisissait dans son sein les députés de la Chambre basse, presque tous les administrateurs, presque tous les juges du pays ; elle conservait la faculté d'accorder ou de refuser les contributions et les recrues. Le Gouvernement ne se réservait que les droits absolument indispensables pour rattacher la Hongrie au reste de l'Empire. Il avait permis la publicité des débats parlementaires, et donné une liberté plus que suffisante à la presse magyare. Il tolérait l'administration des nobles, quoiqu'elle eût tous les vices et tous les défauts imaginables. Il ne tendait que faiblement à opposer à la noblesse le contrepoids du tiers-état. Il avait nommé l'illustre et malheureux Szechenyi préfet ou ministre des travaux publics en Hongrie : si les gentilshommes avaient voulu se soumettre à de légères impositions, et en confier le produit à cet homme éminent, en l'autorisant à tracer des routes, à régler le cours des fleuves ; s'ils avaient secondé le Gouvernement en appliquant à ces améliorations leur ardent patriotisme, la Hongrie fût devenue en peu d'années un des pays

[1] Le prince Windisch-Grætz, arrêté par les contrées marécageuses de la Theisz, derrière lesquelles se recrutait l'armée hongroise, avait demandé une réserve de quarante mille Russes et quelques troupes autrichiennes ; il voulut se retrancher dans une forte position, entre Comorn et Bude, pour attendre ces renforts ; mais son rappel fit abandonner ce plan, et décida une déplorable retraite. Les documents officiels jettent une nouvelle lumière sur la révolution et la guerre de Hongrie.

les plus fortunés du monde. — Mais l'orgueilleuse noblesse magyare visait à l'indépendance complète de la Hongrie. Elle avait la folie de vouloir démembrer l'Autriche, pour créer une seconde Prusse, malgré le voisinage de la Russie. Elle prétendait magyariser et tyranniser les Slaves. Se livrant à un rhéteur démagogue, qui la flattait pour l'asservir, elle s'est lancée à corps perdu dans la révolution. Sa cause était mauvaise : aussi l'a-t-elle vainement soutenue avec un brillant courage. Comme elle a compromis les plus grands intérêts de l'Europe en travaillant à l'avénement du panslavisme, comme elle a même offert aux Russes de les reconnaître pour maîtres au jour de sa défaite, les chrétiens occidentaux n'ont pu que se féliciter de sa chute. Et si chacun gémit des exécutions et des confiscations qui ont puni sa révolte, on est bien obligé de reconnaître que ces rigueurs étaient de justes représailles des meurtres, des confiscations et des supplices[1], par lesquels le gouvernement de Kossuth châtiait les honnêtes familles, fidèles à leur légitime souverain et aux vrais intérêts de leur patrie.

Aussitôt que la miséricorde a été possible, le gouvernement impérial a manifesté de la compassion pour les malheurs des Hongrois; il s'est montré disposé à pardonner et à oublier leurs fautes. Ceci encore n'était que justice; car l'absence d'autorité à Vienne, et l'anarchie qui régnait dans presque toute l'Europe, rendaient ces erreurs plus excusables.

Les idées clémentes et modérées porteront bonheur au gouvernement autrichien, s'il continue à respecter les droits des diverses nationalités de l'Empire. Eclairé par l'expérience, il désire conserver et perfectionner les institutions provinciales, auxquelles il a dû en partie son salut. Saura-t-il cependant éviter tout à fait les excès du régime parlementaire, l'anglomanie, l'idolâtrie de la tribune et de la presse ? Reconnaîtra-t-il que le rétablissement du *patriarcat* impérial est absolument nécessaire pour entretenir la paix et la justice entre les diverses races, et pour maintenir la monarchie suffisamment forte contre la Russie et les révolutionnaires ? — Nous commençons à espérer que ces lumières ne lui feront pas généralement défaut. Il a semblé d'abord embarrassé de sa victoire : sa politique intérieure a trahi des faiblesses et des oscillations :

[1] L'histoire fera connaître toutes ces violences, qui provoquaient un sévère châtiment. Un seul délégué de Kossuth, commissaire dans un petit comitat de Transylvanie, a fait pendre ou fusiller en quelques jours vingt-six personnes. Le gouvernement hongrois confisquait les biens des nobles restés fidèles à leur roi. Il a fait exécuter plus de quatre cents partisans de la cause royale.

d'une part, il a fait des concessions exagérées à l'esprit démocratique et à la presse ; de l'autre, il a penché à augmenter la centralisation. Mais peu à peu la vérité s'est fait jour, et c'est le rationalisme qui, en somme, a perdu du terrain dans cette lutte intime. Il y a sujet d'espérer que l'Autriche ne succombera point actuellement « aux fléaux de la bureaucratie et de la centralisation, qui sont, tantôt les avant-coureurs, tantôt les conséquences de la démocratie. Donner pleine liberté au bien, c'est-à-dire à l'Eglise, maintenir avec soin la division politique, administrative et judiciaire des nationalités diverses, — qui ont dans la couronne, dans l'Eglise et dans l'armée, trois liens suffisants : — tel doit être, à mon avis, le programme de la politique autrichienne. J'y ajoute ma maxime favorite : « *On ne se sert pas de la révolution, on la sert*[1]. »

XX

La couronne, l'Eglise et l'armée, — la tête, le cœur et le bras, — voilà bien d'où dépend partout la stabilité des empires. Lorsque ces trois forces sont unies dans une même bonne pensée, dans un même travail de conservation, l'être social est plein de puissance et de santé.

Or, la couronne d'Autriche est aujourd'hui dignement portée. Le jeune empereur a débuté en noble fils des Lorraine, en noble cousin des Habsbourg : après avoir combattu en chevalier, il s'est montré empressé de pardonner en père et de gouverner en chrétien. « Un système funeste, aussi indigne pour l'Etat que pour l'Eglise, est enfin tombé. » La devise du jeune prince : *Viribus unitis* « est devenue une vérité dans sa plus haute expression. L'Eglise catholique d'Autriche est de rechef une branche vivante de la grande vigne qui entoure le monde. La libre circulation du sang, condition de toute vie saine, n'est plus désormais interrompue par des liens... Toute l'Allemagne catholique aura part à la bénédiction de ce bienfait... L'arme la plus aiguisée est brisée dans les mains des ennemis de l'Eglise, ministres despotes ou jacobins athées. La révolution a perdu son plus fort boulevard. Malgré les clameurs d'adversaires clairvoyants, et d'amis atteints de myopie, François-Joseph a été le bienfaiteur de notre sainte religion. Nous saluons avec joie cet antique et toujours jeune esprit des Lorraine, comme de leurs cadets les Habsbourg : esprit qui, en heur et malheur, s'est toujours élevé fermement vers le

[1] Lettre inédite d'un célèbre homme d'Etat.

ciel. « Et Dieu ne l'a point délaissé ; dans l'extrême détresse, quand tout semblait humainement perdu, Dieu lui a toujours envoyé des sauveurs [1]. »

L'Eglise autrichienne avait jadis des reproches graves à se faire : elle sommeillait dans une opulente prison ; mais elle s'est réveillée au jour de l'épreuve ; la tribulation a séparé le grain de la paille, et le grain s'est trouvé beau et abondant, car l'orgueil n'avait pas desséché ni faussé l'esprit des ecclésiastiques. Le langage du concile de Vienne a été plein d'orthodoxie et de dignité. Il n'a pu détruire complétement, dans une minorité des prêtres, les doctrines joséphistes ; mais son autorité a été grande au dedans et au dehors de l'empire. On n'a d'ailleurs pas vu se manifester chez les croyants, en Autriche, la théorie de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat ; on a pensé dans ce pays, parmi les chrétiens, que le clergé doit accepter partout le gouvernement des âmes, et empêcher partout, autant que possible, la liberté du mal. La plaie la plus grave chez toutes les classes de l'empire, c'est le penchant au plaisir et à la mollesse ; or, deux années de guerre civile en ont facilité la guérison. Que du sein de l'Eglise amendée sortent des professeurs et des missionnaires, prêchant d'exemple autant que de parole : et cette société, qui se matérialisait, pourra se remplir d'une sève nouvelle, et devenir, comme au moyen âge, féconde en saints et en héros chrétiens.

L'armée autrichienne est vêtue et payée médiocrement. Elle mène une vie dure et laborieuse ; mais elle a de bon les armes, les bras et le cœur. On ne peut la dire dévote ; ses mœurs ne sont rien moins que réglées ; cependant elle conserve la vénération des choses saintes, et le soldat mourant est heureux de reposer son front dans le sein du prêtre. Aucune troupe n'est plus décidée à vivre et à mourir pour son souverain. Si l'on a vu quelques-uns des régiments hongrois embrasser la cause de la révolution hongroise, cela est venu de ce que des ministres traîtres ou lâches les avaient pour ainsi dire livrés à Kossuth. Toute l'armée est actuellement si sûre, à l'intérieur, que l'on y a incorporé sans crainte plus de quarante mille insurgés. Nous croyons qu'elle peut aussi se mesurer avec chances de succès contre les meilleures troupes étrangères. L'esprit fraternel de cette armée [2], sa solide discipline, son humanité, sa

[1] Adresse des catholiques de Bavière à l'empereur François-Joseph.

[2] Les individus de même grade se tutoient et se nomment frères ; on continue de se tutoyer hors de service quand on s'est connu de même rang, quoique souvent tel soit devenu général, tandis que tel autre est demeuré capitaine. Le général et

fidélité, l'exaltation de ses sentiments d'honneur[1], les soins pris des invalides[2], l'utile réserve de la landwehr, la belle organisation des colonies militaires, la bonne éducation donnée aux enfants des officiers et des sous-officiers, le choix des remplaçants parmi les anciens soldats, l'action respectée des aumôniers, la séparation des troupes d'avec le pouvoir civil[3], la mansuétude des punitions en temps de paix, la sage parcimonie des distinctions honorifiques[4], les décorations spéciales réservées aux militaires, — toutes ces institutions, toutes ces coutumes militaires sont de grands avantages; l'Autriche est heureuse d'avoir su les conserver ou les acquérir.

Ainsi la tête, le cœur et le bras, c'est-à-dire la couronne, l'Eglise et l'armée, sont encore actuellement unis dans un esprit conservateur; il n'y a donc pas à désespérer de la monarchie, quoiqu'elle soit hétérogène, minée par la démocratie presque autant que les autres puissances, tourmentée par le formalisme des employés, menacée par la démagogie étrangère et l'ambition de la Prusse, entravée par le panslavisme, énervée en partie par le goût du plaisir. Si la maison de Lorraine demeure fidèle à ses traditions patriarcales et chrétiennes, nous avons la confiance

le colonel mangent à la même table que le second lieutenant et l'aspirant-officier (cadet). Les heures de service finies, on vit ensemble avec familiarité. Un officier ou sous-officier en voyage est sûr de recevoir l'hospitalité la plus empressée dans les garnisons qu'il rencontre; il lui suffit de se nommer pour être bien accueilli et habituellement hébergé gratuitement.

[1] On est très-chatouilleux sur le point d'honneur. Tout officier qui se laisse frapper sans faire usage de ses armes est chassé du régiment; il en est de même de tout officier qui est convaincu d'avoir manqué à sa parole d'honneur, d'avoir triché au jeu, d'avoir souscrit une fausse promesse de mariage, ou de s'être enivré en mauvaise compagnie.

[2] Les soldats et sous-officiers qui ont servi plusieurs années ou qui sont devenus invalides par suite de maladies ou de blessures, reçoivent ou la demi-pension, ou la pension entière, s'ils veulent vivre chez eux en liberté; on les admet dans les maisons d'invalides s'ils le préfèrent. On ne distingue point si la maladie ou la blessure a été reçue ou non en service, si ce n'est pour accorder un plus grand secours quand on a été blessé devant l'ennemi. Presque tous les emplois des douanes, des sels, des salpêtres, presque tous les consulats, sont réservés aux anciens officiers, de même que la surveillance des édifices publics et des palais impériaux.

[3] L'armée forme un corps à part dans l'empire; elle ne relève que de l'empereur et de ses chefs; elle n'a pas d'ordre à recevoir des autorités civiles. Tous les militaires sont jugés par des tribunaux militaires; ils ne comparaissent jamais devant aucun tribunal civil, de quelque méfait qu'ils soient accusés.

[4] L'Autriche ne compte environ que cent vingt chevaliers de Marie-Thérèse. Avant la révolution de 1848, il y avait seulement cent quatre-vingts chevaliers de Saint-Étienne, et deux cent cinquante de la Couronne-de-Fer.

que Dieu lui fera vaincre tous ces périls, et que peut-être elle verra derechef se briser à ses pieds, devant les murs de Vienne, la puissance des ennemis les plus terribles du catholicisme.

Il reste, en somme, à l'Autriche assez de force au dedans et de sympathies au dehors, pour que le triomphe de la civilisation chrétienne fût certain pour le moment dans toute l'Europe, si la France, après avoir rétabli l'autorité dans son propre sein, s'alliait franchement à la maison de Lorraine. Les deux nations se sont engagées de concert dans la bonne voie, par la restauration du Pape et la concession d'importantes libertés à l'Eglise. Qu'elles avancent dans ce chemin de salut : leurs mains ne tarderont pas à s'y rencontrer pour s'unir; car leurs caractères sont faits pour sympathiser. Tandis que les Prussiens ont un esprit moqueur, vantard et gourmé, et des prétentions qui les éloignent de nous, les Autrichiens montrent, en général, beaucoup de simplicité, de modestie et d'affabilité, et ils manifestent une vive sympathie pour la France. Malgré les blessures que leur ont portées, depuis plusieurs siècles, nos armes, notre politique et notre presse, ils demeurent de bienveillants appréciateurs de toutes nos gloires et de toutes nos qualités. Les carrières de l'armée, de la diplomatie et de l'administration, sont ouvertes en Autriche aux Français instruits et laborieux qui désirent les parcourir. Dans les salons les plus distingués, chez les hommes les plus puissants, comme parmi les simples soldats et le peuple, on entend sans cesse exprimer le regret que la France ne rende pas justice à l'Autriche, et que nos gouvernements ne veuillent pas s'unir intimement à la maison de Lorraine pour maintenir l'équilibre et le repos de l'Europe.

Cessons donc enfin cette lutte fratricide, que nous avons poursuivie depuis trois siècles, ou sur le terrain diplomatique, ou sur les champs de bataille. Que les deux grandes puissances catholiques s'aident respectivement à réparer les catastrophes causées par leurs mutuelles erreurs. Elles ont devant les yeux le résultat de leur querelle séculaire : l'Angleterre, reine des mers et ayant acquis cent vingt-cinq millions de sujets; la Russie, occupant le Nord, écrasant l'Orient, épouvantant l'Occident, avec les cinquante millions d'hommes qu'elle a conquis depuis moins d'un siècle; la Prusse, ayant porté à plus de seize millions sa population, qui n'était que de deux millions d'âmes il y a cent ans. Vis-à-vis de ces forces anti-sociales, la France et l'Autriche, les deux sœurs catholiques, sont demeurées à peu près dans leurs anciennes limites; en outre, le Saint-Empire germanique a été détruit, la Pologne a été anéan-

tie, l'Espagne est tombée au second rang, l'Italie et la Suisse sont devenues la proie de l'anarchie : voilà les fruits de notre ancienne politique, de la politique de Richelieu et de Voltaire.

Changeons enfin de façon de voir et d'agir; unissons-nous une bonne fois à l'Autriche, pour conserver au moins les forces morales actuelles : — Sinon la ruine du catholicisme sera peut-être bientôt consommée en Europe; sinon peut-être verra-t-on, avant la fin de ce siècle, le représentant du slavisme photien prendre possession du tombeau des apôtres, et réaliser l'idée moscovite, — en rétablissant, sur les cadavres des socialistes et les débris de la société catholique, l'empire agrandi de Constantin.

CONCLUSIONS.

I

La cause perpétuelle du bien, c'est la foi : céleste puissance de création et d'union, elle produit la charité active, en laquelle toutes les vertus se résument.

La cause perpétuelle du mal, c'est la cupidité : puissance infernale de division et de destruction, elle comprend l'orgueil, la sensualité, l'avarice, et provient de l'incrédulité, ou bien y conduit.

Céder à la cupidité, combattre la foi, c'est donc toujours commettre le mal : rien ne peut justifier ni l'homme ni l'état qui se rend coupable de ce crime.

Tels sont les principes à la lumière desquels on doit examiner les actions humaines et les événements historiques. D'après ces principes, la condition vitale de la société, c'est que l'Eglise soit respectable et respectée dans son pouvoir spirituel.

Ces vérités, qui éclairent l'histoire, sont confirmées aussi par elle. Elle nous montre, dans toute société, le bien et le mal s'entrecombattant, sous la forme du spiritualisme croyant et du matérialisme sceptique et superstitieux. Quand le premier domine, les liens sont conservés et resserrés; les créations tendent vers le ciel; on conquiert, par le dévouement obligeant, la paix et la liberté, en proportion de la foi vive. Là où le matérialisme triomphe, sous une forme hérétique quelconque, individus et peuples sont immolés à l'égoïsme. Si bien doués qu'ils

soient, leur jugement est faussé, leur cœur se déprave ; leur destinée est d'être esclaves ou tyrans ; et l'atrocité de la tyrannie, exercée ou subie, est, en général, proportionnelle au degré de l'abâtardissement païen.

II

Aucune étude ne démontre mieux ces vérités que les tableaux comparés du bien et du mal, depuis la Renaissance, en Europe, et particulièrement dans notre pays.

Avant la Renaissance, la force brutale commettait de nombreux abus ; mais l'influence du Catholicisme entretenait au fond, dans l'âme des nations soumises à l'Eglise, le culte du dévouement et de la pureté, le respect de la faiblesse et la pratique de l'humilité.

Pendant le XVIe siècle, la puissance de la Religion décroît : cependant les défenseurs de l'unité sociale et chrétienne se trouvent encore en majorité dans l'Occident. La maison et le peuple de Lorraine deviennent alors un héroïque boulevard contre les hérésies. Tandis que les princes de la branche impériale contiennent les Turcs et les protestants, Antoine le Loyal défait les Rustauds ; les cardinaux ses neveux se montrent la lumière du clergé français ; les deux Guise, puis Mayenne et Mercœur, retiennent dans la vraie foi une partie de notre noblesse ; vaillants modérateurs de la Ligue et toujours obéissants à Rome, ils préservent la France du joug des huguenots et des étrangers. Aussi longtemps que les idées des princes lorrains se maintiennent fortes, la politique et la religion demeurent en passable accord dans les pays catholiques, ce qui permet à la Société de Jésus d'accomplir de glorieuses conquêtes.

Au commencement du XVIIe siècle, l'esprit social conserve encore de la puissance et de l'éclat. Les Jésuites poursuivent leur succès dans les deux mondes ; plusieurs ordres religieux sont réformés ; les congrégations charitables naissent et se multiplient, sous l'impulsion du bienheureux Fourier et de saint Vincent de Paul. Les protestants déclinent si rapidement qu'un prochain anéantissement de leurs sectes sur le Continent semble présumable. Ferdinand II poursuit en Allemagne l'œuvre des Guise, et il est sur le point de la compléter. — Mais Richelieu paraît, et le Mal triomphe. La société est jetée tout à fait hors de la voie, et lancée dans un chemin qui aboutit ou à la mort ou au repentir.

III

Non que Richelieu fût l'inventeur odieux des principes qu'il fit triompher. Longtemps avant lui, l'esprit sceptique et matérialiste avait commencé à envahir manifestement la société, et selon la progression habituelle : de mauvais prêtres, qui font des rois ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire hostiles à la raison, à la conscience, au droit social ; ensuite, des riches incrédules et indisciplinés, qui démoralisent le peuple ; enfin, le peuple matérialisé, qui se venge en tâchant de détruire et prêtres, et rois, et nobles, et riches. Avant Richelieu, le rationalisme, de moins en moins déguisé, dominait déjà l'éducation, les arts et les sciences. Déjà on pensait assez communément que les doctrines de l'Eglise ne sont pas à suivre pour le gouvernement des états. Déjà les Valois, et Henri IV, leur digne successeur, avaient enraciné en France la statolâtrie, qui subordonne les droits et les lois aux caprices, aux passions, aux intérêts matériels du Pouvoir, et qui, si elle n'est pas combattue, ramène infailliblement le monde à l'esclavage universel. Déjà sous Henri IV on définissait ainsi l'art de gouverner : « entretenir au dedans la paix, la richesse, la soumission absolue ; abaisser au dehors les puissances redoutables ou gênantes, et surtout le Saint-Siége et le Saint Empire. » Mais ce système était encore combattu par des hommes courageux, jusque dans les conseils royaux ; mais la masse de la nation ne l'avait pas encore adopté ; mais, comme nous l'avons dit, le bien contrebalançait presque le mal, et même semblait parfois sur le point de le vaincre. Richelieu paraît ; il met dans la mauvaise balance le poids de son génie... et dès lors le monde est plus rapidement conduit à une lutte mortelle contre la foi, la paix sociale et la liberté.

Rome et Vienne étaient le bras et l'âme de la société ; un saint pontife et un grand empereur travaillaient d'accord au salut du monde : Richelieu leur fait une guerre acharnée. A force de persévérance, d'adresse et de perfidie, il remporte la victoire sur eux. La noblesse française était indisciplinée et violente, mais elle formait un vaillant boulevard contre les ennemis du pays et de la royauté : Richelieu ne se contente pas de la dompter ; il la ruine, il l'écrase, il l'abâtardit. Le clergé est entraîné par lui à l'adulation du pouvoir laïc, et à la révolte contre le Pape. Après la mort de ce ministre, la France poursuit l'application de son système. Aussi, quoiqu'elle produise une foule d'hommes dis-

tingués, et entre autres deux grands princes, Louis XIV et Napoléon, elle tombe en décadence, et devient un élément de dissolution pour toute l'Europe. A l'intérieur, la démocratie voltairienne arrache les bases de la société, s'empare des biens de main-morte, domaines de la vraie science et de la vraie liberté, sur lesquels d'ailleurs les rois avaient déjà mis la main ; les majorats et la royauté sont ensuite dévorés par le démon de l'envie ; puis la bourgeoisie s'installe dans l'édifice social tout démantelé, en attendant l'invasion socialiste, qu'elle travaille elle-même à déchaîner. A l'extérieur, l'hostilité continuelle de la France contre le Saint-Siége et les Habsbourg-Lorraine, grandit tellement la Prusse, l'Angleterre et la Russie, que les pavillons catholiques sont primés, et sur les mers et sur le Continent.

Ainsi, par les conséquences de son ancien système impie, la France a vu détruire successivement chez elle toutes garanties de stabilité ; elle a fait disparaître au dehors la prépondérance des peuples catholiques ; et, aujourd'hui, pitoyablement émiettée par les divisions, livrée à toutes les orgies du libre examen, elle campe au milieu des ruines, sans chefs, sans doctrines politiques, sans puissante direction religieuse ; et elle attend, ou un cataclysme qui l'anéantisse, ou des principes réparateurs et sauveurs.

IV

Ces principes de tout bien n'ont pas cessé de vivre en France au sein d'une minorité considérable, même pendant les plus mauvais jours. Henri IV et Richelieu, mais surtout Louis XIV et Napoléon, ne leur étaient même pas entièrement infidèles; car, s'ils se permettaient la révolte contre les lois de l'Eglise, ils comprenaient au moins que cette doctrine-là ne devait pas régner et gouverner par la main des parlements et de la multitude. La société était encore défendue d'un côté par ces puissants esprits, qui savaient y maintenir l'ordre matériel et un certain respect du pouvoir. Napoléon, particulièrement, en rétablissant les majorats, et en voulant faire donner l'enseignement par une corporation de célibataires catholiques, montra qu'il approchait beaucoup de la vérité.

Ces principes de tout bien ont été encore professés et défendus, sur le sol français, par la petite nation lorraine, pendant tout le XVIIe siècle. C'est pour leur demeurer fidèle qu'elle a supporté tant de pertes, et ac-

compli tant d'exploits contre les protestants et les Turcs, pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Elle a dû à ces mêmes doctrines d'être encore, sous le sceptre de Léopold, la plus heureuse des nations européennes. Enfin, après un crépuscule qui n'était pas sans gloire, la Lorraine a, de nos jours, énergiquement travaillé à la renaissance catholique ; et maintenant, elle a le bonheur de voir le fils de ses anciens ducs, l'empereur François-Joseph, reprendre la voie de ses meilleurs ancêtres, et se montrer aussi brave soldat qu'intelligent et courageux chrétien.

Ces principes de tout bien commencent à étendre assez leur influence pour que l'erreur matérialiste soit aujourd'hui vigoureusement combattue dans presque toute l'Europe ; s'ils finissaient par prédominer, tout serait sauvé. Pour les connaître et les adopter, une science étendue n'est pas nécessaire : un peu de bon sens et de cœur suffit, car ils se résument en l'amour de Dieu et du prochain. Quand on sait que l'observation de ce divin précepte, c'est le bien, — on ne tarde pas à savoir aussi qu'en passant par le mal on arrive tôt ou tard au malheur ; et alors, que l'on soit ou puissant et riche, ou faible et pauvre, on se conduit en honnête homme, c'est-à-dire en bon chrétien ; on respecte et on est respecté.

L'adoption de cette doctrine, c'est-à-dire l'acceptation raisonnée du catéchisme, dirigerait d'une façon toute nouvelle la politique de la France. Elle apprendrait aux partis monarchiques que la monarchie c'est le gouvernement d'un seul et la démocratie le gouvernement de la nation par elle-même ; par conséquent que les partisans de la prépotence parlementaire sont tout simplement une variété de démocrates, qui font de la république sans le savoir. Elle apprendrait à tous les partis à se souvenir des paroles de Jésus-Christ : « Aimez-vous les uns les autres : c'est à l'accomplissement de ce commandement que le monde reconnaîtra mes disciples. » Elle guérirait la bourgeoisie de la manie d'enseigner à la multitude comment on déconsidère et renverse tout pouvoir, y compris le pouvoir de la bourgeoisie. Elle nous rendrait aptes à la liberté, par la restauration de la hiérarchie. Elle nous amènerait à une ferme alliance avec l'Autriche et les autres états catholiques, sous la direction morale du Saint-Siége. — Alors, les pacifiques conquêtes du Catholicisme sur les hérésies, seraient partout promptes et étendues ; l'esprit d'union et de charité active succéderait à l'esprit d'envie et d'égoïsme ; et l'Europe, qui semble aujourd'hui voisines des ombres de la mort, ne tarderait pas à voir se lever de-

vant elle un radieux et vaste horizon, éclairé par la durable lumière du bon sens, de la pénitence et de la foi.

Telles sont les conclusions qui se sont ou confirmées ou développées dans mon esprit, à la lecture de plusieurs écrits de l'école lorraine actuelle.

Comme ces conclusions étaient disséminées en diverses publications des écrivains lorrains, j'ai cru bon de les présenter avec ensemble et avec quelques nouveaux développements, en les appuyant par le sommaire exposé des faits historiques qui démontrent le plus clairement la vérité de ces idées.

Puissé-je avoir décidé quelques esprits élevés à étudier avec un redoublement d'attention les principales questions soulevées dans mon travail [1] !

G. DE LA TOUR.

[1] En terminant, je dois reconnaître que l'Ecole lorraine est étrangère à mes opinions peu favorables aux libertés politiques modernes. Mes amis inconnus de Lorraine, fidèles à des idées que je n'ai plus, semblent encore partisans de libertés politiques très-étendues, pour le temps présent, et ils paraissent repousser en général l'usage de la force. Pour moi, je l'avoue, j'en suis venu à penser que, dans les pays rationalistes, le règne du suffrage universel et des assemblées n'est autre chose que la négation de l'autorité et le gouvernement du désordre ; et je crois, non-seulement à la nécessité, mais à la légitimité de l'emploi de la force, pour gagner du temps à l'action religieuse et à la décentralisation administrative, qui, sous la protection d'un pouvoir unique et fort, rendraient peu à peu à la société ses conditions vitales de hiérarchie, d'autorité, de raison et de conscience, par lesquelles le monde catholique reprendrait sa marche vers toutes les libertés bonnes et possibles. Je ne suis pas absolutiste, je n'approuve ni le despotisme parlementaire, ni l'autocratie napoléonienne ou moscovite, mais il me semble nécessaire que le chef du gouvernement gouverne, et qu'il ait le droit de sanctionner ou de refuser les lois et les traités. Il faut un contre-poids au pouvoir exécutif et des garanties à la liberté civile et religieuse. Je doute que l'on puisse inventer rien de mieux, pour répondre à ces nécessités, que le vieux système franco-germanique : des assemblées provinciales, une chambre élective, un sénat héréditaire; à ceux-ci la proposition et le conseil; au chef de l'Etat la décision et l'action.

LE PONT DES ARTS.

De toutes les améliorations sociales que nous devons à la révolution de Février, celle que j'apprécie le moins est l'abolition du péage du pont des Arts. J'aimais, je l'avoue, ce pont privilégié, où bien qu'au centre de Paris on ne coudoyait pas la foule; où l'on n'avait à craindre ni les souillures de la rue, ni les roues des carosses, ni les pieds des chevaux. Là, sans aucune recommandation de l'affiche et par une sorte de convention tacite de tous les passants, une mise décente semblait être de rigueur; sur un plancher propre et commode, on cheminait, on se promenait agréablement; on trouvait même des bancs hospitaliers pour s'asseoir, un livre à la main, pour rêver seul ou pour deviser avec ses amis, en face d'un des plus beaux aspects qui soient au monde. Tout cela valait bien *un sou*, ce me semble. Car, pour jouir paisiblement de ces avantages, qu'on chercherait vainement ailleurs, il suffisait d'avoir dans sa poche le cinquième de la fortune du Juif errant.

Mais il paraît que ce *sou* aristocratique blessait les trois formules de notre nouvelle devise, ce que l'article 4 de la Constitution appelle pompeusement les principes de la République française, et, pour tout dire, qu'il était attentatoire à la liberté, à l'égalité, et à la fraternité des Parisiens. Je le veux bien, et suis trop fier de la conquête de ces grands principes pour réclamer au nom de quelques regrets personnels. Je me permettrai de dire seulement qu'il faut être bien chatouilleux à l'encontre des priviléges pour en proscrire un qu'on pouvait acquérir si facilement et à si bon marché. Il y avait d'ailleurs des compensations, et le pont des Arts était beaucoup plus démocratique qu'on ne pense. S'il n'était accessible qu'à prix d'argent, en revanche on ne le traversait qu'à pied. La duchesse la plus élégante, le prince russe le plus opulent, les rois eux-mêmes, s'il leur en prenait fantaisie, n'avaient la faculté d'y passer qu'à la condition de descendre de voiture et de marcher comme de simples mortels. Tandis que sur le vieux Pont-Neuf les brillants équipages peuvent éclabousser ou écraser le pauvre monde, ici la blouse était l'égale de la robe de soie et n'avait à craindre aucune impertinence. Il n'y avait pas d'entrées de faveur, pas de places réservées, pas de siéges

rembourrés, pas de premières loges ou de stalles d'orchestre, aucune de ces distinctions injurieuses qu'à ma grande surprise le peuple souverain tolère encore au théâtre et dans la plupart des lieux publics. Ici nulle séparation entre les citoyens, nulle barrière ; le tarif, les bancs, l'utilité du passage et les agréments du spectacle étaient exactement les mêmes pour tous, et le pont des Arts était vraiment la plus frappante image d'une société égalitaire.

Enfin, il y avait une heure avancée dans la soirée où, sinon le passage d'une rive à l'autre, du moins les charmes de la promenade devenaient purement gratuits, et ne coûtaient plus même cette infime pièce de monnaie contre laquelle s'est soulevé le peuple de Février. Tous les soirs, à onze heures, le bureau de péage du côté de l'Institut était supprimé et le guichet fermé. Rien n'empêchait alors les flaneurs de la rive gauche de pénétrer sur le pont, d'y circuler librement, de s'asseoir et de passer la nuit, s'ils le voulaient, à regarder l'eau couler, au clair de la lune. C'était encore, dira-t-on, un privilége, car les habitants de la rive droite ne pouvaient goûter gratuitement ce plaisir nocturne qu'à la condition de faire un long détour. Mais la rive droite a tant d'autres avantages, qu'il me paraissait bien juste d'avoir réservé celui-là à sa modeste et studieuse rivale.

J'ai connu un poétique jeune homme, moins riche sans doute de patrimoine que d'imagination, qui paraissait estimer fort cet avantage. Souvent, dans les belles soirées de printemps, il descendait des hauteurs de quelque mansarde, et venait respirer l'air sur les quais. Et quand onze heures sonnaient à l'horloge du palais Mazarin, quand l'invalide de garde avait plié bagage, il s'aventurait au milieu du pont et s'asseyait sur un banc. C'est là que je l'ai connu, car ce lieu attirait souvent aussi ma rêverie. Je l'avais plusieurs fois remarqué sans lui parler ; nous nous étions évités réciproquement, chacun de nous observant sournoisement les mouvements de l'autre. A force de nous croiser et de nous rencontrer, je ne sais quel magnétisme attractif ou répulsif, et peut-être l'un et l'autre à la fois, s'empara de nous, et il devint évident qu'il fallait nous mettre en relations de conversation, ou fuir à jamais l'occasion de ces importunes rencontres. Ce fut la première chose qui arriva, je ne me souviens plus comment, mais nous nous liâmes d'une sorte d'amitié assez étrange, pleine d'abandon et de confiance, ne nous communiquant pourtant que des idées, et demeurant muets tous deux sur les particularités de notre vie. Depuis plus de trois ans je ne l'ai pas revu. Je n'ai jamais su son

nom et sa patrie, j'ignore tout son passé, comme il ignore le mien; j'ignore aussi ce qu'il est devenu, et sous quel soleil bat aujourd'hui son noble cœur. Mais si le hasard fait tomber quelque part devant ses yeux ces lignes où je me plais à retracer un souvenir déjà ancien, je lui demande d'y voir l'expression d'une sympathie profondément gravée dans ma mémoire, et l'assurance des regrets que m'ont laissés des entretiens pleins de charme.

Au reste, seul ou accompagné, à toute heure du jour ou de la soirée, j'aimais alors à fréquenter le pont des Arts. Le lieu me semblait singulièrement propice à la causerie, aussi bien qu'à la méditation solitaire. Chaque objet qui frappait mes regards éveillait en foule les observations et les pensées. La nuit, ce ciel resplendissant qui versait ses clartés sur ma tête, m'invitait à l'adoration et à la prière, tout en m'accablant de l'idée de l'immensité. J'interrogeais avec anxiété ces myriades de mondes en désespérant de surprendre leurs secrets. La noire silhouette de Notre-Dame, ses tours jumelles entre lesquelles apparaissait la lune, argentant les flots des deux bras de la Seine, venaient assigner un but à ces élans de religiosité trop vague, et là vieille métropole m'envoyait avec les vibrations de ses cloches les austères enseignements de la foi. Je songeais depuis combien de siècles ses voûtes abritent les cérémonies de ce culte immuable, qui a précédé leur construction, comme il doit survivre à leurs ruines. Un peu plus près, l'antique palais des rois, devenu celui des plaideurs, se reposait dans le silence de la nuit des stridents cliquetis de la parole humaine. Ses sommets inégaux me contaient mille vicissitudes historiques, me présentaient mille contrastes. Ils parlaient à la fois de saint Louis et de Charles IX, de Mathieu Molé et de Perrin Dandin; ils montraient perpétuellement en présence la justice, cet auguste attribut de la Divinité, et la chicane, cet odieux abus de l'intelligence des hommes. Devant moi aussi, mais visible seulement à l'œil de l'âme, était l'Hôtel-Dieu, si bien nommé par une concision sublime, l'Hôtel-Dieu, asile de tant de souffrances et de tant de vertus, dont les unes et les autres défient les théories impies de nos réformateurs de société, également impuissants à calmer une souffrance et à créer une vertu. Je ne m'étonne pas que ces barbares apôtres d'humanité aient contre l'hospice chrétien des paroles de blasphème. Là, tout confond leur orgueil et renverse leurs rêves insensés. Ce n'est pas là, en face de tant de plaies saignantes, de tant d'incurables misères, qu'on peut parler du droit au bonheur, ailleurs que pour une autre vie. Là la douleur et la mort reste-

raient éternellement de hideuses énigmes, si le Christianisme n'apportait l'explication de toutes choses, la clef de la vie et de la mort, s'il n'enseignait pas avec autorité la résignation et la patience, s'il n'adoucissait pas le terrible passage, si, pour faire bénir ses divins enseignements, il n'inspirait pas ces dévouements obscurs consacrés au soulagement de toutes les infortunes.

Plus loin, un peu sur la gauche, se dressent les combles de l'Hôtel-de-Ville, qui racontent toutes les révolutions de Paris, souvenirs plus chers à ces prétendus amis du peuple, bien que chacune d'elles ait apporté au peuple des maux sans nombre, et rempli de mourants les salles de cet Hôtel-Dieu qu'on outrage. La Morgue, la Conciergerie, la Préfecture sont là aussi, cachées dans le bloc noir de la Cité, sombre trilogie, comme disent en leur jargon les poëtes humanitaires, triste résumé de la prévoyance administrative. Surveiller les ténébreuses menées, incarcérer les malfaiteurs pour les mettre dans l'impuissance de nuire, recueillir ces morts anonymes que le crime, le désespoir ou la guerre civile retranchent prématurément de la vie, et abandonnent dans le fleuve ou sur la voie publique sans qu'aucune main amie leur ait fermé les yeux, quoi de plus nécessaire, sans doute, mais en même temps quoi de plus triste que cette nécessité même ?

La Seine, ouvrant ses bras comme pour mieux laver tant de souillures, les referme aux pieds de la statue du Béarnais, le seul de nos rois, dont, par un privilége assez étrange, la mémoire soit demeurée populaire. Elle se brise sous les arceaux du Pont-Neuf, puis s'avance calme et caressante, murmurant à peine aux oreilles des promeneurs quelques mots des terribles secrets qu'elle emporte dans son cours. Avant d'arriver jusqu'à moi, elle baignait la base d'un sombre monument dont l'aspect éveille mille pensées diverses qui viennent tourbillonner dans l'esprit de l'observateur. Le balancier de la Monnaie se délasse le soir de son rude labeur quotidien. C'est là que l'État donne son empreinte à ces plaques de métal qui deviennent le signe de la richesse, l'objet de toutes les convoitises, le but ou le moyen de la plupart des actions des hommes. C'est de là que sort, pour rouler dans le monde entier, cet or si vivement disputé, si souvent préféré à l'honneur et à la conscience, et qu'on serait tenté de maudire, si l'on ne songeait pas que la charité s'en sert aussi et le purifie en le touchant. En face, quelques clochetons de Saint-Germain-l'Auxerrois rappellent encore une des plus honteuses saturnales de Paris révolutionnaire. Puis le regard rencontre

enfin des images plus riantes. D'un côté, le Louvre avec toutes ses splendeurs, ses musées, ses collections antiques, et tant de trophées de l'art ; de l'autre, l'Institut, où a passé depuis deux siècles et demi l'élite des générations, où siégent encore aujourd'hui tant de beaux génies dont la renommée remplit le temps et l'espace.

Le pont des Arts, jeté là dans cette situation merveilleuse, ennobli par son nom même, me semblait le trait-d'union entre la science et l'art, ces deux magnifiques choses, honneur éternel de l'esprit humain. Aucun autre pont, à travers le monde entier, n'a été foulé dans le même intervalle par autant de personnages illustres, par un pareil nombre d'artistes et de lettrés. Les membres du docte aréopage de la rive gauche n'avaient qu'à le franchir pour venir étudier dans les somptueuses salles du Louvre les merveilles du ciseau grec, les débris précieux de l'Assyrie et de l'Égypte, Ninive elle-même sortant de ses ruines, et les chefs-d'œuvre de toutes les écoles de peinture, et tant d'autres joyaux rassemblés dans un écrin digne d'eux. Quand la recette du bureau devenait plus abondante qu'à l'ordinaire, c'était toujours pour quelque noble solennité, c'était pendant la durée des expositions annuelles, et surtout les jours des grandes séances académiques, des discours de réception, des distributions de prix, des fêtes pacifiques de l'Institut. Ces jours-là, le pont des Arts avait lui-même un air de fête : le vieux buraliste mettait sa cravate blanche et l'invalide redressait fièrement sa glorieuse jambe de bois. Une foule choisie, des dames élégantes, des étrangers, heureux d'avoir obtenu des billets si ardemment recherchés, les lauréats au cœur joyeux, au front rayonnant, se pressaient sur le plancher qu'ils faisaient fléchir et coudoyaient en se hâtant quelques immortels à la démarche plus lente, qu'on se montrait, qu'on saluait, qui jouissaient eux-mêmes de cet empressement et de ces hommages. Tous ces visages, parvenus pour la plupart à la maturité et quelques-uns à la vieillesse, semblaient, pour un moment fugitif, affranchis des soucis de la vie, et avaient quelque chose de cet épanouissement qui anime les têtes des collégiens le beau jour du départ pour les vacances. Le pauvre aveugle, assis à l'entrée du pont, comme pour rappeler aux heureux les droits sacrés du malheur, ne voyait pas cette allégresse, et pourtant il en profitait, il la partageait aussi ; et jamais autant de pièces de monnaie ne tombaient dans sa sébile.

Je dois une mention plus particulière à l'invalide qui gardait le guichet du côté de l'Institut. J'avais souvent remarqué sa belle et franche

figure militaire sous sa moustache grise, son allure encore martiale. Il était là, vieux et mutilé, seul représentant de la force publique ; le prestige de son uniforme et de son sabre inoffensif suffisait pour que personne, parmi les plus robustes ou les plus agiles, n'eût jamais violé sa consigne et essayé de se soustraire au payement de la rétribution exigée. J'admirais cet ascendant de l'autorité, dans une société paisible et réglée ; puis, comme j'étais un habitué du pont, je liai insensiblement connaissance avec le gardien. On devine que j'eus à subir le récit de ses campagnes, de ses blessures et des mots du Grand Homme. Il paraissait sincère, son élocution était pittoresque et animée, et, quoique je ne sois ni un Chauvin ni un Chabert, je me laissais aller volontiers à écouter ces héroïques légendes d'un temps si près et si loin de nous. Pourtant, sous ce rapport, il n'avait rien de vraiment caractéristique, et qui le distinguât de tant d'autres conteurs abrités sous le dôme des Invalides. Ce qui était plus original était l'admiration et le respect de ce vieux grognard pour tous les membres des cinq Académies. Je ne sais pas en vérité si les épaulettes étoilées lui inspiraient autant de vénération que le frac à la palme verte. Lui, simple préposé à la garde des sous du pont des Arts, il se considérait comme un officier de l'Institut. Il connaissait de nom et de vue tous les immortels ; il savait leurs titres à l'immortalité, beaucoup mieux, hélas! pour plusieurs, que ne les sait le public. Son bonheur était de leur faire le salut militaire, qu'il accompagnait d'un sourire de connaissance en même temps respectueux et familier, et de les désigner complaisamment aux passants, parfois indifférents, plus souvent enchantés de rencontrer un si obligeant indicateur. Il y avait bien, çà et là, quelques confusions ; je l'ai entendu vanter M. Lebrun comme un grand peintre, M. Lamé comme un sculpteur et M. Damiron comme un savant astronome ; et parmi ses interlocuteurs, combien peu étaient en état de rectifier ses informations ! Mais je dois dire que d'ordinaire elles étaient plus exactes et que j'ai puisé dans sa conversation bon nombre d'anecdotes et de notions biographiques sur nos plus illustres contemporains.

Il avait d'ailleurs à faire des observations de plus d'un genre. C'est, suivant moi, un des plaisirs de la promenade et de la flânerie que de regarder attentivement chaque passant, d'étudier son costume, sa démarche, l'expression calme ou agitée de ses traits, et de se demander ce qu'il est et où il va. Ces deux questions, tout homme devrait se les poser à lui-même ; il en deviendrait plus sage dans la conduite de sa vie ; plus sage surtout en apercevant le but final vers lequel nous nous acheminons

tous par des voies différentes. Mais sans s'élever à ces considérations, il y a un certain attrait à interroger ainsi par la pensée chacun de ces chétifs insectes de l'espèce humaine qui se meuvent sans se douter qu'on les épie.

Ce procédé d'investigation, curieux sans être indiscret, m'a souvent fourni des résultats pleins d'intérêt. A quelque heure de la journée que je me trouvasse sur le pont, je me plaisais à l'appliquer, et je recueillais ainsi une foule de scènes variées, de petits drames intimes, que mon imagination aimait à développer et à compléter. — Ce jeune homme, à la physionomie radieuse, au pas allègre et confiant, qui tient dans la main un bouquet de fête, vous devinez où il va et vous n'avez qu'à consulter le calendrier pour savoir si sa fiancée se nomme Louise ou Marie. Ces deux autres, un peu débraillés, qui le croisent sur le pont et s'enfoncent rapidement sous le guichet du Louvre, quand le cadran de l'Institut marque six heures et demie du soir, ce sont des étudiants qui vont à l'Opéra. Que leur ange gardien et la pensée de leur mère les protège ! Voici, vers midi, une étrange et disgracieuse figure enveloppée de longs cheveux plats, entre un chapeau pointu et une barbe inculte qui affecte la même forme que son chapeau. Il est trop aisé de reconnaître en lui le rapin qui va travailler au Musée. Cet homme s'est dit assurément, comme le Corrège : Et moi aussi je suis peintre ! Il critique amèrement la couleur d'Ingres et le dessin de Paul Delaroche ; Horace Vernet n'est pour lui qu'un barbouilleur d'enseignes, Ary Scheffer qu'un enlumineur d'images. Il n'admire un peu parmi les modernes qu'Eugène Delacroix et ses chevaux bleus, et il se pâme d'aise devant les plus noires toiles de Salvator Rosa. Il accuse de son propre insuccès la dépravation du goût et le crétinisme des bourgeois, et il s'en prend, lui aussi, à la mauvaise organisation de la société : car il est bien certainement socialiste. Tout cela se lit à livre ouvert dans sa barbe, son chapeau, sa chevelure, et sur le collet graisseux de son paletot rapé.

Mais la nuit est tombée sur Paris, le pont est presque désert. Voici qu'une femme voilée, d'une mise assez recherchée, et dont la taille svelte annonce la jeunesse, se présente à l'entrée du pont, jette au buraliste une petite pièce blanche, et continue. On est obligé de la rappeler pour lui rendre sa monnaie, qu'elle ramasse d'un air distrait, et laisse glisser sur les genoux de l'aveugle. Elle marche à pas précipités, elle s'arrête, elle revient, tout démontre le désordre de ses idées. Elle s'asseoit sur un banc, la tête cachée dans ses mains; je crois voir qu'elle verse des larmes. Elle se relève, se penche sur la balustrade, et paraît mesurer des yeux la hauteur du fleuve. C'est sans doute quelque infortunée que

la douleur égare et va peut-être porter à un acte de désespoir. Je me rapproche vivement d'elle, avec un douloureux pressentiment. Ne craignez rien, l'invalide l'observait depuis longtemps, et m'a devancé. Il la questionne, il s'attendrit avec elle. Que n'es-tu là, ô Sterne ! pour recueillir ce dialogue entre un vieux troupier et une jeune femme éplorée qu'il console paternellement! Pour moi, jugeant mon intervention plus qu'inutile, je me suis tenu à une distance d'où je n'entends que les voix sans saisir les paroles. A la fin, l'invalide offre respectueusement à la jeune femme son bras qu'elle accepte, et abandonnant pour la première fois de sa vie le poste confié à sa garde, il la reconduit jusqu'à la porte d'une voiture de place, puis il regagne son poste, aussi vite que le lui permet sa jambe de bois, et du revers de sa main il s'essuie les yeux. — Je n'en ai pas su davantage, et n'ai pas voulu interroger l'invalide.

Au-dessous du pont, la vue est presque un paysage de Claude Lorrain. Pas d'autre monument que le prolongement du Louvre jusqu'au pavillon de Flore; mais des peupliers qui se baignent les pieds dans l'eau, dont les cîmes se joignent en perspective aux tilleuls des Tuileries, aux ormeaux des Champs Élysées ; la nappe jaunâtre du fleuve, à peine déchirée par les arches de deux autres ponts; çà et là quelques rares bateaux qui se croisent, quelques pêcheurs immobiles; une voile qui glisse, et le soleil couchant inondant de ses rayons obliques ces flots encadrés de verdure. Cet horizon borné n'arrête pas l'essor de la pensée; elle suit le cours du fleuve pour aller s'abîmer avec lui dans les profondeurs de l'océan; ou effleurant l'océan d'un coup d'aile, elle le franchit en un instant, et va visiter ses rivages jusqu'aux extrémités de l'univers.

Considéré en lui-même, un pont est toujours un sujet de réflexions austères. C'est un des premiers triomphes de l'homme, dans la lutte qu'il soutient contre la nature. C'est un moyen de rapprochement entre des populations éparses. un instrument puissant de civilisation et de sociabilité, parfois un lien pacifique entre des nations divisées et hostiles. Les ponts ont toute une histoire, comme ils ont un art et une science. Leurs annales, trop souvent belliqueuses, parlent de la gloire d'Arcole et de Lodi, et du lamentable désastre de la Bérésina. Le pont des Arts n'a aucune illustration. Son architecture est pauvre et mesquine; elle ne vaut ni les solides assises des vieux ponts de granit que construisaient nos pères, ni le jet hardi des passerelles que lance dans l'espace le génie moderne. Et pourtant aucun pont n'a aussi souvent attiré mes pas, et ne m'a inspiré des méditations aussi variées.

J'ai vu les troncs de sapins jetés sur les précipices de la Suisse, et j'ai admiré la sublime horreur du torrent qui mugissait au-dessous de moi. Certes, ce spectacle est magnifique, mais l'impression qu'il cause reste toujours la même, et ne peut se supporter longtemps sans fatigue. Tout près de ces grossiers rudiments de l'art, j'en ai vu l'expression la plus avancée dans l'arc gigantesque dont s'enorgueillit Fribourg, et je dois avouer que je suis resté froid devant cette géométrie sans grâce. J'ai vu, avec une émotion plus vive, le pont qui lie Beaucaire au vieux château du roi René; je l'ai senti frémir et se balancer au souffle du mistral, pendant que le Rhône, furieux d'être dompté, s'acharnait à saper ses bases. J'ai vu le pont de la Roche-Bernard, comme un arc-en-ciel appuyé sur deux rocs sauvages, et j'ai contemplé les navires français, anglais, norwégiens, qui voguaient à pleines voiles sous mes pieds. J'ai vu le pont de Waterloo noirci par la fumée des bateaux à vapeur qui passent et repassent incessamment sous ses arceaux. J'ai vu les nobles ponts des Médicis, où errent encore le soir les ombres de Dante et de Raphaël, au doux murmure de l'Arno. Enfin, j'ai vu les ponts du Tibre, et je n'ai pu franchir le fleuve roi qu'avec un saint recueillement; mais il m'a paru trop humble pour les grands souvenirs qu'il rappelle et qui l'écrasent. D'ailleurs l'horizon y est étroit, et ce n'est pas là que la ville éternelle fait le plus palpiter le cœur d'un voyageur et d'un chrétien. Et toujours au retour je retrouvais avec bonheur, au centre de la profane métropole du monde, ce pont modeste, sans gloire et sans beauté, mais d'où l'œil embrassait tant de choses!

Hélas, il n'existe plus! En s'y ruant un jour d'émeute, en en forçant les barrières, les Parisiens l'ont à jamais perdu; ils en ont fait une chose triviale et vulgaire, où l'on passe encore, mais où l'on ne s'arrête plus. Pour moi, j'évite même d'y passer. Je suis allé le visiter une seule fois, comme on visite les ruines d'un lieu qui a été cher. J'ai eu peine à le reconnaître. Je n'ai pas retrouvé mon ami l'invalide. Le bureau qu'il gardait avec tant d'amour et de vigilance était devenu un cabaret, où se disputaient des gens ivres. De l'autre côté, un marchand de journaux étalait ses feuilles malsaines, des brochures anarchiques, des almanachs impies, des chansons obscènes. Le peuple a conquis le droit de passer gratis sur le pont des Arts, mais il achète un double poison en entrant: d'un côté l'eau-de-vie qui le dégrade, de l'autre le sophisme qui le déprave.

Alfred de Courcy.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 mars 1851.

Des personnes qui ont parlé de ces *Revues* avec une indulgence véritablement excessive, ont cru devoir ajouter à l'intérêt qu'elles peuvent offrir cette circonstance que celui qui les écrit est depuis vingt ans *l'ami et le confident* d'un des hommes les plus illustres de notre époque. Je dois réclamer contre cette dernière assertion, non pour désavouer (Dieu m'en garde!) une glorieuse amitié, mais pour replacer cette *correspondance* dans son véritable jour. Quelque répugnance qu'on ait à parler de soi, surtout dans un temps où chacun n'a que cela en tête, il y a pourtant des circonstances où la nécessité se fait sentir de bien marquer les positions qu'on occupe en face du public.

Si j'étais ce qu'on appelle un *confident,* j'aurais été impardonnable d'écrire ma dernière Revue. Au lieu de parler de la *fusion* comme un homme convaincu qu'on n'a devant soi que les vieilles difficultés, mon devoir eût été de me mettre préalablement au courant de ce qui se passait, et de mesurer mes paroles en conséquence. Mais on trouvera peu d'hommes qui vivent plus complètement en dehors du monde politique que je ne le fais ; je n'ai souvent pas une heure par semaine à lui donner; mais tout en restant rigoureusement enfermé dans mes livres, je ne sais comment il se fait que l'impression de ce qui se passe au dehors arrive à moi assez nette et assez vive. C'est sans doute la conséquence de la *grande amour* (comme disait Henri IV à l'assemblée de Rouen) que je porte à mon pays. Si j'étais physicien ou mystique, je chercherais à me rendre compte de la sorte de magnétisme qui porte souvent la pensée des autres jusque dans ma solitude ; mais je n'ai ni le temps ni la prétention de mener à bien cette recherche.

Cette fois, les truchements invisibles m'avaient fait défaut ; quand je vis qu'on voulait, contre la lettre du comte de Chambord, tirer parti de l'ajournement de la proposition Creton, je ne crus pas qu'un

ripiego aussi misérable pût avoir la moindre chance de succès ; je m'étais trompé. Il paraît que la maladie des exilés pèse sur l'âme de plusieurs des princes de la branche d'Orléans ; ils éprouvent une impatience fébrile de rentrer en France à tout prix, et c'est cette disposition qu'on a exploitée, dans l'intérêt de l'amour-propre plus encore que dans celui de l'ambition. Un grand personnage politique (grand, je parle du talent) disait dernièrement à quelqu'un qui lui faisait envisager la nécessité de la réconciliation des deux branches : « Cela ne se peut ; le comte de Chambord reviendrait en maître, « et que serions-nous, nous autres, sous un pareil régime ? Des vers « de terre.... »

Je remarque chez tous les hommes que la politique a grandis, une singulière fidélité à leur point de départ. M. Guizot, sans doute, s'était complètement transformé dans les affaires ; nul ne s'était mieux rompu (c'est Timon qui en a fait le premier la remarque) à l'intelligence des détails ; il connaissait à fond le personnel de la France et du dehors ; il a laissé, aux affaires étrangères, d'admirables dépêches, plus remarquables encore peut-être par la connaissance des faits que par l'élévation du point de vue ; il n'en est pas moins vrai que, dans les grandes complications politiques, lorsque montant à la tribune, avec un regard d'aigle et une parole d'acier, il avait imposé à la discussion une série de considérations claires et probantes, le professeur d'histoire rentrait chez lui et dormait douze heures de suite : tout était pour le mieux, il avait fait une excellente leçon.

Le défaut de M. Thiers est de se croire toujours un journaliste ; en vain lui a-t-on prodigué tous les hommages dus à un homme d'État, il se souvient que le 29 juillet 1830 il n'avait pas encore monté plus haut que le salon de M. de Talleyrand, et il lui semble que si on en revenait au point de départ de nos deux dernières révolutions, il trouverait à la porte des Tuileries un garde-du-corps qui lui crierait : *Passez au large!* semblable à ces hommes de quarante ans qui rêvent encore que leur professeur de cinquième leur donne un *pensum*.

On se demande quelle a été, dans les dernières circonstances, le mobile de la conduite de M. Thiers : les uns prétendent qu'il méditait un coup de main en faveur de la régence ; d'autres, à l'avis desquels nous nous rangeons plus volontiers, ne voient dans cette mauvaise action (c'en est une) qu'un effet de l'amour-propre. M. Thiers, en effet, n'a pas de goût pour l'action ; quand il poussa avec tant de vigueur la candidature de Louis-Napoléon, il voyait devant lui un gouvernement à protéger, sans avoir la responsabilité de ses

décisions ; c'était pour l'éminent homme d'Etat une perspective ravissante. La situation actuelle, malgré tous ses périls, lui plaît à cause de l'inaction même, qui en est le caractère. Je n'oserais tirer son horoscope : M. de Chateaubriand, qui le jugeait bien sévèrement, n'a pas osé le faire, tant, dans cette figure douteuse, la noblesse s'équilibre avec la vulgarité; mais je me souviens de l'avoir entendu, peu de temps avant la catastrophe de février, dans la discussion des affaires de Suisse, déclarer qu'il resterait toujours et en tout état de cause avec la révolution ; et le rugissement de la gauche, qui accueillit ses paroles, retentit encore à mes oreilles; malgré ses prouesses conservatrices, un tel engagement, s'il l'a toujours dans le cœur, comme je le pense, peut le mener loin, par le socialisme qui court.

Je rencontre dernièrement un publiciste de mes amis : « Ah bah ! me dit-il, la fusion est dans l'eau. » Et il avait le cœur tout joyeux. Quant à moi, je ne me démonte pas pour si peu. Je regrette profondément que le *Journal des Débats* ait été encouragé ou même poussé à se lancer comme il l'a fait; mais l'acte en lui-même est si instructif, il révèle une mauvaise volonté si caractérisée, qu'il y a profit à ce qu'elle ait éclaté en public. Qu'on ne me demande pas ce que je pense de la solution de demain : nous n'en savons rien, ni vous, ni moi, ni personne ; mais le nombre de ceux qui s'éclairent augmente certainement, et l'expérience prouve que si le moment est à ceux qui préfèrent leur passion au bien, le temps appartient aux hommes qui subordonnent la passion au devoir.

Je mets donc au défi ceux qui cherchent encore un point d'appui en dehors des principes, de trouver une situation qui soit stable six mois de suite. Déjà l'alliance des anciens orléanistes avec la cause napoléonienne est complétement usée. L'Élysée a répondu au zèle de ses nouveaux amis, en révoquant ou en transportant les préfets auxquels ils tenaient le plus ; dans ces mesures malheureuses, on n'a écouté que des intérêts étroits, et celui des populations a été méconnu. En même temps, la résistance que le gouvernement a opposée à la prorogation des élections de la garde nationale a montré qu'on renonçait moins que jamais à chercher une force dans l'élément révolutionnaire. Cette tendance se prononce encore davantage : le pouvoir exécutif annonce qu'il tient en réserve, pour l'élection à la présidence de la République, un autre suffrage universel que celui de la loi du 31 mai ; et la réunion des Pyramides, qui se montrait naguère disposée à s'ensevelir sous les ruines de l'Élysée, proteste, à l'unanimité, contre ce démenti aux engagements pris par le

ministre intérimaire de l'intérieur. En vérité, voilà une belle alliance!

Au milieu de toutes ces misères, si j'avais un conseil à donner aux hommes religieux, ce serait de s'abstenir autant que possible de la politique active, et d'attendre que Dieu, qui a tant fait depuis quelque temps pour la confusion des hommes, débrouille lui-même cet inextricable écheveau. J'adhère à la politique des légitimistes, surtout parce que c'est une politique de foi et d'expectative; il n'est pas possible que le nombre de ceux qui rentreront en eux-mêmes, à la vue de tant d'humiliations, n'augmente pas assez pour faire prédominer enfin l'élément de la raison dans les affaires publiques.

Tout le monde n'est pas de cet avis : comme on désespère de réprimer le mal, on finit par chercher si du mal ne pourrait pas résulter le bien. On a vu, sur les grands fleuves comme le Rhin, descendre ces énormes radeaux qui portent des familles entières avec leurs bestiaux et leur avoir; la force du courant est irrésistible; mais le génie de l'homme a profité de cette force même pour accomplir ses desseins; alors, on croit que le torrent qui vient à nous ressemble au Rhin, on se hate de construire un radeau, afin de s'y embarquer, au risque de rencontrer une chute de cinq cents pieds au bout du gave qui roule devant nous les arbres déracinés et les rochers arrachés à leur base; ce n'est pas précisément le sauvetage proposé par M. de Montalembert, puisque déjà, selon l'illustre orateur, nous sommes en route et que nous n'avons pas le choix du moyen de transport; c'est un radeau démocratique à l'usage des catholiques démocrates.

On vient de m'adresser un livre bariolé sur la couverture de coqs, d'abeilles et de lys; ce n'est pas une nouvelle édition des *Trois règnes de la nature*, c'est un livre de philosophie et de politique socialiste avec deux titres : *La déroute des Césars, — La Gaule très-chrétienne et le czar orthodoxe*, par M. Désiré Laverdant. En tête est un *imprimatur* délivré par le phalanstère : vient ensuite un mélange étonnant de toutes les idées du fouriérisme avec une profession de foi catholique pleine de cœur et de conviction. Ces amalgames me causent une véritable douleur; plut à Dieu qu'elle fût fondée sur une méprise. Avec quelle joie ne me rangerais-je pas au nombre des esprits arriérés, si j'étais sûr qu'il dût sortir de ce chaos un monde de lumière, de paix et de progrès! Cependant je me demande comment le sentiment du désordre, auquel les hommes les plus vulgaires ont été accessibles depuis trois ans, n'arrive pas à des personnes qui ont pour elles l'instruction et l'élévation des sentiments; comment elles ne s'aperçoivent pas qu'il y a une hideuse harpie qui gâte leur splen-

dide repas à mesure qu'ils nous l'offrent ; comment enfin la religion n'est-elle pas assez puissante sur des âmes qu'elle subjugue, pour éclairer leurs ténèbres? «Ne vous y trompez pas, disait Mgr d'Aviau, l'héroïque confesseur de la foi sous l'Empire : Dieu a promis de changer les cœurs; il n'a pas parlé des têtes ! »

Au reste, ce temps-ci ne ressemble à rien de ce qu'on a vu jusqu'ici dans le monde : comment désespérerait-on des principes, quand on voit la force immense qu'ils ont gagnée? L'Angleterre ne s'appartient plus à elle-même : après s'être mise à l'abri de toute puissance extérieure dans l'ordre matériel, elle se sent subjuguée par la puissance morale que, depuis trois siècles, elle a le plus méprisée et persécutée. Lord John Russell a cru que c'était une chose toute simple que de réprimer les *agressions papales* : il s'est accroché au cou une pierre sous le poids de laquelle il tournoie avant de s'abîmer avec le reste de sa fortune politique. Cependant il a pour lui le nombre, que dis-je? l'immense majorité dans la chambre des communes ; mais même dans le pays du gouvernement parlementaire, la loi des majorités n'a plus lieu, et l'on dirait de ces rêves où, sans avoir perdu ses forces, on se sent dans l'impuissance de marcher.

Cet obstacle surnaturel cause à ceux qui l'éprouvent une irritation diabolique : ils éclatent en injures qui, immédiatement, les couvrent de confusion et achèvent d'anéantir leur force morale. Il vient alors à toute cette assemblée convertie en une tourbe confuse un sentiment de ridicule qu'elle exprime par un tumulte de carnaval : c'est la comédie comme le génie du Dante l'a entrevue dans un coin de l'enfer. Au milieu de ces glapissements de toute sorte empruntés à la musique des basses-cours, une voix puissante d'honnêteté s'élève, c'est celle de sir James Graham : quelle admiration, quelle sympathie n'éprouvons-nous pas pour l'ami de sir Robert Peel (premier du nom ; l'autre n'est qu'un suppôt de taverne), quand cette voix respectée élève la doctrine de la liberté au-dessus de la fange des récriminations persécutrices ! Mais n'oublions pas, nous autres Celtes, malgré notre déplorable légèreté, que c'est la liberté qui fait la force des catholiques en Angleterre.

En présence de ce magnifique spectacle, je ne me consolerais pas, si j'avais cédé aux circonstances une seule parcelle des doctrines qui faisaient la force et la gloire des catholiques français avant la catastrophe de 1848.

Ch. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de saint Vincent de Paul, tirée des biographies les plus anciennes et les plus authentiques du saint, par M. le vicomte Th. de BUSSIERRE, auteur de *la Foi de nos pères*, de la *Vie de sainte Françoise, Romaine*, etc[1].

Histoire du B. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, instituteur de la congrégation de Notre-Dame, par M. l'abbé CHAPIA[2].

« Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » Notre grand et saint compatriote, Vincent de Paul, est une éclatante vérification de ces paroles ; car aujourd'hui il est, au ciel, le concitoyen des élus, et sur terre la gloire s'est attachée à son nom, la durée à ses œuvres. Il fut loué par l'élite de ses contemporains dans des termes respirant l'admiration ; le doux prestige de charité qui entoure sa mémoire a désarmé les antipathies irréligieuses, les plus intraitables de toutes, et forcé le respect dans des consciences qui n'en voulaient plus avoir. Ceux qui ne le prient pas, le vénèrent du moins. Les autres, surtout s'ils sont affligés, invoquent avec confiance ce noble prêtre qui ne ferma jamais ni son cœur ni sa main aux malheureux, et qui répand encore les trésors de sa compassion féconde sur les infortunes de tous les pays ; car il a laissé après lui, et cette dévouée corporation de Saint-Lazare, qui va porter la foi jusqu'aux nations les plus lointaines, et cet illustre famille des Sœurs de la Charité qui ont pour fonctions toutes les vertus et pour théâtre de leur dévouement l'univers.

Telle est la vie que M. de Bussierre a eu l'excellente idée de mettre sous nos yeux et d'offrir à notre imitation. Sans doute on connaît à quelque degré saint Vincent de Paul, au moins par ses institutions principales ; on a lu peut-être, à son sujet, les belles pages de Maury et de Boulogne ; mais ce qui est trop ignoré, ce qu'il importe de rappeler à notre époque, ce sont les actes de vertu accomplis chaque jour par notre héros, c'est surtout la source profonde d'où il tirait le courage et la

[1] 2 vol. in-8°. Paris, Waille, rue Cassette.
[2] 2 vol. in-8°. Paris, Lecoffre ; Nancy, Vagner.

charité qui ne lui ont jamais fait défaut durant une carrière de quatre-vingts ans. Sans doute encore il ne manque pas de Vies de saint Vincent de Paul; mais les meilleures sont précisément les plus étendues et les premières en date, de sorte que, par leurs dimensions un peu fortes et leur allure déjà surannée, elles découragent plus d'un lecteur. Abelly, évêque de Rodez, celui même que Boileau appelle moëlleux, fut le premier biographe de Vincent de Paul dont il avait été le disciple et le commensal pendant vingt-cinq ans. Le style de son œuvre est diffus; mais il y règne une naïveté qui n'est pas sans charmes. Collet, prêtre et théologien, écrivit aussi la vie du fondateur de la Congrégation de la Mission, à laquelle il appartenait. Il y a dans son travail beaucoup de recherches et d'exactitude, mais aussi une prolixité malheureuse et une surabondance de détails dénués d'intérêt. L'abrégé de cette vie publié par l'auteur lui-même est plus estimé. Il a paru en 1764, in-12; la grande histoire était de 1746, 2 volumes in-4°.

De ces ouvrages il s'est fait divers abrégés qui n'ont qu'une médiocre valeur, et plusieurs éditions qu'il est inutile d'indiquer, hormis une réimpression de Collet, avec des additions importantes par Demonville, 4 volumes in-8°, Paris, 1818. Frédéric de Stolberg a fait paraître, à la même époque, une vie de saint Vincent de Paul qui n'a pas été traduite en notre langue (Munster, 1819). En 1827, la *Société catholique des bons livres* a décerné deux prix pour la vie du pauvre et généreux prêtre des Landes de Bordeaux; les lauréats ne sont pas restés si heureux devant l'opinion qu'ils l'avaient été devant le jury de la *Société :* leur œuvre est un peu oubliée.

M. de Bussierre a pu mettre à profit l'expérience de ses devanciers, reproduire les qualités et éviter les défauts de leur travail. Son livre est écrit avec un profond sentiment des choses religieuses et une véritable ardeur pour le bien. D'ailleurs, en même temps que les sages réflexions, on y trouvera des faits heureusement choisis et narrés avec facilité, et d'un style agréable. L'auteur fait aimer son héros, c'est dire qu'il le fait connaître. Il nous le montre donnant au clergé et aux fidèles l'intelligence et le goût plus profonds de la sainteté, par l'institution des retraites spirituelles et la multiplication des séminaires; créant les hospices d'Enfants-Trouvés, les hôpitaux pour les vieillards, les insensés et les forçats; trouvant dans sa pauvreté le secret de nourrir des provinces entières horriblement ravagées par la guerre, la famine et la peste.

Du reste, l'esprit qui a dicté et qui anime, en effet, la nouvelle histoire de saint Vincent de Paul est formellement indiqué dans une introduction qu'on lira volontiers et utilement. Là, M. de Bussierre signale les vrais périls de la situation et en assigne la source; il compare entre elles

la doctrine des novateurs et la doctrine évangélique où ils prétendent avoir puisé leurs utopies ténébreuses ; enfin il fait voir d'une manière précise, quoique avec brièveté, que la pratique sincère du Christianisme serait encore notre intérêt à tous, comme membres de la société politique, quand ce ne serait pas notre devoir, à chacun, comme fils de l'Eglise.

Dans son histoire de Pierre Fourier, M. l'abbé Chapia retrace la vie d'un émule et d'un contemporain de saint Vincent de Paul. Nous rappellerons qu'un de nos collaborateurs, M. Edouard de Bazelaire a publié sur le même personnage, dans *le Correspondant*, une très-bonne notice à laquelle nos lecteurs voudront se reporter sans doute[1], et qui nous dispense de leur présenter une analyse, même très-brève, du nouveau travail dont il s'agit. Nous dirons seulement que ce travail est, en réalité, le plus propre à faire connaître le bienheureux Fourier d'une manière complète. M. l'abbé Chapia avait sous la main une foule de documents qui lui ont permis d'être toujours exact et d'arriver à une grande précision de faits et de dates, ce qui est bien un mérite dans une histoire.

Les documents que l'auteur a pu consulter sont, indépendamment de plusieurs biographies, déjà publiées et connues d'un certain nombre de lecteurs, les *Actes de la béatification de Pierre Fourier*, 2 volumes in-folio, où se trouvent contenus des faits attestés sous serment et contradictoirement discutés ; les *Lettres manuscrites du Bienheureux,* 20 volumes in-4° ; les *Mémoires du P. d'Hangest*, un des disciples de Fourier, 6 volumes in-4°, manuscrit ; enfin divers ouvrages sur l'histoire de Lorraine.

On sait qu'une église s'élève à Mattaincourt sur le tombeau de B. Pierre Fourrier ; mais elle n'est pas achevée encore. Un appel vient d'être fait au dévouement de ceux qui ont à cœur toutes les gloires de la patrie et de la religion : une association s'est établie, avec la permission de Mgr l'évêque de Saint-Dié, dans le but d'assurer des prières à ceux qui en auront fait partie, et d'honorer le prêtre illustre qui fut, au XVIIe siècle, la gloire et la sanctification de la Lorraine et qui a étendu sa charité sur toutes les misères de son pays[2]. G. DARBOY.

[1] *Correspondant,* t. XIV, p. 552 et suiv., 852-888.

[2] On participe à cette bonne œuvre par une souscription totale de 6 fr. payable tout de suite ou par annuités de 1 fr. Les offrandes peuvent être adresées à M. le curé de Mattaincourt, près Mirecourt (Vosges). Elles seront reçues aussi au bureau du *Correspondant,* 29, rue de Tournon.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.

Monsieur,

La loi du 15 mars 1850 a eu surtout pour but l'amélioration de l'instruction primaire.

Éclairé par l'expérience, le législateur a enfin compris toute l'influence que cette instruction exerce sur les idées et les mœurs des populations, et par là même sur le repos et le bonheur du pays.

Il a compris que l'instruction n'est qu'un instrument qui peut servir au mal comme au bien, et qu'en le mettant aux mains des générations nouvelles, il importe, avant tout, de les préparer par une forte et saine éducation à en faire un bon usage.

L'enseignement qui donne l'instruction ne doit donc pas être séparée de l'éducation qui apprend à mettre cette instruction à profit. Aussi la loi se propose-t-elle de faire servir les écoles, non pas seulement à instruire les enfants, mais surtout à les bien élever, c'est-à-dire à les rendre plus sensés, plus moraux, à les fortifier dans l'amour et la pratique du devoir et de la vertu, en un mot à en faire d'honnêtes gens et de bons citoyens.

C'est dans la vue d'imprimer aux écoles cette sage et utile direction, de les maintenir dans ce bon esprit, que la loi a rapproché des instituteurs, en les multipliant, les fonctionnaires qu'elle charge de les diriger par leur expérience, de les éclairer de leurs conseils, de les animer et de les soutenir de leurs encouragements.

C'est pour ce même but qu'elle a fait appel, dans chaque département, aux hommes les plus haut placés dans l'estime publique, à ceux qui y sont les représentants les plus naturels des principes conservateurs de la société, afin de confier à leur sagesse et à leur patriotisme la tutelle et la surveillance de ces graves intérêts.

Au moment où l'instruction primaire entre ainsi dans une phase nouvelle, où, pour l'y guider et l'y affermir, la société réclame le concours de tous les gens de bien, quelques amis sincères et dévoués de l'instruction primaire ont cru utile de réunir leurs efforts et les lumières de leur expérience pour les mettre au service de cette grande cause. Ils ont pensé que le meilleur moyen de la servir était de constituer pour l'instruction primaire un organe spécial qui interprète ses besoins et ses vœux, qui protége ses intérêts, qui lui signale les écueils auxquels elle est exposée,

qui l'éclaire et la guide dans les voies où elle doit marcher pour répondre à ce que la société attend d'elle.

La publication qu'ils entreprennent n'est donc ni une spéculation de librairie, ni une affaire de parti. C'est une œuvre de dévouement et de conviction qui, en dehors de tout intérêt mercantile, de tout esprit politique, se consacre exclusivement et sans réserve à l'instruction élémentaire, à son amélioration et à ses progrès.

Par elle se trouvera constitué, pour tous les hommes qui s'occupent à divers titres de cette instruction, un centre de communication, un moyen de publicité ouvert à quiconque a une obserevation utile à signaler, une amélioration nouvelle à propager, et où chacun pourra venir également puiser les directions ou les renseignements dont les questions si délicates et si peu étudiées jusqu'ici de l'éducation populaire, doivent souvent faire sentir le besoin.

Nous venons vous solliciter, Monsieur, de prêter votre concours bienveillant à cette œuvre, non-seulement en contribuant à la répandre et à la propager quand vous l'aurez jugée digne de votre suffrage, mais en contribuant surtout à en augmenter l'utilité et l'intérêt par vos communications. Nous accueillerons ces communications avec une égale reconnaissance, soit qu'elles doivent prendre place dans les colonnes du journal pour l'instruction de nos lecteurs, soit qu'elles s'adressent particulièrement à nous-mêmes pour nous signaler ce qu'il y aurait à reprendre ou à améliorer dans notre publication.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre respectueuse considération,

MICHEL.
AUDLEY.

CADRE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

1° **Instruction religieuse et morale.**
Dogme, culte, enseignement, exercices religieux, pratique des devoirs.

2° **Pédagogie.**
Étude et direction des caractères. Culture du cœur et des sentiments. Culture de la raison et de l'intelligence. Méthodes et procédés d'enseignement. Tenue et discipline de l'école, habitudes des élèves.
Application de l'instruction positive aux besoins ordinaires de la vie.

3° **Langue française.**
Lecture, orthographe, grammaire, exercices élémentaires de style et de composition.

4° Histoire et géographie.

5° Arithmétique, géométrie, notions d'histoire naturelle et de physique, d'hygiène, d'économie domestique, d'économie rurale et d'économie industrielle. Application de ces connaissances aux besoins usuels.

6° Écriture. Dessin. Musique. Gymnastique.

CADRE DE LA SECONDE PARTIE.

1° **Législation et administration de l'instruction primaire.**

Lois et actes législatifs relatifs à l'instruction primaire. Arrêtés, règlements, instructions émanant des autorités préposées à l'instruction primaire. — Explications, éclaircissements et commentaires sur ces divers actes pour faire ressortir l'esprit et le sens précis de leurs dispositions.

Mutations dans le personnel de l'instruction primaire. Nominations, révocations, récompenses décernées.

2° **Condition civile et économique de la profession d'instituteur.**

Caractère des fonctions de l'instituteur, ses devoirs comme instituteur, ses services, ses droits.

Position sociale de l'instituteur. Nature de ses rapports avec l'autorité religieuse, avec les fonctionnaires civils, avec les familles.

Condition économique, moyen de l'améliorer, occupations compatibles avec ses fonctions.

Emploi de ses loisirs, études, travaux et arts récréatifs.

3° **Instruction de l'instituteur.**

Direction pour les études religieuses et les études pédagogiques nécessaires aux instituteurs.

Direction pour les études littéraires, historiques et géographiques à leur usage et à leur portée.

Direction pour l'étude des sciences mathématiques, physiques et naturelles dont la connaissance peut leur être utile.

Notions usuelles d'hygiène, d'économie domestique, d'économie rurale et d'économie industrielle.

4° **Revue pédagogique et bibliographique.**

Examen critique des livres qui peuvent entrer dans la bibliothèque d'un instituteur et d'une école primaire.

Biographie des plus célèbres instituteurs. Notices sur quelques écoles remarquables.

5° **Correspondance et chronique.**

Correspondance des instituteurs quand les sujets offrent un intérêt général.

Faits et nouvelles qui intéressent les instituteurs, et dont il leur importe d'être informés.

Revue de l'instruction primaire dans les pays voisins.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

1re PARTIE.

5° Entretien d'un curé et d'un instituteur sur l'enseignement de l'histoire sainte.

AUDLEY,
Ancien professeur d'histoire.

6° *Calcul et arithmétique.* De l'enseignement du calcul et de l'arithmétique et de leurs applications aux connaissances usuelles.

L.-C. MICHEL.

7° Problèmes sur les *erreurs*, les *préjugés* les *habitudes* et les *vices* des plus communs parmi les classes laborieuses, et sur les conséquences qui en résultent pour la moralité et le bien-être des populations des campagnes et des villes.

L.-C. MICHEL.

2e PARTIE.

1° Aux instituteurs.

RAPET,
Ancien directeur d'école normale, inspecteur de l'instruction primaire de l'Académie de Paris.

2° De la situation faite aux instituteurs par la loi du 15 mars.

EUGÈNE RENDU,
Ancien secrétaire du ministre de l'instruction publique, inspecteur de l'instruction primaire de l'Académie de Paris.

3° Questions controversées auxquelles donne lieu la loi du 15 mars.—Stage.

AUGUSTIN COCHIN,
Adjoint au maire du Xe arrondissement, ancien membre de la commission chargée de préparer la loi sur l'enseignement.

4° Revue bibliographique. **L.-C. MICHEL.**

5° Chronique. **MICHEL ET AUDLEY.**

Modes et Conditions de Souscription.

L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE paraîtra à la fin de chaque mois, en une livraison de 48 à 64 pages. Les douze livraisons formeront, à la fin de l'année, un fort volume in-8° de 40 feuilles, ou de 640 pages.

Le prix de l'abonnement, au bureau, est de 6 fr. 50 cent.

Le prix est réduit à 6 fr. pour les Souscripteurs qui s'abonnent directement en adressant par la poste un mandat de cette somme à l'Administration de l'INSTRUCTION PRIMAIRE, rue Garancière, 10, à Paris.

Afin de donner plus de facilité à ceux qui voudraient préalablement apprécier l'esprit de la publication, l'Administration admet des abonnements de **3 fr. pour six mois**.

Pour s'abonner, prendre dans tout bureau de poste un mandat de 3 ou de 6 fr. qu'on adressera dans une lettre affranchie. Il n'est dû au directeur de la poste, pour prix du mandat, que 12 centimes pour le mandat de 6 fr., ou 6 centimes pour celui de 3 fr.

Nous prions les Souscripteurs qui prendront cette voie pour s'abonner, de vouloir bien écrire très-lisiblement leur nom et leur adresse, en indiquant le canton auquel appartient la commune qu'ils habitent.

Paris.—Imprimé par E. THUNOT et Ce, rue Racine, 26, près l'Odéon.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXVII[e] VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

